This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Digitized by Google

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT

Ar 3.48.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

DE

THÉOLOGIE,

PAR M. l'ABBÉ BERGIER, Chanoine de l'Égliſe de Paris, & Confeſſeur de MONSIEUR, Frère du Roi.

EXTRAIT DE L'ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE.

ÉDITION augmentée de tous les Articles renvoyés aux autres Parties de l'Encyclopédie.

TOME HUITIÈME.

A LIEGE,

A LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

M. DCC. XCII.

Digitized by Google

Digitized by Google

T A B

TABERNACLE, tente ou temple portatif dans lequel les Iſraélites, pendant leur ſéjour dans le Déſert, faiſoient leurs actes de Religion, offroient leurs ſacrifices & adoroient le Seigneur. Cet édifice pouvoit ſe monter, ſe démonter, & ſe tranſporter où l'on vouloit.

Il étoit compoſé d'ais, de peaux & de voiles; il avoit trente coudées de long, ſur dix de haut & autant de large, & il étoit diviſé en deux parties. Celle dans laquelle on entroit d'abord s'appelloit *le Saint*, c'eſt-là qu'étoient le Chandelier d'or, la Table avec les pains de propoſition ou d'offrande, & l'autel ſur lequel on brûloit les parfums. Cette première partie étoit ſéparée par un voile de la ſeconde, nommée le *Sanctuaire*, ou *le Saint des Saints*, dans laquelle étoit l'Arche d'Alliance. L'eſpace qui étoit autour du *Tabernacle* s'appelloit le *parvis;* dans celui-ci; & vis-à-vis l'entrée du *Tabernacle* étoit l'autel des holocauſtes, ſur lequel on brûloit la chair des victimes; & un grand baſſin plein d'eau, nommé *la mer d'airain*, où les Prêtres ſe lavoient avant de faire les fonctions de leur miniſtère. Cet eſpace qui avoit cent coudées de long ſur cinquante de large, étoit fermé par une enceinte de rideaux ſoutenus par des colonnes de bois revêtues de plaques d'argent, dont le chapiteau étoit de même métal, & la baſe d'airain. Tout le *Tabernacle* étoit couvert d'étoffes précieuſes, par-deſſus leſquelles il y en avoit d'autres de poil de chèvre pour les garantir de la pluie & des injures de l'air. Reland, *Antiq. ſacræ vet. hebr.* 1re. part. c. 3 & ſuiv. Lami, *Introd. à l'étude de l'Ecriture-Sainte*, c. 10; Walton, *Proleg.* c. 5, &c.

Les Juifs regardoient le *Tabernacle* comme la demeure du Dieu d'Iſraël, parce qu'il y donnoit des marques ſenſibles de ſa préſence; c'étoit-là qu'on devoit lui offrir les prières, les vœux, les offrandes du peuple & les ſacrifices, Dieu avoit défendu de le faire ailleurs. Pour cette raiſon le *Tabernacle* fut placé au milieu du camp, environné des tentes des Lévites, & plus loin de celles des différentes Tribus, ſelon le rang qui leur étoit marqué.

Ce *Tabernacle* fut dreſſé d'abord au pied du Mont Sinaï, le premier jour du premier mois de la ſeconde année après la ſortie d'Egypte, l'an du monde 2514. Il tint lieu de temple aux Iſraélites, juſqu'à ce que Salomon en eût bâti un qui devint le centre du culte divin, & ce temple fut

Digitized by Google

bâti ſuivant le même plan que le *Tabernacle. Voyez* Temple. Dans la *Vulgate* celui-ci eſt appellé *Tabernaculum teſtimonii*, la tente du témoignage ; mais le mot hébreu déſigne plutôt la *tente de l'aſſemblée*, & ce ſens convient mieux à la deſtination de cet édifice. Après la conquête de la Paleſtine, l'Arche d'Alliance ne fut pas toujours renfermée dans le *Tabernacle*, elle en fut ôtée plus d'une fois & dépoſée ailleurs ; on ne voit pas dans l'Hiſtoire-Sainte que Dieu en ait fait un reproche aux Juifs ; Reland, *ibid.*

Spencer, *de Legib. hebr. ritual.* l. 3, 2e. part. c. 3, a imaginé que Moïſe avoit conſtruit le *Tabernacle* à l'imitation des peuples dont il étoit environné ; c'eſt une conjecture ſans fondement. Il n'y a aucune preuve poſitive qu'à l'époque dont nous parlons, les Egyptiens, les Chananéens ni les nations qui étoient à l'orient de la Paleſtine, aient eu des temples portatifs pour y adorer leurs dieux ; ces nations étoient déjà pour lors ſédentaires, elles avoient des villes & des habitations fixes ; une des principales attentions de Moïſe fut d'éviter toute reſſemblance entre le culte du vrai Dieu & celui des fauſſes Divinités.

Un Incrédule de nos jours qui s'eſt attaché à raſſembler des objections contre l'Hiſtoire-Sainte, prétend qu'il eſt impoſſible que dans un déſert où les Iſraélites manquoient d'habits & des choſes néceſſaires à la vie, ils aient été aſſez riches pour fournir à la conſtruction d'une tente magnifique, & à faire des meubles auſſi précieux que ceux qui ſont décrits par Moïſe ; il en conclut que le *Tabernacle* fut ſeulement commandé & projeté dans le déſert, mais qu'il ne fut exécuté qu'après la conquête de la Paleſtine.

Ce Critique imprudent n'a pas voulu ſe ſouvenir que les Iſraélites étoient ſortis de l'Egypte chargés des dépouilles de leurs hôtes, & que les Egyptiens leur avoient donné ce qu'ils avoient de plus précieux, *Exode*, c. 12, ℣. 36. D'ailleurs l'évaluation qu'il fait des métaux eſt purement arbitraire & fautive ; on ne ſait pas au juſte ce que peſoit ni ce que valoit le *talent* ou le lingot d'or de ces temps-là, le poids & la valeur en ont varié chez les différens peuples.

Ce même Ecrivain ſoutient que les Iſraélites n'ont rendu aucun culte au vrai Dieu dans le Déſert ; ſi donc ils ont conſtruit un *Tabernacle*, ce n'a pas été pour lui, mais pour quelque fauſſe Divinité. Il prétend le prouver par ces paroles du Prophête Amos, c. 5, ℣. 25 : » Enfans d'Iſraël, » m'avez-vous offert des dons & des ſacrifices dans le déſert » pendant quarante ans ? Vous avez porté les tentes de » votre Moloch & les images de votre Kium, & les étoiles

Digitized by Google

» des dieux que vous vous êtes faits «. Les Septante, au-lieu de *Kium*, ont mis *Ræphan*. S. Etienne, dans les *Actes des Apôtres*, c. 7, ℣. 42, ſuit les Septante & dit : » Vous » avez porté la tente de Moloch & l'étoile de votre dieu » *Rempham*, figures que vous avez faites pour les adorer «.

Nous répondons que l'interrogation qui eſt dans le texte hébreu emporte ſouvent une négation, & qu'il faut traduire : *Ne m'avez-vous pas offert des dons & des ſacrifices?* &c.; on peut en citer pluſieurs exemples. Il en eſt de même de l'interrogation Μὴ dans les Septante & dans les Ecrivains Grecs. Ce qui précède & ce qui ſuit exige abſolument ce ſens. Dieu dit aux Juifs qu'il connoiſſoit leurs crimes, qu'ainſi il n'acceptera point leurs ſacrifices; il compare leur conduite à celle de leurs pères, qui dans le déſert ont mêlé ſon culte à celui des faux dieux, mêlange abominable, que Dieu déteſte. En traduiſant autrement, l'on fait déraiſonner le Prophête. Moïſe n'a pas paſſé ſous ſilence cette idolâtrie des Iſraélites dans le Déſert, puiſqu'il leur reproche d'avoir ſacrifié aux Démons, à des dieux nouveaux que leurs pères n'avoient pas connus, *Deut.* c. 32, ℣. 16 & ſuiv.

Il n'eſt pas certain que Moloch, Kium & Ræphan ou Rempham aient été trois dieux différens; pluſieurs Savans ont penſé que c'étoit Saturne, aſtre & divinité, appellé *Moloch* par les Ammonites, *Kium* par les Chananéens, *Ræphan* par les Egyptiens. Mais comme la planète de Saturne ne peut pas avoir été fort connue des peuples qui n'étoient pas aſtronomes, il nous eſt permis de croire que c'étoit plutôt le Soleil, qui a été conſtamment adoré ſous différens noms par les Orientaux. *Voyez* Astres.

Tabernacles. (Fêtes des) C'étoit une des trois grandes fêtes des Juifs; Dieu leur avoit ordonné de la célébrer en mémoire de ce que leurs pères avoient demeuré pendant quarante ans ſous des tentes dans le Déſert, *Lévit.* c. 23, ℣. 34, 43. L'objet des fêtes juives, en général, étoit de rappeller à ce peuple les principaux événemens de ſon hiſtoire, & de le faire ſouvenir de la protection & des bienfaits que Dieu lui avoit accordés dans tous les temps.

La fête des *Tabernacles* commençoit le quinzième jour du ſeptième mois, nommé *Tiſri*, jour qui répond au dernier de ſeptembre; après la récolte de tous les fruits de la terre, elle duroit ſept jours. Pendant cette ſolemnité les Juifs demeuroient ſous des cabanes faites de branches d'arbres; comme il leur étoit ordonné de la paſſer dans la joie, ils faiſoient pendant ces ſept jours avec leur famille des feſtins de réjouiſſance, auxquels ils admettoient les Lé-

Digitized by Google

vites, les étrangers, les veuves & les orphelins, ſuivant l'ordonnance de la loi.

Dans l'Evangile cette fête eſt nommée *ſcenopegia*, du grec Σκὴνη, tente, & Πηγνυμι, je conſtruis, je bâtis. Le premier jour & le dernier étoient les plus ſolemnels, il n'étoit permis de s'occuper d'aucun travail, les Juifs devoient ſe préſenter au Temple, y faire des offrandes, remercier Dieu de ſes bienfaits. Comme cela ſe faiſoit immédiatement après les vendanges, les Païens témoins de ces cérémonies, & qui n'en connoiſſoient pas l'objet, en prirent occaſion de dire que les Juifs rendoient un culte à Bacchus.

Dans la ſuite les Juifs ajoutèrent à ce qui étoit preſcrit par la Loi d'autres cérémonies, comme de porter des palmes à la main en criant *hoſanna*, d'aller le dernier jour de la fête puiſer de l'eau à la fontaine de Siloé, pour en faire des libations, &c. Il paroît que ce dernier uſage étoit déjà établi du temps de Jéſus-Chriſt, & qu'il y fit alluſion lorſque ſe trouvant à Jéruſalem dans ce même jour, il cria aux Juifs : » Si quelqu'un a ſoif, qu'il vienne à moi ; » lorſque quelqu'un croira en moi, comme l'Ecriture l'or» donne, il ſortira de ſon ſein des eaux vives «, *Joan.* c. 7, ℣. 37. *Voyez* Hosanna ; Reland, *Antiq. ſacræ vet. hebr.* 4ème. part. c. 5 ; Lami, *Introduction à l'etude de l'Ecriture-Sainte*, c. 12.

Tabernacle. On appelle ainſi dans nos Egliſes une petite armoire dans laquelle on renferme la ſainte Euchariſtie ; & d'où on la tire pour l'expoſer à l'adoration du peuple, ou pour la porter aux malades, *Voyez* Ciboire.

TABLE DE LA LOI. *Voyez* Loi.

Table des Pains de propoſition ou d'offrande. *Voy.* Pain.

Table du Seigneur. *Voyez* Autel.

TABLEAU. *Voyez* Image.

TABORITES. *Voyez* Hussites.

TACODRUGITES, ou TASCODRUGITES. *Voy.* Montanistes.

TALMUD, mot hébreu qui ſignifie *Doctrine*. Les Juifs modernes appellent ainſi une compilation énorme des traditions de leurs Docteurs, qui eſt contenue en 12 vol. *in*

Digitized by Google

folio. Cet ouvrage eſt de la plus grande autorité parmi eux, ils croyent que c'eſt la Loi orale que Dieu donna à Moïſe, & qui eſt l'explication du texte de la Loi écrite; que Moïſe la fit apprendre par cœur aux Anciens, & qu'elle eſt venue d'eux par tradition, d'âge en âge, pendant un eſpace d'environ ſeize cents ans, juſqu'au Rabbin *Juda Haccadoſch* ou *le ſaint*, qui la mit enfin par écrit ſous le règne d'Adrien, environ l'an 150 de Jéſus-Chriſt. *Voyez* Loi orale.

Le *Talmud* contient deux parties, ſavoir, la *Miſchna*, ou *ſeconde Loi*, qui eſt le texte, & la *Gémare* ou *Complément*, qui eſt le commentaire. Mais il y a deux *Talmud*, l'un eſt celui de Jéruſalem, duquel nous venons de parler, dans lequel la *Miſchna* ou le texte eſt du Rabbin Juda Haccadoſqh, la *Gémare* ou le commentaire eſt l'ouvrage de divers Rabbins qui ont vécu après lui. Il ne fut achevé que vers l'an 300 de Notre-Seigneur, il eſt renfermé dans un vol. *in-folio*. Comme il eſt fort obſcur, les Juifs en font très-peu d'uſage; cependant, comme il a été fait dans les ſiècles voiſins du temps de Jéſus-Chriſt, & qu'il eſt écrit dans le langage qui étoit encore uſité pour lors dans la Judée, Ligtfoot, ſavant Anglois, très-exercé dans la langue Hébraïque, en a tiré un grand nombre de remarques qui peuvent ſervir à l'intelligence du nouveau Teſtament.

Le ſecond *Talmud* eſt celui de Babylone, il n'a été compoſé qu'environ deux cents ans après le premier, vers la fin du cinquième ſiècle, ou au commencement du ſixième, ça été l'ouvrage de pluſieurs Rabbins qui, après la diſperſion des Juifs ſous le règne d'Adrien, ſe retirèrent dans la Babylonie, & y tinrent des Ecoles pendant quelques ſiècles, probablement juſqu'aux incurſions & aux conquêtes des Mahométans. C'eſt ce dernier *Talmud* dont les Juifs font le plus de cas, qu'ils étudient avec le plus de ſoin, pour lequel ils ont pour le moins autant de reſpect que pour les Livres ſaints; toutes les fois qu'ils parlent du *Talmud*, de la *Miſchna*, ou de la *Gémare*, c'eſt, comme nous l'avons dit, à Babylone, & ils entendent l'ouvrage fait en 12 vol. *in-folio*.

Ce n'eſt cependant qu'un amas de fables, de rêveries & de puérilités ſous lequel les Juifs ont étouffé la Loi & les Prophêtes, & pour lequel les Juifs Caraïtes ont beaucoup de mépris. C'eſt, comme s'exprime le docteur Prideaux, l'Alcoran des Juifs, c'eſt-là qu'ils puiſent toute leur ſcience, leur croyance & leur religion. De même que l'un eſt rempli d'impoſtures que Mahomet a données comme apportées du Ciel, l'autre contient auſſi mille abſurdités auxquelles les Juifs donnent une origine céleſte.

Digitized by Google

Maimonide, ſavant Juif Eſpagnol du douzième ſiècle, a fait un extrait de ce *Talmud*, où laiſſant de côté les diſputes & les choſes ridicules, il ne donne que les déciſions des cas dont il y eſt parlé. Il a donné à cet ouvrage le titre de *Iad Hachazacah*, main forte. C'eſt, dit-on, un digeſte de loix des plus complets, eſtimable, non pour le fonds, mais pour la clarté du ſtyle, la méthode & l'ordre des matières; Prideaux, *Hiſt. des Juifs.* l. 5, en 446 avant J. C.

TANCHELIN, TANKELIN, ou TANQUELME, Hérétique qui fit grand bruit dans le Brabant, dans la Flandre, & ſur-tout à Anvers au commencement du 12e. ſiècle. Il enſeignoit que les Sacremens de l'Egliſe Catholique étoient des abominations, que les Prêtres, les Evêques & le Pape n'avoient rien de plus que les Laïques, que la dîme ne leur étoit pas due, que l'Egliſe n'étoit compoſée que de ſes Diſciples. Il ſéduiſoit les femmes, il en abuſoit pour ſatisfaire ſa lubricité; il extorqua beaucoup d'argent de ceux dont il avoit faſciné l'eſprit. Fier de ſe voir à la tête d'un parti nombreux & d'avoir communiqué ſon fanatiſme à une multitude ignorante, il affecta l'extérieur & la magnificence d'un Souverain, il ne parut plus en public qu'environné de gardes & de ſoldats armés; il pouſſa l'impiété juſqu'à prétendre que puiſque Jéſus-Chriſt eſt adoré comme Dieu, parce qu'il a eu le Saint-Eſprit, on devoit lui rendre le même culte, puiſqu'il avoit auſſi reçu la plénitude de l'Eſprit-Saint. C'eſt ce que le Clergé d'Utrecht écrivit à l'Archevêque de Cologne, qui avoit fait arrêter cet impoſteur inſenſé. Mais *Tanquelme*, échappé de ſa priſon, recommença ſes prédications impies & ſéditieuſes; enfin, dans un de ces tumultes qu'il avoit coutume d'exciter, il fut tué par un Prêtre, l'an 1115. Sa ſecte, qui lui ſurvécut, fut diſſipée par les inſtructions & par les exemples de S. Norbert & de ſes Chanoines Réguliers. *Hiſt. de l'Egl. Gallic.* tom. 8, l. 22, ſous l'an 1105.

Comme un Hérétique qui déclame contre le Clergé ne peut jamais avoir tort au jugement des Proteſtans, Moſheim dit que ſi les crimes imputés à *Tanquelme* étoient vrais, ç'auroit été un monſtre d'impoſture, ou un fou à lier, mais qu'ils ſont incroyables, par conſéquent faux, qu'il y a tout lieu de croire que le Clergé lui imputa des blaſphêmes pour ſe venger de lui. *Hiſt. Eccléſ.* 12e. ſiècle, 2e. part. c. 5, §. 9.

Il nous paroît qu'il y a tout lieu de penſer le contraire. 1°. Il eſt plus naturel de croire qu'un ſectaire ignorant & fanatique, enivré de ſes ſuccès, eſt devenu impie & inſenſé, que de juger ſans preuve que tout le Clergé de la ville

Digitized by Google

d'Utrecht étoit compoſé de calomniateurs. 2°. Les Hiſtoriens de la vie de S. Norbert, témoins contemporains, ont atteſté la même choſe que le Clergé d'Utrecht. 3°. La multitude d'impoſteurs de même eſpèce qui parurent au 12e. ſiècle, tels que les Cathares, nommés auſſi Patarins & Albanois, eſpèce de Manichéens, Pierre de Bruys & Henri, Arnaud de Breſſe, Pierre Valdo & les Vaudois ſes Diſciples, les Paſaginiens ou Circoncis, les *Capuciati*, les Apoſtoliques, Eon, &c. deſquels Mosheim a rapporté les erreurs & les impiétés, quoiqu'il en ait diſſimulé pluſieurs, ne prouve que trop que dans ce ſiècle de vertiges, rien n'eſt incroyable de la part des faux illuminés. 4°. Si l'on ramaſſoit toutes les groſſiéretés, les propos de taverne, les traits de folie répandus dans les Livres de Luther, écrits en allemand, on ſeroit tenté de dire qu'il méritoit pour le moins autant d'être mis aux petites-maiſons que d'être condamné comme Hérétique. Mais on les ignore, perſonne ne les lit plus, pas même les Luthériens; cela ſauve l'honneur du Patriarche de la réforme. S'enſuit-il qu'il n'en eſt pas l'Auteur, que c'eſt le Clergé Catholique, irrité de ces déclamations, qui les a forgés?

TARGUM. *Voyez* PARAPHRASES CHALDAÏQUES.

TARTARES. Nous ne parlons de ces peuples que pour expoſer les différentes tentatives que l'on a faites pour les convertir & les amener à la connoiſſance du Chriſtianiſme.

Toujours vagabonds, adonnés au pillage & à la rapine, les *Tartares* étoient connus des Anciens ſous le nom général de *Scythes*, & ils ont été repréſentés, il y a deux mille ans, tels à-peu-près qu'ils ſont encore aujourd'hui. Il n'eſt point de nation qui occupe une auſſi grande étendue de terrain ſur le globe; la grande Tartarie a pour bornes au Septentrion la Sibérie, au Midi les Indes & la Perſe, à l'Orient la mer du Kamſchatka & la Chine, à l'Occident le grand fleuve du Volga & la mer Caſpienne; c'eſt pour le moins le double de l'Europe. Ses habitans ſont auſſi les hommes de l'univers dont les mœurs ſont le plus oppoſées au Chriſtianiſme; l'averſion pour la vie ſédentaire, pour le travail, pour l'agriculture, l'amour du pillage, la cruauté, les débauches contre nature, ſont des vices auſſi anciens qu'eux. Mais enfin Jéſus-Chriſt, en ordonnant de prêcher l'Evangile à toutes les Nations, n'a pas excepté celle-là, & s'il eſt très-difficile de lui faire embraſſer cette Doctrine, l'événement a prouvé plus d'une fois que cela n'eſt pas impoſſible.

Digitized by Google

En faiſant l'hiſtoire du Neſtorianiſme, nous avons obſervé que les Partiſans de cette héréſie, proſcrits par les Empereurs de Conſtantinople au 5me. ſiècle, ſe retirèrent dans la Méſopotamie & dans la Perſe, & s'étendirent du côté de l'Orient ; que pendant le 6me., ils portèrent leur doctrine aux Indes ſur la côte de Malabar, ſur les bords de la mer Caſpienne, & dans une partie de la grande Tartarie ; qu'au 7me., ils pénétrèrent dans la Chine & y firent des progrès. Quoique l'on ne ſache pas préciſément jusqu'à quel point ils allèrent au Nord de la Tartarie, il eſt prouvé par des catalogues que les Neſtoriens ont dreſſé des Evêchés ſoumis à leur Patriarche, qu'il y en avoit pluſieurs ſitués dans la Tartarie.

Il eſt certain qu'avant cette époque il y avoit eu déjà des Chrétiens dans cette partie du monde, puiſque des Ecrivains du 4me. ſiècle ont parlé du Chriſtianiſme établi chez les *Sères*, qui ſont ou les Chinois ou les Tartares Orientaux ; mais on ne ſait pas poſitivement par qui ni comment ils avoient été convertis. Au 7me. ſiècle, les Arabes Mahométans s'emparèrent de la Perſe, & s'y établirent ; depuis cette révolution, les Neſtoriens furent ſouvent troublés dans l'exercice de leur religion, dans leurs miſſions, & maltraités par ces ennemis du nom chrétien.

Dans une *Hiſtoire Eccléſiaſtique des Tartares*, compoſée ſous les yeux du ſavant Mosheim par un de ſes Elèves, & imprimée à Hemſtat en 1741, l'Auteur nous apprend que ſur la fin du 8me. ſiècle, & au commencement du 9me., Timothée, Patriarche des Neſtoriens, qui demeuroit au Monaſtère de Beth-Aba dans l'Aſſyrie, envoya ſucceſſivement pluſieurs de ſes Moines prêcher l'Evangile chez les *Tartares* voiſins de la mer Caſpienne, qu'ils furent écoutés, & qu'ils fondèrent pluſieurs Egliſes, non-ſeulement dans cette contrée, mais au Cathai, dans la Chine & dans les Indes. Il le prouve par des monumens tirés de la *Bibliothèque orientale* d'Aſſemani, tome 3 & 4.

Au commencement du 11me. ſiècle, toute l'Europe retentit du bruit de la converſion & du Chriſtianiſme d'un perſonnage célèbre nommé le *Prêtre Jean*, ſans que l'on ſût poſitivement dans quelle partie du monde il étoit. Il eſt prouvé que c'étoit un Prince *Tartare*, qui dominoit ſur la partie orientale de la Tartarie la plus proche de la Chine, & que l'on appelle aujourd'hui le Royaume de Tanguth. Il paroît encore que ce nom de *Prêtre Jean* a été donné à pluſieurs autres Kans ou Princes Tartares qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme, puiſqu'il en eſt encore fait mention au milieu du 12me. ſiècle. Le dernier de ces Princes, nom-

mé Ung-Kan, fut vaincu & détrôné par Gengis ou Zengis-Kan, l'an 1203. On prétend que le Pape Alexandre III lui avoit écrit l'an 1177, pour l'engager à ſe réunir à l'Egliſe Romaine, & que la poſtérité de ce dernier *Prêtre Jean* ſubſiſta encore long-temps après lui, & continua de conſerver la Foi Chrétienne.

Gengis-Kan, dévaſtateur de l'Aſie, mort l'an 1226, ne fut jamais Chrétien, on ne ſait pas même s'il avoit une religion; mais il paſſe pour conſtant que *Zagatai*, l'un de ſes fils qui eut le Royaume de Samarcande, fit profeſſion du Chriſtianiſme. L'an 1241, & les ſuivans, un eſſaim de *Tartares* vint ravager la Hongrie, la Pologne, la Ruſſie, & pénétra juſques dans la Siléſie. C'eſt ce qui engagea le Pape Innocent IV, à envoyer l'an 1245 des Miſſionnaires en Tartarie, pour tâcher d'adoucir la férocité de ces peuples; il choiſit pour cela des Dominicains & des Franciſcains. L'Hiſtorien que nous copions, prétend que les premiers manquèrent de prudence & réuſſirent mal, que les ſeconds furent mieux reçus, mais qu'ils ne firent pas grand fruit. Il y a cependant lieu de penſer le contraire, puiſqu'en 1246, Gajuch-Kan & d'autres Chefs des *Tartares* avoient embraſſé le Chriſtianiſme, & avoient épouſé des femmes chrétiennes. Aſſemani, *Biblioth. orient.* tome 4, p. 101 & ſuiv.

En effet, André de Lonjumel, l'un de ces Dominicains, revenant de ſon voyage cette même année, trouva dans l'iſle de Chypre le Roi S. Louis qui étoit en marche pour la Terre-Sainte. Sur le récit de ce Religieux, & d'un Ambaſſadeur *Tartare*, qui arriva en même temps, le ſaint Roi les renvoya en Tartarie avec des préſens pour le grand Kan. Si les Dominicains avoient été mal accueillis dans ce pays-là, il n'eſt pas probable qu'André de Lonjumel eût voulu y retourner ſi-tôt, & s'il n'y avoit eu aucun ſuccès à eſpérer pour la Religion, S. Louis n'auroit pas haſardé cette ambaſſade. Mais les *Tartares*, ennemis déclarés pour lors des Sarraſins ou Mahométans, étoient inſtruits & charmés de l'expédition des Princes croiſés, & ils ſavoient que le meilleur moyen d'être en bonne intelligence avec eux, étoit de permettre en Tartarie la prédication de l'Evangile.

Auſſi l'an 1249, Margu-Kan, Souverain puiſſant parmi les *Tartares*, & un autre Prince, nommé Sartack, ſe firent Chrétiens à la ſollicitation d'un Roi d'Arménie. S. Louis, informé de ce fait dans la Paleſtine, exhorta de nouveau Innocent IV, à envoyer des Miſſionnaires en Tartarie, il fit partir avec eux Guillaume de Rubruquis, Religieux Franciſcain, qui écrivit la relation de ſon voyage. Cette miſſion ne fut pas infructueuſe, puiſque Sartack-Kan écrivit des

lettres reſpectueuſes au Pape & à S. Louis, par leſquelles il faiſoit profeſſion d'être Chrétien.

L'an 1256, le même Mangu-Kan envoya Halack, l'un de ſes Généraux, avec une grande armée, pour délivrer la Perſe du joug des Mahométans. Halack les battit, prit Bagdad, & ſe rendit maître de la Perſe; il traita les Chrétiens avec douceur, & leur rendit la liberté de profeſſer & de prêcher leur Religion. En 1259, les *Tartares*, ſous un autre Chef, firent encore une irruption dans la Hongrie, la Pologne & la Ruſſie, pendant que Halack continuoit de pourſuivre les Sarraſins dans la Méſopotamie & la Syrie. C'eſt ce dernier qui, en 1262, extermina la nation des aſſaſſins & leur chef, que l'on nommoit *le vieux de la Montagne*. Cette horde de brigands s'étoit emparée de pluſieurs châteaux dans la Phénicie, d'où elle faiſoit trembler les environs par les rapines & les meurtres qu'elle exerçoit. Il eſt donc conſtant que l'expédition de S. Louis dans la Paleſtine étoit concertée avec les *Tartares*, & qu'il étoit aſſuré d'en être ſoutenu; circonſtance que les Hiſtoriens n'ont pas aſſez remarquée.

En 1274, Abaka, ſucceſſeur d'Halack, dans le gouvernement de la Perſe, envoya un Ambaſſadeur avec ceux du Roi d'Arménie à Grégoire X, & au Concile de Lyon, pour demander du ſecours contre les Sarraſins. Il en renvoya encore d'autres deux ans après au Pape Jean XXI, aux Rois de France & d'Angleterre, pour réitérer la même demande, en aſſurant que Coplaï, Grand-Kan de Tartarie, avoit embraſſé le Chriſtianiſme, & demandoit des Miſſionnaires: ce fait ne s'eſt pas vérifié. Depuis cette époque, juſqu'en 1304, les Chrétiens dans la Perſe furent tantôt en paix, & tantôt maltraités, ſuivant que les Mahométans y eurent plus ou moins de pouvoir. Mais les Papes ne ceſſèrent point d'y envoyer ſucceſſivement des Miſſionnaires, & ceux-ci vinrent ſouvent à bout de réconcilier des Neſtoriens à l'Egliſe Romaine.

Mosheim, *Hiſt. Eccl.* 13e. & 14e. ſiècles, 1re. part. c. 1, §. 2, convient que ceux qui allèrent en Tartarie à la fin du 13e. & au commencement du 14e. ſiècle, y firent les plus grands progrès, qu'ils convertirent au Chriſtianiſme une infinité de *Tartares*, & ramenèrent à l'Egliſe un grand nombre de Neſtoriens, qu'ils érigèrent des Egliſes dans différentes parties de la Tartarie & de la Chine, de laquelle les *Tartares Mongols* s'étoient rendus les maîtres. L'un de ces Miſſionnaires Franciſcains, nommé Jean de Montcorvin, exerça dans ce pays-là pendant quarante-deux ans les fonctions d'un Apôtre. Il parcourut non-ſeulement la plus

grande partie de la Tartarie, mais il alla dans les Indes, il traduiſit en langue *tartare* le nouveau Teſtament & les Pſeaumes de David. L'an 1307, Clément V érigea en ſa faveur un Archevêché dans la ville de *Cambalu*, que l'on croit être la même que Pekin. Tant que les *Tartares Mongols* demeurèrent maîtres de la Chine, la Religion chrétienne y fut floriſſante.

Mais l'an 1369 les Chinois vinrent à bout de chaſſer les *Tartares*, & de remettre ſur le trône un Prince de leur nation; la Religion chrétienne fut bannie de la Chine avec ceux qui l'y avoient portée. A cette même époque la Tartarie fut troublée par des guerres inteſtines, les divers Kans travaillèrent à ſe dépouiller les uns les autres, & ces diviſions donnèrent à Timurbec ou Tamerlan la facilité de les ſubjuguer tous. Sur la fin du 14e. ſiècle, ce conquérant farouche porta le fer & le feu dans preſque toute l'Aſie, il dévaſta la Perſe, l'Arménie, la Géorgie & l'Aſie mineure; il prit Bagdad l'an 1392; par lui a commencé le règne des Turcomans ou des Turcs; par-tout il établit le Mahométiſme ſur les ruines de la Religion chrétienne.

Depuis cette fatale époque, il n'a pas été poſſible de la rétablir dans la grande Tartarie; cependant le zèle des Miſſionnaires, ſur-tout des Capucins, ne s'eſt pas ralenti; ils n'ont preſque pas ceſſé de faire des tentatives pour rentrer dans cette vaſte région; en 1708 deux de ces Religieux eſſayèrent encore d'y pénétrer par la Chine, d'autres y ſont allés par la Perſe; on ne voit pas que leurs efforts aient eu du ſuccès. D'ailleurs la découverte de l'Amérique faite à la fin du 15e. ſiècle, & la navigation des Européens aux Indes, ont fait tourner d'un autre côté les courſes apoſtoliques. A préſent la Tartarie eſt diviſée entre deux fauſſes Religions, les *Tartares* occidentaux, voiſins de la mer Caſpienne & de la Perſe ſont Mahométans; ceux qui touchent à la Chine & qui s'étendent vers le nord, ſont idolâtres; leurs Prêtres, nommés *Lamas*, ont à leur tête un chef ſouverain, appellé le *Dalaï-Lama*, que tous les *Tartares* honorent comme une eſpèce de Divinité.

Quand on conſidère la perſévérance des Miſſionnaires Catholiques pendant plus d'un ſiècle à travailler à la converſion des *Tartares*, les fatigues qu'ils ont ſupportées, les cruautés auxquelles ils ont été expoſés, la multitude de ceux qui y ſont morts, on ne peut refuſer des éloges à leur courage. Mais les Proteſtans en parlent froidement, on ne ſait s'ils l'approuvent ou s'il leur déplaît; ils en dépriment les ſuccès pour vanter ceux des Neſtoriens. Cepen-

Digitized by Google

dant on ne peut faire aux Miſſionnaires Catholiques, ſur-tout aux Capucins, aucun des reproches que les Proteſtans & leurs copiſtes ont fait contre la plupart des autres Miſſionnaires. La vie pauvre & dure de ces Religieux reſſembloit à celle des Apôtres, elle imprimoit le reſpect aux *Tartares*. Ils n'ont travaillé ni à ſe procurer des richeſſes, ni à fonder une ſouveraineté, ni à étendre le pouvoir du Pontife Romain; l'Epiſcopat dont pluſieurs ont été revêtus n'a rien changé à leur manière de vivre. On ne voit pas qu'ils aient croiſé les travaux des Neſtoriens, qu'ils aient diſputé contre eux; & ceux ci étoient Moines auſſi-bien que les Catholiques. Cependant, à la réſerve du ſeul Jean de Mont-Corvin, auquel les Proteſtans n'ont pu refuſer des éloges, parce qu'il traduiſit le nouveau Teſtament en *tartare*, ils n'ont pas dit un mot des autres.

Mais le travail de ce Franciſcain eſt une cenſure ſanglante de la négligence des Neſtoriens, pendant ſept cens ans que ceux-ci ont prêché dans la Tartarie, aucun d'eux n'a penſé à traduire la Bible; il a fallu que ce fût un Catholique & un Religieux qui prît cette peine. Cela nous paroît démontrer que les Neſtoriens ne croyoient pas, comme les Proteſtans, que l'Ecriture-Sainte eſt la ſeule règle de notre Foi, & que l'on n'eſt pas vrai Chrétien quand on ne lit pas la Bible. Lorſque des Neſtoriens ſe ſont réunis à l'Egliſe Romaine, on n'a pas exigé d'eux une abjuration de leur croyance ſur aucun des points de doctrine conteſtés entre les Proteſtans & nous, ce fait nous paroît prouver encore que les Neſtoriens n'ont jamais eu la même croyance que les Proteſtans.

Quand on n'enviſageroit les choſes que du côté politique & à l'égard du bien temporel de l'humanité, l'extinction du Chriſtianiſme dans la Tartarie eſt un très-grand malheur. C'eſt de cette région funeſte que ſont ſorties la plupart des hordes de Barbares qui ont ravagé l'Europe & l'Aſie, les Huns, les Alains, les Vandales, les armées de Gengis-Kan, de Mangu-Kan, de Tamerlan, &c. Si notre Religion s'étoit établie dans cette partie du monde, elle y auroit produit ſans doute les mêmes effets que chez les autres Barbares du Nord; elle les a civiliſés, rendu ſédentaires, laborieux, raiſonnables. Quand les Papes n'auroient point eu d'autre deſſein, en envoyant des Miſſionnaires chez les *Tartares*, il faudroit encore bénir leur zèle, & reconnoître du moins à cet égard l'utilité de leur juriſdiction; mais dès qu'il eſt queſtion des Papes & de l'Egliſe Romaine, les Proteſtans n'entendent plus raiſon. *Voyez* MISSIONS.

Digitized by Google

TATIEN, Ecrivain eccléſiaſtique du ſecond ſiècle, étoit Aſſyrien d'origine & né dans la Méſopotamie. Il fut diſciple de S. Juſtin, ſous lequel il apprit à Rome pendant pluſieurs années la doctrine chrétienne. Après la mort de ce ſaint Martyr, il retourna dans ſa patrie, & privé de ſon guide il adopta une partie des erreurs des Valentiniens, des autres Gnoſtiques, & des Marcionites. Il eſt accuſé par les Pères de l'Egliſe d'avoir enſeigné, comme Marcion, qu'il y a deux principes de toutes choſes, dont l'un eſt ſouverainement bon; l'autre qui eſt le créateur du monde, eſt la cauſe de tous les maux. Il diſoit que celui-ci a été l'Auteur de l'ancien Teſtament, & que le nouveau eſt l'ouvrage du Dieu bon. Il condamnoit l'uſage du mariage, de la chair & du vin, parce qu'il les regardoit comme des productions du mauvais principe. Il ſoutenoit, comme les Docètes, que le Fils de Dieu n'a pris que les apparences de la chair; il nioit la réſurrection future & le ſalut d'Adam. Il vouloit que l'on traitât durement le corps, & que l'on vécût dans une parfaite continence. Cette morale rigide ſéduiſit pluſieurs perſonnes; ſes diſciples furent nommés *Encratites* ou Continens, *Hydroparaſtes* ou Æquariens, parce qu'ils n'offroient que de l'eau dans les ſaints myſtères, *Tatianiſtes*, à cauſe de leur chef, *Apoſtoliques*, *Apotatiques*, &c. *Voyez* ces mots.

Tous les anciens s'accordent à dire que *Tatien* avoit beaucoup d'eſprit, d'éloquence & d'érudition, il connoiſſoit parfaitement l'antiquité païenne. Il avoit compoſé beaucoup d'ouvrages, preſque tous ont péri. Il reſte ſeulement de lui un *Diſcours contre les Païens*, qui manque d'ordre & de méthode, le ſtyle en eſt diffus & ſouvent obſcur, mais il y a beaucoup d'érudition profane. *Tatien* y prouve que les Grecs n'ont point été les inventeurs des ſciences, qu'ils ont emprunté beaucoup de choſes des Hébreux, & qu'ils en ont abuſé. Il l'a parſemé de réflexions ſatyriques ſur la Théologie ridicule des Païens, ſur la contradiction de leurs dogmes, ſur les actions infâmes des Dieux, ſur les mœurs corrompues des Philoſophes. On trouve cet ouvrage à la ſuite de ceux de S. Juſtin, dans l'édition des Bénédictins. Il y en a eu auſſi une très-belle édition à Oxford en 1700, in-8°., avec des notes, & qui a été donnée par Worth, archidiacre de Worceſter.

Tatien avoit auſſi compoſé une concorde, ou harmonie des quatre Evangiles, intitulée *Diateſſaron*, *par les quatre*; cet ouvrage a ſouvent été nommé *l'Evangile de Tatien* ou *des Encratites*, & il a encore eu d'autres noms; il eſt mis au nombre des Evangiles apocryphes. On n'accuſe point

l'Auteur d'y avoir cité ou copié de faux Evangiles ; auſſi cet ouvrage fut goûté par les orthodoxes, auſſi-bien que par les hérétiques. Théodoret, qui en avoit trouvé plus de deux cents exemplaires dans ſon Diocèſe, les ôta des mains des Fidèles, & leur donna en échange les quatre Evangiles, parce que l'Auteur y avoit ſupprimé tous les paſſages qui prouvent que le Fils de Dieu eſt né de David, ſelon la chair. On a été long-temps perſuadé que cet ouvrage n'exiſtoit plus ; celui qui a été mis ſous le nom de *Tatien* dans la bibliothèque des Pères, a été fait par un Auteur latin, bien poſtérieur au ſecond ſiècle : mais le ſavant Aſſémani découvrit dans l'Orient une traduction arabe du *Diateſſaron*, & le rapporta à Rome, *Biblioth. Orient.* tome I, à la fin. On pourroit vérifier ſi ce Livre eſt conforme à ce que les anciens ont dit de celui de *Tatien.*

Juſqu'à préſent les plus habiles Critiques avoient penſé que ſon *Diſcours contre les Païens* avoit été écrit vers l'an 168, & avant que l'Auteur fût tombé dans l'héréſie ; ils n'y voyoient aucun veſtige des erreurs des Encratites ni des Gnoſtiques, mais plutôt la doctrine contraire. Le Clerc, qui l'a examiné avec des yeux critiques, *Hiſt. Eccléſ.* an 172, §. 1, p. 735, l'Editeur d'Oxford qui en a peſé toutes les expreſſions, les Bénédictins qui en ont fait l'analyſe, Bullus, Boſſuet, le P. le Nourry, &c., en ont ainſi jugé. Mais Bruker, dans ſon *Hiſt. crit. de la Philoſ.* tom. 3, p. 378, ſoutient que tous ſe ſont trompés, que ce diſcours renferme déjà tout le venin de la philoſophie orientale, égyptienne & caballiſtique, de laquelle *Tatien* étoit imbu, qu'il y enſeigne évidemment le ſyſtême des émanations, qui eſt la baſe & la clef de toute cette philoſophie, que les apologiſtes de cet Auteur ont perdu leur peine, en voulant donner un ſens orthodoxe à ſes expreſſions.

Pour contredire ainſi des hommes auxquels on ne peut refuſer le titre de ſavans, il faut de fortes preuves ; voyons s'il y en a.

1°. *Tatien*, dit Brucker, avertit qu'il a renoncé à la Philoſophie des Grecs, pour embraſſer celle des Barbares ; or, celle-ci étoit évidemment la Philoſophie des Orientaux.

Si Bruker n'avoit pas commencé par ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, il auroit vu que par la *Philoſophie des Barbares*, *Tatien* a entendu la Philoſophie de Moïſe & des Chrétiens, parce que les Grecs nommoient *barbare* tout ce qui n'étoit pas Grec. Il s'en eſt clairement expliqué, *Edit. Pariſ.* n. 29, *Edit. Oxon.* n. 46, il dit : » Dégoûté des fables & des ab-
» ſurdités du Paganiſme, incertain de ſavoir comment je
» pourrois trouver la vérité, je ſuis tombé par haſard ſur
» des Livres barbares, trop anciens pour être comparés aux

Digitized by Google

» ſciences des Grecs, trop divins pour être mis en parallèle » avec leurs erreurs; *j'y ai ajouté foi*, à cauſe de la ſimplicité du ſtyle, de la candeur modeſte des Ecrivains, de la » clarté avec laquelle ils expliquent la création (ποίησις) » de l'univers, de la connoiſſance qu'ils ont eu de l'avé- » nir, de l'excellence de leur morale; du gouvernement » univerſel qu'ils attribuent à un ſeul Dieu. n. 31, (48); » il eſt à propos de faire voir que notre Philoſophie eſt » plus ancienne que les ſciences des Grecs «. Il prend pour termes de comparaiſon Moïſe & Homère, il prouve par l'Hiſtoire profane que le premier a devancé de long-temps le ſecond. Peut-on reconnoître à ces traits la Philoſophie des Orientaux & des Gnoſtiques!

2°. *Tatien*, continue Brucker, a enſeigné le ſyſtême des émanations; c'eſt-à-dire, que la matière & les eſprits ſont ſortis de Dieu par émanation, & non par création; c'étoit le dogme favori des Orientaux.

Le contraire eſt déjà prouvé par la profeſſion de Foi que cet Auteur vient de faire, en diſant qu'il a cru aux Livres barbares, à cauſe de la clarté avec laquelle ils expliquent la naiſſance de l'univers; or, les Ecrivains ſacrés n'enſeignent point les émanations, mais la création; *voyez* le mot. Il y a plus; au mot *Gnoſtiques*, nous avons fait voir que ces Hérétiques admettoient, non l'émanation, mais l'éternité de la matière. Ils penſoient ſans doute que les deux premiers *Eons* ou Eſprits étoient ſortis de la nature divine par émanation, mais l'un étoit mâle & l'autre femelle, & c'eſt de leur mariage que toute la famille des *Eons* étoit deſcendue. Il eſt donc faux que l'hypothèſe des émanations ſoit la clef de tout le ſyſtême théologique des Gnoſtiques & des Orientaux.

Mais il faut entendre parler *Tatien* lui-même, & voir les paſſages dont Brucker & tant d'autres ont abuſé.

N. 4 (6) il dit : » Notre Dieu n'eſt pas depuis un » temps, il eſt ſeul ſans principe, ou ſans commencement, » puiſqu'il eſt le principe de tout ce qui a commencé d'être. » Il eſt Eſprit, non mêlé avec la matière, mais Créateur » (Κατασκευαστὴς) des Eſprits matériels & des formes de la » matière. Il eſt inviſible & inſenſible, Père de tous les êtres » viſibles ou inviſibles. N. 5 (7) Je vais expoſer plus clai- » rement notre croyance. Dieu étoit au commencement, » & nous avons appris que le commencement ou le prin- » cipe de toutes choſes eſt la puiſſance du Verbe. Lorſque le » monde n'étoit pas encore, le Seigneur de toutes choſes » étoit ſeul; mais comme il eſt la toute-puiſſance, & la » ſubſiſtance des êtres viſibles & inviſibles, tous étoient

Digitized by Google

» avec lui. Le Verbe qui étoit en lui, étoit auſſi avec lui par
» ſa propre puiſſance. Par un acte de volonté de cette na-
» ture ſimple, le Verbe eſt ſorti, ou s'eſt montré; il n'eſt
» pas ſorti du vide, c'eſt le premier acte de l'Eſprit. Nous
» ſavons que c'eſt lui qui a fait le monde. Or, il eſt né par par-
» ticipation & non par retranchement. Ce qui eſt retranché
» eſt ſéparé de ſon principe, ce qui en vient par participa-
» tion, & pour une fonction, ne diminue en rien le prin-
» cipe duquel il procède. De même qu'un flambeau en al-
» lume d'autres, ſans rien perdre de ſa ſubſtance, ainſi le
» Verbe naiſſant de la puiſſance du Père ne le prive pas de
» ſa raiſon, ou de ſon intelligence. Quand je vous parle,
» & que vous m'entendez, je ne ſuis pas privé pour cela
» de ma parole; mais en vous parlant je me propoſe de
» produire un changement en vous. Et de même que le
» Verbe engendré au commencement a produit notre mon-
» de, *après en avoir fait la matière*, de même, moi régénéré
» à l'imitation du Verbe, & éclairé par la connoiſſance de
» la vérité, je donne une meilleure forme à un homme de
» même nature que moi. La matière n'eſt pas ſans com-
» mencement comme Dieu, & n'étant point ſans principe,
» elle n'a pas le même pouvoir que Dieu; mais elle a été
» faite, elle eſt venue, non d'un autre, mais du ſeul ou-
» vrier de toutes choſes. N. 7. (10) Le Verbe céleſte,
» Eſprit engendré du Père, intelligence née d'une puiſ-
» ſance intelligente; a fait l'homme à la reſſemblance de
» ſon Créateur, & image de ſon immortalité, afin qu'ayant
» reçu de Dieu une portion de la Divinité, il pût participer
» auſſi à l'immortalité qui eſt propre à Dieu. Avant de faire
» l'homme, le Verbe a produit les Anges «.

Remarquons d'abord que *Tatien* ne donne point ce qu'il dit du Verbe & de ſes opérations, comme une opinion philoſophique, mais comme une doctrine appriſe par révélation: *nous avons appris, nous ſavons que c'eſt lui qui a fait le monde*. Il eſt évident qu'il avoit dans l'eſprit les premiers verſets de l'Evangile de S. Jean, & qu'il ſe ſert des mêmes expreſſions.

3°. L'on dira ſans doute que dans tout ce long paſſage il n'y a point de terme qui ſignifie proprement & en rigueur la *création;* mais il n'y en a point non plus dans S. Jean, parce que le Grec, non plus que les autres langues, n'avoit point de terme ſacramentel pour rendre cette idée. *Voyez* Création. Perſonne cependant ne s'eſt aviſé de penſer que S. Jean admettoit les émanations. Ceux qui les ont admiſes n'ont jamais dit que la matière a eu un commencement, qu'elle a été faite ou produite, qu'elle eſt l'ouvrage

Digitized by Google

l'ouvrage de celui qui a fait toutes choſes, comme s'exprime *Tatien*. Encore une fois, les Gnoſtiques ont ſuppoſé, comme Platon, la matière éternelle. Pour qu'elle fût ſortie de Dieu par émanation, il auroit fallu qu'elle fût en Dieu de toute éternité ; or, *Tatien* nous avertit que Dieu ne fut jamais mêlé avec la matière. Selon ſa doctrine, la production de la matière a été un acte de la puiſſance du Verbe, ſuivant le ſentiment des Philoſophes, les émanations ſe faiſoient par néceſſité de nature, ils étoient perſuadés que Dieu n'a jamais exiſté ſans rien produire. *Tatien* enſeigne le contraire. *Voyez* Émanation.

Il dit que c'eſt le Verbe qui a fait ou produit les Anges & les ames humaines, & ç'a été encore un acte de puiſſance; ces êtres ne ſont donc pas ſortis de lui par émanation. Brucker lui reproche d'avoir appellé ces Eſprits *matériels*; en quel ſens? *Tatien* & d'autres Pères ont cru que Dieu ſeul eſt Eſprit pur, toujours ſéparé de toute matière, au-lieu que les Eſprits créés ne ſubſiſtent jamais ſans être revêtus d'une eſpèce de corps ſubtil. Cette erreur n'eſt ni groſſière ni dangereuſe. Mais l'hypothèſe des émanations eſt-elle compatible avec la notion d'Eſprit pur, de *nature ſimple*, que *Tatien* attribue à Dieu? *Voyez* Ange, Esprit, &c.

4°. S'il eſt queſtion dans ſon texte d'une *émanation*, c'eſt de celle du Verbe, avant la création, ou plutôt par la création du monde. Il dit en effet que le Verbe eſt *émané*, *ſorti*, *né*, *provenu* du Père. Mais on a prouvé cent fois contre les Ariens & les Sociniens, que dans le ſtyle des anciens Docteurs de l'Egliſe, lorſqu'ils parlent du Verbe Divin, *émaner*, *ſortir*, *naître*, *procéder*, &c, ſignifient ſeulement ſe produire au dehors, ſe montrer, ſe rendre ſenſible, par les œuvres de la création.

Quoi qu'en diſe Brucker, ceux qui ont ſoutenu que *Tatien* a enſeigné l'éternité & la Divinité du Verbe, n'ont pas eu tort. En effet, *Tatien* dit que Dieu eſt ſans commencement, qu'avant d'émaner de lui pour créer le monde, le Verbe étoit en lui & avec lui, non *en puiſſance* comme le monde qui n'exiſtoit pas encore, mais *avec une puiſſance propre*, par conſéquent ſubſiſtant en perſonne. Il dit que le Verbe eſt émané de Dieu *par participation*; à quoi a-t-il participé, ſinon à la puiſſance & aux attributs de Dieu? Il dit qu'en ſortant du Père, il ne s'en eſt pas ſéparé, parce que Dieu n'a jamais pu être ſans ſon Verbe, ſans ſa raiſon ou ſon intelligence éternelle. Si ce langage n'exprime point la Divinité du Verbe, aucune profeſſion de Foi ne peut ſuffire; mais il eſt bien différent de celui des Philoſophes

Orientaux, des Gnoſtiques, des Cabaliſtes, de celui des Ariens.

5°. Le Clerc, *Hiſt. Eccléſiaſt.* an. 172, p. 378, §. 3, dit que toute cette doctrine de *Tatien* eſt fort obſcure, que les Païens n'en pouvoient rien conclure, ſinon que les Chrétiens admettoient deux Dieux, l'un ſupérieur & par excellence, l'autre engendré de lui, & nommé le *Verbe*, Créateur de toutes choſes; qu'il auroit été mieux de s'en tenir aux paroles des Apôtres, & de ne point entreprendre d'expliquer des choſes inexplicables.

Cela eût été bon, ſi les Païens euſſent voulu s'en contenter; mais ils répétoient ſans ceſſe que la doctrine des Chrétiens n'étoit qu'un amas de fables & de contes de vieilles, bons tout au plus pour amuſer des enfans. *Tatien* vouloit leur faire voir que c'étoit une doctrine profonde & raiſonnée, une Philoſophie plus vraie & plus ſolide que toutes les viſions des prétendus ſages du Paganiſme. La manière dont il expoſe l'émanation du Verbe au moment de la création, ne reſſemble en rien aux généalogies ridicules des Dieux, admiſes par les Païens, ni aux émanations des Eons, forgées par les Gnoſtiques.

6°. Origène & Clément d'Alexandrie reprochent à *Tatien* d'avoir dit que ces paroles de la Génèſe: *Que la lumière ſoit*, expriment plutôt un déſir qu'un commandement, & qu'il a parlé comme un Athée en ſuppoſant que Dieu étoit dans les ténèbres. Or, dit Brucker, c'étoit un dogme de la Philoſophie orientale, égyptienne & cabaliſtique.

Mais ce n'eſt point dans le diſcours contre les Gentils que *Tatien* a ainſi parlé; peu nous importe de ſavoir ce qu'il a rêvé, lorſqu'il eſt devenu Hérétique, & qu'il a embraſſé la plupart des viſions des Gnoſtiques.

7°. Nous ne nous arrêterons point à prouver que dans ce diſcours il n'a enſeigné ni la matérialité ni la mortalité de l'ame; les Editeurs de S. Juſtin l'ont juſtifié à cet égard, *Préf.* 3e. part. c. 12, n. 3. Il a du moins déclaré poſitivement que l'ame humaine eſt immortelle *par grace*; cela nous ſuffit.

8°. L'Editeur d'Oxford prétend que *Tatien* y a réprouvé le mariage; il dit, n. 34 (55) » Qu'ai-je beſoin de cette » femme peinte par Periclymène, qui mit au monde trente » enfans dans une ſeule couche, & que l'on prend pour une » merveille? Cela doit être regardé plutôt comme l'effet » d'une intempérance exceſſive & d'une lubricité abominable «. Mais autre choſe eſt de condamner l'uſage modéré du mariage, & autre choſe de blâmer l'intempérance dans cet uſage.

Digitized by Google

9°. Enfin, Brucker prétend que *Tatien* a emprunté de Zoroaſtre & des Orientaux le ſyſtême des émanations & l'opinion que la chair eſt mauvaiſe en ſoi. Cependant nous voyons par le Zend-Aveſta que Zoroaſtre n'a enſeigné ni l'un ni l'autre; on ne connoît aucun autre Philoſophe Oriental dont on puiſſe prouver les ſentimens par ſes ouvrages.

Il ſeroit inutile de pouſſer plus loin l'apologie du diſcours de *Tatien*; nous ne prétendons point ſoutenir qu'il eſt abſolument irrépréhenſible, mais il y a de l'injuſtice à y chercher des erreurs qui n'y ſont point. Brucker a commencé par ſuppoſer ſans preuve, ou plutôt malgré toute preuve, que cet Auteur étoit déjà pour lors imbu des opinions de la Philoſophie orientale; enſuite il part de cette ſuppoſition fauſſe pour en expliquer toutes les phraſes dans le ſens des Gnoſtiques. Dès que ſon principe eſt faux, toutes les conſéquences qu'il en tire, toutes les interprétations qu'il donne, ſont illuſoires. Au mot *Gnoſtiques*, nous avons fait voir que le plan de Philoſophie orientale forgé par les Critiques Proteſtans, n'eſt qu'un ſyſtême conjectural, imaginé pour traveſtir la doctrine des Pères de l'Egliſe. *Voyez* PHILOSOPHIE, PLATONISME, &c.

T É

TÉMOIGNAGE. Ce mot, dans le ſens propre, ſignifie l'atteſtation que fait un homme en juſtice de ce qu'il a vu & entendu; ainſi le *témoignage* ne peut avoir lieu qu'à l'égard des faits. Mais ce terme, dans l'Ecriture-Sainte, a d'autres ſignifications. 1°. Il déſigne un monument; ainſi *Gen.* c. 31, ℣. 45, Laban & Jacob, après s'être juré une amitié mutuelle, érigent pour monument de cette alliance un monceau de pierres, comme un témoin muet de leurs ſermens; Laban le nomme *Galaad*, *le monceau témoin*, & Jacob, *le monceau du témoignage*. Après le partage de la Terre promiſe les Tribus d'Iſraël placées à l'orient du Jourdain, élèvent de même un grand tas de pierres en forme d'autel, pour atteſter qu'elles veulent conſerver l'unité de Religion & de culte avec les Tribus placées à l'occident; *Joſué*, c. 22, ℣. 10.

2°. Il déſigne la Loi du Seigneur, parce que Dieu témoigne ou atteſte aux hommes ſes volontés par ſa Loi.

3°. Dans l'origine, *teſtament* & *témoignage* ſont ſynonymes, parce que le teſtament d'un mourant eſt le *témoignage* de ſes dernières volontés; il en eſt de même en hébreu, & comme une alliance ſe conclut toujours par des *témoignages* extérieurs de fidélité mutuelle, l'Arche qui renfermoit les

Tables de la Loi eſt appellée indifféremment l'*Arche du Teſtament*, l'*Arche du Témoignage*, l'*Arche de l'Alliance.* Le Tabernacle eſt auſſi nommé *la Tente du Témoignage*, parce que c'eſt là que Dieu annonçoit ordinairement ſes volontés à Moïſe & au peuple.

4°. Il ſignifie quelquefois une prophétie, par la même raiſon; Dieu dit à Iſaie, c. 8, ℣. 16, Tenez ſecrète cette prophétie, cachetez ma Loi pour mes Diſciples: *Liga teſtimonium, ſigna legem in Diſcipulis meis.*

TÉMOIGNAGE. (FAUX) Ce crime eſt proſcrit non-ſeulement par le ſecond précepte du Décalogue, qui défend de prendre le ſaint Nom de Dieu en vain, mais encore par le neuvième, en ces termes: » Tu ne porteras point *faux té-* » *moignage* contre ton prochain «. Suivant la Loi, un faux témoin étoit condamné à la peine du talion, ou à ſubir la même peine qui auroit été décernée contre l'accuſé, ſi celui-ci avoit été jugé coupable, *Deut.* c. 19, ℣. 19. Il eſt très-évident que ce crime eſt contraire à la loi naturelle.

Les Loix civiles ont toujours condamné les faux témoins; les Loix Eccléſiaſtiques n'ont pas été moins ſévères; par le 74me. canon du Concile d'Elvire, un homme convaincu de *faux témoignage* eſt privé de la Communion pour cinq ans, dans le cas où il ne s'eſt pas agi d'une cauſe de mort; dans le cas contraire, le témoin étoit cenſé homicide, & comme tel privé de la Communion juſqu'à l'article de la mort. Les Conciles d'Agde, en 506, & de Vannes, en 465, le ſoumettent à la même peine, juſqu'à ce qu'il ait ſatisfait au prochain par la pénitence; le premier & le deuxième Concile d'Arles confirment cette diſcipline, le dernier néanmoins laiſſe la longueur de cette pénitence au jugement de l'Evêque. Bingham, *Orig. Eccleſ.* l. 16, c. 13, §. 1, tome 7, p. 510.

Les Docteurs de l'Egliſe penſent à-peu-près de même de la calomnie réfléchie & préméditée, quoiqu'elle ne ſoit pas appuyée par un faux ſerment.

TÉMOIN. L'on ſait aſſez ce que ce terme ſignifie. La Loi de Moïſe défendoit de condamner perſonne à mort ſur la dépoſition d'un ſeul homme, mais le crime étoit cenſé prouvé par l'atteſtation de deux ou trois *témoins; Deut.* c. 17, ℣. 6. Lorſqu'un homme étoit condamné à mort, les *témoins* devoient frapper les premiers, lui jeter la première pierre, s'il étoit lapidé. Jéſus-Chriſt fit alluſion à cet uſage, lorſqu'il dit aux Phariſiens qui lui préſentoient une femme ſurpriſe en adultère: » Que celui de vous qui eſt ſans péché lui-

Digitized by Google

» jette la première pierre «. *Joan.* c. 8, ℣. 7. *Voyez* ADULTÈRE.

L'Ecriture appelle auſſi *témoin* celui qui publie une vérité; dans ce ſens Jéſus-Chriſt dit à ſes Apôtres : » Vous ſerez mes *témoins* «, *Act.* c. 1, ℣. 8; parce que leur prédication conſiſtoit à rendre témoignage de ce qu'ils avoient vu & entendu, 1 *Joan.* c. 1, ℣. 1. Ils ſe donnent eux-mêmes pour *témoins* de la Réſurrection de Jéſus-Chriſt, *Act.* c. 2, ℣. 32. Il eſt dit que S. Jean-Baptiſte avoit auſſi rendu témoignage au Sauveur, parce qu'il avoit vu le Saint-Eſprit deſcendre ſur lui au moment de ſon Baptême, *Joan.* c. 1, ℣. 15, 19, 32. Dans ce même ſens l'on a nommés *Martyrs* ou *témoins*, ceux qui ont donné leur vie pour atteſter la vérité de notre Religion; S. Etienne eſt le premier qui ait été ainſi appellé, *Act.* c. 22, ℣. 20. *Voyez* MARTYR.

Puiſque la Doctrine de Jéſus-Chriſt a été d'abord annoncée par des *témoins*, nous concluons qu'elle a dû ſe tranſmettre de même aux générations ſuivantes; une doctrine révélée de Dieu ne peut ni ne doit ſe perpétuer autrement. C'eſt ce que nos Controverſiſtes ont appellé *probatio fidei per teſtes*; Wallembourg, *Tract.* 5.

En effet, de même que les Apôtres ont été capables de rendre un témoignage certain & irrécuſable de ce qu'ils ont entendu de la bouche de Jéſus-Chriſt, & de ce qu'ils lui ont vu faire; les Diſciples immédiats des Apôtres, qui en ont reçu la miſſion, ou la charge d'enſeigner les Fidèles, ont été capables auſſi d'atteſter avec certitude ce qu'ils ont ouï dire aux Apôtres, & ce qu'ils leur ont vu faire. Si les Apôtres ne les en avoient pas jugé capables, ils ne leur auroient pas confié une fonction auſſi importante. Ces ſeconds *témoins* doivent donc être crus, lorſqu'ils atteſtent qu'ils ont reçu des Apôtres la doctrine qu'ils enſeignent eux-mêmes aux Fidèles. Comme pluſieurs de ceux-ci avoient entendu prêcher les Apôtres, il n'a pas été poſſible à leurs Paſteurs d'en impoſer ſur ce fait éclatant & public.

Il ne ſerviroit à rien de dire que les Apôtres avoient reçu la plénitude des dons du Saint-Eſprit, & que leurs Diſciples n'ont pas été favoriſés de la même grace. Nous ſommes convaincus, par les écrits mêmes des Apôtres, qu'ils donnoient le Saint-Eſprit par l'impoſition de leurs mains, cérémonie que nous appellons l'*Ordination*; ils nous diſent que les Paſteurs qu'ils ont prépoſés au gouvernement des Egliſes ont été établis par le Saint-Eſprit; que c'eſt Jéſus-Chriſt lui-même qui a donné à ſon Egliſe des Paſteurs & des Docteurs, auſſi bien que des Apôtres & des Evangéliſtes, pour maintenir l'unité de la foi, que Jéſus-Chriſt a

envoyé le Saint-Eſprit *pour toujours*, &c. Donc les Paſteurs choiſis par les Apôtres ont auſſi reçu le Saint-Eſprit, pour remplir avec ſuccès le miniſtère dont ils étoient chargés.

Nous ajoutons que s'il avoit été néceſſaire, pour maintenir l'unité de la foi, que les Paſteurs reçuſſent le Saint-Eſprit avec la même plénitude que les Apôtres, Jéſus-Chriſt le leur auroit certainement donné; car, enfin ce divin Sauveur n'a pas établi ſon Egliſe pour la laiſſer bientôt défigurer par l'erreur; il n'a pas apporté la vérité ſur la terre pour la laiſſer bientôt étouffer par des inventions humaines; il lui a promis, au contraire, ſon aſſiſtance juſqu'à la fin des ſiècles.

On ne gagnera pas davantage en diſant que les Apôtres ont mis par écrit la Doctrine de Jéſus-Chriſt, que c'eſt dans leurs Livres qu'il faut la chercher. 1°. Les Livres ne ſont d'aucun uſage pour les ignorans, & les vérités de la Foi ſont faites pour tout le monde. 2°. Il eſt faux que les Apôtres aient écrit toute la Doctrine de Jéſus-Chriſt, ſans en rien omettre; du moins on l'affirme ſans preuve, & nous ferons voir le contraire au mot *Tradition*. 3°. Le plus grand nombre des Apôtres n'ont rien écrit, du moins on n'a jamais connu aucun de leurs ouvrages; tous cependant ont fondé des Egliſes, & ont laiſſé après eux des Paſteurs pour enſeigner les Fidèles. 4°. Les Apôtres ont écrit dans une ſeule langue, qui n'étoit en uſage que dans l'Empire Romain, & ils ont fondé le Chriſtianiſme chez des Peuples qui ne l'entendoient pas; nous ne voyons point qu'ils leur aient ordonné de l'apprendre, ni qu'ils aient fait traduire leurs écrits dans toutes les langues : donc ils ont jugé que leur Doctrine pouvoit être connue, profeſſée & conſervée autrement. 5°. Pluſieurs peuples ont été Chrétiens pendant fort long-temps, ſans avoir dans leur langue une traduction des Livres ſaints; & quand ils l'auroient eue, ils n'auroient pas dû s'y fier, à moins qu'ils n'euſſent été certains de la fidélité de cette verſion. 6°. C'eſt ſur le ſens de ces mêmes Livres que ſont ſurvenues toutes les diſputes, & qu'ont été fondées toutes les erreurs en matière de Foi; vingt Sectes différentes n'ont pas manqué d'y trouver à point nommé toutes les opinions fauſſes qu'il leur a plu d'adopter.

Il a donc toujours fallu un guide, un garant, une règle, pour ſaiſir avec certitude le vrai ſens de ces Livres, & il n'y en a jamais eu d'autre que le témoignage, l'enſeignement, la tradition des Paſteurs. De même que les Apôtres ont donné aux Paſteurs du premier ſiècle leurs écrits, & le ſens dans lequel il faut les entendre, ces Paſteurs ont tranſmis l'un & l'autre à ceux du ſecond ſiècle, ceux-ci à ceux

Digitized by Google

du troiſième, & ainſi de ſuite juſqu'à nous. Il eſt abſurde de conſentir, par néceſſité, à recevoir par ce témoignage la connoiſſance des écrits authentiques des Apôtres, & de ne vouloir pas recevoir par la même voie le ſens qu'il faut leur donner. Si les Paſteurs de l'Egliſe ſont croyables lorſqu'ils atteſtent que tels & tels écrits ſont véritablement des Apôtres, pourquoi ne le ſont-ils plus lorſqu'ils atteſtent que les Apôtres leur ont appris à y donner tel ou tel ſens? Nous cherchons vainement dans les livres de nos adverſaires une réponſe ſolide à ce raiſonnement. *Voyez* Ecriture-Sainte, Eglise, Tradition, &c.

Témoins. (trois) *Voyez* S. Jean l'Évangéliste.

TEMPÉRANCE, vertu morale & chrétienne qui conſiſte à éviter les plaiſirs exceſſifs, défendus ou dangereux. Elle a été louée & recommandée par les Philoſophes Païens les plus ſages, auſſi-bien que par les Auteurs ſacrés. Mais c'eſt à tort que les cenſeurs de la Morale chrétienne prétendent qu'elle nous défend tous les plaiſirs ſans exception. Il y a néceſſairement du plaiſir à ſatisfaire les beſoins du corps & à exercer les facultés de l'ame; Dieu a voulu par cet attrait engager l'homme à ſe conſerver, à regarder la vie comme un bienfait, il ne lui en fait donc pas un crime. Mais l'expérience prouve que l'uſage immodéré des plaiſirs opère notre deſtruction, nous les rend bientôt inſipides, & que l'abus des plaiſirs innocens nous conduit à rechercher les plaiſirs criminels.

Il eſt d'ailleurs ſi ordinaire à l'homme de rechercher le plaiſir pour lui-même & d'en abuſer, l'Epicuréiſme étoit ſi généralement répandu dans le monde du temps de Jéſus-Chriſt, pluſieurs Philoſophes avoient enſeigné des maximes ſi ſcandaleuſes, & avoient donné de ſi mauvais exemples, que ce divin Maître ne pouvoit pouſſer trop loin la ſévérité pour réformer les idées des hommes & le relâchement des mœurs.

De là ces maximes auſtères de l'Evangile : » Heureux les » pauvres d'eſprit..., heureux ceux qui pleurent, heureux » ceux qui ſouffrent perſécution pour la juſtice, &c.; *Matt.* » c. 5. Si quelqu'un veut me ſuivre, qu'il porte ſa croix » tous les jours de ſa vie; *Luc*, c. 9, ℣. 23. Ceux qui ſont » à Jéſus-Chriſt crucifient leur chair avec ſes vices & ſes » convoitiſes, *Galat.* c. 5, ℣. 4, &c«. Telle eſt la deſtinée à laquelle devoient s'attendre les Diſciples d'un Dieu crucifié au milieu d'un monde livré à l'amour effréné des plaiſirs. Mais comment ne pas écouter un Maître qui a confirmé

Digitized by Google

ſes leçons par ſes exemples, qui a promis à ſes Diſciples dociles le ſecours de ſa grace, & qui leur aſſure une récompenſe éternelle? Avec de pareils encouragemens un Dieu a droit d'exiger de l'homme des vertus qui paroiſſent au-deſſus des forces de l'humanité. Une preuve qu'il n'y a rien dans tout cela d'exceſſif, c'eſt que les Saints l'ont pratiqué & le font encore; loin de ſe croire malheureux, ils diſent comme S. Paul: » Je ſuis content & je ſuis tranſ» porté de joie au milieu des afflictions & des ſouffrances«; 2 *Cor.* c. 7, ℣. 4.

Si cette morale avoit beſoin d'apologie, elle ſe trouveroit juſtifiée par le ſpectacle de nos mœurs; il ſuffit de regarder ce qui ſe paſſe parmi nous, pour voir les déſordres que produit l'amour exceſſif des plaiſirs dans tous les ordres de la ſociété. Les profuſions inſenſées des Grands qui renverſent leur fortune, une ambition que rien ne peut aſſouvir, les productions des deux Mondes raſſemblées pour ſatisfaire leur ſenſualité; la négligence des devoirs les plus eſſentiels de la part de ceux qui occupent les premières places; la rapacité des hommes opulens, la fureur d'accumuler par les moyens les plus bas & les plus malhonnêtes, pour finir enſuite par une banqueroute frauduleuſe; les talens frivoles honorés & enrichis aux dépens des arts utiles, la pareſſe & le faſte introduits dans toutes les conditions, la bonne foi bannie de tous les états, l'impudence du libertinage érigée en vertu, la jeuneſſe pervertie dès l'enfance, &c. &c. Voilà les triſtes effets d'un goût effréné pour les plaiſirs. Il n'eſt pas étonnant qu'avec un eſprit & un cœur gâtés on ne puiſſe plus ſouffrir la morale de l'Evangile, & que les anciens Philoſophes partiſans du Stoïciſme ſoient regardés comme des rêveurs atrabilaires. *Voyez* Morale Chrétienne, Mortification, Plaisir, &c.

TEMPLE, édifice dans lequel les hommes ſe raſſemblent pour rendre leurs hommages à la Divinité. La cenſure que les Incrédules & d'autres Critiques téméraires ont faite de cet uſage, nous donne lieu d'examiner pluſieurs queſtions; 1°. s'il y a eu des *Temples* chez les Païens avant qu'il y en eût aucun deſtiné au culte du vrai Dieu; 2°. ſi l'uſage en eſt repréhenſible ou dangereux; 3°. ſi Dieu n'a permis aux Juifs de lui en élever un que par condeſcendance pour leur groſſiéreté; 4°. ſi la magnificence de ces édifices eſt un abus.

§. I. *Les Païens ont-ils conſtruit des Temples avant les adorateurs du vrai Dieu?* Nous convenons d'abord qu'avant l'érection du Tabernacle fait par Moïſe, *l'Hiſtoire Sainte* ne fait

Digitized by Google

mention d'aucun édifice deſtiné au culte du Seigneur. On conçoit aiſément que les premières peuplades n'ont pas penſé à bâtir des *Temples*, tant qu'elles ont été errantes & bornées à la vie paſtorale ; mais il ne s'enſuit pas qu'elles en ont eu dès qu'elles ſont devenues ſédentaires. Les critiques qui ſe ſont livrés aux conjectures, ont imaginé que les peuples ont voulu avoir cette commodité pour le culte religieux auſſitôt qu'ils ont habité des maiſons ſolides & qu'ils ont bâti des villes ; mais quelque vraiſemblable que ſoit cette opinion, elle nous paroît détruite par la narration des Livres ſaints.

Il eſt dit, *Gen.* c. 4, ℣. 17, que Caïn, fils aîné d'Adam, bâtit une ville ; peu de temps après le déluge il eſt parlé de Babylone, d'Arach, d'Achad, de Chalanne, de Ninive, comme de villes déjà exiſtantes, ou qui ne tardèrent pas d'être bâties ; chap. 10, ℣. 10 & 11. Il y avoit des villes dans la Paleſtine, lorſqu'Abraham y arriva vers l'an 2100 du monde ; mais il n'étoit pas encore queſtion de lieux fermés & couverts deſtinés au culte de Dieu. On voit, c. 12, ℣. 7 & 8, qu'Abraham éleva des autels au Seigneur ; Noé avoit fait de même au ſortir de l'Arche après le déluge, c. 8, ℣. 20 ; cela ne prouve point qu'ils conſtruiſirent des édifices pour continuer d'y exercer le culte religieux. Il eſt dit, c. 25, ℣. 22, que Rebecca, épouſe d'Iſaac, alla conſulter le Seigneur, nous ne ſavons ni en quel lieu, ni de quelle manière. Jacob ſon fils appella *Bethel*, *maiſon de Dieu*, l'endroit dans lequel il eut un ſonge prophétique, & dans lequel il conſacra une pierre par une onction ; c. 28, ℣. 17 & 22. A ſon retour de la Méſopotamie il y éleva un autel & y offrit un ſacrifice avec toute ſa maiſon, & nomma de nouveau ce lieu *La maiſon de Dieu*, ou plutôt *le ſéjour de Dieu* ; c. 35, ℣. 3 & 7. Or, un autel n'eſt pas un *Temple*. Il en agit de même dans tous les lieux où il s'arrêta, & il continua de mener une vie errante & paſtorale, juſqu'à ce qu'il alla rejoindre Joſeph en Egypte.

Il paroît donc certain qu'avant l'entrée de Jacob & de ſa famille dans ce Royaume, il n'y avoit encore eu aucun *Temple* conſacré au Seigneur par les Patriarches. Mais on ne peut pas prouver que les Egyptiens en avoient déjà pour lors, ni que les Iſraélites y en aient vu aucun pendant tout leur ſéjour. Il y a donc lieu de croire que le Tabernacle conſtruit par Moïſe dans le déſert fut non-ſeulement le premier *Temple* conſacré au vrai Dieu, mais le premier édifice de cette eſpèce dont on eût jamais ouï parler. Dans les premiers temps le mot *Temple* ne ſignifioit qu'un enclos, un terrain conſacré.

Ce n'eſt point l'opinion de Spencer, il a fait tous ſes efforts pour perſuader qu'avant l'érection de ce Tabernacle, les Egyptiens, les Chananéens, & les autres peuples voiſins de la Paleſtine, avoient déjà des *Temples* deſtinés au culte de leurs fauſſes Divinités, & que Moïſe les a pris pour modèles; *de Legib. hebræor. ritual.* l. 3; *Diſſert.* 6, c. 1. Pour établir un fait auſſi eſſentiel, malgré le ſilence profond & conſtant des Ecrivains ſacrés, il faudroit des preuves poſitives & ſolides; Spencer n'en apporte que de très-foibles, & nous eſpérons de lui en oppoſer de meilleures; déjà des ſavans l'ont fait avant nous; *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* t. 70, *in*-12, p. 50 & ſuiv.

La première qu'il allègue eſt un paſſage du *Lévitique*, c. 26, ℣. 27 & ſuiv., dans lequel Dieu dit aux Iſraélites: » Si vous vous révoltez contre moi, je détruirai vos lieux » élevés, & vos lieux conſacrés au Soleil «. La queſtion eſt de ſavoir ſi ces lieux où l'on adoroit le Soleil étoient des *Temples*. D'ailleurs ceci eſt une menace contre ce qui devoit arriver dans la ſuite, & non un reproche de ce qui ſe faiſoit déjà pour lors. Dieu ajoute: » Je réduirai vos villes en ſolitude «; il ne s'enſuit pas que les Iſraélites dans le déſert habitoient déjà des villes.

La ſeconde eſt que dans le *Deutéronome*, c. 34, ℣. 6, il eſt parlé de Beth-Péor, ou Beth-Phogor, la maiſon ou le *Temple* de Phogor. Mais lorſque Jacob nomma *Beth-el*, *la maiſon de Dieu*, le lieu dans lequel il avoit conſacré une pierre, étoit-il queſtion d'un *Temple?* Nous avouons que dans le 1er. *Livre des Rois*, c. 5, ℣. 2, il eſt parlé du *Temple* de Dagon; mais il y avoit pour lors plus de quatre cents ans que le Tabernacle étoit conſtruit. Dans ce même *Livre*, c. 1, ℣. 7 & 9, le Tabernacle, qui n'étoit qu'une tente, eſt auſſi appellé la *Maiſon* ou le *Temple* du Seigneur.

La troiſième eſt que les Auteurs profanes ont dit que les Egyptiens ſont les premiers qui aient bâti des *Temples*. Malheureuſement ces Ecrivains ſont trop modernes, & ils connoiſſoient trop peu les Juifs pour avoir pu ſavoir ce que l'on faiſoit dans les temps dont nous parlons; le plus ancien de tous eſt Hérodote, qui n'a vécu que mille ans après Moïſe. Il ne ſavoit ſur les antiquités de l'Egypte que ce que lui en avoient dit les Prêtres, & leur témoignage n'étoit pas fort digne de foi, puiſqu'ils prétendoient que les Egyptiens étoient les premiers qui avoient élevé aux Dieux *des Autels*, *des Statues & des Temples; Hérodote*, l. 2, §. 4. Fait contredit par l'Ecriture-Sainte, qui nous apprend que Noé au ſortir de l'arche après le déluge érigea un Autel au Seigneur.

Digitized by Google

Quand il ſeroit prouvé que les Idolâtres ont eu des Tabernacles ou des *Temples* à-peu-près en même temps que les Iſraélites, il ſeroit encore queſtion de ſavoir leſquels ont ſervi de modèles aux autres. Il y a pour le moins autant de probabilité à ſoutenir que les Chananéens & les autres peuples voiſins ont imité les Juifs, qu'à ſuppoſer que Moïſe a copié les uſages de ces nations idolâtres. En tout genre la vraie Religion a précédé les fauſſes. Les Ecrivains qui ont imaginé que les *Temples* ſont auſſi anciens que l'Idolâtrie, n'ont fait qu'une fauſſe conjecture. En effet, il eſt conſtant que la plus ancienne idolâtrie a été le culte des aſtres; *voyez* ce mot. Or, il n'eſt pas aiſément venu à l'eſprit des hommes que le ſoleil & la lune qu'ils voyoient dans le Ciel, pouvoient en deſcendre pour venir habiter dans un *Temple*. Il eſt très-probable que les Païens n'ont commencé à en bâtir que quand ils ſe ſont aviſés d'adorer comme des Dieux les ames des Héros, culte qui n'eſt pas de la plus haute antiquité, & de les repréſenter par des ſtatues qu'il fallut mettre à l'abri des injures de l'air; *Mém. de l'Acad. des Inſcript. ibid*, p. 59.

Au mot *Tabernacle*, nous avons vu que le Prophête Amos a reproché aux Juifs d'avoir fait dans le Déſert un tabernacle ou une tente à Moloch, Dieu des Ammonites & des Moabites; mais le tabernacle conſacré au culte du vrai Dieu étoit déjà conſtruit. Il n'eſt pas prouvé que ces deux peuples avoient auſſi pour lors des tentes ſemblables, ou des *Temples* pour y exercer l'Idolâtrie. Le crime des Iſraélites a donc pu conſiſter en ce qu'ils firent pour Moloch une tente ſemblable au tabernacle que Moïſe avoit élevé au vrai Dieu.

Ce n'eſt point ici une conjecture haſardée comme les imaginations de Spencer, nous avons pour nous des preuves poſitives.

1°. *Deut.* c. 4, ℣. 7, Moïſe dit aux Iſraélites : » Il n'y a » aucune nation aſſez privilégiée pour avoir ſes Dieux près » d'elle, comme le Seigneur ſe rend préſent à toutes nos » prières. Quel eſt le peuple qui puiſſe ſe glorifier d'avoir » des cérémonies, des loix, une Religion ſemblables à celles » que je vous preſcrit aujourd'hui? « Si les Egyptiens, les Chananéens, les Madianites, les Moabites, &c. avoient eu pour lors des tentes ou des *Temples* qu'ils euſſent regardés comme le ſéjour de leurs Divinités, s'ils avoient pratiqué pour elles les mêmes cérémonies que Moïſe preſcrivoit aux Iſraélites, il n'auroit pas été aſſez imprudent pour faire cette comparaiſon. L'on auroit pu lui répondre que Moloch, Chamos, Béelphégor, &c. habitoient dans des *Temples* conſtruits

Digitized by Google

pour les adorer, tout comme le Dieu d'Iſraël habitoit dans le Tabernacle; que l'on pratiquoit dans leur culte les mêmes cérémonies qui étoient preſcrites pour honorer le Seigneur.

2°. *Deut.* c. 12, ℣. 30, il dit aux Iſraélites; » Gardez-vous » d'imiter les nations que vous devez détruire dans la terre » qui vous eſt promiſe, de pratiquer leurs cérémonies, & » de dire, comme ces nations ont adoré leurs Dieux, ainſi » j'adorerai le mien; vous ne ferez rien de ſemblable pour » le Seigneur votre Dieu. « Si Moïſe n'avoit fait qu'imiter dans ſes loix cérémonielles ce qui étoit en uſage chez les nations idolâtres, de quel front auroit il oſé faire cette défenſe? On auroit été en droit de lui reprocher qu'il faiſoit le premier ce qu'il défendoit aux autres de faire, & les Iſraélites toujours mutins & réfractaires n'y auroient pas manqué.

3°. *Ibid.* ℣. 13 & 14, il leur défend d'offrir leurs ſacrifices, leurs encens, leurs prémices, dans tous les lieux indifféremment, mais ſeulement dans le lieu que le Seigneur aura choiſi, par conſéquent dans le tabernacle. Donc un des uſages des Idolâtres étoit de faire leurs ſacrifices, leurs offrandes, leurs cérémonies par-tout où il leur plaiſoit, & non dans un *Temple* deſtiné au culte de leurs Divinités. Spencer lui-même a été forcé de reconnoître qu'un très-grand nombre des loix cérémonielles de Moïſe avoient pour objet de leur interdire les pratiques qui étoient en uſage chez les nations idolâtres. En recherchant avec tant de ſoin dans les Livres ſaints les paſſages qui ſemblent favoriſer ſon ſyſtême, il ne devoit pas omettre ceux qui le détruiſent.

Nous ſavons que pluſieurs Auteurs reſpectables ſemblent l'avoir adopté; mais dans une queſtion de fait il faut s'en tenir, non à des conjectures, mais à des témoignages. Aucune autorité ne peut prévaloir à celle d'un Hiſtorien auſſi bien inſtruit que l'étoit Moïſe. On aura beau fouiller dans toute l'antiquité, on n'y trouvera rien qui prouve qu'il y a eu des tabernacles plus anciens que celui qu'il a conſtruit, ou des *Temples* ſolides qui aient précédé celui de Salomon.

§. II. *L'uſage des Temples eſt-il dangereux & repréhenſible en lui-même?* Spencer le prétend; c'eſt une des raiſons dont il ſe ſert pour prouver que Dieu n'avoit permis qu'on lui en conſtruisît un, que par condeſcendance pour la groſſiéreté des Juifs. Il a été ſuivi par la foule des Incrédules modernes; ils ſoutiennent comme lui que la coutume de bâtir des *Temples* eſt l'effet d'une erreur groſſière & qui contribue à l'entretenir. » Les hommes, dit un Déiſte, ont banni la » Divinité d'entre eux, ils l'ont reléguée dans un Sanc» tuaire, les murs d'un *Temple* bornent ſa vue, elle n'exiſte » point au-delà. Inſenſés que vous êtes, détruiſez ces en-

» ceintes qui retréciſſent vos idées, élargiſſez Dieu; voyez» le par tout où il eſt, ou dites qu'il n'eſt pas. « Un autre prétend qu'un culte ſimple, rendu à Dieu à la face du Ciel ſur la hauteur d'une colline, ſeroit plus majeſtueux que dans un *Temple* où ſa puiſſance & ſa grandeur paroiſſent reſſerrées entre quatre colonnes. Ces réflexions ſublimes ſont-elles ſolides?

1°. Il ſeroit fort étonnant que les peuples barbares qui pratiquoient le culte divin ſur les montagnes, ou dans les plaines à la face du Ciel, euſſent été plus ſages que les nations policées, & que le genre humain dans ſon enfance eût eu plus de lumières & de philoſophie que dans ſon âge mûr. Nous voudrions que ceux qui admettent ce phénomène euſſent pris la peine de l'expliquer. Nous ſavons très-bien que les Patriarches ont ainſi rendu leur culte au vrai Dieu dans les premiers âges, nous l'avons prouvé par l'Ecriture Sainte. Dieu a bien voulu agréer cette manière de l'honorer, parce qu'elle étoit analogue à la vie errante & paſtorale que menoient ces ſaints perſonnages. Mais ſi cette manière étoit la meilleure & la plus conforme aux notions du vrai culte, nous ſoutenons que jamais Dieu n'auroit permis à ſes adorateurs de la changer, que jamais il n'auroit ordonné aux Iſraélites de lui bâtir un tabernacle & enſuite un *Temple*. Dieu qui eſt la ſageſſe infinie & la vérité par eſſence, n'a jamais tendu aux hommes un piège d'erreur.

2°. Il eſt inconteſtable, & pluſieurs ſavans l'ont prouvé, que la plus ancienne idolâtrie a été le culte des aſtres; Moïſe l'a défendue aux Iſraélites, *Deut.* c. 4, ℣. 19, & c'eſt la ſeule dont il ſoit parlé dans le *Livre de Job*, c. 31, ℣. 26. Par cette raiſon, l'une des plus anciennes ſuperſtitions a été de pratiquer le culte religieux ſur les montagnes, que l'Ecriture-Sainte appelle *les hauts lieux*; les Païens croyoient par-là ſe rapprocher du Ciel ou du ſéjour des Dieux; *Num.* c. 22, ℣. 41; c. 23, ℣. 1, &c.; *Mém. de l'Acad. ibid*, p. 63. Croirons-nous que Dieu vouloit autoriſer cette ſuperſtition, lorſqu'il ordonna à Abraham de lui immoler ſon fils Iſaac ſur une montagne, & lorſqu'il parla aux Iſraélites ſur le mont Sinaï? Non ſans doute, Dieu choiſit ces lieux par préférence, parce que l'on ne pouvoit pas voir, comme en raſe campagne, ce qui s'y paſſoit. Mais Moïſe défendit expreſſément cette pratique aux Iſraélites; *Lévit.* c. 26, ℣. 30. Il leur ordonna de détruire tous ces hauts lieux des Idolâtres; *Num.* c. 23, ℣. 52; *Deut.* c. 12, ℣. 2, &c. Lorſque dans la ſuite les Juifs retombèrent dans cet abus, ils en furent blâmés par les Ecrivains ſacrés; 3 *Reg.* c. 3, ℣. 2 & 3; c. 12, ℣. 31, &c.

Digitized by Google

Il eſt donc très-probable qu'une des raiſons pour leſquelles Dieu voulut que l'on conſtruisît le Tabernacle, fut de convaincre ce peuple qu'il n'étoit pas néceſſaire d'aller ſur les montagnes pour s'approcher de Dieu, & qu'il daignoit lui-même s'approcher de ſon peuple en rendant ſa préſence ſenſible dans le *Temple* portatif érigé à ſon honneur. Ainſi ce que l'on prend pour une ſource d'erreur en étoit juſtement le préſervatif. Il n'eſt donc pas vrai qu'en bâtiſſant des *Temples* les hommes aient banni la Divinité d'entre eux, puiſqu'ils ont cru, au contraire, que par ce moyen ils ſe rapprochoient d'elle.

3°. Quel eſt en effet le deſſein qui a préſidé à la conſtruction des *Temples?* ça été en premier lieu de s'acquitter plus commodément du Culte divin, cela convenoit aux Iſraélites raſſemblés dans un ſeul camp, le tabernacle fut placé au milieu. Ça été en ſecond lieu de raſſembler dans une ſeule enceinte les ſymboles de la préſence de Dieu, afin de frapper davantage l'imagination des hommes. Aucune de ces deux intentions n'eſt blâmable, c'eſt pour cela même que Dieu a daigné s'y prêter; l'une & l'autre furent remplies par la conſtruction du Tabernacle & du *Temple* de Salomon. Ils renfermoient l'Arche d'alliance dans laquelle étoient les Tables de la Loi; le couvercle de cette Arche, où le Propitiatoire étoit ſurmonté de deux Chérubins dont les aîles étendues formoient une eſpèce de trône, ſymbole de la Majeſté Divine. On y voyoit un vaſe rempli de la manne dont Dieu avoit miraculeuſement nourri les Iſraélites pendant 40 ans, la verge d'Aaron, l'autel des Parfums, la table des pains d'offrande, l'autel ſur lequel on brûloit la chair des victimes, le chandelier d'or. Tous ces objets rappelloient aux Juifs les miracles & les bienfaits dont le Seigneur avoit favoriſé leurs pères, & les cérémonies du culte concouroient au même but; le peuple ne pouvoit avoir trop ſouvent ſous les yeux ces ſignes commémoratifs, & ils ne pouvoient être raſſemblés que dans un *Temple*.

4°. Il eſt faux que cette conduite ait donné lieu aux hommes de penſer que la Divinité eſt renfermée dans les murs d'un édifice, & qu'elle n'exiſte point au-delà. Si les Païens l'ont penſé lorſqu'ils ſe ſont fait des Dieux ſemblables à eux, il ne s'enſuit rien contre les adorateurs du vrai Dieu. Moïſe, après avoir conſtruit le tabernacle, continue de dire aux Iſraélites : » Sachez donc, & n'oubliez jamais que le » Seigneur eſt Dieu *dans le ciel & ſur la terre*, & qu'il n'y » en a point d'autre que lui, « *Deut.* c. 4, ℣. 19. Salomon, après avoir achevé le *Temple*, dit à Dieu : » Peut-on croire, » Seigneur, que vous habitiez ſur la terre? ſi toute l'éten-

Digitized by Google

» que des cieux ne peut vous contenir, combien moins ſerez-» vous renfermé dans ce *Temple* que je vous ai bâti ! « 3 *Reg.* c. 8, ℣. 27. Nous ſavons très-bien que malgré ces leçons, les Juifs devenus idolâtres ont ſouvent penſé comme les Païens, & qu'ils en ont été repris par *Iſaïe*, c. 66, ℣. 1, mais il ne s'enſuit point que c'étoit l'uſage du *Temple* qui leur inſpiroit ces idées fauſſes. Puiſque les Juifs groſſiers, auſſi-bien que les Païens, abuſoient également du culte rendu à Dieu ſur les montagnes, & de celui qu'on lui rendoit dans le *Temple*, nous demandons lequel de ces deux cultes il valoit le mieux choiſir.

5°. Dieu, *Ezéch.* c. 20, & ailleurs, reproche aux Juifs, captifs à Babylone, toutes les prévarications de leurs pères, ſur-tout leur fureur à imiter les ſuperſtitions de l'Egypte; mais il leur promet de les purifier & de les en préſerver, lorſqu'il les aura rétablis dans la Terre promiſe. Il les y fait revenir en effet, & à leur retour il les exhorte par ſes Prophètes à rebâtir le *Temple*. Si cet édifice avoit été par lui-même une pierre de ſcandale & un piége d'erreur, Dieu l'auroit-il fait reconſtruire après la captivité? Il prédit que toutes les nations viendront y adorer Dieu, *Iſaïe*, c. 56, ℣. 7; *Jérém.* c. 32, ℣. 12. Sans doute, il n'a pas voulu tendre un piége à toutes les nations.

Il y a plus : S. Paul, 2. *Cor.* c. 6, ℣. 16, dit aux Fidèles qu'ils ſont le *Temple de Dieu*, & il leur applique ce qui a été dit du Tabernacle & du Temple. Il ne s'enſuit pas de-là que Dieu eſt renfermé dans l'ame d'un Fidèle, qu'il n'habite point ailleurs, & qu'il n'eſt pas préſent par-tout.

6°. Un culte rendu à Dieu, à la face du Ciel, ſur la hauteur d'une colline, pourroit peut-être ſembler plus majeſtueux aux yeux d'un Philoſophe très-inſtruit, habitué à contempler les beautés de la nature; mais il ne paroîtroit pas tel aux yeux du peuple, accoutumé au ſpectacle de l'univers, il le voit ſans émotion, au-lieu qu'il eſt frappé d'admiration à la vue d'un *Temple* richement & décemment orné. Or, ce n'eſt point au goût des Philoſophes qu'il faut régler le Culte divin. Ces cenſeurs bizarres ne doivent point être écoutés, lorſqu'ils s'élèvent contre ce que le ſens commun dicte à tous les hommes. Qui les empêche d'adorer Dieu à la face du Ciel, après l'avoir adoré dans les *Temples?* Mais ils ne l'adorent d'aucune manière; ils voudroient retrancher tout exercice public de Religion, parce qu'ils ſavent que ſans le culte extérieur bientôt elle ne ſubſiſteroit plus.

§. III. *Dieu n'a-t-il permis de bâtir des Temples que par condeſcendance pour la groſſiéreté de ſon peuple?* C'eſt encore l'opinion de Spencer. S'il s'étoit borné à dire que Dieu a voulu

Digitized by Google

qu'on lui érigeât des *Temples* afin de pourvoir au beſoin des hommes en général, de réveiller & de conſerver en eux des ſentimens de Religion, & même de leur rendre ſon culte plus aiſé, nous ſerions de ſon avis. Mais ſuppoſer que les *Temples* ne leur ſont néceſſaires qu'à cauſe de leur groſſiéreté, de leur ignorance en fait de vrai culte, & que c'eſt un goût emprunté des Idolâtres, voilà ce que nous n'avouerons jamais, parce que céla eſt évidemment faux.

Nous n'ignorons pas que Dieu n'a pas beſoin de nos hommages extérieurs, mais nous avons beſoin de les lui rendre, non-ſeulement au fond de notre cœur, mais en public & en commun, parce que la Religion eſt un lien de ſociété, & que ſans cela les peuples ſeroient bientôt abrutis. Puiſque c'eſt Dieu qui a créé les hommes avec ce beſoin, il étoit de ſa ſageſſe & de ſa bonté d'y pourvoir d'une manière analogue aux différentes ſituations dans leſquelles le genre humain s'eſt trouvé. Voilà pourquoi il a daigné preſcrire pour les Patriarches un culte domeſtique, & qui n'étoit fixé à aucun lieu, pour les Iſraélites un culte national & uniforme, pour les Chrétiens mieux inſtruits, un culte univerſel & commun à toutes les nations. C'eſt ſans doute une condeſcendance de la part de Dieu, mais ce n'eſt de la part des hommes ni groſſiéreté, ni preuve d'ignorance, ni penchant à l'Idolâtrie. Auſſi le paradoxe de Spencer eſt-il très-mal prouvé.

Il ſuppoſe, 1°. que les peuples ont commencé à bâtir des *Temples* dans le temps qu'ils étoient encore groſſiers & ſtupides. Nous avons fait voir le contraire dans le §. 1; il y auroit de la démence à ſoutenir que les *Temples* ont été plus communs chez les nations Barbares & chez les Sauvages, que chez les nations policées, & que les premiers en ont bâti pour leur commodité, avant d'avoir connu par expérience les commodités de la vie. Pour étayer un rêve auſſi incroyable, il faudroit des preuves démonſtratives, & il n'y en a pas ſeulement d'apparentes.

2°. L'idée de bâtir des *Temples*, dit-il, eſt venue de ce que les hommes ont cru par-là ſe rapprocher de la Divinité, & avoir un accès plus facile auprès de leurs Dieux; erreur groſſière, s'il en fut jamais. Nous ſoutenons, en premier lieu, que cette idée bien entendue n'eſt point une erreur, & que Dieu lui-même l'a donnée aux hommes; nous le verrons dans un moment. En ſecond lieu, qu'ils ont voulu multiplier autour d'eux les ſymboles de la préſence divine, & s'acquitter du Culte religieux plus commodément, deux motifs qui n'ont rien de repréhenſible, comme nous l'avons déjà obſervé. Encore une fois, il ne faut pas confondre les idées

Digitized by Google

idées abſurdes des Païens avec celle des adorateurs du vrai Dieu.

3°. Dieu, continue Spencer, n'avoit pas commandé, mais ſeulement permis aux Iſraélites de lui conſtruire un Temple. S'il eſt dit aſſez ſouvent que c'eſt la maiſon de Dieu, & que Dieu y habite, il eſt dit auſſi ailleurs que Dieu n'habite point ſur la terre, 3 *Reg.* c. 8, ℣. 27; *Iſaïe*, c. 66, ℣. 1. Il faut que ce critique n'ait pas pris la peine de lire l'Ecriture-Sainte. *Exode*, c. 25, ℣. 8, Dieu dit à Moïſe : » Les Iſraélites me feront un ſanctuaire, & j'habiterai au » milieu d'eux. « Il preſcrit à Moïſe le plan de cet édifice, & le détail de tout ce qu'il doit renfermer, il lui en montre le modèle ſur la montagne, & lui ordonne de s'y conformer, *ibid.* ℣. 9 & 40. Eſt-ce là une ſimple permiſſion ? A moins d'accuſer Moïſe d'avoir forgé toute cette narration, l'on eſt forcé d'y reconnoître un ordre formel. Salomon, dans ſa prière à la Dédicace du *Temple*, s'exprime ainſi 3 *Reg.* c. 8, ℣. 18. » Le Seigneur a dit à David mon père : Vous avez » bien fait de vouloir me bâtir un *Temple*, mais ce ne ſera pas » vous, ce ſera votre fils qui exécutera ce projet. Le Seigneur a » vérifié ſa parole. « Dieu, en effet, lui apparoît & lui dit : » J'ai exaucé votre prière.... J'ai ſanctifié cette maiſon, j'y » ai placé la gloire de mon nom pour toujours, mes yeux » & mon cœur y feront ouverts à jamais, « c. 9, ℣. 3. Ce n'eſt point ici une permiſſion, mais une approbation très-expreſſe. Dieu enſeignoit-il à Salomon par ces paroles une erreur groſſière? lorſque ce Roi dit au Seigneur, c. 8, ℣. 27 : » Eſt-il donc croyable que vous habitiez ſur la terre? « Il eſt évident que c'eſt un ſentiment d'admiration, & non un déſaveu de cette vérité.

4°. Spencer s'obſtine à ſoutenir que le Tabernacle & le *Temple* ont été faits à l'imitation de ceux des Egyptiens. Il oublie deux choſes eſſentielles, la première, que Dieu lui-même avoit tracé le plan & fait le modèle du Tabernacle, avoit-il eu beſoin de copier les Egyptiens? La ſeconde étoit de prouver que les Iſraélites avoient vu des *Temples* en Egypte; le ſilence abſolu des Ecrivains ſacrés ſur ce ſujet eſt du moins une preuve négative & très-forte du contraire, & il y en a des preuves poſitives même dans les Auteurs profanes, *Mém. de l'Acad. des Inſcript. ibid.* p. 55. Il eſt abſurde d'y oppoſer le témoignage de Diodore de Sicile, qui n'a vécu que ſous Auguſte, 1500 ans après l'érection du Tabernacle.

5°. Zénon, Sénèque, Lucien & d'autres ont déſapprouvé la coutume de bâtir des *Temples* aux Dieux; Hérodote nous apprend que les Perſes & les Scythes n'en avoient point;

S. Paul & les Apologiſtes du Chriſtianiſme ont tourné en ridicule les Païens qui prétendoient renfermer la Majeſté divine dans l'enceinte d'un édifice, comme s'ils avoient voulu la mettre à couvert des injures de l'air, ou perſuader qu'elle n'eſt pas par-tout. Déjà nous avons répondu que les folles idées des Païens n'ont rien de commun avec la croyance des Juifs, qu'ainſi la cenſure lancée contre les premiers ne doit point retomber ſur les ſeconds. Si l'erreur des Païens avoit été une conſéquence néceſſaire de l'érection des *Temples*, Dieu n'auroit jamais ordonné ni permis de lui en faire un. D'autre part, ſi cet uſage avoit été un effet de l'ignorance & de la groſſiéreté des hommes, les Scythes, qui ſont aujourd'hui les Tartares, auroient dû avoir plus de *Temples* qu'aucune autre nation. Il en faut dire autant des Germains & des autres peuples errans.

6°. Spencer cite un paſſage de S. Jean-Chryſoſtôme, dans lequel ce Père de l'Egliſe dit que Dieu accorda un *Temple* aux Iſraélites, parce qu'ils avoient été accoutumés à en avoir en Egypte. Nous répondons qu'une ſimple conjecture de ce reſpectable Auteur ne peut pas prévaloir aux preuves que nous avons données du contraire; il a pu être trompé par les témoignages d'Hérodote & de Diodore de Sicile, comme Spencer l'a été lui-même.

David n'étoit certainement pas un Juif groſſier, l'on ſait avec quel enthouſiaſme il parle dans ſes *Pſeaumes* du Tabernacle, du Sanctuaire, de la Maiſon du Seigneur, de la Montagne ſainte ſur laquelle elle eſt placée, &c.; combien de fois il ſe félicite de pouvoir y rendre à Dieu ſes hommages, & y invite toutes les nations. Nous ne voyons pas comment l'on peut accorder cette piété d'un Roi Prophête avec les idées de Spencer & de ſes copiſtes.

Par entêtement de ſyſtême, ce critique veut tourner en preuve de ſon opinion la magnificence du Tabernacle & du *Temple*. C'étoit un abus ſelon lui, & l'on ne peut, dit-il, en imaginer aucune raiſon, ſinon que l'uſage des autres peuples & la groſſiéreté des Juifs l'exigeoient ainſi. Ce ſentiment eſt celui de tous les Proteſtans, & ils ſont en cela d'accord avec les Philoſophes incrédules. C'eſt ce qui nous reſte à examiner.

IV. *La magnificence des Temples eſt-elle un abus?* L'irréligion ſeule peut faire adopter cette manière de penſer. Au mot *Culte*, §. 3, nous avons obſervé que l'homme en général veut être pris par les ſens, cette diſpoſition eſt commune aux ſavans & aux ignorans, aux peuples policés & aux ſauvages. Jamais on n'inſpirera au peuple une haute idée de la Majeſté divine, à moins qu'il ne voie employer au culte

Digitized by Google

du Seigneur les objets pour leſquels il a naturellement de l'eſtime, & qu'il ne voie rendre à Dieu des hommages auſſi pompeux que ceux que l'on rend aux Rois & aux Grands de la terre. C'eſt donc le ſens commun qui a inſpiré à toutes les nations le goût pour la magnificence dans le culte religieux. Que l'on nomme, ſi l'on veut, ce goût une foibleſſe & une groſſiéreté, elle vient de ce que nous ſommes compoſés d'un corps & d'une ame, & de ce que celle-ci dans ſes opérations dépend beaucoup des organes du corps; en affectant de déprimer nos penchans naturels, fera-t-on de nous de purs eſprits?

Vainement quelques Philoſophes, par vanité, ſe croient exempts de ce foible, ſouvent ils ſont plus hommes que les autres. Tel qui ne veut point d'ornemens dans les *Temples*, ni de pompe dans les cérémonies religieuſes, trouve très bon que l'on en mette beaucoup dans les ſpectacles profanes, dans les fêtes publiques, dans les aſſemblées formées pour le plaiſir; il juge donc qu'il eſt mieux de prodiguer les richeſſes pour corrompre les hommes que pour les porter à la vertu, pour en faire des Epicuriens, que pour les rendre Religieux. C'eſt pouſſer trop loin le philoſophiſme, que de joindre l'hypocriſie à l'irréligion.

Mais à un Proteſtant, tel que Spencer, nous avons d'autres argumens à oppoſer.

1°. Dieu lui-même ordonna les ornemens & la magnificence du Tabernacle. *Exode*, c. 25, ℣. 3. » Voici, dit le » Seigneur, ce que les Iſraélites doivent m'offrir, l'or, l'ar» gent, le bronze, les étoffes en couleur d'hyacinthe & de » pourpre, l'écarlate teinte deux fois, le fin lin, &c. « Voilà ce que l'on connoiſſoit alors de plus précieux. Dirons-nous que par cette conduite Dieu fomentoit dans ſon peuple la groſſiéreté, le goût du luxe, l'amour des richeſſes?

2°. Jéſus-Chriſt deſcendu ſur la terre pour nous enſeigner à adorer Dieu en eſprit & en vérité, n'a blâmé nulle part la magnificence du *Temple*, ni l'appareil des cérémonies; il a nommé comme les Juifs, le *Temple*, la *Maiſon de Dieu*, le *Lieu ſaint;* il dit que l'or & les autres dons ſont ſanctifiés par le *Temple* dans lequel ils ſont offerts, *Matth.* c. 23, ℣. 17; il ne déſapprouvoit donc pas les richeſſes de cet édifice.

3°. Ce divin Maître a trouvé bon de recevoir les mêmes honneurs que l'on rendoit aux perſonnes de la première diſtinction. Lorſque Marie, ſœur de Lazare, répandit ſur ſa tête un parfum précieux, quelques-uns de ſes Diſciples blâmèrent cette profuſion, ſous prétexte qu'il auroit mieux valu donner aux pauvres le prix de ce parfum; Jéſus-Chriſt

Digitized by Google

les réprimanda, il loua la conduite de Marie, & il ſoutint qu'elle avoit fait une bonne œuvre, *Matt.* c. 26, ℣. 7; *Joan.* c. 12, ℣. 3. Il y a bien de l'imprudence à répéter aujourd'hui la cenſure peu réfléchie des Diſciples du Sauveur, à blâmer ceux qui emploient leurs richeſſes à orner les *Temples* dans leſquels il daigne habiter en perſonne; y eſt-il donc moins digne d'être honoré qu'il ne l'étoit pendant ſa vie mortelle? Que les Proteſtans, qui ne croient pas à la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, argumentent ſur leur erreur, cela ne nous ſurprend pas; mais la magnificence des Egliſes chrétiennes, auſſi ancienne que le Chriſtianiſme, dépoſe contre eux.

4°. En effet, dans l'*Apocalypſe*, où la Liturgie chrétienne eſt repréſentée ſous l'image de la gloire éternelle, il eſt parlé de chandeliers d'or, de ceintures d'or, de couronnes d'or, d'encenſoir d'or, &c. c. 2 & ſuiv. Voilà le modèle, tracé par un Apôtre, auquel les premiers Fidèles ſe ſont conformés dans le culte religieux.

5°. Lorſque Conſtantin, devenu Chrétien, fit bâtir des Egliſes, auroit-il convenu qu'il y épargnât la dépenſe, qu'il en fît des chaumières, pendant qu'il habitoit un palais? Il dit ſans doute comme David, 2 *Reg.* c. 7, ℣. 2. » Je ſuis logé dans une maiſon de cèdre, faut il que l'Ar-» che de Dieu ſoit ſous des tentes«? & il raiſonne bien.

6°. Spencer a dévoilé lui-même le motif de ſon opinion, il n'affecte d'exagérer la groſſiéreté des Juifs & de comparer leur culte à celui des Païens, que pour déprimer d'autant celui des Catholiques; voici la concluſion de ſa *Diſſertation ſur l'origine des Temples.* » Ce que j'ai dit démontre » évidemment l'imprudence, pour ne pas dire le Paganiſme » de la piété des Papiſtes, qui pour orner les *Temples*, ſur-» tout ceux des Saints, prodiguent l'or, l'argent, les pier-» res précieuſes, les dons de toute eſpèce, afin d'éblouir » le peuple«. Quand on lui objecte la magnificence du Tabernacle & du *Temple* de Salomon, il répond avec Hoſpinien, que Dieu l'avoit ainſi ordonné, à cauſe du penchant que les Juifs avoient à l'idolâtrie, & afin de prévenir les effets de l'admiration qu'ils avoient conçue pour le culte pompeux des idoles, dont ils avoient été frappés en Egypte; que cette cauſe ayant ceſſé, l'effet ne doit plus avoir lieu.

Mais ſi ſon ſyſtême eſt faux, que devient la concluſion qu'il en tire? Il y a d'abord de la mauvaiſe foi à ſuppoſer que nous conſacrons des *Temples* aux Saints, il doit ſavoir que nous les dédions à Dieu, ſous l'invocation des Saints. En ſecond lieu, copier pour les Juifs le culte des Païens

Digitized by Google

auroit été le moyen le plus ſûr d'autoriſer & de nourrir leur penchant à l'idolâtrie; il auroit fallu plutôt leur preſcrire un culte tout oppoſé, tel que celui qu'il a plu aux Proteſtans d'imaginer. En troiſième lieu, il eſt ſingulier que ces Réformateurs ſe croient plus ſages que Dieu; ſuivant leur avis, pour guérir les Juifs de leur goût pour l'idolâtrie, Dieu a trouvé bon de faire imiter par Moïſe le culte des Idolâtres; mais quand il a fallu amener au Chriſtianiſme les Juifs & les Païens accoutumés à un culte pompeux, l'Egliſe chrétienne a fait une imprudence de mettre de la magnificence dans ſon culte. Pour détruire ce nouveau Paganiſme, les Réformateurs ont cru devoir faire main baſſe ſur tout cet appareil, profaner les Egliſes & les Autels, les brûler, en faire des étables d'animaux, &c. En quatrième lieu, nous les défions de prouver que les Juifs avoient vu en Egypte les mêmes choſes que Moïſe inſtitua. Pour établir ce fait, il a fallu contredire l'Hiſtoire-Sainte, brouiller les époques, haſarder des conjectures, & c'eſt ſur ces viſions que Spencer argumente contre nous.

Il a néanmoins été forcé d'avouer que dans ce genre il y a un milieu à garder, qu'il ne conviendroit pas que les Egliſes des Chrétiens reſſemblaſſent à l'étable dans laquelle Jéſus-Chriſt eſt né. Les Proteſtans ont-ils trouvé ce milieu? l'un d'entre eux convient que cela n'eſt pas aiſé. Les Anglicans ſe flattent d'y être parvenus, ils blâment également la ſomptuoſité des Egliſes catholiques, & la nudité des *Temples* des Calviniſtes. Ceux-ci répliquent que les Egliſes des Anglicans ſe rapprochent trop de celles des Catholiques, que les Anglois ſont encore à moitié Papiſtes, que S. Paul de Londres a été bâti par rivalité contre S. Pierre de Rome. Qu'ils commencent par s'accorder, avant de nous attaquer. Ils peuvent ſe féliciter tant qu'il leur plaira d'avoir inventé la Religion des Anges, nous nous contentons d'avoir reçu de Jéſus-Chriſt & des Apôtres la Religion des hommes.

Il étoit d'autant plus néceſſaire de réfuter Spencer, que ſon ouvrage eſt regardé comme un livre claſſique par les Proteſtans, & que les Incrédules ont employé la plupart de ſes argumens pour déprimer le culte extérieur en général. Le P. Alexandre l'a réfuté dans ſes *Diſſert. ſur l'Hiſt. Eccléſ.* tom. 1, p. 404.

TEMPLE de Salomon ou de Jéruſalem. Nous avons vu dans l'article précédent que Dieu approuva la conſtruction de cet édifice, comme il avoit ordonné celle du Tabernacle. David en raſſembla les matériaux, & Salomon ſon fils

le fit conſtruire ſur le Mont de Sion, lieu le plus élevé de la ville de Jéruſalem, afin que l'on pût l'appercevoir de loin, & il l'acheva en deux ans avec des dépenſes prodigieuſes. Cette maſſe de bâtiment, en y comprenant ſeulement le *Temple* proprement dit, que l'on appelloit *le Saint*, & le Sanctuaire, nommé *le Saint des Saints*, ou le Lieu ſaint par excellence, avoit cent cinquante pieds de long & autant de large, ce qui eſt au-deſſous de pluſieurs de nos Egliſes modernes; on ne concevroit pas qu'un édifice d'une grandeur auſſi médiocre eût occupé cent ſoixante mille ouvriers pendant deux ans, comme quelques Auteurs le rappórtent, mais il faut ſe ſouvenir que les deux cours ou parvis qui environnoient le *Temple* étoient cenſés en faire partie, que la cour extérieure qui renfermoit le tout étoit un quarré de 1750 pieds de chaque côté, qu'elle étoit entourée en dedans d'une galerie ſoutenue de trois rangs de colonnes dans trois de ſes côtés, & de quatre rangs au quatrième; que c'étoit-là qu'étoient les appartemens deſtinés à loger les Prêtres & les Lévites pendant le temps qu'ils exerçoient leurs fonctions, & à renfermer les vaſes, les meubles & les proviſions néceſſaires au culte religieux.

L'Auteur des *Paralipomènes*, l. 1, c. 3, dit que la ſeule dépenſe des décorations du Saint des Saints, qui étoit un édifice de trente pieds en quarré & de trente pieds de haut, montoit à ſix cents talens d'or. Mais il faut faire attention qu'il eſt ici queſtion du talent de compte, & non du talent de poids. Ainſi toutes les ſupputations que l'on a faites pour évaluer les énormes richeſſes amaſſées par David, & employées par Salomon pour la conſtruction du *Temple*, peuvent très-bien être fautives. Les Incrédules qui en ont conclu que cette quantité de richeſſes eſt incroyable & impoſſible, ont raiſonné ſur une fauſſe ſuppoſition. Nous voyons ſeulement par l'Ecriture que l'or étoit prodigué dans ce *Temple*.

Le Sanctuaire ou Saint des Saints, occupoit la partie orientale du *Temple* proprement dit, au milieu étoit l'Arche d'alliance. Elle étoit ſurmontée de deux Chérubins de quinze pieds de haut, leurs aîles étendues rempliſſoient toute la largeur du Sanctuaire. Comme il eſt ſouvent dit dans l'Ecriture que Dieu eſt aſſis ſur les Chérubins, on préſume qu'ils formoient une eſpèce de trône; mais l'hébreu *Chérubim* ne ſignifie pas toujours les Chérubins de l'Arche. *Voyez* CHÉRUBIN. Nous avons dit dans l'article précédent, §. 2, ce que renfermoit le Saint, ou le reſte de l'eſpace du *Temple* intérieur. L'Auteur des *Paralipomènes*, l. 2, c. 7, ℣. 1, pour exprimer l'éclat & la magnificence de cet

Digitized by Google

édifice, dit que *la majeſté du Seigneur rempliſſoit ſon Temple*, & qu'au moment de ſa dédicace, les Prêtres mêmes, frappés d'étonnement, n'oſoient pas y entrer. L'ambition de Salomon avoit été que ce *Temple* n'eût rien de ſemblable dans l'univers ; pluſieurs Auteurs profanes ſont convenus qu'il étoit très-beau : ils n'avoient cependant vu que le ſecond *Temple*, rebâti après la captivité de Babylone, dont la magnificence n'approchoit pas de celui de Salomon, quoiqu'il fût reconſtruit ſur les mêmes fondemens.

Pluſieurs Auteurs ſe ſont appliqués à donner la deſcription de cet édifice célèbre, Reland, *Antiq. ſacræ vet. Hebr.* 1 part. c. 6 & 7; Prideaux, *Hiſt. des Juifs*, ſous l'an 535 avant J. C., tom. 1, p. 88; le P. Lami, *Introd. à l'étude de l'Ecriture-Sainte ;* D. Calmet, *Diſſert. ſur les Temples des Anciens*, n. 18 ; *Bible d'Avign.* tom. 4, p. 422 ; mais ſur-tout Villalpand, dans ſon *Comment. ſur Ezéchiel*, dont l'ouvrage eſt extrait dans les *Prolégomènes de la Polyglotte de Walton ;* c'eſt ce dernier qui a ſervi de guide aux autres. Comme ce que les Rabbins en ont dit eſt tiré du *Talmud*, qui a été compoſé long-temps après la ruine du *Temple*, on ne peut pas y donner confiance. Il n'eſt pas étonnant que ces divers Ecrivains ne s'accordent pas dans tous les détails ; il y a beaucoup de choſes qu'ils n'ont pu deviner que par conjecture.

Mais ce bâtiment ſuperbe eſſuya depuis ſa conſtruction pluſieurs malheurs ; il fut pillé ſous le règne de Roboam, fils de Salomon, par Sézac, roi d'Egypte. L'impie Achaz, roi de Juda, le fit fermer ; Manaſſès ſon fils en fit un lieu d'idolâtrie ; enfin l'an 598 avant J. C., ſous le règne de Sédécias, Nabuchodonoſor, Roi de Babylone, s'étant rendu maître de Jéruſalem, ruina entièrement le *Temple* de Salomon, en enleva toutes les richeſſes, & les tranſporta à Babylone. Cette deſtruction avoit été prédite aux Juifs par Jérémie, mais ces inſenſés ſe perſuadoient que Dieu ne conſentiroit jamais à la ruine d'un édifice conſacré à ſon culte, & à toutes les menaces du Prophête ils ne répondoient autre choſe que *le Temple de Dieu, le Temple du Seigneur*, Jérém. c. 7, ℣. 4, comme ſi ce *Temple* avoit dû les mettre à couvert de tous les châtimens.

Cependant il demeura enſeveli ſous ſes ruines pendant 52 ans, juſqu'à la première année du règne de Cyrus à Babylone. Ce Prince, l'an 536 avant Jéſus-Chriſt, permit aux Juifs captifs dans ſes Etats, de retourner à Jéruſalem, de rebâtir leur *Temple*, & leur fit rendre les richeſſes qui en avoient été enlevées ; cette reconſtruction fut entrepriſe par Zorobabel, & enſuite interrompue ; cependant le *Temple*

ſut achevé, & la dédicace s'en fit l'an 516 avant Notre-Seigneur, la ſeptième année du règne de Darius, fils d'Hiſtaſpe. Ce ſecond *Temple* fut pillé & profané par Antïochus, Roi de Syrie, l'an 171 avant notre ère; il en enleva la valeur de dix-huit cents talens d'or; trois ans après, Judas Machabée le purifia & y rétablit le culte divin. Pompée s'étant rendu maître de Jeruſalem, 63 ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, entra dans le *Temple*, en vit toutes les richeſſes, & ſe fit un ſcrupule d'y toucher. Neuf ans après, Craſſus moins religieux en fit un pillage qui fut eſtimé à près de cinquante millions de notre monnoie. Hérode, devenu Roi de la Judée, répara cet édifice, qui depuis cinq cents ans avoit beaucoup ſouffert, ſoit par les ravages des ennemis des Juifs, ſoit par les injures du temps. Enfin il fut réduit en cendres & raſé à la priſe de Jéruſalem par Titus. Ainſi fut accomplie la prédiction de Jéſus-Chriſt, qui avoit aſſuré qu'il n'en reſteroit pas pierre ſur pierre, *Matt.* c. 23, ℣. 38, &c. & celle de Daniel, c. 9, ℣. 27.

Les Juifs entreprirent de le rebatir ſous le règne d'Hadrien, l'an 134 de Jéſus-Chriſt; cet Empereur les en empêcha, & leur défendit d'approcher de Jéruſalem & de la Judée. Ils recommencèrent vers l'an 320 ſous Conſtantin; ce Prince leur fit couper les oreilles, & imprimer une marque de rebellion, & renouvella contre eux la loi d'Hadrien. Enfin ils y furent excités par l'Empereur Julien l'an 363, & ils furent forcés d'y renoncer par des tourbillons de feu qui ſortirent de terre & renverſèrent leurs travaux.

Ce miracle eſt rapporté en ces termes par Ammien Marcellin, officier dans les troupes de Julien, contemporain de l'événement, & qui n'étoit pas Chrétien. » Julien, pour » éterniſer la gloire de ſon règne par quelque action d'é- » clat, entreprit de rétablir à grands fraix le fameux *Tem-* » *ple* de Jéruſalem, qui, après pluſieurs guerres ſanglan- » tes, n'avoit été pris qu'avec peine par Veſpaſien & par » Titus. Il chargea du ſoin de cet ouvrage Alypius d'An- » tioche, qui avoit gouverné autrefois la Bretagne à la » place des Préfets. Pendant qu'Alypius & le Gouverneur » de la Province employoient tous leurs efforts à le faire » réuſſir, d'effroyables tourbillons de flammes qui ſortoient » par élancemens des endroits contigus aux fondemens, » brûlèrent les ouvriers, & rendirent la place inacceſſible. » Enfin, ce feu perſiſtant avec une eſpèce d'opiniâtreté à » repouſſer les ouvriers, on fut forcé d'abandonner l'en- » trepriſe «. *Hiſt.* l. 23, c. 1. Cette narration ne peut être ſuſpecte à aucun égard.

Julien lui-même convient de ce fait dans le fragment d'un

de ſes diſcours, qui a été recueilli par Spanheim, *Juliani op.* p. 295, où cet Empereur parlant des Juifs, s'exprime ainſi : » Que diront-ils de leur *Temple*, qui après avoir été » renverſé trois fois, n'a pas encore été rétabli ? Je ne » prétends point par-là leur faire un reproche, puiſque » j'ai voulu moi-même rebâtir ce *Temple*, ruiné depuis ſi » long-temps, à l'honneur du Dieu, qui y a été invoqué «. Il n'eſt pas étonnant que Julien garde le ſilence ſur l'événement qui l'a empêché d'exécuter ſon deſſein.

Les Juifs l'ont avoué plus clairement. Wagenſeil, *Tela ignea Sathanæ*, pag. 231, rapporte le témoignage de deux Rabbins célèbres. L'un eſt R. David Ganz-Zemach, 2e. part. p. 36, qui dit : » L'Empereur Julien ordonna de rétablir » le ſaint *Temple* avec magnificence, & en fournit les frais. » Mais il ſurvint du Ciel un empêchement qui fit ceſſer ce » travail, parce que cet Empereur périt dans la guerre des » Perſes «. Ce Juif diſſimule le miracle, mais un autre a été de meilleure foi ; R. Gédalia, Schalſchelet-Hakkabala, p. 109, dit : » Sous Rabbi Chanan & ſes collègues, vers » l'an 4337 du monde, nos annales rapportent qu'il y eut » un grand tremblement de terre dans l'univers, qui fit » tomber le *Temple* que les Juifs avoient bâti à Jéruſalem, » par ordre de l'Empereur Julien l'Apoſtat, avec une grande » dépenſe. Le lendemain, il tomba beaucoup de feu du » Ciel, qui fondit les ferremens de cet édifice, & qui brûla » un très-grand nombre de Juifs «. Ce récit eſt conforme à celui d'Ammien Marcellin. Le célèbre P. Morin de l'Oratoire, *Exercit. Bibl.* p. 353, rapporte un troiſième paſſage des Juifs, tiré du *Bereſith rabba*, ou du *grand Commentaire ſur la Genèſe.*

Libanius, ſophiſte & orateur Païen, prétend que la mort de Julien fut préſagée par des tremblemens de terre arrivés dans la Paleſtine, *de vitâ ſuâ.*

Trois Pères de l'Egliſe, contemporains de l'Empereur Julien, rapportent le miracle arrivé à Jéruſalem, comme un fait public, connu de tout le monde & indubitable. S. Jean-Chryſoſtôme, dans ſes *Homélies contre les Juifs*, qu'il prononça à Antioche l'an 387, 24 ans après l'événement, prend ſes auditeurs à témoin de la vérité, il invite ceux qui voudroient en douter, à en aller voir les veſtiges ſur le lieu même. On n'avoit pas pu ignorer à Antioche ce qui s'étoit paſſé à Jéruſalem 24 ans auparavant. S. Ambroiſe, l'an 388, en rappelle le ſouvenir à l'Empereur Théodoſe, pour l'empêcher d'obliger les Chrétiens à rebâtir un *Temple* des Païens, *Epiſt.* 40. S. Grégoire de Nazianze, *Orat.* 4, raconte ce miracle avec toutes ſes circonſtan-

Digitized by Google

ces, il vivoit dans l'Orient, & il avoit pu les apprendre des témoins oculaires ; ſon diſcours ſur ce ſujet peut avoir été écrit avant ceux de S. Jean-Chryſoſtôme. Rufin, Socrate, Sozomène, Théodoret, qui ont vécu dans le ſiècle ſuivant, en parlent comme d'un fait duquel perſonne n'avoit jamais douté ; une infinité d'autres hiſtoriens plus récens, n'ont fait que copier les anciens.

Parmi les écrivains modernes, pluſieurs ſe ſont attachés à prouver ce miracle, & à faire voir que le témoignage des contemporains que nous avons cités, eſt à l'abri des objections de la critique, mais aucun ne l'a fait avec autant d'exactitude & de ſuccès que Warburthon, dont l'ouvrage a été traduit en françois ſous ce titre : *Diſſertation ſur les tremblemens de terre & les éruptions de feu qui firent échouer le projet formé par l'Empereur Julien de rebâtir le Temple de Jéruſalem*, à Paris, 1764, 2 vol. *in*-12. Cet Auteur examine en particulier chacun des témoignages que nous avons cités, & répond aux objections de Baſnage, qui a voulu rendre douteux ce fait important. Il auroit réſolu avec autant de facilité celles que le D. Lardner a faites en dernier lieu contre ce même événement.

Il n'eſt pas étonnant que quelques Incrédules de nos jours l'aient attaqué, ils n'y ont oppoſé que des conjectures & des *peut-être*. Si l'on eſt ſurpris de ce que deux Proteſtans leur ont fourni ces foibles armes, il faut faire attention que le miracle arrivé ſous Julien eſt preſque auſſi incommode aux uns qu'aux autres. En effet, s'il étoit vrai qu'au 4e. ſiècle le Chriſtianiſme avoit beaucoup dégénéré, que les ſucceſſeurs des Apôtres en avoient altéré la doctrine & le culte, qu'il étoit déjà infecté d'idolâtrie par les honneurs rendus aux Saints, aux images & aux reliques, comme le prétendent les Proteſtans, Dieu auroit-il fait un miracle éclatant en faveur de cette Religion ainſi corrompue, miracle qui confirmoit les Chrétiens dans la croyance que l'Egliſe profeſſoit pour lors ? Nous ne concevons pas comment les Ecrivains Proteſtans, qui ont ſoutenu la réalité de ce prodige, n'ont fait aucune réflexion ſur ſes conſéquences.

Nous ne nous arrêterons pas long-temps à réfuter les objections des Incrédules & des Critiques pointilleux, la plupart ne méritent aucune attention.

Ils objectent, 1°. que l'Ecriture n'a pas dit que le *Temple* ne ſeroit jamais rebâti, Jéſus-Chriſt ne l'a pas défendu ; importoit à Dieu qu'il le fût ou non ?

Réponſe. Jéſus-Chriſt avoit prédit qu'il n'en reſteroit pas pierre ſur pierre, & Daniel avoit prophétiſé que la déſola-

tion ou la ruine de ce ſanctuaire dureroit juſqu'à la fin ; il ne faut pas ſéparer ces deux prédictions. Il importoit à Dieu de les vérifier pleinement, de confondre les efforts d'un Empereur Apoſtat qui vouloit les rendre fauſſes, de confirmer ainſi la foi des Fidèles, & de renverſer les folles eſpérances des Juifs. Socrate, *Hiſt. Eccl.* l. 3, c. 20, rapporte que S. Cyrille, Evêque de Jéruſalem, voyant commencer cette entrepriſe, aſſura les Chrétiens, ſur la foi de la prophétie de Daniel, que ce projet ne réuſſiroit pas, & ſa prédiction fut accomplie la nuit ſuivante.

2°. Ammien Marcellin étoit un militaire peu inſtruit & crédule à l'excès ; il a rapporté pluſieurs autres faits évidemment fabuleux ; d'ailleurs ce qu'il a dit du miracle de Jéruſalem eſt peut-être une interpolation des Chrétiens.

Réponſe. Il n'étoit pas néceſſaire d'être fort inſtruit pour rapporter un événement éclatant, public, ſenſible, frappant, tel que celui-ci ; les fables que cet Hiſtorien raconte ne ſont pas de cette eſpèce, ce ne ſont pas des faits auſſi aiſés à conſtater. Si les Chrétiens ont interpolé ſon hiſtoire, il faut qu'ils aient altéré auſſi le *Fragment de Julien*, *le récit de Libanius*, & celui de deux Auteurs Juifs ; que S Jean-Chryſoſtôme ait perdu toute pudeur en prenant ſes auditeurs à témoin du fait, & en invitant ceux qui en douteroient à en aller voir les veſtiges.

3°. S. Jérôme, Prudence, l'Hiſtorien Oraſe, n'en parlent pas ; il y eut dans ce temps-là des tremblemens de terre ailleurs que dans la Paleſtine, & ce n'étoient pas des miracles.

Réponſe. Le ſilence de trois Auteurs ne prouve rien contre le témoignage poſitif de dix ou douze autres qui étoient bien informés, & dont pluſieurs avoient intérêt à n'en rien dire, tels que Julien & les Juifs que nous avons cités. Suivant le récit d'Ammien Marcellin, les autres tremblemens de terre n'arrivèrent que quinze ou dix-huit mois après celui de Jéruſalem, ils ne furent point accompagnés d'éruptions de flammes ſorties du ſein de la terre, ni d'autres circonſtances que l'on remarque dans celui-ci, & qui prouvent que ce prodige ne fut ni un événement naturel, ni un cas fortuit.

4°. Il eſt vraiſemblable que Julien, qui avoit beſoin d'argent pour faire la guerre aux Perſes, en reçut des Juifs pour qu'il leur permît de rebâtir leur *Temple*, qu'il leur promit ſeulement d'y faire travailler après ſon retour ; ce projet devoit naturellement périr avec lui : un miracle ne fut donc pas néceſſaire. Celui-ci ne ſervit à rien, puiſqu'il ne convertit ni les Juifs, ni les Païens.

Digitized by Google

Réponſe. Un fait n'eſt plus vraiſemblable dès qu'il eſt contredit par le témoignage de pluſieurs Ecrivains bien informés, & entre leſquels il n'a point pu y avoir de colluſion. Les Juifs n'attendirent pas l'événement de la guerre des Perſes pour commencer les travaux, & Julien ne leur avoit pas fait une ſimple promeſſe, puiſqu'il avoit chargé Olypius du ſoin de cette entrepriſe, & que le miracle précéda la nouvelle que l'on reçut de la mort de Julien, comme Libanius l'a remarqué. Ce n'eſt point à nous de juger dans quelles circonſtances Dieu doit ou ne doit pas faire des miracles; & il n'eſt pas vrai qu'ils ſoient inutiles, dès qu'ils ne ſervent pas à convertir des Incrédules opiniâtres. Il eſt conſtant que celui-ci ſervit à augmenter les progrès du Chriſtianiſme après la mort de Julien.

Vainement l'on ajoute que les Chrétiens l'ont ſurchargé de circonſtances fabuleuſes; Warburthon a fait voir que les circonſtances rapportées par les Ecrivains Eccléſiaſtiques étoient des effets aſſez ordinaires de la chûte de la foudre & des éruptions des feux ſouterrains. Les ſoupçons, les conjectures, les accuſations haſardées des Incrédules ne ſont donc fondées que ſur leur entêtement & ſur leur prévention contre les miracles en général.

Temple des Chrétiens. *Voyez* Eglise, Basilique.

Temple des Païens. Au mot *Temple* en général, nous avons fait voir que les Païens n'ont commencé à en bâtir de ſolides & de couverts, que quand ils ont pris la coutume de repréſenter leurs Dieux par des ſtatues ou des idoles. La plupart de ces ſimulacres n'étant faits que de terre, de plâtre ou de bois, il fallut, pour les conſerver, les mettre à l'abri des injures de l'air. Comme les Païens étoient perſuadés que ces ſtatues étoient animées par le Dieu qu'elles repréſentoient, & qu'il venoit y habiter dès qu'elles étoient conſacrées, les Apologiſtes Chrétiens & les Pères de l'Egliſe n'ont pas eu tort de dire aux Païens que leurs Dieux avoient beſoin de maiſon & de couverture, pour ne pas être expoſés aux intempéries des ſaiſons.

Ces *Temples*, loin d'être propres à inſpirer la vertu, la piété, le reſpect envers la Divinité, ſembloient uniquement deſtinés à porter les hommes au crime. La plupart des idoles étoient des nudités ſcandaleuſes, les Dieux étoient repréſentés avec les ſymboles des aventures & des vices que les fables des Poëtes leur attribuoient; Jupiter avec l'aigle qui avoit enlevé Ganymède, Junon avec le paon qui caractériſoit l'orgueil, Vénus avec tout l'appareil de la lu-

bricité, Mercure avec la bourſe qui tentoit les voleurs, &c. Athénée nous apprend que les Artiſtes Grecs, pour peindre les Déeſſes, avoient emprunté les traits des plus célèbres Courtiſanes. Dans pluſieurs *Temples* la proſtitution & le crime contre nature étoient pratiqués pour honorer les Dieux; on y exerçoit les différentes eſpèces de divination, l'on y offroit ſouvent des ſacrifices cruels & abominables. Ce ſont des faits atteſtés non-ſeulement par les Ecrivains ſacrés & par les Pères de l'Egliſe, mais encore par les Auteurs profanes. *Mém. de l'Acad. des Inſcrip.* tome 70, *in*-12. p. 99 & ſuiv. *Voyez* MYSTÈRES DES PAÏENS, PAGANISME, SACRIFICES, §. 5, &c.

Conſtantin converti au Chriſtianiſme fit détruire les principaux *Temples* dans leſquels ſe commettoient ces déſordres, il laiſſa ſubſiſter les autres. Théodoſe-le-Jeune, parvenu à l'Empire l'an 408, les fit démolir tous dans l'Orient; Honorius ſon oncle, ſe contenta de les faire fermer dans l'Occident, il crut qu'il falloit les conſerver comme des monumens de la magnificence romaine. Dans pluſieurs endroits ces édifices furent purifiés & changés en Egliſes, le culte du vrai Dieu y fut ſubſtitué au culte impur des idoles.

Ainſi en agirent Théodoſe-le-Grand à l'égard du *Temple* d'Héliopolis, l'an 379; Valens, vers ce même-temps, au ſujet du *Temple* d'une Iſle dont tous les habitans s'étoient convertis. L'an 399, ſous le règne d'Honorius, l'Evêque de Carthage, Aurélius, fit un pareil uſage du *Temple* d'Uranie; & en 408, ce même Empereur défendit de détruire les *Temples* dans les villes, parce qu'ils pouvoient ſervir à des uſages publics. Bingham, *Orig. Eccléſ.* l. 8, c. 2, §. 4.

Lorſque les Saxons Anglois ſe convertirent, S. Grégoire-le-Grand écrivant au Roi Ethelbert, l'exhorta à détruire les Temples des idoles, l. 11, *Epiſt.* 66. Mais, dans une lettre poſtérieure qu'il écrivit à S. Mellit, il permit de les changer en Egliſes, *Epiſt.* 76. Déjà l'an 607, le Pape Boniface IV avoit fait purifier à Rome le Panthéon, & l'avoit dédié à l'invocation de la Sainte Vierge & de tous les Martyrs; c'eſt encore aujourd'hui l'un des plus ſomptueux édifices de Rome. Il en a été de même du Temple de Minerve, de celui de la Fortune virile & de quelques autres.

Pendant les trois premiers ſiècles les Païens objectèrent ſouvent aux Chrétiens qu'ils n'avoient ni *Temples*, ni Autels, ni Sacrifices, ni Fêtes; nos Apologiſtes répondoient que toutes ces choſes matérielles n'étoient pas dignes de la Majeſté divine; que le vrai *Temple* de la Divinité étoit l'ame d'un homme de bien; que les Chrétiens offroient en tout temps & en tout lieu des ſacrifices de louanges ſur les au-

tels de leurs cœurs, allumés par le feu de la charité ; que les vrais Chrétiens étoient toujours en fête par le repos de la bonne conſcience, & par la joie que leur donnoit l'eſpérance du Ciel. *Clém. Alex. Strom.* l. 7, c. 5, 6, 7.

Il ne s'enſuit pas de-là que les Chrétiens n'avoient pas encore des Egliſes ou des lieux d'aſſemblée, mais ces Egliſes ne reſſembloient en rien aux *Temples* du Paganiſme ; ils avoient des Autels, puiſque S. Paul le dit, & qu'il les nomme auſſi *la Table du Seigneur ;* ils offroient un ſacrifice, qui eſt l'Euchariſtie ; ils célébroient des Fêtes, ſur-tout celle de Pâques, tous les Dimanches & le jour de la mort des Martyrs. Mais il auroit été inutile, & c'auroit été une imprudence d'entrer dans ce détail avec des Païens, ils n'y auroient rien compris ; tout cela ne fut mis au grand jour qu'au 4me. ſiècle, lorſque Conſtantin eut donné la paix à l'Egliſe & autoriſé la profeſſion publique du Chriſtianiſme. *Voyez* Autel, Egliſes, Euchariſtie, Fêtes, &c.

TEMPLIERS, Chevaliers de la milice du Temple. L'Ordre des *Templiers* eſt le premier de tous les Ordres Militaires & Religieux, il commença vers l'an 1118, à Jéruſalem. Hugues de Paganès ou des Païens, & Geoffroi de S. Adémar ou de S. Omer, en furent les Fondateurs ; ils ſe réunirent avec ſix ou ſept autres Militaires pour la défenſe du S. Sépulchre contre les Infidèles, & pour protéger les Pélerins qui y abordoient de toutes parts. Baudouin II, Roi de Jéruſalem, leur prêta une maiſon ſituée auprès de l'Egliſe que l'on croyoit être bâtie au même lieu que le Temple de Salomon, c'eſt de-là qu'ils prirent le nom de *Templiers ;* de-là vint auſſi que l'on donna dans la ſuite le nom de *Temple* à toutes leurs maiſons. Ils furent encore nommés d'abord, à cauſe de leur indigence, *les Pauvres de la Sainte Cité ;* comme ils ne vivoient que d'aumônes, le Roi de Jéruſalem, les Prélats & les Grands leur donnèrent à l'envi des biens conſidérables.

Les huit ou neuf premiers Chevaliers firent entre les mains du Patriarche de Jéruſalem les trois vœux ſolemnels de Religion, auxquels ils en ajoutèrent un quatrième, par lequel ils s'obligeoient à défendre les Pélerins, & à tenir les chemins libres pour ceux qui entreprendroient le voyage de la Terre-Sainte. Mais ils n'agrégèrent perſonne à leur ſociété qu'en 1128. Il ſe tint alors un Concile à Troyes en Champagne, préſidé par le Cardinal Matthieu, Evêque d'Albe & Légat du Pape Honorius II. Hugues des Païens, qui étoit venu en France avec ſix Chevaliers pour ſolliciter des ſecours en faveur de la Terre-Sainte, ſe préſenta à ce

Concile avec ſes Frères, ils demandèrent une règle ; S. Bernard fut chargé de la dreſſer ; il fut ordonné qu'ils porteroient un habit blanc, & l'an 1146, Eugène III y ajouta une croix ſur leurs manteaux.

Les principaux articles de leur règle portoient qu'ils entendroient tous les jours l'Office divin, que quand leur ſervice militaire les en empêcheroit, ils y ſuppléeroient par un certain nombre de *Pater ;* qu'ils feroient maigre quatre jours de la ſemaine, que le Vendredi ils n'uſeroient ni d'œufs ni de laitage, que chaque Chevalier pourroit avoir trois chevaux & un écuyer, & qu'ils ne chaſſeroient ni à l'oiſeau, ni autrement.

Cet Ordre ſe multiplia beaucoup en peu de temps, il ſervit la Religion & la Terre-Sainte par des prodiges de valeur. Après la ruine du Royaume de Jéruſalem, arrivée l'an 1186, la milice des *Templiers* ſe répandit dans tous les Etats de l'Europe, elle s'accrut extraordinairement, & s'enrichit par les libéralités des Souverains & des Grands. Matthieu Paris aſſure que dans le temps de l'extinction de cet Ordre en 1312, par conſéquent en moins de deux cents ans, les *Templiers* avoient dans l'Europe neuf mille Couvens ou Seigneuries.

De ſi grands biens ne pouvoient manquer de les corrompre, ils commencèrent à vivre avec tout l'orgueil qu'inſpire l'opulence, & à ſe livrer à tous les plaiſirs que ſe permettent les Militaires, lorſqu'ils ne ſont pas retenus par le frein de la Religion. Dans la Paleſtine, ils refuſèrent de ſe ſoumettre aux Patriarches de Jéruſalem qui avoient été leurs premiers Pères, ils envahirent les biens des Egliſes, ils ſe lièrent avec les Infidèles contre les Princes Chrétiens, ils exercèrent le brigandage contre ceux-mêmes qu'ils étoient chargés de défendre. En France ils ſe rendirent odieux au Roi Philippe-le-Bel, par leurs procédés inſolens & ſéditieux ; ils furent accuſés d'exciter la mutinerie du peuple & d'avoir fourni des ſecours d'argent à Boniface VIII dans le temps de ſes démêlés avec le Roi. Conſéquemment ce Prince réſolut de les détruire, & il en vint à bout de concert avec le Pape Clément V qui réſidoit en France.

Ceux qui voudront voir le détail & la ſuite des procédures faites contre les *Templiers*, peuvent conſulter l'*Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane*, t. 12, l. 36, ſous l'an 1311 ; elles y ſont rapportées avec fidélité & avec l'extrait des actes originaux ; l'Auteur paroît avoir obſervé la plus exacte impartialité.

Le plus célèbre des Incrédules de notre ſiècle, qui a voulu juſtifier les *Templiers*, n'a pas agi avec autant de cir-

Digitized by Google

conſpection ; il s'eſt contenté de copier Villani, Auteur Florentin, ennemi déclaré de Clément V & de tous les Papes François, & non moins irrité contre Philippe-le-Bel, à cauſe de ſes démêlés avec Boniface VIII. Auſſi a-t il commencé par faire le portrait le plus déſavantageux de ce Roi. *Eſſai ſur l'Hiſtoire générale*, c. 62.

C'étoit, dit-il, un Prince vindicatif, fier, avide, prodigue, qui extorquoit de l'argent par toutes ſortes de moyens, il fut donc animé par la vengeance & par le déſir de mettre dans ſes coffres une partie des richeſſes des *Templiers*. La vérité eſt que Philippe-le-Bel ne profita point de leurs dépouilles, nous le prouverons par des témoignages irrécuſables ; la lenteur & les précautions que l'on mit dans les pourſuites faites contre les Chevaliers, prouvent que ce Roi ne ſe conduiſit point par paſſion. L'Apologiſte des *Templiers* donne à entendre que leurs Accuſateurs étoient préparés d'avance, c'eſt une impoſture; ils ſe trouvèrent par haſard.

On convient que ce furent deux criminels détenus dans les priſons, dont au moins l'un étoit un *Templier* Apoſtat, qui furent les premiers délateurs, & qui eſpérèrent par-là d'obtenir leur grace; mais il eſt faux que ſur cette accuſation ſeule le Roi ait donné l'ordre ſecret d'arrêter les *Templiers* dans tout ſon Royaume; un Auteur du temps rapporte qu'auparavant Philippe-le-Bel fit arrêter & interroger pluſieurs *Templiers*, qui confirmèrent la dépoſition des deux accuſateurs dont on vient de parler, & qu'il conſulta des Théologiens. Son deſſein n'étoit plus ſecret, puiſqu'avant le 24 Août 1307, le Grand-Maître & pluſieurs des principaux Chevaliers en avoient porté des plaintes au Pape, & avoient demandé que le procès leur fût fait en règle. L'ordre d'arrêter tous les *Templiers* ne fut exécuté que le 13 Octobre ſuivant. En ſupprimant des circonſtances eſſentielles, & en falſifiant les dates, il eſt aiſé de dénaturer tous les faits.

Le Roi ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre cette précaution, ſans cela les *Templiers* auroient pu exciter une ſédition, les plus coupables ſe ſeroient évadés, & l'on n'auroit pas connu les vrais motifs qui déterminoient le Roi à détruire cet Ordre, qui n'étoit plus ni ſoumis au Souverain, ni religieux. Le lendemain de l'empriſonnement des *Templiers*, le Roi fit aſſembler le Clergé de Paris, & le 15 il fit convoquer le peuple, & l'on rendit compte en public des accuſations formées contre ces Chevaliers ; la paſſion n'a pas coutume de procéder ſi régulièrement.

Ils étoient accuſés, 1°. de renier Jéſus-Chriſt à leur réception dans l'Ordre, & de cracher ſur la Croix. 2°. De commettre entre eux des impudicités abominables. 3°. D'adorer

dorer dans leurs chapitres généraux une idole à tête dorée, & qui avoit quatre pieds. 4°. De pratiquer la magie. 5°. De s'obliger à un ſecret impénétrable par les ſermens les plus affreux. Il eſt certain, diſent les Hiſtoriens, que les deux premiers articles furent avoués par cent quarante des accuſés, à la réſerve de trois qui nièrent tout.

Comme Clément V agit dans toute cette affaire de concert avec le Roi, l'Apologiſte des *Templiers* fait obſerver que ce Pape étoit créature de Philippe-le-Bel, & cela eſt vrai; cependant il s'oppoſa d'abord aux pourſuites commencées contre ces Religieux militaires, & il écrivit au Roi des lettres très-fortes à ce ſujet; il ne conſentit à la continuation des procédures qu'après avoir interrogé lui-même à *Poitiers* ſoixante-douze Chevaliers accuſés, & ce n'eſt que d'après leur confeſſion qu'il fut convaincu de la vérité des faits. Mais il eſt faux qu'il ait diſputé au Roi, comme le dit l'Apologiſte, le droit de punir ſes ſujets. Il abandonna le jugement & la punition des particuliers à des Commiſſaires, & il ſe réſerva de ſtatuer ſur le ſort de l'Ordre entier, parce que c'étoit le droit du Saint-Siége. Juſque-là nous ne voyons rien d'irrégulier.

En conſéquence il y eut des Commiſſaires nommés, & des informations faites non-ſeulement à Paris, mais à Troyes, à Bayeux, à Caen, à Rouen, au Pont-de-l'Arche, à Carcaſſonne, à Cahors, &c.; & l'on entendit plus de deux cents témoins de divers états. Les Bulles du Pape furent envoyées aux divers Souverains de l'Europe, pour les exhorter à faire chez eux ce qui ſe faiſoit en France.

Avant d'examiner les raiſons alléguées par l'Apologiſte des *Templiers*, il y a quelques réflexions à faire.

1°. Il eſt impoſſible que la multitude des perſonnages qui ont eu part à cette affaire, Cardinaux, Evêques, Inquiſiteurs, Officiers du Roi, Magiſtrats, Docteurs, Témoins, &c., aient tous été des ſcélérats, & de vils inſtrumens des paſſions de Philippe-le-Bel; quand cela auroit été poſſible en France, le même eſprit de vertige n'a pu être le même en Angleterre, en Eſpagne, en Sicile & ailleurs. 2°. Il paroît que le plus grand nombre des *Templiers* coupables des abominations qu'on leur reprochoit, étoit en France, & ſur-tout à Paris, ville qui a toujours été le centre & le foyer de la corruption du Royaume, il n'eſt donc pas étonnant que ce ſoit là que le plus grand nombre ont été livrés au ſupplice. 3°. Le Grand-Maitre & les principaux Chevaliers ont pu n'avoir aucune part au déſordre, ignorer même juſqu'à quel excès il étoit porté; ce pouvoit être une raiſon de les épargner, mais ce n'en étoit pas

une de conſerver un Ordre eſſentiellement gâté, & qui ne ſervoit plus à rien, puiſqu'il n'étoit d'aucune utilité hors de la Terre-Sainte. 4°. Les *Templiers* tenoient à ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume ; ſi l'on procédoit injuſtement contre eux, comment le corps de la Nobleſſe, très-intéreſſé à la conſervation de cet Ordre, n'a-t-il fait aucune réclamation? cela eſt inconcevable.

L'Apologiſte convient que ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoyens, d'ailleurs reſpectables, cette foule de témoins contre eux, ces aveux de pluſieurs accuſés mêmes ; il falloit ajouter, cette ſuite de procédures continuées pendant ſix ans tout entiers, en divers endroits, & pardevant différens Commiſſaires, ſemblent des preuves de leurs crimes & de la juſtice de leur perte. Mais auſſi, dit-il, que de raiſons en leur faveur! Voyons ces raiſons.

» Premièrement, de tous ces témoins qui dépoſent con» tre les *Templiers*, la plupart n'articulent que de vagues » accuſations «. Cela peut être vrai à l'égard de pluſieurs qui n'avoient jamais été à portée de ſavoir certainement ce qui ſe paſſoit dans cet Ordre. Mais le fondement de la procédure n'étoit point ces accuſations vagues ; c'étoit la confeſſion formelle de cent-quarante Chevaliers interrogés d'abord à Paris par l'Inquiſiteur, en préſence de pluſieurs Gentilshommes, & répétée par ſoixante-douze d'entre eux à Poitiers pardevant le Pape. Les dépoſitions des autres témoins, quoique vagues, pouvoient ſervir à confirmer la preuve.

» Secondement, très-peu diſent que les *Templiers* renioient » Jéſus-Chriſt. Qu'auroient-ils en effet gagné en maudiſſant » une Religion qui les nourriſſoit & pour laquelle ils com» battoient « ? On pourroit demander de même ce que gagnent les impies à blaſphémer contre Jéſus-Chriſt & contre la Religion dans laquelle ils ont été élevés. Ils le font cependant, l'Apologiſte devoit mieux le ſavoir qu'un autre. Alors les *Templiers* ne combattoient plus pour la Religion, du moins en France. Il eſt faux qu'il y ait eu très-peu de témoins qui aient dépoſé de ce fait odieux, les inſultes faites à Jéſus-Chriſt, & les impudicités, furent les deux faits les plus généralement avoués & prouvés.

» Troiſièmement, que pluſieurs d'entre eux, témoins & » complices des débauches des Princes & des Eccléſiaſti» ques de ce temps-là, euſſent marqué quelquefois du mé» pris pour les abus d'une Religion tant déshonorée en » Aſie & en Europe, qu'ils en euſſent parlé avec trop de » liberté, c'eſt un emportement de jeunes gens dont cer» tainement l'Ordre n'eſt point comptable «. Nous ſoute-

nons que l'Ordre en étoit comptable ; puiſque les Chefs avoient l'autorité de punir les Chevaliers ; l'Apologiſte auroit raiſonné tout différemment à l'égard de tout autre Ordre Religieux. D'ailleurs les *Templiers* n'ont point été condamnés pour des diſcours contre la Religion, mais pour des actions abominables. Enfin ce n'étoit point à des complices du déſordre qu'il convenoit de le blâmer, on pouvoit leur dire, *caſtigat turpia turpis.* Mais on comprend que l'Apologiſte étoit intéreſſé à excuſer toute eſpèce d'emportement contre la Religion.

» Quatrièmement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils » adoroient, & qu'on gardoit à Marſeille, devoit leur être » repréſentée ; on ne ſe mit pas ſeulement en peine de la » chercher «. Il s'enſuit ſeulement de-là que cette accuſation ne parut pas ſuffiſamment prouvée, & que l'on ne cherchoit pas à multiplier les crimes imputés aux *Templiers.*

» Cinquièmement, la manière infâme dont on leur re» prochoit d'être reçus dans l'Ordre, ne peut avoir paſſé » en loi parmi eux... Je ne doute nullement que pluſieurs » jeunes *Templiers* ne s'abandonnaſſent à des excès qui de » tout temps ont été le partage de la jeuneſſe, & ce ſont » des vices paſſagers qu'il vaut mieux ignorer que punir «. Ici l'Auteur confond très-mal-à-propos deux eſpèces de réception. Il eſt à préſumer que celle qui ſe faiſoit en public par le Grand-Maître, ou par d'autres, étoit décente ; mais il y en avoit une autre ſecrète imaginée par les libertins de l'Ordre, qu'ils faiſoient ſubir aux nouveaux Chevaliers, & dans laquelle ſe commettoient les abominations & les profanations dont on a parlé ; cela eſt d'autant plus probable, que pluſieurs dirent qu'on les y avoit forcés par la priſon & les tourmens. L'on ſait aſſez que l'ambition des ſcélérats eſt d'avoir des complices de leurs crimes. Il en étoit de même de ces ſtatuts ſecrets dreſſés pour forcer les coupables au ſilence. La plupart de ceux qui furent exécutés n'étoient pas des jeunes gens, leurs déſordres n'étoient donc plus des vices paſſagers. Il n'eſt que trop vrai que les vieux libertins ſont encore plus adonnés aux excès de la lubricité que les jeunes gens. C'eſt une grande queſtion de ſavoir s'il vaut mieux ignorer que punir un crime déteſtable, lorſque le nombre des coupables eſt très-grand.

» Sixièmement, ſi tant de témoins ont dépoſé contre les » *Templiers*, il y eut auſſi beaucoup de témoignages étran» gers en faveur de l'Ordre «. Nous avons déjà remarqué que probablement l'Ordre n'étoit pas également corrompu par-tout ; mais les témoignages rendus en faveur des Cheva-

Digitized by Google

liers étrangers, ne pouvoient ſervir à juſtifier ceux de France.

» Septièmement, ſi les accuſés vaincus par les tourmens » qui font dire le menſonge comme la vérité, ont confeſſé » tant de crimes, peut-être ces aveux ſont-ils autant à la » honte des Juges qu'à celle des Chevaliers. On leur pro» mettoit leur grace pour extorquer leur confeſſion «. C'eſt une pure calomnie d'avancer que ceux qui ont confeſſé des crimes y ont été forcés par des tourmens. Les cent-quarante Chevaliers interrogés à Paris par l'Inquiſiteur, en préſence de quelques Gentilshommes, ne furent point mis à la queſtion, non plus que ceux qui furent interrogés à Poitiers par Clément V, au nombre de ſoixante-douze; leurs aveux ſe trouvèrent conformes. Il n'eſt pas prouvé qu'on leur ait promis à tous leur grace pour les engager à faire cette confeſſion, il ne l'eſt pas non plus que l'on ait envoyé au ſupplice aucun de ceux à qui l'on avoit promis ſa grace.

» Huitièmement, les cinquante-neuf que l'on brûla vifs » prirent Dieu à témoin de leur innocence, & ne voulurent » point de la vie qu'on leur offroit à condition de s'avouer » coupables. Quelle plus grande preuve, non-ſeulement » d'innocence, mais d'honneur «? Ce n'eſt point là une preuve; on a vu plus d'une fois des criminels convaincus par les preuves les plus évidentes, perſiſter juſqu'à la mort à nier leurs crimes; cette opiniâtreté ne doit point étonner dans des impies & des incrédules décidés.

» Neuvièmement, ſoixante-quatorze *Templiers* non accu» ſés entreprirent de défendre l'Ordre, & ne furent point » écoutés «. Cela eſt abſolument faux. L'Apologiſte a cité ailleurs l'*Hiſt. des Templiers* par Pierre Dupuis; or, cet Hiſtorien rapporte que les ſoixante-quatorze défenſeurs de leur Ordre furent entendus par les Commiſſaires pour la première fois, le ſamedi 14 mars 1310, qu'ils nommèrent quatre d'entre eux pour parler au nom de tous. Non-ſeulement ils furent écoutés, mais ils préſentèrent des Requêtes & des Mémoires par écrit, les Procès-verbaux de leur dire furent exactement rédigés, l'Auteur de l'*Hiſt. de l'Egliſe Gallicane* les a copiés. Ils s'inſcrivirent en faux contre les confeſſions faites par les accuſés, ils dirent comme l'Apologiſte, ou que ces aveux avoient été extorqués par promeſſes, par menaces, ou que ceux qui les avoient faits étoient des ſcélérats; ils dirent qu'ils demandoient à être jugés par le Pape & par le Concile de Vienne qui devoit bientôt ſe tenir. Que réſulte-t-il de cette défenſe? Il s'enſuit que ces ſoixante-quatorze *Templiers* étoient innocens, puiſqu'ils n'étoient pas accuſés, qu'ils avoient ignoré juſqu'alors les crimes qui ſe commettoient par leurs Confrè-

res, & qu'ils avoient du la peine à les croire. Mais ce n'étoit-là qu'une preuve négative ; l'ignorance ne prouve rien ; ils n'alléguèrent aucun fait poſitif qui fût capable de détruire la confeſſion des accuſés.

» Dixièmement, lorſqu'on lut au Grand-Maître ſa con» feſſion rédigée devant trois Cardinaux, ce vieux guerrier, » qui ne ſavoit ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avoit trom» pé, que l'on avoit écrit une autre dépoſition que la ſien» ne, que les Cardinaux miniſtres de cette perfidie méri» toient qu'on les punît comme les Turcs puniſſent les fauſ» ſaires, en leur fendant le corps & la tête en deux «. Que s'enſuit-il encore ? que ce Grand-Maître, nommé Jacques de Molai, étoit fort mal inſtruit de ce qui ſe paſſoit dans ſon Ordre, que quand il fut interrogé à Chinon en Touraine, le 18 & le 20 août 1308, par les trois Cardinaux Commiſſaires nommés par le Pape, il fut étonné & étourdi par la dépoſition de la multitude de ſes Chevaliers qui avoient avoué leurs crimes à Paris & à Poitiers, & qu'il n'oſa pas s'inſcrireen faux contre cette preuve. Le procès-verbal porte qu'il avoua formellement le premier article des accuſations ; ſavoir, le renoncement à Jéſus-Chriſt. Interrogé de nouveau à Paris le 26 Décembre 1309 & quelques jours après, il déſavoua cette confeſſion, & accuſa les Commiſſaires de falſification ; pour la défenſe de ſon Ordre, il ne dit que des choſes vagues & qui n'alloient point au fait ; il demanda d'être jugé par le Pape.

Leſquels devons-nous plutôt ſoupçonner de fauſſeté, les trois Cardinaux Commiſſaires, ou Jacques de Molai ? Les premiers ne pouvoient avoir aucun motif ; l'intention du Pape n'étoit point que l'on uſât de ſupercherie ; dans ſes Bulles de Commiſſion, il recommande l'équité & l'obſervation des formes. Ce n'étoit pas non plus celle du Roi, puiſqu'il conſultoit le Clergé de Paris, les Univerſités, les Parlemens, & ſe conduiſoit avec toutes les précautions poſſibles ; nous verrons qu'il n'avoit pas beſoin de falſifications ni de ſupplices pour obtenir l'extinction de l'Ordre des *Templiers*. Deux des Cardinaux lui écrivirent pour lui rendre compte de leur commiſſion, ils lui mandèrent qu'ils avoient accordé l'abſolution des cenſures à Jacques de Molai & à cinq autres Chevaliers repentans, qu'ils ſupplièrent le Roi de les traiter favorablement. Ce ne ſont pas-là des marques de perfidie. Quant au Grand-Maître, il n'eſt pas le ſeul criminel qui ait varié dans les interrogatoires, & qui ait rétracté les aveux qu'il avoit faits d'abord.

» Onzièmement, on eût accordé la vie à ce Grand-Maî» tre & à Guy, frère du Dauphin d'Auvergne, s'ils avoient

Digitized by Google

» voulu ſe reconnoître coupables publiquement, & on ne » les brûla que parce qu'appellés en préſence du peuple ſur » un échafaud pour avouer les crimes de l'Ordre, ils jurè» rent que l'Ordre étoit innocent. Cette déclaration, qui » indigna le Roi, leur attira leur ſupplice, & ils moururent » en invoquant en vain la vengeance céleſte contre leurs » perſécuteurs ». Nous avons déjà fait remarquer que cette déclaration ne prouve rien, ſinon que ces deux Chefs de l'Ordre avoient ignoré juſqu'alors les crimes qui s'y commettoient, & qu'ils ne pouvoient ſe les perſuader; leurs ſermens étoient donc téméraires, ils juroient de ce qu'ils ne ſavoient pas. Encore une fois ces proteſtations ne pouvoient pas détruire les preuves poſitives tirées de l'aveu des coupables & de la dépoſition des témoins.

Il y a plus. Le Pape s'étoit réſervé le jugement de ces deux perſonnages & de deux autres Chefs de l'Ordre; ce ne fut qu'après le Concile de Vienne, & après la publication de la Bulle qui ſupprimoit les *Templiers*, qu'il nomma de nouveaux Commiſſaires pour achever leur procès. Ces Commiſſaires furent trois Cardinaux, l'Archevêque de Sens, pluſieurs Evêques, & pluſieurs Docteurs. Pardevant eux le Grand-Maître, le frère du Dauphin d'Auvergne & les deux autres confeſſèrent de nouveau les crimes dont ils étoient accuſés; en conſéquence le 18 Mars 1314, ils furent condamnés à une priſon perpétuelle. L'on dreſſa un échafaud au parvis de Notre-Dame, pour qu'ils fiſſent leur confeſſion publique, & c'eſt-là que les deux premiers la rétractèrent. Le Roi informé ſur le champ de cet évènement, aſſembla ſon Conſeil, qui les condamna à être brûlés vifs, & cet arrêt fut exécuté le ſoir même.

Dans cette circonſtance Philippe-le-Bel ne pouvoit plus agir par vengeance, ni par une autre paſſion, l'Ordre des *Templiers* avoit été ſupprimé & détruit au Concile général de Vienne, deux ans auparavant, ce Roi étoit donc ſatisfait; le ſupplice du Grand-Maître, ni celui de Guy d'Auvergne ne pouvoit lui procurer aucun nouvel avantage, mais il fut indigné de leur conduite, & voilà pourquoi il les fit condamner & punir.

Leur apologiſte ajoute que le Pape abolit l'Ordre de ſa ſeule autorité, dans un Conſiſtoire ſecret pendant le Concile de Vienne. Nouvelle impoſture. La Bulle fut dreſſée le 21 Mars 1313, dans un Conſiſtoire ſecret, mais elle fut publiée en plein Concile le 3 Avril, en préſence de Philippe-le-Bel & de ſes trois fils; le Pape y déclara, de l'agrément du Concile, *ſacro approbante Concilio*, l'Inſtitut des *Templiers* proſcrit & aboli, il réſerva au S. Siége la deſtination des perſonnes & des

biens. En ſecond lieu, il y a eu depuis ce temps-là pluſieurs Inſtituts Religieux ſupprimés par un ſimple Bref du ſouverain Pontife, perſonne ne s'y eſt oppoſé & n'a prétendu qu'il falloit pour cela le décret d'un Concile.

Ce même critique en impoſe encore en diſant que Philippe-le-Bel ſe fit donner deux cents mille livres, & que Louis Hutin ſon fils prit encore ſoixante mille livres ſur les biens des *Templiers;* il ne cite aucune autorité ni aucun monument de ce fait, & il y a des preuves du contraire. Dès l'an 1307, le Roi avoit déclaré au Pape, dans une lettre du 24 Décembre, qu'il s'étoit ſaiſi des biens des *Templiers*, & qu'il les faiſoit garder pour être employés totalement au ſecours de la Terre-Sainte; c'étoit leur première deſtination. Il renouvella cette déclaration dans une autre lettre du mois de Mai 1311, où il prioit le Pape de faire en ſorte que ces biens fuſſent employés à un autre Ordre militaire deſtiné pour la Terre-Sainte, promettant de faire exécuter tout ce qui ſeroit réglé ſur cet article; il ne s'oppoſa point à la Bulle par laquelle le Pape s'en réſervoit la diſpoſition. De là Dupuy & Baluſe concluent avec raiſon que les Hiſtoriens qui ont accuſé ce Roi d'avoir voulu s'approprier les biens des *Templiers*, ſont des calomniateurs. Enfin notre Auteur lui-même eſt forcé d'avouer que ces biens furent donnés aux Chevaliers de Rhodes, aujourd'hui Chevaliers de Malte, dont la deſtination étoit la même que celle des *Templiers*.

» J'ignore, continue-t-il, ce qui en revint au Pape....
» Je n'ai jamais pu découvrir ce qu'il recueillit de cette
» dépouille «. La vérité eſt qu'il n'en recueillit rien, & qu'il n'en a été accuſé par aucun Ecrivain digne de foi. Nous ne doutons pas que les fraix des procédures qui furent faites pendant cinq ou ſix ans contre les *Templiers* dans différens endroits du Royaume, n'aient été immenſes, cela ne pouvoit ſe faire autrement.

Qu'un Proteſtant, tel que Mosheim, ait peint Clément V comme un Pontife avare, vindicatif & turbulent, qu'il ait dit que Philippe-le-Bel joua cette ſanglante tragédie pour ſatisfaire ſon avarice & aſſouvir ſon reſſentiment, *Hiſt. Eccléſ.* 14e. ſiècle, 2e. part. c. 5, §. 10; cela n'eſt pas étonnant; mais il l'eſt qu'un Philoſophe qui auroit dû ſe mettre au-deſſus des préjugés vulgaires, n'ait fait que copier des Auteurs prévenus & ſe rendre écolier des Proteſtans. Il eſt convenu lui-même que les *Templiers* vivoient avec tout l'orgueil que donne l'opulence, & dans les plaiſirs effrénés que prennent les gens de guerre, que Philippe-le-Bel eut lieu de penſer qu'ils lui étoient infidèles, & qu'ils

ſomentoient les ſéditions parmi le Peuple ; n'en étoit-ce pas aſſez pour autoriſer ce Prince à demander & à pourſuivre l'extinction de cet Ordre, ſans agir par vengeance ni par avarice ?

TEMPOREL DES BÉNÉFICES. *Voyez* BÉNÉFICE.

TEMPOREL DES ROIS. *Voyez* ROI.

TEMPS. Ce mot dans l'Ecriture ſignifie ordinairement la durée qui s'écoule depuis un terme juſqu'à un autre, mais il ſe prend auſſi dans d'autres ſens. 1°. Pour les ſaiſons, *Gen.* c. 1, ℣. 14, il eſt dit que Dieu a fait les aſtres pour marquer *les temps*, les jours & les années. 2°. Pour une année; *Daniel*, c. 7, ℣. 25, prédit que les Saints ſeront perſécutés *pour un temps, deux temps, & la moitié d'un temps*, ce ſont les trois ans & demi de la perſécution d'Antiochus. 3°. Pour l'arrivée de quelqu'un, *Iſaïe*, c. 14, ℣. 1, *propè eſt ut veniat tempus ejus*, ſon arrivée eſt prochaine. 4°. Pour le moment favorable de faire quelque choſe ; pendant que nous en avons le *temps*; faiſons du bien à tous, *Galat.* c. 6, ℣. 10; 5°. *Dan.* c. 2, ℣. 8, *racheter le temps*, c'eſt demander du délai, mais dans S. Paul, *Ephéſ.* c. 5, ℣. 16, c'eſt prendre patience en attendant un *temps* plus heureux. 6°. *Ezéch.* c. 22, ℣. 3, *ſon temps viendra*, c'eſt-à-dire, le moment de ſa punition. 7°. S. Paul appelle *les temps des ſiècles paſſés*, ceux qui ont précédé la venue de Jéſus-Chriſt. *Tit.* c. 1, ℣. 2. Il les nomme auſſi *les temps d'ignorance*, *Act.* c. 17, ℣. 30. *Voyez* JOUR.

TÉNÈBRES. La ſignification de ce terme varie beaucoup chez les Ecrivains ſacrés; 1°. de même que la *lumière* exprime ſouvent la proſpérité, les *Ténèbres* déſignent l'affliction & l'adverſité, *Eſth.* c. 8, ℣. 16; c. 11, ℣. 8. 2°. Il ſignifie la mort & le tombeau, *Pſ.* 87, ℣. 3. » Connoîtra-» t-on les merveilles de Dieu dans les *ténèbres* ? « 3°. L'ignorance, *Joan.* c. 3, ℣. 19. » Les hommes ont mieux aimé » les *ténèbres* que la lumière «. 4°. S. Paul appelle les péchés, *les œuvres de ténèbres*, ſoit parce qu'ils ſont ſouvent commis par ignorance, ſoit parce que l'on ſe cache pour les commettre. De-là ce même Apôtre appelle ſouvent l'Idolâtrie *les ténèbres*, par oppoſition à la lumière du Chriſtianiſme & de l'Evangile ; *Epheſ.* c. 5, ℣. 8. » Vous étiez au-» trefois *ténèbres*, à préſent vous êtes lumière dans le Sei-» gneur ». 5°. Il ſignifie le ſecret, *Matt.* c. 10, ℣. 27 ; ce » que je vous dis dans les *ténèbres*, dites-le au grand jour «.

6°. S. Jean, *Epiſt.* 1, c. 1, ℣. 5, dit que Dieu eſt la lumière, & qu'il n'y a point en lui de *ténèbres*, parce que c'eſt de lui que viennent toutes nos connoiſſances, & qu'il n'eſt jamais la cauſe de l'ignorance, des erreurs, & de l'aveuglement des hommes. Jéſus-Chriſt a dit de lui-même, *Joan.* c. 8, ℣. 12. » Je ſuis la lumière du monde, celui qui me » ſuit ne marche pas dans les *ténèbres*, mais il aura la lu» mière de la vie «. 7°. De même qu'il repréſente le bonheur éternel ſous l'image d'un feſtin qui ſe fait dans un ſallon bien éclairé, il appelle la damnation les *ténèbres extérieures*, où il y a des pleurs & des grincemens de dents, ſignes de regrets & de déſeſpoir.

Ces métaphores qui nous ſemblent extraordinaires au premier aſpect, ne ſont point inconnues aux Auteurs profanes, ſur-tout aux Poëtes. Dans la Théogonie d'Héſiode, les parques, le deſtin, la mort, les malheurs, le chagrin, les douleurs & les crimes, ſont enfans de la nuit ou des *ténèbres*. Pendant la nuit les chagrins ſont plus cruels, les paſſions plus violentes, les douleurs plus aiguës, les idées plus noires; la nuit ne pouvoit donc manquer d'être regardée de mauvais œil, & de déſigner tout ce qu'il y a de plus fâcheux. Dans le langage des peuples de quelques Provinces, quand on veut dire qu'un homme n'eſt bon à rien, que c'eſt un mauvais ſujet, l'on dit, *c'eſt la nuit*. Les Manichéens qui admettoient deux principes de toutes choſes, l'un bon, l'autre mauvais, plaçoient le premier dans la région de la lumière, le ſecond dans le ſéjour des *ténèbres*.

Ténèbres arrivées a la mort de Jésus-Christ. *Voyez* Eclipse.

Ténèbres de la Semaine-Sainte. C'eſt ainſi que l'on nomme vulgairement les Matines du Jeudi, du Vendredi & du Samedi de la Semaine-Sainte, qui ſe chantent la veille de ces trois jours ſur le ſoir. Ces offices ſont trop connus parmi les Catholiques, pour qu'il ſoit néceſſaire d'en parler plus au long.

TENTATION, épreuve. Lorſqu'il eſt dit dans l'Ecriture que Dieu *tente* les hommes, cela ne ſignifie point qu'il les ſéduit ou qu'il leur tend des piéges pour les faire tomber dans le péché, le mot *tenter* n'a point ce ſens dans les livres de l'ancien Teſtament; mais cela veut dire qu'il met leur vertu à l'épreuve, ſoit par des commandemens difficiles, ſoit par de grandes afflictions. *Tenter Dieu* ce n'eſt pas vouloir l'exciter au mal, mais c'eſt vouloir mettre ſa toute-puiſſance

& ſa bonté à l'épreuve, en attendant de lui un miracle ſans néceſſité, ou en s'expoſant témérairement à un danger duquel on ne peut pas ſortir ſans un ſecours miraculeux que Dieu ne doit & n'a promis à perſonne. Il a défendu ſévérement cette folle préſomption, *Deut.* c. 6, ℣. 18 : » Vous » ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. «

Ainſi lorſqu'il eſt dit, *Gen.* c. 22, ℣. 1, que Dieu *tenta* Abraham, cela ſignifie qu'il mit ſon obéiſſance à l'épreuve, en lui ordonnant d'immoler ſon fils. S. Paul dit, *Hebr.* c. 11, ℣. 19, qu'Abraham obéit, parce qu'il crut que Dieu peut reſſuſciter un mort ; ce n'étoit plus là *tenter Dieu*, puiſque Dieu lui avoit formellement promis qu'Iſaac ſeroit la tige de ſa poſtérité, *Gen.* c. 21, ℣. 12, comme l'Apôtre l'obſerve au même endroit. » Parce que vous étiez agréable à » Dieu, dit l'Ange à Tobie, il a fallu que la *tentation* vous » éprouvât.... Dieu permit, ajoute l'Ecrivain ſacré, que » cette *tentation* ſurvînt à Tobie, afin de donner à la poſté» rité un exemple de ſa patience, auſſi-bien que de celle du » ſaint homme Job. « *Tob.* c. 2, ℣. 12; c. 12, ℣. 13. A la vérité Dieu n'a pas beſoin de nous éprouver pour ſavoir ce que nous ferons, il le ſait d'avance; mais nous avons beſoin nous-mêmes d'être mis à l'épreuve, 1°. afin d'apprendre par expérience ce dont nous ſommes capables ; 2°. afin que nous donnions des exemples héroïques de vertu, exemples très-néceſſaires au monde; 3°. afin que nous ſoyons ou encouragés par notre fidélité à Dieu, ou humiliés par nos chûtes, & que nous ſentions le beſoin de la grace. Auſſi Dieu a-t-il récompenſé d'une maniére éclatante la foi d'Abraham, la ſoumiſſion de Tobie, & la patience de Job; ce ſont-là les grands traits qui frappent les hommes & leur font ſentir qu'il y a une Providence.

Dans le nouveau Teſtament, *tenter* ſignifie quelquefois exciter ou ſolliciter au mal, mais *tentation* ſignifie auſſi *épreuve*, comme dans l'ancien, parce que toutes les fois que nous ſommes excités ou ſollicités à pécher, c'eſt une épreuve pour notre vertu. Lorſque nous diſons à Dieu dans l'Oraiſon Dominicale : *Ne nous induiſez point en tentation*, cela ne ſignifie pas, ne nous tendez point des piéges pour nous faire pécher, puiſque nous ajoutons : *Délivrez-nous du mal*; mais cela veut dire, ne mettez point notre foibleſſe à de trop fortes épreuves, ou donnez-nous la grace néceſſaire pour nous préſerver du mal. » Lorſque quelqu'un eſt *tenté*, dit S. Jacques, c. 1, » ℣. 13, qu'il ne diſe point que c'eſt Dieu qui le *tente*; Dieu » ne porte point au mal, il ne *tente* perſonne, mais tout » homme eſt *tenté* par ſa propre concupiſcence qui le ſéduit » & le porte au péché. «

Une des queſtions qui fut agitée entre les Pères de l'Egliſe & les Pélagiens étoit de ſavoir ſi l'homme peut réſiſter aux *tentations* ſans le ſecours de la grace divine, ces Hérétiques le ſoutenoient, & leur erreur fut unanimement condamnée par l'Egliſe. Elle a été proſcrite de nouveau par le Concile de Trente, *Seſſ. 6, de Juſtif. en ces termes*, *Can.* 2 : » Si quelqu'un dit que la grace divine eſt donnée par Jéſus-» Chriſt, ſeulement afin que l'homme puiſſe plus facilement » vivre dans la juſtice & mériter la vie éternelle, comme s'il » pouvoit faire l'un & l'autre, mais difficilement & avec » peine, par le libre arbitre, ſans la grace, qu'il ſoit ana-» thême. « *Can.* 23. » Si quelqu'un enſeigne qu'il peut pen-» dant toute ſa vie éviter tous les péchés, même véniels, » ſans un privilège ſpécial de Dieu, tel que l'Egliſe le ſou-» tient à l'égard de la Ste. Vierge, qu'il ſoit anathême. «

Cela n'a pas empêché Baſnage de calomnier à ce ſujet les Théologiens Catholiques, *Hiſt. de l'Egl.* l. 11, c. 2, §. 3; il prétend qu'ils ſont partagés en cinq opinions différentes. » 1°. Les uns ont dit qu'on pouvoit *ſans la grace* éviter toutes » les tentations contraires au droit naturel, & obſerver toute » la loi de nature, non-ſeulement pendant quelque temps; » mais durant le cours entier de la vie. « Comme c'eſt-là le pur pélagianiſme, formellement condamné par le Concile de Trente, Baſnage, pour ſon honneur, auroit dû citer au moins un Théologien Catholique qui ait enſeigné cette Doctrine, & nous ſoutenons hardiment qu'il n'y en a aucun.

2°. » Les autres, continue Baſnage, ont cru que l'on » pouvoit vaincre *quelque tentation particulière*, & éviter quel-» ques péchés, mais qu'on ne pouvoit les vaincre toutes, » ni obſerver tous les préceptes, ſans le ſecours de la grace. » 3°. Les autres n'ont accordé à l'homme que la force de » ſurmonter quelques légères *tentations*, & non celle de ré-» ſiſter à des *tentations* violentes, & d'obſerver les préceptes » difficiles. « Il eſt ridicule d'abord de diſtinguer ces deux opinions, puiſque l'une rentre dans l'autre; les partiſans de la première n'ont jamais ſoutenu que ſans la grace l'homme pouvoit vaincre *quelque tentation particulière violente*, ou obſerver quelque précepte difficile. Il falloit encore obſerver que les uns ni les autres n'ont jamais enſeigné que la réſiſtance à une *tentation* quelconque, & l'obſervation d'aucun précepte faite ſans la grace, puiſſent contribuer au ſalut, ni mériter la grace; & c'eſt en cela qu'ils ſe ſont éloignés du Pélagianiſme.

4°. » On pourroit former une longue liſte des Scholaſti-» ques qui ont cru que l'on pouvoit faire une œuvre mora-» lement bonne, ſans la grace, par un ſimple concours de

» Dieu qui donne le mouvement & l'action aux créatures. « Nous ne voyons point encore en quoi ce ſentiment eſt différent des deux précédens, puiſque les Scholaſtiques n'ont jamais cru qu'une œuvre moralement bonne ainſi faite pouvoit contribuer au ſalut.

5°. » Il y en a d'autres qui ont ſoutenu la néceſſité de » la grace, ſoit pour vaincre toutes les tentations, ſoit pour » éviter le péché, ſoit pour faire le bien. « Il étoit encore de la bonne foi d'ajouter que ce ſentiment eſt le plus commun & preſque univerſel parmi les Théologiens Catholiques.

Il eſt donc clair que toutes ces opinions ſe réduiſent à deux, ſavoir, à la dernière, qui eſt preſque générale; l'autre eſt celle de quelques Scholaſtiques qui ont cru que l'homme, par ſes ſeules forces naturelles & avec un ſecours de Dieu qu'ils regardent comme naturel, peut éviter quelques légères *tentations*, obſerver quelques préceptes faciles de la loi naturelle, faire quelques œuvres moralement bonnes, mais qui ne peuvent contribuer au ſalut, ni mériter la grace, & que Dieu peut cependant récompenſer par quelque bienfait temporel. Opinion très-indifférente à la Foi, qui ne donne aucune atteinte à la Doctrine du Concile de Trente, & qui n'eſt point un Pélagianiſme, quoi qu'en diſent Baſnage & d'autres; mais opinion très-ſuperflue, puiſque Dieu donne aux infidèles & à tous les hommes des graces pour faire le bien; nous l'avons prouvé au mot *Infidèles*. On voit par cet exemple, & par mille autres, combien peu l'on doit ſe fier aux aſſertions des Proteſtans.

Baſnage n'a pas été plus équitable à l'égard des Pères de l'Egliſe, il prétend qu'ils ont varié ſur cette queſtion tout comme les Théologiens; l'on peut ſe convaincre du contraire, en conſultant le P. Pétau, *de Incarn.* l. 9, c. 2 & 3; l'uniformité de leur langage prouve qu'ils ont eu tous les mêmes notions du libre arbitre, de ſes forces, ou plutôt de ſa foibleſſe.

TENTATION de Jéſus-Chriſt au déſert. Les Incrédules qui ne liſent l'Evangile qu'avec des yeux critiques, font ſcandaliſés de ce que le Sauveur a permis au Démon de le tenter; c'étoit, diſent-ils, accorder à l'ennemi du ſalut un pouvoir injurieux à la dignité de Fils de Dieu. Les Pères de l'Egliſe ont répondu qu'il n'étoit pas plus indécent au Sauveur du monde d'être tenté, que d'être revêtu des foibleſſes de l'humanité, d'être injurié, outragé & crucifié par les Juifs. Il vouloit nous apprendre que la *tentation* par elle-même n'eſt pas un crime, que quand on y réſiſte, la vertu en reçoit un nouveau prix & un plus grand mérite. Il vou-

loit raſſurer les ames timides & ſcrupuleuſes qui ſe croient coupables, parce qu'elles ſont tentées, & qui ſe découragent dans le chemin de la vertu ; il vouloit leur montrer par quelles armes l'on réſiſte au tentateur. C'eſt par la prière, par le jeûne, par les leçons de la parole de Dieu. » Il a » fallu, dit S. Paul, que le Fils de Dieu fût ſemblable en » toutes choſes à ſes frères, afin qu'il fût miſéricordieux, & » fidèle Pontife auprès de Dieu, pour obtenir la rémiſſion » des péchés de ſon peuple ; parce qu'il a éprouvé de *tenta-* » *tions* & des ſouffrances, il a acquis le pouvoir de ſecourir » ceux qui ſont tentés.... Nous n'avons donc pas un Pon- » tife incapable de compatir à nos infirmités, puiſqu'il les a » éprouvées toutes, à l'exception du péché ; approchons » donc avec confiance du trône de ſa grace pour y recevoir » miſéricorde & tous les ſecours dont nous avons beſoin. « *Hebr.* c. 2, ℣. 17 ; c. 4, ℣. 15.

Les cenſeurs de l'Evangile ont imaginé que le Démon *tranſporta* Jéſus-Chriſt ſur le ſommet du Temple, & enſuite ſur une haute montagne, *Matt.* c. 4, ℣. 5 & 8 ; mais le Grec παραλαβάνει, & le Latin *aſſumpſit*, ne ſignifient pas toujours *tranſporter*, ils veulent dire ſouvent *prendre avec ſoi*, *conduire* ; nous liſons, c. 17, ℣. 1, que Jéſus-Chriſt prit avec lui, *aſſumpſit*, trois de ſes Diſciples, & qu'il les conduiſit ſur une montagne, c. 20, ℣. 17, il prit avec lui les douze Apôtres, *aſſumpſit*, pour aller à Jéruſalem. Quand nous dirons qu'un homme s'eſt *tranſporté* dans tel endroit, cela ne ſignifie pas qu'il y eſt allé en l'air.

L'Evangéliſte ajoute que du ſommet d'une haute montagne le Démon montra à Jéſus-Chriſt tous les royaumes du monde & leur gloire, c. 4, ℣. 8 ; mais les *montrer*, ce n'eſt pas les faire voir à l'œil, c'eſt en indiquer la ſituation, l'étendue, les richeſſes, &c. il n'eſt pas beſoin pour cela de voir toute la ſurface du globe. Ceux qui ont penſé que la *tentation* de Jéſus-Chriſt au Déſert ne s'eſt point paſſée en réalité, mais ſeulement en ſonge ou en viſion, ſe ſont embarraſſés mal-à-propos ; la narration de l'Evangile n'admet point cette explication.

TENTATIVE, thèſe de Théologie. *Voyez* Degré.

TERMINISTES. On a ainſi nommé certains Calviniſtes qui mettent un terme à la miſéricorde de Dieu. Ils enſeignent, 1°. qu'il y a beaucoup de perſonnes dans l'Egliſe & hors de l'Egliſe, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, après lequel il ne veut plus les ſauver, quelque long que ſoit le temps pendant lequel elles vivront encore

Digitized by Google

ſur la terre ; 2°. qu'il l'a ainſi réſolu par un décret impénétrable & irrévocable ; 3°. que ce terme une fois expiré, Dieu ne leur donne plus les moyens de ſe repentir & de ſe ſauver, qu'il ôte même à ſa parole tout pouvoir de les convertir ; 4°. que Pharaon, Saül, Judas, la plupart des Juifs, beaucoup de Gentils, ont été de ce nombre ; 5°. que Dieu ſouffre encore aujourd'hui beaucoup de réprouvés de cette eſpèce, que s'il leur accorde encore des graces après le terme qu'il a marqué, ce n'eſt pas dans l'intention de les convertir.

Les autres Proteſtans, ſur-tout les Luthériens, rejettent avec raiſon ces ſentimens, qui ſont autant de conſéquences des décrets abſolus de prédeſtination ſoutenus par Calvin & par les Gomariſtes ; à proprement parler, ce ſont autant de blaſphêmes injurieux à la bonté infinie de Dieu & à la grace de la rédemption, deſtructifs de l'eſpérance chrétienne, formellement contraires à l'Ecriture-Sainte. *Voyez* Endurcissement, Réprobation, Salut, &c.

TERRE. Ce mot dans l'Ecriture-Sainte a différentes ſignifications. Il ſignifie, 1°. le globe encore informe & mêlé avec les eaux, tel qu'il fut créé d'abord, *Gen.* c. 1, ℣. 1 ; 2°. ce même globe, tel qu'il fut arrangé enſuite, avec tout ce qui s'y trouve, les plantes, les animaux & les hommes, Pſ. 23, ℣. 1 ; les habitans de la *terre*, *Gen.* c. 6, ℣. 11 ; 4°. un pays ou une contrée particulière, comme quand il eſt dit, Bethléem *terre* de Judas. 5°. Nous liſons dans l'Exode qu'en Egypte les ſauterelles dévorèrent la *terre*, c'eſt-à-dire, ſes fruits & ſes productions ; 6°. le tombeau, *Job*, c. 10, ℣. 22 ; 7°. *la terre des vivans* ſignifie quelquefois la Judée, d'autres fois le ſéjour des Bienheureux ; 8°. *toute la terre* ne déſigne quelquefois que la Judée, comme *Luc*, c. 2, ℣. 1, ou l'Empire Romain ſeulement, *Act.* c. 11, ℣. 28. Faute de faire attention à ces divers ſens, les cenſeurs de l'Ecriture-Sainte ont ſouvent fait des objections ridicules contre pluſieurs paſſages.

Terre promise *ou* Terre Sainte. C'eſt aujourd'hui la Paleſtine. Cette partie a ſouvent changé de nom, & ſon étendue a varié en différens temps, ſuivant les révolutions qui y ſont arrivées. Elle fut d'abord appellée *la Terre*, ou le *pays de Chanaan*, parce que les deſcendans de ce petit-fils de Noé s'y établirent ; *Terre promiſe* ou *Terre de promiſſion*, parce que Dieu promit à Abraham de la donner à ſes deſcendans ; *Terre d'Iſraël*, lorſque les Iſraélites, enfans de Jacob, en furent en poſſeſſion ; *Terre ſainte*, parce que Dieu

Digitized by Google

ſeul y étoit adoré. Lorſque les Iſraélites furent nommés *Juifs*, après leur retour de la captivité de Babylone, on appella leur pays *la Judée*. Il paroît que ce ſont les Romains qui lui ont donné le nom de *Paleſtine*, parce que cette contrée eſt moins montueuſe que la Syrie dont elle étoit cenſée faire partie. Mais c'eſt à juſte titre que les Chrétiens l'ont appellée la *Terre ſainte*, depuis qu'elle a été ſanctifiée par la naiſſance de Jéſus-Chriſt & par les myſtères de notre rédemption.

Moïſe, parlant de ce pays aux Iſraélites dans le Déſert, en fait une deſcription pompeuſe, *Deut.* c. 8, ℣. 7; il dit que c'eſt une terre excellente, où les ruiſſeaux, les fontaines & les eaux coulent en abondance, où naiſſent le froment, l'orge, les fruits de la vigne, les figues, les grenades, les olives, le miel; où ils ne manqueront de rien, où l'on trouve le fer parmi les pierres, & le cuivre dans les montagnes. Il répète ſans ceſſe que c'eſt une contrée dans laquelle *coulent le lait & le miel;* les autres Ecrivains ſacrés s'expriment de même.

Pluſieurs Incrédules ſe ſont inſcrits en faux contre cet éloge; il n'y avoit pas lieu, diſent-ils, de tant vanter ce pays, ni de le promettre avec tant d'emphaſe à la poſtérité d'Abraham; il a tout au plus vingt-cinq lieues d'étendue, il eſt ſec, pierreux, ſtérile, ſur-tout dans les environs de Jéruſalem; on y chercheroit vainement les ruiſſeaux de lait & de miel promis aux Juifs. D'ailleurs ils ne l'ont jamais poſſédé tout entier ſelon les limites qui lui ſont aſſignées dans les Livres de Moïſe. Un célèbre Incrédule Anglois oppoſe au récit des Auteurs ſacrés celui de Strabon, qui dit, *Géogr.* l. 16, que ce pays n'a pas de quoi exciter l'ambition ni la jalouſie, qu'il eſt rempli de pierres & de rochers, ſec & déſagréable dans toute ſon étendue. Ce témoignage, ſelon lui, doit prévaloir à tout ce qu'en diſent les Auteurs Juifs. On y ajoute celui de Saint Jérôme qui y demeuroit & qui l'avoit parcouru; dans une lettre à Dardanus il parle très-déſavantageuſement de la Paleſtine, & il en reſſerre beaucoup les limites. Enfin l'Ecriture-Sainte même atteſte que ce pays étoit ſouvent affligé par la diſette des vivres & par la famine.

Tout cela mérite un examen. 1°. Selon la Topographie de Moïſe, la *Terre promiſe* devoit avoir pour bornes à l'Orient l'Euphrate, à l'Occident la Méditerranée, au Septentrion le Mont Liban, au Midi le torrent d'Egypte ou de Rhinocorure; cela fait une étendue de quatre-vingts lieues de long, ſur trente-cinq de large, les cartes en font foi. Or par le ſecond livre des Rois, c. 8, par le 3e. c. 4, par le

ſecond des Paralipomènes, c. 8 & 9, il eſt prouvé que David & Salomon l'ont poſſédée dans toute cette étendue ſans exception. Il n'étoit pas néceſſaire que les Iſraélites en fuſſent les maîtres plutôt, ils n'étoient pas encore aſſez multipliés pour l'occuper.

2°. Au ſentiment de Strabon, nous pourrions oppoſer celui des Auteurs Grecs & Romains, tels qu'Hécatée, Diodore de Sicile, Pline, Solin, Tacite, Ammien Marcellin; mais cela n'eſt pas néceſſaire. Ce Géographe n'avoit pas vu le pays dont il parle, & il ſe contredit, puiſqu'il ajoute que cette contrée eſt bien arroſée, ἔνυδρον. Il dit que la *Trachonite*, qui étoit la partie la plus pierreuſe & la plus remplie de rochers, puiſqu'elle en avoit tiré ſon nom, avoit cependant des montagnes graſſes & fertiles. On ſait d'ailleurs que les vins de Gaza & de Sarept ont été célébrés chez les anciens.

Que la Judée fût arroſée par la nature ou par l'art, cela eſt égal; Moïſe n'avoit pas laiſſé ignorer aux Iſraélites que ce pays demandoit une culture aſſidue. *Deut.* c. 11, ℣. 10, » La terre que vous allez poſſéder, leur dit-il, n'eſt point » comme celle de l'Egypte, d'où vous êtes ſortis, que l'on » ſème comme un jardin, & qui eſt arroſée par elle-même; » mais elle eſt coupée de montagnes & de plaines, elle at- » tend les pluies du Ciel, le Seigneur votre Dieu la viſite » continuellement, & ſes yeux y ſont ouverts d'un bout de » l'année à l'autre. Si vous lui êtes fidèles, il vous donnera » des pluies à propos, & vous accordera des récoltes abon- » dantes.... Si vous adorez des Dieux étrangers, le Ciel ſera » fermé, vous éprouverez la ſéchereſſe & la ſtérilité. « La ſuite de l'Hiſtoire atteſte que ces promeſſes & ces menaces ont été fidélement accomplies.

3°. Pour prendre le vrai ſens du paſſage de Saint Jérôme, il faut le rapporter tout entier. Dans ſa lettre à Dardanus, *Op.* tome 2, col. 609 & 610, il vouloit prouver que les éloges pompeux donnés à la *Terre promiſe* n'étoient que l'emblême du bonheur éternel promis aux Chrétiens; voici comme il s'exprime : » Que l'on me diſe combien les Juifs ſortis » de l'Egypte ont poſſédé de la *Terre promiſe*, ils l'ont tenue » depuis Dan juſqu'à Betſabée; c'eſt tout au plus cent » ſoixante milles en longueur.... J'ai honte d'en fixer la lar- » geur, de peur de donner lieu aux Païens de blaſphémer. » Depuis Joppé juſqu'à notre petite ville de Bethléem, il y » a quarante-ſix milles, après leſquels eſt un vaſte déſert » rempli de barbares féroces. (C'étoient les Sarraſins, au- » jourd'hui les Arabes Bédouins)... Si vous enviſagez, ô » Juifs, la *Terre promiſe* telle qu'elle eſt décrite dans le Livre

» des

Digitized by Google

» des Nombres, c. 34.... J'avouerai qu'elle vous a été pro-
» miſe, mais non livrée, à cauſe de vos infidélités & de
» votre idolâtrie.... Liſez le Livre de Joſué & celui des
» Juges, vous verrez combien vous avez été reſſerrés dans
» vos poſſeſſions.... Je ne dis point ces choſes pour déprimer
» la Judée, comme un Hérétique impoſteur m'en accuſe,
» ou pour attaquer la vérité de l'Hiſtoire, qui eſt le fonde-
» ment du ſens ſpirituel, mais pour rabattre l'orgueil des
» Juifs. «

Remarquons d'abord que S. Jérôme parle de la poſſeſſion des Juifs, telle qu'elle étoit ſous Joſué & ſous les Juges, & il eſt vrai qu'elle ne s'étendoit alors que depuis Dan juſqu'à *Berſabée*; mais il y avoit au-delà du Jourdain les Tribus de Ruben & de Gad, & la moitié de la Tribu de Manaſſé; & elles n'étoient point reſſerrées pour lors par les Arabes ou Sarraſins. Puiſque Saint Jérôme ne veut point attaquer la vérité de l'Hiſtoire, il ne prétend pas nier que David & Salomon n'aient pouſſé leurs conquêtes juſqu'à l'Euphrate, au-delà de la Mer-morte, & au torrent de l'Egypte. La ville de Palmyre, bâtie par Salomon à peu de diſtance de l'Euphrate, en étoit un monument ſubſiſtant. Ainſi lorſqu'il dit que cette étendue ne leur a pas été livrée, il entend qu'elle ne leur a pas été accordée d'abord, & qu'ils ne l'ont pas tenue pendant long-temps, puiſque cette poſſeſſion n'a duré que pendant ſoixante ans; & il eſt vrai que c'eſt en punition de leur idolâtrie & de celle de leurs Rois qu'ils en ont été dépoſſédés.

4°. Le point capital eſt de ſavoir ſi la Judée étoit un bon ou un mauvais pays. Voici comme S. Jérôme en parle dans ſon Commentaire ſur Iſaïe, l. 2, c. 5, *Op*. tome 3, col. 45 & 46. » Aucun lieu n'eſt plus fertile que la *Terre-promiſe*,
» ſi, ſans avoir égard aux montagnes & aux déſerts, l'on
» conſidère ſon étendue depuis le torrent de l'Egypte juſ-
» qu'au fleuve de l'Euphrate, & au Nord juſqu'au Mont
» Taurus, & au Cap Zéphyrion en Cilicie. « c. 36, ℣. 17,
l. 11, col. 287 : » Le Roi d'Aſſyrie fait dire aux Juifs qu'il
» les tranſportera dans un pays ſemblable au leur, qui
» abonde en bled & en vin; il ne nomme point ce pays,
» parce qu'il n'en pouvoit point trouver de ſemblable à la
» *Terre promiſe*. « Sur Ezéchiel, l. 6, c. 20, col. 832. » On
» ne peut plus douter que la Judée ne ſoit la plus fertile
» de tous les pays, ſi on la conſidère depuis Rhinocorure
» juſqu'au Mont Taurus & à l'Euphrate. « Or ce n'étoit pas la partie la plus voiſine du Mont Taurus & de l'Euphrate qui étoit la plus fertile, puiſque c'eſt là que ſe trouvent les plus hautes montagnes du Liban.

Digitized by Google

Il faut obſerver encore que S. Jérôme écrivoit au commencement du cinquième ſiècle ; or, avant cette époque, la Judée avoit été ravagée ſucceſſivement par les Aſſyriens, par les Rois de Syrie, par les Romains ſous Pompée, par les Tétrarques qu'ils y avoient établis, par les armées de Titus & d'Adrien. Un pays moins bon n'auroit jamais pu ſubſiſter après tant de ruines, & s'il avoit été mauvais, tant de conquérans n'auroient pas eu l'ambition de s'en ſaiſir. Strabon, qui écrivoit ſous Auguſte, dit que la Judée étoit pour lors opprimée par des tyrans ; c'étoient ſans doute les Tétrarques ; il n'eſt pas étonnant qu'il l'ait jugé peu digne d'exciter l'ambition dans ces circonſtances.

5°. Les famines, dont l'Ecriture Sainte fait mention, n'ont été rien moins que fréquentes ; on en connoît cinq : la première arriva ſous Abraham ; la ſeconde, cent ſeize ans après, du temps d'Iſaac ; la troiſième, au bout de quatre-vingt-ſeize ans, pendant la vieilleſſe de Jacob ; la quatrième, plus de vingt-cinq ans après, ſous les Juges, & dont il eſt parlé dans le Livre de Ruth ; enfin, la cinquième ſous David, après un intervalle d'environ cent ans. Ce ſont cinq années de diſette pendant un eſpace de plus de huit cents ans. Quel eſt le pays de l'univers dans lequel il n'en ſoit pas arrivé davantage dans un intervalle auſſi long ?

6°. Pour ſatisfaire à l'objection des Incrédules, on leur a repréſenté qu'il ne faut pas juger de l'ancienne fertilité de la Paleſtine par l'état de ſtérilité & de dévaſtation dans lequel elle eſt aujourd'hui. Un pays ne peut être bien cultivé qu'autant que les habitans jouiſſent de la liberté, ſont protégés par un gouvernement doux & ſage, & ſont ſûrs de ne pas être privés du fruit de leurs travaux ; malheureuſement les peuples de la Paleſtine n'ont plus aucun de ces avantages. Ce n'eſt pas dans cette terre ſeule que le gouvernement dur, oppreſſif & ſtupide des Turcs a porté la ſtérilité, la miſère & la dépopulation ; il produit le même effet dans tous les lieux de ſa domination.

7°. Indépendamment de cette obſervation qui eſt évidente, les voyageurs modernes atteſtent que la Paleſtine montre encore aujourd'hui les preuves de ſon ancienne fertilité. Nous ne citerons point ceux qui ont écrit avant notre ſiècle, comme Villamont, Piétro della Valle, Eugène Roger, le Moine-Brocard, Sandys, Maundrell, Thévenot, Shaw, Moriſon, Gemelli-Parreri-Potocke, Haſſelquiſt, &c. nous nous bornons au témoignage de ceux qui ont écrit plus récemment. Niebuhr, qui a voyagé en Egypte & en Arabie en 1762 & 1763, met au rang des plus fertiles contrées de l'Orient les environs d'Alexandrie en Egypte, une partie de

l'Yémen en Arabie, pluſieurs cantons de la Paleſtine, les terres voiſines du Mont Liban, & celles de la Méſopotamie. Cependant, dit-il, en Egypte, à Babylone, en Méſopotamie; en Syrie & dans la Paleſtine, l'on ne s'applique pas beaucoup à l'agriculture; il y a ſi peu de monde dans ces Provinces, que pluſieurs bonnes terres ſont en friche. Les inſtrumens du labourage y ſont très-mauvais, auſſi-bien qu'en Arabie & dans les Indes. Il ajoute que dans ces contrées le *Durra*, eſpèce de millet dont on fait du pain, rend au moins cent pour un, qu'ainſi, lorſqu'il eſt dit, *Gen.* c. 26, ℣. 12, Iſaac moiſſonna le centuple, il eſt probable qu'il avoit ſemé du *Durra. Deſcript. de l'Arab.* c. 24, art. 4.

M. de Pagès, qui a fini ſes voyages en 1776, dit qu'après avoir vu preſque tous les climats de l'univers, il n'a point trouvé de poſition plus favorable que celle du Sud de la Syrie; c'eſt préciſément celle de la Paleſtine. La Syrie, ſelon lui, réunit les productions des climats chauds & celles des pays froids, le bled, l'orge, le coton, la vigne, le figuier, le mûrier, le pommier, & les autres arbres d'Europe y ſont auſſi communs que le jujubier, les figuiers-bananiers, les orangers, les limonniers doux & aigres, & les cannes à ſucre. Les productions communes aux deux climats pour les jardins s'y trouvent de même. L'induſtrie des habitans a fertiliſé le ſol des montagnes & en a fait un jardin très-agréable. *Voyages autour du monde*, &c. tom. 1, p. 373-375. Ces habitans ſont principalement les Druſes & les Maronites, qui ſe ſont rendus indépendans des Turcs; il n'eſt donc pas étonnant que les Juifs aient fait autrefois de même, puiſque chez les Druſes on reconnoît encore les anciennes mœurs & les uſages dont parle l'Ecriture-Sainte. *Ibid* p. 386.

Le Baron de Tott, qui a côtoyé la Paleſtine, à-peu près dans le même temps, dit que l'eſpace entre la mer & Jéruſalem eſt un pays plat d'environ ſix lieues de large, de la plus grande fertilité. *Mém.* tome 4, p. 110.

M. Volney, qui a examiné ce pays avec un ſoin particulier en 1783-85, confirme le témoignage de M. de Pagès, il eſt perſuadé que ſous un gouvernement moins oppreſſif & moins inſenſé que celui des Turcs, la Syrie ſeroit le ſéjour le plus délicieux de l'univers. *Voyage en Syrie & en Egypte*, tome 1, p. 288 & ſuiv.

Si malgré tant d'obſtacles qui s'oppoſent à la culture de la *Terre promiſe*, elle conſerve encore des reſtes de ſon ancienne fécondité, que devoit-elle être, lorſque la Judée étoit habitée par un peuple immenſe, libre & laborieux? Le lait & le miel devoient y couler, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture-Sainte, vu le nombre des troupeaux, la quantité des abeil-

E 2

Digitized by Google

les & des plantes odoriférantes dont elle étoit couverte.

Les Incrédules, qui ne raiſonnent qu'au haſard, & ſans avoir rien examiné, demandent pourquoi Dieu ne donna pas à ſon peuple le riche & fertile pays de l'Egypte, plutôt que la Paleſtine. Il n'y a qu'à comparer ces deux climats, pour en voir la raiſon. La fertilité de l'Egypte eſt exceſſive, lorſque la crue du Nil ſe fait au point néceſſaire; alors la culture ſe réduit à remuer un peu le limon formé par le fleuve, pour y jeter les ſemences, & le peuple demeure dans l'indolence & dans l'inaction; mais à quel péril la nation entière n'eſt-elle pas expoſée, lorſque pendant quelques années de ſuite, ce qui n'eſt pas rare, le Nil, ou ſe deborde trop, ou ne croît pas aſſez? L'inondation de ce fleuve, ſi néceſſaire à l'Egypte, eſt pour elle une ſource de maladies peſtilentielles, lorſque ſes eaux viennent à croupir dans les terreins bas. De-là une multitude d'inſectes qui tourmentent jour & nuit les hommes & les animaux. Le ſable même dépoſé par le Nil, & ſoulevé enſuite par le vent d'eſt, brûle les yeux & les éteint; dans aucun pays du monde il n'y a autant d'aveugles qu'en Egypte. Ce même ſable infecte les alimens, quelque ſoin que l'on prenne de les renfermer; il trouble le repos de la nuit, parce qu'il pénètre juſques dans l'intérieur des lits, malgré toutes les précautions. L'Egypte ne produit point de vin, & les olives y ſont bien inférieures à celles de la Syrie; dans la haute Egypte les chaleurs de l'été ſont inſupportables. La Paleſtine n'eſt point ſujette à ces inconvéniens, elle abonde en pluſieurs productions dont l'Egypte manque abſolument. On peut juger de la différence de ces deux climats par la taille avantageuſe des Maronites que nous voyons en Europe, en comparaiſon deſquels les Egyptiens ne ſont que des Pygmées difformes. Or, Tacite reconnoît que les Juifs étoient ſains, robuſtes & laborieux: *Corpora hominum ſalubria & ferentia laborum*. Il n'eſt point d'homme inſtruit qui ne préférât la poſition de la Paleſtine à celle de l'Egypte, quoi qu'en diſent quelques Ecrivains modernes qui ne nous ont fait des deſcriptions pompeuſes & riantes de l'Egypte, que pour contredire ceux qui avoient écrit avant eux. M. Volney, plus judicieux, repréſente l'Egypte comme un pays mal-ſain, déſagréable, incommode à tous égards, dans lequel les voyageurs ne cherchent à pénétrer que pour en viſiter les ruines.

TERTULLIEN, Prêtre de Carthage & célèbre Docteur de l'Egliſe. On croit communément qu'il eſt né vers l'an 160, & qu'il eſt mort vers l'an 245; quoique ces dates ne

ſoient pas abſolument certaines, tout le monde convient qu'il a écrit ſur la fin du ſecond ſiècle & au commencement du troiſième. Il a laiſſé un grand nombre d'ouvrages, dont la meilleure édition eſt celle que Rigaud a fait imprimer à Paris en 1634 & 1642, *in-fol.* En général le ſtyle de *Tertullien* eſt dur & obſcur, il faut y être accoutumé pour l'entendre; il s'eſt fait, pour ainſi dire, un langage particulier, c'eſt pour cela que l'on a mis à la fin de ſes ouvrages un Dictionnaire des mots qui ne ſe trouvent que chez lui, ou qu'il a pris dans un ſens qui n'eſt pas commun. Voyez *Index gloſſarum Tertulliani.*

Il nous apprend lui-même qu'il étoit né & qu'il avoit été élevé dans le Paganiſme; & il avoue les défauts & les vices auxquels il avoit été ſujet avant ſa converſion, *de Pœnit.* c. 4 & 12. Mais il embraſſa la Religion Chrétienne avec pleine connoiſſance de cauſe, & pour rendre raiſon de ſon changement, il compoſa ſon *Apologétique* pour défendre le Chriſtianiſme contre les reproches & les fauſſes accuſations des Païens; il l'adreſſa aux Magiſtrats de Carthage & aux Gouverneurs des Provinces; il préſenta dans la ſuite un Mémoire à Scapula, Gouverneur de Carthage, pour le même ſujet. On retrouve le canevas & la première ébauche de ces deux écrits dans celui qu'il a intitulé *ad Nationes.* Son *Apologétique* & ſon *Traité des Preſcriptions* contre les Hérétiques, ſont les principaux & les plus eſtimés de ſes ouvrages, nous avons parlé de l'un & de l'autre ſous leur titre particulier.

Comme *Tertullien* étoit d'un caractère naturellement dur & auſtère, il ſe laiſſa ſéduire ſur la fin de ſa vie par les maximes de morale ſévère & par les apparences de vertu qu'affectoient les Montaniſtes, il en adopta les rêveries & les erreurs; triſte exemple des travers dans leſquels peut donner un grand génie, dès qu'il ne veut plus ſe laiſſer conduire par les leçons de l'Egliſe, & qu'il ſe fie trop à ſes propres lumières. Les écrits qu'il a compoſés après ſa chûte n'ont pas autant d'autorité que les précédens, & on les reconnoît ſur-tout au ton de ſévérité exceſſive qui y domine; cela n'empêche pas que ce Père ne tienne un rang diſtingué parmi les témoins de la tradition ſur tous les dogmes qui n'ont point de rapport à ſes erreurs.

Il n'eſt aucun des Ecrivains Eccléſiaſtiques duquel on ait dit autant de bien & autant de mal, & l'on a pu le faire ſans bleſſer abſolument la juſtice ni la vérité. S. Cyprien, qui a vécu peu de temps après lui, en faiſoit tant de cas qu'il l'appelloit ſon maître, en demandant ſes ouvrages il diſoit : *Da Magiſtrum.* Au 5e. ſiècle, Vincent de Lerins, *Common.* c. 18, édit. Baluſ. en fait le plus grand éloge. » De

» même, dit-il, qu'Origène a été le plus célèbre de nos » Ecrivains chez les Grecs, *Tertullien* l'a été chez les Latins. » Qui fut jamais plus ſavant que lui, ou plus exercé dans » les ſciences divines & humaines? Il a connu tous les » Philoſophes & leur doctrine, tous les chefs de ſectes & » leurs opinions, toutes les hiſtoires & leurs variétés; il » les a compriſes avec une ſagacité ſingulière. Son génie » eſt ſi fort & ſi ſolide, qu'il n'a rien attaqué ſans le dé- » truire par ſa pénétration, ou ſans le renverſer par le » poids de ſes raiſonnemens. Comment louer dignement ſes » écrits, dans leſquels il y a une telle connexion des rai- » ſons & de preuves, qu'il force l'acquieſcement de ceux- » mêmes qu'il n'a pas pu perſuader? Chez lui, autant de » mots, autant de ſentences; autant de réflexions, autant » de victoires. On peut interroger à ce ſujet Marcion, ap- » pellé Praxéas, Hermogène, les Juifs, les Païens, les » Gnoſtiques & les autres dont il a écraſé les blaſphêmes » par ſes Livres, comme par autant de foudres. Cependant » après tout cela, ce même *Tertullien*, peu fidèle au Dog- » me catholique, c'eſt-à-dire, à la croyance ancienne & » univerſelle, & moins heureux qu'éloquent, a changé de » ſentiment; il a vérifié enfin ce que Saint Hilaire a dit » de lui, que par ſes dernières erreurs il a ôté l'autorité à » ceux de ſes écrits que l'on approuvoit le plus «.

Auſſi *Tertullien* a eu des cenſeurs ſévères parmi les Pères de l'Egliſe & parmi les Auteurs modernes, chez les Catholiques auſſi-bien que chez les Hérétiques & chez les Incrédules; indépendamment des erreurs de la ſecte qu'il avoit embraſſée, on lui en a reproché de très-graves, tant ſur le dogme que ſur la morale. S'il nous eſt permis d'en dire notre avis, il nous paroît que ſouvent on l'a condamné avec trop de ſévérité, & que l'on ne s'eſt pas donné aſſez de peine pour prendre le vrai ſens du langage particulier qu'il s'étoit formé. On ne peut pas le diſculper en tout, mais pluſieurs Ecrivains judicieux & modérés ſont venus à bout de diſſiper une partie des accuſations dont on le charge, & nous voudrions pouvoir être de ce nombre. Pourquoi prendre dans un mauvais ſens des expreſſions ſuſceptibles d'une ſignification très-orthodoxe, ſur-tout lorſqu'un Auteur s'eſt expliqué ailleurs plus clairement & plus d'une fois?

1°. L'on reproche à *Tertullien* d'avoir enſeigné que Dieu, les Anges & les ames humaines ſont des corps. Le paſſage le plus fort que l'on objecte eſt tiré de ſon Livre contre Praxéas, qui prétendoit qu'il n'y a en Dieu qu'une ſeule perſonne, ſavoir le Père, que c'eſt lui qui s'eſt incarné, qui a ſouffert pour nous, & qui a été nommé *Jéſus-Chriſt*;

Digitized by Google

ainſi Praxéas fut l'auteur de l'héréſie des *Patripaſſiens*. Voyez ce mot. Conſéquemment il diſoit que le *Verbe* divin dans l'Ecriture-Sainte ſignifie ſimplement *la parole* de Dieu, que ce n'eſt ni une ſubſtance, ni une perſonne, non plus que la parole humaine, qui n'eſt qu'un ſon ou une répercuſſion de l'air. *Adv. Praxeam, c. 7.* Voici comme *Tertullien* argumente contre lui, *ibid.* » Je vous ſoutiens qu'un néant & » un vide n'ont pas pu émaner de Dieu, comme ſi Dieu » lui-même étoit un vide & un néant ; que ce qui eſt ſorti » d'une ſi grande ſubſtance, & qui a fait tant d'êtres ſub- » ſiſtans, ne peut pas être ſans ſubſtance. Il a fait lui-même » tout ce que Dieu a fait. Comment peut être un néant » celui ſans lequel rien n'a été fait ? . . . Appellons-nous » un vide & un néant celui qui eſt appellé *Fils de Dieu*, » & *Dieu* lui-même ? *Le Verbe étoit en Dieu, & le Verbe* » *étoit Dieu.* . . . Qui niera que Dieu ne ſoit un corps, quoi- » qu'il ſoit un eſprit ? L'eſprit eſt un corps dans ſon genre » & dans ſa forme ; (ou dans ſa manière d'être) toutes les » choſes inviſibles ont en Dieu leur corps & leur forme, » par leſquels ils ſont viſibles à Dieu ; à combien plus forte » raiſon ce qui vient de la ſubſtance de Dieu ne ſera-t-il » pas ſans ſubſtance ? Quelle qu'ait été la ſubſtance du » Verbe, je dis que c'eſt une perſonne, & en lui donnant » le nom de *Fils*, je le ſoutiens ſecond après le Père «.

Il nous paroît évident que *Tertullien* a confondu le terme de *corps* avec celui de *ſubſtance*, puiſqu'il les oppoſe l'un & l'autre au vide & au néant ; & que par *forma*, *effigies*, il entend la manière d'être des eſprits, rien autre choſe. Le ſavant Huet n'eſt point de cet avis ; *Tertullien*, dit-il, n'étoit ni aſſez ignorant en latin, ni aſſez dépourvu de termes, pour n'avoir pu exprimer un être ſubſiſtant, autrement que par le mot de *corps* ; *Origen. quæſt. l.* 2, q. 1, §. 8. Beauſobre & d'autres ſe ſont prévalus de cette réflexion.

Sauf le reſpect dû au docte Huet, elle n'eſt pas juſte. *Tertullien* parloit le latin d'Afrique, & non celui de Rome, on ne peut pas nier qu'il n'ait donné à une infinité de mots latins un ſens tout différent de celui des Ecrivains du ſiècle d'Auguſte. Cicéron lui-même, obligé d'exprimer dans ſa langue les matières philoſophiques qui n'avoient été traitées juſqu'alors qu'en Grec, fut forcé de ſe ſervir de termes grecs, ou de donner aux termes latins une ſignification très-différente de celle qu'ils avoient dans l'uſage ordinaire. *Tertullien* au ſecond ſiècle s'eſt trouvé dans le même cas à l'égard des matières théologiques ; avant lui perſonne ne les avoit traitées en latin, ſon langage n'a donc pas pu être auſſi exact, ni auſſi épuré qu'il l'a été dans la ſuite.

Dailleurs Huet n'ignoroit pas que Lucrèce a dit *corpus aquæ*, pour *la ſubſtance de l'eau*, parce que dans l'uſage ordinaire *ſubſtantia* ſignifioit autre choſe qu'un être ſubſiſtant; ce terme même eſt une métaphore. Quand nous diſons *le corps d'une penſée*, pour diſtinguer le principal d'avec l'acceſſoire, nous n'entendons pas pour cela qu'une penſée eſt corporelle ou matérielle.

Tertullien a ſoutenu contre Hermogène que Dieu a créé la matière & les corps, donc il eſt impoſſible qu'il ait cru que Dieu eſt un corps. Dans le livre même contre Praxéas, c. 5, il dit : » Avant toutes choſes Dieu étoit ſeul, il étoit » à lui-même, ſon monde, ſon lieu, ſon univers«; *ipſe ſibi & mundus & locus & omnia*. Une idée auſſi ſublime eſt-elle compatible avec l'opinion d'un Dieu corporel?

Enfin, au 4e. ſiècle, Saint Phébade, Evêque d'Agen, dont la doctrine eſt bien connue d'ailleurs, a donné, comme *Tertullien*, le nom de *corps* à tout ce qui ſubſiſte. Voyez *Hiſt. litt. de la France*, tom. 1, 2e. part. p. 271.

Par ces mêmes réflexions l'on pourroit juſtifier ce qu'il a dit des Anges & de l'ame humaine, mais cette diſcuſſion nous meneroit trop loin. Il nous paroît qu'il a ſeulement cru qu'un eſprit créé eſt toujours revêtu d'un corps ſubtil pour pouvoir agir au dehors; opinion très-indifférente à la Foi, il ne s'enſuit pas que *Tertullien* n'ait eu aucune notion de la parfaite ſpiritualité.

2°. L'on prétend qu'il n'a pas été orthodoxe ſur le myſtère de la Sainte Trinité, mais il a été juſtifié ſur ce point par Bullus & par Boſſuet. Dans le Livre contre Praxéas, c. 2, il y a une profeſſion de foi ſur ce myſtère qui nous paroît irrépréhenſible, quoique conçue dans des termes dont on ne ſe ſert plus aujourd'hui; on ſait que pour l'expliquer avec plus d'exactitude, les Scholaſtiques ont été obligés d'employer des termes barbares, inconnus aux anciens Auteurs latins.

3°. C'eſt ſur-tout en fait de morale que l'on a imputé les erreurs les plus groſſières à *Tertullien*; Barbeirac, *Traité de la Morale des Pères*, c. 6, l'accuſe d'avoir condamné abſolument l'état militaire & la profeſſion de ſoldat, la fonction de faire ſentinelle devant un *Temple* d'idoles, la coutume d'allumer des lampes & des flambeaux dans un jour de réjouiſſance, l'uſage des couronnes, les fonctions de Juge & de Magiſtrat, la fréquentation des ſpectacles, ſurtout de la comédie, la dignité d'Empereur, les ſecondes nôces, la fuite dans les perſécutions, la juſte défenſe de ſoi-même, &c.

Dans divers articles de ce Dictionnaire nous avons fait

voir l'injuſtice de la plupart de ces reproches. *Tertullien* a regardé la profeſſion des armes comme défendue à un Chrétien, non-ſeulement à cauſe du brigandage auquel les ſoldats Romains ſe livrèrent dans les ſéditions que l'on vit éclore ſous Niger & Albin, mais à cauſe du ſerment militaire que les ſoldats prêtoient en préſence des Enſeignes chargées de fauſſes Divinités, & du culte idolâtre que l'on rendoit à ces mêmes Enſeignes ; *Tertullien* s'en eſt expliqué clairement dans ſon *Apologétique* & ailleurs. Vu l'excès de la ſuperſtition qui régnoit pour lors, il n'étoit guère poſſible de faire ſentinelle devant un Temple d'idoles, ſans participer en quelque manière au culte qu'on y pratiquoit. Il en étoit de même des couronnes que l'on diſtribuoit aux ſoldats. Les fêtes & les jours de réjouiſſance étoient célébrés à l'honneur des Divinités du Paganiſme, un Chrétien devoit-il y prendre part ? Ce Père a douté ſi les Empereurs pouvoient être Chrétiens, ou ſi un Chrétien pouvoit être Empereur, dans un temps où l'un des points principaux de la politique romaine étoit de perſécuter le Chriſtianiſme ; il a penſé de même de la Magiſtrature, lorſque les Juges & les Magiſtrats étoient obligés tous les jours à condamner des Chrétiens à mort : avoit-il tort ? Il n'en avoit pas plus de réprouver les ſpectacles, lorſque la ſcène étoit enſanglantée par les combats de Gladiateurs, & ſouvent par le ſupplice des Chrétiens, & les comédies ordinairement très-licencieuſes. Il a blâmé la défenſe de ſoi-même pour cauſe de Religion, dans des circonſtances où il falloit aller au martyre ; & les ſecondes nôces, dont la plupart ſe faiſoient en vertu d'un divorce que les Chrétiens n'ont jamais dû approuver. Pour ſavoir ſi des leçons de morale ſont vraies ou fauſſes, juſtes ou répréhenſibles, il faut commencer par connoître le ton des mœurs qui régnoient, & les abus que l'on ſe permettoit ; jamais les Proteſtans n'ont pris cette précaution avant de blâmer les Pères de l'Egliſe.

Quant à la fuite dans les perſécutions, Jéſus-Chriſt l'a formellement permiſe, *Matt.* c. 10, ℣. 23 ; *Tertullien* ne l'a condamnée qu'après s'être laiſſé ſéduire par la morale outrée des Montaniſtes ; ſon Livre *de fugâ in perſecutione*, eſt un de ſes derniers Ouvrages.

Mais il y a une difficulté touchant l'état militaire, *Tertullien* ſemble le condamner abſolument, *de idolatr.* c. 19 ; cependant il dit dans ſon *Apologétique*, c. 37 & 42, que les armées romaines étoient remplies de ſoldats Chrétiens. Suivant l'opinion d'un incrédule moderne, cela ne fut vrai que ſous Conſtance Chlore, ſoixante ans après *Tertullien* ; il ne parloit ainſi qu'afin de faire paroître ſon parti redoutable.

Ce grand Critique ignoroit ſans doute que déja ſous les Antonins & ſous Marc-Aurèle, immédiatement après la naiſſance de *Tertullien*, le fait qu'il avance étoit connu & inconteſtable. Il paſſoit pour conſtant que ſous Marc-Aurèle étoit arrivé le miracle de la légion fulminante compoſée principalement de ſoldats Chrétiens, miracle que *Tertullien* affirme comme certain, c. 5. *Voyez* Légion fulminante. Il atteſte qu'aucun d'eux n'a jamais trempé dans les ſéditions que l'on vit arriver ſous Albin, ſous Niger, ſous Caſſius, *ibid.* 35 *ad ſcapul.* c. 11; il ne craignoit donc pas d'être contredit. Il eſt probable que ces ſoldats avoient prêté le ſerment militaire ſans être aſtreints aux cérémonies accoutumées, & n'avoient fait aucun acte d'idolâtrie; puiſque ſous les Empereurs ſuivans pluſieurs ſouffrirent le martyre plutôt que de ſe rendre coupables de ce crime.

4°. Pluſieurs Proteſtans ont ſoutenu que *Tertullien* n'attribuoit aucune autorité à l'Evêque de Rome, & qu'il ne croyoit pas la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie; par reconnoiſſance ils ont parlé de ce Père avec plus de modération que les autres.

Mais ils ſe ſont vainement flattés de ſon ſuffrage. Dans ſon *Traité des Preſcriptions contre les Hérétiques*, c. 22, il demande ſi la doctrine de Jéſus-Chriſt a été ignorée par S. Pierre, « qui a été nommé la *pierre* de l'édifice de l'E- » gliſe, qui a reçu les clefs du royaume des cieux & le pou- » voir de lier & de délier dans le ciel & ſur la terre. C. 36, » il dit : Si vous êtes à portée de l'Italie, vous avez Rome » dont l'autorité eſt près de vous. Heureuſe Egliſe à laquelle » les Apôtres ont livré avec leur ſang toute la doctrine de » Jéſus-Chriſt ! Voyons ce qu'elle a appris, ce qu'elle en- » ſeigne; or elle eſt d'accord avec les Egliſes d'Afrique.... » Puiſque cela eſt ainſi, nous avons la vérité pour nous » tant que nous ſuivons la règle qui a été donnée à l'Egliſe » par les Apôtres, aux Apôtres par Jéſus-Chriſt, à Jéſus-Chriſt » par Dieu lui-même, & nous ſommes fondés à ſoutenir que » l'on ne doit pas admettre les Hérétiques à diſputer par les » Ecritures, puiſque nous prouvons ſans les Ecritures qu'ils » n'ont rien à y voir ». Que les Proteſtans penſent & parlent comme *Tertullien*, qu'ils attribuent à la ſeule Egliſe Apoſtolique qui ſubſiſte aujourd'hui, la même autorité que ce Père lui attribuoit, nous ſerons ſatisfaits. Mais ils ſe ſont élevés contre ce *Traité des Preſcriptions*, & nous avons repondu à leurs plaintes. *Voyez* ce mot.

A l'article Eucharistie, on nous fait voir que *Tertullien* a enſeigné très-clairement la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans ce Sacrement, & que les Proteſtans rendent mal le ſens

Digitized by Google

des paſſages de ce Père qui ſemblent prouver le contraire.

5°. Quelques Incrédules ont dit qu'il a fait un raiſonnement abſurde dans ſon Livre *de carne Chriſti*, c. 5 ; il argumente contre Marcion, qui ne vouloit pas croire que le Fils de Dieu s'eſt véritablement incarné, & qu'il a réellement ſouffert ; il dit : » Le Fils de Dieu a été crucifié, je n'en » rougis point, parce que c'eſt un ſujet de honte. Le Fils » de Dieu eſt mort, il faut le croire, parce que cela eſt » indécent ; il eſt ſorti vivant du tombeau, cela eſt certain, » parce que cela eſt impoſſible «. On ne peut pas, diſent nos Cenſeurs, déraiſonner plus complètement.

Pour en juger ſenſément il ne falloit pas ſupprimer ce qui précède ; il demande à Marcion, » Direz-vous qu'il eſt » honteux à Dieu d'avoir racheté l'homme, & jugerez-vous » indignes de lui les moyens ſans leſquels il ne l'auroit » pas racheté ? Par ſa naiſſance il nous exempte de la mort » & nous régénère pour le ciel ; il guérit les maladies de la » chair, la lèpre, la paralyſie, la cécité, &c. Cela eſt-il in- » digne de Dieu & de ſon Fils, parce que vous le croyez » ainſi ? Que cela ſoit inſenſé, ſi vous le voulez, liſez » S. Paul : *Dieu a choiſi ce qui paroît une folie pour confondre* » *la ſageſſe des hommes*. Or où eſt ici la folie ? Eſt-ce d'avoir » amené l'homme au culte du vrai Dieu, d'avoir diſſipé » les erreurs, d'avoir enſeigné la juſtice, la chaſteté, la » patience, la miſéricorde, l'innocence ? Non, ſans doute. » Cherchez donc les folies dont parle l'Apôtre... C'eſt évi- » demment la naiſſance, les ſouffrances, la mort, la ſépul- » ture du Fils de Dieu... Vous vous croyez ſage de ne » pas croire tout cela, mais ſouvenez-vous que vous ne » ſerez véritablement ſage, qu'autant que vous ſerez inſenſé » ſelon le monde, en croyant de Dieu ce qui paroît inſenſé » aux mondains... S. Paul fait profeſſion de ne ſavoir que » Jéſus crucifié.... Reſpectez, ô Marcion, l'unique eſpé- » rance du monde entier, ne détruiſez point l'ignominie » inſéparable de la Foi. Tout ce qui paroît indigne de Dieu » eſt utile pour moi, je ſuis sûr de mon ſalut, ſi je ne » rougis point de mon Dieu ; je *rougirai*, dit-il, *de celui qui* » *rougira de moi ;* telle eſt la confuſion ſalutaire que je veux » avoir, ou plutôt en la bravant, je veux me montrer im- » pudent avec raiſon, & inſenſé pour mon bonheur. Le Fils » de Dieu a été crucifié, je n'en rougis point, parce que » c'eſt un ſujet de honte ; le Fils de Dieu eſt mort, il faut » le croire, parce que c'eſt une indécence ; il eſt ſorti vivant » du tombeau, cela eſt certain, parce que cela eſt impoſſi- » ble «. *Impoſſible*, ſelon Marcion & ſelon le monde, mais non ſelon les lumières de la foi. Il eſt évident que le diſ-

cours de *Tertullien* n'eſt autre choſe que le Commentaire de ces paroles de S. Paul : *quæ ſtulta ſunt mundi elegit Deus ut confundat ſapientes*, &c. 1 *Cor*. c. 1, ℣. 27 ; auſſi les Incrédules en ont fait un reproche à S. Paul de même qu'à *Tertullien*.

6°. L'un de ces Critiques imprudens dit ſur ſon Livre, *de Pallio*, ce Père débite une morale qui le diſpenſoit des devoirs de la ſociété, & que c'étoit l'eſprit du Chriſtianiſme. Un autre eſt ſcandaliſé d'avoir lu ce paſſage, *Apol*. c. 32. » Nous avons encore un plus grand intérêt à prier » pour les Empereurs, pour tous les états de la ſociété, » pour la choſe publique, parce que nous ſavons que la » proſpérité de l'Empire Romain eſt une eſpèce de garant » contre la révolution terrible dont le monde eſt menacé, » & contre les horribles fléaux par leſquels l'ordre préſent » des choſes doit finir «. De-là le Cenſeur conclut que les Chrétiens n'auroient pas prié pour leurs maîtres s'ils n'avoient pas eu peur de la fin du monde.

Voilà comme raiſonnent des Ecrivains ſans réflexion. Dans le Livre *de Pallio*, *Tertullien* répondoit à ceux qui le tournoient en ridicule, parce qu'il affectoit de porter le manteau des Philoſophes, au-lieu de l'habit commun; il n'étoit donc pas queſtion des *devoirs de la ſociété*, mais des modes, des coutumes, des uſages indifférens. *Tertullien* ſe défend en jettant du ridicule à ſon tour ſur la plupart de ces uſages, c'eſt une ſatyre très-vive, pleine d'eſprit & de ſel un peu cauſtique. Il n'eſt preſqu'aucun de nos Philoſophes qui n'en ait fait autant à l'égard de nos mœurs & de nos uſages; lorſque leur cenſure a paru ingénieuſe, on s'en eſt amuſé, & on ne leur en a pas ſu mauvais gré. Quant aux devoirs de la ſociété civile, *Tertullien* atteſte dans ſon *Apologétique*, que les Chrétiens les rempliſſoient avec la plus grande exactitude, & il défioit leurs ennemis de rien leur reprocher ſur ce ſujet.

Dans le chap. 31, il avoit cité les paroles de S. Paul, qui ordonne de prier pour les Rois, pour les Princes, pour les Grands, afin que la ſociété ſoit tranquille & paiſible. » Lorſque l'Empire eſt ébranlé, dit-il, nous en ſentons » le contre-coup, comme les autres citoyens «. c. 32, il ajoute le paſſage que nos adverſaires lui reprochent. Or, il n'y eſt pas queſtion de la fin du monde, mais d'une révolution terrible que l'on prévoyoit & qui arriva en effet au commencement du 5e. ſiècle par l'irruption des Barbares dans l'Empire. Déjà dès le troiſième, vu la continuité des guerres civiles, le fréquent maſſacre des Empereurs, les diſſentions des grands, l'indiſcipline des ſoldats, on pré-

Digitized by Google

voyoit que les Barbares toujours prêts à fondre ſur l'Empire, & qui le menaçoient de toutes parts, viendroient à bout de le renverſer, l'on craignoit les malheurs dont cette cataſtrophe ſeroit néceſſairement ſuivie, & l'événement n'a que trop vérifié ces triſtes préſages. *Tertullien* & les autres Pères qui ont parlé de même n'avoient pas tort, c'eſt mal-à-propos qu'on leur reproche d'avoir annoncé la fin du monde. Comment la proſpérité de l'Empire Romain auroit-elle pu être un garant contre la fin du monde? *Voyez* MONDE.

7°. Parmi les Proteſtans, l'un ſoutient que *Tertullien* & Juſtin le Martyr ne pouvoient ſe tirer avec honneur de leur controverſe avec les Juifs, parce qu'ils ignoroient leur langue, leur hiſtoire, leur littérature, & qu'ils écrivoient avec une légéreté & une inexactitude que l'on ne ſauroit excuſer. Un autre dit que ce Père s'eſt trompé lourdement en attribuant toutes les héréſies à la philoſophie des Grecs; qu'il n'a point eu de connoiſſance du ſyſtême des émanations & de la philoſophie des Orientaux, de laquelle les Gnoſtiques avoient tiré toutes leurs erreurs.

Ne ſont-ce pas ces Critiques mêmes qui écrivent avec un peu trop de légéreté? Il n'étoit pas beſoin de ſavoir l'hébreu pour diſputer contre des Juifs Helléniſtes qui ne l'entendoient plus eux-mêmes, & qui ne liſoient l'Écriture-Sainte que dans la verſion grecque des Septante, ou dans celle d'Aquila. Les Juifs n'ont repris qu'au 9e. ſiècle la coutume générale de ne lire la Bible dans leurs Synagogues qu'en hébreu & en chaldéen, c'eſt un fait conſtant. Ils ne connoiſſoient leur propre hiſtoire que par l'Écriture-Sainte, par les écrits de Joſeph, de Philon & de Juſte de Tibériade, & tous étoient compoſés en grec. Depuis que nos ſavans ont appris l'hébreu, ont-ils converti beaucoup plus de Juifs que les Pères des trois premiers ſiècles? Ceux-ci avoient deux grands avantages, ſavoir, la mémoire des faits toute récente, & les dons miraculeux qui ſubſiſtoient encore dans l'Egliſe; nous ne croyons pas qu'une grande connoiſſance de la langue hébraïque puiſſe les compenſer.

Tertullien connoiſſoit les émanations, puiſque dans ſon livre contre Praxéas, c. 8, il diſtingue la génération du Fils de Dieu d'avec les émanations des Valentiniens, & qu'il en montre la différence. Dans les articles ÉMANATION & PLATONISME, nous avons fait voir que les Gnoſtiques ont pu emprunter leur ſyſtême de la philoſophie de Platon, tout auſſi-bien que la philoſophie des Orientaux, & que la prévention des Critiques Proteſtans en faveur de cette dernière n'eſt fondée ſur rien.

Digitized by Google

Encore une fois, nous ne prétendons pas juſtifier *tout* ce qu'a écrit *Tertullien*; il y a des erreurs dans ſes ouvrages, mais beaucoup moins que ne le prétendent certains critiques prévenus & pointilleux qui ſe copient les uns les autres ſans examen. Nous perſiſtons à croire que ſouvent il a été jugé & condamné trop ſévèrement, parce qu'on ne s'eſt pas donné la peine d'étudier ſon ſtyle coupé, ſententieux, plein d'ellipſes & de réticences, ni ſa manière de raiſonner bruſque, impétueuſe, qui paſſe rapidement d'une penſée à une autre, & qui laiſſe au lecteur le ſoin de ſuppléer à ce qu'il ne dit pas. Ce n'eſt point un modèle à ſuivre, mais c'eſt un Ecrivain qui donne beaucoup à penſer, & qui mérite d'être lu plus d'une fois.

TESTAMENT. En latin & en françois ce terme ſignifie proprement l'acte par lequel un homme près de mourir déclare ſes dernières volontés; mais il n'eſt pas employé dans ce ſens par les Ecrivains Hébreux. Le ſeul exemple que l'on trouve chez les Patriarches d'un *teſtament* proprement dit, eſt celui de Jacob, qui au lit de la mort fit connoître à ſes enfans ſes dernières volontés, mais c'étoit plutôt une prophétie de ce qui devoit leur arriver, & de ce que Dieu avoit décidé ſur leur ſort, qu'une diſpoſition libre & arbitraire de la part de Jacob. Quant aux dernières paroles de Joſeph, de Moïſe, de Joſué, de David, on ne peut leur donner le nom de *teſtament* que dans un ſens aſſez impropre.

L'hébreu *Bérith*, & le grec Διαθηκὴ, qui y répond, ſignifient en général diſpoſition, inſtitution, traité, ordonnance, alliance, auſſi-bien qu'une déclaration de dernière volonté; de-là les Traducteurs latins ont rendu communément ces deux termes par celui de *teſtament*, quoiqu'il déſigne plutôt à la lettre une *alliance*, un traité ſolemnel par lequel Dieu déclare aux hommes ſes volontés, les conditions ſous leſquelles il leur fait des promeſſes & veut leur accorder ſes bienfaits.

Au mot *Alliance*, nous avons obſervé que Dieu a daigné plus d'une fois faire ces ſortes de traités avec les hommes, il a fait alliance avec Adam, avec Noé au ſortir de l'Arche, avec Abraham; mais on ne donne point à ces actes ſolemnels le nom de *teſtament*; il eſt réſervé aux deux alliances poſtérieures, à l'une que Dieu conclut avec les Hébreux par le miniſtère de Moïſe, à l'autre qu'il a faite avec toutes les nations par la médiation de Jéſus-Chriſt. La première eſt nommée l'*ancienne alliance*, le *vieux Teſtament*, la ſeconde eſt la *nouvelle alliance*, le *nouveau Teſtament*.

Digitized by Google

S. Paul, *Hebr.* c. 9, ℣. 15 & ſuiv. a donné à l'un & à l'autre le nom de *teſtament* dans le ſens le plus propre, il les fait enviſager comme des actes de dernière volonté. » Jéſus-Chriſt, dit-il, eſt le médiateur d'un *teſtament* nou-» veau, afin que par la mort qu'il a ſoufferte pour expier » les iniquités qui ſe commettoient ſous le premier *teſtament*, » ceux qui ſont appellés de Dieu reçoivent l'héritage éter-» nel qu'il leur a promis. En effet où il y a un *teſtament*, » il eſt néceſſaire que la mort du teſtateur intervienne, » parce que le *teſtament* n'a lieu que par la mort, & n'a » point de force tant que le teſtateur eſt en vie. C'eſt pour-» quoi le premier même fut confirmé par le ſang des victi-» mes, &c. « Jéſus-Chriſt, en inſtituant l'Euchariſtie, dit auſſi : » Ceci eſt mon ſang, le ſang du nouveau *teſtament*, » qui ſera verſé pour pluſieurs en rémiſſion des péchés. « *Matt.* c. 26, ℣. 28. S. Paul avoit dit dans le chap. 8, ℣. 6 : » Jéſus-Chriſt eſt revêtu d'un miniſtère d'autant plus » auguſte, qu'il eſt médiateur d'un *teſtament* plus avanta-» geux & fondé ſur de meilleures promeſſes ; car ſi le pre-» mier avoit été ſans défaut, il n'y auroit pas lieu d'en » faire un ſecond. «

Faut-il conclure de ces paroles que l'ancien *Teſtament* étoit une alliance défectueuſe, imparfaite, déſavantageuſe aux Hébreux, un fléau plutôt qu'un bienfait ? C'eſt l'erreur qu'ont ſoutenue Simon le Magicien & ſes diſciples, les Marcionites, les Manichéens, & après eux les incrédules modernes. Vingt fois pour réfuter leurs ſophiſmes, nous avons été obligés d'obſerver que les mots *bon*, *mauvais*, *bien*, *mal*, *parfait*, *imparfait*, &c. ſont des termes purement relatifs, & qui ne ſont vrais que par comparaiſon. L'ancienne alliance étoit ſans doute à tous égards moins parfaite & moins avantageuſe que la nouvelle, en ce ſens elle étoit défectueuſe ; mais ce défaut étoit analogue au génie, au caractère, aux habitudes des Juifs, à la ſituation & aux circonſtances dans leſquelles ils ſe trouvoient. S. Paul lui-même ſoutient, *Rom.* c. 3, ℣. 2, que la révélation qui leur avoit été adreſſée étoit un grand bienfait ; c. 9, ℣. 4, que Dieu leur avoit donné le titre d'enfans adoptifs, la gloire, l'alliance, des loix, des ordonnances, des promeſſes ; c. 11, ℣. 28, qu'ils ſont encore chers à Dieu à cauſe de leurs Pères, &c. Dieu ne fait rien de mauvais en lui-même, ſes leçons, ſes loix, ſes promeſſes, ſes châtimens mêmes ſont toujours des graces ; mais il ne doit point les accorder toujours aux hommes dans la même meſure, ſouvent ils ſont incapables de les recevoir & d'en profiter ; il les diſpenſe avec ſageſſe, & la réſerve qu'il y met ne déroge en rien à ſa bonté.

D'autre part les Juifs ont donné dans l'excès oppoſé, en ſoutenant que Dieu ne pouvoit donner aux hommes une loi plus ſainte, un culte plus pur, une Religion plus parfaite que celle qu'il avoit preſcrite à leurs pères. Dieu avoit-il donc épuiſé en leur faveur tous les tréſors de ſa puiſſance & de ſa bonté ? *Voyez* JUDAÏSME, §. 4.

Beauſobre, *Hiſt. du Manich.* tome 1, l. 1, c. 3 & 4, après avoir rapporté ſommairement les objections que faiſoient les Manichéens contre l'ancien *Teſtament*, prétend que les Pères de l'Egliſe y ont fort mal répondu, qu'ils ſe ſont ſauvés par des allégories deſquelles ces Hérétiques ne devoient faire aucun cas; il cite pour exemple Origène & S. Auguſtin, & il ſe flatte de répondre beaucoup mieux qu'eux à ces mêmes difficultés. Nous n'attaquerons pas ſes réponſes, quoiqu'il y en ait quelques-unes qui auroient beſoin de correctif : mais nous défendrons les Pères. Il eſt abſolument faux qu'ils ſe ſoient bornés à des explications allégoriques, pour ſatisfaire aux reproches des Manichéens.

S. Auguſtin, qui en avoit fait beaucoup d'uſage dans ſon livre *de Geneſi contrà Manichæos*, & qui comprit que cela ne ſuffiſoit pas, en écrivit un autre *de Geneſi ad litteram*, dans lequel il s'attacha principalement au ſens littéral. En parlant du Manichéiſme, §. 6, nous avons fait voir que ce Père, a très-bien ſaiſi les principes qui réſolvent la grande queſtion de l'origine du mal, & il nous ſeroit facile de montrer que dans divers endroits il a donné aux Manichéens les mêmes réponſes que Beauſobre, mais cette diſcuſſion nous meneroit trop loin.

Il nous paroît plus néceſſaire de juſtifier Origène, puiſque notre ſavant Critique dit que S. Auguſtin n'a fait qu'imiter cet ancien Docteur; voyons s'il eſt vrai qu'Origène a mal défendu le vieux *Teſtament*, & s'il n'a réſolu les difficultés que par des allégories.

Celſe avoit fait contre les Livres des Juifs à-peu-près les mêmes objections que répétèrent les Marcionites, les Gnoſtiques & les Manichéens; pour y répondre, Origène poſe trois principes qu'il ne faut pas perdre de vue. Le premier eſt que dans les ouvrages de la création, ce qui eſt un mal pour les particuliers peut être utile au bien général de l'univers; Celſe lui-même en convenoit; d'où il réſulte que *bien* & *mal* ſont des termes purement relatifs, & qu'il n'y a rien dans les ouvrages du Créateur qui ſoit un bien ou un mal abſolu; *Contra Celſ.* l. 4, n. 70. Le ſecond eſt que les beſoins de l'homme que l'on regarde comme des maux ſont la ſource de ſon induſtrie, de ſes connoiſſances, & pour ainſi dire, la meſure de ſon intelligence; il confirme cette

réflexion

réflexion par un paſſage du livre de l'Eccléſiaſtique, c. 39, ℣. 21 & 26. *ibid.* n. 76. Le 3e. qui concerne les leçons, les loix, le culte preſcrit aux Iſraélites, eſt que comme un laboureur ſage donne à la terre une culture différente, ſelon la variété des ſols & des ſaiſons, ainſi Dieu a donné aux hommes les leçons & les loix qui dans les différens ſiècles convenoient le mieux au bien général de l'univers, *ibid.* n. 69. Nous ſoutenons que ces trois principes, adoptés par S. Auguſtin, & qui ne ſont point des allégories, ſuffiſent déjà pour réſoudre une bonne partie des objections des Manichéens. Mais venons au détail.

1°. Ils diſoient que les livres de l'ancien *Teſtament* donnent des idées fauſſes de la Divinité en lui attribuant des membres corporels & les paſſions humaines, comme la colère, la jalouſie, &c. Beauſobre leur répond que le langage des Ecrivains ſacrés eſt un langage populaire, & qu'il devoit l'être, que les idées métaphyſiques de la Divinité ſont au-deſſus de la portée du peuple, que quand ces mêmes écrivains attribuent à Dieu des paſſions humaines, ils ne lui en attribuent au fond que les effets légitimes. Or, c'eſt préciſément la même réponſe qu'Origène donne à Celſe, l. 4, n. 71, & 72. » Lorſque nous parlons à des enfans, dit-il, nous » le faiſons dans les termes qui ſont à leur portée, afin de » les inſtruire & de les corriger.... L'Ecriture parle le lan» gage des hommes parce que leur intérêt l'exige. Il n'eût » pas été à propos que Dieu, pour inſtruire le peuple, » employât un ſtyle plus digne de ſa Majeſté Suprême.... » Nous appellons *colère de Dieu*, non le trouble de l'ame, » dont il n'eſt pas ſuſceptible, mais la conduite ſage par » laquelle il punit & corrige les grands pécheurs, &c. « Origène prouve ces réflexions par des paſſages de l'Ecriture-Sainte.

2°. Les Manichéens objectoient que les préceptes moraux exiſtoient avant Moïſe, & qu'il les avoit défigurés par d'autres loix & par des promeſſes & des menaces qui ne convenoient pas au vrai Dieu; que la conduite de pluſieurs Patriarches étoit ſcandaleuſe & donnoit un très-mauvais exemple. Beauſobre obſerve avec raiſon que quoique la loi morale ſoit auſſi ancienne que le monde, Dieu a dû la faire écrire dans le Décalogue, & la munir, en qualité de Légiſlateur, du ſceau de ſon autorité; que l'Hiſtoire-Sainte en rapportant les fautes des Patriarches ne les approuve point, &c. Origène de ſon côté convient que la loi morale eſt écrite dans le cœur de tous les hommes, ſelon l'expreſſion de S. Paul, *Rom.* c. 2, ℣. 15, que cependant Dieu en donna les préceptes par écrit à Moïſe, *Contra Celſ.* l. 1,

c. 4; c'eſt ainſi qu'il répond à Celſe qui objectoit que la morale des Chrétiens & des Juifs n'étoit pas nouvelle, & qu'elle avoit été connue de tous les Philoſophes.

Touchant les loix de Moïſe, il dit qu'à la vérité pluſieurs ne pouvoient convenir aux autres peuples, mais qu'elles étoient néceſſaires aux Juifs dans les circonſtances où ils ſe trouvoient, & que ſans ces loix, leur république n'auroit pas pu ſubſiſter, l. 7, n. 26. Il ſoutient & il prouve que par ces mêmes loix Moïſe a formé une république plus ſagement réglée que celles qui ont été fondées par des Philoſophes, même que celle dont Platon avoit imaginé la Conſtitution; que ce Philoſophe n'a pas eu un ſeul ſectateur de ſes loix, au-lieu que Moïſe a été ſuivi par un peuple entier, l. 5, n. 42. Il ajoute que pluſieurs préceptes de Moïſe entendus groſſièrement à la manière des Juifs, peuvent paroître abſurdes, qu'Ezéchiel le témoigne en diſant de la part de Dieu, *Je leur ai donné des préceptes qui ne ſont pas bons*, c. 20, ℣. 25; mais que cette légiſlation bien étendue eſt *ſainte, juſte & bonne*, comme l'enſeigne S. Paul, *Rom.* c. 2, ℣. 12.

Quant aux actions répréhenſibles des Patriarches, telles que l'inceſte de Lot avec ſes filles, &c. il obſerve, auſſi bien que Beauſobre, qu'elles ne ſont point approuvées par les Ecrivains ſacrés, l. 4, n. 45.

3°. Les Manichéens étoient ſcandaliſés de ce que Moïſe dans l'ancienne Loi ne faiſoit aux Juifs que des promeſſes temporelles, conduite contraire à celle de Jéſus-Chriſt, qui ne promet aux juſtes que les biens éternels. Cette objection n'avoit pas échappé à Celſe. Pour juſtifier les promeſſes temporelles de la Loi Moſaïque, Beauſobre nous renvoie à Spencer, qui prouve par des raiſons ſolides que Dieu devoit agir ainſi, 1°. à cauſe de la groſſiéreté des Juifs, qui ſe ſont ſouvent livrés au culte des fauſſes divinités dans l'eſpérance d'en obtenir l'abondance des biens temporels. 2°. Parce qu'il ne convenoit pas d'attacher une récompenſe éternelle à l'obſervation de la loi cérémonielle, comme à celle de la loi morale. 3°. Parce qu'il étoit à propos que les récompenſes de l'autre vie fuſſent propoſées aux hommes ſous une eſpèce d'enveloppe, afin de réſerver au Meſſie le ſoin de les expliquer plus clairement. 4°. Parce que les loix cérémonielles étant un fardeau très-peſant, il étoit juſte d'y attacher les Juifs par l'appas des biens temporels. 5°. Parce que Dieu faiſant les fonctions de Légiſlateur temporel, il étoit de ſa ſageſſe d'imiter la conduite des autres Légiſlateurs. *De legib. Hebr. ritual.* l. 1, Sect. 1, c. 3.

Un Incrédule, ni un Manichéen ne trouveroient peut-être pas ces raiſons péremptoires & ſans réplique, mais

nous ne disputerons pas là-deſſus. Auſſi Beauſobre y ajoûte que les juſtes de l'ancienne Loi ont certainement eſpéré une récompenſe éternelle de leurs vertus, & il le prouve par ce que dit S. Paul, *Hebr.* c. 11.

Sans entrer dans un auſſi grand détail, Origène ſe borne à ſoutenir que les biens temporels promis par l'ancienne Loi n'étoient en effet qu'une ombre, une figure, une enveloppe, ſous laquelle il faut néceſſairement entendre les biens ſpirituels & éternels que Jéſus-Chriſt nous fait eſpérer. Il le prouve, 1°. parce que pluſieurs des promeſſes de Moïſe ne pouvoient être accomplies à la lettre, il en donne des exemples; 2°. parce que la plupart des juſtes de l'ancien Teſtament, loin d'avoir reſſenti aucun effet de ces promeſſes, ont été affligés & perſécutés, comme S. Paul le fait remarquer. 3°. Parce que ces mêmes juſtes n'ont fait aucun cas des biens temporels, qu'ils leur ont préféré les récompenſes futures de la vertu; Origène le fait voir par pluſieurs paſſages de David & de Salomon, ſur-tout par le Pſeaume 36. Sans cela, dit-il, à quelle tentation les Juifs n'auroient-ils pas été expoſés d'abandonner leur Loi, en voyant que ſes promeſſes étoient vaines & ſans effet? 4°. Parce que S. Paul dit formellement que la Loi avoit *l'ombre des biens futurs*. Que les Fidèles ſont les vrais enfans d'Abraham & les héritiers des promeſſes qui lui ont été faites, *Galat.* c. 3, ℣. 29. Cela ſeroit-il vrai ſi ces promeſſes n'avoient renfermé que des biens temporels? Il nous ſemble que ces raiſons d'Origène, fondées ſur des faits & ſur l'autorité des Livres ſaints, valent bien les ſavantes conjectures de Beauſobre & de Spencer.

4°. Le culte cérémoniel preſcrit aux Juifs, paroiſſoit aux Manichéens groſſier, abſurde, indigne de Dieu; ils blâmoient ſur-tout les ſacrifices ſanglans & la Circonciſion. Beauſobre leur repréſente que ces ſacrifices n'avoient point été ordonnés de Dieu comme un culte qui lui fût agréable par lui-même, mais pour empêcher les Iſraélites accoutumés à ce culte, de ſacrifier aux faux Dieux: S. Auguſtin, dit-il, l'a très-bien remarqué. Quant à la Circonciſion, s'il eſt vrai qu'elle étoit pratiquée chez les Egyptiens, Dieu a pu la preſcrire aux Iſraélites, afin qu'ils fuſſent moins déſagréables aux Egyptiens.

Que répliqueroit Beauſobre, ſi nous lui montrions ces deux réponſes mot pour mot dans Origène? Ce Père les a faites, non dans ſes Livres contre Celſe, qui ne blâmoit pas les ſacrifices ſanglans, mais dans ſes extraits du *Lévitique*, c. 1, ℣. 5, „Comme les Juifs, dit-il, étoient accoutumés „en Egypte à voir des ſacrifices, lorſqu'ils les aimoient,

» Dieu leur permit de lui en offrir, afin de réprimer leur » goût pour le culte des faux Dieux, & les détourner de » ſacrifier aux Démons. Il ajoute, c. 6, ℣. 18, ces ſacrifi» ces ſervoient encore à nourrir les Prêtres, & à honorer » Dieu; ils empêchoient les Juifs de penſer, comme les » Egyptiens, qu'un animal que l'on immole eſt un Dieu; » & qu'il faut l'adorer. *Op.* tom. 2, p. 181 & 182 «.

Quant à la Circoncifion, que Celſe n'approuvoit pas, Origène renvoie à ce qu'il en avoit dit dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains. Or, dans ce Commentaire, l. 2, *Op.* tom. 4, p. 495, il répond aux Marcionites, aux autres Hérétiques, & aux Philoſophes qui regardoient la Circoncifion comme un rite honteux & indécent, qu'en Egypte c'étoit une marque d'honneur, que non-ſeulement les Prêtres, mais tous ceux qui faiſoient profeſſion de ſcience la recevoient. Origène devoit le ſavoir, puiſqu'il avoit étudié & enſeigné dans l'Ecole d'Alexandrie. Il ajoute que ce rite avoit été pratiqué de même chez les Arabes; chez les Ethiopiens & chez les Phéniciens; qu'il n'avoit donc rien d'indécent ni de honteux en lui-même. Il dit aux Hérétiques qu'avant que le ſang de Jéſus-Chriſt eût été verſé pour notre rédemption, il étoit juſte que tout homme, qui vient au monde fouillé du péché, répandît en naiſſant quelques gouttes de ſon ſang pour en être purifié, & pour recevoir une eſpèce de préſage de la Rédemption future. Si quelqu'un, dit-il, imagine quelque choſe de meilleur & de plus raiſonnable ſur ce ſujet, on fera bien de le préférer à ce que nous diſons, *ibid.* p. 496. Déjà il avoit réfuté les Juifs qui vouloient que les Chrétiens fuſſent aſſujettis à la Circoncifion, & il leur avoit oppoſé la lettre formelle des Livres ſaints, qui n'y obligeoient que la poſtérité d'Abraham. Il ajoute: nous avons diſcuté cette queſtion ſans avoir recours à aucune allégorie, afin de ne donner aux Juifs aucun ſujet de plainte ni de murmure, *ibid.* p. 193, col. 1.

Origène a donc été plus prudent que Beauſobre, qui a oſé écrire qu'il n'y a rien de honteux dans le corps humain, ſi ce n'eſt ſelon le ſyſtême inſenſé des fanatiques, ſur la production des hommes. *Hiſt. du Manich.* l. 1, c. 3, §. 7, tome 1, p. 279. Il devoit ſe ſouvenir que les Livres ſaints appellent *verenda*, *pudenda*, *turpitudo*, la partie du corps à laquelle on imprimoit la Circoncifion.

5°. L'hiſtoire de la création & celle de la chûte de l'homme, fourniſſoient aux Manichéens une ample matière de critique; ils diſoient que Moïſe ôte à Dieu la preſcience, en ſuppoſant que Dieu a fait à l'homme un comman-

dement qui fut violé bientôt après ; en ſuppoſant que Dieu appelle Adam dans le Paradis, & qu'il l'en a chaſſé de peur qu'il ne mangeât du fruit de l'arbre de vie, &c. Beauſobre répond que le Légiſlateur doit commander ce qui eſt juſte, lors même qu'il prévoit que ſon commandement ſera violé, que tout ce que l'on peut exiger, c'eſt qu'il ne commande rien d'injuſte ni d'impoſſible. Il obſerve que Dieu appelle Adam pour lui faire ſentir qu'il ſe cachoit inutilement, & pour lui infliger la peine qu'il méritoit ; que Moïſe, qui a parlé ſi dignement de la Majeſté divine, n'a pas pu lui attribuer deux paſſions auſſi baſſes que la crainte & la jalouſie.

Celſe avoit fait à-peu-près les mêmes reproches que les Manichéens, *contrà Celſ.* l. 4, n. 36. Origène n'y répond qu'en paſſant, il renvoie au Commentaire qu'il avoit fait ſur les premiers chapitres de la Genèſe ; malheureuſement cet ouvrage ne ſubſiſte plus. Une preuve qu'il ne s'y étoit pas borné à des explications allégoriques, c'eſt qu'il fait contre Celſe la même réflexion que Beauſobre ſur la conduite du Légiſlateur, n. 40 ; il ſoutient que la chûte du premier homme a été non-ſeulement très-réelle, mais que ſon péché a paſſé & ſe tranſmet à tous ſes deſcendans ; il a ſouvent fait remarquer, auſſi-bien que Beauſobre, la dignité, l'énergie, les expreſſions ſublimes par leſquelles Moïſe repréſente la grandeur de Dieu.

6°. Les Manichéens ſoutenoient qu'il n'y a dans les Prophêtes Hébreux aucune prophétie qui regarde proprement & directement Jéſus-Chriſt, que ſa qualité de Fils de Dieu eſt ſuffiſamment prouvée par ſes miracles & par le témoignage formel de ſon Père, ils détournoient le ſens des prophéties ſelon la méthode des Juifs. Beauſobre ne s'eſt pas attaché à réfuter leurs explications, il s'eſt borné à dire que les Pères, par leur affectation de tourner tout en allégories, favoriſoient infiniment les prétentions des Manichéens.

Mais puiſqu'il a cité l'extrait des ouvrages d'Origène, intitulé *Philocalia*, il a pu y voir, page 4 & ſuiv. que ce Père ſoutient le ſens littéral de pluſieurs prophéties qui regardent directement Jéſus-Chriſt, & deſquelles les Juifs s'attachoient à donner de fauſſes explications.

Avant de cenſurer avec tant d'aigreur le goût exceſſif d'Origène pour les allégories, il auroit du moins fallu examiner les raiſons par leſquelles il prouve la néceſſité de recourir ſouvent au ſens figuré. C'eſt, 1°. parce que les Auteurs du nouveau *Teſtament* en ont donné l'exemple ; 2°. parce que telle a été la méthode de tous les anciens

Sages & des Philoſophes ; 3°. parce que Dieu a voulu laiſſer à Jéſus-Chriſt le ſoin de développer ce qu'il y avoit de caché & de myſtérieux dans la Loi ; 4°. parce qu'il y a non-ſeulement dans l'ancien *Teſtament*, mais encore dans le nouveau, des préceptes & des expreſſions que l'on ne peut prendre à la lettre, ſans tomber dans des abſurdités groſſi res ; 5°. parce qu'en s'attachant trop au ſens grammatical, les Juifs détournent les conſéquences de toutes les prophéties, & que les Hérétiques y trouvent de quoi autoriſer toutes leurs erreurs. Il nous paroît qu'aucune de ces raiſons n'eſt abſolument fauſſe ni abſurde.

L'on y oppoſe, 1°. que par la licence d'allégoriſer, il eſt encore plus aiſé aux Juifs & aux Hérétiques de pervertir le ſens des Ecritures. Soit, pour un moment, que s'enſuivra-t-il ? Qu'il faut garder un ſage milieu ; mais qui le fixera, ſi l'Egliſe ne jouit à ce ſujet d'aucune autorité, comme le ſoutiennent les Proteſtans ? 2°. Que les Ecrivains du nouveau *Teſtament* étoient en droit de donner des explications allégoriques, parce qu'ils étoient inſpirés de Dieu, au-lieu que les Pères ne l'étoient pas. La queſtion eſt de ſavoir ſi une inſpiration étoit néceſſaire aux Pères pour juger qu'il leur étoit permis, qu'il étoit même louable d'imiter la manière d'inſtruire des Apôtres & des Evangéliſtes ; les Proteſtans prouveroient-ils cette néceſſité ? 3°. Que par des allégories forcées les Philoſophes venoient à bout de donner un ſens raiſonnable aux fables les plus abſurdes. Origène a répondu ſolidement à cette objection ; il fait voir que les fables païennes tournées en allégories, étoient toujours des leçons ſcandaleuſes & pernicieuſes aux mœurs, au-lieu que les allégories tirées de l'Ecriture-Sainte ſont toujours édifiantes & deſtinées à porter les hommes à la vertu, *contrà Celſ.* l. 4, n. 48. Lui-même n'en a jamais fait que de cette eſpèce.

Il s'en faut donc beaucoup qu'Origène ait jamais autoriſé la licence exceſſive en fait d'allégories. En premier lieu, il ne veut pas que l'on en uſe lorſque la lettre n'offre rien qui ſoit abſurde, impoſſible, indigne de Dieu, *Philocal.* p. 15. En ſecond lieu, il veut que l'on expoſe d'abord aux plus ſimples la lettre de l'Ecriture qui en eſt comme l'écorce, & que l'on réſerve la connoiſſance du ſens le plus profond à ceux qui ont le plus d'intelligence, il ſe fonde ſur l'autorité & ſur l'exemple de S. Paul, p. 8. En troiſième lieu, il exige que toute explication allégorique tourne à l'édification des mœurs. Avec ces trois précautions, qu'y a-t-il de repréhenſible dans la méthode d'Origène ?

Mais Beauſobre vouloit abſolument le condamner, il lui

Digitized by Google

reproche l'ignorance & la préſomption, pour avoir dit que les deux animaux nommés *gryps* & *tragelaphos* n'exiſtent pas dans la nature. Tout ce que l'on en peut conclure, c'eſt que ces deux animaux n'étoient pas connus du temps d'Origène, & que Rouchart, qui les a connus, étoit plus habile naturaliſte que ce Père. La découverte de l'Amérique, les voyages au Nord, aux Terres auſtrales, aux Indes & à la Chine, nous ont fait connoître une infinité d'objets dont les anciens ne pouvoient avoir aucune idée; mais n'eſt-ce pas un juſte ſujet d'indignation de voir des Ecrivains modernes traiter les anciens d'ignorans, parce qu'ils ont ſur eux l'avantage d'être nés quinze ou dix-huit cents ans plus tard?

Si les Marcionites & les Manichéens, dit Beauſobre, avoient eu affaire à nos ſavans modernes, leurs héréſies n'auroient pas fait tant de progrès, Moïſe & les Prophêtes auroient été défendus avec plus de ſuccès. C'eſt ici que l'on voit la préſomption. Nos habiles modernes ont-ils converti plus d'Hérétiques que les Pères de l'Egliſe? Un homme à ſyſtême, un Hérétique ignorant, un diſputeur obſtiné ne cèdent à aucune raiſon, ils ne veulent être ni détrompés, ni convaincus; nous le voyons par l'exemple des Proteſtans.

Ceux-ci ont beau déprimer les Pères de l'Egliſe, les ouvrages de ces grands hommes inſpireront toujours à un lecteur ſenſé & non prévenu, de l'admiration pour leurs talens, de la reconnoiſſance pour les ſervices qu'ils ont rendus à la Religion, & de la vénération pour leurs vertus.

Comme dans les deſſeins de Dieu l'ancien *Teſtament* étoit un préliminaire & un préparatif du nouveau, il a été très-convenable que Dieu en fît mettre par écrit les diſpoſitions, les conditions, les promeſſes, & qu'elles nous fuſſent tranſmiſes par Moïſe lui-même, & par les autres hommes qu'il avoit choiſis pour annoncer ſes volontés. Dieu l'a fait, & leurs Livres ſont au nombre de quarante-cinq, ſavoir ceux que les Juifs ont nommés *la Loi*, qui ſont la *Genèſe*, *l'Exode*, *le Lévitique*, *les Nombres*, *le Deutéronome*; Moïſe en eſt l'Auteur, nous l'avons prouvé au mot PENTATEUQUE.

Les Livres hiſtoriques ſont, *Joſué*, *les Juges*, *Ruth*, *les quatre Livres des Rois*, *les deux Livres des Paralipomènes*, *les deux Livres d'Eſdras*, *Tobie*, *Judith*, *Eſther*, *les deux Livres des Macchabées*.

Les Livres moraux ou ſapientiaux, ſont *Job*, *les Pſeaumes*, *les Proverbes*, *l'Eccléſiaſte*, *le Cantique*, *la Sageſſe*, *l'Eccléſiaſtique*.

Les quatre grands Prophêtes ſont: *Iſaïe*, *Jérémie* & *Baruch*, *Ezéchiel*, *Daniel*. Les douze petits Prophêtes ſont: *Oſée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Haba-*

Digitized by Google

cuc, *Sophonie*, *Aggée*, *Zacharie* & *Malachie*. Nous avons parlé de chacun de ces ouvrages ſous ſon nom particulier.

Les Juifs n'admettent pour authentiques, & ne regardent comme parole de Dieu que ceux qui ont été écrits en hébreu, préjugé qui n'eſt fondé ſur rien; car enfin Dieu a pu ſans doute inſpirer des hommes pour écrire en grec ou en toute autre langue. Mais comme les Juifs ſont encore aujourd'hui perſuadés que Dieu n'a jamais parlé qu'à eux & pour eux, ils ne veulent recevoir pour Livres ſacrés que ceux qui ont été écrits dans la langue de leurs pères. Si telle avoit été l'intention de Dieu, ſans doute il auroit conſervé cette langue toujours vivante & toujours uſitée parmi eux; c'eſt ce qui n'eſt pas arrivé; il étoit prédit par les Prophêtes que toutes les nations ſeroient amenées à la connoiſſance du vrai Dieu par les leçons du Meſſie; mais il ne leur a été ordonné nulle part d'apprendre l'hébreu.

Nous ſommes d'autant plus étonnés de voir les Proteſtans confirmer le préjugé des Juifs, que quand il s'agit de ſavoir comment, en quel temps, & par qui a été formé le Canon ou le catalogue des Livres reçus comme divins par les Juifs, on ne trouve rien d'abſolument certain. *Voyez* CANON, §. 4.

Comme les Livres de l'ancien *Teſtament* contiennent les ſeules véritables origines du genre humain, & une infinité de détails hiſtoriques ſur les premiers âges du monde, ces Livres intéreſſent eſſentiellement toutes les nations. Quand on voudroit oublier qu'ils ſont les ſeuls qui nous apprennent avec certitude la naiſſance, les progrès, les divers périodes de la vraie Religion, l'on ſeroit encore obligé de les lire, pour remonter à l'origine des nations anciennes, pour connoître leurs mœurs, leurs uſages, la dérivation des langues, les divers états de la ſociété civile & des ſciences humaines, &c. Or, de là on ne trouve que des ténèbres, des fables, des ſyſtêmes frivoles, qu'il eſt auſſi aiſé de renverſer qu'il l'a été de les conſtruire. *Voyez* HISTOIRE SAINTE.

TESTAMENT (nouveau). L'on appelle ainſi le nouvel ordre de choſes qu'il a plu à Dieu d'établir par Jéſus-Chriſt ſon Fils, ou la nouvelle alliance qu'il a voulu contracter avec les hommes par la méditation de ce divin Sauveur. Ce *Teſtament* n'eſt pas nouveau dans ce ſens que Dieu en ait formé le deſſein récemment, ſans l'avoir annoncé dans les ſiècles précedens, ſans en avoir prévenu le genre humain, & ſans l'y avoir préparé; nous avons prouvé le contraire dans divers articles de notre ouvrage, & nous allons le con-

firmer par le témoignage formel des Apôtres. Mais ce *Teſtament* étoit nouveau dans ce ſens que Dieu nous a donné par Jéſus-Chriſt des leçons plus claires, des loix plus parfaites, des promeſſes plus avantageuſes, une eſpérance plus ferme, des motifs d'amour plus touchans, des graces plus abondantes qu'aux Juifs, & qu'il exige de nous des vertus plus ſublimes.

En effet, S. Paul appelle cette nouvelle alliance l'*Evangile*, ou l'heureuſe nouvelle » que Dieu avoit promiſe au-» paravant par ſes Prophêtes dans les ſaintes Ecritures, *Rom.* » c. 1, ℣. 3, il dit que c'eſt la révélation du myſtère que » la ſageſſe de Dieu avoit tenu caché, mais qu'il avoit pré-» deſtiné avant tous les ſiècles pour notre gloire, 1 *Cor.* » c. 2, ℣. 7; que dans la plénitude des temps Dieu a fait » connoître les myſtères de ſes volontés, & le deſſein qu'il » a eu de tout rétablir en Jéſus-Chriſt, dans le ciel & ſur » la terre, *Epheſ.* c. 1, ℣. 4 & 9; que les Fidèles ſont les » vrais enfans d'Abraham, & les héritiers des promeſſes qui » lui ont été faites; *Galat.* c. 3, ℣. 29. » S. Pierre tient le même langage, *Epiſt.* 1, c. 1, ℣. 10 & 20. S. Paul ajoute que la Loi, ou l'ancien *Teſtament* a été notre pédagogue ou notre inſtituteur en Jéſus-Chriſt, afin que nous fuſſions juſtifiés par la Foi, *Galat.* c. 3, ℣. 24. Comment cela? parce que les prophéties qui déſignoient Jéſus-Chriſt nous diſpoſoient à croire en lui, en voyant qu'il portoit les caractères ſous leſquels il avoit été annoncé; en ſecond lieu, parce qu'il nous montroit dans les anciens Juſtes un modèle de la foi qui doit animer toutes nos actions, *Hebr.* c. 11 & 12.

Par-là nous comprenons le vrai ſens de la doctrine de S. Paul, lorſqu'il fait la comparaiſon des deux *Teſtamens* & qu'il oppoſe l'un à l'autre, *Galat.* c. 4, ℣. 22 & ſuiv. Il dit que nous en voyons la figure dans les deux enfans d'Abraham, que l'un étoit fils d'une eſclave, l'autre d'une épouſe libre, que le premier étoit né ſelon la chair, le ſecond en vertu d'une promeſſe. Il dit que le *Teſtament* donné ſur le mont Sinaï engendroit comme Agar des eſclaves, que le nouveau, publié à Jéruſalem, fait naître des enfans libres & des héritiers de la promeſſe divine, que nous ne ſommes plus des eſclaves depuis que Jéſus-Chriſt nous a mis en liberté, &c. Si l'on prend toutes ces expreſſions à la lettre & dans un ſens abſolu, on met l'Apôtre en contradiction avec l'Ecriture-Sainte & avec lui-même.

En effet, Iſaac, quoiqu'enfant d'une épouſe libre, étoit né d'Abraham ſelon la chair, tout comme Iſmaël, & celui-ci étoit venu au monde en vertu d'une promeſſe, auſſi bien qu'Iſaac. Avant la naiſſance du premier, Dieu avoit dit à

Digitized by Google

Abraham, *Gen.* c. 12, ℣. 2 & 3 : » Je vous rendrai père » d'un grand peuple..... Toutes les nations de la terre ſeront » bénies en vous ». Dieu lui donna en effet par Iſmaël une poſtérité nombreuſe, & qui n'a jamais été eſclave, mais le plus indépendant de tous les peuples. A la vérité, la ſeconde partie de la promeſſe ne regardoit pas Iſmaël, ce n'eſt pas de lui, mais d'Iſaac que devoit deſcendre le Meſſie, auteur des bénédictions que Dieu deſtinoit à toutes les nations. S. Paul lui-même dit, *Rom.* c. 9, ℣. 4, que les Juifs ont reçu *l'adoption des enfans*, ou le titre d'enfans adoptifs. Regarderons-nous comme des eſclaves « Moïſe, Joſué, Gédéon, » Barac, Samſon, Jephté, David, Samuel & les Prophêtes, » qui par la foi ont conquis des Royaumes, ont pratiqué la » juſtice, ont reçu les promeſſes, ont fermé la gueule des » lions, &c. « *Hebr.* c. 11. ℣. 32. S. Paul dit dans ce paſſage qu'ils ont reçu les promeſſes, & ℣. 39, qu'ils ne les ont pas reçues; eſt-ce une contradiction ? Non ſans doute : ils les ont reçues, puiſqu'ils y ont cru, qu'ils en ont eſpéré & déſiré l'accompliſſement; mais ils n'en ont pas reçu entiérement les effets qui ne doivent être pleinement accomplis que ſous l'Evangile.

Il eſt donc évident qu'il ne faut pas prendre dans la rigueur des termes tout ce que dit S. Paul au déſavantage de l'ancien *Teſtament*, qu'il faut le comparer avec ce qu'il dit ailleurs en faveur de cette même alliance, qu'entre les graces de la nouvelle, & celles de l'ancienne il n'y a de différence, à proprement parler, que du plus au moins, puiſque les unes & les autres ſont également l'effet des mérites de Jéſus-Chriſt. Nous répétons cette réflexion, parce que, malgré l'évidence de la choſe, il ſe trouve encore des Théologiens & des commentateurs qui s'obſtinent à déprimer l'ancien *Teſtament*, afin de relever les avantages du nouveau, comme ſi Dieu n'étoit pas l'auteur de l'un & de l'autre, comme ſi J. C. n'étoit pas le grand objet de tous les deux, comme ſi le ſecond avoit beſoin de contraſter avec le premier pour exciter notre foi & notre reconnoiſſance. Au mot *Judaïſme*, §. 4, nous avons fait voir que S. Auguſtin ne leur a pas donné l'exemple de cette conduite.

Dès que Dieu avoit fait mettre par écrit l'hiſtoire, les promeſſes, les conditions, les priviléges de l'ancien *Teſtament*, il étoit encore plus convenable qu'il en fût de même à l'égard du nouveau, parce qu'à l'avénement de Jéſus-Chriſt les lettres & les connoiſſances humaines avoient fait beaucoup plus de progrès qu'au ſiècle de Moïſe. Cependant ce divin Maître n'a rien écrit lui-même, il en a laiſſé le ſoin à ſes Apôtres & à ſes Diſciples; nous ne voyons pas même

qu'il leur ait ordonné de rien écrire. Auſſi nos envoyés du Sauveur ne nous ont pas laiſſé un auſſi grand nombre d'ouvrages que les Ecrivains de l'ancien *Teſtament*. Ceux qui ont été déclarés canoniques par le Concile de Trente, ſont au nombre de vingt-ſept, ſavoir ;

Les quatre Evangiles de S. Matthieu, de S. Marc, de S. Luc, de S. Jean ; les Actes des Apôtres ; quatorze Lettres ou Epitres de S. Paul, ſavoir aux Romains, 1re. & 2e. aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephéſiens, aux Philippiens, aux Coloſſiens, 1re. & 2e. aux Theſſaloniciens, 1re. & 2e. à Timothée, à Tite, à Philémon, aux Hébreux ; ſes Epitres canoniques, ſavoir une de S. Jacques, 1re. & 2e. de S. Pierre, 1re, 2e. & 3e. de S. Jean, & une de S. Jude, enfin l'Apocalypſe de S. Jean. Nous avons parlé de chacun de ces écrits en particulier ; aux mots *Apocryphes* & *Evangile*, nous avons fait mention des Livres de l'ancien & du nouveau *Teſtament* qui ne ſont pas canoniques, ou que l'Egliſe ne reconnoît point comme ſacrés.

TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES. Ouvrage apocryphe, composé en grec par un Juif converti au Chriſtianiſme, ſur la fin du premier, ou au commencement du ſecond ſiècle de l'Egliſe. L'Auteur y fait parler l'un après l'autre les douze enfans de Jacob, il ſuppoſe qu'au lit de la mort, à l'exemple de leur père, ils ont dreſſé à leurs enfans les prédictions & les inſtructions qu'il rapporte. Cette fiction n'a rien de blâmable, il n'y a aucune raiſon de penſer que cet Auteur a eu le deſſein de perſuader à ſes lecteurs que les douze Patriarches ont véritablement tenu les diſcours qu'il leur prête. Platon dans ſes dialogues fait parler Socrate & divers autres perſonnages de ſon temps ; Cicéron a fait de même dans la plupart de ſes Livres philoſophiques, on a donné de nos jours les *Entretiens* de Phocion & d'autres ouvrages de même genre ; perſonne n'y a été trompé, & n'a été tenté d'accuſer d'impoſture ces divers Ecrivains.

On ne peut pas douter de l'antiquité du *Teſtament des douze Patriarches* ; Origène, dans ſa première Homélie ſur Joſué, témoigne qu'il avoit vu cet ouvrage, & qu'il y trouvoit du bon ſens ; Grabe eſt perſuadé que Tertullien l'a auſſi connu, il conjecture même que S. Paul en a cité quelques paroles, mais ce ſoupçon eſt peu fondé. Pendant long-temps ce Livre a été inconnu aux Savans de l'Europe & même aux Grecs, ce ſont les Anglois qui nous l'ont procuré. Robert Groſſeteſte, Evêque de Lincoln, en ayant eu connoiſſance par le moyen de Jean de Baſingeſtakes, Archidiacre

de Légiès, qui avoit étudié à Athènes, en fit venir un exemplaire en Angleterre, & le traduiſit en latin, par le ſecours de Nicolas, Grec de naiſſance, & Clerc de l'Abbé de S. Alban, l'an 1252. Depuis il a été donné en grec avec la traduction par Grabe dans ſon *Spicilège des Pères*, en 1698, & enſuite par Fabricius dans ſes *Apocryphes de l'ancien Teſtament.*

L'Auteur de ce Livre rapporte différentes particularités de la vie & de la mort des Patriarches qu'il fait parler, mais deſquelles il ne pouvoit avoir aucune certitude; il fait mention de la ruine de Jéruſalem, de la venue du Meſſie, de diverſes actions de ſa vie, de ſa divinité, de ſa mort, de l'oblation de l'Euchariſtie, de la punition des Juifs, des écrits des Evangéliſtes, d'une manière qui ne peut convenir qu'à un Chrétien. Trois ou quatre paſſages dans leſquels il ne s'exprime pas aſſez correctement touchant la naiſſance & la mort du Meſſie, & ſur la voix du Ciel qui ſe fit entendre à ſon baptême, nous paroiſſent ſuſceptibles d'un ſens orthodoxe. Mais on ne peut pas nier qu'il n'ait encore été imbu des opinions & des préjugés qui régnoient de ſon temps parmi les Juifs Helléniſtes. *Voyez b. d. c. ſpicil. PP.* 1 *ſæculi*, p. 129 & ſuiv.

Il y a encore eu pluſieurs autres *Teſtamens* apocryphes cités par les Orientaux, tel eſt celui *des trois Patriarches*, ceux d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Job, de Moïſe, de Salomon; la plupart avoient été compoſés par des Hérétiques pour répandre leurs erreurs.

TÊTE. Ce mot en hébreu ſe prend dans pluſieurs ſens figurés & métaphoriques, auſſi-bien qu'en françois. Il ſignifie, 1°. le commencement, *Gen.* c. 2, ℣. 10; il eſt dit d'un fleuve qu'il ſe diviſoit en quatre *têtes*, parce qu'il donnoit la naiſſance à quatre bras. 2°. Le ſommet, la partie la plus élevée d'un lieu ou d'une choſe. 3°. Un chef, celui qui commande aux autres & l'autorité qu'il exerce, la capitale d'un empire. 4°. Le principal ſoutient d'un édifice, *Pſ.* 118, ℣. 22, &c. *la tête de l'angle*, ou la pierre angulaire, déſigne Jéſus-Chriſt, *Matt.* c. 21, ℣. 42, &c. parce qu'il eſt le chef, le fondement & le ſoutien de ſon Egliſe. 5°. Ce qu'il y a de meilleur, *Exode*, c. 30, ℣. 23, les parfums de la *tête*, ſont les parfums les plus exquis. 6°. Le total d'un nombre que nous appellons la *ſomme*, *Exode*, c. 30, ℣. 12, ou la répétition ſommaire de pluſieurs choſes, que nous nommons *récapitulation*. 7°. Les différens corps ou bataillons dont une armée eſt compoſée, *Jud.* c. 7, ℣. 16, parce qu'ils ſe ſoudiviſent en pluſieurs parties. Dans un

ſens à-peu-près ſemblable nous appellons *chapitres*, *capita*, les diviſions d'un Livre qui contiennent pluſieurs articles ou ſections. 8°. Dans le *Pſ.* 40, ℣. 8, & *Hebr.* c. 10, ℣. 7, nous liſons *in capite libri ſcriptum eſt de me*; *caput* ne ſignifie pas là *un chapitre*, mais la totalité des Ecritures ſaintes. 9°. *Caput & caudą*, ſignifie les premiers & les derniers, *Deut.* c. 28, ℣. 13, &c. 10°. *la tête des aſpics.* Job. c. 20, ℣. 16, eſt le poiſon des ſerpens.

Ce mot ſe trouve dans pluſieurs phraſes proverbiales dont il eſt aiſé d'appercevoir le ſens. *Marcher la tête baiſſée*, c'eſt gémir dans la triſteſſe, *Jérém.* c. 2, ℣. 10; *courber la tête*, c'eſt affecter un air mortifié; *Iſaïe*, c. 58, ℣. 5, dit que le jeûne ne conſiſte pas à baiſſer la *tête* & à la tourner comme un cercle, c'étoit un geſte des Juifs hypocrites. *Lever la tête*, c'eſt reprendre courage, *Eccle.* c. 20, ℣. 11, ou s'enorgueillir. *Elever la tête* de quelqu'un, c'eſt le tirer de l'humiliation & le remettre en honneur, 4 *Reg.* c. 27, ℣. 27; lui *parfumer la tête*, c'eſt le combler de biens. *Pſ.* 22, ℣. 5; lui raſer la tête, *decalvare caput*, c'eſt le couvrir d'ignominie, *Iſaïe*, c. 3, ℣. 17, &c. *ſecouer la tête*, eſt quelquefois un ſigne de mépris, 4 *Reg.* c. 19; d'autres fois une marque de joie & de félicitation; les parens de Job, après ſa guériſon & après le rétabliſſement de ſa fortune, vinrent le féliciter, & *ſecouerent la tête* ſur lui, *Job*, c. 42, ℣. 11; *ſe raſer la tête*, étoit une marque de deuil, *Lévit.* c. 10, ℣. 6; il n'étoit permis aux Prêtres de le faire qu'à la mort de leurs plus proches parens, c. 21, ℣. 5. Quelquefois auſſi on ſe couvroit la tête dans des momens d'affliction, 2 *Reg.* c. 19, ℣. 4. Il étoit naturel de cacher l'altération qu'un chagrin violent produit dans les traits du viſage. *Donner de la tête* à quelque choſe, c'eſt s'y obſtiner; les Juifs, dit Eſdras, c. 9, ℣. 17, ſe mirent dans la tête, *dederunt caput*, de retourner à leur ancienne ſervitude.

On peut voir, dans le *Dictionnaire de l'Académie*, que la plupart de ces manières de parler ont lieu dans notre langue, ou y ſont remplacées par d'autres ſemblables.

TÉTRADITES. Ce nom a été donné à pluſieurs ſectes d'Hérétiques, à cauſe du reſpect qu'ils affectoient pour le nombre de *quatre*, exprimé en Grec par τέτρα.

On appelloit ainſi les Sabbataires, parce qu'ils célébroient la Pâque le quatorzième jour de la lune de Mars, & qu'ils jeûnoient le mercredi qui eſt le quatrième jour de la ſemaine. On nomma de même les Manichéens & d'autres qui admettoient en Dieu quatre perſonnes, au lieu de trois. Enfin les ſectateurs de Pierre-le-Foulon, parce qu'ils ajou-

Digitized by Google

toient au Triſagion quelques paroles, par leſquelles ils inſinuoient que ce n'étoit pas une ſeule des perſonnes de la Sainte Trinité qui avoit ſouffert pour nous, mais la divinité toute entière. *Voyez* PATRIPASSIENS, TRISAGION, &c.

TÊTRAGRAMMATON. *Voyez* JÉHOVAH.

TÊTRAODION. Hymne des Grecs compoſé de quatre parties, & qu'ils chantent le ſamedi.

TÊTRAPLES d'Origène. *Voyez* HÉXAPLES.

TEXTE DE L'ÉCRITURE SAINTE. Ce terme ſe prend en différens ſens. 1°. Pour la langue dans laquelle les Livres ſaints ont été écrits, par oppoſition aux traductions ou verſions qui en ont été faites. Ainſi le *texte Hébreu* de l'ancien Teſtament, & le *texte Grec* du nouveau ſont les originaux ſur leſquels les traducteurs ont fait leurs verſions, & c'eſt à ces ſources qu'il faut recourir, pour voir s'ils en ont bien rendu le ſens. 2°. Pour cette même écriture originale, par oppoſition aux gloſes ou aux explications que l'on en fait, en quelque langue qu'elles ſoient écrites; par exemple, lorſque le *texte* porte que Dieu ſe fâcha, ou qu'il ſe repentit, la gloſe avertit qu'il faut entendre que Dieu agit comme s'il eût été fâché, ou comme s'il ſe fût repenti.

Le *texte* original de tous les Livres de l'ancien Teſtament, compris dans le Canon ou Catalogue des Juifs, eſt l'hébreu; mais l'Egliſe Chrétienne reçoit auſſi comme Canoniques pluſieurs Livres de l'ancien Teſtament qui paſſent pour avoir été écrits en grec, ou dont l'original hébreu ne ſubſiſte plus: tels ſont les Livres de la Sageſſe, de l'Eccléſiaſtique, de Tobie, de Judith, des Macchabées, une partie du chap. 3 de Daniel, depuis le ℣. 24 juſqu'au ℣. 91, les chapitres 13 & 14 de ce même Prophète, & les additions qui ſe trouvent à la fin du Livre d'Eſther. Il paroît certain que Tobie, Judith, l'Eccléſiaſtique & le premier Livre des Macchabées ont été originairement écrits en hébreu tel qu'on le parloit pour lors parmi les Juifs; il n'en eſt pas de même du Livre de la Sageſſe & du ſecond des Macchabées. Nous avons parlé de ces divers ouvrages ſous leur titre.

Pour les Livres du nouveau Teſtament, le *texte* original eſt le grec, quoiqu'il ſoit certain que S. Matthieu a écrit ſon Evangile en hébreu; nous ne l'avons plus dans cette langue. Quelques-uns ont cru que celui de Saint Marc, & l'Epitre de Saint Paul aux Romains avoient été

d'abord écrits en latin ; mais il y a des preuves du contraire. L'opinion de ceux qui ont imaginé que l'Epître aux Hébreux leur avoit été adreſſée dans leur langue, & que l'Apocalypſe de Saint Jean avoit été compoſée en ſyriaque, n'eſt pas mieux fondée. Celle du P. Hardouin, qui a ſoutenu que le latin eſt la langue originale du nouveau Teſtament, & que le grec n'eſt qu'une verſion, n'a entraîné perſonne.

On ne peut pas méconnoître un trait ſingulier de la Providence divine dans la conſervation du *texte* hébreu de l'ancien Teſtament, malgré les révolutions terribles arrivées chez les Juifs. Depuis qu'ils eurent été diviſés en deux Royaumes, pluſieurs de leurs Rois devenus idolâtres ſembloient avoir conjuré la ruine de leur Religion, aucun cependant n'eſt accuſé d'en avoir voulu détruire les Livres ; les Adorateurs du vrai Dieu & les Prophêtes qui ont vécu ſous l'une ou l'autre domination, les ont toujours gardés, & en ont fait la regle de leur conduite. Nabuchodonoſor brûla le Temple & la ville de Jéruſalem, mais les Livres ſaints furent conſervés dans la Judée par Jérémie, & furent emportés par les ſaints perſonnages que l'on conduiſit en captivité ; Ezéchiel & Daniel ne les perdirent jamais de vue. Après le retour, les Rois de Syrie réſolurent d'abolir le Judaïſme, mais les Livres ſaints furent préſervés de leurs attentats, & cent ans auparavant ils avoient été traduits en grec, & dépoſés dans la bibliothèque d'Alexandrie.

Le plus grand danger qu'ils aient couru a été pendant la captivité de Babylone, auſſi quelques Juifs mal inſtruits ont prétendu qu'ils avoient abſolument péri. L'Auteur du quatrième Livre d'Eſdras, ouvrage apocryphe & fabuleux, dit, c. 14, ℣. 21 & ſuiv., que les Livres ſaints avoient été brûlés, & qu'Eſdras fut inſpiré de Dieu pour les écrire de nouveau : au mot *Pentateuque* nous avons fait voir l'abſurdité de cette imagination. Cependant l'on accuſe les Pères de l'Egliſe de s'être laiſſés tromper par ce Juif viſionnaire, d'avoir ajouté foi à ce qu'il dit, & de l'avoir répété. Prideaux cite à ce ſujet S. Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, S. Baſile, S. Jean-Chryſoſtôme, S. Jérôme & S. Auguſtin. Ce fait mérite un moment d'examen, voyons s'il eſt vrai.

Nous trouvons dans S. Irénée, *Adv. hær.* l. 3, c. 21 (al. 25) n. 2, que les écritures ayant été corrompues, Διαφθαρεισῶν Dieu, ſous le règne d'Artaxerxès, inſpira à Eſdras de rétablir Ἀνατάξασθαι les Livres des Prophêtes, & de rendre au peuple la Loi de Moïſe.

Clément d'Alexandrie ſemble avoir copié S. Irénée, *Strom.* l. 1, édit. de Potter, p. 392, il dit qu'Eſdras, de retour

dans ſa patrie, rétablit le peuple, fit la reconnoiſſance ou le recenſement A'νακχοριςμος & le renouvellement des écritures divinement inſpirées, page 410, il dit que les écritures ayant été corrompues Διαφθαρεισῶν, pendant la captivité, Eſdras, Prêtre & Lévite, les renouvella par inſpiration. Or, des Livres corrompus par des fautes de copiſtes ou autrement, ne ſont pas pour cela des Livres brûlés ou détruits; pour les rétablir, il faut les corriger, & non les compoſer de nouveau. S'il avoient été anéantis, il n'y auroit eu ni reconnoiſſance ni recenſement à faire.

S. Baſile écrit, *Epiſt.* 42, *ad Chilonem*, n. 5: » Ici eſt la » campagne dans laquelle Eſdras tira de ſon ſein ἐξηρεύξατο » par ordre de Dieu, tous les Livres divinement inſpirés; « à la vérité, le terme dont ſe ſert S. Baſile eſt fort, mais ne peut-il pas ſignifier *tirer de la pouſſière* ou de l'obſcurité? Un ſeul mot ne ſuffit pas pour nous inſtruire de l'opinion d'un Père de l'Egliſe.

S. Jean-Chryſoſtôme, *Homil.* 8, *in Epiſt. ad Hebr.* n. 4, *Op.* t. 12, p. 96, s'exprime ainſi: » Il ſurvint des guerres, » les Livres furent brûlés; Dieu inſpira un autre homme, » ſavoir Eſdras, pour les expoſer & en raſſembler les reſtes. « » Toutes les copies ne furent donc pas brûlées, puiſqu'il » en reſtoit. « Voilà ce qu'ont dit les Pères Grecs.

Tertullien, *de cultu femin.* l. 1, c. 3, rapporte qu'après la ruine de Jéruſalem par les Babyloniens, Eſdras *rétablit* tous les monumens de la littérature des Juifs.

S. Jérôme, *contrà Helvid. Op.* t. 4, col. 134, » Dites, ſi » vous voulez, que Moïſe eſt l'auteur du Pentateuque, ou » qu'Eſdras en eſt le reſtaurateur; je ne m'y oppoſe point. « Or, un reſtaurateur n'eſt pas un nouveau créateur.

Prideaux devoit s'abſtenir de citer le Livre, *de mirabilib. ſacræ Scripturæ*, où il eſt dit que les Livres ſaints ayant été brûlés, Eſdras les refit par le même eſprit par lequel ils avoient été écrits; les ſavans Editeurs des ouvrages de Saint-Auguſtin ont fait voir que celui-ci n'eſt pas de lui, mais d'un Auteur Anglois ou Irlandois qui a écrit au ſeptième ſiècle.

Tout cela ne nous paroît pas ſuffiſant pour prouver que les Pères ſe ſont laiſſés tromper par le quatrième Livre d'Eſdras, & qu'ils y ont ajouté foi, aucun d'eux ne l'a cité, & peut-être qu'aucun ne l'avoit lu; il nous paroît plus probable qu'ils ſe ſont copiés les uns les autres, & qu'ils ont parlé d'après l'opinion des Juifs.

Mais ſuppoſons ce que veut Prideaux, il s'enſuit que ſur le fait en queſtion le témoignage des Pères ne prouve rien; dans ce cas nous lui demandons où il a puiſé ce qu'il dit des

des travaux d'Eſdras ſur l'Ecriture-Sainte. Il prétend que ce Juif ramaſſa le plus grand nombre d'exemplaires qu'il put des Livres ſacrés, qu'il les confronta, qu'il en corrigea les fautes, qu'il rangea les Livres par ordre, qu'il en fit le canon, & qu'il en donna une édition très-correcte. Les Juifs, dit-il, & les Chrétiens s'accordent à lui en faire honneur. Mais ces Chrétiens ne peuvent être autres que les Pères dont nous venons de parler, & il a commencé par ruiner leur témoignage, reſte celui des Juifs ſeul, & nous ne lui trouvons point d'autre fondement que le quatrième Livre d'Eſdras, qui n'a aucune autorité. Il valoit donc mieux avouer que nous ne ſavons pas ce qu'Eſdras a fait ou n'a pas fait, puiſqu'aucun monument authentique ne peut nous en inſtruire; il n'en dit rien lui-même dans ſon Livre, & Joſèphe, qui l'a copié, n'en dit pas davantage.

Prideaux ajoute qu'admettre le miracle ſuppoſé par les Pères eſt un moyen très-propre à ébranler la Foi, les Pyrrhoniens ne manqueroient pas de dire qu'Eſdras, prétendu inſpiré, n'a été qu'un impoſteur qui a donné aux Juifs comme Livres divins des ouvrages qu'il a forgés. Déjà ils le diſent en effet. Mais il demande auſſi quelle certitude on peut avoir qu'Eſdras a été inſpiré, pour diſcerner les Livres qui ont dû être placés dans le Canon, d'avec ceux qui n'ont pas dû y entrer, pour choiſir entre les variantes des copies celles qui méritoient la préférence, & pour atteſter aux Juifs que ces Livres, & non d'autres, étoient la parole de Dieu : Prideaux ne ſatisfait point à cette difficulté.

Il fournit encore des armes aux Incrédules en ſuppoſant que ſous le règne de Joſias il ne reſtoit que le ſeul exemplaire des Livres de Moïſe qui étoit gardé dans le Temple, & que le Roi, non plus que le Pontife Helcias ne l'avoient jamais vu; au mot, Pentateuque, nous avons réfuté cette fauſſe ſuppoſition.

Il nous paroît beaucoup plus ſimple de penſer que les Livres ſaints n'ont jamais été oubliés, ni négligés parmi les Juifs, parce que ces Livres renfermoient l'hiſtoire, les loix, les titres de poſſeſſion, les généalogies, auſſi-bien que la croyance de la Religion de toute la nation; que les ſujets du Royaume d'Iſraël, emmenés en captivité par Salmanazar, en avoient emporté avec eux des exemplaires en Aſſyrie, de même que firent ceux du Royaume de Juda tranſportés à Babylone par Nabuchodonoſor. Les premiers ne revinrent point dans la Judée ſous Cyrus, ils conſervèrent au-delà de l'Euphrate les établiſſemens qu'ils y avoient formés; Joſèphe atteſte qu'ils y étoient encore de ſon temps, *Antiq. Jud.* l. 11, c. 5. Ces Juifs de la Babylonie & de la Médie ont

continué à ſuivre leur Religion & leurs loix; ils ont conſervé des relations avec ceux de la Judée, il n'y avoit entre eux aucun ſujet d'inimitié. Après la priſe de Jéruſalem ſous Veſpaſien, & la diſperſion des Juifs ſous Adrien, ceux qui ſe retirèrent dans la Perſe ſavoient bien qu'ils n'alloient pas dans un pays inconnu, ils étoient ſûrs d'y trouver leurs frères. S'il nous eſt permis de former des conjectures, ce ſont ces Juifs devenus Chaldéens qui, les premiers, ont adopté les caractères chaldaïques, qui les ont communiqués aux nouveaux venus, & inſenſiblement à toute la nation Juive. Mais les Juifs modernes ſe ſont obſtinés à mettre ſur le compte d'Eſdras tout ce qui s'eſt fait chez eux depuis la captivité, & les Proteſtans ont adopté la plupart de leurs viſions.

Une autre queſtion eſt de ſavoir ſi depuis la venue de Jéſus-Chriſt les Juifs ont corrompu malicieuſement le *texte* hébreu de l'ancien Teſtament, afin d'eſquiver les preuves que les Docteurs Chrétiens en tiroient contre eux. Quelques anciens Pères, comme S. Juſtin, Tertullien, Origène, S. Jean Chryſoſtôme, en ont accuſé les Juifs, mais ce ſoupçon n'a jamais été prouvé. Ces Pères qui ne connoiſſoient pour authentique que la verſion des Septante, & qui la croyoient inſpirée, imaginèrent que tous les paſſages du *texte* hébreu, qui n'étoient pas exactement conformes à cette verſion, avoient été altérés; ils étoient portés à le penſer, par les fauſſes explications que les Juifs donnoient aux Prophéties, & qu'ils prétendoient fondées ſur le *texte*. Mais cette erreur ſe diſſipa, lorſque S. Jérôme, après avoir appris l'hébreu, fit voir que les Septante n'avoient pas toujours rendu le vrai ſens du *texte*. Joſèphe, l. 1, contre Appion, proteſte qu'aucun Juif n'a jamais eu la témérité de faire la moindre altération dans la lettre des Livres ſaints, parce que tous ſont perſuadés dès l'enfance que c'eſt la parole de Dieu. S. Jérôme les a ſouvent accuſés de détourner le ſens des Prophéties, mais il ne leur reproche point d'avoir touché au *texte*. S. Auguſtin obſerve que Dieu a diſperſé les Juifs, afin qu'ils rendiſſent témoignage par-tout de l'authenticité des Prophéties, dont la lettre les condamne, & a ſervi plus d'une fois à les convertir, *de civit. Dei*, l. 18, c. 46, il ſuppoſe par conſéquent leur fidélité à la conſerver.

Cette queſtion a été renouvellée entre les ſavans du ſiècle paſſé. D. Pezron, Bernardin célèbre, publia en 1687, un Livre intitulé: *l'Antiquité des temps rétablie*, dans lequel il ſoutint que depuis la deſtruction de Jéruſalem les Juifs ont abrégé à deſſein la Chronologie du *texte* hébreu, de plus de 1500 ans, pour ſe défendre contre les Chrétiens, qui

leur prouvoient par l'Ecriture & par les traditions Juives que le Meſſie devoit arriver dans le ſixième millénaire du monde; & qu'il étoit venu en effet à cette époque. Pour ſe tirer de cet argument, dit D. Pezron, les Juifs ont abrégé les dates du *texte* hébreu, ils ont donné au monde près de deux mille ans de durée de moins que les Septante; afin de pouvoir ſoutenir que le Meſſie n'étoit pas encore arrivé, puiſque l'on venoit ſeulement de finir le quatrième millénaire depuis la création. De-là cet Auteur concluoit qu'il faut ſuivre la Chronologie des Septante, & non celle du *texte* hébreu, qui eſt auſſi celle de la Vulgate; & il en donnoit des preuves qui ont fait impreſſion ſur pluſieurs Savans. Une des principales eſt que par ce moyen la Chronologie de l'Ecriture-Sainte s'accorde aiſément avec celle des Nations Orientales, des Chaldéens, des Egyptiens & des Chinois.

D. Martianay, Bénédictin, & le P. Le Quien, Dominicain, ont attaqué le Livre de D. Pezron, ils ont défendu l'intégrité du *texte* Hébreu & la juſteſſe de la Chronologie qu'il renferme. Il y a eu des repliques de part & d'autre, & cette diſpute a été ſoutenue avec beaucoup d'érudition. Si l'on peut en juger par l'événement, elle eſt demeurée indéciſe. On a continué depuis à ſuivre la Chronologie de l'hébreu & de la Vulgate comme auparavant, quoiqu'il y ait encore des Savans qui préfèrent celle des Septante.

Au mot *Chronologie*, nous avons fait voir que cette conteſtation ne donne aucune atteinte à la vérité de l'hiſtoire, qu'elle n'intéreſſe donc en rien la Foi ni la Religion.

Il reſte enfin à ſavoir ſi le *texte* hébreu, tel que nous l'avons aujourd'hui, eſt aſſez pur pour que l'on puiſſe s'y fixer, ou s'il eſt conſidérablement altéré par les fautes des copiſtes. On eſt tenté de croire qu'il eſt très-fautif, quand on a vu l'aveu qu'en ont fait les Rabbins, les corrections fréquentes que le P. Houbigant de l'Oratoire a tenté d'y faire, & les Diſſertations que le D. Kennicott a publiées ſur ce ſujet en 1757 & 1759. C'eſt pour cela même qu'il a donné depuis, en 2 vol. *in-fol.* l'édition du *texte* hébreu la plus correcte qu'il lui a été poſſible, avec toutes les variantes que l'on a pu trouver dans la multitude des manuſcrits que l'on a confrontés.

Qu'en eſt-il arrivé? la même choſe qui arriva au commencement de ce ſiècle, lorſque le D. Mill annonça une nouvelle édition du *texte* grec du nouveau Teſtament, avec toutes les variantes, qui ſe montoient, ſelon lui, au nombre de trente mille. On crut d'abord que dès ce moment le ſens du *texte* alloit devenir incertain, & que l'on ne ſauroit plus à quelle leçon il falloit s'attacher. L'événement nous

a convaincus que cette énorme quantité de variantes minutieuſes n'a pas jeté du doute ſur un ſeul paſſage important. Déjà nous voyons qu'il en eſt de même des variantes du *texte* hébreu.

Il y a quelques fautes ſans doute dans les MS., & par conſéquent dans les éditions qui y ſont conformes ; il a été impoſſible que des Livres ſi anciens, & dont on a fait tant de copies dans les différentes parties du monde, en fuſſent abſolument exempts, mais elles ne ſont pas en très-grand nombre, ni de grande importance ; elles ne touchent pas au fond des choſes. Ce ſont quelques dates, quelques noms propres d'hommes ou de villes, altérés ou changés, quelques conjonctions ajoutées ou ſupprimées, quelques pronoms mis l'un pour l'autre, quelques fautes de grammaire vraies ou apparentes, quelques différences de prononciation ou d'orthographe, &c. Mais ces défauts ſe trouvent dans tous les Livres du monde ; il eſt aiſé de les corriger par la comparaiſon des MS. ou des anciennes verſions. Si l'on nous permet de dire librement notre avis, nous penſons que la plupart des fautes que l'on a cru remarquer dans le *texte* hébreu ſont imaginaires. Les traducteurs, les commentateurs, les critiques, les philologues, ont ſuppoſé des fautes comme ils ont créé des hébraïſmes, parce qu'ils ne comprenoient pas les différentes ſignifications d'un mot ou ſes différentes prononciations, parce qu'ils ont fait des règles arbitraires de grammaire, parce qu'ils ont cru que la langue hébraïque a été immuable pendant plus de deux mille ans, malgré les différentes migrations des Hébreux, & malgré les relations qu'ils ont eues avec différens peuples. Avant d'ajouter foi à ce miracle, il auroit fallu commencer par le prouver. *Voyez* Hébraïsme, *Elémens primitiv. des langues*, 6e. Diſſert.

Au mot *Bibles hébraïques*, nous avons parlé des plus anciennes copies & des plus célèbres éditions du *texte* hébreu ; & dans l'article ſuivant, nous avons donné une courte notion des Bibles grecques.

Texte ſe dit encore, dans les Ecoles de Théologie, des paſſages de l'Ecriture-Sainte dont on ſe ſert pour prouver un dogme, pour établir un ſentiment, ou pour réſoudre une objection. Dans nos conteſtations avec les Hétérodoxes, nous ne manquons jamais de citer les *textes* de l'Ecriture ſur leſquels la croyance de l'Egliſe Catholique eſt fondée.

Dans les ſermons, l'on appelle *texte* un paſſage de l'Ecriture-Sainte que le Prédicateur ſe propoſe d'expliquer, par lequel il commence ſon diſcours, & duquel il tire ſon ſu-

Digitized by Google

jet; ſuivant la règle, un ſermon ne doit être que la paraphraſe ou l'explication du *texte*. Mais il arrive trop ſouvent qu'un orateur choiſit un *texte* ſingulier, qui n'a nul rapport à la matière qu'il veut traiter, qu'il y adapte par force, en lui donnant un ſens qu'il n'a pas; cela ſe fait ſur-tout quand on veut qu'il y ait du rapport entre le ſermon & l'évangile du jour : mais il n'eſt pas défendu de prendre un *texte* dans quelque autre Livre de l'Ecriture-Sainte. Cela vaudroit peut-être mieux, l'Egliſe dans ſon office fait uſage des Livres de l'ancien Teſtament, auſſi-bien que de ceux du nouveau, & les Pères, qui ſont nos modèles, expliquoient également les uns & les autres.

TEXTUAIRES. Quelques Auteurs ont ainſi nommé les Caraïtes, ſecte de Juifs qui s'attachent uniquement au texte des Livres ſaints, & qui rejettent les traditions du Talmud & des Rabbins. *Voyez* CARAÏTES.

T H

THABORITES. *Voyez* HUSSITES.

THARTAC. *Voyez* SAMARITAIN.

THAUMATURGE, terme compoſé du grec θαυμα, merveille, miracle, & εργον, ouvrage, action. L'on a donné ce nom dans l'Egliſe à pluſieurs Saints qui ſe ſont rendus célèbres par le nombre & par l'éclat de leurs miracles. Tels ont été S. Grégoire de Néocéſarée, qui vivoit au commencement du troiſième ſiècle, S. Léon de Catanée, qui a paru dans le huitième, S. François de Paule, S. François-Xavier, &c.

L'on a ſouvent objecté aux Proteſtans que ſi l'Egliſe de Jéſus-Chriſt étoit tombée dans des erreurs groſſières contre la Foi, dès le troiſième ou le quatrième ſiècle, comme ils le prétendent, Dieu n'y auroit pas conſervé, comme il l'a fait, le don des miracles; que vu l'impreſſion que font ſur tous les hommes ces merveilles ſurnaturelles, il auroit tendu par-là aux Fidèles une piége d'erreur. Comment ſe perſuader qu'un homme qui opère des miracles enſeigne une fauſſe Doctrine, pendant que Dieu s'eſt ſervi principalement de ce moyen pour convertir les peuples à la Foi Chrétienne? Les Proteſtans ont pris le parti de nier tous ces miracles, de ſoutenir qu'aucun n'eſt vrai ni ſuffiſamment prouvé. On a eu beau leur repréſenter que les moyens par leſquels ils les attaquent ſervent auſſi aux Incrédules pour combattre la

Digitized by Google

vérité des miracles de Jéſus-Chriſt & des Apôtres ; ſans s'embarraſſer de cette conſéquence, ils perſiſtent dans leur opiniâtreté. *Voyez* MIRACLES, §. 4.

THÉANDRIQUE. Du Grec Θεος, Dieu, & Ἄνθρωπος, homme, l'on a fait *Théanthrope*, qui ſignifie *homme-Dieu*, nom ſouvent donné à Jéſus-Chriſt par les Théologiens Grecs ; & ils ont appellé *Théandriques* les opérations divines & humaines de ce divin Sauveur, terme que les Latins ont rendu par *Dei-viriles*. *Voyez* INCARNATION. L'on ne ſait pas qui eſt le premier des Pères de l'Egliſe qui a commencé à ſe ſervir de ce mot.

Dans la ſuite les Eutychiens ou Monophyſites, qui n'admettoient en Jéſus-Chriſt qu'une ſeule nature composée de la Divinité & de l'humanité, ſoutinrent auſſi qu'il n'y avoit en lui qu'une ſeule opération, & ils la nommèrent *Théandrique*, en attachant à ce terme le ſens conforme à leur erreur. Mais à parler exactement, ſelon leur opinion, la nature de Jéſus-Chriſt n'étoit plus la nature divine, ni la nature humaine, c'étoit une troiſième nature compoſée ou mêlangée de l'une & de l'autre. Par la même raiſon ſon opération n'étoit ni divine ni humaine, elle ne pouvoit être appellée *Théandrique* que dans un ſens abuſif & erroné.

Ce n'eſt pas ainſi que l'avoient entendu les Pères de l'Egliſe. S. Athanaſe, pour donner une notion juſte des actions du Sauveur, citoit pour exemple la guériſon de l'aveugle-né & la réſurrection de Lazare ; la ſalive que Jéſus-Chriſt fit ſortir de ſa bouche, & de laquelle il frotta les yeux de l'aveugle, étoit une opération humaine, le miracle de la vue rendue à cet homme étoit une opération divine : de même en reſſuſcitant Lazare, il l'appella d'une voix forte, en tant qu'homme, & il lui rendit la vie en tant que Dieu.

Le nom & le dogme des opérations *Théandriques* furent examinés avec ſoin au Concile de Latran, tenu l'an 649, à l'occaſion de l'erreur des Monothélites, qui n'admettoient en Jeſus Chriſt qu'une ſeule volonté. Le Pape Martin Ier., qui y préſidoit, expliqua nettement le ſens dans lequel les Pères Grecs avoient employé le mot *Théandrique*, ſens fort différent de celui qu'y donnoient les Monophyſites & les Monothélites ; conſéquemment l'erreur de ces derniers fut condamnée. Mais l'abus qu'ils avoient fait d'un terme, n'a pas pu empêcher les Théologiens de s'en ſervir, dès qu'il eſt ſuſceptible d'un ſens très-orthodoxe.

THÉANTROPIE, erreur de ceux qui attribuent à Dieu

des qualités humaines; c'étoit l'opinion des Païens. Non-ſeulement pluſieurs étoient perſuadés que les dieux n'étoient autre choſe que les premiers hommes qui avoient vécu ſur la terre, & dont les ames avoient été tranſportées au Ciel; mais ceux mêmes qui les prenoient pour des eſprits, pour des génies d'une nature ſupérieure à celle des hommes, ne laiſſoient pas de leur prêter tous les beſoins, les paſſions & les vices de l'humanité. Les Docteurs Chrétiens n'ont pas eu tort de leur reprocher que la plupart de leurs dieux étoient des perſonnages plus vicieux & plus mépriſables que les hommes, que Platon méritoit mieux d'avoir des Autels que Jupiter.

Pour décréditer toute eſpèce de Religion & de notion de la Divinité, les Incrédules nous reprochent d'imiter le ridicule des Païens. Ils diſent que ſuppoſer en Dieu l'intelligence, des connoiſſances, des volontés, des deſſeins, lui attribuer la ſageſſe, la bonté, la juſtice, &c., c'eſt le revêtir de qualités & de facultés humaines, c'eſt faire de Dieu un homme un peu plus parfait que nous. D'ailleurs, nos Livres ſaints lui prêtent les paſſions de l'humanité, l'amour, la haîne, la colère, la vengeance, la jalouſie, l'oubli, le repentir; en quoi ces notions ſont-elles différentes de celles des Païens?

Nous ſoutenons que la différence eſt entière & palpable. En effet, nous commençons par démontrer que Dieu eſt l'Être néceſſaire, exiſtant de ſoi-même, qui n'a point de cauſe ni de principe, puiſqu'il eſt lui-même la cauſe & le principe de tous les êtres, qu'il ne peut donc être borné dans aucun de ſes attributs, puiſque rien n'eſt borné ſans cauſe. Il eſt donc éternel, immenſe, infini, ſouverainement heureux, & parfait dans tous les ſens & à tous égards, exempt de beſoins & de foibleſſes, à plus forte raiſon de vices & de paſſions. L'homme au contraire, être créé, dépendant, qui n'a rien de ſon propre fonds, puiſqu'il a tout reçu de Dieu, ne poſſède que des qualités & des facultés très-imparfaites, parce que Dieu a été le maître de les lui accorder en tel degré qu'il lui a plu. Il eſt donc évident que Dieu eſt non-ſeulement un Être infiniment ſupérieur à l'homme, mais un Être d'une nature abſolument différente de celle de l'homme. D'où il s'enſuit que quand l'Ecriture-Sainte nous dit que Dieu a fait l'homme *à ſon image*, elle veut nous faire entendre que Dieu lui a donné des facultés qui ont une eſpèce d'analogie avec les perfections qu'il a de lui-même & de ſon propre fonds, & dans un degré infini. *Voyez* ANTHROPOLOGIE, ANTHROPOPATHIE.

Mais comme notre eſprit borné ne peut rien concevoir

Digitized by Google

d'infini, & comme nous ne pouvons pas créer un langage exprès pour déſigner les perfections divines, nous ſommes forcés de nous ſervir des mêmes termes pour les exprimer, & pour nommer les qualités de l'homme; il n'y a là aucun danger d'erreur, dès que nous avons donné de Dieu l'idée d'*Être néceſſaire*, idée ſublime, qui le caractériſe & le diſtingue éminemment de toutes les créatures.

Cela ne ſuffit point, répliquent les Incrédules, les Païens ont pu ſe ſervir du même expédient pour excuſer les turpitudes qu'ils attribuoient à leurs Dieux. Si le peuple n'a pas pouſſé la ſagacité juſque-là, du moins les Sages & les Philoſophes ne s'y ſont pas trompés; ils ont rejetté les fables forgées par les Poëtes, & crues par le peuple. Mais chez les Juifs & chez les Chrétiens, le peuple n'eſt pas moins groſſier ni moins ſtupide que chez les Païens, il a toujours pris à la lettre le langage de ſes Livres, jamais il n'a été capable de ſe former de la Divinité une notion ſpirituelle, métaphyſique, différente de celle qu'il a de ſa propre nature; l'erreur eſt donc la même par-tout.

Il n'en eſt rien. 1°. Nous défions les Incrédules de citer un ſeul Philoſophe qui ait déſigné Dieu ſous la notion d'Être néceſſaire, exiſtant de ſoi-même, & qui en ait tiré les conſéquences qui s'enſuivent évidemment; ils ne le pouvoient pas, dès qu'ils ſuppoſoient la matière éternelle comme Dieu, conſéquemment aucun n'a reconnu en Dieu le pouvoir créateur, ils ont cru Dieu ſoumis aux loix du deſtin, & gêné dans ſes opérations par les défauts irréformables de la matière. Ils n'ont donc attribué à Dieu qu'une puiſſance très-bornée, ils ne l'ont ſuppoſé ni libre, ni indépendant; cette erreur en a entraîné une infinité d'autres. *Voyez* CRÉATION.

2°. Aucun Philoſophe n'a reconnu expreſſément en Dieu la preſcience, ou la connoiſſance des futurs contingens, ils n'ont pas même compris qu'elle pût s'accorder avec la liberté des créatures. Par la même raiſon, ils lui ont refuſé la Providence; loin de penſer que Dieu s'occupe à gouverner le monde, ils ont jugé qu'il n'a pas ſeulement pris la peine de le faire tel qu'il eſt.

Suivant leur opinion, ce double ſoin auroit troublé ſon repos & ſon bonheur. Il s'en eſt déchargé ſur des Eſprits ſubalternes qui étoient ſortis de lui; ainſi les défauts de l'Univers ſont venus, ſoit des imperfections de la matière, ſoit de l'impuiſſance & de l'incapacité de ces ouvriers mal habiles. Voilà la *Théantropie*. Or, comme l'a très-bien obſervé Cicéron, un Dieu ſans Providence eſt nul, il n'exiſte pas pour nous. De-là les Païens n'ont reconnu pour Dieux

Digitized by Google

que ces Génies ſecondaires, fabricateurs & gouverneurs du Monde. Comment auroit-on pu leur attribuer d'autres qualités ou d'autres facultés que celles de l'homme ?

3°. Quand les Philoſophes auroient eu des idées plus ſaines de la Divinité, elles n'auroient été d'aucune utilité pour le peuple ; ces prétendus Sages étoient d'avis que la vérité n'eſt pas faite pour le peuple, qu'il eſt incapable de la comprendre & de s'y attacher, qu'il lui faut des fables pour le ſubjuguer & le retenir dans le devoir. C'eſt pour cela qu'ils ont décidé qu'il ne falloit pas toucher à la religion populaire, dès qu'elle étoit établie par les loix. Ainſi en rejettant les fables pour eux-mêmes, ils leur ont donné pour le peuple une ſanction inviolable ; telle étoit l'opinion de l'Académicien Cotta rapportée par Cicéron, *de Nat. Deor.* l. 3, n. 4.

Ce n'eſt point ainſi qu'ont enſeigné les dépoſitaires de la révélation ; la première vérité que Moïſe profeſſe au commencement de ſes Livres eſt que Dieu a créé le Ciel & la Terre, qu'il opère par le ſeul pouvoir, qu'il a tout fait par une parole, avec ſageſſe, avec intelligence & avec une ſouveraine liberté. Non-ſeulement il nous apprend que Dieu eſt le ſeul auteur de l'ordre phyſique de la nature, & qu'il le conſerve tel qu'il eſt, mais qu'il y déroge quand il lui plaît, comme il l'a fait par le déluge univerſel. Il nous fait remarquer la Providence Divine dans l'ordre moral, en rapportant la manière dont Dieu a puni la faute d'Adam, le crime de Caïn, les déſordres des premiers hommes, & dont il a récompenſé Enos, Noé, Abraham ; toute l'hiſtoire des Patriarches eſt une atteſtation de cette grande vérité.

Cette doctrine n'eſt ni un ſecret, ni un myſtère renfermé dans l'enceinte d'une Ecole, & réſervé à des Diſciples affidés ; Moïſe parle pour le peuple auſſi-bien que pour les Prêtres & pour les Savans, il adreſſe ſes leçons à ſa nation toute entière, *écoute Iſraël.* Dieu lui-même, du ſommet de Sinaï, publie ſes loix à tous les Hébreux raſſemblés, avec l'appareil le plus capable de leur inſpirer le reſpect & la ſoumiſſion. De même que les Patriarches ont été fidèles à tranſmettre à leur famille les vérités eſſentielles de la révélation primitive, ainſi Dieu ordonne aux Iſraélites d'enſeigner ſoigneuſement à leurs enfans ce qu'ils ont appris eux-mêmes. Chez les Païens il n'y eut jamais d'autre catéchiſme que les fables, chez les adorateurs du vrai Dieu l'Hiſtoire-Sainte, ſoit écrite, ſoit tranſmiſe de vive voix, fut la leçon élémentaire de toutes les générations qui voulurent y prêter l'oreille. Il leur a donc été impoſſible de donner

Digitized by Google

la *Théanthropie* des Païens, à moins qu'elles n'aient voulu s'aveugler de propos délibéré.

Lorſque nos adverſaires diſent que chez les Juifs & chez les Chrétiens le peuple eſt encore auſſi groſſier & auſſi ſtupide que chez les Païens, ils ne font voir que de la malignité. Le Chrétien le plus ignorant a reçu pour première inſtruction dans l'enfance que Dieu eſt un pur Eſprit, qu'il eſt par-tout, qu'il connoît tout, & que de rien il a fait toutes choſes.

THÉATINS, Ordre religieux, ou Congrégation de Prêtres réguliers, inſtitué à Rome, l'an 1524. Leur principal Fondateur fut Jean-Pierre Caraffa, Archevêque de *Théate*, aujourd'hui Chieti dans le Royaume de Naples, qui fut dans la ſuite élevé au ſouverain Pontificat ſous le nom de Paul IV. Il fut ſecondé dans cette entrepriſe par Gaëtan de Thienne, gentilhomme né à Vicenze en Lombardie, que ſes vertus ont fait mettre au rang des Saints, par Paul Conſigliari & Boniface Colle, nobles Milanois. Leurs premières conſtitutions furent dreſſées par le même Pierre Caraffa, premier Supérieur-général de cette Congrégation; elles ont été augmentées dans la ſuite par les Chapitres généraux, & approuvées par Clément VIII en 1608.

Pluſieurs Auteurs ont écrit que les *Théatins* faiſoient vœu de ne poſſéder ni terres, ni revenus, même en commun, de ne point mendier, mais de ſubſiſter uniquement des libéralités des perſonnes pieuſes; la vérité eſt qu'ils ne poſſédèrent rien pendant le premier ſiècle de leur inſtitut; mais leurs conſtitutions diſent que ce fut volontairement, & ſans avoir contracté aucun engagement à ce ſujet, & il eſt prouvé par les faits que ces Religieux ont toujours montré beaucoup de déſintéreſſement dans tous les lieux où ils ſe ſont établis. Leur habit eſt une ſoutanne & un manteau noir, avec des bas blancs, c'étoit l'habit ordinaire des Eccléſiaſtiques dans le temps que leur Ordre a commencé.

L'objet qu'ils ſe ſont propoſé a été d'inſtruire le peuple, d'aſſiſter les malades, de combattre les erreurs dans la Foi, d'exciter les Laïques à la piété, de faire revivre dans le Clergé par leur exemple, l'eſprit de déſintéreſſement & de ferveur, l'étude de la Religion, & le reſpect pour les choſes ſaintes; c'eſt à quoi ils ont travaillé conſtamment & avec courage. Auſſi cet Ordre a donné à l'Egliſe un grand nombre d'Evêques, pluſieurs Cardinaux & pluſieurs perſonnages recommandables par leur ſainteté auſſi-bien que par leurs talens. Dès le ſecond ſiècle de leur inſtitut, ils ont eu des Miſſionnaires dans l'Arménie, la Mingrélie, la Géorgie, la

Digitized by Google

Perſe & l'Arabie, dans les Iſles de Bornéo & de Sumatra, & ailleurs. Pluſieurs Prêtres Indiens ont été depuis peu reçus à profeſſion chez les *Théatins* de Goa, & forment une Congrégation de Miſſionnaires.

Le Cardinal Mazarin fit venir ces Religieux en France en 1644, & leur acheta la maiſon qu'ils poſſèdent vis-à-vis les galeries du Louvre. Il leur légua par ſon teſtament une ſomme de cent mille écus pour bâtir leur Egliſe., qui a été achevée par les ſoins de M. Boyer, un de leurs confrères, lequel devint Evêque de Mirepoix, enſuite Précepteur de M. le Dauphin, & Adminiſtrateur de la feuille des bénéfices. Les *Théatins* n'ont en France que la ſeule maiſon de Paris, mais ils ſe ſont étendus ailleurs. Ils ont actuellement quatre Provinces en Italie, une en Allemagne, une en Eſpagne, deux maiſons en Pologne, une en Portugal, & une à Goa. Héliot, *Hiſt. des Ordres Monaſt.* t. 4, p. 7. *Vie des PP. & des Martyrs*, t. 7, p. 196, &c.

THÉATINES, Ordre de Religieuſes qui ſont ſous la direction des Théatins. Elles forment deux Congrégations qui ont eu pour Fondatrice la vénérable Urſule Benincaza, morte en odeur de ſainteté en 1618. Les Religieuſes de la première ne font que des vœux ſimples, elles furent inſtituées à Naples en 1583, elles ſont appellées *Théatines de la Congrégation*. Les autres nommées *Théatines de l'Hermitage*, font des vœux ſolemnels, ſe conſacrent à une vie auſtère & à une ſolitude continuelle, à la prière & aux autres exercices de la vie religieuſe. Leur temporel eſt adminiſtré par celles de la première Congrégation; auſſi leurs maiſons ſe touchent, & la communication eſt établie entre elles par une ſalle intermédiaire. Leurs conſtitutions furent dreſſées par la Fondatrice & confirmées par Grégoire XV. Héliot, *ibid.*

THÉISME, ſyſtême de ceux qui admettent l'exiſtence de Dieu, c'eſt l'oppoſé de l'Athéiſme. Comme nous appellons *Déiſtes* ceux qui font profeſſion d'admettre un Dieu & une prétendue Religion naturelle, & qui rejettent toute révélation, & qu'il eſt démontré que leur ſyſtême conduit directement à l'Athéiſme, ils ont préferé de ſe nommer *Théiſtes*, eſpérant ſans doute qu'un nom dérivé du grec ſeroit plus honorable & les rendroit moins odieux qu'un nom tiré du latin; au mot *Déiſme*, nous avons démaſqué leur hypocriſie.

Il n'eſt pas fort difficile de prouver que le *Théiſme* eſt préférable à tous égards à l'Athéiſme, qu'il eſt beaucoup plus avantageux pour les ſociétés, pour les Princes, pour

Digitized by Google

les particuliers de croire un Dieu, que de n'en admettre aucun; il faut pouſſer l'entêtement de l'impiété juſqu'au dernier période, pour conteſter une vérité auſſi palpable.

1°. Les raiſonneurs de cette eſpèce qui ont répété cent fois que le *dictamen* de la raiſon, le déſir de la gloire & d'une bonne réputation, la crainte des peines infligées par les Loix civiles, ſont trois motifs ſuffiſans pour réprimer les paſſions des hommes, pour régler les mœurs publiques, pour maintenir l'ordre & la paix de la ſociété, en ont impoſé groſſiérement. Au mot *Athéiſme*, nous avons fait voir l'inſuffiſance, ou plutôt la nullité de ces motifs à l'égard de la plupart des hommes. Un très-grand nombre ſont nés avec des paſſions fougueuſes, qui ſouvent étouffent avec eux les lumières de la raiſon; d'autres ne font aucun cas de l'eſtime de leurs ſemblables, & cette eſtime ne peut quelquefois s'acquérir qu'aux dépens de la vertu; les Loix civiles ne peuvent punir que les crimes publics, & ſouvent il ſe trouve des ſcélérats aſſez habiles pour couvrir leurs forfaits d'un voile impénétrable. L'expérience confirme ici la théorie, on n'a jamais vu une ſociété formée par des Athées, & on n'en verra jamais. Dans tout l'univers & dans tous les ſiècles, l'Ordre ſocial a toujours été fondé ſur la croyance d'une Divinité, aucun Légiſlateur n'a cru pouvoir réuſſir autrement; que prouvent les ſpéculations & les conjectures contre un fait auſſi ancien & auſſi étendu que le genre humain? Quand on pourroit citer l'exemple de quelques Athées reconnus pour bons Citoyens, il ne prouveroit rien; ces hommes ſinguliers vivoient au milieu d'une ſociété cimentée par la Religion, ils étoient forcés d'en ſuivre les mœurs & les loix, & de contredire continuellement leurs principes par leur conduite.

Quand il ſeroit vrai que la crainte d'un Dieu vengeur & le frein de la Religion ne ſont pas abſolument néceſſaires pour enchaîner les hommes à la règle des mœurs, on ne peut pas nier du moins que ce lien ne ſoit utile, & qu'il ne ſoit le plus puiſſant de tous ſur le très-grand nombre des individus; il y auroit donc encore de la démence à vouloir le rompre. Au-lieu de retrancher aucun des motifs capables de porter l'homme à la vertu, il faudroit en imaginer de nouveaux, s'il étoit poſſible.

2°. Les Princes, les Chefs de la ſociété, ont plus d'intérêt que perſonne à maintenir parmi leurs ſujets la croyance d'une Divinité ſuprême qui impoſe des loix, qui veut l'ordre ſocial, qui récompenſe la vertu & punit le crime, les Athées mêmes en ſont ſi convaincus, qu'ils diſent que cette croyance eſt l'ouvrage des politiques, & qu'ils ont voulu par-là rendre

Digitized by Google

ſacrée l'obéiſſance due aux Souverains; que les Rois ſe ſont ligués avec les Prêtres, parce qu'il étoit de leur intérêt mutuel de mettre les peuples ſous le joug de la Religion, afin de les rendre plus ſouples & plus dociles, &c.

Mais il eſt évident qu'il n'importe pas moins aux peuples d'avoir pour Chefs & pour Souverains des hommes religieux & craignant Dieu; ſans ce frein ſalutaire, les Souverains ne voudroient dominer que par la force, & pour être plus abſolus, ils travailleroient ſans ceſſe à rendre les peuples eſclaves; ils les regarderoient comme un troupeau de brutes qui ne peut être conduit que par la crainte.

3°. Il n'eſt pas moins évident que l'homme, expoſé à tant de maux & de ſouffrances en ce monde, a beſoin de conſolation, & que pour la plupart il n'en eſt point d'autre que la croyance d'un Dieu juſte, rémunérateur de la patience & de la vertu. Sans l'eſpérance d'une vie future & d'un meilleur avenir, où en ſeroient réduits le pauvre ſouffrant & privé de ſecours, l'homme vertueux calomnié & perſécuté par les méchans, le bon Citoyen puni pour n'avoir pas voulu trahir ſon devoir, &c.? Il n'y auroit point de reſſource pour eux qu'un ſombre déſeſpoir. La mort, ce moment ſi terrible, que la nature n'enviſage qu'avec effroi, eſt pour l'homme juſte & religieux le commencement du bonheur, auſſi-bien que la fin de ſes peines. Qu'eſpère alors un Athée? un anéantiſſement abſolu; mais il n'en eſt pas certain; & le ſimple doute pour lors eſt la plus cruelle de toutes les inquiétudes. S'il eſt trompé, qu'a-t-il gagné? Rien, puiſque le paſſé n'eſt plus; & il ne lui reſte pour l'avenir qu'un ſouverain malheur. Quand le Juſte ſeroit trompé dans ſon eſpérance, il n'a rien perdu, puiſqu'il n'a pas tenu à lui d'être heureux. Cela nous fait comprendre que ſi l'Athéiſme peut être le partage de quelques heureux inſenſés, le *Théiſme* ou la Religion doit être celui du très-grand nombre des hommes, puiſque ce très-grand nombre ne peut jouir du bonheur en cette vie. *Voyez* RELIGION, §. IV.

Mais y a-t-il du bon ſens à vouloir s'en tenir au ſimple *Théiſme?* Autre queſtion. Si nous conſultons les Athées, cela eſt impoſſible, & ils le prouvent. 1°. La Divinité, diſent-ils, n'exiſtant que dans l'imagination d'un *Théiſte*, cette idée prendra néceſſairement la teinte de ſon caractère; Dieu lui paroitra bon ou méchant, juſte ou injuſte, ſage ou bizarre, ſelon qu'il ſera lui-même gai ou triſte, heureux ou malheureux, raiſonnable ou fanatique; ſa prétendue Religion doit donc bientôt dégénérer en fanatiſme & en ſuperſtition. 2°. Le *Théiſme* ne peut manquer de ſe corrompre; de-là ſont nées les ſectes inſenſées dont le genre humain s'eſt infecté. La

Religion d'Abraham étoit le pur *Théiſme*, il fut corrompu par Moïſe; Socrate fut *Théiſte*, Platon ſon Diſciple, mêla aux idées de ſon Maître celles des Egyptiens & des Chaldéens, & les nouveaux Platoniciens furent de vrais fanatiques. Bien des gens ont regardé Jéſus comme un ſimple *Théiſte*, mais les Docteurs Chrétiens ont ajouté à ſa doctrine les ſuperſtitions judaïques & le Platoniſme. Mahomet, en combattant le Polythéiſme des Arabes, voulut les ramener au *Théiſme* d'Abraham & d'Iſmaël, & le Mahométiſme s'eſt diviſé en 72 ſectes. 3°. Les *Théiſtes* n'ont jamais été d'accord entre eux, les uns n'ont admis un Dieu que pour fabriquer le monde, ils l'ont déchargé du ſoin de le gouverner; les autres l'ont ſuppoſé Gouverneur, Légiſlateur, Rémunérateur & Vengeur. Entre ceux-ci, les uns ont admis une vie future, les autres l'ont niée. Pluſieurs ont voulu qu'on rendît à Dieu tel culte particulier, d'autres ont laiſſé ce culte à la diſcrétion de chaque individu. A force de raiſonner ſur la nature de Dieu, il a fallu peu-à-peu ſouſcrire à toutes les rêveries des Théologiens. Il a donc été impoſſible de fixer jamais la ligne de démarcation entre le *Théiſme* & la ſuperſtition. 4°. Il eſt évident que le *Théiſme* doit être ſujet à autant de ſchiſmes & d'héréſies que toute autre Religion, qu'il peut inſpirer les mêmes paſſions & la même intolérance. A l'exemple des Proteſtans, qui en rejetant la Religion Romaine n'ont trouvé aucun point fixe pour s'arrêter, n'ont formé qu'un tiſſu d'inconſéquences, ont vu multiplier les ſectes, & ſont devenus intolérans; les Déiſtes avec leur prétendue Religion naturelle, ne ſavent ce qu'ils doivent croire ou ne pas croire. Ainſi en fait de Religion, *tout ou rien*, ſi l'on veut raiſonner conſéquemment. *Syſt. de la Nat.* t. 2, c. 7, p. 216, & ſuiv.

Ce devroit être aux Déiſtes de répondre à ces objections, mais ils ſavent mieux attaquer que ſe défendre; aucun n'a pris la peine de réfuter les Athées, parce qu'en général ils ſont beaucoup moins ennemis de l'Athéiſme que de la Religion.

Pour nous les argumens des Athées ne nous embarraſſent pas beaucoup: 1°. Ils prouvent ce que nous ſoutenons; ſavoir, qu'il n'y eut jamais, & qu'il ne peut point y avoir ſur la terre de Religion véritable que la Religion révélée; que ſans la révélation aucun homme n'auroit eu de Dieu une idée juſte & vraie; que ſi l'on ferme une fois les yeux à cette lumière, chaque peuple, chaque particulier ſe fera infailliblement de la Divinité une notion conforme à ſon propre caractère, à ſes mœurs, à ſes paſſions. L'expérience n'a que trop confirmé cette vérité, à la réſerve des Patriar-

ches & des Juifs leurs deſcendans, toutes les nations de la terre ont été Polythéiſtes & Idolâtres, & ont attribué à leurs Dieux les vices de l'humanité. Pour prévenir cet égarement, Dieu s'étoit révélé à nos premiers parens, il leur avoit fait connoître ce qu'il eſt, ce qu'il a fait, ce qu'il exigeoit d'eux, le culte qu'ils devoient lui rendre. Si ces notions ſe ſont effacées chez la plupart des anciennes peuplades, ce n'eſt pas la faute de Dieu, mais celle des hommes, ce ſont leurs paſſions qui les ont égarés. *Voyez* PAGANISME, §. 2; RÉVÉLATION, &c.

2°. Il n'eſt donc pas vrai que la Religion d'Abraham ait été le pur *Théiſme*; les notions qu'il a eues de Dieu & de ſon culte ne lui ſont point venues naturellement, mais par une révélation expreſſe; *il a cru à Dieu*, dit S. Paul, *& ſa foi l'a rendu juſte*. Il ne l'eſt pas non plus que Moïſe ait corrompu le *Théiſme* d'Abraham; il n'a point fait connoître aux Hébreux d'autre Dieu que celui de leurs pères. Mais Dieu l'inſtruiſit de vive voix, il lui dicta les loix qu'il falloit preſcrire à cette nation, la Religion qu'il lui donna étoit pure & ſage, conforme au caractère de ce peuple, au temps, au lieu, aux circonſtances dans leſquelles il ſe trouvoit; nous l'avons fait voir au mot *Judaïſme*. Il eſt conſtant que Socrate fut Polythéiſte auſſi-bien que Platon; ils adorèrent l'un & l'autre les Dieux d'Athènes, & ils décidèrent qu'il falloit s'en tenir à la Religion établie par les loix. C'eſt abuſer des termes que de confondre le *Théiſme* avec le Polythéiſme. Un plus grand abus encore eſt d'appeller *Théiſme* la Religion de Jéſus-Chriſt; ce divin Maître s'eſt dit envoyé du Ciel pour enſeigner le culte de Dieu en eſprit & en vérité, il nous a fait connoître dans la Divinité le Père, le Fils & le S. Eſprit, le Myſtère de l'incarnation & de la rédemption du genre humain, &c. Les Athées ſe vanteront-ils de mieux ſavoir que les Apôtres la vraie Doctrine de Jéſus-Chriſt? Enfin il s'en faut beaucoup que Mahomet ait été un vrai *Théiſte*; il n'a eu de Dieu que des idées très-groſſières & très-fauſſes, encore les avoit-il empruntées des Juifs & de quelques Hérétiques. *Voyez* MAHOMÉTISME.

3°. Quant à la diverſité de ſentimens qui a toujours régné & qui règne encore parmi les Déiſtes, aux ſchiſmes, aux héréſies, aux diſputes, à l'intolérance que l'on peut leur reprocher, c'eſt leur affaire de ſe juſtifier, nous n'y prenons aucun intérêt. Nous avouons cependant qu'ils peuvent uſer de récrimination contre les Athées. En effet, l'on ne voit pas parmi ces derniers un concert beaucoup plus parfait que chez les Déiſtes; les uns croient le monde éternel, les autres diſent qu'il s'eſt fait par haſard; quelques-uns pen-

ſent que la matière eſt homogène, les autres qu'elle eſt hétérogène; en fait de loix, de coutumes, de mœurs, les uns blâment ce que les autres approuvent. Le fiel, la malignité, l'emportement, la haine qu'ils montrent dans leurs écrits, prouvent aſſez qu'ils ne ſont pas fort tolérans; lorſqu'ils pouſſent la démence juſqu'à dire qu'il faut, à quelque prix que ce ſoit, bannir de l'univers la funeſte notion de Dieu, ils nous ſont comprendre ce que nous aurions à craindre d'eux, s'ils étoient en aſſez grand nombre pour nous faire la loi.

4°. A notre tour nous diſons aux Proteſtans & aux autres Hérétiques : En fait de Religion révélée, *tout ou rien*; tout ce que Dieu a enſeigné, ſoit par écrit, ſoit autrement, ou incrédulité abſolue; point de milieu, ſi l'on ne veut pas déraiſonner. Cet axiome eſt prouvé, non-ſeulement par la multitude de ſectes inſenſées, nées du Proteſtantiſme, mais par le nombre de ceux qui, en partant de ſes principes, ſont tombés dans le Déiſme & dans l'irréligion. *Voyez* Erreur, Protestantisme, &c.

THÉOCATAGNOSTES. C'eſt le nom que Saint-Jean Damaſcène a donné à des Hérétiques, ou plutôt à des blaſphémateurs qui blâmoient des paroles ou des actions de Dieu, & pluſieurs choſes rapportées dans l'Ecriture-Sainte; ce pouvoient être quelques reſtes de Manichéens; leur nom eſt formé du Grec Θέος, *Dieu*, & Καταγινώσκω, *je juge*, *je condamne*.

Quelques Auteurs ont placé ces Mécréans dans le ſeptième ſiècle, mais S. Jean Damaſcène, le ſeul qui en ait parlé, ne dit rien du temps auquel ils parurent. D'ailleurs, dans ſon *Traité des Héréſies*, il appelle ſouvent *Hérétiques* des hommes impies & pervers, tels que l'on en a vu dans tous les temps, & qui n'ont formé aucune ſecte. Jamais ils n'ont été en plus grand nombre que parmi les Incrédules de notre ſiècle; s'ils étoient moins ignorans, ils rougiroient peut-être de répéter les objections de Celſe, de Julien, de Porphyre, des Marcionites, des Manichéens, & de quelques autres Hérétiques.

THÉOCRATIE, gouvernement dans lequel Dieu eſt cenſé ſeul ſouverain & ſeul légiſlateur.

Il y a des Ecrivains qui ont prétendu que dans l'origine toutes les nations qui ont commencé à ſe policer, ont été ſous le gouvernement *Théocratique*; que les Egyptiens, les Syriens, les Chaldéens, les Perſes, les Indiens, les Japonois, les Grecs & les Romains, ont commencé par ce gouvernement,

vernement, parce que chez ces différens peuples les Prêtres ont eu grande part à l'autorité; mais il nous paroît que ces Auteurs n'ont pas vu la vraie raiſon de ce phénomène politique, & qu'ils ont confondu des choſes qu'il auroit fallu diſtinguer.

On ne peut pas douter que le gouvernement paternel ne ſoit le plus ancien de tous; quelle autre autorité pouvoit-il y avoir lorſque les familles étoient encore iſolées & nomades? Comme le Père étoit en même temps le Miniſtre de la Religion, le Sacerdoce & le pouvoir civil ſe trouvèrent naturellement réunis. Lorſque pluſieurs familles ſe raſſemblèrent dans une ville ou dans un même canton, & s'aſſocièrent pour ſe rendre plus fortes, il leur fallut un chef, & ſon pouvoir fut réglé ſur le modèle de celui qu'avoient exercé auparavant les pères de famille; ainſi la puiſſance civile, & l'autorité religieuſe, continuèrent d'être entre les mains du même chef. C'eſt ainſi que l'Ecriture-Sainte nous repréſente Melchiſédech & Jéthro, que Virgile nous peint Anius & Diodore de Sicile les premiers Rois. Lorſqu'une nation devint plus nombreuſe, les fonctions de la Royauté & celles du Sacerdoce ſe multiplièrent, on ſentit la néceſſité de les ſéparer. La principale affaire du Roi fut de rendre la juſtice civile, & de marcher à la tête des armées; celle du Prêtre fut de préſider au culte divin. Mais comme l'on choiſit ordinairement pour le Sacerdoce les anciens, les hommes les mieux inſtruits & les plus ſages de la nation, ils devinrent les conſeillers des Rois, & ils eurent toujours une grande part au gouvernement. Pour concevoir les raiſons de ces divers états des choſes, il eſt abſurde de les attribuer à l'ambition, à l'impoſture des Prêtres, à leur affectation de faire intervenir l'autorité divine par-tout; de même que les Rois n'exercèrent pas d'abord les fonctions du culte religieux en vertu de leur autorité civile; ainſi les Prêtres ne furent point admis à partager les fonctions civiles en qualité de Miniſtres de la Religion, mais par conſidération de leur capacité perſonnelle.

Dans la ſuite des ſiècles les Rois trouvant leur attention trop partagée entre les ſoins de la politique, & ceux de rendre par eux-mêmes la juſtice aux peuples, ſe ſont déchargés de cette dernière fonction ſur des compagnies de Magiſtrats. Soupçonnerons-nous ces derniers d'être parvenus à partager ainſi l'autorité ſouveraine par ambition, par artifice, par impoſture, en ſéduiſant & en trompant les peuples & les Rois? non ſans doute. En conſultant le bon ſens, & non la paſſion, l'on voit que la néceſſité, l'utilité, la commodité, l'intérêt public bien ou mal conçu, ont été les motifs

de preſque toutes les inſtitutions ſociales. Mais de même que l'on abuſeroit des termes en nommant *ariſtocratique* un gouvernement dans lequel un corps de Magiſtrature exerce une partie de l'autorité du Souverain, on n'en abuſe pas moins en ſuppoſant *Théocratique* tout gouvernement dans lequel les Prêtres ont eu beaucoup de crédit & d'influence dans les affaires.

Poſons donc pour principe que la vraie *Théocratie* eſt le gouvernement dans lequel Dieu lui-même eſt immédiatement l'auteur des loix civiles & politiques, auſſi-bien que des loix religieuſes, & daigne encore diriger une nation dans les cas auxquels les loix n'ont pas pourvu. Suivant cette notion, l'on ne peut pas diſconvenir que le gouvernement des Iſraélites n'ait été *théocratique*.

Spencer, *de Legib. Hebræor. ritual.* l. 1, p. 174, a fait une Diſſertation pour le prouver, mais il ſemble avoir oublié la raiſon principale, qui eſt que ſa légiſlation moſaïque venoit immédiatement de Dieu; il nous paroît avoir pouſſé trop loin la comparaiſon entre la conduite que Dieu a tenue à l'égard des Iſraélites, & celle qu'un Roi a coutume de tenir à l'égard de ſes ſujets.

1°. Il obſerve très-bien que Dieu gouvernoit les Juifs, non-ſeulement par ſes loix, mais encore par les oracles qu'il rendoit au Grand-Prêtre, & par les Juges qu'il établiſſoit lui-même; il falloit ajouter encore, par les Prophètes qu'il ſuſcitoit de temps en temps, comme il l'avoit promis; *Deut.* c. 18, ℣. 18. Dieu eſt appellé le *Roi d'Iſraël*, mais il en eſt auſſi nommé le Père, le Paſteur, le Rédempteur, le Sauveur, & tous ces titres convenoient également à Dieu; il étoit donc inutile de remarquer que ſa royauté à l'égard des Iſraélites avoit été formée & cimentée par un traité ſolemnel conclu dans toutes les formes, par lequel ils s'étoient engagés à être obéiſſans & fidèles à Dieu; quand il n'y auroit point eu de traité, ce peuple n'en auroit pas été moins tenu à l'obéiſſance & à la ſoumiſſion: ce traité n'étoit pas encore conclu, lorſque Dieu leur intima ſes loix. Nous ne penſons pas non plus qu'en cela Dieu ait eu aucun égard à la coutume des autres peuples qui regardoient leurs dieux comme Rois, & qui adoroient leurs Rois morts comme des dieux; aucun de ces dieux prétendus n'avoit été Légiſlateur de la nation qui l'adoroit, & n'avoit fait pour elle ce que Dieu faiſoit pour les Iſraélites; les folles imaginations des Idolâtres n'étoient pas un modèle à ſuivre.

2°. Nous applaudiſſons à Spencer, lorſqu'il dit que ce gouvernement paternel de Dieu étoit doux, pacifique, avantageux aux Iſraélites à tous égards, & que dans les différentes

circonſtances où ils ſe trouvèrent, ſur-tout dans le Déſert, il auroit été impoſſible à un homme de les gouverner, puiſqu'ils n'y pouvoient ſubſiſter que par miracle. Auſſi ne furent-ils heureux qu'autant qu'ils furent ſoumis à ce gouvernement divin ; toutes les fois qu'ils manquèrent de fidélité à Dieu, ils en furent punis par des fléaux, & lorſqu'ils s'aviſèrent de vouloir avoir à leur tête un Roi comme les autres nations, ils eurent bientôt ſujet de s'en repentir ; &, comme Spencer le remarque, ce changement fatal fut la cauſe des malheurs que les Iſraélites attirèrent ſur eux, & enfin de leur ruine entière. Mais nous ne voyons pas pourquoi il juge qu'à l'élection d'un Roi le gouvernement *Théocratique* ceſſa chez cette nation, puiſque le code de loix que Dieu avoit donné continua toujours d'être ſuivi. Quelque vicieux, quelque impies qu'aient été pluſieurs de leurs Rois, aucun d'eux n'eſt accuſé d'avoir voulu l'abroger. Souvent ils ont violé les loix religieuſes, en ſe livrant à l'idolâtrie & en y entraînant les peuples, mais les loix civiles & politiques conſervèrent toute leur force ; les unes & les autres furent rétablies après la captivité de Babylone.

Lorſque Spencer enviſage le Tabernacle comme le palais du Roi d'Iſraël, les Prêtres comme ſes Officiers, les ſacrifices comme ſa table, l'arche comme ſon trône, &c., ces comparaiſons ſont ingénieuſes, mais peu juſtes. Dieu ne ceſſa pas de gouverner les Iſraélites lorſque le Temple fut détruit par Nabuchodonoſor, & que les ſacrifices furent interrompus. Il dit que ſous ce gouvernement *Théocratique* l'idolâtrie devoit être punie de mort, parce que c'étoit un crime de lèſe-Majeſté ; mais indépendamment de toute loi poſitive, l'Idolâtrie étoit un attentat contre la loi naturelle ; on ſait de combien d'autres crimes elle étoit la ſource ; elle méritoit donc par elle-même le plus rigoureux châtiment. La violation publique du Sabbat étoit auſſi punie de mort, ſans être cependant un crime de lèſe-Majeſté. Ainſi, quoique la Diſſertation de Spencer ſur la *Théocratie* des Juifs ſoit ſavante & ingénieuſe, elle n'eſt certainement pas juſte à tous égards.

Un de nos Philoſophes modernes qui a raiſonné de tout au haſard & ſans réflexion, a voulu faire voir que la *Théocratie* eſt un mauvais gouvernement, puiſque ſous ce régime il s'eſt commis une infinité de crimes chez les Juifs, & qu'ils ont éprouvé une ſuite preſque continuelle de malheurs. Mais c'eſt une étrange manière de prouver que des loix ſont mauvaiſes, parce qu'elles ont été mal obſervées, & que les infracteurs ont toujours été punis. Dieu n'avoit pas laiſſé ignorer aux Juifs les malheurs qui ne manqueroient pas de leur arriver lorſqu'ils ſeroient infidèles à ſes loix ; Moïſe

les leur avoit prédits dans le plus grand détail, *Deut.* c. 28, ℣. 15 & ſuiv., & ſes prédictions n'ont été que trop bien accomplies. Pour démontrer que le gouvernement *Théocratique* étoit vicieux en lui-même, il auroit fallu faire voir que les Juifs furent malheureux dans le temps même auquel ils furent le plus ſoumis à leurs loix; c'eſt ce que notre Diſſertateur n'a eu garde d'entreprendre. Et comme il eſt ordinaire à un Philoſophe irréligieux de déraiſonner, celui-ci finit ſa diatribe en diſant que la *Théocratie* devroit être partout, puiſque tout homme, ou Prince, ou batelier, doit obéir aux loix naturelles & éternelles que Dieu lui a données; or ces loix naturelles & éternelles ſont les premières que Dieu avoit intimées aux Juifs; elles ſont dans le code de Moïſe à la tête de toutes les autres, & toutes les autres tendoient à faire obſerver exactement celles-là; ce code ne pouvoit donc pas être mauvais. *Voyez* JUIFS, §. 3.

THÉODORE DE MOPSUESTE, Ecrivain célèbre qui a vécu ſur la fin du quatrième & au commencement du cinquième ſiècle de l'Egliſe. Dans ſa jeuneſſe il avoit été le condiſciple & l'ami de S. Jean-Chryſoſtôme, & il avoit embraſſé comme lui la vie monaſtique. Il s'en dégoûta quelque temps après, reprit le ſoin des affaires ſéculières, & forma le deſſein de ſe marier. Saint Jean-Chryſoſtôme, affligé de cette inconſtance, lui écrivit deux lettres très-touchantes pour le ramener à ſon premier genre de vie. Elles ſont intitulées, *ad Theodorum lapſum*, & ſe trouvent au commencement du premier tome des Ouvrages du ſaint Docteur. Ce ne fut pas en vain, *Théodore* céda aux vives & tendres exhortations de ſon ami, & renonça de nouveau à la vie ſéculière; il fut dans la ſuite promu au Sacerdoce à Antioche, & devint Evêque de la ville de *Mopſueſte* en Cilicie. On ne peut pas lui refuſer beaucoup d'eſprit, une grande érudition, & un zèle très-actif contre les Hérétiques; il écrivit contre les Ariens, contre les Apollinariſtes, & contre les Eunomiens; l'on prétend même que ſouvent il pouſſa ce zèle trop loin, & qu'il uſa plus d'une fois de violence contre les Hétérodoxes.

Mais il ne ſut pas ſe préſerver lui-même du vice qu'il vouloit réprimer. Imbu de la doctrine de Diodore de Tarſe ſon maître, il la fit goûter à Neſtorius, & il répandit les premières ſemences du Pélagianiſme. On l'accuſe en effet d'avoir enſeigné qu'il y avoit deux perſonnes en Jéſus-Chriſt, qu'entre la Perſonne divine & la Perſonne humaine il n'y avoit qu'une union morale; d'avoir ſoutenu que le Saint-Eſprit procède du Père & non du Fils, d'avoir nié,

Digitized by Google

comme Pélage, la communication & les ſuites du péché originel dans tous les hommes. Le ſavant Ittigius, *Diſſert.* 7, §. 13, a fait voir que le Pélagianiſme de *Théodore de Mopſueſte* eſt ſenſible, ſur-tout dans l'ouvrage qu'il fit contre un certain *Aram* ou *Aramus*, & que ſous ce nom, qui ſignifie *Syrien*, il vouloit déſigner Saint Jérôme, parce que ce Père avoit paſſé la plus grande partie de ſa vie dans la Paleſtine, & qu'il avoit écrit trois Dialogues contre Pélage. De plus Aſſemani, *Biblioth. Orient.* t. 4, c. 7, §. 2, reproche à *Théodore* d'avoir nié l'éternité des peines de l'Enfer, & d'avoir retranché du Canon pluſieurs Livres ſacrés. Il fit un nouveau ſymbole, & une liturgie dont les Neſtoriens ſe ſervent encore.

Il exerça auſſi ſa plume contre Origène & contre tous ceux qui expliquoient l'Ecriture-Sainte comme ce Père dans un ſens allégorique. Hébedjéſu, dans ſon *Catalogue des Ecrivains Neſtoriens*, lui attribue un ouvrage en cinq livres *contra Allegoricos*. Dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture-Sainte, qu'il expliqua, dit-on, toute entière, il s'attacha conſtamment au ſeul ſens littéral. Il en a été beaucoup loué par Mosheim, *Hiſtoire Eccléſ.* 5e. ſiècle, 2e. part., c. 3, §. 3 & 5, & celui-ci blâme d'autant les Pères de l'Egliſe qui en ont agi autrement. *Voyez* ALLÉGORIE. Mais s'il faut juger de la bonté d'une méthode par le ſuccès, celle de *Théodore* & de ſes imitateurs n'a pas toujours été heureuſe, puiſqu'elle ne l'a pas préſervé de tomber dans des erreurs. Il donna du Cantique des Cantiques une explication toute profane qui ſcandaliſa beaucoup ſes contemporains; en interprétant les Prophètes, il détourna le ſens de pluſieurs paſſages que l'on avoit juſqu'alors appliqués à Jéſus-Chriſt, & il favoriſa ainſi l'incrédulité des Juifs. On a fait parmi les modernes le même reproche à Grotius, & les Sociniens en général ne l'ont que trop mérité. Le Docteur Lardner, qui a donné une liſte aſſez longue des ouvrages de *Théodore de Mopſueſte*, *Credibility of the Goſpel Hiſtory*, t. 11, p. 389, en rapporte un paſſage tiré de ſon *Commentaire ſur l'Evangile de S. Jean*, qui n'eſt pas favorable à la divinité de Jéſus-Chriſt; auſſi les Neſtoriens n'admettoient-ils ce dogme que dans un ſens très-impropre. *Voyez* NESTORIANISME.

C'eſt donc une affectation très-imprudente de la part des Critiques Proteſtans, de douter ſi *Théodore* a véritablement enſeigné l'erreur de Neſtorius, s'il n'a pas été calomnié par les allégoriſtes contre leſquels il avoit écrit. Il n'eſt pas beſoin d'une autre preuve de ſon héréſie, que du reſpect que les Neſtoriens ont pour ſa mémoire; ils le regardent comme un de leurs principaux Docteurs, ils l'honorent comme un

Saint, ils ſont le plus grand cas de ſes écrits, ils célèbrent ſa liturgie. Il eſt vrai que cet Evêque mourut dans la communion de l'Egliſe, ſans avoir été flétri par aucune cenſure, mais l'an 553 le deuxième Concile de Conſtantinople condamna ſes écrits comme infectés du Neſtorianiſme.

Le plus grand nombre ſont perdus, il n'en reſte que des fragmens dans Photius & ailleurs, mais on eſt perſuadé qu'une bonne partie de ſes Commentaires ſur l'Ecriture, ſont encore entre les mains des Neſtoriens. On ajoute que ſon Commentaire ſur les douze petits Prophètes eſt conſervé dans la Bibliothèque de l'Empereur; & M. le Duc d'Orléans, mort à Sainte-Geneviève en 1752, a prouvé dans une ſavante diſſertation, que le Commentaire ſur les Pſeaumes, qui porte le nom de *Théodore d'Antioche* dans la chaîne du P. Cordier, eſt de *Théodore de Mopſueſte*.

THÉODORET, Evêque de Cyr, dans la Province Euphratéſienne, né à Antioche, ſelon les uns en 386, ſelon d'autres en 393, & mort l'an 458, a été l'un des plus ſavans & des plus célèbres Pères de l'Egliſe; à la connoiſſance des langues grecque, hébraïque & ſyriaque, il joignoit une grande érudition ſacrée & profane, & beaucoup d'éloquence.

Prévenu d'eſtime & d'amitié pour Neſtorius, il eut pendant long-temps de la répugnance à le croire coupable d'héréſie, il crut qu'il penſoit mieux qu'il ne parloit, & il l'exhorta plus d'une fois à s'expliquer, mais il ne put rien obtenir de cet opiniâtre. Indiſpoſé d'ailleurs contre S. Cyrille d'Alexandrie, antagoniſte de Neſtorius, il crut appercevoir dans ſes ouvrages les erreurs d'Apollinaire, & il écrivit contre lui avec beaucoup d'aigreur; mais détrompé dans la ſuite, il ſe réconcilia avec S. Cyrille, & reconnut la catholicité de ſa doctrine. Attaqué perſonnellement à ſon tour par les Eutychiens, comme partiſan de Neſtorius, & appellé au Concile général de Chalcédoine, il préſenta dans la 7e. ſeſſion tenue le 26 Octobre 451, une requête pour demander que l'on examinât ſes écrits & ſa foi; on lui répondit qu'il ſuffiſoit qu'il dit anathême à Neſtorius, il le fit, & on le déclara Catholique; il n'y a aucun lieu de douter, que cet anathême n'ait été ſincère, la conduite de Neſtorius l'avoit détrompé ſur le compte de cet Héréſiarque.

Mais les écrits de *Théodoret* contre S. Cyrille ſubſiſtoient, & en les compoſant dans les premières chaleurs de la diſpute, il ne s'étoit pas toujours exprimé avec aſſez d'exactitude. Auſſi l'an 553, quoiqu'il fût mort dans la paix de l'Egliſe, & abſous par le Concile de Chalcédoine, ces mêmes écrits furent examinés avec rigueur dans le deuxième

Concile de Conſtantinople, & condamnés avec ceux d'Ibas & de Théodore de Mopſueſte; c'eſt ce que l'on a nommé *les trois Chapitres*. *Voyez* CONSTANTINOPLE.

Outre l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Théodoret, qui eſt la continuation de celle d'Euſebe, on a de lui des Commentaires ſur l'Ecriture-Sainte, l'Hiſtoire des Héréſies, les vies de trente Solitaires, la *Thérapeutique* en douze diſcours deſtinés à guérir les préjugés des Païens contre le Chriſtianiſme, dix ſermons ou diſcours ſur la Providence, des dialogues contre les Eutychiens, des lettres, &c. Ces ouvrages furent publiés par le P. Sirmond, à Paris, en 1642, en quatre volumes *in-fol.* Le P. Garnier y en ajouta un cinquième en 1684. Ce nouvel Editeur, dans ſes diſſertations, a traité *Théodoret* avec trop de rigueur, il lui a imputé des erreurs deſquelles il eſt facile de le diſculper. Il pouſſe l'injuſtice de ſes ſoupçons juſqu'à croire que *Théodoret* n'a fait ſon *Hiſtoire des héréſies* que pour avoir occaſion de rendre ſuſpecte la foi de S. Cyrille & des Orthodoxes, en faiſant l'apologie de ſa propre croyance & de celle de Neſtorius. Comme dans le 4e. livre, c. 11, il condamne abſolument le Neſtorianiſme, le P. Garnier ſoupçonne encore que ce chapitre a été ajouté par une autre main. C'eſt pouſſer trop loin la prévention. Auſſi le P. Sirmond, le P. Alexandre, Tillemont, Ittigius, Graveſon, & d'autres critiques ont été plus équitables, ils ont juſtifié *Théodoret*. On peut voir une bonne notice de ſa vie & de ſes ouvrages, *Vies des Pères & des Martyrs*, tom. 1, p. 464, & dans Lardner, *Credibility*, &c. tom. 13, c. 131.

Il y a dans la *Bibliothèque Germanique*, tom. 48, une Diſſertation de M. Baratier, ſavant précoce, mort avant l'âge de vingt ans, dans laquelle il a entrepris de prouver que les *Dialogues contre les Eutychiens*, & les *Vies des Solitaires* ne ſont pas de *Théodoret*; Lardner juge qu'en effet ces *Dialogues ſur l'Incarnation* ſont ſuppoſés; quant aux *Vies des Solitaires*, intitulées *Philothée*, il penſe qu'elles ont pu être interpolées, qu'il y a des mépriſes indignes d'un ſavant tel que *Théodoret*, & des faits qui ne s'accordent pas avec ce qu'il a rapporté dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*. Mais ces critiques auroient dû faire attention qu'un ſavant très-laborieux, & qui a beaucoup écrit, a pu oublier dans ſes derniers ouvrages ce qu'il avoit dit dans les premiers, & corriger des fautes qu'il avoit commiſes, ſans ſe donner la peine de les effacer dans ſes écrits précédens. Pour en juger avec certitude, il faudroit ſavoir exactement les dates des différens ouvrages de *Théodoret*, & peut-être avoir ceux qui nous manquent; ſans cela les conjectures peuvent toujours être fautives.

Dans ſes *Diſcours ſur la Providence*, ce Père fait paroître une connoiſſance de la phyſique & de l'hiſtoire naturelle plus étendue que ſon ſiècle ne ſembloit le comporter. Après avoir montré la ſageſſe & les attentions de la Providence dans l'ordre de la nature, & dans l'ordre de la ſociété, il montre dans le dixième cette même ſageſſe dans l'ordre de la grace, & il y donne la plus haute idée du bienfait de la rédemption. La *Thérapeutique* eſt une excellente apologie du Chriſtianiſme, & une démonſtration complette des erreurs, des abſurdités & des déſordres qui régnoient dans le Paganiſme; on y voit que *Théodoret* étoit parfaitement inſtruit de tous les ſyſtêmes de la Philoſophie Païenne; il ſemble y avoir eu le deſſein de réfuter les calomnies & les ſophiſmes de l'Empereur Julien.

En rendant compte de cet ouvrage, Lardner, après avoir donné de grands éloges aux talens & à l'éloquence de l'Auteur, lui fait mauvais gré de l'apologie qu'il a faite dans le 8e. livre, du culte rendu aux Martyrs; il lui reproche d'avoir dit aux Païens que Dieu a mis les Martyrs à la place de leurs divinités. L'Ecriture, dit-il, ne nous a point enſeigné ce culte, les Martyrs des premiers temps de l'Egliſe n'ont jamais ambitionné cet honneur; ils déteſtoient toute eſpèce d'idolâtrie, ils ont donné leur vie plutôt que de rendre leur adoration à d'autres qu'à Dieu ſeul & à ſon Chriſt.

C'eſt au moins pour la centième fois que les Proteſtans répètent contre nous cette accuſation d'idolâtrie, & nous en avons démontré l'injuſtice au mot *Paganiſme*, §. 6. 1°. Il eſt faux que *Théodoret* diſe que les Martyrs ont été mis à la place des divinités du Paganiſme, il déclare au contraire que les Martyrs ne ſont ni des génies, ni des démons, comme les Païens le penſoient à l'égard de leurs dieux; il montre la différence qu'il y a entre le culte que les Chrétiens rendent aux Martyrs, & celui que les Païens rendoient à leurs héros; 2°. Il eſt à préſumer que *Théodoret*, très-inſtruit de la doctrine de l'Ecriture-Sainte & de l'hiſtoire des premiers temps de l'Egliſe, étoit pour le moins auſſi capable qu'un Proteſtant du dix-huitième ſiècle, de juger ſi un culte étoit ou n'étoit pas idolâtre, & s'il avoit ou n'avoit pas été pratiqué dès la naiſſance du Chriſtianiſme. *Voyez* MARTYR, §. 6.

Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 17, §. 3, blâme *Théodoret* d'avoir approuvé le refus que fit un Evêque de Perſe de rebâtir un Temple du feu qu'il avoit brûlé, & d'avoir donné pour raiſon que dans cette circonſtance, rebâtir un Temple au feu eût été un crime égal à celui de l'adorer comme les Perſes, *Hiſt. Eccléſ.* l. 5, c. 39. Déjà au mot *Martyr*, §. 3, nous avons fait voir que *Théodoret* n'a pas exactement rapporté le fait dont il s'agit. Af-

ſemani, *Biblioth. Orient.* tom. 3, p. 371, a prouvé par le témoignage des Auteurs Syriens, que le Temple du feu n'avoit pas été brûlé par cet Evêque nommé Abdas ou Abdaa, mais par un Prêtre de ſon Clergé. *Théodoret*, après avoir blâmé ce trait de faux zèle, a donc pu approuver le refus de cet Evêque, 1°. parce qu'il y avoit de l'injuſtice à le rendre reſponſable du fait d'autrui. 2°. Parce que les Chrétiens auroient pu être ſcandaliſés de ce qu'il rebâtiſſoit un Temple de la deſtruction duquel il n'étoit pas coupable, & que les ennemis du Chriſtianiſme en auroient triomphé. Une circonſtance de plus ou de moins ſuffit pour changer abſolument la nature d'un fait. C'eſt donc mal-à-propos que Bayle & la foule des Incrédules ont tant inſiſté ſur celui-ci, pour faire voir les excès auquel le zèle de Religion a coutume de ſe porter, pour prouver que les Chrétiens ont ſouvent été des ſéditieux qui méritoient d'être punis, & que les Pères de l'Egliſe ont quelquefois donné de mauvaiſes leçons de morale. C'eſt preſque le ſeul trait d'un faux zèle qu'ils aient pu citer dans toute l'antiquité Eccléſiaſtique.

THÉODOTIENS, Sectateurs de Théodote de Byzance, ſurnommé *le Corroyeur*, à cauſe de ſa profeſſion, Hérétique qui forma un parti ſur la fin du ſecond ſiècle. Les Auteurs Eccléſiaſtiques qui en ont parlé, s'accordent à rapporter que pendant la perſécution que ſouffrirent les Chrétiens ſous Marc-Aurèle, *Théodote* arrêté avec pluſieurs autres, n'eut pas le courage d'être Martyr, qu'il renia Jéſus-Chriſt pour échapper au ſupplice. Couvert d'ignominie dès ce moment, il crut éviter la honte en ſe ſauvant à Rome, mais il y fut reconnu & autant déteſté des Chrétiens que dans ſa patrie. Pour pallier ſon crime, il dit que ſuivant l'Evangile, *celui qui a blaſphémé contre le fils de l'homme ſera pardonné*; il oſa même ajouter qu'il avoit renié un homme & non un Dieu, que Jéſus-Chriſt n'avoit rien au-deſſus des autres hommes qu'une naiſſance miraculeuſe, des dons de la grace plus abondans & des vertus plus parfaites. Il fut condamné & excommunié par le Pape Victor qui, ſuivant les Chronologiſtes, tint le ſiége de Rome depuis l'an 185, juſqu'en 197.

A-peu-près dans le même temps, un certain Artémas ou Artémon répandit encore à Rome une doctrine ſemblable, & trouva auſſi des diſciples qui furent nommés *Artemonites*. Il diſoit que Jéſus Chriſt n'avoit commencé à recevoir la Divinité qu'à ſa naiſſance. On comprend que par *la Divinité* il entendoit ſeulement des qualités divines, & que ſuivant ſon opinion Jéſus-Chriſt ne pouvoit être appellé *Dieu* que dans un ſens impropre.

Digitized by Google

Il eſt difficile de ſavoir préciſément en quoi la doctrine de ces deux Hérétiques s'accordoit ou ſe contrediſoit, les anciens ne nous l'apprennent pas aſſez clairement. Il eſt ſeulement probable que les partiſans de l'un & de l'autre ſe réunirent & ne formèrent qu'une ſeule ſecte, qui ne fut ni fort nombreuſe, ni de longue durée.

En effet, un ancien Auteur, que l'on croit être Caïus, Prêtre de Rome, qui avoit écrit contre Artémon, & duquel Euſèbe a rapporté les paroles, *Hiſt. Eccleſ.* l. 5, c. 28, ſemble confondre enſemble les *Théodociens* & les Artémonites, il leur fait les mêmes reproches. Ces Sectaires, dit-il, ſoutiennent que leur doctrine n'eſt pas nouvelle, qu'elle a été enſeignée par les Apôtres, & ſuivie dans l'Egliſe juſqu'au Pontificat de Victor & de Zéphyrin ſon ſucceſſeur, mais que la vérité a été altérée depuis ce temps-là; or, on les réfute non ſeulement par les divines Ecritures, mais par les écrits de ceux de nos frères qui ont vécu avant Victor, par les Hymnes & les Cantiques des premiers Fidèles qui attribuent la Divinité à Jéſus-Chriſt, enfin par la cenſure portée par Victor contre Théodote. Ce même Auteur les accuſe, non-ſeulement de pervertir le ſens des Ecritures par des ſubtilités de logique, mais d'en avoir corrompu le texte, & il le prouve par la confrontation de leurs copies avec les exemplaires plus anciens qu'eux, & par la diverſité de leurs prétendues corrections; de rejetter même la Loi & les Prophêtes, ſous prétexte que la grace de l'Evangile leur ſuffit.

S'il étoit certain que les extraits de Théodote, qui ſe trouvent à la ſuite des ouvrages de Clément d'Alexandrie, ſont de Théodote-le-Corroyeur, il faudroit lui attribuer encore d'autres erreurs; mais il y a eu un ſecond Théodote, ſurnommé *le Changeur*, ou *le Banquier*, Diſciple du premier, & qui fut le chef de la ſecte des Melchiſédeciens; on en connoît un troiſième de même nom, qui étoit Diſciple de Valentin. Or, l'Auteur des extraits enſeigne que le Fils de Dieu, les Anges, les ames humaines & les démons ſont corporels, que les Anges ſont de différens ſexes, que Jéſus-Chriſt avoit beſoin de rédemption, & qu'il l'obtint lorſqu'une colombe deſcendit ſur lui après ſon baptême; que Dieu le Père avoit ſouffert en Jéſus-Chriſt, que Jéſus-Chriſt avoit deux ames; l'une matérielle, l'autre ſpirituelle & divine qui ſe ſépara de lui avant ſa paſſion, que les choſes de ce monde, & même les actions humaines, ſont déterminées par le cours des aſtres, &c. Ces rêveries ſemblent plus analogues aux erreurs des Valentiniens qu'à celles des *Théodotiens*.

Quoi qu'il en ſoit, on peut faire ſur ces anciennes héré-

Digitized by Google

ſes des réflexions importantes. Théodote intéreſſé par ſon ſyſtême à déprimer Jéſus-Chriſt, avouoit cependant ſa naiſſance miraculeuſe & ſon éminente ſainteté, il jugeoit donc que la narration des Evangéliſtes étoit inattaquable. 2°. Il s'enſuit qu'au ſecond ſiècle la Divinité de Jéſus-Chriſt étoit un dogme univerſellement cru dans l'Egliſe, & regardé comme un article fondamental du Chriſtianiſme; ſans cette raiſon, l'Apoſtaſie n'auroit pas été conſidérée comme un crime ſi énorme. 3°. L'on étoit convaincu que ce dogme étoit clairement enſeigné dans l'Ecriture Sainte, & même dans les Prophéties; l'on y donnoit donc pour lors le même ſens que nous y donnons, puiſque pour ſoutenir leurs erreurs, les *Théodotiens* étoient réduits à corrompre les uns & à rejetter les autres. 4°. L'on étoit perſuadé comme aujourd'hui que S. Juſtin, Tatien, Miltiade, S. Irénée, Clément d'Alexandrie, Méliton, &c. avoient formellement profeſſé la Divinité de Jéſus-Chriſt, puiſque l'on oppoſoit leur témoignage à ceux qui la nioient; de quel front les Sociniens peuvent-ils aujourd'hui ſoutenir le contraire? 5°. Pour réfuter les Hérétiques on ne ſe bornoit pas à leur citer l'Ecriture-Sainte, on leur alléguoit encore la tradition, la doctrine des Pères; les Cantiques de l'Egliſe, la Prédication publique & générale, comme nous faiſons encore. C'eſt aux Hétérodoxes de voir les conſéquences que nous ſommes en droit de tirer contre eux de tous ces faits. *Voyez* Tillemont, tom. 3, p. 68; Pluquet, *Dict. des Héréſies*, &c.

THÉODOTION, traducteur du texte hébreu. *Voyez* SEPTANTE, §. 3, VERSION, &c.

☞ THÉOLOGAL, ſ. m. (*Droit-Canon.*) eſt un Chanoine, dont les fonctions conſiſtent à prêcher & enſeigner dans une Egliſe Cathédrale ou Collégiale.

L'établiſſement des *Théologaux* remonte au Concile de Latran, tenu en 1179 ſous Alexandre III; il y fut ordonné qu'on établiroit un *Théologal* dans chaque Egliſe Métropolitaine, pour enſeigner la Théologie aux Eccléſiaſtiques de la Province qui ſeroient en état de l'étudier.

Ce Decret demeura néanmoins ſans exécution dans pluſieurs Egliſes, juſqu'en 1431, qu'il fut ordonné par le Concile de Baſle, qu'il y auroit un *Théologal* dans toutes les Egliſes Cathédrales; que quelque Collateur que ce fût, ſeroit tenu, ſi-tôt que l'occaſion s'en préſenteroit, de nommer pour Chanoine un Prêtre licencié ou Bachelier formé en Théologie, qui eût étudié dix ans dans quelque Univerſité privilégiée, pour faire des leçons deux fois, ou au

moins une fois par ſemaine ; & qu'autant de fois qu'il y manqueroit, il pourroit être privé, à l'arbitrage du Chapitre, des diſtributions de toute une ſemaine.

Le Concile de Trente approuva cet établiſſement des *Théologaux*, & il a pareillement été autoriſé par les Ordonnances de nos Rois.

L'Article 8 de celle d'Orléans, porte, que dans chaque Egliſe Cathédrale ou Collégiale, il ſera réſervé une Prébende affectée à un Docteur en Théologie, à la charge qu'il prêchera & annoncera la parole de Dieu chaque jour de Dimanche & de Fête ſolemnelle, & qu'il fera, trois autres jours de la ſemaine, une leçon publique de l'Ecriture-Sainte.

L'Ordonnance de Blois ordonne l'exécution des diſpoſitions précédentes, excepté pour les Egliſes où il n'y a que dix Prébendes avec la principale dignité.

Et l'Edit du mois d'Avril 1695, veut que les *Théologaux* puiſſent, ainſi que les Curés, prêcher dans les Egliſes où ils ſont établis, ſans qu'il leur faille aucune permiſſion plus ſpéciale.

Les Patrons & Collateurs ont la diſpoſition des Prébendes *Théologales* comme des autres Prébendes, pourvu toutefois qu'ils en diſpoſent en faveur des perſonnes qui aient les qualités requiſes.

Les Loix qui ont établi les *Théologaux*, n'ont donné aucune atteinte à ce droit de Patrons & Collateurs ; & l'on trouve dans les Mémoires du Clergé, que l'Evêque de Vabres ayant voulu conteſter à ſon Chapitre la collation de la Prébende *Théologale*, il fut débouté de ſa prétention par un Arrêt du Parlement de Toulouſe, qui maintint le Chapitre dans le droit de nommer à cette Prébende.

Mais, comme l'emploi des *Théologaux* eſt une principale partie du Miniſtère des Evêques, ils ne peuvent faire aucune des fonctions attachées à leur état, avant d'avoir obtenu pour cet effet l'approbation & miſſion canonique. C'eſt ce qui réſulte particuliérement de l'Edit du mois de Janvier 1682.

Si l'on s'en tenoit aux termes des Décrets des Conciles, de la Pragmatique & du Concordat, il ſuffiroit d'être Bachelier formé en Théologie, pour être pourvu d'une Prébende *Théologale*. Telle eſt l'opinion de l'Editeur des Mémoires du Clergé ; mais cette opinion eſt une erreur. Les Ordonnances d'Orléans & de Blois ont affecté les Prébendes *Théologales* aux Théologiens, c'eſt-à-dire, aux Docteurs en Théologie, ſans qu'elles puſſent être conférées à gens qui ne feroient pas de cette qualité. C'eſt d'ailleurs ce qu'ont

Digitized by Google

jugé deux Arrêts, l'un du 17 Août 1721, rendu pour la Prébende *Théologale* de Beaune, & l'autre du 11 Février 1626, rendu pour celle de Senlis.

Le Parlement de Paris a même jugé, par un Arrêt du 17 Avril 1651, qu'il y avoit abus dans une ſignature de Cour de Rome, accordée par le Pape au ſieur de Geſt, pour la Prébende *Théologale* de l'Egliſe de Toulouſe, à condition qu'*il prendroit le bonnet de Docteur dans l'année*; & le dévolutaire fut maintenu. Il ſuit de cet Arrêt, que le degré de Docteur eſt requis dans le temps de la proviſion de Cour de Rome, & qu'il ne ſuffit pas de l'avoir au moment du *Viſa*.

Les Religieux ſont incapables de poſſéder des Prébendes *Théologales*, quand même ils ſeroient Docteurs en Théologie & bons Prédicateurs. Soëfve rapporte un Arrêt du 17 Avril 1663, qui l'a ainſi jugé contre un Jacobin.

Deſnoyers, ſur les définitions canoniques, cite un autre Arrêt du 8 Juillet 1690, par lequel il a été jugé contre le Chapitre d'Angoulême, que quand l'Evêque avoit conféré la Prébende *Théologale*, le Chapitre n'étoit pas partie capable d'oppoſer l'incapacité du ſujet, mais cela ne doit s'entendre que de l'incapacité relative aux mœurs ou à la doctrine, & non de celle qui concerne les degrés ou la qualité de Séculier.

Quoique, par les Ordonnances d'Orléans & de Blois, les Théologiens aient été chargés, comme on l'a vu, de prêcher tous les Dimanches & Fêtes ſolemnelles, & de faire trois fois la ſemaine, des leçons ſur l'Ecriture-Sainte, il y a des Egliſes, comme celle de Paris, où les *Théologaux* ne ſont obligés qu'à faire trois ou quatre Sermons par année, ſans être tenus de faire aucune leçon, attendu que dans ces Egliſes il y a des Sermons fondés, & des Univerſités où l'on enſeigne la Théologie.

Dans d'autres Egliſes la modicité du revenu des Prébendes *Théologales*, les clauſes des Actes d'établiſſement de ces Prébendes, & d'autres circonſtances particulières, ont également fait diminuer les obligations des *Théologaux*.

Suivant le Concile de Baſle, la Pragmatique & le Concordat, le *Théologal* qui remplit ſes devoirs, eſt tenu préſent à l'Office Divin, & quoiqu'il n'y ait pas aſſiſté, il peut percevoir généralement tous les fruits de ſa Prébende comme les Chanoines qui ont été aſſidus. Les Ordonnances d'Orléans & de Blois ſont conformes à ces diſpoſitions.

Il a de plus été jugé, par Arrêt du Parlement de Toulouſe, du 3 Décembre 1676, que les *Théologaux* devoient être réputés préſens, même pour les obits & autres diſtributions manuelles. Et Rebuffe, ſur le Concordat, cite deux

Arrêts des 4 Janvier 1523 & 20 Janvier 1544, qui ont déclaré abuſifs les Satuts contraires à ce privilége des *Théologaux*.

Obſervez néanmoins que les Ordonnances n'ayant établi le principe dont il s'agit en faveur des *Théologaux*, qu'en conſidération de leurs obligations de prêcher & d'enſeigner, il ne doit point avoir lieu dans les Egliſes où ils ſont déchargés de ces devoirs. Dans ces Egliſes, l'étendue du privilége du *Théologal* peut être réglée par les ſtatuts du Chapitre.

Un Arrêt du Parlement d'Aix, du 26 Mars 1683, a jugé qu'un *Théologal* ne devoit point être député pour aller pourſuivre des procès hors du lieu de ſa réſidence.

La Prébende *Théologale* eſt ſujette à la régale & aux expectatives qui ont lieu dans le Royaume. (Extrait du *Dictionnaire de Juriſprudence.*)

THÉOLOGALE (Vertu). On appelle *Vertus Théologales* celles qui ont pour objet Dieu lui-même, & pour motif une de ſes perfections. Ainſi la foi par laquelle nous croyons à Dieu & à ſa parole, parce qu'il eſt la vérité même, incapable de ſe tromper, ou de nous induire en erreur; l'eſpérance par laquelle nous nous confions à ſes promeſſes, parce qu'il eſt fidèle à les remplir; la charité par laquelle nous aimons Dieu à cauſe de ſa bonté infinie, ſont les trois Vertus *Théologales*; nous avons parlé de chacune en particulier.

On appelle *Vertus morales* celles qui ont pour objet immédiat, non Dieu lui-même, mais les actions que Dieu commande, & pour motif la juſtice qu'il y a d'obéir à Dieu. Les Païens ont été capables de quelques vertus morales, mais ils n'avoient aucune idée des vertus *Théologales*, parce qu'elles ſuppoſent la révélation, & une connoiſſance ſurnaturelle des attributs de Dieu. *Voyez* VERTU.

Il faut beaucoup de préciſion pour comprendre que la Religion eſt une Vertu morale, & non une Vertu *Théologale*. Comme l'acte eſſentiel de la Religion eſt l'adoration intérieure qui a Dieu pour objet, & ſa grandeur ſuprême pour motif, il ſemble d'abord qu'il n'y a aucune différence entre cette vertu, & les trois dont nous avons parlé. Mais il faut faire attention que la Religion peut être une vertu naturelle, quoique très-imparfaite, & toujours abuſive, lorſqu'elle n'eſt pas éclairée & dirigée par la révélation; au lieu que la Foi, l'Eſpérance & la Charité ſuppoſent néceſſairement une connoiſſance ſurnaturelle de Dieu.

THÉOLOGIE, ſuivant l'énergie du terme, c'eſt la ſcience de Dieu & des choſes divines, par conſéquent la plus né-

ceſſaire de toutes les connoiſſances ; elle ne peut paroître indifférente qu'à ceux qui ne veulent ni Dieu ni Religion.

L'on a coutume de la diſtinguer en *Théologie naturelle* & *Théologie ſurnaturelle*, & l'on entend par la première la connoiſſance de la Divinité telle qu'on peut l'acquérir par les ſeules lumières de la raiſon. Cette diſtinction paroît fondée ſur ce qu'a dit S. Paul, *Rom.* c. 1, ℣. 20, que » ce qu'il » y a d'inviſible en Dieu eſt devenu viſible depuis la création, par les ouvrages qu'il a faits, même ſa puiſſance » éternelle & ſa Divinité, de manière que ceux qui ont » connu Dieu, & ne l'ont pas glorifié comme Dieu, ſont » inexcuſables «. Mais le même Apôtre nous avertit auſſi, 1 *Cor.* c. 2, ℣. 11, que » comme ce qui eſt de l'homme ne » peut être connu que par l'eſprit de l'homme, ainſi ce » qui eſt de Dieu ne peut être connu que par l'eſprit de » Dieu «. Or, par *l'eſprit de Dieu* S. Paul entend certainement la lumière ſurnaturelle acquiſe par révélation. Par-là il nous fait comprendre que la connoiſſance de Dieu & de ſes deſſeins, qui vient des ſeules lumières naturelles, eſt toujours très-bornée & très-fautive. Nous en ſommes convaincus par les erreurs groſſières dans leſquelles ſont tombés ſur ce ſujet les Philoſophes Païens, qui étoient cependant les meilleurs génies de l'antiquité. Auſſi les premiers Docteurs Chrétiens ont ſoutenu contre les Païens que les Ecrivains Hébreux, ſur-tout les Prophêtes, éclairés par la révélation, ont été beaucoup meilleurs *Théologiens* que tous les ſages & les Philoſophes du Paganiſme.

Comme c'eſt uniquement de la *Théologie Chrétienne* que nous avons à parler, nous entendons ſous ce nom la ſcience ou la connoiſſance de Dieu & des choſes divines, qui nous a été donnée par Jéſus-Chriſt, par ſes Apôtres, par les Prophêtes, & par les autres perſonnages que Dieu a chargés de nous enſeigner. C'eſt donc une ſcience qui, fondée ſur des vérités révélées, en tire des concluſions ſur Dieu, ſur ſa nature, ſur ſes attributs, ſur ſes volontés & ſes deſſeins, & ſur tout ce qui a rapport à Dieu. D'où il s'enſuit que la *Théologie* réunit dans ſa manière de procéder l'uſage de la raiſon à la certitude de la révélation, & qu'elle eſt fondée en partie ſur les lumières de la Foi, & en partie ſur celles de la nature ou de la Philoſophie.

Il s'eſt trouvé des Critiques aſſez peu ſenſés pour blâmer ce mêlange. En fait de Religion, diſent-ils, il faudroit s'en tenir préciſément aux vérités révélées, telles qu'elles ſont énoncées dans la parole de Dieu ; dès que l'on ſe permet d'en raiſonner, c'eſt une ſource intariſſable de faux ſyſtêmes, de diſputes & de diviſions. Cette fureur des *Théologiens* n'a

Digitized by Google

ſervi qu'à défigurer la Doctrine de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, à faire naître des ſchiſmes & des héréſies, à mettre aux priſes toutes les ſectes chrétiennes les unes contre les autres, &c.

S'en tenir à la pure parole de Dieu, eſt un très-beau projet en ſpéculation, mais eſt-il poſſible? C'eſt la queſtion.

1°. Les Philoſophes Païens ont attaqué le Chriſtianiſme dès ſa naiſſance, S. Paul s'en plaignoit déjà; ſuffiſoit-il d'oppoſer le texte des Livres ſaints à des Adverſaires qui n'en reconnoiſſoient point la Divinité, qui ſoutenoient que la doctrine de ces Livres étoit oppoſée au ſens commun & aux plus pures lumières de la raiſon? où il falloit les laiſſer dogmatiſer en liberté, ſéduire les Fidèles, détruire enfin le Chriſtianiſme, ou l'on étoit obligé de leur démontrer que la doctrine de ces Livres étoit plus raiſonnable que la leur; donc il falloit abſolument ſe ſervir contre eux du raiſonnement & de la Philoſophie. Que les Apôtres, qui prouvoient la vérité de leur prédication par des miracles, n'aient pas eu beſoin d'autres argumens, cela ſe conçoit; mais Dieu n'avoit pas promis le même ſecours à leurs Succeſſeurs, ceux-ci ont donc été obligés de battre les Philoſophes par leurs propres armes; c'eſt ce qu'ont fait nos anciens Apologiſtes.

2°. Les premiers Hérétiques ont ſuivi la même marche que les Philoſophes, tous ceux qui ont pris le nom de *Gnoſtiques*, attaquoient nos Myſtères par des argumens philoſophiques; ils faiſoient profeſſion d'en ſavoir plus que les Apôtres & que tous les Auteurs ſacrés. On étoit donc forcé de leur prouver par des raiſonnemens l'abſurdité de leurs principes, la contradiction de leur doctrine, l'oppoſition de leurs ſentimens à ceux des meilleurs Philoſophes, & de leur faire voir que ceux-ci avoient enſeigné pluſieurs vérités confirmées par la révélation. Les Marcionites & les Manichéens admettoient deux principes, l'un du bien, l'autre du mal, ils rejetoient l'ancien Teſtament & l'Hiſtoire de la Création; il ne ſervoit donc à rien de la leur oppoſer, on ne pouvoit les réfuter que par les argumens qui démontrent l'unité de Dieu & la ſageſſe du Créateur.

3°. Dans tous les ſiècles la même choſe eſt arrivée, & nous nous trouvons encore aujourd'hui dans le même cas que les Docteurs Chrétiens du premier & du ſecond ſiècle. Non-ſeulement les Incrédules répètent toutes les objections des anciens Hérétiques, & ſoutiennent que la doctrine de nos Livres ſacrés choque de front les lumières de la raiſon; mais les Proteſtans attaquent le Myſtère de l'Euchariſtie par des raiſonnemens philoſophiques, à l'exemple des Ariens,

les Sociniens ſe ſervent des mêmes armes pour combattre le Dogme de la Trinité & tous les autres Myſtères. On a beau leur oppoſer le texte de l'Ecriture-Sainte, ils en éludent toutes les conſéquences par des interprétations arbitraires. Les Déiſtes ne veulent admettre aucune révélation. Réfutera-t-on tous ces Mécréans ſans raiſonner avec eux, & ſans mêler la Philoſophie à la *Théologie* ? Ceux même qui blâment cette méthode ſont forcés d'y avoir recours.

Ils diront peut-être qu'à la vérité elle eſt abſolument néceſſaire, mais qu'elle doit être contenue dans de juſtes bornes ; nous y conſentons, il ne reſte plus qu'à ſavoir qui poſera ces juſtes bornes qu'il ne ſera plus permis de paſſer. *Voyez* PHILOSOPHIE & MÉTAPHYSIQUE.

Une queſtion communément agitée entre les *Théologiens* eſt de ſavoir quel eſt le degré de certitude des *Concluſions Théologiques*. On appelle ainſi les conſéquences évidemment déduites de deux prémiſſes qui ſont toutes deux révélées, ou dont l'une eſt révélée, & l'autre évidemment connue par la lumière naturelle ; & l'on demande, 1°. ſi ces concluſions ſont auſſi certaines que les propoſitions de Foi. 2°. Si elles ſont plus ou moins certaines que les concluſions des autres ſciences. 3°. Si elles le ſont autant que les premiers principes de Géométrie, de Philoſophie, &c.

On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu propoſée par l'Egliſe, eſt le motif qui nous fait acquieſcer aux vérités de Foi ; & que la connexion évidemment apperçue entre la révélation & la concluſion théologique qui s'enſuit, eſt le motif qui nous fait acquieſcer à celle-ci. De-là il eſt aiſé d'inférer, 1°. qu'une vérité de Foi eſt plus certaine qu'une concluſion théologique, parce que la première eſt fondée ſur la révélation immédiate de Dieu, & ſur l'infaillibilité de l'Egliſe qui nous l'atteſte ; au lieu que la ſeconde eſt fondée ſur une liaiſon apperçue par la lumière naturelle, lumière qui n'eſt pas auſſi infaillible que la véracité de Dieu & que le témoignage de l'Egliſe.

2°. Que les concluſions théologiques ſont plus certaines que celles des autres ſciences en général, parce que ces dernières ſont ſouvent fondées ſur de ſimples conjectures, & que leur liaiſon avec les premiers principes n'eſt pas auſſi évidente que la liaiſon des concluſions théologiques avec la révélation immédiate de Dieu.

3°. Pluſieurs anciens *Théologiens* ont ſoutenu que ces mêmes concluſions ſont plus certaines que les premiers principes de nos connoiſſances, parce que ceux-ci ne ſont pas auſſi infaillibles que la révélation de Dieu. Mais la plupart des modernes penſent le contraire ; la première raiſon qu'ils

Digitized by Google

en donnent eſt que nous acquieſçons auſſi promptement & auſſi fortement à ces axiomes : *Le tout eſt plus grand que la partie, deux choſes égales à une troiſième ſont égales entre elles*, &c. qu'à celui-ci : *Dieu eſt la vérité même*. La ſeconde, eſt que Dieu eſt également l'Auteur de la raiſon & de la révélation, & que l'une nous eſt auſſi néceſſaire pour connoître les vérités naturelles, que l'autre pour connoître les vérités ſurnaturelles. La troiſième, eſt que c'eſt la raiſon qui nous conduit à la Foi ; nous croyons fermement les vérités révélées, parce que nous ſavons par la raiſon que Dieu ne peut ni ſe tromper, ni nous tromper nous-mêmes lorſqu'il daigne nous parler ; nous ſommes certains qu'il nous a parlé, par les motifs de crédibilité dont il a revêtu ſa parole ou la révélation, & c'eſt encore à la raiſon de peſer la valeur de ces motifs. Donc, diſent-ils, il eſt impoſſible que le jugement par lequel nous y adhérons ſoit plus infaillible que celui par lequel nous acquieſçons aux premiers principes du raiſonnement. Holden, *de reſolut. Fidei*, l. 1, c. 3.

Comme toutes les vérités dont la Théologie ſe propoſe l'examen, ſont ou ſpéculatives ou pratiques, elle ſe diviſe à cet égard en *Théologie ſpéculative* & en *Théologie morale*. La première eſt celle qui a pour objet d'expoſer & de prouver les Dogmes qu'il faut croire, & de les défendre contre ceux qui les attaquent. Parmi ces Dogmes, les anciens Pères Grecs appelloient ſpécialement *Théologie* ceux qui regardent Dieu en lui-même, ſa nature, ſes attributs ; c'eſt pour cela qu'ils appelloient l'Evangéliſte S. Jean le *Théologien* par excellence, parce qu'il a enſeigné la Divinité du Verbe plus clairement que les autres Apôtres, & que c'eſt par-là qu'il a commencé ſon Evangile. Par la même raiſon S. Grégoire de Nazianze fut auſſi ſurnommé le *Théologien*, parce qu'il avoit défendu avec beaucoup de force la Divinité du Verbe contre les Ariens. Dans ce ſens les Grecs diſtinguoient la *Théologie* d'avec ce qu'ils appelloient l'*Economie*, c'eſt-à-dire, la partie de la Doctrine chrétienne qui traite du Myſtère de l'Incarnation, de la Rédemption du monde, &c.

La *Théologie morale* ou pratique eſt celle qui s'occupe à déterminer les devoirs que Dieu nous impoſe, & à montrer le vrai ſens des préceptes de l'Evangile, qui traite des vertus & des vices, qui fait voir ce qui eſt juſte ou injuſte, permis ou défendu, qui enſeigne aux Fidèles leurs obligations dans les différens états, charges ou conditions dans leſquels ils peuvent ſe trouver. Les *Théologiens* moraux ſe nomment auſſi *Caſuiſtes*. *Voyez* ce mot.

Quelques ennemis de la Religion n'ont pas rougi d'affirmer que la *Théologie* a dénaturé les ſciences, & en a retardé

les progrès ; nous avons fait voir le contraire aux mots *Lettres & Sciences humaines.*

Quant à la manière de la traiter on diſtingue la *Théologie poſitive*, la *Théologie ſcholaſtique*, & la *Théologie myſtique ;* il eſt bon de parler de chacune en particulier.

Théologie Positive. C'eſt la méthode de prouver les vérités de la Religion par l'Ecriture-Sainte & par la tradition ; elle ſuppoſe conſéquemment la connoiſſance de la manière dont les Dogmes révélés ont été attaqués par les Hérétiques, & défendus par les Pères de l'Egliſe ; on ne peut la poſſéder parfaitement ſans ſavoir l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ſans avoir une notion des différentes héréſies qui ſe ſont élevées ſucceſſivement, ſans être familiariſé avec les ouvrages des Pères. Puiſque la Doctrine chrétienne eſt une Doctrine révélée de Dieu, la *Théologie* n'eſt point une ſcience d'invention, mais de tradition ; par conſéquent la *Théologie poſitive* eſt la ſeule vraie *Théologie*. C'eſt ainſi que les Pères, qui, après les Ecrivains ſacrés, ſont nos Maîtres, l'ont traitée. Ils ne ſe ſont pas bornés à prouver par l'Ecriture-Sainte les Dogmes conteſtés, mais ils ont fondé le vrai ſens de l'Ecriture ſur la manière dont elle avoit été entendue dans l'Egliſe depuis les Apôtres juſqu'à eux, & dont elle avoit été expliquée par les Docteurs qui les avoient précédés. Comme la plupart de ces ſaints Perſonnages étoient recommandables par leur éloquence auſſi-bien que par leur érudition, ils n'ont pas négligé d'en faire uſage, ils ſe ſont ſervis des lettres humaines & des ſciences profanes pour la défenſe de nos ſaintes vérités.

Aujourd'hui les ennemis de l'Egliſe Catholique ne ſont pas moins habiles à traveſtir la doctrine des Pères qu'à tordre le ſens de l'Ecriture-Sainte, les *Théologiens* ſont donc obligés de chercher également dans ces deux ſources la véritable intelligence des Dogmes révélés. Après dix-ſept ſiècles de combats contre des Adverſaires de toute eſpèce, on doit comprendre de quelle immenſe étendue eſt la carrière que doivent parcourir ceux qui ſe conſacrent à l'étude de la *Théologie*.

Les monumens de la révélation ſont écrits dans deux langues, dont l'une a ceſſé d'être vivante depuis deux mille cinq cents ans, l'autre ne fut jamais commune dans nos climats. Dans toutes les diſputes, les Hétérodoxes, ſouvent incommodés par les verſions, en appellent aux originaux, & nous ſommes obligés de les conſulter ; nous ne nous en plaindrions pas, s'ils ſe bornoient à exiger cette précaution. Mais lorſque, pour détourner le ſens d'un paſſage & pour

en eſquiver les conſéquences, ils ont recours à des ſubtilités de grammaire & de critique, à des changemens de ponctuation, aux variantes des manuſcrits, à l'ambiguité d'un terme grec, ou hébreu, à la différence des anciennes verſions, &c. ils prouvent aſſez qu'ils ſont bien réſolus de n'être jamais convaincus; mais il ſeroit honteux pour un *Théologien* de ne pas être auſſi exercé à défendre la vérité qu'ils le ſont à ſoutenir l'erreur.

Un nouveau genre de travail nous eſt ſurvenu depuis environ un ſiècle. Pour attaquer la vérité de l'Hiſtoire-Sainte, les Incrédules ont fouillé dans les Annales de tous les Peuples & dans les Ecrits de tous les Auteurs profanes; il a donc fallu vérifier tous ces témoignages, en peſer la valeur, les comparer à celui des Auteurs ſacrés; & ceux qui en ont pris la peine y ont ſouvent trouvé des avantages auxquels ils ne s'attendoient pas. Pour renverſer la Chronologie de l'Ecriture-Sainte, on a eu recours aux calculs aſtronomiques, mais cette nouvelle tentative n'a pas mieux réuſſi aux Incrédules que la précédente. On a entrepris de juſtifier toutes les fauſſes religions aux dépens de la nôtre, par un parallèle injurieux, on nous a oppoſé les livres des Chinois, le Zend-Aveſta de Zoroaſtre, les Schafters des Indiens, l'Alcoran de Mahomet; les défenſeurs du Chriſtianiſme ont donc été obligés d'entrer dans toutes ces diſcuſſions, & juſqu'à préſent il ne paroît pas qu'ils y aient eu du deſſous.

A préſent c'eſt la Phyſique, l'Hiſtoire-Naturelle, la Coſmographie dont on implore le ſecours; après avoir interrogé les Cieux, l'on deſcend dans les entrailles de la terre, dans le ſein des Mers, dans les débris des Volcans, pour y trouver des preuves de l'antiquité du monde & de la fauſſeté de la Coſmographie des Livres ſaints. On a forgé ſur ce ſujet des ſyſtêmes & des conjectures de toute eſpèce; heureuſement des Phyſiciens plus ſenſés & plus habiles que les Incrédules, ont renverſé tous ces édifices frivoles, & ont fait voir que juſqu'à préſent la narration des Auteurs ſacrés n'a reçu aucune atteinte. Ainſi graces à l'opiniâtreté des Incrédules, aucune ſcience ne peut être déſormais étrangère aux *Théologiens*, & ſans être obligés à aucune reconnoiſſance, ils ont reçu de leurs adverſaires mêmes des armes pour les vaincre.

Depuis que la *Théologie* a fait de ſi grands progrès, il peut être permis de propoſer, ſans prétention, un plan peut-être plus convenable & plus régulier que celui que l'on a ſuivi juſqu'ici, pour former une *Théologie* complette. Puiſque c'eſt Dieu, ſes attributs, ſes deſſeins, ſes opérations dans l'ordre

Digitized by Google

de la nature & de la grace qui ſont l'unique objet de cette ſcience, il feroit à ſouhaiter que le nom de Dieu fût à la tête de tous les Traités *Théologiques*. Ainſi l'on parleroit 1°. de Dieu en lui-même, de ſes attributs, ſoit abſolus, ſoit relatifs. 2°. De Dieu Créateur & Conſervateur, par conſéquent de ſes divers ouvrages. 3°. De Dieu Légiſlateur, Rémunérateur & Vengeur, de ſes différentes Loix, ſoit naturelles, ſoit poſitives. 4°. De Dieu Rédempteur & Sauveur; titre qui comprendroit la miſſion de Jéſus-Chriſt, ſes divins caractères, & l'économie générale du Chriſtianiſme. 5°. De Dieu Sanctificateur, & des moyens que ſa bonté emploie pour opérer ce grand ouvrage. 6°. De Dieu dernière fin de toutes choſes. Il nous paroît que l'on pourroit aiſément placer ſous ces titres divers tous les objets dont les *Théologiens* ont coutume de s'occuper. Mais ce n'eſt point à nous de preſcrire de nouvelles méthodes, nous ſommes faits pour recevoir la loi de nos Maîtres, & non pour la leur donner.

Dans un recueil de Diſſertations *Théologiques* publié par Moſheim en 1733, il y en a trois, *de Theologo non contentioſo*, & un diſcours *de Jeſu-Chriſto unicè Theologo imitando*. On y trouve de bonnes réflexions & des leçons très-ſages; mais l'Auteur lui-même ne les a pas exactement ſuivies. Il y montre tous les préjugés de ſa ſecte, il y renouvelle des reproches contre les *Théologiens* Catholiques dont on a cent fois démontré l'injuſtice, il y fait paroître une prévention incurable contre les Pères de l'Egliſe, il tourne en ridicule le reſpect que nous avons pour eux. Le réſultat de ſes Diſſertations eſt qu'il faudroit qu'un *Théologien* fût un Ange exempt de tous les défauts de l'humanité. S'il y en eut jamais de tels parmi les Luthériens, choſe de laquelle il nous eſt très-permis de douter, ils ne reſſembloient guere aux Fondateurs de la réforme. Plus d'une fois Moſheim a été forcé de convenir des excès dans leſquels ils ſont tombés, & parmi les défauts qu'il a relevés, il n'en eſt aucun que l'on ne puiſſe leur reprocher avec juſtice. Il ſemble n'avoir fait ſon diſcours ſur l'obligation d'imiter Jéſus-Chriſt, ſeul parfait *Théologien*, que pour prouver qu'il ne faut pas imiter les Pères. Certainement Jéſus-Chriſt ne lui a donné ni cette leçon, ni cet exemple, ainſi ſa prière par laquelle il lui demande la grace de l'imiter ne paroît pas avoir été exaucée.

N'y a-t-il pas de l'indécence & du ridicule à prêcher aux *Théologiens* la douceur, la modération, la patience, le ſang-froid dans les diſputes, pendant que l'on s'étudie à émouvoir leur bile par des impoſtures, par des calomnies, par des farcaſmes ſanglans? C'eſt ce que font tous les jours les Proteſtans, fidélement copiés par les Incrédules. Par ces

Digitized by Google

exhortations pathétiques, ils ſemblent nous dire : *Soyez modérés, paiſibles, doux & patiens, afin que nous puiſſions vous inſulter & vous tourmenter impunément.*

L'on peut dire, malgré tous les reproches contraires, que ſi la *Théologie* n'eſt pas encore portée au dernier degré de perfection, elle eſt du moins exempte, ſur-tout dans l'Univerſité de Paris, de la plupart des défauts que l'on a reprochés aux *Théologiens* ſcholaſtiques deſquels nous allons parler.

Théologie Scholastique, méthode d'enſeigner la *Théologie* ou de traiter les matières de Religion, qui s'introduiſit dans l'Egliſe pendant l'onzième & le douzième ſiècles. Elle conſiſtoit 1°. à réduire toute la *Théologie* en un ſeul corps, à diſtribuer les queſtions par ordre, de manière que l'une pût contribuer à éclaircir l'autre, à faire ainſi du tout un ſyſtême lié, ſuivi & complet; 2°. à obſerver dans les raiſonnemens les règles de la Logique, à ſe ſervir des notions de la Métaphyſique, à concilier ainſi, autant qu'il eſt poſſible, la Foi avec la raiſon, & la Religion avec la Philoſophie. Juſque-là cette manière de procéder n'a rien de répréhenſible, & l'on ne peut pas dire que dans l'onzième ſiècle ces deux méthodes fuſſent abſolument nouvelles.

En effet, au ſeptième ſiècle, ſuivant ce que dit Mosheim, Tayo de Saragoſſe avoit tenté de réduire la *Théologie* en un ſeul corps; S. Jean-Damaſcène y réuſſit mieux au huitième, dans ſes quatre Livres *de la Foi orthodoxe*, & il ſe ſervit pour éclaircir nos Dogmes de la Philoſophie d'Ariſtote. Long-temps avant lui nos anciens Apologiſtes s'étoient attachés à faire voir que pluſieurs vérités révélées avoient été du moins confuſément apperçues par les meilleurs Philoſophes.

Mais comme cet exemple n'avoit pas été ſuivi par les Théologiens Latins, on regarde S. Anſelme, Archevêque de Cantorbery, mort l'an 1109, comme le premier qui ait donné un ſyſtême complet de *Théologie*. Lanfranc ſon maître, dans ſes diſputes contre Bérenger au ſujet de l'Euchariſtie, avoit montré la méthode de concilier nos Myſtères avec les principes de la Philoſophie. On prétend que l'ouvrage de S. Anſelme fut ſurpaſſé par celui d'Hildebert, Archevêque de Tours, mort l'an 1132, qui ſur la fin de l'onzième ſiècle donna un corps complet & univerſel de *Théologie*.

Mosheim convient que ces premiers Auteurs ne tombèrent dans aucun des défauts que l'on a juſtement reprochés à ceux qui ſont venus après eux. Ils prouvèrent les vérités de la Foi par des paſſages tirés de l'Ecriture-Sainte & des Pères de l'Egliſe, & ils répondirent aux objections que l'on

pouvoit faire contre ces mêmes vérités par des argumens fondés ſur la raiſon & la Philoſophie. *Hiſt. Eccleſ.* 11e. ſiècle, 2e. part. c. 3, §. 5 & 6.

Malheureuſement cet exemple ne fut pas ſuivi, Pierre Lombard, Docteur de Paris, & enſuite Evêque de cette ville, mort l'an 1164, compoſa auſſi un corps de *Théologie*, dans lequel il diſtribua les queſtions avec méthode, il raſſembla ſur chacune des *ſentences*, ou des paſſages de l'Ecriture-Sainte & des Pères ; c'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Maître des ſentences*. S'il eſt vrai qu'il ait copié l'ouvrage d'Hildebert, il ne fut pas auſſi ſage. On lui reproche d'avoir traité beaucoup de queſtions inutiles, & d'en avoir omis d'eſſentielles ; d'avoir appuyé ſes raiſonnemens ſur des ſens figurés ou allégoriques de l'Ecriture-Sainte qui ne prouvent rien, & d'y avoir mêlé ſans néceſſité une très-mauvaiſe Philoſophie. Son recueil eſt diviſé en quatre livres, & chaque livre en pluſieurs paragraphes. Comme les Ecoles de *Théologie* de Paris étoient des plus célèbres, les ſentences de Pierre Lombard devinrent un Livre claſſique & firent oublier l'ouvrage d'Hildebert. Pendant long-temps les Théologiens ne firent autre choſe que des Commentaires ſur le *Maître des ſentences* ; c'eſt ce qui l'a fait regarder comme le Père de la *Théologie ſcholaſtique*.

Il n'eſt que trop vrai que dans la ſuite ſes Diſciples enchérirent beaucoup ſur ſes défauts. Non-ſeulement ils traitèrent une infinité de queſtions inutiles, frivoles & ſouvent ridicules, ils pouſſèrent à l'excès les ſubtilités de la Logique & de la Métaphyſique, ils préférèrent de prouver les Dogmes de la Foi par des maximes d'Ariſtote plutôt que par l'Ecriture-Sainte & par la tradition, ils forgèrent des termes barbares & inintelligibles pour exprimer leurs idées ; pluſieurs s'attachèrent à rendre toutes les queſtions problématiques, à ſoutenir le pour & le contre, afin de faire briller la ſubtilité de leur génie, &c.

Dès le douzième ſiècle, pluſieurs Théologiens très-ſenſés, comme S. Bernard, Pierre-le-Chantre, Gauthier de S. Victor & quelques autres, s'oppoſèrent de toutes leurs forces aux progrès de la nouvelle méthode, & déclarèrent la guerre aux Théologiens Philoſophes, ils ne purent arrêter le torrent. Dans le ſiècle ſuivant, les Sectateurs de Pierre Lombard avoient prévalu ; ceux qui s'attachoient à l'Ecriture-Sainte & à la tradition furent appellés *Doctores Biblici*, les autres ſe nommèrent *Doctores ſententiarii* ; ceux-ci avoient toute la vogue & attiroient à eux la foule, pendant que les premiers virent ſouvent leurs Ecoles déſertes. Le déſordre s'accrut au point que les Souverains Pontifes en furent alar-

Digitized by Google

més. Grégoire IX en écrivit de ſanglans reproches aux Docteurs de l'Univerſité de Paris, & leur ordonna rigoureuſement d'en revenir à la méthode des Anciens. Du Boulay, *Hiſt. Acad. Pariſ.* t. 3, p. 129.

Nous ne devons donc pas être étonnés des déclamations qui ont été faites contre les *Théologiens Scholaſtiques*, non-ſeulement par les Proteſtans qui ont évidemment exagéré le mal, mais par pluſieurs Ecrivains Catholiques. Pluſieurs ont confondu mal-à-propos les vices, les défauts, les travers perſonnels de quelques Théologiens avec la méthode même, qui étoit ſuſceptible de correction, puiſqu'elle a été corrigée en effet. Mais nous n'avouerons pas aux Proteſtans que ce ſont eux qui ont opéré cette révolution, elle étoit commencée long-temps avant la naiſſance de leur prétendue réformation. Au quatorzième ſiècle, Nicolas de Lyra, le Cardinal Pierre Dailly, Grégoire de Rimini, &c. au 15me. Gerſon, Toſtat, le Cardinal Beſſarion & d'autres, ne reſſembloient plus aux Scholaſtiques du 13me. Où s'étoient formés Wiclef & Luther, que l'on nous vante comme des hommes d'un mérite ſupérieur, & comme des ſavans du premier ordre, ſinon dans les Ecoles de Théologie, telles qu'elles étoient de leur temps? Le dernier, dès qu'il parut, trouva des Antagoniſtes qui en ſavoient pour le moins autant que lui, & qui pouvoient le lui diſputer dans tous les genres d'érudition.

Auſſi pluſieurs Ecrivains très-capables d'en juger ont-ils fait l'apologie de la *Théologie Scholaſtique*? « Ce qu'il y a, » dit Boſſuet, à conſidérer dans les Scholaſtiques & dans » S. Thomas, eſt ou le fond, ou la méthode. Le fond, qui » ſont les décrets, les dogmes, les maximes conſtantes de » l'Ecole, ne ſont autre choſe que le pur eſprit de la tra- » dition & des Pères; la méthode qui conſiſte dans cette » manière contentieuſe & dialectique de traiter les queſtions, » a ſon utilité, pourvu qu'on la donne, non comme le but » de la ſcience, mais comme un moyen pour y faire avan- » cer ceux qui commencent; ce qui eſt auſſi le deſſein de » S. Thomas dès le commencement de ſa Somme, & ce qui » doit être celui de tous ceux qui ſuivent ſa méthode. On » voit par expérience que tous ceux qui n'ont pas commencé » par-là, & qui ont mis tout leur fort dans la critique, ſont » ſujets à s'égarer beaucoup, lorſqu'ils ſe jettent ſur les » matières de la *Théologie*. Les Pères Grecs & Latins, loin » d'avoir mépriſé la Dialectique, ſe ſont ſervis ſouvent & » utilement de ſes définitions, de ſes diviſions, de ſes ſyllo- » giſmes, en un mot de ſa méthode, qui n'eſt dans le fond » que la *Scholaſtique*. » *Défenſe de la Tradition & des SS. Pè-*

[illegible] Si ce fait avoit beſoin de preuve, on pourroit le confirmer par l'exemple de S. Jean Damaſcène, qui fit un traité de Logique, afin d'apprendre aux *Théologiens* à démêler les ſophiſmes des Hérétiques, & par l'opinion de Barbeyrac, qui prétend que S. Auguſtin eſt le Père de la *Scholaſtique*; *Traité de la Morale des Pères de l'Egliſe*, Préf. p. 28 & 29. Léibnitz, Proteſtant plus modéré que les autres, n'a pas imité leur prévention contre les *Scholaſtiques*; voici comme il s'en explique: » J'oſe dire que les plus an-
» ciens *Scholaſtiques* ſont fort au-deſſus de quelques moder-
» nes, en pénétration, en ſolidité, en modeſtie, & agitent
» beaucoup moins de queſtions inutiles. « Il cite pour exemple la ſecte des *Nominaux*. » Les *Scholaſtiques* ont tâché
» d'employer utilement pour le Chriſtianiſme, ce qu'il y
» avoit de paſſable dans la Philoſophie des Païens. J'ai dit
» ſouvent qu'il y a de l'or caché dans la boue de la Barbarie
» *Scholaſtique*, & je ſouhaiterois que quelque habile homme
» verſé dans cette Philoſophie eût l'inclination & la capacité
» d'en tirer ce qu'il y a de bon; je ſuis ſûr qu'il trouveroit
» ſa peine payée par de belles & importantes vérités. « *Eſprit de Léibnitz*, t. 2, p. 44 & 48.

Quand on eſt capable d'en juger ſans prévention, l'on ne peut pas nier que la *Scholaſtique* ne nous ait rendu un très-grand ſervice; nous lui ſommes redevables de l'ordre & de la méthode qui règnent dans nos compoſitions modernes, & que nous ne trouvons pas dans les anciens. Définir & expliquer les termes, poſer des principes dont tout le monde convient, en tirer les conſéquences, prouver une propoſition, réſoudre les objections; c'eſt la marche des Géomètres; elle eſt lente, mais elle eſt ſûre; elle amortit le feu de l'imagination, mais elle prévient les écarts; elle déplaît à un génie bouillant, mais elle ſatisfait un eſprit juſte; les Hérétiques & les Incrédules la déteſtent, parce qu'ils veulent déraiſonner en liberté, ſéduire & non perſuader.

Si du moins ils étoient d'accord avec eux-mêmes, on pourroit excuſer leur prévention; mais d'un côté ils blâment les anciens Auteurs Eccléſiaſtiques, parce qu'ils manquent d'ordre, de méthode, de préciſion, & ils cenſurent les *Scholaſtiques*, parce que ceux-ci en ont eu à leur gré; ils leur reprochent d'avoir négligé l'Ecriture-Sainte & la tradition, & quand nous leur oppoſons l'une & l'autre, ils [illegible] la première & rejettent la ſeconde. Que faudroit-il pour les contenter? Un peu de la Logique de l'Ecole ne ſerviroit pas ici de trop.

Cependant ſi l'on veut juger du mérite d'un diſcours [illegible]

d'un traité écrit avec art, dans un ſtyle brillant & ſéduiſant, il faut néceſſairement en faire l'analyſe, & cette analyſe n'eſt autre choſe que la forme *Scholaſtique*. Si avant de le compoſer, l'Auteur n'a pas commencé par en reſſerrer le canevas, l'on peut déjà préſumer qu'il a fait des phraſes & rien de plus. Si l'ouvrage eſt conſidérable, nous voulons ou une analyſe exacte des livres & des chapitres, ou une table raiſonnée des matières, qui nous mette en état de voir au premier coup-d'œil ce qu'il contient; c'eſt encore le réduire à la forme *Scholaſtique*. Que l'on diſe, ſi l'on veut, que ce n'eſt là que le ſquelette de l'ouvrage, qu'ainſi la *Scholaſtique* n'étoit que le ſquelette de la *Théologie*; nous pourrons en convenir, mais ſans cette charpente, l'enſemble ne peut avoir ni corps, ni ſolidité.

Fra-Paolo, Proteſtant ſous l'habit de Moine, & ſon Commentateur, autre Apoſtat, ont trouvé mauvais qu'au lieu de condamner les Hérétiques, le Concile de Trente n'ait pas commencé par condamner les *Scholaſtiques*, qui avoient fait de la Philoſophie d'Ariſtote le fondement de la Religion Chrétienne, qui avoient négligé l'Ecriture, qui avoient tourné tout en problême, juſqu'à révoquer en doute s'il y a un Dieu, & à diſputer également pour & contre; *Hiſt. du Conc. de Trente*, l. 2, §. 71, note 98. Il eſt évident que ce trait de ſatyre eſt une pure calomnie. Il ſuffit d'ouvrir la Somme de S. Thomas, pour voir que quand il s'agit d'un dogme, ce ſaint Docteur ne manque jamais d'apporter en preuve des paſſages de l'Ecriture & des Pères, avant d'y ajouter des raiſonnemens philoſophiques. Or on ſait quel degré d'autorité ce grand Théologien a toujours eu parmi les *Scholaſtiques*; le très-grand nombre l'ont ſuivi comme leur maître & leur modèle. Lorſqu'ils ont mis en queſtion, *s'il y a un Dieu*, ce n'eſt pas qu'ils en aient douté, ni pour tourner cette queſtion en problême; c'étoit au contraire pour la prouver & pour réſoudre les objections des Athées; & parce qu'ils ont rapporté ces objections, il ne s'enſuit pas qu'ils aient diſputé pour & contre. On ſuit encore aujourd'hui cette méthode dans les Ecoles; il y a autant de démence que de malignité à la blâmer. Si parmi la foule des *Scholaſtiques* il y en eut quelques-uns qui pouſſèrent trop loin l'entêtement pour Ariſtote & pour ſa Dialectique, comme Abailard & ſes Diſciples, ils furent condamnés, nous avons vu qu'au treizième ſiècle Grégoire IX cenſura cet excès; mais il ne régnoit plus du temps du Concile de Trente, il n'y avoit donc aucune raiſon de le proſcrire de nouveau. Ce ſaint Concile a fondé ſes déciſions ſur l'Ecriture & ſur la tradition, & non ſur l'autorité d'Ariſtote.

Digitized by Google

Pendant pluſieurs ſiècles le nom de *Scholaſtique* a ſignifié un Docteur, un homme chargé d'enſeigner, *Ecolâtre* en eſt la traduction ; dans la plupart des chapitres cette fonction a paſſé au *Théologal*.

THÉOLOGIE MYSTIQUE. Ceux qui en ont traité diſent que ce n'eſt point une habitude ou une ſcience acquiſe, telle que la *Théologie* ſpéculative, mais une connoiſſance expérimentale, un goût pour Dieu qui ne s'acquiert point, & qu'on ne peut obtenir par ſoi-même, mais que Dieu communique à une ame dans la prière & dans la contemplation. C'eſt, diſent-ils, un état ſurnaturel de prière paſſive, dans lequel une ame qui a étouffé en elle toutes les affections terreſtres, qui s'eſt dégagée des choſes viſibles, & qui s'eſt accoutumée à converſer dans le Ciel, eſt tellement élevée par le Seigneur, que ſes puiſſances ſont fixées ſur lui ſans raiſonnement, & ſans images corporelles repréſentées par l'imagination. Dans cet état, par une prière tranquille, mais très-fervente, & par une vue intérieure de l'eſprit, elle regarde Dieu comme une lumière immenſe, éternelle, & ravie en extaſe, elle contemple ſa bonté infinie, ſon amour ſans bornes, & ſes autres perfections adorables. Par cette opération, toutes ſes affections & toutes ſes puiſſances ſemblent transformées en Dieu par le pur amour, ou cette ame reſte tranquillement dans la prière de la Foi, qu'elle emploie ſes affections à produire les actes enflammés de louange, d'adoration, &c.

Par cette deſcription même on nous fait entendre que cet état n'eſt pas aiſé à concevoir, & qu'il faut l'avoir éprouvé pour s'en former une juſte idée. L'on ajoute qu'il ne faut ni le rechercher, ni le déſirer, ni s'y complaire, parce qu'une pareille diſpoſition conduiroit à l'orgueil & jetteroit dans l'illuſion.

Nous ne doutons pas que Dieu, pour récompenſer les vertus & la ferveur de certaines ames, leur fidélité à ſon ſervice, & leur conſtance à s'occuper uniquement de lui, ne puiſſe les élever à ce haut degré de contemplation ; & qu'il n'ait accordé en effet cette grace à pluſieurs Saints. Mais il faut avouer auſſi que les diſpoſitions du tempérament, la chaleur de l'imagination, un mouvement ſecret d'orgueil, certaines maladies même ont pu perſuader fauſſement à pluſieurs perſonnes qu'elles étoient parvenues à cet état ſublime, & que les Directeurs les plus habiles peuvent être quelquefois ſujets à s'y tromper. *Voyez* CONTEMPLATION, EXTASE, ORAISON MENTALE, &c.

Laiſſons donc de côté les opérations merveilleuſes de la

grace, puiſqu'elles ſont au-deſſus de nos foibles conceptions ; bornons-nous à juſtifier la vie contemplative en elle-même, la conduite de ceux qui s'y livrent, leurs principes, leurs maximes, leur langage, qui eſt la *Théologie myſtique* ; on peut le faire ſans donner lieu à aucune erreur ni à aucun abus.

Il eſt aiſé de comprendre que cette *Théologie* ne peut pas plaire aux Proteſtans. Comme ils ont intérêt de perſuader que la Doctrine de Jéſus-Chriſt, ou le vrai Chriſtianiſme, a commencé à dégénérer dès le ſecond ſiècle, & que le mal eſt allé toujours en empirant, juſqu'à la naiſſance de la réformation qu'ils y ont faite, ils ont cru trouver une des cauſes de cette corruption dans les imaginations de la *Théologie myſtique*, & ils ſe ſont donné carrière pour la couvrir de ridicule. Mosheim en particulier, dans ſon *Hiſtoire Chrétienne* & dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, n'a rien négligé pour y réuſſir. Il n'eſt preſque pas un ſeul ſiècle ſous lequel il n'ait lancé des inveſtives contre la vie des contemplatifs ; il l'appelle *mélancolie*, *démence*, *fanatiſme*, *extravagance*, *délire de l'imagination*, &c. On eſt preſque tenté de douter s'il n'a pas été lui-même atteint de la maladie dont il a voulu guérir les autres.

Avant d'examiner l'hiſtoire ſatyrique qu'il en a faite, voyons ſi les principes & les motifs qui ont dirigé la conduite des contemplatifs ſont auſſi chimériques & auſſi mal fondés qu'il le prétend. Nous croyons les trouver dans l'Ecriture-Sainte, & puiſque les Proteſtans ne veulent point d'autre preuve, nous avons de quoi les ſatisfaire.

1°. Jéſus-Chriſt dit dans l'Evangile qu'il faut toujours prier, & jamais ſe laſſer, *Luc.* c. 18, ℣. 1. Il a confirmé cette leçon par ſon exemple, nous liſons qu'il paſſoit les nuits entières à prier, c. 6, ℣. 12. Lorſqu'il demeura pendant quarante jours & pendant quarante nuits dans le Déſert, nous préſumons qu'il employa principalement ce temps à la prière & à la contemplation. Pendant la nuit qui précéda ſa paſſion, il ſe retira, *ſuivant ſa coutume*, dans le jardin & ſur la montagne des Oliviers ; il y recommença ſa prière juſqu'à trois fois, il reprit ſes Apôtres de ce qu'ils ne pouvoient veiller & prier pendant une heure avec lui, *Matt.* c. 26, ℣. 41 ; *Luc.* c. 22, ℣. 39. S. Paul répète aux Fidèles les leçons de notre divin Maître ; il les exhorte à prier en tout temps, à multiplier leurs oraiſons & leurs demandes, à veiller & à prier ſur-tout en eſprit, *Epheſ.* c. 6, ℣. 18 ; à prier ſans relâche, 1 *Theſſ.* c. 5, ℣. 17 ; *Rom.* c. 12, ℣. 12 ; à joindre les veilles & les actions de graces à leurs prières, *Coloſſ.* c. 4, ℣. 2 ; à prier jour & nuit, 1 *Tim.* c. 5, ℣. 5. Il faiſoit lui-même ce qu'il preſ-

Digitized by Google

crivoit aux autres, 1. *Theſſ.* c. 3, ℣. 10. S. Pierre tient le même langage, *Epiſt.* 1, c. 4, ℣. 7.

2°. Quant à la manière de prier, Jéſus-Chriſt nous enſeigne à rechercher la ſolitude; pour le faire, il ſe retiroit dans les lieux déſerts, *Luc.* c. 5, ℣. 16; il alloit ſur les montagnes, c. 6, ℣. 12; c. 9, ℣. 28; il prioit dans le ſilence de la nuit. » Lorſque vous voulez prier, dit-il, » entrez dans votre chambre, fermez la porte, & priez » votre Père en ſecret «. *Matt.* c. 6, ℣. 6.

3°. Il nous fait entendre que la prière intérieure, la prière mentale eſt la meilleure, puiſqu'il dit: » Lorſque » vous priez, ne parlez pas beaucoup «, *Matt.* c. 6, ℣. 7. S. Paul, de ſon côté, nous donne la même inſtruction; » Priez en tout temps & *en eſprit* «, *Epheſ.* c. 6, ℣. 18; » Je prierai & je louerai le Seigneur intérieurement & en » eſprit «. 1 *Cor.* c. 14, ℣. 15.

4°. L'Ecriture nous apprend encore que la prière doit être accompagnée du jeûne; c'eſt l'avis du ſaint homme Tobie, c. 12, ℣. 8. L'Evangile fait l'éloge d'Anne la Prophéteſſe, qui ne ſortoit pas du Temple, qui s'exerçoit à la prière & au jeûne le jour & la nuit, *Luc.* c. 2, ℣. 37. Nous ne répéterons pas la foule des paſſages que nous avons cités à l'art. Mortification, dans leſquels Jéſus-Chriſt & les Apôtres font l'éloge de la vie retirée, auſtère, pénitente & mortifiée.

5°. S'il étoit beſoin de conſulter encore l'ancien Teſtament, nous y verrions que les Pſeaumes de David ſont remplis d'exhortations à la prière, non-ſeulement à la prière vocale, mais à la prière mentale, à la prière de l'eſprit & du cœur, à la méditation & à la contemplation; que ces leçons divines ſont confirmées par les exemples de David lui-même, de Tobie, de Judith, de Daniel & des autres Prophètes, auſſi-bien que par ceux de S. Jean-Baptiſte, d'Anne la Prophéteſſe, des Apôtres dans le Cénacle, du Centurion, Corneille, &c.

Nous ne demandons pas ſi les Proteſtans trouveront des explications & des ſubterfuges, pour tordre le ſens de tous ces paſſages, & pour en eſquiver les conſéquences, ils n'en manquent jamais; mais nous demandons ſi les Chrétiens du ſecond & du troiſième ſiècles, qui n'étoient pas auſſi habiles, ont eu tort de prendre l'Ecriture à la lettre, & d'en conclure, 1°. qu'une vie conſacrée en grande partie à la prière eſt agréable à Dieu; 2°. que la meilleure prière eſt l'oraiſon mentale, la méditation ou la contemplation; 3°. que comme il eſt à-peu-près impoſſible d'y être aſſidu dans le monde, il vaut mieux ſe retirer dans la ſolitude pour y vaquer avec plus de liberté; 4°. qu'il faut joindre à la prière une vie auſ-

Digitized by Google

tère & mortifiée. S'ils ſe ſont trompés, c'eſt Jéſus-Chriſt, ce ſont les Apôtres & les autres Ecrivains ſacrés qui les ont induits en erreur, comme le ſoutiennent les Incrédules. S'ils ont eu raiſon, il y a de l'impiété à déclamer ſans aucune retenue contre les Aſcètes, les Anachorètes, les Moines & contre tous les contemplatifs.

Léibnitz, plus ſenſé que le commun des Proteſtans, ne blâme point la *Théologie myſtique.* » Cette *Théologie*, dit-il, » eſt à la *Théologie* ordinaire, à-peu-près ce qu'eſt la poéſie » à l'éloquence, c'eſt-à-dire, elle émeut davantage; mais » il faut des bornes & de la modération en tout «, *Eſprit de Léibnitz*, tome 2, pag. 51. Pour les autres, qui ont eu peur ſans doute d'être trop émus par le langage de la piété & de l'amour de Dieu, ils n'ont pas pouſſé les réflexions ſi loin, ils ont trouvé plus aiſé d'avoir recours au ridicule, aux railleries, aux ſarcaſmes, & d'objecter de prétendus inconvéniens. *Si tout le monde embraſſoit la vie ſolitaire & contemplative, que deviendroit la ſociété?* Nous avons déjà répondu plus d'une fois que la Providence y a pourvu; Dieu a tellement diverſifié les talens, les goûts, les inclinations, les vocations des hommes, qu'il n'eſt jamais à craindre qu'un trop grand nombre embraſſent un genre de vie extraordinaire.

Mais la queſtion eſt toujours de ſavoir ſi Dieu n'a pas pu donner à un certain nombre de perſonnes du goût & de l'attrait pour la vie contemplative, & s'il n'a pas pu récompenſer par des graces particulières celles qui ont été fidèles à ſuivre cette vocation de Dieu, qui ſe ſont occupées conſtamment à méditer ſes perfections, à exciter en elles le feu de ſon amour, à étouffer toutes les affections qui auroient pu affoiblir ce ſentiment ſublime, tant exalté par S. Paul. Nous défions nos Adverſaires de le prouver jamais.

Après ces préliminaires, nous pouvons examiner en ſûreté les imaginations de Mosheim.

Il rapporte l'origine de la *Théologie myſtique* au ſecond ſiècle, & aux principes de la Philoſophie d'Ammonius, qui ſont les mêmes que ceux de Pythagore & de Platon. Comme ceux-ci ont vécu long-temps avant Jéſus-Chriſt, il en réſulte déjà que cette *Théologie* eſt plus ancienne que le Chriſtianiſme. Auſſi Mosheim ſuppoſe que les Eſſéniens & les Thérapeutes en étoient déjà imbus, & que Philon le Juif a contribué beaucoup à la répandre. Elle étoit d'ailleurs, dit-il, analogue au climat de l'Egypte, où la chaleur & la ſécheresſe de l'air inſpirent naturellement la mélancolie, le goût pour la ſolitude, pour l'inaction, le repos & la

contemplation. Il déplore les conſéquences pernicieuſes que cette diſpoſition des eſprits a produites dans la Religion chrétienne. *Hiſt. Chriſt.* ſæc. 2, §. 35; *Hiſt. Eccleſ.* ſæc. 2, part. 2, c. 1, §. 12. Nous avons réfuté toutes ces viſions aux mots *Aſcètes*, *Anachorètes*, *Moine*, *Mortification*, *Platoniſme*, &c. Il eſt bien ridicule de ſuppoſer que le commun des Chrétiens du ſecond & du troiſième ſiècles étoient des Savans & des Philoſophes imbus des principes de Platon, d'Ammonius & de Philon, & qu'ils les ont ſuivis plutôt que l'Ecriture-Sainte; il ne reſtoit plus à Mosheim qu'à dire, comme quelques Incrédules, que Jéſus-Chriſt lui-même & ſon Précurſeur étoient prévenus des mêmes erreurs, qu'ils n'ont fait qu'imiter les Eſſéniens & les Thérapeutes.

A l'époque du 3e. ſiècle, il prétend qu'Origène adopta le ſentiment de ces Philoſophes, qu'il le regarda comme la clef de toutes les vérités révélées, qu'il y chercha les raiſons de chaque doctrine; il imagina comme Platon, que les ames avoient été produites & avoient péché avant d'être unies à des corps, que cette union étoit un châtiment pour elles, que pour les faire retourner & les unir à Dieu, il falloit les détacher de la chair & de ſes inclinations, les purifier par des auſtérités, par le ſilence, par la prière, par la contemplation. Sur cette fauſſe hypothèſe, Mosheim prête à Origène un Plan de *Théologie* qu'il a forgé lui-même, & dont l'abſurdité eſt révoltante, *Hiſt. Chriſt.* ſæc. 3, §. 29; *Hiſt. Eccleſ.* 3e. ſiècle, 2e. part. c. 5, §. 1. Si Origène en étoit véritablement l'Auteur, il faudroit le regarder non-ſeulement comme un viſionnaire inſenſé, mais comme un apoſtat du Chriſtianiſme.

Heureuſement il n'en eſt rien. 1°. Il eſt faux que ce Père ait regardé le ſyſtême de Platon comme la clef de toutes les vérités révélées. Après avoir propoſé l'opinion de ce Philoſophe touchant la préexiſtence des ames, *de Princip.* l. 2, c. 8, il dit, n. 4, » Ce que nous venons de dire, » *qu'un eſprit eſt devenu une ame*, & tout ce qui peut tenir » à cette opinion, doit être ſoigneuſement examiné & diſ» cuté par le lecteur; que l'on n'imagine pas que nous » l'avançons comme un dogme, mais comme une queſtion » à traiter, & comme une recherche à faire «. Il le répète, n. 5. 2°. Origène a formellement admis le péché originel; *Homil.* 8 *in levit.* n. 3; Homil. 12, n. 4; *contra Celſ.* l. 4, n. 40; *Homil.* 14 *in Lucam; Comment. in Epiſt. ad Rom.* l. 5, p. 546 & 547. Il a penſé que ce péché avec ſa peine a paſſé dans tous les hommes, parce que toutes les ames étoient renfermées dans celle d'Adam, opinion incompatible avec celle de Platon. 3°. Il fonde la néceſſité de mortifier la chair

non ſur la raiſon qu'en donnoient les Platoniciens, mais ſur celle qu'en apporte S. Paul, ſavoir, que les inclinations de la chair nous portent au péché, & il cite à ce ſujet pluſieurs paſſages de cet Apôtre, *Comment. in Epiſt. ad Rom.* l. 6, n. 1. 4°. Origène a eu, pendant ſa vie & après ſa mort, des partiſans & des ennemis, des accuſateurs & des apologiſtes; ni les uns ni les autres ne l'ont regardé comme l'auteur ou le propagateur de la *Théologie Myſtique*; Mosheim le fait-il mieux qu'eux? 5°. D'autres Critiques ont attribué cette invention à Clément d'Alexandrie, ſans lui prêter pour cela toutes les rêveries que Mosheim veut mettre ſur le compte d'Origène. Son prétendu plan de la Théologie de ce Père eſt donc faux à tous égards. *Voyez* Origène, 6°. Enfin il ſe réfute lui-même en diſant que les Eſſéniens & les Thérapeutes avoient puiſé leurs principes dans la Philoſophie Orientale, que les Solitaires & les Moines n'ont fait que les imiter, *Hiſt. Chriſt. Proleg.* c. 2, §. 13.

Au 4e. ſiècle, ſuivant ſon opinion, les Philoſophes Eclectiques, ou les nouveaux Platoniciens de l'Ecole d'Alexandrie cultivèrent la *Théologie Myſtique* ſous le nom de *ſcience ſecrète*. Un fanatique impoſteur, qui prit le nom de S. Denis l'Aréopagite, la réduiſit en ſyſtême & en preſcrivit les règles. Notre Critique déplore de nouveau les erreurs, les ſuperſtitions, les abus que cette prétendue ſcience introduiſit dans le Chriſtianiſme; *Hiſt. de l'Egliſe*, 4e. ſiècle, 2e. part. c. 3, §. 12.

Nous répondons qu'il n'y avoit rien de commun entre la ſcience ſecrète des Eclectiques fondée ſur un Paganiſme groſſier, & la *Théologie myſtique* des Docteurs Chrétiens, ſi ce n'eſt quelques termes ou quelques expreſſions que les premiers empruntèrent du Chriſtianiſme, pour tromper les ignorans. A cette époque la Religion Chrétienne étoit établie non-ſeulement chez les Arabes, chez les Syriens, les Arméniens & les Perſes, mais en Italie, en Eſpagne, ſur les côtes d'Afrique, dans les Gaules & en Angleterre. Nous fera-t-on croire que les Platoniciens d'Alexandrie ont envoyé des Emiſſaires dans ces différentes régions, dont les langues leur étoient étrangères, pour y répandre leurs principes & leurs ſciences ſecrètes, pour y introduire les ſuperſtitions & les abus dont Mosheim prétend qu'elle a été la cauſe? Nous perſuade-t-on que Lactance, *Julius Firmicus Maternus*, Euſèbe & Arnobe, qui dans ce ſiècle ont écrit contre les Philoſophes Païens, qui en ont combattu les principes & les conſéquences, qui ont démontré les abſurdités, les ſuperſtitions, les abus auxquels la Doctrine de ces rêveurs avoit donné lieu, & qui n'ont pas mieux traité

Platon

Platon que les autres, ont cependant vu de ſang-froid introduire dans le Chriſtianiſme ces mêmes abus ſans en témoigner aucun regret, ni aucun étonnement? Voilà le phénomène abſurde que les Proteſtans ont entrepris de prouver. Aux mots *Eclectiſme* & *Platoniſme*, nous en avons déjà fait voir la fauſſeté, & nous avons réfuté la ſavante diſſertation de Mosheim ſur les troubles prétendus que les nouveaux Platoniciens ont cauſés dans l'Egliſe.

Il eſt fort incertain ſi les ouvrages du faux Denis l'Aréopagite ont été faits au 4e. ſiècle, puiſqu'ils n'ont été connus que deux cents ans après. Cet Ecrivain ne peut être traité d'impoſteur, à moins qu'il n'ait pris lui-même le ſurnom d'Aréopagite, & qu'il ne ſe ſoit donné pour Diſciple immédiat de S. Paul. On prétend qu'il l'a fait dans une lettre qui ſe trouve à la ſuite de ſes traités ſur la *Théologie myſtique;* mais cette lettre peut être ſuppoſée ou interpolée. Il n'eſt pas de l'intérêt des Proteſtans de regarder cet Auteur comme fort ancien, puiſque dans ſes Livres *de la Hiérarchie Eccléſiaſtique*, il repréſente la diſcipline & les uſages de l'Egliſe, tels à-peu-près qu'ils ſont aujourd'hui.

Mosheim renouvelle au 5e. ſiècle, 2e. part. c. 3, §. 11, ſes plaintes & ſes invectives contre la multitude des Moines contemplatifs qui fuyoient la ſociété des hommes, & qui s'exténuoient le corps par des macérations exceſſives; cette peſte, dit-il, ſe répandit de toutes parts. Ce n'étoit donc plus la chaleur de l'athmoſphère de l'Egypte qui produiſoit cette contagion. Elle avoit déjà pénétré chez les Latins, puiſque Julien Pomère, Abbé & Profeſſeur de Rhétorique à Arles, écrivit un Traité *de vitâ contemplativâ;* & bientôt elle gagna les Pays du Nord. *Voyez* MORTIFICATION, STYLITES, &c.

Notre ſévère Cenſeur avoit oublié ces faits, lorſqu'il a dit qu'au 9e. ſiècle les Latins n'avoient pas encore été ſéduits par les charmes illuſoires de la dévotion myſtique, mais qu'ils le furent, lorſqu'en 824 l'Empereur Grec Michel-le-Bègue envoya à Louis-le-Débonnaire une copie des ouvrages de Denis l'Aréopagite, 9e. ſiècle, 2e. part. c. 3, §. 12. Il eſt cependant certain qu'au 6e. & au 7e. les Moines des Gaules & de l'Angleterre étoient pour le moins auſſi appliqués à la vie contemplative que ceux du 9e. & du dixième.

Un des abus que ce Critique fait remarquer dans les Théologiens du 12e. eſt leur affectation de rechercher dans l'Ecriture-Sainte des ſens myſtiques, & d'altérer ainſi la ſimplicité de la parole de Dieu, 2e. part. c. 3, §. 5 Mais les Lettres de S. Barnabé & de S. Clément, Diſciples des Apôtres,

Digitized by Google

ſont toutes remplies d'explications myſtiques & allégoriques de l'Ecriture-Sainte ; Mosheim lui-même le leur a reproché comme un défaut ; ils exhortent les Fidèles à la méditation & à la mortification, étoient-ils Platoniciens ? Il reconnoît, §. 12, que les *Myſtiques* de ce même ſiècle enſeignoient mieux la morale que les Scholaſtiques ; que leur diſcours étoit tendre, perſuaſif & touchant, que leurs ſentimens ſont ſouvent beaux & ſublimes ; mais qu'ils écrivoient ſans méthode ; & qu'ils mêloient ſouvent la lie du Platoniſme avec les vérités céleſtes. Fauſſe accuſation. S'il y eut au 12e. ſiècle un excellent Maître de *Théologie Myſtique*, c'eſt inconteſtablement S. Bernard ; mais il puiſoit ſes leçons dans l'Ecriture Sainte, & non dans Platon ; ce Philoſophe étoit profondément oublié pour lors, les Scholaſtiques mêmes ne connoiſſoient qu'Ariſtote.

Au 13e. 2e. part. c. 3, §. 9, notre Hiſtorien s'adoucit un peu à l'égard des *Myſtiques* ; comme il avoit dit beaucoup de mal des Scholaſtiques, il a ſu bon gré aux premiers de leur avoir déclaré la guerre, d'avoir travaillé à inſpirer au peuple une dévotion tendre & ſenſible, de s'être fait goûter au point d'engager les Scholaſtiques à ſe reconcilier avec eux. Mais S. Thomas d'Aquin ne fut jamais dans ce cas, pendant toute ſa vie il ſut allier à une étude aſſidue la piété la plus pure & la plus tendre, & il eut au plus haut degré le talent de l'inſpirer aux autres. Mosheim parle à-peu-près de même des *Myſtiques* au 14e., il ſemble leur accorder la victoire au 15e. & au commencement du 16e. ; parce qu'alors la barbarie & le philoſophiſme des Scholaſtiques avoient beaucoup diminué, comme nous l'avons remarqué en parlant d'eux ; mais ce cenſeur malicieux n'oublie jamais de lancer contre les premiers quelque trait de haine & de mépris.

Enfin l'on vit éclore à cette époque la brillante lumière de la réformation, & l'on ſait les effets qu'elle produiſit ; elle étouffa la piété juſques dans la racine, en décréditant toutes les pratiques qui peuvent la nourrir, en occupant tous les eſprits de controverſes théologiques, en allumant dans tous les cœurs le feu de la haine & de la diſpute. Tout le monde voulut lire l'Ecriture-Sainte, non pour y recevoir des leçons de morale & de vertu, mais pour y trouver des armes offenſives contre l'Egliſe Catholique, & le moyen de ſoutenir toutes ſortes d'erreurs. Vainement après tous ces orages quelques Proteſtans, honteux de l'anéantiſſement de la piété parmi eux, ont voulu la ranimer, ils ont été forcés de faire bande à part ; comme ils agiſſoient ſans règle, & qu'ils marchoient ſans bouſſole, tous ont donné

Digitized by Google

dans le fanatiſme : tels ont été les Quakers, les Piétiſtes, les Méthodiſtes, les Hernhutes, &c., & tous ſont regardés par les autres Proteſtans comme des inſenſés.

Ils affectent de ſuppoſer contre toute vérité que les Solitaires, les Moines, les Religieuſes, ſe ſont uniquement voués à la contemplation, qu'ils ont mené une vie abſolument oiſive & inutile. Il eſt conſtant que les anciens Solitaires, à la réſerve d'un très-petit nombre, ont joint à la prière & à la méditation le travail des mains, ils ont cultivé des déſerts, & ils ſont ſortis de leur retraite toutes les fois que les beſoins & le ſalut du prochain l'ont exigé. Ils ont converti des nations barbares, & c'eſt ainſi qu'ils ont humaniſé & policé les peuples du Nord. Dans les ſiècles d'ignorance ils ont cultivé les lettres & les ſciences ; & ce ſont eux qui les ont conſervées en Europe. Tous les inſtituts qui ſe ſont formés depuis cinq cents ans, ont eu pour principal objet l'utilité du prochain ; mais les fondateurs ont compris qu'il étoit impoſſible de conſerver la conſtance, le courage, les vertus néceſſaires pour remplir conſtamment des devoirs pénibles & ſouvent rebutans, à moins que l'on ne s'occupât beaucoup de Dieu, & que l'on en obtînt des graces dans la prière, dans la méditation, dans de fréquentes réflexions ſur ſoi-même, &c. Ils ſe ſont donc propoſé de réunir la vie contemplative à une vie très-active & très-laborieuſe. Encore une fois, il y a de la frénéſie à les blâmer, à les calomnier, à les tourner en ridicule. *Voyez* Moine, &c.

THÉOPASCHITES. *Voyez* Patripassiens.

THÉOPHANIE, nom que l'on a donné autrefois à *l'Epiphanie* ou à la fête des Rois ; on l'a nommée auſſi *Théopſie*, & ces deux noms ſignifient également *apparition* ou *manifeſtation de Dieu*. *Voyez* Epiphanie.

Les Païens étoient perſuadés que leurs dieux ſe montroient quelquefois à eux, ſoit en ſonge, ſoit dans les myſtères, & ils appelloient cette faveur, *Théopſie*, *vue des Dieux*. Quelques ſavans ont auſſi penſé que les Grecs & les Egyptiens ont admis des *Théophanies* dans un autre ſens ; ils ont cru qu'un de leurs grands dieux, Jupiter, par exemple, s'étoit en quelque manière incarné dans un Roi de Crète qui s'attribua ce nom, voulut en avoir tous les honneurs, & les obtint de la crédulité des peuples. Par cette ſuppoſition l'on parvient aſſez heureuſement à concilier les actions de Jupiter Roi de Crète avec celle de Jupiter-Dieu. Il y a là-deſſus deux ſavans Mémoires dans le recueil de *l'Acad. des*

Digitized by Google

Inſcrip. tome 66, *in-12.* p. 62. Ce n'eſt point à nous de juger ſi ce ſentiment eſt bien ou mal fondé, cette queſtion ne tient en rien à la Théologie. Nous craignons cependant que contre l'intention de l'Auteur, les Incrédules n'en prennent occaſion de dire que la croyance de l'Incarnation du Fils de Dieu n'eſt qu'une ancienne imagination des Païens. D'autre part ſi les Païens ont véritablement cru aux *Théophanies*, ça été peut-être une des raiſons pour leſquelles Dieu n'a point révélé formellement & clairement aux anciens Juifs le Myſtère de l'Incarnation future.

THÉOPHILE, (Saint) Evêque d'Antioche, fut placé ſur ce ſiége l'an 168, & mourut vers l'an 190, c'eſt l'un des plus ſavans Pères de l'Egliſe du ſecond ſiècle. Il ne nous reſte de lui que trois Livres à Autolique, qui ſont une Apologie de la Religion Chrétienne & une réfutation du Paganiſme. L'Auteur y fait grand uſage des Poëtes & des Philoſophes Païens, il démontre l'abſurdité de leur doctrine, la vérité, la ſageſſe, la ſainteté de celle de l'Evangile. Cet ouvrage ſe trouve à la ſuite de ceux de Saint Juſtin, de l'édition des Bénédictins. Saint *Théophile* en avoit fait pluſieurs autres, dont il ne reſte que quelques fragmens, & dont il y a lieu de regretter la perte; il eſt le premier qui ſe ſoit ſervi du mot de *Trinité* pour déſigner les trois Perſonnes divines. Ce Père a été accuſé mal-à-propos d'avoir employé des expreſſions favorables à l'Arianiſme, Bullus, D. le Nourry, D. Prudent Marand, éditeur de Saint Juſtin, & d'autres ont fait voir que ſa doctrine eſt très-orthodoxe. *Voyez* Tillemont, tome 3, p. 88. D. Ceillier, tome 2, p. 103; *Vies des PP. & des Martyrs*, tome 11, p. 695, &c.

Il ne faut pas confondre ce ſaint Evêque d'Antioche avec *Théophile* Patriarche d'Alexandrie, oncle & prédéceſſeur de Saint Cyrile, celui-ci n'a vécu qu'au quatrième ſiècle, & il ſe rendit célèbre par ſon averſion contre la doctrine d'Origène.

THÉRAPEUTES, nom formé du Grec Θεραπεύω, qui ſignifie également *guérir* & *ſervir*, par conſéquent l'on a nommé *Thérapeutes* des hommes qui travailloient à ſe guérir des maladies de l'ame, & dont l'exemple pouvoit ſervir à en guérir les autres. Philon, dans ſon premier livre *de la vie contemplative*, dit qu'il y avoit en Egypte, ſur-tout aux environs d'Alexandrie, un grand nombre d'hommes & de femmes qui menoient un genre de vie particulier. Ils renonçoient à leurs biens, à leur famille, à toutes les affaires temporelles; ils vivoient dans la ſolitude, ils avoient chacun une

Digitized by Google

habitation ſéparée, à quelque diſtance les uns des autres, ils la nommoient *Semnée* ou *Monaſtère*, c'eſt-à dire, lieu de ſolitude.

Là, continue Philon, ils ſe livroient entiérement aux exercices de la prière, de la contemplation, de la préſence de Dieu; ils faiſoient leurs prières enſemble le ſoir & le matin, ils ne mangeoient qu'après le coucher du ſoleil, quelques-uns demeuroient pluſieurs jours ſans manger, ils ne vivoient que de pain & de ſel, aſſaiſonnés quelquefois d'un peu d'hyſope. Ils liſoient dans leurs *Semnées*, les Livres de Moïſe, des Prophêtes, des Pſeaumes, dans leſquels ils cherchoient des ſens myſtiques & allégoriques, perſuadés que l'Ecriture-Sainte, ſous l'écorce de la lettre, renfermoit des ſens profonds & cachés. Ils avoient auſſi quelques Livres de leurs Anciens, ils compoſoient des Hymnes & des Cantiques pour s'exciter à louer Dieu; les hommes & les femmes gardoient la continence; ils ſe raſſembloient tous les jours de Sabbat pour conférer enſemble & vaquer aux exercices de Religion, &c.

Le récit de Philon a fourni une ample matière aux conjectures & aux diſputes des ſavans; on demande ſi les *Thérapeutes* étoient Chrétiens ou Juifs, s'ils étoient Chrétiens, étoient-ils Moines ou Laïques? S'ils étoient Juifs, étoit-ce une branche des Eſſéniens ou une ſecte différente?

1°. Euſèbe, *Hiſt. Eccléſ.* l. 2, c. 17, Saint-Jérôme, Sozomène, Caſſien, Nicéphore, parmi les anciens; Baronius, Pétau, Godeau, le P. de Montfaucon, le P. Alexandre, le P. Hélyot, &c.; parmi les modernes, même quelques Auteurs Anglicans, ont cru que les *Thérapeutes* étoient des Juifs convertis au Chriſtianiſme par S. Marc, ou par d'autres prédicateurs de l'Evangile. Photius, au contraire, de Valois dans ſes notes ſur Euſèbe; le préſident Bouhier, le P. Orſi, Dominicain, D. Calmet, & la foule des Critiques Proteſtans, ſoutiennent que les *Thérapeutes* étoient Juifs & non Chrétiens. Voici les principales raiſons qu'ils oppoſent à celles qu'Euſèbe a données pour prouver ſon ſentiment.

En premier lieu, ſi les *Thérapeutes* avoient été les premiers Chrétiens de l'Egliſe d'Alexandrie, il ſeroit étonnant qu'aucun Auteur Eccléſiaſtique n'en eût parlé avant le quatrième ſiècle, & qu'Euſèbe ne les eût connus que par la narration de Philon. Origène & Clément d'Alexandrie, qui avoient paſſé une partie de leur vie dans les Ecoles de cette ville, auroient dû les connoître, & le ſecond les eût mis ſans doute au nombre de ceux qu'il appelle *les vrais Gnoſtiques*. Pluſieurs peut-être embraſſèrent le Chriſtianiſme ſur la fin du premier ſiècle, mais il n'y en a aucune preuve poſitive.

En ſecond lieu, Philon fait entendre que cette ſecte étoit déjà ancienne, & qu'elle avoit des Livres de ſes fondateurs, qu'elle étoit répandue de toutes parts; quoique le plus grand nombre des *Thérapeutes* fuſſent en Egypte; or cela ne peut pas s'entendre d'une ſecte Chrétienne. L'an 40 de Jéſus-Chriſt, lorſque Philon fut envoyé en Ambaſſade à Rome, l'Egliſe de cette ville n'étoit pas encore fondée, il n'y avoit encore aucun des livres du nouveau Teſtament publié que l'Evangile de S. Matthieu; le plutôt que l'on puiſſe placer la fondation de l'Egliſe d'Alexandrie eſt à l'an 50, & peut-être ne s'eſt-elle faite que beaucoup plus tard. Quand Philon auroit encore vécu quarante ans après ſon Ambaſſade, il n'a pas pu dire que des *Thérapeutes* Chrétiens étoient une ſecte ancienne, ni qu'elle avoit des Livres de ſes Anciens.

Il eſt d'ailleurs conſtant que le Chriſtianiſme qui avoit commencé à Jéruſalem, ſe répandit d'abord dans la Judée & dans la Syrie, à Antioche & dans les environs; c'eſt là, & non en Egypte, que ſe trouvoient le plus grand nombre de Chrétiens. Ils ſe multiplièrent dans l'Aſie mineure, dans la Grèce, dans la Macédoine & en Italie par les travaux de S. Pierre & de S. Paul; dans le nouveau Teſtament il n'eſt parlé nulle part des Chrétiens de l'Egypte.

L'amour de la ſolitude, la vie auſtère, le détachement de toutes choſes, la contemplation, la continence même des *Thérapeutes* ne ſont pas des preuves infaillibles de leur Chriſtianiſme; les Eſſéniens de la Judée pratiquoient à-peu-près le même genre de vie, perſonne cependant ne croit plus que les Eſſéniens aient été Chrétiens. Il y a bien de l'apparence que l'établiſſement de notre Religion contribua beaucoup à l'extinction de ces deux ſectes de Juifs.

D'autre part les *Thérapeutes* avoient des obſervances judaïques deſquelles les Chrétiens ont dû s'abſtenir; ils gardoient le ſabbat, ils ne faiſoient uſage ni du vin, ni de la viande, ils célébroient les fêtes juives, particulièrement la Pentecôte, ils pratiquoient de fréquentes ablutions, &c. Les Chrétiens, au contraire, dès leur origine, ont obſervé le Dimanche; S. Paul leur preſcrivoit de manger de tout indifféremment, il reprit ſévèrement les Galates, parce qu'ils vouloient judaïſer; les Apôtres avoient condamné cette conduite dans le Concile de Jéruſalem; il n'eſt pas probable que S. Marc eût voulu la tolérer dans l'Egliſe d'Alexandrie.

Enfin, le repas religieux des *Thérapeutes* n'étoit point la célébration de l'Euchariſtie, comme Euſèbe ſe le perſuadoit; ce repas conſiſtoit à manger du pain, du ſel & de l'hyſope, & il étoit ſuivi d'une danſe où les hommes & les femmes étoient réunis; rien de tout cela ne ſe faiſoit dans les aſſem-

Digitized by Google

blées des premiers Chrétiens. Le parallèle qu'Euſèbe a voulu faire entre ceux-ci & les *Thérapeutes* n'eſt donc ni juſte, ni exact.

2°. Beaucoup moins peut-on ſoutenir que ces derniers étoient des Moines. La vie ſolitaire & monaſtique n'a commencé en Egypte que l'an 250, ſous la perſécution de Déce, lorſque S. Paul, premier Hermite, ſe retira dans le déſert de la Thébaïde; S. Pacôme n'introduiſit la vie cénobitique que plus de cinquante ans après; depuis long-temps il n'étoit plus queſtion d'Eſſéniens ni de *Thérapeutes*. Ceux-ci avoient des femmes parmi eux, les Moines n'en eurent jamais; les premiers n'obſervoient pas tous la continence, les Moines la gardèrent toujours; le mot de *monaſtère*, dont ſe ſert Philon, ne prouve rien, puiſqu'il ſignifie ſimplement *une demeure ſolitaire*.

Rien n'eſt donc plus mal fondé que l'imagination des Proteſtans, qui prétendent que ce ſont principalement des Moines qui ont accrédité l'opinion du Chriſtianiſme & du Monachiſme des *Thérapeutes*, & qu'ils l'ont fait par intérêt, afin de perſuader la haute antiquité de leur état; Euſèbe, S. Jérôme, Baronius, les Anglicans n'étoient pas des Moines; en ſoutenant que les *Thérapeutes* étoient Chrétiens, ils n'ont pas dit que leur vie étoit monaſtique. Perſonne n'a plus fortement attaqué cette opinion que le Père Orſi, Dominicain, & D. Calmet, Bénédictin. Des ſavans tels que D. Montfaucon & le P. Alexandre, étoient trop inſtruits pour mettre aucun intérêt à l'antiquité de leur état; ils n'ont pas eu beſoin de ſuppoſitions fauſſes ou douteuſes pour en prouver la ſainteté, & le venger des calomnies des Proteſtans.

Ceux-ci n'ont pas mieux réuſſi, en diſant que les Cénobites ont imité la vie que menoient les Eſſéniens dans la Paleſtine, & que les Anachorètes ont ſuivi l'exemple des *Thérapeutes*. Encore une fois, il y avoit long-temps que ces deux ſectes juives étoient oubliées, lorſque S. Paul & S. Pacôme ont paru; il y a cent à parier contre un que ni l'un ni l'autre n'en avoient jamais entendu parler, qu'ils n'avoient jamais lu les ouvrages de Joſèphe ni de Philon. Nous avons fait voir ailleurs que la ſeule lecture de l'Evangile leur a ſuffi pour concevoir une haute eſtime de la vie qu'ils ont embraſſée. *Voyez* THÉOLOGIE MYSTIQUE.

3°. Les opinions des Critiques n'ont pas moins varié ſur la queſtion de ſavoir ſi les *Thérapeutes* étoient une branche des Eſſéniens, ou ſi c'étoit une ſecte différente, parce que l'on en eſt réduit ſur ce point à de ſimples conjectures. Prideaux, qui a rapporté & comparé ce que Joſèphe a dit des Eſſéniens de la Paleſtine, avec ce que Philon en a écrit, &

Digitized by Google

avec ce qu'il raconte des *Thérapeutes* de l'Egypte, fait voir que ces deux Auteurs ſont d'accord touchant les opinions, les mœurs, la manière de vivre des Eſſéniens, ſoit de la Judée, ſoit de l'Egypte, où il s'en trouvoit auſſi; que les *Thérapeutes* n'en étoient différens qu'en ce qu'ils renonçoient à tout pour ſe livrer à la contemplation. C'eſt pourquoi il nomme les premiers *Eſſéniens-pratiques*, & les ſeconds *Eſſéniens-contemplatifs*. *Hiſt. des Juifs*, l. 13, an 107 avant J. C. tome 2, p. 166.

C'en eſt aſſez pour réfuter quelques Auteurs en petit nombre, qui ont imaginé que les *Thérapeutes* étoient des Païens judaïſans, & Jablenski qui a ſoutenu que c'étoient des Prêtres Egyptiens appliqués à la médecine, auſſi-bien que leurs femmes. Conſéquemment, l'opinion commune des Critiques eſt que les *Thérapeutes* ſont une branche de la ſecte des Eſſéniens.

4°. En quel temps cette ſecte a-t-elle commencé, où avoit-elle puiſé ſa doctrine & les motifs de ſa manière de vivre? Nouvelle matière à conjectures. Brucker, *Hiſt. crit. de la Philoſ.* tome 2, p. 763 & ſuiv., penſe qu'environ trois cents ans avant Jéſus-Chriſt, pluſieurs Juifs, pour ſe dérober aux troubles & aux déſaſtres de leur patrie, ſe retirèrent, les uns dans les lieux écartés de la Judée, les autres en Egypte, & embraſſèrent chacun de leur côté un genre de vie particulier; qu'ils y adoptèrent les ſentimens des Philoſophes Pythagoriciens qui y enſeignoient pour lors, qu'ils puiſèrent dans cette Philoſophie l'amour de la ſolitude, du détachement de toutes choſes, des auſtérités de la contemplation, & des explications allégoriques de l'Ecriture-Sainte. Il ajoute, tome 6, p. 437 & 438, que ces Juifs étoient dans les ſentimens des Cabaliſtes & des Philoſophes orientaux, analogues à ceux de Pythagore. Mosheim, *Hiſt. crit. Proleg.* c. 2, §. 13 & ſuiv., penſe de même. Néanmoins, dans ſon *Hiſt. Eccléſ.* 1er. ſiècle, 1re. part. c. 2, §. 10, il dit qu'il ne voit rien dans la narration de Philon, ni dans les mœurs des *Thérapeutes* qui puiſſe engager à les regarder comme une branche des Eſſéniens, que ce pouvoit être une ſecte particulière de Juifs mélancoliques & enthouſiaſtes. Probablement il n'a pas comparé ce que dit Philon dans ſon premier livre *de vitâ contemplativâ*, avec ce qu'il a écrit dans ſon ouvrage intitulé *omnis probus liber;* il y auroit vu que cet auteur diſtingue nettement les Eſſéniens en deux branches, l'une d'Eſſéniens pratiques, l'autre d'Eſſéniens contemplatifs, nommés *Thérapeutes*.

Plus d'une fois nous avons eu occaſion de faire remarquer l'affectation de Mosheim & de Brucker de tout rapporter à

Digitized by Google

leur ſyſtême favori, touchant le mélange qui s'eſt fait dans l'école d'Alexandrie, de la Philoſophie de Pythagore & de Platon avec celle des Orientaux, & avec la cabale des Juifs, ſyſtême par lequel ils ſe ſont flattés de tout expliquer, & de donner la clef de toutes les erreurs. Mais nous avons fait voir que ce ſyſtême eſt non-ſeulement une pure conjecture dénuée de toute preuve, mais qu'il eſt abſolument faux, qu'il confond toutes les époques, & qu'au-lieu de rien éclaircir, il ne ſert qu'à tout brouiller. *Voyez* CABALE, ÉMANATION, PHILOSOPHIE ORIENTALE, &c.

En particulier ſur la queſtion que nous traitons il choque toute vraiſemblance. Il eſt fort incertain ſi, à l'époque de la retraite des Eſſéniens en Egypte, il y avoit des Pythagoriciens, s'ils y enſeignoient, s'ils y répandoient leur doctrine. Nous perſuadera-t-on que ſous les indignes ſucceſſeurs de Ptolomée Philadelphe, Prince dont les débauches, la rapacité, la cruauté, la tyrannie ſont connues, les ſciences étoient fort cultivées en Egypte, & que l'on avoit la commodité de s'y livrer à la Philoſophie? On n'a recommencé à s'en occuper que ſous le Gouvernement des Romains. L'école d'Alexandrie n'a vu renaître ſa réputation qu'au temps d'Ammonius, & au plutôt ſur la fin du ſecond ſiecle, cent ans au moins après Philon; parce que celui-ci étoit Philoſophe, il ne s'enſuit pas qu'il y avoit pour lors des Ecoles publiques de Philoſophie; Philon n'a jamais connu que la Philoſophie des Grecs.

Nous perſuadera-t-on encore que pendant les trois cens ans qui ont précédé la naiſſance de Jéſus-Chriſt, les Juifs de la Paleſtine ſucceſſivement pillés & tourmentés par les armées des Rois d'Egypte ou de Syrie, enſuite par les Romains & par les Hérodes, ont eu la liberté d'étudier la Philoſophie, ſoit des Orientaux, ſoit des Grecs? On ſait l'averſion qu'ils avoient conçue pour les Païens pendant tout ce période, & combien ils étoient éloignés d'en recevoir des leçons.

En ſecond lieu, Brucker convient que les Juifs qui ſe retirèrent, ſoit dans les déſerts de la Judée, ſoit en Egypte, étoient des familles du commun; cela eſt prouvé par la culture de la terre, par les arts méchaniques, par les métiers qu'exerçoient les Eſſéniens de la Judée, ſelon le témoignage de Philon & de Joſephe. Philon ajoute que les Eſſéniens en général dédaignoient la Philoſophie, la Logique, la Phyſique & la Métaphyſique; qu'ils ne s'occupoient que de Dieu & de l'origine de toutes choſes; or, ils la trouvoient dans Moïſe mieux que par-tout ailleurs. Il dit enfin que la ſeule étude des Eſſéniens étoit la morale, d'où il s'enſuit que les ſens myſtiques & allégoriques qu'ils

recherchoient dans l'Ecriture Sainte étoient des leçons de morale.

Enfin nous avons fait voir que pour concevoir de l'eſtime & du goût pour la vie ſolitaire, pauvre, auſtere, contemplative, il ſuffit de connoître les leçons & les exemples des Prophetes & des Juſtes de l'ancien Teſtament, que pluſieurs Livres ne s'expliquent pas moins clairement ſur ce ſujet que ceux du nouveau, & que S. Paul les a propoſés pour modeles aux Chrétiens. Il n'a donc pas été néceſſaire que les *Thérapeutes* conſultaſſent des Philoſophes Païens pour embraſſer le genre de vie qu'ils ont ſuivi. C'eſt plus qu'il n'en faut pour conclure que l'opinion de Moſheim, de Brucker & des autres Proteſtans n'eſt qu'un rêve ſyſtématique qui n'a ni preuve ni ſolidité. *Voyez* Esséniens.

THÉRAPHIM, mot hébreu, qui, dans les verſions de l'Ecriture, eſt traduit par *idoles*, *ſtatues*, *ſculptures*, mais dont il eſt difficile de connoître la vraie ſignification grammaticale. Ce qu'en a dit Spencer, *de Legib. Hebr. ritual.* l. 3, diſſert. 7, c. 3, nous apprend peu de choſe. Les Rabbins qui prétendent que c'étoient des ſtatues qui parloient & qui prédiſoient l'avenir, & qui ont enſeigné la maniere dont on les faiſoit, ne méritent aucune croyance; toutes les idoles que les Païens conſultoient pour connoître l'avenir, ne parloient pas pour cela; en hébreu comme en françois, *parler* ſignifie ſouvent *indiquer*, *faire connoître*, par un ſigne quelconque. Ceux qui ont aſſuré que les *Théraphim* étoient une invention des Egyptiens, que c'étoient des figures du Dieu *Sérapis* adoré en Egypte, ne peuvent en donner aucune preuve; Laban qui vivoit dans la Chaldée n'étoit certainement pas allé chercher ſes *Théraphim* en Egypte. D'autres qui ont penſé que ce mot eſt le même que *Seraphim*, des ſerpens aîlés, que c'étoient des taliſmans, tels que le ſerpent d'airain fait par l'ordre de Moïſe, ne ſont pas mieux fondés. Enfin Jurieu, qui a décidé que les *Théraphims* de Laban étoient ſes dieux pénates & les images de ſes ancêtres, a deviné au haſard. Du tems de Laban, l'idolâtrie ne faiſoit que commencer chez les Chaldéens, elle n'étoit pas encore portée au point de diviniſer des hommes morts.

Il vaut donc mieux avouer notre ignorance que de nous livrer à des conjectures frivoles; le nom général d'*idoles* ſuffit pour entendre tous les paſſages dans leſquels le mot *Théraphim* eſt employé.

THESSALONICIENS. Suivant l'opinion commune, à laquelle on ne peut rien oppoſer de ſolide, les deux Lettres

Digitized by Google

de S. Paul aux *Theſſaloniciens*, ſont les deux premières qu'il ait écrites aux Fidèles qu'il avoit convertis. On les rapporte aux années 52 & 53 de l'ère vulgaire, pendant leſquelles il paroît que l'Apôtre demeura conſtamment à Corinthe. Le but de ces deux Lettres eſt de confirmer ces nouveaux Chrétiens dans la Foi, dans la pratique des bonnes œuvres, dans la patience au milieu des perſécutions auxquelles ils étoient expoſés. La ſeconde contient pluſieurs choſes touchant le ſecond avénement de Jéſus-Chriſt; S. Paul, c. 2, y parle « d'un homme pécheur, d'un fils de perdition, d'un ad- » verſaire qui s'élève au-deſſus de tout ce que l'on appelle » *Dieu*, & que l'on adore, qui ſe place dans le Temple de » Dieu, comme s'il étoit Dieu lui-même.... Ce myſtère d'i- » niquité, dit-il, s'opère déjà.... & l'on connoîtra dans le » temps ce coupable que Jéſus-Chriſt tuera du ſouffle de ſa » bouche, & détruira par l'éclat de ſon avénement, &c. « Ce chapitre a beaucoup exercé les Commentateurs, chacun l'a entendu ſelon ſes préjugés. Pluſieurs ont cru y reconnoître l'Antechriſt qui doit venir à la fin du monde.

Ceux qui ne cherchent point de myſtères ſans néceſſité, ont obſervé que dans tout ce chapitre, ni même dans toute la Lettre, il n'eſt point queſtion de la fin du monde, mais de la fin de la Religion & de la République des Juifs; que par *homme de péché*, *fils de perdition*, &c. l'Apôtre entend les Juifs incrédules, ennemis jurés du Chriſtianiſme, obſtinés à perſécuter les Fidèles, & de la part deſquels les *Theſſaloniciens* avoient éprouvé pluſieurs avanies. Cette explication ſimple acquiert la plus grande probabilité, lorſque l'on compare le *myſtère d'iniquité* qui s'opéroit déjà pour lors, ſuivant S. Paul, avec ce qui ſe paſſoit en ce temps-là dans la Judée, où divers impoſteurs ſe donnoient pour Meſſies, ſéduiſoient le peuple par des preſtiges, & finiſſoient par être exterminés avec leurs adhérens; où les Juifs par leur eſprit ſéditieux & turbulent préparoient l'orage qui fondit ſur eux quelques années après.

Les Proteſtans aveuglés par leur haine contre l'Egliſe Romaine, ont cru voir, dans cette prédiction de S. Paul, la chûte de l'Empire Romain, la domination des Papes établie ſur ſes ruines, l'anti-Chriſtianiſme ou l'Idolâtrie catholique fondée ſur des preſtiges, ou de faux miracles opérés par l'interceſſion & les Reliques des Saints, &c. Cette imagination, ſortie de quelques cerveaux fanatiques, a trouvé des approbateurs, même parmi les Savans; Beauſobre n'a pas rougi de l'appuyer par ſon ſuffrage, mais ſans ſe mettre trop à découvert dans ſes *Remarques ſur la ſeconde Epître aux Theſſaloniciens*, c. 2, ℣. 8.

Pour en voir l'abſurdité, il ſuffit de remarquer, 1°. que la ruine de l'Empire Romain n'eſt arrivée dans l'Occident que quatre cents ans après l'année 53 de Jéſus-Chriſt; 2°. que ſuivant S. Paul, ℣. 3, elle devoit être précédée d'une rebellion, Ἀποστασία, *Diſceſſio*, Beauſobre lui-même l'entend ainſi; or, la chûte de l'Empire Romain n'eſt point arrivée par une rebellion, mais par l'inondation des Barbares. 3°. La grande autorité des Papes & leur pouvoir temporel n'ont commencé que pluſieurs ſiècles après cette révolution. 4°. S. Paul dit aux *Theſſaloniciens*, ℣. 6, *vous ſavez ce qui retient ou ce qui retarde ſa manifeſtation dans ſon temps; je vous l'ai dit lorſque j'étois avec vous.* Etrange charité de la part de l'Apôtre d'avertir les *Theſſaloniciens* d'un événement duquel ils ne pouvoient pas être témoins, & de ne donner aucun ſigne qui pût prémunir ceux qui devoient y être préſens & s'y laiſſer tromper. 5°. S. Paul ajoute que Dieu leur enverra une *opération d'erreur*, afin qu'ils croient au menſonge, parce qu'ils ont refuſé de croire à la vérité, ℣. 10; les Fidèles du cinquième ſiècle étoient-ils des opiniâtres qui avoient refuſé de croire en Jéſus-Chriſt? 6°. *Le myſtère d'iniquité s'opéroit déjà*, ℣. 7, il faut donc que l'idolâtrie de l'Egliſe Romaine, le culte des Saints, des Images, des Reliques, aient commencé du temps de S. Paul; ce n'eſt pas-là ce que veulent les Proteſtans. 7°. Pour completter le tableau, Beauſobre devoit nous apprendre en quel temps Jéſus-Chriſt doit arriver pour *tuer le méchant par le ſouffle de ſa bouche & par l'éclat de ſon avénement*, ℣. 8. Nous aurions mis ſa prophétie à côté de celles de Joſeph Méde, de Sanchius, de Jurieu & des fanatiques des Cevennes. *Voyez* Antechrist.

On comprend que ces paroles de S. Paul : *Dieu leur enverra une opération d'erreur*, &c. ne ſignifient point que Dieu trompera les Incrédules, qu'il les aveuglera, qu'il les endurcira poſitivement dans l'erreur; mais qu'il les laiſſera ſe tromper & s'aveugler eux-mêmes : cette prédiction ne s'eſt que trop bien accomplie à l'égard des Juifs, puiſque la deſtruction de leur Ville & de leur Temple, les maſſacres & la diſperſion de leur nation ne furent pas capables de leur ouvrir les yeux. On eſt tenté de croire qu'une partie de cet eſprit a paſſé aux Proteſtans, lorſqu'ils abuſent auſſi indignement de l'Ecriture-Sainte. *Voyez* Aveuglement, Endurcissement.

Il y a, dans l'*Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* t. 18, *in-12*, p. 208, une Hiſtoire abrégée, mais curieuſe, de Theſſalonique; il y eſt parlé de la fondation de l'Egliſe de cette Ville par S. Paul, des révolutions qu'elle a ſubie, des grands hommes qui l'ont gouvernée, ou qui y ont reçu la naiſſance. Aujourd'hui ſous la domination des Turcs, l'Egliſe

Digitized by Google

Grecque ſchiſmatique qui y ſubſiſte encore, déchoit ſenſiblement, & ſemble toucher de près à ſa ruine entière.

THÉURGIE, art de parvenir à des connoiſſances ſurnaturelles, & d'opérer des miracles par le ſecours des Eſprits ou Génies, que les Païens nommoient des *Dieux*, & que les Pères de l'Egliſe ont appellé des *Démons*.

Cet art imaginaire a toujours été recherché & pratiqué par un bon nombre de Philoſophes, mais ceux du 3e. & 4e. ſiècles de l'Egliſe qui prirent le nom d'*Eclectiques* ou de *nouveaux Platoniciens*, tels que Porphyre, Julien, Jamblique, Maxime, &c. en furent principalement entêtés. Ils ſe perſuadoient que par des formules d'invocation, par certaines pratiques, on pourroit avoir un commerce familier avec les Eſprits, leur commander, connoître & opérer par leur ſecours des choſes ſupérieures aux forces de la nature.

Ce n'étoit dans le fond rien autre choſe que la magie, mais ces Philoſophes en diſtinguoient deux eſpèces, ſavoir, la magie noire & malfaiſante, qu'ils nommoient *Goëtie*, & dont ils attribuoient les effets aux mauvais Démons, & la magie bienfaiſante, qu'ils appelloient *Théurgie*, c'eſt-à-dire, opération divine, par laquelle on invoquoit les bons Génies. Il n'eſt pas poſſible de démontrer l'illuſion & l'impiété de cet art déteſtable, & nous l'avons déjà fait à l'article Magie.

1°. L'exiſtence des prétendus Génies moteurs de la nature qui en animoient toutes les parties, étoit une erreur, elle n'étoit prouvée par aucun raiſonnement ſolide, ni par aucun fait certain; c'étoit une pure imagination fondée ſur l'ignorance des cauſes phyſiques & du méchaniſme de la nature; voilà néanmoins tout le fondement du Polythéiſme & de l'idolâtrie. *Voyez* Paganisme. Le peuple aveugle attribuoit fauſſement à des intelligence particulières, à des Eſprits répandus par-tout les phénomènes que Dieu, ſeul Auteur & Gouverneur de l'Univers, opère ou par lui-même ou par les loix générales du mouvement qu'il a établies & qu'il conſerve; & malheureuſement les Philoſophes, au-lieu de combattre ce préjugé, l'adoptèrent & le rendirent plus incurable. Mais comment ſavoient-ils que ce n'eſt point le Créateur du monde qui le gouverne, qu'il s'eſt déchargé de ce ſoin ſur des Eſprits inférieurs? Cette opinion déroge évidemment à la puiſſance, à la ſageſſe, à la bonté de Dieu. Les plus ſenſés convenoient que Dieu a fait le monde par inclination à faire du bien; & ils ſe contrediſoient en ſuppoſant qu'il en a confié le gouvernement à des Eſprits qu'il ſavoit être très-capables de faire du mal, ou par impuiſſance, ou par mauvaiſe volonté. Telle a été la cauſe pour

Digitized by Google

laquelle on a rendu à ces Eſprits le culte ſuprême, le culte d'adoration & de confiance que l'on n'auroit dû rendre qu'à Dieu ſeul; & les Philoſophes confirmèrent encore cet abus, en décidant qu'il ne falloit rendre aucun culte au Dieu ſuprême, mais ſeulement aux Eſprits, Porphyre, *de abſtin.* l. 2, n. 34. Celſe reproche continuellement aux Chrétiens leur impiété, parce qu'ils ne vouloient point adorer les Génies diſtributeurs des bienfaits de la nature, dans Origène, l. 8, n. 2, &c.

2°. Comment ſavoit-on que telles paroles ou telles pratiques, avoient la vertu de ſubjuguer ces prétendus Eſprits & de les rendre obéiſſans? Les *Théurgiſtes* ſuppoſoient que les mêmes Eſprits avoient révélé ce ſecret aux hommes, mais quelle preuve avoit-on de cette révélation? Quelques Impoſteurs qui s'aviſèrent de le croire, oſèrent auſſi l'affirmer, pour ſe donner du relief & ſe faire reſpecter; ils éblouirent les ignorans par des tours de ſoupleſſe, ou par quelques ſecrets naturels qui parurent merveilleux; on les crut ſur leur parole, & l'erreur ſe perpétua par tradition. L'on put ſavoir que certains hommes avoient opéré des miracles, mais ils les avoient faits par l'invocation & par le ſecours de Dieu, & non par l'entremiſe des Génies. Lorſque Jéſus-Chriſt eut paru dans le monde, on fut convaincu qu'il avoit opéré des miracles, & que ſes Diſciples en faiſoient encore; mais les Juifs aveuglés par la haine, les Païens faſcinés par leur croyance, ſe perſuadèrent que ces prodiges étoient faits par l'intervention des Eſprits. Celſe accuſe les Chrétiens d'en opérer par l'invocation des Démons, l. 1, n. 6. Par une contradiction groſſière, il jugea que ces Eſprits bons ou mauvais obéiſſoient à des hommes qui refuſoient de leur rendre aucun culte, & qui faiſoient tous leurs efforts pour en détourner les Païens. C'eſt ce qu'Origène lui reproche continuellement; nous ne devons donc pas nous étonner de ce que la *Théurgie* devint ſi commune après l'établiſſement du Chriſtianiſme, les Philoſophes Païens vouloient détruire par-là l'impreſſion qu'avoient faite ſur tous les eſprits les miracles de Jéſus-Chriſt, des Apôtres & des premiers Chrétiens.

3°. Pluſieurs pratiques des *Théurgiſtes* étoient des crimes, tels que les ſacrifices de ſang humain, & l'on ne peut pas douter que les Viſionnaires n'en aient offert, l'Hiſtoire en dépoſe, & les Incrédules mêmes de nos jours n'ont pas oſé le nier. Pluſieurs eurent la témérité de conſulter leurs Dieux fantaſtiques ſur la vie & la deſtinée des Empereurs, cette curioſité fut regardée avec raiſon comme un crime d'état, capable d'émouvoir les Peuples & d'ébranler leur fidélité;

Digitized by Google

auſſi quelques-uns furent punis de mort pour cet attentat. En général la *Théurgie* étoit criminelle, puiſque c'étoit un acte de Polythéiſme & d'Idolâtrie, ceux qui s'y livroient étoient donc tout à la fois inſenſés, impoſteurs & méchans.

Dans l'impuiſſance de les juſtifier, quelques Incrédules modernes ont dit que la plupart des cérémonies du Chriſtianiſme ne ſont pas différentes dans le fond de la *Théurgie*, que par les Sacremens, les bénédictions, les exorciſmes, &c., un Prêtre prétend commander à la Divinité, comme les *Théurgiſtes* ſe flattoient de commander aux Eſprits. Malheureuſement les Proteſtans ſont les premiers Auteurs de cette calomnie; Moſheim & Brucker ſoutiennent qu'un grand nombre des cérémonies de l'Egliſe Catholique ſont venues des idées de Platoniſme ſuivies par les Eclectiques; Beauſobre nous reproche d'attribuer à des cérémonies & à certaines compoſitions, telles que le Chrême, une eſpèce de vertu divine; la Croze prétend que le *Myron* des Grecs & le *Chrême* des Latins ne ſont qu'une imitation du *Kyphi* dont les Chaldéens & les Egyptiens ſe ſervoient dans les initiations.

Si la malignité n'avoit pas ôté à ces Critiques Proteſtans toute réflexion, ils auroient compris qu'ils donnoient lieu à un Incrédule de leur reprocher que le Baptême & la Cène qu'ils admettent comme deux Sacremens, que le ſigne de la Croix & les formules de Prières qu'ils ont conſervées, ſont des cérémonies *Théurgiques*; mais pourvu que les Proteſtans ſatisfaſſent leur haine contre l'Egliſe Romaine, ils s'embarraſſent fort peu des conſéquences; c'eſt donc à nous de répondre aux Incrédules.

1°. Par les cérémonies chrétiennes, un Prêtre ne s'adreſſe ni aux Eſprits ni à d'autres êtres imaginaires, il invoque Dieu ſeul, & croit que c'eſt Dieu ſeul qui opère; or, Dieu eſt ſans doute le maître d'attacher ſes graces & ſes dons ſpirituels à tels rites & à telles formules qu'il lui plaît. Comme l'homme a beſoin de ſignes extérieurs pour exciter ſon attention, pour exprimer les ſentimens de ſon ame, & pour les inſpirer aux autres; il étoit de la ſageſſe & de la bonté divine de preſcrire les cérémonies qui pouvoient lui plaire, afin de préſerver l'homme des abus, des abſurdités, des profanations dans leſquelles ſont tombés tous ceux qui n'ont pas été guidés par les leçons de la révélation. Auſſi Dieu a daigné preſcrire dès le commencement du monde le culte extérieur qu'il daignoit agréer. *Voyez* CÉRÉMONIE.

2°. C'eſt Dieu lui-même qui a preſcrit les cérémonies chrétiennes par Jéſus-Chriſt, par les Apôtres, par l'Egliſe, à laquelle Jéſus-Chriſt a promis ſon eſprit, ſon ſecours & ſon aſſiſtance; & loin d'avoir eu aucune intention d'imiter

Digitized by Google

les Païens, l'Égliſe a eu deſſein au contraire de détourner & de préſerver ſes enfans des abus & des ſuperſtitions du Paganiſme. Un Prêtre dans ſes fonctions ne prétend donc point commander à Dieu, mais lui obéir ; il n'y met rien du ſien, il ſe conforme exactement à ce qui lui eſt preſcrit de la part de Dieu, & il eſt convaincu que Dieu l'a ainſi ordonné, par toutes les preuves qui démontrent la Divinité du Chriſtianiſme.

3°. Aucune cérémonie chrétienne n'eſt un crime, une profanation, ni une indécence, toutes reſpirent la piété, le reſpect, la confiance en Dieu ; lorſque l'on en prend l'eſprit & que l'on en conçoit la ſignification, toutes ſont des leçons de morale & de vertu. Il n'y a pas plus de reſſemblance entre les rites & la *Théurgie* qu'entre l'idolâtrie & le culte du vrai Dieu. Nous convenons qu'avec un eſprit faux, avec de la malignité & de l'impiété, on peut les tourner en ridicule, mais on ne réuſſit pas moins à l'égard des uſages, des formules & des cérémonies les plus reſpectables de la vie civile ; des railleries & des traits de ſatyre ne ſont pas des raiſons, ils amuſent les ſots & font pitié aux ſages. *Voyez* CÉRÉMONIE.

THOMAS, APÔTRE. (S.) Nous ſavons par l'Evangile que cet Apôtre étoit tendrement attaché à ſon divin Maître. Lorſque les autres Diſciples, dans la crainte que Jéſus-Chriſt ne fût mis à mort par les Juifs, voulurent le détourner d'aller à Béthanie reſſuſciter Lazare, Thomas leur dit : *Allons auſſi nous autres, afin de mourir avec lui*, Joan. c. 11, ℣. 16. Pendant la dernière Cène, le Sauveur ayant dit qu'il alloit retourner à ſon Père, cet Apôtre lui demanda : *Seigneur, nous ne ſavons où vous allez, comment pouvons-nous connoître la voie ?* Jéſus lui répondit : *Je ſuis la voie, la vérité & la vie, perſonne ne va à mon Père que par moi*, c. 14, ℣. 5 & 6. Thomas ne s'étant point trouvé avec les autres Apôtres, lorſque Jéſus-Chriſt leur apparut pour la première fois après ſa réſurrection, refuſa de croire à leur témoignage, & ajouta qu'il ne croiroit pas, à moins qu'il ne vît & ne touchât les plaies de ſon Maître. Le Sauveur eut la condeſcendance de le ſatisfaire ; alors Thomas convaincu s'écria : *mon Seigneur & mon Dieu*, c. 20, ℣. 28. Profeſſion de Foi remarquable ; S. Pierre s'étoit borné à dire dans une autre circonſtance : *Vous êtes le Chriſt, Fils du Dieu vivant*, Matt. c. 16, ℣. 16 ; mais Jéſus-Chriſt voulut que ſa Divinité fût exprimée clairement & ſans équivoque par S. Thomas. C'eſt ce qui a fait dire à S. Grégoire-le-Grand, *Homil.* 26 *in Evang.* » Nous ſommes plus affermis dans notre Foi par le
» doute

Digitized by Google

» doute de S. Thomas, que par la Foi prompte des autres » Apôtres. «

Quant aux travaux Apoſtoliques de celui-ci, ce que nous avons de plus certain eſt le témoignage d'Origène, qui a écrit dans le 3e. livre de ſon Commentaire ſur la Gèneſe, que S. Thomas alla prêcher l'Evangile chez les Parthes; témoignage conſervé par Euſèbe, *Hiſt. Eccléſ.* l. 3, c. 1, & confirmé par la tradition du 3e. & du 4e. ſiècle, ſuivant laquelle le corps de cet Apôtre repoſoit dans la ville d'Edeſſe en Méſopotamie. On ſait que du temps d'Origène les Parthes étoient en poſſeſſion de la Perſe & des pays voiſins qui confinent aux Indes; d'où l'on a conclu que S. Thomas avoit établi l'Evangile dans toutes ces Contrées. Cela eſt d'autant plus probable, qu'il y a eu de bonne heure des Chrétiens dans ces parties de l'Aſie, & qu'ils ne connoiſſoient point d'autre origine de leur Chriſtianiſme que la prédication de S. Thomas ou de ſes Diſciples.

A la vérité il s'eſt établi une tradition plus récente, qui porte que cet Apôtre étendit ſa miſſion juſques dans la preſqu'iſle des Indes, en deçà du Gange, qu'il ſouffrit le martyre dans la ville de Calamine, nommée enſuite *Saint-Thomé*, & aujourd'hui *Méliapour*, & que l'on y avoit ſon tombeau. Mais cette croyance ne paroît pas aſſez bien fondée pour lui donner la préférence ſur l'opinion des premiers ſiècles. Les Peuplades de Chrétiens que les Portugais ont trouvées ſur la côte de Malabar en arrivant dans les Indes vers l'an 1500, & qui ſe nommoient *Chrétiens de Saint Thomas*, y avoient été établies par les Neſtoriens, & ils en avoient embraſſé les erreurs. *Voyez* Nestorianisme, §. 4. Tillemont, *Mém.* tome 1, p. 230. *Vie des PP. & des Martyrs*, tome XII, p. 230.

Thomas d'Acquin, (S.) célèbre Docteur de l'Egliſe & Religieux Dominicain, naquit l'an 1226, & mourut l'an 1274. C'eſt un malheur qu'il n'ait vécu que 48 ans, puiſque toute ſa vie fut conſacrée à l'étude & au ſervice de l'Egliſe, & que ſes vertus ne furent pas moins éclatantes que ſes talens. Il eſt appellé le *Docteur Angélique*, ou *l'Ange de l'Ecole*, parce qu'aucun autre n'a traité la Théologie Scholaſtique avec autant de clarté, d'ordre & de ſolidité que lui, auſſi aucun autre n'a eu autant de réputation, ſoit pendant ſa vie, ſoit après ſa mort; dans quelque ſiècle qu'il eût paru, il auroit été un grand homme. Ceux mêmes qui ont cherché à diminuer ſon mérite & ſa gloire, ont été forcés de convenir que s'il avoit pu réunir à l'étendue & à la pénétration de ſon génie les ſecours que nous avons à préſent

pour acquérir de l'érudition, il n'y auroit aucune eſpèce d'éloge dont il ne fût digne. Sa *Somme théologique*, qui eſt l'abrégé de ſes ouvrages de ce genre, eſt encore regardée avec raiſon comme un chef-d'œuvre de méthode & de dialectique.

Mais il en a fait beaucoup d'autres, tous ont été recueillis & publiés; la meilleure édition eſt celle de Rome, faite l'an 1570, en dix-ſept volumes *in-folio*. Elle contient, 1°. ſes ouvrages philoſophiques, qui ſont des commentaires ſur toute la Philoſophie d'Ariſtote. 2°. Des commentaires ſur les quatre livres du Maître des ſentences. 3°. Un volume des queſtions diſputées en *Théologie*. 4°. La Somme contre les Gentils, diviſée en quatre livres. 5°. La Somme *Théologique*, de laquelle nous venons de parler. On prétend que S. Thomas l'a compoſée dans l'eſpace de trois ans. 6°. Des explications ou commentaires ſur pluſieurs livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. 7°. Un volume d'Opuſcules & d'Œuvres mêlées ſur différens ſujets, au nombre de ſoixante-treize, mais dont quelques-uns peuvent n'être pas de lui, au jugement des Critiques.

L'Ecrivain le mieux inſtruit de la vie de S. Thomas, & qui avoit vécu avec lui, dit avec raiſon que l'on ne conçoit pas comment dans un intervalle de vingt ans, à dater du moment auquel ce ſaint Docteur commença d'enſeigner, juſqu'à ſa mort, il a pu faire un auſſi grand nombre d'ouvrages & ſur autant de matières différentes. L'étonnement redouble, quand on ſe rappelle que la prière & la méditation, la prédication de la parole de Dieu, les affaires dont ce grand homme fut chargé, les voyages qu'il a faits, ont dû occuper près de la moitié de ſon temps. Auſſi diſoit-il, qu'il avoit plus appris aux pieds du Crucifix que dans les Livres.

Depuis que l'on a négligé l'étude de la *Scholaſtique* pour s'attacher principalement à la *Théologie* poſitive, les ouvrages de S. Thomas ſont beaucoup moins lus qu'autrefois; mais un *Théologien* qui veut s'inſtruire ſolidement ne regrettera jamais le temps qu'il aura mis à conſulter la *Somme Théologique*, il y trouvera ſur chaque queſtion les preuves & les réponſes à toutes les objections que l'on peut tirer du raiſonnement.

Les Proteſtans qui mépriſent beaucoup les *Scholaſtiques*, & qui en ont dit tout le mal poſſible, n'ont pas plus reſpecté S. Thomas que les autres, ils lui accordent à la vérité plus d'eſprit & de pénétration, mais ils diſent qu'au-lieu de travailler à corriger la mauvaiſe méthode & le reſpect ſuperſtitieux pour Ariſtote qui régnoient de ſon temps dans les

Digitized by Google

Ecoles, il a rendu cet abus plus incurable, par l'admiration qu'il a inſpirée à ſon ſiècle, qu'il y a beaucoup à rabattre des éloges que l'on a donnés à ſes talens. Quelques-uns prétendent que ſes définitions ſont ſouvent vagues & obſcures, que ſes plans & ſes diviſions, quoique pleines d'art, manquent ſouvent de clarté & de juſteſſe, que ſa méthode ne ſert fréquemment qu'à brouiller les queſtions au-lieu de les éclaircir. D'autres ont affecté de renouveller les accuſations qui furent formées contre ce ſaint Docteur par des ennemis jaloux, pendant les troubles de l'Univerſité de Paris. Ils n'ajoûtent aucune foi à ce que ſes Hiſtoriens racontent de ſes vertus & de ſes miracles.

Jamais la prévention des Proteſtans n'a éclaté davantage qu'à cette occaſion. Peut-on blâmer S. Thomas de n'avoir pas entrepris de changer abſolument la méthode qui régnoit de ſon temps dans toutes les Ecoles de la Chrétienté? Nos adverſaires conviennent que ceux qui s'attachoient principalement à l'Ecriture-Sainte & à la Tradition, & que l'on appelloit les *Docteurs Bibliques*, ne jouiſſoient d'aucune eſtime, ni d'aucune conſidération, & voyoient leurs Ecoles déſertes; un Docteur ſage étoit donc forcé de ſe conformer au goût général & dominant. Mais S. Thomas n'a pas négligé l'étude de l'Ecriture-Sainte, puiſqu'il en a expliqué & commenté pluſieurs livres, & qu'il a fait plus d'uſage de la tradition que les autres. Quand on n'eſt pas au fait du langage *Scholaſtique* uſité pour lors, il n'eſt pas étonnant que l'on trouve obſcures la plupart des définitions de ce grand *Théologien*; mais il ſuffit de jeter ſeulement un coup-d'œil ſur la table des livres & des chapitres de ſa *Somme*, pour être convaincu qu'il y règne un ordre infini dans la diſtribution des matières; il s'en faut beaucoup qu'il y en ait autant chez la plupart des *Théologiens* Proteſtans. Ceux-ci ont très-bien compris que la préciſion avec laquelle ce ſavant *Scholaſtique* a traité les queſtions qui les diviſent d'avec nous, a fait leur condamnation d'avance. Leur incrédulité touchant les vertus héroïques, & les miracles de S. Thomas ne prévaudront jamais à l'atteſtation des témoins oculaires de ſa vie, ni aux informations juridiques qui en ont été faites; on n'a pas pu en impoſer ſur les actions & ſur la conduite d'un perſonnage auſſi célèbre, qui a été vu & connu dans toute la France & dans toute l'Italie. *Voyez* SCHOLASTIQUE.

THOMAS BECQUET, (S.), Archevêque de Cantorbéry, naquit l'an 1117, & fut mis à mort l'an 1170, ſous le règne de Henri II, Roi d'Angleterre. Quoique ce Saint ne

ſoit pas au nombre des Ecrivains Eccléſiaſtiques, il nous paroît important de réfuter les calomnies que l'on élève aujourd'hui contre ſa mémoire, calomnies qui retombent ſur l'Egliſe Catholique, par le jugement de laquelle il a été mis au rang des Saints.

Elevé d'abord à la dignité de Chancelier d'Angleterre, il rendit au Roi & à la Nation les plus importans ſervices; placé enſuite ſur le ſiége de Cantorbery, l'an 1160, il encourut la diſgrace de ſon Souverain & des Grands du Royaume, par ſa fermeté à défendre les droits de l'Egliſe contre les entrepriſes & les uſurpations des uns & des autres. Obligé de ſe retirer en France, il y fut accueilli par le Roi Louis VII & par le Pape Alexandre III, qui y étoit pour lors. Après pluſieurs tentatives & de longues négociations, l'un & l'autre parvinrent à le réconcilier avec ſon Roi, & à le faire rétablir ſur ſon ſiége. Mais comme il continuoit de s'oppoſer aux abus qui régnoient, & à demander la reſtitution des biens enlevés à ſon Egliſe, il excita de nouveau la colère du Roi; quatre courtiſans crurent ſe rendre agréables à ce Prince, en aſſaſſinant ce vertueux Prélat aux pieds des Autels. Il fut mis au rang des Saints trois ans après ſa mort.

Avant le ſchiſme de l'Angleterre & l'introduction du Proteſtantiſme dans ce Royaume, tous les Anglois rendoient un culte religieux à S. Thomas Becquet, & le regardoient comme un des grands hommes de leur nation. Mais ils ont changé d'idées en changeant de religion; pluſieurs de leurs Ecrivains ſe ſont emportés en invectives contre ce perſonnage. Jugeant de ſa conduite, comme ſi au douzième ſiècle leur Roi s'étoit déjà déclaré Chef Souverain de l'Egliſe Anglicane, ils ne voient plus dans le ſaint Archevêque qu'un fanatique ambitieux, un brouillon, un ſéditieux, un opiniâtre frénétique, révolté contre ſon Roi & ſon bienfaiteur. C'eſt ainſi qu'il eſt traité par le traducteur Anglois de l'*Hiſt. Eccléſiaſt.* de Mosheim, 12e. ſiècle, 2e. part. c. 2, §. 12, note. Mosheim en avoit parlé avec décence & avec modération; quelques incrédules François ont encore enchéri ſur les termes injurieux du Traducteur.

Pour juger ſi l'Archevêque de Cantorbéry a été innocent ou coupable, digne de louange ou de blâme, il faut ſavoir pluſieurs faits hiſtoriques rapportés par les Contemporains, & que l'on ne peut pas révoquer en doute.

1°. Henri II, étoit un Souverain non-ſeulement très-abſolu, mais très-violent, ſujet à des tranſports fréquens de colère, pendant leſquels il ne ſe poſſédoit plus, il oublioit ſes engagemens les plus ſolemnels, & ne vouloit plus d'au-

tre loi que ſa volonté. Accoutumé à diſpoſer de tous les bénéfices, contre le droit commun établi par-tout, il s'appropriot les revenus pendant la vacance, & négligeoit pendant long-temps de nommer un ſucceſſeur, afin de prolonger ſa jouiſſance; à ſon exemple les Seigneurs envahiſſoient les biens eccléſiaſtiques, & ſe réuniſſoient pour dépouiller le Clergé; le même déſordre avoit régné en France pendant pluſieurs ſiècles.

2°. Lorſque ce Prince voulut placer Thomas Becquet ſur le ſiége de Cantorbery, celui-ci lui déclara que s'il étoit une fois revêtu de cette dignité, il ne pourroit plus tolérer ce brigandage, que ſon devoir le forceroit de s'y oppoſer, qu'il encourroit infailliblement la diſgrace du Roi, qu'il le ſupplioit de le diſpenſer d'accepter cette charge; Henri II inſiſta; il eut donc tort de s'étonner de la réſiſtance de l'Archevêque, il devoit s'y attendre.

3°. Les abus auxquels Thomas s'oppoſoit n'étoient pas des loix, le Roi lui-même les appelloit *des Coutumes*. Il les fit rédiger en loix dans une aſſemblée tenue à Clarendon, l'an 1164; il crut acquérir ainſi le droit de dépouiller le Clergé, non ſeulement de ſes biens, mais encore de ſa juriſdiction. La plupart des Evêques ſe ſoumirent. L'Archevêque de Cantorbery, pour ne pas ſe rendre odieux, conſentit à ſigner avec les autres, mais après réflexion faite il s'en repentit, il en demanda pardon au Pape, & ſe fit abſoudre; de-là le nouveau mécontentement du Roi & l'origine de la rupture.

4°. Ces Conſtitutions de Clarendon furent examinées en France par le Pape dans une aſſemblée tenue à Sens ou ailleurs; de ſeize articles qu'elles contenoient, on jugea qu'il y en avoit ſeulement ſept que l'on pouvoit tolérer, que tous les autres étoient contraires au droit généralement reçu dans l'Egliſe & aux décrets des Conciles, on blâma la foibleſſe qu'avoient eue d'abord l'Archevêque de Cantorbery & les autres Evêques Anglois de les ſigner. Les Anglicans répondent que le Pape ni l'Egliſe n'avoient rien à voir aux loix civiles d'Angleterre, que c'étoit au Roi ſeul de les faire à ſon gré. Sans examiner le fond de ce droit, nous nous bornons à obſerver qu'il eſt abſurde de juger une queſtion du douzième ſiècle ſur les principes du 15e. ou du 18e., & non ſur ceux qui étoient univerſellement reçus & ſuivis pour lors; de vouloir que Thomas Becquet ſe ſoit cru plus obligé de ſe ſoumettre aux volontés arbitraires d'Henri II, qu'au jugement du Souverain Pontife & de toute l'Egliſe. Une preuve que le droit du 12e. ſiècle n'étoit pas auſſi abſurde qu'on le prétend, c'eſt que malgré la prétendue ré-

Digitized by Google

formation, l'Archevêque de Cantorbéry jouit encore de la plupart des priviléges que S. Thomas réclamoit, & que l'immunité des Clercs ſubſiſte encore en Angleterre, ſous le nom de *Bénéfice de Clergie*. Londres, t. 3, p. 74 & 75.

5°. Dans toutes les ambaſſades & négociations qui eurent lieu à ce ſujet en France & à Rome, Henri II ſe conduiſit avec une inconſtance, une duplicité, une mauvaiſe foi, qui ne lui firent pas honneur. Lorſqu'il étoit de ſang-froid, il promettoit & accordoit tout ce qu'on vouloit; dans le premier mouvement de colère il ſe rétractoit & ne vouloit plus rien entendre. Peu s'en fallut plus d'une fois qu'il ne formât contre l'Egliſe le même ſchiſme qu'a exécuté Henri VIII en 1534.

6°. Ses apologiſtes prétendent que le Roi de France, Louis VII, ne favoriſa Thomas Becquet que par haine contre Henri II ſon ennemi, qui poſſédoit pour lors nos Provinces occidentales. La fauſſeté de ce ſoupçon eſt prouvée par un fait inconteſtable, c'eſt que Louis VII n'accorda une protection déclarée & conſtante à l'Archevêque de Cantorbéry, qu'après avoir eu une longue conférence avec Henri II près de Montmirail dans le Perche, l'an 1169, & après avoir entendu les reproches de ce Prince, & les réponſes du Prélat, que Louis VII avoit conduit avec lui pour le faire rentrer en grace. C'eſt après ſon retour que notre Roi fit à un envoyé d'Henri II la réponſe qui eſt devenue célèbre : *Dites à votre maître que je ne veux point renoncer à l'ancien droit de ma Couronne; la France a été de tout temps en poſſeſſion de protéger les innocens opprimés, & de donner retraite à ceux qui ſont exilés pour la juſtice.* Avant de laiſſer retourner Thomas Becquet en Angleterre, Henri II ne lui fit point promettre qu'il renonceroit à la défenſe des droits de ſa dignité & de ſon Egliſe.

7°. Nous n'accuſons point ce Roi d'avoir conſenti au meurtre de l'Archevêque. Frappé de terreur & de regret à la première nouvelle qu'il reçut de ce crime, il jura & proteſta qu'il n'y avoit point de part, qu'en ſe plaignant imprudemment de ce que perſonne ne vouloit le délivrer de cet homme, il n'avoit eu aucune intention d'inſpirer à des aſſaſſins le deſſein d'attenter à ſa vie. Il fit de ſa faute une pénitence exemplaire, ſans attendre que le Pape la lui enjoignît, comme quelques-uns le ſuppoſent. Peu d'années après il alla ſe proſterner au tombeau du Saint, y répandit des larmes, implora ſa protection, & il crut être redevable à ſon interceſſion d'une victoire qu'il remporta ſur le Roi d'Ecoſſe dans ce temps-là. Le traducteur de Mosheim n'a pas trouvé bon de rapporter cette circonſtance. Les meur-

tiers, de leur côté, chargés de l'exécration publique, rentrèrent en eux-mêmes & moururent pénitens.

Les richeſſes accumulées au tombeau de Saint Thomas Becquet pendant quatre cents ans, furent pillées par les émiſſaires d'Henri VIII, & ſes os furent brûlés; *Hiſt. de l'Egl. Gallic.* t. 9, l. 27, an. 1163 & ſuiv. *Vies des Pères & des Martyrs*, t. 12, p. 371. On y trouve les citations des Auteurs originaux.

Thomas de Villeneuve. (S.) Les Hoſpitalières de *S. Thomas de Villeneuve* ont été inſtituées en Bretagne par le P. Ange le Prouſt, Auguſtin réformé, en 1660; cet établiſſement a été confirmé par des lettres patentes en 1661. Elles ne ſont que des vœux ſimples; elles ſont occupées non-ſeulement au ſoin des malades, mais encore à l'inſtruction de la jeuneſſe, & ſuivent la règle de S. Auguſtin; elles ont trois maiſons à Paris. Lorſqu'elles font profeſſion, une pauvre femme les embraſſe & leur met une bague au doigt, en leur diſant: *Souvenez-vous, ma chère Sœur, que vous devenez la ſervante des pauvres.* On ſait que *S. Thomas de Villeneuve*, Archevêque de Valence en Eſpagne, mort l'an 1555, ſe rendit principalement recommandable par ſa charité envers les malheureux.

THOMISME, THOMISTES. On appelle *Thomiſme* la doctrine de Thomas d'Acquin touchant la grace & la prédeſtination, & *Thomiſtes* ceux qui font profeſſion de la ſuivre, particulièrement les Dominicains; voici comme ils ont coutume de l'expoſer.

Dieu, diſent-ils, eſt la cauſe première, ou le premier moteur à l'égard de toutes ſes créatures; comme cauſe première, il doit influer ſur toutes les actions, parce qu'il n'eſt pas de ſa dignité d'attendre la détermination de la cauſe ſeconde ou de la créature. Comme premier moteur, il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou à toutes les puiſſances qui en ſont ſuſceptibles. Voilà la baſe de tout le ſyſtême. De-là les *Thomiſtes* concluent:

1°. Que dans quelque état que l'on ſuppoſe l'homme, ſoit avant, ſoit après ſa chûte originelle, & pour quelque action que ce ſoit, la prémotion de Dieu eſt néceſſaire. Ils appellent cette prémotion *prédétermination phyſique*, à l'égard des actions naturelles, & *grace efficace par elle-même*, quand il s'agit des œuvres ſurnaturelles & utiles au ſalut. Ainſi, continuent-ils, la grace efficace par elle-même a été néceſſaire aux Anges & à nos premiers parens pour faire des œuvres ſurnaturelles, & pour perſévérer dans l'état d'innocence

Il n'y a donc aucune différence entre la grace efficace de l'état d'innocence & celle de la nature tombée ou corrompue. En cela le ſentiment des *Thomiſtes* eſt oppoſé à celui des Auguſtiniens. *Voyez* ce mot.

2°. La grace efficace fut refuſée à Adam & aux Anges qui ſont déchus de leur état, mais ils en furent privés par leur faute.

3°. Dans l'état même d'innocence, il faut admettre en Dieu des décrets abſolus, efficaces & antécédens à toute détermination libre des volontés créées ; puiſque la preſcience de Dieu n'eſt fondée que ſur ces décrets. Ainſi dans cet état la prédeſtination à la gloire éternelle a été antécédente à la prévision des mérites. Par conſéquent il en a été de même de la réprobation négative, ou de la non-élection à la gloire, elle eſt uniquement venue de la volonté de Dieu. Quelques *Thomiſtes* cependant penſent que le péché originel eſt la cauſe de la réprobation négative. Quant à la réprobation poſitive, ou à la deſtination aux peines éternelles, elle a été conſéquente à la prévision du démérite futur des réprouvés.

4°. Notre premier Père ayant péché, tous ſes deſcendans ont péché en lui, ainſi tout le genre humain eſt devenu une maſſe de perdition ; Dieu, ſans injuſtice, auroit pu l'abandonner tout entier, comme il a délaiſſé les Anges prévaricateurs ; mais par pure miſéricorde, par un décret antécédent & gratuit, il a voulu le racheter. En conſéquence Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes, & en vertu de ſa mort Dieu a préparé des graces ſuffiſantes pour le ſalut de tous, & en donne à tous plus ou moins.

5°. Par un nouveau trait de miſéricorde antécédente & gratuite, Dieu a élu & prédeſtiné efficacement à la gloire éternelle un certain nombre d'ames préférablement à tout le reſte ; ce choix eſt appellé par les *Thomiſtes décret d'intention*, en conſéquence duquel Dieu accorde aux élus des graces efficaces, le don de la perſévérance, & la gloire dans le temps ; au-lieu qu'il ne donne à tous les autres que des graces ſuffiſantes pour opérer le bien & y perſévérer.

6°. Dans l'état de nature tombée, la grace efficace eſt néceſſaire à toute créature raiſonnable pour deux raiſons : 1°. à titre de dépendance, parce qu'elle eſt créature ; 2°. à cauſe de ſa foibleſſe. Quoique la grace ſuffiſante guériſſe la volonté & la rende ſaine, cependant l'homme éprouve toujours une grande difficulté à faire le bien ſurnaturel ; quoiqu'il ait avec cette grace un pouvoir véritable, prochain & complet de faire le bien, néanmoins il ne le fera jamais ſans une grace efficace.

7°. Il s'enſuit de tout ce qui précède, que la preſcience des bonnes œuvres de l'homme eſt fondée ſur un décret efficace, abſolu & antécédent de lui accorder la grace efficace, & que la preſcience du péché eſt également fondée ſur un décret de permiſſion, par lequel Dieu a réſolu de ne point lui accorder cette même grace néceſſaire pour éviter le péché.

8°. Dieu voit dans ſes décrets qui ſont ceux qui perſévéreront dans le bien, qui ſont ceux au contraire qui finiront dans le mal; en conſéquence il accorde aux premiers la gloire éternelle pour récompenſe, & il condamne les autres au ſupplice de l'Enfer : c'eſt ce que les *Thomiſtes* nomment *décrets d'exécution*.

Quand on leur objecte que ce ſyſtême s'accorde mal avec la liberté humaine, ils ſoutiennent le contraire, ils diſent : 1°. que par la prémotion Dieu ne donne aucune atteinte à aucune des facultés de l'homme, parce qu'il veut que l'homme agiſſe librement; que la prémotion, loin d'être un obſtacle au choix ou à l'action, eſt au contraire un complément néceſſaire pour agir; 2°. qu'aucun objet créé n'offrant à l'homme un attrait invincible, la raiſon lui fait toujours appercevoir divers objets entre leſquels il peut choiſir, & que cela ſuffit pour la liberté.

On doit convenir d'abord que ce ſyſtême ne renferme aucune erreur, il n'a jamais eſſuyé aucune cenſure; il eſt donc très-permis de le ſoutenir, & il eſt aſſez commun dans les Ecoles de *Théologie*. Ceux qui ont voulu le confondre avec celui de Janſénius, ſe ſont groſſiérement trompés, ou ils ont voulu en impoſer. Les *Thomiſtes* ſoutiennent que Jéſus-Chriſt eſt mort pour le ſalut de tous les hommes, qu'en conſéquence Dieu donne des graces intérieures à tous; que l'homme réſiſte ſouvent à ces graces, quoiqu'elles lui donnent un vrai pouvoir de faire le bien; que quand il fait le mal, ce n'eſt pas parce qu'il manque de la grace, mais parce qu'il y réſiſte; que la grace efficace ne lui impoſe aucune néceſſité d'agir, parce que cette néceſſité ſeroit incompatible avec la liberté. Autant de vérités diamétralement oppoſées aux erreurs condamnées dans Janſénius. Il n'y a pas moins d'injuſtice à leur attribuer celles-ci, qu'à taxer les Congruiſtes de ſémi-pélagianiſme.

Lorſque l'on dit aux *Thomiſtes* que leur grace prétendue *ſuffiſante* n'eſt ſuffiſante que de nom, puiſqu'avec elle l'homme ne fait jamais le bien; ils répondent que c'eſt ſa faute, & non celle de la grace, puiſqu'elle lui donne tout le pouvoir néceſſaire pour agir; que dans la grace ſuffiſante Dieu lui offre une grace efficace, & que ſi Dieu ne lui accorde pas

Digitized by Google

celle-ci, c'eſt qu'il y met obſtacle par ſa réſiſtance. Ainſi l'enſeigne S. Thomas, *in* 2m. *Diſt.* 28, *quæſt.* 1, art. 4; l. 3, *contra Gent.* c. 159.

Ils ne ſoutiennent pas pour cela que leur ſyſtême eſt ſans aucune difficulté, ceux qui ne le goûtent point leur en oppoſent un grand nombre.

1°. Suivant leur opinion, il ſeroit difficile de trouver dans S. Thomas toutes les pièces dont les *Thomiſtes* compoſent leur hypothèſe; il en eſt pluſieurs que l'on ne peut tirer des expreſſions du Saint-Docteur que par des conſéquences éloignées & peut-être forcées.

2°. Que dans le principe ſur lequel ils ſe fondent, les mots *cauſe première*, *premier moteur*, *attendre la détermination des cauſes ſecondes*, *imprimer le mouvement*, ſont équivoques, & que les *Thomiſtes* les prennent dans un ſens tout différent des autres Théologiens; que Dieu ne doit point *imprimer le mouvement* à des êtres eſſentiellement actifs, ni à des facultés actives, comme ſi c'étoient des choſes purement paſſives.

3°. Il leur paroît peu convenable de dire que dans l'état d'innocence une partie des Anges & le premier homme ont été privés de la grace efficace *par leur faute*. Outre l'inconvénient d'admettre une *faute* dans l'état d'innocence, ou cette faute étoit griève, ou elle étoit légère; dans le premier cas elle a fait perdre l'innocence avant la chûte; dans le ſecond elle ne méritoit pas une peine auſſi terrible que la privation de la grace efficace néceſſaire pour perſévérer.

4°. L'on ne conçoit pas comment un décret antécédent & abſolu de réprobation négative peut s'accorder avec le décret antécédent & abſolu de ſauver tous les hommes & de les racheter par Jéſus-Chriſt. Ces deux décrets paroiſſent contradictoires. Il en eſt de même de la prédeſtination abſolue d'un petit nombre d'ames, après la chûte d'Adam, & malgré la rédemption générale, pendant que Dieu laiſſe de côté le plus grand nombre.

5°. L'on conçoit encore moins comment la grace ſuffiſante *guérit la volonté & la rend ſaine*, pendant qu'elle lui laiſſe *une grande difficulté à faire le bien;* cette difficulté paroît une grande maladie. Suppoſer qu'avec cette grace l'homme a un vrai pouvoir, un pouvoir prochain & complet de faire le bien, & que cependant il ne le fera jamais ſans une grace efficace, c'eſt admettre un pouvoir ſans preuve & par pure néceſſité de ſyſtême.

6°. Un décret *de permiſſion* par lequel Dieu a réſolu de ne point accorder la grace efficace, eſt un mot inintelligible. *Permettre* ſignifie ſimplement ne point empêcher, ce n'eſt

Digitized by Google

donc point un décret poſitif; ſi on l'entend autrement, l'on ſuppoſe que Dieu veut poſitivement le péché.

Ce n'eſt point à nous de terminer cette diſpute qui dure déjà depuis pluſieurs ſiècles, & qui probablement durera encore plus long-temps; nous n'y prenons aucun intérêt. Nous voudrions ſeulement que quand il eſt queſtion de ſyſtêmes arbitraires ſur un myſtère incompréhenſible, tel que la prédeſtination, l'on y mît moins de chaleur, que l'on s'abſtînt de termes durs & d'accuſations téméraires; il eſt mieux pour un Théologien de réſerver ſon temps, ſes talens & ſes peines, pour défendre les vérités de notre Foi contre ceux qui les attaquent.

THR

THRONE, ſiége élevé au-deſſus des autres. Les Prophètes, dans leurs extaſes, ont ſouvent vu le Seigneur aſſis ſur un *trône*, éclatant de lumière, environné des Anges prêts à recevoir ſes ordres & à les exécuter; Dieu daignoit leur donner par ces viſions une foible idée de ſa grandeur & de ſa majeſté. Jéſus-Chriſt, *Matt.* c. 5, ℣. 34, défend de jurer par le Ciel, parce que c'eſt le *trône* de Dieu.

Être placé ſur un ſiége élevé dans une aſſemblée, eſt un ſigne de dignité & d'autorité; de-là le *trône* eſt devenu le ſymbole de la royauté, & ſouvent il la ſignifie dans l'Ecriture-Sainte; *Prov.* c. 20, ℣. 28: » Affermiſſez par la clé» mence votre *trône* «, c'eſt-à-dire, votre règne & votre autorité. Il y a dans le troiſième *Livre des Rois*, c. 10, ℣. 20, une deſcription magnifique du *trône* de Salomon.

Ce qui eſt dit dans les Prophètes des Anges qui environnent le *trône* de Dieu, leur a fait donner ce nom. S. Paul, *Coloſſ.* c. 1, ℣. 16, dit que toutes choſes, viſibles ou inviſibles, ont été créées de Dieu, ſoit les *Trônes* ou les Dominations, les Principautés ou les Puiſſances; les Pères de l'Egliſe ont penſé que l'Apôtre déſignoit par-là quatre divers ordres des Anges, & que les *Trônes* ſont les Anges du premier ordre. *Voyez* ANGE.

THRÔNE ÉPISCOPAL. Jéſus-Chriſt dans l'Evangile, *Matt.* c. 19, ℣. 28: » Au renouvellement de toutes choſes, lorſ» que le Fils de l'Homme ſera placé ſur le ſiége, ou ſur le » *trône* de ſa majeſté, vous ſerez auſſi aſſis ſur douze ſiéges, » & vous jugerez les douze tribus d'Iſraël «. Dans *l'Apocalypſe*, c. 4 & ſuiv., où S. Jean a repréſenté les aſſemblées chrétiennes ſous l'emblême de la gloire éternelle, le préſident eſt aſſis ſur un *trône*, & vingt-quatre vieillards ou

Digitized by Google

Prêtres occupent auſſi des *trônes* autour de lui. De-là s'eſt introduite la coutume générale d'élever dans les Egliſes un ſiége au-deſſus des autres, pour y placer l'Evêque.

Bingham, *Orig. Eccleſ.* t. 3, l. 8, c. 6, §. 1, obſerve que le mot grec Βῆμα, ſignifioit tantôt l'autel, tantôt l'ambon ou le pupître, quelquefois le *trône épiſcopal*, ſouvent le chœur entier dans lequel toutes ces parties étoient raſſemblées; en effet c'eſt un terme générique qui ſignifie ſimplement *un lieu où l'on monte.* Euſèbe, *Hiſt. Eccléſ.* l. 7, c. 30, rapporte que l'un des reproches que l'on fit à Paul de Samoſate, au Concile d'Antioche, l'an 270, fut qu'il s'étoit fait conſtruire un *trône*, ou tribunal fort élevé, & qu'il l'appelloit Σήκρητον, comme les Magiſtrats ſéculiers; mais il n'eſt pas moins certain que dès la naiſſance de l'Egliſe les Evêques ont eu dans le chœur un ſiége diſtingué, plus élevé que celui des ſimples Prêtres, & qui marquoit leur dignité. On lit dans un ancien Auteur que Pierre, ſucceſſeur de Théonas ſur le ſiége d'Alexandrie, prenant poſſeſſion, refuſa par modeſtie de s'aſſeoir ſur le *trône* de S. Marc, que l'on gardoit précieuſement dans cette Egliſe.

On appella dans les premiers ſiècles *Prototrône* l'Evêque d'une Province dont le ſiége étoit le plus ancien. *Voyez* Chaire.

THURIFÉRAIRE eſt un Clerc qui porte l'encenſoir & qui eſt chargé d'encenſer dans le chœur.

THURIFIÉS, THURIFICATI. *Voyez* Lapses.

TIARE, ornement de tête des Prêtres Juifs; c'étoit une eſpèce de couronne de toile de *Byſſus*, ou de fin lin; *Exode*, c. 28, ℣. 40; c. 39, ℣. 26. Le Grand-Prêtre en portoit une différente, qui étoit d'hyacinthe, environnée d'une triple couronne d'or, & garnie ſur le devant d'une lame d'or ſur laquelle étoit gravé le nom de Dieu.

La *tiare* eſt auſſi l'ornement de tête que porte le Souverain Pontife de l'Egliſe Chrétienne, pour marque de ſa dignité. C'eſt un bonnet aſſez élevé, environné de trois couronnes d'or, & ſurmonté d'un globe avec une croix, avec deux pendans qui tombent par-derrière, comme ceux de la mître des Evêques. Cette *tiare* n'avoit d'abord qu'une ſeule couronne, Boniface VIII y en ajouta une ſeconde, & Benoît XII une troiſième. Le Pape la porte ſur ſa tête, lorſqu'il donne la bénédiction au peuple.

Digitized by Google

T I

TIERCE. *Voyez* Heures canoniales.

TIERCELIN, TIERCELINE. *Voyez* Franciscain, Franciscaine.

TIERCIAIRE, homme ou femme qui eſt d'un Tiers-Ordre de Religieux. Comme la plupart des Ordres monaſtiques ont ſubi des réformes, les Réformés & les anciens ont été cenſés deux Ordres différens. Ils ont nommé *Tiers-ordre* ceux qui formèrent dans la ſuite, pour quelque nouvelle raiſon, une troiſième Congrégation. Mais l'on a donné le même nom à une aſſociation de pieux laïques ou de gens mariés, qui contractent avec un Ordre Religieux une eſpèce d'affiliation, afin de participer aux prières & aux bonnes œuvres qui ſe font dans cet Ordre, & d'en imiter les pratiques de dévotion, autant que leurs occupations & les devoirs de leur état peuvent le leur permettre. Ils ne font point de vœux, leurs Directeurs leur preſcrivent ſeulement un réglement de vie propre à les ſoutenir dans la piété & la pureté des mœurs.

La plupart des Ordres Religieux ont eu des *Tiers-Ordres*. Comme tous ont commencé par la ferveur & par une vie exemplaire, un grand nombre de laïques, édifiés de leurs vertus, ont déſiré de les imiter & de s'aſſocier à eux en quelque manière. Ceux qui ont fait le plus de bruit dans le monde ſont les Frères & Sœurs du *Tiers-Ordre* de S. François. Lorſqu'une partie des Religieux de cet Ordre eurent fait un ſchiſme avec leurs Frères, dans le 13e. & le 14e. ſiècles, ſous prétexte d'obſerver plus étroitement la règle de leur Fondateur, ils ſe révoltèrent contre toute eſpèce d'autorité, refuſèrent d'obéir même au S. Siége, tombèrent dans des déſordres & dans des erreurs : on les nomma *Fraticelles*. Les *Tierciaires* laïques qui s'étoient mis ſous leur conduite, ſe lièrent d'intérêt avec eux & donnèrent dans les mêmes excès, ils furent nommés *Beggards & Béguins* ; l'on fut obligé de ſévir contre les uns & les autres, & de les exterminer. *Voyez* Beggards, Fraticelles, &c.

TIMOTHÉE, diſciple & compagnon des voyages de Saint Paul, pour lequel cet Apôtre avoit une affection ſingulière. Il le ſacra Evêque, & le chargea de gouverner l'Egliſe d'Ephèſe, avant que Saint-Jean l'Evangéliſte eût fixé ſa demeure dans cette ville. Les deux Lettres de S. Paul à *Timothée* ſont

Digitized by Google

un monument précieux de l'eſprit apoſtolique ; elles renferment en peu de mots les devoirs qu'un Paſteur doit remplir, les vertus qu'il doit avoir, les défauts qu'il doit éviter, les inſtructions qu'il doit donner aux Fidèles dans les divers états de la vie ; il paroît qu'elles furent écrites dans les années 64 & 65, peu de temps avant le martyre de S. Paul, que l'on rapporte communément à l'an 66. Les Pères de l'Egliſe recommandent à tous les Miniſtres des autels la lecture aſſidue de ces deux Lettres, auſſi-bien que de la Lettre à Tite, dont nous allons parler, & ils en ont eux-mêmes donné l'exemple.

Dans l'Apocalypſe, c. 2, ℣. 1, S. Jean reçoit l'ordre d'écrire à l'Evêque d'Ephèſe, de louer ſes travaux, ſa patience, ſon zèle contre les méchans, ſa vigilance à démaſquer les faux Apôtres, ſon courage à ſouffrir pour le nom de Jéſus-Chriſt, mais de l'avertir qu'il s'eſt relâché de ſon ancienne charité. Si cette leçon regardoit *Timothée*, ce qui eſt incertain, il en profita certainement, puiſqu'il y a des preuves qu'il ſouffrit le martyre. *Tillemont*, tom. 2, p. 142. *Vies des PP. & des Martyrs*, tom. 1, p. 451.

TIMOTHIENS. L'on nomma ainſi dans le 5e. ſiècle les Partiſans de Timothée Ælure, Patriarche d'Alexandrie, qui, dans un écrit adreſſé à l'Empereur Léon, avoit ſoutenu l'erreur des Eutychiens ou Monophyſites. *Voyez* EUTYCHIANISME.

TITE, Diſciple de S. Paul, le ſuivit dans une partie de ſes courſes apoſtoliques. Comme l'Apôtre n'avoit fait que paſſer dans l'Iſle de Crète & jetter les premières ſemences de la Foi, il y laiſſa *Tite* qu'il ordonna Evêque de cette Egliſe naiſſante, afin qu'il achevât de la former, & lui recommanda d'établir des Paſteurs dans les villes, en lui déſignant les qualités que devoient avoir ceux qu'il choiſiroit pour cet important miniſtère. Telles ſont les inſtructions qu'il lui donna dans la Lettre qu'il lui écrivit l'an 64. Elle eſt parfaitement ſemblable aux deux qu'il adreſſa à Timothée, l'utilité en eſt la même. En les comparant, l'on eſt convaincu de l'erreur des Proteſtans, qui affectent de ſuppoſer que du temps des Apôtres les Evêques ne s'attribuoient aucune autorité ſur leur troupeau, que tout ſe régloit dans les aſſemblées des Fidèles à la pluralité des voix, que ce Gouvernement étoit purement démocratique. *Voyez* EVÊQUE, HIÉRARCHIE, PASTEUR, &c.

Digitized by Google

TN

TNÉTOPSYCHIQUES, Hérétiques qui ſoutenoient la mortalité de l'ame, c'eſt ce que ſignifie leur nom. *Voyez* ARABIQUES.

TO

TOBIE, ſaint homme, Juif de la Tribu de Nephtali, emmené en captivité avec les autres Sujets du Royaume d'Iſraël, par Salmanaſar, Roi d'Aſſyrie, ſept cents & quelques années avant Jéſus-Chriſt.

Le Livre qui porte ſon nom a été déclaré canonique par le Concile de Trente, mais il eſt regardé comme apocryphe par les Proteſtans, parce qu'il n'eſt point renfermé dans le canon des Juifs. Il fut d'abord écrit en chaldaïque; S. Jérôme le traduiſit en latin, & ſa verſion eſt celle de notre Vulgate. Mais il y en a une verſion grecque beaucoup plus ancienne, dont les Pères Grecs ſe ſont ſervis dès le ſecond ſiècle. L'original chaldaïque ne ſubſiſte plus; quant aux verſions hébraïques, qui en ont été faites, elles ſont modernes, la traduction ſyriaque a été priſe ſur le grec. La verſion latine eſt différente de la grecque en pluſieurs choſes, mais les ſavans donnent la préférence à celle-ci, parce que S. Jérôme avoue qu'il fit la ſienne en très-peu de temps, par le ſecours d'un Juif, & lorſqu'il n'entendoit pas encore parfaitement le chaldaïque.

En général, les Juifs & les Chrétiens regardent le Livre de Tobie comme une Hiſtoire véritable, mais les Proteſtans ſoutiennent qu'il renferme pluſieurs circonſtances fabuleuſes, & des choſes qui n'ont pas pu être écrites par un Auteur inſpiré de Dieu. Un Théologien d'Oxford, nommé Raynold, qui a fait deux gros volumes contre les Livres apocryphes de l'ancien Teſtament, pour réfuter Bellarmin, a raſſemblé cinq ou ſix objections contre celui de *Tobie*.

1°. Il obſerve que dans le c. 3, ℣. 7, il eſt dit que Sara, fille de Raguel, habitoit à Ragès, ville de Médie, &, c. 9, ℣. 3, le jeune *Tobie*, après l'avoir épouſée, envoie l'Ange qui le conduiſoit à Ragès, ville de Médie, chez Gabélus, qu'il amène aux nôces de *Tobie*, & le voyage dura pluſieurs jours. Cela ne nous paroît pas impoſſible à concilier. Sara & ſon père pouvoient être à Ragès, lorſqu'arriva ce qui eſt rapporté c. 3, & ils ont pu venir habiter dans une autre ville près du Tigre, où *Tobie* les trouva, c. 9.

2°. L'Ange qui eſt rencontré par les deux *Tobies*, leur dit: *Je ſuis Iſraëlite, je ſuis Azarias, fils du grand Ananias*, c. 5,

℣. 7 & 18 ; c'étoit un menſonge. Point du tout, l'Ange avoit pris la figure de ce jeune homme, & le repréſentoit. D'ailleurs l'erreur des deux *Tobies*, que Dieu vouloit leur rendre utile, ne fut pas longue, puiſque l'Ange leur découvrit enſuite la vérité, c. 12, ℣. 6.

3°. C. 6, ℣. 5, 8 & 9, l'Ange attribue une vertu médicinale & merveilleuſe aux entrailles d'un poiſſon, il dit que la fumée du cœur de cet animal chaſſe toute eſpèce de Démons, & que le foie fait tomber les tayes des yeux. Cela ne peut pas être. Mais que s'enſuit-il? que Dieu voulut attacher à ces deux ſignes extérieurs les deux miracles qu'il vouloit opérer en faveur des deux *Tobies*. Il en fut de même lorſque Jéſus-Chriſt ſe ſervit de boue pour rendre la vue à un aveugle.

4°. C. 12, ℣. 12, ce même Ange dit au vieux *Tobie* : » Lorſque vous faiſiez des prières & des bonnes œuvres, » j'ai préſenté votre prière au Seigneur. « Voilà une héréſie, ſelon les Proteſtans ; il n'appartient, diſent-ils, qu'à Jéſus-Chriſt de préſenter nos prières à Dieu. Au mot *Ange*, nous leur avons fait voir le contraire, nous avons prouvé, par un paſſage de l'Apocalypſe, & par un autre du Prophète Zacharie, outre celui-ci, que Dieu a chargé ſes Anges de lui préſenter nos prières ; l'erreur contraire dans laquelle les Proteſtans s'obſtinent, n'eſt pas une juſte raiſon de rejetter un Livre de l'Ecriture-Sainte.

5°. Dans le c. 14, ℣. 7, le vieux *Tobie* prédit que le Temple du Seigneur, qui a été brûlé, ſera bâti de nouveau ; or, dans ce temps-là, le Temple de Jéruſalem n'avoit pas encore été incendié par les Chaldéens, il ne le fut que quelques années après la mort de *Tobie*. Cela eſt vrai, ſuivant la ſupputation commune, mais on ſait que la Chronologie de ces temps-là n'eſt pas infaillible, que les argumens, fondés ſur ces ſortes de calculs, ne ſont pas des démonſtrations, puiſque les Chronologiſtes ne s'accordent preſque jamais. Il y a de pareilles difficultés dans pluſieurs autres Livres de l'Ecriture que l'on ne rejette pas du Canon pour cela. Au reſte la verſion grecque ne parle de l'incendie du Temple que comme d'un événement futur.

Ce n'eſt pas ſans raiſon & ſans preuve que le Concile de Trente a mis l'Hiſtoire de *Tobie* au nombre des Livres canoniques. Ce Livre a été cité comme Ecriture-Sainte par S. Polycarpe, l'un des Pères Apoſtoliques, par S. Irénée, par Clément d'Alexandrie, par Origène, par S. Cyprien, par S. Baſile, S. Ambroiſe, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Auguſtin, &c. Dès le 4e. ſiècle, il a été placé dans le Catalogue

logue des Livres ſacrés par un Concile d'Hippone, & par le 3e. de Carthage.

TOLÉRANCE, INTOLÉRANCE, en fait de Religion. Il n'eſt peut-être pas de termes dont on ait abuſé davantage, depuis plus d'un ſiècle, que de ces deux mots; il n'en eſt aucun qui ait donné lieu à d'auſſi violentes déclamations. Il faut donc commencer par en fixer, s'il eſt poſſible, les différentes ſignifications.

1°. Dans un Etat où il y a une Religion dominante, qui eſt cenſée faire partie des loix, on appelle *tolérance civile & politique*, la permiſſion que le Gouvernement accorde aux Sectateurs d'une Religion différente d'en faire l'exercice plus ou moins public, d'avoir des aſſemblées particulières & des Paſteurs pour les gouverner, de faire des réglemens de police & de diſcipline, & ſans encourir aucune peine. On comprend que cette *tolérance* peut être plus ou moins étendue, ſuivant les circonſtances, ſuivant qu'elle paroît plus ou moins compatible avec l'ordre public, avec la tranquillité, le repos, la proſpérité de l'Etat, & l'intérêt général des Sujets. Soutenir que chez une Nation policée, toute Religion quelconque doit être également permiſe, qu'aucune ne doit être dominante ou plus favoriſée qu'une autre, que chaque particulier doit être le maître d'en avoir une, ou de n'en point avoir; c'eſt une abſurdité que l'on a oſé ſoutenir de nos jours, & que nous réfuterons ci-après.

2°. Parmi les différentes ſociétés chrétiennes, on appelle *tolérance eccléſiaſtique*, *religieuſe*, ou *théologique*, la profeſſion que fait une ſecte de croire que les Membres d'une autre ſecte peuvent faire leur ſalut, ſans renoncer à leur croyance; que l'on peut ſans danger fraterniſer avec eux, & les admettre aux mêmes pratiques de Religion. Ainſi les Calviniſtes ont offert plus d'une fois la *tolérance théologique* aux Luthériens, mais ceux-ci ne l'ont pas acceptée; les uns & les autres l'ont toujours refuſée aux Sociniens, avec leſquels ils n'ont jamais voulu entrer en communion. Quelques Proteſtans modérés ſont convenus que l'on peut faire ſon ſalut dans la Religion Catholique, la plupart ſoutiennent le contraire. On leur a fait voir qu'ils n'ont aucun principe fixe, ni aucune raiſon ſolide pour affirmer ou pour nier la poſſibilité du ſalut dans une ſociété chrétienne plutôt que dans une autre, qu'ils en raiſonnent ſuivant le degré de prévention & d'averſion qu'ils ont conçue contre telle ou telle ſociété particulière, & ſelon l'intérêt du moment; puiſqu'ils n'ont jamais eu ſur ce point un langage ni une conduite uniformes.

3°. L'on entend ſouvent par *tolérance* en général, la charité fraternelle & l'humanité qui doivent régner entre tous les hommes, ſur-tout entre tous les Chrétiens, de quelque Nation, & de quelle ſociété qu'ils ſoient. Cette *tolérance* eſt l'eſprit même du Chriſtianiſme, aucune autre Religion ne commande auſſi rigoureuſement la paix, le ſupport mutuel, la charité univerſelle. Jéſus-Chriſt l'a prêchée aux Juifs à l'égard des Samaritains, même à l'égard des Gentils ou Païens, & il leur en a donné l'exemple. Il a ordonné à ſes Diſciples de ſouffrir patiemment la perſécution, & non de l'exercer contre qui que ce ſoit. Les Apôtres ont répété ces mêmes leçons, & les premiers Chrétiens les ont fidèlement ſuivies; leurs propres ennemis leur ont rendu cette juſtice, nous l'avons fait voir ailleurs; c'eſt par trois ſiècles de douceur, de patience, de charité, & non par la force, qu'ils ont vaincu enfin & ſubjugué les perſécuteurs.

Mais de ce que cette conduite eſt rigoureuſement commandée aux particuliers, il ne s'enſuit pas que la même choſe eſt ordonnée aux Chefs des ſociétés, aux Paſteurs, aux Magiſtrats, aux Souverains, à tous ceux qui ſont revêtus de l'autorité civile ou eccléſiaſtique. Les Princes & leurs Officiers ſont tenus de droit naturel à maintenir l'ordre, la tranquillité, l'union, la paix, la ſubordination parmi leurs Sujets, à écarter, à réprimer & à punir tous ceux qui, ſous prétexte de Religion, cherchent à troubler la ſociété. Jéſus-Chriſt a chargé les Paſteurs de veiller ſur leur troupeau, d'en éloigner les loups & les faux Prophêtes, d'y maintenir l'union dans la Foi, de ne point laiſſer mêler l'ivraie avec le bon grain, &c. Ses Apôtres ſe ſont conformés à ſes ordres, autant ils ont été patiens à ſupporter les injures perſonnelles, la violence, les outrages & les tourmens dont on uſoit à leur égard par autorité publique, autant ils ont été attentifs à démaſquer les faux Docteurs, à les exclure de la ſociété des Fidèles, à empêcher toute communication religieuſe avec eux. Ils n'ont établi aucune règle, aucune maxime, aucun principe, duquel on puiſſe conclure que les Princes, en ſe faiſant Chrétiens, ſe ſont privés du droit de réprimer & de punir les ſéditieux, qui, en troublant la paix de l'Egliſe, travaillent par-là même à déſunir la ſociété civile. Quoi que l'on en diſe, ces différens devoirs ne ſont pas incompatibles, les Princes véritablement Chrétiens ont très-bien ſu les concilier. L'affectation de nos ennemis de brouiller toutes ces notions, démontrent qu'ils décident les queſtions ſans y rien entendre.

4°. Dans le ſtyle des Incrédules, la *tolérance* eſt l'indifférence à l'égard de toute Religion. Sans s'embarraſſer de

Digitized by Google

ſavoir ſi toutes ſont également vraies ou également fauſſes, ſi l'une eſt plus avantageuſe que l'autre à la ſociété civile, ils diſent qu'on doit les regarder tout au plus comme de ſimples loix nationales, qui n'obligent qu'autant qu'il plaît au Gouvernement de les protéger, & aux ſujets de s'y ſoumettre ; que le meilleur parti eſt de n'en rendre aucune dominante, & de mettre entre elles une parfaite égalité. D'autres plus hardis ont ſoutenu qu'il n'en faut aucune, que toutes ſont fauſſes & pernicieuſes, que pour rendre la ſociété civile heureuſe & parfaite, il faut en bannir toute eſpèce de culte, & toute notion de la divinité ; que ſi l'on permet au peuple de croire & d'adorer un Dieu, il faut du moins que ceux qui gouvernent ſe gardent bien de favoriſer un culte aux dépens de l'autre, que tout particulier doit être le maître d'avoir une Religion ou de n'en point avoir.

Conſéquemment, en demandant à grands cris la *tolérance* pour eux-mêmes, ils ont entendu avoir la liberté de déclamer & d'écrire contre toute Religion, de profeſſer hautement le Déiſme, l'Athéiſme, le Matérialiſme, le Scepticiſme, ſuivant leur goût ; d'accumuler les impoſtures, les calomnies, les injures groſſières pour rendre odieux le Chriſtianiſme, ceux qui le profeſſent, ceux qui le défendent ou le protègent. Pour prouver que ce privilége leur appartenoit de *droit naturel*, ils ont commencé par s'en mettre en poſſeſſion, ils n'ont épargné ni les Prêtres, ni les Magiſtrats, ni les Miniſtres, ni les Souverains. Enfin, pour comble de ſageſſe, ils ont ſoutenu gravement que tous ceux qu'ils attaquent ſont obligés, *de droit divin*, de le ſouffrir, ils ont cité les leçons de l'Evangile, ils en ont conclu que tous ceux qui ſe ſont oppoſés à leurs attentats ſont des *perſécuteurs*. Si l'on nous accuſoit de trop charger ce tableau, nous ſommes prêts à en montrer tous les traits dans leurs livres, ſur tout dans l'ancienne *Encyclopédie*, aux mots *Tolérance*, *Intolérance*, *Perſécution*, &c.

Tel a été le progrès des principes, des conſéquences, des raiſonnemens des Prédicateurs de la *tolérance* ; les Proteſtans les avoient poſés, les Incrédules n'ont fait que les répéter & en ſuivre le fil, & il les a conduits à l'excès dont nous venons de parler. Bayle les a étalés avec beaucoup d'art dans ſon *Commentaire philoſophique* ſur ces paroles de l'Evangile, *Contrains-les d'entrer* ; Barbeyrac les a compilés aſſez mal-adroitement dans ſon *Traité de la Morale des Pères*, c. 12, §. 5 & ſuiv. Nos Philoſophes plagiaires les ont copiés dans l'un ou dans l'autre ; l'Auteur du *Traité ſur la Tolérance* n'a fait que les reſaſſer ; tous ſe ſont vantés d'avoir fermé pour toujours la bouche aux *Intolérans*.

Avant d'examiner ſi leur victoire eſt réelle ou imaginaire, il y a quelques vérités à établir, & certaines queſtions à réſoudre.

1°. Aux mots *Religion*, §. 4, *Autorité*, *Loi*, *Morale*, *Société*, &c. nous avons démontré que la Religion eſt abſolument néceſſaire pour fonder la ſociété civile, & que cela ne peut pas ſe faire autrement. Cette vérité eſt confirmée par le fait, puiſque dans l'univers entier il n'y eut jamais un peuple réuni en ſociété ſans avoir une Religion vraie ou fauſſe. On bâtiroit plutôt une ville en l'air, dit Plutarque, qu'une République ſans Religion. Tel a été le ſentiment unanime de tous les Légiſlateurs, de tous les Sages, de tous les Philoſophes, à l'exception des Epicuriens ; auſſi aucun de ces derniers ne s'eſt trouvé capable d'être Légiſlateur. Mais les peuples n'ont pas attendu les leçons de la Philoſophie pour avoir une Religion, puiſque les Sauvages mêmes en ont une. Les fondateurs ou les premiers chefs des ſociétés n'ont donc pu faire autre choſe que de confirmer la Religion par les Loix, ou plutôt de la mettre à la tête de toutes les Loix ; aucun n'y a manqué.

On dira ſans doute que pour fonder la ſociété il faut à la vérité une Religion en général, ſavoir, la croyance d'un Dieu, de ſa providence, de ſa juſtice, qui punit le crime & récompenſe la vertu, mais qu'il ne faut point de Religion particulière aſſujettie à tel formulaire de doctrine & de culte, que chaque citoyen doit être le maître de l'arranger à ſon gré, qu'en cela même conſiſte la *tolérance*. Nous répondons qu'une Religion ainſi conçue n'eſt plus qu'une irréligion véritable. La notion d'un Dieu, ainſi abandonnée au caprice des hommes, a dégénéré en Polythéiſme & en Idolâtrie, eſt devenue un chaos d'erreurs, de ſuperſtitions, de déſordres les plus contraires au bien de l'humanité, & à quelques égards pire que l'Athéiſme. Pour prévenir ce malheur, Dieu avoit donné aux hommes dès le commencement du monde une révélation, une Religion déterminée, aſſujettie à un formulaire de doctrine & de culte, ç'a été la Religion des Patriarches ; tous ceux qui s'en ſont écartés ſont retombés dans le même état que les Sauvages : les fondateurs de la ſociété ont-ils dû l'y replonger ?

2°. Un de ces Sages, bien convaincu de la néceſſité d'une Religion particulière, maître d'en former le plan & de l'établir, auroit été un inſenſé ou un méchant homme, s'il n'avoit pas choiſi le formulaire qui lui paroiſſoit le plus vrai, le plus raiſonnable, le plus propre à procurer la paix, l'ordre, le bonheur de la ſociété, s'il n'avoit pas pris toutes les précautions poſſibles pour rendre cette Religion

inviolable, s'il n'avoit pas ſtatué des peines contre ceux qui entreprendroient d'y donner atteinte. Il auroit été auſſi abſurde de ne pas choiſir la meilleure Religion poſſible, que de ne pas préférer les meilleures loix, & de ne pas la rendre auſſi ſacrée que les loix. Ainſi la néceſſité d'une Religion particulière dominante, ſoutenue par le Gouvernement, commandée ſous certaines peines, n'eſt qu'une conſéquence naturelle de la néceſſité d'une Religion en général.

Soutiendra-t-on que toute Religion particulière eſt indifférente, que le Paganiſme, le Judaïſme, le Mahométiſme, le Chriſtianiſme ſont également propres à rendre la ſociété paiſible, floriſſante & heureuſe ? Quelques Incrédules ont pouſſé la démence juſque-là, mais il ſuffit de comparer l'état des nations qui ſuivent l'une ou l'autre de ces Religions, pour voir au premier coup-d'œil ce qui en eſt.

3°. Lorſqu'un Souverain trouve dans ſon Empire une ancienne Religion qui lui paroît fauſſe, pernicieuſe, cauſe des déſordres & des malheurs de l'Etat, & qu'il en voit naître une autre qui lui ſemble revêtue de tous les caractères de vérité, de ſainteté, de divinité que l'on peut déſirer, ne doit-il pas laiſſer à tous ſes ſujets la liberté de l'embraſſer, ne peut-il pas l'adopter pour lui même & en favoriſer la propagation, pourvu qu'il obſerve à l'égard des ſectateurs de l'ancienne tous les devoirs de juſtice, d'humanité & de modération que preſcrit le droit naturel ? Si l'on répond que non, c'eſt comme ſi l'on diſoit que quand il trouve de vieilles loix abuſives & pernicieuſes, il ne lui eſt pas permis d'uſer de ſon pouvoir légiſlatif pour les abroger, & leur en ſubſtituer de meilleures.

4°. Quand il y a pluſieurs Religions établies dans un Royaume, le Souverain, pour gouverner ſagement, ne doit-il en profeſſer aucune, vivre dans l'Athéiſme & dans l'irréligion, ou ne pas préférer celle qui lui paroît la plus vraie ? Qu'il ſuive celle qu'il voudra, diront ſans doute les Prédicateurs de la *tolérance*, pourvu qu'il ne la favoriſe pas aux dépens des autres, qu'il laiſſe à tous ſes ſujets pleine liberté de conſcience, qu'il ne témoigne point à ceux de ſa Religion plus d'affection qu'aux autres. Mais ſi les ſectateurs de ſa Religion lui paroiſſent plus ſoumis, plus fidèles, plus vertueux, plus capables de remplir les charges importantes, doit-il leur préférer ceux qui lui ſemblent moins capables ? Quand il ſeroit Athée & Incrédule, il ſeroit également dangereux qu'il n'eût plus d'affection pour ceux qui penſeroient comme lui, que pour ceux qui croiroient en Dieu.

5°. Suppoſons que dans un Etat il n'y ait qu'une ſeule

Digitized by Google

Religion ancienne, qui fait partie des loix, ſous laquelle une Monarchie ſubſiſte depuis pluſieurs ſiècles, de la vérité & de la ſainteté de laquelle tout le monde eſt intimément perſuadé; s'il ſurvient des Prédicans dans le deſſein d'en établir une autre, qui paroît fauſſe, pernicieuſe, capable d'émouvoir tous les eſprits, de les révolter contre toute autorité, d'allumer le feu de la guerre entre les divers membres de l'Etat, & qui ne peut s'établir que par la deſtruction de l'ancienne, quel parti doit prendre le Souverain? Doit-il laiſſer à ces nouveaux Docteurs la liberté de faire des proſélytes, expoſer ſes ſujets au danger d'être ſéduits, riſquer lui-même de recevoir bientôt la loi des Sectaires, d'être réduit à choiſir entre la perte de ſon trône & l'apoſtaſie? Aucun des Apôtres de la *tolérance* n'a encore pris la peine d'examiner & de preſcrire la conduite la meilleure à ſuivre en pareil cas. Il leur a été fort aiſé de blâmer tout ce qui s'eſt fait, la queſtion étoit de dire ce qu'il auroit fallu faire.

6°. Enfin, lorſqu'un parti de Sectaires s'eſt rendu aſſez fort pour obtenir à main armée la liberté de conſcience, c'eſt-à-dire, l'exercice public d'une nouvelle Religion, & que le Gouvernement s'eſt trouvé forcé de céder à la néceſſité des circonſtances, s'il ſurvient dans la ſuite un nouveau Souverain plus puiſſant que ſes prédéceſſeurs, qui regarde ces Sectaires comme des ſujets dangereux, toujours prêts à ſe révolter & à renouveller les anciens troubles, eſt-il tellement lié par les conceſſions qui leur ont été faites, qu'il ne puiſſe légitimement les révoquer? Ne lui eſt-il pas permis de remettre les choſes dans leur ancien état? Non, répondent tout d'une voix nos adverſaires; ſi la parole des Rois n'eſt pas ſacrée, ſi les Loix & les Edits ne ſont pas inviolables, aucun citoyen ne peut jamais être aſſuré de ſon état.

Voici une juriſprudence bien étrange, parviendrons-nous à en découvrir les fondemens? Depuis la naiſſance de notre Monarchie, ou à-peu-près, il y avoit des Loix qui déclaroient la Religion Catholique ſeule Religion de l'Etat, & qui proſcrivoient toutes les autres; Loix portées, acceptées & jurées dans les aſſemblées générales de la nation, confirmées par un uſage de huit à neuf ſiècles au moins; elles exiſtent encore dans les Capitulaires de nos Rois. Henri IV a pu néanmoins y déroger légitimement, par un Edit qui accordoit l'exercice public d'une nouvelle Religion, parce que le bien général du Royaume ſembloit l'exiger. Et cent ans après, Louis XIV n'a pas pu légitimement révoquer cet Edit, & remettre les choſes dans l'ancien état, quoique

Digitized by Google

le bien général du Royaume lui paroît l'exiger, parce que la parole des Rois doit être ſacrée, & leurs Edits inviolables. Nous cherchons vainement la raiſon pour laquelle la Loi d'Henri IV a dû être plus ſacrée que celles de Charlemagne ou de Louis-le-Débonnaire.

Peut-être le trouverons-nous dans les argumens de nos adverſaires, il faut les examiner.

1°. La liberté de penſer, diſent-ils, eſt de droit naturel, en fait de Religion comme en toute autre choſe, aucune puiſſance humaine ne peut me faire croire ce que je ne crois pas, ni vouloir ce que je ne veux pas, elle n'a aucun droit ſur ma conſcience; puiſque c'eſt à Dieu ſeul de nous preſcrire une Religion, c'eſt à lui ſeul que nous devons en rendre compte.

Réponſe. Si la liberté de penſer, & la liberté de parler, d'enſeigner, d'écrire & d'agir, étoient la même choſe, nous n'aurions rien à répliquer à cette doctrine; mais peut-on confondre de bonne foi deux choſes auſſi différentes? Qu'un citoyen penſe bien ou mal touchant les loix, qu'il les approuve ou les blâme intérieurement, cela ne peut affecter perſonne; mais s'il déclame, s'il écrit, s'il agit contre les loix, il eſt certainement puniſſable, il en eſt de même de la Religion, puiſque c'eſt une loi, & la plus néceſſaire de toutes. La Religion que Dieu nous preſcrit ne conſiſte pas ſeulement en penſées, mais en actions; or la puiſſance humaine a un droit inconteſtable ſur nos actions: nos adverſaires mêmes ſont forcés d'en convenir, puiſqu'ils diſent que tous ceux qui troublent la tranquillité publique doivent être punis, *quelle qu'ait été leur conſcience;* nous le verrons ci-après.

2°. Tout homme eſt jaloux de ſa liberté & de ſes opinions, ſur-tout en matière de Religion, c'eſt une injuſtice atroce de punir les erreurs comme des crimes; l'intolérance eſt encore plus abſurde en fait de Religion qu'en fait de ſcience.

Réponſe. Nous convenons qu'un très-grand nombre d'hommes pouſſent la jalouſie de leur liberté juſqu'à vouloir être Déiſtes, Athées, Matérialiſtes, Incrédules impunément; que peu contens de penſer pour eux-mêmes, ils veulent profeſſer, enſeigner, propager leurs opinions & les inſpirer aux autres. Dieu leur a-t-il accordé cette liberté, & les Chefs de la ſociété ſont-ils obligés de la ſouffrir? C'eſt pour réprimer cette funeſte liberté, ou plutôt ce libertinage d'eſprit, de cœur & de conduite, que Dieu a preſcrit une Religion, & qu'il a mis le glaive à la main de la puiſſance ſéculière. Autre choſe eſt de punir l'erreur, & autre choſe

Digitized by Google

de punir la profeſſion & l'enſeignement de l'erreur ; tant qu'un homme renferme ſes erreurs en lui-même, elles ne peuvent affecter perſonne, dès qu'il les produit au dehors, elles intéreſſent la ſociété, il eſt coupable & digne de châtiment à proportion des mauvais effets que peut produire ſa témérité. Si la profeſſion de l'erreur en fait de ſcience pouvoit avoir des ſuites auſſi funeſtes que la profeſſion de l'erreur en matière de Religion, l'on ſeroit en droit de la punir de même.

On nous repliquera ſans doute qu'il y a bien de la différence à mettre entre la profeſſion publique de l'Athéïſme ou de l'Incrédulité, & la profeſſion d'une Religion Chrétienne différente de la Religion Catholique. Nous ſoutenons qu'il n'y en auroit aucune, ſi les maximes générales de nos adverſaires étoient vraies ; ſavoir, que la liberté de penſer eſt de droit naturel, qu'aucune puiſſance humaine n'a droit de gêner les opinions, &c. Ce n'eſt pas notre faute, ſi pour prouver la néceſſité de tolérer une Secte chrétienne, ils ſe fondent ſur les mêmes axiômes dont ſe ſervent les Athées pour prouver la néceſſité de tolérer l'incrédulité & l'irréligion. Auſſi allons-nous voir nos diſſertateurs forcés de ſe rétracter & de ſe contredire.

3°. Les hommes, dit Barbeyrac, ne ſont point réunis en ſociété pour profeſſer une certaine Religion, mais pour ſe procurer le bien-être temporel, tel eſt le ſeul objet de la puiſſance civile, la Religion n'eſt donc point de ſon reſſort, elle n'a point le droit de la gêner, elle doit laiſſer à chacun la liberté de croire & de profeſſer ce qui lui paroît vrai en matière de Religion.

Réponſe. Nous avons prouvé que les hommes ne peuvent être réunis en ſociété, ſans avoir une certaine Religion, une Religion fixe, déterminée, aſſujettie à un formulaire de doctrine & de culte, donc cette Religion eſt abſolument néceſſaire au bien temporel de la ſociété. Donc la puiſſance civile chargée de procurer ce bien temporel eſt eſſentiellement obligée à protéger la Religion, à la défendre, à réprimer les attentats de ceux qui l'attaquent. Barbeyrac l'a ſenti malgré lui ; en exigeant que la puiſſance civile laiſſe à chacun la liberté, il ajoute, *à moins que cela ne nuiſe à la tranquillité publique ; Traité de la morale des Pères*, c. 12, §. 27. Il dit qu'il ne faut point tolérer dans une ſociété *les erreurs fondamentales*, §. 22, que ceux qui inſultent les Sectateurs d'une autre Religion *ſont puniſſables*, §. 52. A-t-il vu les conſéquences de ces reſtrictions ?

Bayle à ſon tour convient que les Princes peuvent faire des loix coactives *par politique* en fait de Religion, *Comment.*

Philoſ. 1re. part. c. 6, p. 383; qu'il faut réprimer les factieux, 2e. part. c. 6, p. 416; qu'il faut punir tous ceux qui troublent le repos public, quelle qu'ait été leur conſcience, c. 9, p. 431. Ainſi voilà tous les grands principes des partiſans de la *tolérance* renverſés par eux-mêmes.

Pour en venir à l'objet qu'ils ſe ſont propoſé, oſeront-ils ſoutenir que leurs Prédicans n'ont pas été des factieux, qu'ils n'ont point inſulté les ſectateurs de l'ancienne Religion, qu'ils n'ont pas troublé la tranquillité publique? Le contraire eſt prouvé par leurs propres Hiſtoriens. D'autre côté, s'il eſt vrai que la puiſſance civile n'a rien à voir à la Religion, la prétendue réforme s'eſt faite contre tout droit & toute juſtice, puiſque par-tout elle s'eſt établie par l'autorité de la puiſſance civile ou par les armes; c'eſt encore un fait inconteſtable. Mais aucun principe n'a jamais incommodé les Proteſtans; quand il leur a fallu s'établir, ils ont attribué aux Souverains & aux Magiſtrats un pouvoir deſpotique en fait de Religion, lorſqu'ils ſe ſont ſentis aſſez forts pour réſiſter, ils leur ont ſoutenu en face que la Religion n'eſt pas de leur reſſort.

4°. La perſécution en matière de Religion n'éclaire point les eſprits, elle ne ſert qu'à les révolter, les ſectaires en deviennent plus opiniâtres, ils s'attachent à leur Religion à proportion de ce qu'ils ſouffrent pour elle: la violence excite la pitié pour les perſécutés & la haine contre les perſécuteurs, elle n'aboutit qu'à produire de fauſſes converſions, à multiplier les menteurs & les hypocrites.

Réponſe. Suppoſons pour un moment la vérité de tout cela. Lorſqu'une troupe de ſéditieux & de malfaiteurs s'opiniâtrent dans leur révolte, deviennent plus furieux par les châtimens & par les ſupplices, faut-il les laiſſer faire & ceſſer de les punir? L'opiniâtreté, en quelque genre que ce ſoit, eſt un vice, & un vice de plus ne donne pas droit à l'impunité. Si l'on a pitié de ceux que l'on voit ſouffrir en pareil cas, c'eſt un mouvement machinal qui ne prouve rien, le plus grand ſcélérat ſouffrant peut produire cette ſenſation ſur les ſpectateurs. Quand on emploie la contrainte, ce n'eſt pas pour perſuader les eſprits, mais pour réprimer leur audace, pour les empêcher de ſemer leur doctrine, de s'échauffer les uns les autres, & de communiquer leur fanatiſme. Si le ſupplice ne ſert de rien à celui qui le ſubit, il intimide ceux qui ſeroient tentés de ſuivre ſon exemple, mais il eſt faux en général que la contrainte ne produiſe aucune converſion ſincère, l'hiſtoire fournit mille preuves du contraire, & ſans ſortir du Royaume, l'on en a vu un très-grand nombre; dès que l'on eſt venu

Digitized by Google

à bout de forcer les ſectaires à ſe laiſſer inſtruire, les converſions ſe ſont enſuivies.

5°. N'importe, répliquent nos adverſaires, ce moyen eſt odieux, il peut autant contribuer à établir l'erreur qu'à faire triompher la vérité. Comme chacun ſe croit Orthodoxe, chacun s'attribue le droit de perſécuter; un Souverain ſera donc autoriſé à faire embraſſer par force une Religion fauſſe, auſſi-bien qu'une Religion vraie. Ainſi ſe trouvera juſtifiée la conduite des Empereurs Païens envers le Chriſtianiſme, & le ſupplice des Martyrs ne ſera plus un crime. Ici la vraie Religion n'a aucun privilége ſur les Religions fauſſes, les droits de la conſcience erronée ſont les mêmes que ceux de la conſcience droite.

Réponſe. Suivant cette belle doctrine, il ne faut plus employer les raiſons, les inſtructions, les exhortations pour enſeigner la vérité aux hommes, puiſque l'on s'en ſert également pour les conduire à l'erreur. Il faut ſupprimer les loix, puiſqu'il y a ſouvent eu des loix qui, loin de procurer le bien de la ſociété, lui ont porté beaucoup de préjudice. Il faut abolir les ſupplices, parce qu'ils ſervent à faire périr des innocens auſſi bien que des coupables. Il faut enfin détruire toutes les inſtitutions de la ſociété deſquelles on peut abuſer; de-là les Incrédules ont victorieuſement conclu qu'il faut anéantir toute Religion, parce que l'on a ſouvent commis des crimes par motif de Religion.

Si le Chriſtianiſme avoit été capable par lui-même de troubler la paix de la ſociété ou de nuire à ſes intérêts temporels, ſi ceux qui le prêchoient avoient employé les mêmes moyens que les Prédicans de la prétendue réforme, nous conviendrions que les Empereurs Païens ont été en droit de ſévir contre eux. Mais nos Apologiſtes ne ſont pas allés dire à ces Princes: Vous n'avez rien à voir à la Religion de vos ſujets, la liberté de conſcience nous appartient de droit naturel. Ils leur ont dit: » Vous avez tort de tourmenter » pour cauſe de Religion des ſujets qui puiſent dans leur » Religion même les principes de la paix, de la ſoumiſ» ſion, de l'obéiſſance à vos loix, d'une fidélité inviolable; » votre intérêt ſeul devroit vous engager à nous protéger; » ſi nous péchons contre l'ordre public, puniſſez-nous; » mais nous ſommes les plus paiſibles & les plus innocens » de vos ſujets, pourquoi nous perſécuter«? Tel a été le langage de S. Juſtin, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien, de Minutius Félix, &c.

A la vérité quelques Incrédules ont eu l'audace de comparer les Apôtres & leurs ſucceſſeurs aux Prédicans du Proteſtantiſme, de les mettre ſur la même ligne, de ſoutenir

que le Chriſtianiſme eſt plus nuiſible à la ſociété que le Paganiſme ", &c. Mais nous préſumons que Bayle & Barbeyrac, qui profeſſoient la Religion Chrétienne, n'ont pas pouſſé la frénéſie juſque-là. Quoi qu'il en ſoit, perſonne n'a été plus intéreſſé à cette queſtion, ni plus en état d'en juger que Conſtantin, il n'étoit ni prévenu, ni aveugle, ni ſuperſtitieux; il comprit que le Chriſtianiſme étoit plus avantageux au Souverain & à ſes ſujets que le Paganiſme, il l'embraſſa & le protégea. Les Incrédules mêmes, qui lui ſavent mauvais gré de ſa converſion, ſoutiennent qu'il ſe conduiſit par politique, plutôt que par Religion.

Il eſt donc abſolument faux qu'ici la Religion vraie n'ait pas plus de privilége que les fauſſes; jamais une Religion fauſſe ne ſera auſſi avantageuſe au bien temporel de la ſociété que la vraie Religion. S'il falloit ſoutenir le parallèle entre la Religion Catholique & le Proteſtantiſme, nous n'y ſerions pas fort embarraſſés. François Ier., qui n'étoit rien moins que ſuperſtitieux, compris d'abord que les ſectaires étoient ennemis déclarés de toute autorité temporelle, auſſi-bien que de toute Puiſſance ſpirituelle. Il s'en expliqua hautement, & la ſuite n'a que trop prouvé qu'il en jugeoit bien. Bayle en particulier leur a fait voir qu'ils ne ſe ſont établis nulle part que par des révoltes & des guerres civiles, qu'en moins de deux ſiècles ils ont détrôné plus de Rois que jamais les Papes n'en ont excommunié, &c. *Réponſe d'un nouveau Converti*, *& avis aux Réſugiés*, *Œuvr.* t. 2, p. 532 & 589.

Vainement on nous objectera que les Etats Proteſtans, par le changement de Religion, ſont parvenus à un plus haut degré de proſpérité qu'auparavant; ſans entrer dans l'examen des cauſes de cette révolution, il eſt certain que les Royaumes qui ont perſévéré dans le Catholiciſme ſont auſſi montés à un degré de puiſſance fort ſupérieur à celui dans lequel ils étoient au ſeizième ſiècle.

Enfin, il eſt faux que les droits de la conſcience erronée ſoient les mêmes que ceux de la conſcience droite; cette maxime que Bayle s'eſt obſtiné à ſoutenir, & que Barbeyrac n'a pas manqué d'adopter, §. 55, ne tend pas à moins qu'à juſtifier tous les Fanatiques qui ont commis des crimes, ſous prétexte que la conſcience les y obligeoit; nous l'avons réfutée ailleurs. *Voyez* CONSCIENCE & LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

6°. Ce n'eſt point, dit Barbeyrac, la diverſité des Religions qui produit des troubles; c'eſt l'intolérance; la liberté de conſcience, loin de multiplier les ſectes, prévient les nouvelles diviſions, dans les pays où la tolérance eſt établie il n'y a pas un plus grand nombre de ſectes qu'ailleurs.

Réponſe. Le contraire eſt démontré par l'exemple de l'Angleterre & de la Hollande, il n'eſt aucun pays du monde où l'on trouve un auſſi grand nombre de ſectes; non-ſeulement la plupart des Mécréans de l'Europe entière s'y ſont retirés, mais le fanatiſme a pris toutes ſortes de formes parmi les naturels du pays. Cela n'eſt pas arrivé en Ecoſſe, où le Calviniſme dominant exerce une intolérance plus deſpotique qu'aucune autre Secte Chrétienne. On ſait au reſte à quel prix la *tolérance* s'eſt établie dans les deux pays dont on nous vante le bonheur, ç'a été par des torrens de ſang, les divers partis, las de s'entr'égorger, ſe ſont enfin repoſés, ils ont conſenti à ſe ſupporter, parce qu'ils n'avoient pas pu venir à bout de s'exterminer.

7°. Du moins toutes les Sectes Chrétiennes devroient ſe tolérer, puiſque toutes font profeſſion de croire à l'Ecriture-Sainte comme à la parole de Dieu. Comme elles diſputent entre elles ſur pluſieurs points de doctrine, il y a lieu de préſumer qu'ils ne ſont révélés que d'une manière obſcure, & que les deux partis peuvent être également dans l'erreur. Dieu, ſans doute, n'a pas voulu l'uniformité de ſentimens ſur ces queſtions, puiſqu'il ne s'eſt pas expliqué plus clairement. Saint Paul dit qu'il faut qu'il y ait des héréſies; c'eſt donc un mal inévitable, pourquoi ne pas le ſupporter? D'ailleurs les préjugés & les paſſions ſe gliſſent par-tout, on doit donc toujours craindre de perſécuter la vérité & d'agir par un faux zèle. Dieu n'a point établi de Tribunal ni de Juge viſible revêtu d'autorité abſolue & d'infaillibilité pour prononcer définitivement ſur toutes les conteſtations & mettre les diſputans d'accord.

Réponſe. C'eſt un malheur que Bayle, Barbeyrac & leurs Copiſtes ne ſe ſoient pas trouvés à propos pour faire cette leçon aux prétendus Réformateurs. Ils leur auroient repréſenté que ce qu'ils croyoient voir dans l'Ecriture n'y eſt pas fort clairement, puiſque pendant quinze cents ans perſonne ne l'y avoit vu avant eux; qu'en accuſant d'héréſie & d'idolâtrie l'Egliſe Romaine, ils étoient peut-être eux-mêmes dans l'erreur, que Dieu ne les avoit revêtus ni d'autorité, ni d'infaillibilité pour prononcer deſpotiquement ſur tant de queſtions, &c. Peut-être leur auroient-ils inſpiré la *tolérance*, ils les auroient rendu plus timides, il ne ſeroit pas arrivé tant de bruit, de ſéditions & de malheurs dans l'Europe entière. Mais nous ſommes étonnés de ce que nos deux ſages Prédicateurs n'ont pas mieux profité de leur propre morale; ils perſiſtent à condamner l'Egliſe Romaine avec autant de hauteur que Luther & Calvin; il faut donc que Dieu leur ait donné l'autorité &

Digitized by Google

l'infaillibilité que n'avoient pas ces deux Fondateurs de la réforme.

Saint Paul dit qu'il faut qu'il y ait des héréſies, mais il ajoute auſſi qu'un Hérétique eſt *condamné par ſon propre jugement;* nous en avons la preuve ſous les yeux, puiſque nos adverſaires prononcent leur propre condamnation. Jéſus-Chriſt avoit dit de même qu'il faut qu'il y ait des ſcandales, mais il avoit ajouté auſſi, *malheur à celui par qui le ſcandale arrive.* Il faut donc qu'il y ait des héréſies comme il faut qu'il y ait des crimes, parce qu'une infinité d'hommes ſont inſenſés & méchans; il ne s'enſuit cependant pas qu'il faut pardonner à tous. Dieu ſait tirer le bien de ces deux eſpèces de maux, mais il n'en punira pas moins les auteurs.

De-là même nous concluons que Dieu a établi un Tribunal & un Juge en matière de Foi, qu'il l'a revêtu d'autorité & d'infaillibilité pour condamner les héréſies, comme il a établi une Puiſſance civile avec autorité ſouveraine pour punir les crimes. Ce Juge, ce tribunal eſt l'Egliſe; Dieu s'en eſt expliqué clairement, nous l'avons fait voir à l'article Eglise, §. 5. Inutilement il y auroit des loix, ſi chaque Citoyen avoit le droit de les interpréter & de les appliquer ſuivant ſes intérêts; inutilement auſſi Dieu auroit donné une révélation écrite ou non écrite, ſi chaque particulier étoit le maître de l'entendre & de l'expliquer comme il lui plaît.

Il eſt faux que Dieu n'ait pas voulu l'uniformité des ſentimens entre les Fidèles; S. Paul dit au contraire que Dieu a donné des Apôtres, des Prophêtes, des Evangéliſtes, des Paſteurs & des Docteurs, afin que nous arrivions tous à l'unité de la Foi, & que nous ne ſoyons pas emportés à tout vent de doctrine, *Epheſ.* c. 4, ℣. 11; donc s'il y a des choſes obſcures dans les écrits des Prophêtes, des Apôtres & des Evangéliſtes, Dieu a voulu que cette obſcurité fût diſſipée par l'enſeignement toujours ſubſiſtant des Paſteurs & des Docteurs.

Mais dans cette queſtion comme dans toutes les autres, les Proteſtans diſent & ſe contrediſent ſuivant l'intérêt du moment. Quand ils veulent prouver que l'enſeignement de l'Egliſe n'eſt pas néceſſaire, ils affirment que l'Ecriture eſt claire, ſans nuage & ſans difficulté ſur tous les dogmes de Foi; s'agit-il de ſoutenir que l'on a tort de les condamner, ils repréſentent que pluſieurs choſes ne ſont révélées que d'une manière obſcure. S'ils diſputent contre nous, l'Ecriture eſt toujours claire pour eux; s'il y a entre eux des conteſtations, c'eſt que l'Ecriture n'eſt pas aſſez

Digitized by Google

claire; avec cet expédient ils ne ſont jamais embarraſſés.

8°. Voici encore un trait de la ſageſſe profonde de nos adverſaires. Ils nous prêchent la *tolérance*, & en même-temps ils nous font entendre qu'elle eſt impoſſible, qu'elle n'aura jamais lieu entre les différentes ſectes chrétiennes. Ils avouent que les Proteſtans ne ſont pas plus tolérans que les Catholiques, & Bayle a prouvé qu'ils le ſont moins. Ils conviennent que leurs différentes ſectes ne s'accordent pas mieux entre elles qu'avec nous, que l'antipathie & la haine ſont à-peu-près égales de toutes parts. Mais ils ſoutiennent que les Proteſtans ſont plus excuſables que nous, parce que leur intolérance eſt contraire à tous les principes, au-lieu que chez nous c'eſt une conſéquence néceſſaire du Catholiciſme. Auſſi, ſuivant eux, on ne doit nous tolérer nulle part, parce que l'on ne peut jamais eſpérer de nous la même condeſcendance.

Réponſe. Si du moins ces graves Docteurs nous diſoient: Tolérez-nous, & nous vous rendrons la pareille; cela ſeroit ſupportable; mais non, ils diſent impérieuſement, » Souffrez-nous, vous le devez en conſcience, mais n'eſpérez » pas que nous vous ſouffrirons jamais. Notre intolérance » eſt excuſable, parce qu'en l'exerçant nous contrediſons » tous nos principes; la vôtre n'eſt pas pardonnable, parce » qu'elle découle néceſſairement de votre ſyſtême, & qu'en » cela vous raiſonnez conſéquemment «. Il n'eſt guère poſſible de pouſſer plus loin l'eſprit de vertige. Comment nous accorderions-nous avec des Sectaires qui ne peuvent s'accorder, ni entre eux, ni avec eux-mêmes? Auſſi un Déiſte célèbre, né parmi eux, leur a reproché durement cette contradiction toujours ſubſiſtante entre leur conduite intolérante & la maxime fondamentale de la réforme, ſavoir, qu'il n'y a ſur la terre aucune autorité viſible à laquelle on doit ſe ſoumettre en matière de Religion; que la ſeule règle de Foi eſt l'Ecriture-Sainte entendue ſelon le degré de lumière & de capacité de chaque particulier. Il leur demande de quel droit ils oſent condamner un homme qui jure & proteſte qu'il prend l'Ecriture-Sainte dans le ſens qui lui paroît le plus vrai, & ils n'ont eu rien à lui répliquer.

9°. Mais Barbeyrac n'a pas voulu reculer, il ſoutient qu'aucune ſociété n'eſt moins en droit de perſécuter les autres ſectes que les Catholiques, puiſqu'ils ne les condamnent que parce qu'elles ne veulent pas renoncer à l'Ecriture-Sainte, pour s'en tenir à de prétendues traditions, §. 19.

Réponſe. Ici l'abſurdité va de pair avec la calomnie. Nous

n'avons jamais dit aux ſectes hétérodoxes, renoncez à l'Ecriture-Sainte, mais renoncez aux explications fauſſes, abuſives, arbitraires que vous donnez à ce Livre divin. Nous prenons auſſi-bien qu'elles l'Ecriture pour règle de notre Foi, nous la leur oppoſons de même qu'elles nous l'oppoſent; mais quand elles en tordent le ſens, nous leur ſoutenons que ce n'eſt ni leur jugement ni le nôtre qui doit décider, que c'eſt celui de l'Egliſe ou des Paſteurs auxquels Dieu a donné miſſion pour enſeigner. Lorſque l'Ecriture garde le ſilence ſur une queſtion ou ne paroît pas s'expliquer aſſez clairement, nous diſons qu'il eſt abſurde de nous oppoſer ce ſilence comme une règle ou comme une loi, que Dieu ne nous a défendu nulle part de croire quelque choſe de plus que ce qui eſt écrit, qu'au contraire il nous a ordonné d'écouter l'Egliſe à laquelle il a promis le Saint-Eſprit pour lui enſeigner toute vérité, &c. *Voyez* Ecriture-Sainte, §. 5; Egliſe; §. 5. Tradition, &c.

Nous faiſons plus, nous alléguons les paſſages de l'Ecriture-Sainte, qui nous ordonnent de regarder celui qui n'écoute pas l'Egliſe comme un Païen & un Publicain; *Matt.* c. 18, ℣. 17; de ſecouer la pouſſière de nos pieds contre ceux qui n'écoutent pas les Envoyés de Jéſus-Chriſt; *Luc*, c. 10, ℣. 16; de dire anathême à celui qui nous annonce un autre Evangile, *Galat.* c. 1, ℣. 9; d'éviter les faux Docteurs, 1 *Tim.* c. 3; de fuir un Hérétique, après l'avoir repris une ou deux fois, *Tit.* c. 3, ℣. 10; de nous garder des faux Prophètes & des ſéducteurs, 2 *Petri*, c. 3, ℣. 3 & 17; de ne point recevoir, de ne point ſaluer même celui qui ne perſévère point dans la Doctrine de Jéſus-Chriſt, 2 *Joan.* ℣. 9 & 10. Mais à quoi ſert de citer l'Ecriture-Sainte aux Proteſtans? A force de ſubtilités, de gloſes, d'interprétations arbitraires, ils viennent à bout de tourner le ſens en leur faveur, & ils confirment ainſi la néceſſité abſolue de recourir à l'enſeignement de l'Egliſe & à la tradition pour expliquer l'Ecriture-Sainte.

10°. Autre choſe eſt, diſent-ils, d'exclure d'une ſociété ceux qui tiennent telle opinion, & autre choſe de les perſécuter pour la leur faire quitter ou pour les empêcher de la profeſſer. Si l'on ne doit pas tolérer dans une ſociété les erreurs fondamentales, il faut encore avoir pitié de ceux qui les ſoutiennent, & ne pas traiter leur erreur comme un crime. *Barbeyrat*, §. 21 & 22.

Réponſe. Il faut en avoir pitié ſans doute, lorſqu'ils ſont doux & paiſibles, qu'ils reſpectent les Puiſſances établies de

Digitized by Google

Dieu, & qu'ils ne troublent le repos de perſonne. Mais eſt-ce là le ton ſur lequel ſe ſont annoncés les prétendus Réformateurs ? Ils ont peint la Religion Catholique comme une déteſtable idolâtrie, l'Egliſe comme la Proſtituée de Babylone, ſes Paſteurs comme des loups dévorans, ils ont exhorté les Peuples à les pourſuivre à feu & à ſang, à ſe révolter contre les Puiſſances qui entreprendroient de les ſoutenir, &c. Ces fureurs ſont encore conſignées dans leurs Ecrits, ils les ont communiquées à leurs proſélytes, ceux ci en ont ſuivi l'impulſion par-tout où ils ont pu. *Voyez* Luthéranisme, Calvinisme, &c. Les tolérer, c'étoit ſe mettre dans la néceſſité d'apoſtaſier ; pluſieurs de leurs Ecrivains en ſont convenus.

Leurs deſcendans mériteroient plus d'indulgence s'ils n'étoient plus animés du même eſprit ; mais ils nous déclarent ſans détour qu'ils ne nous ſouffriront jamais, autant vaudroit nous dire qu'ils nous extermineroient s'ils le pouvoient. Bayle leur reprochoit cette frénéſie en 1688 & 1690, elle n'eſt pas guérie. Pluſieurs de leurs Catéchiſmes ſont remplis de calomnies contre nous, afin de faire paſſer dès le berceau dans l'ame de leurs enfans la haine qu'ils ont jurée à l'Egliſe Romaine ; tel eſt en particulier le Catéchiſme de Heidelberg, qui a été traduit dans toutes les langues de l'Europe, & qui eſt entre les mains de la plupart des Calviniſtes. Les livres de leurs Ecrivains les plus récens ne ſont pas plus modérés, nous y retrouvons les mêmes accuſations que l'on a réfutées il y a deux cents ans, comment l'eſprit des Proteſtans n'en ſeroit-il pas rempli ? Et voilà, ſelon leur prétention, ce que nous devons leur permettre de profeſſer chez nous. Pouſſons-nous juſqu'à ce point l'antipathie, la haine, l'intolérance contre eux ?

11°. Les Pères de l'Egliſe ont blâmé toute perſécution pour cauſe de Religion, ils ont dit que la Foi doit être libre & volontaire, que c'eſt une impiété de vouloir l'inſpirer par la violence, &c. Mais ces Pères ont été infidèles à leur propre doctrine, ils ont imploré le bras ſéculier contre les Hérétiques, ils ont applaudi aux loix des Empereurs qui les puniſſoient, ils ont trouvé bon que l'on employât la contrainte pour faire rentrer les errans dans le ſein de l'Egliſe.

Réponſe. Nouvelle calomnie. Les Pères ont conſtamment enſeigné ce que nous enſeignons encore, qu'il ne faut ni perſécuter, ni aigrir, ni inquiéter les Hérétiques, lorſqu'ils ſont paiſibles & qu'ils ne troublent point la tranquillité publique ; qu'il faut les inſtruire avec douceur & charité, & tâcher de les ramener uniquement par la perſuaſion. Par cette

Digitized by Google

cette raiſon même les Pères ſe ſont plaints de la perſécution que les Païens exerçoient contre les Chrétiens, perſécution d'autant plus injuſte, que ceux-ci étoient les ſujets les plus ſoumis de tout l'Empire, & les plus attentifs à reſpecter l'ordre public. Mais les Pères ont ajouté, & nous le diſons après eux, que quand les Hérétiques ſont turbulens, violens, ſéditieux, ils doivent être réprimés par le bras ſéculier, qu'autrement la ſociété ſeroit en combuſtion; conſéquemment ils ont applaudi aux Empereurs qui ont porté des loix pénales contre les Ariens & contre les Donatiſtes, parce que ces Sectaires uſoient de violence pour faire adopter leurs erreurs. Nous défions nos Adverſaires de citer un ſeul Père de l'Egliſe qui ait approuvé, conſeillé ou demandé la contrainte contre des Hérétiques qui ne donnoient aucun ſujet d'inquiétude au Gouvernement, ni aucune loi des Empereurs ſollicitée par le Clergé contre des mécréans de cette eſpèce. Dès le ſecond ſiècle de l'Egliſe, S. Irénée a preſcrit cette règle contre les Hérétiques: » Détournez, dit-il, & donnez de la confuſion à ceux qui » ſont doux & humains, afin qu'ils ne blaſphêment plus » contre leur Créateur; mais écartez loin de vous ceux qui » ſont féroces, redoutables, privés de raiſon, afin de ne » plus entendre leurs clameurs «. *Adv. Hær.* l. 2, c. 31, n. 1.

Le Clerc, dans ſes remarques ſur les ouvrages de S. Auguſtin, a voulu prouver que l'on puniſſoit les Donatiſtes en Afrique *pour leurs erreurs ſeules*, & non pour leurs crimes; nous l'avons réfuté au mot *Donatiſtes*, & nous avons fait voir le contraire, tant par les loix des Empereurs, que par les écrits de S. Auguſtin & des témoins oculaires. Au mot *Hérétique*, on trouvera ce même fait vérifié par un détail de toutes les héréſies proſcrites par des loix.

12°. Enfin, l'on oſe nous dire que les anciens peuples étoient *Tolérans*, qu'ils n'employoient ni loix pénales, ni perſécution, ni guerres, ni ſupplices, pour faire adopter ou pour maintenir leur Religion, qu'en cela ils ont été plus raiſonnables & plus humains que les Chrétiens.

Réponſe. Ceux qui ont avancé ce fait ont ſuppoſé ſans doute que leurs lecteurs n'auroient aucune connoiſſance de l'Hiſtoire; c'eſt à nous de démontrer l'excès de leur témérité.

Commençons par le témoignage des Auteurs ſacrés. *Ezéch.* c. 30, ℣. 10 & 13, Dieu prédit que Nabuchodonoſor ſubjuguera l'Egypte, qu'il y détruira les Idoles & les ſimulacres, & cela fut exécuté. *Dan.* c. 3, ℣. 20; ce même Roi fit jetter dans une fournaiſe ardente trois jeunes Iſraélites, parce qu'ils ne vouloient pas adorer la ſtatue d'or qu'il avoit

Digitized by Google

fait élever, c. 6, ỳ. 16; ſous Darius-le-Mède; Daniel fut jetté dans la foſſe aux lions, parce qu'il avoit prié Dieu ſelon ſa coutume, *Judith*, c. 3, ỳ. 13; Nabuchodonoſor ordonne à ſon Général d'exterminer tous les dieux des nations, afin de ſe faire adorer lui-même comme ſeul Dieu par tous ſes ſujets.

Zoroaſtre, pour établir ſa Religion, parcourut la Perſe & l'Inde à la tête d'une armée, & arroſa par des torrens de ſang ce qu'il appelloit l'*arbre de ſa loi.* Cambyſe & Darius Ochus qui ravagèrent l'Egypte, démolirent les Temples, & détruiſirent tous les monumens, agiſſoient par zèle pour la Religion de Zoroaſtre. Plus d'une fois les Perſes parcoururent l'Aſie mineure & la Grèce, brûlèrent les Temples, mirent en pièces les ſtatues des dieux, par le même motif; les Grecs laiſsèrent ſubſiſter ces ruines, afin d'exciter chez leurs deſcendans le reſſentiment contre les Perſes; Alexandre ne l'avoit pas oublié, quand il perſécuta les Mages. Les Antiochus voulurent détruire la Religion Juive, afin d'aſſujettir plus efficacement les Juifs, on ſait combien il y eut de ſang répandu à cette occaſion.

Chez les Grecs, le zèle de Religion ne fut pas moins vif. Charondas, dans ſes loix, met au rang des plus grands crimes le mépris des dieux, & veut que l'on défère aux Magiſtrats ceux qui ſont coupables. Zaleucus, dans le prologue des ſiennes, exige que chaque Citoyen honore les dieux ſelon les rites de ſa patrie, & regarde ces rites comme les meilleurs. Platon, dans ſon dixième livre des loix, dit que c'eſt un des devoirs de la Légiſlation & de la Magiſtrature de punir ceux qui refuſent de croire à la divinité ſelon les loix, que dans une ville policée, on ne doit pas ſouffrir que quelqu'un blaſphême contre les dieux. Avant d'être admis au rang de Citoyen, les jeunes Athéniens étoient obligés de promettre par ſerment qu'ils ſuivroient la Religion de leur patrie, & qu'ils la défendroient au péril de leur vie. La condamnation de Socrate accuſé d'impiété, le danger que coururent Anaxagore & Stipon pour avoir dit que le Soleil & Minerve n'étoient pas des divinités : le décret de mort porté contre Alcibiade pour avoir blaſphémé dans l'ivreſſe contre les myſtères de Cérès; le ſupplice de pluſieurs jeunes gens qui avoient mutilé les ſtatues de Mercure; la tête de Diagoras miſe à prix pour cauſe d'athéiſme; Théodore condamné à mort par l'Aréopage pour le même fait; Protagoras obligé de fuir pour éviter le même ſort, prouvent aſſez que les Athéniens n'étoient pas fort *Tolérans* en fait de Religion. Aſpaſie, accuſée d'impiété, ne fut ſauvée que par l'éloquence, les

Digitized by Google

prières & les larmes de Périclès. On fit mourir une Pretreſſe accuſée de rendre un culte à des dieux étrangers ; quiconque auroit tenté d'introduire une nouvelle croyance, étoit menacé de la même peine. La guerre ſacrée, entrepriſe pour venger une profanation, dura dix ans entiers, & cauſa tous les déſordres des guerres civiles.

Trouverons-nous plus de *tolérance* chez les Romains ? Une loi des douze Tables défendoit d'introduire des dieux & des rites étrangers ſans l'aveu des Magiſtrats. Cicéron fait la même défenſe dans un projet de loix, il regarde comme un crime capital le refus d'obéir aux décrets des Pontifes & des Augures, & il fait remonter cette diſcipline juſqu'à Numa. Dans ſa harangue pour Sextius, il met la Religion, les cérémonies, les auſpices, les anciennes coutumes au rang des choſes que les chefs de la République doivent maintenir & faire obſerver, même ſous des peines capitales. Dans Dion Caſſius, Mécène conſeille à Auguſte de réprimer toute innovation en fait de Religion, non-ſeulement par reſpect pour les dieux, mais parce que cette témérité peut cauſer des troubles & des ſéditions dans une Monarchie.

La pratique étoit conforme à ces principes. Pluſieurs Conſuls furent punis, d'autres mis à mort pour avoir mépriſé les auſpices & les augures ; une victoire ne les mettoit point à couvert du ſupplice. L'an 326 de Rome les Ediles furent chargés de veiller à ce que l'on n'adorât point d'autres dieux que les anciens, & que l'on n'introduisît aucun nouveau rite. L'an 568, le Conſul Poſthumius fit renouveller cet ancien décret. L'an 605, on abattit les Temples d'Iſis & de Sérapis, dieux Egyptiens, un Conſul leur donna le premier coup, on chaſſa de Rome ceux qui vouloient y introduire le culte de Jupiter Sabazius. Même ſévérité l'an 701. Sous Tibère les Juifs furent bannis de l'Italie, condamnés à quitter leur Religion ou à être réduits en ſervitude, & les rites Egyptiens furent défendus. Les édits portés contre les Chrétiens ſous Néron & ſes ſucceſſeurs, étoient une ſuite des anciennes loix & de l'uſage conſtamment obſervé à Rome ; on ſait combien de ſang les Empereurs ont fait couler pendant près de trois cents ans pour exterminer le Chriſtianiſme. La même politique leur fit détruire dans les Gaules la Religion des Druides.

L'ancienne intolérance des Perſes n'avoit pas diminué depuis mille ans ; ſous le règne de l'Empereur Héraclius, Choſroës II, leur Roi, jura qu'il pourſuivroit les Romains juſqu'à ce qu'il les eût forcés de renoncer à Jéſus-Chriſt & d'adorer le Soleil, dans l'irruption qu'il fit en Paleſtine,

Digitized by Google

il exerça ſa fureur contre tous les monumens de notre Religion. Sous le règne de ſes prédéceſſeurs, il y avoit eu des milliers de Chrétiens martyriſés dans la Perſe. Niera-t-on que quand les Mahométans ont parcouru les trois parties du monde connu, l'épée dans une main & l'Alcoran dans l'autre, ils n'aient été poſſédés du fanatiſme de Religion ?

On peut voir les preuves des faits que nous avançons, dans pluſieurs ouvrages modernes. *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* tom. 16, *in*-12, pag. 202; *Lettres de quelques Juifs Portugais, &c.* t. 1, lettre 3, p. 270. *Traité hiſt. & dogm. de la vraie Religion*, t. 4, p. 1; t. 10, p. 490, &c.

Quel jugement pouvons-nous donc porter de l'entêtement de nos Adverſaires ? Il n'y a dans leurs écrits ni bonne foi ni bon ſens. Ils diſent que l'*intolérance* eſt une paſſion féroce qui porte à haïr & à perſécuter ceux que l'on croit être dans l'erreur; ils prétendent que cette paſſion eſt plus violente chez les Chrétiens que chez les Païens, chez les Catholiques que chez ceux que l'on nomme *Hérétiques*, chez les Miniſtres de la Religion que chez les laïques. Nous prouvons au contraire que cette paſſion ainſi conçue a exiſté chez toutes les nations Païennes ſans exception, qu'elles ſe ſont perſécutées les unes les autres ſans autre motif que la différence de Religion; que la nôtre au contraire nous ordonne de conſerver la paix avec tous les hommes, *Matt.* c. 5, ℣. 9; *Rom.* c. 12, ℣. 18; *Hebr.* c. 12, ℣. 18; de faire du bien même à ceux qui nous haïſſent, *Matt.* c. 5, ℣. 44, &c., & l'on ne prouvera jamais qu'une Nation Chrétienne en ait attaqué une autre uniquement pour cauſe de Religion.

En ſecond lieu, nous ſommes en état de faire voir que les Catholiques n'ont uſé de repréſailles ni envers les Ariens, ni envers les Donatiſtes, ni envers les Huſſites, ni à l'égard des Calviniſtes mêmes, lorſque ceux-ci ont conſenti à demeurer en paix, que jamais nous n'avons pouſſé contre eux la haine & la cruauté auſſi loin qu'ils l'ont pouſſée contre nous, qu'actuellement encore nous ſerions très-fâchés d'avoir à leur égard les mêmes ſentimens d'animoſité & d'averſion qu'ils montrent contre nous dans toutes les occaſions. Bayle a prouvé ſans réplique que les Loix portées contre les Catholiques dans la plupart des pays Proteſtans, ſont plus dures & plus rigoureuſes qu'aucune de celles que les Princes Catholiques ont publiées contre les Proteſtans. *Avis aux Réfugiés*, &c.

En troiſième lieu, il eſt conſtant que les Miniſtres de la Religion Catholique n'ont jamais cru qu'il leur fût permis de haïr ni de perſécuter ceux qui ſont dans l'erreur; c'eſt

Digitized by Google

un trait de malignité d'appeller *haine* & *perſécution* les meſures qu'ils ont priſes pour ſe mettre à couvert des attentats des Hérétiques. Mais puiſqu'on la pouſſe juſqu'à empoiſonner les motifs de leur charité & de leur zèle à convertir les infidèles & les barbares, on peut bien encore noircir leurs intentions lorſqu'ils font les mêmes efforts à l'égard des mécréans rebelles à l'Egliſe. Il eſt arrivé plus d'une fois à des Eccléſiaſtiques d'être inſultés par des Proteſtans à cauſe de leur habit; nous ne voudrions pas faire la même avanie à leurs Miniſtres.

Il ne convient guère à des hommes toujours dominés par la paſſion de prêcher la *tolérance*, le meilleur moyen de l'inſpirer aux autres ſeroit de commencer par l'exercer, mais juſqu'à préſent il ne paroît pas que nos Adverſaires aient compris cette vérité; à la manière dont ils s'y prennent, on diroit qu'ils ont plus envie de nous aigrir que de nous perſuader. *Voyez* Persécuteur.

Ils poſent pour maxime que tout moyen qui excite la haine, l'indignation & le mépris, eſt impie; ſi cela eſt vrai, ils ſont eux-mêmes coupables d'impiété, puiſqu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous inſpirer ces paſſions contre eux; mais c'eſt une fauſſeté. Souvent le zèle le plus pur, la charité la plus douce a excité la haine & l'indignation d'un Hérétique violent & furieux, la plupart s'offenſent du bien même qu'on voudroit leur faire. Ils diſent que tout moyen qui relâche les liens d'affection naturelle, qui éloigne les pères des enfans, qui ſépare les frères d'avec les frères, qui diviſe les familles, eſt impie; cela eſt encore faux : Jéſus-Chriſt a prédit que ſon Evangile produiroit ce funeſte effet, non par lui-même, mais par l'opiniâtreté des Incrédules, & cela eſt arrivé en effet; il ne s'enſuit pas pour cela que la prédication de l'Evangile eſt une impiété. Ils ajoutent que punir l'erreur comme un crime eſt encore une impiété; nous leur répondons pour la dixième fois que cela n'eſt jamais arrivé, & qu'il leur eſt impoſſible d'en citer un ſeul exemple parmi les Catholiques. Ils diſent que quiconque veut décider du ſalut ou de la damnation de quelqu'un, eſt un impie : nous répliquons qu'il n'y a point d'impiété à répéter ce que Jéſus-Chriſt a dit; or, il a dit que quiconque ne croira pas à l'Evangile ſera condamné, *Marc*, c. 16, ℣. 16.

Nous ne finirions jamais, s'il nous falloit réfuter en détail toutes leurs fauſſes maximes; nous avons aſſez fait voir qu'elles n'aboutiſſent qu'à autoriſer la profeſſion publique de l'Athéiſme & de l'irréligion, & d'autres l'ont fait avant nous. L'on a démontré que les Prédicateurs de la

tolérance n'ont aucun principe certain, ni aucune règle, pour fixer le point où elle doit s'arrêter, que la *tolérance* eſt une inconſéquence, ſi elle n'eſt pas générale & abſolue, qu'elle eſt due à tous les mécréans ſans exception, ou qu'elle n'eſt due à perſonne. Si on la doit à tous ceux qui prennent l'Ecriture-Sainte pour règle de Foi, c'eſt une injuſtice de ne pas tolérer les Sociniens qui font profeſſion de s'y tenir. Si on dit qu'il ne faut pas tolérer ceux qui nient des articles fondamentaux, les Sociniens ſoutiennent qu'aucun des articles qu'ils rejettent n'eſt fondamental, & qu'on ne peut pas leur prouver le contraire par l'Ecriture-Sainte. Auſſi un très-grand nombre de Proteſtans ont trouvé ces raiſons ſi ſolides, qu'ils ſont devenus Sociniens eux-mêmes.

Dès que nous aurons accordé la *tolérance* aux Sociniens, de quel droit en exclurons-nous les Déiſtes? La plupart diſent qu'ils admettroient volontiers l'Ecriture, pourvu qu'il leur ſoit permis de l'entendre conformément au *dictamen* de la raiſon, comme font les Sociniens, & qu'on ne les force pas à y voir des myſtères qui révoltent la raiſon; ils ajoutent que, contens de croire ce qu'ils comprennent, ils laiſſeront de côté ce qu'ils n'entendent pas, que dans le fonds c'eſt déjà ainſi qu'en agiſſent un très-grand nombre de Proteſtans. Les Athées à leur tour ſoutiennent que Dieu ne peut pas punir ceux qui ſuivent les lumières de la droite raiſon, puiſque, ſuivant la maxime de leurs adverſaires mêmes, l'erreur ne doit pas être punie comme un crime. Suivant une autre maxime, on ne doit empêcher perſonne de profeſſer ce qu'il croit vrai; nous voilà donc réduits à tolérer la profeſſion de l'Athéiſme, à n'oſer même prononcer ſur le ſalut, ni ſur la damnation des Athées, de peur de commettre une impiété.

Ainſi les Déiſtes & les Athées ont retorqué contre les Proteſtans toutes les raiſons ſur leſquelles ceux-ci exigent la *tolérance* pour eux, ſans vouloir l'accorder aux autres; & nous n'avons vu dans les écrits des Proteſtans aucun argument qui prouve l'injuſtice de cette rétorſion. Nous ne ſommes donc pas ſurpris de ce que tous nos Incrédules ont tant vanté les diatribes de Bayle & de Barbeyrac ſur la *tolérance*, ils y ont trouvé leur propre apologie. Mais Bayle eſt convenu ailleurs qu'il n'eſt point de queſtion qui fourniſſe autant de raiſons pour & contre, il ſentoit que les ſiennes n'étoient pas ſans réplique; il avoue qu'il faut autre choſe que des raiſons pour retenir les peuples dans la Religion, par conſéquent une autorité, des loix coactives & des peines. *Dict. Crit. Lubiénietzki. Rem.* E & G. Nos Adverſaires, loin de nous avoir fermé la bouche, comme ils s'en

Digitized by Google

vantent, nous ont donné de nouvelles armes pour réfuter tous leurs ſophiſmes. *Voyez* Autorité Ecclésiastique, Excommunication, Religion, &c.

TOMBEAU, SÉPULCHRE, lieu dans lequel un mort eſt enterré. Ce terme eſt quelquefois employé par les Auteurs ſacrés dans un ſens figuré. 1°. Lorſque Job dit, c. 17, ℣. 1; il ne me reſte plus que le *tombeau*, cela ſignifie, je n'attends plus que la mort dans le triſte état où je ſuis. 2°. Ezéchiel, c. 37, ℣. 12, promet aux Juifs captifs à Babylone que Dieu les tirera de leurs *tombeaux*, c'eſt-à-dire, de la miſère à laquelle ils ſont réduits. 3°. David, *Pſ.* 5, ℣. 11; *Pſ.* 13, ℣. 3; & S. Paul, *Rom.* c. 3, ℣. 13, diſent que la bouche des impies eſt un *tombeau* ouvert, parce que leurs diſcours empoiſonnés corrompent les ames, comme la vapeur infecte d'un *tombeau* peut tuer les corps. 4°. Le même mot hébreu ſignifie le *tombeau*, & le ſéjour des morts, que les Grecs ont nommé Ἅδης, & les Latins, *infernus*. De-là quelques incrédules ont conclu très-fauſſement que les Hébreux ne connoiſſoient point d'autre enfer que le *tombeau*, c'eſt comme ſi l'on ſoutenoit que les Latins n'admettoient pour les ames des morts aucun autre ſéjour que la foſſe dans laquelle ils étoient enterrés, puiſque *infernus* ſignifie ſimplement un lieu bas & profond. *Voyez* Enfer.

En général le ſoin de donner aux morts une ſépulture honorable, l'uſage de reſpecter les *tombeaux* & de les regarder comme un aſyle ſacré, eſt une atteſtation certaine de la croyance de l'immortalité de l'ame. Sur quoi en effet ſeroit fondée cette coutume générale, ſi l'on avoit penſé que l'homme meurt tout entier, qu'il n'en reſte rien lorſque ſon corps eſt détruit par la corruption? Or nous voyons le reſpect pour les *tombeaux* établi dès les premiers âges du monde, & chez toutes les nations deſquelles nous avons quelque connoiſſance. Ceux de Sara, d'Abraham, de Jacob, de Joſeph, ſont célèbres dans nos Livres Saints; les Egyptiens embaumoient les morts parce qu'ils eſpéroient la réſurrection; l'on a trouvé, même chez les Sauvages, ce ſentiment de l'humanité: quand on a voulu les tranſplanter d'une contrée dans une autre, ils ont répondu, *nos pères enſevelis dans cette terre ſe leveront-ils pour venir avec nous?* Les Patriarches vouloient dormir avec leurs pères, & pour exprimer la mort, ils diſoient, *ſe réunir à ſon peuple* ou *à ſa famille*; un des motifs qui faiſoient déſirer aux Juifs captifs à Babylone de retourner dans la Judée, étoit la conſolation d'aller revoir les *tombeaux* de leurs pères, *Eſdr.* l. 2, c. 2, ℣. 3.

De-là naquit chez les nations Idolâtres la coutume d'aller

dormir ſur les *tombeaux*, afin d'avoir des rêves de la part des morts, de les évoquer, de les interroger, d'offrir des ſacrifices aux mânes, &c. Cette ſuperſtition étoit ſévèrement défendue aux Juifs, *Deut.* c. 18, ℣. 11; mais ils y tombèrent ſouvent, Iſaïe le leur reproche, c. 35, ℣. 4.

Lorſque les Incrédules ont parcouru l'Hiſtoire pour trouver l'origine du Dogme de l'immortalité de l'ame, pour ſavoir chez quel Peuple il a commencé, ils ont pris une peine inutile. Il auroit fallu remonter à la création & interroger tous les Peuples. Cette croyance étoit gravée en caractères ineffaçables ſur tous les *tombeaux*, ſur les cavernes dans leſquelles on enterroit les membres d'une même famille, ſur les pyramides de l'Egypte, ſur les monceaux de pierres accumulées dans les campagnes; un monceau, *Tumulus*, déſignoit un *tombeau*. Un uſage univerſellement répandu atteſte une croyance auſſi ancienne que le monde. La crainte d'être privé de la ſépulture étoit un frein pour contenir les malfaiteurs, & pour prévenir les crimes; la plus grande injure que l'on pût faire à un ennemi, étoit de le menacer de donner ſon corps à dévorer aux oiſeaux & aux animaux carnaſſiers, 1 *Reg.* c. 17, ℣. 44 & 46.

Les Hébreux enterroient ordinairement les morts dans des cavernes, & lorſqu'ils n'en trouvoient pas de naturelles, ils en creuſoient dans le roc; l'on en trouve encore pluſieurs dans la Paleſtine qui ont ſervi à cet uſage. Lorſque leurs *tombeaux* étoient en plein champ, ils mettoient une pierre taillée par-deſſus, afin d'avertir que c'étoit la ſépulture d'un mort, & que les paſſans n'y touchaſſent point de peur de ſe ſouiller. Ils les enduiſoient auſſi de chaux, pour qu'on les apperçût de loin, & tous les ans, le 15 du mois Adar, on les reblanchiſſoit. Voilà pourquoi Jéſus-Chriſt comparoît les Phariſiens hypocrites, qui couvroient leurs vices d'un bel extérieur, à des ſépulchres blanchis, *Matt.* c. 23, ℣. 27. Il eſt à préſumer que la ſouillure légale qui ſe contractoit par l'attouchement d'un cadavre ou d'un *tombeau*, avoit pour objet non-ſeulement de détourner les Juifs de la ſuperſtition des Païens qui interrogeoient les morts; mais encore de réprimer la cupidité des brigands qui fouilloient dans les *tombeaux*, pour en enlever quelques dépouilles, crime qui fut toujours regardé par les Anciens comme une impiété déteſtable.

Au ſujet de ce reſpect des Juifs pour les ſépulchres, il y a dans l'Evangile un paſſage qui fait difficulté, & duquel les Incrédules ont voulu ſe prévaloir. *Matt.* c. 13, ℣. 29, & *Luc*, c. 11, ℣. 47, Jéſus-Chriſt dit: « Malheur à vous, » Scribes & Phariſiens hypocrites, qui bâtiſſez des *tombeaux*

» aux Prophètes, & qui ornez les monumens des Juſtes,
» & qui dites : Si nous euſſions été du temps de nos Pères,
» nous n'euſſions pas été leurs compagnons à répandre le
» ſang des Prophêtes. Ainſi vous vous rendez témoignage
» à vous-mêmes que vous êtes les enfans de ceux qui ont
» tué les Prophêtes. Achevez donc auſſi de combler la me-
» ſure de vos Pères. « Jéſus-Chriſt, diſent les Incrédules, reproche aux Juifs une action louable, & qui ne prouvoit en aucune manière qu'ils étoient les enfans ou les imitateurs des meurtriers des Prophètes, ni qu'ils combloient la meſure des crimes de leurs Pères.

Mais ſi l'on veut faire attention à tout ce qu'avoient fait les Juifs contre Jéſus-Chriſt avant cette réprimande, & à ce qu'ils firent dans la ſuite, ſi d'ailleurs l'on conſidère les divers ſens des conjonctions grecques que l'on traduit par *&*, *ainſi*, *auſſi*, &c. on verra que le raiſonnement du Sauveur eſt très juſte. Déjà les Juifs avoient réſolu de le faire mourir, ils l'avoient tenté plus d'une fois, & ils étoient encore à ce moment dans le même deſſein ; c'étoit donc de leur part une hypocriſie de bâtir & d'orner les *tombeaux* des Prophêtes, & de ſe vanter qu'ils n'auroient pas imité leurs Pères qui les avoient mis à mort ; ils prouvoient aſſez d'ailleurs qu'ils leur reſſembloient parfaitement, & qu'ils alloient bientôt combler la meſure de leurs crimes. Ce ſens eſt évident par la prédiction qu'ajoute le Sauveur au reproche qu'il leur fait, *ibid. Luc*, ℣. 34. » Je vais vous en-
» voyer des Prophêtes, des Sages & des Docteurs, vous
» les mettrez à mort, vous les crucifierez, vous les flagel-
» lerez dans vos Synagogues, & vous les pourſuivrez de
» ville en ville, &c. « C'eſt ce qui arriva. *Voyez Réponſes crit. aux queſt. des Incréd.* tome 4, p. 194.

Parmi le Peuple des campagnes les places des ſépultures dans les cimetières ſont ſéparées, chaque famille a la ſienne ; il y a des jours où les enfans vont s'attendrir & prier ſur le *tombeau* de leur père, ſe rappeller le ſouvenir de leurs parens, ſe conſoler par l'eſpérance de les revoir dans une autre vie ; c'eſt ainſi qu'en agiſſoient autrefois nos ancêtres. Le même uſage ſubſiſte encore dans toute ſa force chez les Grecs, rien de plus touchant que l'exactitude avec laquelle ils vont de temps-en-temps pleurer ſur les *tombeaux* de leurs parens & de leurs amis, & ſur-tout dans l'une des Fêtes de Pâques, *Voyage littér. de la Grèce*, 19e. Lettre, p. 311. Ils ont ainſi conſervé les anciennes mœurs & les ſentimens de la nature. L'Auteur, témoin de ce ſpectacle, déplore l'affectation avec laquelle nous nous ſommes écartés de cette coutume ſi honorable à l'humanité, ſur-tout dans les villes,

nous redoutons, dit-il, tout ce qui peut exciter notre ſenſibilité naturelle.

Nous n'avons garde de blâmer la précaution que l'on a priſe de tranſporter hors des villes les cimetières & la ſépulture des morts, mais ſi nous y gagnons du côté de la pureté de l'air, il eſt à craindre que nous n'y perdions beaucoup du côté des mœurs. Vainement on cenſure le luxe inſenſé des pompes funèbres & des *tombeaux*, le ſtyle faſtueux des épitaphes, le goût dépravé des Artiſtes qui ont chargé les mauſolées des figures des Divinités Païennes. C'eſt un travers d'eſprit inconcevable, de chercher à ſatisfaire l'orgueil dans des objets qui ſont deſtinés à l'humilier, de graver ſur le marbre des menſonges contredits par la notoriété publique, de placer des ſymboles d'idolâtrie & d'impiété ſur des monumens érigés pour atteſter notre foi à l'immortalité & notre confiance aux mérites de Jéſus-Chriſt. Mais la folie humaine bravera toujours les leçons du bons ſens & de la Religion. *Voyez* FUNÉRAILLES.

TONSURE. Couronne cléricale que l'on fait aux Eccléſiaſtiques ſur le derrière de la tête, en y raſant les cheveux en forme orbiculaire. Cette cérémonie ſe fait par l'Evêque, il coupe un peu de cheveux avec des ciſeaux à celui qui ſe préſente pour être reçu dans l'état eccléſiaſtique, pendant que le nouveau Clerc récite ces paroles du Pſeaume 15, ℣. 5, » Le Seigneur eſt mon partage & mon héritage; c'eſt » vous, Seigneur, qui me le rendrez. « Enſuite l'Evêque lui met le ſurplis, en priant Dieu de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la *tonſure*. Cette cérémonie n'eſt point un Ordre, mais une préparation pour recevoir les Ordres. C'eſt l'entrée de la cléricature, elle rend un Sujet capable de poſſéder un Bénéfice ſimple, & le ſoumet aux Loix qui concernent les Eccléſiaſtiques.

Il ſeroit difficile d'aſſigner la première origine de la *tonſure*, on ſait qu'avant la naiſſance du Chriſtianiſme, les Grecs & les Romains portoient leurs cheveux très-courts; S. Paul faiſoit alluſion à cet uſage, lorſqu'il écrivoit aux Corinthiens, qu'il étoit ignominieux à un homme de porter de longs cheveux; c'étoit l'ornement des femmes. Pendant les trois premiers ſiècles de l'Egliſe, les Clercs ne ſe diſtinguèrent des Laïques ni par les habits, ni par la chevelure, de peur d'attirer ſur eux tout le feu des perſécutions. Au quatrième on ne voit encore aucun changement bien marqué dans leur extérieur. Fleury, dans ſon *Inſtitution au Droit Eccléſiaſtique*, a obſervé que même dans le cinquième, l'an 428, le Pape S. Céleſtin a témoigné que les

Evêques dans leur habit n'avoient rien qui les diſtinguât du Peuple, & S. Jérôme ſemble confirmer ce fait dans ſa Lettre à Népotien. *Voyez* Habit ecclésiastique.

Ce même Père, *in Ezech.* l. 13, c. 44, *Op.* tome 3, *col.* 1029, ne veut pas que les Clercs ſe raſent la tête, comme faiſoient les Prêtres & les Adorateurs d'Iſis & de Sérapis, mais qu'ils ayent les cheveux courts, afin de ne pas reſſembler aux Laïques faſtueux, aux Barbares & aux Soldats, qui portoient des cheveux longs. De-là Bingham a pris occaſion de blâmer la manière dont les Eccléſiaſtiques de l'Egliſe Romaine ſont tonſurés, parce qu'elle eſt contraire à l'ancien uſage, & qu'elle eſt vainement fondée ſur des raiſons myſtiques; il ajoute que les Clercs étoient nommés *Coronati*, non à cauſe de leur *tonſure*, mais par honneur. *Orig. Eccléſ.* tome 2, l. 6, c. 4, §. 16.

Bingham auroit dû remarquer, 1°. que porter une *tonſure*, ce n'eſt pas avoir la tête entiérement raſée, ni abſolument chauve, ſeule manière blamée par S. Jérôme. 2°. Ce Père veut que les Clercs ſoient diſtingués des Barbares, des Soldats & des Laïques efféminés, par leur chevelure & par leur habit; diſcipline de laquelle les Miniſtres Proteſtans ſe ſont diſpenſés. 3°. Il atteſte que les Miniſtres des Autels ne portoient point dans leurs fonctions les mêmes habits que dans la vie commune, mais qu'ils avoient des ornemens particuliers; autre uſage reſpectable, rejetté par les Proteſtans. 4°. Nous ſoutenons que le nom *Coronati* fait allusion à ce qui eſt dit dans l'Apocalypſe, c. 4, ℣. 4, des vingt-quatre vieillards ou Prêtres qui environnoient un Pontife, & qui avoient des *couronnes* d'or ſur la tête. Nous avons remarqué ailleurs que S. Jean, dans ce Chapitre & dans les ſuivans, peint la manière dont la liturgie chrétienne étoit célébrée pour lors. *Voyez* Liturgie. Il n'eſt donc pas étonnant que dans les ſiècles ſuivans l'on ait trouvé bon que la *tonſure* des Clercs repréſentât ces couronnes.

Quoi qu'il en ſoit, S. Jérôme nous en indique à-peu-près l'origine, en diſant que les Clercs doivent ſe diſtinguer des Barbares. En effet, l'on ſait que les Barbares du Nord qui ſe répandirent dans tout l'Occident au commencement du cinquième ſiècle, avoient des cheveux longs, un habit court & militaire, au-lieu que les Romains portoient un habit long & les cheveux courts. Les Clercs, tous nés ſous la domination romaine, conſervèrent leur ancien uſage, & ſe trouvèrent ainſi diſtingués des Barbares. Lorſqu'un de ces derniers étoit admis à la cléricature, on commençoit par lui couper les cheveux, & le revêtir de l'habit long; il eſt probable que l'uſage de la *tonſure* commença en même-temps.

Digitized by Google

En effet, Grégoire de Tours & d'autres Auteurs du ſixième ſiècle parlent de cet uſage comme déjà établi au cinquième. Le quatrième Concile de Tolède, l'an 633, c. 41, ordonne que tous les Clercs & les Prêtres aient le deſſus de la tête raſée, & ne laiſſent qu'un tour de cheveux ſemblable à une couronne. Notes du P. Ménard ſur le *Sacram.* de S. Grég. p. 219. Il eſt conſtant par le Canon 33 du Concile *in Trullo*, tenu l'an 690 ou 692, que ce même uſage étoit déjà établi pour lors dans l'Egliſe Grecque. Mais les Ecrivains de ce ſiècle & des ſuivans qui ont voulu faire remonter l'origine de la *tonſure* juſqu'à l'Apôtre Saint-Pierre, ou à un Décret du Pape Anicet de l'an 108, n'avoient aucune preuve de leur ſentiment. En fait de Diſcipline Eccléſiaſtique, on ne doit pas blâmer un nouvel uſage, lorſqu'il eſt fondé ſur de bonnes raiſons, relatives aux mœurs, aux circonſtances, aux beſoins du temps auquel on l'introduit, & il y a toujours du danger à le ſupprimer, lorſque cette réforme ne peut produire aucun bien.

Le Concile de Trente, *Seſſ. 23 de reform.* c. 4, exige que celui auquel on donne la *tonſure* ait reçu le Sacrement de Confirmation, ſoit inſtruit des principales vérités de la Foi chrétienne, ſache lire & écrire, & donne lieu de penſer qu'il choiſit l'état auquel il ſe deſtine dans la réſolution d'y ſervir Dieu avec fidélité. Pluſieurs Conciles poſtérieurs ont condamné la témérité des parens qui font tonſurer leurs enfans uniquement par l'ambition de leur procurer un bénéfice, ſans s'informer s'ils ont la vocation & les qualités néceſſaires pour remplir les devoirs de l'état eccléſiaſtique, quelquefois parce qu'ils ſont difformes, & peu propres à réuſſir dans le monde. D'autres Conciles ont fixé l'âge auquel on peut recevoir la *tonſure ;* dans les Diocèſes les mieux réglés on ne la donne pas avant l'âge de quatorze ans. Si cette ſage diſcipline eſt ſouvent violée, c'eſt l'ambition des grands & des riches du ſiècle qui en eſt la cauſe.

☞ TONSURE, *ſ. f.* (*Droit canon.*) eſt la couronne cléricale, que l'on fait derrière la tête aux Eccléſiaſtiques, en raſant les cheveux de cette place.

Tous les Eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers doivent porter la *tonſure ;* c'eſt la marque de leur état. Celle des ſimples Clercs, qu'on appelle *Clercs à ſimple tonſure*, c'eſt-à-dire, qui n'ont d'autre caractère de l'état eccléſiaſtique que la *tonſure*, eſt la plus petite de toutes. A meſure que l'Eccléſiaſtique avance dans les Ordres, on fait la *tonſure* plus grande ; celle des Prêtres eſt la plus grande de toutes, ſi l'on en excepte les Religieux, dont les uns ont la tête

entiérement raſée, & d'autres une ſimple couronne de cheveux plus ou moins large.

La ſimple *tonſure* que l'on donne à ceux qui entrent dans l'état eccléſiaſtique, n'eſt point un Ordre, mais une préparation pour les Ordres, &, pour ainſi dire, un ſigne de la priſe d'habit eccléſiaſtique.

Quelques-uns prétendent que l'uſage de tonſurer les Clercs a commencé vers l'an 80. L'Auteur de l'*Inſtitution au Droit Eccléſiaſtique*, dit au contraire que dans les premiers ſiècles de l'Egliſe il n'y avoit aucune diſtinction entre les Clercs & les Laïques, quant aux cheveux, à l'habit & à tout l'extérieur. Quoi qu'il en ſoit, dans les premiers temps où la *tonſure* fut pratiquée, on ne la conféroit qu'avec les premiers Ordres ; ce ne fut que vers la fin du ſixième ſiècle que l'on commença à la conférer ſéparément & avant les Ordres.

L'Evêque eſt le ſeul qui puiſſe donner la *tonſure* à ſes Diocéſains ſéculiers & réguliers. Quelques Abbés ont prétendu autrefois avoir le droit de la donner à leurs Religieux : on trouve quelques Canons qui les y autoriſent, entre autres le *chap. Abbates*, qui eſt du Pape Alexandre IV, & qui eſt rapporté dans les Décrétales, tit. *de Privilegiis*. Mais s'ils ont joui autrefois en France de ce droit, on peut dire qu'ils l'ont perdu par preſcription, les Evêques de France s'étant maintenus dans le droit de conférer ſeuls la *tonſure*, même aux réguliers.

Pour recevoir la *tonſure*, il faut avoir été confirmé; il faut auſſi être inſtruit au moins des vérités les plus intéreſſantes au ſalut; il faut encore ſavoir lire & écrire.

Le Concile de Narbonne, en 1551, ne demande que l'âge de ſept ans pour la *tonſure*; celui de Bordeaux, en 1624, exige douze ans; dans pluſieurs Diocèſes bien réglés, on ne la donne pas avant quatorze ans.

On exige dans le Royaume que ceux qui poſſèdent des bénéfices ſoient tonſurés, qu'ils produiſent même leurs lettres de *tonſure*. Cependant on lit dans les Mémoires du Clergé, que M. l'Avocat-Général Talon, portant la parole en 1639, établit pour maxime, qu'on pouvoit être préſenté par le Patron à un bénéfice, ſans être Clerc tonſuré, & qu'il ſuffiſoit de l'être & d'avoir les qualités requiſes dans le temps des proviſions.

L'article 32 de la Déclaration du 9 Avril 1736, porte, qu'*il ſera tenu aux Archevêchés & Evêchés, des regiſtres pour les* tonſures *& Ordres mineurs & ſacrés, leſquels ſeront cotés par premier & dernier, & paraphés ſur chaque feuillet par l'Archevêque ou Evêque.*

Digitized by Google

On appelle *Bénéfice à ſimple tonſure*, un bénéfice que l'on peut poſſéder, n'ayant que la *tonſure*, & ſans être obligé de prendre les Ordres ſacrés, ni de réſider ſur les lieux. (Extrait du *Dictionnaire de Juriſprudence.*)

TORRENT. Il n'y a dans la Paleſtine qu'un ſeul fleuve qui eſt le Jourdain, mais il y a plusieurs *torrens* qui coulent dans les vallées avec abondance, après les pluies & pendant la fonte des neiges du Liban, & qui ſe deſſèchent pendant les chaleurs de l'été. Les Ecrivains ſacrés en parlent ſouvent, & mettent quelquefois le nom de *torrent* pour celui de *vallée*; *Gen.* c. 26, ℣. 17; il eſt dit qu'Iſaac vient au *torrent* de Gérare, c'eſt-à-dire, dans la vallée où couloit ce *torrent*. L'Ecriture donne auſſi ce nom aux fleuves du Nil & de l'Euphrate. Comme les *torrens* de la Paleſtine s'enflent ſouvent, ce mot ſignifie quelquefois *abondance*, comme dans le *Pſ.* 35, ℣. 19, *un torrent de délices*, Iſaïe, c. 30, ℣. 33, *un torrent de ſoufre*; & parce qu'alors ils cauſent des ravages, ils ſont le ſymbole du malheur, de l'affliction, de la perſécution, 2 *Reg.* c. 22, ℣. 5. » Les détreſſes de la mort » m'ont environné, les *torrens* de Bélial m'ont épouvanté. «

Dans le *Pſ.* 109, ℣. 7, il eſt dit du Meſſie qu'il boira l'eau du *torrent en paſſant*, qu'enſuite il levera la tête; ce paſſage ſemble faire alluſion à ce qui eſt rapporté, *Jud.* c. 7, ℣. 5, que Dieu commanda à Gédéon de ne mener au combat que ceux de ſes ſoldats qui, près d'un ruiſſeau, s'étoient contentés de prendre de l'eau dans leur main, & de renvoyer tous ceux qui s'étoient couchés ou mis à genoux pour boire plus à leur aiſe. Le Pſalmiſte repréſente donc le Meſſie comme un de ces ſoldats courageux qui ne burent qu'en *paſſant*, & qui enſuite marchèrent au combat la tête levée & d'un air intrépide.

Pſ. 125, ℣. 5, les Juifs, de retour de la captivité de Babylone, diſent à Dieu : » Faites revenir, Seigneur, le » reſte de nos captifs, comme coulent les eaux du *torrent* » du midi. « Il eſt probable qu'ils entendoient par-là le torrent de Cédron qui coule au midi de Jéruſalem, & retourne vers l'Orient ſe jeter dans la Mer morte.

TOUSSAINTS, fête de tous les Saints. La dédicace que fit, l'an 607, le Pape Boniface IV de l'Egliſe de Panthéon, ou de la Rotonde à Rome, a donné lieu à l'établiſſement de cette fête. Il dédia cet ancien Temple d'Idoles à l'invocation de la Sainte Vierge & de tous les Martyrs; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *Notre-Dame des Martyrs*, ou de la Rotonde, parce que cet édifice eſt en forme d'un

Digitized by Google

demi-globe. Boniface ſuivit en cela les intentions de S. Grégoire-le-Grand, ſon prédéceſſeur.

Vers l'an 731, le Pape Grégoire III conſacra une Chapelle à l'honneur de tous les Saints dans l'Egliſe de Saint-Pierre, il augmenta ainſi la ſolemnité de la fête; depuis ce temps-là elle a toujours été célébrée à Rome. Grégoire IV étant venu en France l'an 837, ſous le règne de Louis-le-Débonnaire, cette fête s'y introduiſit & y fut bientôt généralement adoptée, mais le Père Ménard a prouvé qu'elle avoit déjà lieu auparavant dans pluſieurs Egliſes, quoiqu'il n'y eût encore aucun décret porté à ce ſujet; Notes ſur le *Sacram.* de S. Grég. p. 152. Thomaſſin, *Traité des Fêtes*, &c. Les Grecs la célèbrent le Dimanche après la Pentecôte.

L'objet de cette ſolemnité eſt non-ſeulement d'honorer les Saints comme les amis de Dieu, mais de lui rendre graces des bienfaits qu'il a daigné leur accorder, & du bonheur éternel dont il les récompenſe, de nous exciter à imiter leurs vertus, d'obtenir leur interceſſion auprès de Dieu, de rendre un culte à ceux que nous ne connoiſſons pas en particulier, & qui ſont certainement le plus grand nombre.

A l'occaſion de l'établiſſement de cette fête en France au 9e. ſiècle, Mosheim a déclamé à ſon ordinaire contre le culte rendu aux Saints dans l'Egliſe Romaine, il dit que cette ſuperſtition y a étouffé toute vraie piété. S'il avoit voulu expliquer, une fois pour toutes, ce qu'il entend par *vraie piété*, il nous ſeroit plus aiſé de voir ſi ce reproche eſt vrai ou faux. Pour nous, nous diſons qu'elle conſiſte dans un profond reſpect pour la majeſté de Dieu, dans un ſouvenir habituel de ſa préſence, dans une grande eſtime de tout ce qui a rapport à ſon culte, dans un vif ſentiment de ſes bienfaits, dans une parfaite confiance à ſa bonté & aux mérites de Jéſus-Chriſt, en un mot, dans l'amour de Dieu. A préſent nous demandons en quoi l'honneur que nous rendons aux Saints peut détruire ou diminuer aucun de ces ſentimens, qui ont été ceux de tous les Saints, & par leſquels ils ſe ſont ſanctifiés. Il nous paroît que leur exemple eſt très-capable de nous exciter à imiter les vertus & les pratiques par leſquelles ils ſont parvenus à la ſainteté & au bonheur éternel. Nous ſommes beaucoup mieux fondés à dire que c'eſt la prévention des Proteſtans contre le culte des Saints qui a étouffé la piété parmi eux. Y trouve-t-on beaucoup d'ames ſaintes qui, dégagées des affaires de ce monde, s'occupent à méditer les grandeurs de Dieu, à lui rendre de fréquens hommages, à s'enflammer du feu de ſon amour, & à faire des œuvres de charité? Preſque toute leur Religion conſiſte à s'aſſembler aſſez rarement, à réciter en-

Digitized by Google

ſemble quelques prières, à chanter des Pſeaumes, à entendre des inſtructions ſouvent fort ſèches, & très-peu capables de toucher les cœurs. *Voyez* Dévotion, Piété, Saints, &c.

TOUTE-PUISSANCE de Dieu. *Voyez* Puissance.

T R

TRADITEURS. On donna ce nom, dans le 3e. & le 4e. ſiècles de l'Egliſe, aux Chrétiens qui, pendant la perſécution de Dioclétien, avoient livré aux Païens les Saintes Ecritures pour les brûler, afin d'éviter ainſi les tourmens & la mort dont ils étoient menacés.

Ce n'eſt pas la première fois que les Païens avoient fait tous leurs efforts pour anéantir les Livres ſacrés. Dans la cruelle perſécution excitée contre les Juifs par Antiochus, les Livres de leur foi furent recherchés, déchirés & brûlés, & ceux qui refuſèrent de les livrer furent mis à mort, comme nous le voyons dans le 1er. Livre des Macchabées, c. 1, ℣. 56. Dioclétien renouvella la même impiété par un Edit qu'il fit publier à Nicomédie l'an 303, par lequel il ordonnoit que tous les Livres des Chrétiens fuſſent brûlés, leurs Egliſes détruites, & qui les privoit de tous leurs droits civils & de tout emploi. Pluſieurs Chrétiens foibles, on ajoute même quelques Evêques & quelques Prêtres, ſuccombant à la crainte des tourmens, livrèrent les ſaintes Ecritures aux perſécuteurs; ceux qui eurent plus de fermeté les regardèrent comme des lâches, & leur donnèrent le nom ignominieux de *Traditeurs*.

Ce malheur en produiſit bientôt un autre, un grand nombre d'Evêques de Numidie refuſèrent d'avoir aucune ſociété avec ceux qui étoient accuſés de ce crime, ils ne voulurent pas reconnoître pour Evêque de Carthage Cécilien, ſous prétexte que Félix, Evêque d'Aptonge, l'un de ceux qui avoient ſacré Cécilien, étoit du nombre des *Traditeurs*; accuſation qui ne fut jamais prouvée. Donat, Evêque des Caſes noires, étoit à la tête de ce parti, c'eſt ce qui fit donner le nom de *Donatiſtes* à tous ces Schiſmatiques. *Voyez* Donatiste. Le Concile d'Arles, tenu l'an 314, par ordre de Conſtantin, pour examiner cette affaire, décida que tous ceux qui ſe trouveroient réellement coupables d'avoir livré aux perſécuteurs des Livres ou des vaſes ſacrés, ſeroient dégradés de leurs Ordres & dépoſés, pourvu qu'ils en fuſſent convaincus par des actes publics, & non accuſés par de ſimples paroles. Il condamna ainſi les Donatiſtes, qui ne pouvoient

Digitized by Google

voient produire aucune preuve du crime qu'ils reprochoient à Félix d'Aptonge & à quelques autres.

TRADITION, dans le ſens Théologique, eſt un témoignage qui nous atteſte la vérité d'un fait, d'un dogme ou d'un uſage. On appelle *Tradition orale*, ce témoignage rendu de vive voix, qui ſe tranſmet des pères aux enfans, & de ceux-ci à leurs deſcendans; *Tradition écrite*, ce même témoignage couché dans l'Hiſtoire ou dans d'autres Livres; généralement parlant cette dernière eſt la plus ſûre, mais il ne s'enſuit pas que la première ſoit toujours incertaine & fautive, parce qu'il y a d'autres monumens que les Livres capables de tranſmettre à la poſtérité la mémoire des événemens paſſés.

Quant à l'origine, la *tradition* peut venir de Dieu, ou des hommes; dans ce dernier cas, elle vient ou des Apôtres, ou des Paſteurs de l'Egliſe; c'eſt ce qui fait la différence entre les *Traditions divines*, les *Traditions apoſtoliques* & les *Traditions eccléſiaſtiques*. Les ſecondes peuvent être juſtement appellées *Traditions divines*, parce que les Apôtres n'ont rien enſeigné que ce qu'ils avoient appris de Jéſus-Chriſt lui-même, ou par inſpiration du Saint-Eſprit; & l'on doit nommer *Traditions apoſtoliques* celles que nous ont tranſmiſes les diſciples immédiats des Apôtres, parce qu'à leur tour ils ont fait profeſſion de n'enſeigner que ce qu'ils avoient reçu de leurs maîtres. Les *traditions* purement *humaines* ſont celles qui ont pour auteurs des hommes ſans miſſion & ſans caractère.

Quant à l'objet, une *tradition* regarde ou la doctrine, ou la diſcipline, ou des faits hiſtoriques; mais cette différence n'en met aucune dans le degré de certitude qu'elles peuvent avoir, comme nous le prouverons dans la ſuite.

La grande queſtion entre les Proteſtans & les Catholiques eſt de ſavoir s'il y a des *traditions*, divines ou apoſtoliques touchant le dogme, qui ne ſont point contenues dans l'Ecriture-Sainte, & qui ſont cependant règle de foi; les Proteſtans le nient, & nous ſoutenons le contraire. Conſéquemment nous diſons que la *tradition* eſt la parole de Dieu non écrite que les Apôtres ont reçue de la bouche de Jéſus-Chriſt, qu'ils ont tranſmiſe de vive voix à leurs diſciples ou à leurs ſucceſſeurs, & qui eſt venue à nous par l'enſeignement des Paſteurs, dont les premiers ont été inſtruits par les Apôtres. En d'autres termes, c'eſt l'enſeignement conſtant & perpétuel de l'Egliſe univerſelle, connu par la voix uniforme de ſes Paſteurs, qu'elle nomme *les Pères*, par les déciſions des Conciles, par les pratiques du culte public,

Digitized by Google

par les prières & les cérémonies de la liturgie, par le témoignage même de quelques Auteurs profanes & des Hérétiques.

L'autorité & la néceſſité de la *tradition* ainſi conçue, eſt déjà prouvée par les mêmes raiſons par leſquelles nous avons fait voir que l'Ecriture-Sainte ne peut pas être la ſeule règle de notre Foi. *Voyez* Dépôt, Doctrine chrétienne, Ecriture, Eglise, Pères, &c. Mais comme c'eſt ici le point capital qui diſtingue les Catholiques d'avec les ſectes hétérodoxes, & en particulier d'avec les Proteſtans, il eſt eſſentiel de répéter les principales de ces preuves, d'en montrer l'enchaînement & les conſéquences, d'y en ajouter d'autres, & de réſoudre quelques objections auxquelles nous n'avons pas encore ſatisfait.

Première preuve. L'Ecriture-Sainte. S. Paul écrit aux Theſſaloniciens, *Epiſt.* 2, c. 2, ℣. 14 : » Demeurez fermes, mes » frères, & gardez les *traditions* que vous avez appriſes, ſoit » par mes diſcours, ſoit par ma Lettre. « Aux Corinthiens, *Epiſt.* 1, c. 11, ℣. 2 : » Je vous loue, mes frères, de ce » que vous vous ſouvenez de moi dans toutes les occaſions, » & de ce que vous gardez mes préceptes comme je vous » les ai donnés. « Au-lieu de *mes préceptes*, le Grec porte, *mes traditions.* Il dit, 1 *Tim.* c. 6, ℣. 20 : » O Timothée, » gardez le dépôt, évitez les nouveautés profanes & les » contradictions fauſſement nommées ſcience. « 2 *Tim.* c. 1, ℣. 13 : » Ayez une formule des vérités que vous avez en» tendues de ma bouche.... gardez ce bon dépôt par le » S. Eſprit ; c. 2, ℣. 2, ce que vous avez appris de moi » devant une multitude de témoins, confiez-le à des hom» mes fidèles qui ſeront capables d'enſeigner les autres. « Il dit aux Hébreux, c. 6, ℣. 1, qu'il ne veut pas leur parler de la pénitence des œuvres mortes, de la foi en Dieu, des différentes eſpèces de Baptêmes, de l'impoſition des mains, de la réſurrection des morts & du jugement éternel, mais qu'il le fera, ſi Dieu le lui permet.

Nous ne voyons point que S. Paul ait traité toutes ces matières dans ces Lettres ; il en a donc inſtruit les Fidèles de vive voix. Or, il met de pair les vérités qu'il a enſeignées dans ſes diſcours, & celles qu'il a écrites ; les unes & les autres formoient le dépôt qu'il confioit à Timothée, & qu'il lui ordonnoit de tranſmettre à ceux qui ſeroient capables d'enſeigner. S'il n'avoit voulu parler que de vérités écrites, il auroit dit : Faites un recueil de mes Lettres, gardez-les, & donnez-en des copies à des hommes capables d'enſeigner ; jamais S. Paul n'a nommé l'Ecriture-Sainte *une formule de vérités*. Les Proteſtans répondent que les Apôtres écrivoient

Digitized by Google

les mêmes choſes qu'ils prêchoient. Aſſurément ils n'ont pas écrit des choſes contraires à ce qu'ils enſeignoient de vive voix ; mais la queſtion eſt de prouver qu'ils ont mis par écrit toutes les vérités qu'ils ont prêchées, ſans exception ; or, S. Paul témoigne que cela n'eſt point ; il ſeroit impoſſible que cet Apôtre eût renfermé en quatorze Lettres tout ce qu'il a enſeigné pendant trente-trois ans.

Seconde preuve. Pendant deux mille quatre cents ans, Dieu a conſervé la Religion des Patriarches par la *tradition* ſeule, & pendant quinze cents ans celle des Juifs, autant par la *tradition* que par l'Ecriture ; pourquoi auroit-il changé de conduite à l'égard de la Religion Chrétienne ? Moïſe près de mourir dit aux Juifs, *Deut.* c. 32, ℣. 7 : » Souvenez-vous » des anciens temps, conſidérez toutes les générations. In» terrogez votre père, & il vous enſeignera, vos aïeux, & » ils vous inſtruiront. « Il ne dit pas : Liſez mes Livres ; conſultez l'hiſtoire des premiers âges du monde que j'ai écrite & que je vous laiſſe. Ils le devoient, ſans doute ; mais ſans le ſecours de la *tradition* de leurs pères, ils n'auroient pas pu entendre parfaitement ces Livres. Moïſe ne s'étoit pas contenté d'écrire les prodiges que Dieu avoit opérés en faveur de ſon peuple, il en avoit établi des monumens, des rites commémoratifs, pour en rappeller le ſouvenir, & il avoit ordonné aux Juifs d'en expliquer le ſens à leurs enfans, afin de les leur graver dans la mémoire, *Deut.* c. 6, ℣. 20, &c. Pourquoi ces précautions ſi l'Ecriture ſuffiſoit ?

David dit, *Pſ.* 77, ℣. 3 : » Combien de choſes n'avons» nous pas appriſes de la bouche de nos pères ?... Combien » de vérités Dieu leur a ordonné d'enſeigner à leurs en» fans, afin de les faire connoître aux générations futures ! » Ils en uſeront de même à l'égard de leurs deſcendans, » afin qu'ils mettent en Dieu leur eſpérance, qu'ils n'ou» blient point ce qu'il a fait, & qu'ils apprennent ſes com» mandemens. « A quoi bon ces leçons des Pères, s'il ſuffiſoit de lire les Livres ſaints ? Nous ne voyons point de lectures publiques établies chez les Juifs avant le retour de la captivité, & il s'étoit pour lors écoulé mille ans depuis la mort de Moïſe. Ce Légiſlateur, ni aucun des Prophêtes n'a ordonné aux Juifs d'apprendre à lire.

Troiſième preuve. Dieu a établi le Chriſtianiſme principalement par la prédication, par les inſtructions de vive voix, & non par la lecture des Livres ſaints. S. Paul ne dit point que la Loi vient de la lecture, mais de l'ouïe, & que l'ouïe vient de la prédication : *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Chriſti*, *Rom.* c. 10, ℣. 17. Il y a ſept Apôtres deſquels nous n'avons aucun écrit, ni aucune preuve qu'ils en

Digitized by Google

aient laiſſé. Cependant ils ont fondé des Egliſes qui ont ſubſiſté après eux, & qui ont conſervé leur foi très-long-temps, avant qu'elles aient pu avoir l'Ecriture-Sainte dans leur langue. Sur la fin du ſecond ſiècle S. Irénée a témoigné qu'il y avoit chez les Barbares des Egliſes qui n'avoient point encore d'écriture, mais qui conſervoient la doctrine du ſalut écrite dans leur cœur par le Saint-Eſprit, & qui gardoient ſoigneuſement l'ancienne *tradition*, *contra Hær.* l. 3, c. 4, n. 2. Aucune verſion n'a été faite par les Apôtres, ni de leur temps; ce que diſent les Proteſtans de la haute antiquité de la Verſion Syriaque eſt avancé ſans aucune preuve. *Voyez* VERSION.

Pour la commodité de leur ſyſtême, ils ſuppoſent, & ils aſſurent que dès le temps des Apôtres, l'Ecriture Sainte fut traduite dans les langues de tous les peuples qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme; nous pouvons le nier hardiment. A la réſerve de la traduction grecque des Septante, nous ne connoiſſons la date préciſe d'aucune des anciennes Verſions. Les Proteſtans ne ceſſent de répéter que celle des Septante eſt très-fautive, qu'elle a été la cauſe de la plupart des erreurs qu'ils reprochent aux Pères de l'Egliſe; c'eſt néanmoins ſur cette verſion que la plupart des autres ont été faites. Ils diſent que le Grec étoit entendu par-tout, cela eſt faux. Dans la plupart des Provinces romaines le peuple n'avoit pas plus l'intelligence du Grec, qu'il n'a celle du Latin parmi nous, & hors des limites de l'Empire cette langue n'étoit d'aucun uſage. Il y a eu des nations Chrétiennes dans le langage deſquelles l'Ecriture-Sainte n'a jamais été traduite. On ſait d'ailleurs combien l'uſage des lettres étoit rare chez la plupart des nations dans les temps dont nous parlons.

A la vérité Théodoret, *Thérapeut.* l. 5, dit que de ſon temps les Livres des Hébreux étoient traduits dans les langues des Romains, des Egyptiens, des Perſes, des Indiens, des Arméniens, des Scythes & des Sarmates, en un mot, dans toutes les langues dont les différentes nations ſe ſervoient pour lors. Si ce paſſage incommodoit les Proteſtans, ils demanderoient comment Théodoret a pu le ſavoir, ils diroient que c'eſt un fait haſardé & certainement exagéré, que l'Ecriture-Sainte n'a été traduite ni en langue punique uſitée à Malte & ſur les côtes de l'Afrique, ni en ancien eſpagnol, ni en celte, ni en ancien breton, quoique ces peuples fuſſent déjà Chrétiens. Nous ne doutons pas qu'au cinquième ſiècle il n'y ait eu quelques Livres hébreux traduits dans les différentes langues dont parle Théodoret, mais on ne prouvera jamais qu'ils l'étoient tous, & ce Père ne parle point du nouveau Teſtament. D'ailleurs il y avoit pour lors

Digitized by Google

près de quatre cents ans que le Chriſtianiſme étoit prêché, le quatrième ſiècle qui avoit précédé avoit été un temps de lumières, de travaux Apoſtoliques, d'écrits de toute eſpèce faits par les Pères de l'Egliſe; au-lieu que les trois premiers avoient été un temps de ſouffrance & de perſécution.

Malgré ces faits nos Adverſaires ſoutiennent gravement que Jéſus-Chriſt & les Apôtres n'auroient pas agi ſagement, s'ils avoient confié les dogmes de la Foi à la foible & trompeuſe mémoire des hommes, à l'incertitude des événemens, à la viciſſitude continuelle des ſiècles, & s'ils n'avoient pas mis par l'écriture ces vérités divines ſous les yeux des hommes; Mosheim, *Hiſt. Chriſt.* 2e. part. ſect. 3, c. 3, §. 3. Ces critiques téméraires ne voient pas qu'ils accuſent réellement Jéſus-Chriſt & les Apôtres d'avoir manqué de ſageſſe. Car enfin voici des faits poſitifs qui ne ſe détruiſent point par des préſomptions, ſavoir, que Jéſus-Chriſt n'a rien écrit, qu'il n'a point ordonné à ſes Apôtres d'écrire, que ſept d'entre eux n'ont rien laiſſé par écrit, que les autres n'ont fait traduire aucun Livre de l'Ecriture, que la plupart des verſions n'ont été faites que long-temps après eux, à meſure que les Egliſes ſont devenues nombreuſes dans les divers pays du monde. Il eſt ſingulier que des diſputeurs qui exigent que nous leur prouvions tout par écrit, forgent ſi aiſément les faits qui peuvent étayer leur ſyſtême. Ils en impoſent groſſiérement, lorſqu'ils prétendent que les dogmes de Foi prêchés publiquement & tous les jours, enſeignés au commun des fidèles dès l'enfance, expoſés aux yeux de tous par les pratiques du culte, répétés & inculqués par les prières de la liturgie, ſont confiés *à la mémoire trompeuſe des hommes.* Nos mœurs, nos uſages, nos droits, nos devoirs les plus eſſentiels ſont confiés au même dépôt, & il n'en eſt point de plus incorruptible. Dieu a-t-il donc manqué de ſageſſe en négligeant de faire écrire avant Moïſe les dogmes qu'il avoit enſeignés aux premiers hommes deux mille quatre cents ans auparavant? Faut-il abſolument ſavoir lire pour être capable de faire des actes de foi & d'obtenir le ſalut? L'on a vu des perſonnes illittérées, des femmes, des eſclaves, faire des converſions. C'eſt par des vertus, par des miracles, & non par les Livres ſeuls, que Dieu a converti le monde. D'ailleurs les Apôtres ſavoient que leurs diſciples écriroient; ils ont donc pu ſe repoſer ſur eux de ce ſoin, auſſi-bien que de celui d'enſeigner les Fidèles; or, ce que ces diſciples ont écrit n'eſt plus confié à la ſeule mémoire des hommes, quoiqu'il ne ſoit pas dans l'Ecriture-Sainte.

Quatrième preuve. Si Jéſus-Chriſt & les Apôtres avoient

voulu que la doctrine chrétienne fût répandue & conſervée par l'Ecriture *ſeule*, il n'auroit pas été beſoin d'établir une ſucceſſion de Paſteurs & de Docteurs, pour en perpétuer l'enſeignement; les Apôtres ſe ſeroient contentés de mettre l'Ecriture à la main des Fidèles, & de leur en recommander la lecture aſſidue. Ils ont fait tout le contraire. S. Paul dit que c'eſt Jéſus-Chriſt » qui a donné des Paſteurs & des » Docteurs, auſſi-bien que des Apôtres & des Prophêtes, » afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonc» tions de leur miniſtère, à l'édification du corps myſtique » de Jéſus-Chriſt, juſqu'à ce que nous parvenions tous à » l'unité de la Foi & de la connoiſſance du Fils de Dieu « ; *Epheſ.* c. 4, ℣. 11. Il décide que perſonne ne doit prêcher ſans miſſion, *Rom.* c. 10, ℣. 15. Eſt-ce le peuple qui la donne? Non, c'eſt le S. Eſprit qui a établi les Evêques pour gouverner l'Egliſe de Dieu, *Act.* c. 20, ℣. 28. Cette miſſion ſe donne par l'impoſition des mains, 1 *Tim.* c. 4, ℣. 14; & quand un Paſteur l'a reçue, il peut la donner à d'autres, c. 5, ℣. 22. L'Apôtre recommande la lecture de l'Ecriture-Sainte, non aux ſimples Fidèles, mais à un Paſteur, » parce » qu'elle eſt utile pour enſeigner, pour reprendre, pour » corriger, pour inſtruire dans la juſtice, pour rendre par» fait un homme de Dieu « ou un miniſtre de Dieu, 2 *Tim.* c. 4, ℣. 16. Il n'ajoute point qu'elle eſt utile à tous les Fidèles pour apprendre leur Religion. Saint Pierre les avertit au contraire qu'il n'appartient à tous de l'interpréter, que les ignorans & les eſprits légers la pervertiſſent pour leur propre perte, 2 *Petri*, c. 1, ℣. 20; c. 3, ℣. 16. Mais les Proteſtans, plus éclairés, ſans doute, que les Apôtres, prétendent que tout Fidèle doit lire l'Ecriture-Sainte pour y apprendre ce qu'il doit croire, & que tous ſont capables de l'entendre.

Loin de convenir que les Paſteurs & les Docteurs ont travaillé à la perfection des Saints & à l'unité de la Foi, ils ſoutiennent que ce ſont eux qui l'ont corrompue, & qu'ils s'y ſont appliqués depuis la mort des Apôtres juſqu'au 16e. ſiècle. Cependant Jéſus-Chriſt avoit promis d'être avec ſes Apôtres juſqu'à la fin des ſiècles, *Matt.* c. 28, ℣. 20; de leur envoyer l'Eſprit de vérité pour toujours, *Joan.* c. 14, ℣. 16; mais ſelon l'opinion des Proteſtans, il n'a pas tenu parole. Il avoit auſſi promis d'accorder aux Fidèles le don des miracles, *Marc*, c. 16, ℣. 17, & nos Adverſaires conviennent qu'il a exécuté cette promeſſe, du moins pendant les trois premiers ſiècles de l'Egliſe; quant à la première, qui n'étoit pas moins néceſſaire, elle eſt demeurée ſans exécution; la ſeule grace que Jéſus-Chriſt ait faite à ſon Egliſe

a été d'y conſerver les ſaintes Ecritures ſans altération, entre les mains de dépoſitaires fort ſuſpects.

Mais ſans l'aſſiſtance du Saint-Eſprit, à quoi cette dernière grace a-t-elle pu ſervir ? C'eſt ſur le ſens des Ecritures que la plupart des diſputes, des ſchiſmes, des héréſies, ſont arrivées dans l'Egliſe. Si Jéſus-Chriſt lui a conſervé l'eſprit de vérité, pour déterminer & fixer ce ſens, toute diſpute eſt finie; il s'enſuit que l'Egliſe a conſervé pure la Doctrine de ſon divin Maître, & qu'elle a eu droit de condamner les Hérétiques. Si cela n'eſt point, l'Ecriture eſt la pomme de diſcorde qui a diviſé tous les eſprits; faute de la conſulter, ou de la bien entendre, les Paſteurs de l'Egliſe ont altéré la Doctrine chrétienne, les Hérétiques ont bien fait de mépriſer ſes anathêmes, il y a autant de préſomption en faveur de leur doctrine qu'en faveur de la ſienne. Cependant Jéſus-Chriſt a détruit le très-grand nombre des héréſies & a conſervé l'Egliſe; où eſt l'équité, où eſt la ſageſſe de ce divin Légiſlateur ? C'eſt aux Proteſtans de nous expliquer ce phénomène.

Cinquième preuve. Tout le monde convient que la certitude morale, fondée ſur le témoignage des hommes, eſt la baſe de la ſociété civile, elle ne l'eſt pas moins à l'égard d'une Religion révélée, puiſque celle-ci porte ſur le fait de la révélation; & ce fait général en renferme une infinité d'autres. Tous ſont prouvés par des témoignages, & l'on démontre aux Déiſtes que la certitude qui en réſulte doit exclure toute eſpèce de doute raiſonnable, & prévaloir à tout argument ſpéculatif. En effet, lorſqu'un fait ſenſible eſt atteſté par une multitude de témoins qui n'ont pu agir par colluſion, qui étoient de différens âges & de divers caractères, dont les intérêts, les paſſions, les préjugés ne pouvoient être les mêmes, qui étoient de différens pays, & qui ne parloient pas la même langue, il eſt impoſſible que tant de témoignages réunis ſur un fait ſoient ſujets à l'erreur. Il ne ſert à rien de dire que chaque témoin en particulier a pu ſe tromper, ou vouloir tromper, qu'aucun n'eſt infaillible, il n'eſt pas moins évident que l'uniformité de leur atteſtation nous donne une certitude entière du fait dont ils dépoſent. Ils méritent encore plus de croyance, lorſque ce ſont des hommes revêtus de caractère pour rendre témoignage du fait dont il s'agit, bien perſuadés qu'il ne leur eſt pas permis de le déguiſer ni d'en impoſer, qu'ils ne pourroient le faire ſans s'expoſer à être contredits, couverts d'opprobre, dégradés & dépoſſédés de leur état. Or les Paſteurs de l'Egliſe ſont autant de témoins revêtus de toutes ces conditions pour rendre témoignage de ce qu'ont enſeigné les Apôtres, de

ce qui a été cru, profeſſé & prêché publiquement dans toutes les Egliſes qu'ils ont fondées.

S'il y a dans le Chriſtianiſme une queſtion eſſentielle, c'eſt de ſavoir quels ſont les Livres que nous devons regarder comme Ecriture-Sainte & parole de Dieu; les Proteſtans ſont forcés d'avouer que nous ne pouvons en être informés que par le témoignage des anciens Pères, Paſteurs des Egliſes, dépoſitaires & organes de la *tradition.* Mais ſi ces Pères ont été ignorans, crédules, ſouvent trompés par des Livres apocryphes, tels qu'ils ſont peints par les Proteſtans, quelle certitude peut nous donner leur témoignage? Pour fonder notre Foi, il faut encore être aſſurés que ces Livres ont été conſervés dans leur entier, & non altérés & falſifiés; qui nous le certifiera, ſi les Pères ont été capables d'uſer de fraudes pieuſes? On dira qu'il ne leur étoit pas poſſible d'altérer les Livres ſaints, parce que ces Livres étoient lus publiquement & journellement dans les aſſemblées des Fidèles, & parce que la confrontation des exemplaires auroit découvert la fraude. Nous en convenons. Mais les autres points de la Doctrine chrétienne n'y étoient pas prêchés moins publiquement ni moins aſſidûment; s'il y étoit ſurvenu de l'altération quelque part, la comparaiſon de cette doctrine avec celles des autres Egliſes, auroit fait le même effet que la confrontation des différentes copies des Livres ſaints.

Un Proteſtant célèbre & très-prévenu contre la *tradition*, l'a compris. Beauſobre, dans ſon *Diſcours ſur les Livres apocryphes, Hiſt. du Manich.* tom. 1, p. 441, dit que pour diſcerner ſi un Livre étoit apocryphe ou authentique, les Pères en ont comparé la doctrine avec celle que les Apôtres avoient prêchée dans toutes les Egliſes & qui étoit uniforme. Donc il reconnoît que la *tradition* de ces Egliſes étoit un témoignage irrécuſable, & que les Pères ont été capables de le rendre ſans aucun danger d'erreur. » La *tradition*, dit-il, » ou le témoignage de l'Egliſe, lorſqu'il eſt bien vérifié, » eſt une preuve ſolide de la certitude des faits, *& de la* » *certitude de la doctrine* «. Cet aveu eſt remarquable. Il ajoute en ſecond lieu, que les Pères ont pu ſavoir certainement quels étoient les Livres donnés aux Egliſes par les Apôtres & par les hommes apoſtoliques dès le commencement, parce qu'il y a eu dans l'Egliſe une ſucceſſion continue d'Evêques, de Prêtres, d'Ecrivains Eccléſiaſtiques, qui, depuis les Apôtres, ont inſtruit les Egliſes, & dont on ne pouvoit pas récuſer le témoignage. Il dit enfin que les Pères ont comparé les Livres qui venoient certainement des Apôtres avec les autres, pour ſavoir ſi ceux-ci reſſembloient aux premiers, que c'eſt la règle & la maxime de tous les Critiques.

Voilà donc les anciens Pères reconnus capables de confronter la Doctrine des Egliſes avec celle des Livres ſaints, capables de porter un témoignage irrécuſable ſur la conformité de l'une avec l'autre, capables d'uſer de la critique pour comparer le ton, le ſtyle, la manière des écrits inconteſtablement apoſtoliques, avec la manière de ceux deſquels l'authenticité n'étoit pas encore univerſellement reconnue. Si Beauſobre & les autres Proteſtans avoient toujours rendu la même juſtice aux Pères de l'Egliſe, nous leur en ſaurions gré. Or, puiſque ces Pères ſont dignes de foi, lorſqu'ils diſent : *Voilà les Livres que les Apôtres nous ont laiſſés comme divins*, ils ne le ſont pas moins lorſqu'ils diſent : Telle eſt la doctrine que les Apôtres ont enſeignée à nos Egliſes, & tel eſt le ſens qu'ils ont donné à tel ou tel paſſage.

Ainſi lorſqu'en 325, au Concile de Nicée, plus de trois cents Evêques, raſſemblés non-ſeulement des différentes parties de l'Empire Romain, mais encore d'autres contrées, rendirent uniformément témoignage que le dogme de la divinité du Verbe avoit été enſeigné par les Apôtres, toujours cru & profeſſé dans les Egliſes dont ces Evêques étoient Paſteurs, que par ces paroles de l'Evangile : *Mon Père & moi ſommes une même choſe* ; on avoit toujours entendu que le Fils eſt conſubſtantiel au Père ; que manquoit-il à cette atteſtation pour donner de ces faits une certitude morale entière & complette ? Quand ce même témoignage auroit été rendu par les Evêques diſperſés dans leurs ſiéges, & conſigné dans leurs écrits, il n'auroit été ni moins fort, ni moins inconteſtable. Juſqu'à préſent nous n'avons vu dans les ouvrages de nos Adverſaires aucune réponſe à cette preuve.

Ils diront peut-être qu'en fait de dogmes & de doctrine la preuve par témoins n'eſt pas admiſſible. Pure équivoque. Lorſqu'il s'agit de juger par nous-mêmes ſi un dogme eſt vrai ou faux, conforme ou contraire à la raiſon, utile ou pernicieux, ce n'eſt plus le cas de conſulter des témoins ; mais quand il eſt ſeulement queſtion de ſavoir ſi tel dogme a été enſeigné aux Fidèles par les Apôtres, s'il a été prêché & profeſſé conſtamment dans les Egliſes, c'eſt un fait ſenſible, public, éclatant, qui ne peut être conſtaté que par des témoignages. Or, dès qu'il eſt certain que les Apôtres l'ont enſeigné, toute autre queſtion eſt ſuperflue.

Dans les Tribunaux de Magiſtrature on interroge également les témoins ſur ce qu'ils ont vu & ſur ce qu'ils ont entendu, leur dépoſition fait foi ſur l'un & ſur l'autre de ces deux faits. Les Apôtres eux-mêmes nous ont donné l'exemple de cette méthode : » Nous ne pouvons nous diſpenſer, » diſent S. Pierre & S. Jean, de publier ce que nous avons

» vu & entendu ; *Act.* c. 4, ℣. 20. Nous vous annonçons & » nous vous atteſtons ce que nous avons entendu, ce que » nous avons vu, ce que nous avons touché de nos mains, » au ſujet du Verbe vivant «, 1 *Joan.* c. 1. Immédiatement après la mort des Apôtres, Cérinthe, Ebion, Saturnin, Baſilide & d'autres, nièrent la création, la divinité de Jéſus-Chriſt, la réalité de ſa chair, de ſa mort, de ſa réſurrection, & le dogme de la réſurrection future. Que leur opposèrent S. Barnabé, S. Clément, S. Polycarpe, S. Ignace ? La prédication des Apôtres qui avoient été leurs maîtres. Pour préſerver les Fidèles de l'erreur, ils leur recommandent de ſe tenir attachés à la *tradition* des Apôtres & à la doctrine qui leur eſt enſeignée par leurs Paſteurs ; nous citerons ci-après leurs paroles. Dono au ſecond & au troiſième ſiècles, lorſqu'il eſt ſurvenu d'autres Hérétiques, les Pères ont dû leur répondre de même : Votre doctrine n'eſt pas celle qui nous a été enſeignée par les ſucceſſeurs immédiats des Apôtres. S. Irénée, dans Euſèbe, *Hiſt. Eccléſ.* l. 5, c. 20.

Si l'on prétend que cette preuve de fait a perdu ſa force par la ſucceſſion des temps, il faudra ſoutenir auſſi qu'elle eſt devenue caduque à l'égard des autres faits ſur leſquels le Chriſtianiſme eſt fondé, & en particulier à l'égard de la queſtion de ſavoir quels ſont les Livres qui nous ont été donnés par les Apôtres comme Ecriture-Sainte.

Sixième preuve. Des réflexions que nous venons de faire, il s'enſuit déjà que l'Ecriture ſeule n'auroit pas été un moyen ſuffiſant pour répandre & pour conſerver la doctrine de Jéſus-Chriſt, s'il n'y avoit pas un miniſtère, une miſſion, un enſeignement public, pour atteſter aux Fidèles l'authenticité, l'intégrité, la divinité des Livres ſaints, pour les leur expliquer & leur en donner le véritable ſens. Mais cette vérité eſt encore confirmée par d'autres raiſons.

1°. Dans les premiers ſiècles, peu de perſonnes avoient l'uſage des lettres, & l'ignorance devint encore plus générale après l'inondation des peuples barbares. Avant l'invention de l'imprimerie une Bible étoit un Livre très-cher, & les exemplaires n'en étoient pas communs. Il eſt évident que pendant quatorze cents ans les trois quarts & demi des Chrétiens étoient réduits aux ſeules inſtructions des Paſteurs ; nous ne croyons pas pour cela que le ſalut leur ait été beaucoup plus difficile qu'à nous. Dieu ne l'a jamais attaché à des moyens rares, diſpendieux, preſque impraticables, Moïſe le fait remarquer aux Juifs, *Deut.* c. 30, ℣. 11 ; il n'y a pas lieu de penſer, que Dieu en agit avec moins de bonté envers les Chrétiens : nous avons fait voir ailleurs que dans l'Egliſe Catholique la Foi des ſimples & des igno-

rans, fondée ſur la miſſion des Paſteurs qui les inſtruiſent & ſur la *tradition*, eſt très-ſage & très-ſolide. Nous examinerons ci-après ſi celle du commun des Proteſtans eſt plus certaine & mieux appuyée.

2°. Le très-grand nombre des vérités de Foi, comme la ſainte Trinité, l'Incarnation, la Rédemption du monde, la réſurrection future, la nature du bonheur éternel, les ſupplices de l'Enfer, la communication du péché originel, l'effet des Sacremens, celui de l'Euchariſtie en particulier, la prédeſtination, l'efficacité de la grace, &c. ſont des myſtères incompréhenſibles. De quelque manière qu'ils ſoient couchés par écrit, il nous reſtera toujours des doutes ſur le ſens des termes, parce que le langage humain ne peut nous en fournir d'aſſez clairs. L'oubli des langues originales, la variété des verſions, l'inexactitude des copies, l'équivoque des mots, le changement des mœurs & des uſages, la bizarrerie des eſprits, les ſubtilités de grammaire, les ſophiſmes des Hérétiques laiſſeront toujours des inquiétudes au commun des lecteurs. Quand il y auroit beaucoup d'hommes capables de ſurmonter tous ces obſtacles, s'ils n'ont ni caractère, ni miſſion, ni autorité divine, à quel titre pourrons-nous leur ajouter foi?

3°. Les Proteſtans ont beau répéter que l'Ecriture-Sainte eſt claire ſur tous les articles eſſentiels du Chriſtianiſme, il n'en eſt pas un ſeul que les Hérétiques n'aient attaqué par l'Ecriture même. Jamais deux ſectes oppoſées n'ont manqué d'y trouver chacune des paſſages favorables, point d'abſurdité que l'on n'ait étayée par-là : cet abus a commencé avec le Chriſtianiſme, & il dure encore. Dieu nous a-t-il donné, pour ſeul moyen d'apprendre notre croyance, la pierre d'achoppement contre laquelle ſe ſont heurtés tous les mécréans?

Mais ces réflexions, quelque évidentes qu'elles ſoient, paroiſſent aux Proteſtans autant de blaſphêmes; ils nous accuſent de déprimer l'écriture ou la parole de Dieu, de la faire enviſager comme un Livre inutile dont la lecture eſt dangereuſe; de mettre la *tradition*, qui n'eſt que la parole des hommes, au-deſſus de celle de Dieu, comme ſi Dieu ne ſavoit pas mieux parler que les hommes, &c. Pures calomnies cent fois réfutées. Ce n'eſt point déprimer l'Ecriture-Sainte, que de la repréſenter telle que Dieu nous l'a donnée; en la faiſant écrire par des hommes inſpirés, il n'a pas changé la nature du langage humain, ni l'eſſence des choſes. Les Proteſtans eux-mêmes conviennent que pour l'entendre, il faut l'aſſiſtance du Saint-Eſprit, & ils diſent que Dieu ne la refuſe point à un Fidèle docile, qui cherche

ſincèrement la vérité. De notre côté nous ſoutenons que Dieu n'a point promis cette aſſiſtance à chaque Fidèle, mais à ſon Egliſe, aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs, aux Paſteurs chargés d'enſeigner ; que quiconque refuſe de les écouter, n'eſt plus ni fidèle, ni docile, ni ſincère, puiſqu'il réſiſte à l'ordre de Dieu, & que par un orgueil téméraire il ſe croit mieux inſpiré que l'Egliſe entière, qu'il y a du fanatiſme à nommer *parole de Dieu* le ſens qu'il plaît à chaque particulier de donner à l'Ecriture-Sainte, ſous prétexte que c'eſt Dieu qui le lui fait connoître.

Loin de rejetter l'Ecriture-Sainte, nous la mettons toujours à la tête de toutes nos preuves théologiques ; & lorſque les Hétérodoxes en détournent le ſens, lorſqu'ils diſent que les paſſages que nous citons ſont obſcurs & que nous en tirons de fauſſes conſéquences, nous leur répliquons que ce n'eſt ni à eux, ni à nous, de juger définitivement cette conteſtation ; que c'eſt à l'Egliſe, au corps des Paſteurs, auxquels Dieu a donné miſſion & autorité pour enſeigner ; par conſéquent pour expliquer le vrai ſens de l'Ecriture. Nous ajoutons que ſi l'Ecriture garde un ſilence abſolu ſur un point de doctrine & s'il eſt enſeigné néanmoins par l'Egliſe ou par le corps des Paſteurs, nous devons y croire, parce qu'ils ont toujours fait profeſſion de n'enſeigner que ce qu'ils avoient reçu par *tradition* des Apôtres, & que la parole des Apôtres, qui eſt la parole de Dieu, n'eſt pas moins reſpectable non écrite, que quand elle eſt écrite. Nous avons donc pour cette divine parole un reſpect plus ſincère que les Proteſtans.

Pour nous rendre odieux, ils nous reprochent de favoriſer le Déiſme & le Pyrrhoniſme. En effet, les Déiſtes ont fait ce raiſonnement : d'un côté les Catholiques prouvent que l'Ecriture ſeule ne peut donner aux Chrétiens une entière certitude de leur croyance ; de l'autre, les Proteſtans ſoutiennent que la *tradition* peut encore moins produire cet effet ; donc les Chrétiens n'ont aucune preuve de leur Foi.

Il nous paroît d'abord fort aiſé de retourner l'argument & de dire : D'un côté les Catholiques prouvent que la *tradition* leur donne une certitude entière de la vraie doctrine de Jéſus-Chriſt ; de l'autre, les Proteſtans ſoutiennent que l'Ecriture ſeule ſuffit pour opérer cet effet ; donc l'Ecriture & la *tradition* réunies donnent une certitude encore plus complette. Que peuvent répondre les Déiſtes ?

Au-lieu de les réfuter ainſi, les Proteſtans ont jugé qu'il étoit mieux de faire retomber ce ſophiſme ſur nous ſeuls. Ils diſent : Nous prouvons évidemment que la *tradition* eſt

ſouvent fauſſe & trompeuſe ; donc ſi vous venez à bout de démontrer que l'Ecriture eſt inſuffiſante, vous ôtez tout fondement aux vérités de la Foi, vous donnez gain de cauſe aux Incrédules.

Outre le ridicule qu'il y a de leur part à s'attribuer la victoire, lorſque le combat dure encore, nous leur demandons : ſi la certitude de notre Foi eſt fondée ſur deux preuves, ſavoir, l'Ecriture & la *tradition*, lequel des deux partis lui porte le plus de préjudice, celui qui veut qu'on les réuniſſe & que l'on ſoutienne l'une par l'autre, ou celui qui rejette abſolument l'une des deux ? L'entêtement de nos Adverſaires eſt de ſuppoſer toujours que nous rejettons l'Ecriture, comme ils rejettent la *tradition*, fauſſeté notoire. Encore une fois nous diſons que l'Ecriture-Sainte expliquée & ſuppléée par la *tradition* eſt une règle ſûre, divine, infaillible, à laquelle tout Chrétien doit ſe ſoumettre ſans héſiter ; mais que l'Ecriture-Sainte, ſans la *tradition*, & livrée à l'interprétation arbitraire de chaque particulier, eſt une ſource infaillible d'erreurs ; nous ne rejettons donc que la méthode proteſtante d'uſer de l'Ecriture, & non l'Ecriture elle-même.

Ils inſiſtent cependant encore, & ils diſent : Malgré l'efficacité que vous attribuez à votre double règle, elle n'a pas empêché parmi vous les erreurs de naître & les diſputes de continuer ; donc vous n'êtes pas plus avancés avec deux règles que nous ne le ſommes avec une ſeule. Nous répondons qu'il ne peut naître parmi nous aucune erreur, tant que tout Théologien demeurera également ſoumis à l'Ecriture-Sainte & à la *tradition ;* s'il y en a qui s'écartent de l'une ou de l'autre, ils tomberont dans l'erreur ſans doute, mais alors ce ſera leur faute, & non celle de la règle. Quant aux diſputes des Théologiens Catholiques, elles n'intéreſſent en rien la Foi ni les mœurs, tous reçoivent la même profeſſion de croyance, il n'y a point de ſchiſme entre eux. Parmi les Hérétiques au contraire, malgré leur déférence apparente à l'Ecriture, il s'en eſt trouvé pluſieurs qui ont nié des articles eſſentiels au Chriſtianiſme, & dès qu'ils ont eu un certain nombre de partiſans, ils ont fait bande à part. Jamais ils n'ont pu dreſſer une confeſſion de Foi qui ait réconcilié deux ſectes, quoiqu'ils l'aient ſouvent tenté.

On nous demandera peut-être ſi la néceſſité de la *tradition*, que nous regardons comme un article fondamental, eſt couché dans le ſymbole. Nous ſoutenons qu'il y eſt dans ces paroles : *Je crois la ſainte Egliſe Catholique ;* aux mots *Catholique*, & *Catholiciſme*, nous avons fait voir que cet ar-

ticle ſignifie : Je crois que la ſainte & véritable Egliſe eſt celle qui prend pour règle de Foi la catholicité, c'eſt-à-dire, la *tradition*, la croyance, l'enſeignement conſtant & uniforme de toutes les Egliſes dont elle eſt compoſée. Au beſoin, nous trouverions encore le même ſens dans ces mots : *Je crois la Communion des Saints ;* il n'y a plus de communion entre des ſectes qui n'ont pas la même croyance.

» Ces mots, dit le ſavant Boſſuet : *Je crois l'Egliſe Catho-* » *lique*, ne ſignifient pas ſeulement, je crois qu'elle eſt, » mais encore, je crois ce qu'elle croit, autrement ce n'eſt » plus croire qu'elle eſt, puiſque le fond, & pour ainſi » dire, la ſubſtance de ſon être, c'eſt ſa Foi qu'elle déclare à » tout l'univers ». Voyez *Eſprit de Leibnitz*, tome 2, p. 101.

Septième preuve. Perſonne n'a pu mieux ſavoir de quelle manière il faut acquérir & conſerver la Foi que ceux qui ont été chargés par les Apôtres de l'enſeigner ; or, ils recommandent l'attachement à la *tradition*, & non l'étude de l'Ecriture-Sainte.

Saint Barnabé, *Epiſt.* n. 5, dit aux Fidèles : » Vous ne » devez point vous ſéparer les uns des autres, en vous » croyant juſtes, mais tous raſſemblés, cherchez ce qui » eſt utile & convenable à des amis de Dieu ; car l'Ecri- » ture dit : Malheur à ceux qui ſe croyent ſeuls intelligens, » & ſe flattent intérieurement d'être ſavans «. Le Clerc, dans une note ſur ce paſſage, croit que l'Auteur fait alluſion à l'orgueil des Phariſiens ; mais il condamne encore plus évidemment l'orgueil des Hérétiques, qui ſe croyent plus intelligens & plus ſavans que l'Egliſe univerſelle de laquelle ils ſe ſont ſéparés.

Saint Clément, Pape, dans ſa première Lettre aux Corinthiens, les réprimande de leurs diviſions & du peu de reſpect qu'ils avoient pour leur Clergé. Il leur repréſente, n. 42, que ce ſont les Apôtres qui, animés de l'eſprit de Dieu, ont établi les Evêques & les Miniſtres inférieurs, & qui ont réglé leurs fonctions ; or, une de leurs fonctions eſt certainement d'enſeigner. Il les exhorte, n. 57, à être ſoumis aux Prêtres, à n'avoir ni orgueil, ni arrogance. Ce ſaint Pontife ne penſoit pas qu'un laïque, une Bible à la main, fût en droit de faire la leçon à ſes Paſteurs.

Saint Ignace, ſuivant la remarque d'Euſèbe, *Hiſt. Eccléſ.* l. 3, c. 36, exhortoit les Fidèles dans toutes les villes où il paſſoit, à ſe précautionner contre les erreurs des Hérétiques, & à ſe tenir fortement attachés aux *traditions* des Apôtres ; c'eſt en effet la morale que ce ſaint Martyr enſeigne dans toutes ſes Lettres. *Ad Magneſ.* n. 6, il exhorte les Fidèles à la concorde, à être ſoumis à l'Evêque

Digitized by Google

qui préſide à la place de Dieu, aux Prêtres qui repréſentent le Sénat apoſtolique, aux Diacres chargés du miniſtère de Jéſus-Chriſt, à tenir unanimement avec eux une doctrine inviolable. Il le répète, *ad Trall.* n. 3, & il ajoute que ſans eux il n'y a point d'Egliſe. Il dit aux Philadelphiens, n. 2 & 3 : « Fuyez toute diviſion & toute mau» vaiſe doctrine ; ſuivez votre Paſteur comme des brebis » dociles ; il y a des loups qui paroiſſent dignes de foi, » mais qui tiennent les Fidèles captifs, après les avoir » ſéduits par de belles apparences.... Tous ceux qui ſont » à Dieu & à Jéſus-Chriſt demeurent attachés à leur Evê» que.... Si quelqu'un ſuit un Schiſmatique, il n'héritera » pas du royaume de Dieu, ſi quelqu'un a des ſentimens » particuliers, il renonce à la Paſſion du Sauveur ».

Saint Polycarpe, dans ſa Lettre aux Philippiens, n. 10, les exhorte « à demeurer fermes & conſtans dans la Foi, » dans l'amour fraternel, dans la paix, & dans la profeſ» ſion des mêmes vérités ». Or, cela ne ſe peut pas faire, lorſque chaque particulier veut former lui-même ſa propre Foi, & entendre l'Ecriture-Sainte comme il lui plaît, l'exemple des ſectes hétérodoxes le démontre. Ainſi ont penſé les diſciples immédiats des Apôtres.

Au ſecond ſiècle, Hégéſippe, ſelon le rapport d'Euſèbe, l. 4, c. 22, fit un voyage à Rome, il conſulta un grand nombre d'Evêques, il trouva la même Foi & la même doctrine dans toutes les Egliſes des villes par leſquelles il paſſa. Mais à quoi bon ces perquiſitions, s'il ſuffiſoit de conſulter l'Ecriture pour connoître la vraie Foi? Dans le même ſiècle on liſoit dans les aſſemblées chrétiennes les Lettres des ſaints Evêques, auſſi-bien que celles des Apôtres, *ibid*, c. 23 ; choſe fort inutile, ſuivant l'opinion de nos Adverſaires.

Saint Juſtin, dans ſa Lettre à Diognète, n. 11, dit que le Fils de Dieu accorde des lumières à ceux qui les demandent, qui ne franchiſſent ni les bornes de la Foi, ni celles qui ont été poſées par les Pères, & qu'ainſi l'Evangile s'établit, la *tradition* des Apôtres eſt gardée, & l'Egliſe comblée de grace.

Saint Théophile, Evêque d'Antioche, *ad Autolic.* l. 2, n. 14, compare les ſaintes Egliſes dans leſquelles ſe conſerve la doctrine des Apôtres, à des ports dans leſquels les navigateurs ſont en ſûreté, & les Hérétiques à des pirates, leurs erreurs à des écueils contre leſquels les vaiſſeaux font naufrage. Selon l'avis des Proteſtans, les Fidèles ne ſont en ſûreté que quand ils conſultent l'Ecriture-Sainte.

Digitized by Google

Saint Irénée ne penſoit pas comme eux, *contra Hær.* l. 3, c. 4, n. 1. » Il ne faut point, dit-il, chercher ce qui eſt » vrai ailleurs que dans l'Egliſe, dans laquelle les Apô» tres ont raſſemblé toutes les vérités comme dans un ri» che dépôt, afin que quiconque veut étancher ſa ſoif » puiſſe y trouver ce breuvage ſalutaire. C'eſt-là que l'on » reçoit la vie, tous les autres Docteurs ſont des larrons » & des voleurs. Il faut donc les éviter, & conſulter ſoi» gneuſement les Egliſes, pour y trouver la vraie *tradi*» *tion*. Car enfin s'il y avoit une diſpute ſur la moindre » queſtion, ne faudroit-il pas recourir aux Egliſes les plus » anciennes dans leſquelles les Apôtres ont enſeigné, & » ſavoir d'elles ce qu'il y a de vrai & de certain ſur ce » ſujet? & quand même les Apôtres ne nous auroient » point laiſſé d'écritures, ne faudroit-il pas encore ſuivre » l'ordre de la *tradition* qu'ils ont donnée à ceux aux» quels ils confioient les Egliſes «? Il montre cette néceſſité par l'exemple des Egliſes fondées chez les Barbares, qui n'avoient encore aucune Ecriture-Sainte, mais qui ſuivoient fidèlement la *tradition*. Dans le chapitre précédent il réfute les Hérétiques par la *tradition* de l'Egliſe romaine, & l. 1, c. 10, il atteſte que malgré la diſtance des lieux & la diverſité des langues, la *tradition* eſt uniforme par-tout. Dans une Lettre rapportée par Euſèbe, l. 5, c. 20, il rend témoignage de l'attention avec laquelle il écoutoit les leçons de S. Polycarpe, diſciple immédiat de l'Apôtre S. Jean.

Cependant un Proteſtant célèbre prétend que ce Père ne faiſoit aucun cas de la *tradition*. Carpocrate, dit-il, Valentin, les Gnoſtiques, les Marcionites, fondoient leurs erreurs ſur de prétendues *traditions*; ils diſoient que Jéſus-Chriſt n'avoit pas prêché publiquement toute ſa doctrine, mais qu'il avoit confié pluſieurs vérités à quelques-uns de ſes Diſciples, ſous condition qu'ils ne les révéleroient qu'à ceux qui ſeroient capables de les entendre & de les conſerver. S. Irénée rejette ces *traditions* avec raiſon, il dit que ſi les Apôtres avoient appris de Jéſus-Chriſt des vérités cachées, ils les auroient tranſmiſes à ceux auxquels ils confioient le ſoin des Egliſes. Il dit aux Marcionites, liſez exactement les Prophètes, liſez les Evangéliſtes, vous trouverez dans ces écrits toute la doctrine de Jéſus-Chriſt. Ce n'eſt donc qu'au défaut des Ecritures que ce Père dit qu'il faudroit recourir à la *tradition*, Baſnage, *Hiſt. de l'Egliſe*, l. 9, c. 5 & ſuiv.

Mais quelle reſſemblance y a-t-il entre les prétendues *traditions cachées* des Hérétiques, deſquelles il n'y avoit point

point de témoins, & l'enſeignement public, conſtant, uniforme des Paſteurs, auxquels les Apôtres avoient confié les Egliſes, enſeignement que S. Irénée appelle *tradition?* C'eſt à cette règle qu'il veut que l'on s'en rapporte *en cas de diſpute ſur la moindre queſtion ;* or, lorſque l'Ecriture garde le ſilence, n'eſt-ce pas la même choſe que ſi l'on n'avoit point d'Ecriture *pour ſavoir ce qu'il y a de vrai & de certain?* Il ſoutient avec raiſon que s'il y avoit eu des vérités cachées, les Apôtres les auroient enſeignées aux Paſteurs par préférence, puiſque de tous les Fidèles c'étoient les plus capables de comprendre ces vérités & de les conſerver. Mais ce n'eſt point-là l'idée que les Proteſtans nous donnent de ces hommes apoſtoliques ; ils les peignent comme des hommes ſimples, ignorans, crédules, qui n'avoient ni diſcernement, ni capacité.

Quant aux Marcionites, le cas étoit tout différent, ils ſoutenoient que l'ancien Teſtament & le nouveau n'étoient pas l'ouvrage du même Dieu ; pour prouver le contraire, S. Irénée leur dit : » Liſez exactement l'Evangile que les » Apôtres nous ont donné, liſez enſuite les Prophètes, » vous trouverez que toutes les actions, toute la doctrine, » toutes les ſouffrances de notre Seigneur y ſont prédites «, l. 4, c. 34, n. 1. S'enſuit-il de-là que dans toute queſtion de doctrine, il ſuffit, comme dans celle-là, de confronter les Evangéliſtes avec les Prophètes ? S. Irénée veut que l'on s'en tienne à la *tradition.*

Au 3e. ſiècle, l'on n'avoit pas changé de principes. Tertullien, *De præſcript.* c. 15 & ſuiv. ne vouloit pas que l'on admît les Hérétiques à diſputer par l'Ecriture-Sainte, il ſoutient que c'eſt une complaiſance inutile & déplacée ; parce que l'Ecriture-Sainte n'a pas été donnée aux Hérétiques, mais à l'Egliſe, & pour elle ſeule, parce qu'ils en rejettoient ce qui leur déplaiſoit, parce qu'ils en mutiloient ou altéroient les paſſages, & parce qu'ils en détournoient le ſens, *ibid.* c. 19. » L'ordre exige, dit-il, que l'on s'informe de qui, par qui, quand, & à qui a été donnée la » doctrine qui nous rend Chrétiens ; où ſera la vraie, là » ſe trouvera auſſi la vérité des écritures, des explica- » tions, & de toutes les *traditions* chrétiennes «. Ainſi ce Père veut que l'on établiſſe par la *tradition*, non-ſeulement l'authenticité & l'intégrité de l'Ecriture, mais encore le ſens & les explications, chap. 32 & 36, il renvoie les Hérétiques à la *tradition* des Egliſes apoſtoliques, il ſoutient que celles qui ſe forment tous les jours ne ſont pas moins apoſtoliques que les plus anciennes, parce qu'elles tiennent

la même doctrine, & qu'elles ſont en communion les unes avec les autres.

Cela n'a pas empêché nos Adverſaires de nous oppoſer Tertullien. L. *de reſurr. carnis*, c. 3, il veut que l'on ôte aux Hérétiques les ſentimens païens, qu'ils prouvent les leurs par les Ecritures ſeules; alors, dit-il, ils ne pourront plus ſe ſoutenir. Mais il ajoute que l'inſtruction divine ne conſiſte point dans la ſuperficie, mais *dans la moëlle*, & qu'elle paroît ſouvent contraire à l'évidence. Il le répète, *de præſcript.* c. 9. » Il faut combattre, dit-il, » *par le ſens* des Ecritures, ſous la direction d'une *inter-* » *prétation ſûre.* Aucune parole de Dieu n'eſt aſſez étendue, » ni aſſez exempte d'embarras, pour en ſoutenir les mots, » & non ce qu'ils ſignifient «. L. *adv. Hermogen.* c. 22, après avoir cité ces paroles : *Au commencement Dieu a fait le Ciel & la Terre.* » J'adore, dit-il, la plénitude de l'E- » criture, qui me montre l'ouvrier & ce qu'il a fait. Je » n'y ai vu nulle part qu'il a tout fait d'une matière » préexiſtente. Qu'Hermogène me faſſe voir que cela eſt » écrit; s'il ne l'eſt pas, qu'il craigne cette menace : » *Malheur à ceux qui ajoutent ou qui retranchent* «. Il eſt évident que ce Père diſputoit contre des Hérétiques dont l'un nioit la création, l'autre la réſurrection de la chair, & qui oppoſoient à ces deux dogmes les raiſonnemens & l'autorité des Philoſophes païens. Tertullien veut d'abord qu'ils renoncent à ces principes du Paganiſme, & qu'ils prouvent leur ſentiment par l'Ecriture; mais pour en tirer *la moëlle*, & pour en prendre le vrai ſens, il veut que l'on ſoit dirigé *par une interprétation ſûre.* Où la trouver, ſinon dans l'Egliſe, ou dans la *tradition?* Il n'y a ni obſcurité, ni contradiction dans les principes de ce Père.

Clément d'Alexandrie, *Strom.* l. 7, c. 16, p. 891, reproche aux Hérétiques les mêmes abus de l'Ecriture-Sainte que Tertullien. *Ibid.* l. 1, c. 1, p. 322, il atteſte que les maîtres par leſquels il avoit été inſtruit gardoient fidèlement la Doctrine reçue des Apôtres par *tradition*, & il la met par écrit, afin d'en conſerver le ſouvenir. Pour ſavoir ſi une Doctrine eſt vraie ou fauſſe, orthodoxe ou hérétique, il veut que l'on en juge non-ſeulement par l'Ecriture, mais par la *tradition* de l'Egliſe. Il fait voir, l. 7, c. 17, p. 898 & 899, que l'Egliſe Catholique eſt plus ancienne que toutes les Héréſies, qu'elle eſt une dans ſa Doctrine & dans ſa Foi, qu'elle les tire du Teſtament qui appartient à elle ſeule; que comme la Doctrine des Apôtres a été une, il en eſt de même de la *tradition* qu'ils ont laiſſée. Potter & Beauſobre

Digitized by Google

ont tâché de travestir le ſens du mot *tradition* dans ce paſſage, & dans celui de S. Paul, 2 *Theſſ.* c. 2, ℣. 14, ils n'y ont pas réuſſi.

Origène, dans la Préface de ſes livres des *Principes*, n. 2, preſcrit la même règle. » Comme il y en a pluſieurs, dit-» il, qui croyent ſuivre la Doctrine de Jéſus-Chriſt, & qui » ſont cependant de divers ſentimens ; comme d'ailleurs » l'Egliſe conſerve la prédication qu'elle a reçue des Apô-» tres par ſucceſſion, & que cette Doctrine y ſubſiſte en-» core aujourd'hui, on ne doit tenir pour vérité que ce » qui ne s'écarte en rien de la *tradition* Eccléſiaſtique & » Apoſtolique. « Cette profeſſion de Foi eſt ſi claire, qu'elle rend toute autre citation inutile.

Saint Denis d'Alexandrie, diſciple d'Origène, étoit dans le même ſentiment ; il eſt cité par Saint Athanaſe & par Saint Baſile.

Lorſqu'au 3e. ſiècle il y eut conteſtation touchant la validité du Baptême donné par les Hérétiques, le Pape Saint Etienne n'oppoſa aux Evêques d'Afrique que ce ſeul mot : *N'innovons rien, ſuivons la tradition.* Saint Cyprien ne nioit point la ſolidité de ce principe, mais il croyoit que la *tradition* que le Pape lui oppoſoit n'étoit ni certaine, ni ancienne, ni univerſelle, & qu'elle étoit oppoſée à l'Ecriture Sainte ; en quoi il ſe trompoit, *Epiſt. 74 ad Pompeyum*, &c. Auſſi la *tradition* prévalut-elle à tous les argumens de ce Père.

A toutes ces autorités les Proteſtans répondent que l'on pouvoit ſuivre en ſûreté la *tradition* des trois premiers ſiècles, parce qu'elle étoit encore toute fraîche, qu'elle n'avoit pas encore eu le temps de ſe corrompre, & que la croyance chrétienne étoit réduite à peu de dogmes, mais qu'il n'en a pas été de même des ſiècles ſuivans, parce que cette *tradition* s'eſt altérée peu-à-peu, & que les dogmes ſe ſont multipliés. Ils diſent, en ſecond lieu, que les anciens parloient de la *tradition* en fait d'uſages & de pratiques, & non en fait de dogmes & de Doctrine.

Rien n'eſt plus faux que cette réponſe. 1°. Il ſuffit de lire les paſſages que nous avons cités pour voir qu'il y eſt queſtion de *tradition* en matière de Doctrine, & non en matière d'uſage. 2°. Lorſque nous prouvons, par la pratique du ſecond ſiècle, le culte rendu aux Martyrs & à leurs reliques, à la Hiérarchie, la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, &c. nos Adverſaires ne font pas plus de cas de cette *tradition* que de celle des ſiècles ſuivans. Ils diſent même que la Doctrine de Jéſus-Chriſt a commencé à ſe corrompre immédiatement après la mort des Apôtres. Ils placent dans ce même temps les cauſes des prétendues er-

reurs qu'ils attribuent aux Pères de l'Egliſe, ſavoir, leur ignorance, leur défaut de critique, la confiance exceſſive qu'ils ont eue à la verſion des Septante, trop de complaiſance pour les Juifs & pour les Païens, afin de les attirer à la Foi, trop d'attachement à la Philoſophie païenne, &c. 3°. Il eſt faux que dans ces premiers temps la croyance chrétienne ait été réduite à peu de dogmes, cette croyance n'a jamais augmenté ni diminué; nous prouverons ci-après que non-ſeulement il ne s'y eſt introduit aucun nouvel article, mais qu'il a été impoſſible d'y en introduire. 4°. Nous avons déjà fait voir qu'en ſuppoſant que la *tradition* peut perdre de ſon poids par le laps des ſiècles, l'on attaque la certitude des faits fondamentaux du Chriſtianiſme. Enfin la néceſſité & l'autorité de la *tradition* en matière de Foi eſt ou une vérité, ou une erreur, ſi c'eſt une vérité, le Proteſtantiſme eſt renverſé par le fondement, ſi c'eſt une erreur, elle date du ſecond ſiècle, elle vient des Diſciples immédiats des Apôtres, c'eſt leur exemple qui a égaré les ſiècles ſuivans.

Quant au quatrième ſiècle, nous avons déjà vu ce que penſoit Euſèbe au ſujet de Saint Ignace & d'Hégéſippe, & l'on eſt frappé en liſant ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* de l'exactitude avec laquelle il rapporte les ſentimens des Pères des trois ſiècles précédens, & copie leurs propres termes. Dans les diſputes qui ſurvinrent entre les Ariens & les Catholiques, l'on oppoſa toujours aux premiers la *tradition*, le ſentiment des Docteurs qui avoient vécu depuis les Apôtres. C'eſt l'argument qu'oppoſoient à Arius & à ſes partiſans Alexandre ſon Evêque, & ceux de ſon Patriarchat qu'il avoit aſſemblés pour juger ces Hérétiques; ils leur reprochoient de ſe croire plus ſavans que tous les Docteurs de l'Egliſe qui les avoient précédés. Théodoret, *Hiſt. Eccléſ.* l. 1, c. 4, p. 17. On fit de même au Concile de Nicée. Ainſi en agirent encore les Evêques du Concile de Rimini, ſoit avant, ſoit après avoir été ſéduits par les Ariens. *Voyez les fragmens de Saint Hilaire de Poitiers*, col. 1341 & 1345. A la vérité les Ariens même voulurent ſe couvrir du manteau de la *tradition* pour rejeter les termes de *ſubſtance* & de *conſubſtantiel*, en parlant du Fils de Dieu, deſquels ils prétendoient que l'on ne s'étoit pas ſervi juſqu'alors. *Ibid.* col. 1308 & 1319. Ils appelloient ainſi *tradition* le ſilence des ſiècles précédens, pendant que les Catholiques entendoient par-là le témoignage formel & poſitif des Docteurs de l'Egliſe; ce ſophiſme eſt encore aujourd'hui renouvellé par les Proteſtans.

En 383, au cinquième Concile de C. P. les Ariens refuſèrent encore d'être jugés par le ſentiment des anciens Pères. Socrate, *Hiſt. Eccléſ.* l. 5, c. 10.

Digitized by Google

Saint Athanaſe les renvoyoit continuellement à cette *tradition* toujours reſpectée & toujours ſuivie dans l'Egliſe. *Orat. 3 contra Arian*, n. 18, p. 568. *Epiſt.* 1 *ad Serap.* n. 28, p. 676; n. 33, p. 682. *L. de Synodis*, n. 5, p. 719; *Epiſt. ad Jovian.* n. 2, p. 781, &c. Saint Baſile l'oppoſe à ces mêmes Hérétiques, & aux Macédoniens ou Pneumatomaques, l. *de Spir. ſancto*, c. 7 & 9, il leur reproche leur affectation de recourir à l'Ecriture-Sainte, comme ſi les Pères des trois ſiècles précédens ne l'avoient pas conſultée auſſi-bien qu'eux; il prouve par Saint-Paul la néceſſité de s'en tenir à la *tradition*, & il ſoutient que ſans cette ſauve-garde, on renverſeroit bientôt toute la Doctrine chrétienne, *ibid.* c. 19.

Nous pourrions citer Saint Grégoire de Nazianze, Saint Ambroiſe, Saint Jean-Chryſoſtôme, Saint Jerôme & Saint Auguſtin, quoique les trois derniers ne ſoient morts qu'au commencement du 5e. ſiècle; mais les Proteſtans font peu de cas du ſentiment de ces Pères. Ils ſe plaignent de ce que, depuis cette époque les commentateurs de l'Ecriture-Sainte n'ont fait autre choſe que compiler les explications des Pères, & que l'on s'en eſt tenu à leur témoignage pour prouver les dogmes de la Foi. Ils diſent que c'eſt principalement au 4e. que ſe ſont faites les prétendues innovations dont ils ſe plaignent. Voyons ſi cela eſt poſſible.

Huitième preuve. Les Pères ont conſtamment ſoutenu qu'il n'étoit permis à perſonne de s'écarter de la *tradition*, ou de l'enſeignement public & conſtant de l'Egliſe; donc ils ne l'ont pas fait & n'ont pas pu le faire, ſans exciter contre eux l'indignation des Fidèles, & ſur-tout de leurs collègues. A entendre nos Adverſaires, il ſemble que les Pères de l'Egliſe aient été des Docteurs iſolés & ſans conſéquence, qui pouvoient imaginer, écrire, enſeigner impunément tout ce qui leur plaiſoit, ou des fourbes qui contrediſoient dans leurs Livres ce qu'ils prêchoient en public. C'eſt pouſſer trop loin la prévention & la malignité.

1°. C'étoient preſque tous des Paſteurs qui inſtruiſoient un troupeau nombreux, les premiers parloient à des aſſemblées de Fidèles qui avoient été enſeignés par les Apôtres mêmes; leurs ſucceſſeurs étoient environnés d'un Clergé & d'hommes avancés en âge qui avoient appris dès l'enfance la Doctrine chrétienne, & dont pluſieurs liſoient ſans doute l'Ecriture-Sainte. Croirons-nous que ſi leur Evêque leur avoit propoſé une Doctrine nouvelle, contraire à celle des Apôtres, aucun d'eux n'auroit réclamé? Nous verrons bientôt des preuves du contraire.

2°. Pluſieurs de ces Pères attaquoient des Hérétiques &

leur oppoſoient la *tradition*, ceux-ci ne l'auroient-ils pas invoquée à leur tour, ſi elle avoit été pour eux? Ils ne l'ont pas fait, par les écrits des Peres nous voyons comment ces entêtés ſe défendoient; les uns faiſoient profeſſion de regarder les Apôtres comme des ignorans, les autres prétendoient que les Pères entendoient mal la Doctrine des Apôtres, la plupart alléguoient l'Ecriture-Sainte, la falſifioient, & produiſoient des Livres apocryphes, preſque tous fondoient leurs erreurs ſur des raiſonnemens philoſophiques. Au milieu de ces ennemis il n'étoit pas aiſé d'introduire de nouveaux dogmes juſqu'alors inconnus.

3°. L'on ſait ce qui eſt arrivé lorſqu'un Evêque a eu cette témérité, quels qu'aient été ſes talens, ſon crédit, ſon rang dans l'Egliſe, il a été cenſuré & dépoſſédé. S'il y eut jamais des hommes capables de changer la croyance commune, ce ſont Paul de Samoſate, Théodore de Mopſueſte, Evêque d'Antioche, & Neſtorius, Patriarche de Conſtantinople. On ne peut conteſter ni leur capacité, ni leur réputation, ni l'autorité qu'ils s'étoient acquiſe; dès qu'ils voulurent dogmatiſer, ils furent condamnés ſans ménagement. Paul fut accuſé par ſon troupeau, Neſtorius par ſon Clergé, Théodore déguiſa ſes ſentimens, ſans quoi il auroit eu le même ſort. Si tous les trois avoient fidèlement ſuivi la *tradition*, ils ſeroient au rang des Pères de l'Egliſe. Comment ceux-ci, toujours ſurveillés par les Fidèles, par leurs collègues & par les Hérétiques, ont-ils pu altérer l'ancienne croyance?

Ils l'ont fait, diſent les Proteſtans, donc ils l'ont pu, n'importe comment. Au quatrième ſiècle nous trouvons des dogmes univerſellement crus, deſquels il n'avoit pas été queſtion pendant les trois précédens, deſquels même on avoit enſeigné le contraire; contre ce *fait poſitif* & prouvé il eſt abſurde d'alléguer de prétendues impoſſibilités. Lorſque nous demandons aux Proteſtans quels ſont ces dogmes, ils en citent quelques-uns au haſard, ſans s'accorder jamais ſur l'époque de leur naiſſance. Comme en parlant de chacun de ces dogmes prétendus nouveaux, nous en avons prouvé l'antiquité, nous nous bornons ici à des réflexions générales.

1°. C'eſt un abus des termes de nommer *fait poſitif*, *preuve poſitive* le prétendu ſilence des trois premiers ſiècles; ce n'eſt qu'une preuve négative qui ne conclut rien. Il nous reſte très-peu de monumens de ces temps-là, nous n'avons pas la dixième partie des ouvrages faits par les Auteurs Chrétiens pendant toute la durée des perſécutions, l'on peut s'en convaincre par les catalogues des Ecrivains Eccléſiaſtiques & de leurs ouvrages. De quel front peut-on ſoutenir que dans cette multitude de Livres perdus il n'a jamais été

fait mention des dogmes & des uſages crus & pratiqués au quatrième ſiècle? Une *preuve poſitive* qu'il y en étoit parlé, c'eſt que les Pères de ce ſiècle, qui avoient ces écrits entre les mains, ont proteſté qu'il ne leur étoit pas permis de s'écarter de ce qui avoit été enſeigné dans les trois ſiècles précédens. Contre ce témoignage univerſel & uniforme, quelle force peut avoir une preuve purement négative?

2°. Au quatrième ſiècle il y avoit des Egliſes établies non-ſeulement dans toutes les Provinces de l'Empire Romain, mais hors des limites de cet Empire, en Afrique loin des côtes, dans l'intérieur de l'Arabie, dans la Méſopotamie & dans la Perſe, chez les Ibères & les Scythes de la petite Tartarie, chez les Goths & les Sarmates. Cela eſt prouvé par le témoignage des Ecrivains de ce ſiècle, & par les Evêques de preſque toutes ces contrées qui ſe trouvèrent au Concile de Nicée l'an 325. Or ces Egliſes avoient été fondées pendant les deux ſiècles précédens, & quelques-unes par les Apôtres mêmes. A-t-il pu y avoir de la colluſion entre les Evêques dont les ſiéges étoient ſi éloignés les uns des autres, dont les mœurs & le langage étoient ſi différens? Quel intérêt commun a pu les engager à recevoir des dogmes oppoſés à ceux qui leur avoient été enſeignés par leurs fondateurs? On nous dira ſans doute que cela s'eſt fait inſenſiblement & ſans que l'on s'en ſoit apperçu. Mais outre l'abſurdité de ce ſommeil général qui auroit régné d'un bout de l'univers à l'autre, un *changement poſitif* arrivé dans la doctrine, prêché publiquement, a dû être ſenſible, étonner les eſprits, reveiller l'attention. Où a-t-il commencé, où en ſont les témoins? Le *fait poſitif* & certain eſt que toute innovation a fait du bruit, a excité des réclamations & des cenſures; donc le fait contraire avancé par les Proteſtans eſt un rêve & une abſurdité.

3°. De tous les ſiècles, il n'en eſt aucun pendant lequel il ait pu le moins arriver un changement dans la croyance qu'au quatrième. Dès que la paix eut été donnée à l'Egliſe en 313, la communication devint plus libre & plus fréquente entre les différentes ſociétés chrétiennes diſperſées, c'eſt alors qu'il fut plus aiſé de ſavoir ce qui étoit enſeigné dans ces diverſes Egliſes; c'eſt donc alors que la *tradition* univerſelle parut avec le plus d'éclat. Jamais auſſi la Foi chrétienne n'eut un plus grand nombre d'ennemis qu'à cette époque; il y avoit des Marcionites, des Manichéens, des Novatiens, des Donatiſtes, des Ariens de trois eſpèces, des Montaniſtes, &c., qui ne pardonnoient rien aux Catholiques en fait de dogmes, de culte, ni de diſcipline: étoit-ce là le moment d'introduire impunément quelque choſe de nouveau?

Il eſt d'ailleurs ridicule de croire qu'un dogme n'a commencé que quand il s'eſt trouvé des Hérétiques pour le combattre. Mais il y a un fait ſingulier, jamais l'on n'a travaillé avec plus de zèle que dans le 3me. & le 4me. ſiècles, à traduire les Livres ſaints, à les mettre à la portée des Fidèles, à les expliquer, & jamais le nombre des erreurs n'a été plus grand; graces aux Proteſtans, ce phénomène s'eſt renouvellé au 16me. ſiècle.

4°. Quand un ſiècle commence, il n'efface pas le ſouvenir du précédent, le quatrième étoit compoſé d'abord d'une grande partie de la génération née dans le cours du troiſième. Il y avoit parmi les Evêques, comme parmi les Fidèles, des vieillards qui en avoient vu écouler plus de la moitié, qui avoient aſſiſté à pluſieurs Conciles, qui ne pouvoient ignorer ce qui avoit été enſeigné juſqu'alors. Pluſieurs avoient été Confeſſeurs de Jéſus-Chriſt pendant la perſécution de Dioclétien; ont-ils ſouffert que l'on changeât la doctrine pour laquelle ils s'étoient expoſés au martyre? Les Evêques du quatrième étoient leurs diſciples, & l'on juge aiſément combien ceux-ci devoient être attachés aux leçons de maîtres auſſi vénérables. C'étoit donc, à proprement parler, le 3me. ſiècle qui parloit, enſeignoit & écrivoit au 4me. & ainſi de ſuite. Il y a de la démence à mettre une ligne de ſéparation entre la *tradition* de ces deux ſiècles. L'enſeignement de l'Egliſe eſt un fleuve majeſtueux qui a coulé & qui coule ſans interruption depuis les Apôtres juſqu'à nous; il a paſſé d'un ſiècle à l'autre ſans laiſſer troubler ſes eaux, & ſi quelques inſenſés ont entrepris d'y mettre obſtacle, ou il les a entraînés dans ſon cours, ou il s'eſt détourné pour aller couler ailleurs.

Neuvième Preuve. Nos adverſaires auroient voulu perſuader que le reſpect pour la *tradition* eſt un préjugé propre & particulier à l'Egliſe Romaine, que les ſectes de Chrétiens Orientaux, les Grecs Schiſmatiques, les Cophtes & les Syriens Jacobites ou Eutychiens, & les Neſtoriens ne reconnoiſſent point d'autre règle de Foi que l'Ecriture-Sainte; c'eſt une fauſſeté. On a fait voir que toutes ces ſectes admettent les décrets des trois premiers Conciles Œcuméniques, & font profeſſion de ſuivre la doctrine des Pères Grecs des quatre premiers ſiècles, qu'ils en ont traduit pluſieurs ouvrages dans leurs langues. Les Neſtoriens rejettent le Concile d'Ephèſe, parce qu'il les a condamnés, & ſous ce prétexte que ce Concile a établi un nouveau dogme, au-lieu que Neſtorius ſoutenoit l'ancienne Doctrine, ils ont le plus grand reſpect pour les Livres de Théodore de Mopſueſte, de Diodore de Tarſe & de Théodoret, ils regardent ces trois perſonna-

Digitized by Google

ges comme les plus ſaints Pères de l'Egliſe. Les Jacobites au contraire reçoivent le Concile d'Ephèſe & rejettent le Concile de Chalcédoine, ils prétendent que celui-ci a contredit la Doctrine du précédent, ils ſont très-attachés aux écrits de S. Cyrille d'Alexandrie. Le principal grief des Grecs Schiſmatiques contre l'Egliſe latine, eſt qu'elle a ajouté au Concile de Conſtantinople le mot *Filioque*, ſans y être autoriſée par un autre Concile général Toutes ces ſectes orientales ont des recueils de Canons des premiers Conciles touchant la diſcipline, & les ſuivent; leur croyance & leur conduite ne reſſemblent en rien à celles des Proteſtans. *Perpetuité de la Foi*, tome 5, l. 7, c. 1 & 2.

Dixième Preuve. L'exemple de ces derniers pourroit ſuffire pour démontrer que la Doctrine ne peut ſe perpétuer dans une ſociété quelconque, ſans le ſecours de la *tradition*.

1°. Les Luthériens diſoient dans la Confeſſion d'Augsbourg, art. 21: » Nous ne mépriſons point le conſentement de l'Egliſe Catholique; nous n'avons point deſſein d'introduire dans cette ſainte Egliſe aucun dogme nouveau & inconnu, ni de ſoutenir les opinions impies & ſéditieuſes que l'Egliſe Catholique a condamnées «. On ſait qu'ils n'ont pas perſévéré long-temps dans ce langage.

2°. Quoique les Anglicans, dans leur confeſſion de Foi, c. 20 & 21, rejettent formellement la *tradition* ou l'autorité de l'Egliſe, & déclarent qu'elle ne peut rien décider que ce qui eſt enſeigné dans l'Ecriture-Sainte, néanmoins dans le plan de leur Religion dreſſé en 1719, 1re. part. c. 1, ils ſont profeſſion de recevoir comme authentiques, ou comme faiſant autorité, les quatre premiers Conciles, & les ſentimens des Pères des cinq premiers ſiècles. La raiſon de cette contradiction eſt aiſée à découvrir. En 1562, lorſque leur confeſſion de Foi fut dreſſée, le Socinianiſme n'étoit pas encore prêché en Angleterre, mais en 1719, & même dans le ſiècle précédent, il y avoit fait beaucoup de progrès. Les Théologiens Anglicans, dans leurs diſputes avec ces Sectaires, avoient éprouvé qu'il étoit impoſſible de les convaincre par l'Ecriture-Sainte, ils ſentirent donc la néceſſité de recourir à la *tradition*, pour prendre le vrai ſens de l'Ecriture; ont-ils fait grand uſage de l'autorité des Pères auſſi pour expliquer les paſſages dont les Sociniens abuſoient? Nous leur demandons pourquoi les Conciles & les Pères poſtérieurs au 5e. ſiècle n'ont plus la même autorité que les précédens, & pourquoi ils n'admettent pas tous les dogmes, & tous les uſages qui ſont prouvés par la *tradition* des cinq premiers ſiècles. Auſſi les Luthériens & les Calviniſtes reprochent-ils

Digitized by Google

aux Anglicans cette inconſéquence, ils diſent que la Religion de ces derniers n'eſt qu'un demi-Papiſme.

3°. Mais eux-mêmes n'ont pas pu éviter cet embarras; toutes les fois qu'ils ſe ſont trouvés aux priſes avec les Sociniens, ils ont vu qu'ils ne gagnoient rien en citant l'Ecriture-Sainte à des Adverſaires auxquels ils avoient appris l'art de ſe jouer de tous les paſſages. Lorſqu'ils ont voulu alléguer le ſens que les Pères y ont donné en diſputant contre les Ariens, les Sociniens leur ont demandé ſi, après avoir rejetté la *tradition*, ils la reprenoient pour règle de leur Foi. Socin lui-même convenoit que s'il falloit la conſulter, les Catholiques avoient gain de cauſe, *Epiſt. ad Radecium;* il eſt donc prouvé que, ſans cette ſauve-garde, les Hérétiques renverſeroient bientôt les articles les plus eſſentiels du Chriſtianiſme. » Nous reconnoiſſons, dit Baſnage, » que Dieu ne nous a point donné de moyen infaillible » pour terminer les controverſes qui naiſſent.... *Il faut*, ſelon » S. Paul, *qu'il y ait des héréſies*, & par la même raiſon, il » faut que ces héréſies ſubſiſtent «, *Hiſt. de l'Egliſe*, l. 27, c. 2, §. 17, p. 1577.

4°. Pour terminer les diſputes qui s'étoient élevées en Hollande entre les Arminiens & les Gomariſtes, les Calviniſtes convoquèrent à Dordrecht en 1618 un ſynode de toutes les Egliſes réformées, afin de décider à la pluralité des voix quelle eſt la Doctrine qu'il falloit ſuivre, & quel ſens il faut donner aux paſſages de l'Ecriture-Sainte, que chacun des deux partis alléguoit en ſa faveur; ils ont donc rendu hommage à la néceſſité de la *tradition* pour bien entendre l'Ecriture-Sainte.

5°. Ainſi après avoir mépriſé hautement la *tradition* de l'Egliſe univerſelle, les Proteſtans ſe ſont mis ſous le joug de la *tradition* particulière de leur ſecte; à proprement parler, elle eſt leur ſeul guide. En effet, avant de lire l'Ecriture-Sainte, un Proteſtant, ſoit Luthérien, ſoit Anglican, ſoit Calviniſte, a déjà ſa croyance toute formée par le Catéchiſme qu'il a reçu dès l'enfance, par les inſtructions de ſes parens & des Miniſtres, par les diſcours dont il a eu les oreilles frappées. Lorſqu'il ouvre l'Ecriture-Sainte pour la première fois, il ne peut manquer de trouver dans chaque paſſage le ſens que l'on y donne communément dans ſa ſecte, les opinions dont il eſt imbu d'avance lui tiennent lieu de l'inſpiration du S. Eſprit. S'il lui arrivoit de l'entendre autrement, & de ſoutenir ſon interprétation particulière, il ſeroit excommunié, proſcrit, traité comme un Hérétique. Telle a été la conduite de tous les Sectaires depuis les premiers ſiècles. » Ceux qui nous conſeillent les recherches,

Digitized by Google

» dit Tertullien, veulent nous attirer chez eux.... Dès qu'ils » nous tiennent, ils érigent en dogmes & preſcrivent avec » hauteur ce qu'ils avoient feint d'abord de ſoumettre à no» tre examen «, *de præſcript.* c. 8 & ſuiv. On diroit qu'il a voulu peindre les Prédicans de la réforme treize cents ans avant leur naiſſance. Une autre preuve de la croyance purement traditionnelle des Proteſtans, c'eſt qu'ils répètent encore aujourd'hui les argumens, les impoſtures, les calomnies des prétendus réformateurs, quoiqu'on les ait réfutées cent fois, & ils y croient comme à la parole de Dieu.

Onzième Preuve. Ils conviennent, comme nous, qu'un ignorant eſt obligé de faire des Actes de Foi, qu'un enfant y eſt tenu, dès qu'il eſt parvenu à l'âge de raiſon; les Sociniens ne donnent point le Baptême avant cet âge, parce qu'ils ſoutiennent que la Foi actuelle eſt une diſpoſition néceſſaire à ce Sacrement. Or, nous ne concevons pas comment l'un ou l'autre peut fonder ſa Foi ſur l'Ecriture-Sainte. Qu'il la liſe, ou qu'il l'entende lire, il n'entend toujours qu'une verſion, ce n'eſt point la langue des Auteurs ſacrés; comment ſait-il que cette verſion eſt fidelle? Il n'en a point d'autre preuve que le témoignage des Théologiens de ſa ſecte, c'eſt toujours la *tradition*, mais qui n'eſt pas celle de l'Egliſe univerſelle, & qui même y eſt contraire. C'eſt néanmoins le cas dans lequel ſe ſont trouvés les trois quarts & demi de ceux qui ont embraſſé le Proteſtantiſme dans les commencemens; c'étoit une troupe d'ignorans conduits à l'aveugle par les Prédicans de la réforme.

Boſſuet, dans ſa conférence avec le Miniſtre Claude, a fait voir qu'un Proteſtant ne s'entend pas lui-même, lorſqu'il dit en récitant le ſymbole: *Je crois la ſainte Egliſe Catholique*. Si par-là il entend la ſecte particulière dans laquelle il eſt né, c'eſt une erreur, & il y croit ſans aucun motif raiſonnable. S'il entend, comme la plupart, l'aſſemblage de tous ceux qui croient en Dieu & en Jéſus-Chriſt, il ſe contredit en ajoutant: *Je crois la Communion des Saints*, puiſqu'encore une fois il ne peut y avoir de Communion entre ceux qui n'ont pas la même croyance. Au mot *Foi*, en faiſant l'analyſe de la Foi d'un Catholique ignorant ou enfant, nous avons fait voir qu'il a un motif très-ſolide de croire à l'Egliſe Catholique.

Douzième preuve. La chaîne des erreurs qu'a fait naître la méthode des Proteſtans, démontre qu'elle eſt fauſſe; non-ſeulement elle a donné lieu à cette multitude de ſectes, qui les diviſent, mais elle conduit directement au déiſme & à l'incrédulité.

En effet, pour décréditer la *tradition*, les Proteſtans ont

noirci, tant qu'ils ont pu, les Pères de l'Egliſe, ils ont attaqué leur capacité, leur doctrine, leur morale, leurs actions, leurs intentions, leur bonne foi. Cependant les plus anciens des Pères étoient les diſciples immédiats des Apôtres; il eſt difficile d'avoir une haute opinion des Maîtres qui ont formé de pareils Elèves, & qui les ont choiſis pour ſucceſſeurs. Auſſi pluſieurs Proteſtans ont parlé des uns à-peu-près comme des autres. Si les Apôtres eux-mêmes, diſent-ils, ont été ſujets à des erreurs & à des foibleſſes, faut-il s'étonner que leurs diſciples les plus zélés en aient été ſuſceptibles? Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 8, §. 39; Chillingworth, *la Religion Proteſtante, voie aſſurée au ſalut*, &c. Eſt-il croyable d'ailleurs que Jéſus-Chriſt ait veillé ſur ſon Egliſe, en permettant qu'elle tombât entre les mains de Paſteurs ſi capables de l'égarer? On conçoit tout l'avantage que ces accuſations téméraires ont donné aux Déiſtes, ils n'ont pas manqué de tourner contre les Apôtres les mêmes objections que les Proteſtans ont faites contre la perſonne & contre les écrits des Pères; bientôt ils ont oſé les lancer contre Jéſus-Chriſt lui-même. Quand on demandoit, eſt-il poſſible que des hommes tels que Luther, Calvin & les autres, emportés par les paſſions les plus fougueuſes, qui ont donné dans des erreurs dont leurs Sectateurs rougiſſent aujourd'hui, aient été ſuſcités de Dieu pour réformer l'Egliſe? Ceux-ci, plutôt que de demeurer muets, ont répondu que les Fondateurs mêmes & les Propagateurs du Chriſtianiſme ont été ſujets à des erreurs & à des foibleſſes.

Lorſque nous ſoutenons qu'un Fidèle doit uſer de ſa raiſon pour connoître quelle eſt la véritable Egliſe, & pour peſer les preuves de ſon infaillibilité, mais que dès qu'il la connoit, il doit déférer à cette autorité; ils diſent que cette conduite eſt abſurde, que nous attribuons à l'Egliſe le droit d'enſeigner toutes ſortes d'erreurs, ſans qu'il nous ſoit permis d'examiner ſi nous devons les admettre ou les rejetter; qu'il n'eſt pas plus difficile à la raiſon de juger quelle eſt la véritable Doctrine, que de diſcerner quelle eſt la véritable Egliſe. Nouveau ſujet de triomphe pour les Déiſtes: ſelon vous, ont-ils dit, nous ne pouvons juger de la miſſion de Jéſus-Chriſt, de celle des Apôtres, de l'inſpiration des Livres Saints que par la raiſon; donc c'eſt encore à elle de juger ſi la Doctrine qu'ils enſeignent eſt vraie ou fauſſe: il n'eſt pas plus difficile de porter ce jugement que de voir ſi leur miſſion eſt divine ou humaine, ſi tels Livres ſont inſpirés ou non. Conſéquemment les Déiſtes ont attaqué l'Ecriture-Sainte en général par les mêmes argumens que les Proteſ-

ſans ont faits contre certains Livres qu'ils ont rejettés du Canon.

Au mot *Erreur* nous avons fait voir la multitude de celles qui ſont nées les unes des autres ſur chacune des queſtions controverſées entre les Proteſtans & nous, toutes ſont venues de l'opiniâtreté à rejetter la *tradition*; dès qu'une fois les Proteſtans ont eu poſé pour principe que nous ne devons croire que ce qui eſt expreſſément & formellement révélé dans l'Ecriture-Sainte, & que c'eſt à la raiſon d'en déterminer le vrai ſens; les Sociniens ont conclu d'abord, donc nous ne devons croire révélé que ce qui eſt conforme à la raiſon; & les Déiſtes ont dit de leur côté, donc la raiſon ſuffit pour connoître la vérité, nous n'avons pas beſoin de révélation.

Nos Adverſaires nous répondront ſans doute qu'il n'eſt aucun principe ſi inconteſtable, que l'on ne puiſſe en abuſer & en tirer de fauſſes conſéquences. Soit. Il falloit donc commencer par examiner ſi le leur étoit inconteſtable, mais ils l'ont poſé ſans prévoir où il les conduiroit; or, nous avons prouvé qu'il eſt non-ſeulement très-ſujet à conteſtation, mais abſolument faux & deſtructif du Chriſtianiſme.

Dans les divers Articles relatifs à la queſtion préſente, nous avons répondu aux principales objections des Proteſtans, mais la manière dont ils s'y ſont pris pour décréditer les témoins de la *tradition*, mérite un examen particulier.

Le Clerc, *Hiſt. Eccléſ.* 2e. ſiècle, an. 101, commence par obſerver qu'à dater de la mort des Apôtres, l'on entre dans des temps où l'on ne peut pas approuver tout ce qui a été dit & tout ce qui a été fait, que cependant Dieu a veillé ſur ſon Egliſe, & qu'il a empêché que le fond du Chriſtianiſme ne fût changé. Les Apôtres, dit-il, avoient puiſé leurs connoiſſances dans trois ſources, dans les Livres originaux de l'ancien Teſtament, dans les leçons de Jéſus-Chriſt, dans des révélations immédiates; le Saint-Eſprit leur enſeignoit toute vérité, & ſes dons miraculeux en étoient la preuve, avantages que n'ont point eus ceux qui leur ont ſuccédé. Ceux-ci étoient des Juifs Hellénites ou des Grecs, comme ils n'entendoient pas l'hébreu, ils ſe ſont ſouvent trompés. Ils ont cru que les Septante avoient été inſpirés de Dieu, & ils n'ont pas vu que ces Interprêtes ont ſouvent très-mal traduit le texte ſacré. Les Apôtres n'ont cité cette verſion que pour ſe prêter au beſoin des Juifs Hellénites qui ne ſavoient pas l'hébreu. D'où l'on voit que les Pères Grecs ont été de mauvais Interprêtes de l'Ecriture, à plus forte raiſon les Pères Latins qui n'avoient qu'une mauvaiſe verſion faite ſur celle des Septante.

Une autre ſource d'erreurs eſt venue des *traditions* reçues

de vive voix des Apôtres, comme l'opinion que Jéſus-Chriſt a vécu plus de quarante ans, ſon règne futur de mille ans, le temps de la célébration de la Pâque, &c.

Attachés à la Philoſophie de Platon, ils ont cherché à en concilier les dogmes avec ceux du Chriſtianiſme, ainſi ils ont adopté la Trinité chrétienne à celle de Platon, ils ont cru Dieu & les Anges corporels. Ignorans dans l'art de la dialectique & dans celui de la critique, ils ont ſouvent raiſonné faux, ils ont admis comme vrais pluſieurs écrits ſuppoſés. Empreſſés d'amener les Païens à la Foi chrétienne, ils ſe ſont fréquemment rapprochés des opinions vulgaires, ils ont pris dans le ſens le plus commun des termes qui en avoient un très-différent dans les écrits des Apôtres, comme celui de *Myſtère* en parlant des Sacremens, & celui d'*oblation* pour déſigner l'Euchariſtie. De-là ſont nés une multitude de dogmes qui ne ſont point dans le nouveau Teſtament; mais comme c'étoient des ſubtilités que le Peuple n'entendoit pas, il a eu des mœurs plus pures & une Religion plus ſaine que ceux qui étoient chargés de l'enſeigner.

Le Clerc couronne cet expoſé perfide, moitié Socinien, & moitié Calviniſte, en diſant que la ſincérité d'un Hiſtorien l'oblige à faire ces aveux; mais cette ſincérité n'eſt qu'une hypocriſie malicieuſe, il faut la démaſquer.

1°. Ce portrait des Pères du ſecond ſiècle eſt bien différent de celui qu'en a tracé Beauſobre, lorſqu'il a relevé l'intelligence, la capacité, la ſage critique, avec leſquels ces Pères ont procédé pour diſtinguer les Livres authentiques de l'Ecriture-Sainte d'avec les Livres apocryphes; *voyez* ci-deſſus notre *cinquième preuve*. Le Clerc n'a pas vu qu'en déprimant les qualités & le caractère perſonnel de ces témoins, il affoibliſſoit d'autant la certitude du jugement qu'ils ont porté ſur le Canon des Livres Saints. Mais un mécréant n'eſt preſque jamais guidé dans ſes écrits que par l'intérêt du moment.

2°. Puiſque les miracles opérés par les Apôtres prouvoient qu'ils étoient inſpirés par le Saint-Eſprit, nous demandons pourquoi les miracles faits, pendant le ſecond & le troiſième ſiècles, par les Fidèles & par les Paſteurs, ne prouvoient pas qu'ils étoient auſſi remplis du Saint-Eſprit, quoiqu'ils ne l'euſſent pas reçu avec la même plénitude que les Apôtres. Jéſus-Chriſt n'avoit pas promis à ces derniers *l'eſprit de vérité* pour eux ſeuls, ni pour un temps, mais *pour toujours*, *Joan.* c. 14, ℣. 16, 17, 23. Il leur avoit dit, c. 15, ℣. 16, » Je vous ai choiſis afin que vous alliez » faire du fruit, & que ce fruit ſoit durable, « *ut fructus*

veſter maneat; mais ce fruit n'a été que paſſager, ſuivant l'opinion de notre Diſſertateur, il a commencé à ſe détruire immédiatement après la mort des Apôtres.

3°. Si ce qu'il dit eſt vrai, il ne l'eſt pas que Dieu ait conſervé ſain & ſauf le fond ou le capital du Chriſtianiſme. Comme Le Clerc, Socinien déguiſé, n'admet ni la Création, ni la Trinité, ni l'Incarnation, ni la Rédemption dans le ſens propre, ni la tranſmiſſion du péché originel, ni l'éternité des peines de l'enfer, &c., le fond de ſon Chriſtianiſme ſe réduit preſque à rien; l'unité de Dieu, l'immortalité de l'ame, le bonheur futur des Juſtes, la miſſion de Jéſus-Chriſt, la ſuffiſance de l'Ecriture interprétée à ſa manière, voilà tout ſon ſymbole. Or, Dieu, ſelon lui, n'en a pas conſervé purs tous les Articles dans le ſecond ſiècle, puiſque l'on y a commencé à enſeigner la Trinité des perſonnes en Dieu, la néceſſité de la *tradition*, le culte des Martyrs, &c.; autant d'erreurs deſtructives du Chriſtianiſme Socinien.

Nous ne conteſterons pas au Critique que les Apôtres n'aient reçu avec le don des langues la faculté d'entendre & de parler l'ancien hébreu. Cette connoiſſance leur étoit néceſſaire pour convaincre les Docteurs Juifs qui auroient pu leur oppoſer les oracles de l'Ecriture, ſuivant le texte original. Mais alors les Apôtres en paroîtront plus coupables aux yeux de Le Clerc & de ſes pareils. Convaincu de la néceſſité de ſavoir l'hébreu, les Apôtres n'ont commandé à perſonne de l'apprendre; connoiſſant toute l'imperfection de la verſion des Septante, ils n'ont chargé perſonne d'en faire une meilleure; en ſe ſervant de celle-là ils lui ont concilié un reſpect que ſans cela on n'auroit pas eu pour elle. S'ils ont bien fait de ſe prêter ainſi au beſoin des Hellénites, pourquoi leurs diſciples ont-ils mal fait au ſecond ſiècle de ſuivre leur exemple? nous ne le concevons pas.

On nous cite avec emphaſe ces paroles de Saint Paul à Timothée, *Epiſt.* 2, c. 3, ℣. 15, « Comme vous connoiſſez dès l'enfance les ſaintes Ecritures, elles peuvent » vous inſtruire pour le ſalut, par la Foi en Jéſus-Chriſt. » Toute écriture divinement inſpirée eſt utile pour enſei» gner, pour reprendre, pour corriger, pour inſtruire dans » la juſtice, pour rendre parfait un homme de Dieu, & le » rendre propre à toute bonne œuvre ». Mais on ne fait pas attention que Timothée, né en Lycaonie, d'un père Gentil, élevé par une mère & par une aïeule Juives, n'avoit pu lire l'Ecriture-Sainte que dans la verſion des Septante; cependant cela ſuffiſoit, ſelon S. Paul, pour lui don-

ner la ſcience du ſalut, pour le mettre en état d'enſeigner, pour faire de lui un Paſteur parfait; comment cela ne ſuffiſoit-il plus aux Pères du ſecond ſiècle? Autre myſtère.

Diſons hardiment que s'il avoit paru pour lors une nouvelle verſion grecque de l'ancien Teſtament, elle auroit été rejettée par les Juifs Hellénites, prévenus d'eſtime pour celle des Septante, & accoutumés à la lire; qu'elle auroit été ſuſpecte même aux Gentils convertis, dès qu'ils auroient ſu qu'il y en avoit une plus ancienne. C'eſt ce qui arriva au quatrième ſiècle, lorſque S. Jérôme entreprit de donner une nouvelle verſion latine ſur l'hébreu.

5°. Du moins les Pères Grecs du ſecond ſiècle & du troiſième entendoient le texte grec du nouveau Teſtament; & il eſt à préſumer qu'ils le liſoient encore plus ſouvent que l'ancien. Comment cette lecture ne les a-t-elle pas détrompés des erreurs qu'ils puiſoient dans la traduction de celui-ci, faite par les Septante? Pluſieurs Proteſtans ont dit que quand il ne nous reſteroit que le ſeul Evangile de S. Matthieu, c'en ſeroit aſſez pour fonder notre Foi; il eſt bien étonnant que le nouveau Teſtament tout en entier n'ait pas pu préſerver de toute erreur les diſciples des Apôtres & leurs ſucceſſeurs.

6°. Suivant le ſentiment des Proteſtans, Saint Paul a encore très-grièvement péché en recommandant aux Fidèles de garder la *tradition*; il devoit, au contraire, leur défendre d'y avoir égard, puiſque ç'a été une ſource intariſſable d'erreurs. Mais laquelle des fauſſes *traditions* citées par Le Clerc a-t-elle paſſé en dogme dans l'Egliſe, & a-t-elle été généralement adoptée? car c'eſt ici le point de la queſtion. Jamais on ne s'eſt aviſé d'appeller *tradition* le ſentiment particulier d'un ou deux Pères de l'Egliſe, mais le ſentiment du plus grand nombre, confirmé & perpétué par l'enſeignement de l'Egliſe. S. Irénée eſt le ſeul qui ait cru que Jéſus-Chriſt avoit vécu plus de quarante ans, & il fondoit cette opinion ſur l'Evangile, *Joan*, c. 8, ℣. 57; les Millénaires appuyoient la leur ſur l'Apocalypſe, & les Quartodécimans pouvoient ſe prévaloir de ce que J. C. avoit dit, *Luc*, c. 22, ℣. 16, » Je ne mangerai plus cette » Pâque, juſqu'à ce qu'elle s'accompliſſe dans le royaume de » Dieu «; or il l'avoit mangée le quatorzième de la lune de Mars. Lorſqu'un Proteſtant vient nous dire: *Fiez-vous après cela aux traditions*; un Déiſte peut ajouter ſur le même ton: *Fiez-vous après cela à l'Ecriture-Sainte*, *ſur laquelle on a étayé toutes les erreurs poſſibles.*

7°. Si les Pères du ſecond ſiècle étoient en général ignorans, crédules, mauvais raiſonneurs, incapables d'entendre

&

& d'interpréter l'Ecriture-Sainte, les Apôtres ont été bien mal inſpirés par le Saint-Eſprit, lorſqu'ils ont choiſi de tels hommes pour leur ſuccéder; n'y en avoit-il donc point de plus capables? S. Irénée nous en donne une idée fort différente, *contra hær.* l. 3, c. 3, n. 1; il devoit les connoître, puiſqu'il avoit vécu avec eux. Le Clerc convient cependant, n. 22, que le Chriſtianiſme fit de grands progrès dans ce ſiècle, *par les reſtes de miracles* opérés par les diſciples des Apôtres, par la réfutation des erreurs des Païens, par la conſtance des Martyrs, par la pureté des mœurs des Chrétiens. Quoi, Dieu a employé ces moyens ſurnaturels pour propager une Doctrine qui ſe corrompoit déjà, & dont les erreurs alloient croître pendant quinze ſiècles entiers? c'eſt une ſuppoſition non moins abſurde qu'impie.

Enfin nous prions Le Clerc de nous dire où les Fidèles du ſiècle ſecond, inſtruits par les Paſteurs de ce temps-là, avoient puiſé des mœurs plus pures, & une Religion plus ſaine que celles de ceux qui étoient chargés de les enſeigner; eſt-ce encore dans le texte hébreu de l'Ecriture-Sainte? On eſt tenté de croire que Le Clerc étoit en délire, lorſqu'il a écrit toutes ces inepties.

Mosheim n'a été guère plus raiſonnable, il ſoutient que les Chrétiens ont été imbus de pluſieurs erreurs, dont les unes venoient des Juifs, les autres des Païens; donc il ne faut pas croire, dit-il, qu'une opinion tient à la Doctrine chrétienne, parce qu'elle a régné dès le premier ſiècle & du temps des Apôtres. Il met au rang des erreurs judaïques l'opinion de la fin prochaine du monde, de la venue de l'Antechriſt, des guerres & des forfaits dont il ſeroit l'Auteur, du règne de mille ans, du feu qui purifieroit les ames à la fin du monde. Il attribue aux Païens ce que l'on penſoit des Eſprits ou Génies bons ou mauvais, des ſpectres & des fantômes, de l'état des morts, de l'efficacité du jeûne pour écarter les mauvais Eſprits, du nombre des cieux, &c. Il n'y a rien de tout cela, dit-il, dans les écrits des Apôtres; c'eſt ce qui prouve la néceſſité de nous en tenir à l'Ecriture-Sainte, plutôt qu'aux leçons d'aucun Docteur, quelque ancien qu'il ſoit. *Inſtit. Hiſt. Chriſt. Majores*, c. 3, §. 17.

Ce Critique avoit-il réfléchi avant d'écrire? 1°. S'il entend ſeulement que parmi les premiers Chrétiens quelques particuliers ont retenu des opinions juives ou païennes qui n'étoient contraires à aucun dogme du Chriſtianiſme, nous ne diſputerons pas; nous n'avons aucun intérêt à ſavoir quels ont été les ſentimens de chaque individu converti par les Apôtres ou par leurs ſucceſſeurs. S'il veut que ces opinions indifférentes aient été aſſez communes pour for-

mer une *tradition* parmi les Docteurs Chrétiens, nous nous inſcrivons en faux contre cette ſuppoſition.

2°. Si elle étoit vraie, & que les Apôtres ne ſe fuſſent pas attachés à réfuter ces erreurs, ils en ſeroient reſponſables, & ce ſeroit à eux qu'il faudroit s'en prendre. Auſſi les Incrédules ont-ils attribué aux Apôtres mêmes toutes les erreurs dont Mosheim veut charger les premiers Chrétiens; & ils ont prétendu les trouver dans les écrits du nouveau Teſtament. Ils ont ſoutenu que la fin du monde prochaine eſt enſeignée par Jéſus-Chriſt, *Matt.* c. 24, ℣. 34; S. Paul, 1. *Theſſ.* c. 4, ℣. 14; par S. Pierre, *Epiſt.* 2, c. 3, ℣. 9 & ſuiv. La venue & le règne de l'Antechriſt ſont prédits, 2. *Theſſal.* c. 2, ℣. 3; 1 *Joan.* c. 2, ℣. 18. Le règne de mille ans eſt promis, *Apoc.* c. 20, ℣. 6 & ſuiv. 2 *Petri*, c. 3. ℣. 13. S. Paul a parlé du feu purifiant, 1 *Cor.* c. 3, ℣. 13; & S. Pierre, *ibid.* ℣. 7 & 10. La diſtinction entre les bons Anges & les mauvais eſt enſeignée clairement dans les Livres de l'ancien & du nouveau Teſtament; on a jugé des inclinations des mauvais Anges par ce qui en eſt dit dans le Livre de Tobie, c. 4, ℣. 8, & c. 6, ℣. 8, &c. Il eſt parlé des fantômes, *Matt.* c. 14, ℣. 26, & *Luc*, c. 24, ℣. 37. On a raiſonné ſur l'état des morts d'après la parabole du mauvais Riche, *Luc*, c. 16, ℣. 22; d'après un paſſage de S. Pierre, *Epiſt.* 1, c. 3, ℣. 19, & d'après ce que dit S. Paul de la réſurrection future. L'efficacité du jeûne eſt fondée ſur l'exemple de Jéſus-Chriſt, de S. Jean-Baptiſte, des Apôtres & des Prophètes; il eſt fait mention du 3e. ciel, 2 *Cor.* c. 12, ℣. 2 & 4.

Quoique parmi ces opinions il y en ait de vraies, de fauſſes, ou de douteuſes, nous défions les Proteſtans de les réfuter par l'Ecriture ſeule. Une preuve que les anciens Pères qui ont ſuivi les unes ou les autres les ont puiſées dans l'Ecriture, & non ailleurs, c'eſt qu'ils citent l'Ecriture, & point d'autres Livres. La fureur de nos Adverſaires eſt d'attribuer toutes les erreurs aux fauſſes *traditions*; nous ſoutenons que quand il y en a eu, elles ſont venues de fauſſes interprétations de l'Ecriture, & que c'eſt la *tradition* ſeule qui a décidé, entre les différentes interprétations, quelles étoient les vraies & quelles étoient les fauſſes. Ils cherchent à tromper, en diſant qu'ils s'en tiennent à l'Ecriture; encore une fois l'Ecriture, & l'interprétation de l'Ecriture, ne ſont pas la même choſe.

3°. Mosheim lui-même, en réfutant le ſyſtême erroné d'un Auteur moderne ſur le myſtère de la ſainte Trinité, lui oppoſe le *ſilence de l'antiquité*, *Diſſert. ſur l'Hiſt. Eccl.* tom. 2, p. 564. Si le témoignage des Anciens ne prouve

Digitized by Google

rien; leur ſilence prouve encore moins. Il y a plus. Ce Critique réfutant l'ouvrage de Toland, intitulé *Nazarenus*, en 1722, blâme en général la mauvaiſe foi de ceux qui, pour ſe débarraſſer du témoignage des Pères, commencent par leur reprocher des erreurs, des infidélités, de l'ignorance, &c.; il dit qu'en ſuivant cette méthode il ne reſte plus rien de certain dans l'Hiſtoire : & c'eſt juſtement celle qu'il a ſuivie dans tous ſes ouvrages. *Vindiciæ Antiquæ Chriſtianorum diſciplinæ, &c.* Sect. 1, c. 5, §. 3, p. 92.

4°. Ce Critique n'eſt pas pardonnable d'attaquer par de ſimples probabilités, ce que nous liſons dans les anciens touchant l'innocence & la pureté des mœurs des premiers Chrétiens; pluſieurs Auteurs Païens en ſont convenus, & Le Clerc avoue que c'eſt une des cauſes qui ont contribué à étendre les progrès du Chriſtianiſme pendant le ſecond ſiècle. Moſheim dit qu'en y ajoutant foi, nous nous expoſons à la dériſion des Incrédules; que nous importe le mépris des inſenſés? C'eſt lui-même qui livre notre Religion aux ſarcaſmes de ſes ennemis, en voulant prouver que dès l'origine ç'a été un chaos d'erreurs empruntées des Juifs & des Païens.

Il a montré peu de ſincérité en parlant de la règle de Foi de l'Egliſe Romaine. Ses Docteurs, dit-il, prétendent unanimement que c'eſt la parole de Dieu écrite & non écrite, ou en d'autres termes, que c'eſt l'Ecriture & la *tradition*, mais ils ne ſont point d'accord pour ſavoir qui a droit d'interpréter ces deux oracles. Les uns prétendent que c'eſt le Pape, les autres que c'eſt le Concile général, qu'en attendant, les Evêques & les Docteurs ont droit de conſulter les ſources ſacrées de l'Ecriture & de la *tradition*, & d'en tirer des règles de Foi & de mœurs pour eux & pour leur troupeau. Comme il n'y aura peut-être jamais de juge pour concilier ces deux ſentimens, nous ne pouvons eſpérer de connoître jamais au vrai les Doctrines de l'Egliſe Romaine, ni de voir acquérir une forme ſtable & permanente à cette Religion, *Hiſt. Eccléſ.* 16e. ſiècle, Sect. 3, 1re. part. c. 1, §. 22. *Thèſe ſur la validité des Ordin. Anglicanes*, c. 3, §. 3 & ſuiv.

On voit ici dans tout ſon jour le génie artificieux de l'héréſie.

1°. Aucun Catholique n'a jamais nié que la déciſion d'un Concile général touchant le ſens de l'Ecriture & de la *tradition*, en fait de dogmes & de mœurs, ne ſoit une règle de Foi inviolable ; ainſi toutes les déciſions du Concile de Trente ſur ces deux chefs ſont inconteſtablement reçues par tous les Catholiques ſans exception, & quiconque oſeroit les attaquer ſeroit condamné comme Hérétique. Sur tous ces

Digitized by Google

points les Proteſtans ſont donc bien aſſurés de connoître au vrai la Doctrine de l'Egliſe Romaine ; *Voyez* Trente. En y ajoutant le ſymbole placé à la tête de ce Concile, quel dogme y a-t-il ſur lequel un Proteſtant puiſſe ignorer ce que nous croyons ? Boſſuet, *Réponſe à un Mémoire de Léibnitz, touchant le Concile de Trente ; Eſprit de Léibnitz*, t. 2, p. 97 & ſuiv.

2°. Tout Théologien Catholique reconnoît qu'une déciſion du Souverain Pontife en matière de Foi & de mœurs, adreſſée à toute l'Égliſe, reçue par tous les Evêques ou par le très-grand nombre, ſoit par une acceptation formelle, ſoit par un ſilence abſolu, a autant d'autorité que ſi elle étoit portée dans un Concile général ; parce que le conſentement des Paſteurs de l'Egliſe diſperſés dans leurs ſiéges n'a pas moins de force que s'ils étoient raſſemblés, il ne fait pas moins *tradition*. Toute la différence, c'eſt que dans le premier cas ce conſentement eſt moins ſolemnel & moins promptement connu que dans le ſecond. En vertu de ſon caractère, & du ferment qu'il a fait d'enſeigner & de défendre la Foi catholique, tout Evêque eſt eſſentiellement obligé de réclamer contre une déciſion du Pape qui lui paroîtroit fauſſe. Si dans ce ſiècle il y a eu quelques Théologiens qui ont conteſté ces principes, c'étoient de demi-Proteſtans ; ils ſont regardés par l'Égliſe univerſelle comme des Hérétiques. Les Proteſtans l'ont ſi bien compris, que depuis les dernières déciſions des Papes ſur les matières de la grace, ils n'ont pas ceſſé de répéter que l'Egliſe Romaine profeſſe hautement le Pélagianiſme ; cependant ces déciſions n'ont pas été données dans un Concile général.

3°. Il n'importe en rien de ſavoir s'il y a des Docteurs Catholiques qui portent plus loin l'autorité du Pape, & qui ſoutiennent que ſa déciſion a force de loi, indépendamment de toute acceptation ; ces Docteurs n'en ſont pas moins ſoumis à une déciſion acceptée, ni à celle d'un Concile général, ils n'en ſont pas moins perſuadés de la néceſſité de conſulter l'Ecriture-Sainte & la *tradition* des ſiècles paſſés. Y a-t-il aujourd'hui une déciſion des Papes en matière de Foi ou de mœurs de laquelle on puiſſe douter ſi elle a été acceptée ou rejettée ?

4°. C'eſt nous qui ſommes réduits à ignorer quelle eſt la croyance de chacune des Sectes proteſtantes, tout particulier y jouit du droit d'entendre l'Ecriture-Sainte comme il lui plaît, pourvu qu'il ne faſſe pas de bruit, aucun n'eſt obligé de ſe conformer à la confeſſion de Foi de ſa Secte ; toutes en ont changé plus d'une fois, elles peuvent bien en changer encore. C'eſt donc à nous d'aſſurer que leur Reli-

Digitized by Google

gion n'aura jamais une forme ſtable & permanente, elles ne ſubſiſtent que par la rivalité qui règne entre elles, & par la haine qu'elles ont toutes jurée à l'Egliſe Romaine. La forme de la nôtre eſt ſtable & permanente depuis les Apôtres, les divers Conciles tenus dans les différens ſiècles n'ont rien décidé que ce qui étoit déjà cru auparavant; ils n'ont point établi de nouveaux dogmes, puiſqu'ils ont tous fait profeſſion de s'en tenir à la *tradition*; cette règle invariable aſſure la perpétuité & la ſtabilité de notre Religion juſqu'à la fin des ſiècles.

Baſnage, dans ſon *Hiſtoire de l'Egliſe*, l. 9, c. 5, 6 & 7, a fait une eſpèce de traité très-long & très-confus contre l'autorité de la *tradition*; il prétend que l'ancienne Egliſe n'admettoit des *traditions* qu'en matière de faits, d'uſages & de pratiques; nous avons prouvé le contraire, & nous avons fait voir qu'en matière même de doctrine la *tradition* ſe réduit à un fait ſenſible, éclatant & public.

Il nous oppoſe un grand nombre de Pères de l'Egliſe, en particulier S. Irénée & Tertullien; nous avons montré qu'il n'en a pas pris le ſens. Il en allègue d'autres qui diſent, comme S. Cyrille de Jéruſalem, *Catéch.* 4, en parlant du S. Eſprit, qu'on ne doit rien expliquer touchant nos divins myſtères, qu'on ne l'établiſſe par des témoignages de l'Ecriture. Ce Père ajoute: » Ne croyez pas même ce que je vous » dis, ſi je ne vous le prouve par l'Ecriture-Sainte «. S. Cyrille avoit raiſon, & nous penſons encore comme lui. Il parloit à des Fidèles dociles, il étoit aſſuré qu'ils ne lui conteſteroient pas le ſens qu'il donnoit aux paroles de l'Ecriture. Mais ſi ce Père avoit eu pour auditeurs des Sectateurs de Macédonius, qui nioient la divinité du Saint-Eſprit, qui auroient diſputé ſur le ſens de tous les paſſages, qui lui en auroient oppoſé d'autres, &c. comment auroit-il prouvé le vrai ſens, ſinon par la *tradition?* Lui-même recommande aux Fidèles de garder ſoigneuſement la Doctrine qu'ils ont reçue par *tradition*; il les avertit que s'ils nourriſſent des doutes, ils ſeront aiſément ſéduits par des Hérétiques; *Catéch.* 5, à la fin.

Lactance, *Divin. Inſtit.* l. 6, c. 21, argumente contre les Païens qui ne faiſoient aucun cas de nos Ecritures, parce qu'ils n'y trouvoient pas autant d'art ni d'éloquence que dans leurs Poëtes & dans leurs Orateurs. » Quoi donc, dit-il, » Dieu créateur de l'eſprit, de la parole & de la langue, ne » peut-il pas parler? Par une Providence très-ſage il a voulu » que ſes leçons divines fuſſent ſans fard, afin que tous en» tendiſſent ce qu'il diſoit à tous «. Sur ce paſſage les Proteſtans triomphent. Mais la ſimplicité du ſtyle de l'Ecriture

Digitized by Google

met-elle les vérités qu'elle enſeigne à la portée de l'intelligence de tout le monde ? Si cela étoit, pourquoi tant de diſputes ſur les paſſages mêmes qui paroiſſent les plus clairs? Pourquoi tant de commentaires, de notes, d'explications chez les Proteſtans même ? Le ſeul premier verſet de la Genèſe a donné lieu à des volumes entiers, & le ſens en eſt encore conteſté aujourd'hui par les Sociniens. Ces courtes paroles de Jéſus-Chriſt : *ceci eſt mon Corps, ceci eſt mon Sang*, ſont entendues par les Proteſtans dans trois ſens différens. Lactance n'avoit à juſtifier que la ſimplicité du ſtyle de l'Ecriture, il n'eſt point entré dans la queſtion de ſavoir ſi tout le monde pouvoit entendre l'hébreu, s'aſſurer de la fidélité des verſions, ſaiſir le vrai ſens de tous les paſſages eſſentiels, ſans danger de ſe tromper. Vainement on nous répétera ſes paroles : *Dieu ne peut-il donc pas parler ?* Il le peut ſans doute, puiſqu'il l'a fait : mais encore une fois il n'a changé ni la nature du langage humain, ni la bizarrerie de l'eſprit des hommes ; il a parlé aux uns en hébreu, aux autres en grec ; donc il a voulu qu'il y eût des interprêtes pour les peuples qui n'entendent ni l'un ni l'autre. Le ſeul interprête infaillible eſt l'Egliſe, tout autre eſt ſuſpect & ſujet à l'erreur.

Baſnage obſerve que les Pères ſe ſervoient contre les Hérétiques de l'argument négatif, & leur oppoſoient le ſilence de l'Ecriture dans les diſputes, mais que ceux-ci le rétorquoient auſſi contre les Pères. Il établit neuf ou dix règles pour diſcerner les cas dans leſquels cet argument eſt ou ſolide, ou ſans force. Comme ces prétendues règles ne ſervent qu'à embrouiller la queſtion, nous nous bornons à ſoutenir que cet argument étoit ſolide contre les Hérétiques qui en appelloient toujours à l'Ecriture, comme font encore les Proteſtans, & qui ne pouvoient citer aucune *tradition* certaine en leur faveur, mais qu'il ne prouve rien contre les Pères ni contre les Catholiques, parce que chez eux la *tradition* de l'Egliſe a toujours ſuppléé au ſilence de l'Ecriture, ou à ſon obſcurité.

Il entreprend de réfuter la règle que donne Vincent de Lerins, ſavoir, que ce qui a toujours été cru par-tout doit être regardé comme véritable, qu'il faut conſulter l'antiquité, l'univerſalité & le conſentement de tous les Docteurs : *Quod ubique, quod ſemper, quod ab omnibus creditum eſt .... ſequamur univerſitatem, antiquitatem, conſenſionem ; Commonit.* c. 2. Baſnage y oppoſe ; 1°. que ſi l'on doit mettre au nombre des Docteurs les Apôtres & leurs diſciples, il faut donc en revenir à conſulter leurs écrits. Qui en doute? Mais la queſtion eſt de ſavoir ſi lorſqu'ils gardent le ſilence, ou ne s'ex-

Digitized by Google

pliquent pas aſſez clairement, on ne doit pas ſuivre le ſentiment de ceux qui leur ont ſuccédé, & qui font profeſſion de n'enſeigner que ce qu'ils ont appris de ces premiers fondateurs du Chriſtianiſme. Nous ſoutenons avec Vincent de Lerins qu'on le doit, & nous l'avons prouvé.

2°. Il dit que l'on ne peut jamais connoître le ſentiment de l'univerſalité des Docteurs, puiſque ceux qui ont écrit ne ſont pas la millième partie de ceux qui auroient pu écrire, & dont on ignore les opinions. Nous répondons en premier lieu que quand un Concile général a parlé, on ne peut plus douter de l'univerſalité de la croyance. En ſecond lieu, que ceux qui n'ont pas écrit penſoient comme ceux qui ont écrit, puiſqu'ils n'ont pas réclamé. Toutes les fois qu'un Evêque ou un Docteur s'eſt écarté du ſentiment général de ſes collègues, il a été accuſé & condamné, ou pendant ſa vie, ou après ſa mort, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique en fournit cent exemples.

3°. Il objecte que parmi ceux qui ont écrit, il n'y en a ſouvent que deux ou trois qui aient traité une queſtion, & encore n'en ont-ils parlé qu'en termes obſcurs; que s'ils faiſoient autorité, les Hérétiques en auroient pu citer de leur côté; qu'enfin ce petit nombre a pu ſe tromper. Nous répliquons que quand trois ou quatre Docteurs de réputation, placés quelquefois à cent lieues l'un de l'autre, ſe ſont exprimés de même ſur un dogme, ſans exciter nulle part aucune réclamation, nous ſommes certains que tous les autres ont été de même ſentiment. Tout Evêque, tout Paſteur, s'eſt toujours cru eſſentiellement obligé à veiller ſur le dépôt de la Foi, à élever la voix contre quiconque y donnoit atteinte, à écarter de ſon troupeau tout danger d'erreur; les Apôtres le leur avoient formellement commandé, & leur en avoient donné l'exemple. Aujourd'hui les Proteſtans leur font un crime de ce zèle toujours attentif & prévoyant, ils diſent que les Pères étoient des hommes inquiets, ſoupçonneux, jaloux, querelleurs, toujours prêts à taxer d'héréſie quiconque ne penſoit pas comme eux. Tant mieux, pouvons-nous leur répondre, c'eſt ce qui rend la *tradition* plus certaine, aucune erreur n'a pu naître impunément.

De-là même il s'enſuit que les Hérétiques n'ont jamais pu citer des Docteurs qui aient penſé comme eux, ſans avoir fait du bruit & ſans avoir été notés. Que chacun des Docteurs Catholiques ait été capable de ſe tromper, cela ne fait rien à la queſtion; nous ſommes ſûrs qu'ils ne ſe ſont pas trompés, dès qu'ils n'ont pas été blâmés & cenſurés. Quel Docteur mérita jamais mieux d'être ménagé qu'Origène? Non-ſeulement on ne lui a paſſé aucune er-

Digitized by Google

reur, mais on ne lui a pas pardonné ſes doutes. Si donc quelques-uns n'avoient parlé qu'en termes obſcurs, on les auroit forcés de s'expliquer.

Baſnage en impoſe, lorſqu'il dit que S. Auguſtin donnoit la même réponſe que lui aux ſémi-Pélagiens qui alléguoient en leur faveur le ſentiment des anciens Pères. Rien n'eſt plus faux. Ce ſaint Docteur a toujours fait profeſſion de ſuivre la doctrine des Pères qui l'avoient précédé, & il le prouve en citant leurs Ouvrages. Lorſque S. Proſper lui objecta leur autorité touchant la prédeſtination, il répondit d'abord que ces ſaints perſonnages n'avoient pas eu beſoin de traiter cette queſtion, au-lieu qu'il avoit été forcé d'y entrer pour réfuter les Pélagiens, l. *de prædeſt. Sanct.* c. 14, n. 27. Mais après y avoir mieux penſé, il fit voir que les anciens Pères ont ſuffiſamment ſoutenu la prédeſtination gratuite, en enſeignant que toute grace de Dieu eſt gratuite, l. *de dono Perſev.* c. 19 & 20, n. 48-51. Par-là même nous voyons de quelle prédeſtination il s'agiſſoit. Donc S. Auguſtin étoit bien éloigné de vouloir s'écarter de leur ſentiment, & quand il ſeroit vrai qu'il s'eſt exprimé autrement qu'eux, nous ſerions encore en droit de ſoutenir qu'il a penſé comme eux. » Ils ont gardé, dit-il, ce qu'ils » avoient trouvé établi dans l'Egliſe; ils n'ont enſeigné que » ce qu'ils avoient appris, & ils ont été attentifs à enſei- » gner à leurs enfans ce qu'ils avoient reçu de leurs Pè- » res «. *Contra Jul.* l. 2, n. 34. *Voyez* Prédestination, Sémi-Pélagianisme.

Lorſque certains Théologiens déclarent qu'ils s'en tiennent au ſentiment de S. Auguſtin ſeul, ſur les matières de la grace & de la prédeſtination, ils méritent qu'on leur demande s'ils ſont ſoudoyés par les Proteſtans, pour annuller la *tradition* des quatre premiers ſiècles de l'Egliſe, & pour ſuppoſer que ce ſaint Docteur en a établi une nouvelle qui a ſubjugué toute l'Egliſe; c'étoit ce que vouloient Luther & Calvin. Que Baſnage & ſes pareils taxent de ſémi-Pélagianiſme Vincent de Lerins, cela ne nous ſurprend pas; ils ne lui pardonneront jamais la netteté, la force, la ſagacité avec laquelle il a établi l'autorité de la *tradition*; mais que des Théologiens qui ſe diſent Catholiques appuient cette accuſation, & n'en voient pas les conſéquences, cela eſt très-étonnant.

Si nous avions trouvé des objections plus fortes dans quelque Auteur Proteſtant ou ailleurs, nous ne les aurions pas paſſées ſous ſilence, mais ce que nous avons dit ſuffit pour démontrer que nos Adverſaires, en attaquant la *tradition*, n'ont pas ſeulement compris le véritable état de la queſtion.

Digitized by Google

TRADUCIENS, c'eſt le nom que les Pélagiens donnoient aux Catholiques par dériſion, parce que ceux-ci ſoutenoient que le péché originel paſſe & ſe communique des pères aux enfans, *traduitur ;* & que pluſieurs, pour concevoir cette communication, avoient imaginé que l'ame d'un enfant émane de celle de ſon père, & naît *ex traduce.* Pendant long-temps S. Auguſtin pencha vers cette opinion, parce qu'elle lui ſembloit la plus commode pour expliquer la tranſmiſſion ou la tranſfuſion du péché originel, mais il ne l'embraſſa jamais poſitivement ; il ſemble même l'avoir abandonnée dans ſon dernier Ouvrage contre les Pélagiens.

Ces Hérétiques avoient évidemment tort quand ils exigeoient qu'on leur expliquât comment cela ſe fait ; dès qu'un dogme eſt clairement révélé par l'Ecriture-Sainte & par la tradition, il eſt abſurde d'examiner ſi nous pouvons ou ſi nous ne pouvons pas le comprendre ; c'eſt ſuppoſer que Dieu ne peut pas faire plus que nous ne concevons, & que notre intelligence très-bornée eſt la meſure de la puiſſance, de la ſageſſe & de la juſtice divine. On ne doit cependant pas blâmer les Pères de l'Egliſe, parce qu'ils ont tenté d'expliquer juſqu'à un certain point nos myſtères, & de les accorder avec les notions de la Philoſophie, afin de ſatisfaire aux reproches & aux objections des Hérétiques & des Incrédules. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL, PÉLAGIENS.

Quoique l'Ecriture - Sainte n'enſeigne pas poſitivement que Dieu crée les ames en détail à meſure qu'il ſe forme de nouveaux corps, c'eſt cependant le ſentiment le plus probable. En effet, il n'y a aucune raiſon de penſer qu'à la naiſſance du monde Dieu a exercé tout ſon pouvoir créateur, & qu'il a réſolu de ne plus en faire aucun uſage. Il n'eſt donc pas étonnant que le ſentiment dont nous parlons ſoit devenu la croyance générale de l'Egliſe. Beauſobre a fort mal raiſonné lorſqu'il a dit que l'hypothèſe de la préexiſtence des ames fait honneur à Dieu, parce qu'elle ſuppoſe que ſa puiſſance & ſa bonté n'ont jamais été ſans agir, & ſans ſe communiquer aux créatures. *Hiſt. du Manich.* l. 6, c. 1, §. 15. C'eſt juſtement pour cela qu'il y a lieu de croire que Dieu agit encore en créant de nouvelles ames.

TRADUCTION. *Voyez* VERSION.

TRAIT de la Meſſe. Suite de pluſieurs verſets qui ſe chantent à la Meſſe, & qui ſuccèdent au Graduel. Autre-

fois ces verſets étoient chantés, tantôt ſans interruption, *tractim*, par un ſeul Chantre, & tantôt par pluſieurs alternativement. Comme un Pſeaume avoit quelque choſe de plus triſte quand il étoit continué par une ſeule perſonne, que quand pluſieurs Chantres ſe répondoient, l'uſage s'eſt établi, dans les temps conſacrés à la pénitence ou à la mémoire de la Paſſion du Sauveur, & dans les Meſſes pour les morts, de faire chanter en *trait* les verſets, par un ſeul, ou par deux Chantres, auxquels le Chœur ne répond point. Dans les jours de fête conſacrés à la joie, au-lieu de *trait* on chante *Alleluia*, & il eſt répété par le Chœur. Le Brun, *Explic. des Cérém. de la Meſſe*, tome 1, p. 205.

TRANSFIGURATION de Jéſus-Chriſt. Nous liſons dans S. Matthieu, c. 17, dans S. Marc, c. 9, & dans S. Luc, c. 9, que le Sauveur conduiſit ſes Diſciples, Pierre, Jacques & Jean, ſur une montagne haute & écartée, que pendant ſa prière ſon viſage devint reſplendiſſant comme le ſoleil, & ſes vêtemens d'une blancheur éblouiſſante, que Moïſe & Elie apparurent & s'entretinrent avec lui de ce qu'il devoit ſouffrir à Jéruſalem, qu'ils furent environnés d'une nuée lumineuſe de laquelle ſortit une voix qui dit : » Voilà mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes » complaiſances, écoutez-le «. Les Evangéliſtes ajoutent qu'à la vue de ce ſpectacle, Pierre s'écria : » Seigneur, » nous ſommes bien ici ; faiſons-y trois tentes, une pour » vous, une pour Moïſe, & une pour Elie «, ne ſachant ce qu'il diſoit ; que les trois Diſciples effrayés tombèrent ſur leur viſage, que Jéſus les releva, les raſſura, & leur défendit de publier ce miracle avant ſa réſurrection ; on conjecture qu'il arriva environ deux ans avant ſa mort.

Pour le révoquer en doute, quelques Incrédules ont dit que ces trois Diſciples dormoient, S. Luc le remarque expreſſément, qu'ainſi ce fut un rêve. Mais ces trois hommes ne rêvent pas de même ; lorſque ces trois Diſciples tombèrent par terre, que Jéſus les releva & leur parla en deſcendant de la montagne, ils ne rêvoient pas. Pourquoi leur défendre de publier pour lors ce qu'ils avoient vu, s'il avoit voulu les retenir dans l'erreur? Toutes les circonſtances démontrent que Jéſus-Chriſt ne recherchoit ni ſa propre gloire, ni à tromper ſes Diſciples, que par des prodiges de toute eſpèce il vouloit les convaincre pleinement de ſa miſſion, & les prémunir contre le ſcandale de ſes ſouffrances & de ſa mort. Une preuve que les Apôtres ne penſoient pas non plus à multiplier ſes miracles, c'eſt

Digitized by Google

que S. Jean qui avoit été témoin de celui-ci, n'en parle point dans ſes Ecrits; S. Pierre en a fait mention très-briévement, *Epiſt.* 2, c. 1, ℣. 17.

La fête de la *Transfiguration* eſt ancienne dans l'Egliſe, puiſqu'au 5e. ſiècle S. Léon a fait un Sermon ſur ce ſujet. S. Ildéfonſe, Evêque d'Eſpagne en 845, en parle comme de l'une des grandes ſolemnités de l'année; Baronius en a trouvé la mémoire dans un Martyrologe de l'an 850. Ainſi, lorſque l'an 115[illegible], Pothon, Prêtre de Prum, la regardoit comme une nouvelle fête établie par des Moines, il étoit mal informé. En 1457, le Pape Calixte III ordonna qu'elle fût célébrée par un Office propre, & avec les mêmes indulgences que la fête du S. Sacrement; cela prouve qu'elle n'étoit pas alors ſolemniſée par-tout, mais non qu'il en fût l'Inſtituteur, comme quelques-uns l'ont cru. *Vies des PP. & des Martyrs*, tom. 7, pag. 172. Thomaſſin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 19, §. 14 & 15.

☞ TRANSLATION, (*Droit canonique.*) eſt l'acte par lequel on transfère un Eccléſiaſtique ou un Bénéfice d'un lieu à un autre. Ainſi l'on diſtingue deux ſortes de *tranſlations*, l'une des perſonnes, & l'autre des choſes ou bénéfices.

§. I. *De la tranſlation des bénéfices.* Cette *tranſlation* eſt à temps, ou à perpétuité.

La *tranſlation* à temps eſt moins une *tranſlation* qu'une deſſerte de bénéfice. Elle a lieu, par exemple, lorſqu'une Egliſe paroiſſiale eſt transférée à une Egliſe voiſine ou à une ſuccurſale de la même Paroiſſe, ſoit à cauſe de la ruine de l'édifice, ſoit à cauſe du défaut d'habitans. Elle ſe fait par l'autorité de l'Evêque, & n'apporte aucun changement, quant au titre, ſoit de l'Egliſe abandonnée, ſoit de celle où ſe fait la *tranſlation*. La première n'eſt point privée de ſon titre d'Egliſe paroiſſiale, & l'autre reſte toujours telle qu'elle étoit auparavant.

Il n'en eſt pas de même des *tranſlations* à perpétuité; c'eſt à leur occaſion que s'appliquent ces paroles de Saint-Denis, Pape : *Eccleſias ſingulas ſingulis presbyteris dedimus, & cimeteria eis dividimus, & unicuique propriam habere ſtatuimus.* Ces *tranſlations* ſe font par la ſuppreſſion du titre de l'Egliſe que l'on veut quitter, & par la nouvelle création de ce même titre dans l'Egliſe que l'on veut occuper. Leur effet eſt de changer l'état du bénéfice transféré, & de lui faire perdre ſes privilèges. Elles ne peuvent ſe faire ſans de grandes cauſes : le Concile de Trente en a ſpécifié pluſieurs, Seſſ. 21, *de ref. cap.* 4; ſavoir, la diſtance des lieux, le mauvais état des chemins, & les dangers pour arriver à l'Egliſe.

Digitized by Google

Les cauſes pour les *tranſlations d'Evêchés*, ſont : 1°. La petiteſſe du lieu : 2°. le mauvais état des bâtimens, ou leur état de ruine : 3°. le petit nombre du Clergé ſéculier & régulier : 4°. le défaut de population en général : 5°. la méchanceté des habitans avec qui l'Evêque ni ſon Clergé ne pourroient vivre ; la commodité de la ville où le ſiège doit être transféré, & l'utilité qui en revient au Diocèſe.

Les cauſes pour les *tranſlations* de Paroiſſes ſont également le mauvais état du lieu, & le danger où les Paroiſſiens ſeroient de manquer des Sacremens, ſoit par rapport à l'éloignement de la Paroiſſe, ſoit par rapport au mauvais état des chemins, ſoit enfin au trop grand nombre des Paroiſſiens auxquels un Curé ne pourroit ſuffire pour adminiſtrer les ſecours ſpirituels, & ſur leſquels il ne pourroit également étendre la ſollicitude paſtorale.

Quant aux *tranſlations* des Maiſons religieuſes, on donne pour motifs, le trouble apporté au ſervice divin par les Hérétiques voiſins du Monaſtère, les incurſions fréquentes des voleurs qu'on ne ſauroit empêcher, & en général l'avantage des Religieux. Sur quoi nous devons obſerver que, dans les *tranſlations*, on n'eſt pas toujours déterminé par une néceſſité abſolue, mais preſque toujours pour le plus grand bien de l'Egliſe.

La *tranſlation* d'un Evêché a cela de particulier, qu'elle ne ſe peut faire que d'un lieu à un autre, ayant le titre de Ville ſuivant l'état politique. *Non in caſtellis, non in villis, ubi minores ſunt plebes, minoreſque concurſus, ne vileſcat dignitas epiſcopalis.* Auſſi eſt-il d'uſage que le Pape, dans les Bulles, érige en Cité, *civitatem*, le lieu *oppidum*, où le ſiége épiſcopal doit être ſitué ; ce qui, ſuivant les derniers annotateurs de l'Auteur du *Traité de l'abus*, paroît n'avoir lieu que pour la Cour Romaine, & pour lever toutes les difficultés qui pourroient ſurvenir à la Chambre Apoſtolique, où les Requêtes ne donnent pas le nom de Villes à tous les lieux qui, dans l'état politique des différens Royaumes, ont cette qualification.

Suivant le Droit nouveau, le Roi & le Pape doivent concourir dans la *tranſlation* des Evêchés. Dans l'ancien Droit, il ſuffiſoit de l'autorité du Roi ou de celle du Primat.

Le droit du Roi, dans les *Tranſlations*, vient de ce qu'il eſt préſumé de droit Patron & Fondateur des Egliſes de ſon Royaume : il eſt d'ailleurs de l'intérêt de l'Etat, comme le remarque Fevret, que, par la multiplication des ſièges Epiſcopaux, la Juriſdiction Eccléſiaſtique ne prenne trop d'accroiſſement ; & c'eſt au Roi, comme Protecteur de la Police extérieure de l'Egliſe, de faire enſorte que ces chan-

Digitized by Google

gemens n'apportent aucun préjudice au droit des Evêques Suffragans & à celui des Métropolitains.

Le grand différend de Boniface VIII avec Philippe-le-Bel fut occaſionné par l'entrepriſe du Pape, qui, contre le gré du Roi, avoit transféré une partie du ſiège Archiépiſcopal de Toulouſe à Pamiers, où il avoit érigé un Evêché en faveur de Bernard Faiſſet, ſon intime ami, qui, ſuivant l'expreſſion de l'Auteur du *Traité de l'abus*, fut aſſez hardi pour ſoutenir publiquement qu'il ne tenoit rien du Roi, & qu'il étoit ſujet du Pape, tant pour le temporel que pour le ſpirituel.

Lorſque le Pape Paſcal entreprit d'ériger l'Egliſe de Tournay en Evêché, de ſa ſeule autorité, Louis-le-Gros ne manqua pas de s'y oppoſer, & il eut pour défenſeur des droits de ſa Couronne, le célèbre Ives de Chartres, qui fit ſentir au Pape qu'il ne pouvoit riſquer de ſemblables entrepriſes, ſans s'expoſer à introduire un ſchiſme dans le Royaume.

Les Bulles de la *tranſlation* de l'Evêché de Maguelone à Montpellier, font mention qu'elle ſe fit à la réquiſition & du conſentement de François I; & enfin, lors de l'érection de l'Evêché de Paris en Archevêché, en conformité de la demande qu'en avoit faite le Roi, il y eut des Lettres-patentes, enſuite des Bulles, leſquelles Lettres-Patentes contenoient le conſentement de diſtraire de l'Archevêché de Sens, Chartres, Orléans & Meaux, pour les rendre Suffragans de la nouvelle Métropole.

On remarque que Grégoire XV, qui expédia les Bulles pour cette *tranſlation*, ayant mis dans les mots, *motu proprio*, le Parlement, en les vérifiant, déclara que c'étoit ſans approbation de cette clauſe, & qu'il ſeroit dit au contraire que c'étoit à la réquiſition du Roi que ces Bulles avoient été expédiées.

In erectionibus, dit Rebuffe ſur cette matière, *& tranſlationibus Eccleſiarum Epiſcopalium, rex debet conſentire cùm ejus interſit tanquam fundatoris.*

Auſſi, dit encore Fevret à ce ſujet, qui voudroit douter que le Roi ne dût jouir des mêmes Privilèges que les Patrons laïques, ſans le conſentement deſquels il ne peut rien être innové au bénéfice de leur patronage?

Le conſentement du Roi n'eſt pas ſeul ſuffiſant dans la *tranſlation* des Evêchés, il faut encore celui des Métropolitains & des Evêques Suffragans, même celui des Chapitres & autres Eccléſiaſtiques qui peuvent y avoir quelque intérêt. Innocent III reconnoît ce droit des Evêques, à l'occaſion de la Métropole qu'il s'agiſſoit d'établir dans la Hongrie, qui, juſqu'alors, avoit dépendu de celle de Mayence. Ce

Pape, après avoir montré de quelle conſéquence étoit cette demande, ajoute qu'il falloit avoir le conſentement de l'Archevêque de Mayence, Métropolitain, & celui de ſon Chapitre; *Prætereà convenienda & commonenda ſuper hoc Eccleſia Moguntinenſis.*

Le conſentement des Peuples eſt encore à conſidérer. Une Ville pourroit avoir de légitimes motifs pour ne pas recevoir de ſiège Epiſcopal; le défaut de moyens, pour en ſoutenir la dignité, en feroit un déterminant. D'ailleurs, dit Fevret, les Evêchés pourroient être éloignés l'un de l'autre d'une ſi grande diſtance, qu'il ſeroit néceſſaire d'en établir un en quelque Cité intermédiaire; ce qui obligeroit de prendre l'avis & le conſentement des Peuples, pour ſavoir quelle commodité ou dommage cela pourroit cauſer aux uns ou aux autres. *Si multùm diſtant Epiſcopatus, vel civitates inter ſe, debet in locis intermediis Epiſcopatus conſtitui habitâ conſideratione ſitûs, qualitatis regionis, populorum & difficultatis viarum*, qui ſont toutes circonſtances qui obligent d'ouïr les Peuples en telles affaires, de peur de leur donner ſujet d'appeller comme d'abus.

On voit que, d'après Fevret, le refus de conſentement des Peuples n'eſt point un refus qui doive procéder de l'autorité, mais ſeulement de la raiſon & de l'équité; & dès cet inſtant, il ne peut arrêter, ſi d'ailleurs les deux Puiſſances concourent pour la *tranſlation* des ſièges.

Les *tranſlations* des Cures & des Monaſtères ſe font par l'autorité des Evêques, qui, d'après le canon trente-ſept des Apôtres, ont toute intendance & toute juriſdiction ſur les Egliſes de leurs Diocèſes; ils peuvent faire dans toutes les Paroiſſes de leurs reſſorts tous les changemens qu'ils jugent néceſſaires & convenables; mais ils doivent toujours ſe faire autoriſer par le Roi & par les perſonnes intéreſſées: il en eſt de même des Monaſtères; ſans ces précautions, il y auroit lieu à l'appel comme d'abus.

Céleſtin III (ch. *de Eccleſ. ædif.*) renvoya à l'Evêque diocéſain les habitans d'une Paroiſſe qui s'en vouloient ſéparer, & lui demandoient la permiſſion de bâtir une Egliſe pour leur en tenir lieu. Auſſi lorſque les habitans du Fauxbourg St. Honoré à Paris, qui originairement étoient de la Collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois, voulurent ſe bâtir une Chapelle ſous le titre & l'invocation de Saint-Roch, ils préſentèrent leur Requête à l'Evêque, qui, par ſon ordonnance du 18 Août 1578, leur permit d'ériger cette Chapelle pour leur tenir lieu de Paroiſſe, mais à la charge de reconnoître toujours l'Egliſe de Saint-Germain.

Cet uſage s'eſt pratiqué de tout temps dans l'Egliſe; &

Digitized by Google

s'il arrivoit que des Paroiſſiens, de leur autorité & à l'inſu de leur Evêque, ſe fuſſent fait bâtir une Egliſe avec les marques d'une Egliſe Paroiſſiale, il y auroit lieu à l'appel comme d'abus, tant par l'Evêque que par le Curé de l'Egliſe Paroiſſiale.

Fevret cite à cette occaſion l'exemple de l'Evêque de Montauban. Ce Prélat ayant accordé à des Religieuſes de Villemur la permiſſion de s'établir dans l'Hôpital de Saint-Louis, les Adminiſtrateurs de cet Hôpital émirent appel comme d'abus de l'ordonnance de l'Evêque diocéſain contenant cette permiſſion. Le Parlement de Toulouſe, ſans s'y arrêter, ordonna qu'elle ſeroit exécutée par proviſion à la forme des Arrêts précédens, attendu qu'il apparoiſſoit, tant de l'autorité de l'Evêque diocéſain que de la permiſſion du Roi, & que d'ailleurs le Peuple n'y contrediſoit point.

§. 2. *De la tranſlation des perſonnes, & premièrement des Evêques.* Dans la primitive Egliſe, tout Eccléſiaſtique étoit attaché à ſon Egliſe, & les Evêques ſur-tout. Auſſi nous voyons que la *tranſlation* d'un Evêque, d'un ſiège à un autre, eſt réprouvée par les anciens canons & par tous les Pères, lorſqu'elle eſt faite ſans néceſſité ou utilité pour l'Egliſe, parce que, diſent S. Cyprien & le Pape Evariſte, il ſe contracte un mariage ſpirituel entre l'Evêque & ſon Egliſe, tellement que celui qui la quitte facilement pour en prendre une autre, commet un adultère ſpirituel.

Le Concile de Nicée défend aux Evêques, Prêtres & Diacres, de paſſer d'une Egliſe à une autre; c'eſt pourquoi Conſtantin-le-Grand loue Euſèbe, Evêque de Céſarée, d'avoir refuſé l'Evêché d'Antioche.

Le Concile de Sardique alla même plus loin; car voyant que les Ariens mépriſoient la défenſe du Concile de Nicée, & qu'ils paſſoient d'une moindre Egliſe à une plus riche, Oſius-le-Grand, qui y préſidoit, y propoſa que dans ce cas les Evêques ſeroient privés de la communion laïque même à la mort.

Il y a un grand nombre d'autres canons conformes à ces deux Conciles.

L'Egliſe Romaine étoit tellement attachée à cette diſcipline, que Formoſe fut le premier qui y contrevint, ayant paſſé de l'Egliſe de Porto à celle de Rome, vers la fin du neuvième ſiècle, dont Etienne VII lui fit un crime après ſa mort.

Jean IX fit néanmoins un canon pour autoriſer les *tranſlations* en cas de néceſſité, ce qui étoit conforme aux anciens canons qui les permettoient en cas de néceſſité, ou utilité pour l'Egliſe.

C'étoit au Concile Provincial à déterminer la néceſſité ou utilité de la *tranſlation ;* c'eſt ainſi qu'Euſèbe fut transféré ſur le ſiège d'Alexandrie, & Félix ſur celui d'Epheſe.

Tel fut l'uſage en France juſque vers le dixième ſiècle. On voit en effet, par les Capitulaires de Charlemagne, que de ſon temps la *tranſlation* des Evêques ſe faiſoit par la ſeule autorité des Evêques, & celle des Clercs, d'une Egliſe à une autre, par la permiſſion de l'Evêque Diocéſain. Par la ſuite des temps, les Patriarches & les Primats, dans l'étendue de leur Patriarchat ou Primatie, s'arrogèrent le pouvoir de ſtatuer ſur les *tranſlations* des Evêques d'une Cité à une autre. Les Papes en uſèrent de même dans leur Patriarchat, & bientôt dans toute l'Egliſe Latine, en ſorte que ces *tranſlations* furent miſes au nombre des cauſes majeures réſervées au St. Siège.

Suivant le droit des Décrétales, & la diſcipline préſente de l'Egliſe, les *tranſlations* des Evêques ſont toujours réſervées au Pape, & ne peuvent même appartenir aux Légats *à latere*, ſans un indult ſpécial du Pape.

On obſerve auſſi toujours que la *tranſlation* ne peut être faite ſans néceſſité, ou utilité pour l'Egliſe.

Il faut de plus en France, que ces *tranſlations* ſoient faites du conſentement du Roi, & ſur ſa nomination, & qu'il en ſoit fait mention dans les Bulles de proviſion, autrement il y auroit abus.

§. 3. *De la tranſlation des Religieux d'un Ordre dans un autre.* Dans l'origine de l'état monaſtique, les Religieux pouvoient paſſer d'un Monaſtère dans un autre, même d'un Ordre différent, & ſe mettre ſucceſſivement ſous la direction des différens Supérieurs.

S. Bénoît joignit au vœu d'obéiſſance perpétuelle, celui de ſtabilité, c'eſt-à-dire, de réſidence perpétuelle dans le Monaſtère où les Religieux avoient fait profeſſion.

La règle de S. Bénoît étant devenue la ſeule qui fût obſervée dans l'Occident, le précepte de ſtabilité devint un droit commun pour tous les Réguliers.

Cependant comme le vœu de ſtabilité n'avoit pour objet que de prévenir la légéreté & l'inconſtance, & non pas d'empêcher les Religieux de tendre à une plus grande perfection, on leur permit de paſſer de leur Monaſtère dans un autre plus auſtère ; & pour cela, ils n'avoient beſoin que du conſentement de l'Abbé qu'ils quittoient.

Depuis l'établiſſement des Ordres Mendians, pluſieurs Religieux de ces Ordres ſe retirant chez les Bénédictins, ou dans d'autres Congrégations, pour y obtenir des Bénéfices, on régla d'abord que les Mendians, ainſi transférés, ne pourroient

Digitized by Google

pourroient tenir aucun Bénéfice ſans une permiſſion particulière du Pape.

Ces ſortes de permiſſions s'accordant trop facilement, on régla dans la ſuite que les *tranſlations* des Mendians dans un autre Ordre (excepté celui de Chartreux, où l'on ne poſſède point de Bénéfice) ne ſeroient valables que quand elles ſeroient autoriſées par un Bref exprès du Pape.

Un Religieux peut auſſi être transféré dans un Ordre plus mitigé, lorſque ſa ſanté ne lui permet pas de ſuivre la règle qu'il a embraſſée; mais l'uſage de ces ſortes de *tranſlations* eſt beaucoup plus moderne. On a mieux aimé affranchir totalement un Religieux infirme de l'auſtérité de ſa règle, & lui permettre d'en choiſir une plus douce, que d'admettre en ſa faveur une exception continuelle, qui pourroit devenir pour les autres une occaſion de relâchement.

Pour paſſer dans un Ordre plus auſtère, un Religieux doit demander la permiſſion de ſon Supérieur; mais ſi le Supérieur la refuſe, le Religieux peut néanmoins ſe retirer.

A l'égard des Mendians, il leur eſt défendu, ſous peine d'excommunication, de paſſer dans un autre Ordre, même plus auſtère, ſans un Bref du Pape; & il eſt défendu aux Supérieurs, ſous la même peine, de les recevoir ſans un Bref de *tranſlation*: on excepte ſeulement l'Ordre des Chartreux.

Le Pape eſt auſſi le ſeul qui puiſſe transférer un Religieux dans un Ordre moins auſtère, lorſque ſa ſanté l'exige.

Le Bref de *tranſlation* doit être fulminé par l'Official, après avoir entendu les deux Supérieurs; & ſi la *tranſlation* eſt accordée à cauſe de quelque infirmité du Religieux, il faut qu'elle ſoit conſtatée par un rapport des Médecins.

Les Brefs de *tranſlation*, pour être exécutés en France, doivent être expédiés en la Daterie de Rome, & non par la Congrégation des Cardinaux, ni par la Pénitencerie.

L'uſage de la Daterie, qui eſt ſuivi parmi nous, oblige le Religieux transféré, de faire un noviciat & une nouvelle profeſſion, lorſqu'il paſſe dans un Ordre plus auſtère, ou qu'il paſſe d'un Ordre où l'on ne poſſède pas de Bénéfice, dans un Ordre où l'on en peut tenir. Sans cette profeſſion, il ne peut devenir Membre du nouveau Monaſtère; c'eſt par elle que le nœud réciproque qui attache le Religieux à l'Ordre, & l'Ordre au Religieux, ſe forme & devient indiſſoluble. Elle eſt même néceſſaire lorſque la *tranſlation* ſe fait dans un Ordre moins auſtère, par la raiſon que le Sujet a droit d'examiner ſi la maiſon lui convient, & la maiſon celui d'examiner ſi elle peut s'accommoder du

Digitized by Google

Sujet. On obſerve les mêmes règles pour la *tranſlation* des Religieuſes d'un Monaſtère dans un autre ; c'eſt-à-dire, qu'elles ne peuvent paſſer d'un Monaſtère à un autre plus auſtère, ſans avoir demandé la permiſſion de leur Supérieure, &, ſi celle-ci la refuſe, la Religieuſe ne peut ſortir du premier Monaſtère, ſans une permiſſion par écrit de l'Evêque.

Tout ce que nous venons de dire des *tranſlations* des Religieux, doit s'entendre des *tranſlations* d'un Ordre dans un autre, c'eſt-à-dire, des cas où le Religieux change d'Obſervance & de Diſcipline, & non de celles où il change ſeulement de Monaſtère & non pas d'Obſervance. Cette dernière s'opère par la ſeule autorité des Supérieurs réguliers, ſans ſolemnité ni formalité, & elle n'exige ni noviciat ni profeſſion. Elle a même lieu par la collation d'un Bénéfice dans un autre Monaſtère, que celui dans lequel le Religieux avoit fait ſes vœux.

Les Reſcrits de *tranſlation* des Religieux, contenant diſpenſe du St. Siège, pour paſſer d'un Ordre dans un autre, ne ſouffrent pas d'extenſion, & s'interprètent comme étant de droit étroit : c'eſt pourquoi le Religieux ſimplement transféré ne peut aſpirer aux Bénéfices de l'Ordre dans lequel il eſt paſſé ; il lui faut une diſpenſe particulière & ſpéciale, ſans laquelle la proviſion devient nulle. C'eſt ce qui a été jugé au Parlement de Paris, le 30 Juin 1642, contre un Religieux Cordelier qui s'étoit fait transférer dans l'Ordre de S. Auguſtin, & qui y avoit été pourvu d'un Prieuré qui en dépendoit, ſans clauſe de diſpenſe particulière pour tenir des Bénéfices de l'Ordre.

Lorſque le Religieux transféré retourne à ſon premier Monaſtère, on diſtingue ſi la *tranſlation* étoit dans un Monaſtère du même Ordre, ou ſi elle étoit dans un Monaſtère d'un Ordre différent : dans le premier cas il reprend ſa place & ſon rang d'ancienneté, tel qu'il l'avoit avant ſa *tranſlation*. Si au contraire il eſt transféré dans un Monaſtère d'un Ordre différent, & que la *tranſlation* ait été effectuée, il perd ſon rang d'ancienneté : tel eſt l'avis de Fevret.

C'eſt pourquoi, dit cet Auteur, ſi par quelque conſidération ce Religieux retournoit à ſon premier habit, il ne reprendra pas ſon rang d'ancienneté, mais marcheroit d'après les reçus depuis ſa *tranſlation ;* de même qu'un Officier de quelque ſiège, lequel ſe ſeroit fait pourvoir de quelque office en une autre compagnie ; ſi, après l'avoir exercé, il retournoit au ſiège, auquel il étoit premièrement Officier, il ne reprendroit plus le rang qu'il y tenoit, par l'argument de la Loi, *ſed ſi manente*, ff. *de precar.*, ſauf la limitation

Digitized by Google

de la Loi 3, *de dignit. lib.* 10, où il eſt dit que celui qui quitte une charge pour entrer dans le Sénat, s'il retourne au premier corps où il étoit Officier, il reprend ſa première place, *idque jure ſingulari*; & par la même raiſon, qu'un Religieux transféré à une autre religion, *ut in eâ eſſet prælatus finito officio, ſedebit in primo loco poſt prælatum in memoriam priſtinæ dignitatis*: mais hors ces cas ſinguliers, on ſuit la gloſe de la Loi 21, *de Decur.* qui veut que celui qui eſt ſorti de l'Ordre des Décurions, *ſi fuerit reſtitutus, eumdem Ordinem non retineat quem priùs habebat, ſed quem tunc adipiſcitur cùm novus in Ordinem redit*. (Extrait du *Dictionnaire de Juriſprudence.*)

Translation des Reliques d'un Saint. L'uſage de tranſporter d'un lieu à un autre les Reliques d'un Martyr, ou d'un autre Saint dont on chériſſoit la mémoire, eſt venu d'un ſentiment très-naturel & très-religieux. Lorſqu'un Saint Evêque avoit ſouffert la mort pour Jéſus-Chriſt dans un lieu éloigné de ſon ſiège, il n'eſt pas étonnant que ſes ouailles aient déſiré de poſſéder ſes Reliques, aient demandé que du lieu de ſon martyre elles fuſſent portées dans ſon Egliſe. Ainſi l'an 107, les reſtes des os de S. Ignace, martyriſé à Rome, furent tranſportés dans ſa Ville épiſcopale d'Antioche, & reçus par les Fidèles, *comme un tréſor ineſtimable*, ſuivant l'expreſſion des actes de ſon martyre. Or, à cette époque il y avoit certainement encore dans cette Egliſe un bon nombre de Chrétiens qui avoient été inſtruits dans la Foi par les Apôtres mêmes. Lorſqu'un Laïque avoit reçu la même couronne, le reſpect & l'amour inſpiroient le même empreſſement à ſes concitoyens; & quoi que l'on en puiſſe dire, c'eſt un effet naturel de la vénération qu'inſpire la vertu.

Ce zèle augmenta, lorſque l'on vit qu'il ſe faiſoit des miracles au tombeau des Martyrs; on regarda leurs Reliques comme un gage aſſuré des faveurs du Ciel, & dans chaque Egliſe on fut jaloux de s'en procurer. Dans la ſuite des temps, lorſque les Barbares firent des incurſions dans nos provinces, brûlèrent les Egliſes & les Reliques des Saints, l'on s'empreſſa de dérober à leur fureur ces précieux dépôts, on les porta dans des lieux où l'on avoit lieu de penſer que les Barbares ne pénétreroient pas, ſur-tout dans les Monaſtères écartés. Il y a pluſieurs exemples de Reliques ainſi portées de l'un des bouts de la France à l'autre; quelques-unes furent enſuite reportées dans les lieux où elles avoient repoſé d'abord.

Quand on examine cet uſage ſans prévention, l'on n'y voit rien que de louable; mais ce n'eſt point ainſi que l'ont

enviſagé les Proteſtans. Obſtinés à ſoutenir que le culte des Reliques des Saints eſt une ſuperſtition imitée des Païens, ils ont trouvé beau, lorſqu'ils avoient les armes à la main, de ſuivre l'exemple des Barbares, de fouiller dans les tombeaux des Saints, d'en enlever les ornemens, de profaner & de brûler les Reliques; leurs Ecrivains ont enſuite déployé leur éloquence pour juſtifier ces excès, & pour jetter du ridicule ſur toutes les pratiques des Catholiques à cet égard.

Baſnage, *Hiſt. de l'Egliſe*, l. 18, c. 14, s'eſt beaucoup étendu ſur ce ſujet, il a fait tous ſes efforts pour prouver que pendant les trois premiers ſiècles on ne s'étoit point aviſé de toucher aux tombeaux des Martyrs, d'en tirer leurs os, ni de les placer dans les Egliſes ou ſur les autels, que cet abus n'a commencé que vers la fin du quatrième ſiècle, & que ce ſont les Ariens qui ont le plus contribué à l'introduire. Au mot *Saint*, §. 3, nous avons réfuté cette imagination ridicule; aux mots *Martyrs* & *Reliques*, nous avons fait voir que leur culte eſt auſſi ancien que le Chriſtianiſme, & que dès le commencement ç'a été une eſpèce de profeſſion de foi de la réſurrection future. S'il s'y eſt gliſſé des abus dans les ſiècles d'ignorance, ils n'ont jamais été auſſi grands ni auſſi fréquens que les Proteſtans le prétendent, & il en eſt réſulté beaucoup plus de bien que de mal. Une infinité de pécheurs ont été pénétrés de componction en viſitant le tombeau des Saints, Dieu y a ſouvent récompenſé par des miracles la Foi des Fidèles, ils y ont reçu du ſoulagement dans leurs maux; la fureur même des Barbares a reſpecté plus d'une fois ces ſanctuaires de la piété. Quoi que l'on en diſe, il eſt bon que les enfans de l'Egliſe conſervent ces objets de conſolation & de confiance, deſquels ſes ennemis ſe ſont volontairement privés.

TRANSMIGRATION des ames. Pluſieurs anciens Philoſophes, comme Empédocle, Pythagore & Platon, avoient imaginé que les ames, après la mort, paſſoient du corps qu'elles venoient de quitter, dans un autre corps, afin d'y être purifiées avant de parvenir à l'état de béatitude. Les uns penſoient que ce paſſage ſe faiſoit ſeulement d'un corps humain dans un autre de même eſpèce; d'autres ſoutenoient que certaines ames entroient dans le corps d'un animal ou dans celui d'une plante. Cette *tranſmigration* étoit nommée par les Grecs *métempſycoſe* & *métenſomatoſe*. C'eſt encore aujourd'hui un des principaux articles de la croyance des Indiens.

Digitized by Google

Nous n'avons aucun intérêt à rechercher l'origine de cette viſion, ni la manière dont elle eſt venue à l'eſprit des Philoſophes, les conjectures des ſavans ſur ce point ne s'accordent pas; mais nous nous trouvons obligés de faire voir que cette erreur n'eſt fondée ſur aucun principe certain, ni ſur aucun des dogmes de la Foi chrétienne, qu'il eſt faux que pluſieurs Docteurs Chrétiens l'aient adoptée, ni qu'elle ſoit plus raiſonnable que le ſentiment de l'Egliſe Catholique touchant le purgatoire, ou la purification des ames après la mort. On voit aſſez par quel motif quelques Proteſtans ont trouvé bon d'avancer tous ces paradoxes.

Peu nous importe encore de ſavoir ſi parmi les Juifs les Phariſiens ont cru la *tranſmigration* des ames, ſi c'eſt encore aujourd'hui un des dogmes des Cabaliſtes, ſi ç'a été l'opinion commune des Egyptiens, ou ſeulement celle de quelques-uns de leurs Philoſophes; nous nous bornons à examiner ſi elle a pu être tirée de quelque vérité contenue dans la révélation, & ſi elle a contribué en quelque choſe à corrompre la pureté de la Foi dans l'Egliſe Chrétienne, comme certains Critiques le prétendent.

Beauſobre eſt celui de tous les Proteſtans qui a pouſſé le plus loin la témérité ſur ce ſujet, *Hiſt. du Manich.* l. 7, c. 5, §. 5, tom. 2, p. 492. Il ſoutient, 1°. qu'Origène a cru la *tranſmigration* des ames, qu'il a ſeulement douté ſi celles des pécheurs paſſent du corps d'un homme dans celui d'un animal. Il cite en preuve le témoignage d'un Auteur anonyme dans Phothius, qui accuſe Origène d'avoir penſé que l'ame de notre Sauveur étoit celle d'Adam, & celui de S. Jérôme, *Epiſt.* 94 *ad Avitum*.

Quant au premier de ces témoins, Beauſobre ſe rend d'abord coupable d'impoſture. L'anonyme dont parle Phothius, *Cod.* 117, étoit un Apologiſte, & non un accuſateur d'Origène, il avoit entrepris de le défendre ſur quinze chefs d'accuſation, dont le 4e. étoit d'avoir ſoutenu que les ames de quelques hommes paſſent après leur mort dans le corps des brutes, & le 6e. d'avoir dit que l'ame de Jéſus-Chriſt étoit celle d'Adam. Que cet Auteur ait réuſſi ou non à juſtifier Origène, cela ne fait rien à la queſtion; il en réſulte ſeulement que les anciens ennemis de ce Père n'ont épargné aucune calomnie pour le noircir.

S. Jérôme n'accuſe point Origène d'avoir aſſuré que l'ame des pécheurs en général peut paſſer dans le corps des brutes, mais d'avoir dit qu'à la fin du monde un Ange, une ame, un démon peut devenir une brute *& le déſirer*, dans la violence des tourmens & des ardeurs du feu qu'il endure. Il eſt donc ici queſtion d'un damné, & non d'un autre pé-

cheur ; & il eſt à croire qu'Origène avoit ſeulement dit qu'un damné *peut deſirer* le ſort d'une brute, & non qu'il peut l'obtenir. On ſait aſſez que S. Jérôme n'a pas toujours pris la peine de vérifier les paſſages cités par les ennemis d'Origène. D'ailleurs, il avoue qu'Origène ajoutoit : » Tout » ceci ne ſont point des dogmes, mais des doutes & des » conjectures haſardées, pour ne rien paſſer ſous ſilence «. *S. Hieron.* tom. 4, Col. 762 & 763. Enfin, Beauſobre convient que ces paſſages allégués par S. Jérôme ne ſe trouvent plus dans Origène ; ſur quoi donc fondé oſe-t-il avancer *qu'il eſt certain & qu'il n'y a nul doute* que ce Père n'ait admis la *tranſmigration* des ames ?

C'eſt le contraire qui eſt certain, & Beauſobre n'eſt pas pardonnable de l'avoir diſſimulé. En effet dans huit ou dix endroits de ſes ouvrages, Origène a formellement réfuté non-ſeulement les Philoſophes qui prétendoient que l'ame d'un homme peut paſſer dans le corps d'un animal, mais encore ceux qui ſuppoſoient qu'elle peut entrer dans le corps d'un autre homme. Il dit que ce dernier ſentiment eſt contraire à la Foi de l'Egliſe, qu'il n'eſt ni enſeigné par les Apôtres, ni révélé dans l'Ecriture, qu'il eſt même oppoſé à pluſieurs paſſages de l'Evangile, & il cite ces paſſages ; tom. 13, *in Matt.* n° 1, &c. ; on en verra quelques uns ci-après. Il eſt donc faux qu'Origène n'ait pas cru que le dogme de la métempſycoſe *bleſſât en aucune ſorte les fondemens de la Foi*, comme il plaît à Beauſobre de l'aſſurer. Mais en copiant dans Huet tout ce qu'il a dit au déſavantage de ce Père, il a laiſſé de côté ce qui ſert à le juſtifier ; *Origenian.* l. 2, q. 6, n. 19 & 20.

La même accuſation intentée contre Synéſius eſt également injuſte. Cet Evêque dit dans ſes *Poëſies*, *hymn.* 3, v. 725 : » O Père, accordez que mon ame réunie à la » lumière, ne ſoit plus plongée dans les ordures de la ter» re « ; pour changer le ſens, Beauſobre a mis, *replongée*.

Enfin il cite Chalcidius ; mais on ſait que c'étoit un Philoſophe Eclectique du 4e ſiècle, entêté du ſyſtême de Platon, qui a donné beaucoup plus de preuves d'attachement au Paganiſme qu'au Chriſtianiſme ; il ne mérite donc pas d'être placé parmi les Philoſophes Chrétiens *d'un grand mérite & d'une haute vertu*, qui, ſelon Beauſobre, ont enſeigné le dogme de la *tranſmigration* des ames. Voilà déjà trois ou quatre infidélités qui ne font pas honneur à l'accuſateur des Pères.

2°. Pour en pallier la turpitude, il prétend que les principes ſur leſquels étoit fondée l'opinion de la métempſycoſe, n'avoient rien de fort déraiſonnable ; elle tira, dit-il,

ſon origine, 2°. de l'hypotheſe de la préexiſtence des ames; comme M. Huet l'a prouvé.

Nous avouons que M. Huet l'a dit; mais nous nions qu'il l'ait prouvé; & nous défions ſon copiſte de nous montrer aucune liaiſon entre ces deux erreurs; jamais les Pères de l'Egliſe ne l'ont apperçue. En effet, quand il ſeroit vrai que l'ame a exiſté avant le corps, il s'enſuivroit ſeulement qu'elle peut exiſter encore ſans lui après la mort, & non qu'elle doit entrer dans un autre corps.

3°. L'une & l'autre de ces deux opinions, continue notre Critique, parurent néceſſaires pour maintenir l'immortalité de l'ame. Autre fauſſeté; aucun des Pères n'a connu cette néceſſité. Convaincus de l'immortalité de l'ame par la révélation, ils n'ont eu beſoin ni de deux erreurs, ni d'une fauſſe logique pour ſoutenir ce dogme. Dès que l'Ecriture Sainte nous apprend que Dieu a créé l'ame immortelle, qu'importe qu'il lui ait donné l'être avant de former le corps, ou en même temps; qu'après ſa ſéparation du corps elle entre dans un autre, ou qu'elle aille incontinent recevoir la récompenſe ou la punition qu'elle a méritée? Si un Philoſophe nioit tout à la fois l'immortalité de l'ame, ſa préexiſtence, & ſa *tranſmigration*, nous voudrions ſavoir lequel de ces trois points il faudroit prouver d'abord, afin d'en conclure les deux autres.

4°. Beauſobre ajoute que la néceſſité de la purification des ames, avant d'être reçues dans le Ciel, eſt un ſentiment qui ne fait point de déshonneur à la raiſon, il a paru conforme à l'Ecriture, il a été embraſſé par pluſieurs Pères; mais il a fourni à la ſuperſtition le prétexte d'inventer le Purgatoire.

Il eſt fort ſingulier de voir un Proteſtant zélé reconnoître la juſteſſe de la ſolidité du principe ſur lequel eſt fondé le dogme du Purgatoire, pendant que ſes pareils ont fait des Livres, pour prouver que ce principe eſt faux & contraire à l'Ecriture-Sainte. Mais pour ne pas paroître infidèle à ſa ſecte, il ſoutient que le Purgatoire des Philoſophes, qui conſiſtoit dans la *tranſmigration* des ames, l'emporte infiniment ſur celui de l'Egliſe Romaine & du côté de la raiſon, & par l'ancienneté, & par la pluralité des ſuffrages, qu'il vaut mieux à tous égards, & qu'il ne pouvoit pas produire les mêmes abus.

A toutes ces abſurdités nous répondons d'abord qu'en fait de dogmes révélés la raiſon n'a rien à y voir, ce n'eſt point à elle de juger s'ils ſont vrais ou s'ils ſont faux; tout ce qui eſt clairement révélé eſt certainement vrai, tout ce qui eſt oppoſé à la révélation eſt néceſſairement

faux : vouloir en juger par une autre méthode, c'eſt établir le Déiſme. *Voyez* EXAMEN. Or, le Purgatoire catholique eſt enſeigné dans l'Ecriture-Sainte, nous l'avons prouvé dans ſon lieu, & la *tranſmigration* des ames y eſt contredite. Nous liſons dans S. Luc, c. 16, ℣. 22, que le pauvre Lazare mourut & fut porté par les Anges dans le ſein d'Abraham, que le mauvais riche après ſa mort fut enſeveli dans l'Enfer, *lieu de tourmens ;* ces deux ames ne paſſèrent donc point dans d'autres corps. Voilà ce qui a fondé les décrets du deuxième Concile de Lyon & de celui de Florence, par leſquels il eſt décidé que la récompenſe des juſtes & la punition des méchans ne ſont point retardées juſqu'au jugement dernier. L'hypothèſe des *tranſmigrations* eſt oppoſée à ce qui eſt dit dans l'ancien & le nouveau Teſtament des réſurrections miraculeuſes, dans cette hypothèſe, pour reſſuſciter un homme, il auroit fallu en tuer un autre. Il s'enſuivroit qu'aucun pécheur ne ſeroit damné, parce que tous ſeroient purifiés par des *tranſmigrations ;* Jéſus-Chriſt dit au contraire que les méchans iront au ſupplice éternel, & les juſtes à la vie éternelle. *Matt.* c. 25, ℣. 46. Origène a très-bien vu cette conſéquence, tom. 13, *in Matt.* n. 1.

En ſecond lieu, l'antiquité ne donne aucun poids aux erreurs, mais elle rend la vérité plus reſpectable ; or, la Foi des Patriarches qui déſiroient & qui eſpéroient de dormir avec leurs pères, *Gen.* c. 47, ℣. 30, eſt beaucoup plus ancienne que les rêveries des Philoſophes tranſplantateurs des ames. Après bien des *tranſmigrations*, ceux-ci ne pouvoient rien eſpérer de mieux que d'être abſorbés dans l'eſſence divine, où ils ne ſentiroient plus rien.

La pluralité des ſuffrages prouve encore moins, & elle eſt ici fauſſement ſuppoſée ; la métempſycoſe n'a pour elle que le ſuffrage des Philoſophes Païens & des Indiens, le Purgatoire a celui des Ecrivains ſacrés des Juifs, des Pères & de toute l'Egliſe Catholique.

Enfin il eſt faux que ce dogme ait produit d'auſſi mauvais effets que l'erreur précédente. La *tranſmigration* des ames admiſes par les Indiens leur fait enviſager les maux de cette vie, non comme une épreuve utile à la vertu, mais comme la punition des crimes commis dans un autre corps ; n'ayant aucun ſouvenir de ces crimes, leur croyance ne peut ſervir à leur en faire éviter aucun. Elle fait condamner les veuves à un célibat perpétuel, elle inſpire de l'horreur pour la *Caſte* ou la tribu des *Parias*, parce que l'on ſuppoſe que ce ſont des hommes qui ont commis des crimes affreux dans une vie précédente. Elle donne aux Indiens plus de charité

Digitized by Google

pour les animaux même nuiſibles que pour les hommes, & une averſion invincible pour les Européens, parce qu'ils tuent les animaux & en mangent la viande. La multitude des *tranſmigrations* fait enviſager les récompenſes de la vertu dans un ſi grand éloignement que l'on n'a plus le courage de les mériter, &c. Au mot *Purgatoire*, nous avons fait voir que ce dogme n'a jamais produit les mauvais effets que les Proteſtans lui attribuent.

Si l'on demande à quel deſſein Beauſobre a raſſemblé tant d'impoſtures & tant d'abſurdités à ce ſujet, il l'a fait aſſez connoître; il vouloit, aux dépens des Pères de l'Egliſe & des Catholiques, juſtifier les Manichéens & les autres Hérétiques qui ont enſeigné la *tranſmigration* des ames.

Les Juifs ont appellé *tranſmigration de Babylone*, leur retour dans la Judée après la captivité, mais il eſt faux qu'ils aient fait, du dogme que nous venons de réfuter, la baſe de leur Religion, comme quelques demi-Philoſophes, très-mal inſtruits, l'ont dit au haſard, dans des relations récentes, en parlant des Indiens.

TRANSSUBSTANTIATION. *Voyez* EUCHARISTIE, §. 2.

TRAPPE, célèbre Abbaye de l'étroite obſervance de Citeaux, ſituée dans le Perche, aux confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne vers le Nord. Elle fut fondée l'an 1140, ſous le Pontificat d'Innocent II & ſous le règne de Louis VII, par Rotrou Comte du Perche, & fut d'abord de l'Ordre de Savigny. L'an 1148, cet Ordre ſe réunit à celui de Citeaux, à la ſollicitation de Saint-Bernard. Cette maiſon fut d'abord diſtinguée par la ſainteté de ſes Religieux; quoiqu'elle eût été ſaccagée plusieurs fois par les Anglois pendant les guerres que nous avions pour lors avec eux, les Moines eurent le courage d'y demeurer encore pendant quelque temps; enfin la continuité du danger auquel ils étoient expoſés les en fit ſortir. La guerre ayant ceſſé, ils y revinrent tous, mais ils avoient eu le temps de ſe relâcher dans le monde, & de perdre leur première ferveur. En 1526 la *Trappe* eut des Abbés commendataires; en 1662 l'Abbé Armand-Jean le Boutiller de Rancé qui la poſſédoit, entreprit d'y mettre la réforme, & il en vint à bout, il y rétablit l'étroite obſervance de la règle de S. Bernard, en l'embraſſant lui-même, & depuis ce temps-là elle s'y eſt ſoutenue juſqu'à nos jours. Si l'on veut voir un détail abrégé & très-édifiant de la vie de ces Religieux, on le trouvera dans les *Vies des Pères & des Martyrs*, t. 3, p. 722, *Vie de S. Robert, Abbé de Moleſme*.

Digitized by Google

Comme leur règle eſt très-auſtère, les Epicuriens de notre ſiècle, copiſtes des Proteſtans, ont fait ce qu'ils ont pu pour en empoiſonner les motifs, & pour en faire craindre les effets. Ils ont dit que la *Trappe* eſt la retraite de ceux qui ont commis de grands crimes dont les remords les pourſuivent, ou qui ſont tourmentés par des vapeurs mélancoliques & religieuſes. Quand cela ſeroit vrai, on devroit encore leur applaudir, il eſt mieux d'expier les crimes que d'y perſévérer, ceux qui ont ſuccombé aux dangers du monde font bien de s'en éloigner, & il n'eſt pas néceſſaire que les mélancoliques ennuient la ſociété. Mais c'eſt une pure calomnie. La plupart de ceux qui ſe retirent à la *Trappe* ſont des hommes qui ont mené dans le monde une vie très-régulière, & qui ſe ſentent appellés de Dieu à en embraſſer encore une plus parfaite. La paix, la ſérénité, la douceur, la charité qui règnent parmi ces Cénobites, ne ſont pas des marques de mélancolie ni d'un caractère ſauvage.

Ce ſont, dit-on encore, des hommes qui ont de Dieu des idées terribles, qui ſe figurent qu'il aime à voir ſouffrir ſes créatures, qui oublient ſa miſéricorde, & qui ſemblent ſe défier des mérites de Jéſus-Chriſt. S'ils avoient ces idées, ils ſe livreroient au déſeſpoir comme les malfaiteurs. C'eſt au contraire parce qu'ils comptent ſur la miſéricorde de Dieu & ſur les mérites de Jéſus-Chriſt, qu'ils embraſſent une vie pénitente, puiſque ſans ces mérites elle ne ſerviroit de rien; mais ils ſe ſouviennent que pour avoir part à ſa gloire il faut ſouffrir avec lui, *Rom.* c. 8, ꝟ. 17; 2 *Cor.* c. 1, ꝟ. 7; *Philipp.* c. 3, ꝟ. 10; 1 *Petri*, c. 4, ꝟ. 13, &c. Ils ont une très-grande idée de la miſéricorde de Dieu, puiſqu'ils l'implorent non-ſeulement pour eux-mêmes, mais pour tous les pécheurs, & qu'ils prient pour ceux mêmes qui leur inſultent & les calomnient. Dans les pratiques d'une mortification & d'une ſolitude continuelles, ils trouvent la paix qu'ils n'ont pu goûter dans le tumulte & dans les plaiſirs du monde; délivrés des paſſions qui ſont la ſource de preſque toutes nos peines, ils vivent ſans trouble & meurent avec confiance. La plupart de ceux qui les ont vus de près ont été tentés de les imiter.

On dit enfin que ces Religieux pratiquent des auſtérités qui abrègent la vie & font injure à la Divinité. Cependant il ſe trouve beaucoup de vieillards à la *Trappe*, & à Sept-Fonds où l'on vit de même, il y a moins de malades qu'ailleurs; il en meurt moins à proportion par l'excès des auſtérités, qu'il n'en périt ailleurs par les ſuites de l'intempérance, de la débauche, d'un régime abſurde & contraire à la nature. Ce n'eſt point la pénitence qui fait injure à Dieu;

Digitized by Google

puiſqu'elle le ſuppoſe miſéricordieux ; c'eſt plutôt l'épicuréiſme ſpéculatif & pratique des Philoſophes qui ſe perſuadent que Dieu ne fait aucune attention à la conduite de ſes créatures, qu'il voit d'un œil égal le vice & la vertu. Pendant qu'ils travaillent à corrompre l'univers entier, il eſt bon qu'il y ait encore des aſyles où la fragilité humaine puiſſe ſe réfugier ; & des hommes qui prouvent par leur exemple que la nature ſe contente de peu, & que les vertus des anciens Solitaires ne ſont pas des fables.

Il faut que ce genre de vie ne ſoit pas ſi terrible, puiſque les deux Monaſtères dont nous venons de parler ſont toujours fort nombreux, & que des filles ont le courage d'embraſſer la même règle. On ſait que les Religieuſes des Clairets qui ſont ſous la direction de l'Abbé de la *Trappe*, imitent la ſolitude, le ſilence, le travail, la pauvreté, les mortifications des Religieux.

TRAVAIL. *Voyez* OISIVETÉ.

TRENTE. (Concile de) Le Concile tenu dans cette ville d'Italie eſt le dix-huitième & le dernier des Conciles généraux, il commença l'an 1545, ſous le Pontificat de Paul III, il continua ſous ceux de Jules III & de Paul IV, & finit ſous celui de Pie IV, l'an 1563. Jamais Concile ne fut aſſemblé pour un ſujet plus important, il ne s'agiſſoit pas ſeulement de condamner une ou deux héréſies, mais de proſcrire la multitude des erreurs que les Proteſtans avoient répandues dans une grande partie de l'Europe ; d'y expliquer la croyance de l'Egliſe Catholique ſur les divers points de doctrine qui étoient conteſtés ; de juſtifier ſon culte que les Hérétiques traitoient de ſuperſtition & d'idolâtrie, enfin de réformer les abus qui s'étoient introduits dans la diſcipline pendant les ſiècles précédens. Auſſi jamais Aſſemblée Eccléſiaſtique ne fut plus célèbre ; plus de deux cens cinquante Evêques ou Prélats des différentes nations Catholiques, les plus ſavans Théologiens, les plus habiles Juriſconſultes, les Ambaſſadeurs des divers Souverains y aſſiſtèrent.

Quand on en examine les décrets ſans prévention, l'on reconnoît qu'ils ont été formés avec toute la clarté, la préciſion & la ſageſſe poſſibles, après les diſcuſſions & les examens les plus exacts faits par les Théologiens & les Canoniſtes. Ceux qui regardent le dogme ſont fondés ſur l'Ecriture-Sainte & ſur la tradition, ſur le ſentiment des Pères, ſur les déciſions des Conciles précédens, ſur la croyance conſtante & univerſelle de l'Egliſe. Les réglemens de diſcipline, après avoir excité d'abord des réclamations, ont été

pour la plupart adoptés par les Souverains Catholiques, un grand nombre ſont obſervés parmi nous, en vertu des ordonnances de nos Rois; la prévention & l'attachement aux anciens uſages, ont cédé peu-à-peu à la ſageſſe qui les a dictés.

On conçoit aiſément que les Proteſtans n'ont rien omis pour décrier la conduite & les déciſions d'un Concile qui les a condamnés; mais leur procédé à cet égard met au grand jour l'eſprit dont ils ont toujours été animés. Lorſque Luther eut été cenſuré par Léon X en 1520, il appella de cette ſentence au Concile général. En 1530, les Princes Luthériens d'Allemagne préſentèrent à la Diète d'Augsbourg leur confeſſion de Foi, dans laquelle ils appelloient de nouveau à la déciſion du Concile. Juſqu'en 1540 ils ne ceſſèrent de déclamer contre le Pape, parce qu'il ne ſe preſſoit pas aſſez de convoquer le Concile. Mais à peine la Bulle de convocation eut-elle été donnée l'an 1542, que Luther publia divers écrits pour prévenir ſes partiſans, & pour les indiſpoſer d'avance contre tout ce qui pourroit y être décidé. En 1547, après les ſept premières ſeſſions, Calvin compoſa ſon *Antidote contre le Concile de Trente*, dans lequel il déclama avec toute la fougue & l'indécence que Luther auroit pu ſe permettre, s'il avoit encore vécu. En 1549, dans une ſeconde Diète d'Augsbourg, lorſque l'on demanda aux Princes Luthériens s'ils ſe ſoumettroient aux décrets du Concile, Maurice, Electeur de Saxe, ne promit d'y acquieſcer que ſous trois conditions, ſavoir, 1°. que l'on diſcuteroit de nouveau les points de doctrine qui avoient été déjà décidés; 2°. que les Théologiens Luthériens ſeroient admis à cette aſſemblée, qu'ils y auroient voix délibérative, & que leurs ſuffrages ſeroient comptés avec ceux des Evêques; 3°. que le Pape n'y préſideroit plus ni par lui-même ni par ſes Légats. L'on prit avec raiſon cette réponſe pour un refus formel.

En effet, l'an 1560, lorſque Pie IV eut donné la Bulle qui ordonnoit la repriſe & la continuation des ſéances du Concile de *Trente*, les Princes Luthériens d'Allemagne publièrent leurs griefs contre les décrets de ce Concile & les raiſons qu'ils avoient de les rejeter. Elles ſont raſſemblées dans un ouvrage qui parut pour lors en Allemand, & qui enſuite a été traduit en Latin ſous ce titre: *Concilii Tridentini decretis oppoſita gravamina*. Depuis ce temps-là ces mêmes griefs ont été répétés par une foule d'Auteurs Proteſtans & par leurs copiſtes, Heidogger, *Anatome Concilii Trident.* par Baſnage, *Hiſt. de l'Egliſe*, l. 7, c. 5; par Mosheim, *Hiſt. Eccleſ.* 16e. ſiècle, ſect. 3, 1re. part. c. 1, §. 23; par ſon traducteur, & par d'autres Anglois; par Fra-Paolo dans ſon

Hiſtoire du Concile de Trente, & dans les Notes de Le Courayer ſur cette Hiſtoire, &c.

On ſait d'abord que Fra-Paolo étoit un Religieux Vénitien de l'Ordre des Servites, qui étoit Proteſtant dans le cœur, qui avoit des reſſentimens perſonnels contre la Cour de Rome, qui en exhalant ſa bile contre le Concile de *Trente*, crut faire ſa cour au ſénat de Veniſe brouillé pour lors avec Paul V. Lorſque ce différend eut été terminé par la médiation d'Henri IV, l'Auteur n'oſa faire imprimer ſon Livre en Itaite, il le remit à Marc-Antoine de Dominis, autre apoſtat, qui alla le faire imprimer en Angleterre. Pour réfuter cette Hiſtoire, le Cardinal Pallavicini en fit une autre plus ſincère & juſtifiée par les actes originaux du Concile, elle parut vers l'an 1665. Le Courayer, autrefois Chanoine Régulier de Sainte Geneviève, retiré auſſi en Angleterre, y fit réimprimer en François l'Hiſtoire de Fra-Paolo avec des notes auſſi peu orthodoxes que le texte; il étoit déjà connu par d'autres ouvrages qui avoient attiré ſur lui ſa condamnation par le Clergé de France. Cette Hiſtoire & les notes ont été réfutées dans un ouvrage intitulé : *l'honneur de l'Egliſe Catholique & des Souverains Pontifes défendus contre l'Hiſtoire du Concile de Trente par Fra-Paolo, & les notes du P. Le Courayer*, 2 vol. *in-12.* imprimé à Nancy en 1742, & que l'on attribue à D. Gervaiſe, ancien Abbé de la Trappe. Ce Livre auroit été plus recherché, s'il étoit écrit en meilleur ſtyle, avec moins d'humeur & plus de préciſion, mais le fond en eſt ſolide. Une partie des plaintes des Proteſtans a été auſſi réfutée dans l'*Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane*, l. 53 & 54, an. 1545 & ſuiv. Il y a lieu de regretter que cette Hiſtoire n'ait pas été continuée juſqu'à la fin du Concile.

Quoi qu'il en ſoit, voici les griefs allégués par les Proteſtans, tels que nous avons pu les recueillir dans les divers ouvrages dont nous venons de parler.

Ils diſent, 1°. que le Pape n'a aucun droit de convoquer les Conciles, ni d'y préſider; qu'il s'étoit rendu ſuſpect, en condamnant les Proteſtans d'avance, que c'étoit à l'Empereur d'aſſembler le Concile dont on avoit beſoin; qu'il falloit le tenir en Allemagne, où étoit le principal foyer des diſputes.

Réponſe. Au mot *Concile* nous avons fait voir que depuis que le Chriſtianiſme eſt établi chez différentes Nations & dans divers Royaumes, le Pape, en qualité de Chef & de Paſteur de l'Egliſe univerſelle, peut légitimement & convenablement convoquer un *Concile général;* peu importe que les Proteſtans lui conteſtent ce droit, dès que l'Egliſe Catholique le lui accorde. Aucun Souverain particulier ne peut

ſe l'attribuer. La cauſe des Proteſtans n'intéreſſoit pas l'Allemagne ſeule, elle concernoit toute l'Egliſe, leurs erreurs faiſoient le plus grand bruit en France ; ils avoient fait des efforts pour les introduire en Eſpagne & en Italie; bientôt elles pénétrèrent en Angleterre & en Hollande. Quand l'Empereur auroit convoqué un Concile en Allemagne, comment auroit-on pu engager les Evêques & les Théologiens des autres contrées de l'Europe à y aſſiſter? Les Souverains s'y ſeroient oppoſés avec raiſon. En condamnant & en excommuniant Luther avec tous ſes adhérens, Léon X avoit fait ſon devoir, Luther lui-même avoit appellé à ce jugement, & toute l'Egliſe avoit applaudi à la ſentence du Pape ; mais les Proteſtans, déjà fiers de leur multitude & de leurs forces, ſe croyoient en droit de tenir tête à l'Egliſe Catholique.

2°. Le Concile de *Trente* n'a pas été général ou œcuménique, il n'a jamais été compoſé que d'un petit nombre d'Evêques preſque tous Italiens & dévoués au Pape; les Proteſtans n'y ont pas été entendus, ils ne pouvoient même s'y rendre en ſûreté, malgré les ſauf-conduits qu'on leur accordoit, parce qu'il eſt décidé dans l'Egliſe Romaine que l'on n'eſt pas obligé de garder la foi aux Hérétiques.

Réponſe. Ce Concile a été véritablement œcuménique, puiſque les Bulles de convocation & de continuation étoient adreſſées à tous les Evêques, à tous les Souverains, en un mot, à toute l'Egliſe. La plupart des Evêques étoient chargés de la procuration de leurs confrères, parce qu'il ne s'agiſſoit pas de créer une nouvelle doctrine, mais de rendre témoignage de ce qui étoit déjà cru & profeſſé dans les Egliſes des différentes Nations. Oſera-t-on ſoutenir que le Cardinal de Lorraine, le Cardinal Polus, les Evêques Eſpagnols les plus célèbres, &c. n'étoient pas en état d'atteſter ce qui étoit cru, prêché & profeſſé en France, en Angleterre & en Eſpagne, avant que Luther fût venu au monde? Quand ils auroient pu l'ignorer, du moins les Théologiens les plus habiles qu'ils avoient amenés avec eux ne l'ignoroient pas. Pour connoître les ſentimens, les preuves, les objections des Proteſtans, il n'étoit plus néceſſaire de les entendre, on avoit ſous les yeux leurs Livres, ils en avoient inondé l'Europe entière, pluſieurs Princes d'Allemagne avoient envoyé au Concile leur profeſſion de Foi, qui avoit été dreſſée par leurs Théologiens. On n'y a jugé perſonnellement ni Luther, ni Zwingle, ni Calvin, ni aucun autre Sectaire, on a prononcé ſur les erreurs contenues dans leurs écrits; elles y ſont encore, ces titres ſubſiſtent toujours & juſtifient la cenſure du Concile : ſi depuis ce temps-là les Proteſtans

Digitized by Google

ont changé de croyance, les Pères de *Trente* n'étoient pas obligés de le prévoir. Suivant leur prétention il auroit fallu entendre non-ſeulement les Luthériens, mais les Anabaptiſtes, les Zwingliens, les Mélancthoniens, les Calviniſtes, &c. nous n'ajoutons pas les Anglicans, leur Religion n'étoit pas encore née. Qu'auroit-on pu décider au milieu de cette cohue de diſputeurs, qui n'ont jamais pu s'entendre ni s'accorder lorſqu'ils ſe ſont aſſemblés pour comparer leur Doctrine? Le Concile de *Trente* n'en a pas établi une nouvelle, il a rendu témoignage de ce qui étoit déjà cru dans l'Egliſe Catholique avant cette époque; cette Foi eſt encore la même, & elle ne changera jamais. Au mot *Huſſites* nous avons réfuté la calomnie des Proteſtans au ſujet des ſauf-conduits & de la foi donnée aux Hérétiques. Après avoir déclaré cent fois à la face de l'Europe entière qu'il n'y a point d'autre règle de Foi que l'Ecriture-Sainte; qu'aucun Concile n'a le droit de décider de la Doctrine, & que perſonne n'eſt obligé de ſe ſoumettre à ſes décrets; après avoir proteſté d'avance contre tous ceux qui ſe feroient à *Trente*, nos Adverſaires n'ont-ils pas bonne grace de ſe plaindre de n'avoir été ni appellés ni entendus au Concile?

3°. Les opinions n'y étoient pas libres, le Pape y dominoit deſpotiquement par ſes Légats; les Italiens tous dévoués au Pape ſubjuguoient les autres, les Evêques étoient ordinairement réduits à dire leur avis par un *placet*. A proprement parler ç'a été un Concile du Pape, & non une aſſemblée de l'Egliſe. Les diſputes y furent ſouvent pouſſées juſqu'à l'indécence & à la violence, c'étoit une cohue dans laquelle on ne s'entendoit pas.

Réponſe. La contradiction entre ces deux reproches eſt déjà ſenſible, s'il y eut quelquefois trop de chaleur dans les diſputes, tout le monde avoit donc la liberté d'y dire ſon avis; mais les Proteſtans & leurs copiſtes qui ont voulu tout brouiller, ont confondu les examens dans leſquels on prenoit l'avis des Théologiens, & où on leur permettoit de diſputer; les Congrégations dans leſquelles les Légats recueilloient les ſuffrages des Evêques, & où les décrets étoient rédigés à la pluralité des voix; & les ſeſſions dans leſquelles ces décrets étoient lus & publiés. Qu'il y ait eu ſouvent trop de vivacité dans la manière dont certains Théologiens ſoutenoient leur ſentiment, cela eſt très-probable, c'eſt un défaut qui n'a que trop ſouvent paru dans les diſputes des Proteſtans, auſſi-bien que dans celles des Catholiques, & duquel les premiers ſont convenus plus d'une fois. Il leur ſied donc très-mal d'en faire un reproche à ceux du Concile de *Trente*. Mais que dans les Congrégations, où il s'a-

Digitized by Google

giſſoit de rédiger les déciſions, les Evêques n'aient pas oſé dire ce qu'ils penſoient, qu'ils aient été gênés par la crainte de déplaire au Pape ou à ſes Légats, c'eſt une ſuppoſition non-ſeulement fauſſe, mais abſurde. Qu'importoit à l'autorité du Pape qu'un dogme quelconque fût décidé d'une manière ou d'une autre? Le Pape, les Légats, les Evêques étoient tous Catholiques ſans doute; ils avoient donc tous le même intérêt, ou plutôt la même obligation de veiller à ce que la croyance Catholique ne fût altérée en rien, & que le dogme fût conſervé & exprimé tel qu'il étoit. Si donc l'intérêt du Pape étoit capable d'intimider les Evêques, ce ne pouvoit être que dans les matières de diſcipline, dans leſquelles le Pape vouloit conſerver le même degré d'autorité dont il avoit joui juſqu'alors, le pouvoir de diſpoſer des bénéfices, de reſtreindre la juriſdiction des Evêques, de diſpenſer des Canons, &c. Cependant il eſt prouvé, ſoit par les actes du Concile, ſoit par les relations des Ambaſſadeurs, ſoit par les aveux de Fra-Paolo & de ſon commentateur, que les Evêques de France & d'Eſpagne opinèrent ſouvent ſur ces matières avec une fermeté qui devoit déplaire beaucoup à la Cour de Rome & aux Ultramontains. Quand ils auroient été plus complaiſans ou plus timides ſur ce point, le Pape n'y auroit rien gagné, puiſque les réglemens de diſcipline qui ont paru trop favorables à ſon autorité n'ont point été reçus en France, non plus que dans quelques autres Royaumes, comme nous le verrons ci-après.

Dans les ſeſſions où les Légats demandoient l'avis des Pères par le mot, *placet ne vobis?* il n'étoit queſtion ni de dogme ni de diſcipline, mais de fixer le jour de la ſeſſion prochaine, d'interrompre ou de continuer les ſeſſions, &c. Nous défions les détracteurs du Concile de citer un ſeul article de doctrine ſur lequel les Evêques aient opiné par un ſimple *placet*, ou ſur lequel les Théologiens aient continué de diſputer, après qu'il avoit été examiné, décidé à la pluralité des voix, rédigé par écrit & publié dans une ſeſſion.

4°. Le très-grand nombre des Evêques étoient non-ſeulement des ignorans, mais des hommes vicieux, coupables de ſimonie, d'abus dans la poſſeſſion & l'adminiſtration des Bénéfices, de taxes & d'exactions, à l'égard des Fidèles, & d'autres deſordres qui les avoient rendus odieux. Les Théologiens qui les guidoient n'étoient que de plats Scholaſtiques qui n'avoient étudié ni l'Ecriture-Sainte, ni la tradition, ni la morale chrétienne.

Réponſe. La reſſource ordinaire des Plaideurs condamnés par un Tribunal quelconque, eſt de calomnier leurs Juges. Il eſt conſtant qu'un grand nombre des Pères du Concile

de

Digitized by Google

de *Trente* étoient des hommes recommandables par leurs talens, par leurs vertus, par leur capacité dans les ſciences eccléſiaſtiques. Le Cardinal Polus, Archevêque de Cantorbéry, le Cardinal Hoſius, Evêque de Warmie en Pologne, Antoine Auguſtin, Evêque de Lérida, & enſuite Archevêque de Tarragone, D. Barthelemi des Martyrs, Archevêque de Brague, Barthelemi Caranza, Archevêque de Tolède, Thomas Campége, Evêque de Feltri, Louis Lippoman, Evêque de Vérone, Jean-François Commendon, Evêque de Zacynthe, & enſuite Cardinal, &c. &c., ont fait honneur à leur ſiècle; & ont laiſſé des ouvrages qui atteſtent leur mérite. Les Prélats François qui parurent à *Trente* n'étoient ni des ignorans ni des hommes vicieux; les Légats témoignèrent plus d'une fois le cas qu'ils faiſoient de leurs lumières & de leur capacité.

Parmi les cent-cinquante Théologiens qui parurent ſucceſſivement au Concile, il en eſt peu qui n'aient joui pour lors d'une très-grande célébrité, & qui n'aient compoſé de ſavans ouvrages, pluſieurs avoient eu des diſputes avec les Proteſtans, dans leſquelles ces derniers n'avoient pas eu l'avantage. Mais parce que ceux-ci faiſoient beaucoup de Livres dans leſquels ils répétoient les mêmes ſophiſmes, les mêmes plaintes, les mêmes déclamations que Luther & Calvin, ils ſe croyoient les ſeuls ſavans de l'Univers, & ils avoient inſpiré le même orgueil aux Particuliers les plus ignorans. Il ſuffit de lire, à la fin du 17e. vol. de l'*Hiſt. de l'Egl. Gallicane*, le diſcours ſur l'état de cette Egliſe, à la naiſſance des Héréſies du 16e. ſiècle, pour ſe convaincre qu'il n'étoit point tel que les Proteſtans ont affecté de le repréſenter.

5°. Dans le Concile de *Trente* les queſtions controverſées n'ont point été décidées par l'Ecriture-Sainte, mais plutôt contre le texte formel de ce Livre divin; les Evêques & les Théologiens ſe ſont uniquement fondés ſur de prétendues traditions, ſur les Canons, & ſouvent ſur les fauſſes décrétales des Papes.

Réponſe. Le contraire eſt prouvé par la ſimple lecture des Décrets de ce Concile. Dans les chapitres qui précèdent les Canons ou règles de Doctrine, il n'y a pas un ſeul dogme qui ne ſoit appuyé ſur des paſſages clairs & précis de l'Ecriture-Sainte. A la vérité on n'y a point affecté d'accumuler, comme font les Proteſtans, des textes de l'Ecriture qui ne prouvent rien, & qui ſouvent ſont abſolument étrangers à la queſtion; quelquefois l'on n'en a cité qu'un ou deux, lorſqu'ils ſont déciſifs & ſans réplique. Mais parce que le Concile n'y a pas donné le ſens faux & erroné qu'y

Digitized by Google

donnent les Proteſtans, ils diſent qu'il a contredit l'Ecriture-Sainte. Lorſque ce Livre divin garde le ſilence ſur un dogme ou ſur un uſage qui a toujours été obſervé dans l'Egliſe, ou qu'il ne s'exprime pas aſſez clairement, le Concile a décidé qu'il faut le conſerver en vertu de la tradition, c'eſt-à-dire, de l'enſeignement perpétuel & général de cette ſainte ſociété. Au mot *Tradition* nous avons fait voir que cela ne ſe peut & ne ſe doit pas faire autrement, que cette méthode eſt fondée ſur l'Ecriture même, & que les Proteſtans la ſuivent, en affectant de la blâmer. Quant à la diſcipline, elle ne pouvoit être mieux réglée que ſur les anciens Canons, mais il eſt faux que le Concile ait fait aucun uſage des fauſſes décrétales.

6°. L'on y a traveſti en articles de Foi pluſieurs opinions des Scholaſtiques, ſur leſquelles on avoit juſqu'alors diſputé avec pleine liberté; ce ſont donc autant de nouveaux dogmes inconnus auparavant, à l'occaſion deſquels le Concile a prodigué très-injuſtement les anathêmes. D'autre part, il a omis de décider pluſieurs articles qui ſont cependant crus & profeſſés dans l'Egliſe Romaine.

Réponſe. Nos Adverſaires ſe plaignent donc de ce que le Concile a décidé trop d'Articles de Foi, & de ce qu'il en a décidé trop peu; mais l'un de ces reproches eſt auſſi mal fondé que l'autre. Avant cette époque aucun Théologien n'avoit examiné l'Ecriture-Sainte & la tradition avec autant d'exactitude & de ſoin qu'on l'a fait au Concile de *Trente*; aucun n'avoit eu autant de facilité que là de comparer le ſentiment des Docteurs des différentes Ecoles catholiques & des différentes Nations, & d'en compter les voix; aucun n'avoit pu prévoir les fauſſes conſéquences que les Hérétiques tireroient d'une telle explication de l'Ecriture-Sainte, ou d'une telle opinion qui paroiſſoit innocente; il avoit donc pu être permis juſqu'alors de diſputer là-deſſus, faute de lumière ſuffiſante. Mais dans le Concile tout fut mis au grand jour; l'on examina, l'on diſcuta, l'on compara toutes les raiſons & tous les ſentimens, l'on vit de quel côté étoit la tradition la plus conſtante, on apperçut les conſéquences, par la multitude même des erreurs des Proteſtans, & par la témérité avec laquelle ils adoptoient les ſentimens les moins probables de quelques Théologiens trop hardis. On ſentit donc la néceſſité de terminer ces diſputes par une déciſion formelle. Ainſi l'on en avoit agi dans tous les Conciles précédens, à commencer depuis celui de Nicée juſqu'à celui de Florence, qui étoit le dernier. Ce ſont donc les Proteſtans qui ſont la cauſe de la multitude des décrets & d'anathêmes qu'ils oſent reprocher au Concile de *Trente*.

Digitized by Google

Ce Concile n'a point parlé des autres articles de Foi que nous croyons, ſoit en vertu de paſſages clairs & formels de l'Ecriture-Sainte, ſoit parce qu'ils ont été décidés par les Conciles précédens; à quel propos y auroit-on traité des points de Doctrine dont il n'étoit pas queſtion pour lors? Cette plainte eſt auſſi ridicule que celle des Sociniens & des Déiſtes, qui ſavent mauvais gré au Concile de Nicée de n'avoir pas décidé la Divinité & la Proceſſion du Saint-Eſprit, qui ne furent conteſtés que ſoixante ans après.

En accuſant celui de *Trente* d'avoir forgé des articles de Foi, nouveaux & inconnus juſqu'alors; ils prennent ſoin de l'abſoudre & d'établir le fait contraire, puiſqu'ils diſent que nous croyons les dogmes décidés par ce Concile, non par reſpect pour ſon autorité, mais parce qu'on les croyoit déjà auparavant. *Voyez* le diſcours de Le Courayer ſur la réception du Concile de *Trente*, pag. 790; & un écrit de Léibnitz, dont nous parlerons ci-après. Nous ne concevons pas en quel ſens des dogmes que l'on croyoit déjà, étoient des dogmes nouveaux & inconnus.

9°. La plûpart des décrets de ce Concile ſont obſcurs & ambigus, ſuſceptibles de différens ſens; il paroît même que cette obſcurité eſt ſouvent affectée, parce qu'il ne vouloit pas condamner certaines opinions des Théologiens. L'on a ſi bien ſenti cet inconvénient, que le Pape a établi une Congrégation de Cardinaux & de Docteurs, pour interpréter les déciſions du Concile de *Trente*. Auſſi, loin de terminer les diſputes, ſes décrets en ont fait naître de nouvelles, & pour ſuppléer à leur inſuffiſance, les Papes ont été obligés de donner pluſieurs Bulles pour décider ce qui ne l'étoit pas, en particulier ſur les matières de la grace, &c.

Réponſe. Si le Concile avoit proſcrit toutes les opinions douteuſes & ſur leſquelles on peut diſputer, on lui reprocheroit cette ſévérité avec encore plus d'aigreur. Quelle néceſſité y avoit-il de condamner des opinions qui ne touchent point au fond du dogme, & dont les Défenſeurs font profeſſion de croire tout ce qui eſt expreſſément décidé? Exiger qu'un Concile ait fait ceſſer toutes les diſputes, c'eſt vouloir qu'il ait fait un miracle que l'Ecriture n'a pas opéré depuis dix-ſept cents ans. Quelque clair que puiſſe être un livre ou une déciſion, il ſe trouvera toujours des eſprits ſubtils & bizarres qui, par des interprétations forcées, parviendront à en obſcurcir le ſens, & à en eſquiver les conſéquences. Voilà ce que nous répondent les Proteſtans eux-mêmes, lorſque nous leur objectons l'inſuffiſance de l'Ecriture-Sainte pour terminer les conteſtations en matière de Foi. Mais il y a une très-grande différence entre les dif-

Digitized by Google

putes qui règnent entre eux touchant les divers ſens de l'Ecriture, & celles qui ont lieu entre les Théologiens Catholiques ſur les points de Doctrine non décidés. Celles-ci ne les diviſent point dans la Foi, ne cauſent entre eux aucun ſchiſme, ils ne ſe regardent pas mutuellement comme Hérétiques digne d'anathême; tous ceux qui ſont ſincérement Catholiques ſeroient prêts à renoncer à leur ſentiment, s'il intervenoit une déciſion de l'Egliſe qui le condamnât. Chez les premiers, au contraire, il y a un ſchiſme & une ſéparation abſolue entre les différentes ſectes; elles n'ont ni la même croyance ſur des articles qu'elles jugent cependant néceſſaires, ni le même culte extérieur, ni la même diſcipline, & l'on ſait qu'elles ont les unes contre les autres autant de haine que contre l'Egliſe Catholique.

Il n'auroit pas été beſoin de Bulles des Papes touchant les dernières conteſtations ſur la grace, ſi ceux qui les ont élevées avoient été ſincérement ſoumis aux déciſions du Concile de *Trente*; mais on ſait qu'ils en ont quelquefois parlé avec auſſi peu de reſpect que les Proteſtans, que ſur les paſſages de l'Ecriture-Sainte & ceux de S. Auguſtin qui ſemblent les favoriſer, ils ont adopté le ſens & les explications des Proteſtans, & qu'ils nous accuſent de ſémi-pélagianiſme, comme les Proteſtans en accuſent le Concile de *Trente*. C'eſt donc aſſez mal-à-propos que ces derniers ſe glorifient de ce levain de Proteſtantiſme que le Concile n'a pas pu extirper; s'il avoit pu le prévoir, il l'auroit condamné d'avance.

8°. Pluſieurs de ces décrets qui ſont conçus en termes très-étudiés, & qui pris à la lettre ſont aſſez raiſonnables, ont un tout autre ſens dans la pratique; tels ſont ceux qui regardent le Purgatoire, l'invocation des Saints, le culte des Images & des Reliques; les Théologiens les prennent peut-être dans le même ſens que le Concile, mais le Peuple en les ſuivant ſe livre évidemment à l'idolâtrie.

Réponſe. Une calomnie cent fois réfutée ne fera jamais honneur à ceux qui la répètent. Les Catéchiſmes deſtinés à inſtruire le Peuple ſont entre les mains de tout le monde; que nos Adverſaires nous y montrent quelque choſe de plus ou de moins que ce qu'il y a dans le Concile de *Trente*. Le Peuple eſt donc inſtruit chez nous de la même manière & dans les mêmes termes que les Théologiens. Le Concile a expreſſément ordonné aux Evêques de veiller à ce qu'il ne ſe gliſſe dans les pratiques, dont nous parlons, aucun abus, aucune ſuperſtition, aucune fauſſe dévotion; les Evêques y veillent en effet, puiſque ce ſont eux qui donnent les Catéchiſmes à leurs Diocéſains. Si malgré ces précautions le

Digitized by Google

Peuple par ſtupidité, par opiniâtreté, par indocilité à l'égard des Paſteurs, tomboit dans le crime que les Proteſtans s'obſtinent à nous reprocher, à qui pourroit-on s'en prendre? Oſeroient-ils nous répondre que parmi eux le Peuple entend, avec la même ſubtilité que leurs Théologiens, les dogmes de la Foi juſtifiante, de l'inamiſſibilité de la juſtice, de la nullité de nos mérites & de nos bonnes œuvres, de la prédeſtination abſolue, &c., & que jamais il n'en tire de fauſſes conſéquences? S'ils avoient cette témérité, nous les confondrions par les aveux de leurs propres Docteurs.

Puiſque les décrets du Concile touchant les pratiques dont nous parlons leur paroiſſent aſſez raiſonnables, qu'ils les adoptent & les enſeignent tels qu'ils ſont, en condamnant les abus tant qu'il leur plaira, on ne leur en demande pas davantage.

9°. A l'égard de la diſcipline, les Légats du Pape s'oppoſèrent à la réforme de pluſieurs abus, ceux mêmes que l'on condamna ont continué comme auparavant, & pluſieurs durent encore.

Réponſe. On doit faire attention qu'en matière de diſcipline il n'étoit pas aiſé de dreſſer des réglemens qui puſſent s'accorder avec les loix des divers Souverains, & avec le Droit canonique ſuivi chez les différentes nations. De même que leurs Ambaſſadeurs étoient très-attentifs à proteſter contre tout ce qui pourroit y donner atteinte, on ne doit pas être ſurpris de ce que les Légats refuſoient de reſtreindre les droits dont le Souverain Pontife jouiſſoit depuis un temps immémorial. Au mot *Pape* nous avons fait voir que ces droits n'étoient ni auſſi abuſifs, ni auſſi préjudiciables au bien général de l'Egliſe, que les Proteſtans le prétendent. Il eſt aiſé de déclamer contre les abus, la difficulté eſt de voir ſi les remèdes que l'on veut y apporter n'en feront pas naître d'autres. Les paſſions humaines, ſeules cauſes de tous les déſordres, ſavent ſouvent tourner à leur avantage le frein même par lequel on a voulu les réprimer. On ne peut pas nier que les réglemens faits par le Concile de *Trente* n'aient été très-ſages, & n'aient fait ceſſer pluſieurs abus, les autres auroient été mieux ſuivis, s'il n'y avoit pas eu des hommes puiſſans intéreſſés à en empêcher l'exécution. Il eſt abſurde de ſoutenir d'un côté que l'Egliſe n'a aucun droit de faire des loix, que c'eſt une uſurpation de l'autorité des Souverains, & de l'autre de lui reprocher qu'elle n'a pas le pouvoir de les faire excécuter. En ſecouant le joug de l'autorité de l'Egliſe, les Proteſtans ont fait ſemblant de ſe mettre ſous celui de la puiſſance des Souverains, mais ils ſe ſont révoltés contre elle toutes les fois qu'elle leur a

paru trop gênante. On diroit, à les entendre, qu'il n'y a plus d'abus parmi eux; y en a-t-il un plus grand que la liberté de dogmatiſer & de former des ſchiſmes toutes les fois qu'un Prédicant trouve le ſecret de ſe faire des partiſans? Lorſqu'ils avoient en France le privilége de tenir des ſynodes, ils ont fait des loix de diſcipline; oſeroient-ils ſoutenir qu'aucune n'a jamais été violée?

10°. Le Concile de *Trente* n'a été reçu ni en France ni en Hongrie, il ne l'a été en Eſpagne & dans les Pays-Bas qu'avec des reſtrictions; ſon autorité prétendue a donc été regardée comme nulle par les Catholiques mêmes.

Réponſe. Il n'a point été reçu quant à la diſcipline, pour les raiſons que nous venons d'expoſer; mais quant aux décrets de doctrine & aux déciſions de Foi, il n'eſt aucun pays Catholique où l'on ſe permette d'enſeigner le contraire, & quiconque oſeroit le faire ſeroit regardé comme Hérétique. Le Courayer a été forcé d'en convenir dans ſon *Diſcours ſur la réception du Concile de Trente, particuliérement en France*, qui eſt à la ſuite de ſon Hiſtoire de ce Concile, §. 17. Il obſerve, §. 11, que quand le Nonce de Grégoire XIII demanda au Roi Henri III la publication du Concile, ce Prince répondit qu'il ne falloit point de publication, pour ce qui étoit de Foi, *que c'étoit choſe gardée dans ſon royaume*; mais que pour quelques autres articles particuliers, il feroit exécuter par ſes Ordonnances ce qui étoit porté par le Concile; il le fit en effet dans l'Ordonnance de Blois, publiée l'an 1579. Lorſque l'aſſemblée du Clergé tenue à Melun pendant cette même année renouvella les mêmes inſtances, le Roi répondit: » Que quant à la réformation qu'on prétendoit tirer » du Concile, il eſtimoit n'y être pas tant néceſſaire qu'on » diroit, étant averti qu'il y avoit en d'autres Conciles pluſieurs Canons & décrets auxquels on pouvoit ſe conformer, & d'où même les ſtatuts du Concile étoient pris «, *ibid*. §. 12. Dans les vingt-trois articles que les Juriſconſultes trouvoient contraires aux maximes & aux libertés de l'Egliſe Gallicane, il n'y en a pas un ſeul qui regarde le dogme ou la doctrine, §. 26.

C'eſt donc très-mal-à-propos que Le Courayer inſiſte ſur le préambule de l'Edit de pacification que Henri III accorda aux Calviniſtes l'an 1577, dans lequel il déclara: » Qu'il » donnoit cet édit en attendant qu'il eût plu à Dieu de lui » faire la grace, par le moyen d'un bon, libre & légitime » Concile, de réunir tous ſes ſujets à l'Egliſe Catholique «; & qu'il en conclut que le Concile de *Trente* n'étoit donc pas regardé comme tel dans le Royaume. On ſait que dans ce moment le gouvernement devenu très-foible, & réduit à

tout craindre de la part des Huguenots, étoit forcé de les ménager beaucoup, ſur-tout à cauſe de Henri IV, qui étoit alors à leur tête. Leur réunion à l'Egliſe Catholique pouvoit-elle ſe faire ſans l'acceptation de la doctrine du Concile de *Trente?* Les inſtances réitérées du Clergé pour faire accepter de même les réglemens de diſcipline, ne prouvent rien, ſinon qu'il déſiroit la réformation de tous les abus.

Il ne ſert à rien de dire que quant à la doctrine, elle n'a été reçue que *tacitement* & *implicitement*, & non ſolemnellement, ou dans les formes ordinaires. Ce Critique ſe réfute lui-même, en avouant que dans toutes les diſputes qui ſe ſont élevées en France, l'on a toujours pris pour règle les déciſions du Concile de *Trente*, que la profeſſion de Foi de Pie IV y a été adoptée par tous les Evêques; que les Prélats de ce Royaume, ſoit dans leurs Conciles Provinciaux ou Diocéſains, ſoit dans les aſſemblées du Clergé, ont toujours fait profeſſion de ſe ſoumettre à ſa doctrine, & que dans les oppoſitions mêmes que les Etats ou les Parlemens du Royaume ont formées à l'acceptation de ce Concile, ils ont toujours déclaré qu'*ils embraſſoient la Foi* contenue dans ſes décrets, *ibid.* §. 27. Eſt-ce là une acceptation *tacite?* Nous voudrions ſavoir quelle eſt la *forme ordinaire*, dans laquelle ont été acceptés les articles de Foi décidés dans les autres Conciles généraux tenus depuis la fondation de la Monarchie, & s'ils ont eu beſoin de Lettres patentes du Roi enrégiſtrées dans les Cours Souveraines.

Le Courayer pouſſe plus loin la témérité, en ajoutant qu'à l'égard même de la doctrine, le Concile avoit peut-être autant beſoin de modifications qu'à l'égard des décrets de diſcipline, il tenoit le langage des Proteſtans; auſſi Mosheim & ſon traducteur ont-ils cité ce diſcours avec éloge, *Hiſt. Eccléſ.* 16e. ſiècle, ſect. 3, 1ere. part. c. 1, §. 23. & en général les Proteſtans voudroient perſuader que le Concile de *Trente* n'a été reçu en France, ni quant au dogme, ni quant à la diſcipline.

Ainſi le prétendoit Léibnitz dans un Mémoire qu'il dreſſa ſur les moyens de réunir les Catholiques aux Proteſtans; il auroit voulu que pour préliminaire l'on commençât par regarder ce Concile comme non avenu. Boſſuet réfuta ce Mémoire avec la force ordinaire de ſon raiſonnement; il poſe d'abord les principes fondamentaux de la croyance catholique touchant l'infaillibilité de l'Egliſe en matière de Foi; il fait voir qu'elle énonce ſa Foi par l'organe de ſes Paſteurs, & que leur conſentement unanime dans la doctrine n'a pas moins d'autorité lorſqu'ils ſont diſperſés que lorſqu'ils ſont aſſemblés. Il prouve que ce conſentement des Evêques eſt

Digitized by Google

unanime dans toute l'Égliſe Catholique touchant l'Œcuménicité du Concile de *Trente*, & touchant l'autorité infaillible de ſes déciſions en matière de Foi, qu'il n'y eut jamais de doute ſur ce point en France, non plus qu'ailleurs. Il en conclut que mettre en queſtion ſi l'on recevra ce Concile, ou ſi on ne le recevra pas, c'eſt vouloir délibérer pour ſavoir ſi l'on ſera Catholique ou ſi l'on ſera Hérétique. Voyez l'*Eſprit de Léibnitz*, tome 2, p. 65 & ſuiv.

Après ces vérités inconteſtables, peu importe de ſavoir la manière dont le Concile a été reçu dans les autres pays Catholiques. Nos Adverſaires avouent qu'en Italie, en Allemagne & en Pologne il l'a été ſans réſerve, que dans les Etats du Roi d'Eſpagne il a été reçu *ſans préjudice des droits & des prérogatives de ce Monarque;* or, un des droits du Roi Catholique n'eſt certainement pas de rejetter les déciſions de Foi d'un Concile général. On ſait que le Clergé de Hongrie eſt dans les mêmes principes & ſuit les mêmes maximes que le Clergé de France; il n'eſt donc pas étonnant qu'il ait gardé la même conduite. De tout cela il réſulte qu'aucun Concile général n'a été recu plus authentiquement ni plus ſolemnellement, quant à la doctrine, dans toute l'Egliſe Catholique, que le Concile de *Trente;* les Proteſtans n'y ont oppoſé aucune objection qui ne puiſſe être tournée contre tous les autres Conciles. Lorſqu'en 1619 les Arminiens les alléguèrent contre le ſynode de Dordrecht qui les avoit condamnés, les Calviniſtes n'en tinrent aucun compte, & traitèrent ces ſectaires comme des rebelles. *Voyez* Arminiens.

TRÉPASSÉS. *Voyez* Morts.

TRÊVE DE DIEU OU DU SEIGNEUR. Pendant le cours de l'onzième ſiècle, lorſque les Seigneurs ne ceſſoient de ſe faire la guerre entre eux, & ne connoiſſoient d'autre voie que les armes pour venger leurs injures réelles ou imaginaires, les Evèques cherchèrent un moyen d'arrêter ce brigandage qui rendoit les peuples malheureux. Il fut ordonné dans pluſieurs Conciles, ſous peine d'excommunication, à tous les Seigneurs & Chevaliers de ceſſer toutes hoſtilités depuis le mercredi au ſoir de chaque ſemaine juſqu'au lundi ſuivant, & pendant l'Avent & le Carême. L'on obtint ainſi pour les peuples quelque temps de repos & de ſûreté. L'époque la plus ancienne à laquelle on puiſſe rapporter cette inſtitution, eſt l'an 1032 ou 1034. Peu-à-peu elle fut adoptée en France & en Angleterre, mais non ſans réſiſtance, ſur-tout de la part des Normands. Elle fut con-

Digitized by Google

firmée par le Pape Urbain II, au Concile tenu à Clermont l'an 1095. Ainſi les motifs de Religion produiſirent ſur des ames féroces l'effet qu'auroit dû faire la raiſon & les principes de juſtice.

C'eſt aux Hiſtoriens de rapporter les époques de cet établiſſement dans les différentes contrées, les variétés que l'on y introduiſit, les infractions qu'il eſſuya, &c. autant les Seigneurs cherchoient à le reſtreindre; autant le Clergé travailloit à l'étendre & à l'augmenter. Le grand nombre des Conciles aſſemblés à ce ſujet dans l'Aquitaine, dans les Gaules, en Allemagne, en Eſpagne & en Angleterre pour confirmer cette inſtitution ſalutaire, montre aſſez la grandeur des maux qui affligeoient les peuples, & les obſtacles qu'il y avoit à ſurmonter pour établir en Europe une eſpèce de police. Les plus zélés Prédicateurs de la *Trêve de Dieu* furent S. Odilon, Abbé de Cluni, & le B. Richard, Abbé de Vannes, auxquels ſe joignirent les plus ſaints Perſonnages qui vivoient pour lors, ſoit dans le Clergé, ſoit parmi les Laïques, & l'application avec laquelle pluſieurs Souverains vertueux travaillèrent à cette bonne œuvre, n'a pas peu contribué à leur faire décerner un culte après leur mort. Les Croiſades entrepriſes ſur la fin de ce même ſiècle, contribuèrent encore plus efficacement à éteindre le feu des guerres particulières. Voyez *Ducange* au mot *Treva Dei.*

TRIBU, famille. Les Iſraélites formèrent entre eux douze *Tribus*, ſelon le nombre des enfans de Jacob, mais ce Patriarche ayant adopté en mourant les deux fils de Joſeph, Ephraïm & Manaſſé, il ſe trouva ainſi treize chefs de *Tribus* ſavoir, Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Iſſachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Azer, Benjamin, Ephraïm & Manaſſé. Cependant la Paleſtine ou Terre promiſe ne fut partagée qu'entre douze *Tribus*, celle de Lévi n'eut point de part au partage, parce qu'elle étoit conſacrée au ſervice religieux. Mais Moïſe avoit pourvu à ſa ſubſiſtance, en aſſignant aux différentes familles de Lévites leur demeure dans les villes des douze autres *Tribus*, avec une petite étendue de territoire, & en leur attribuant la dîme des fruits, les prémices & les oblations du peuple. Jacob au lit de la mort avoit prédit à cette *Tribu* qu'elle ſeroit diſperſée dans Iſraël, *Gen.* c. 49. Son ſort n'étoit donc pas capable d'exciter la jalouſie des autres. *Voyez* LÉVITE.

Après la mort de Saül leur premier Roi, dix *Tribus* demeurèrent attachées à Isbozeth ſon fils; David ſon ſucceſſeur ne régna d'abord que ſur les deux *Tribus* de Juda & de Benjamin, mais après la mort d'Isbozeth, toutes ſe réuni-

Digitized by Google

rent ſous l'obéiſſance de David. Autant que l'on en peut juger par conjecture, l'origine de cette première ſéparation fut la jalouſie des autres *Tribus* contre celle de Juda qui étoit la plus nombreuſe, & à laquelle le ſceptre de la royauté avoit été promis par le teſtament de Jacob, *ibid.* Elles retardèrent tant qu'elles purent l'exécution de cette promeſſe. Ce fut auſſi le germe du ſchiſme qui ſe fit entre elles ſous le règne de Roboam, fils de Salomon; dix *Tribus* ſe révoltèrent, ſe donnèrent un Roi particulier, & furent nommées le *Royaume d'Iſraël*, dont la capitale étoit Samarie; les deux ſeules *Tribus* de Juda & de Benjamin demeurèrent fidèles à Roboam & à ſes ſucceſſeurs; elles furent appellées le *Royaume de Juda*, dont le chef-lieu étoit Jéruſalem. Il y eut des diſſentions & des guerres preſque continuelles entre les Souverains de ces deux Royaumes, preſque tous les Rois d'Iſraël tombèrent dans l'idolâtrie & y entraînèrent leurs ſujets; ceux de Juda retinrent ordinairement les leurs dans l'obſervation de la loi du Seigneur. Cette diviſion continua juſqu'à la captivité de Babylone.

Il nous paroît qu'à n'enviſager que l'intérêt politique, la diſtribution de la nation entière en différentes *Tribus*, dont les poſſeſſions étoient ſéparées, & qui ne formoient entre elles aucune alliance, devoit produire de très-bons effets. Elle attachoit chaque *Tribu* au ſol qui lui étoit tombé en partage, elle mettoit chaque chef de famille dans la néceſſité de faire valoir ſa portion, & de conſerver ainſi l'héritage de ſes pères. Elle prévenoit l'agrandiſſement des familles ambitieuſes, par conſéquent les uſurpations qu'elles auroient pu faire, & entretenoit l'égalité entre tous les membres de l'Etat. Il ne pouvoit en réſulter le même inconvénient que cauſe parmi les Indiens la diſtinction des Caſtes ou des *Tribus*; la ſéparation de celles-ci, fondée ſur des idées fauſſes & ſur une croyance abſurde, produit la haine, le mépris, l'averſion des Caſtes ſupérieures, à l'égard des autres; la diſtinction des Juifs en différentes familles toutes égales, les faiſoit ſouvenir qu'ils étoient tous nés du ſang de Jacob, & obligés de ſe regarder comme frères. *Voyez* JUIFS.

TRINITAIRES, terme qui a reçu différentes ſignifications arbitraires. Souvent l'on s'en eſt ſervi pour déſigner toutes les ſectes hérétiques qui ont enſeigné des erreurs touchant le Myſtère de la Sainte-Trinité, en particulier les Sociniens; mais il eſt beaucoup mieux de les appeller *Unitaires*, comme on le fait aujourd'hui. Ce ſont eux qui ont coutume de donner le nom de *Trinitaires* & d'*Athanaſiens* aux Catholiques & aux Proteſtans qui reconnoiſſent un ſeul Dieu en trois

Digitized by Google

perſonnes, & qui profeſſent le Symbole de Saint-Athanaſe. *Voyez* Sociniens.

Trinitaires, Ordre religieux, inſtitué à l'honneur de la Sainte-Trinité, pour la rédemption des Chrétiens réduits à l'eſclavage chez les Infidèles. On les appelle en France *Mathurins*, parce que la première Egliſe qu'ils ont eue à Paris, & qui leur fut donnée par le Chapitre de la Cathédrale, étoit ſous l'invocation de Saint Mathurin. Ils ſont habillés de blanc & portent ſur la poitrine une croix mi-partie de rouge & de bleu. En faiſant profeſſion ils s'engagent à travailler au rachat des Chrétiens détenus en eſclavage dans les républiques d'Alger, de Tripoli, de Tunis, & dans les Royaumes de Fez & de Maroc; ils emploient à cette bonne œuvre le tiers du revenu de leurs maiſons & les aumônes qu'ils peuvent recueillir dans les différentes provinces. Ils ſont ſous une règle particulière, quoique pluſieurs Auteurs aient cru qu'ils ſuivoient celle de Saint Auguſtin.

Cet Ordre prit naiſſance en France, l'an 1198, ſous le pontificat d'Innocent III; ſes fondateurs furent S. Jean de Matha & S. Félix de Valois. Le premier étoit né à Faucon en Provence, le ſecond étoit probablement originaire de la petite Province de Valois dans la Brie, & non de la famille royale de Valois, qui ne commença que plus d'un ſiècle après. Gauthier de Châtillon leur donna dans ſes terres un lieu nommé *Cer-froid*, dans la Brie, au diocèſe de Meaux, pour y bâtir un Couvent, qui eſt devenu le chef-lieu de tout l'Ordre. Ce nom paroît être une corruption des mots celtiques, *ſarta freta*, *terrain défriché*. Voyez *le Dict. de Ducange*. Honoré III confirma leur règle qui étoit très-auſtère dans l'origine; les Religieux ne devoient manger ni viande, ni poiſſon, excepté les jours de grandes fêtes, ils vivoient d'œufs, de laitage, de légumes aſſaiſonnés d'huile; il leur étoit défendu de voyager à cheval. Mais en 1267, Clément IV comprit qu'il étoit moralement impoſſible à des Religieux obligés de voyager ſouvent, & de ſéjourner parmi les Infidèles, d'obſerver conſtamment un régime auſſi auſtère, il leur accorda un adouciſſement en leur permettant de ſe ſervir d'un cheval, de manger du poiſſon & de la viande.

Les *Trinitaires* poſſèdent environ 250 maiſons diſtribuées en treize Provinces, dont ſix ſont en France, trois en Eſpagne, trois en Italie, & une en Portugal. Ils ont eu autrefois quarante-trois maiſons en Angleterre, neuf en Ecoſſe, & cinquante-deux en Irlande. La prétendue réformation, en détruiſant ces établiſſemens inſpirés par la cha-

rité, a fait ceſſer dans ces Royaumes la bonne œuvre à laquelle ils étoient conſacrés.

En 1573 & en 1576, dans les deux Chapitres généraux tenus pour lors, il ſe trouva un nombre de Religieux aſſez fervens pour ſouhaiter de reprendre l'obſervation de la règle dans toute la rigueur primitive, comme l'avoient déjà fait pluſieurs en Portugal, l'an 1454. On leur en laiſſa la liberté, & on leur aſſigna des maiſons où ils pourroient exécuter leur deſſein; Grégoire XIII & Paul V approuvèrent cette réforme.

Le Frère Jérôme Hallies, Religieux François, l'établit dans le couvent de Rome, & trois ans après dans celui d'Aix en Provence. Il ajouta aux anciennes auſtérités la nudité des pieds; de-là l'origine des *Trinitaires déchauſſés*.

Ce nouvel Inſtitut fut introduit en Eſpagne l'an 1594, par le Père Jean-Baptiſte de la Conception, mort en odeur de ſainteté l'an 1613; l'on déſigna dans chaque Province deux ou trois maiſons pour ceux qui voudroient s'y aſtreindre, en leur laiſſant néanmoins la liberté de retourner dans leur ancien Couvent, quand bon leur ſembleroit. Peu-à-peu cette réforme fit des progrès en Italie, en Allemagne & en Pologne. En 1670, les Réformés eurent aſſez de maiſons en France pour en former une Province, & dans cette même année ils tinrent leur premier Chapitre général.

En 1635, Urbain VIII commit par un Bref le Cardinal de la Rochefoucault pour établir plus de régularité dans les maiſons de *Trinitaires* dans leſquelles il y avoit du relâchement. Conſéquemment ce Cardinal rendit un décret par lequel il fut ordonné aux Religieux d'obſerver la règle primitive, telle qu'elle avoit été mitigée par Clément IV. Cela fut exécuté dans la plupart des Couvens, en particulier à Cer-froid, chef-lieu de l'Ordre. Ceux qui s'y conforment ne portent point de linge, diſent matines à minuit, ne font gras que le Dimanche, &c.

Il ne faut pas confondre avec les *Trinitaires* les Pères de la Merci, ou de la Rédemption des captifs, inſtitués dans le même deſſein à Barcelone l'an 1223, par Saint Pierre Nolaſque, Gentilhomme François; nous en avons parlé au mot *Merci*.

Un célèbre Incrédule de notre ſiècle n'a pu s'empêcher de donner des éloges à cette inſtitution. Après avoir parlé de pluſieurs Congrégations dévouées au ſervice du prochain, » Il en eſt, dit-il, un autre plus héroïque; car ce nom » convient aux *Trinitaires* de la Rédemption des captifs, établis » vers l'an 1120, par un Gentilhomme nommé *Jean de* » *Matha*. Ces Religieux ſe conſacrent depuis cinq ſiècles à » briſer les chaînes des Chrétiens chez les Maures. Ils em-

» ploient à payer les rançons des eſclaves leurs revenus & » les aumônes qu'ils recueillent & qu'ils portent eux-mêmes » en Afrique «. *Eſſais ſur l'Hiſt. gén.* c. 135.

Trinitaires, Religieuſes. S. Jean de Matha avoit établi d'abord en Eſpagne une Congrégation de Filles de la ſainte Trinité, qui n'étoient que des Oblates, & qui ne faiſoient point de vœux; en 1201, l'Infante Conſtance, fille de Pierre II, Roi d'Arragon, leur fit bâtir un Monaſtère, les engagea par ſon exemple à y faire la profeſſion religieuſe, & elle y fut la première ſupérieure. Vers l'an 1612, Françoiſe de Romero, fille d'un Lieutenant-général des armées d'Eſpagne, voulant ſe conſacrer à Dieu, raſſembla des Compagnes; elles ſe mirent ſous la direction du Père Jean-Baptiſte de la Conception, qui avoit établi les *Trinitaires déchauſſés*, elles prirent l'habit, & embraſſèrent l'inſtitut de cet Ordre. Les Religieux ayant refuſé de ſe charger du gouvernement de ces filles, elles s'adreſſèrent à l'Archevêque de Tolède, qui leur permit de vivre ſuivant la règle qu'elles avoient choiſie. On ne nous dit point à quelle bonne œuvre particulière elles ſe deſtinèrent.

Enfin il y a encore un Tiers-Ordre de *Trinitaires*. *Voyez* Tiers-Ordre.

TRINITÉ. Le Myſtère de la ſainte *Trinité* eſt Dieu lui-même ſubſiſtant en trois perſonnes, le Père, le Fils & le Saint-Eſprit, réellement diſtingués l'un de l'autre, & qui poſſèdent tous trois la même nature divine, numérique & individuelle.

Il n'y a qu'un ſeul Dieu, cette vérité eſt le fondement de la Foi Chrétienne; mais cette même Foi nous enſeigne que l'unité même de Dieu eſt féconde, que la nature divine, ſans ceſſer d'être une, ſe communique par le Père au Fils, par le Père & le Fils au Saint-Eſprit, ſans aucune diviſion ou diminution de ſes attributs ou de ſes perfections. Ainſi le mot *Trinité* ſignifie l'unité des trois perſonnes divines, quant à la nature, & leur diſtinction réelle, quant à la perſonnalité.

Ce Myſtère eſt incompréhenſible ſans doute, mais il eſt formellement révélé dans l'Ecriture-Sainte & dans la tradition.

Nous devons donc, 1°. en apporter les preuves, 2°. voir ce que les Hérétiques y oppoſent, 3°. juſtifier le langage des Pères de l'Egliſe & des Théologiens. Dans l'Article ſuivant, nous examinerons ſi ce Myſtère eſt tiré de la Philoſophie de Platon.

§. I.

Preuves du Dogme de la Sainte-Trinité.

1°. *Matt.* c. 28, ℣. 19, Jéſus-Chriſt dit à ſes Apôtres : » Allez enſeigner toutes les Nations, baptiſez-les au nom » du Père & du Fils & du Saint-Eſprit. « Le deſſein de notre Sauveur ne fut certainement jamais de faire baptiſer les Fidèles en un autre nom que celui de Dieu, ni de les conſacrer à des autres Êtres qu'à Dieu. Voilà cependant trois perſonnes au nom deſquelles il veut que le Baptême ſoit donné ; il faut donc que chacune des trois ſoit véritablement Dieu, ſans qu'il s'enſuive de-là qu'il y a trois Dieux, par conſéquent, que la nature ou l'eſſence divine ſoit commune à toutes les trois ſans aucune diviſion. Auſſi les Pères de l'Egliſe & les Théologiens obſervent que Jéſus-Chriſt a dit, *au nom*, ſans ſe ſervir du pluriel, afin de marquer l'unité de la nature divine, qu'il ajoute, du Père & du Fils & du Saint-Eſprit, en répétant la conjonction copulative, afin de faire ſentir l'égalité parfaite de ces trois perſonnes diſtinctes.

Ce ne ſont donc pas ici trois dénominations ſeulement, trois manières d'enviſager une ſeule & même perſonne, trois attributs relatifs à ſes différentes opérations, comme le prétendent quelques Sociniens ; que ſignifieroit le Baptême donné au nom de trois attributs, ou de trois opérations de la Divinité ? Il eſt dit ailleurs qu'il eſt donné au nom de Jéſus-Chriſt ; il faut donc que ce divin Sauveur ſoit l'une des trois perſonnes qui eſt déſignée, & que les deux autres ſoient des Êtres auſſi réellement ſubſiſtans que lui. *Voyez* PERSONNE.

On nous objecte que le nom de *Perſonne* n'eſt donné dans l'Ecriture ni au Fils ni au Saint-Eſprit. Mais il n'y eſt pas non plus attribué au Père ; aucun Hérétique n'a cependant nié que Dieu le Père ne fût une *Perſonne*, un Être ſubſiſtant & intelligent. D'ailleurs, lorſque S. Paul, *Philipp.* c. 2, ℣. 6, dit de Jéſus-Chriſt, *Qui cum in formâ Dei eſſet*, &c. nous ſoutenons qu'il faut traduire, *qui étant une Perſonne divine* ; puiſque cela ne peut pas ſignifier qu'il avoit la figure, l'extérieur, les apparences de la Divinité. Et lorſque le même Apôtre dit, 2 *Cor.* c. 2, ℣. 10, » Si j'ai accordé » quelque choſe, je l'ai fait dans *la Perſonne* de Jéſus-Chriſt, « cela ſignifie évidemment, je l'ai fait de ſa part, par ſon autorité, comme le repréſentant & tenant ſa place. Ce ne ſont point là de ſimples dénominations.

Digitized by Google

2°. Nous liſons dans S. Jean, *Epiſt.* 1, c. 5, ℣. 7 : » Il » y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le Père, » le Verbe & le Saint-Eſprit, & ces trois ſont une unité, » *unum*, ℣. 8 ; & il y en a trois qui rendent témoignage » ſur la terre, l'eſprit, l'eau & le ſang, & ces trois ſont une » même choſe. « L'*eſprit*, l'*eau* & le *ſang*, ſont les dons miraculeux du Saint-Eſprit, le Baptême & le Martyre. Si les trois témoins du ℣. 7 étoient de même eſpèce, ils ne rendroient point témoignage dans le Ciel, mais ſur la terre, comme ceux du ℣. 8. Or, dans le temps auquel l'Apôtre parloit, le Père, le Verbe & le Saint-Eſprit étoient certainement dans le Ciel.

Nous ſavons que l'authenticité du ℣. 7 eſt conteſtée, non-ſeulement par les Sociniens, mais par de ſavans Catholiques. Il ne ſe trouve point, diſent-ils, dans le très-grand nombre des anciens manuſcrits ; il a donc été ajouté dans les autres par des Copiſtes téméraires. Mais il y a auſſi des manuſcrits non moins anciens, dans leſquels il ſe trouve. On conçoit aiſément que la reſſemblance des premiers & des derniers mots du ℣. 7, avec ceux du ℣. 8, a pu donner lieu à des Copiſtes peu attentifs de ſauter le ſeptième ; mais qui auroit été l'Ecrivain aſſez hardi pour ajouter au texte de S. Jean un verſet qui n'y étoit pas ? Une preuve que la différence des MS. eſt venue d'une omiſſion involontaire, & non d'une infidélité préméditée, eſt que dans pluſieurs le ℣. 7 eſt ajouté à la marge, de la propre main du Copiſte. En ſecond lieu, dans le ℣ 6, l'Apôtre a déjà fait mention de l'eau, du ſang & de l'eſprit, qui rendent témoignage à Jéſus-Chriſt, eſt-il probable qu'il ait répété tout de ſuite la même choſe dans le ℣. 8, ſans aucun intermédiaire ? L'ordre & la clarté du diſcours exigent abſolument que le ℣. 7 ſoit placé entre deux. Enfin ceux qui ſoutiennent que le 7e. verſet eſt une fourrure, ſont obligés de ſoutenir que ces mots du verſet 8, *ſur la terre*, ont encore été ajoutés au texte, parce qu'ils ſont relatifs à ceux du ℣. précédent, *dans le Ciel.* C'eſt pouſſer trop loin la témérité des conjectures.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'au 3e. ſiècle, près de cent ans avant le Concile de Nicée, Tertullien & S. Cyprien ont cité ces mots du ℣. 7, *ces trois ſont un*, le premier, l. *adv. prax.* c. 2, le ſecond, l. *de unitate Eccl.* p. 196. Nous n'avons point de manuſcrits qui datent de ſi loin. Auſſi les plus habiles Critiques, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans, ſoutiennent l'authenticité de ce paſſage ; D. Calmet les a cités dans une Diſſertation ſur ce ſujet, *Bible d'Avignon*, tom. 16, p. 462.

Digitized by Google

On nous demande pourquoi il n'a pas été allégué par les Pères du 4e. ſiècle dans leurs diſputes contre les Ariens ; & dans leurs traités *ſur la Trinité*. 1°. S. Hilaire répond pour nous que la Foi des Chrétiens étoit ſuffiſamment fondée ſur la forme du Baptême, l. 2 *de Trinit.* n. 1. Il ajoute qu'il ne faut pas blâmer une omiſſion, lorſque l'on a l'abondance pour choiſir, l. 6, n. 41. 2°. Contre les Ariens il n'étoit pas queſtion de prouver la divinité des trois perſonnes, mais ſeulement celle du Fils. 3°. Ces Hérétiques, Sophiſtes auſſi pointilleux que ceux d'aujourd'hui, en comparant le ℣. 7 avec le ℣ 8, auroient conclu que les trois Perſonnes divines n'avoient entre elles qu'une unité de témoignage, comme l'eſprit, l'eau & le ſang. 4°. Pluſieurs des Pères ont pu avoir des exemplaires dans leſquels le ℣. 7 étoit omis. Mais enfin ſommes-nous obligés de rendre raiſon de tout ce que les Pères ont dit ou n'ont pas dit ? Jamais queſtion de critique n'a mieux prouvé que celle-ci la néceſſité de nous en tenir à la tradition ou à l'enſeignement commun & conſtant de l'Egliſe, touchant le nombre, l'authenticité, l'intégrité des livres de l'Ecriture-Sainte & de toutes leurs parties.

3°. Le dogme de la ſainte *Trinité* eſt fondé ſur tous les paſſages que nous avons cités pour prouver la divinité du *Fils de Dieu* & celle du *Saint-Eſprit*. Voyez ces deux mots. S. Paul, 2 *Cor.* c. 13, ℣. 13, ſalue ainſi les Fidèles : » Que la grace de N. S. J. C., l'amour de Dieu, & la » communication du S. Eſprit ſoit avec vous tous «. Saint Pierre, *Epiſt.* 1, c. 1, ℣. 1, parle à ceux qui ſont élus, » Selon la preſcience de Dieu le Père, pour être ſanctifiés » par l'eſprit, pour lui obéir, & pour être lavés par le » ſang de Jéſus-Chriſt «. Voilà des opérations qui ne peuvent être attribuées qu'à des perſonnes, ou à des Etres ſubſiſtans.

Les explications forcées que les Sociniens donnent à tous ces paſſages, les ſubtilités par leſquelles ils en détournent le ſens, démontrent qu'ils ſont dans l'erreur ; jamais des interprétations auſſi extraordinaires n'ont pu venir à l'eſprit des premiers Fidèles. Si les Apôtres avoient parlé le langage de ces Hérétiques, ils auroient tendu à leurs Proſélytes un piége inévitable d'erreur. Cependant s'il y a une queſtion eſſentielle au Chriſtianiſme, c'eſt de ſavoir s'il y a un ſeul Dieu, ou s'il y en a trois. Comment peut-on ſoutenir d'un côté que l'Ecriture-Sainte eſt claire & très-intelligible ſur tous les articles fondamentaux ou néceſſaires au ſalut, & de l'autre, prêter aux Ecrivains ſacrés un ſtyle auſſi énigmatique ?

Digitized by Google

4°. La pratique conſtante de l'Egliſe Chrétienne, depuis les Apôtres juſqu'à nous, prouve auſſi évidemment que l'Ecriture-Sainte, la vérité de ſa croyance. Il eſt certain que dans les trois premiers ſiècles, à dater depuis les Apôtres, le culte de lâtrie, le culte ſuprême, l'adoration priſe en rigueur a été rendue aux trois perſonnes de la ſainte *Trinité*, & à chacune en particulier; donc l'on a cru que chacune eſt véritablement Dieu. Nous pourrions le prouver par les témoignages de S. Juſtin, de S. Irénée, d'Athénagore, de S. Théophile d'Antioche, qui tous ont vécu au ſecond ſiècle; mais nos adverſaires y préféreront peut-être celui de nos ennemis. Or il eſt conſtant que Praxéas & Sabellius ont accuſé les Orthodoxes de Trithéiſme, à cauſe de cette adoration, *Tertull. adv. prax.* c. 2, 3 & 13. L'auteur du dialogue intitulé *Philopatris*, qui a écrit ſous le règne de Trajan, au commencement du ſecond ſiècle, tourne les Chrétiens en ridicule au ſujet de ce même culte. « Jure-moi, dit-il, par le Dieu du Ciel, » éternel, & ſouverain Seigneur, par le Fils du Père, » par l'Eſprit qui procède du Père, un en trois, & trois » en un; c'eſt le vrai Jupiter & le vrai Dieu ». Il falloit que la croyance des Chrétiens fût déjà bien connue, pour qu'un Païen pût l'exprimer ainſi.

Cette foi étoit d'ailleurs atteſtée par la forme du Baptême, le 50e. Canon des Apôtres ordonne de l'adminiſtrer par trois immerſions, & avec les paroles de Jéſus-Chriſt; c'étoit, ſelon les Pères, une tradition des Apôtres, & un rite établi pour marquer la diſtinction des trois Perſonnes divines. *Voyez* les *Notes de Beveridge* ſur ce Canon. Dans la ſuite on ajouta la Doxologie, le *Triſagion*, le *Kyrie* répété trois fois à l'honneur de chaque Perſonne, &c. pour inculquer toujours la même vérité.

5°. Une preuve non moins frappante de la vérité du dogme Catholique, touchant ce myſtère, eſt le chaos d'erreurs dans lequel les Sociniens ſe ſont plongés dès qu'ils l'ont attaqué; erreurs qui ſont les conſéquences l'une de l'autre. Dès ce moment ils ont été obligés de nier l'incarnation du Verbe, & la Divinité de Jéſus-Chriſt, la rédemption du monde dans le ſens propre, les mérites infinis de ce divin Sauveur, la ſatisfaction qu'il a faite à la juſtice divine pour les péchés de tous les hommes; pluſieurs ont enſeigné qu'on ne doit pas lui rendre le culte ſuprême ou l'adoration proprement dite. Il a fallu nier le péché originel, ou du moins ſa communication à tous les enfans d'Adam; le beſoin qu'ils avoient d'une rédemption & d'une grâce ſanctifiante pour être rétablis dans la juſtice; la va-

Digitized by Google

lidité du Baptême des enfans, l'efficacité des Sacremens, la néceſſité d'un ſecours ſurnaturel pour faire des œuvres méritoires, &c. En ajoutant à toutes ces erreurs celles des Proteſtans, les Sociniens ont réduit leur Chriſtianiſme à un pur Déiſme, & pluſieurs n'en ſont pas demeurés-là. *Voyez* Socinianisme.

Après ce progrès d'impiété, qui avoit été prévu par les Théologiens, les Incrédules n'ont-ils pas bonne grâce de nous demander à quoi ſert le dogme inintelligible & incompréhenſible de la *Trinité*? Il ſert à conſerver dans ſon entier le Chriſtianiſme tel que Jéſus-Chriſt & les Apôtres l'ont prêché, & à prévenir la chaîne d'erreurs que nous venons d'expoſer; à ſoumettre à la parole de Dieu notre raiſon & notre intelligence, hommage le plus profond & le plus pur qu'une créature puiſſe rendre à ſon ſouverain maître; à nous inſpirer la reconnoiſſance, l'amour, la confiance pour un Dieu dont toute l'eſſence eſt, pour ainſi dire, appropriée à notre ſalut éternel. Il ſert enfin à nous faire comprendre que notre Religion n'eſt pas l'ouvrage des hommes, puiſque l'idée qu'elle nous donne de la Divinité n'a jamais pu leur venir naturellement à l'eſprit; aucun d'eux n'étoit capable de former un ſyſtême de croyance ſi bien lié, que l'on ne peut en nier un ſeul article ſans renverſer tous les autres, à moins que l'on ne veuille ſe contredire. Il eſt démontré que ſi celui des Sociniens étoit vrai, le Chriſtianiſme, tel que nous le profeſſons, ſeroit une Religion plus fauſſe & plus abſurde que le Mahométiſme, qu'à en juger par l'événement, la venue de Jéſus-Chriſt ſur la terre y auroit produit plus de mal que de bien. *Voyez* Abadie, *Traité de la Divinité de J. C.*

§. II.

Objections des Hétérodoxes.

On nous demande s'il y a de la raiſon & du bon ſens à croire ce que nous ne concevons pas; nous répondons qu'il n'y auroit ni raiſon ni bon ſens à refuſer de croire. Nous imitons la conduite d'un enfant qui, inſtruit par ſon père, croit à ſes leçons, quoiqu'il ne les comprenne pas, parce qu'il compte ſur les connoiſſances, ſur la droiture & ſur la tendreſſe de ſon père; celle d'un aveugle-né, qui croit ce qu'on lui dit touchant la lumière & les couleurs, auxquelles il ne conçoit rien, parce qu'il ſent que ceux qui ont des yeux n'ont aucun intérêt à le tromper, & que tous ne peuvent pas ſe réunir à lui en impoſer;

Digitized by Google

celle d'un voyageur qui, obligé de marcher dans un pays inconnu, prend un guide & ſe fie à lui, perſuadé de l'expérience de cet homme & de ſa probité, &c. Avons-nous tort de croire à la parole de Dieu, pendant qu'à tout moment nous ſommes forcés de nous en rapporter à celle des hommes? Il y a lieu d'eſpérer que ſi les Incrédules parviennent à bannir de l'univers la foi divine, du moins ils ne détruiront pas la foi humaine.

Il eſt fâcheux que les Proteſtans aient ouvert la porte au Socinianiſme, dont les principes conduiſent à de ſi affreuſes conſéquences. On ſait que Luther & Calvin ont parlé de la *Trinité* d'une manière très-peu reſpectueuſe, & malheureuſement leurs Sectateurs tiennent ſouvent à-peu-près le même langage.

Ils diſent que le mot *Trinité* n'eſt point dans l'Ecriture-Sainte, que Théophile d'Antioche eſt le premier qui s'en ſoit ſervi; que l'Egliſe Chrétienne lui eſt très-peu redevable de cette invention, que l'uſage de ce terme & de pluſieurs autres, inconnus aux Ecrivains ſacrés, & auxquels les hommes n'attachent aucune idée, ou ſeulement de fauſſes, a nui à la charité & à la paix, ſans les rendre plus ſavans, & a occaſionné des héréſies très-pernicieuſes.

Ce dernier fait eſt abſolument faux; S. Théophile n'a vécu que ſur la fin du ſecond ſiècle; dès le premier, & du temps des Apôtres, Simon le Magicien, Cérinthe, les Gnoſtiques avoient dogmatiſé contre le Myſtère de la *Trinité*, contre l'Incarnation, contre la Divinité de Jéſus-Chriſt: S. Jean les a réfutés dans ſes Lettres & dans ſon Evangile; ces myſtères ne s'accordoient point avec les *Dons* des Valentiniens, & avec leurs généalogies dont Saint Paul a parlé. Au commencement du ſecond, les Ebionites, les Carpocratiens, les Baſilidiens, les Ménandriens, les différentes branches de Gnoſtiques, ne croyoient pas plus à la *Trinité* ni à l'Incarnation que leurs prédéceſſeurs; S. Ignace, mort l'an 107, les attaque dans ſes Lettres; leur ſyſtême, forgé dans l'Ecole d'Alexandrie, étoit incompatible avec tous nos myſtères. Les diſputes & les héréſies avoient donc commencé long-temps avant l'invention du terme de *Trinité;* celles de Praxéas, de Noël, de Sabellius, de Paul de Samoſate, d'Arius, &c. qui ſont venues à la ſuite, n'étoient qu'une propagation des premières. D'ailleurs qu'a fait S. Théophile, ſinon d'exprimer par un ſeul mot ce qui avoit été dit par S. Jean dans le célèbre paſſage dont nous avons prouvé l'authenticité? Ce n'eſt donc pas ce mot qui a occaſionné les diſputes & qui a troublé la paix, c'eſt le fond & la ſubſtance même du

myſtère, que les raiſonneurs entêtés n'ont jamais pu ſe réſoudre à croire; il ne ſied guères à ceux qui ont allumé le feu de crier contre l'incendie.

D'autres diſent que pendant les trois premiers ſiècles on n'avoit rien preſcrit à la foi des Chrétiens ſur ce myſtère, du moins ſur la manière dont le Père, le Fils, & le S. Eſprit ſont diſtingués l'un de l'autre, ni fixé les expreſſions dont on devoit ſe ſervir; que les Docteurs Chrétiens avoient différens ſentimens ſur ce ſujet. Mosheim, *Hiſt. Eccleſ.* 4e ſiècle, 2e part. c. 5, §. 9. *Hiſt. Chriſt.* ſæc. 3, §. 31.

Nouveau trait de témérité; dès le temps des Apôtres, la foi des Chrétiens étoit preſcrite par les paroles de J. C. qui ſont la forme du Baptême, comme S. Hilaire l'a remarqué, en nommant *le Père, le Fils & le S. Eſprit*, tout Fidèle ſavoit que l'un n'eſt pas l'autre, que chacun des trois eſt Dieu, que cependant ce ne ſont pas trois Dieux: nous n'en ſavons pas plus aujourd'hui. Auſſi-tôt que des raiſonneurs voulurent l'entendre autrement, ils furent regardés comme Hérétiques. Tous les Docteurs Chrétiens étoient donc de même ſentiment, lors même que leurs expreſſions étoient différentes. Mosheim lui-même a remarqué que chez les anciens Pères, les mots *ſubſtance, nature, forme, choſe, perſonne*, ont la même ſignification, *Diſſert. ſur l'Hiſt. Eccleſ.* tom. 2, p. 533, 534. Ce n'eſt plus de même aujourd'hui; parce que les équivoques & les ſophiſmes des Hérétiques ont forcé les Pères à y mettre de la diſtinction. Il y a donc de l'injuſtice à juger de leur ſentiment par des expreſſions qui ne ſont plus conformes au langage actuel de la Théologie.

Mosheim a commis une faute encore plus griève, en diſant que les Chrétiens d'Egypte penſoient comme Origène, ſavoir que le Fils étoit à l'égard de Dieu ce que la raiſon eſt dans l'homme, & que le S. Eſprit n'étoit que la force active ou l'énergie divine. 1°. Il auroit fallu citer le paſſage dans lequel Origène s'eſt ainſi exprimé. Les Editeurs de ſes ouvrages ont fait voir qu'il a ſoutenu que les trois Perſonnes ſont trois êtres ſubſiſtans, réellement diſtincts, & non trois actions ou trois dénominations, *Origenian.* c. 2, q. 1, n. 4. 2°. Il eſt faux que les Chrétiens d'Egypte ayent été dans l'opinion que ce critique leur prête, il n'en a donné aucune preuve. En réfutant le ſentiment faux d'un auteur moderne, il admet en Dieu une ſeule *ſubſtance abſolue*, & trois *ſubſtances relatives*; ce n'eſt point ainſi que parlent ordinairement les Orthodoxes, auroit-il trouvé bon que ſon adverſaire le taxât

d'héréſie? L'on a commis une infinité d'autres injuſtices à l'égard d'Origène.

Beauſobre, dans ſon *Hiſt. du Manich.* l. 3, c. 8, §. 2, dit que les Pères, pour réfuter les Ariens qui accuſoient les Catholiques d'admettre trois Dieux, ſoutinrent 1°. que la nature divine eſt *une* dans les trois Perſonnes, comme la nature humaine eſt *une* dans trois hommes, ce qui n'eſt qu'une unité par abſtraction, une unité d'eſpèce ou de reſſemblance, & non une véritable unité. 2°. Que cette unité eſt cependant parfaite, parce que le Père ſeul eſt ſans principe, au lieu que les deux autres tirent leur origine du Père, & en reçoivent la communication de tous les attributs de la nature divine. Il cite en preuve de ce fait Pétau, *de Trinit.* l. 4, c. 9, 10 & 12, & Cudworth, *Syſt. intell.* c. 4, §. 36, p. 396.

Si ces critiques Proteſtans avoient été de bonne foi, ils auroient avoué ce que Pétau a prouvé, *ibid*, c. 14 & ſuiv.; ſavoir, 1°. que les mêmes Pères, qu'il a cités nommément, ſe ſont enſuite expliqués plus correctement, qu'ils ont admis dans la nature divine l'unité numérique, la *ſingularité* & la parfaite ſimplicité; 2°. qu'ils ont donné de cette unité deux autres raiſons eſſentielles; ſavoir, la *ſingularité* d'action & la *circumినceſſion*, ou l'exiſtence intime des trois perſonnes l'une dans l'autre, ſuivant ces paroles de Jéſus-Chriſt: « Je fais les œuvres de mon Père, ... » mon Père eſt en moi & moi en lui, « *Joan.* c. 10, ℣. 37 & 38. Comme les purs Ariens ſoutenoient que le Fils de Dieu eſt une créature, ils n'avouoient point qu'il participe à tous les attributs de la Divinité, ſur-tout à l'éternité du Père. Il falloit donc établir contre eux que le Fils & le Saint-Eſprit participent auſſi réellement à tous les attributs de la Nature Divine, que trois hommes participent à tous les attributs de la nature humaine, c'eſt par-là que les Pères commençoient; mais ce n'eſt-là, pour ainſi dire, que le premier degré de l'unité; le ſecond eſt l'unité d'origine de la ſeconde & de la troiſième perſonne; le troiſième eſt l'unité d'action entre toutes les trois; le quatrième eſt l'exiſtence intime ou la *Circuminceſſion*. Il ne faut donc pas couper la chaîne du raiſonnement des Pères, pour ſe donner la ſatisfaction de les accuſer d'erreur. Au mot *Emanation*, nous avons prouvé la fauſſeté des autres reproches que Beauſobre a faits aux Pères ſur ce même ſujet.

Pluſieurs Cenſeurs ont affecté de dire que les Pères, en voulant expliquer ce myſtère, ont employé des comparaiſons, qui, priſes à la lettre, enſeignent des erreurs. Mais

ces ſaints Docteurs ont eu ſoin d'avertir qu'aucune comparaiſon tirée des choſes créées ne pouvoit répondre à la ſublimité de ce myſtère, ni en donner une idée claire; c'eſt donc aller contre leur intention de vouloir les prendre à la lettre. Mosheim a cité à ce ſujet S. Hilaire, S. Auguſtin, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Jean Damaſcène, Coſmas Indicopleuſtés; on pourroit en ajouter d'autres; *Notes ſur Cudworth*, p. 920. En cela les Pères n'ont fait qu'imiter les Apôtres. S. Jean compare Dieu le Fils à la parole & à la lumière; S. Paul dit qu'il eſt la ſplendeur de la gloire & la figure de la ſubſtance du Père, &c. Ces comparaiſons ne peuvent certainement nous donner une idée claire de la nature du Fils de Dieu.

D'autres enfin ont été ſcandaliſés de ce qu'a dit S. Auguſtin, *de Trinit.* l. 5, c. 9. » Nous diſons *une eſſence*, & » *trois perſonnes*, comme pluſieurs Auteurs Latins très-reſ» pectables ſe ſont exprimés, ne trouvant point de manière » plus propre à énoncer par des paroles ce qu'ils enten» doient ſans parler. En effet, puiſque le Père n'eſt pas le » Fils, que le Fils n'eſt pas le Père, & que le S. Eſprit » qui eſt auſſi appellé un don de Dieu, n'eſt ni le Père » ni le Fils, ils ſont trois ſans doute. C'eſt pour cela qu'il » eſt dit au pluriel: *Mon Père & moi* ſommes *une même* » *choſe*. Mais quand on demande: que ſont ces trois? le » langage humain ſe trouve bien ſtérile. On a dit cepen» dant *trois perſonnes*, non pour dire quelque choſe, mais » pour ne pas demeurer muet «. De-là les Incrédules ont conclu que, ſuivant S. Auguſtin, tout ce que l'on dit de la *Trinité* ne ſignifie rien.

Il ne ſignifie rien de clair, nous en convenons; mais il exprime quelque choſe d'obſcur, comme les mots, *lumière*, *couleur*, *miroir*, *perſpective*, &c., dans la bouche d'un aveugle né; il n'eſt pas pour cela blâmable de s'en ſervir. Si en parlant de la ſainte *Trinité*, l'on veut concevoir la nature & la perſonne divine, comme l'on conçoit une nature & une perſonne humaine, on ne manquera pas de conclure comme les Incrédules, qu'une ſeule nature numérique en trois perſonnes diſtinctes eſt une contradiction. Mais on raiſonnera auſſi mal qu'un aveugle-né qui en comparant la ſenſation de la vue avec celle du tact, ſoutiendroit qu'une ſuperficie plate telle qu'un miroir & une perſpective, ne peut pas produire une ſenſation de profondeur. *Voyez* MYSTÈRE.

De tous les articles de notre Foi, il n'en eſt aucun qui ait été attaqué auſſi promptement, avec autant d'opiniâtreté, & par un auſſi grand nombre de Sectaires, que la

Trinité, nous l'avons déjà obſervé. Les différentes manières dont ils s'y prirent, l'abus qu'ils firent de tous les termes de l'Ecriture & du langage ordinaire, les Sophiſmes qu'ils accumulèrent, ont forcé les Théologiens anciens & modernes à donner des explications, à fixer le ſens de tous les mots, à déterminer les expreſſions deſquelles on ne doit pas s'écarter. Beauſobre lui-même, tout injuſte qu'il eſt à leur égard, convient que les Pères n'ont pas pu ſe diſpenſer d'expliquer en quel ſens Jéſus-Chriſt eſt *Fils de Dieu*. *Hiſt. du Manich.* liv. 3, c. 6, §. 1.

Cependant les Unitaires & leurs partiſans ne ceſſent de demander, pourquoi vouloir expliquer ce qui eſt inexplicable, forger de nouveaux mots qui ne nous donnent aucune idée claire, & qui ne ſervent qu'à multiplier les diſputes? pourquoi ne pas s'en tenir aux paroles ſimples & préciſes de l'Ecriture-Sainte? parce que les Hérétiques n'ont pas ceſſé d'en abuſer & qu'ils en abuſent encore; parce qu'à l'ombre des expreſſions de l'Ecriture, ils trouvent le moyen de croire & d'enſeigner tout ce qui leur plaît. Il ſeroit fort ſingulier qu'ils euſſent le privilège d'expliquer l'Ecriture-Sainte à leur manière, & que l'Egliſe Catholique n'eût pas le droit de s'oppoſer à leurs explications, & d'en donner de plus orthodoxes. Voyons donc ſi celles des Théologiens Catholiques ſont moins ſolides que les leurs, & ſi elles ne ſont pas mieux fondées ſur l'Ecriture-Sainte.

§. III.

Apologie du langage des Pères de l'Egliſe & des Théologiens.

Nous diſons 1°. qu'il n'y a en Dieu qu'une ſeule nature, une ſeule eſſence, éternelle, exiſtante de ſoi-même, infinie, &c.; puiſque l'Ecriture nous enſeigne comme une vérité capitale, qu'il n'y a qu'un Dieu. Il a fallu s'exprimer ainſi contre les Païens, contre les Marcionites & les Manichéens, contre les Trithéiſtes, contre tous ceux qui ont reproché aux Catholiques d'adorer trois dieux. On leur a ſoutenu que le Père, le Fils & le Saint-Eſprit ne ſont pas trois dieux, parce qu'ils ont une ſeule & même nature ou eſſence numérique, & poſsèdent tous trois, ſans aucune diviſion, tous les attributs eſſentiels de la divinité.

2°. Nous appellons le Père, le Fils & le Saint-Eſprit, *trois perſonnes*, c'eſt-à-dire, trois Êtres individuels, ſubſiſtant réellement en eux-mêmes. Cela étoit néceſſaire pour réfuter ceux qui ont prétendu autrefois, & ceux qui prétendent encore, que le Fils & le Saint-Eſprit ne ſont que

des noms, des opérations, des manières de conſidérer la divinité; explications fauſſes des termes de l'Ecriture, auxquelles il a fallu en oppoſer de plus vraies. Chez les Auteurs profanes, *perſonne* ſignifie ſouvent *aſpect*, *figure*, *apparence extérieure*; mais nous avons fait voir que S. Paul y a donné un ſens tout différent, & que les Pères & les Théologiens ont été obligés de l'adopter. *Voyez* PERSONNE.

3°. Ils diſent que le Fils tire ſon origine du Père par *génération*, terme conſacré dans l'Ecriture, *Act.* c. 8, ℣. 33, & dans tous les paſſages où le Fils de Dieu eſt appellé *Unigenitus*, ſeul engendré. Ils ajoutent que cette génération ou naiſſance n'eſt point une *création*, parce que ſi le Fils étoit une créature, il ne ſeroit pas Dieu; que ce n'eſt pas non plus une *émanation* dans le ſens que l'entendoient les Philoſophes, lorſqu'ils diſoient que les eſprits ſont nés du Père de toutes choſes, ils ſuppoſoient que cette production étoit un acte libre de la volonté du Père, au-lieu que Dieu le Père a engendré ſon Fils par un acte néceſſaire de l'entendement divin; c'eſt pour cela que le Fils eſt coéternel au Père. D'ailleurs les Philoſophes concevoient l'émanation des eſprits comme un détachement ou un partage de la nature divine; or, il eſt évident que Dieu étant pur eſprit, ſa nature, ſon eſſence eſt indiviſible. Si donc les Pères de l'Egliſe, pour exprimer la génération du Fils de Dieu, ſe ſont ſervis des termes *émanation*, *probole* ou *prolation*, *production*, &c., ils n'y ont point attaché le même ſens que les Philoſophes. *Voyez* ÉMANATION.

Il faut remarquer que pluſieurs des Pères antérieurs au Concile de Nicée ont attribué à Jéſus-Chriſt deux générations ou deux naiſſances, avant celle qu'il a reçue de la Vierge Marie; l'une éternelle, en vertu de laquelle il eſt appellé *Unigenitus*, ſeul engendré, & par laquelle il eſt demeuré dans le ſein du Père; l'autre temporelle & qui a précédé la création. Uni à une ame ſpirituelle beaucoup plus parfaite que tous les autres Eſprits, le Verbe eſt ainſi ſorti en quelque manière du ſein de ſon Père, & lui a ſervi de Miniſtre & comme d'inſtrument pour créer le monde. C'eſt ſous cette forme que S. Paul l'appelle » *le premier* » *né* de toute créature... dans lequel & par lequel toutes » choſes viſibles & inviſibles ont été créées «, *Coloſſ.* c. 1, ℣. 15 & 16. Les Ariens n'admettoient que cette ſeconde naiſſance du Verbe & nioient la première, les Sociniens font encore de même; mais les Pères ſoutenoient l'une & l'autre. Ils appliquoient à la ſeconde ce que S. Paul a dit, que Dieu » a fait les ſiècles par ſon Fils, *Hebr.* c. 1, ℣. 2, » & que les ſiècles ont été arrangés par le Verbe de Dieu «,

Digitized by Google

c. 1, ℣. 3. Au-lieu que par la première le Verbe eſt coéternel & conſubſtantiel au Père ; mais ils penſoient que S. Jean a parlé de l'une & de l'autre, lorſqu'il a dit que » le Verbe étoit au commencement, qu'il étoit en Dieu, » & qu'il étoit Dieu, enſuite que toutes choſes ont été » faites par lui «, *Joan.* c. 1, ℣. 1. C'eſt faute de cette obſervation que le P. Pétau & d'autres ont cru trouver dans les Pères antérieurs au Concile de Nicée des paſſages qui ne ſont pas orthodoxes. Voyez *Bullus Def. fidei Nicanæ*, ſect. 3, c. 5, Th. 2. Au mot *Verbe*, nous montrerons pourquoi avant le Concile de Nicée les Pères ont beaucoup parlé de la ſeconde génération du Verbe, & pourquoi les Pères poſtérieurs à ce Concile ont principalement inſiſté ſur la première.

4°. Les Pères & les Théologiens enſeignent que le Saint-Eſprit tire ſon origine du Père & du Fils, non par génération, mais par *proceſſion*, autre terme tiré de l'Ecriture-Sainte, *Joan.* c. 15, ℣. 26. Dans les diſputes contre les Ariens il s'agiſſoit principalement de la divinité du Fils de Dieu, il ne fut pas beaucoup queſtion du Saint-Eſprit, mais environ ſoixante ans après, Macédonius, Patriarche de Conſtantinople, ayant eu la témérité de nier la Divinité de cette troiſième perſonne de la Sainte *Trinité*, les Pères furent obligés de diſcuter tous les paſſages de l'Ecriture-Sainte qui concernent ce dogme, & de réfuter les objections des Macédoniens. Ainſi ces perſonnages reſpectables n'ont élevé aucune queſtion par vaine curioſité, ou par envie de diſputer, mais par néceſſité & ſelon le beſoin actuel de l'Egliſe.

5°. Pour contenter les Raiſonneurs, pour éclaircir les ſubtilités de leur logique, pour prévenir l'abus & la confuſion des termes, il a fallu établir une différence entre la génération du Verbe, & la proceſſion du Saint-Eſprit ; l'on a cru pouvoir le faire, juſqu'à un certain point, par une comparaiſon tirée de nous-mêmes. On a dit que le Père engendre ſon Fils par un acte d'entendement ou par voie de connoiſſance ; que le Saint-Eſprit procède du Père & du Fils, par amour de l'un pour l'autre, ou par un acte de volonté, & l'on s'eſt encore fondé à cet égard ſur l'Ecriture-Sainte. Dieu, ſe connoiſſant lui-même néceſſairement & de toute éternité, produit un terme de cette connoiſſance, un être égal à lui-même, ſubſiſtant & infini comme lui, parce qu'un acte néceſſaire & coéternel à la Divinité ne peut pas être un acte paſſager ni un acte borné. Auſſi cet objet de la connoiſſance du Père eſt appellé dans l'Ecriture ſon *Verbe*, ſon *Fils*, ſa *ſageſſe*, l'*image de ſa ſubſtan-*

ce; les Livres ſaints lui attribuent les opérations de la Divinité, le nomment *Dieu*, &c. Tout cela caractériſe non-ſeulement un acte de l'entendement divin, mais un Être ſubſiſtant & intelligent.

Le Père voit ſon Fils, & le Fils regarde ſon Père comme ſon principe, ils s'aiment donc néceſſairement; or, l'amour eſt un acte de la volonté, & il doit avoir un terme auſſi réel que l'acte de l'entendement; ce terme eſt le Saint-Eſprit qui procède ainſi de l'amour mutuel du Père & du Fils. C'eſt pour cela que l'Ecriture attribue principalement au Saint-Eſprit les effuſions de l'amour divin; il eſt dit que » l'amour de Dieu a été répandu dans nos » cœurs par le Saint-Eſprit qui nous a été donné, *Rom.* » c. 5, ℣. 5. Je vous conjure par la charité du Saint-Eſ- » prit, c. 15, ℣. 30. Montrons-nous Miniſtres de Dieu » dans le Saint-Eſprit dans une charité non feinte «, 2 *Cor.* c. 6, ℣. 6, &c.

De-là ſont nés les termes de *paternité* & de *filiation*, de *ſpiration active* & de *ſpiration paſſive*, notions & relations qui caractériſent les trois perſonnes, & qui les diſtinguent l'une de l'autre. De-là ce principe des Théologiens, qu'il n'y a point de diſtinction dans les perſonnes, lorſqu'il n'y a point d'oppoſition de relation, qu'ainſi tout ce qui concerne l'eſſence, la nature, les perfections divines leur eſt commun, & qu'elles y participent également toutes les trois. Conſéquemment quoique dans l'Ecriture-Sainte la puiſſance ſoit principalement attribuée au Père, la ſageſſe au Fils, & la bonté au Saint-Eſprit, il ne s'enſuit point que ces attributs n'appartiennent point également aux trois perſonnes, puiſque ce ne ſont point des attributs relatifs. De-là enfin cet autre principe, que les œuvres de la Sainte-Trinité *ad extrà* ſont communes & indiviſes, que les trois perſonnes y concourent également, qu'il n'en eſt pas de même des opérations *ad intrà*; parce qu'elles ſont relatives.

Lorſqu'entre ces perſonnes nous diſtinguons *la première, la ſeconde & la troiſième*, cela ne ſignifie point que l'une eſt plus ancienne ou plus parfaite que l'autre, ni que l'une eſt ſupérieure à l'autre, mais que c'eſt ainſi que nous concevons leur origine. Les anciens Pères n'ont rien entendu de plus, lorſqu'ils ont admis entre elles une *ſubordination*, & qu'ils ont dit que le Père eſt plus grand que le Fils, ou ſupérieur au Fils; comme Rullus l'a fait voir, ſect. 4, c. 1 & 2. Ils ont encore emprunté le langage de S. Paul, qui dit, 1 *Cor.* c. 15, ℣. 28, que Dieu le Fils ſera ſoumis à ſon Père; *Philipp.* c. 2, ℣. 8, qu'il s'eſt rendu obéiſſant, &c. S'il s'enſuit de-là que les Pères ont enſeigné

l'erreur, il faut accuſer Saint Paul du même crime.

L'expérience n'a que trop prouvé le danger des équivoques, & la néceſſité de mettre la plus grande préciſion dans les termes dont on ſe ſert touchant ce myſtère. Au quatrième & au cinquième ſiècle on diſputa beaucoup pour ſavoir ſi l'on devoit admettre en Dieu trois hypoſtaſes ou une ſeule; la raiſon de cette conteſtation fut que par *hypoſtaſe* les uns entendoient la ſubſtance, la nature, l'eſſence, les autres la perſonne; on ne fut d'accord que quand on fut convenu d'entendre le terme dans ce dernier ſens, alors on n'héſita plus à reconnoître dans la *Sainte-Trinité* une ſeule nature & trois *hypoſtaſes. Voyez* ce mot.

6°. Enfin, pour exprimer par un ſeul mot ce que Jéſus-Chriſt a dit, *Joan.* c. 10, ℣. 38, » mon Père eſt en » moi, & je ſuis en lui «, les Pères ont appellé cette union *περιχώρησις*, *circuminceſſion*, & *ἐνυπαρξις*, *inexiſtence*, ou l'exiſtence intime des trois perſonnes l'une dans l'autre, malgré leur diſtinction. S. Jean a encore exprimé la même choſe, lorſqu'il a dit, c. 1, ℣. 18, » le Fils *unique*, ou » ſeul engendré, *qui eſt dans le ſein du Père* nous l'a fait » connoître «. Il ne dit point que ce Fils *a été* dans le ſein du Père, mais qu'il *y eſt*, pour nous apprendre que la ſubſtance de l'un eſt inſéparable de celle de l'autre; c'eſt ce que le Concile de Nicée a exprimé par le mot *conſubſtantiel*: les Ariens vouloient y ſubſtituer celui de *ὁμοιούσιος*, qui ſignifioit égal ou ſemblable en ſubſtance, il eſt évident que ce terme ne rendoit pas toute l'énergie des paroles de l'Ecriture; voilà pourquoi les Pères perſiſtèrent à retenir celui d'*ὁμοούσιος*, *conſubſtantiel*, parce qu'il exprime l'unité numérique de la ſubſtance du Père & du Fils, ou l'identité de nature. *Voyez* Consubstantiel.

Le terme ſubſtitué par les Ariens exprimoit évidemment deux ſubſtances ou deux natures; de-là il s'enſuivoit ou qu'il a deux dieux, ou que le Fils n'eſt pas Dieu: ce n'eſt donc pas ſans raiſon que les Pères le rejettèrent. Ainſi en décidant la divinité du Fils, le Concile de Nicée établiſſoit d'avance la divinité du Saint-Eſprit, parce que la raiſon eſt la même; les Macédoniens ne pouvoient oppoſer à celle-ci que les mêmes objections qu'avoient alléguées les Ariens contre la première: auſſi les Pères, pour réfuter Macédonius, recoururent conſtamment à la doctrine que le Concile de Nicée avoit profeſſée contre Arius.

Leclerc, Socinien déguiſé, objecte que tous les nouveaux termes dont les Pères ſe ſont ſervis pour établir leur croyance touchant la *Trinité*, ſont équivoques, que dans le ſens littéral & commun ils expriment des erreurs, que

Digitized by Google

voulant proſcrire des héréſies on en a créé d'autres. Selon lui, le mot *perſonne* ſignifie une ſubſtance qui a une exiſtence propre & individuelle; ainſi admettre trois perſonnes en Dieu, c'eſt y admettre trois exiſtences individuelles ou trois dieux. Au-lieu de corriger l'erreur, on la confirme, en diſant que les trois perſonnes ſont *égales* entre elles; rien n'eſt égal à ſoi-même, l'identité de nature exclut toute comparaiſon. Le Concile de Nicée n'a pas parlé plus correctement en décidant que le Fils eſt *Dieu de Dieu* & *conſubſtantiel* au Père; ces termes ne ſignifient rien, ſinon que ce ſont deux individus de même eſpèce. La *circuminceſſion* des trois perſonnes eſt une autre énigme, à moins que l'on n'entende par-là leur conſcience mutuelle. Pour nous, dit-il, nous reconnoiſſons une ſeule eſſence divine dans laquelle il y a trois choſes diſtinguées, ſans pouvoir dire en quoi conſiſte cette diſtinction. *Hiſt. Eccleſ. Proleg.* ſect. 3, c. 1, §. 11.

Réponſe. Leclerc devoit au moins dire ce que c'eſt que ces *trois choſes*, ſi ce ſont trois êtres réels, ou des abſtractions métaphyſiques. S'il avoit été de bonne-foi, il auroit avoué qu'il entendoit ſeulement par-là, comme les Sociniens, trois dénominations relatives aux opérations de *Dieu*. Ça été juſtement pour prévenir cette erreur de Sabellius, qu'il a été décidé que le Père, le Fils & le Saint-Eſprit ſont trois hypoſtaſes, trois êtres réellement ſubſiſtans, en un mot trois perſonnes. Nous convenons qu'en parlant des créatures intelligentes, *perſonne* ſignifie une ſubſtance qui a une exiſtence propre & individuelle, qu'ainſi trois perſonnes humaines ſont trois hommes. Mais ce mot n'a pas le même ſens lorſqu'il eſt queſtion de la Sainte-Trinité, puiſque la Foi nous enſeigne que les trois perſonnes ſubſiſtent *en unité* ou *en identité de nature;* par cette explication l'équivoque du mot générique de *perſonne* eſt abſolument diſſipée; & telle eſt encore la notion du mot *conſubſtantiel*, il n'y a donc plus aucun lieu à l'erreur.

En voulant corriger le langage de l'Egliſe, Leclerc a-t-il mieux parlé? Il dit que la *circuminceſſion* des perſonnes divines ne peut ſignifier que leur *conſcience mutuelle*. Mais s'il eſt vrai que l'*identité de nature exclut toute comparaiſon*, elle n'exclut pas moins tout *rapport mutuel*, puiſque ce mot dit néceſſairement au moins deux perſonnes. La *conſcience* d'ailleurs eſt un ſentiment perſonnel, incommunicable d'un individu à un autre; la *conſcience* ne peut donc pas être *mutuelle* entre le Père, le Fils & le Saint-Eſprit, ſi ce ne ſont pas trois perſonnes, & ſi elles ne ſubſiſtent pas en identité de nature. Ce Critique en impoſe groſſièrement en

Digitized by Google

diſant que par *trois perſonnes* les Anciens entendoient *trois ſubſtances divines* égales ou inégales; Bullus a démontré la fauſſeté de ce fait : le doute dans lequel on fut de ſavoir s'il falloit admettre dans la *Trinité* trois hypoſtaſes ou une ſeule, prouve encore le contraire; les Anciens n'ont jamais été aſſez ſtupides pour ne pas voir que *trois ſubſtances divines* ſeroient trois dieux; c'eſt pour cela que l'on a condamné les Trithéiſtes.

Nous convenons encore qu'en diſputant contre les Hérétiques, toujours ſophiſtes de mauvaiſe foi, il eſt impoſſible de forger des termes deſquels ils ne puiſſent pas pervertir le ſens. Mais parce que le langage humain eſt néceſſairement imparfait, faut-il s'abſtenir de parler de Dieu, & d'enſeigner ce qu'il a daigné nous révéler ? Les Sabelliens, les Ariens, les Sociniens ont rendu équivoques les noms de *Père*, de *Fils* & de *Saint-Eſprit*, ils ne les emploient que dans un ſens abuſif; le mot *Dieu* n'a pas été à couvert de leurs attentats, ils ſoutiennent que Jéſus-Chriſt n'eſt pas Dieu dans le même ſens que le Père; enſuite ils nous diſent gravement qu'il faudroit s'en tenir aux termes de l'Ecriture, parce qu'ils ſe réſervent le privilége de les entendre comme il leur plaît. C'eſt ce qui démontre la néceſſité de l'autorité de l'Egliſe pour fixer & conſacrer le langage dont on doit ſe ſervir pour exprimer les articles de notre Foi, & pour déterminer le vrai ſens des termes de l'Ecriture.

On nous dit qu'en adoptant le terme *d'ὁμοούσιος*, & en rejettant celui *d'ὁμοιούσιος*, l'Egliſe a troublé l'Univers pour un mot, & même pour une lettre de plus ou de moins. Ce n'eſt point le mot qui a cauſé le bruit, c'eſt le dogme exprimé par ce mot déciſif; ou plutôt c'eſt l'opiniâtreté des Hérétiques obſtinés à pervertir le dogme par des termes équivoques, à l'ombre deſquels ils étoient ſûrs de pouvoir introduire leurs erreurs. Encore une fois les Pères de l'Egliſe ni les Théologiens n'ont jamais cherché de gaieté de cœur à élever de nouvelles queſtions, à exciter de nouvelles diſputes touchant les vérités révélées; mais les Hérétiques ont eu cette fureur dès le temps des Apôtres. A peine ceux-ci ont-ils été morts, que des Raiſonneurs armés de ſubtilités philoſophiques, ſe ſont appliqués à pervertir le ſens des Saintes-Ecritures. Les Docteurs de l'Egliſe chargés par les Apôtres même de conſerver ſans altération le dépôt ſacré de la Doctrine de Jéſus-Chriſt, ont donc été forcés d'oppoſer des explications vraies à des interprétations fauſſes, des expreſſions claires & préciſes à des termes équivoques & trompeurs, des raiſonnemens ſo-

lides à des argumens captieux. Il y a de la démence à leur attribuer les diſputes, les erreurs, les ſchiſmes, les fureurs des Hérétiques, qu'ils n'ont pas ceſſé de déplorer & de combattre. Si dans les bas ſiècles les Théologiens ſcolaſtiques ſe ſont occupés à des queſtions inutiles & de pure curioſité, ils n'ont point imité en cela les Pères de l'Egliſe, & ils ne ſe ſont pas aviſés de vouloir ériger leurs opinions en dogmes de Foi; on ne fait plus aucun cas de leurs ſpéculations ni de leurs diſputes.

Mais comment contenter des Cenſeurs auſſi bizarres que ceux auxquels nous avons affaire? Les uns blâment les Pères d'avoir voulu expliquer un myſtère eſſentiellement inexplicable; les autres reprochent à ceux des trois premiers ſiècles de s'être bornés à condamner les erreurs des Hérétiques, ſans décider ce qu'il falloit croire touchant Dieu & Jéſus-Chriſt, ſans preſcrire les formules & les expreſſions par leſquelles il falloit énoncer le dogme des trois perſonnes en Dieu. Par là, diſent-ils, les Pères laiſſoient aux raiſonneurs la liberté de l'entendre comme il leur plaiſoit, de forger & de débiter ſans ceſſe de nouvelles opinions, Mosheim, *Hiſt. Chriſt.* ſec. 3, §. 31. Voilà donc tous les Pères déclarés coupables, les uns pour n'avoir pas prévu & réfuté d'avance toutes les folles imaginations des hérétiques, les autres pour les avoir proſcrites ou corrigées lorſqu'elles ſont venues à éclore. Nous préſumons en effet que ſi Dieu avoit donné l'eſprit prophétique aux Docteurs de l'Egliſe, ils auroient tâché de prévenir le mal avant ſa naiſſance. Mais il n'a pas donné non plus cet eſprit aux réformateurs, puiſque leurs oracles ont donné lieu à vingt ſectes différentes.

Vers l'an 520, il s'éleva une conteſtation pour ſavoir ſi cette propoſition: *une des perſonnes de la Trinité a ſouffert*, *unus de Trinitate paſſus eſt*, étoit Orthodoxe ou non. Les Moines de Scythie, d'autres diſent d'Egypte, ſoutenoient cette propoſition contre les Neſtoriens; comme ceux-ci nioient que la perſonne de J. C. fût unie ſubſtantiellement à la Divinité, ils n'avoient garde d'avouer que Jéſus-Chriſt étoit une des Perſonnes de la *Trinité*. D'autres prétendoient que les Théopaſchites ou Patripaſſiens pouvoient abuſer de cette propoſition pour enſeigner que la Divinité a ſouffert; conſéquemment les Légats du Pape auxquels les Moines de Scythie s'étoient adreſſés, jugèrent que cette manière de parler étoit une nouveauté dangereuſe. Ces Moines vinrent à Rome pour conſulter le Pape Hormiſdas lui-même, mais prévenu par un de ſes Légats & par d'autres qui traitoient ces Moines de ſéditieux & de brouillons, peu ſoumis au Concile de Chalcédoine & fauteurs de l'Eutychianiſme, ce

Digitized by Google

Pape ne leur donna aucune déciſion, & réſolut de renvoyer cette queſtion au Patriarche de Conſtantinople. Cela n'a pas empêché le Traducteur de Mosheim d'affirmer que Hormiſdas a condamné la propoſition des Moines de Scythie & confirmé l'opinion de leurs adverſaires. Comme le Pape Jean II & le 5e. Concile général approuvèrent la propoſition des Moines, ce Traducteur ajoute que cette contradiction expoſa les déciſions de l'Oracle papal à la riſée des Sages. *Hiſt. Eccliſ.* 6e. ſiècle, 2e. part. c. 3, §. 12.

Mais il eſt abſolument faux que le Pape Hormiſdas ait condamné la propoſition des Moines, il ne voulut pas ſeulement examiner la queſtion; il leur témoigna du mécontentement, non à cauſe de leur Doctrine, mais à cauſe de leur conduite qui étoit effectivement turbulente & féditieuſe. *Voyez* Fleury, *Hiſt. Eccléſ.* l. 31, §. 48 & 49. Ces faits ſont prouvés par les lettres d'Hormiſdas, & par celles de ſes Légats.

Au commencement de notre ſiècle, depuis l'an 1712 juſqu'en 1720, les diſputes ſur la *Trinité* ſe ſont renouvellées avec beaucoup de chaleur; *Voyez* Mosheim, *Hiſt. Eccléſ.* 18e. ſiècle, §. 27. Guillaume Whiſton, Profeſſeur de Mathématiques, ſoutient que le Fils de Dieu n'a commencé à exiſter réellement que quelque temps avant la création du monde, que le *Logos* ou la ſageſſe divine a pris en lui la place de l'ame raiſonnable; que le Concile de Nicée n'a point attribué d'autre éternité à Jéſus-Chriſt; enfin que la doctrine d'Arius étoit celle de ce divin maître, celle des Apôtres & des premiers Chrétiens. On conçoit qu'il n'a pas été difficile de réfuter ce ſyſtême, & de prouver que l'auteur étoit un fanatique. Samuel Clarke, plus timide, enſeigna que le Père, le Fils & le S. Eſprit ſont tous les trois ſtrictement incréés & éternels, que chacun des trois eſt Dieu, que ce ne ſont cependant pas trois dieux, parce qu'il y a entre eux *une ſubordination de nature & de dérivation*. La queſtion eſt de ſavoir ſi cette *ſubordination* n'emporte pas une inégalité de nature & de perfections; il y a lieu de croire que le Docteur Clarke ne s'eſt pas ſuffiſamment expliqué là-deſſus; puiſque le Clergé d'Angleterre aſſemblé à ce ſujet n'a point jugé ſa doctrine orthodoxe; elle ne lui a paru qu'un palliatif propre à introduire plus aiſément le Socinianiſme.

Cependant le traducteur de Mosheim blâme beaucoup cette conduite, & la témérité de ceux qui ont entrepris de réfuter Clarke; il prétend qu'il faut ſe borner, en parlant de la *Trinité*, à la ſimplicité du langage de l'Ecriture, au lieu de vouloir exprimer ce myſtère dans les termes impro-

pres & ambigus du langage humain. Mais les expreſſions de l'Ecriture ne ſont-elles donc pas un langage humain? Il n'en eſt point duquel on ait abuſé davantage. Si les Hérétiques de tous les ſiècles avoient voulu s'y tenir, on n'y auroit rien ajouté; les Sociniens ne s'y bornent pas, puiſqu'ils pervertiſſent ce langage ſacré par des commentaires abſurdes. La Foi au Myſtère de la *Trinité* eſt tellement affoiblie en Angleterre, qu'en 1720 une dame de ce pays-là, par ſon teſtament, a fondé huit ſermons annuels pour la ſoutenir, Mosheim, *ibid*. Nous eſpérons qu'une pareille fondation ne ſera jamais néceſſaire dans l'Egliſe Catholique.

En 1729, un Miniſtre de l'Egliſe Vallone en Hollande, enſeigna qu'il y a dans le Fils & le S. Eſprit deux natures, l'une divine & infinie, l'autre finie & dépendante, à laquelle le Père a donné l'exiſtence avant la création du monde. Le Fils & le S. Eſprit, dit-il, conſidérés ſelon leur nature divine, ſont égaux au Père, mais enviſagés en qualité de deux intelligences finies, ils ſont à cet égard inférieurs au Père & dépendans de lui. Il ſe flattoit de ſatisfaire par cette hypothèſe à toutes les difficultés. On prétend que le Docteur Thomas Burnet l'avoit déjà propoſée en Angleterre en 1720. Mosheim l'a réfutée, *Diſſ. ad Hiſtor. Eccleſ. pertinentes*, p. 498. Il y oppoſe, 1°. que les paroles de Jéſus-Chriſt, *Matt*. c. 28, ℣. 19, *au nom du Père & du Fils*, &c., ne peuvent déſigner une nature infinie & deux natures finies; qu'il en eſt de même des trois témoins dont parle S. Jean, *Epiſt*, 1, c. 5, ℣. 7, 2°. Que le ſyſtême en queſtion ne peut pas s'accorder avec le myſtère de l'Incarnation. 3°. Choſe remarquable, il y oppoſe le ſilence de l'antiquité, p. 564. Si ce ſilence prouve quelque choſe, ſans doute le témoignage poſitif de l'antiquité, que nous appellons la *tradition*, prouve encore davantage. Ainſi les Proteſtans, qui ne ceſſent de déclamer contre la *tradition*, ſont forcés d'y avoir recours pour ſoutenir les articles les plus eſſentiels de la Foi Chrétienne. Qu'ils viennent encore nous dire que l'Ecriture-Sainte eſt claire ſur tous les points néceſſaires au ſalut, que le vrai ſens en eſt à la portée des plus ignorans, qu'il n'eſt pas beſoin d'une autre règle pour ſavoir ce que nous devons croire. Rien ne démontre mieux la fauſſeté de ces maximes fondamentales de la réforme que ce chaos de diſputes & d'erreurs toujours renaiſſantes, depuis dix-ſept cents ans, touchant le vrai ſens de la forme du Baptême preſcrite par Jéſus-Chriſt, par conſéquent ſur le Myſtère de la ſainte *Trinité*.

Digitized by Google

Trinité platonique. Un grand nombre de Savans, ſoit Anciens, ſoit modernes, ſe ſont perſuadés que les Païens en général, ſur-tout les Philoſophes, ont eu quelque notion du Myſtère de la ſainte *Trinité*, & ils ont tâché de le prouver par un grand appareil d'érudition. Si nous le croyons, Zoroaſtre & les Mages de la Perſe, les Chaldéens, les Egyptiens, qui ſuivoient la doctrine d'Orphée, parmi les Philoſophes Grecs, Pythagore & Parménide, ont enſeigné ce dogme, du moins d'une manière obſcure. Pour expliquer ce phénomène, on a imaginé que probablement ces Philoſophes avoient puiſé cette connoiſſance dans les écrits de Moïſe, ou qu'ils avoient été inſtruits par quelques Docteurs Juifs. Avant de ſe livrer à cette conjecture, il auroit été à propos de montrer dans les écrits de Moïſe quelques paſſages aſſez clairs pour donner à des Païens une idée quelconque du Myſtère de la *Trinité*, ou faire voir que c'étoit un article de la croyance commune des anciens Juifs.

Mais ſuivant ces mêmes Critiques, perſonne n'a enſeigné la *Trinité* des perſonnes en Dieu plus formellement & d'une manière plus diſtincte que Platon; s'il avoit vécu plus tard, on croiroit qu'il avoit lu l'Evangile. Les Philoſophes de l'école d'Alexandrie, qui ont été ſes Diſciples & ſes Commentateurs, ont parfaitement expliqué ſa Doctrine; elle eſt très-conforme à celle de l'Ecriture-Sainte, & à celle des Pères des premiers ſiècles, Cudworth, dans ſon *Syſtême intellectuel*, c. 4, §. 36, s'eſt appliqué à le prouver, il a pouſſé la témérité juſqu'à dire que ces Platoniciens ſe ſont expliqués touchant la *Trinité* d'une manière plus orthodoxe que les Pères du Concile de Nicée, *ibid.* p. 910.

D'autre part les Sociniens & pluſieurs Proteſtans accuſent les Pères d'avoir été trop attachés à la doctrine de Platon & des Platoniciens, de s'en être ſervis mal-adroitement pour expliquer ce que l'Evangile nous enſeigne touchant les trois Perſonnes divines, d'avoir ainſi défiguré ce myſtère, en voulant pénétrer ce que Dieu n'a pas voulu nous apprendre; les vains efforts, diſent-ils, n'ont abouti qu'à faire naître des erreurs & des diſputes interminables; la *Trinité*, telle qu'on la croit aujourd'hui dans l'Egliſe Chrétienne, eſt une invention de Platon & de ſes Diſciples, aveuglément adoptée par les Pères, & qui n'a aucun fondement dans l'Ecriture-Sainte.

Viendrons-nous à bout de débrouiller ce chaos d'opinions, & de découvrir la vérité au milieu de tant de préventions?

1°. Il n'eſt pas prouvé que les Païens en général, ni les anciens perſonnages dont on nous vante les lumières, aient eu aucune connoiſſance du Myſtère de la ſainte *Trinité*; quel-

ques légères reſſemblances que l'on croit appercevoir entre ce qu'ils ont dit, & ce que la Foi nous enſeigne ſur ce ſujet, ne ſuffiſent pas pour établir un fait auſſi important. Quand on a lu tout ce qu'ont raſſemblé Steuchus Eugubinus, *de perenni Philoſophiâ*, le ſavant Huet, *Queſt. Alnet.* l. 2, c. 3, & d'autres, l'on n'eſt rien moins que convaincu. Mosheim, dans ſes *Notes ſur le ſyſtême intellectuel de Cudworth*, c. 4, §. 16 & ſuiv. fait voir en détail que ceux qui ont cru trouver une *Trinité* dans Zoroaſtre & chez les Mages, dans les poéſies d'Orphée, dans la doctrine des Egyptiens & dans celle de Pythagore, ſe ſont évidemment trompés. Ils pouvoient donc s'épargner la peine de deviner par quelle voie cette connoiſſance avoit pu ſe répandre chez les Païens, puiſque c'eſt un fait imaginaire. Brucker, *Hiſt. crit. philoſ.* t. 1, p. 186, 292, 390, 702, &c, penſe de même. Après avoir bien examiné le ſyſtême de Platon, il conclut que c'eſt un verbiage inintelligible & abſurde, nous verrons ci-après qu'il n'a pas tort.

2°. Pour ſavoir ce que Platon a voulu dire, ces deux Critiques ne veulent point que l'on s'en rapporte aux commentaires des Platoniciens d'Alexandrie. Il eſt conſtant que ces Philoſophes qui ont vécu après la naiſſance du Chriſtianiſme, qui en étoient ennemis déclarés, & qui tâchoient de ſoutenir le Paganiſme chancelant, ont fait leur poſſible pour mettre une reſſemblance, du moins apparente, entre les dogmes de Platon & ceux de l'Evangile, & qu'ils ont affecté de ſe ſervir des mêmes expreſſions que les Docteurs Chrétiens. Leur deſſein étoit de perſuader que Jéſus-Chriſt & ſes Apôtres, que l'on prétendoit avoir été envoyés de Dieu pour inſtruire les hommes, n'avoient rien enſeigné de plus que les anciens Philoſophes, que leurs leçons n'étoient pas nouvelles, qu'ainſi la vérité étoit connue dans le Paganiſme auſſi bien que dans la Religion Chrétienne, qu'il n'étoit donc pas néceſſaire de renoncer à l'un pour embraſſer l'autre. *Voyez* ECLECTIQUES. Mais ils n'étoient pas d'accord entre eux, & leur Doctrine n'eſt plus celle de Platon ; l'un entend la *Trinité* d'une maniere, & l'autre d'une autre. Cudworth eſt convenu de ce fait, c. 4, t. 1, p. 888. Auſſi pour faire paroître orthodoxe la *Trinité platonique*, il s'eſt principalement attaché aux commentaires de Plotin ; mais Porphyre, Jamblique, Numénius, Amélius, Chalcidius, &c. ne ſuivoient pas le même ſentiment, & celui de l'un de ces Philoſophes n'avoit pas plus d'autorité que l'autre. Mosheim fait voir que la *Trinité* de Plotin n'eſt plus celle de Platon ni de Pythagore, encore moins celle des Chrétiens, *ibid*, pag. 904, n. (*f*).

Pour ſavoir à quoi s'en tenir, il faut d'abord ſe rappeler

l'extrait que nous avons donné de la Doctrine de Platon, au mot *Platoniſme*, §. 1, enſuite examiner ſi cette Doctrine reſſemble en quelque choſe à ce que l'Evangile nous enſeigne touchant la *Sainte Trinité*; par-là nous pourrons juger ſi les Péres de l'Egliſe en ont emprunté quelque choſe. Nous chercherons en troiſième lieu ce qu'ils ont dit de Platon & de ſa prétendue *Trinité*, & s'ils ont ſuivi l'exemple ou la Doctrine des nouveaux Platoniciens.

§. I.

Doctrine de Platon.

Outre l'extrait que nous en avons donné au mot *Platoniſme*, §. 1, & que nous avons tiré du *Timée* avec toute la fidélité poſſible, on allégue encore la ſeconde Lettre de Platon à Denis : voici ce que nous y liſons, page 707, B. » Vous dites que je ne vous ai pas aſſez démontré la pre- » miere nature (ou le premier Être;) il faut donc vous en » parler par énigmes, afin que ſi cette Lettre tombe entre » les mains de quelqu'un, il n'y comprenne rien : voici le » vrai. Toutes choſes ſont autour du Roi de tout, & tout » eſt pour lui, il eſt la cauſe de tout ce qui eſt beau; les » ſecondes ſont autour du ſecond, & les troiſièmes du troi- » ſième. L'eſprit humain cherche à comprendre la manière » dont cela eſt, en conſidérant ce qui lui eſt connu, mais » rien ne peut y ſuffire; il n'y a rien de ſemblable dans le » Roi & dans ceux dont j'ai parlé. »

Platon n'a pas eu tort d'appeler ce verbiage une énigme; mais parmi ſes interprêtes, les uns ont deviné que par le Roi il a entendu Dieu; par le ſecond, le monde; par le troiſième, l'ame du monde : quand cela ſeroit, nous ne ſerions guères mieux inſtruits. D'autres prétendent que *le ſecond* eſt l'idée ou le modèle archétype du monde; c'eſt, diſent-ils, le *Logos*, éternelle production de l'entendement divin; le troiſième eſt le monde, que Platon a nommé *le Fils unique de Dieu*, *Μονογενὴς* : ils ſont auſſi-bien fondés que les premiers.

Nous ne nous arrêterons point à relever les abſurdités & les inconſéquences du ſyſtême de Platon, nous l'avons fait ailleurs; nous rechercherons ſeulement comment on peut y découvrir une *Trinité* qui ait quelque reſſemblance avec celle que nous croyons.

Nous y voyons d'abord trois choſes éternelles : Dieu eſprit (Νοῦς) Père du monde; l'idée ou le modèle archétype ſuivant lequel Dieu a fait le monde, & que Platon appelle

un Etre animé & éternel ; la matière informe, qui, ſelon lui, participe d'une manière inexplicable à la nature divine & intelligente. En ſecond lieu, deux choſes qui ne ſont point éternelles, mais qui ont commencé d'être ; ſavoir, l'ame du monde, que Dieu avoit fait avant le monde, & qui eſt, dit-il, une ſubſtance mélangée d'eſprit & de matière ; enfin, le monde même. Or, de quelque manière que l'on conçoive ces cinq choſes, on ne pourra jamais en tirer une *Trinité*, qui ait de l'analogie avec le myſtère que Jéſus-Chriſt a révélé.

1°. La première perſonne de cette *Trinité Platonique* eſt Dieu ſans doute ; Platon l'appelle *le père du monde*, mais il ne l'a jamais nommé *père du Logos*, ni père des idées éternelles ou du modèle archétype du monde, ni père de la matière. Suivant l'Evangile au contraire, Dieu eſt le Père du Verbe éternel, & c'eſt par ce Verbe que toutes choſes ont été faites.

2°. Prendrons-nous pour ſeconde perſonne l'idée archétype du monde ? Platon dit que c'eſt *un Être éternel & animé ;* mais ici les avis ſont partagés. Pluſieurs Platoniciens & pluſieurs Pères de l'Egliſe prétendent que ce Philoſophe a conçu les idées éternelles des choſes, comme des êtres ſubſiſtans & diſtingués de l'entendement divin. Moſheim ſoutient que c'eſt une abſurdité de laquelle un auſſi beau génie que Platon étoit incapable ; que ces idées ſont des êtres purement métaphyſiques & intellectuels ; que les expreſſions de Platon ſont figurées & métaphoriques, *Syſt. intell. de Cudworth*, c. 4, §. 36, pag. 856, n. (*o*). Il eſt vrai que par *Logos* ce Philoſophe ne ſemble point avoir entendu l'idée archétype du monde, mais *la raiſon*, la faculté de penſer, de raiſonner, de ſaiſir la différence des choſes & d'exprimer ſes penſées par la parole : c'eſt ainſi qu'il l'explique dans le *Théétete*, p. 141, E. Dans ſon ſtyle, Νοῦς, eſt la ſubſtance même de l'eſprit ; *Logos* ſont les facultés & les opérations de cette ſubſtance ; l'idée en eſt l'objet, ou ce que l'on voit par l'eſprit. Il n'a point dit non plus que les idées ſoient des hypoſtaſes, des ſubſtances, des êtres réels diſtingués de l'entendement divin ; c'eſt un rêve que lui ont prêté les nouveaux Platoniciens. Il n'a nommé *Fils de Dieu* ni le *Logos*, ni l'idée archétype du monde, ni le monde même ; quand il appelle celui-ci *Μονογενης*, ce mot ne ſignifie point *Fils unique*, mais *unique production*. Ce n'eſt point le *Logos*, mais le monde qu'il appelle *être animé*, *image de Dieu intelligent*, *ſecond Dieu*, *Dieu engendré*.

Saint Jean parle bien différemment du *Logos* ou du Verbe Divin. » Au commencement il étoit en Dieu & il étoit Dieu,

Digitized by Google

» c'eſt par lui que toutes choſes ont été faites ; il eſt le prin-
» cipe de la vie & la lumière qui éclaire tous les hommes,
» c'eſt de lui que Jean-Baptiſte a rendu témoignage. Il eſt
» venu parmi les ſiens, & ils n'ont pas voulu le recevoir.
» Ce Verbe s'eſt fait chair, il a demeuré parmi nous, &
» nous l'avons reconnu pour le Fils unique du Père, pour
» l'Auteur de la grâce & de la vérité. » Il faut être étrangement prévenu pour trouver dans Platon cette doctrine & ce langage.

3°. Probablement on ne nous donnera pas, pour ſeconde perſonne de la *Trinité Platonique*, la matière informe que Platon ſemble confondre avec la néceſſité, quoiqu'il perſonifie celle-ci & qu'il diſe que la matière participe d'une manière inexplicable à la nature divine & intelligente. Sera-ce le monde compoſé de corps & d'ame ? Malgré les noms pompeux que Platon lui a donnés, il reconnoît que Dieu l'a fait dans le temps ou avec le temps, qu'ainſi l'éternité ne lui convient en aucun ſens.

4°. Suivant la plupart des Platoniciens, c'eſt l'ame du monde qui eſt la troiſième perſonne ; mais Platon dit formellement que Dieu n'a point fait cette ame après le corps, mais auparavant que, ſoit par *ſa naiſſance*, ſoit par ſa force, elle a précédé le corps ; il n'ajoute point qu'elle a été faite de toute éternité, au contraire il décide que l'éternité n'appartient en aucune manière à un être qui a été fait. Selon lui, elle tient le milieu entre la ſubſtance qui eſt indiviſible & immuable, & celle qui ſe diviſe & change ; elle participe à la nature de l'une & de l'autre. Cette ame n'eſt donc pas née de Dieu par émanation, à moins que l'on ne diſe qu'elle eſt ſortie tout à la fois de Dieu & de la matière.

Cudworth en a donc impoſé, lorſqu'il a dit que les trois hypoſtaſes ou perſonnes de la *Trinité Platonique* ſont éternelles, incréées & non faites, & que ces trois ſont un ſeul Dieu ; Moſheim a ſolidement réfuté ces deux aſſertions téméraires, c. 4, §. 36, pag. 886, n. (N) ; pag. 889 & 900, n. (C). Si Plotin a compoſé ainſi ſa *Trinité*, ce n'eſt plus celle de Platon ; mais une imitation fauſſe & malicieuſe de la *Trinité* Chrétienne.

Pour établir une reſſemblance apparente entre l'ame du monde & le Saint-Eſprit, on nous fait obſerver que des Pères de l'Egliſe ont regardé cet Eſprit divin comme l'ame du monde, & lui ont attribué les mêmes fonctions que les Platoniciens prêtoient à cette ame imaginaire. Mais il faut remarquer qu'aucun des Pères antérieurs au Concile de Nicée n'a ainſi parlé ; ceux qui ſont venus après ce Concile, dans lequel la Foi Chrétienne touchant le Myſtère de la

Sainte *Trinité* avoit été fixée, ne riſquoient plus d'y donner atteinte en tenant ce langage, ils vouloient corriger celui des Platoniciens & non s'y conformer ; ils l'ont pris dans l'Ecriture Sainte & non ailleurs : nous le verrons dans un moment, §. 2.

Si le chaos d'abſurdités que Platon a raſſemblées peut être appelé un ſyſtême, il ſuffit de le confronter avec la Doctrine Chrétienne touchant la *Trinité*, pour ſe convaincre qu'il n'y a aucune reſſemblance entre l'un & l'autre, que les Pères de l'Egliſe inſtruits de ce myſtère par l'Ecriture-Sainte n'ont jamais pu être tentés de rien emprunter de ce Philoſophe ténébreux qui cherchoit la vérité à tâtons, mais qui manquoit du flambeau néceſſaire pour la trouver. Son exemple devroit rabaiſſer l'orgueil des Incrédules qui ſe vantent de connoître la nature divine & l'origine des choſes, ſans avoir beſoin de révélation.

Cependant Platon avoit profité des méditations de Thalès, d'Anaxagore, de Pythagore, de Parménide, de Timée de Locres, &c. Il n'étoit pas content de leurs hypothèſes, il eſſaya d'en bâtir une autre, mais avec une modeſtie & une timidité qui lui font honneur. Il commence le *Timée* en reconnoiſſant la néceſſité d'une aſſiſtance divine pour expliquer l'origine des choſes, & il l'implore ; il avertit ſes auditeurs qu'ils ne doivent point attendre de lui des choſes certaines, mais ſeulement des conjectures auſſi probables que celles des autres Philoſophes ; ce ſage début auroit dû rendre les Platoniciens moins préſomptueux.

Que pouvoit-il imaginer de mieux que ce qu'il a dit ? Dès qu'il n'admettoit pas la création, non plus que les Anciens, il étoit forcé de ſuppoſer ou l'éternité du monde, ou l'éternité de la matière & une intelligence éternelle qui l'avoit arrangée. Il avoit trop d'eſprit pour ſe perſuader que cet arrangement s'étoit fait par haſard, ou par néceſſité ; il jugea conſéquemment que Dieu en étoit l'auteur. Mais ne pouvant concevoir l'opération de Dieu autrement que celle d'un homme, il imagina que Dieu, avant d'agir, avoit tracé dans ſon entendement le plan & le modèle de ſon ouvrage, & qu'il l'avoit ſuivi dans l'exécution, que ce modèle avoit été toujours préſent à l'eſprit de l'ouvrier, qu'il contenoit en idée toutes les parties & tout l'arrangement de l'univers. Ce modèle éternel étoit donc animé & vivant, puiſque le monde eſt tel ſuivant Platon ; mais il l'étoit en idée ſeulement & ſelon notre manière de concevoir ; jamais ſans doute Platon n'a rêvé qu'une idée que l'homme a formée dans ſon eſprit eſt un être réel, ou une ſubſtance diſtinguée de l'eſprit.

Ce Philoſophe, frappé du mouvement compaſſé, régulier, conſtant qui règne entre toutes les parties de l'univers, a compris qu'il ne pourroit ſe conſerver, s'il n'étoit dirigé & ſoutenu par une ou pluſieurs intelligences; conſéquemment il a imaginé une grande ame répandue dans toute la maſſe, que Dieu a diviſée enſuite dans toutes ſes parties; comme un pur eſprit ne ſe diviſe point, Platon a dit que cette ame étoit compoſée de la ſubſtance indiviſible, ou de l'eſprit, & de celle qui peut être diviſée, ou de la matière. Où Dieu a-t-il pris cette ame, eſt-elle ſortie de lui ou de la matière? Platon a eu la prudence de ne point le décider; il n'a pas dit non plus qu'elle eſt coéternelle à Dieu; il ſuppoſe que Dieu a réfléchi, délibéré & réglé ſon plan avant de rien faire; encore une fois il a imaginé Dieu agiſſant à la manière d'un homme, il ne lui attribue qu'une puiſſance bornée, puiſqu'il dit que Dieu a rendu ſon ouvrage conforme au modèle, *autant qu'il le pouvoit.*

§. I I.

Doctrine des Pères.

Il n'étoit pas poſſible à un eſprit raiſonnable une fois inſtruit de la Doctrine Chrétienne, de concilier avec ſa croyance aucune des hypothèſes de Platon. L'Ecriture nous enſeigne que Dieu eſt créateur, qu'il opère par le ſeul vouloir, *il a dit, & tout a été fait*; ce trait de lumière diſſipe toutes les ténèbres. Dieu n'a eu beſoin ni de méditation, ni de délibération, ni de modèle; la création de la matière & celle des eſprits s'eſt faite par une ſeule parole. Selon l'Evangile, cette parole toute-puiſſante, ce *Verbe* eſt un Être ſubſiſtant, une perſonne coéternelle & conſubſtantielle au Père, *il étoit en Dieu, & il étoit Dieu.* Le Saint-Eſprit eſt une autre perſonne qui non-ſeulement anime & vivifie toute la nature, mais à laquelle l'Ecriture attribue toutes les opérations de la grâce. » Les cieux, dit le Pſalmiſte, ont été affermis par » le *Verbe* de Dieu, & la force qui les conſerve eſt l'*eſprit* » ou le ſouffle de ſa bouche », *Pſ.* 32, ℣. 6. » L'eſprit du » Seigneur, dit le Sage, a rempli toute la terre, & parce » qu'il contient toutes choſes, il fait parler aux hommes », *Sap*, c. 1, ℣. 7. Au mot *Trinité*, nous avons cité les autres paſſages des Livres ſaints qui établiſſent la foi de ce myſtère. Tel eſt le langage qu'ont répété les Pères de l'Egliſe, & duquel ils ne ſe ſont jamais départis; ce n'eſt certainement pas celui de Platon.

L'on n'a pas oſé dire que les Pères ont oublié ces leçons

divines pour s'attacher uniquement à celle du Philoſophe Grec; mais on a dit qu'imbus du Platoniſme avant leur converſion, ils n'y ont pas renoncé en ſe faiſant Chrétiens, qu'à l'exemple des Platoniciens d'Alexandrie ils ont rapproché tant qu'ils ont pu la Doctrine Chrétienne touchant la *Trinité*, de celle de Platon, afin de diminuer la répugnance qu'avoient les Païens à croire ce myſtère. Il y a dans cette hypothèſe du vrai & du faux, il eſt important de les démêler.

1°. Plotin, principal auteur de la *Trinité Platonique*, n'a pu la forger que vers le milieu du troiſième ſiècle, ce fut l'an 243 qu'il entreprit d'aller dans la Perſe & dans les Indes pour achever de s'inſtruire. Les Pères Apoſtoliques, enſuite S. Juſtin, Athénagore, Hermias, S. Irénée, S. Théophile d'Antioche, S. Hypolyte de Porto, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien & d'autres dont nous n'avons plus les ouvrages, avoient écrit avant cette époque; ils n'ont pu avoir aucune connoiſſance de la Doctrine de Plotin. Quand on ſuppoſeroit qu'Ammonius ſon maître avoit déja fabriqué une *Trinité Platonique*, fait que l'on ne peut pas prouver, Clément d'Alexandrie & Origène ſeroient encore les deux ſeuls qui aient pu la connoître, aucun des autres Docteurs de l'Égliſe n'a fréquenté cette école, & n'a pu être imbu du nouveau platoniſme.

2°. L'on convient que le motif qui engagea les Platoniciens d'Alexandrie à traveſtir la Doctrine de Platon, & à la rapprocher de celle des Docteurs Chrétiens, fut la jalouſie & l'attachement au Paganiſme. Effrayés des progrès rapides de l'Evangile, ils entreprirent de les arrêter, en faiſant voir que Jéſus-Chriſt, les Apôtres & leurs Diſciples n'avoient rien enſeigné de plus que Platon. Or les principaux Prédicateurs de l'Evangile, pendant tout le ſecond ſiècle, avoient été les Pères mêmes que nous venons de citer. La Foi à la *Trinité* étoit donc bien établie avant que les raiſonneurs d'Alexandrie euſſent tenté d'y ajuſter les opinions de Platon. Ces Pères avoient converti des Juifs & des Païens par des miracles & par des vertus, ſans avoir beſoin de Philoſophie, ils n'en ont fait uſage que contre ceux qui en étoient entêtés.

3°. Pour réuſſir dans leur deſſein, les nouveaux Platoniciens empruntèrent les expreſſions des Ecrivains ſacrés & des Docteurs de l'Egliſe; ils ſentoient donc qu'elles étoient plus claires & plus correctes que le verbiage inintelligible de Platon. Ils n'ont donc pas défiguré la *Trinité Chrétienne* par une tournure Platonique, mais ils ont corrigé leur prétendue *Trinité* ſur le modèle de la première. En effet ils

Digitized by Google

ont ſouvent fait dire à Platon ce qu'il n'a jamais dit, ſavoir, que l'idée Archétype du monde eſt une perſonne, que c'eſt le *Logos* & le Fils de Dieu, qu'il eſt ſorti de Dieu par émanation ou par génération, que l'ame du monde eſt éternelle, que c'eſt l'eſprit de Dieu, &c. Rien de tout cela n'eſt dans Platon; mais il falloit tout cela pour forger une *Trinité* capable d'en impoſer aux ignorans. Il ſeroit fort ſingulier que les Pères euſſent fait le contraire, qu'ils euſſent voulu expliquer la *Trinité* Chrétienne par des notions Platoniques, pendant que les Platoniciens païens déroboient le langage des Chrétiens pour diſſiper les ténèbres du ſyſtême de Platon. Mais les cenſeurs des Pères, prévenus juſqu'à l'aveuglement, leur reprochent un attentat plus odieux que n'eſt celui des ennemis mêmes du Chriſtianiſme, ſous prétexte que les premiers l'ont commis à bonne intention.

Mais à qui croirons-nous, pour ſavoir ce que les Pères ont penſé de Platon & de ſa prétendue *Trinité ?* ſera-ce à des critiques modernes qui font profeſſion de mépriſer ces reſpectables perſonnages, ou aux Pères eux-mêmes? il nous paroît qu'il n'y a pas à héſiter ſur ce choix.

§. III.

Sentimens des Pères touchant la Doctrine de Platon.

Déja nous avons fait voir dans l'article *Trinité*, que les expreſſions dont les Pères ſe ſont ſervis en parlant de ce myſtère ſont tirées de l'Ecriture-Sainte, & non d'ailleurs, il ne faut pas l'oublier.

S. Juſtin, *dans ſon exhortation aux Gentils*, n. 3, 4, 5, 6, &c. s'attache à montrer en détail que tout ce que Platon a dit de vrai, touchant la nature divine, ne venoit pas de lui, qu'il l'avoit emprunté de la doctrine de Moïſe répandue en Egypte, mais qu'*il l'avoit mal entendue*, ou qu'il n'avoit pas oſé s'expliquer clairement, de peur d'éprouver le même ſort que Socrate. Il ajoute que ſouvent Platon ſe contredit, & qu'il n'eſt conſtant dans aucune de ſes opinions, que ce Philoſophe n'a pas appelé Dieu *Créateur*, mais *fabricateur* des Dieux, n. 27. Il fait ſentir la différence qu'il y a entre ces deux choſes. Il conclut qu'il faut apprendre la vérité des Prophêtes & non des Philoſophes. *Dans ſa première Apologie*, n. 59 & 60, il ſoutient de nouveau que Platon a pris dans Moïſe ce qu'il a dit dans le Timée touchant la formation du monde, & touchant le Verbe divin, auſſi bien que ce qu'il a dit dans ſa ſeconde lettre à Denis, au

ſujet du *troiſième* ou du S. Eſprit, mais qu'*il ne l'a pas compris*, au lieu que parmi les Chrétiens, les plus ignorans ſont capables d'en inſtruire les autres. *Dans ſon dialogue avec Tryphon*, n. 8, il atteſte qu'après avoir beaucoup étudié Platon, il n'a point trouvé de philoſophie qui ſoit utile & ſûre que celle de Jéſus-Chriſt. Que S. Juſtin ſe ſoit trompé ou non, en ſuppoſant que ce philoſophe a eu connoiſſance de la doctrine de Moïſe, cela ne fait rien à la queſtion; dès qu'il dit que Platon n'a pas compris ou a mal entendu ce qu'il en empruntoit, il réſulte toujours que S. Juſtin n'a pas été tenté d'adopter aucune de ſes notions.

Tatien, dans ſon *Diſcours aux Grecs*, n. 5, expoſe la génération du Verbe qui a créé toutes choſes, mais il fait profeſſion d'avoir appris cette doctrine dans des écritures plus anciennes que toutes les ſciences des Grecs, & trop divines pour être comparées à leurs erreurs, n. 29.

Athénagore, dans ſon *Apologie des Chrétiens*, n. 7, dit que les Philoſophes n'ont rien ſu que par conjecture, parce que ce n'eſt pas Dieu qui les a inſtruits, au lieu que les Chrétiens ont reçu leur doctrine des Prophêtes inſpirés de Dieu; n° 10, il explique d'une maniere très-orthodoxe ce que nous croyons touchant la *Trinité*. Quoiqu'il cite quelques-unes des vérités que Platon n'a fait qu'entrevoir, en particulier ce qu'il a dit dans ſa ſeconde lettre à Denis, il montre le ridicule de ce Philoſophe qui vouloit que touchant les génies ou les Dieux, l'on s'en rapportât au témoignage des anciens, n. 23.

S. Théophile d'Antioche, l. 2. *ad Autolyc.* n. 4, blâme Platon & les Platoniciens de n'avoir pas admis la création de la matière; n° 9, il dit que les Prophêtes inſpirés de Dieu ſont les ſeuls qui aient connu la vérité & qui aient poſſédé la ſageſſe. N° 10, que ce ſont eux qui nous ont fait connoître Dieu & ſon Verbe qui a créé le monde. N° 15, que les trois jours qui ont précédé la création des aſtres repréſentoient la *Trinité*, Dieu, ſon Verbe & ſa ſageſſe. N° 33, qu'aucun des prétendus ſages, des poëtes & des hiſtoriens n'a pu rien ſavoir ſur l'origine des choſes, parce qu'ils étoient trop modernes.

Hermias, dans la Satyre qu'il a faite contre les Philoſophes, n'épargne pas plus Platon que les autres, n. 5; il conclut, n. 10, que toute la Philoſophie n'eſt qu'un chaos de diſputes, d'erreurs & de contradictions.

S. Irénée, *adv. Hær.* l. 2, c. 14, n. 2 & 3, dit que les Gnoſtiques ont emprunté leurs erreurs de tous ceux qui ne connoiſſent pas Dieu; & que l'on appelle Philoſophes, en particulier de Platon, qui admet trois principes des choſes,

Digitized by Google

la matière, le modèle & Dieu. Il les réfute non-ſeulement par des raiſonnemens philoſophiques, mais par l'Ecriture-Sainte: Bullus, D. Le Nourri, D. Marand, dans ſa troiſième *Diſſertation* ſur les ouvrages de ce Père, ont prouvé que ſa doctrine touchant la ſainte *Trinité* eſt très-orthodoxe ; elle ne reſſemble en rien aux erreurs de Platon.

Si on pouvoit reprocher le Platoniſme à quelques-uns des anciens Pères, ce ſeroit ſans doute à Clément d'Alexandrie & à Origène ; ils avoient écouté les leçons d'Ammonius, chef des Eclectiques, qui préféroient la doctrine de Platon à celle de tous les autres Philoſophes. Sans vouloir conteſter ce fait, nous diſons qu'il eſt aſſez étonnant que Clément ne nomme jamais Ammonius dans ſes ouvrages, & ne témoigne aucune eſtime pour un maître ſi célèbre. Il ne paroît pas non plus qu'il ait adopté la haute idée que les Eclectiques avoient du mérite de Platon. A la vérité dans ſon Pédagogue, l. 2, c. 1, il dit que Platon cherchant la vérité a fait briller *une étincelle* de la Philoſophie hébraïque, & *Strom.* l. 1, c. 1, il l'appelle *Philoſophe inſtruit par les Hébreux.* Mais, l. 5, c. 13, p. 698, il dit qu'il faut que tous apprennent la vérité par Jéſus-Chriſt pour être ſauvés, quand même ils poſſéderoienr toute la Philoſophie des Grecs. Ch. 14, p. 699, il ſe propoſe de montrer les vérités que les Grecs ont dérobées dans la Philoſophie des Barbares, c'eſt-à-dire, des Hébreux ; conſéquemment il cite les divers paſſages de l'Ecriture-Sainte, auxquels il croit que les Philoſophes & les Poètes Grecs ont fait alluſion, *ſans les entendre.* Pag. 710, il dit que Platon dans une de ſes lettres a parlé clairement du Père & du Fils, & qu'il a tiré, *on ne ſait comment*, ces notions des écritures hébraïques. Après avoir cité ce qu'a dit Platon dans ſa lettre à Denis du premier principe, du ſecond & du troiſième, Clément ajoute : « Pour moi, j'entends cela de la ſainte » *Trinité* ; je crois que *le ſecond* eſt le Fils, qui a fait toutes » choſes par la volonté du Père, & que le *troiſième* eſt le » Saint-Eſprit ». Il finit par dire, p. 730, que les Grecs ne connoiſſent ni comment Dieu eſt Seigneur, ni comment il eſt Père & Créateur, ni l'*économie des autres vérités*, à moins qu'ils ne les aient appriſes de la vérité même.

Il eſt à remarquer 1°. que Clément d'Alexandrie n'attribue pas à Platon ſeul des connoiſſances puiſées chez les Hébreux ; mais à Pythagore, à Héraclite, à Zénon, &c, & même aux Poëtes. 2°. Il ne prétend point que tous ces Grecs ont lu les livres des Hébreux, mais qu'ils ont reçu de ceux-ci par tradition pluſieurs vérités, *ſans les entendre.* 3°. Il ſoutient que pour en avoir une exacte connoiſſance,

il faut les apprendre de Jéſus-Chriſt, ou de ceux qu'il a inſtruits. 4°. Il ne fait aucune mention des Platoniciens d'Alexandrie, il les avoit vu naître, il lui convenoit mieux d'être leur maître que leur Diſciple. On voit qu'il avoit de Platon préciſément la même opinion que S. Juſtin, mais que ni l'un ni l'autre n'ont pu être tentés de le prendre pour guide dans l'explication des paſſages de l'Ecriture-Sainte qu'il avoit oui citer *ſans les entendre*.

Cela n'a pas empêché Mosheim d'affirmer que ces Docteurs Chrétiens « expliquoient ce que diſent nos livres ſaints » du Père, du Fils & du S. Eſprit, de manière que *cela* » *s'accordât* avec les trois natures en Dieu, ou avec les » trois hypoſtaſes de Platon, de Parménide & d'autres ». *Hiſt. Chriſt. ſæc.* 2, §. 34. Expreſſion perfide; elle donne à entendre que, pour gagner les Philoſophes, les Pères traveſtiſſoient la doctrine des Livres ſaints, afin de la faire cadrer avec celle des Philoſophes; c'eſt une calomnie. 1°. Comment pouvoient-ils en être tentés en avouant que ces derniers avoient fait alluſion à des paroles de l'Ecriture *ſans les entendre & ſans connoître l'économie de ces vérités?* 2°. Il eſt faux que Platon ni Parménide aient admis en Dieu trois natures, trois hypoſtaſes ou trois perſonnes ſubſiſtantes; nous l'avons fait voir. 3°. Encore une fois, il n'étoit pas néceſſaire, pour étonner les Païens, de leur montrer dans Platon la même doctrine, le même ſens, le même myſtère que dans l'Ecriture; il ſuffiſoit de leur mettre ſous les yeux des expreſſions à peu près ſemblables. Ainſi Mosheim ſuppoſe que les Pères ſe ſont rendus coupables d'une infidélité, ſans beſoin, ſans juſteſſe, & contre la réclamation de leur conſcience. C'eſt pouſſer trop loin la licence de noircir ces ſaints perſonnages.

Origène témoigne encore moins de penchant pour la doctrine de Platon, *de Princip.* l. 1, c. 3. » Tous ceux, » dit-il, qui admettent en quelque manière une providence, » avouent que Dieu eſt ſans principe, qu'il a créé & arrangé toutes choſes, qu'il en eſt l'auteur & le père. Mais » nous ne ſommes pas les ſeuls qui lui attribuent un fils; » quoique cela paroiſſe étonnant & incroyable à ceux qui » font profeſſion de Philoſophie chez les Grecs & chez les » Barbares, cependant quelques-uns ſemblent en avoir eu » une notion, lorſqu'ils diſent que tout a été créé par le » Verbe ou par la parole de Dieu. Pour nous, qui croyons » à ſa doctrine, & qui la tenons pour certainement révélée, » nous ſommes perſuadés qu'il eſt impoſſible d'expliquer & » de faire connoître aux hommes la nature ſublime & divine » du fils de Dieu, ſans avoir la connoiſſance de l'Ecriture.

» Sainte inſpirée par le S. Eſprit, c'eſt-à-dire, de l'Evangile, » de la loi & des Prophêtes, comme Jéſus-Chriſt lui-même » nous en aſſure. Quant à l'exiſtence du S. Eſprit, perſonne » n'a pu en avoir ſeulement un ſoupçon, ſi ce n'eſt ceux » qui ont lu la loi & les Prophêtes, ou qui ſont profeſſion » de croire en Jéſus-Chriſt ».

On eſt étonné de ces dernières paroles, quand on ſe rappelle que Clément d'Alexandrie & les Platoniciens croyoient voir une *Trinité* dans la lettre de Platon à Denis; cela prouve qu'Origène n'étoit pas de même ſentiment, & qu'il n'accordoit pas à Platon des connoiſſances plus ſublimes qu'aux autres Philoſophes Païens. Il en réſulte encore que ce Père n'avoit pas contracté dans l'école d'Ammonius l'entêtement des nouveaux Platoniciens. On ne voit pas ſur quoi fondé, le ſavant Huet a pu dire que le Platoniſme s'enracina tellement dans l'eſprit d'Origène, qu'il y étouffa les fruits de la doctrine Chrétienne, *Origenian.* l. 1, c. 1, §. 5. Ce Père atteſte lui-même qu'avant de prendre aucune leçon de philoſophie, il s'étoit livré tout entier à l'étude des livres ſaints, *Op.* tom. 1, p. 4.

Tertullien, qui vivoit dans ce même temps, n'avoit aucune connoiſſance de ce qu'enſeignoit l'école d'Alexandrie. Il ſoutient que toutes les héréſies ſont l'ouvrage des Philoſophes, & il le prouve en détail; il ne veut point d'un Chriſtianiſme Stoïcien, Platonicien, ni Dialecticien, *de præſcript. Hæret.* c. 7; *adv. Marcion.* l. 1, c. 12; l. 5, c. 19, &c. S. Cyprien, qui regardoit Tertullien comme ſon maître, ne penſoit sûrement pas autrement que lui.

Voilà ce qu'ont dit les Pères des trois premiers ſiècles, & antérieurs au Concile de Nicée; loin d'y trouver des marques du Platoniſme décidé qu'on leur reproche, nous n'y voyons que des preuves du contraire. Dans ce Concile même, & dans les temps poſtérieurs, Arius fut accuſé d'avoir puiſé ſon héréſie dans Platon, quelques-uns dirent que Platon avoit été moins impie que lui, *Syſt. intell. de Cudworth*, c. 4, §. 36, p. 875, note (*h*). Que cette accuſation ait été vraie ou fauſſe, peu nous importe, il s'enſuit toujours que les Pères de Nicée & ceux qui les ont ſuivis étoient bien éloignés de chercher dans Platon les notions de la ſainte *Trinité*. Cudworth les a donc calomniés lorſqu'il a dit que leur doctrine, & en particulier celle de S. Athanaſe, étoit plus Platonicienne que celle d'Arius, *ibid.* p. 887; nous avons démontré la fauſſeté de ce fait par le texte même de Platon.

Plus nous liſons les anciens, plus nous ſommes étonnés de la témérité des Sociniens & de leurs fauteurs, qui oſent

Digitized by Google

accuſer les Pères d'avoir forgé le myſtère de la ſainte *Trinité* ſur des notions Platoniques. L'ont-ils jamais prouvé autrement que par l'Ecriture Sainte? Pour faire voir que les Païens, & ſur-tout les Philoſophes, avoient tort de rejeter ce dogme comme impoſſible & abſurde, ils ont montré que Platon avoit dit quelque choſe d'à peu près ſemblable; s'enſuit-il de-là qu'ils ont pris pour modèle & pour règle les notions vagues, obſcures, & inintelligibles de ce Philoſophe? L'ont-ils établi interprête des paſſages de l'Ecriture-Sainte, pendant qu'ils lui reprochent de ne les avoir pas entendus; lors même qu'il ſemble y faire alluſion? C'eſt leur ſuppoſer un degré de démence dont ils n'étoient certainement pas capables.

Beauſobre prétend qu'il y avoit déjà des traces de la *Trinité* dans la Théologie orientale, & que Platon en avoit emprunté les idées que l'on en trouve dans ſa Philoſophie. Pour toute preuve, il cite ce vers des Oracles de Zoroaſtre: *Dans tout le monde brille la* Trinité *dont l'unité eſt le principe.* Mais il n'a pas pu ignorer que les prétendus Oracles de Zoroaſtre ſont un ouvrage forgé par les nouveaux Platoniciens, & qui ne mérite aucune attention. D'ailleurs il eſt évident que dans ce paſſage *τριας* ſignifie le nombre de trois, & non une *Trinité* telle que l'on s'obſtine à la trouver dans Platon.

Il eſt fâcheux qu'en réfutant les Sociniens, les Proteſtans aient contribué à nourrir leur prévention, en avouant très-mal à propos que les Pères ont emprunté *pluſieurs choſes* de Platon & des Platoniciens, ſans pouvoir dire quelles ſont ces choſes. Mosheim, qui a donné dans ce travers, dans ſes *Notes ſur Cudworth* & ailleurs, le condamne lui-même, lorſqu'il eſt queſtion des héréſies & des Hérétiques. « Je ne » puis approuver, dit-il, la conduite de ceux qui recher» chent avec trop de ſubtilité l'origine des erreurs. Dès » qu'ils trouvent la moindre reſſemblance entre deux opi» nions, ils ne manquent pas de dire, celle-ci vient de » Platon, celle-là d'Ariſtote, cette autre de Hobbes ou de » Deſcartes. N'y a-t-il donc pas aſſez de corruption & de » démence dans l'eſprit humain pour forger des erreurs, » en raiſonnant de travers, ſans avoir beſoin de maître ni » de modèle »? *Notes ſur Cudworth*, *ibid.* p. 876, n. (*k*). Si cette cenſure eſt juſte, combien ne ſont pas plus condamnables ceux qui, ſur la plus légere reſſemblance d'expreſſion, accuſent les Pères d'avoir pris telle choſe dans Platon, ou chez les Platoniciens, pendant qu'ils l'ont évidemment puiſée dans l'Ecriture-Sainte & dans la tradition de l'Egliſe? *Voyez* EMANATION, PHILOSOPHIE, PLATONISME, §. 3 & 4, &c.

Digitized by Google

Trinité, fête qui ſe célèbre dans l'Egliſe Romaine le premier Dimanche après la Pentecôte, à l'honneur du myſtère de la ſainte *Trinité*.

A proprement parler, tout le culte des Chrétiens conſiſte dans l'adoration d'un ſeul Dieu en trois Perſonnes, Père, Fils & S. Eſprit; non-ſeulement toutes les fêtes des myſtères ſe rapportent à cet objet, puiſque toutes les œuvres de la création, de la rédemption & de la ſanctification des hommes, ſont communes aux trois Perſonnes divines; mais les fêtes mêmes des Anges & des Saints ne ſont inſtituées que pour honorer en eux les dons & les opérations de la grâce divine, & pour rendre gloire à Dieu de leur ſainteté & de leur bonheur. « Celui qui ſanctifie, dit S. Paul, & » ceux qui ſont ſanctifiés viennent tous d'un même prin- » cipe ». *Hebr*. c. 2, ℣. 11. Il a été néanmoins très-convenable d'établir une fête, & un office particulier dans lequel on a raſſemblé tous les paſſages de l'Ecriture-Sainte & les extraits des Pères les plus propres à confirmer la foi de l'Egliſe touchant ce myſtère, & à mettre les Miniſtres de la Religion en état d'inſtruire ſolidement les Fidèles ſur cet article eſſentiel du Chriſtianiſme.

A la vérité, cette inſtitution eſt moderne, mais elle n'en eſt pas moins reſpectable. Vers l'an 920, Etienne, Evêque de Liege, fit dreſſer un office de la *Trinité* qui s'établit peu à peu dans pluſieurs Egliſes; on en diſoit la Meſſe dans les jours de férie pour leſquels il n'y avoit point d'office propre; en quelques endroits l'on en fit une fête. Alexandre II, mort l'an 1073, ne voulut pas l'approuver; Alexandre III, ſur la fin du 12e ſiècle, déclara encore que l'Egliſe Romaine ne la reconnoiſſoit point. Pothon, moine de Prum, en combattit l'uſage, d'autres le déſapprouvèrent encore au 13e ſiècle. Ils craignoient que cette fête ne fît oublier l'obſervation que nous venons de faire, ſavoir, que toutes les ſolemnités de l'année ſont conſacrées à l'honneur & au culte de la ſainte *Trinité*. Cependant le Concile d'Arles tenu l'an 1260, établit celle-ci pour ſa province. On croit que ce fut Jean XXII qui la fit adopter dans l'Egliſe de Rome au 14e ſiècle, & qui la fixa au premier Dimanche après la Pentecôte; mais cet uſage ne fut pas ſuivi partout, puiſque l'an 1405 le Cardinal Pierre d'Ailly ſollicita encore Benoît XIII, reconnu pour lors en France, de le faire obſerver, & Gerſon dit que de ſon temps cette inſtitution étoit encore toute nouvelle.

Il faut remarquer que pendant le 10e ſiècle & les ſuivans, l'Europe fut infeſtée par pluſieurs ſectes d'Hérétiques qui enſeignoient des erreurs touchant le Myſtère de la ſainte

Trinité. Les Manichéens déguiſés ſous différens noms ne le reconnoiſſoient pas, ou l'entendoient très-mal, Roſcelin étoit Trithéiſte, Abélard & Gilbert de la Poirée ne furent pas plus orthodoxes, la plupart des ſectes fanatiques qui s'élevèrent pendant le 14e ſiècle n'avoient rien de fixe dans leurs opinions. Il n'eſt donc pas étonnant que dans ces temps malheureux, des Evêques & d'autres ſaints perſonnages aient compris la néceſſité de confirmer les peuples dans la foi à la ſainte *Trinité*; & comme ce beſoin ne ſe fit pas également ſentir par-tout, d'autres crurent qu'il y auroit du danger à en établir la fête; mais elle n'a jamais été plus néceſſaire que depuis la naiſſance du Socinianiſme. Nous avons vu ailleurs que des raiſons ſemblables ont donné lieu à l'inſtitution de la Fête-Dieu. *Voyez* Baillet, *Hiſt. des Fêtes mobiles;* Thomaſſin, *Traité des Fêtes*, l. 2, c. 18. Les Grecs font l'office de la ſainte *Trinité* le lundi, lendemain de la fête de la Pentecôte; on ignore depuis quel temps ils ſont dans cet uſage.

Trinité, nom d'une Confrérie ou ſociété pieuſe établie à Rome par S. Philippe de Néri l'an 1548, pour avoir ſoin des pélerins qui viennent de toutes les parties du monde viſiter les tombeaux de S. Pierre & de S. Paul. Il y a pour ce ſujet un hoſpice ou maiſon dans laquelle on reçoit & on entretient pendant trois jours, non-ſeulement les pélerins, mais encore les pauvres convaleſcens, qui étant ſortis trop tôt de l'hôpital, pourroient être ſujets à des rechûtes.

Cet établiſſement ſe fit d'adord dans l'Egliſe de S. Sauveur *in campo*, il ne conſiſtoit que dans quinze perſonnes, qui tous les premiers dimanches du mois ſe raſſembloient dans cette Egliſe pour pratiquer les exercices de piété preſcrits par S. Philippe de Néri, & y entendre ſes exhortations. En 1558, Paul IV donna à cette pieuſe aſſociation l'Egliſe de S. Benoît, & les confrères lui donnèrent le nom de *la ſainte Trinité*. Depuis ce temps-là on a bâti à côté de cette Egliſe un hôpital très-vaſte pour y loger les pélerins & les convaleſcens. L'utilité de cet établiſſement l'a rendu très-conſidérable, la plupart des nobles de Rome de l'un & de l'autre ſexe ſe font honnenr d'y être aſſociés.

Comme il falloit un nombre d'Eccléſiaſtiques pour deſſervir cet hoſpice, pour inſtruire ceux qui y ſéjournent, & pour leur adminiſtrer les Sacremens, l'on y a établi une congrégation de douze prêtres qui y logent & qui y vivent en communauté, comme dans un monaſtère.

Trinité créée. L'on a ainſi nommé la ſainte famille compoſée de S. Joſeph, de la Sainte Vierge & de l'Enfant Jéſus. En

Digitized by Google

En 1659, dans la ville de la Rochelle, un certain nombre de filles vertueuſes ſe raſſemblèrent dans une maiſon pour travailler à l'éducation des filles orphelines. Bientôt après, elles eurent envie d'embraſſer la vie régulière & de faire des vœux. On dreſſa pour elles des règles & des conſtitutions qui furent imprimées à Paris en 1664, ſous le titre de *Règles des Filles de la Trinité créée*, dites Religieuſes de la Congrégation de S. Joſeph. On ne connoît point d'autre maiſon de cet Ordre: mais dans pluſieurs villes du Royaume il y a des Congrégations de filles établies ſous un autre titre, pour vaquer à cette bonne œuvre. *Voyez* ORPHELIN.

TRISACRAMENTAIRES. Parmi les Proteſtans il s'eſt trouvé quelques Sectaires à qui l'on a donné ce nom, parce qu'ils admettoient trois Sacremens, le Baptême, la Cène ou l'Euchariſtie, & l'abſolution, au lieu que les autres ne reconnoiſſent que les deux premiers. Quelques auteurs ont cru que les Anglicans regardoient encore l'Ordination comme un Sacrement, d'autres ont penſé que c'étoit la Confirmation; mais ces deux faits ſont contredits par la *Confeſſion de foi Anglicane*, art. 25. *Voyez* ANGLICAN.

TRISAGION, mot grec, compoſé de τρὶς, trois fois, & d'Ἅγιος, Saint; c'eſt une formule de louange adreſſée à Dieu, *Iſaïe*, c. 6, ℣. 3. « Saint, Saint, Saint eſt le Sei» gneur Dieu des armées, toute la terre eſt remplie de ſa » gloire ». Elle eſt répétée dans l'*Apoc*. c. 4, ℣. 8, où nous voyons la Liturgie Chrétienne repréſentée ſous l'image de la gloire éternelle. Auſſi l'Egliſe l'a conſervée dans le ſaint ſacrifice de la meſſe, & l'a placée après la Préface, immédiatement avant le Canon; l'on ne peut pas douter qu'elle ne vienne des Apôtres. Les paroles qui ſuivent, « Béni ſoit ce» lui qui vient au nom du Seigneur, ſalut & gloire lui vien» ne du Ciel », ſont tirées de l'Evangile, *Matt.* c. 21, ℣. 9. Dans les *Conſtitutions Apoſtoliques* elles ſont remplacées par celles-ci: « Qu'il ſoit béni dans tous les ſiècles. *Amen* ». S. Jean Chryſoſtôme les a répétées plus d'une fois de cette manière. S. Cyrille de Jéruſalem, après avoir cité les paroles d'Iſaïe, ajoute, *Catéch. Myſtag.* 5. « Nous répétons cette » Théologie ſacrée que les Séraphins chantent, & qui nous » eſt venue par tradition, afin que par cette pſalmodie cé» leſte nous communiquions avec la ſublime milice du Ciel ». S. Ambroiſe dit qu'on chante le *Triſagion* en Orient & en Occident, pour honorer l'unité & la Trinité de Dieu, l. 3 *de Spir. Sancto*, c. 12.

Dans la ſuite on ſe ſervit d'une autre formule conçue en

Digitized by Google

ces termes : *Saint Dieu*, *Saint puiſſant*, *Saint immortel*, *ayez pitié de nous*. L'Egliſe Latine ne la chante qu'une fois l'année, le vendredi Saint, avant l'adoration de la Croix, & on la répète trois fois en grec & en latin, mais elle eſt d'un uſage journalier dans l'Egliſe Grèque. S. Jean Damaſcène, Cédrenus, Balſamon, le Pape Félix III, Nicéphore & d'autres, diſent qu'elle fut introduite par S. Proclus, Patriarche de Conſtantinople l'an 446, ſous le règne de Théodoſe le jeune, à l'occaſion d'un horrible tremblement de terre qui arriva pour lors. Ils ajoutent que le peuple chanta ce nouveau *Triſagion* avec d'autant plus d'ardeur qu'il attribuoit cette calamité aux blaſphêmes que les Hérétiques de cette ville vomiſſoient contre le Fils de Dieu, & qu'incontinent après ce fléau ceſſa. Le Concile de Chalcédoine, tenu l'an 451, l'adopta. S. Jean Damaſcène dit que les Orthodoxes s'en ſervoient pour exprimer leur foi touchant la ſainte Trinité, que *Dieu Saint* déſignoit le Père, *Dieu fort*, le Fils, *Dieu immortel*, le S. Eſprit.

Vers l'an 482, Pierre Gnaphée ou le Foulon, moine uſurpateur du ſiège d'Antioche, ennemi déclaré du Concile de Chalcédoine, & protégé par l'Empereur Zénon, ordonna d'ajouter au *Triſagion* ces paroles : *Qui avez été crucifié pour nous*, afin d'inſinuer que toute la Trinité avoit ſouffert en Jéſus-Chriſt, & d'établir ainſi l'héréſie des *Théopaſchites* ou *Patripaſſiens*. *Voyez* ce mot. C'étoit une conſéquence de celle d'Eutychès, qui ſoutenoit qu'il n'y avoit en Jéſus-Chriſt qu'une ſeule nature, & qu'en lui l'humanité étoit abſorbée par la Divinité ; erreur à laquelle Pierre le Foulon étoit opiniâtrement attaché. Conſéquemment le Pape Félix III & les Orthodoxes rejetèrent cette addition, & pour en corriger le ſens, les uns opinèrent à dire : » Dieu ſaint, Dieu fort, » Dieu immortel, Jéſus-Chriſt notre Roi, qui avez ſouffert » pour nous, ayez pitié de nous » ; les autres, à retenir l'ancienne formule, en ajoutant ſeulement, *Sainte Trinité*, ayez pitié de nous. Tous ces changemens cauſèrent des troubles dont les Proteſtans n'ont pas manqué de rejeter tout l'odieux ſur les Catholiques, comme ſi ces derniers avoient été obligés d'abjurer leur croyance pour empêcher des Hérétiques fougueux d'exciter des ſéditions. *Voyez* Mosheim, *Hiſt. Eccleſ.* 5e. ſiècle, 2e. part, c. 5, §. 19.

Enfin, malgré tous les efforts de Pierre le Foulon & de ſes adhérens, le *Triſagion* de S. Proclus eſt demeuré ſans addition, & il eſt encore tel dans *les Liturgies Latine*, *Grèque*, *Ethiopienne*, *Cophte*, *Syriaque*, *Mozarabique*, &c. *Voyez* Bingham, *Orig. Eccleſ.* tom. 6, l. 14, c. 2, §. 3 ; *Notes du P. Ménard ſur le Sacram. de S. Grég.* p. 10. De là il réſulte

que l'Egliſe a toujours voulu que ſes prières publiques fuſſent l'expreſſion de ſa foi.

TRITHÉISME, eſt l'héréſie de ceux qui ont enſeigné qu'il y a non-ſeulement trois perſonnes en Dieu, mais auſſi trois eſſences, trois ſubſtances divines, par conſéquent trois Dieux.

Dès que des raiſonneurs ont voulu expliquer le myſtère de la S. Trinité, ſans conſulter la tradition & l'enſeignement de l'Egliſe, ils ont preſque toujours donné dans l'un ou l'autre de deux excès, les uns, pour ne pas paroître ſuppoſer trois Dieux, ſont tombés dans le Sabellianiſme, ils ont ſoutenu qu'il n'y a en Dieu qu'une perſonne, ſavoir, le Père; que les deux autres ne ſont que deux dénominations, ou deux différens aſpects de la Divinité. Les autres, pour éviter cette erreur, ont parlé des trois perſonnes, comme ſi c'étoient trois eſſences, trois ſubſtances, ou trois natures diſtinctés, & ſont ainſi devenus *Trithéiſtes*.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que cette héréſie a pris naiſſance parmi les Eutychiens ou Monophyſites qui n'admettoient qu'une ſeule nature en Jéſus-Chriſt. On prétend que ſon premier auteur fut Jean Acuſnage, Philoſophe Syrien; il eut pour principaux ſectateurs Conon, Evêque de Tarſe, & Jean Philoponus, Grammairien d'Alexandrie. Comme ces deux derniers ſe diviſèrent ſur d'autres points de Doctrine, on diſtingua les *Trithéiſtes Cononites*, d'avec les *Trithéiſtes Philoponiſtes*. D'autre part, Damien, Evêque d'Alexandrie, diſtingua l'eſſence divine des trois perſonnes, il nia que chacune d'elles, conſidérée en particulier & abſtractivement des deux autres, fût Dieu. Il avouoit néanmoins qu'il y avoit entre elles une nature divine, ou une divinité commune, par la participation de laquelle chaque perſonne étoit Dieu. On ne conçoit rien à ce verbiage, ſinon que Damien concevoit la Divinité comme un tout, dont chaque perſonne n'étoit qu'une partie. Il eſt néanmoins des ſectateurs que l'on nomma *Damianiſtes*.

Les Ariens, qui nioient la Divinité du Verbe, & les Macédoniens, qui ne reconnoiſſoient point celle du S. Eſprit, n'ont pas manqué d'accuſer de *Trithéiſme* les Catholiques qui ſoutenoient l'une & l'autre. Aujourd'hui les Unitaires ou Sociniens nous font encore le même reproche très-mal à propos, puiſque nous ſoutenons l'identité numérique de nature ou d'eſſence dans les trois perſonnes divines.

Dans une diſpute qu'il y a eu en Angleterre ſur ce ſujet entre le Docteur Sherlock & le Docteur South, on prétend que celui-ci eſt tombé dans le Sabellianiſme en ſoutenant trop rigoureuſement l'unité de la nature divine, & que le

Digitized by Google

premier a donné dans le *Trithéiſme* en expliquant la Trinité des perſonnes d'une manière trop abſolue. Le ſeul moyen de garder un juſte milieu & d'éviter toute erreur, en parlant de ce myſtère incompréhenſible, eſt de s'en tenir ſcrupuleuſement au langage & aux expreſſions approuvées par l'Egliſe. *Voyez* TRINITÉ.

TROIS CHAPITRES, *voyez* NESTORIANISME.

TROMPETTES (fête des), ſolemnité des Hébreux qui ſe célébroit le premier jour de la lune du mois *Tiſri* ou de Septembre, jour auquel ils commençoient leur année civile, au lieu que leur année religieuſe commençoit à la nouvelle lune de *Niſan* ou de Mars. Il eſt à remarquer que c'étoit dans l'intervalle qui s'écouloit depuis l'Equinoxe du Printemps juſqu'à celui de l'Automne, que les Hébreux célébroient preſque toutes leurs fêtes, preuve aſſez ſenſible qu'elles avoient rapport aux travaux de l'agriculture, auſſi bien qu'aux événemens particuliers qui y avoient donné lieu. *Voyez* FÊTES JUIVES.

Celle des *Trompettes* leur étoit ordonnée, *Levit.* c. 23, ℣. 24, & *Num.* c. 29, ℣. 1. » Le premier jour du ſeptième » mois, leur dit Moïſe, ſera pour vous un jour ſaint & » vénérable, vous vous abſtiendrez de toute œuvre ſervile, » & il ſera marqué par le ſon des *Trompèttes.* » Outre les ſacrifices que l'on offroit à chaque Néoménie ou nouvelle lune, il y en avoit d'autres preſcrits ſpécialement pour ce jour-là. Le dixième de ce même mois étoit deſtiné à la fête des expiations, & le quinzième à la fête des Tabernacles, *ibid.* Alors on avoit fini la récolte de tous les fruits de la terre; c'étoit donc le moment auquel commençoient les ſix mois de repos pendant leſquels on pouvoit s'occuper plus librement des affaires civiles.

Faute d'avoir fait cette remarque, les critiques ont cherché vainement les raiſons de cette ſolemnité, & les événemens de l'hiſtoire juive auxquels elle pouvoit faire alluſion; ils n'en ont point trouvé dans l'Ecriture-Sainte, & leurs conjectures n'aboutiſſent à rien. Dans tous les mois de l'année, la Néoménie étoit annoncée par le ſon des *Trompettes*, mais à celle de Septembre ce ſignal étoit plus ſolemnel, par la raiſon que nous avons dite. *Voyez* NÉOMÉNIE.

Il ſeroit inutile de diſſerter ſur les différentes eſpèces de *Trompettes*, dont les Hébreux ſe ſervoient dans les différentes occaſions, les Critiques qui ſe ſont livrés à cette recherche ne nous ont pas beaucoup ſatisfaits. Peut-être auroient-ils mieux réuſſi, s'ils avoient connu les différentes eſpèces de

Digitized by Google

cors dont ſe ſervent les bergers, dans les divers pays du monde, pour appeler & raſſembler leurs troupeaux. C'eſt dans la vie paſtorale qu'il faut chercher l'origine des uſages des anciens Orientaux. Nous ne nous arrêterons pas non plus à détailler les rites que les Juifs modernes ont ajoutés ou ſubſtitués à ceux de leurs aïeux, ni les imaginations qu'ils ont mêlées aux récits des Livres ſaints. Ces nouveaux uſages uniquement fondés ſur les prétendues traditions du Talmud & des Rabbins ne peuvent contribuer en rien à l'intelligence de l'Ecriture-Sainte.

Il nous paroît plus néceſſaire d'examiner le ſentiment de Spencer qui prétend que le ſon des *Trompettes* aux Néoménies, particulièrement à celle de Septembre, pour annoncer le commencement de l'année civile, eſt un rite emprunté des Païens, & qu'il étoit en uſage chez toutes les nations Idolâtres dont les Hébreux étoient environnés; que toute la différence qu'il y a, conſiſte en ce que les premiers célébroient ces fêtes à l'honneur des fauſſes Divinités, au lieu que Moïſe les conſacra au culte du vrai Dieu. Déja nous avons réfuté ce ſyſtême à l'article *Loi Cérémonielle*, §. 2; mais il eſt bon d'y inſiſter encore.

1°. Rien n'eſt plus faux que ce raiſonnement: tel rite a été en uſage chez les Païens plus anciens que les Iſraélites, donc ceux-ci l'ont emprunté d'eux & l'ont pratiqué par imitation. Nous avons fait voir que la plupart des uſages, ſoit civils, ſoit religieux, pervertis par les Païens, ont été pratiqués par les Patriarches long-temps avant la naiſſance du Paganiſme; donc il eſt plus naturel que Moïſe & les Hébreux les aient reçus des Patriarches leurs aïeux, que des étrangers qu'ils regardoient plutôt comme des ennemis que comme des frères. D'ailleurs ces mêmes uſages ſe ſont retrouvés aux extrémités du monde chez des Sauvages iſolés & privés de tout commerce avec les autres Nations; donc ils ne leur ſont pas venus par emprunt, mais par un inſtinct naturel. Or rien n'étoit plus naturel aux Orientaux encore Nomades, qui paſſoient les nuits à la garde de leurs troupeaux, que de voir avec ſatisfaction le renouvellement de la lune dont la lumière leur étoit ſi néceſſaire, d'annoncer ce phénomène par des démonſtrations de joie, & par le ſon de leurs inſtrumens ruſtiques. Juſque-là cette fête n'avoit rien de blâmable, elle étoit conforme à l'intention du Créateur, *Gen.* c. 1, ℣. 14. Elle n'eſt devenue ſuperſtitieuſe que quand ces mêmes peuples ont commencé à prendre les Aſtres pour leurs Dieux. Mais les Patriarches n'adoroient point les Aſtres, *Job.* c. 31, ℣. 26, & Moïſe avoit ſévèrement défendu ce culte aux Juifs, *Deut.* c. 4,

Digitized by Google

℣. 19; c. 17, ℣. 3. Il n'auroit certainement pas conſervé les Néoménies, s'il les avoit regardées comme des fêtes païennes dans l'origine & comme des pratiques d'Idolâtrie.

2°. L'on raiſonne encore plus mal en diſant : Moïſe a pris les plus grandes précautions pour que les Néoménies des Hébreux ne fuſſent conſacrées qu'au vrai Dieu, & pour en bannir toute pratique d'Idolâtrie & de ſuperſtition; donc il a imité au fond les fêtes des Païens, il n'en a retranché que les abus. Pour que cette conſéquence fût juſte, il faudroit prouver ſolidement que les Païens ont célébré les Néoménies avant les adorateurs du vrai Dieu; voilà ce que Spencer n'a pas fait, & ce qu'il lui étoit impoſſible de faire. Il n'a pas prouvé non plus que *du temps de Moïſe* les nations Idolâtres annonçoient les Néoménies par le ſon des *Trompettes*; il n'a pu citer que des auteurs profanes poſtérieurs de mille ans au moins à ce légiſlateur : étoient-ils en état de nous apprendre ce qui s'eſt paſſé, pendant cet intervalle, chez les Nations dont ils parloient?

3°. Nous avons des témoignages poſitifs plus anciens pour faire voir que les Iſraélites ont obſervé les Néoménies & les ont annoncées par le ſon des *Trompettes*, long-temps avant Moïſe. David qui a précédé de plus de cinq cents ans tous les Hiſtoriens profanes, dit aux Juifs, Pſ. 80, ℣. 4, « ſonnez de la *Trompette* à la Néoménie, à ce grand jour de » ſolemnité; c'eſt un précepte pour Iſraël & une ordonnance » du Dieu de Jacob. Il l'a impoſée à ſa poſtérité, *lorſqu'elle* » *entra en Egypte*, où elle entendit une langue qu'elle ne » connoiſſoit pas, où ſon dos fut courbé ſous le poids des » fardeaux, où ſes bras furent fatigués par le travail. » Nous ſavons que la Vulgate porte : *lorſqu'elle eſt ſortie de l'Egypte*; mais nous traduiſons conformément au texte Hébreu, & la ſuite du paſſage exige évidemment ce ſens. Il en réſulte que Jacob & ſa poſtérité ont obſervé les Néoménies deux cents ans avant que la loi en fût portée ou renouvelée par Moïſe.

4°. Spencer ſoutient que les Iſraélites accablés de travaux en Egypte n'ont pas pu y conſerver les mœurs & les uſages de leurs aïeux, & qu'ils ont eu tout le temps de les oublier. Il ſe trompe. L'Ecriture atteſte qu'ils ont conſervé en Egypte la vie paſtorale, que c'eſt pour cela qu'ils habitoient dans le Canton de Geſſen, pays de pâturages, & qu'ils en ſortirent avec de nombreux troupeaux, *Exode*, c. 12, ℣. 38. Ce peuple, compoſé de ſix cents mille hommes faits, ne pouvoit être employé tout entier & en même temps aux travaux publics, mais par bandes qui ſe ſuccédoient. Il eſt donc certain qu'il conſerva dans la terre de Geſſen, les

uſages, les mœurs, le langage de ſes aïeux. D'ailleurs il n'y a aucune preuve que chez les Egyptiens les Néoménies fuſſent annoncées par le ſon des *Trompettes*.

5°. Ce même Critique a encore tort de dire que chez les Hébreux raſſemblés en corps de nation, il auroit été plus convenable d'annoncer par des affiches le commencement de l'année civile, que par le ſon des *Trompettes*; qu'il faut donc que cela ſe ſoit fait à l'imitation des autres peuples. Fauſſe remarque & fauſſe conſéquence. Après la ſortie d'Egypte les Iſraélites demeurèrent dans le déſert pendant quarante ans, ils continuèrent à y mener la vie paſtorale, quoiqu'ils campaſſent les uns près des autres. Ils y conſervèrent tout leur bétail, le Pſalmiſte nous apprend que la quantité n'en diminua point, Pſ. 106, ℣. 38. Au ſortir du déſert, les tribus de Ruben & de Gad, riches en troupeaux, demandèrent de demeurer à l'Orient du Jourdain, pays de pâturages, *Num.* c. 32, ℣. 1; & ſelon les relations des voyageurs, il eſt encore tel aujourd'hui. En ſecond lieu les peuples qui paſſent à l'état de civiliſation ne quittent pas pour cela leurs anciens uſages, à moins qu'ils n'y ſoient obligés par de grandes raiſons, & ils tiennent encore plus fort aux pratiques de religion qu'aux autres. Il y avoit long-temps que les Romains étoient policés, lorſqu'ils alloient encore en cérémonie planter un clou au capitole au commencement de l'année; ce vieil uſage, qu'ils tenoient de leurs aïeux, étoient beaucoup plus ridicule que celui d'annoncer le commencement de l'année par le ſon des *Trompettes*. Il ne ſeroit pas difficile de montrer que nous conſervons encore des reſtes des mœurs qui furent apportées dans nos climats par les Francs, il y a plus de treize cents ans. En 3e. lieu Moïſe vouloit que les Iſraélites fuſſent inſtruits de ce qu'ils devoient faire, non par des affiches, mais par les leçons des Prêtres & par la lecture de ſes lois; méthode beaucoup plus ſûre & plus convenable que toute autre.

Pour prendre le véritable eſprit des lois & des coutumes des Hébreux, il ne ſert à rien de les comparer à celles des Grecs, des Romains, & des autres Nations qui ont figuré dans le monde, mille ou douze cents ans après Moïſe; il faut remonter plus haut, & connoître les mœurs, les uſages, les habitudes des peuples Nomades, ſur-tout des Orientaux; & le meilleur guide que l'on puiſſe ſuivre dans cette recherche ſont les livres mêmes de ce Légiſlateur. Mais la plupart de nos Critiques n'ont pas pris cette peine, ils ſe ſont contentés d'étaler beaucoup d'érudition profane, de citer Hérodote, Diodore de Sicile, Manéthon, &c, même des Rabbins, ſans faire attention que tous ces écrivains étoient

Digitized by Google

trop modernes pour être inſtruits de ce qui s'eſt fait dans les premiers âges du monde. C'eſt principalement par ce défaut que Spencer a péché dans tout ſon ouvrage. *Voyez* Histoire Sainte.

TROPIQUES. S. Athanaſe, dans ſa lettre à Sérapion, nomme ainſi les Hérétiques Macédoniens, parce qu'ils expliquoient par des *Tropes*, ou dans un ſens figuré, les paſſages de l'Écriture-Sainte qui parlent du S. Eſprit, afin de prouver que ce n'étoit pas une perſonne, mais une opération divine. Les Sociniens font encore de même, & répètent les interprétations forcées de ces anciens Sectaires.

Quelques controverſites Catholiques ont auſſi donné le nom de *Tropiques* ou de *Tropiſtes* aux Sacramentaires qui expliquent les paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie dans un ſens figuré. On ſait que le mot grec *τροπή* ſignifie, *tournure*, changement.

TROPITES, Hérétiques dont parle S. Philaſtre, *Hær.* 70, qui ſoutenoient que par l'incarnation le verbe divin avoit été changé en chair ou en homme, & avoit ceſſé d'être une perſonne divine. C'eſt ainſi qu'ils entendoient les paroles de S. Jean : *le verbe a été fait chair.* Ils ne faiſoient pas attention, dit S. Philaſtre, que le verbe divin eſt immuable, puiſqu'il eſt Dieu & Fils de Dieu ; il ne peut donc pas ceſſer d'être ce qu'il eſt. Lui-même a formé par ſa puiſſance la chair où l'humanité dont il s'eſt revêtu, afin de ſe rendre viſible aux hommes, de les inſtruire & d'opérer leur ſalut. Tertullien avoit déja réfuté cette erreur, l. *de carne Chriſti*, c. 10 & ſuiv. Elle fut renouvelée par quelques Eutychiens au 5e. ſiècle.

TRULLUM. Nous avons parlé du Concile *in Trullo* au mot *Conſtantinople*.

T U

TUNIQUE, *voyez* Habits Sacrés.

TURLUPINS. Sectes d'hérétiques ou plutôt de libertins qui ſe répandirent en France, en Allemagne & dans les Pays-Bas, pendant le 13e. & le 14e. ſiècle. Ils faiſoient profeſſion publique d'impudence ; ils ſoutenoient que l'on ne doit avoir honte de rien de ce qui eſt naturel, puiſque c'eſt l'ouvrage de Dieu ; conſéquemment ils alloient nus par les rues, & pluſieurs commirent publiquement les mêmes impudicités que l'on a reprochées aux anciens Cyniques. Sous le voile

Digitized by Google

d'une fauſſe ſpiritualité, ils ſéduiſirent une infinité de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, ils bravèrent les cenſures & les condamnations portées contre eux par pluſieurs Conciles, ils oſèrent dogmatiſer à Paris. L'an 1373, ſous le règne de Charles V, pluſieurs furent brûlés dans cette ville avec leurs livres, entr'autres un certain Jean d'Abantonne qui étoit leur chef. Déja l'an 1310, Marguerite Poretta, qui ſe diſtinguoit parmi eux, y avoit ſubi le même ſupplice avec un de ſes confrères. Elle avoit fait un livre dans lequel elle s'efforçoit de prouver que l'ame, lorſqu'elle eſt abſorbée dans l'amour de Dieu, n'eſt plus ſoumiſe à aucune loi, & qu'elle peut, ſans ſe rendre coupable d'aucun crime, ſatisfaire tous les appétits naturels; tous regardoient la pudeur & la modeſtie comme des marques de corruption intérieure, comme le caractère d'une ame aſſujettie à la domination de l'eſprit ſenſuel & animal, &c.

Mosheim, *dans ſon Hiſt. Eccl.* 13e. ſiècle, 2e. part. c. 5, §. 9 & ſuiv. 14e. ſiècle, 2e. part. c. 5, §. 3 & ſuiv. a prouvé que ces Sectaires fanatiques & odieux étoient les mêmes que les *Beggards* dont nous avons parlé ſous leur nom; la Doctrine des uns & des autres étoit la même, il le fait voir par des extraits tirés de leurs livres; il convient, 13e. ſiècle, *ibid.* §. XI., note (*y*) que les accuſations formées contre ces Hérétiques par les Inquiſiteurs ne ſont point fabuleuſes; il ajoute qu'à la vérité pluſieurs ne ſuivoient point dans la pratique les conſéquences odieuſes de leurs principes, mais qu'un aſſez grand nombre, après avoir commencé par la ſéduction d'une fauſſe ſpiritualité, finiſſoient par le libertinage.

Après tous ces aveux, nous ne concevons pas comment cet Hiſtorien a pu déclamer avec tant d'aigreur contre la cruauté & la barbarie avec laquelle il prétend que ces Sectaires ont été traités, contre les pourſuites des Papes, les ſentences des Inquiſiteurs, &c. Falloit-il donc laiſſer propager une héréſie auſſi pernicieuſe à la Religion & aux mœurs? Il eſt conſtant, par les monumens mêmes que Mosheim a cités, qu'aucun de ces fanatiques n'a été ſupplicié pour ſa doctrine préciſément, mais que tous l'ont été pour leur conduite infâme & ſcandaleuſe. D'autres Proteſtans ont encore pouſſé plus loin la haine contre l'Egliſe Romaine, lorſqu'ils ont ſoutenu que tous les Hérétiques qui, dans le moyen âge, ſe ſont révoltés contre elle, n'étoient répréhenſibles ni dans leur doctrine ni dans leurs mœurs, qu'on les a calomniés pour les rendre odieux au public, qu'ils n'ont été coupables d'aucun autre crime que d'avoir ſecoué le joug des loix tyranniques & des ſuperſtitions de cette

Digitized by Google

Égliſe. Mosheim lui-même n'a pas pu approuver leur entêtement. *Ibid.*

Aucun des auteurs qui ont parlé des *Turlupins* n'a pu trouver une étymologie ſatisfaiſante de ce nom qu'on leur donnoit en France; ils étoient nommés ailleurs *Beggards*, *Picards*, *Béguins*, *frères & ſœurs de l'Eſprit libre*, *pauvres frères*, *Adamites*, &c. *Voyez* Du Cange, au mot *Turlupini.*

T Y

TYPASE, ville d'Afrique, devenue célèbre dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique par un miracle qui y arriva l'an 484. Hunnéric, Roi des Vandales, Arien décidé, tyran très-cruel, & qui étoit pour lors maître des Côtes de l'Afrique, exerça une perſécution ſanglante contre les Catholiques qui refuſèrent d'abjurer leur foi, il pouſſa la barbarie juſqu'à faire couper la langue à pluſieurs, parce qu'ils perſévéroient à confeſſer la Divinité de Jéſus-Chriſt. Six auteurs contemporains rapportent que ces Confeſſeurs, quoiqu'ainſi mutilés, continuèrent de parler auſſi diſtinctement & auſſi librement qu'auparavant, qu'ils ſe retirèrent à Conſtantinople, où l'Empereur Zénon & toute ſa cour furent témoins de ce prodige. Il eſt atteſté par Victor, Evêque de Vite, dans ſon *Hiſtoire de la perſécution des Vandales*, l. 5; par l'Empereur Juſtinien, troiſième ſucceſſeur de Zénon, dans le *Code de ſes lois*, l. 1, tit. 27; par Enée de Gaze, dans ſon dialogue intitulé *Théophraſte*; par Procope, dans l'*Hiſtoire de la guerre des Vandales*, l. 1, c. 8; par le Comte Marcellin, & par Victor, Evêque de Tunone, dans leurs Chroniques. De ces ſix auteurs, quatre ſe donnent pour témoins oculaires & dépoſent de ce qu'ils ont vu. Leurs témoignages ſont rapportés dans une diſſertation publiée ſur ce ſujet à Paris, en 1766.

Malgré la répugnance qu'ont les Proteſtans à croire les miracles opérés dans l'Egliſe Catholique, Abadie, Dodwel, le traducteur de Mosheim, & deux autres Anglois qu'il cite, reconnoiſſent que celui-ci eſt inconteſtable. Il a cependant été attaqué par quelques Incrédules d'Angleterre. Les uns ont révoqué en doute l'authenticité des témoignages de ceux qui le rapportent; ils ont dit que ſuivant toute apparence on n'arracha pas entièrement la langue aux prétendus miraculés, qu'il leur en reſta une partie ſuffiſante pour pouvoir parler. Ils ont cité deux exemples tirés des Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris, où il eſt fait mention de deux perſonnes qui n'avoient plus de langue, & ne laiſſoient pas de parler. D'autres ont ſoutenu que le dogme nié

par les Ariens n'étoit pas aſſez important, pour que Dieu voulût le confirmer par des miracles, que pour ſavoir la vérité il ne falloit conſulter que l'Ecriture-Sainte. Ces objections frivoles ont paru aſſez fortes à Mosheim pour lui faire conclure qu'il eſt difficile de décider ſi ce fait fut naturel ou miraculeux, *Hiſt. Eccléſ.* 5e. ſiècle, 2e. part. c. 5, §. 4, note (*h*).

Il réſulte ſeulement de là qu'en fait de miracles aucun témoignage, aucune preuve ne peut convaincre ceux qui ont quelque intérêt à les conteſter, qu'il ſuffit qu'un ſeul Incrédule ait haſardé un doute ou une objection quelconque, pour que tous les autres ſe croient fondés à le nier. Ce procédé eſt-il raiſonnable?

1°. Si le nombre de ſix témoins, tous inſtruits & reſpectables par leur rang, n'eſt pas ſuffiſant pour conſtater un fait hiſtorique, nous demandons combien il en faudroit pour vaincre le Pyrrhoniſme de nos adverſaires. Ceux que nous alléguons n'ont pas pu ſe concerter, les uns ont écrit en Afrique, les autres à Conſtantinople, les autres ailleurs; aucun n'a pu être aſſez impudent pour citer un fait fabuleux ou incertain comme un événement public, connu de toute la ville de Conſtantinople, & de preſque tout l'Empire. L'auteur de la diſſertation dont nous avons parlé a diſcuté l'un après l'autre les témoignages qu'il rapporte, il a fait voir qu'aucune raiſon de critique ne peut en affoiblir l'authenticité, qu'ils ſont uniformes ſur la ſubſtance du fait, quoiqu'il y ait quelque variété dans les circonſtances, que la manière ſimple & poſitive dont ces auteurs s'énoncent, ne laiſſe aucun doute ſur leur ſincérité & ſur leur attention à examiner le fait dont il s'agit.

2°. Quatre de ces témoins, en particulier l'Empereur Juſtinien, diſent qu'ils l'ont vérifié de leurs propres yeux, qu'ils ont fait ouvrir la bouche aux miraculés, & qu'ils ont vu qu'on leur avoit coupé ou arraché la langue *juſqu'à la racine*. Ce n'eſt donc pas le cas de ſoupçonner que cette opération cruelle avoit été mal faite, & qu'il leur reſtoit encore une partie de l'organe de la parole.

3°. Les deux exemples tirés des Mémoires de l'Académie des Sciences, & quelques autres que l'on peut citer, ne détruiſent point le ſurnaturel du fait que nous examinons. Il a été vérifié que dans la bouche de ceux qui parloient ſans langue, il reſtoit du moins une légère partie de cet organe, ou qu'il s'y étoit formé une excreſcence, qui en tenoit lieu; l'on avoue encore qu'ils ne parloient ni auſſi diſtinctement ni auſſi librement que ceux qui ont une langue, qu'ils n'étoient parvenus à pouvoir articuler des ſons

que par de longs efforts. Au contraire les miraculés de *Typaſe*, incontinent après avoir ſouffert une extirpation entière & cruelle de la langue, continuèrent de parler comme ils avoient fait auparavant; nous ſoutenons que le fait revêtu de ces circonſtances eſt évidemment miraculeux, & qu'il n'eſt aucun naturaliſte ſenſé qui oſe en diſconvenir.

4°. Ce n'eſt ni à nos adverſaires ni à nous de décider en quel cas, ni pour quelles raiſons, Dieu doit ou ne doit pas faire des miracles, c'eſt à lui ſeul d'en juger, & il eſt abſurde de prétendre qu'il n'en a dû faire que pour convertir des Juifs ou des Païens, & non pour confirmer la Foi des Fidèles, ou pour confondre l'incrédulité des Hérétiques. Il eſt faux que le dogme nié par les Ariens ne fût pas aſſez important pour que Dieu daignât le confirmer par un trait ſurnaturel de ſa puiſſance. Aux mots *Arianiſme* & *Trinité*, nous avons fait voir que cette vérité eſt l'article fondamental du Chriſtianiſme, que les Sociniens, dès qu'ils ont refuſé de l'admettre, ont été forcés, par une chaîne de conſéquences inévitables, de réduire leur religion à un pur déiſme. Une autre abſurdité eſt de dire que pour connoître la vérité ou la fauſſeté de ce dogme, il faut ſe borner à conſulter l'Ecriture-Sainte, puiſque c'eſt ſur le ſens même de l'Ecriture que les Ariens, auſſi-bien que les Sociniens, diſputoient & diſputent encore contre les Catholiques; il s'agiſſoit donc de ſavoir lequel des deux partis en donnoit la véritable interprétation. A la vérité les Proteſtans qui ſoutiennent que l'Ecriture-Sainte eſt la ſeule règle de notre Foi, qu'elle s'exprime clairement ſur tous les articles fondamentaux du Chriſtianiſme, doivent avoir de la répugnance à convenir que Dieu a fait des miracles pour confirmer les explications des Catholiques & confondre celles des Ariens; mais l'obſtination des Proteſtans à ſoutenir un ſyſtême faux ne prouve rien contre des faits ſolidement établis.

5°. On répétera peut-être l'objection triviale des Incrédules contre tous les miracles, on dira que ſi celui de *Typaſe* avoit été inconteſtable, il auroit ſans doute converti tous les Ariens, & qu'il n'en ſeroit pas reſté un ſeul en Afrique. Rien de plus faux que ce préjugé. Des Hérétiques auſſi brutaux & auſſi farouches que les Vandales ne ſont touchés d'aucune preuve, d'aucune raiſon, d'aucun miracle. Aucun excès d'incrédulité ne peut plus nous ſurprendre, depuis que nous avons vu les Philoſophes de nos jours déclarer formellement que quand ils verroient un miracle, ils ne ſeroient pas convaincus, & qu'ils s'en fieroient plutôt à leur jugement qu'à leurs yeux.

Digitized by Google

TYPE, ſigne, ſymbole, figure, repréſentation d'une choſe; c'eſt le ſens ordinaire du Grec Τύπος. Dans l'Ecriture-Sainte il ſignifie quelquefois une image, une idole, d'autres fois la figure d'un événement futur; il exprime auſſi, ou un modèle qu'il faut ſuivre, ou un exemple qui doit nous inſtruire, mais qu'il ne faut pas imiter; S. Paul l'a pris dans ce dernier ſens, 1 *Cor.* c. 10, ℣. 6 & 11. Au mot *Antitype*, nous avons donné les différentes ſignifications de ce dernier.

Quelques auteurs prétendent que tout l'Ancien Teſtament a été un *Type* ou une figure du nouveau, que les événemens, les lois, les cérémonies, auſſi-bien que les Prophéties, avoient pour but de repréſenter d'avance les Myſtères de Jéſus-Chriſt & de ſon Egliſe. Au mot *Figure*, nous avons fait voir le peu de ſolidité & les inconvéniens de ce ſyſtême. Ceux qui le ſoutiennent ont voulu ſe prévaloir de l'exemple des Apôtres & des Evangéliſtes qui ont ſouvent appliqué aux faits du Nouveau Teſtament des Prophéties qui ſembloient avoir pour objet des événemens & des perſonnages de l'Ancien. Sur ce ſujet le ſavant Maldonat a fait des obſervations très-ſages. Quand les Apôtres, dit-il, remarquent qu'une Prophétie de l'Ancien Teſtament *s'eſt trouvée accomplie* par un événement qu'ils rapportent, ils ne l'entendent pas toujours de la même manière; cette expreſſion peut être priſe dans quatre ſens différens. 1°. Cela ſignifie ſouvent qu'une choſe s'accomplit exactement & à la lettre, ſelon qu'elle a été prédite; ainſi quand S. Matthieu obſerve, c. 1, ℣. 22 & 23, que cette Prophétie d'Iſaïe, c. 7, ℣. 14 : *une Vierge concevra & enfantera un Fils*, &c, a été accomplie dans la Vierge-Marie, cela doit s'entendre d'un accompliſſement littéral, parce que cette prédiction ne peut être appliquée à aucune autre perſonne. *Voyez* EMMANUEL.

2°. Cela ſignifie quelquefois qu'une prédiction déja accomplie dans une perſonne, ſe vérifie encore plus exactement à l'égard d'une autre, dont la première étoit le *Type* ou la figure. Ainſi ces paroles, 1 *Reg.* c. 7, *je lui tiendrai lieu de Père, & je le traiterai comme mon Fils*, regardoient directement Salomon, mais S. Paul les applique à Jéſus-Chriſt, *Hæbr.* c. 1, ℣. 6, parce qu'elles ſe vérifient plus parfaitement en lui qu'à l'égard de Salomon qui étoit le *Type* ou la figure du Meſſie. De même S. Jean obſerve, c. 19, qu'on ne rompit point les os à Jéſus-Chriſt ſur la Croix, pour accomplir ce qui étoit dit de l'Agneau Paſcal, *Exod.* c. 12 : *vous n'en briſerez point les os.*

Le 3e. ſens a lieu, lorſqu'on applique une Prophétie à ce qui n'en eſt ni l'objet immédiat ni le *Type*, mais à un

Digitized by Google

objet à qui elle quadre auſſi-bien que ſi elle avoit été faite pour lui. Iſaïe, par exemple, c. 29, ſemble borner le reproche que Dieu fait aux Juifs, de l'honorer du bout des lèvres, à ceux de ſon temps; mais Jéſus-Chriſt l'adreſſe à ceux auxquels il parloit, parce qu'ils étoient auſſi hypocrites que leurs Pères, *Matt.* c. 15, ℣. 7 & 8.

La 4e. manière dont une prédiction s'accomplit, c'eſt lorſqu'un événement prédit étant déja arrivé en partie, s'achève entièrement, de manière qu'il n'y a plus rien à déſirer pour ſon parfait accompliſſement. Dans ce ſens Jéſus-Chriſt, après avoir lu dans la Synagogue de Nazareth ces paroles d'Iſaïe, c. 61, ℣. 1 : « l'eſprit de Dieu eſt ſur moi, » parce qu'il m'a donné l'onction de Prophète, il m'a en» voyé annoncer aux affligés une heureuſe nouvelle, &c. » dit à ceux qui l'écoutoient : *cette écriture s'accomplit aujourd'hui ſous vos yeux*, Luc, c. 4, ℣. 17 & ſuiv., parce que le Prophète n'avoit rempli qu'imparfaitement l'objet de ſa miſſion, au lieu que Jéſus-Chriſt étoit venu le remplir dans toute la perfection. *Voyez* Maldonat, *in Matth.* c. 2, ℣. 15.

De ces quatre ſens divers, le premier eſt le ſeul qui faſſe preuve en rigueur contre les Juifs, contre les Païens & contre les Incrédules, parce qu'ils ne reconnoiſſent l'autorité ni de Jéſus-Chriſt, ni des Apôtres; mais les trois autres ſervent à confirmer la Foi des Chrétiens, qui ſont convaincus d'ailleurs que ce divin Sauveur & ſes Diſciples étoient envoyés & inſpirés de Dieu, auſſi-bien que les Prophètes. C'étoit auſſi un argument perſonnel contre les Juifs qui étoient accoutumés à ces ſortes d'applications de l'Ecriture-Sainte; ceux d'aujourd'hui ont encore tort de le rejeter, puiſque ça été la méthode de leurs anciens Docteurs auxquels ils ajoutent foi, quoique ces derniers en aient ſouvent abuſé. Il n'eſt preſque pas une ſeule explication des Prophéties donnée dans l'Evangile qui ne ſoit confirmée par le ſuffrage des anciens Rabbins. *Voyez* Galatin, *de Acarnis Cathol. veritatis.*

C'eſt donc contre toute vérité que quelques Incrédules ont prétendu que le Chriſtianiſme n'eſt fondé ſur aucune autre preuve que ſur des applications arbitraires, ou ſur des ſens *typiques*, figurés, allégoriques des Prophéties de l'ancien Teſtament. Au mot *Prophétie*, nous avons fait voir qu'il y a un très-grand nombre de ces prédictions qui regardent directement, littéralement & uniquement Jéſus-Chriſt, & qu'on ne peut les adapter à d'autres perſonnages, ſans faire violence à tous les termes. Les Proteſtans ne ſont pas moins blâmables de reprocher ſans ceſſe aux Pères de l'Egliſe d'avoir abuſé de l'exemple de Jéſus-Chriſt, des

Apôtres & des Evangéliſtes, d'avoir porté au dernier excès le goût des allégories & des explications figurées de l'Ecriture-Sainte ; nous avons juſtifié ces ſaints Docteurs au mot *Allégorie*.

Mais les figuriſtes modernes, qui prétendent que c'eſt la meilleure manière d'expliquer ces divins livres, ne peuvent tirer aucun avantage de cet exemple, puiſque la plupart des motifs qui ont déterminé les Pères ne ſubſiſtent plus. Outre les inconvéniens de leur ſyſtême, il eſt devenu très-ſuſpect depuis que Janſénius a eu la témérité de dire, tom. 3, *de gratiâ Chriſti ſalvat.* l. 3, c. 6, p. 116 : » Il eſt évident » que l'ancien Teſtament n'a été qu'une grande comédie » qui ſe jouoit moins pour elle-même, que pour le nouveau » Teſtament. » Il ſemble que l'on s'attache au figuriſme, afin de prouver que ce novateur avoit raiſon.

Type, édit de l'Empereur Conſtant II au ſujet des Monothélites. *Voyez* Monothélisme.

VAC

VACHE ROUSSE. Le ſacrifice d'une *vache rouſſe* étoit ordonné aux Iſraélites, *Num.* c. 19, ℣. 2, afin de faire de ſes cendres une eau d'expiation deſtinée à purifier ceux qui ſeroient ſouillés par l'attouchement d'un mort. On prenoit une geniſſe de couleur rouſſe, ſans défaut, & qui n'avoit point porté le joug ; on la livroit au Grand-Prêtre qui l'immoloit hors du camp, en préſence du peuple. Il trempoit ſon doigt dans le ſang de cette victime, & il en faiſoit ſept fois l'aſperſion contre le devant du Tabernacle, enſuite on brûloit l'animal tout entier. Le Grand-Prêtre jetoit dans le feu du bois de cédre, de l'hyſſope & de l'écarlate teinte deux fois. Un homme recueilloit les cendres de la geniſſe, & les portoit dans un lieu pur hors du camp, où on les laiſſoit en réſerve, afin que les Iſraélites puſſent en mettre dans l'eau dont ils devoient ſe ſervir pour ſe purifier des impuretés légales. Le Grand-Prêtre ſeul avoit droit d'offrir ce ſacrifice, mais tout Iſraélite, pourvu qu'il fût pur, pouvoit faire l'aſperſion de la cendre mêlée avec de l'eau ſur ceux qui avoient beſoin de cette expiation. Il auroit été trop incommodé de venir au Temple, ou de recourir aux Prêtres, pour effacer une impureté que la mort des proches pouvoit rendre très-fréquente.

Quelques cenſeurs des cérémonies juives ont avancé que

celle-ci étoit empruntée des Egyptiens, ils étoient mal inſtruits; Hérodote au contraire, l. 2, c. 41, & Porphyre, *de Abſtin.* l. 10, c. 27, nous apprennent que les Egyptiens immoloient des bœufs roux, mais qu'ils honoroient les vaches comme conſacrées à Iſis; cela eſt confirmé par le Prophête Oſée, c. 10, ℣. 5, qui nous apprend que les veaux d'or érigés par Jéroboam, & adorés par le peuple de Samarie, étoient des geniſſes. Les cérémonies que les Egyptiens obſervoient dans leurs ſacrifices, ſuivant Hérodote, *ibid.* c. 38 & 39, n'ont rien de commun avec celles des Juifs, deſquelles nous venons de parler. Manéthon, dans *Joſeph*, l. 1 *contra Appion.*, reproche aux Juifs de contredire les Egyptiens dans le choix des victimes, & Tacite, *Hiſt.* l. 5, c. 4, obſerve en général que les rites judaïques ſont oppoſés à ceux de toutes les autres nations. Nous ne concevons pas comment le ſavant académicien qui vient de nous donner la traduction d'Hérodote, a pu adopter le préjugé de quelques littérateurs modernes, malgré des témoignages anciens auſſi poſitifs. Celui de Moïſe devroit ſuffire pour réprimer la témérité des critiques; avant de ſortir de l'Egypte, il dit à Pharaon, *Exode*, c. 8, ℣. 26. » Les ſacrifices que nous devons offrir à notre Dieu ſeroient une » abomination aux yeux des Egyptiens, ſi nous immolions » en leur préſence les animaux qu'ils honorent, ils nous » lapideroient. » Ce légiſlateur avoit donc plutôt deſſein de contredire les rites Egyptiens que de les imiter.

Sans avoir beſoin de copier perſonne, Moïſe a pu comprendre ſans doute que les mêmes choſes dont on ſe ſert pour laver & blanchir les habits, pouvoient ſervir de même à la propreté des corps; or la cendre, l'hyſſope, les plantes odoriférantes ont été employées de tout temps au premier de ces uſages; il a jugé avec raiſon que cette attention pour l'extérieur étoit un ſymbole très-convenable de la pureté de l'ame que les Juifs devoient apporter dans le culte divin; & Dieu n'a pas dédaigné d'approuver cette analogie. *Voyez* PURIFICATION.

VAL-DES-CHOUX, Prieuré ſitué dans le Diocèſe de Langres, à quatre lieues de Châtillon-ſur-Seine, dans une affreuſe ſolitude. C'eſt un chef d'ordre, mais peu conſidérable, & qui eſt un détachement de celui de S. Benoît; les Religieux portent l'habit blanc. L'opinion la plus probable eſt qu'il fut fondé ſur la fin du douzième ſiècle par un nommé Gui, Religieux de la Chartreuſe de Lugny.

VAL-DES-ECOLIERS, Abbaye dans le Diocèſe de Langres,

Digitized by Google

gres, près de Chaumont en Baſſigny, & autrefois chef-d'ordre d'une Congrégation de Chanoines réguliers ſous la règle de S. Auguſtin; vers l'an 1212, Guillaume-Richard & quelques autres Docteurs de Paris, dégoûtés du monde, ſe retirèrent dans cette ſolitude, avec la permiſſion de l'Evêque diocéſain. Ils y furent bientôt ſuivis d'un grand nombre d'écoliers de la même Univerſité, de là cet établiſſement reçut le nom de *Val-des-Ecoliers*. Il s'augmenta ſi promptement que, ſuivant la chronique d'Albéric, en moins de vingt ans ils eurent ſeize maiſons. S. Louis fonda celle de Sainte Catherine à Paris, & d'autres, ſoit en France, ſoit dans les Pays-bas. Le Prieur général de cette Congrégation obtint du Pape Paul III la dignité d'Abbé pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Depuis l'an 1653, cet inſtitut a été uni à la Congrégation des Chanoines réguliers de Sainte Geneviève. Voyez *Gallia Chriſt.* tom. 4. Les Pères D. Martenne & D. Durand, Bénédictins, ont fait imprimer les premières Conſtitutions de ce Monaſtère, qui ſont également inſtructives & édifiantes. *Voyage littéraire*, tom. 1, 1re. part.

VALENTINIENS, ancienne ſecte de Gnoſtiques, née au commencement du ſecond ſiècle de l'Egliſe, peu de temps après la mort du dernier des Apôtres. Valentin, chef de cette héréſie, étoit originaire d'Egypte; on croit communément qu'il commença de dogmatiſer dans ſa patrie; mais ayant voulu répandre ſes erreurs à Rome, il fut chaſſé de cette Egliſe, & ſe retira dans l'iſle de Cypre, où il jeta les fondemens de ſa ſecte; de là elle ſe repandit dans une partie de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique.

Nous ſommes inſtruits de ſes opinions par les anciens Pères qui les ont réfutées, & par quelques fragmens de ſes ouvrages, ou de ceux de ſes diſciples, qu'ils nous ont conſervés. Il admettoit un ſéjour éternel de lumière qu'il nommoit *Pleroma* ou plénitude, dans lequel habitoit la Divinité, il y plaçoit une multitude d'*Eons*, ou d'intelligences immortelles, au nombre de trente, les uns mâles, les autres femelles; il les diſtribuoit en trois ordres, il les ſuppoſoit nés les uns des autres, leur donnoit des noms, & en faiſoit la généalogie. Le premier, ſelon lui, étoit *Bythos*, la profondeur, qu'il appeloit auſſi *Propator*, le premier père, il lui donnoit pour épouſe *Ennoïa*, l'intelligence, autrement *Sigé*, le ſilence; de leur union étoient nés l'eſprit & la vérité; ceux-ci avoient de même deux enfans, &c. Jéſus-Chriſt & le S. Eſprit étoient les deux derniers de ces Eons, & n'avoient point eu de poſtérité. Il feroit inutile de faire un plus long détail de ces perſonnages imaginaires, qui ne pouvoient avoir

Digitized by Google

pris naiſſance que dans un cerveau déréglé. Mais les ſavans conviennent que Valentin n'a pas été le premier auteur de ce monſtrueux ſyſtême, que pluſieurs chefs des Gnoſtiques l'avoient enſeigné avant lui, qu'il n'avoit fait que l'arranger à ſa manière.

S. Irénée qui a vécu peu de temps après lui, & qui avoit converſé avec pluſieurs de ſes diſciples, s'eſt attaché à réfuter cette doctrine dans ſon ouvrage contre les héréſies, il a fait voir que c'eſt un tiſſu de rêveries, d'abſurdités, de contradictions & d'erreurs groſſières, un vrai Polythéiſme. Cependant il s'eſt trouvé dans notre ſiècle des critiques aſſez obligeans, pour vouloir réhabiliter la mémoire de Valentin & de ſes pareils, ils ont fait tous leurs efforts pour trouver de la raiſon & du bon ſens dans un chaos de rêveries que les Pères de l'Egliſe ont regardé comme les égaremens de quelques eſprits en délire. Beauſobre en particulier, dans ſon *Hiſt. du Manich.* l. 3, c. 7, §. 8, & c. 9, §. 9 & ſuivans, a tenté cette entrepriſe; il ſoutient que le ſyſtême de Valentin n'eſt pas auſſi ridicule qu'il le paroît d'abord, que c'étoit une méthode myſtique & allégorique d'expliquer les attributs & les opérations de Dieu, que cet Hérétique les a perſonnifiées ſuivant la coutume des Philoſophes de ce temps-là, que ce ſont les mêmes idées que celles de Pythagore & de Platon, qui pouvoient les avoir empruntées des Chaldéens. Il prétend que les Pères n'ont pas pris le vrai ſens de ce que diſoient les *Valentiniens*, & qu'ils ont cherché mal à propos à rendre cette doctrine odieuſe.

Mosheim, après l'avoir examinée, n'a pas été de cet avis; *Hiſt. Chriſt.* ſæc. 2, §. 53, & *Hiſt. Eccleſ.* ſæc. 2, 2e. part. c. 5, §. 16 & 17, il eſt convenu que de quelque manière que l'on enviſage cette doctrine, l'on ne pourra jamais y montrer une apparence de bon ſens ni d'orthodoxie, & que tous ceux qui y ont travaillé ont perdu leur peine. Nous penſons de même, & nous n'aurons pas beſoin d'une longue diſcuſſion pour le prouver.

1°. C'eſt en vain que l'on voudroit prendre les Eons de Valentin pour des idées métaphyſiques & abſtraites des attributs & des opérations de la Divinité; par la manière dont il en parloit, par les actions & les caractères qu'il leur attribuoit, on voit évidemment qu'il les donnoit pour des êtres réellement ſubſiſtans; le nom même d'*Eon*, qui ſignifie un être vivant, intelligent & immortel, en eſt la preuve; en quel ſens peut-on le donner à des qualités abſtraites? Si l'on excepte les Bramines Indiens & les Mythologues Grecs, perſonne n'a pouſſé à cet excès la licence de perſonnifier tous les êtres, Pythagore ni Platon ne s'en ſont jamais avi-

Digitized by Google

ſés. Les *Valentiniens* devoient ſentir que le ſtyle poëtique des fables n'étoit pas fait pour expliquer un ſyſtême théologique; il ne pouvoit ſervir qu'à tromper le peuple & à le rendre Polythéiſte, comme ont fait les Bramines & les Poëtes.

Quand on s'obſtineroit à ſuppoſer le contraire, il n'y auroit encore ni juſteſſe ni raiſon dans la généalogie des Eons. Rien de plus bizarre d'abord que d'appeler Dieu, ou le premier être, la *profondeur*, & de lui donner pour ſéjour la *plénitude*, ce ſont deux idées contraires. Qu'il ſoit nommé le *premier père*, & qu'il ait eu pour compagne l'*intelligence*, à la bonne heure; mais que cette intelligence ſoit en même temps le *ſilence*, c'eſt une erreur groſſière. Dieu, intelligence éternelle, n'a jamais été ſans penſer, il n'a donc jamais été ſans ſon Verbe, ou ſans ſa parole intérieure, ce Verbe eſt éternel comme lui; c'eſt pour cela que les plus anciens Pères ont dit que ce Verbe n'eſt point émané *du ſilence*; S. Ignace, *Epiſt. ad Magneſ.* n. 8, puiſque, ſelon S. Jean, *il étoit en Dieu, & il étoit Dieu.* Il n'y a pas plus de bon ſens à faire naître du premier père & de l'intelligence l'*eſprit* & la *vérité*. Si l'eſprit eſt la ſubſtance intelligente, c'eſt Dieu lui-même, ce n'eſt donc pas ſon fils; ſi c'eſt la faculté de penſer, c'eſt l'intelligence même, l'une n'eſt donc pas fille de l'autre: la *vérité* n'eſt qu'un terme abſtrait, il eſt abſurde de lui donner un père & une mère. Le reſte de la généalogie des Eons n'eſt pas moins ridicule, S. Irénée l'a démontré.

2°. L'affectation de Valentin de rejeter le ſens littéral des paſſages les plus clairs de l'Evangile, de vouloir tout entendre dans un ſens myſtique, allégorique & caballiſtique eſt inexcuſable. Il prétendoit trouver ſes trente Eons dans les trente années que Jéſus-Chriſt a paſſées ſur la terre, dans les differentes heures auxquelles le père de famille envoya des ouvriers travailler à ſa vigne, *Matt.* c. 20, &c. Ces alluſions arbitraires & forcées caractériſent un fourbe qui, ſans croire au Chriſtianiſme, vouloit perſuader aux Chrétiens qu'il avoit puiſé ſa doctrine dans leurs livres. Auſſi les Commentaires de ſes Diſciples ſur l'Evangile de S. Jean, dont les Pères nous ont donné des fragmens, ſont un chaos de rêveries inintelligibles, uniquement deſtinées à étonner les ignorans.

3°. Il ne pouvoit pas nier que ſa doctrine ne fût directement contraire à l'Evangile, comme il étoit entendu par les Chrétiens, par conſéquent à la croyance univerſelle des Fidèles. Il avoit beau ſoutenir qu'il l'avoit reçue par des inſtructions ſecrètes que Jéſus-Chriſt avoit données à quelques-uns de ſes Apôtres, & que ceux-ci avoient confiées à des

Diſciples affidés ; ſi elles devoient être ſecrètes, il avoit tort de les publier. Par un nouveau trait d'impoſture, il ſe vantoit de les avoir puiſées dans un livre écrit par S. Matthias, & d'avoir été inſtruit par un certain Théodad, diſciple de S. Paul ; ce perſonnage n'étoit pas plus réel que le prétendu livre de S. Matthias. Loin d'avoir eu, comme les Philoſophes, une double doctrine, l'une pour le peuple, l'autre pour des diſciples diſcrets, Jéſus-Chriſt s'étoit attaché principalement à inſtruire le ſimple peuple, il avoit commandé à ſes Apôtres de prêcher l'Evangile à toute créature, *Marc*, c. 16, ℣. 15, de publier au grand jour ce qu'il leur avoit dit à l'oreille, *Matt*. c. 10, ℣. 27 ; il rendoit graces à ſon Père de ce que la vérité étoit révélée aux ſimples & aux ignorans, pendant qu'elle demeuroit cachée aux ſages & aux ſavans, *Luc*, c. 10, ℣. 21. Il avoit donc condamné d'avance les orgueilleuſes prétentions des Gnoſtiques & de tous les prétendus illuminés.

4°. Valentin concevoit très-mal la nature divine, il n'attribuoit au *premier Père* ni la connoiſſance de toutes choſes, ni la toute-puiſſance, ni la préſence hors du *Pleroma*, ni la providence univerſelle, ni le talent de maintenir la paix & le bon ordre entre les Eons qui compoſoient ſa famille. Suivant le ſyſtême *Valentinien*, les Eons étoient ſujets aux paſſions & aux vices de l'humanité, à la jalouſie, à la vaine curioſité, à l'ambition, à l'orgueil, à la révolte contre la volonté de Dieu. Celui d'entre eux qui avoit fabriqué le monde, l'avoit fait à l'inſu de Dieu & contre ſon gré ; la manière dont Valentin expliquoit la naiſſance de l'univers étoit d'une abſurdité pitoyable. Il penſoit, comme Platon, que les aſtres étoient animés, que l'homme a deux ames, l'une animale & ſenſitive, l'autre ſpirituelle & immortelle ; mais il ne diſoit point d'où ces ames étoient venues, ſi c'étoit encore autant de nouveaux Eons, il ne concevoit pas mieux que les Philoſophes Païens la nature des ſubſtances ſpirituelles ; Beauſobre avoue lui-même que les *Valentiniens* ne reconnoiſſoient aucune ſubſtance tout-à-fait incorporelle.

5°. Suivant ce fabuleux ſyſtême, l'Eon fabricateur du monde conçut tant d'orgueil de ſon ouvrage, qu'il entreprit de ſe faire reconnoître pour ſeul Dieu ; il y réuſſit à l'égard des Juifs, en leur envoyant des Prophêtes qui leur perſuadèrent qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que le Créateur du ciel & de la terre. Les autres eſprits placés dans les aſtres & dans les différentes parties de l'univers ſuivirent ſon exemple, & ſe firent adorer par les Païens. Ainſi la connoiſſance du vrai Dieu ſe perdit entièrement parmi les hommes, & la corruption des mœurs y devint gé-

Digitized by Google

nérale. Conſéquemment les *Valentiniens* regardoient l'ancien Teſtament, non comme l'ouvrage de Dieu, mais comme la production d'un ennemi de Dieu; erreur que ſuivirent les Marcionites & les Manichéens. Mais comme il eſt certain que depuis la création du monde juſqu'au temps de Valentin il n'y a eu que deux Religions ſur la terre, ſavoir celle des adorateurs du Créateur, & celle des Païens qui rendoient leur culte aux génies ou aux eſprits moteurs de la nature, il s'enſuit que pendant quatre mille ans le prétendu vrai Dieu des *Valentiniens* n'a été connu de perſonne, & que dans aucun temps il n'a été adoré par aucune créature. Pendant cette multitude de ſiècles, il dormoit ſans doute dans le *Pleroma*, ſans s'embarraſſer de ce qui ſe paſſoit ſur la terre. Pourquoi en effet auroit-il pris ſoin d'un monde qui avoit été fabriqué ſans ſon aveu, ou de la race des hommes dont il n'étoit pas le père, & à quel titre ceux-ci auroient-ils été intéreſſés à lui rendre un culte? Telle eſt la ridicule notion que les *Valentiniens* vouloient donner aux hommes de leur prétendu vrai Dieu.

6°. Cependant après ce long ſommeil Dieu conçut enfin le deſſein de remédier aux maux qu'avoit cauſés l'Eon formateur du monde; il fit naître deux autres Eons plus parfaits que les autres, ſavoir le Chriſt & le Saint-Eſprit. Pour envoyer le Chriſt ſur la terre, il y fit paroître Jéſus ſous les apparences extérieures d'un homme; mais Jéſus n'avoit qu'un corps ſubtil & aérien, qui ne fit que paſſer par le ſein de Marie, comme l'eau paſſe par un canal; au reſte il avoit deux ames comme les autres hommes, l'une animale, l'autre ſpirituelle. Lorſqu'il fut baptiſé dans le Jourdain, le Chriſt deſcendit en lui ſous la forme d'une colombe, & lui communiqua une vertu ſurnaturelle par laquelle il opéra des miracles. Il enſeigna aux hommes que pour plaire au vrai Dieu, & parvenir au ſouverain bonheur, il ne falloit plus adorer le Dieu des Juifs, ni ceux des Païens, mais *le Père, en eſprit & en vérité*. Par là Jéſus encourut la haine de ces divers Eons ou génies, qui pour ſe venger excitèrent les Juifs à le faire mourir. Mais il ne fut crucifié & ne mourut qu'en apparence, revêtu d'un corps ſubtil & impaſſible, il ne pouvoit ſouffrir ni mourir réellement.

Conſéquemment les *Valentiniens* n'admettoient ni la génération éternelle du Verbe, ni ſon incarnation, ni la Divinité de Jéſus-Chriſt, ni la rédemption du genre humain, dans le ſens propre. Ils faiſoient ſeulement conſiſter cette rédemption en ce que Jéſus-Chriſt étoit venu ſouſtraire les hommes à l'empire des Eons, leur avoit donné des leçons & des exemples de vertu, & leur avoit enſeigné le vrai

Digitized by Google

moyen de parvenir au bonheur éternel. Mais s'ils croyoient véritablement que Jéſus-Chriſt étoit l'envoyé de Dieu, ils auroient dû avoir plus de reſpect & de docilité pour ſa parole. Comme ils attribuoient la formation de la chair de l'homme, non à Dieu, mais au fabricateur du monde, ils la regardoient comme une ſubſtance eſſentiellement mauvaiſe, ils n'admettoient point qu'elle dût reſſuſciter un jour.

Nous avons déja remarqué que Valentin ne fut pas le premier auteur de toutes ces erreurs; ſoit avant, ſoit après lui, elles furent enſeignées par d'autres enthouſiaſtes qui les arrangèrent, chacun ſelon ſon goût. On lui donne pour Diſciples Ptolomée, Secundus, Héracléon, Marc, Colarbaſe, Bardeſanes, &c. Nous avons parlé de ces perſonnages ſous les noms des ſectes qu'ils fondèrent. Les Ophites, les Docètes, les Sévériens, les Apoſtoliques, les Adamites, les Caïnites, les Séthiens, &c, furent autant de branches qui ſortoient du même tronc; mais on ne peut marquer avec préciſion ni la date de leur naiſſance, ni le pays dans lequel ils dogmatiſoient, ni la différence qu'il y avoit entre leurs opinions. Comment auroit pu régner l'uniformité entre des fanatiques qui avoient autant de droit les uns que les autres de forger des erreurs & des fables?

S. Irénée les a tous réfutés, en prouvant contre eux l'unité de Dieu, ſeul Créateur & gouverneur de la matière & du monde, l'abſurdité de la généalogie des Eons, la nullité des prétendues traditions ſecrètes oppoſées à la tradition publique & conſtante des Egliſes fondées par les Apôtres, la génération éternelle du Verbe & ſon incarnation, la rédemption du monde par Jéſus-Chriſt, &c. Il ne ſeroit pas néceſſaire de répéter les argumens dont il s'eſt ſervi, ſi les Proteſtans avoient été plus équitables. Mais comme pluſieurs ſoutiennent que dans cette diſpute les Pères ont ſouvent mal raiſonné, qu'ils ont mal pris le ſens des expreſſions de leurs adverſaires, ou qu'ils en ont défiguré exprès les opinions, afin de les rendre plus odieuſes & plus aiſées à réfuter, il eſt important de juſtifier ces ſaints Docteurs. Nos adverſaires en veulent ſur-tout à S. Irénée, parce que les principes qu'il a poſés ne ſont pas moins forts contre les hérétiques modernes que contre les anciens; une courte analyſe de ſon ouvrage contre les héréſies ſuffira pour démontrer l'injuſtice de leur critique.

Dans ſon 1er. livre le ſaint Docteur expoſe ce que les Valentiniens diſoient des Eons & de leur généalogie, les paſſages de l'Ecriture dont ils abuſoient, les diverſes branches dans leſquelles leur ſecte étoit partagée, les différentes erreurs que chacune avoit adoptées. Ce qu'il en rapporte

Digitized by Google

eſt confirmé par Clément d'Alexandrie, par Tertullien, par Origène, par S. Epiphane, par les extraits qu'ils ont donnés de pluſieurs ouvrages des *Valentiniens ;* ſon récit ne peut donc pas être ſuſpect.

Dans le ſecond livre, c. 1, il commence par démontrer que Dieu étant le *premier Etre*, ou l'Etre éternel, eſt néceſſairement ſeul Dieu, que rien n'a pu borner ſon eſſence, ſa puiſſance, ſa connoiſſance, ni ſes autres attributs ; qu'il eſt abſurde de le ſuppoſer renfermé dans le *Pleroma*, & de lui ôter la connoiſſance de ce qui étoit au-delà ; qu'il n'y a pas plus de raiſon d'admettre deux, trois, ou trente Eons que d'en ſuppoſer mille, que leur généalogie eſt remplie de contradictions. Déjà l'on voit que S. Irénée a très-bien ſaiſi les conſéquences de l'idée d'Etre néceſſaire, exiſtant de ſoi-même, conſéquences qu'aucun des anciens Hérétiques ni des Philoſophes n'a ſu apercevoir, & qui ſappent par le fondement tous leurs ſyſtêmes. Tertullien les a développées de même dans ſon Livre contre Hermogène. Par eſprit de contradiction, Beauſobre a eſſayé de juſtifier deux ou trois articles de la généalogie des Eons, mais il n'a pas tenté de réfuter les contradictions que S. Irénée y a montrées, il n'a pas attaqué le principe fondamental poſé par ce ſaint Docteur, duquel il réſulte que s'il y a eu des Eons, ou des Etres ſubſiſtans diſtingués de Dieu, ce ſont des créatures, & non des Etres néceſſaires & éternels, que Dieu par conſéquent a été le maître de borner leur connoiſſance, leur puiſſance, leur nature, comme il lui a plu.

C. 2, ce Père fait voir que Dieu, dont la puiſſance n'a point de bornes, n'a eu beſoin ni de coopérateurs, ni d'inſtrumens, ni de matière préexiſtente, pour faire le monde, qui a tout fait par ſon verbe, ou par ſon ſeul vouloir : *dixit, & facta ſunt ;* qu'il a ainſi créé les eſprits & les corps, les anges, les hommes & les animaux, *initium creationis donan,* expreſſion remarquable. Il répète la même choſe, c. 9 & 10. Telle a été, dit-il, c. 9, la croyance du genre humain, fondée ſur la tradition de notre premier Père, & telle eſt encore celle de l'Egliſe inſtruite par les Apôtres. Il eſt étonnant que nos adverſaires n'aient jamais daigné remarquer combien cette métaphyſique ſublime des anciens Pères de l'Egliſe eſt ſupérieure à celle de tous les Philoſophes où l'ont-ils priſe, ſinon dans les Livres Saints ? & l'on veut que les Philoſophes aient été leurs maîtres.

Loin d'admettre le ſyſtême des émanations, comme les *Valentiniens*, S. Irénée le réfute, c. 13, 15, 17, ſous toutes les faces ſous leſquelles on peut l'enviſager ; parce que Dieu étant un Etre ſimple, pur eſprit, toujours le même, rien

Digitized by Google

n'a pû être détaché de ſa ſubſtance. Oſera-t-on encore nous dire que les anciens Pères n'ont point eu l'idée de la parfaite ſpiritualité? ils l'ont puiſée dans le dogme même de la création, l'un n'a jamais pu être conçu ſans l'autre.

C. 14, S. Irénée ſoutient que les *Valentiniens* ont emprunté leurs Eons & leurs fables des auteurs Grecs, des Poëtes & des Philoſophes, particulièrement de Platon & des Stoïciens, qu'ils n'ont fait que changer les noms des perſonnages, afin de perſuader qu'ils en étoient les inventeurs, & il le montre en détail. C'eſt donc fort inutilement que Beauſobre s'eſt attaché à prouver que ce ſyſtême n'étoit autre choſe qu'une Théologie Philoſophique & un pur Platoniſme, *Hiſt. du Manich.* tome 2, l. 5, c. 1, §. 11 & 12; S. Irénée l'a vu avant lui & l'a démontré. Or Platon n'a pas repréſenté les Eſprits, les Génies, ou les Dieux qu'il plaçoit dans les Aſtres & ailleurs, comme des Etres abſtraits & métaphyſiques, mais comme des perſonnages réels; donc Beauſobre eſt forcé d'avouer que les *Valentiniens* ont penſé de même. Au reſte, ſoit que ces Hérétiques aient pris leurs viſions dans Platon, comme le veut Beauſobre, ſoit qu'ils les aient reçues des Philoſophes Orientaux, comme Brucker & Moſheim le ſoutiennent, les argumens que S. Irénée fait contre eux n'en ſont pas moins ſolides. Il s'enſuit toujours que ce Père n'a été rien moins que Platonicien, puiſqu'il a cru attaquer directement le Platoniſme en réfutant les *Valentiniens*.

C. 20 & ſuiv. il fait ſentir l'ineptie des alluſions par leſquelles ces Hérétiques vouloient tirer leurs Eons & leurs fables de quelques paſſages de l'Ecriture-Sainte, il montre le ridicule de leur méthode d'argumenter ſur la valeur numérique des lettres de l'alphabet, comme les Juifs Cabaliſtes ont fait dans la ſuite. C. 27 & 28, il dit que l'on doit chercher la vérité dans ce que l'Ecriture-Sainte a de plus clair, & non dans des paraboles auxquelles on peut donner telle explication que l'on veut. Il s'en faut donc beaucoup que S. Irénée ait été auſſi prévenu qu'on le prétend en faveur des explications allégoriques & myſtiques de l'Ecriture; s'il s'en eſt ſervi quelquefois, c'étoit pour en tirer des leçons de morale, & non pour appuyer des dogmes, comme faiſoient les Hérétiques.

Dans ſon 3e. livre, le ſaint Docteur s'attache à réfuter le ſubterfuge des *Valentiniens*, qui prétendoient avoir reçu leur doctrine de Jéſus-Chriſt même, par des traditions ſecrètes, par des inſtructions qu'il n'avoit données qu'à quelques-uns de ſes Diſciples les plus intelligens. C'eſt une abſurdité, dit-il, c. 1, 2 & 3, de ſuppoſer que Jéſus-Chriſt a

Digitized by Google

confié ſa Doctrine à d'autres qu'aux Apôtres qu'il avoit chargés de prêcher ſon Evangile & de fonder des Egliſes; or ceux-ci n'ont commencé à prêcher & à mettre l'Evangile par écrit qu'après avoir reçu le S. Eſprit qui devoit leur enſeigner toute vérité. Il n'eſt pas moins ridicule d'imaginer que les Apôtres ont confié la Doctrine de Jéſus-Chriſt à d'autres qu'aux Paſteurs qu'ils ont établis pour enſeigner & gouverner les Egliſes après eux. C'eſt donc dans la tradition & dans l'enſeignement conſtant de ces Egliſes qu'il faut chercher la vérité; il faudroit encore y avoir recours & s'y attacher, quand même les Apôtres ne nous auroient rien laiſſé par écrit. Or cette tradition n'eſt conſervée & annoncée nulle part avec plus de certitude & plus d'éclat que dans l'Egliſe Romaine, fondée par les Apôtres S. Pierre & S. Paul, & dans laquelle la ſucceſſion des Evêques a été conſtante depuis ces Apôtres juſqu'à nous.

Les Proteſtans qui ont pris pour principe fondamental de leur ſecte, qu'il faut chercher la vraie Doctrine de Jéſus-Chriſt dans l'Ecriture ſeule, ſans avoir aucun égard à la tradition ou à l'enſeignement de l'Egliſe, qui ſoutiennent que celle de Rome a introduit parmi les Chrétiens, dans la ſuite des ſiècles, une infinité de nouveaux dogmes, ne peuvent pardonner à S. Irénée d'avoir établi une règle toute contraire; c'eſt pour cela qu'ils ont tant déprimé ſes talens & ſes écrits. Mais leurs clameurs ni leurs reproches ne donneront jamais atteinte à la ſolidité des réflexions & des raiſonnemens de ce Père. A quoi ſervoit de citer l'Ecriture ſeule à des Hérétiques qui pervertiſſoient le ſens de tous les paſſages, qui pour les entendre comme il leur plaiſoit, s'attribuoient des lumières ſupérieures à celles de tous les Docteurs de l'Egliſe, même à celles des Apôtres? *S. Iren. ibid.* c. 2, §. 2. Comment les confondre, ſinon en démontrant la ſageſſe & la ſolidité du plan que Jéſus-Chriſt avoit ſuivi pour perpétuer l'enſeignement de ſa Doctrine dans ſon Egliſe? Ce plan eſt toujours le même depuis dix-ſept ſiècles, & il ſervira toujours également à réfuter les Hérétiques, de quelque ſecte qu'ils ſoient.

C. 5 & ſuiv. S. Irénée fait voir que nos quatre Evangiles qui ſont les ſeuls authentiques, & les autres écrits des Apôtres, renferment une Doctrine toute oppoſée à celle des *Valentiniens*. Ils nous apprennent à connoître un ſeul Dieu, qui a tout créé par ſon verbe, un ſeul Jéſus-Chriſt, fils unique de Dieu, vrai Dieu & vrai homme, né de la Vierge-Marie, un ſeul S. Eprit, Dieu & Seigneur comme le Père & le Fils. Il montre que la même Foi, la même Doctrine a été enſeignée par les Prophêtes de l'Ancien Teſtament,

Digitized by Google

d'où il conclut qu'ils ont été envoyés & inſpirés par le même Dieu qui a dans la ſuite envoyé ſon Fils unique pour nous inſtruire, & non par un eſprit ennemi de Dieu, comme les *Valentiniens* oſoient le dire. Il réfute de temps en temps les objections de ſes adverſaires, & les fauſſes interprétations qu'ils donnoient aux Prophéties.

Dans le 4e. livre, il continue à démontrer qu'il y a une conformité parfaite entre l'Ancien Teſtament & le Nouveau, d'où il réſulte que le même Dieu eſt également auteur de l'un & de l'autre; il concilie les divers endroits que les Hérétiques prétendoient être oppoſés, il réfute les reproches qu'ils faiſoient contre les ſaints perſonnages de l'ancienne loi, & que les Incrédules répètent encore aujourd'hui. Il ſe fonde principalement ſur la conduite de Jéſus-Chriſt, ce divin Sauveur a conſtamment nommé *ſon Père* le Créateur, & il l'a fait connoître aux hommes comme le ſeul Dieu, comme le même que les Patriarches ont adoré, & qui a inſpiré les Prophêtes, & il a déclaré que leurs oracles ont été accomplis dans ſa perſonne. Loin de détruire la Loi ni les Prophêtes, il eſt venu pour en démontrer la vérité, il a confirmé la loi morale du décalogue dans tous ſes points. Quoique cette diſcuſſion ſoit aſſez longue, S. Irénée n'y a point recours à des explications myſtiques, allégoriques, ni arbitraires, ſemblables à celles des *Valentiniens*, il ne s'appuie que ſur le ſens littéral & naturel du texte ſacré.

Le 5e. livre eſt une ſuite du précédent, ce Père y continue de prouver par des paſſages du Nouveau Teſtament les divers articles de notre Foi conteſtés & contredits par les Hérétiques.

Après cette courte analyſe, nous ne craignons pas de demander aux Critiques les plus hardis ſi les argumens de S. Irénée contre les *Valentiniens* ſont frivoles, ſans juſteſſe & ſans ſolidité, ſi ces Hérétiques étoient en état de les détruire, ſi ceux qui ſe croient aujourd'hui plus ſavans que les Pères ſont capables d'en donner de meilleurs. Ils diront ſans doute que ce petit nombre de vérités eſt noyé dans une infinité de choſes acceſſoires. Soit. Etoit-il poſſible de faire autrement, en écrivant contre cinq ou ſix ſectes hérétiques, qui ne s'accordoient que dans le fond du ſyſtême, & qui en varioient les acceſſoires à l'infini? Dans tout ſon ouvrage le ſaint Docteur ne perd jamais de vue ce qu'il avoit à prouver, l'unité de Dieu, ſon pouvoir créateur, ſa providence générale, toujours ſage & bienfaiſante, dans la diſpenſation des lumières de la révélation, dans l'ouvrage de la rédemption & du ſalut des hommes.

Ils en reviendront peut-être à leur ſubterfuge ordinaire,

Digitized by Google

en diſant que ce Père n'a pas bien compris les opinions des *Valentiniens*. Mais il nous aſſure lui-même qu'il avoit diſputé plus d'une fois avec eux, l. 2, c. 17, n. 9. Ces Sectaires étoient donc là pour s'expliquer & pour le contredire, s'il leur avoit attribué fauſſement quelque erreur, Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Epiphane leur attribuent les mêmes opinions que S. Irénée. Celui-ci a écrit dans les Gaules, Tertullien en Afrique, Clément en Egypte, preſque en même temps; ſe ſont-ils donnés le mot pour en impoſer de même, ou ont-ils été trompés par la même illuſion? Clément avoit lu les livres de Valentin, puiſqu'il les cite, & qu'il rapporte un long fragment de Théodote l'un des Diſciples de Valentin. Origène a donné pluſieurs extraits du commentaire d'Héracléon ſur l'Evangile de S. Jean, Grabe, *Spicil. Hæret.* Sec. 2. Il auroit été impoſſible à S. Irénée d'entrer dans un ſi grand détail des opinions différentes des Gnoſtiques, s'il n'avoit pas vu leurs écrits

Tout cela ne perſuade point nos adverſaires. « Je ne ſaurois croire, dit Beauſobre, que Valentin fût aſſez fou » pour imaginer que des paſſions, qui ne ſont que des » modifications d'une ſubſtance, fuſſent des ſubſtances réelles... Je ne croirai jamais que des Philoſophes, & de » ſavans Philoſophes, aient penſé d'une manière ſi abſurde » & ſi contradictoire », *Hiſt. du Manich.* l. 5, c. 1, §. 11. Ce Critique étoit le maître de croire tout ce qui lui plaiſoit, & de nommer *grands Philoſophes* une troupe d'inſenſés; tel étoit ſon entêtement. Selon lui, les Hérétiques ont été incapables d'enſeigner des abſurdités, mais il n'eſt aucun Père de l'Egliſe qui n'ait été capable de leur en attribuer, malgré la notoriété publique, ſoit par défaut d'intelligence, ſoit par défaut de bonne foi. Ce fanatiſme de Beauſobre reſſemble beaucoup à celui des *Valentiniens*.

Moſheim plus modéré s'eſt borné à dire que les anciens Docteurs, trompés par la variété des noms, ont ſouvent diviſé mal-à-propos une ſecte en pluſieurs branches; que l'on peut douter s'ils nous ont toujours inſtruits au vrai de la nature & du ſens des opinions dont ils parlent, *Hiſt. Eccleſ.* 2e. ſiècle, 2e. part. c. 5, §. 18. Encore une fois, ce n'eſt pas la faute des Pères ſi dans une troupe de raiſonneurs dont les uns dogmatiſoient en Aſie, les autres en Europe, & qui tous ſe prétendoient illuminés, il n'y en avoit pas deux qui penſaſſent abſolument de même, ou qui aient perſévéré long-temps dans les mêmes opinions. Les Pères n'ont pu ſavoir que ce que diſoient ces Sectaires dans leurs écrits & dans les diſputes que l'on avoit avec eux; c'eſt donc à ces derniers qu'il faut s'en prendre, s'ils ne ſe

Digitized by Google

ſont pas expliqués auſſi clairement que le voudroient les critiques modernes.

On nous demandera encore comment les *Valentiniens* & les autres Gnoſtiques ont pu faire des proſélytes, en enſeignant des erreurs auſſi abſurdes. S. Irénée & Tertullien nous l'apprennent; ils peignoient les Paſteurs de l'Egliſe comme des ignorans & des eſprits foibles, incapables d'entendre la véritable Doctrine, ils vantoient les lumières ſupérieures des maîtres par leſquels ils prétendoient avoir été inſtruits, ils affectoient d'abord un air myſtérieux, afin d'exciter la curioſité, ils promettoient de s'expliquer plus clairement dans la ſuite, ils faiſoient eſpérer à leurs Proſélytes que bientôt ils en ſauroient plus que tous les Docteurs, ils leurs recommandoient un ſecret inviolable. Ils citoient au haſard quelques paſſages de l'Ecriture dont ils tordoient le ſens, &c. Ce manége a été celui de la plupart des Hérétiques, & il n'a pas mal réuſſi aux fondateurs du Proteſtantiſme. Rien n'eſt plus inintelligible que les commentaires des *Valentiniens* ſur les Evangiles; plus ils étoient obſcurs, plus ils étoient admirés par les eſprits ſuperficiels. On en ſeroit moins étonné, ſi l'on conſidéroit juſqu'à quel point la Philoſophie Païenne avoit aveuglé & perverti la plupart des eſprits.

Nous ne parlerons point de la morale des *Valentiniens*, elle étoit la même que celle des autres Gnoſtiques, nous l'avons expoſée en ſon lieu, & nous en avons fait voir les pernicieuſes conſéquences. S. Irénée nous aſſure que pluſieurs en enſeignoient une déteſtable, & l'on ne peut pas douter qu'un très-grand nombre ne l'aient ſuivie dans la pratique. Mais les anciens ne nous apprennent point en quoi le culte extérieur de ces Hérétiques étoit différent de celui des Orthodoxes. Quoi qu'il en ſoit, les opinions & la conduite de ces anciennes ſectes nous donnent lieu de faire des réfléxions plus importantes que les obſervations critiques des Proteſtans; on doit nous pardonner de les avoir répétées plus d'une fois.

1°. Ces héréſies ſont auſſi anciennes que le Chriſtianiſme, elles remontent au temps des Apôtres, leurs chefs n'avoient aucun reſpect pour ces Diſciples de Jéſus-Chriſt, puiſqu'ils les regardoient comme des ignorans, qui n'avoient aucune teinture de Philoſophie, & qui n'avoient pas ſu prendre le vrai ſens de la Doctrine de leur maître. Mais ſi ces illuminés refuſoient l'intelligence aux Apôtres, ils ne conteſtoient pas leur bonne foi, ils ne rejetoient pas leur témoignage touchant les faits de la naiſſance, de la prédication, des miracles, de la mort, de la Réſurrection & de l'Aſcenſion

Digitized by Google

de Jéſus-Chriſt. Ils avouoient que tout cela s'étoit fait en apparence, ils ne ſoutenoient donc pas que cela étoit faux, que les Apôtres & les Evangéliſtes en avoient impoſé, que l'hiſtoire qu'ils en avoient écrite étoit fabuleuſe. S'il y avoit eu quelque preuve ou quelque témoignage contraire, quelque moyen d'attaquer la narration des Evangéliſtes, ces Sectaires n'auroient pas manqué de s'en prévaloir pour l'intérêt de leur ſyſtême. Puiſqu'ils ne l'ont pas fait, il faut que les faits publiés par les Apôtres aient été d'une notoriété inconteſtable. S'ils ſont vrais, la Divinité du Chriſtianiſme eſt démontrée.

2°. Il s'enſuit encore que l'authenticité de nos quatre Evangiles étoit univerſellement reconnue, puiſque les Gnoſtiques ne nioient pas qu'ils euſſent été écrits par les quatre auteurs dont ils portent les noms. S. Irénée témoigne que les *Valentiniens* admettoient en particulier celui de S. Jean, & cela eſt prouvé par les commentaires d'Héracléon ſur cet Evangile. Ils lui donnoient probablement la préférence, parce qu'il avoit été écrit le dernier de tous, & parce que S. Jean rapporte plus au long que les autres Evangéliſtes les diſcours du Sauveur; mais ils ne prétendoient point que les trois autres fuſſent des livres ſuppoſés. On diſputoit ſur le ſens de ces livres, chaque parti prétendoit y trouver ſa propre Doctrine; ce n'étoient donc pas des écrits apocryphes ou inconnus. Lorſque les Hérétiques oſèrent en forger d'autres dans la ſuite, les Docteurs Chrétiens ne furent pas dupes de cette impoſture. Ils s'en rapportèrent au témoignage des Egliſes fondées par les Apôtres, qui avoient reçu d'eux nos Evangiles, & non d'autres, comme authentiques & inſpirés de Dieu. Telle eſt la règle qui a ſervi à prouver la canonicité de tous les écrits de l'ancien & du nouveau Teſtament.

3°. Lorſque les Incrédules ont dit que pendant les trois premiers ſiècles le Chriſtianiſme s'eſt établi dans les ténèbres, à l'inſu du gouvernement Romain & des Magiſtrats, ils ont montré une profonde ignorance de ce qui s'eſt paſſé pour lors. On diſputoit ſur la Doctrine Chrétienne à Rome, en Afrique, en Egypte & dans toutes les Provinces de l'Orient, Celſe l'a reproché aux Chrétiens, & tous les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique en dépoſent. Il eſt impoſſible que ces conteſtations n'aient pas fait du bruit, & n'aient excité ſouvent l'attention du gouvernement. Loin d'être ſcandaliſés de ces débats, nous béniſſons la Providence de les avoir permis; ils démontrent que dès ſa naiſſance le Chriſtianiſme a été examiné avec des yeux critiques & malins, que l'on en a diſcuté les dogmes, la morale, le

Digitized by Google

culte, les titres & les monumens, que perſonne n'a pu l'embraſſer par ignorance & ſans le bien connoître.

4°. Les erreurs groſſières des différentes ſectes de Gnoſtiques nous montrent les ſervices importans que la Philoſophie a rendus au genre humain, & les connoiſſances merveilleuſes qu'elle a communiquées à ſes ſectateurs. Par là nous pouvons juger ſi S. Paul a eu tort de la mépriſer, de l'appeler une folie, & d'avertir les Fidèles de s'en défier. Un fait certain, c'eſt que le Chriſtianiſme n'a point eu de plus grands ennemis que les Philoſophes, ils ont combattu contre cette ſainte Religion pendant près de trois cents ans, ſans vouloir ouvrir les yeux à la lumière, pluſieurs de ceux qui avoient fait ſemblant de l'embraſſer entreprirent d'en changer la Doctrine, & de lui ſubſtituer les rêves ſyſtématiques dont ils étoient infatués; quand ils virent que leurs ruſes, leurs ſophiſmes, leurs écrits n'aboutiſſoient à rien, ils finirent par ſouffler le feu de la perſécution contre les Fidèles. Heureuſement quelques-uns furent plus ſenſés & de meilleure foi, ils devinrent ſincèrement Chrétiens, ils furent les Apologiſtes & les Prédicateurs de la Doctrine de Jéſus-Chriſt, ils montrèrent que c'étoit une Philoſophie plus ſage & plus vraie que celle qu'avoient enſeignée les plus grands génies du Paganiſme. Tels furent S. Juſtin, Athénagore, Tatien, Hermias, S. Irénée, S. Théophile d'Antioche, Origène, Clément d'Alexandrie, &c. La plupart des ſyſtêmes philoſophiques ne ſont connus que par la réfutation qu'ils en ont faite. Aujourd'hui quelques Cenſeurs bizarres leur ſavent mauvais gré d'avoir battu les Philoſophes par leurs propres armes.

5°. L'affectation des Proteſtans de vouloir juſtifier tous les Hérétiques aux dépens des Pères de l'Egliſe, démontre que le caractère de l'héréſie eſt toujours le même, depuis dix-ſept ſiècles il n'a pas changé. Quand on y regarde de près, on voit qu'il n'y a pas une très-grande différence entre la conduite des Gnoſtiques & celle des Proteſtans. Les premiers, en vertu des lumières ſupérieures qu'ils s'attribuoient, ſe vantèrent de mieux entendre & de mieux expliquer l'Ecriture-Sainte que les Paſteurs de l'Egliſe Catholique; les ſeconds prétendent au même privilége par le ſecours d'une grâce du S. Eſprit qui ne manque jamais à aucun particulier de leur ſecte. Les *Valentiniens* citoient à l'appui de leurs commentaires une tradition cachée & conſervée parmi un petit nombre d'illuminés; les Proteſtans ont ſoutenu que dans tous les ſiècles il y avoit eu dans le ſein de l'Egliſe un certain nombre de partiſans ſecrets de la vérité, mais qui n'oſoient ſe déclarer ni faire profeſſion publique

Digitized by Google

de leur croyance ; ils ont appelé enſuite à leur ſecours les Manichéens, les Albigeois, les Vaudois, les Huſſites, les Wicléfites, révoltés comme eux contre l'enſeignement de l'Egliſe Catholique. Les Gnoſtiques tiroient vanité de leurs connoiſſances Philoſophiques, ils préféroient l'autorité des Philoſophes à celle des Apôtres & de leurs Diſciples ; les prétendus réformateurs étalèrent avec faſte l'érudition qu'ils s'étoient acquiſe par l'étude des langues, de la critique, de l'hiſtoire, de la belle littérature ; on les crut ſupérieurs, même en fait de Théologie, non-ſeulement au Clergé qui enſeignoit pour lors, mais aux Docteurs Catholiques de tous les ſiècles. Cependant l'enſeignement public, conſtant, uniforme de l'Egliſe a prévalu à tous les efforts des anciens Hérétiques, vingt ſectes plus récentes l'ont vainement attaqué depuis ce temps-là, il ſe ſoutient toujours & perſévère comme au ſecond ſiècle. Ce phénomène ſuffit pour nous faire comprendre où ſe trouve la vraie Doctrine de Jéſus-Chriſt.

VALÉSIENS, ancienne ſecte d'Hérétiques dont l'origine & les erreurs ſont peu connues ; S. Epiphane, qui en a fait mention, *Hær.* 58, dit qu'il y en avoit dans la Paleſtine, ſur le territoire de la ville de Philadelphie, au-delà du Jourdain. Ils tenoient quelques-unes des opinions des Gnoſtiques, mais ils avoient auſſi d'autres ſentimens différens. Ce que l'on en ſait, c'eſt qu'ils étoient tous eunuques, & qu'ils ne vouloient point d'autres hommes dans leur ſociété. S'ils en recevoient quelques-uns, ils leur interdiſoient l'uſage de la viande, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent mutilés, alors ils leur permettoient toute eſpèce de nourriture, parce qu'ils les croyoient dès ce moment à couvert des mouvemens déréglés de la chair. On a cru auſſi qu'ils mutiloient quelquefois par violence les étrangers qui paſſoient chez eux, mais ce fait n'eſt guères probable ; les peuples voiſins ſe ſeroient armés contre eux, & les auroient exterminés.

Comme S. Epiphane a placé cette héréſie entre celle des Noétiens & celle des Novatiens, l'on préſume qu'elle exiſtoit vers l'an 240 ; mais elle n'a pu s'étendre beaucoup, ni ſubſiſter long-temps. Tillemont, *Mém. pour l'Hiſt. Eccléſ.* tom. 3, p. 262.

VALLOMBREUSE. L'Ordre des Religieux de Vallombreuſe eſt une réforme de celui de S. Benoît, faite par S. Jean Gualbert, & approuvée par le Pape Alexandre II, l'an 1070. Elle a pris ſon nom d'une vallée fort agréable de la Toſcane, dans le Diocèſe de Fieſoli, & éloignée de Florence d'une demi-journée de chemin. S. Jean Gualbert,

Digitized by Google

moine de l'Abbaye de S. Miniat, ſe retira dans cette ſolitude avec quelques hermites, il y fonda un Monaſtère, y fit ſuivre la règle de S. Benoît dans toute ſon auſtérité primitive, & il y ajouta quelques conſtitutions. Il prit avec ſes Religieux un habit couleur de cendres, il leur recommanda beaucoup la retraite, le ſilence, la pauvreté; avant ſa mort, qui arriva l'an 1073, il eut la conſolation de voir douze maiſons qui ſuivoient ſon inſtitut. On dit qu'il eſt le premier qui ait reçu des frères convers, uſage qui fut bientôt ſuivi par les autres Ordres, mais qui dans la ſuite a cauſé des abus.

VARIANTES. On appelle ainſi les différences de leçon qui ſe trouvent entre les divers exemplaires imprimés ou manuſcrits, ſoit du texte de l'Ecriture-Sainte, ſoit des verſions.

Lorſqu'un livre eſt très-ancien, & qu'il a été copié une infinité de fois, il eſt impoſſible qu'il ne ſe trouve des variétés entre les différentes copies; l'attention des copiſtes ne peut jamais être aſſez exacte pour éviter juſqu'aux moindres fautes; ainſi plus les copies ſont en grand nombre, plus il doit s'y trouver de *variantes*. Cela eſt arrivé à l'égard des ouvrages des auteurs profanes, auſſi-bien qu'à l'égard des écrits des auteurs ſacrés. Il y a même de ces eſpèces de fautes qui ont été faites à deſſein, mais innocemment, comme lorſqu'un copiſte a changé un nom de lieu ancien en un nom moderne plus connu, lorſqu'il a mis dans le texte une note ou une explication qui étoit à la marge, lorſqu'il a cru qu'il y avoit une faute d'écriture dans l'exemplaire qu'il copioit, & qu'il a voulu la corriger, &c.

Quoiqu'il ſe ſoit trouvé une grande multitude de *variantes* entre les manuſcrits de pluſieurs auteurs Grecs ou Latins, cela ne nous empêche pas de nous fier aux éditions dans leſquelles on a pris beaucoup de peine pour les corriger. Au contraire, plus l'on a confronté de manuſcrits, plus l'on a corrigé de fautes, plus nous ſommes certains d'avoir enfin le texte de l'auteur pur & entier. Nous ne voyons pas pourquoi certains critiques ſoupçonneux ont raiſonné différemment à l'égard des livres de l'Ecriture-Sainte.

Lorſque le Docteur Mill, Théologien Anglois, après avoir comparé un grand nombre d'exemplaires grecs du nouveau Teſtament, eut recueilli toutes les *variantes*, & les eut annoncées au nombre de plus de trente mille, on crut d'abord que l'authenticité du texte en recevroit quelque atteinte, & quelques Incrédules triomphèrent d'avance. Mais lorſqu'elles ont été imprimées à côté du texte, l'on a vu que le très-grand nombre ſont minutieuſes, indifférentes, ne changent

Digitized by Google

changent rien au ſens des paſſages, que ſi quelques-unes varient la ſignification, c'eſt ſur des objets très-peu importans, & non ſur aucun des dogmes de foi. On a remarqué que dans ces cas-là même la leçon commune peut être encore la plus ſûre, & que loin de jeter du doute ſur l'authenticité ou ſur l'intégrité du texte, ces variétés la prouvent invinciblement.

Il en a été de même des *variantes* du texte hébreu que le D. Kennicot a pris ſoin de recueillir avec toute l'exactitude poſſible ; il en avoit annoncé d'abord de très-importantes; depuis qu'elles ſont imprimées, à peine en trouvet-on quelques-unes qui changent notablement le ſens, & qui méritent l'attention des Théologiens. Dans le proſpectus de ce travail immenſe, l'auteur a fait une obſervation qui n'eſt pas à négliger; c'eſt que plus les manuſcrits hébreux ſont anciens, mieux ils s'accordent avec les anciennes verſions & avec le nouveau Teſtament. Il y a donc tout lieu de préſumer que nous poſſédons enfin le texte hébreu dans toute ſa pureté, & que la hardieſſe avec laquelle certains critiques y ont ſuppoſé des fautes, n'eſt pas un exemple à ſuivre.

Il y a encore plus de raiſon de blâmer la témérité de quelques Proteſtans qui ne manquent jamais de ſoupçonner des *variantes*, des additions ou des interpolations dans le texte des auteurs, lorſqu'il ne s'accorde pas avec leurs opinions. Si cette méthode étoit légitime, nous ne pourrions plus nous fier à aucun ancien monument; ſi elle étoit admiſe dans les tribunaux, les titres de nos poſſeſſions ne ſerviroient plus à rien. Quelque uſage que l'on en faſſe, elle ne peut aboutir qu'à établir le pyrrhoniſme hiſtorique. *Voyez* CRITIQUE.

VARIATION, changement dans la doctrine. Tout le monde connoît l'hiſtoire qu'a faite le ſavant Boſſuet des *variations* qui ſont arrivées dans la doctrine des Proteſtans. Cet ouvrage a été reçu avec applaudiſſement par tous les Catholiques, il jouit & jouira toujours parmi nous de la même eſtime, parce qu'il eſt ſolide, & que rien n'y eſt avancé ſans preuve. On ne peut le lire ſans être frappé de l'inconſtance que les Proteſtans ont montrée dans leur croyance, dès leur origine; on voit que les prétendus réformateurs ont commencé par rompre avec l'Egliſe Catholique, ſans ſavoir avec certitude ſi ſa doctrine étoit vraie ou fauſſe, à quel ſentiment ils devoient s'attacher, ce qu'il falloit croire ou ne pas croire. Le ſeul principe invariable chez eux a été qu'il falloit, à quelque prix que ce fût, contredire l'Egliſe Romaine.

Digitized by Google

Les Proteſtans ont ſenti toute la force de cette objection, & la néceſſité d'y répondre. Ils ont cru le faire en s'efforçant de prouver que la doctrine des Pères de l'Egliſe n'a pas toujours été la même, qu'ils ont changé de ſentiment ſur pluſieurs queſtions, que ſouvent ils n'ont pas été de même avis ſur certains points de croyance ou de pratique. Pour le faire voir, Baſnage a compoſé ſon *Hiſtoire de l'Egliſe* en deux volumes *in-folio*, Beauſobre & d'autres ont ſoutenu la même choſe, & ſe ſont flattés d'avoir pouſſé ce fait juſqu'à la démonſtration.

Mais cette apologie n'a pu faire illuſion qu'à des eſprits ſuperficiels, & qui ont commencé par perdre de vue le point de la queſtion. Pour prouver que les Proteſtans ont varié *dans leur foi*, Boſſuet n'a point cité le ſentiment de quelques Docteurs de leurs différentes ſectes, mais leurs *Confeſſions de foi*, les déciſions de leurs Synodes. Il ne s'eſt point attaché à des queſtions qui pouvoient paroître indifférentes *à la foi*, mais à des articles que les Proteſtans regardoient comme très-eſſentiels, qui étoient, à leur avis, autant de motifs ſuffiſans de ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine, & qui dans la ſuite ont été parmi eux une cauſe de ſchiſme, de diviſion, de rupture de toute fraternité.

Pour nous borner à un ſeul exemple, lorſque les Luthériens préſentèrent leur *Confeſſion de foi* à la diète d'Augſbourg, ou ils croyoient que la doctrine qui y étoit contenue étoit la vraie doctrine de Jéſus-Chriſt, ou ils ne le croyoient pas; s'ils ne le croyoient pas, ils commettoient une impoſture, en préſentant cette doctrine comme un juſte ſujet de ſe ſéparer d'avec l'Egliſe Romaine. S'ils le croyoient, tous les changemens qui ont été faits dans cette *Confeſſion de foi*, ont été autant de *variations dans la foi*. On doit dire la même choſe de tous les autres formulaires de doctrine dreſſés, ſoit par les Luthériens, ſoit par les Calviniſtes.

Donc, pour convaincre l'Egliſe Romaine d'avoir varié dans ſa foi, il falloit alléguer des déciſions contradictoires, ſur le même dogme de foi, faites par des Conciles généraux, ou par des Conciles particuliers généralement reſpectés par les Catholiques. Il falloit montrer que les Pères qui ont eu des ſentimens différens de ceux que l'on ſuit aujourd'hui, les ont propoſés comme des dogmes de foi, deſquels il n'étoit pas permis de s'écarter. Il falloit faire voir que quand les Pères n'ont pas été de même avis, ils n'ont pas laiſſé de regarder comme Hérétiques ceux qui ne penſoient pas comme eux, qu'ils ont fait ſchiſme avec eux, de peur de mettre leur ſalut en danger. Il falloit prouver que des points de doctrine, crus aujourd'hui dans l'Egliſe Catholique comme

Digitized by Google

articles de foi, ſont contraires au ſentiment unanime ou preſque unanime des Pères. Aucun des Proteſtans n'en eſt venu à bout, aucun n'a ſeulement oſé l'entreprendre.

Cent fois on leur a dit que le ſentiment particulier de deux ou trois Pères de l'Egliſe n'eſt ni une déciſion, ni une tradition, ni un dogme de foi, ſur-tout lorſqu'il eſt contraire à celui de pluſieurs autres Docteurs également reſpectables, que jamais l'Egliſe Catholique ne s'eſt fait une loi de le ſuivre; que comme l'a remarqué Vincent de Lérins au 5e. ſiècle, une tradition ou un article de foi eſt ce qui a été enſeigné par le plus grand nombre des Pères, dans tous les lieux & dans tous les temps : *Quod ab omnibus, quod ubique, quod ſemper.* N'importe, comme il eſt de l'intérêt des Proteſtans de ſuppoſer le contraire, pour tromper les ſimples, ils n'en démordront jamais. *Voyez* TRADITION.

Si des confeſſions de foi dreſſées par eux avec tout l'appareil poſſible, ſi des déciſions de Synodes auxquelles tous leurs Docteurs ſont obligés de ſouſcrire; ſi des formulaires de doctrine paſſés en foi, & commandés ſous des peines afflictives ne ſuffiſent pas pour nous apprendre ce qu'ils croient ou ne croient pas, comment pouvons-nous ſavoir s'ils ont une foi, ou s'ils n'en ont point ?

VASE. Ce terme dans l'Ecriture-Sainte eſt très-général, il déſigne des choſes fort différentes. 1°. En parlant du Tabernacle & du Temple, il ſignifie tout ce qui y étoit renfermé, ſoit pour l'ornement, ſoit pour ſervir au culte divin; dans le même ſens, *Matt.* c. 12, ℣. 29, il déſigne les meubles d'une maiſon. 2°. *Vaſa pſalmi*, *vaſa cantici*, ſont des inſtrumens de muſique, de toute eſpèce. 3°. S. Paul appelle notre corps un *vaſe*; « nous portons la grâce de » Dieu dans des *vaſes* fragiles », 2 *Cor.* c. 4, ℣. 7. « Que » chacun ſache poſſéder ſon *vaſe* dans la Sainteté ». 1 *Theſſ.* c. 4, ℣. 4. 4°. Jacob, voulant dire que ſes deux fils, Siméon et Lévi, étoient des guerriers féroces et injuſtes, les appelle, *vaſa iniquitatis bellantia*, Gen. c. 49, ℣. 5. 5°. dans le Pſ. 7, ℣. 14, des flèches meurtrières ſont appelées des inſtrumens de mort, *vaſa mortis*. 6°. Ce même terme déſigne une perſonne de laquelle Dieu veut ſe ſervir, comme d'un inſtrument, pour exécuter ſes deſſeins; *Act.* c. 9, ℣. 15, Dieu dit, que S. Paul eſt un *vaſe de choix*, ou plutôt, un inſtrument qu'il a choiſi pour porter ſon nom chez les nations, &c. Ce même Apôtre appelle *vaſes de miſéricorde*, *vaſes de gloire*, ce que Dieu a daigné appeler à la Foi, & *vaſes de colère*, *vaſes d'ignominie*, ceux qu'il laiſſe dans l'infidélité, *Rom.* c. 9, ℣. 21 & ſuiv. « Si Dieu, dit-il, vou-

Digitized by Google

» lant montrer ſa colère & faire voir ſa puiſſance, a ſouffert » avec beaucoup de patience les *vaſes de colère* préparés » pour la perdition, &c », cela ne ſignifie point que Dieu les a créés par colère, & qu'il les a préparés exprès pour les perdre, mais qu'ils ſe ſont déterminés eux-mêmes à périr. Autrement il ne ſeroit pas vrai de dire que Dieu les a ſoufferts avec beaucoup de patience, afin de montrer ſa puiſſance. Ce n'eſt point en damnant les méchans que Dieu fait paroître ſa puiſſance, mais en les convertiſſant & en les ſauvant. Ainſi l'expliquent S. Jean Chryſoſtôme, *Homil.* 16 *in Epiſt. ad Rom.* n. 8, *Op.* t. 9, p. 616; Origène *in Epiſt. ad Rom.* l. 7, n. 16, t. 4, p. 615; S. Baſile, *Op.* t. 2, p. 77; S. Auguſtin, *ad Simplicien*, l. 1, n. 18, t. 6, *Col.* 99.

VASES SACRÉS. On appelle ainſi les *vaſes* qui ſervent à conſacrer & à renfermer l'Euchariſtie, comme les Patènes, les Calices, les Ciboires, les Pyxides, &c. On ne les emploie à cet uſage qu'après que l'Évêque les a bénis & conſacrés par des prières & par des onctions. Cette pratique eſt ancienne, puiſqu'elle eſt preſcrite par le ſacramentaire de S. Grégoire, *Edit. de Ménard*, p. 154 & 155. Mais ce Pontife n'en eſt pas l'auteur, puiſqu'il n'a fait que rédiger & copier le ſacramentaire du Pape Gélaſe écrit au 5e. ſiècle, & ce dernier ne s'eſt pas donné pour inventeur des prières & des cérémonies qu'il raſſembloit. S. Céleſtin, au commencement de ce même ſiècle, écrivoit aux Évêques des Gaules que les prières ſacerdotales étoient de tradition Apoſtolique, & qu'elles étoient uniformes dans toute l'Egliſe Catholique.

Des vaſes conſacrés à ſervir à nos ſaints Myſtères ne doivent plus être employés à des uſages profanes, on ne permet plus aux laïques de les toucher, ni même aux ſimples Clercs, ſinon du conſentement de l'Evêque, mais il en accorde la permiſſion aux Sacriſtains, & même aux Sacriſtaines chez les Religieuſes. Ainſi l'Egliſe témoigne ſon reſpect pour le corps & le ſang de Jéſus-Chriſt, qu'elle croit réellement préſens ſous les Symboles Euchariſtiques. Les Proteſtans, qui n'ont plus cette foi, mettent au même rang les vaſes qui ſervent à leur cène que les meubles les plus vils; ils traitent de ſuperſtition les bénédictions & les conſécrations uſitées dans l'Egliſe Romaine. C'eſt, diſent-ils, une abſurdité de penſer que des cérémonies peuvent communiquer une eſpèce de ſainteté à un vaſe, à un meuble, à un corps quelconque. Au mot *Conſécration*, nous avons prouvé le contraire par des paſſages formels de l'ancien & du nouveau Teſtament; & nous avons fait voir que les Proteſtans

qui ne ceſſent de nous renvoyer à l'Ecriture-Sainte, ne la conſultent point & n'y ont aucun égard.

VAUDOIS, ſecte d'hérétiques qui a fait beaucoup de bruit en France dans le douzième & le treizième ſiècles. Il n'en eſt peut-être aucune dont l'origine ait été plus conteſtée, qui ait donné lieu à des récits plus oppoſés & à un plus grand nombre de calomnies contre l'Egliſe Romaine. Mais puiſque l'on a tant fait d'efforts pour répandre des nuages ſur cette queſtion, nous ne devons rien négliger pour ſavoir à quoi nous en tenir.

Le ſavant Boſſuet, dans ſon *Hiſtoire des variations des Proteſtans*, l. XI, §. 71 & ſuiv. nous fait connoître les *Vaudois*, non-ſeulement par ce qu'en ont dit les auteurs Contemporains, mais par le témoignage de ceux qui les ont interrogés, qui ont travaillé à les inſtruire, & qui ſont quelquefois venus à bout de les convertir. Il nous apprend que ces Sectaires, nommés auſſi, *pauvres de Lyon*, *Léoniſtes*, *Enſabatés* ou *Inſabatés*, parce qu'ils portoient des ſavates ou des ſandales, ont commencé l'an 1160, par un nommé *Pierre Valdo*, marchand de Lyon. Il ſe perſuada que la pauvreté Evangélique étoit abſolument néceſſaire au ſalut, il en donna l'exemple en diſtribuant tous ſes biens aux pauvres, & il vint à bout de perſuader ſon opinion à d'autres ignorans. Ils conclurent de là & publièrent que puiſque les Prêtres & les Miniſtres de l'Egliſe ne pratiquoient pas la pauvreté Apoſtolique, ce n'étoient plus de vrais Miniſtres de Jéſus-Chriſt, qu'ils n'avoient plus le pouvoir de remettre les péchés, de conſacrer le corps de Jéſus-Chriſt, ni d'adminiſtrer de vrais ſacremens; que tout laïque qui pratiquoit la pauvreté volontaire, avoit un pouvoir plus réel & plus légitime de faire ces fonctions & de prêcher l'Evangile que les Prêtres. Ils ſoutenoient encore que ſelon l'Evangile il n'eſt pas permis de jurer en juſtice, ni de pourſuivre la réparation d'un tort, ni de faire la guerre, ni de punir de mort les malfaiteurs. Telles ſont les erreurs pour leſquelles les *Vaudois* furent d'abord condamnés par le Pape Lucius III vers l'an 1185; les auteurs du temps ne leur en attribuent point d'autres. L'on convient généralement de la douceur, de l'innocence, de la pureté des mœurs de ces premiers *Vaudois*; c'eſt ce qui leur attira d'abord un grand nombre de Proſélytes parmi le peuple, & qui fit faire à leur ſecte de rapides progrès.

Rainerius Sacho, ou Reinier, qui avoit été Miniſtre des Albigeois, abjura leurs erreurs, & entra chez les Dominicains, l'an 1250. Dans le traité qu'il écrivit contre les *Vau-*

dois, outre les opinions dont nous venons de parler, il les accuſe encore de rejeter le Purgatoire & la Prière pour les morts, les Indulgences, les fêtes & l'invocation des Saints, le culte de la Croix, des Images & des Reliques, les cérémonies de l'Egliſe, le Baptême des enfans, la Confirmation, l'Extrême-Onction & le Mariage. Ils diſoient que dans l'Euchariſtie la tranſſubſtantiation ne ſe faiſoit pas dans les mains de celui qui conſacroit indignement, mais dans la bouche de celui qui la recevoit dignement. Ils admettoient donc la préſence réelle & la tranſſubſtantiation, lorſque l'Euchariſtie étoit conſacrée dignement. Pierre Pylicdorf, qui écrivit auſſi contre les *Vaudois* vers l'an 1250, parle comme Reinier de leur origine & de leur croyance. Il ajoute qu'ils rejetoient la Meſſe comme une inſtitution humaine, & les cérémonies de l'Egliſe, *à la réſerve des Sacremens ſeuls*; qu'après un long-temps ils ſe mêlèrent, quoique laïques, d'entendre les confeſſions & de donner l'abſolution, qu'un d'entre eux crut faire le corps de Notre-Seigneur & ſe communia lui-même. Ainſi le fanatiſme des *Vaudois*, comme celui de toutes les autres ſectes, s'accrut avec le temps & les conduiſit d'erreurs en erreurs. Nous verrons ci-après les cauſes de ce progrès.

Baſnage qui a écrit ſon hiſtoire de l'Egliſe pour réfuter Boſſuet, ſoutient, l. 24, c. 10, §. 2, que le véritable Père de ces Hérétiques eſt Claude de Turin, qui ſe ſépara de l'Egliſe Romaine au 9e. ſiècle, & dont les ſectateurs ſe perpétuèrent dans les vallées du Piémont juſqu'au douzième, que c'eſt probablement ce qui les fit nommer *Vaudois*. Au mot *Claude de Turin*, nous avons fait voir que cet Hérétique, diſciple de Félix d'Urgel, étoit comme lui dans l'erreur des Adoptiens, & que ſon ſentiment touchant l'Incarnation tenoit un milieu entre l'Arianiſme & le Neſtorianiſme, erreur qui fut condamnée au 8e. ſiècle dans trois Conciles conſécutifs. S'il avoit laiſſé des ſectateurs dans les vallées du Piémont, il ſeroit impoſſible que depuis l'an 823, temps auquel écrivoit Claude de Turin, juſqu'en 1185, aucun écrivain n'en eût parlé, que pendant 360 ans les Evêques de Turin n'euſſent rien fait pour purger leur Diocèſe des erreurs enſeignées par ce perſonnage, que le Pape Lucius, en condamnant les *Vaudois*, ne leur eût reproché aucune de ces fauſſes opinions. Ainſi la généalogie de ces Sectaires forgée par Baſnage & par d'autres Proteſtans n'a aucune vraiſemblance.

Une des principales queſtions eſt de ſavoir ſi les *Vaudois* nioient, comme les Calviniſtes, la préſence reelle de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie & la tranſſubſtantiation. Boſſuet ſou-

Digitized by Google

tient qu'ils ne rejetoient ni l'une ni l'autre, il le prouve par le témoignage des auteurs qui ont parlé de la croyance de ces Sectaires, & nous avons vu que ni Reinier ni Pylicdorf ne les en accuſent point, qu'ils ſuppoſent plutôt le contraire. Baſnage néanmoins prétend que les *Vaudois* attaquoient ces deux dogmes, mais il n'a détruit aucune des preuves poſitives ſur leſquelles Boſſuet s'eſt fondé. Il dit en premier lieu, §. 5, que ſuivant le décret du Pape Lucius, les *Vaudois* avoient des ſentimens oppoſés à ceux de l'Egliſe Romaine ſur le ſacrement du corps & du ſang de Jéſus-Chriſt, ſur la rémiſſion des péchés, ſur le mariage & ſur les autres ſacremens. Cela ſe conçoit aiſément, c'étoit attaquer en effet la foi de l'Egliſe Romaine que d'enſeigner qu'un Prêtre riche & vicieux ne conſacroit pas le corps & le ſang de Jéſus-Chriſt, ne remettoit pas les péchés par l'abſolution, n'adminiſtroit pas validement le mariage & les autres ſacremens. Telle étoit la prétention des *Vaudois*; mais ils ne nioient pas pour cela que Jéſus-Chriſt fût préſent dans l'Euchariſtie, lorſqu'elle étoit conſacrée par un Prêtre pauvre & vertueux, ni qu'un tel Miniſtre fût capable d'opérer validement les autres Sacremens. Suivant le témoignage de Reinier, ils penſoient que dans le premier cas la tranſſubſtantiation ſe faiſoit dans la bouche de celui qui communioit dignement.

Baſnage objecte en ſecond lieu que, ſuivant le récit de Pylicdorf & d'autres, ces Hérétiques rejetoient la Meſſe comme une inſtitution humaine, donc ils n'y croyoient pas. Mais cet Hiſtorien s'explique aſſez clairement en diſant qu'ils la rejetoient avec les cérémonies de l'Egliſe, *à la réſerve des Sacremens ſeuls*. Ils admettoient donc au moins la ſubſtance des ſacremens, en particulier de celui de l'Euchariſtie qui conſiſte dans la conſécration. Luther à ſon tour retrancha la plupart des cérémonies de la Meſſe, ſans nier cependant le dogme de la préſence réelle.

Ce Critique oppoſe à ſon adverſaire en 3e. lieu, §. 18, le récit d'un Inquiſiteur, dont on ne ſait pas la date, & deux autres pièces dont l'authenticité eſt aſſez douteuſe, mais il n'a pu en tirer que des conſéquences forcées & qui ne prouvent rien. Enfin il confond les *Vaudois* avec les Albigeois, qui n'admettoient en effet ni la préſence réelle ni la tranſſubſtantiation, mais Boſſuet a démontré la différence énorme qu'il y avoit entre les ſentimens de ces deux ſectes dans leur origine; on ne peut donc tirer aucune conſéquence de l'une à l'autre. *Voyez* ALBIGEOIS.

Une autre queſtion eſt de ſavoir de quelle manière les *Vaudois* furent traités dès leur naiſſance. Boſſuet prétend que l'on n'exerça aucune perſécution contre eux; Baſnage

Digitized by Google

ſoutient le contraire, il aſſure que ſuivant la teneur du décret de Lucius III, ceux qui ne voudroient pas abjurer leur erreur devoient être remis entre les mains des juges ſéculiers, *pour porter la peine due à leur crime.* Mais il avoue que cette ſentence ne fut pas exécutée, parce que les Papes avoient d'autres affaires ſur les bras. Quelles qu'aient été les raiſons de l'oubli dans lequel on laiſſa ces Sectaires, le fait n'en eſt pas moins certain.

Baſnage affirme néanmoins, §. 11, 15, 18, que l'an 1254 il y avoit une perſécution déclarée contre eux, qu'ils avoient eſſuyé des guerres & des maſſacres, qu'il en fut de même en 1395, en 1473 & en 1486. Nous avons cherché vainement des preuves poſitives de tous ces faits. L'an 1254, il n'y eut en France aucune pourſuite contre les Hérétiques que les décrets du Concile d'Alby, or c'étoit une répétition de ceux du Concile de Toulouſe tenu en 1229; ces décrets regardoient les Albigeois & non les *Vaudois.* L'an 1395 on ne fut occupé dans le royaume qu'à trouver le moyen de terminer le grand ſchiſme d'Occident concernant la Papauté. En 1473, nous ne voyons aucun veſtige de perſécution. En 1487, ſous Charles VIII, le Pape envoya Albert de Catanée, Archidiacre de Crémone avec des Miſſionnaires pour travailler à la converſion des *Vaudois.* Mais comme ces tentatives les mettoient toujours en fureur, ils traitèrent brutalement les Miſſionnaires, ſur-tout dans les vallées de Féneſtrelles & de l'Argentier. Le Marquis de Salmes y fit marcher des ſoldats, & il eſt vrai qu'il y eut à cette occaſion des combats ſanglans entre ces troupes & les *Vaudois* qui ſe défendoient en déſeſpérés. Mais enfin les *Vaudois* furent obligés de ſe rendre, de mettre bas les armes & d'implorer la clémence du Roi. Dès ce moment on ceſſa de ſévir contre eux. *Hiſt. de l'Egl. Gallic.* t. 17, l. 50, an 1487. Mais les Hérétiques ont toujours appelé *perſécution* les tentatives les plus modérées que l'on a faites pour les inſtruire.

Comment Baſnage a-t-il pu s'obſtiner à confondre les *Vaudois* avec les Albigeois? Ceux-ci étoient de vrais Manichéens, Boſſuet l'a démontré. Suivant Baſnage, les *Vaudois* étoient des ſectateurs de Claude de Turin, or cet Hérétique n'a jamais profeſſé le Manichéiſme. Ce Critique a cité, §. 26, le témoignage de Guillaume de Puylaurens qui diſtinguoit trois ſectes différentes auprès d'Alby, les Manichéens, les Ariens & les *Vaudois*; il y a donc de l'entêtement à vouloir appliquer à l'une ce qui ne peut convenir qu'aux autres, & c'eſt très-mal à propos que Baſnage s'eſt flatté d'avoir terraſſé ſon adverſaire.

Auſſi Mosheim qui a examiné cette queſtion avec de

Digitized by Google

meilleurs yeux que Baſnage, & qui a comparé tous les auteurs qui en ont parlé, n'eſt pas de ſon avis. Il a expoſé comme Boſſuet l'origine & la croyance des *Vaudois*, *Hiſt. Eccléſ.* 12e. ſiècle, 2e. part. c. 5, §. 11 & 12. « Leur objet » dit-il, ne fut point d'introduire de nouvelles Doctrines » dans l'Egliſe, ni de propoſer de nouveaux articles de foi » aux Chrétiens, mais ſeulement de réformer le gouverne- » ment Eccléſiaſtique, de ramener le Clergé & le Peuple à » la ſimplicité & à la pureté primitive des ſiècles apoſtoli- » ques. » Il expoſe enſuite leurs ſentimens de la même manière que Reinier & Pylicdorf. Il dit, §. 13, que les *Vaudois* confioient le gouvernement de leur Egliſe aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres, & qu'ils regardoient ces trois ordres comme établis par Jéſus-Chriſt ; mais ils vouloient que ceux qui en étoient revêtus reſſemblaſſent aux Apôtres, qu'ils fuſſent comme eux *non lettrés*, pauvres, ſans aucune poſſeſſion temporelle, & gagnaſſent leur vie par le travail de leurs mains. Les laïques étoient partagés en deux ordres, l'un de Chrétiens parfaits qui ſe dépouilloient de tout, étoient mal vêtus & vivoient durement; l'autre, d'imparfaits qui vivoient comme le reſte des hommes, mais qui évitoient toute eſpèce de luxe & de ſuperfluité, comme ont fait depuis les Anabaptiſtes. Au reſte Mosheim n'a pas été aſſez imprudent pour les accuſer d'avoir nié la préſence réelle & la tranſſubſtantiation.

Mais il fait une remarque eſſentielle, c'eſt que les *Vaudois* d'Italie ne penſoient pas de même que ceux de France & des autres contrées de l'Europe. Les premiers regardoient l'Egliſe Romaine comme la véritable Egliſe de Jéſus-Chriſt, quoique corrompue & défigurée ; ils admettoient les ſept Sacremens, ils regardoient la poſſeſſion des biens temporels comme légitime, ils promettoient de ne jamais ſe ſéparer de cette Egliſe, pourvu qu'on ne les gênât point dans leur croyance. Les ſeconds, plus fanatiques, ne vouloient rien poſſéder du tout, ils ſoutenoient que l'Egliſe Romaine avoit apoſtaſié & renoncé à Jéſus-Chriſt, que le S. Eſprit ne la gouvernoit plus, que c'étoit la proſtituée de Babylone dont il eſt parlé dans l'Apocalypſe. Cette diſtinction que fait Mosheim, qui eſt confirmée par le témoignage de pluſieurs anciens auteurs, & qui a échappé à la plupart des Hiſtoriens, nous paroît très-importante, & propre à concilier les contradictions qui ſe trouvent dans les différentes narrations que l'on a faites touchant les *Vaudois*.

Un de nos Hiſtoriens Philoſophes, ou plutôt romanciers, a fait de cette ſecte un tableau d'imagination qu'il a tiré de ſon propre fonds & des écrits des Calviniſtes, & l'on a eu

Digitized by Google

grand ſoin de le copier dans l'ancienne Encyclopédie, au mot *Vaudois*. Il en attribue la naiſſance à l'horreur qu'inſpirèrent les crimes commis dans les croiſades, les diſſentions des Papes & des Empereurs, les richeſſes des Monaſtères, l'abus que faiſoient les Evêques de leur puiſſance temporelle. Cependant ces Sectaires n'ont jamais allégué aucun de ces motifs pour juſtifier leurs déclamations contre le Clergé. Il y a lieu de préſumer que les tiſſerands, les cordonniers, les manouvriers, les ignorans, deſquels étoit principalement compoſée la ſecte des *Vaudois*, n'avoient pas une très-grande connoiſſance des crimes commis dans les croiſades, & n'étoient pas fort touchés de diſſentions des Papes & des Empereurs. Ce n'étoient pas eux non plus qui avoient beaucoup d'intérêt aux abus que pouvoient commettre les Evêques dans l'uſage de leur puiſſance temporelle. Ils vouloient que les Paſteurs de l'Egliſe fuſſent pauvres & non lettrés, comme étoient les Apôtres, qu'ils travaillaſſent comme eux de leurs mains, & qu'ils portaſſent comme eux des ſandales. Tous ces articles leur paroiſſoient de la dernière importance, parce qu'ils les trouvoient preſcrits dans l'Evangile, *Marc*, c. 6, ℣. 9, &c.

Une autre mépriſe groſſière de la part de ce Philoſophe a été de confondre les *Vaudois* avec les Albigeois ou Bons-hommes. Ceux-ci étoient Manichéens, comme Boſſuet l'a fait voir, les vrais *Vaudois* ne le furent jamais. Les Albigeois étoient connus en France depuis l'an 1021, ſous le règne du Roi Robert; l'an 1147, vingt ans avant que parût Pierre Valdo, S. Bernard étoit allé dans nos provinces méridionales pour tâcher de les inſtruire & de les convertir; la ſimplicité de l'extérieur de ce ſaint abbé n'étoit pas propre à donner une haute idée de la richeſſe des Monaſtères; & il eſt prouvé d'ailleurs que les autres Miſſionnaires de ſon Ordre furent très-exacts à l'imiter. *Hiſt. de l'Egl. Gallic.* t. 10, l. 29, édit. *in*-12, p. 258.

On convient en général de la ſimplicité, de la douceur, de l'innocence des mœurs des *Vaudois*, & ce phénomène n'a rien d'étonnant; il ſe rencontre ordinairement chez les peuples qui vivent dans les gorges des montagnes. Eloignés des villes & de la corruption qui y règne, occupés à paître les troupeaux & à cultiver quelques coins de terre, réduits à la ſeule ſociété domeſtique pendant la ſaiſon des neiges, ils ne connoiſſent point d'autres aſſemblées que celles de religion; il ne croît point de vin chez eux, ils vivent de laitage: quelle vapeur maligne pourroit infecter leurs mœurs? aujourd'hui encore les habitans des Alpes, ſoit Catholiques, ſoit Calviniſtes, reſſemblent au portrait que l'on nous fait

Digitized by Google

des *Vaudois*. Mais ce n'étoit point là le caractère des Hérétiques qui déſoloient le Languedoc & les Provinces voiſines au 12e. ſiècle, ſous le nom d'*Albigeois*. L'an 1147, vingt ans avant la naiſſance des *Vaudois*, Pierre le Vénérable, Abbé de Cluni, écrivoit aux Evêques d'Embrun, de Die & de Gap, « on a vu, par un crime inouï chez les » Chrétiens, rebaptiſer les peuples, profaner les Egliſes, » renverſer les Autels, brûler les Croix, fouetter les Prê- » tres, empriſonner les Moines, les contraindre à prendre » des femmes par les menaces & les tourmens, &c. » Fleuri, *Hiſt. Eccléſ.* l. 69, n. 24. Comment notre Philoſophie a-t-il pu confondre avec ces furieux les *Vaudois* dont il nous vante la douceur & l'innocence?

C'eſt contre les Albigeois turbulens, ſéditieux, ſanguinaires, & non contre les *Vaudois*, que le Pape Innocent III envoya des Inquiſiteurs l'an 1198, & publia une croiſade l'an 1208. Elle n'eut lieu qu'en Languedoc; les ſcènes les plus meurtrières ſe paſsèrent à Beziers, à Carcaſſone, à Lavaur, à Albi, à Toulouſe; il n'y en eut aucune dans les vallées des Alpes, ſoit de la Provence, ſoit du Dauphiné, où l'on prétend que les *Vaudois* étoient retirés. Quand notre Hiſtorien romancier dit que ſur la fin du 12e. ſiècle le Languedoc ſe trouva rempli de *Vaudois*, & qu'on les pourſuivit par le fer & le feu, il ne peut en impoſer qu'aux ignorans crédules.

Eſt-il vrai que ceux qui reſtèrent ignorés dans les vallées incultes qui ſont entre la Provence & le Dauphiné défrichèrent ces terres ſtériles, que par des travaux incroyables ils les rendirent propres au grain & au pâturage, qu'ils enrichirent leurs Seigneurs, &c ? pure fable. Les vallées des Alpes, ſoit du côté de la France, ſoit du côté du Piémont, n'ont jamais été ſans habitans, il y en avoit lorſqu'Annibal les traverſa, les Alpes Cottiennes, aujourd'hui le Mont-Cénis, entre le Dauphiné & le Piémont, étoient appelées par les Romains *Cottii regnum*, elles n'étoient donc pas déſertes, non plus qu'à préſent. Le terrain de ces vallées a été de tout temps propre au pâturage lorſque les neiges ſont fondues, & les langues de terre qui s'y trouvent ſont très-fertiles. La population s'y accroît naturellement, parce que les habitans ne s'expatrient point, qu'ils ſont à couvert des ravages de la guerre, que la pureté de l'air en écarte la contagion, & que ces peuples ont des mœurs. Nous ne penſons pas que les *Vaudois* aient eu le talent de faire fondre les neiges des Alpes, ni de leur dérober le terrain qu'elles couvrent tous les ans. Les imaginations de ce Philoſophe ſont autant de traits d'ignorance.

Digitized by Google

De toutes ces obſervations il réſulte que pour avoir une juſte notion des *Vaudois*, il faut diſtinguer les différentes époques de leur héréſie, & les différentes contrées dans leſquelles il s'en eſt trouvé. Que Pierre Valdo, ou ſes émiſſaires aient aiſément ſéduit les habitans des Alpes, pauvres, ignorans, éloignés des Egliſes, des Paſteurs, & des ſecours de religion, cela eſt naturel. Que ſes erreurs aient paſſé les Monts, aient été portées juſques dans les vallées du Piémont, cela ſe conçoit encore. Elles ont dû demeurer les mêmes, tant que ces *Vaudois* n'ont point eu de commerce avec d'autres Hérétiques. Auſſi l'an 1517, Claude de Seyſſel, Archevêque de Turin, attribuoit encore aux *Vaudois* de ſon Diocèſe la même doctrine pour laquelle ils avoient été condamnés l'an 1185, & qui a été fidélement expoſée par Boſſuet & par Mosheim.

Mais il eſt à peu près impoſſible que ceux de deçà les monts n'y aient pas ajouté bientôt de nouvelles erreurs; on le comprendra, ſi l'on veut faire attention à la multitude de ſectes dont la France étoit infeſtée au douzième ſiècle. Il y avoit 1°. des Albigeois, appelés auſſi *Cathares*, & *Bons-Hommes*, c'étoit la ſecte principale; on l'avoit vu éclore au commencement du ſiècle précédent. 2°. Des Beggards, qui étoient à-peu-près de même date. 3°. Des Pétrobruſiens, Diſciples de Pierre & de Henry de Bruys. 4°. Des ſectateurs de Tanquelin ou Tanquelme, & d'Arnaud de Breſce. 5°. Des *Capuciati* ou Encapuchonnés; nous avons parlé de ces différens ſectaires ſous leur nom particulier. 6°. Enfin de ces *Vaudois* dont nous parlons. On conçoit que ces divers fanatiques, tous ignorans, & de la lie du peuple, n'étoient pas fort ſcrupuleux en fait de dogmes, & fraterniſoient aiſément les uns avec les autres pour ſoutenir leur intérêt commun. De même que chez les Proteſtans l'on eſt aſſez Chrétien dès que l'on ſe déclare ennemi du Pape & de l'Egliſe Romaine, ainſi parmi les ſectaires du douzième ſiècle on paroiſſoit ſuffiſamment orthodoxe, dès que l'on déclamoit contre le gouvernement eccléſiaſtique. Nous ne doutons pas qu'un bon nombre de *Vaudois* ne ſe ſoient mêlés parmi tous ces déclamateurs, n'aient fait cauſe commune avec eux, n'aient adopté une partie de leurs ſentimens. Auſſi l'an 1375 le Pape Grégoire X, écrivant aux évêques du Dauphiné pour exciter leur zèle contre les Hérétiques, joint enſemble les Patarins, les *Pauvres de Lyon*, les Arnaldiſtes & les Fraticelles. *Hiſt. de l'Eg. Gallic.* tome 14, l. 41, an 1375.

Nous ne devons donc pas être ſurpris de ce que Reinier & Pylicdorf, qui connoiſſoient mieux les *Vaudois* de France que ceux d'Italie, & qui n'ont écrit qu'un ſiècle après leur

Digitized by Google

naiſſance, leur ont attribué des erreurs qu'ils n'avoient pas encore dans leur origine. En ſecond lieu il ne faut pas s'étonner de ce que les auteurs du temps n'ont pas toujours ſu diſtinguer ce que chacune de ces ſectes avoit de particulier, & ſi pluſieurs les ont confondues ſous le nom général d'*Albigeois*, ou ſous celui de *Vaudois*. 3°. Il a pu ſe faire que des *Vaudois* devenus auſſi furieux que les autres Hérétiques parmi leſquels ils s'étoient mêlés, aient été compris dans la proſcription prononcée contre eux tous, & qu'on les ait pourſuivis tous ſans diſtinction comme coupables des mêmes excès.

Il eſt conſtant que ceux que l'on appeloit *Côtereaux*, *Routiers*, *Triaverdins*, *Couriers*, *Mainades*, étoient des ſcélérats ſemblables aux Circoncellions des Donatiſtes, aux brigands nommés *Ribauds* dans le treizième ſiècle, & aux Anabaptiſtes appelés *Paſtoricides* en Angleterre. Ils n'avoient horreur d'aucun crime, ils vendoient leur bras à quiconque vouloit les payer, & ils étoient ſûrs de l'impunité, ſous le prétexte de religion. C'eſt pour arrêter leurs ravages qu'Innocent III publia une croiſade en 1208. Il y a donc beaucoup de mauvaiſe foi de la part des Proteſtans & des Incrédules, a vouloir perſuader que l'on a pourſuivi les *Vaudois* à feu & à ſang, malgré l'innocence & la douceur de leurs mœurs. Eſt-on allé leur faire la guerre dans les vallées du Piémont, lorſqu'ils ont été paiſibles ?

Quand ils auroient été tels en général que les Calviniſtes ont affecté de les peindre, nous ne voyons pas quel avantage il y a pour eux à les mettre au nombre de leurs ancêtres ; ni quel relief une pareille ſecte peut donner à la leur. Les *Vaudois* étoient des ignorans, & ils auroient voulu que les Prêtres ne fuſſent pas plus ſavans qu'eux. C'étoient des fanatiques, puiſque leur Doctrine touchant la pauvreté volontaire, les ſermens faits en juſtice & la punition des malfaiteurs étoit deſtructive de toute ſociété. C'étoient des opiniâtres, que trois cents ans de miſſions & d'inſtructions n'ont pu faire revenir de leurs préjugés. Leur croyance reſſembloit beaucoup plus à celle des Anabaptiſtes qu'à celle des Calviniſtes ; puiſque ceux-ci n'ont jamais reconnu les Anabaptiſtes pour leurs frères, il eſt bien ridicule de nous donner les *Vaudois* pour leurs pères. Mais la conduite de ces ſectaires nous montre les effets qu'a coutume de produire la lecture de l'Ecriture-Sainte ſur des ignorans indociles, elle les rend fanatiques & incorrigibles ; on a vu reparoître le même phénomène à la naiſſance de la prétendue réforme en Allemagne, en France & en Angleterre. *Voyez* Ecriture-Sainte. Baſnage a voulu perſuader que Pierre

Digitized by Google

Valdo étoit un homme lettré, qu'il avoit traduit les Evangiles & d'autres livres de l'Ecriture-Sainte, c'eſt une fauſſeté, il les fit traduire par un Prêtre nommé *Etienne d'Eviſa*, & les fruits de ce travail ne furent pas heureux.

A la naiſſance de la prétendue réforme les *Vaudois* apprirent confuſément qu'il y avoit en Suiſſe & en Allemagne des hommes qui déclamoient auſſi-bien qu'eux contre les Paſteurs catholiques. En 1530 ils y envoyèrent des députés qui eurent des conférences avec Bucer & avec Œcolampade: on voit par le récit même des Hiſtoriens Proteſtans combien la croyance des *Vaudois* étoit pour lors différente de celle des Calviniſtes, Boſſuet, *ibid.* l. 11, §. 117 & ſuiv. Baſnage n'a pas oſé conteſter ſur ce point. Mais en 1536 Favel, miniſtre de Génève, vint à bout de leur faire embraſſer le Calviniſme. La confeſſion de foi qu'ils préſentèrent au Roi vers l'an 1540 étoit l'ouvrage des miniſtres Huguenots qu'ils avoient reçus chez eux. Ils y rejetoient la préſence réelle & la tranſſubſtantiation, le culte de la Croix & des Saints, la prière pour les morts, l'abſolution ſacramentelle ; ils ne reconnoiſſoient que deux ſacremens, le baptême & la cène, &c. Ce n'étoient plus là les ſentimens de leurs pères.

Malheureuſement avec cette nouvelle doctrine ils adoptèrent l'eſprit ſéditieux & violent des Calviniſtes. Déjà l'an 1530, après leurs conférences avec les Proteſtans, ils prirent les armes & ſe défendirent contre les pourſuites des Evêques & du parlement d'Aix, parce qu'on leur avoit fait eſpérer d'être bientôt ſoutenus. En 1535, François Ier. leur accorda une amniſtie, ſous condition qu'ils abjureroient leurs erreurs. En 1542 ou 1543, ils s'attroupèrent, prirent les armes, renverſèrent des autels, pillèrent des égliſes, & commirent d'autres excès. Voy. *l'Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* tome 9, in-12, p. 645 & 652. C'eſt pour ces faits, dont leurs apologiſtes n'ont eu garde de convenir, que le Parlement d'Aix rendit un Arrêt contre eux. Cependant le Cardinal Sadolet, Evêque de Carpentras, intercéda pour eux auprès de François Ier, & l'exécution de l'arrêt fut ſuſpendue. Mais le premier préſident d'Oppède, & l'Avocat-général Guérin, aigrirent l'eſprit du Roi, ils lui perſuadèrent que ſeize mille *Vaudois* vouloient ſe ſaiſir de Marſeille; note d'Amelot de la Houſſaye. *ſur l'Hiſt. du Concile de Trente de Fra-Paolo*, l. 2, p. 110. Conſéquemment l'ordre fut donné de les exterminer; les villages de Mérindol & de Cabrières furent réduits en cendres, & près de quatre mille perſonnes furent maſſacrées.

Tous nos écrivains modernes ont déclamé à l'envi contre la cruauté de cette exécution, ils en ont exagéré les cir-

conſtances, ils ne ceſſent de la citer comme un exemple des effets que peut produire un zèle de religion mal réglé. Mais c'eſt en impoſer aux lecteurs mal inſtruits que d'attribuer cette expédition ſanglante au zèle de religion, plutôt qu'au reſſentiment excité par la conduite ſéditieuſe des *Vaudois*. Deux magiſtrats ont eu tort ſans doute d'exagérer leur faute, pendant qu'un Evêque demandoit grâce pour les coupables ; mais il s'en faut beaucoup que ces deux hommes aient agi par zèle de religion. L'avocat-général Guérin fut accuſé d'avarice, & d'avoir voulu s'approprier une partie des biens confiſqués, & le Préſident d'Oppède d'avoir agi par vengeance contre pluſieurs particuliers. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le village d'Oppède, dont il portoit le nom, fut détruit comme les autres, & que dix ou douze familles Catholiques de Mérindole furent enveloppées dans le maſſacre général. On les auroit ſauvées ſans doute, ſi la religion étoit entrée pour quelque choſe dans cette boucherie.

L'hiſtorien prétendu philoſophe, dont nous avons déja révélé pluſieurs infidélités, en a encore commis de nouvelles à cette occaſion. Il a voulu perſuader que la cauſe de l'arrêt rendu contre les *Vaudois* par le Parlement de Provence, fut leur confeſſion de foi de l'an 1540, & le deſſein de punir des Hérétiques obſtinés. Il ne falloit pas oublier leur révolte de l'an 1535, & l'amniſtie que le roi leur avoit accordée ; une amniſtie ſuppoſe des voies de fait & non des erreurs. Comme cette grace portoit pour condition que les *Vaudois* abjureroient leur doctrine, il dit que l'on n'abjure guères une religion que l'on a ſucée avec le lait, & à laquelle on ſacrifie tous les biens de ce monde. Mais ces Hérétiques n'avoient pas ſucé avec le lait la religion Calviniſte qu'ils venoient d'embraſſer, & nous ne voyons pas quels biens ils avoient ſacrifiés juſqu'alors.

Il dit que ces malheureux n'étoient point diſpoſés à la révolte, puiſqu'ils ne ſe défendirent pas & qu'ils s'enfuirent de tous côtés en demandant miſéricorde. En effet, comment ſe ſeroient-ils défendus en 1545, contre une armée envoyée pour les exterminer? mais en 1543, les habitans de Cabrières, village ſitué dans le Comtat, aidés par leurs frères de Provence, avoient repouſſé deux fois les troupes du Pape juſqu'aux portes d'Avignon & de Cavaillon, le Pape avoit imploré l'aſſiſtance du Roi pour réduire ces rebelles, & François Ier. par des lettres du 11 décembre de cette année, avoit ordonné au gouverneur de Provence de prêter main-forte au Légat, il y avoit donc eu déjà deux révoltes des *Vaudois* l'an 1545, lorſqu'il furent pourſuivis à feu & à

ſang, & la deſtruction de Mérindol avoit été ordonnée en particulier, parce que ces ſectaires s'y fortifioient. En 1541 ils avoient imploré la protection des Princes Luthériens d'Allemagne aſſemblés à Ratisbonne, & ils en avoient obtenu une recommandation très-preſſante auprès de François Ier; ce Prince ne pouvoit pas voir cette démarche de bon œil. *Hiſt. de l'Egliſe Gallicane*, l. 53, an. 1541.

Enfin notre Philoſophe pretend que l'exécution cruelle faite contre les *Vaudois* fit faire de nouveaux progrès au Calviniſme, & que le tiers de la France en embraſſa les ſentimens. C'eſt une fauſſeté. Les progrès rapides du Calviniſme ne commencèrent en France que l'an 1558, ſous le règne de Henri II, dix ans après la mort de François Ier; d'autres cauſes plus puiſſantes y contribuèrent; & il s'en fallut de beaucoup qu'il ne fut embraſſé d'abord par le tiers du royaume; mais aucune impoſture ne coûte à cet écrivain romancier. Dans un autre ouvrage il a forgé des calomnies encore plus atroces, au ſujet de la rigueur exercée contre les *Vaudois*.

Pour peu que l'on réfléchiſſe ſur la conduite de ces ſectaires, on voit qu'il n'y eut rien de conſtant chez eux qu'une ignorance groſſière & une haine aveugle contre le Clergé Catholique, c'eſt tout le fruit que produiſit parmi eux la lecture de l'Ecriture-Sainte qu'ils étoient incapables d'entendre. Très-peu ſcrupuleux en fait de dogmes, ils en changèrent toutes les fois que leur intérêt parut l'exiger, ils ſe joignirent indifféremment à toutes les ſectes du douzième & du treizième ſiècle, ſans s'embarraſſer de ce qu'elles croyoient ou ne croyoient pas. Souples, timides, hypocrites, lorſqu'ils ſe ſentoient foibles, ils ne cherchoient qu'à ſe cacher ſous un extérieur catholique; en ſoutenant qu'il n'eſt pas permis de jurer en juſtice, ils n'héſitoient pas de ſe parjurer pour diſſimuler leur croyance; en condamnant la guerre en général, ils prirent les armes contre leurs ſouverains; dès qu'on voulut gêner l'exercice de leur religion, ils eurent part aux tumultes qu'excitèrent les autres Hérétiques, & ils trempèrent leurs mains plus d'une fois dans le ſang des Inquiſiteurs & des Miſſionnaires qui voulurent les inſtruire. Telles ont été de tout temps & telles ſeront toujours toutes les ſectes hérétiques.

Au reſte, c'eſt l'affectation d'une pauvreté faſtueuſe & cynique des Hérétiques du 12e. & du 13e. ſiècle qui a donné lieu à l'inſtitution des Religieux mendians. Le deſſein des fondateurs fut de prouver aux Sectaires que l'on pouvoit pratiquer une pauvreté humble, laborieuſe, auſtère & véritablement évangélique, ſans déclamer contre le Clergé

&

& ſans ſe révolter contre l'Égliſe. Cela étoit déja démontré par l'exemple d'une congrégation de *Vaudois* convertis qui s'aſſocièrent l'an 1207 ; ils prirent le nom de *pauvres Catholiques*, ils continuèrent de vivre comme auparavant, & ils travaillèrent utilement à la converſion des autres *Vaudois* ; en 1256 ils ſe réunirent aux Hermites de S. Auguſtin ; Héliot, *Hiſtoire des Ordres Monaſtiques*, tome 3, page 21. S. François de ſon côté jeta les premiers fondemens de ſon ordre, l'an 1209. Mais les Proteſtans toujours bizarres & inconſéquens, après avoir approuvé la pauvreté orgueilleuſe & fanatique des *Vaudois*, n'ont ceſſé de déclamer contre la pauvreté humble & charitable des Religieux Catholiques. *Voyez* PAUVRETÉ VOLONTAIRE, MENDIANS, &c.

U B

UBIQUISTES ou UBIQUITAIRES. On nomma ainſi ceux d'entre les Luthériens qui ſoutenoient que le corps de Jéſus-Chriſt eſt préſent dans l'Euchariſtie en vertu de ſa divinité préſente par-tout, *ubique*. Ils avoient embraſſé ce ſentiment, afin de ne pas être obligés d'admettre la Tranſſubſtantiation. L'on prétend que Luther le ſoutint ainſi pendant deux ans.

D'autres ont écrit que le premier auteur de ce ſentiment fut Jean de Weſtphalie, nommé vulgairement *Weſtphale*, miniſtre de Hambourg an 1552, qui ſe rendit célèbre par ſes écrits contre Luther & contre Calvin ; d'autres diſent que ce fut Brentius, diſciple de Luther, mais qui ne penſoit pas toujours comme ſon maître, & qui forgea cette opinion l'an 1560. Il eut pour ſectateurs Flacius Illyricus, Oſiander & d'autres. Six de ces docteurs s'aſſemblèrent au Monaſtère de Berg, l'an 1577, & y décidèrent le dogme de l'*ubiquité* du corps de Jéſus-Chriſt comme un article de foi.

D'autre côté, Mélancthon s'éleva contre cette doctrine dès qu'elle commença de paroître, il ſoutint que c'étoit introduire, à l'exemple des Eutychiens, une eſpèce de confuſion entre les deux natures de Jéſus-Chriſt, en attribuant à l'une les propriétés de l'autre, & il perſiſta juſqu'à la mort dans cette manière de penſer. Les univerſités de Wirtemberg & de Leipſic embraſſèrent vainement le parti de Mélancthon, le nombre des *Ubiquiſtes* augmenta, & leur ſyſtême a prévalu pendant long-temps parmi les Luthériens. Ceux de Suède, en le ſoutenant, ſe diviſèrent encore ; les uns prétendirent que pendant la vie mortelle du Sauveur

Digitized by Google

ſon corps étoit par-tout ; les autres, qu'il n'a eu ce privilége que depuis ſon aſcenſion.

Il paroît qu'aujourd'hui, cette opinion n'a plus de partiſans parmi les Luthériens ; ils ſe ſont rapprochés des Calviniſtes, & ils penſent communément que le corps de Jéſus-Chriſt n'eſt préſent avec le pain que dans la communion, & au moment qu'on le reçoit. Nous ne ſavons pas s'ils enſeignent que ce corps eſt préſent en vertu de l'action même de communier, ou en vertu des paroles de Jéſus-Chriſt, *Ceci eſt mon corps*, prononcées auparavant. *Voyez* Eucharistie, §. I.

Il eſt aſſez étonnant que des Théologiens, qui s'efforçoient de perſuader que l'Ecriture-Sainte eſt claire, intelligible, à portée de tout le monde ſur les dogmes de foi, n'aient jamais pu parvenir à s'accorder ſur un article auſſi eſſentiel qu'eſt celui de l'Euchariſtie ; qu'après bien des diſputes, des ſyſtêmes, des volumes écrits de part & d'autre, la différence de croyance ait toujours ſubſiſté & ſubſiſte encore entre les deux principales ſectes proteſtantes. La première choſe qu'il auroit fallu prouver par l'Ecriture étoit le droit qu'ils s'attribuoient de faire des déciſions de foi pendant qu'ils le refuſoient à l'Egliſe univerſelle.

Baſnage, *Hiſtoire de l'Egliſe*, l. 26, c. 6, §. 2, ſoutient que l'opinion des *Ubiquitaires* eſt une ſuite naturelle du dogme de la préſence réelle, qu'ainſi l'Egliſe romaine ne peut pas combattre cette opinion avec avantage. En effet, dit-il, ſi je conçois qu'un corps qui ne peut être naturellement que dans un lieu, ſe trouve cependant en cent mille endroits où l'on communie, & où l'on garde l'Euchariſtie, je puis croire également qu'il eſt par-tout, parce qu'il n'y a plus de règle, lorſque la nature des choſes eſt détruite, & qu'il n'y a plus rien de fixe, quand on a recours à des miracles qui détruiſent la raiſon.

Si ce critique avoit été moins entêté de ſes préjugés, il auroit compris que la règle & la meſure de notre foi eſt la révélation, que ce n'eſt point à nous de pouſſer les miracles & les myſtères plus loin que Dieu ne nous les a révélés. Or l'Ecriture-Sainte & la Tradition qui ſont les organes de la Révélation nous enſeignent que le corps de Jéſus-Chriſt eſt dans l'Euchariſtie, ſans nous dire qu'il eſt auſſi ailleurs ; donc nous devons borner là notre foi. C'en eſt aſſez pour réfuter les *Ubiquitaires*, qui ne peuvent fonder leur ſentiment ni ſur l'Ecriture-Sainte ni ſur la Tradition. Il n'eſt pas queſtion de ſavoir où le corps de Jéſus-Chriſt peut ou ne peut pas être, mais de ſavoir où il eſt. Au reſte, rien de plus faux que le principe ſur lequel Baſnage s'eſt fondé.

Digitized by Google

Suivant la narration de l'Evangile, Jéſus-Chriſt en reſſuſcitant ſortit du tombeau ſans déranger la pierre qui en fermoit l'entrée, ce fut un Ange qui la renverſa. *Mat.* c. 28, ℣. 2 Ses Diſciples ne le virent point auprès de ſon tombeau, & cependant il s'y montra à Marie-Magdeleine, *Joan.* c. 20, ℣. 14. Il diſparut aux yeux des deux diſciples d'Emmaüs avec leſquels il venoit de manger, *Luc*, c. 24, ℣. 31. Le même ſoir il ſe trouva au milieu de ſes diſciples, quoique les portes fuſſent fermées, ils crurent voir un eſprit; pour les raſſurer, il leur fit toucher ſon corps, *ibid.* ℣. 36; il répéta ce même prodige en faveur de S. Thomas, *Joan*, c. 20, ℣. 26. Refuſerons-nous d'y croire, ſous prétexte qu'un corps ne peut pas *naturellement* pénétrer les autres corps, ſe trouver dans un lieu ſans y être venu, ni diſparoître ſubitement à tous les yeux; que dans tous ces cas la nature des choſes ſeroit détruite? Ce principe de Baſnage ne tend pas à moins qu'à renverſer tous les miracles; & telle eſt la conſéquence de tous les argumens que les Proteſtans ont faits contre le myſtère de l'Euchariſtie. On diroit qu'ils ont eu deſſein d'armer les Incrédules contre tous les articles de notre foi.

V E

VEAU. Ce terme dans l'Ecriture-Sainte eſt employé en différens ſens; 1°. il ſignifie des ennemis en fureur, *Pſ.* 21, ℣. 13, *circumdederunt me vituli multi*; 2°. Au contraire dans *Iſaïe*, c 11, ℣. 7, il déſigne des hommes doux & paiſibles; il y eſt dit que l'ours & le *veau* paroîtront enſemble, c'eſt-à-dire, que les foibles & les ſimples ne craindront plus ceux qui leur paroiſſoient redoutables. 3°. Le Prophète *Malachie*, c. 4, ℣ 2, compare un peuple qui eſt dans la joie à des *veaux* qui bondiſſent dans une prairie. 4°. *Pſ.* 50, ℣. 21, ce mot exprime les différentes eſpèces de victimes, *imponent ſuper altare tuum vitulos.* Mais dans *Oſée*, c. 14, ℣. 3, *vitulos labiorum*, les *victimes des lèvres* ou de la bouche ſignifient des louanges, des vœux, des actions de graces, c'eſt ce que S. Pierre appelle *ſpirituales hoſtias*, 1. *Pet.* c. 2, ℣. 5.

Veau d'or, Idole que les Iſraélites ſe firent faire au pied du Mont-Sinaï, à laquelle ils rendirent un culte à l'imitation de celui du bœuf Apis qu'ils avoient vu pratiquer en Egypte; l'hiſtoire en eſt rapportée, *Exode*, c. 32; elle demontre la groſſiéreté de ce peuple & ſon penchant décidé à l'Idolâtrie. Quarante jours auparavant les mêmes Iſraélites avoient été ſaiſis de frayeur à la vue de l'appareil terrible

Digitized by Google

avec lequel Dieu leur avoit intimé ſes lois, c. 19, il leur avoit ſévérement défendu d'adorer d'autres Dieux que lui, c. 20, ℣. 3. Ils avoient ſolemnellement promis de lui être ſoumis & fidèles, ils lui avoient immolé des victimes, c. 24, ℣. 3 & 5; parce que Moïſe tardoit trop long-temps à leur gré de deſcendre de la Montagne où Dieu lui donnoit ſes ordres; ils voulurent avoir un Dieu viſible, une idole à laquelle ils puſſent offrir leurs ſacrifices. Dans la fête inſenſée qu'ils célébrèrent à ſon honneur, ils pouſſèrent l'impiété juſqu'à dire : *Voilà tes Dieux*, *Iſraël*, *qui t'ont tiré du pays de l'Egypte*, c. 32, ℣. 4.

Il n'eſt donc pas étonnant que Moïſe indigné de cette prévarication, ait briſé les Tables de la Loi, ait fait fondre & réduire cette Idole en poudre, l'ait fait jeter dans le torrent dont ce peuple buvoit les eaux, ait armé les Lévites & leur ait ordonné de mettre à mort les plus coupables. Cet exemple de ſévérité étoit néceſſaire pour intimider les autres & pour prévenir les rechutes. Environ cinq cents ans après, leurs deſcendans ne furent pas moins inſenſés qu'eux; puiſqu'ils adorèrent les *veaux d'or* que Jéroboam fit faire, pour détourner ſes ſujets d'aller rendre leur culte au vrai Dieu dans le Temple de Jéruſalem, 3 *Reg*. c. 12, ℣. 28.

Le plus célèbre des Incrédules de notre ſiècle a voulu prouver que l'hiſtoire de l'adoration du *veau d'or* n'eſt ni vraiſemblable ni poſſible, mais à ſon ordinaire il en a falſifié pluſieurs circonſtances; auſſi lui a-t-on fait voir que dans ſes réflexions il y a preſque autant de fauſſetés & de bévues que de mots. *Réfutation de la Bible expliquée*, l. 6, c. 6, art. 7; *Lettres de quelques Juifs*, 1ere. part. lettre 5, &c.

Il objecte 1°., qu'il a été impoſſible aux Iſraélites de faire faire un *veau d'or* dans le déſert. Il n'y a pas d'apparence, dit-il, qu'ils aient eu des fondeurs d'or qui ne ſe trouvent que dans les grandes villes; il eſt impoſſible de jeter un *veau d'or* en fonte & de le réparer en une nuit, il auroit fallu au moins trois mois pour achever un pareil ouvrage.

Si ce critique avoit lu plus attentivement l'hiſtoire qu'il attaque, il auroit vu qu'environ un an après l'adoration du *veau d'or*, il ſe trouva dans le déſert & parmi les Iſraélites deux fondeurs capables d'exécuter en or, en argent, & en bronze tous les ornemens & les vaſes du Tabernacle, *Exode*, c. 31; ſans doute ils avoient appris cet art en Egypte où il étoit déjà connu & pratiqué pour lors. On peut s'aſſurer par le témoignage des artiſtes que deux ou trois jours ſuffiſent pour faire un moule & jeter en fonte un ouvrage quelconque, ſur-tout lorſqu'il n'eſt pas d'un poids conſidérable, & que l'on n'y exige pas une grande perfection.

Digitized by Google

L'hiſtoire ne dit point que le *veau d'or* ait été fait en une nuit, ni qu'il ait été réparé au ciſeau ou au burin; elle témoigne au contraire qu'il demeura tel qu'il avoit été tiré du moule, c. 32, ℣. 24. Les Iſraélites vouloient une Idole qu'ils puſſent tranſporter aiſément, & l'on ſait qu'encore aujourd'hui les Nations Idolâtres ſe contentent des figures les plus groſſièrement travaillées.

2°. Il n'eſt pas concevable, dit notre Philoſophe, que trois millions de Juifs qui venoient de voir & d'entendre Dieu lui-même, au milieu des trompettes & des tonnerres, vouluſſent ſitôt & en ſa préſence même, quitter ſon ſervice pour celui d'un *veau*.

Réponſe. Il eſt encore plus inconcevable de voir les anciens Païens, & même les Philoſophes, s'obſtiner dans l'idolâtrie, malgré le ſpectacle de l'univers qui leur prêchoit un ſeul Dieu, & malgré les leçons des Docteurs Chrétiens qui leur prouvoient cette vérité; de voir encore aujourd'hui des Athées pouſſer l'aveuglement & l'opiniâtreté plus loin; de voir enfin des hommes qui paroiſſent raiſonnables, qui après les plus belles réſolutions faites dans une grande maladie, ſe replongent bientôt dans les mêmes déſordres qui ont failli de les conduire au tombeau : cependant tous ces travers de l'eſprit & du cœur humain n'en ſont pas moins vrais.

3°. L'on ne peut pas, continue notre critique, réduire l'or en poudre en le jetant au feu ; on ne peut le diſſoudre que par des procédés de chymie dont Moïſe n'avoit ſûrement aucune connoiſſance.

Réponſe. Quand il ſeroit néceſſaire d'attribuer à Moïſe des connoiſſances ſupérieures en fait de chymie, nous n'héſiterions pas, puiſqu'il eſt dit que ce légiſlateur avoit été inſtruit des arts & des ſciences de l'Egypte; or il eſt inconteſtable que celui dont nous parlons n'étoit pas inconnu aux Egyptiens. Mais nous n'avons pas beſoin de rien ſuppoſer par conjecture, comme le fait à tout moment le cenſeur de l'*Hiſtoire Sainte*. Elle dit ſeulement que Moïſe après avoir jeté le *veau d'or* au feu, le fit briſer & moudre juſqu'à le pulvériſer, & qu'il fit jeter cette poudre dans l'eau que buvoient les Iſraélites, c. 32, ℣. 20.

4°. Moïſe, dit-il enfin, à la tête de la tribu de Lévi, tue vingt-trois mille hommes de ſa nation, qui ſont tous ſuppoſés bien armés, puiſqu'ils venoient de combattre les Amalécites ; jamais un peuple entier ne s'eſt laiſſé égorger ainſi ſans déſenſe. Il obſerve ailleurs que ſi ce fait étoit vrai, ç'auroit été de la part de Moïſe un trait de cruauté inouie.

Réponſe. Nous avouons que *la Vulgate* porte *vingt-trois*

Digitized by Google

mille hommes, mais il eſt évident que cette verſion eſt fautive, puiſque le texte hébreu & le Samaritain, les Septante, la paraphraſe Chaldaïque, les traductions d'Aquila, de Symmaque & de Théodotien, les verſions Syriaque & Arabe, mettent ſeulement *environ trois mille hommes*. C'eſt ainſi que les Pères, tels que Tertullien, S. Ambroiſe, Optat, Iſidore de Séville, S. Jérôme & d'autres liſoient dans l'ancienne *Vulgate Latine*; preuve évidente que le mot *vingt-trois* eſt une faute de copiſte commiſe dans les ſiècles poſtérieurs. Outre qu'il eſt ridicule de ſuppoſer *bien armés* des hommes qui ſe livroient à la danſe & à la débauche, l'hiſtoire dit formellement que ces idolâtres étoient dépouillés de leurs habits, *Exode*, c. 32, ℣. 25.

Nous ſoutenons que dans cette exécution il n'y eut ni injuſtice ni cruauté. Dieu par ſa loi avoit défendu l'idolâtrie ſous peine de mort, & les Iſraélites s'y étoient ſoumis; ils ne pouvoient ſubſiſter dans le déſert que par une providence ſurnaturelle, & Dieu ne la leur avoit promiſe que ſous condition d'obéiſſance; dès qu'ils ſe révoltoient contre la loi, Dieu en les abandonnant pouvoit les faire tous périr, & il les en menaçoit, *ibid.* ℣. 10. Moïſe étoit donc obligé de faire un exemple des plus coupables, afin d'intimider les autres, d'obtenir grâce pour eux, & de ſauver ainſi ſa nation. Qu'y-a-t-il à blâmer dans cette conduite?

D'autres critiques anciens & modernes ont dit qu'Aaron étoit le plus coupable de tous, que cependant il fut épargné, pendant que trois mille hommes portèrent la peine de ſon crime; nous avons réfuté ce reproche au mot *Aaron*. Aujourd'hui les Juifs ſont ſi perſuadés de l'énormité du crime de leurs pères, qu'ils croient que Dieu s'en venge encore; ils diſent que dans toutes les calamités qui leur arrivent, il entre au moins une once de la prévarication du *veau d'or*; mais ils oublient que quinze cents ans après, leurs pères ſe ſont rendus coupables d'un forfait beaucoup plus énorme & plus digne de la vengeance divine, en mettant à mort le Meſſie. *Voyez* Juif, §. 6.

VEILLE, *Voyez* Vigile.

VENDEURS DU TEMPLE. Il eſt rapporté dans les quatre Evangéliſtes, que Jéſus étant entré dans le Temple de Jéruſalem, en chaſſa les marchands qui y vendoient les animaux que l'on devoit offrir en ſacrifice, & les changeurs qui fourniſſoient de la monnoie pour les offrandes; qu'il leur reprocha de faire de la maiſon de ſon père une caverne de voleurs, *Joan.* c. 2, ℣. 14, &c. Les Incrédules qui ſe

Digitized by Google

ſont fait un plan de cenſurer toutes les actions du Sauveur, demandent de quel droit il exerçoit cet acte d'autorité. Les marchands, diſent-ils, étoient irrépréhenſibles, ils ne ſe plaçoient dans le Temple que pour la commodité du public; Jéſus dans cette circonſtance donna un exemple de colère & d'emportement très-ſcandaleux. Quelques-uns ont ajouté qu'il avoit mis l'argent & les marchandiſes au pillage.

Nous ſoutenons que Jéſus, après avoir prouvé ſa miſſion & ſa qualité de Meſſie par une multitude de miracles, avoit toute l'autorité de légiſlateur & de Prophête ſemblable à Moïſe, par conſéquent le droit de punir & de réprimer tous les déſordres, lorſqu'il en trouvoit. Or c'en étoit un que la profanation du Temple dont les changeurs & les marchands ſe rendoient coupables. Ils pouvoient ſe tenir hors du Temple, la commodité publique auroit été la même; en ſe plaçant dans l'intérieur pour leur propre commodité, ils y cauſoient un bruit & une indécence capables de troubler la piété de ceux qui venoient y prier; & puiſque Jéſus-Chriſt les traita de *voleurs*, il s'étoit ſûrement aperçu du monopole & de l'uſure qu'ils exerçoient. Les chefs du peuple ne l'auroient pas ſouffert, s'ils n'y avoient pas été intéreſſés pour quelque choſe; le même abus a régné & règne encore dans tous les pays du monde; le Sauveur ne devoit pas l'autoriſer. Mais il eſt faux que dans cette circonſtance il ait donné aucune marque d'emportement ni de colère; des ſimples exhortations n'auroient produit aucun effet ſur ces hommes avides, il falloit un châtiment pour les intimider; & il n'eſt pas plus vrai qu'il ait mis les marchandiſes au pillage.

Les principaux Juifs qui étoient préſens n'oſèrent s'oppoſer à cet acte de ſévérité, parce qu'ils en ſentoient la juſtice & la néceſſité; ils ſe bornèrent à demander à Jéſus par quel ſigne, par quel miracle il prouvoit ſon autorité. » Détruiſez ce temple, répondit le Sauveur, & dans trois » jours je le releverai ». Probablement il toucha ſon propre corps, pour faire entendre qu'il parloit de ſa réſurrection, *Joan.* c. 2, ℣. 19. Mais il ne s'en tint pas là, un autre Evangéliſte ajoute que Jéſus étant entré dans le Temple y guérit des boiteux & des aveugles, que le peuple s'écria: *Hoſanna, proſpérité au fils de David.* Jéſus fit donc tout ce qu'exigeoient les Juifs, & cela ne ſervit qu'à les irriter davantage, *Matt.* c. 21, ℣. 14. Quoique les Incrédules aient défiguré toutes ces circonſtances pour y jeter du ridicule, ils n'y ont pas réuſſi.

VENGEANCE, peine cauſée à un offenſeur pour la

Digitized by Google

ſatisfaction perſonnelle de l'offenſé. Il ne faut pas confondre, comme on le fait aſſez ſouvent, la *vengeance* avec la punition ; punir eſt le devoir & la fonction d'un homme revêtu d'autorité, & qui agit pour l'intérêt public, pour le repos & le bon ordre de la ſociété ; la *vengeance* au contraire eſt exercée par celui qui n'a aucune autorité, il en uſe pour ſatisfaire ſon reſſentiment particulier, ſans aucun égard à l'intérêt général. Si les Philoſophes qui ont diſſerté ſur ce ſujet avoient fait attention à ces deux différences, probablement ils auroient évité les erreurs dans leſquelles ils ſont tombés. Il faut encore diſtinguer la *vengeance* d'avec la défenſe perſonnelle ; celle-ci a pour but de nous préſerver du mal qu'un ennemi veut nous faire, la première ſe propoſe de lui rendre le mal pour le mal qu'il nous a fait. Mais ſi la peine qu'il ſouffrira ne peut ni ſoulager ni réparer celle que nous avons reſſentie, quel motif légitime pouvons-nous avoir de la lui cauſer ? Rendre calomnie pour calomnie, injuſtice pour injuſtice, crime pour crime, eſt-ce un moyen de rien réparer ?

On a enſeigné dans l'ancienne Encyclopédie que « la » *vengeance* eſt naturelle, qu'il eſt permis de repouſſer une » véritable injure, de ſe garantir par-là des inſultes, de » maintenir ſes droits, & de venger les offenſes où les lois » n'ont point porté de remède, qu'ainſi la *vengeance* eſt une » eſpèce de juſtice ». Cette morale fauſſe & ſcandaleuſe n'eſt fondée que ſur un abus des termes. La *vengeance* eſt *naturelle*, ſi l'on entend qu'elle eſt inſpirée par la répugnance naturelle que nous avons de ſouffrir ; mais ſi l'on veut dire que c'eſt un droit ou une loi naturelle, cela eſt faux. Qui nous a donné ce droit, ou impoſé cette loi ? Il eſt permis de repouſſer une injure, de nous garantir d'une inſulte, c'eſt-à-dire, de nous en préſerver & de les prévenir quand nous le pouvons ; mais uſer de repréſailles, lorſque nous les avons reçues, c'eſt le vrai moyen de nous en attirer de nouvelles, plutôt que de nous en mettre à couvert ; cela ne ſert qu'à aigrir un ennemi & à le rendre encore plus furieux. S'apperçoit-on que les vindicatifs évitent plus aiſément la haine, les injures, les inſultes, que les hommes doux & modérés ?

Il eſt encore faux qu'il ſoit permis de venger les offenſes auxquelles les lois n'ont point apporté de remède ; la *vengeance* ne peut être un remède dans aucun ſens, elle ne répare rien & ne dédommage de rien ; elle ſatisfait peut-être pour un moment la colère & la haine, mais où eſt la néceſſité & la permiſſion de les ſatisfaire ? Ce n'eſt point à un particulier, à un homme agité par le reſſentiment, de ſuppléer au défaut des lois, de ſe rendre juge dans ſa pro-

Digitized by Google

pre cauſe, de proportionner la peine au délit. On ne voit que trop ſouvent exercer des *vengeances* atroces pour une injure très-légere, ou pour un affront imaginaire.

L'auteur de cet article ſcandaleux n'a pas aſſez corrigé ſon erreur en avouant qu'au jugement des ſages il eſt beau de pardonner, que l'on doit de l'indulgence aux fautes légères, & du mépris à ceux qui nous ont réellement offenſés. La voix des ſages ne fait pas loi, mais Dieu en a fait une qui défend la *vengeance* & commande le pardon, non-ſeulement cela eſt beau, mais c'eſt un devoir rigoureux. Le mépris pour un ennemi peut conſoler notre orgueil, mais ce n'eſt ni une compenſation ni un dédommagement. L'auteur a raiſon de comparer les vindicatifs aux ſorciers, qui en rendant malheureux les autres, ſe rendent malheureux eux-mêmes; mais nous demandons en quel ſens cette méchanceté peut être *naturelle* ou *permiſe*, comme il l'a dit d'abord.

Pluſieurs Païens ont donné de meilleures leçons. Il n'y a, dit Juvénal, que les eſprits foibles, petits, mépriſables, qui trouvent du plaiſir dans la vengeance : *Minuti ſemper & infirmi eſt animi exiguique voluptas ultio*, Sat. 13, ℣. 189. Au jugement de Cicéron, il n'y a rien de plus louable & de plus digne d'une ame honnête que d'être incapable de reſſentiment & de conſerver la douceur à l'égard de tout le monde, *de Offic.* l. 1, c. 25. Il condamne un homme qui venge les crimes par des crimes, & les injures par des injures, *in Verr.* act. 3. C'étoit la morale de Socrate, de Platon, de Plutarque, &c.

Mais il y a une règle plus sûre pour un Chrétien, c'eſt la loi de Dieu; avant d'être écrite, elle étoit déja gravée dans le cœur des juſtes. Jacob condamna ſévèrement la *vengeance* cruelle que ſes fils tirèrent de la violence faite à leur ſœur par les Sichimites, *Gen.* c. 34, ℣. 30, il la leur reprocha encore au lit de la mort, c. 49, ℣. 5. Les Patriarches remettoient à Dieu la *vengeance* des injures qu'ils avoient reçues. Non-ſeulement la loi de Moïſe défendoit à tout Iſraélite de ſe venger & de conſerver de la haine contre ſon ennemi, *Levit.* c. 19, ℣. 17 & 18; mais elle ordonnoit de lui faire du bien, de lui rendre ſervice, de l'aſſiſter dans ſes beſoins, *Exode*, c. 23, ℣. 4 & 5; *Prov.* c. 25, ℣. 21, &c. Le Fils de Dieu n'a donc pas impoſé une loi nouvelle, lorſqu'il a dit : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux » qui vous haïſſent, priez Dieu pour ceux qui vous perſé» ſécutent & vous calomnient, *Matt.* c. 5, ℣. 44 ». Mais il a réfuté les fauſſes interprétations que les Docteurs Juifs donnoient à la loi ancienne, à la loi naturelle impoſée à tous

Digitized by Google

les hommes depuis la création. Ceux qui ont regardé le précepte de l'Evangile comme une loi de ſurérogation, ou comme un conſeil de perfection, ſe ſont étrangement trompés, ceux qui ont oſé ſoutenir que c'eſt une loi contraire au droit naturel, ont péché encore plus grièvement contre la vérité, & contre les notions de la juſtice. *Voyez* Ennemi.

Il eſt permis ſans doute par le droit naturel de faire punir un ennemi qui nous a offenſé injuſtement, parce que l'ordre public y eſt intéreſſé; mais vouloir nous faire juſtice à nous-mêmes, c'eſt uſurper l'autorité des lois, ou plutôt l'autorité de Dieu même.

Nous convenons que dans l'Ecriture-Sainte, auſſi-bien que dans le diſcours ordinaire, les termes de *vengeance* & de *punition* ſont ſouvent confondus; S. Paul, *Rom.* c. 13, ℣. 4, dit que le Prince eſt le Miniſtre de Dieu pour exécuter ſa *vengeance* contre celui qui fait le mal. On dit d'un Magiſtrat qu'il eſt chargé de la *vengeance* publique, c'eſt-à-dire, de punir les malfaiteurs, mais il ne leur inflige pas des peines par colère ni par reſſentiment, il le fait par juſtice, & ſouvent contre ſon inclination. Au contraire, un homme qui veut ſe venger de ſon ennemi, dit *qu'il le punira;* de quel droit & par quelle autorité? Ce n'eſt pas ſur une équivoque ou ſur un abus des termes qu'il faut établir des maximes de morale. De même Dieu dans l'Ecriture-Sainte eſt appelé le Dieu des *vengeances*, Pſ. 91, ℣. 1; il dit, « c'eſt à moi » que la *vengeance* appartient, je l'exercerai dans le temps, » *Deut.* c. 32, ℣. 35; *Eccli*, c. 12, ℣. 4; *Rom.* c. 12, ℣. 19, &c. Il eſt évident que dans tous ces paſſages, *venger* ne ſignifie rien autre choſe que punir; c'eſt le droit inaliénable & la fonction eſſentielle de la juſtice divine. Dieu, qui ne peut être bleſſé par aucune injure, ni éprouver aucune paſſion, dont le bonheur ſuprême ne peut croître ni diminuer, ne peut certainement ſe plaire à rendre le mal pour le mal; il punit, non pour ſe contenter ſoi-même, mais pour le bien général de l'univers. Si l'homme jouiſſoit d'une paix & d'un bien-être inaltérable, il n'auroit jamais aucun déſir de ſe venger; le déſir eſt une preuve de foibleſſe.

» Celui qui veut ſe venger, dit l'auteur de *l'Eccléſiaſtique*, » éprouvera lui-même la *vengeance* du Seigneur, & ſes péchés ſeront mis en réſerve. Pardonnez à votre prochain » l'injure qu'il vous a faite, alors votre prière obtiendra la » rémiſſion de vos fautes. Un homme garde ſa colère contre » un autre homme, & il demande grâce pour lui-même; il » n'a point de pitié pour ſon ſemblable, & il oſe eſpérer » miſéricorde; un foible amas de chair conſerve du reſſenti» ment, & il prie Dieu de lui être propice! Qui voudra

Digitized by Google

» prier avec lui? Souvenez-vous de la mort, vous n'aurez » plus d'inimitié contre perſonne », *Eccli.* c. 28, ℣. 1. Cette morale vaut bien celle des Philoſophes, Jéſus-Chriſt l'a réduite à deux mots: « Pardonnez-nous nos offenſes, » comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont of- » fenſés ».

On a beau étaler les pompeuſes maximes des Stoïciens, qu'il eſt d'une ame généreuſe, d'une grande ame de pardonner, qu'en oubliant une injure elle ſe rend ſupérieure à celui qui l'a faite, que le plaiſir de faire grâce eſt plus flatteur que celui de ſe venger, &c. Donnez donc à tous les hommes des ames nobles, généreuſes, ſenſibles au plaiſir délicat de faire grâce, ils ſentiront alors la vérité de vos leçons; mais s'il en eſt très-peu de cette trempe, de quoi ſervira votre morale aux autres? Il en faut une cependant pour tout le monde. Dieu ſeul a ſu la mettre à portée de tous, en les prenant par leur propre intérêt, & en leur impoſant la loi du talion.

De droit naturel la *vengeance* & les repréſailles ne ſont permiſes qu'à une nation offenſée par une autre nation, parce qu'il n'y a point de tribunal ſupérieur, ni de juge auquel elle puiſſe recourir pour obtenir ſatisfaction, parce que chacune en particulier eſt chargée de ſa propre conſervation, & parce que la crainte eſt malheureuſement le ſeul frein qui puiſſe retenir en paix des voiſins ambitieux. Lorſque le Roi Prophête demande à Dieu de venger ſon peuple des inſultes de ſes ennemis, il implore la juſtice divine, non pour ſatisfaire ſon propre reſſentiment, mais pour la ſûreté & le repos de ſa nation; ce déſir eſt très-légitime. Lorſqu'il ſemble demander *vengeance* contre ſes ennemis perſonnels, nous avons obſervé ailleurs que ce ne ſont ni des ſentimens de haine, ni des imprécations, mais des prédictions. *Voyez* Imprécation.

Les voyageurs ont obſervé que chez les peuples ſimples & non policés la *vengeance* eſt implacable, qu'elle paroît aggraver ſes fureurs & ſa cruauté à proportion de la bonté & de la bienfaiſance de leur ame, lorſqu'elle eſt dans ſon aſſiète naturelle; qu'il en eſt ainſi des ſauvages de l'Amérique, des nouveaux Zélandois, des Indiens de Madagaſcar, &c. Ainſi les nations chez leſquelles la *vengeance* eſt cenſée non-ſeulement un droit, mais un devoir, qui paſſe des pères aux enfans, & qui perpétue les haines entre les familles, ſont encore à cet égard dans l'état de barbarie. On dit que tels étoient les Corſes, avant que la crainte de la juſtice françoiſe n'eût étouffé chez eux cette frénéſie. Mais s'il eſt encore un Royaume dont les peuples ſe croient policés,

Digitized by Google

doux, inſtruits, philoſophes même, où l'on juge cependant qu'il eſt beau de laver la plus légère injure dans le ſang de l'offenſeur, & qu'il y a du déshonneur à ne pas vouloir commettre ce crime, comment faut-il qualifier cette nation? *Voyez* DUEL.

Il y a néanmoins un cas dans lequel la loi de Moïſe permettoit, ordonnoit même la *vengeance* particulière. Lorſqu'un homme en avoit tué un autre volontairement, par haine ou par colère, le plus proche parent du mort, qui ſuccédoit à tous ſes biens, avoit droit de tuer le meurtrier par tout où il le trouvoit, *Num.* c. 35, ℣. 19 & 21. Il étoit appelé pour cette raiſon *le rédempteur du ſang*, ou *le vengeur du ſang*. Cette loi, qui a ſubſiſté & qui ſubſiſte encore chez pluſieurs peuples, a eu pour motif de prévenir les homicides toujours très-communs dans les ſociétés où il n'y a pas une police exacte & ſévère. Un meurtrier volontaire ne pouvoit guère eſpérer d'échapper tout à la fois à la juſtice publique & à la vengeance des parens du mort. Long-temps auparavant Dieu avoit déja dit à Noé & à ſes enfans: « Si quelqu'un répand le ſang humain, ſon propre ſang ſera verſé, » parce que l'homme eſt fait à l'image de Dieu ». *Gen.* c. 9, ℣. 6.

Pour ceux auxquels il étoit arrivé de tuer un homme involontairement, par cas fortuit, & ſans deſſein prémédité, Dieu avoit fait déſigner des villes de refuge dans leſquelles ils puſſent ſe retirer & demeurer en ſûreté, pendant que l'on examineroit s'ils étoient réellement coupables ou non. Si l'un d'eux ſortoit de cet aſyle, & qu'il fût rencontré par le vengeur du ſang, celui-ci avoit droit de le mettre à mort. Un meurtrier même involontaire ne récuperoit la liberté & la ſûreté qu'à la mort du Grand-Prêtre, *Num.* c. 35, ℣. 28; *Joſué*, c. 20, ℣. 2. Quoique l'homicide fortuit ne fût pas un crime, mais un malheur, Dieu vouloit néanmoins que celui qui en étoit l'auteur fût puni par une eſpèce d'exil. Selon nos lois, celui qui ſe trouve dans ce cas, & dont l'innocence eſt prouvée, doit cependant obtenir des lettres de grâce; parce qu'il eſt eſſentiel à la ſûreté & au repos de la ſociété, que tout homme évite juſqu'à la moindre imprudence capable d'ôter la vie à ſon prochain.

Quelques auteurs ont dit que le vengeur du ſang, qui tuoit le meurtrier involontaire ſorti de ſon aſyle, n'étoit point innocent dans le tribunal de la conſcience, devant Dieu & ſelon le droit naturel, quoiqu'il fût à couvert de toute condamnation civile. Cette déciſion ne nous paroît pas juſte. Dans cette circonſtance le vengeur du ſang étoit cenſé revêtu de l'autorité publique en vertu de la loi; ainſi ces

paroles : il ſera ſans crime, *abſque noxa erit*, Num. *ibid*, ℣. 27, doivent être priſes à la rigueur; ce n'étoit plus une *vengeance*, mais une punition. Le meurtrier involontaire violoit la loi qui lui défendoit de ſortir de la ville de refuge avant la mort du Grand-Prêtre.

VÉNIEL (Péché), *voyez* Péché.

VÊPRES, *voyez* Heures Canoniales.

VÉRACITÉ DE DIEU. Attribut en vertu duquel Dieu ne peut ni ſe tromper lui-même, ni nous tromper lorſqu'il daigne nous parler. Cette perfection divine nous eſt connue par la lumière naturelle & par la révélation. Moïſe dit à Dieu, *Exode*, c. 34, ℣. 6, « Seigneur, ſouverain maître » de toutes choſes, vous êtes miſericordieux, patient, in» dulgent, compatiſſant & vrai, *verax* «. Dieu lui-même force un faux Prophête à lui rendre cet hommage, *Num*. c. 23, ℣. 19, « Dieu n'eſt point, comme l'homme, capable de » mentir, ni comme un enfant ſujet à changer; quand donc » il a dit une choſe, ne la fera-t-il pas? lorſqu'il a parlé, » n'accomplira-t-il pas ſa parole? Dieu eſt vrai, dit St. » Paul, mais tout homme eſt ſujet à tromper «, *Rom*. c. 3, ℣. 4. Celui ci peut avoir une opinion fauſſe, parce que ſon intelligence eſt très-bornée, & il peut avoir intérêt d'en impoſer à ſes ſemblables; Dieu, dont la ſcience eſt infinie, voit toutes choſes telles qu'elles ſont; il ne peut donc être ſujet à l'erreur, aucun beſoin, aucun intérêt, aucune paſſion ne peut l'engager à tromper ſes créatures. « Dieu, dit » le Pſalmiſte, eſt fidèle dans toutes ſes paroles, & ſaint » dans toutes ſes œuvres «, *Pſ*. 144, ℣. 13, &c.

Sur cette perfection divine ſont fondées la certitude de notre foi, la ſolidité de notre eſpérance, la ſoumiſſion de notre obéiſſance; c'eſt pour cela que nous devons croire ſur la parole de Dieu les choſes mêmes que nous ne comprenons pas. Dès qu'il nous enſeigne une doctrine, elle ne peut pas être fauſſe; lorſqu'il nous fait une promeſſe, il ne peut pas manquer de l'accomplir; quand il nous commande une action, ce ne peut pas être un crime. Auſſi la foi priſe dans toute ſon étendue renferme la croyance de tout ce qu'il nous a révélé, la confiance à ce qu'il nous promet, l'obéiſſance à ce qu'il nous ordonne; telle eſt la foi juſtifiante dont S. Paul a fait de ſi grands éloges.

Par la même raiſon Dieu ne peut pas permettre que ceux qu'il a envoyés pour nous inſtruire tombent dans l'erreur & nous y induiſent; ce feroit lui-même qui nous tromperoit,

Digitized by Google

& nous tendroit un piége inévitable. « Celui qui vient du » ciel, dit notre Sauveur, eſt au-deſſus de tous.... Quiconque reçoit ſon témoignage atteſte par là même que » Dieu eſt *vrai. Jean*. c. 3, ℣. 31. Celui qui croit à ma » parole ne croit pas en moi (ſeul), mais en celui qui m'a » envoyé, c. 12, ℣. 44. Puiſque vous croyez en Dieu, » croyez auſſi en moi, » c. 14, ℣. 1, &c. Dès que Dieu a revêtu un homme de tous les caractères d'une miſſion ſurnaturelle & divine, nous devons croire à ſa parole comme à celle de Dieu. *Voyez* MISSION.

L'on accuſe quelques Théologiens ſcolaſtiques d'avoir enſeigné que Dieu peut mentir & tromper, mais on a mal pris le ſens de leurs expreſſions; ils ont dit que Dieu pourroit mentir & tromper, *s'il le vouloit*, mais qu'il ne peut pas le vouloir, parce qu'il eſt la ſageſſe & la ſainteté même. C'eſt une de ces fauſſes ſubtilités de logique auxquelles les Scolaſtiques ſe ſont trop ſouvent exercés, & qu'ils auroient dû éviter pour ne pas ſcandaliſer les foibles.

D'autres ont douté ſi Dieu ne peut pas mentir & nous tromper pour notre bien, comme le fait quelquefois un père à l'égard de ſes enfans, & un médecin à l'égard de ſes malades. Il faut qu'ils n'aient fait attention ni aux paſſages de l'Ecriture que nous avons cités, ni aux perfections de la Nature Divine. Dieu, dont la puiſſance & la ſageſſe ſont infinies, a-t-il beſoin d'un menſonge ou d'une illuſion pour nous perſuader & nous faire vouloir ce qu'il lui plaît? S. Paul ne veut pas que l'on profère un menſonge afin de faire éclater davantage la *véracité* de Dieu, ni que l'on faſſe un mal afin qu'il en arrive un bien, *Rom.* c. 3, ℣. 7 & 8; à plus forte raiſon Dieu en eſt-il incapable. Si un père & un médecin avoient d'autres moyens de rendre dociles les enfans & les malades, ſans doute ils n'auroient pas recours au menſonge pour y réuſſir; mais Dieu manque-t-il jamais de moyens? L'Ecriture réprouve cette comparaiſon, en diſant que Dieu *n'eſt pas comme l'homme* capable de mentir.

En le créant, Dieu lui a inſpiré l'amour de la vérité auſſi bien que celui de la vertu, il lui a fait un devoir de l'un & de l'autre; il ne peut donc nous donner l'exemple du menſonge, non plus que l'exemple du crime; jamais il n'y a pour nous un avantage réel à être trompés. Si nous avions lieu de former le moindre doute ſur la *véracité* infaillible de Dieu, nous ne pourrions plus rien croire de foi divine; nous craindrions toujours que Dieu ne nous enſeignât une erreur pour quelque deſſein que nous ne connoiſſons pas. Nous ſerions même tentés de nous défier de la lumière naturelle & de la raiſon qu'il nous a données; le pyrrhoniſme

abſolu ſeroit la ſeule vraie philoſophie. Ainſi les anciens Hérétiques qui prétendoient que le Fils de Dieu ne s'étoit pas incarné réellement, mais ſeulement en apparence; qu'il n'avoit pas eu une chair réelle, mais fantaſtique; que Dieu avoit fait illuſion à tous ceux qui avoient cru le voir, l'entendre, le toucher en chair & en os, choquoient les plus pures lumières du bon ſens.

Quant aux paſſages de l'Ecriture où il eſt dit que Dieu trompe, aveugle, ſéduit, égare les pécheurs, nous les avons expliqués plus d'une fois; nous avons fait voir qu'en les comparant à nos diſcours les plus ordinaires, il n'y reſte aucune difficulté. *Voyez* Cause, Abandon, Aveuglement, Endurcissement, &c.

VERBE-DIVIN. Terme conſacré dans l'Ecriture-Sainte & parmi les Théologiens pour ſignifier la Sageſſe Eternelle, le Fils de Dieu, la Seconde Perſonne de la Sainte-Trinité, égale & conſubſtantielle au Père.

Il eſt à remarquer que dans toutes les langues les mots qui déſignent la parole ont une ſignification très-étendue; ainſi en françois *Choſe*, qui vient du latin *Cauſa* & du grec Κάσσαι, parler; en latin *Res*, dérivé de Ῥέω, je parle; en grec Λόγος, le diſcours; dans les langues orientales *Emer* & *Deber*, la parole, ſont les termes les plus génériques. Ils expriment non-ſeulement la voix articulée, mais la parole intérieure, les opérations de l'eſprit, la penſée, la raiſon, la volonté, la réflexion, le deſſein, une affaire, une action, &c., parce que tout cela ſe montre au dehors par la parole, & que rien ne ſe fait parmi les hommes ſans penſer & parler. Comme nous ne pouvons concevoir, ni exprimer les attributs & les opérations de Dieu que par analogie avec les nôtres, nous ne devons pas être ſurpris de ce que *Emer* & *Deber* dans le texte hébreu, Λόγος dans les verſions grèques & dans le Nouveau Teſtament, *Verbum* dans la Vulgate, ſignifient non-ſeulement la Sageſſe Divine & l'acte de l'Entendement Divin, mais encore l'objet & le terme ſubſiſtant de cette opération.

Les Théologiens ont dû former leur langage, autant qu'il étoit poſſible, ſur celui de l'Ecriture-Sainte, après en avoir comparé les paſſages. Conſéquemment ils diſent: Dieu ſe connoiſſant lui-même néceſſairement & de toute éternité, produit un terme ou un objet de cette connoiſſance, un Etre égal à lui-même, ſubſiſtant & infini comme lui, parce qu'un acte néceſſaire, continuel & coéternel à la divinité ne peut pas être ſemblable à un acte paſſager & borné, ni ſtérile comme les nôtres. Auſſi cet objet de la connoiſſance de Dieu

le Père, eſt appelé dans l'Ecriture *ſon Verbe*, *ſa Sageſſe*, *ſon Fils*, *l'Image de ſa Subſtance*, *la Splendeur de ſa Gloire*, &c. Les Auteurs ſacrés lui attribuent les opérations de la Divinité; ils en parlent comme d'une Perſonne diſtincte du Père, ils le nomment *Dieu* comme le Père, &c. Les Théologiens nomment *Génération* cet acte de l'entendement divin par lequel Dieu produit ſon *Verbe*, parce que c'eſt le mot conſacré dans l'Ecriture-Sainte à l'exprimer; *prov.* c. 8, ℣. 26; *Hébr.* c. 1, ℣. 5, &c.

Nous ne devons pas être étonnés non plus de ce qu'un myſtère ſi ſupérieur à l'intelligence humaine, que l'on ne peut concevoir, ni expliquer par aucune comparaiſon, a été combattu par un auſſi grand nombre d'Hérétiques. Du temps même de S. Jean, les Cérinthiens & les Ebionites, enſuite les Gnoſtiques diviſés en différentes ſectes, Carpocrate, Baſilides, Ménandre, Praxéas, Noët, Sabellius, Paul de Samoſate, qui tous ont laiſſé des Diſciples, enfin les Ariens & leurs deſcendans l'attaquèrent de diverſes manières. Dans les deux derniers ſiècles les Sociniens & leurs adhérens ont fait tous leurs efforts pour anéantir ce dogme eſſentiel & fondamental du Chriſtianiſme. Quoique dans les articles Fils de Dieu, & Trinité nous ayions déjà traité pluſieurs queſtions qui ont rapport à celui-ci, nous ne pouvons nous diſpenſer d'examiner encore ce qui eſt dit du *Verbe Divin* dans l'Ecriture-Sainte, dans les Ouvrages des Pères, & la manière dont les Hérétiques de notre temps ont traveſti cette doctrine. Nous verrons donc 1°. ſi le *Verbe Divin* eſt une Perſonne ſubſiſtante de toute éternité; 2°. s'il eſt Dieu dans toute l'énergie & la propriété du terme; 3°. ſi les Pères des trois premiers ſiècles ont été orthodoxes ſur ce dogme de foi; 4°. ſi la notion du *Verbe Divin* eſt empruntée de Platon, ou de quelque autre Ecole de Philoſophie.

§. I.

Suivant l'Ecriture-Sainte, le Verbe Divin *eſt une Perſonne ſubſiſtante, & non une ſimple dénomination.*

Cette vérité eſt clairement enſeignée dans l'Evangile de S. Jean, c. 1, ℣. 1. » Au commencement étoit le *Verbe*, » ce *Verbe* étoit en Dieu (ou avec Dieu) & il étoit Dieu : » voilà ce qu'il étoit avec Dieu & au commencement. Tou- » tes choſes ont été faites par lui, & rien de tout ce qui » eſt fait ne l'a été ſans lui. En lui étoit la vie, & cette vie » étoit la lumière des hommes, elle luit dans les ténèbres & » les ténèbres ne l'ont point compriſe.... C'étoit la vraie lu- » mière

» mière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il étoit » dans le monde, le monde a été fait par lui, & le monde » ne l'a pas connu; il eſt venu parmi les ſiens, & ils n'ont » pas voulu le recevoir.... Le *Verbe* s'eſt fait chair, il a » demeuré parmi nous, & nous avons vu ſa gloire, la » gloire propre au Fils unique du Père, rempli de grâce » & de vérité.... Perſonne n'a jamais vu Dieu; le Fils uni- » que, qui eſt dans le ſein du Père, nous l'a révélé. Tel » eſt le témoignage que lui a rendu Jean-Baptiſte, &c. ». En effet, ℣. 34, Jean-Baptiſte rend témoignage que Jéſus eſt le Fils de Dieu.

Rien de plus abſurde & de plus impie que le Commentaire par lequel Socin s'eſt attaché à traveſtir le ſens de tout ce paſſage de S. Jean; c'eſt un exemple remarquable de la licence avec laquelle les Hérétiques ſe jouent de l'Ecriture-Sainte. Voici ſa paraphraſe. *Au commencement* de la prédication de Jean-Baptiſte, *étoit le Verbe* ou la parole, ſavoir Jéſus deſtiné à annoncer aux hommes la parole & les volontés de Dieu. Ce *Verbe étoit en* Dieu, il n'étoit encore connu que de Dieu, & *il étoit Dieu* par les qualités divines dont il étoit doué. *Toutes choſes* qui concernent le monde ſpirituel & le ſalut des hommes *ont été faites par lui, & rien* de ce qui concerne cette nouvelle création *n'a été fait ſans lui. En lui étoit la vie & la lumière* ſurnaturelle *des hommes*, il en eſt le ſeul auteur; *mais cette lumière luit dans les ténèbres*, peu de perſonnes la cherchent & veulent la connoître. *Le Verbe a été chair;* quoiqu'il ſoit appelé *Dieu* & *Fils de Dieu*, il a été cependant ſujet aux foibleſſes de l'humanité, aux humiliations, aux ſouffrances, à la mort.

Quand un homme auroit lu cent fois l'Evangile, lui viendroit-il à l'eſprit d'y donner ce ſens? On ſait, par les témoignages du ſecond ſiècle, rendus cinquante ou ſoixante ans tout au plus après la mort de S. Jean, que cet Apôtre écrivit ſon Evangile pour réfuter Cérinthe & les Gnoſtiques, qui nioient non-ſeulement la Divinité de Jéſus-Chriſt, mais qui ſoutenoient que le monde n'eſt pas l'ouvrage de Dieu, que c'eſt la production d'un eſprit très-inférieur à Dieu; que le *Verbe* ou le Fils de Dieu ne s'eſt pas réellement incarné. *Iren. adv. Hær.* l. 3, c. 11, n. 1. Si le ſens de cet Apôtre étoit tel que les Sociniens le prétendent, ce qu'il dit n'auroit ſervi de rien pour réfuter les Hérétiques, il les auroit plutôt confirmés dans leur erreur; mais entrons dans le détail.

1°. Il n'eſt point queſtion dans S. Jean du *commencement* de la prédication de l'Evangile, mais du *commencement* de l'univers, ni de la naiſſance du monde ſpirituel, mais de

Digitized by Google

la première création. Le mot de cet Evangéliſte eſt le même que celui de Moïſe, *au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre.* C'eſt ainſi que l'a entendu S. Paul, *Héb.* c. 1, ℣. 10. Il adreſſe au Fils de Dieu ces paroles du *Pſ.* 101, ℣. 26. » *Au commencement*, Seigneur, vous avez fondé la Terre, & » les Cieux ſont l'ouvrage de vos mains. » *Coloſſ.* c. 1, ℣. 16, il dit « qu'en Jéſus-Chriſt ont été créées toutes choſes » dans le ciel & ſur la terre, les êtres viſibles & inviſi- » bles.... Que tout a été créé & ſubſiſte en lui & par lui. »

Cela eſt confirmé par un paſſage célèbre du *Liv. des Prov.* c. 8, ℣. 22, où la Sageſſe dit, ſelon le texte hébreu : « Jé- » hovah m'avoit préparée pour *commencement* de ſes voies & » pour principe de ſes ouvrages, j'y ai préſidé de toute éter- » nité ; avant la naiſſance de la terre, des abymes de la mer, » des collines, des montagnes, du globe entier, j'étois déja » née, ou engendrée. J'étois préſente lorſqu'il régloit l'étendue » des cieux, qu'il donnoit à la mer ſes bornes, & à la terre » ſon équilibre, j'arrangeois tout avec lui ; je témoignois ma » joie de pouvoir habiter ſur la terre & parmi les enfans » des hommes. » Or ſelon les Livres Saints, le *Verbe* lui-même eſt la Sageſſe Divine, & voilà ſa naiſſance éternelle clairement exprimée par Salomon.

2°. S. Jean l'a conçue de même, il dit qu'*au commencement*, ou au moment de la création, le *Verbe étoit en Dieu*, ou avec Dieu, & qu'*il étoit Dieu.* Il étoit donc avant le temps, puiſque le temps n'a commencé qu'à la création ; or ce qui étoit avant le temps eſt éternel.

3°. Le *Verbe* ne ſignifie point ici la parole extérieure, mais ce qui étoit dans l'entendement divin ; puiſqu'*il étoit en Dieu*, ou avec Dieu ; Jéſus-Chriſt n'eſt donc pas appelé le *Verbe*, parce qu'il étoit deſtiné à annoncer aux hommes la parole & les volontés de Dieu ; avant lui les Prophêtes & Jean-Baptiſte, après lui les Apôtres & leurs Succeſſeurs ont rempli ce miniſtère ; ils ne ſont pas appelés pour cela les *verbes*, ou les paroles de Dieu : cette expreſſion eſt inouie dans l'Ecriture-Sainte. Lorſque l'Evangéliſte ajoute qu'*il étoit avec Dieu*, cela ne peut pas ſignifier qu'il n'étoit connu que de Dieu ; avant la prédication de Jean-Baptiſte, Jéſus avoit été reconnu comme Meſſie & comme Sauveur par les Bergers de Bethléem, à qui des Anges l'avoient annoncé comme tel, par les Mages qui étoient venus l'adorer, par Siméon & par la Prophêteſſe Anne ; Zacharie & Elizabeth lui avoient rendu leurs hommages lorſqu'il étoit encore dans le ſein de Marie.

4°. *Le Verbe étoit Dieu ;* c'eſt aux Ecrivains ſacrés, & non à de nouveaux Docteurs, que nous devons nous en

Digitized by Google

rapporter pour ſavoir en quel ſens. S. Paul, *Coloſſ.* c. 2, ℣. 9, dit qu'en Jéſus-Chriſt habite toute la plénitude de la Divinité; *Hébr.*, c. 1, ℣. 3, qu'il eſt la Splendeur de la gloire & la Figure de la ſubſtance de Dieu; ℣. 6, que Dieu a ordonné aux Anges de l'adorer; *Rom*, c. 9, ℣. 5, qu'il eſt par-deſſus tout le Dieu béni dans tous les ſiècles; *Apoc.* c. 19, ℣. 13, qu'il eſt le *Verbe de Dieu*; 1 *Joan.*, c. 5, ℣. 20, qu'il eſt le vrai Dieu & la Vie éternelle. Quelles que ſoient les qualités divines dont une créature puiſſe être revêtue, aucun de ces titres ne peut être vrai à ſon égard. Nous connoiſſons toutes les fineſſes de grammaire, les tranſpoſitions, les ponctuations arbitraires, par leſquels les Sociniens pervertiſſent le ſens de tous ces paſſages; mais qui les a établis arbitres ſouverains du texte des Livres Saints? les liſent-ils mieux que les Diſciples des Apôtres?

5°. Si ces paroles : *toutes choſes ont été faites par lui*, *le monde a été fait par lui*, doivent s'entendre du monde ſpirituel compoſé des adorateurs du vrai Dieu; il eſt abſurde de dire que *le Verbe étoit dans le monde*, *& que le monde ne l'a pas connu*. Il ne pouvoit être dans le monde ſpirituel, avant qu'il ne l'eût formé lui-même; ce monde n'eſt compoſé que de ceux qui le reconnoiſſent pour le Fils de Dieu & qui l'adorent en cette qualité. D'ailleurs nous venons de prouver par l'Ecriture qu'il s'agit ici de la première création de l'Univers.

6°. *Le Verbe s'eſt fait chair*, ou s'eſt fait homme. Socin a bien vu que ce ſens ne s'accordoit pas avec ſon opinion, il a traduit, *le Verbe a été chair*, c'eſt-à-dire, ſujet aux humiliations, aux infirmités, aux ſouffrances de l'humanité. En premier lieu, S. Paul l'entend autrement, *Rom.*, c. 1, ℣. 3, il dit que Jéſus-Chriſt, Fils de Dieu, *lui a été fait* de la race de David *ſelon la chair.* En ſecond lieu, dans quelques paſſages de l'Ancien Teſtament *la chair* ſignifie à la vérité les infirmités humaines, la fragilité de la vie; mais il n'a le même ſens dans aucun lieu du Nouveau Teſtament, il déſigne plutôt les foibleſſes humaines dans le ſens moral, les inclinations vicieuſes, les penchans déréglés de la nature. Or le *Verbe* incarné n'y a pas été ſujet; il a été ſemblable à nous, dit S. Paul, par toutes ſortes d'épreuves, mais *à l'exception du péché*, *Hébr.*, c. 4, ℣. 15. En troiſième lieu, l'Evangéliſte ajoute incontinent : *& nous avons vu ſa gloire telle que celle du Fils unique du Père;* cette gloire ne conſiſtoit certainement pas dans les humiliations & les ſouffrances.

Nous ſuivons exactement la règle que nous preſcrivent

Digitized by Google

nos adverſaires, nous expliquons l'Ecriture par l'Ecriture; s'ils faiſoient de même, ils n'en pervertiroient pas ſi ſouvent le ſens.

De toutes ces obſervations il réſulte que dans le texte de S. Jean le *Verbe* n'eſt point une ſimple dénomination, ni un titre d'honneur, ni une commiſſion que Dieu a donnée à Jéſus-Chriſt, mais une Perſonne ſubſiſtante, qui étoit avec Dieu le Père, qui agiſſoit avec lui en créant le monde, qui exiſtoit par conſéquent avant le monde & de toute éternité. Cette Doctrine de S. Jean & de S. Paul n'eſt pas nouvelle, l'Auteur du Livre de la Sageſſe dit comme eux, que cette Sageſſe divine eſt « l'éclat de la lumière éternelle, » le miroir pur de la majeſté de Dieu, & l'image de ſa » bonté », *Sap.* c. 7, ℣. 26; il dit, c. 9, ℣. 1, « Sei- » gneur miſéricordieux qui avez tout fait par votre *Verbe* » (Λόγῳ) & qui avez formé l'homme par votre Sageſſe »; il ajoute, ℣. 9, avec Salomon, que cette Sageſſe étoit préſente lorſque Dieu faiſoit le monde. David ne ſe borne point à dire que la parole de Dieu (*Héb.*, *Deber*, gr. Λόγος) a fait les cieux & l'armée des aſtres, qu'elle a raſſemblé les eaux dans les mers, &c., *Pſ.* 32, ℣. 6; il repréſente cette parole comme un meſſager que Dieu envoie pour exécuter ſes volontés, *Pſ.* 106, ℣. 20; *Pſ.* 146, ℣. 18. Dieu dit par Iſaïe, c. 55, ℣. 11, « ma Parole ne reviendra point » à moi ſans effet, elle opérera toutes les choſes pour leſquelles je l'ai envoyée ». &c.

Les Sociniens diront ſans doute que ce ſont là des hébraïſmes, des métaphores, des expreſſions hardies, familières aux Orientaux; mais les Ecrivains du Nouveau Teſtament n'ont pas dû ſe ſervir de prétendues métaphores pour nous enſeigner les articles fondamentaux de notre foi; c'étoit le cas de parler clairement & ſimplement, les ſimples Fidèles ne ſont pas obligés d'avoir autant de ſagacité que les Sociniens, pour découvrir le ſens du langage oriental. Il eſt abſurde de ſoutenir d'un côté que l'Ecriture eſt la ſeule règle de leur foi, & de l'autre, que le ſtyle en eſt métaphorique, lors même qu'il s'agit des dogmes les plus néceſſaires à ſavoir.

§. II.

Le nom de Dieu *eſt donné au Verbe Divin, non dans un ſens impropre & abuſif, mais dans toute la rigueur & la propriété du terme.*

Cette vérité eſt déja ſolidement prouvée, ſoit par les paſſages de l'Ecriture, que nous venons de citer, ſoit par

ceux que nous avons raſſemblés au mot *Fils de Dieu;* mais l'opiniâtreté de nos adverſaires nous oblige à multiplier les preuves.

En premier lieu, il n'eſt pas aiſé de concevoir en quel ſens les Sociniens appellent Jéſus-Chriſt *Dieu* & *Fils de Dieu.* Il eſt Dieu, diſent-ils, parce qu'il règne dans le Ciel; mais ſelon S. Jean, il étoit déja Dieu avant d'avoir fait le monde, avant que le Ciel & la Terre fuſſent exiſtans. Un être qui n'eſt pas Dieu par eſſence, ne peut pas le devenir. Ils ne diront pas qu'il eſt Dieu, parce qu'il eſt Créateur, puiſqu'ils n'admettent pas la création. Suivant leur doctrine, Jéſus, *Verbe Divin* eſt fils de Dieu, parce que Dieu lui a donné une ame qui eſt plus parfaite que tous les eſprits inférieurs à Dieu, & parce qu'il a formé ſon corps dans le ſein de Marie ſans l'intervention d'aucun homme. Mais Adam eſt auſſi nommé fils de Dieu, *Luc*, c. 3, ℣. 38, parce que Dieu a formé le corps de ce premier homme de ſes propres mains, & lui a donné une ame faite à ſon image & à ſa reſſemblance. Cependant Jéſus-Chriſt s'eſt appelé lui-même *Fils unique de Dieu*, Μονογενὴς, *Joan*, c. 3, ℣. 18, &c. Quelle eſt donc cette filiation ſingulière qu'il s'attribue & qui ne convient qu'à lui? il faut que l'ame de Jéſus-Chriſt ſoit ſortie de Dieu ou par création, ou par émanation, ou qu'elle ſoit éternelle comme Dieu; nos adverſaires croient la création impoſſible, les émanations ſont abſurdes; Dieu pur eſprit, être ſimple & immuable, ne peut rien détacher de ſa ſubſtance. D'ailleurs une émanation divine ſe ſeroit faite néceſſairement, donc de toute éternité; or les Sociniens prétendent que l'ame de Jéſus-Chriſt n'a commencé d'exiſter qu'avant la Création du monde, ils ont bien ſenti que ſi elle étoit coéternelle à Dieu, elle lui ſeroit conſubſtantielle, & un ſeul Dieu avec le père. Enfin Saint Jean dit que le fils unique, *qui eſt dans le ſein du Père*, nous a révélé Dieu, c. 1, ℣. 18; comment peut il y être encore, s'il en eſt ſorti par émanation? Les Philoſophes qui ont ainſi conçu la naiſſance des eſprits, n'ont jamais penſé qu'en ſortant du ſein de Dieu, ils y étoient cependant reſtés. Les Sociniens ont beau faire, ils n'éviteront jamais les Myſtères révélés dans l'Ecriture-Sainte, qu'en forgeant d'autres Myſtères cent fois plus inintelligibles.

En ſecond lieu, l'Ecriture attribue au *Verbe divin*, au Fils de Dieu, à Jéſus-Chriſt, non-ſeulement des qualités divines, mais les attributs de la Divinité incommunicables à une créature. 1°. L'Eternité, ſuivant le paſſage des Proverbes, c. 5, ℣. 22, que nous avons cité. Le Prophête Michée l'a répété, c. 5, ℣. 2; il prédit qu'il ſortira de

Bethléem un dominateur d'Iſraël, dont la naiſſance eſt du commencement & *des jours de l'Eternité.* L'Hébreu *Holam*, ſignifie l'éternité de Dieu, *Gen.* c. 21, ℣. 23, *Pſ.* 89, ℣. 2; *Iſaïe*, c. 40. ℣. 28, &c. En parlant du paſſé, il n'exprime jamais une durée bornée, *voyez* la Synopſe des Critiques ſur ce paſſage. 2°. Le pouvoir créateur, ou la puiſſance d'opérer par le ſeul vouloir; ſuivant le mot de S. Jean, *toutes choſes ont été faites par lui*, & ſelon l'expreſſion du Pſalmiſte, *il a dit & tout a été créé;* c'eſt le caractère eſſentiel & définitif de la Divinité. 3°. L'immenſité, nous liſons dans S. Jean, c. 3, ℣. 13 : » Perſonne n'eſt monté au » ciel que celui qui eſt deſcendu du ciel, ſavoir le Fils de » l'homme qui eſt dans le ciel ». Il étoit donc tout à la fois dans le ciel & ſur la terre. 4°. Le ſouverain domaine ſur toutes choſes; il dit lui-même, *Joan.* c. 16, ℣. 15 : » Tout ce qu'a mon Père eſt à moi »; c. 17, ℣. 2. « Mon » Père, glorifiez votre Fils auquel vous avez donné la puiſ» ſance ſur toute chair; ℣. 10, tout ce qui eſt à moi eſt » à vous, & tout ce qui eſt à vous eſt à moi ». Saint Paul nous aſſure, *Hebr.* c. 1, ℣. 2 & 3, que « Dieu a établi » ſon Fils héritier de toutes choſes, & que ce Fils ſoutient » tout par ſa puiſſance »; c. 2, ℣. 8, que Dieu lui a ſoumis toutes choſes ſans exception; ℣. 10, que toutes choſes ſont non-ſeulement par lui, mais *pour lui;* conſéquemment Jéſus-Chriſt dit dans l'Apocalypſe, c. 22, ℣. 12 : « Je ſuis l'Alpha & l'Omega, le premier & le dernier, le principe & » la fin ». Dieu lui-même, pour donner aux hommes une idée de ſa grandeur & de ſa majeſté ſuprême, a-t-il rien dit de plus fort dans toute l'Ecriture-Sainte?

En troiſième lieu, ſi le nom de *Dieu* n'étoit donné à Jéſus-Chriſt que dans un ſens impropre & abuſif, S. Paul n'auroit jamais oſé dire, *Coloſſ.* c. 2, ℣. 9, qu'en lui habite corporellement toute la plénitude de la Divinité; *Rom.* c. 9, ℣. 5, qu'il eſt par-deſſus tout le Dieu béni dans tous les ſiècles; ni *S. Jean*, epiſt. 1, c. 5, ℣. 20, qu'il eſt le vrai Dieu & la vie éternelle. Une créature ne peut pas être *le vrai Dieu.* Le Sauveur lui-même n'auroit jamais oſé prétendre au culte ſuprême qui n'eſt dû qu'à Dieu ſeul. Or il a dit, *Joan.* c. 5, ℣. 22, « le Père a donné à ſon Fils le » droit de juger, afin que tous honorent le Fils comme » ils honorent le Père », c. 10, ℣. 30; mon Père & moi » nous ſommes une même choſe ». Les Anges diſent de lui, *Apoc.* c. 5, ℣. 12, « l'Agneau qui a été immolé eſt » digne de recevoir la puiſſance, la divinité, la ſageſſe, la » force, l'honneur, la gloire, les bénédictions ». Cependant Dieu a dit dans ſa Loi, « vous n'aurez point d'autre Dieu

Digitized by Google

» que moi, je ſuis le Dieu jaloux », *Exode*, c. 20, & dans *Iſaïe*, c. 42, ℣. 8, c. 48, ℣. 11 : « Je ſuis le Seigneur, » c'eſt mon nom ». Je ne donnerai point ma gloire à un » autre ». Le Sage ſoutient que le nom de *Dieu* eſt incommunicable, *Sap*. c. 14, ℣. 21. Nous oſons défier les Sociniens de concilier enſemble tous ces paſſages dans leur ſyſtême.

En quatrième lieu, ſuivant leur opinion, il faut conclure que Jéſus-Chriſt a tendu aux Juifs un piége inévitable d'erreur, & qu'il a fait tout ce qu'il falloit pour les empêcher de croire en lui. On ſait l'horreur qu'ils avoient du Polythéiſme depuis leur retour de la captivité de Babylone, & depuis les perſécutions qu'ils avoient eſſuyées de la part des rois de Syrie, qui vouloient les forcer à embraſſer le Paganiſme. S'attribuer le nom de Dieu parmi eux dans un ſens abuſif, ſans faire voir que cette dénomination ne détruiſoit point l'unité de Dieu, c'étoit vouloir paſſer pour un faux Prophête & pour un Blaſphémateur. Auſſi les Juifs voulurent au moins trois fois lapider Jéſus, parce qu'il s'égaloit à Dieu & ſe faiſoit Dieu. Ce fut la cauſe pour laquelle il fut condamné à mort par le conſeil des Juifs, *Matt*. c. 26, ℣. 63-66. C'eſt encore le principal grief qu'ils allèguent aujourd'hui pour refuſer de croire en Jéſus-Chriſt. Voyez *la Conférence du Juif Orobio avec Limborth*, *le* Chizzouk Emounach *du rabbin Iſaac*, &c.

En cinquième lieu, ſuivant le même ſyſtême Jéſus-Chriſt & les Apôtres ſe ſont expoſés à confirmer les Païens dans leur erreur. Un des articles de la croyance payenne étoit que ſouvent certains Dieux s'étoient revêtus d'une forme humaine & étoient venus habiter parmi les hommes, ils appeloient *Théophanies*, ces viſites ou apparitions des Dieux. Nous en voyons un exemple dans les *Actes des Apôtres* c. 14, ℣. 10, les habitans de Lyſtres en Lycaonie, ravis d'admiration par un miracle que S. Paul venoit d'opérer, s'écrièrent : « Deux Dieux ſous la forme de deux hommes » ſont deſcendus parmi nous; ils prirent S. Barnabé pour » Jupiter & S. Paul pour Mercure, parce qu'il portoit la » parole, & ils vouloient leur offrir un ſacrifice ». Si Jéſus-Chriſt n'étoit pas Dieu dans toute l'énergie du terme, les Païens à qui on l'annonçoit comme Dieu ou Fils de Dieu ont dû le prendre pour un de ces Dieux bienfaiſans qui prenoient une forme humaine pour venir converſer avec les hommes, pour les inſtruire & pour les ſoulager dans leurs peines. Rien n'auroit été plus abſurde que de leur prêcher l'unité de Dieu, & de donner en même temps à Jéſus-Chriſt la qualité de *Dieu* dans un ſens impropre; les

Digitized by Google

Païens n'étoient certainement pas en état de comprendre ce ſens. Quand il ſeroit vrai que chez les Juifs le mot *Fils de Dieu* ſignifioit ſeulement Meſſie ou envoyé de Dieu, il ne pouvoit pas être entendu ainſi parmi les Païens.

6°. Enfin, toujours dans la même ſuppoſition, Jéſus-Chriſt & les Apôtres envoyés pour enſeigner aux hommes la vérité, les ont plongés dans un chaos d'erreurs. Ils n'ont fait que donner une nouvelle forme au Polythéiſme, que d'apprendre à leurs Proſélytes à adorer trois Dieux, au lieu de la multitude de Divinités payennes. Vainement on dira que ce n'eſt pas leur faute ſi on a mal pris le ſens de leurs paroles, celui que les Sociniens y donnent, n'eſt certainement pas celui qui vient d'abord à l'eſprit. De concert avec les Proteſtans ils diſent que les diſciples immédiats des Apôtres étoient des hommes ſimples, d'un eſprit médiocre, qui n'entendoient rien aux fineſſes de la grammaire, aux ſubtilités des Philoſophes, aux diſcuſſions de la critique. C'eſt à eux néanmoins que les Apôtres ont donné le ſoin d'enſeigner aux Fidèles la doctrine de Jéſus-Chriſt; il falloit donc expliquer clairement tous les articles de croyance, éviter tous les termes obſcurs ou ambigus & toutes les expreſſions équivoques, afin de retrancher tout danger d'erreur. Cela étoit d'autant plus néceſſaire que, ſuivant la doctrine de nos adverſaires, les Apôtres ne laiſſent aux Fidèles point d'autre règle de foi que leurs écrits. Cependant ſi les interprétations des Sociniens ſont vraies, le Nouveau Teſtament eſt le plus obſcur & le plus captieux de tous les livres. Qui empêchoit S. Jean d'expliquer ſa doctrine auſſi clairement que Socin? il n'auroit donné lieu à aucun doute ni à aucune mépriſe.

A Dieu ne plaiſe que nous admettions jamais un ſyſtême duquel s'enſuivent des conſéquences auſſi impies; nous ne concevons pas comment des hommes auſſi pénétrans que les Docteurs Sociniens peuvent les méconnoître.

Ont-ils donc trouvé dans l'Ecriture-Sainte des paſſages aſſez clairs & aſſez déciſifs pour avoir droit de tordre le ſens de tous ceux que nous leur oppoſons? Ils en ont deux ou trois ſur leſquels ils triomphent. *Joan.* c. 14, ℣. 28, Jéſus-Chriſt dit à ſes Apôtres : *mon Père eſt plus grand que moi.* Comment concilier, diſent-ils, ces paroles avec le dogme de la Divinité du Fils & de ſa coégalité avec le Père?

Fort aiſément, lorſque l'on n'eſt pas prévenu, il ſuffit de lire le paſſage entier. Jéſus dit à ſes Apôtres affligés de ce qu'il alloit bientôt les quitter : « ſi vous m'aimiez, vous » vous réjouiriez de ce que je vais à mon Père, parce » que mon Père eſt plus grand que moi ». Cela ſignifie

Digitized by Google

évidemment, parce que mon Père eſt dans un état de gloire, de majeſté, de ſplendeur, bien ſupérieur à celui dans lequel je ſuis ſur la terre. Ainſi l'ont entendu les Pères de l'Egliſe, lorſque les Ariens ne ceſſoient de répéter ce paſſage. *Voyez* S. Hilaire, l. 9 *de Trinit.* n. 51, &c. Ce ſens eſt confirmé par la prière que faiſoit Jéſus-Chriſt, quelques jours avant ſa paſſion, *Joan.* c. 17, ℣. 5, « Revêtez-» moi, mon Père, de la gloire que j'ai eue auprès de vous » avant que le monde fût ». Le Sauveur devoit déſirer ſans doute de retourner en prendre poſſeſſion. Les Sociniens ne ſont pas peu embarraſſés de dire en quoi conſiſtoit cette gloire dont Jéſus-Chriſt avoit joui auprès de ſon Père avant la création du monde.

Joan. c. 20, ℣. 17, Jéſus reſſuſcité dit aux ſaintes femmes : « Je monte vers mon Père qui eſt votre Père, vers » mon Dieu qui eſt votre Dieu ». Comment, diſent les Sociniens, le Père peut-il être le Dieu de ſon Fils, s'ils ſont égaux en nature? Ils oublient toujours que Jéſus-Chriſt étoit Dieu & homme, & qu'en cette dernière qualité il devoit penſer & parler comme tous les hommes, ſans que cela pût déroger à ſa Divinité. Pour la même raiſon S. Paul a dit, 1 *Cor.* c. 15, ℣. 28. « Lorſque toutes choſes auront » été ſoumiſes au Fils, il ſera lui-même ſoumis à celui qui » lui a ſoumis toutes choſes, afin que Dieu ſoit tout en » tous ». Puiſque le Fils de Dieu conſerve ſon humanité dans le ciel, & ne ceſſera jamais d'être homme, jamais à cet égard il ne ceſſera d'être ſoumis à ſon Père.

Marc. c. 13, ℣. 32, le Sauveur dit que le jour & l'heure du jugement dernier ne ſont point connus du Fils, mais du Père ſeul. Nous avons ſatisfait à cette difficulté au mot *Agnoëtes*, & à quelques autres, au mot *Fils de Dieu*.

Dans la conférence de Limborch avec le Juif Orobio, celui-ci ſoutient que les Juifs n'ont pas dû reconnoître Jéſus pour le Meſſie, parce qu'il s'eſt fait paſſer pour Dieu, & qu'il s'eſt fait rendre les honneurs de la Divinité, attentat que Dieu avoit ſévérement défendu par ſa loi. Comme Limborch étoit Socinien, il répond que Jéſus-Chriſt ne s'eſt jamais donné pour le Dieu ſouverain, mais pour ſon envoyé, que dans le Nouveau Teſtament il ne nous eſt ordonné nulle part de croire que Jéſus eſt Dieu lui-même, mais qu'il eſt le *Fils de Dieu*, c'eſt-à-dire, le Chriſt ou le Meſſie ; que l'honneur & la gloire qu'on lui rend ne ſe terminent pas à lui, mais retournent à ſon Père. Quant à ce qui regarde, dit-il, l'union de deux natures en Jéſus-Chriſt, c'eſt une queſtion étrangère à la Foi que nous preſcrivent les Livres ſaints, ſeule règle de notre croyance. *Amica collatio*, &c. p. 389, 549, &c.

Digitized by Google

Cette réponſe eſt évidemment fauſſe, le Juif n'auroit pas eu de peine à la réfuter; il auroit dit : Perſonne n'a pu mieux ſavoir en quel ſens Jéſus s'eſt donné pour Dieu que ſes Diſciples : or ils diſent qu'il eſt au-deſſus de tout le Dieu béni dans tous les ſiècles, qu'il eſt le vrai Dieu & la vie éternelle, qu'il étoit Dieu avant que le monde fût créé, que c'eſt lui qui a fait le monde, &c. N'eſt-ce pas là le Dieu ſouverain? Or la loi nous défend de reconnoître un autre Dieu que le Créateur, il a dit cent fois, *je ſuis le ſeul Dieu, il n'y en a point d'autre que moi.* Il nous eſt donc défendu d'admettre un Dieu ſouverain & un Dieu inférieur. Il eſt faux que dans nos Livres *Fils de Dieu*, *Fils du Très-Haut*, ſignifie ſeulement *Chriſt* ou *Meſſie*, puiſqu'il y eſt joint avec tous les attributs de la Divinité, & qu'ils appliquent à Jéſus des paſſages qui dans nos Ecritures déſignent *Jehovah* ou le Dieu ſouverain. Vous détruiſez vos principes en diſant que le culte rendu à Jéſus ſe rapporte à ſon Père, vous qui ſoutenez aux Catholiques que le culte rendu aux Anges & aux Saints ne peut pas ſe rapporter à Dieu, que tout culte religieux rendu à un autre Etre qu'à Dieu eſt une profanation & une idolâtrie. Nous voudrions ſavoir ce que Limborch auroit pu répliquer.

Le ſeul moyen ſolide de réfuter les Juifs eſt de leur ſoutenir que Jéſus-Chriſt n'eſt pas un autre Dieu que le Père, que dans les paraphraſes Chaldaïques le nom *Jehovah* eſt ſouvent exprimé par *le verbe de Dieu* & repréſenté comme une perſonne; que Dieu s'eſt montré plus d'une fois aux Patriarches ſous la forme d'un Ange, & s'eſt donné ſous cette forme le nom de *Jehovah;* que Dieu a pu ſe montrer ſous la nature d'un homme auſſi bien que ſous celle d'un Ange, & qu'il doit être adoré ſous toutes les formes dont il daigne ſe revêtir; enfin que les anciens Docteurs Juifs ont reconnu que le Meſſie devoit être Dieu lui-même. *Voyez* GALATIN *de Arcanis*, *&c.* l. 3.

§. III.

Les plus anciens Pères de l'Egliſe ont enſeigné clairement & conſtamment la divinité du Verbe.

Après avoir vu les paſſages de l'Ecriture-Sainte dans leſquels ce dogme eſt ſi évidemment établi, il y auroit lieu d'être fort étonné ſi les Diſciples immédiats des Apôtres & leurs ſucceſſeurs n'avoient pas été fidèles à le conſerver dans l'Egliſe. Cependant les Proteſtans unis aux Sociniens par leur intérêt commun de décréditer la tradition, ſoutien-

Digitized by Google

nent que le langage des Pères qui ont précédé le Concile de Nicée, tenu l'an 325, n'a été ni uniforme, ni toujours orthodoxe, que pendant les trois premiers ſiècles la Doctrine de l'Egliſe touchant les trois perſonnes de la ſainte Trinité n'étoit pas fixée, qu'ainſi il étoit libre à chacun d'entendre à ſa manière les paſſages de l'Ecriture qui regardent ce myſtère. Nous devons néanmoins excepter de ce nombre les Théologiens Anglicans; comme ils admettent communément la tradition des premiers ſiècles, loin d'adopter le ſentiment des autres Proteſtans, ils ont travaillé, avec autant de zèle que les Catholiques, à diſculper les anciens Pères.

Inutilement nous repréſentons aux autres qu'il y a de l'impiété à ſuppoſer que Jéſus-Chriſt qui avoit promis ſon aſſiſtance à ſon Egliſe juſqu'à la conſommation des ſiècles, qui avoit promis à ſes Apôtres l'eſprit de vérité pour toujours, *ut maneat vobiſcum in æternum*, Joan. c. 14, ℣. 16, a cependant manqué à ſa parole, qu'immédiatement après la mort des Apôtres il a laiſſé ſon Egliſe dans l'incertitude de ſavoir s'il eſt véritablement Dieu ou non; ils n'en ſont pas touchés. Nous leur diſons : ou la Divinité du *Verbe* eſt clairement & nettement révélée dans le Nouveau Teſtament, ou elle ne l'eſt pas; ſi cette révélation eſt claire, formelle, expreſſe, comment les Paſteurs de l'Egliſe qui touchoient de plus près aux Apôtres ont-ils pu en méconnoître le ſens? il s'agiſſoit d'un dogme que tout Chrétien doit croire & ſavoir. Si cette révélation eſt obſcure, équivoque, ambiguë, eſt-il croyable que Dieu l'ait donnée pour ſeul guide aux Fidèles, comme vous le ſoutenez?

Avant d'examiner ſi les premiers Pères ont été Orthodoxes ou non, il y a quelques obſervations à faire. 1°. Quand il s'agit d'un dogme incompréhenſible, tel que la génération du *Verbe*, le langage humain ne peut fournir des expreſſions aſſez claires ni aſſez exactes pour en donner la même notion à tous les eſprits, & pour prévenir toutes les fauſſes interprétations, les écrivains mêmes inſpirés n'en ont pas employé de cette eſpèce, parce qu'il n'y en a point. Quand il a fallu traduire leurs écrits, l'on n'a pas toujours trouvé des termes exactement équivalens & parfaitement ſynonymes dans les différentes langues, le traducteur du livre de l'Eccléſiaſtique s'en eſt plaint dans ſon prologue. Si donc il étoit arrivé aux anciens Pères, qui n'ont pas tous vécu dans le même pays ni dans le même temps, de ne pas s'exprimer de la même manière, il ne faudroit pas en conclure qu'ils n'ont pas entendu de même le dogme révélé dans l'Ecriture-Sainte; autre choſe eſt d'avoir une idée nette dans l'eſprit, & autre

Digitized by Google

choſe de la rendre nettement dans la langue dont on eſt obligé de ſe ſervir. Une preuve que tous les Pères ont cru la divinité du *Verbe*, par conſéquent ſon éternité, c'eſt que tous ſe ſont élevé contre les Hérétiques qui ont voulu l'attaquer. On dit qu'il auroit fallu s'en tenir aux termes de l'Ecriture, & n'y rien ajouter; les Pères l'auroient fait ſans doute, ſi les Hérétiques avoient été aſſez ſages pour s'en contenter.

2°. Pour juger équitablement de la conduite & du langage des Pères, il faut ſuivre le fil des diſputes & des queſtions qui ſe ſont élevées de leur-temps. Dès la fin du premier ſiècle, les Cérinthiens, les Valentiniens & la plupart des Gnoſtiques, prétendirent que le monde n'avoit pas été créé par le Dieu ſuprême, mais par un Éon ou un eſprit inférieur à Dieu & ennemi de Dieu. Pour les réfuter, les Pères s'attachèrent à prouver par l'Ecriture que la création eſt l'ouvrage du *Verbe* de Dieu, ſorti en quelque manière du ſein de ſon Père, pour lui ſervir de Miniſtre & d'inſtrument dans la production de toutes choſes. Ils appliquèrent à cette eſpèce de naiſſance temporelle du *Verbe*, quelques paſſages qui, pris dans toute leur énergie, expriment ſa génération éternelle. On en conclut très-mal à propos que les Pères n'admettoient donc pas celle-ci; il n'en étoit pas queſtion pour lors, & il n'étoit pas néceſſaire de la prouver pour réfuter les Hérétiques qui dogmatiſoient dans ce temps-là.

Il n'en fut plus de même à la naiſſance de l'Arianiſme, au quatrième ſiècle. Arius ſoutint que le *Verbe divin* n'a commencé à exiſter qu'immédiatement avant la création du monde, que c'eſt une créature, plus parfaite à la vérité que les autres, mais qui n'eſt ni égale ni coéternelle à Dieu le Père; il ſe prévalut de la manière dont les Docteurs de l'Egliſe des trois premiers ſiècles avoient parlé de la naiſſance du *Verbe* deſtiné à créer le monde. Il fallut donc alors examiner de plus près tous les paſſages de l'Ecriture dans leſquels il eſt parlé du *Verbe divin*, faire voir qu'ils prouvent non-ſeulement une génération temporelle antérieure à la création du monde, mais une génération éternelle en vertu de laquelle le *Verbe* eſt coéternel & conſubſtantiel au père.

Cette obſervation n'a pas échappé au ſavant Léibnitz, plus judicieux & plus modéré que les autres Proteſtans. « Il ſemble, dit-il, que quelques Pères, ſur-tout les Platoniſans, » ont conçu deux filiations du Meſſie, avant qu'il ait été né » de la Vierge Marie; celle qui le fait *Fils unique*, en tant » qu'il eſt éternel dans la divinité, & celle qui le rend *l'aîné* » *des créatures*, par laquelle il a été revêtu d'une nature » créée la plus noble de toutes, qui le rendoit l'inſtrument » de la Divinité dans la production & la direction des au-

Digitized by Google

» tres natures.... Les Ariens n'ont gardé que cette ſeconde
» filiation, ils ont oublié la première, & quelques-uns des
» Pères ont paru les favoriſer en oppoſant *le Fils* à *Eternel*,
» en tant qu'ils conſidéroient le Fils par rapport à cette *pri-*
» *mogéniture* d'entre les créatures, de laquelle S. Paul a parlé,
» *Coloſſ.* c. 1, ℣. 15. Mais ils ne lui refuſoient pas pour cela
» ce qu'il avoit déja en tant que *Fils unique* & conſubſtantiel
» au Père. » De là Léibnitz conclut avec raiſon que le Concile de Nicée n'a fait qu'établir, par ſes déciſions une doctrine qui étoit déja régnante dans l'Egliſe. *Eſprit de Léibnitz*, tom. 2, p. 49.

Si le P. Petau, le ſavant Huet, Dupin & d'autres, avoient fait cette réflexion, ils auroient parlé avec plus de circonſpection des Pères des trois premiers ſiècles, ils ne leur auroient pas attribué des erreurs auxquels ils n'ont jamais penſé; ils n'auroient pas fourni aux Proteſtans des armes pour attaquer la tradition, & des motifs de ſe confirmer dans leurs préventions contre les Pères de l'Egliſe les plus reſpectables. Pétau, *Dogm. Theol.*, tom. 2, l. 1 *de Trinit.*, c. 3, 4, 5, a raſſemblé des paſſages de Saint Juſtin, d'Athénagore, de Tatien, de S. Théophile d'Antioche, de S. Clément le Romain, de Clément & de Denis d'Alexandrie, d'Origène, de S. Grégoire Thaumaturge, de Tertullien, de Lactance, dans leſquels ces Pères ſemblent ne point connoître la génération éternelle du *Verbe*, mais ſeulement ſa naiſſance avant la création de toutes choſes; conſéquemment ils en parlent comme d'une perſonne très-inférieure au Père, comme d'une créature qui lui a ſervi de miniſtre pour exécuter tous ſes deſſeins. Cependant Pétau a été forcé de convenir que ces mêmes Docteurs de l'Egliſe, dans d'autres endroits de leurs ouvrages, ont clairement profeſſé la coéternité, la coégalité, & la conſubſtantialité du Fils avec le Père; Bullus, *Defenſio fidei Nicænæ*, Boſſuet, *ſixième Avertiſſement aux Proteſt.*; D. le Nourry, *Apparat. ad biblioth. PP.*, l'ont prouvé encore plus ſolidement.

Ces Saints Docteurs ſe ſont-ils donc contredits, ou ont-ils été dans le doute ſur le dogme révélé, & ſur le ſens des paſſages de l'Ecriture qui l'expriment, comme le prétendent les Proteſtans? Non, mais ils ont parlé relativement aux queſtions qu'ils avoient à traiter, aux perſonnes auxquelles ils avoient affaire, aux circonſtances dans leſquelles ils ſe trouvoient. Il eſt abſurde de penſer qu'ils ont nié un dogme, qu'ils en ont douté, ou qu'ils ne le connoiſſoient pas, parce qu'ils n'en ont pas parlé, lorſque cela n'étoit pas néceſſaire. On voudroit que tous les anciens Pères euſſent donné une profeſſion de foi complette de tous les articles de

la Doctrine Chrétienne, ou plutôt un catéchiſme de Doctrine & de Morale, dans lequel tout fût enſeigné & expliqué dans le plus grand détail ; cela nous ſeroit fort commode ſans doute, & ſi les Apôtres eux-mêmes l'avoient fait, cela ſeroit encore mieux ; mais puiſqu'ils ne l'ont pas fait, nous concluons qu'ils n'ont pas dû le faire.

Rien de plus ſimple que la Doctrine des Pères Apoſtoliques touchant le dogme dont nous parlons. S. Barnabé dans ſa Lettre, n. 12, dit que la gloire de Jéſus conſiſte en ce que toutes choſes ſont en lui & par lui, (ou pour lui.) Il fait évidemment alluſion aux paroles de S. Paul, *Coloſſ.*, c. 1, ℣. 16, & *Héb.*, c. 1, ℣. 3, que nous avons citées ci-devant, & qui prouvent la Divinité de Jéſus-Chriſt ; S. Clément de Rome, *Epiſt.* 1, n. 36, l'appelle comme S. Paul, *la ſplendeur de la Majeſté Divine ;* il lui applique avec l'Apôtre, les paroles du *Pſ.* 2, ℣. 7 : « Vous êtes mon Fils, je » vous ai engendré aujourd'hui » ; *Epiſt.*, 2, n. 1, « nous » devons, dit-il, penſer de Jéſus-Chriſt comme étant Dieu » & juge des vivans & des morts, & ne pas avoir une idée » baſſe de notre ſalut. » S. Ignace, *Epiſt. ad Magneſ.*, n. 7 & 8, dit que Jéſus-Chriſt vient du Père ſeul, qu'il exiſte en lui ſeul, & retourne à lui ſeul ; qu'il eſt *ſon Verbe éternel qui n'eſt pas émané du ſilence.* Dans les adreſſes de toutes ſes Lettres, il fait marcher de pair Jéſus-Chriſt & Dieu le Père, il leur rend les mêmes hommages, il leur attribue les mêmes bienfaits. S. Polycarpe, ſon condiſciple & ſon ami, a gardé le même ſtyle en écrivant aux Philippiens, & dans les Actes de ſon martyre l'Egliſe de Smyrne s'y eſt conformée. S. Ignace eſt donc le ſeul qui ait profeſſé l'éternité du *Verbe ;* c'eſt un trait lancé de ſa part contre les Cérinthiens, comme Bullus l'a fait voir. Soupçonnerons-nous les autres Pères de n'avoir pas penſé de même, parce qu'ils n'en ont rien dit dans des Lettres de morale & d'édification adreſſées aux ſimples fidèles ?

Dès le commencement du ſecond ſiècle Saint Juſtin & les Pères poſtérieurs eurent un objet différent. Il falloit faire l'apologie du Chriſtianiſme contre les attaques des Païens, & en défendre les dogmes contre les attentats des Gnoſtiques. Nous ſoutenons que dans l'un ni l'autre de ces cas, il n'étoit ni néceſſaire, ni convenable de traiter la queſtion de la Génération éternelle du *Verbe.*

1°. Ce myſtère étoit trop au-deſſus de la conception des Païens, ils l'auroient pris de travers ; il n'étoit pas aiſé de le montrer en termes exprès & formels dans nos Livres ſaints, aujourd'hui encore les Sociniens ſoutiennent qu'il n'y eſt pas ; il auroit fallu, pour prouver le contraire, une diſ-

Digitized by Google

cuſſion dans laquelle il ne convenoit pas d'entrer avec les Païens. Il étoit donc beaucoup mieux de ſe borner à leur prouver par nos Ecritures que le *Verbe* étoit avant toutes choſes, qu'il eſt le Créateur du monde, par conſéquent qu'il eſt Dieu; que ce dogme n'a rien d'abſurde, puiſque Platon, en parlant de la naiſſance du monde, a ſuppoſé un *Logos*, un *Verbe*, une idée ou un modèle archétype de ce que Dieu vouloit faire, & qu'il a ſuivi dans l'exécution; en ajoutant néanmoins que Platon l'a mal conçu, puiſqu'il n'a pas admis la création, & qu'il a ſuppoſé la matière éternelle. Voilà précisément ce que les Pères ont fait, & il n'étoit pas néceſſaire non plus, en diſputant contre les Juifs, de pouſſer plus loin les diſcuſſions.

2°. A l'égard des Hérétiques, nous avons remarqué qu'ils prétendoient que le Formateur du monde n'étoit pas Dieu lui-même, mais un Eſprit d'un ordre inférieur, & révolté contre lui; la queſtion ſe réduiſoit donc à leur prouver par l'Ecriture que le Créateur étoit le *Verbe* de Dieu, émané du ſein de la Divinité avant toutes choſes, qui avoit été comme le miniſtre de Dieu & l'exécuteur de ſes deſſeins. Conſéquemment les Pères oppoſoient aux Hérétiques les paſſages que nous avons cités : *Dieu m'a poſſédé au commencement de ſes voies. Au commencement étoit le Verbe, tout a été fait par lui. Le Fils de Dieu eſt le premier-né de toute Créature*, &c., &c. Si les Pères ont eu tort de ne pas établir dans cette diſpute la génération éternelle du *Verbe*, il faudra faire tomber la même faute ſur S. Jean, qui écrivant ſon Evangile pour réfuter Cérinthe, s'eſt borné à dire : *Au commencement étoit le Verbe*, au lieu de dire : *de toute éternité étoit le Verbe.* Les Pères ſont-ils blâmables de s'être arrêtés au même terme que ce Saint Apôtre? Il faudra condamner encore le Concile de Nicée, qui voulant établir contre les Ariens la conſubſtantialité du *Verbe*, par conſéquent ſa coéternité avec le Pere, s'eſt contenté de dire qu'il eſt né du Père, *avant tous les ſiècles*, pendant qu'il auroit pu dire qu'il eſt né de toute éternité.

Nous concluons que ſi ces termes, *au commencement*, *avant tous les ſiècles*, *avant que le monde fût*, &c., ne ſignifient point expreſſément l'éternité, du moins ils la ſuppoſent, puiſqu'encore une fois rien n'a précédé tous les temps ou tous les ſiècles que l'éternité. Ainſi l'a conçu St. Ignace, lorſqu'il a dit que le Fils de Dieu eſt le *Verbe Eternel*, qui n'eſt point émané du ſilence. Ce père étoit Diſciple immédiat de S. Jean; la Doctrine de cet Apôtre a-t-elle pu avoir un meilleur interprête? Or il n'eſt pas le ſeul qui ait ainſi parlé; Bullus, *Def. fidei Nicænæ*, ſect. 3, c. 2 & 3, a fait

Digitized by Google

voir que la coéternité du *Verbe* avec le Père a été la doctrine conſtante des Docteurs de l'Egliſe des trois premiers ſiècles.

Cela ne ſatisfait pas encore nos adverſaires, ils diſent que ſi ces Pères ont admis l'exiſtence éternelle du *Verbe* dans le ſein du Père, du moins ils ont cru qu'il n'y étoit pas une Perſonne, une Hypoſtaſe, un Être ſubſiſtant, mais ſeulement une idée, une penſée, un acte de l'entendement divin; qu'il n'a commencé d'avoir une exiſtence propre que quand il eſt ſorti du ſein de ſon Père pour créer le monde.

Rien de plus faux que cette nouvelle imagination. 1°. Nous défions ces critiques téméraires de citer un ſeul des Pères qui ait dit formellement & en termes exprès, que le *Verbe* dans le ſein de ſon Père n'étoit pas une Perſonne, une Hypoſtaſe, un Être ſubſiſtant, & qu'il n'y avoit pas une exiſtence propre. On ne peut leur attribuer cette erreur que par voie de conſéquence, en ajoutant à ce qu'ils ont dit, & en prenant les termes dans un ſens faux : méthode perfide, de laquelle nos adverſaires ne veulent pas que l'on ſe ſerve, même à l'égard des Hérétiques.

2°. Ces Pères avoit lu S. Jean; ils faiſoient profeſſion de ſuivre ſa Doctrine, & nous devons leur ſuppoſer aſſez d'intelligence pour avoir compris la force des termes. Or S. Jean dit qu'au commencement & avant l'exiſtence du monde, le *Verbe* étoit en Dieu, ou plutôt avec Dieu, *προς Θεον*, & qu'il étoit Dieu; cela peut-il ſe dire d'une penſée ou d'une idée, telle que celles que nous avons? Quand tous ces Pères auroient été entichés de platoniſme, jamais Platon n'a dit d'une idée qu'elle étoit Dieu. S. Jean, c. 17, ℣. 5, rapporte ces paroles de Jéſus-Chriſt : « Glorifiez-moi, mon Père, » avec vous de la gloire que j'ai eue avec vous, ou auprès » de vous, *παρα σοὶ*, avant que le monde fût ». Si le *Verbe* n'étoit pas un Être ſubſiſtant dans le ſein de ſon Père, ce langage eſt inintelligible.

3°. Les Pères des trois premiers ſiècles l'ont répété, ils ont dit que le *Verbe* étoit non-ſeulement en Dieu, mais avec Dieu, que le père n'a jamais été ſans lui, qu'il étoit comme le conſeil du Père. Ils lui ont appliqué les paſſages du livre de la Sageſſe que nous avons cités; pour rapporter leurs paroles, il faudroit copier deux ou trois chapitres de Bullus.

4°. Allons plus loin. Quand quelques-uns des Pères auroient dit que le *Verbe* dans le ſein du Père n'étoit pas *une perſonne*, il ne s'enſuivroit rien; dans toutes les langues, *perſonne* ſignifie, aſpect, figure, apparence extérieure, ce qui paroît aux yeux; or il eſt clair qu'avant la création

d'aucun

Digitized by Google

d'aucun être doué de connoiſſance le *Verbe* n'étoit pas une perſonne dans ce ſens; mais y a-t-il aucun des Pères qui ait dit qu'avant ce moment le *Verbe* n'étoit pas un être ſubſiſtant?

5°. Puiſque les Pères ont enviſagé la création comme une eſpèce d'émanation, ou plutôt d'apparition du *Verbe* hors du ſein de ſon Père, ces ſaints Docteurs ont pu dire ſans erreur qu'avant cet inſtant le Père n'étoit pas père & que le Fils n'étoit pas fils *d'une manière ſenſible*, comme ils l'ont été depuis. On a pu dire que dans ce nouvel état le *Verbe* étoit inférieur, ſubordonné, ſoumis à ſon Père, qu'il étoit ſon Miniſtre, &c. Mais cela ne pouvoit pas être eu égard à ſa génération éternelle, puiſqu'en vertu de celle-ci il eſt conſubſtantiel au Père. Il ſeroit abſurde que les Pères euſſent dit tout à la fois que le *Verbe* n'étoit pas un Être ſubſiſtant, que cependant il étoit le miniſtre de ſon Père, &c. Ces deux accuſations ſe détruiſent l'une l'autre.

6°. Tertullien eſt le ſeul qui ait dit que Dieu n'étoit pas Père avant d'avoir produit ſon Fils pour créer le monde, mais il l'a dit ſeulement dans le ſens que nous venons d'indiquer, puiſqu'il ajoute de même que Dieu n'étoit pas le Seigneur avant qu'il y eût des créatures ſur leſquelles il exerçât ſon domaine, & qu'il n'étoit pas juge avant qu'il y eût des crimes. Il ne l'étoit pas *d'une manière ſenſible*, mais il étoit tout cela par eſſence & de toute éternité. Bullus a fait voir, par d'autres paſſages clairs & formels de Tertullien, qu'il a enſeigné que le *Verbe* eſt éternel comme le Père, que de toute éternité il a été dans le ſein du Père, non-ſeulement comme un attribut métaphyſique, mais comme un être ſubſiſtant & une perſonne, que le Père n'a jamais été ſans lui, qu'il eſt Dieu de Dieu, la ſageſſe, la raiſon, le conſeil du Père, qu'ainſi le Père n'étoit pas ſeul, &c., & il le prouve par le livre des Proverbes que nous avons cité, & par ces mots de S. Jean: *il étoit avec Dieu, & il étoit Dieu. Défenſ. fidei Nicænæ*, ſect. 3, c. 10, §. 5 & ſuiv.

Il eſt conſtant d'ailleurs que Tertullien s'eſt fait un ſtyle & une méthode qui ne ſont qu'à lui, qu'il prend très-ſouvent les termes dans un ſens fort différent de leur ſignification commune, que par cette raiſon même il eſt très-obſcur. Mais dès qu'un auteur s'eſt expliqué pluſieurs fois d'une manière orthodoxe & fondée ſur l'Ecriture-Sainte, il y a de l'injuſtice à prendre dans un mauvais ſens des expreſſions inexactes qui lui ſont échappées dans une diſpute ſur un ſujet très-obſcur. Par cette méthode on prouveroit que Tertullien ſe contredit dans toutes les pages de ſes livres, qu'il eſt non-ſeulement le plus impie de tous les Hérétiques,

mais le plus inſenſé de tous les raiſonneurs. Il n'en eſt rien, quoiqu'en diſent ſes accuſateurs, Proteſtans ou autres. *Voyez* TERTULLIEN.

Mais ces critiques intrépides ne veulent écouter ni Bullus, ni Boſſuet, ni D. Le Nourry; ces Théologiens, diſent-ils, n'ont pas pris le vrai ſens des Pères, parce qu'ils ne connoiſſoient pas le ſyſtême philoſophique duquel les Pères étoient imbus. C'eſt un dernier reproche qui nous reſte à examiner.

§. IV.

Les Pères n'ont pris ni dans Platon, ni dans les nouveaux Platoniciens ni dans aucune autre Ecole de Philoſophie, mais dans l'Ecriture - Sainte, ce qu'ils ont dit du Verbe Divin.

On n'a pas été fort étonné de voir les Sociniens ſoutenir que les Pères de l'Egliſe des trois premiers ſiècles avoient puiſé dans Platon leur doctrine touchant le *Logos* ou le *Verbe* divin; la licence de ces Hérétiques ne connut jamais de bornes. Mais on n'a pu voir ſans ſcandale les Proteſtans appuyer ce même paradoxe, reprocher conſtamment aux Pères de l'Egliſe un attachement exceſſif à la Philoſophie de Platon; de-là ſont partis quelques incrédules pour affirmer que le commencement de l'Evangile de S. Jean a été écrit par un Philoſophe Platonicien. Si cette ineptie méritoit une réfutation ſérieuſe, nous dirions que ſuivant cet Evangile même, Jéſus-Chriſt choiſit pour ſes Apôtres de ſimples pêcheurs de Galilée; que ſelon les *Actes des Apôtres*, c. 4, ℣. 13, les Juifs reconnurent que Pierre & Jean étoient ſans étude & ſans lettres; que les Apôtres remplis des lumières du S. Eſprit n'avoient pas plus beſoin des leçons de Platon que de celles des Philoſophes Chinois.

Sandius & Leclerc ont cru mieux rencontrer en diſant que S. Jean a pu prendre l'idée du *Verbe divin* dans le Juif Philon, grand partiſan de la philoſophie Platonicienne. Mais c'eſt principalement en Egypte que les ouvrages de Philon étoient répandus, & il n'y a aucune preuve que S. Jean ait mis les pieds en Egypte; il a écrit ſon Evangile à Ephèſe, à cent cinquante lieues au moins des confins de l'Egypte. Il auroit été plus ſimple d'imaginer que S. Jean a puiſé la notion du *Logos* chez les Corinthiens, qu'il s'eſt propoſé de réfuter. Des critiques auſſi habiles auroient dû ſe ſouvenir que l'Hébreu *Deber Jehovah*, la parole du Seigneur, eſt rendu par Λογος τȣ̃ Κυρίȣ, dans plus de cent endroits de la Verſion des Septante, que dans vingt de ces paſſages

cette parole eſt repréſentée comme un être ſubſiſtant & agiſſant, comme une perſonne, un Ange, un envoyé qui exécute les volontés de Dieu, il n'a donc pas été beſoin que Philon ni S. Jean allaſſent chercher cette idée dans les écrits de Platon.

Dans les articles Platonisme & Trinité Platonique, nous avons réfuté la chimère du prétendu Platoniſme des Pères, mais il faut démontrer encore que l'idée qu'ils ont eue du *Verbe divin* ne reſſemble pas plus au *Logos* de Platon que le jour à la nuit.

1°. Qu'eſt-ce que le *Logos* de Platon? Déja nous nous trouvons arrêtés à ce premier pas. Suivant pluſieurs Platoniciens, c'eſt la raiſon, l'intelligence, la faculté de penſer, de raiſonner, de ſaiſir la différence des choſes, & d'exprimer ſes penſées par la parole; c'eſt ainſi que Platon l'a expliqué lui-même dans la *Thætete*, p. 141, E. Selon d'autres, c'eſt l'idée, le plan, le deſſin, le modèle archétype que Dieu avoit dans l'eſprit lorſqu'il a voulu créer le monde & qu'il a ſuivi dans l'exécution; & tel eſt, dit-on, la notion que Philon le Juif en a conçue. Les Pères diſent au contraire que c'eſt la connoiſſance que Dieu a de ſoi-même & de tous ſes divins attributs, par conſéquent de ſa puiſſance infinie, de tout ce qu'il peut faire & de tout ce qu'il fera pendant toute la durée des ſiècles; ou plutôt que c'eſt le terme de cette connoiſſance. Une idée auſſi ſublime n'a certainement pas pu venir à l'eſprit d'aucun Philoſophe privé des lumières de la révélation. Si l'on veut comparer ce que Platon dit du *Logos*, avec ce qui eſt dit de la ſageſſe divine dans les Proverbes, on verra combien les notions du Philoſophe Grec ſont foibles, baſſes, obſcures en comparaiſon de celles de l'écrivain ſacré.

2°. Platon a-t-il enviſagé le *Logos* comme un Etre ſubſiſtant & diſtingué de l'entendement divin? Nouvelle diſpute entre ſes interprêtes. Les uns le prétendent ainſi, parce qu'il a dit que le modèle archétype du monde eſt *un Etre éternel & animé*. Les autres ſoutiennent que c'eſt une abſurdité de laquelle un auſſi beau génie que Platon étoit incapable, qu'il a conçu les idées de Dieu ſemblables à celles d'un homme, que ce ſont des êtres purement métaphyſiques & intellectuels. Ils ajoutent que quand le *Logos* ſeroit l'idée archétype du monde, il ne ſeroit animé que métaphoriquement, en tant que ce ſeroit le modèle d'un être animé. Quoi qu'il en ſoit, Platon n'attribue à cet être prétendu aucune action; les Pères au contraire diſent avec S. Jean que le *Verbe divin* étoit avec Dieu, qu'il étoit Dieu, qu'il a fait le monde, qu'il s'eſt incarné, &c.

Digitized by Google

3°. Platon n'a jamais dit que le *Logos* eſt le Fils de Dieu, ni le Fils unique; c'eſt le monde qu'il appelle Μονογενὴς, unique production, ſeul ouvrage de Dieu. Il n'a pas dit que Dieu eſt le Père du *Logos*, mais qu'il eſt le Père du monde; c'eſt le monde & non le *Logos* qu'il nomme l'*image des Dieux éternels*. Il n'a point enſeigné que le *Logos* eſt ſorti du ſein du Père, ni qu'il a été l'ouvrier de ce monde, ni que cet ouvrier eſt la ſageſſe divine. Voilà cependant les expreſſions que les Pères ont copiées dans les auteurs ſacrés. Il n'y a donc rien de commun entre leur doctrine & celle de Platon que le mot *Logos*; mais un mot ne prouve rien, il s'agit du ſens.

4°. Dieu dit: *que la lumière ſoit, & la lumière fut*. Voilà le *Verbe* créateur que les Ecrivains ſacrés ont révélé, que les Pères ont adoré, & que Platon n'a pas connu, puiſqu'il n'a pas admis la création & qu'il a ſuppoſé la matière éternelle. Remarque déciſive qui efface toute reſſemblance entre la Philoſophie des Pères & celle de Platon, & de laquelle nous ferons uſage dans un moment.

Beauſobre, Moſheim, Brucker & d'autres, plus aviſés que leurs prédéceſſeurs, ont imaginé une nouvelle hypothèſe; ils ont avoué qu'à la vérité les Pères n'ont pas copié ſervilement les écrits ni les idées de Platon, mais qu'ils ont embraſſé le ſyſtême des nouveaux Platoniciens. Pendant les trois premiers ſiècles, diſent-ils, la plupart des Pères étudièrent la philoſophie dans l'école d'Alexandrie; or le nouveau Platoniſme enſeigné dans cette école étoit un mélange de la doctrine de Platon avec celle des Philoſophes Orientaux; les Pères imbus de cette nouvelle Philoſophie y ſont demeurés conſtamment attachés, ils ſe ſont ſervis du langage des nouveaux Platoniciens pour expliquer les dogmes du Chriſtianiſme; ils ont ainſi altéré la pureté de la Doctrine Chrétienne, & ont cauſé des maux infinis dans l'Egliſe. Ceux qui ont voulu juſtifier les Pères y ont mal réuſſi, parce qu'ils n'ont pas connu ce nouveau ſyſtême, ni les opinions des Orientaux. Pour étayer cette nouvelle hypothèſe, les critiques Proteſtans ont prodigué l'érudition, les recherches, les conjectures, ils ſe ſont flattés d'avoir enfin trouvé la clef de toutes les anciennes diſputes.

Dans les articles ÉMANATION, PLATONISME, §. 2 & 3, TRINITÉ PLATONIQUE, §. 2 & 3, nous avons déja réfuté ce ſavant rêve, nous avons fait voir qu'il n'eſt fondé ſur aucune preuve poſitive, & qu'il eſt contredit par des faits certains; mais il eſt bon de raſſembler en peu de mots ce que nous avons dit.

1°. De tous les Pères accuſés de Platoniſme ancien ou

Digitized by Google

nouveau, les deux ſeuls qui aient certainement étudié la Philoſophie dans l'école d'Alexandrie, ſont S. Clément & Origène; il eſt très-probable qu'aucun des autres n'y a mis les pieds, & ne s'eſt informé de ce que l'on y enſeignoit. Ces Pères citent Platon lui-même, jamais ils n'ont parlé des Alexandrins, ni de leurs opinions; s'ils y avoient été attachés ce ſilence ſeroit ſurprenant. Les écoles de Philoſophie d'Athènes ont été fréquentées par les Chrétiens juſqu'au cinquième ſiècle; S. Baſile, S. Grégoire de Nazianze, l'empereur Julien, &c, y avoient fait leurs études. A entendre nos critiques, il ſemble qu'Alexandrie ait été pendant trois cents ans la ſeule ville où l'on ait pu apprendre la philoſophie, c'eſt une erreur.

2°. Nous ſommes fondés à révoquer en doute le prétendu mélange de la Philoſophie Orientale avec celle de Platon dans cette école, avant l'an 250; puiſque c'eſt en 243 que Plotin, après y avoir paſſé dix ans, alla exprès en Orient, pour ſavoir quelle étoit la doctrine des Orientaux. Or à cette époque Clément ni Origène n'étoient plus en Egypte; le premier étoit mort avant l'an 217, & le ſecond, qui mourut l'an 258, avoit quitté Alexandrie avant Plotin.

3°. De l'aveu de nos ſavans Critiques, la baſe du nouveau Platoniſme & de la Philoſophie Orientale étoit le ſyſtême des émanations, & les Philoſophes ne l'avoient embraſſé que parce qu'ils ne vouloient pas admettre la Création. Or de tous les Pères que l'on accuſe il n'en eſt pas un ſeul qui n'ait profeſſé hautement le dogme de la Création, & qui n'ait blâmé les Philoſophes qui refuſoient de le recevoir. Au mot *émanation*, nous avons cité les témoignages exprès de S. Juſtin, d'Athénagore, de Théophile d'Antioche, de S. Irénée & d'Origène; on trouvera celui de Tatien à l'article de ce Père. Comme nous y avons oublié celui de Clément d'Alexandrie, voici ce qu'il en a dit, *Exhort. ad Gent.* p. 4, édit. de Potter, p. 55. « Combien eſt grande la puiſſance de Dieu, dont la volonté ſeule eſt la création du monde! Il a tout fait ſeul, comme étant ſeul vrai Dieu. Par ſa ſimple volonté il opère, & l'exiſtence ſuit ſon ſimple vouloir ». *Strom.* l. 5, c. 14, p. 699, « les Stoïciens veulent que Dieu pénètre toute la nature; pour nous nous diſons qu'il en eſt le créateur, & qu'il a tout fait par ſa parole », p. 701, il voudroit perſuader que Platon a enſeigné que Dieu a fait le monde *de rien*, ou de ce qui n'étoit pas. P. 707, « Pytagore, dit-il, Socrate & Platon, en méditant ſur la fabrique de ce monde, que la main de Dieu a fait & conſerve toujours, ont entendu ſans doute cette ſentence de Moïſe: *il a dit, & tout a été fait*, par la-

» quelle il nous apprend que l'ouvrage de Dieu eſt ſa ſeule parole ». *Ibid.* l. 4, c. 13, p. 604, il attaque ceux qui diſent qu'il y a un Dieu plus grand & plus puiſſant que le Créateur, c'étoient les Gnoſtiques. « Que celui-ci, dit-il, » ſoit le Père du Fils, le Créateur & le Seigneur Tout-Puiſ- » ſant, c'eſt une vérité que nous traiterons ailleurs.

De quel front les Critiques Proteſtans oſent-ils accuſer les Pères des trois premiers ſiècles d'avoir été conſtamment attachés à la Philoſophie des nouveaux Platoniciens, pendant que tous ont ſolemnellement profeſſé le dogme oppoſé au principe fondamental de cette nouvelle ſecte de Philoſophes? Voilà ce que nous ne concevons pas.

4°. Il n'eſt pas fort certain que les émanations aient été le ſyſtême commun des Orientaux. Brucker convient que le premier & le principal fondateur de la Philoſophie des Chaldéens & des Perſes a été Zoroaſtre; or celui-ci n'enſeigne pas formellement les émanations. M. Anquetil qui nous a donné les ouvrages de ce légiſlateur célèbre, s'eſt attaché à faire voir que Zoroaſtre admet la Création. Quand d'autres Philoſophes Orientaux auroient ſoutenu les émanations, il faudroit encore prouver que les Pères de l'Égliſe les ont ſuivis, plutôt que de s'attacher au dogme de la Création formellement enſeigné dans l'Écriture Sainte. Or ils ont fait préciſément le contraire; non-ſeulement ils ont profeſſé ce dogme, mais ils ont prouvé que c'eſt le ſeul vrai, & ils ont blâmé tous les Philoſophes qui ne vouloient pas l'admettre.

Cela n'a pas empêché Mosheim ni Brucker de nous peindre Origène & Clément d'Alexandrie comme deux ſectateurs enthouſiaſtes du nouveau Platoniſme, de leur prêter le ſyſtême des émanations avec toutes ſes conſéquences abſurdes, & de bâtir ſur cette baſe chimérique le prétendu ſyſtême philoſophique de ces deux Pères. Brucker a pouſſé l'entêtement juſqu'à dire que le Paraphraſte Chaldéen a reçu des Orientaux l'idée du *Logos*. *Hiſt. crit. philoſ.* tom. 6, p. 535. Il ne lui reſtoit plus qu'à dire que S. Jean a emprunté cette idée du Paraphraſte Chaldéen, qu'ainſi en dernière analyſe les Chaldéens en ſont les créateurs. La vérité eſt que dans tout ce qui nous reſte de Philoſophie Chaldéenne, il n'eſt pas plus queſtion du *Logos* que du myſtère de l'Incarnation, qu'il n'eſt pas même poſſible d'en avoir une idée telle que les livres ſaints nous la donnent, ſans admettre la Création. Ainſi toute cette généalogie d'opinions philoſophiques forgée par Mosheim & par Brucker n'a pas l'ombre de vraiſemblance.

Nous ſoutenons que les Pères de l'Égliſe des trois pre-

miers ſiècles de l'Egliſe n'ont jamais admis qu'une ſeule émanation, ou *probole*, c'eſt celle du *Verbe* divin, ſorti en quelque manière du ſein de ſon Père pour créer le monde; mais encore une fois, cette émanation n'a rien de commun avec la génération éternelle du *Verbe*, de laquelle les Pères n'ont pas parlé auſſi fréquemment, parce que l'on n'en diſputoit pas pour lors. Quelques-uns même des Pères, en particulier Tertullien, ont rejeté le terme de *probole*, parce qu'ils craignoient qu'on ne l'entendît dans le même ſens que les Valentiniens entendoient l'émanation de leurs *Eons*; ceux-ci ſortoient de Dieu & en demeuroient ſéparés, on ne pouvoit les enviſager que comme une portion détachée de la ſubſtance divine; au lieu que le *Verbe* en ſe manifeſtant au dehors par la Création, eſt demeuré intimement uni à ſon Père, ſuivant ces paroles: *Je ſuis dans mon Père & mon Père eſt en moi. Le Fils unique qui eſt dans le ſein du Père*, &c. Les Docteurs de l'Egliſe ont-ils encore pris le ſens de ces paroles dans le nouveau Platoniſme, ou dans la Philoſophie Orientale?

Nous ne devons donc pas être émus de quelque reſſemblance qui ſe trouve entre les expreſſions de ces Pères & celles des nouveaux Platoniciens; elle étoit affectée de la part de ces derniers. De l'aveu de nos adverſaires, ceux-ci étoient des fourbes qui défiguroient la doctrine de Platon, qui lui prêtoient des opinions qu'il n'eut jamais, afin de perſuader que cette doctrine étoit la même que celle du Chriſtianiſme, & que Platon avoit auſſi-bien connu la vérité que Jéſus-Chriſt. Quelques-uns pouſſèrent l'impoſture juſqu'à prétendre que Platon avoit admis la Création, malgré l'évidence du contraire. Ce ne ſont donc pas les Pères qui ont emprunté le langage des nouveaux Platoniciens, ce ſont ceux-ci qui ont copié malicieuſement celui des Pères. S. Clément de Rome, S. Ignace, S. Polycarpe, S. Juſtin, Tatien, Athénagore, S. Irénée, S. Théophile d'Antioche, &c, étoient plus anciens qu'Ammonius, que l'on nous donne pour auteur du nouveau Platoniſme. La ſupercherie de ſes diſciples eſt poſtérieure au temps auquel Clément d'Alexandrie & Origène enſeignèrent dans cette école; ſi elle avoit déja ſubſiſté de leur temps, tous deux l'auroient déja démaſquée & confondue. De même qu'Origène a réfuté Celſe toutes les fois que ce Philoſophe a voulu comparer la doctrine de Platon avec celle des auteurs ſacrés, il auroit auſſi réfuté Ammonius, s'il avoit commis la même infidélité de laquelle ſes diſciples ſe rendirent coupables dans la ſuite.

C'en eſt une très-évidente, de la part des Critiques Proteſtans, de confondre les époques, de ſuppoſer ſans preuve

Digitized by Google

que la philoſophie des Alexandrins étoit la même, ſous Clément & ſous Origène, qu'elle a été depuis entre les mains de Plotin, de Porphyre, de Jamblique, &c., tous Païens entêtés & fourbes, dont le témoignage ne mérite aucune croyance. *Voyez* Eclectiques.

VERGE. Dans l'Ecriture-Sainte ce mot a différentes ſignifications ; il déſigne une branche d'arbre, *Gen.* c. 30, ℣. 41 : un bâton de voyageur, *Luc*, c. 9 : la houlette d'un paſteur, *Pſ.* 22, ℣. 4 : les inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour châtier les hommes, *Pſ.* 88, ℣. 32. Il ſignifie un ſceptre, qui eſt le ſymbole de l'autorité ; *Eſth.* c. 5, ℣. 2 : un rejeton, le dernier enfant d'une famille, *Iſaïe*, c. 11, ℣. 2 : les reſtes ou les derniers deſcendans d'une nation : *Pſ.* 73, ℣. 2. Par les circonſtances dans leſquelles ce mot eſt employé, on en voit aiſément le vrai ſens.

VÉRITÉ. Lorſque l'Ecriture-Sainte ſe ſert de ce terme à l'égard de Dieu, il ſignifie non-ſeulement ſa véracité, perfection en vertu de laquelle Dieu ne peut ni ſe tromper lui-même, ni induire les hommes en erreur, mais la fidélité & l'exactitude infaillible avec laquelle Dieu accomplit ſes promeſſes. C'eſt dans ce ſens qu'elle répète ſi ſouvent que la miſéricorde & la *Vérité* de Dieu ſont éternelles, que nous devons y compter pour ce monde & pour l'autre ; ordinairement les deux attributs ſont joints enſemble. *Vérité* ſignifie auſſi la juſtice ; lorſque le Pſalmiſte dit à Dieu, votre loi & la *vérité*, tous vos préceptes, toutes vos voies, tous vos jugemens ſont la *vérité*, cela veut dire que tous les Commandemens de Dieu ſont juſtes & avantageux à l'homme, que nous trouvons notre bonheur à les accomplir. Quand il eſt dit, *Joan.* c. 1, que le verbe divin eſt rempli de grâce & de *vérité*, que la grâce & la *vérité* ont été apportées par Jéſus-Chriſt, cela ne ſignifie pas ſeulement qu'il eſt venu enſeigner aux hommes les vérités qu'ils ignoroient, mais qu'il eſt venu accomplir toutes les promeſſes que Dieu avoit faites, & répandre les grâces que les Prophêtes avoient annoncées. De même quand il dit : *je ſuis la voie, la vérité & la vie*, cela ſignifie, c'eſt moi qui montre aux hommes le chemin du ſalut, qui leur enſeigne les vérités qu'ils ont beſoin de connoître, qui leur donne la vie de l'ame & les conduis à la vie éternelle. En parlant des hommes, la *vérité* déſigne quelquefois la fidélité à obſerver la loi de Dieu, les actes d'une vertu ſincère, ſur-tout de juſtice, de charité, de miſéricorde, de piété, &c. *Joan.* c. 3, ℣. 21, *celui qui fait la vérité vient à la lumière*, &c.

Digitized by Google

Lorſqu'il s'agit d'un des Livres ſaints, il faut diſtinguer la *vérité* des faits qu'il contient d'avec l'authenticité du livre ou de l'hiſtoire. L'Evangile de S. Matthieu, par exemple, pourroit être vrai dans tout ce qu'il rapporte, ſans être authentique, ſans avoir été écrit par cet Apôtre, il ſuffiroit qu'il eût été écrit par un autre témoin bien inſtruit des actions & de la Doctrine de Jéſus-Chriſt; mais il ne peut pas être authentique ſans être vrai, parce qu'un témoin tel que cet Apôtre n'a pas pu ſe tromper ſur les faits qu'il rapporte, il n'a pu avoir d'ailleurs aucun intérêt d'en impoſer, & s'il avoit voulu le faire, il ne pouvoit manquer d'être contredit par d'autres témoins auſſi bien informés que lui. *Voyez* AUTHENTICITÉ.

VÉRONIQUE, terme formé de *vera icon*, vraie image. C'eſt la repréſentation de la face de notre Seigneur empreinte ſur un linge ou un mouchoir, que l'on garde à S. Pierre de Rome. Quelques-uns croient que ce linge eſt le ſuaire qui fut mis ſur le viſage de Jéſus-Chriſt dans le Sépulchre, & dont il eſt fait mention, *Joan.* c. 20, ℣. 7. D'autres ſe ſont perſuadés, mais ſans aucune preuve, que c'eſt le mouchoir avec lequel une ſainte femme de Jéruſalem eſſuya le viſage du Sauveur, lorſqu'il alloit au Calvaire chargé de ſa croix. Cette opinion populaire a pu venir de ce que les peintres ont ſouvent repréſenté la *Véronique*, ou la vraie image, ſoutenue par les mains d'un Ange, & d'autres par les mains d'une femme.

Quoi qu'il en ſoit, le premier monument dans lequel il eſt parlé de cette image, eſt un cérémonial dreſſé l'an 1143 par Benoît, Chanoine de S. Pierre de Rome, & dédié au Pape Céleſtin II, que le P. Mabillon a publié dans ſon *Muſæum Italicum*, tome 2, p. 122; mais il en eſt fait mention dans les lettres ou dans les bulles de pluſieurs Papes poſtérieurs. On ne ſait pas en quel temps l'on a commencé à l'honorer.

Il n'eſt pas néceſſaire d'avertir qu'en rendant un culte à cette image nous avons intention d'honorer le Sauveur lui-même, dont elle nous rappelle le ſouvenir. Il en eſt de même de celui que l'on rend à la *ſainte Face* qui ſe garde dans la cathédrale de Lucques, aux ſaints Suaires de Turin, de Beſançon & de Cologne, & à d'autres repréſentations ſemblables. Les Meſſes, les Offices, les Prières qui ont été compoſées à ce ſujet, ont pour objet Jéſus-Chriſt, & nous retracent la mémoire de ſes ſouffrances; elles n'ont aucun rapport à la prétendue ſainte femme de Jéruſalem nommée *Véronique*, que l'Egliſe n'a jamais reconnue. Mais il y a eu

Digitized by Google

une ſainte Religieuſe de ce nom à Milan dans le 15e. ſiècle. Voyez *Vies des Pères & des Martyrs*, tome 1, p. 221.

VERSCHORISTES. *Voyez* Hattémistes.

VERSET DE L'ÉCRITURE - SAINTE. *Voyez* Concordance.

VERSION DE L'ÉCRITURE-SAINTE. C'eſt la traduction du texte dans une autre langue. De tout temps il a été très - difficile de donner du texte hébreu de l'Ancien Teſtament une *Verſion* parfaite, qui ne s'écartât jamais du ſens de l'original, qui rendît exactement la valeur de tous les termes. Le traducteur Grec du livre de l'Eccléſiaſtique l'a remarqué dans ſon prologue, l'imperfection de la *Verſion* des Septante, faite par les Juifs les plus inſtruits qu'il y eût pour lors, confirme cette obſervation, & l'on peut en donner pluſieurs raiſons.

1°. L'hébreu, langue la plus ancienne dans laquelle il y ait des monumens, eſt une langue pauvre en comparaiſon de celles qui ont été parlées par des peuples civiliſés, inſtruits, exercés dans les ſciences & les arts; nous l'avons remarqué en ſon lieu. Les métaphores y ſont donc très-fréquentes, il n'eſt pas toujours aiſé de voir ſi une expreſſion eſt ſimple ou emphatique, s'il faut l'entendre dans le ſens littéral ou dans un ſens figuré.

2°. Lorſque l'on a commencé de traduire les livres hébreux, cette langue n'étoit plus vivante depuis pluſieurs ſiècles, ni parlée par les Juifs dans ſon ancienne pureté, il s'y étoit gliſſé des termes chaldéens & ſyriaques, pluſieurs mots pouvoient avoir changé de ſignification; c'eſt ce qui eſt arrivé à toutes les langues, par le mélange des peuples & par le changement de prononciation. Il auroit fallu que le traducteur eût une connoiſſance parfaite, non-ſeulement des deux langues dont l'une devoit être l'interprête de l'autre, mais encore de la littérature Orientale; un tel homme étoit difficile à trouver, ſoit chez les Juifs, ſoit chez les autres nations.

3°. Les livres de Moïſe traitent d'une infinité de matières différentes, de Théologie, de Géographie, de Phyſique, d'Hiſtoire Naturelle & civile; il y a des détails de mœurs, d'arts, de lois, de cérémonies, des remarques ſur les nations voiſines de la Paleſtine, des alluſions à leurs uſages, des deſcriptions de lieux qui avoient changé de face, de peuples qui n'exiſtoient plus, ou qui étoient devenus méconnoiſſables. Moïſe avoit vu ce qu'il racontoit, ou il le tenoit de

témoins bien inſtruits; il auroit fallu avoir des connoiſſances auſſi étendues que les ſiennes, pour rendre parfaitement ſes idées dans une langue différente.

4°. Dans les ſiècles dont nous parlons les ſciences n'étoient pas auſſi cultivées qu'elles le ſont, ni les ſources d'érudition auſſi abondantes; on n'avoit pas réduit l'étude des langues en méthode, on n'avoit ni Dictionnaire, ni Grammaire, ni Concordance; on n'avoit pas comparé les langues, il étoit rare de trouver un homme qui en eût appris pluſieurs. Les peuples ſe connoiſſoient moins, on faiſoit moins d'attention aux idées, aux mœurs, aux opinions des différentes nations. Les Juifs avoient éprouvé des révolutions terribles, ils étoient devenu très-différens de ce qu'ils avoient été ſous Moïſe, ſous les Juges & ſous les Rois. S. Jérôme avoit ſenti la néceſſité d'être ſur les lieux, de connoître la Paleſtine & les environs, pour traduire exactement les Livres ſaints; il y donna tous ſes ſoins, il a dû réuſſir mieux qu'un autre. Mais il eut beſoin des Juifs pour apprendre l'hébreu, ſes maîtres de langue n'avoient ni autant de génie, ni autant de connoiſſances que lui; il ne s'eſt pas flatté d'avoir atteint le dernier degré de la perfection, mais il a fait tout ce qu'il étoit poſſible de faire dans ſon ſiècle. Les Critiques Proteſtans qui ont affecté de le cenſurer & de déprimer ſes travaux, n'en ſavoient pas aſſez pour les apprécier, ils ont voulu cacher, par des traits d'ingratitude, les obligations qu'ils lui avoient; ſa *Verſion* eſt inconteſtablement la meilleure de toutes celles qui ont paru. *Voyez* VULGATE.

Le texte grec du Nouveau Teſtament n'eſt pas non plus ſans difficultés, c'eſt un mélange d'helléniſmes & d'hébraïſmes, mais ils n'y ſont pas en auſſi grand nombre que des Littérateurs demi-ſavans l'ont prétendu; *voyez* HELLÉNISTIQUE. Le grec & l'hébreu ou le ſyriaque, tels qu'on les parloit dans la Judée du temps des Apôtres, n'étoient purs ni l'un ni l'autre; dans leurs écrits pluſieurs termes grecs n'ont pas exactement la même ſignification que chez les Auteurs profanes. Il falloit exprimer des idées qui n'étoient jamais venues dans l'eſprit des hommes avant Jéſus-Chriſt, leur apprendre une doctrine & des vérités inconnues juſqu'alors; les Apôtres ne pouvoient ſe ſervir que des mots communément uſités dans le diſcours ordinaire. « Quoique » je ſois, dit S. Paul, ignorant dans les fineſſes du langage, » je ne le ſuis point dans la ſcience que j'enſeigne, & je » me ſuis fait entendre de vous en toutes choſes ». 2 *Cor.*, c. 11, ℣. 6.

Concluons-nous de ces réflexions que le texte de l'E-

eriture eſt dóne inintelligible, qu'il eſt impoſſible d'en avoir une bonne *verſion?* Cela ſeroit vrai, ſi nous n'avions point d'autre ſecours que ce texte. Mais en fait de dogmes, les Juifs avoient conſervé le ſens de leurs Livres par tradition, l'Egliſe Chrétienne eſt dans un cas encore plus favorable. Les Apôtres ont inſtruit les Fidèles de vive voix, auſſi-bien que par écrit; ils ont formé non-ſeulement des Diſciples & une Ecole, mais des ſociétés nombreuſes, qui n'ont jamais ceſſé de lire leurs écrits, & qui, en matière de croyance & de morale, ont toujours été d'accord ſur le ſens qu'il falloit y donner; ce ſens une fois fixé par la croyance uniforme de ces Egliſes ſouvent très-éloignées l'une de l'autre, par l'enſeignement public qui y régnoit, par le témoignage des Pères qui en étoient les Paſteurs, quelquefois par les déciſions des Conciles, par les pratiques du culte qui y étoient relatives, eſt d'une toute autre certitude que lorſqu'il eſt ſeulement fondé ſur l'opinion des grammairiens & des critiques, à laquelle les Proteſtans trouvent bon de s'en rapporter.

C'eſt donc à l'Egliſe de nous garantir la fidélité d'une *verſion* qu'elle nous met entre les mains, & d'interdire à ſes enfans la lecture de celles qui ſont capables de corrompre leur foi. C'eſt encore à elle de juger des circonſtances dans leſquelles elle doit permettre ou défendre aux ſimples Fidèles l'uſage des *verſions* en langue vulgaire. Jamais elle n'a interdit à ceux qui entendent le latin la lecture de la Vulgate, ou de la *verſion* latine uſitée dans tout l'Occident; mais elle a réprouvé les *verſions* faites dans cette même langue par des Ecrivains ſans aveu, ou juſtement ſuſpects d'hétérodoxie. Elle n'a jamais trouvé mauvais que des Fidèles dociles à ſes leçons, prêts à recevoir d'elle l'intelligence de l'Ecriture la luſſent en langue vulgaire, mais lorſque de faux Docteurs, révoltés contre l'Egliſe, ont voulu infecter ſes enfans par des *verſions* dans leſquelles ils avoient gliſſé le venin de leurs erreurs, elle a employé avec raiſon ſon autorité pour empêcher cet abus, & écarter tout danger de ſéduction.

Quelques Proteſtans, quoique très-prévenus d'ailleurs contre elle, ont été forcés d'approuver ſa conduite. Ils ſont convenus que la lecture du cantique de Salomon, de pluſieurs chapitres du Prophête Ezéchiel, de pluſieurs traits d'Hiſtoire trop naïfs ſelon nos mœurs, des Epitres de S. Paul où il traite de la prédeſtination & de la grâce, pouvoit être dangereuſe à un très-grand nombre de perſonnes, & il ſuffit d'ouvrir les *verſions* françoiſes publiées d'abord par les Proteſtans, pour s'en convaincre. Après la naiſſance de la pré-

Digitized by Google

tendue réforme en Angleterre, on ſut obligé pendant un temps d'ôter au peuple les traductions de l'Ecriture en langue vulgaire, à cauſe des diſputes & du fanatiſme auquel cette lecture avoit donné lieu ; D. Hume, *Hiſt. de la Maiſon de Tudor*, tom. 2, p. 426. Ce n'eſt pas le ſeul pays de l'Europe où le même phénomène ſoit arrivé. Mosheim a fait une diſſertation pour montrer les excès dans leſquels ſont tombés une infinité de Traducteurs & de Commentateurs Proteſtans, ſous prétexte d'expliquer l'Ecriture-Sainte, *Syntagma Diſſert. ad ſanctiores diſciplinas pertinentium*, p. 166. D'autres ont tourné en ridicule les *Bibliomanes*, qui avec une Bible à la main prétendoient prouver tous les rêves qui leur étoient venus à l'eſprit ; quelques-uns enfin ſont convenus que la licence accordée aux ignorans de lire le texte ſacré dans leur langue avoit été un des principaux piéges dont les réformateurs s'étoient ſervis pour ſéduire le peuple & l'entraîner dans leur parti. *Epitre de R. Stéele au Pape Clément XI*, p. 20 & 21. Tertullien avoit déja remarqué le même artifice chez les Hérétiques du 3e. ſiècle, *de præſcript. hæret.*, c. 15.

Malgré ces faits, toutes les ſectes proteſtantes s'obſtinent toujours à ſoutenir que l'Ecriture eſt la ſeule règle de notre foi, que tout fidèle doit la lire pour être ſolidement inſtruit de la doctrine chrétienne, que l'Egliſe Catholique ſe rend coupable d'injuſtice & de cruauté, en ne permettant pas à tous indiſtinctement de lire la Bible traduite en langue vulgaire. Y a-t-il du bon ſens dans cette prétention ?

1°. Conformément à leur principe, c'eſt à eux de nous prouver, par des paſſages clairs & formels de l'Ecriture, cette obligation prétendue impoſée à tous les fidèles, & la loi qui ordonne aux paſteurs de leur fournir les moyens d'y ſatisfaire. Souvent on les a défiés d'en citer aucun, ils ne ſont pas venus à bout d'en trouver, parce qu'il n'y en a point. Nous verrons que ceux qu'ils allèguent ne diſent point ce qu'ils prétendent, que pluſieurs prouvent le contraire.

2°. Aux mots *Ecriture-Sainte* & *Tradition*, nous avons fait voir que la lecture des Livres Saints n'eſt point le moyen dont les Apôtres & leurs Succeſſeurs ſe ſont ſervis pour établir le Chriſtianiſme. Il y a eu des Egliſes fondées & ſubſiſtantes, long-temps avant qu'elles puſſent avoir aucune partie de l'Ecriture traduite dans leur langue, avant même que tous les écrits du Nouveau Teſtament fuſſent publiés ; & il y a eu pluſieurs nations chrétiennes deſquelles on ne peut pas prouver qu'elles aient eu aucune *verſion* de ces livres en langue vulgaire. Sur la fin du ſecond ſiècle, S. Irénée atteſtoit qu'il y avoit chez les Barbares pluſieurs Egliſes qui

n'avoient encore point reçu d'Ecriture, mais qui conſervoient fidèlement la doctrine chrétienne, & gardoient exactement la tradition qu'elles avoient reçue des Apôtres; au troiſième, Tertullien ne vouloit pas ſeulement que l'on admît les Hérétiques à prouver leur doctrine par l'Écriture. Avant le cinquième ſiècle nous ne voyons aucun veſtige de *verſions* de la Bible, même du Nouveau Teſtament, en langue punique ou africaine, en eſpagnol, en celte, en illyrien, en ſcythe ou en tartare, &c. Cependant nous ſommes certains par des témoignages poſitifs qu'au quatrième ſiècle il y avoit des Egliſes établies chez ces différentes nations. Dans ces temps-là peu de perſonnes avoient l'uſage des lettres, les livres étoient rares & chers, les peuples n'avoient point d'autre moyen d'inſtruction que les leçons de leurs paſteurs; ils n'en étoient pas pour cela moins attachés à leur croyance, ni moins réglés dans leurs mœurs. Jéſus-Chriſt avoit ordonné de prêcher l'Evangile à toutes les nations, S. Paul ſe croyoit également redevable aux Grecs & aux Barbares; il leur devoit donc procurer à tous des *verſions* de la Bible dans leur langue, ſi cela étoit néceſſaire. Avant de travailler à la converſion des Chinois, des Indiens, des Négres, des Lapons, des Sauvages de l'Amérique, faut-il commencer par leur apprendre à lire, & par leur donner une *verſion* de la Bible?

3°. Pour qu'un Chrétien puiſſe fonder ſa croyance ſur l'Écriture ſeule, il faut qu'il ſoit aſſuré qu'un livre, qu'on lui donne pour ſacré & inſpiré, eſt authentique & non ſuppoſé ou interpolé, que la *verſion* qu'il en a eſt fidelle, & qu'il en prend le vrai ſens; or il eſt impoſſible qu'un Proteſtant du commun ſoit certain d'aucune de ces trois choſes. Il n'eſt pas en état de décider les conteſtations qui règnent entre les différentes ſociétés chrétiennes touchant le nombre des Livres ſaints; il ne ſait pas ſi dans quelqu'un de ceux qui ſont rejetés dans ſa Secte, il n'y a pas des paſſages contraires à ceux ſur leſquels il ſe fonde. Il ne peut être aſſuré de la fidélité de ſa *verſion*, pendant que pluſieurs autres Sectes ſoutiennent qu'elle eſt fauſſe en pluſieurs endroits, & il ne ſauroit la vérifier ſur le texte qu'il n'entend pas. Il peut encore moins ſe convaincre qu'il en prend le vrai ſens, malgré la réclamation des autres ſociétés proteſtantes qui l'expliquent autrement. On peut voir dans les frères Wallembourg vingt ou trente exemples de paſſages, ou différemment écrits dans le texte, ou différemment traduits, ou évidemment altérés dans la multitude des *verſions* faites en langue vulgaire par les Proteſtans. Un Chrétien du commun ne préfère l'une à l'autre que parce qu'on le veut ainſi

dans la Secte dont il eſt membre. Eſt-ce là un fondement de foi fort ſolide?

On nous répond gravement que toutes ces ſociétés s'accordent ſur les articles fondamentaux. En premier lieu celà eſt faux, les Sociniens en nient pluſieurs, de l'aveu des Proteſtans; leur principe cependant & leur méthode ſont les mêmes. En ſecond lieu, un ſimple particulier eſt incapable de diſtinguer & de ſavoir ſi un article eſt fondamental ou non. En troiſième lieu, nous ſoutenons que toute vérité révélée de Dieu eſt fondamentale dans ce ſens qu'il n'eſt pas permis d'en douter ou de la nier, dès que la révélation eſt ſuffiſamment connue. Nous dira-t-on qu'elle ne l'eſt pas, puiſque l'on en diſpute? Dans ce cas, c'eſt l'opiniâtreté des Hérétiques qui décide ſi une vérité eſt fondamentale ou non.

4°. Il eſt conſtant que dans le fait & dans la pratique aucun Proteſtant ne fonde ſa croyance ſur la ſeule autorité de l'Ecriture-Sainte. Avant de la lire, il a été prévenu par les inſtructions de ſes parens, par les catéchiſmes, par les ſermons des Paſteurs, par le langage uniforme de la ſociété dont il eſt membre, & il ne voit que la *verſion* qui y eſt en uſage. Ainſi un Calviniſte, un Luthérien, un Anglican, un Anabaptiſte, un Socinien, ſont diſpoſés d'avance à voir dans l'Ecriture le ſens dont ils ont été imbus dès l'enfance; leurs préjugés leur tiennent lieu de l'inſpiration du Saint-Eſprit. Chaque *verſion* porte l'empreinte de la Secte pour laquelle elle a été faite. Si un homme s'écartoit de cette tradition, il ſeroit regardé comme Hérétique. Ceux qui ont ſuivi leur eſprit particulier, & qui ont eu aſſez de talens pour faire des Proſélytes, ont enfanté cette multitude de Sectes fanatiques, qui ont déchiré le ſein du Proteſtantiſme, & qui ſont la honte de la prétendue réforme. Cependant ils n'ont fait qu'en ſuivre le principe fondamental, ſavoir, que l'Ecriture ſeule eſt la règle de la foi d'un Chrétien, & qu'il doit croire tout ce qui lui paroît y être clairement révélé.

Nous avons donné ailleurs pluſieurs autres preuves de la fauſſeté & des pernicieuſes conſéquences de cette méthode.

A la fin du recueil de leurs confeſſions de foi, les Proteſtans ont raſſemblé au moins ſoixante paſſages de l'Ecriture pour l'étayer, mais leur choix n'a pas été heureux; il n'y en a pas un ſeul qui ordonne de s'en tenir à l'Ecriture *ſeule*, c'eſt cependant ce qu'il étoit queſtion de prouver; & il y en a pluſieurs qui enſeignent le contraire.

Rom., c. 10, ℣. 17, S. Paul dit: « la foi vient de l'ouïe, » & l'ouïe vient par la parole de Jéſus-Chriſt; mais je dis,

Digitized by Google

» ne l'a-t-on pas entendue ? aſſurément ; la voix des Prédi» cateurs s'eſt portée par toute la terre, & leur parole eſt » allée aux extrémités du monde ». S'il étoit queſtion là de la parole écrite, l'Apôtre auroit dit, *la foi vient de la lecture*; mais non, il eſt bien certain que dans ce temps-là l'Ecriture n'avoit pas été portée aux extrémités du monde ; il y avoit au moins la moitié du Nouveau Teſtament qui n'étoit pas encore écrite. Mais les Proteſtans n'y ont pas regardé de ſi près.

Cor., c. 4, ℣. 6, S. Paul reprend les Corinthiens de ce qu'ils s'attachoient par préférence à l'un ou à l'autre de leurs docteurs, & il ajoute : « J'ai tranſporté à cauſe de » vous toutes ces choſes à ma perſonne & à celle d'Apollo, » afin que vous appreniez par notre exemple à ne point » vous élever l'un au-deſſus de l'autre pour autrui, *& plus » qu'il n'eſt écrit* ». De ces dernières paroles les Proteſtans concluent qu'il ne faut pas vouloir en ſavoir plus que ce qui eſt enſeigné dans l'Ecriture-Sainte. Mais il ſuffit de lire les chapitres précédens, pour ſe convaincre que par ces mots S. Paul veut déſigner ſept à huit paſſages de l'Ancien Teſtament qu'il a cités, & qui tendent tous à rabaiſſer l'orgueil humain. Il n'eſt point queſtion là de curioſité téméraire en fait de doctrine mais de la vanité que l'on veut tirer du mérite des maîtres par leſquels on a été inſtruit. Si les Proteſtans faiſoient un peu de réflexion, ils verroient qu'ils ont péché par le même vice que les Corinthiens, & que la réprimande de S. Paul tombe directement ſur eux. L'un s'eſt attaché à Luther, l'autre à Carloſtadt ou à Mélancthon, celui-ci à Calvin, celui-là à Muncer ou à Socin. Ils ſe ſont enorgueillis de la capacité ſupérieure de leurs docteurs, ils ont prétendu que ces hommes nouveaux en ſavoient plus que tous les Pères & les Paſteurs de l'Egliſe.

S. Pierre, *Epiſt.* 1, c. 3, ℣. 15, dit aux Fidèles : « Soyez » toujours prêts à ſatisfaire quiconque vous demande raiſon » de votre eſpérance, mais avec modeſtie, avec reſpect, & » en bonne conſcience ». Autre leçon très-mal ſuivie par les Proteſtans. S. Pierre ne dit point qu'il faut rendre raiſon de notre eſpérance *par l'Ecriture ſeule* ; mais les Proteſtans font cette addition de leur chef. De quoi auroient ſervi des preuves tirées de l'Ecriture contre des Gentils qui n'y croyoient pas ? Les premiers Chrétiens en avoient de plus convenables, ſavoir, les caractères ſurnaturels de la miſſion divine de Jéſus-Chriſt & des Apôtres. Mais les Proteſtans ne veulent point de miſſion ; ſans modeſtie, ſans reſpect pour ceux qui en étoient revêtus, ils ſe ſont crus plus habiles qu'eux, ils ont eu ſi peu de bonne conſcience, qu'ils ont traveſti & défiguré

Digitized by Google

défiguré toute la Doctrine Catholique, pour avoir plus aiſé de la réfuter.

Cependant ils triomphent ſur deux ou trois paſſages, & ils ne ceſſent de les répéter. *Joan.* c. 5, ℣. 39, Jéſus-Chriſt dit aux Juifs: « *Approfondiſſez* les Ecritures, puiſque vous » croyez y trouver la vie éternelle; ce ſont elles qui ren- » dent témoignage de moi ». *Act.* c. 17, ℣. 11, il eſt dit que les principaux Juifs de Bérée, après avoir écouté S. Paul, *approfondiſſoient* tous les jours les Ecritures, pour voir ſi ce qu'il leur avoit dit étoit vrai. Donc pour ſavoir ſi une Doctrine eſt vraie ou fauſſe, il faut conſulter l'Ecriture, & rien de plus. Cette conſéquence eſt-elle juſte? 1°. Ces deux paſſages regardent les Docteurs Juifs, *les principaux Juifs*, & non le peuple, le texte y eſt formel. Chez les Juifs, non plus que chez les Proteſtans, le peuple n'étoit pas capable d'*approfondir* les Ecritures. Jéſus-Chriſt parloit différemment au peuple, *Matth* c. 23, ℣. 2. « Les Scribes & les Phari- » ſiens ſont aſſis ſur la chaire de Moïſe, obſervez donc & fai- » tes tout ce qu'ils vous diront; mais ne ſuivez pas leur exem- » ple, car ils ne font pas ce qu'ils diſent ». 2°. Dans l'endroit cité de S. Jean, le Sauveur en appelle auſſi au témoignage de ſes œuvres ou de ſes miracles; il eſt évident qu'en les comparant avec les prédictions des Prophêtes, on devoit ſe convaincre qu'il étoit véritablement le Meſſie ou le Fils de Dieu, c'eſt la ſeule choſe dont il s'agiſſoit pour lors; de la divinité de ſes œuvres & de ſa miſſion s'enſuivoit la vérité de ſa Doctrine. 3°. L'examen des Ecritures ne produiſit pas un heureux effet ſur les Juifs, il n'aboutit qu'à leur faire méconnoître Jéſus Chriſt. A leur tour ils diſoient à Nicodème: » Approfondis les Ecritures, & vois qu'un Prophête ne vient » point de Galilée ». *Joan.* c. 7, ℣. 52. 4°. Les Proteſtans ont fait comme les Juifs & nous leur répétons hardiment la leçon du Sauveur; approfondiſſez les Ecritures, ne vous contentez pas d'en citer des paſſages au haſard, examinez ce qui précède, ce qui ſuit, les circonſtances & le ſujet dont il eſt queſtion, vous verrez que vous les entendez mal.

Jéſus-Chriſt, diſent-ils, a ſouvent reproché aux Juifs qu'ils négligeoient, qu'ils violoient, qu'ils annulloient la loi de Dieu par leurs traditions. Cela eſt vrai; il ne reſte plus qu'à prouver que l'Egliſe Catholique a fait de même, que ſon enſeignement conſtant, public & uniforme eſt une tradition auſſi mal fondée que celles des Juifs. De notre côté nous prouvons que pour pervertir le ſens de l'Ecriture & de la loi de Dieu, les Proteſtans ne ſont fondés que ſur la tradition particulière de leur ſecte, & qu'ils la ſuivent plus aveuglément que nous ne ſuivons la tradition conſtante & univerſelle de l'Egliſe.

Digitized by Google

Dieu, continuent-ils, avoit défendu de rien ajouter à ſa loi, ni d'en rien retrancher; nous en convenons encore. S'enſuit-il de là que Jéſus-Chriſt, les Apôtres, les Paſteurs revêtus d'une autorité légitime, n'ont pu rien ajouter au judaïſme? C'eſt ce que prétendent les Juifs, & c'eſt une des principales raiſons qu'ils allèguent pour ne pas croire en Jéſus-Chriſt. Nous avons fait voir ailleurs que les Proteſtans ont fait de nouvelles lois de diſcipline dont ils exigent rigoureuſement l'obſervation, qu'ils pratiqnent des uſages qui ne ſont point commandés dans le Nouveau Teſtament, & qu'ils en omettent d'autres qui ſemblent y être ordonnés.

Ils ne raiſonnent pas mieux en citant les paſſages dans leſquels S. Paul recommande à Tite & à Timothée l'étude des ſaintes Ecritures. Tout le monde convient que c'eſt un devoir eſſentiel pour les Evêques, pour les Prêtres, pour tous ceux qui ſont chargés d'enſeigner; mais il eſt ridicule d'impoſer la même obligation aux ſimples fidèles. Vu la quantité de Livres d'inſtruction, de morale, de piété dans leſquels le texte de l'Ecriture eſt expliqué & mis à la portée de tout le monde, aucun Chrétien ne peut avoir abſolument beſoin de lire ce texte même. Quand il s'y obſtine, on peut lui demander, comme S. Philippe à l'Eunuque de la Reine Candace, *Act.* c. 8, ℣. 30. « Croyez-vous entendre ce que » vous liſez »? S'il eſt ſincère, il répondra comme ce bon Proſélyte: « comment le puis-je, ſi perſonne ne me l'explique »? Les Proteſtans font auſſi-bien que nous des livres de morale & de piété, des ſermons, des commentaires ſur l'Ecriture; nous pouvons donc leur demander à quel titre ils prétendent mieux expliquer la parole de Dieu que les auteurs inſpirés, comment ils oſent mettre leur propre parole à la place de celle de Dieu. Puiſqu'ils font ce reproche aux Paſteurs Catholiques, c'eſt à eux d'y ſatisfaire les premiers.

Enfin il ne ſert à rien de répéter les paſſages dans leſquels Dieu ordonne aux Juifs de méditer continuellement ſa loi, de l'avoir toujours préſente à l'eſprit & ſous les yeux. Les Juifs ne pouvoient l'apprendre que dans les livres de Moïſe, ils n'en avoient point d'autres pour lors. Mais leur a-t-il été ordonné quelque part de lire tous les livres de l'Ancien Teſtament écrits dans la ſuite? Il eſt étonnant que les Proteſtans qui ont réduit les vérités de la foi preſque à rien exigent des Chrétiens tant de lecture pour les apprendre.

Aux mots *Bible*, *Grecs*, *Paraphraſe*, *Samaritain*, *Septante*, *Vulgate*, nous avons parlé des traductions de l'Ecriture faites dans les langues anciennes, il nous reſte à donner une courte notice des *verſions* vulgaires, ou écrites dans nos langues

Digitized by Google

modernes. Luther eſt le premier qui ait donné une *verſion* de la Bible en Allemand, faite ſur l'Hébreu, mais pluſieurs de ſes amis lui reprochèrent ſon ignorance en fait de langue hébraïque, & jugèrent ſa *verſion* très-fautive. Munſter, Léon de Juda, Caſtalion, Luc & André Oſiander, Junius, Tremellius, &c, prétendirent mieux entendre l'hébreu que Luther. Cependant il n'eſt aucune de leurs *verſions*, ſoit en Latin, ſoit dans une autre langue, dans laquelle on n'ait trouvé de grandes fautes, qu'il a fallu corriger dans la ſuite; il en eſt de même des *Verſions* latines du Nouveau Teſtament compoſées par Eraſme & par Bèze. D'ailleurs ſi l'on ſe perſuadoit que tous ces prétendus hébraïſans n'ont tiré aucun ſecours des travaux d'Origène & de S. Jérôme, ni des notes & des commentaires des Docteurs Catholiques, on ſe tromperoit beaucoup. Ils s'en ſont peut-être vantés, ils ont déprimé tant qu'ils ont pu les ouvrages dont ils profitoient; cette charlatanerie des écrivains eſt connue de tout temps, les hommes inſtruits n'en ſont plus les dupes. Gaſpard Ulemberg mit au jour une nouvelle *verſion* Allemande pour les Catholiques, à Cologne en 1630.

Les Anglois avoient une *verſion* de l'Ecriture en anglo-ſaxon dès le commencement du 8e. ſiècle. Il n'y a guères d'apparence qu'elle ait été faite ſur le grec ni ſur l'hébreu, il eſt beaucoup plus probable qu'elle fut faite ſur *la Vulgate*. Wiclef en fit une ſeconde, enſuite Tindal & Coverdal en 1526 & 1530. Depuis ce temps-là les Anglois n'ont pas ceſſé de faire des corrections à la *Bible Angloiſe*.

La plus ancienne traduction de l'Ecriture en françois eſt celle de Guiars des Moulins, Chanoine, en 1294; elle fut imprimée en 1498. Raoul de Preſles & pluſieurs anonymes en donnèrent d'autres. Le langage ſans doute en étoit groſſier & barbare, mais nous ne voyons pas qu'elles aient eſſuyé aucune cenſure. Celles qui ont été faites à la naiſſance de la réforme n'étoient guères plus élégantes, la lecture n'en eſt plus ſupportable aujourd'hui. Tel eſt l'inconvénient attaché à toutes les *verſions* en langue vulgaire, il faut y toucher continuellement, à meſure que le langage reçoit des changemens; au lieu que *la Vulgate latine* eſt la même depuis plus de douze cents ans, on n'y a touché que pour corriger les fautes des copiſtes.

Nous ne voyons pas en quoi la *verſion des Pſeaumes* faite par Marot, & devenue barbare, peut contribuer chez les Calviniſtes à l'intelligence des Pſeaumes, ni en quoi il eſt utile à la piété de tutoyer Dieu en françois.

Abraham Uſque, Juif Portugais, fit ſur le texte hébreu une *verſion* eſpagnole, qui fut imprimée à Ferrare en 1553.

Digitized by Google

Elle eſt à peu près inintelligible, parce qu'elle répond à l'hébreu mot pour mot, & qu'elle eſt écrite en vieux eſpagnol que l'on ne parloit que dans les Synagogues; on l'accuſe d'ailleurs d'être ſouvent très-infidèle.

La première *verſion* italienne eſt de Nicolas Malhermi, faite ſur *la Vulgate*, & miſe au jour en 1471. Dans les ſiècles précédens, le latin étoit la langue vulgaire de l'Italie, il ne s'y eſt altéré que par le mélange des étrangers.

Les Danois eurent une traduction de l'Ecriture dans leur langue en 1524; ce fut l'ouvrage d'un Luthérien, nommé Jean Michelſen, bourguemaître de Malmæ, & l'un des moyens dont ſe ſervit Chriſtien II pour introduire le Luthéraniſme dans ſes Etats. Celle des Suédois fut faite par Laurent Petri, Archevêque d'Upſal, & parut à Holm en 1646. Au mot *Bible*, nous avons parlé de la Bible des Ruſſes ou Moſcovites.

Ceux qui veulent connoître à fonds tout ce qui concerne les *verſions* de l'Ecriture, peuvent conſulter le R. Elias Levita; S. Epiphane, *de Ponderib. & menſuris;* les *Commentaires de S. Jérôme;* Antoine Caraffa, dans ſa *Préface de la Bible grèque de Rome;* Kortholt, *de variis Biblior. edit.* Lambert Bos, dans les *Proleg.* de ſon édition des Septante. Parmi les François, le P. Morin, *Exercit. Biblicæ;* Dupin, *Biblioth. des Auteurs Eccléſ.* Richard Simon, *Hiſt. crit. du vieux & du nouveau Teſtament*, la *Bibliothèque ſacrée* du P. Lelong; Calmet, *Dict. de la Bible*, &c. Chez les Anglois, Uſſerius, Pocock, Péarſon, Prideaux, Grabe, Wower, *de Græc. & Latin. Biblior. interpret.* Mill, *in n. Teſt.* Les *Prolégomènes* de Walton; Hodius, *de textib. Biblior*, &c.

A la tête du 18e. vol. de l'*Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane*, il y a un diſcours ſur l'uſage des ſaintes Ecritures, dans lequel on fait voir les pernicieux effets que produiſirent au 16e. ſiècle les *verſions* en langue vulgaire, compoſées par des Hérétiques, ou par des écrivains ſuſpects d'hétérodoxie, & la ſageſſe des meſures que l'on prit pour lors, afin d'arrêter les progrès du fanatiſme que la lecture de ces *verſions* allumoit dans tous les eſprits. Les Proteſtans n'affectoient de les répandre, que parce qu'ils voyoient que c'étoit un des moyens les plus efficaces pour ſéduire les ignorans.

VERTU. Ce mot, dans ſa ſignification littérale déſigne la *force*, c'eſt pour cela que l'Ecriture, en parlant de Dieu, appelle *vertus* les actes de ſa puiſſance, les miracles. S. Paul, *Rom.* c. 1, ℣. 16, dit que l'Evangile eſt la *vertu de Dieu* pour le ſalut de tout croyant, parce que Dieu n'a jamais

Digitized by Google

fait éclater davantage ſa puiſſance que dans l'établiſſement de l'Evangile. Dans l'homme, la *vertu* eſt la force de l'ame; il faut de la force pour faire le bien, à cauſe des paſſions qui nous maitriſent & nous portent continuellement au mal. Toute action louable qui exige un effort de notre part, eſt un acte de *vertu*.

Nous avons fait voir ailleurs que s'il n'y avoit pas une loi naturelle qui nous eſt impoſée par le Créateur, le mot *vertu* ſeroit vide de ſens. Il n'y auroit plus aucun motif conſtant & ſolide qui pût nous engager à faire le bien malgré l'impulſion de nos mauvais penchans. Il n'eſt pas beſoin de force pour faire une action utile à nos ſemblables par le motif de notre intérêt préſent, ou d'un avantage temporel certainement prévu, c'eſt une affaire de calcul & rien de plus. Les Philoſophes qui ne veulent point reconnoître un Dieu légiſlateur, rémunérateur & vengeur, & parlent ſans ceſſe de *vertu*, ſont ou de mauvais raiſonneurs qui ne s'entendent pas eux-mêmes, ou des hypocrites qui veulent en impoſer aux ignorans. N'aſſigner d'autre motif d'être homme de bien que les avantages qui ſont attachés à la *vertu* dans cette vie, c'eſt la dégrader & la confondre avec l'amour-propre.

Il n'en eſt pas de même quand on lui propoſe les récompenſes éternelles de l'autre vie; il faut de la force d'ame pour les préférer aux avantages de ce monde, paſſagers & incertains, mais qui tentent la cupidité; il faut croire fermement à la parole & aux promeſſes de Dieu dont l'accompliſſement nous paroît toujours fort éloigné; ſouvent il faut braver la cenſure & le mépris de nos ſemblables, quelquefois les tourmens & la mort. L'homme n'eſt point dégradé, mais plutôt ennobli, en aſpirant au bonheur pour lequel Dieu l'a formé; il s'élève ainſi au-deſſus des motifs, des craintes, des foibleſſes qui dominent les autres hommes.

Ceux qui ont décidé que la *vertu* doit être aimée & embraſſée pour elle-même, ſans aucun motif de crainte ni d'eſpérance pour une autre vie, étoient des charlatans qui vouloient nous ſéduire par des mots vides de ſens; ils ſuppoſoient que l'homme peut agir ſans motif & ſans raiſon. Jéſus-Chriſt ſeul a fondé la *vertu* ſur ſa vraie baſe, en lui propoſant pour motif le déſir de plaire à un Dieu juſte, rémunérateur de la *vertu* & vengeur du crime.

La ſeule notion de la *vertu* ſuffit encore pour démontrer l'erreur des Philoſophes qui ont prétendu qu'il n'y a point d'actions vertueuſes que celles qui tendent directement au bien général de la ſociété & à l'avantage de nos ſemblables. Nous avons certainement beſoin de force pour rendre conſ-

Digitized by Google

tamment à Dieu le culte qui lui eſt dû, ſur-tout lorſque la Religion eſt mépriſée & attaquée par une génération d'hommes pervers; nous en avons beſoin pour réſiſter à l'attrait des voluptés ſenſuelles qui tourneroient enfin à notre deſtruction.

Dans l'ancienne *Encyclopédie*, au mot *Société*, l'on a démontré que les vices oppoſés, tels que l'ivrognerie, l'incontinence, l'amour exceſſif de tous les plaiſirs, tendent directement ou indirectement à troubler la ſociété. Il y a donc des *vertus* qui regardent directement Dieu, d'autres qui nous concernent immédiatement nous-mêmes, indépendamment de celles dont le motif principal eſt l'utilité du prochain.

Parmi les premières, il en eſt qui ont Dieu pour objet direct & immédiat, & pour motif l'une des perfections divines; c'eſt pour cela qu'on les appelle *vertus théologales;* telles ſont la Foi, l'Eſpérance, & la Charité; toutes les autres ſont appelées *vertus morales*. En effet, par la foi nous croyons en Dieu, parce qu'il eſt la vérité même; par l'eſpérance nous nous confions à lui, parce qu'il eſt fidèle à ſes promeſſes; par la charité nous l'aimons, parce qu'il eſt infiniment bon. L'objet immédiat de ces trois *vertus* eſt donc Dieu lui-même, & leur motif eſt l'une des perfections divines.

Il ſemble d'abord que la Religion & l'obéiſſance ſoient auſſi des *vertus théologales*, mais quand on y regarde de près, on voit que les Théologiens ſont bien fondés à les ranger parmi les *vertus morales*. En effet, la Religion nous porte à tous les actes, ſoit intérieurs, ſoit extérieurs, qui tendent à honorer Dieu, c'eſt là ſon objet immédiat; ſon motif eſt l'honnêteté ou la juſtice qu'il y a de lui rendre nos adorations, nos reſpects, nos hommages. Elle ne nous engage pas ſeulement à honorer Dieu, mais encore à honorer pour l'amour de lui tous ceux qu'il a daigné enrichir de ſes grâces. De même l'obéiſſance a pour objet immédiat toute action intérieure ou extérieure que Dieu nous commande, & pour motif la juſtice qu'il y a d'être ſoumis au ſouverain Maître duquel nous avons tout reçu, & duquel nous attendons tous; par-là même nous ſentons qu'il eſt juſte d'obéir non-ſeulement à Dieu, mais à tous ceux qu'il a revêtus de ſon autorité.

On dit que la charité ou l'amour de Dieu eſt la reine des *vertus*, parce qu'elle les commande toutes, qu'il n'eſt aucun acte de *vertu* qui ne puiſſe être fait par le motif de l'amour de Dieu, & parce que c'eſt ce motif qui donne à toutes nos actions leur mérite & leur perfection. Auſſi l'obéiſſance à tous les Commandemens de Dieu eſt regardée

Digitized by Google

avec raiſon comme l'effet & la preuve d'une charité ſincère, ſuivant cette parole de Jéſus-Chriſt : « Celui qui garde mes » Commandemens eſt celui qui m'aime véritablement ». *Joan.* c. 14, ℣. 15, 21, 24, &c.

La liſte des *vertus* morales ſeroit fort longue, les anciens Philoſophes les rapportoient à quatre principales, que l'on a nommées pour ce ſujet *vertus cardinales ;* ſavoir, la prudence, la juſtice, la force & la tempérance ou la modération; ils réduiſoient à ces quatre chefs tous les devoirs de l'homme. Mais les devoirs du Chrétien ſont beaucoup plus étendus, l'Evangile nous a enſeigné des *vertus* dont les anciens moraliſtes n'avoient aucune idée, qu'ils regardoient même comme des défauts ; l'humilité, le renoncement à nous-mêmes, l'amour des ennemis, le déſir des ſouffrances, &c., n'ont jamais été mis par les Philoſophes au rang des devoirs de l'homme. Ils ne connoiſſoient pas les motifs ſurnaturels que la révélation nous propoſe, le déſir de plaire à Dieu, ſeul juſte eſtimateur de la *vertu*, de mériter une récompenſe éternelle, de participer aux mérites d'un Dieu Sauveur, &c. Ils ne ſentoient pas la néceſſité d'un ſecours ſurnaturel pour nous aider à pratiquer le bien.

C'eſt donc avec raiſon que S. Auguſtin, dans ſes livres contre les Pélagiens, a démontré l'imperfection des *vertus* enſeignées & pratiquées par les Philoſophes ; il a fait voir que la plupart étoient infectées par le motif de la vaine gloire, qu'aucune ne ſe rapportoit à Dieu, ne pouvoit par conſéquent mériter une récompenſe éternelle. Mais il n'a jamais enſeigné, quoiqu'en diſent certains Théologiens, que *toutes les actions des Infidèles ſont des péchés*, & que *toutes les vertus des Philoſophes ſont des vices.* Cette propoſition a été juſtement cenſurée par l'Egliſe. Au contraire, ce ſaint Docteur a ſouvent répété, conformément à l'Ecriture-Sainte, que Dieu a ſouvent inſpiré de bonnes actions aux Païens, & les en a enſuite récompenſés par des bienfaits temporels. *Exode*, c. 1, ℣. 17 & 20; *Joſué*, c. 2, ℣. 11 & 12; *Ruth*, c. 1, ℣. 8; *Ezéch.* c. 29, ℣. 18 & ſuiv. ; *Eſth.* c. 14, ℣. 13; c. 15, ℣. 11; *Eſdr.* c. 1, ℣. 1; c. 6, ℣. 22; c. 7, ℣. 27, &c. Certainement Dieu ne peut inſpirer des péchés à aucun homme ; ni l'en récompenſer.

Quelques moraliſtes modernes ont obſervé que les plus ſublimes *vertus* ſont négatives, c'eſt-à-dire, qu'elles conſiſtent plutôt à ne faire jamais de mal à perſonne, qu'à faire du bien à tous ; que ce ſont auſſi les plus difficiles à pratiquer, parce qu'elles ſont ſans oſtentation, & qu'elles ne nous procurent point le plaiſir ſi doux au cœur de l'homme, d'en renvoyer un autre content de nous. Ce ſont en effet

Digitized by Google

celles auxquelles on fait le moins d'attention dans la ſociété. Cette remarque eſt confirmée par le portrait que David a tracé d'un juſte ou d'un homme vertueux, *Pſ.* 14; c'eſt celui, dit-il, qui eſt ſans reproche, qui exerce la juſtice, qui dit toujours la vérité, qui ne trompe ni ne calomnie ſon prochain, qui n'eſt ni uſurier, ni parjure, ni oppreſſeur des innocens, & qui ne fait de mal à perſonne. Il faut reconnoître néanmoins que ſi ce degré de *vertu* eſt ſuffiſant pour le commun des Chrétiens, Dieu exige quelque choſe de plus de ceux qui par état ſont obligés de donner bon exemple, & auxquels il accorde des grâces plus abondantes.

Parmi les Théologiens, S. Thomas eſt celui qui a diſtingué & défini le plus exactement les *vertus* morales, & qui en a le mieux détaillé les devoirs dans la ſeconde partie de ſa Somme Théologique; il en a raiſonné plus ſavamment que tous les anciens Philoſophes, parce qu'il connoiſſoit la *vertu* mieux qu'eux, qu'il en parloit d'après l'Evangile, & qu'il en étoit lui-même un parfait modèle.

Au mot *Morale* des Philoſophes, nous avons fait voir le ridicule & la mauvaiſe foi des Incrédules qui nous donnent un pompeux recueil de morale tiré des écrits des anciens ſages de toutes les nations, dans le deſſein de nous perſuader que ces derniers ont donné des leçons de *vertu* plus juſtes, plus ſolides, plus raiſonnables que celles des auteurs ſacrés. Cet artifice peut en impoſer ſans doute aux ignorans, mais non à ceux qui ont lu les ouvrages des anciens tels qu'ils ſont, & qui ſavent juſqu'à quel point le bon y eſt mélangé avec le mauvais. Nous connoiſſons tout le mérite de ces Prédicateurs de morale philoſophique, depuis que quelques-uns d'entre eux ont entrepris de prouver que le vice contribue beaucoup plus que la *vertu* au bien de la ſociété & à la proſpérité des Empires. Dans le même article, nous avons répondu à la plupart de leurs objections contre la morale Chrétienne.

D'autres, après avoir examiné tous les ſyſtêmes de morale des différentes ſectes de Philoſophes, ont fait voir qu'aucun n'eſt ſolide ni raiſonné, conſéquemment que des *vertus* fondées ſur une baſe auſſi fragile, ne ſont que des illuſions. Mais ils ſont retombés dans un excès non moins abſurde que les précédens, ils ont conclu qu'il n'y eut jamais de morale raiſonnable que celle d'Epicure, que lui ſeul a fondé la *vertu* ſur ſa vraie baſe, en lui donnant pour unique motif l'intérêt, ou l'utilité perſonnelle. Mais il y a près de deux mille ans que Cicéron, Plutarque, les Stoïciens & les Académiciens ont démontré la perverſité & les pernicieuſes conſéquences de cette prétendue morale, plus convenable

Digitized by Google

à des animaux qu'à des hommes ; ils ont fait voir qu'elle n'a jamais produit un ſeul homme vertueux ni un bon citoyen.

Enfin quelques Déiſtes ont été d'aſſez bonne foi pour convenir de ce que nous avons établi ; ſavoir, que les Prédicateurs de *vertu* qui n'admettent ni Dieu, ni loi naturelle, ni une autre vie après celle-ci, ſont des hypocrites & des impoſteurs. Nous pouvons donc nous en tenir à ce dernier aveu.

Sur le ſujet que nous traitons, l'on a droit de reprocher aux Proteſtans une imprudence qui n'eſt guères pardonnable. Ils ont eu grand ſoin de remarquer que la plupart des anciens Pères de l'Egliſe croyoient que les *vertus* morales & Chrétiennes nous ſont inſpirées par de bons Anges, au lieu que les vices & les mauvaiſes actions ſont ſuggérées aux hommes par des démons qui les obsèdent. Cette opinion, diſent les cenſeurs des Pères, étoit une conſéquence du Platoniſme, auquel les Pères n'avoient pas renoncé en ſe faiſant Chrétiens. Mosheim, *Notes ſur Cudworth*, c. 4, §. 33, n. (*r*).

Avant de décider dans quelle ſource ces Pères avoient puiſé leur ſentiment, il auroit fallu examiner s'il n'a aucun fondement dans l'Ecriture-Sainte. Or il y eſt ſouvent parlé du miniſtère des bons Anges, de l'aſſiſtance qu'ils donnent aux hommes, & fréquemment ils ſe ſont rendus viſibles pour ce ſujet. Ainſi Abraham, Jacob, Moïſe, Joſué, le jeune Tobie, Daniel, &c., ont été inſtruits, dirigés, ſecourus par des Anges revêtus d'une forme humaine, & ils ont compté ſur cette aſſiſtance, lors même qu'elle n'étoit pas ſenſible. Cette croyance eſt confirmée par pluſieurs paſſages du nouveau Teſtament. *Matt.* c. 18, ℣. 10 ; *Joan.* c. 5, ℣. 4 ; *Act.* c. 12, ℣. 15 & 23 ; *Hebr.* c. 12, ℣. 22, &c. C'eſt plus qu'il n'en falloit pour perſuader les Pères. *Voyez* Ange.

Ils n'ont pas été moins convaincus par l'Ecriture des malignes influences des démons, non-ſeulement ſur les corps, en les poſſédant ou en les obſédant, mais ſur les ames. *Luc*, c. 8, ℣. 12, Jéſus-Chriſt attribue au démon la ſtérilité de la parole de Dieu dans un grand nombre d'auditeurs ; *Joan.* c. 8, ℣. 44, il rapporte à la même cauſe l'incrédulité des Juifs. Il eſt dit, *Joan.* c. 13, ℣. 2, que le diable avoit mis dans le cœur de Judas le deſſein de trahir ſon maître ; 2 *Cor.* c. 4, ℣. 4, S. Paul accuſe le dieu de ce ſiècle d'avoir aveuglé les Païens ; *Epheſ.* c. 4, ℣. 27, il exhorte les Fidèles à ne point donner entrée au démon, & *c.* 6, ℣. 13, à réſiſter à ſes embûches. 1 *Petri*, c. 5, ℣. 8,

Digitized by Google

S. Pierre les avertit que cet ennemi du ſalut, ſemblable à un lion rugiſſant, tourne autour d'eux pour les dévorer, &c. &c. *Voyez* Démon.

L'on dira peut-être que ces paſſages doivent être pris dans un ſens figuré, que les auteurs ſacrés ont été dans l'uſage de perſonnifier tous les êtres abſtraits & métaphyſiques; qu'ils ont nommé *Anges* les *vertus* & les inclinations louables des hommes, & *Démons* les maladies cruelles, les péchés & les vices; qu'en cela ils ſe ſont conformés aux opinions populaires & au langage uſité chez toutes les nations. Au mot *Démon*, nous avons réfuté cette explication téméraire, empruntée des Saducéens & des Epicuriens; nous avons fait voir 1°. que Jéſus-Chriſt, qui s'eſt nommé *la vérité* par excellence, ni ſes Apôtres, n'ont pu autoriſer aucune erreur, quelque accréditée qu'elle fût d'ailleurs. 2°. Que les Pères n'auroient pu donner ce ſens au texte, ſans faire violence à la lettre, & ſans contredire des faits dont ils étoient témoins oculaires.

Ils n'ont donc pas eu beſoin de conſulter les Philoſophes pour ſavoir ce qu'ils devoient penſer touchant le pouvoir & l'action des eſprits bons ou mauvais. Quand ils en auroient été déja perſuadés par la Philoſophie, avant d'embraſſer le Chriſtianiſme, il leur auroit été impoſſible de renoncer à leur opinion, en la voyant auſſi clairement confirmée par l'Ecriture-Sainte. Mais une preuve que les Pères ont eu plus de confiance à cette lumière qu'à celle de la Philoſophie, c'eſt qu'en traitant cette queſtion ils ont cité les auteurs ſacrés, & non les Philoſophes. Au lieu de cenſurer les Pères, les Proteſtans feroient mieux de ſuivre leur exemple; mais en ſe vantant de ne s'attacher qu'à la parole de Dieu, ils nous donnent ſouvent lieu de juger qu'ils négligent ſouvent de la conſulter.

VESPÉRIE, *voyez* Degré.

VÊTURE ou priſe d'habit, cérémonie par laquelle un jeune homme, ou une jeune fille, après avoir fait ſes épreuves dans un Monaſtère, y prend l'habit religieux pour commencer ſon noviciat. Les prières qui accompagnent cette cérémonie ſont différentes dans les divers Ordres ou Congrégations religieuſes, mais en général elles ſont inſtructives & édifiantes; elles font ſouvenir ceux qui prennent l'habit monaſtique des obligations qu'il leur impoſe, & des vertus par leſquelles ils doivent l'honorer. Quant aux formalités néceſſaires pour rendre cet acte authentique, elles appartiennent au droit canonique.

Digitized by Google

VEUVE. En parlant des Vierges, nous verrons que dès la naiſſance de l'Egliſe pluſieurs filles Chrétiennes ſe deſtinèrent par une promeſſe ſolemnelle à garder leur virginité, & à mener une vie plus régulière que le commun des Fidèles; elles furent regardées par les Evêques comme une partie de leur troupeau qui exigeoit un ſoin particulier. On crut auſſi que les *veuves* qui n'avoient eu qu'un ſeul mari devoient être admiſes à la même profeſſion, lorſqu'elles le demandoient, & qu'elles renonçoient à un ſecond mariage. Par leur âge, par leur expérience, par la gravité de leurs mœurs, ces femmes étoient les plus capables d'inſtruire les perſonnes de leur ſexe, de veiller ſur les Vierges, de ſoigner les pauvres & les enfans abandonnés, de remplir les fonctions de *Diaconeſſes*, *voyez* ce mot. Par ces conſidérations, elles furent miſes, comme les Vierges, ſous la tutelle ſpéciale de l'Egliſe. On ſait que Moïſe, dans ſes lois, avoit ordonné avec le plus grand ſoin de conſoler, de protéger, d'aſſiſter les *veuves*.

Mais on prit beaucoup de précautions dans le choix que l'on en fit, S. Paul l'avoit recommandé, 1 *Tim.* c. 5, ℣. 3. » Honorez les *veuves* qui ſont véritablement telles (ou qui » veulent demeurer dans leur état.) Si une *veuve* a des en» fans ou des neveux, qu'elle s'attache d'abord à gouverner » ſa famille & à ſoulager ſes parens; c'eſt ce qui eſt le plus » agréable à Dieu. Pour celle qui eſt véritablement *veuve* & » abandonnée, qu'elle eſpère en Dieu, qu'elle s'occupe à » prier jour & nuit; celle qui recherche les plaiſirs eſt plus » morte que vivante. Ordonnez-leur de ſe rendre irrépré» henſibles.... N'en choiſiſſez aucune qui n'ait au moins » ſoixante ans, qui n'ait eu un ſeul mari, qui ne ſoit con» nue par ſes bonnes œuvres. Sachez ſi elle a bien élevé » ſes enfans, ſi elle a exercé l'hoſpitalité, ſi elle a lavé les » pieds aux Saints, ſi elle a ſoulagé les malheureux, ſi elle » a pratiqué toute bonne œuvre. Pour les jeunes *veuves*, ne » les fréquentez point..... Si un Fidèle a des *veuves*, » qu'il pourvoie à leur ſubſiſtance, afin que l'Egliſe ne ſoit » point ſurchargée, & qu'il reſte aſſez pour ſubſtanter celles » qui ſont véritablement *veuves* ».

On ne mit donc au rang des *veuves* adoptées par l'Egliſe, que celles qui avoient déja perſévéré dans le veuvage pendant pluſieurs années, & dont la conduite édifiante étoit bien reconnue. On n'exigea cependant pas toujours l'âge de ſoixante ans, ſouvent on les admit à la profeſſion du veuvage à l'âge de quarante ans, mais non plutôt, & l'on ne choiſit pour Diaconeſſes que les plus âgées. S. Paul vouloit qu'elles *n'euſſent eu qu'un ſeul mari*, ainſi les bigames étoient

Digitized by Google

excluſes; vainement les Proteſtans ont cherché à détourner le ſens des paroles de l'Apôtre. Il ne paroît pas que l'on ait obſervé d'abord pour leur conſécration les mêmes cérémonies que pour celle des Vierges, mais cela ſe fit dans la ſuite; Bingham a blâmé cette innovation très-mal à propos, *Orig. Eccleſ.* l. 7, c. 4, §. 9, tom. 3, p. 111. On trouve dans le P. Ménard, p. 173, les prières que faiſoit l'Evêque dans cette circonſtance; ce ſont encore les mêmes dont on ſe ſert à la vêture & à la profeſſion des Religieuſes; l'habit des Vierges & celui des *veuves* étoit le même, & on le béniſſoit de la même manière.

Les *veuves*, dit l'abbé Fleuri, étoient occupées à viſiter & à ſoulager les malades & les priſonniers, particulièrement les Martyrs & les Confeſſeurs, à nourrir les pauvres, à recevoir & à ſervir les étrangers, à enterrer les morts, & généralement à toutes les œuvres de charité. Toutes les femmes Chrétiennes en général, veuves ou mariées s'y employoient beaucoup, elles ne ſortoient guères de leur maiſon que pour ces bonnes œuvres & pour aller à l'Egliſe. Les Evêques & les Prêtres avoient beſoin de beaucoup de patience, de diſcrétion & de charité pour gouverner toutes ces femmes, pour guérir & pour ſupporter les défauts communs à leur ſexe, l'inquiétude, les jalouſies, les murmures contre les Paſteurs mêmes; enfin tous les maux qui ſuivent ordinairement la foibleſſe du ſexe, ſur-tout quand elle eſt jointe à la pauvreté, à la maladie ou à quelques autres incommodités. *Mœurs des Chrét.* n. 27. Au mot *Vierge*, nous prouverons que les unes & les autres faiſoient des vœux.

Toutes ces obſervations copiées d'après les monumens Eccléſiaſtiques, nous atteſtent que dès l'origine une charité ſans bornes a été le caractère diſtinctif du Chriſtianiſme, & que c'eſt ce qui a le plus contribué à le rendre reſpectable aux yeux même des Païens.

V I

VIANDE. Moïſe avoit ordonné aux Juifs l'abſtinence de pluſieurs *viandes*, il leur avoit défendu de manger des animaux réputés impurs, de la chair d'un animal mort de lui-même, de celle d'un animal étouffé, ſans que l'on en eût fait couler le ſang, de celle d'un animal qui avoit été mordu par quelque bête; quiconque en avoit mangé par mégarde ou autrement, étoit ſouillé juſqu'au ſoir & obligé de ſe purifier. Ils avoient auſſi grand ſoin d'ôter le nerf de la cuiſſe des animaux dont ils vouloient manger, à cauſe du nerf de la cuiſſe de Jacob deſſéché par un Ange, *Gén.* c. 32, ℣. 32;

Digitized by Google

mais cette dernière abſtinence ne leur étoit pas commandée par la loi.

Il eſt certain qu'il y a des pays dans leſquels certains alimens ſont pernicieux, pluſieurs naturaliſtes ont remarqué que le ſang des animaux & le porc frais dans quelques parties de l'Aſie cauſent des maladies de la peau à ceux qui s'en nourriſſent, & que chez quelques nations Aſiatiques l'on s'en abſtient par police auſſi-bien que chez les Juifs. On prétend que la *pliça*, maladie cruelle, vient aux Tartares qui ſe nourriſſent de ſang & de chair de cheval crue & corrompue, & qui boivent du lait de jument aigri; que le mal vénérien a pris naiſſance chez les Américains qui avoient mangé de la chair des animaux tués avec des flêches empoiſonnées. On ſait d'ailleurs que le régime diététique des anciens Egyptiens étoit pour le moins auſſi ſévère que celui des Juifs; ceux qui l'ont attribué à des motifs ſuperſtitieux étoient fort mal inſtruits. *Voyez* Animaux purs ou Impurs.

A la naiſſance du Chriſtianiſme, les Apôtres jugèrent à propos d'ordonner aux Fidèles l'abſtinence du ſang, des chairs ſuffoquées & des *viandes* immolées aux idoles, *Act.* c. 15, ℣. 28 & 29. Jamais les Juifs convertis n'auroient conſenti à fraterniſer avec des hommes qui auroient uſé de ces ſortes d'alimens. Comme cette défenſe eſt jointe à celle de la *fornication*, terme qui ſignifie quelquefois l'idolâtrie, certains Critiques ont prétendu que toutes ces abſtinences étoient d'une égale néceſſité, & que l'on auroit dû continuer à les obſerver de même, puiſque les Apôtres diſent que tout cela eſt *néceſſaire*. Mais ces Diſſertateurs n'ont pas fait attention que la loi portée par les Apôtres entraîna bientôt des inconvéniens; pendant les perſécutions, les Païens mettoient les Chrétiens à l'épreuve en leur préſentant à manger des *viandes* ſuffoquées & du boudin, Tertull. *Apolog.* c. 9. L'empereur Julien fit offrir aux Idoles toutes les *viandes* de la boucherie, & ſouiller les fontaines par le ſang des victimes dans le même deſſein. Voilà pourquoi S. Paul, qui prévoyoit ſans doute cet inconvénient, ne défendit aux chrétiens des *viandes* immolées aux idoles, que dans le cas où cela pourroient ſcandaliſer leurs frères. 1 *Cor.* c. 10, ℣. 15 & 32.

Viandes immolées, *voyez* Idolothytes.

VIATIQUE, proviſion de vivres pour un voyage. On appelle ainſi, parmi les Catholiques, le ſacrement de l'Euchariſtie adminiſtré aux malades en danger de mort, afin de les diſpoſer au paſſage de cette vie à l'autre. Jéſus-Chriſt

Digitized by Google

a dit, *Joan.* c. 6, ℣. 56. « Ma chair eſt véritablement une » nourriture & mon ſang un breuvage; ℣. 59; c'eſt le pain » qui deſcend du Ciel.... quiconque en mangera vivra éter» nellement ». Lorſqu'on croit fermement que le Sauveur dans cet endroit parloit de l'Euchariſtie, on conçoit aiſément qu'il n'eſt jamais plus néceſſaire de recevoir ce ſacrement qu'à l'article de la mort, puiſqu'il eſt pour nous le principe & le gage de la vie éternelle.

Comme les proteſtans ſoutiennent que les paroles de Jéſus-Chriſt doivent être priſes dans un ſens figuré, que ſon corps & ſon ſang ne ſont point réellement dans l'Euchariſtie, que l'on ne les reçoit que par la *Communion*, c'eſt-à-dire, par une action qui ſoit commune à pluſieurs perſonnes, ils ont conclu que la réception faite par une ſeule, n'eſt pas une communion; conſéquemment ils ont ſupprimé l'uſage de porter ce ſacrement aux malades. Ainſi, par une fauſſe interprétation de l'Ecriture, ils ſe ſont privés de la plus puiſſante conſolation qu'un Chrétien puiſſe recevoir à l'article de la mort.

Mais cet uſage, ſi ancien dans l'Egliſe, de recevoir l'Euchariſtie en *viatique*, dépoſe contre leur croyance. Nous apprenons de S. Juſtin, Apol. 1, n. 65, qu'au ſecond ſiècle, lorſque l'on avoit conſacré l'Euchariſtie dans les Aſſemblées chrétiennes, & que les aſſiſtans y avoient participé, les Diacres la portoient *aux abſens*, par conſéquent aux malades. Nous ſavons par le témoignage de Tertullien, l. 2. *ad uxorem*, c. 5, & de S. Cyprien, *Epiſt.* 54, *ad Cornel.* l. *de lapſis*, p. 189, *de bono patient.* p. 251, *de Spectac.* p. 341, qu'au troiſième ſiècle les fidèles, toujours expoſés au martyre, emportoient avec eux l'Euchariſtie & la conſervoient, afin de la prendre en *viatique*, & de puiſer dans cet aliment divin les forces dont ils avoient beſoin pour confeſſer Jéſus-Chriſt dans les tourmens. L'on étoit donc alors bien perſuadé que le Corps & le Sang de ce divin Sauveur ne ſont pas préſens dans ce Myſtère d'une manière paſſagère, & en vertu de l'action d'y participer en commun, mais d'une manière permanente, & qu'une réception faite en particulier dans le beſoin, n'eſt pas moins une *Communion* que quand on la fait en commun. Or, dans ces deux ſiècles, ſi voiſins des Apôtres, on faiſoit profeſſion de ne rien changer à leur Doctrine ni à leurs uſages.

Il y a des Pères & des Conciles qui ont nommé *viatique* trois Sacremens que l'on adminiſtroit aux mourans pour aſſurer leur ſalut. 1°. Le baptême, lorſqu'on le donnoit à des Cathécumènes qui ne l'avoient pas encore reçu; 2°. la Pénitence, ou l'abſolution, à l'égard de ceux que l'on récon-

Digitized by Google

cilioit à l'Egliſe à l'article de la mort; 3°. l'Euchariſtie, adminiſtrée aux Fidèles ou aux Pénitens qui avoient reçu l'abſolution; mais l'uſage a prévalu de ne donner le nom de *Viatique* qu'à ce dernier ſacrement. *Voyez* Eucharistie.

VICAIRE. Homme qui tient la place & remplit les fonctions d'un autre. Les Evêques ont des grands *Vicaires* auxquels ils donnent le pouvoir de faire toutes les fonctions de leur juriſdiction, mais non celles qui ſont attachées à l'ordre & au caractère épiſcopal, comme d'adminiſtrer les ſacremens de l'ordre & de la Confirmation, de ſacrer les Egliſes, &c. Les Curés ont des *Vicaires* pour les aider à remplir toutes leurs fonctions.

Il ne faut pas confondre un *Vicaire* avec un *Délégué*; celui-ci n'a le pouvoir de faire légitimement que la fonction pour laquelle il eſt député nommément, il ne peut pas déléguer un autre pour la remplir à ſa place. Un *Vicaire* n'eſt pas député à une ſeule fonction, mais à toutes choſes, *ad omnes cauſas*, ſelon l'expreſſion des Canons; il peut donc déléguer un autre prêtre pour adminiſtrer le ſacrement de Mariage, &c. Nous faiſons cette remarque, parce que nous avons vu plus d'une fois élever ſur ce point des doutes mal fondés.

VICAIRE, ſ. m. (*Droit public, civil & canon.*) du mot latin *vicarius*, eſt celui qui fait les fonctions d'un autre, *qui alterius vices gerit*, ou bien c'eſt celui qui eſt établi ſous un ſupérieur pour tenir ſa place dans certaines fonctions, & le ſuppléer en cas d'abſence, maladie ou autre empêchement légitime.

Ce titre fut d'abord uſité chez les Romains; on le donnoit au lieu tenant du préfet du prétoire : on le donna depuis dans les Gaules aux lieutenans des comtes, & à pluſieurs ſortes d'officiers, qui faiſoient les fonctions d'un autre. Aujourd'hui, lorſqu'on parle d'un *Vicaire*, ſans y ajouter d'autre dénomination, on entend un prêtre deſtiné à ſoulager un curé dans ſes fonctions.

Nous allons expliquer, ſous autant de mots particuliers, & les différentes eſpèces de *Vicaires*.

Vicaires *des abbés*, ſont ceux que les abbés titulaires ou commendataires commettent pour les aider & ſuppléer dans leurs fonctions, à l'exemple des *Vicaires* généraux des Evêques.

L'ordonnance d'Orléans, *art.* 5, porte que les abbés & curés qui tiennent pluſieurs bénéfices par diſpenſe, ou réſi-

Digitized by Google

dent en l'un de leurs bénéfices requérant réſidence & ſervice actuel, feront excuſés de la réſidence en leurs autres bénéfices, à la charge toutefois qu'ils commettront *Vicaires*, perſonnes de ſuffiſance, bonne vie & mœurs, à chacun deſquels ils aſſigneront telle portion du revenu du bénéfice qui puiſſe ſuffire pour ſon entretenement; autrement cette ordonnance enjoint à l'Archevêque ou Evêque diocéſain d'y pourvoir, & aux juges royaux d'y tenir la main.

Ce n'eſt pas ſeulement dans le cas d'abſence & de non-réſidence que les abbés ont des *Vicaires*, ils en ont auſſi pour les aider dans leurs fonctions. *Voyez* ABBÉ.

VICAIRE *amovible*, eſt celui qui eſt révocable *ad nutum*, à la différence des *Vicaires* perpétuels; tels ſont les *Vicaires* des curés & ceux des Evêques; on les appelle auſſi quelquefois par cette raiſon *Vicaires temporels*, parce qu'ils ne ſont que pour autant de temps qu'il plaît à celui qui les a commis. *Voyez* VICAIRE PERPÉTUEL & VICAIRE TEMPOREL.

VICAIRES APOSTOLIQUES, ſont des *Vicaires* du ſaint ſiège, qui font les fonctions du pape dans les Egliſes ou provinces éloignées, que le ſaint père a commis à leur direction. L'établiſſement de ces ſortes de *Vicaires* eſt fort ancien.

Avant l'inſtitution de ces *Vicaires*, les Papes envoyoient quelquefois des légats dans les provinces éloignées pour voir ce qui s'y paſſoit contre la diſcipline eccléſiaſtique, & pour leur en faire leur rapport : mais le pouvoir de ces légats étoit fort borné; l'autorité des légations, qu'on appella Vicariats apoſtoliques, étoit plus étendue.

L'Evêque de Theſſalonique, en qualité de *Vicaire* ou de légat du ſaint ſiège, gouvernoit onze provinces; il confirmoit les métropolitains, aſſembloit les conciles, & décidoit toutes les affaires difficiles.

Le reſſort de ce Vicariat fut beaucoup reſtraint lorſque l'Empereur Juſtinien eut obtenu du Pape Vigile un Vicariat du ſaint ſiège en faveur de l'Evêque d'Acride, ville à laquelle il fit porter ſon nom; ce Vicariat fut entièrement ſupprimé lorſque Léon l'iſorien eut ſoumis toute l'Illyrie au patriarche d'Antioche.

Le Pape Symmaque accorda de même à S. Céſaire, Archevêque d'Arles, la qualité de *Vicaire* & l'autorité de la légation ſur toutes les Gaules.

Cinquante ans après, le Pape Vigile donna le même pouvoir à Auxanius & à Aurélien, tous deux Archevêques d'Arles.

Pélage Ier. le continua à Sabandus.

S. Gré-

Digitized by Google

S. Grégoire-le-Grand le donna de même à Virgile, Evêque d'Arles, ſur tous les états du roi Childebert, & ſpécialement le droit de donner des lettres aux Evêques qui auroient un voyage à faire hors de leur pays, de juger des cauſes difficiles, avec douze Evêques, & de convoquer les Evêques de ſon vicariat.

Les Archevêques de Reims prétendent que S Remi a été établi *Vicaire* apoſtolique ſur tous les états de Clovis ; mais ils ne ſont point en poſſeſſion d'exercer cette fonction.

Les légats du Pape, quelque pouvoir qu'ils aient reçu de lui, ne ſont toujours regardés en France que comme des *Vicaires* du Pape, qui ne peuvent rien décider ſur certaines affaires importantes, ſans un pouvoir ſpécial exprimé dans les bulles de leur légation. *Voyez* Légat.

Le Pape donne le titre de *Vicaire apoſtolique* aux Evêques qu'il envoie dans les miſſions orientales, tels que les Evêques François qui ſont préſentement dans les royaumes de Tunquin, de la Cochinchine, Siam & autres. *Voyez* Mission.

Vicaires-chanoines, ſont des ſemi-prébendés ou des bénéficiers inſtitués dans certaines Egliſes cathédrales pour chanter les grandes meſſes & autres offices : ce qui leur a fait donner le nom de *Chanoines-vicaires*, parce qu'ils faiſoient en cela les fonctions des Chanoines. *Voyez* le *Gloſſ.* de du Cange au mot *Vicarius*, à l'article *Vicarii dicti beneficiarii*, &c.

Vicaire des curés, ſont des prêtres deſtinés à ſoulager les curés dans leurs fonctions, & à les ſuppléer en cas d'abſence, maladie ou autre empêchement.

La première inſtitution de ces ſortes de *Vicaires*, eſt preſque auſſi ancienne que celle des Curés.

L'hiſtoire des vj & vije. ſiècles de l'Egliſe, nous apprend que quand les Evêques appelloient auprès d'eux dans la ville épiſcopale les Curés de la campagne diſtingués par leur mérite, pour en compoſer le clergé de leur cathédrale ; en ce cas les Curés commettoient eux-mêmes des *Vicaires* à ces paroiſſes dont ils étoient abſens, & cet uſage étoit autoriſé par les conciles.

Le ſecond canon du concile de Mende, tenu vers le milieu du vije. ſiècle, en a une diſpoſition préciſe.

Le concile de Latran en 1215, *canon 32*, dit en parlant d'un Curé ainſi appellé dans l'Egliſe cathédrale : *idoneum ſtudeat habere vicarium canonicè inſtitutum.*

Les différentes cauſes pour leſquelles on peut établir des *Vicaires* dans les paroiſſes, ſont, 1°. quand le Curé eſt ab-

ſent; l'Evêque, en ce cas, eſt autoriſé par le droit des décrétales à commettre un *Vicaire*. L'ordonnance d'Orléans confirme cette diſpoſition. 2°. Quand le Curé n'eſt pas en état de la deſſervir, ſoit à cauſe de quelque infirmité ou de ſon inſuffiſance, le concile de Trente autoriſe l'Evêque à commettre un *Vicaire*. 3°. Quand la paroiſſe eſt de ſi grande étendue & tellement peuplée, qu'un ſeul prêtre ne ſuffit pas pour l'adminiſtration des ſacremens & du ſervice divin; le même concile de Trente autoriſe l'Evêque à établir dans ces paroiſſes le nombre de prêtres qui ſera néceſſaire.

C'eſt aux Evêques qu'il appartient d'inſtituer de nouveaux *Vicaires* dans les lieux où il n'y en a pas, ils peuvent en établir un ou pluſieurs, ſelon l'étendue de la paroiſſe & le nombre des habitans. Mais pour ce qui eſt des places de *Vicaires* déjà établies, lorſqu'il y en a une vacante, c'eſt au Curé à ſe choiſir un *Vicaire* entre les prêtres approuvés par l'Evêque.

Avant le concile de Trente, les Curés donnoient ſeuls à leurs *Vicaires* la juriſdiction néceſſaire, pour adminiſtrer le Sacrement de pénitence dans leurs paroiſſes; mais cette diſcipline eſt changée, & c'eſt à l'Evêque à donner aux *Vicaires* les pouvoirs néceſſaires pour prêcher & confeſſer; il peut les limiter pour le temps & le lieu, & les lui retirer lorſqu'il le juge à propos. Cependant le pouvoir de prêcher ne doit s'étendre que des ſermons proprement dits, & non des inſtructions familières, telles que les prônes, les inſtructions familières, & les catéchiſmes. Un Curé peut commettre pour ces fonctions tel Eccléſiaſtique qu'il juge à propos. Il peut auſſi renvoyer un *Vicaire* qui ne lui convient pas.

La portion congrue des *Vicaires*, eſt de 150 liv. lorſqu'ils ne ſont pas fondés.

Les *Vicaires* avoient autrefois, dans certaines coutumes, & notamment dans celle de Paris, le pouvoir de recevoir les teſtamens, concurremment avec les Curés; mais ce pouvoir leur a été ôté par la nouvelle ordonnance des teſtamens, *art.* 25.

VICAIRE DE L'ÉVÊQUE, eſt celui qui exerce ſa juriſdiction; les Evêques en ont de deux ſortes, les uns pour la juriſdiction volontaire qu'on appelle *Vicaires-généraux* ou *grands-Vicaires*, & quelquefois auſſi des *Vicaires-forains*; les autres pour la juriſdiction contentieuſe, qu'on appelle *official*. *Voyez* VICAIRE FORAIN, GRAND-VICAIRE, OFFICIAL.

VICAIRE-FERMIER, étoit celui auquel un Curé ou autre bénéficier à charge d'ames, donnoit à ferme un bénéfice

qu'il ne pouvoit conſerver, & que néanmoins il retenoit ſous le nom de ce fermier. Dans le concile qui fut convoqué à Londres par Otton, Cardinal légat en 1237, les 1er., 8e., 9e. & 10e. décrets, eurent pour objet de réprimer deux ſortes de fraudes que l'on avoit inventées pour garder enſemble deux bénéfices à charge d'ames. Celui qui étoit pourvu d'une cure comme *perſonne*, c'eſt-à-dire, Curé en titre, en prenoit encore une comme *Vicaire*, de concert avec la *perſonne* à qui il donnoit une modique rétribution; ou bien il prenoit à ferme perpétuelle à vil prix le revenu de la cure. Ces abus étoient devenus ſi communs, qu'on n'oſa les condamner abſolument; on ſe contenta de donner à ferme les doyennés, les archidiaconés & autres dignités ſemblables, les revenus de la juriſdiction ſpirituelle & de l'adminiſtration des Sacremens. Quant aux vicaireries, on défendit d'y admettre perſonne qui ne fût prêtre ou en état de l'être aux premiers quatre-temps. *Voyez* le chapitre *ne clerici velmonachi vices ſuas, &c.* qui eſt un canon du concile de Tours. Le canon *præcipimus 21, quæſt. 2.*

Vicaire forain, eſt un *Vicaire* d'un Evêque ou autre Prélat, qui n'a de pouvoir que pour gouverner au-dehors du chef-lieu, & quelquefois dans une partie ſeulement du territoire ſoumis à la juriſdiction du Prélat, comme le *Grand-Vicaire* de Pontoiſe, qui eſt un *Vicaire forain* de l'Archevêque de Rouen. *Voyez* Vicaire-général.

On entend auſſi quelquefois par *Vicaire forain*, le Doyen rural, parce qu'il eſt en cette partie, le *Vicaire* de l'Evêque pour un certain canton. *Voyez* Doyen rural.

Vicaire-général *ou* Grand Vicaire, eſt celui qui fait les fonctions d'un Evêque ou autre Prélat.

Les *Grands-Vicaires* ou *Vicaires-généraux* des Evêques, ſont des Prêtres qu'ils établiſſent pour exercer en leur nom leur juriſdiction volontaire, & pour les ſoulager dans cette partie des fonctions de l'Epiſcopat.

Il eſt parlé dans le ſexte des *Vicaires-généraux* de l'Evêque, ſous le titre *de Officio Vicarii* Boniface VIII les confond avec les Officiaux, comme on fait encore dans pluſieurs pays: auſſi ſuppoſe-t-on dans le ſexte que la juriſdiction volontaire & la contentieuſe ſont réunies en la perſonne du *Vicaire-général* de l'Evêque.

Mais en France, les Evêques ſont dans l'uſage de confier leur juriſdiction contentieuſe à des Officiaux, & la volontaire à des *Grands-Vicaires*.

Quand la commiſſion du *Grand-Vicaire* s'étend ſur tout le

Digitized by Google

dioceſe ſans reſtriction, on l'appelle *Vicaire-général ;* mais quand il n'a reçu de pouvoir que pour gouverner certaines parties du dioceſe, on l'appelle *Vicaire général forain.*

L'Evêque n'eſt pas obligé de nommer des *Grands-Vicaires*, ſi ce n'eſt en cas d'abſence hors de ſon Evêché, ou en cas de maladie ou autre empêchement légitime, ou bien à cauſe de l'éloignement de la ville épiſcopale ; & enfin s'il y a diverſité d'idiômes dans différentes parties de ſon dioceſe.

La commiſſion de *Grand-Vicaire* doit être par écrit, ſignée de l'Evêque & de deux témoins, & inſinuée au greffe des inſinuations eccléſiaſtiques du dioceſe, à peine de nullité des actes que feroit le *Grand-Vicaire.*

Pour être *Grand-Vicaire*, il faut être Prêtre, gradué, naturel François ou naturaliſé.

Les réguliers peuvent être *Grands-Vicaires*, pourvu que ce ſoit du conſentement de leur ſupérieur.

L'ordonnance de Blois défend à tous Officiers des cours ſouveraines & autres tribunaux, d'exercer la fonction de *Grand-Vicaire.*

Il y a néanmoins un cas où l'Evêque peut, & même doit nommer pour ſon *Grand-Vicaire, ad hoc*, un conſeiller clerc du Parlement ; ſavoir, lorſqu'on y fait le procès à un eccléſiaſtique, afin que ce *Vicaire* procède à l'inſtruction, conjointement avec le conſeiller laïque qui en eſt chargé.

L'Evêque ne peut établir de *Grand-Vicaire*, qu'après avoir obtenu ſes bulles, & avoir pris poſſeſſion ; mais il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſoit déjà ſacré.

Il eſt libre à l'Evêque d'établir un ou pluſieurs *Grands-Vicaires.* Quelques-uns en ont quatre & même plus. L'Archevêque de Lyon en a juſqu'à douze.

Les *Grands-Vicaires* ont tous concurremment l'exercice de la juriſdiction volontaire, comme délégués de l'Evêque ; il y a cependant certaines affaires importantes qu'ils ne peuvent décider, ſans l'autorité de l'Evêque ; telles que la collation des bénéfices dont ils ne peuvent diſpoſer, à moins que leurs lettres n'en contiennent un pouvoir ſpécial.

L'Evêque peut limiter le pouvoir de ſes *Grands-Vicaires*, & leur interdire la connoiſſance de certaines affaires pour leſquelles ils ſeroient naturellement compétens.

Le *Grand-Vicaire* ne peut pas déléguer quelqu'un pour exercer ſa place.

On ne peut pas appeller du *Grand-Vicaire* à l'Evêque, parce que c'eſt la même juriſdiction ; mais ſi le *Grand-Vicaire* excède ſon pouvoir ou en a abuſé, l'Evêque peut le déſavouer : par exemple, ſi le *Grand-Vicaire* a conféré un bénéfice à une perſonne indigne, l'Evêque peut le conférer à une autre dans les ſix mois.

Digitized by Google

Il eſt libre à l'Evêque de révoquer ſon *Grand-Vicaire* quand il le juge à propos, & ſans qu'il ſoit obligé de rendre aucune raiſon; il faut ſeulement que la révocation ſoit par écrit & inſinuée au greffe du diocèſe, juſques-là les actes fait par le *Grand-Vicaire* ſont valables à l'égard de ceux qui les obtiennent; mais le *Grand-Vicaire* doit s'abſtenir de toute fonction, dès que la révocation lui eſt connue.

La juriſdiction du *Grand-Vicaire* finit auſſi par la mort de l'Evêque, ou lorſque l'Evêque eſt transféré d'un ſiège à un autre, ou lorſqu'il a donné ſa démiſſion entre les mains du Pape.

S'il ſurvient une excommunication, ſuſpenſe ou interdit contre l'Evêque, les pouvoirs du *Grand-Vicaire* ſont ſuſpendus juſqu'à ce que la cenſure ſoit levée.

Vicaire, *haut*, eſt un titre que l'on donne vulgairement aux eccléſiaſtiques qui deſſervent, en qualité de *Vicaires* perpétuels, les canonicats que certaines Egliſes poſsèdent dans une cathédrale, comme à Notre-Dame de Paris, où il y a ſix de ces *Vicaires* perpétuels, ou *hauts-Vicaires*.

Vicaire de Jésus-Christ, c'eſt le titre que prend le Pape, comme ſucceſſeur de Saint Pierre. *Voyez* Pape.

Vicaire local, eſt un *Grand-Vicaire* de l'Evêque, dont le pouvoir n'eſt pas général pour tout le diocèſe, mais borné à une partie ſeulement. *Voyez* Vicaire forain.

On peut auſſi donner la qualité de *Vicaire local* au *Vicaire* d'un Curé, lorſque ce Vicaire n'eſt attaché par ſes fonctions qu'à une portion de la paroiſſe. *Voyez* Vicaire amovible.

Vicaire né, eſt celui qui jouit de cette qualité, comme étant attaché à quelque dignité dont il eſt revêtu; tels ſont les *Vicaires* de l'Empire, tels ſont auſſi les prieurs de Saint-Denis en France & de Saint-Germain-des-prés à Paris, leſquels ſont *Grands-Vicaires nés* de l'Archevêque de Paris, en vertu de tranſactions homologuées au parlement, l'un pour la ville de Saint-Denis, l'autre pour le fauxbourg de Saint-Germain de la ville de Paris; l'Archevêque ne peut les révoquer, tant qu'ils ont la qualité de prieur de ces deux Abbayes. *Loix eccléſiaſtiques* de d'Héricourt. (*a*)

Vicaire perpétuel, c'eſt celui dont la fonction n'eſt point limitée à un certain temps, mais doit durer toute ſa vie; tels ſont les *Vicaires nés* de certains prélats, les eccle-

ſiaſtiques qui deſſervent un canonicat pour quelque Abbaye, ou autres Egliſes, dans une Cathédrale.

On donne auſſi le titre de *Vicaires perpétuels* aux Curés qui ont au-deſſus d'eux quelqu'un qui a le titre & les droits de Curé primitif.

L'établiſſement des *Vicaires perpétuels* des Curés primitifs eſt fort ancien; les loix de l'Egliſe & de l'Etat l'ont ſouvent confirmé.

Avant le Concile de Latran, qui fut tenu ſous Alexandre III, les Moines auxquels on avoit abandonné la régie de la plupart des paroiſſes, ceſſèrent de les deſſervir en perſonne, s'efforçant d'y mettre des Prêtres à gage.

A leur exemple, les autres Curés titulaires donnèrent leurs Cures à ferme à des Chapelains ou *Vicaires* amovibles, comme ſi c'euſſent été des biens profanes, à la charge de certaines preſtations & coutumes annuelles, & de prendre d'eux tous les ans une nouvelle inſtitution.

Ces eſpèces de Vicariats amovibles furent défendus par le ſecond Concile d'Aix, ſous Louis-le-Débonnaire; par le Concile Romain, ſous Grégoire VIII; par celui de Tours, ſous Alexandre III; par celui de Latran, ſous Innocent III, & par pluſieurs autres Papes & Conciles, qui ordonnent que les *Vicaires* choiſis pour gouverner les paroiſſes ſoient perpétuels, & ne puiſſent être inſtitués & deſtitués que par l'Evêque; ce qui s'entend des *Vicaires* qui ſont nommés aux Cures dans leſquelles il n'y a point d'autres Curés qu'un Curé primitif, qui ne deſſert point lui-même ſa Cure.

Le Concile de Trente, *Seſſ. vij*, *ch. vij*, laiſſe à la prudence des Evêques de nommer des *Vicaires perpétuels* ou des *Vicaires* amovibles dans les paroiſſes unies aux Chapitres ou Monaſtères; il leur laiſſe auſſi le ſoin de fixer la portion congrue de ces *Vicaires*.

L'article 24 du réglement des réguliers, veut que toutes Communautés régulières exemptes, qui poſſèdent des Cures, comme Curés primitifs, ſoient tenus d'y ſouffrir des *Vicaires perpétuels*, leſquels ſeront établis en titre par les Evêques, auxquels *Vicaires* il eſt dit qu'il ſera aſſigné une portion congrue, telle que la qualité du bénéfice & le nombre du peuple le requerra.

Les ordonnances de nos Rois ſont auſſi formelles pour l'établiſſement des *Vicaires perpétuels*, notamment les déclarations du mois de Janvier 1686, celle de Juillet 1690, & l'article 24 de l'édit du mois d'Avril 1695.

Les *Vicaires perpétuels* peuvent prendre en tous actes la qualité de Curé ſi ce n'eſt vis-à-vis du Curé primitif. *Déclaration du 5 Octobre 1726, art. 2.*

Digitized by Google

La nomination des *Vicaires* amovibles, Chapelains, & autres Prêtres, appartient au *Vicaire perpétuel*, & non au Curé primitif.

La portion congrue des *Vicaires perpétuels* a ſouvent varié; mais la valeur en a été définitivement fixée par l'édit du mois de Mai 1768, dans lequel le légiſlateur a étendu ſa prévoyance ſur cet objet aux temps les plus reculés. *Voyez* Curé, Portion congrue.

Vicaire provincial ou local, eſt le *Vicaire* d'un Evêque ou autre Prélat, qui n'eſt commis par lui que pour un certain canton.

Les Curés peuvent auſſi avoir des *Vicaires* locaux. *Voyez* ci-devant Vicaire local.

Vicaire du saint siège, eſt la même choſe que *Vicaire* apoſtolique. *Voyez* Légat & Vicaire apostolique.

Vicaire *ou* Secondaire; c'eſt un ſecond Prêtre deſtiné à ſoulager le Curé dans ſes fonctions. *Voyez* Vicaire amovible, Vicaire des Curés.

Sous-Vicaire, que l'on appelle auſſi *ypo-Vicaire*, eſt un Prêtre établi par les Curés ſous le *Vicaire*, pour l'aider lui & ſon *Vicaire* dans ſes fonctions Curiales. Un Curé peut avoir pluſieurs *ſous-Vicaires*.

Vicaire temporel, eſt celui qui eſt nommé pour un temps ſeulement. *Voyez* Vicaire amovible. (*Extrait du Dictionn. de Juriſprudence.*

VICE. Ce mot dans l'origine ſignifie *défaut*, *manquement*; il ſe dit dans le ſens phyſique & dans le ſens moral. Dans celui-ci, il exprime une inclination naturelle ou une habitude contractée de faire ce que la loi de Dieu défend. De même qu'un certain nombre de bonnes actions, qu'un homme a faites ne prouvent pas qu'il eſt né vertueux, pluſieurs fautes dans leſquelles il eſt tombé ne prouvent pas non plus qu'il ſoit né vicieux; c'eſt l'habitude des unes ou des autres qui décide de ſon caractère. Un homme peut être né avec une forte inclination au *vice*, & acquérir cependant l'habitude de la vertu par ſa perſévérance à combattre ſon penchant, ſelon la maxime reçue; l'habitude eſt une ſeconde nature, alors la vertu eſt plus méritoire que ſi elle coûtoit moins.

Quelques Philoſophes modernes, très-mauvais moraliſtes, ont ſoutenu qu'un *vice* de caractère ne ſe corrigeoit jamais

Digitized by Google

parfaitement, ils ont eu tort; l'exemple de pluſieurs ſaints perſonnages prouve qu'avec la grâce de Dieu & la perſévérance à réprimer un mauvais penchant ou une habitude très-forte, par des actions contraires, l'homme peut venir à bout de ſe réformer entièrement; la prétention contraire n'eſt propre qu'à nous ôter le courage & à endurcir les pécheurs dans le vice. *Voyez* Vertu.

Dans les diverſes langues, le mot *vice* eſt ſouvent rendu par celui de *péché*, quoique le ſens ne ſoit pas exactement le même. *Péché*, dans l'acception la plus commune, eſt une action volontaire, libre, réfléchie, & contraire à la loi de Dieu, par conſéquent imputable à celui qui la commet; un *vice* naturel n'eſt ni volontaire ni imputable, ſur-tout quand un homme s'attache à le combattre & à le corriger. Lorſqu'il a été contracté par habitude ou des actes réitérés, il eſt libre & volontaire dans ſa cauſe; mais il peut être devenu aſſez fort pour diminuer beaucoup la liberté de chaque action qui en provient.

Si l'on avoit pris la peine de diſtinguer exactement ces deux choſes, on n'auroit pas ſi ſouvent abuſé des paſſages dans leſquels S. Paul nomme *péché* la concupiſcence, ou le penchant naturel au mal avec lequel nous naiſſons Ce penchant eſt un *vice*, un très-grand défaut de notre nature déchue de l'innocence primitive, par la faute de notre premier père; mais ce n'eſt pas un *péché* proprement dit, ou une mauvaiſe qualité libre, imputable & puniſſable; S. Paul ne dit rien qui puiſſe la faire envisager ainſi.

S. Auguſtin a très bien démêlé cette équivoque, l. *de perfect. juſtitiâ hom* c. 21, n. 44. « La concupiſcence, dit-il, » a été appelée *péché* dans un autre ſens, parce que c'eſt » pécher que d'y conſentir, & qu'elle eſt excitée en nous » malgré nous ». L. 1, *Contra duas Epiſt. Pélag.* c. 13, n. 27. » La concupiſcence eſt appelée *péché*, non parce que c'eſt » un péché, mais parce qu'elle eſt l'effet du péché, à ſavoir » celui d'Adam. » L. 1, *Rétract.* c. 15, n. 2. « Lorſque l'Apôtre » dit : je fais ce que je ne veux pas, il appelle cette diſ- » poſition *péché*, parce qu'elle eſt l'effet & la peine du » péché. » il le répète, l. *de continent.* c. 3, n. 8; l. *de nupt. & concep.* c. 23, n. 25; l. 2, *op. imperf.* n. 71, &c. Si donc, dans le cours de ſes diſputes avec les Pélagiens, il ſemble quelquefois envisager la concupiſcence comme un péché habituel, imputable & condamnable, il entend certainement par là un *vice*, un défaut, une qualité qui n'eſt ni louable, ni abſolument innocente, comme le prétendoient les Pélagiens. Dès qu'un auteur s'eſt expliqué déja pluſieurs fois d'une manière nette & préciſe, c'eſt une injuſtice d'ar-

Digitized by Google

gumenter ſur toutes ſes expreſſions, & de les prendre à la rigueur.

Il eſt d'ailleurs évident, par le texte même, que S. Paul l'a entendu dans le ſens que nous lui donnons, & que notre verſion ſeroit beaucoup plus claire, ſi au lieu de traduire Αμαρτία, par *peccatum*, *Rom.* c. 7, ℣. 7 & ſuiv. on l'avoit rendu par *vitium*; le terme grec & le latin ne ſignifient ſouvent, dans les divers auteurs, qu'un défaut, une imperfection quelconque, ſoit volontaire, ſoit involontaire, & il en eſt de même du mot *pécher*, en françois.

VICTIME, créature vivante offerte en ſacrifice à la Divinité. Ce terme & celui d'*Hoſtie*, qui a le même ſens, ſont évidemment dérivés du latin, *hoſtis victus*, ennemi vaincu; ils nous ſont connoître la coutume barbare des Romains d'immoler à leurs Dieux les priſonniers de guerre; elle a duré parmi eux, au moins juſque dans les derniers temps de la République. Un général victorieux à qui on accordoit les honneurs du triomphe, traînoit après ſon char les Rois, les généraux, les chefs des Nations vaincues, enchaînés comme des criminels, & la cérémonie finiſſoit par les mettre à mort. Cet uſage cruel, & qui peint l'atrocité du caractère des Romains, ne ſubſiſte plus que chez les nations ſauvages, & il n'eut jamais lieu chez les adorateurs du vrai Dieu.

La Loi de Moïſe ordonnoit de choiſir des animaux ſans tache & ſans défaut pour les offrir au Seigneur, parce que les hommes ont coutume de choiſir ce qu'ils ont de meilleur pour en faire préſent à une perſonne qu'ils veulent honorer. Ç'auroit donc été un défaut de reſpect & de reconnoiſſance envers Dieu, ſi on ne lui avoit offert que ce qu'il y avoit de plus imparfait & de moindre prix parmi les animaux. Dieu avoit encore défendu d'immoler les animaux dont la chair étoit mal ſaine, parce que, dans pluſieurs ſacrifices, une partie de la *victime* devoit être mangée par les prêtres & par ceux qui l'offroient. Il eſt encore très-probable qu'outre cette raiſon de ſanté, Moïſe avoit défendu d'offrir certains animaux, parce que c'étoient les *victimes* que les Idolâtres immoloient par préférence à leurs divinités.

Il eſt dit dans le Nouveau Teſtament, que Jéſus-Chriſt a été notre *victime*, parce qu'il s'eſt offert lui-même en ſacrifice à Dieu ſon père, pour la rédemption du genre humain. De même que les Juifs rachetoient les premiers-nés de leurs enfans par le ſacrifice d'une *victime*, Jéſus-Chriſt nous a rachetés en ſe livrant lui-même à la mort, & en donnant ſon ſang pour le prix de notre rédemption.

Les Incrédules, qui ont le talent de tout empoiſonner,

Digitized by Google

diſent que ce dogme eſt uniquement fondé ſur la fauſſe idée dans laquelle ont été tous les peuples, qu'il falloit du ſang humain pour appaiſer la colère du ciel. Ils n'ont pas vu que c'eſt au contraire la mort de Jéſus-Chriſt pour tous les hommes, qui a détruit pour toujours la funeſte erreur que le Paganiſme avoit répandue chez tous les peuples. En faiſant ceſſer toute eſpèce d'effuſion de ſang ſur les autels du Seigneur, Jéſus-Chriſt a banni pour jamais d'une grande partie de l'univers la coutume barbare d'immoler des hommes, & dans ce ſens, il a encore été le Sauveur d'un très-grand nombre de ces malheureuſes *victimes*.

S. Paul, dans ſa lettre aux *Hébreux*, c. 9, nous a donné de ce myſtère des idées plus vraies & plus dignes de Dieu. Il obſerve que l'uſage a été de confirmer les alliances par un ſacrifice; on atteſtoit ainſi la préſence de la Divinité, puiſque l'on n'a jamais offert de ſacrifice qu'à un être que l'on prenoit pour un Dieu; auſſi l'Apôtre fait remarquer que l'alliance de Dieu avec les Iſraélites fut cimentée par l'effuſion du ſang d'une *victime*, & que, ſous l'ancienne Loi, cette effuſion étoit le ſigne & le gage de la rémiſſion des péchés. De là il conclut qu'il étoit convenable que la nouvelle alliance, bien ſupérieure à la première, fût auſſi confirmée par le ſang d'une *victime*, plus précieuſe, par la mort du fils de Dieu même. Loin de nous donner par là aucune idée de cruauté de la part de Dieu, il nous fait concevoir l'excès de ſa bonté & de ſa clémence. C'eſt Dieu qui a fait, pour ainſi dire, tous les frais du ſacrifice; il a donné aux hommes ſon Fils unique pour *victime* & pour prix de leur rédemption. Mais il n'a pas voulu que cette divine hoſtie pérît pour toujours, il a reſſuſcité ſon fils trois jours après ſa mort, & l'a mis ainſi en poſſeſſion de tous les honneurs & de tous les apanages de la Divinité; il a fait ceſſer toute raiſon de répandre du ſang ſur les autels.

D'autre part, les Sociniens en prenant les termes d'*Hoſtie*, de *victime*, de *ſacrifice*, de *rédemption*, dans un ſens métaphorique, ont renverſé toute la Théologie de S. Paul. Si Jéſus-Chriſt s'eſt immolé pour les hommes, dans ce ſens ſeulement qu'il eſt mort pour confirmer la vérité de ſa doctrine, pour leur donner l'exemple d'une parfaite ſoumiſſion à Dieu, pour inſpirer du courage aux Martyrs, &c. Quelle reſſemblance y a-t-il entre l'objet & les motifs de cette mort, & ceux de l'immolation des *victimes*? Des leçons, des exemples, ne ſont ni un prix, ni un rachat, ni un échange, ni une expiation. Dans cette hypothèſe, S. Paul a parlé un langage inintelligible; les Juifs auxquels il l'adreſſoit n'y ont pu rien comprendre.

Digitized by Google

Nous ſavons que les Païens dans les calamités publiques qu'ils regardoient comme un effet de la colère du ciel, vouoient aux Dieux une *victime d'expiation*. L'on cherchoit dans toute la ville ou dans toute la contrée, l'homme le plus laid, & on le deſtinoit à être immolé; on le donnoit en ſpectacle à tout le peuple, & on le conduiſoit ainſi au lieu où il devoit être mis à mort. On lui mettoit à la main un fromage, un morceau de pâte & des figues; on le battoit ſept fois avec un faiſceau de verges fait de certains arbriſſeaux; on le brûloit enfin dans un feu fait de bois d'arbres ſauvages, en prononçant cette formule: *Que cette victime expiatrice ſoit propitiation, pour nous*; on lui donnoit le nom de Καθαρμα, purification ou expiation, & de Περίψημα, ordure, balayure, raclure du monde. Nous ne nous arrêterons point à relever l'abſurdité & la démence de ce ſacrifice; mais nous demandons à tous les incrédules, ſi l'on peut faire quelque comparaiſon entre cette malheureuſe *victime* & Jéſus Chriſt, qui n'a été mis à mort que par la jalouſie qu'avoient donnée aux Juifs ſes leçons, ſes vertus, ſes miracles, ſes bienfaits.

Un commentateur Proteſtant a jugé que S. Paul faiſoit alluſion à cet uſage des Païens, 1 *Cor.* c. 4, ℣. 9 & 13, lorſqu'il a dit: « Je penſe que Dieu nous a fait paroître les » derniers des Apôtres, comme des hommes dévoués à la » mort, puiſque nous ſommes donnés en ſpectacle au mon- » de, aux Anges & aux hommes..... juſqu'à préſent nous » ſommes comme les balayures du monde, Περικαθάρματα, » comme l'ordure rejetée de tous, Περίψημα. Si cette con- » jecture eſt juſte, un Proteſtant n'avoit pas intérêt de l'a- » dopter. Saint Ignace, près de ſouffrir le martyre, écrit » aux *Ephéſiens*, n. 8. Je ſerai votre *victime d'expiation*, » Περίψημα, & une purification, Ἁγνισμα, l'Egliſe d'E- » phèſe ». Il nous paroît que ces deux paſſages rapprochés prouvent que les ſouffrances des ſaints peuvent nous ſervir d'expiation, du moins par voie d'interceſſion. *Voyez* SAINTS, §. 6, SACRIFICE, &c.

VICTORINS, Chanoines Réguliers de S. Victor, dont le Chef lieu eſt l'Abbaye de ce nom, fondée à Paris par Louis VI, ou le Gros, l'an 1114. Tout ce que nous ſavons de certain de ſon origine, dit l'auteur des recherches ſur Paris, c'eſt qu'au commencement du 13e. ſiècle, il y avoit dans le même lieu une chapelle de S. Victor où l'on conſervoit des reliques de ce martyr. Guillaume de Champeaux, Archidiacre de Paris, maître du fameux Abélard, s'y retira avec quelques-uns de ſes diſciples & de ſes amis, y prit

Digitized by Google

l'habit avec eux, & embraſſa la vie de Chanoine Régulier. Bientôt leurs vertus, & les talens du chef de cette colonie, rendirent leur maiſon célèbre; pluſieurs furent appelés pour former ailleurs des congrégations ſur le modèle de celle de S. Victor. Elle a donné à l'Egliſe pluſieurs hommes d'un grand mérite, & recommandables par leur vertu. Hugues & Richard de S. Victor, Pierre Lombard, le Poëte Santeuil, &c. étoient de cette maiſon; l'an 1148, on en tira douze Chanoines pour réformer celle de ſainte Geneviève. Il y a dans la Bibliothèque, qui devroit être publique, une hiſtoire des grands Hommes de ce monaſtère, en 7 vol. *in-fol.*, compoſée par le P. Gourdan, l'un des Chanoines. Voyez *Vies des Pères & des Mart.* t. VI, p. 429.

VIE. Dans l'Ecriture-Sainte, ce mot ſignifie non-ſeulement la vie temporelle du corps, mais encore la vie ſpirituelle de l'ame; la vie paſſagère que nous menons ſur la terre, & la vie éternelle que nous eſpérons dans le ciel. Quelquefois il déſigne les vivres, les moyens de ſubſiſtance, ôter au pauvre ſa *vie*, c'eſt le priver d'un ſecours néceſſaire pour la conſerver. Plus ſouvent il exprime la ſanté, la proſpérité, la joie & le bonheur, au lieu que la *mort* déſigne le deuil, l'affliction, la maladie, la douleur; cette métaphore ſe trouve dans la plupart des langues. Pour ſaluer quelqu'un, les Latins diſoient *ave*, anciennement *have*, vivez, & *ſalve* ou *vale*, portez-vous bien; les Grecs *χαίρε*, ſoyez dans la joie; les Hébreux *ſchalom léca*, la paix ſoit avec vous; les Chrétiens, convaincus que Dieu eſt le ſeul auteur de la vie, de la ſanté & du bonheur, diſent, *adieu*, ſoyez bien avec Dieu: toutes ces formules reviennent au même. Quand on crie: *vive le Roi*, on lui ſouhaite la ſanté & la proſpérité.

Conſéquemment dans les Livres ſaints, *vivifier* ſe dit fréquemment pour conſoler, guérir, rendre le repos & la joie, même pour rétablir une choſe inanimée dans ſon premier état. Le Prophête Habacuc, dans ſa prière à Dieu pour le rétabliſſement des Juifs, lui dit, ℣. 2: « Seigneur, c'eſt vo» tre ouvrage, *vivifiez*-le au milieu des temps, » faites revivre leur ancien bonheur. Mais dans *Ezéchiel*, c. 13, ℣. 19, où il eſt dit que les faux Prophêtes tuoient les ames qui n'étoient pas mortes, & qu'ils *vivifioient* celles qui n'étoient pas vivantes, par les menſonges qu'ils perſuadoient au peuple, cela ſignifie qu'ils menaçoient de la mort ceux qui l'auroient évitée, en rejetant leurs menſonges, & qu'ils promettoient la vie à ceux qui ne pouvoient manquer de périr en les écoutant.

Digitized by Google

Dieu eſt appelé le *Dieu vivant*, pour le diſtinguer des faux Dieux qui n'exiſtoient pas, & de leurs idoles qui ne vivoient pas. Une formule de ſerment chez les Juifs étoit, le *Seigneur eſt vivant*, c'eſt-à-dire, il eſt vivant & préſent pour me punir, ſi je mens. La *terre des vivans* ſignifie quelquefois la terre où nous vivons, d'autres fois le ciel, où la mort ne peut plus avoir lieu. Il n'y a point de véritable *vie*, dit S. Auguſtin, que celle où l'on eſt heureux, où l'on ne craint ni de déchoir, ni de ſouffrir. Les *eaux vives* ſont des eaux pures & courantes, mais dans l'Evangile, Jéſus-Chriſt appelle *Fontaine d'eau vive* ſa Doctrine, qui donne à notre ame la *vie* ſpirituelle, & nous conduit à la *vie* éternelle. Dans le même ſens il a dit : *je ſuis la voie, la vérité & la vie*, Joan. c. 12, ℣. 14, &c.

En traitant la queſtion de ſavoir quel eſt le principe de la *vie* dans les corps animés, les Philoſophes modernes ne nous ont débité que des inepties & des mots qu'ils n'entendoient pas. Tous imbus de matérialiſme, ils ont fait mille tentatives pour prouver qu'il y a un principe de mouvement & de vie dans la matière. Mais, en dépit de toutes les rêveries philoſophiques, tous les hommes ſont convaincus par le ſentiment intérieur, par la conſcience qu'il y a évidemment dans la nature deux ſubſtances, l'une morte, inerte, paſſive, que nous nommons *la matière*, l'autre active, principe de *vie*, de mouvement, de ſentiment, de penſée, que nous appelons l'*eſprit ;* le voir dans la matière, c'eſt concevoir que la vie peut venir de la mort, le mouvement du repos & de l'inertie, la penſée, de ce qui ne penſe pas. Depuis deux mille ans qu'une ſecte d'inſenſés y travaille, elle n'a gagné que du mépris ; y en employât-elle encore autant, elle n'étouffera pas le ſens commun.

Meilleur Philoſophe que tous ces viſionnaires, Moïſe a écrit dans un ſtyle intelligible à tous les hommes, *Gen.*, c. 1, ℣. 24 & 26 ; c. 2, ℣. 7. « Dieu dit : que la terre » produiſe des êtres vivans, *chacun dans ſon genre*, les qua- » drupèdes, les reptiles & tous les animaux terreſtres *ſelon* » *leur eſpèce* ». Il avoit déja dit la même choſe des plantes, des poiſſons & des oiſeaux. « Dieu dit enſuite : faiſons » l'homme à notre image & notre reſſemblance, & qu'il » préſide à toute créature vivante. . . . Dieu forma donc » l'homme du limon de la terre ; il ſouffla ſur ſon viſage un » eſprit de *vie*, l'homme fut un être animé & vivant. » Selon ce même texte, la réproduction de toutes ces créatures eſt l'effet d'une bénédiction que Dieu leur a donnée, leur fécondité ne peut paſſer les bornes ni tranſgreſſer les loix qu'il a preſcrites, aucune ne peut ſe perpétuer que *ſelon*

Digitized by Google

ſon genre & ſon eſpèce. Le même ordre eſt établi pour les végétaux, Dieu y a mis le germe immortel qui doit en conſerver l'eſpèce ; ſans ce germe, aucune réproduction n'eſt poſſible ; jamais on ne fera ſortir la *vie* d'une molécule de matière à laquelle Dieu ne l'a pas donnée.

Toutes ces vérités deviennent encore plus ſenſibles, lorſqu'il s'agit de la *vie* de l'homme. Cette *vie* eſt non-ſeulement la chaîne des mouvemens qu'il reçoit du déhors & deſquels il a le ſentiment ou la conſcience, non-ſeulement la ſuite des mouvemens ſpontanés qu'il produit lui-même, encore la ſuite de ſes penſées & de ſes vouloirs, deſquels il a également la conſcience & le ſentiment. Les Philoſophes qui ont cherché dans la matière le principe de la *vie* ſenſitive ou animale, ont prétendu y trouver auſſi celui de la penſée & du vouloir ; on conçoit qu'ils ont encore moins réuſſi à l'un qu'à l'autre. *Voyez* Ame.

Vie future, *voyez* Immortalité de l'Ame.

Vie éternelle, *voyez* Bonheur.

Vies des Saints, *voyez* Saints et légende.

VIEIL HOMME, *voyez* Homme.

VIERGE, VIRGINITÉ. Les Hébreux déſignoient une *Vierge* par le mot *Halma*, perſonne cachée ou voilée & renfermée, parce que l'uſage des Orientaux fut toujours de retenir les jeunes filles dans un appartement ſéparé, de ne point les laiſſer ſortir ſans être voilées, ni paroître à viſage découvert que devant leurs proches parens. Il eſt dit de Rebecca, qu'elle n'étoit connue d'aucun homme, *Gen.* c. 24, ℣. 16 ; lorſqu'elle apperçut de loin Iſaac ſon futur époux, elle ſe couvrit d'un voile, ℣. 65. Cet uſage étoit contraire à celui de l'Occident, où les filles paroiſſent en public à viſage découvert, pendant que les femmes ſe voiloient ; chez les Romains, *Nubere*, ſe voiler, ſignifioit ſe marier. Le ſévère Tertullien blâmoit avec raiſon cette coutume ; il ſoutenoit que les *Vierges* devoient être voilées plutôt que les femmes, L. *de Velandis Virginib.*

Nous ne voyons chez les Juifs aucun exemple de la profeſſion d'une *Virginité* perpétuelle, mais ſeulement de la continence des veuves après la mort de leur mari, & on leur en fait un mérite. Judith eſt louée de la retraite, du jeûne, des mortifications qu'elle pratiquoit dans ſon veuvage, c. 8, ℣. 5 ; le Prêtre Ozias & les anciens du peuple

Digitized by Google

la nomment, *une femme Sainte & craignant Dieu*, ℣. 29. Le grand Prêtre lui dit : « Parce que vous avez aimé la chaſ-
» teté, & que vous n'avez pas pris un ſecond mari, la
» main du Seigneur vous a fortifiée, & vous en ſerez bénie
» éternellement », *cap.* 15, ℣. 11. L'Evangile donne à peu près les mêmes éloges à la Prophéteſſe Anne, veuve très-âgée, *Luc*, c. 2, ℣. 36. Dans les *Actes*, c. 21, ℣. 9, il eſt dit que Philippe, l'un des ſept Diacres, avoit quatre filles *Vierges* qui prophétiſoient, mais il n'eſt pas certain qu'elles avoient voué à Dieu leur *Virginité*.

Dès le ſecond ſiècle, l'Egliſe Chrétienne ſe glorifioit d'avoir pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui profeſſoient la continence, & les Apologiſtes du Chriſtianiſme le faiſoient remarquer aux Païens. « Parmi nous, dit S. Juſ-
» tin, *Apol.* 1, n. 15, un grand nombre de perſonnes des
» deux ſexes, âgées de ſoixante & ſoixante & dix ans, qui
» dès leur enfance ont été inſtruits de la Doctrine de Jéſus-
» Chriſt, perſévèrent dans la chaſteté, & je m'oblige à en
» montrer de tels dans toutes les conditions de la ſociété ».
Or, des fidèles de ſoixante ans, au temps de S. Juſtin, & qui avoient été élevés dans le Chriſtianiſme dès l'enfance, ne pouvoient avoir été inſtruits que par les Apôtres, ou par leurs Diſciples immédiats ; & ce Père prétend que les Fidèles ont été déterminés à garder la continence par ces paroles de Jéſus-Chriſt : *il y a des hommes qui ſe ſont fait Eunuques pour le royaume des Cieux*, paroles que nous examinerons ci-après, N. 29. « Ou nous nous marions ſeule-
» ment pour avoir des enfans, ou ſi nous fuyons le ma-
» riage, nous vivons dans une continence perpétuelle. »

Athénagore qui a écrit dans le même temps, s'exprime de même, *Legat. pro Chriſtian.* n. 3. « Il y a parmi nous un
» grand nombre d'hommes & de femmes qui vivent dans le
» célibat, par l'eſpérance d'être plus étroitement unis à
» Dieu, &c.... Notre uſage eſt, ou de demeurer tels que
» nous ſommes nés ou de nous contenter d'un ſeul mariage. »

Hermas, plus ancien, dit dans le *Paſteur*, l. 2, *Mand.* 4, n. 4. « Celui qui ſe remarie ne pèche point ; mais s'il de-
» meure ſeul, il acquiert beaucoup d'honneur auprès du
» Seigneur. Gardez la chaſteté & la pudeur, & vous vivrez
» pour Dieu. » S. Epiphane & S. Jerôme nous atteſtent que S. Clément le Romain, à la fin de ſa ſeconde lettre, enſeignoit la *Virginité*. Voyez *les PP. Apoſt.* t. 1, p. 189, Col. 2.

Nous pourrions citer au 3e. ſiècle S. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène & S. Cyprien ; mais les Proteſtans ni leurs copiſtes ne nient point le fait que nous prouvons, ſavoir, que dès la naiſſance de l'Egliſe Chrétienne,

la *Virginité* y a été ſingulièrement eſtimée, recommandée, & pratiquée par un grand nombre de perſonnes. Ils ſoutiennent qu'en cela les premiers Chrétiens ſe ſont trompés, auſſi-bien que les Pères qui les inſtruiſoient; que ce préjugé n'étoit fondé ſur aucun texte clair & formel de l'Ecriture-Sainte, & qu'il a produit dans le Chriſtianiſme beaucoup plus de mal que de bien. Déja au mot *Célibat*, nous avons prouvé le contraire; mais comme il s'agiſſoit ſeulement alors de juſtifier le Célibat des Eccléſiaſtiques & des Religieux, il nous reſte à montrer non-ſeulement l'innocence, mais la ſainteté de la *Virginité* parmi les Laïques, à faire voir que la perſuaſion dans laquelle ont été les premiers Chrétiens touchant le mérite de cette vertu, n'étoit ni un préjugé ni une ſuperſtition, mais une croyance ſolide, fondée ſur les leçons de Jéſus-Chriſt & des Apôtres.

1°. Le Fils de Dieu a voulu naître d'une *Vierge*, & il a paſſé ſa vie mortelle dans l'état de *Virginité*. De ce qu'il a pris pour mère une *Vierge* & qu'il eſt demeuré *Vierge* lui-même, tous ceux qui ont cru en lui, ont dû naturellement conclure que cet état lui étoit agréable, qu'il y auroit du mérite à tacher de l'imiter à cet égard, autant qu'il étoit poſſible. Ils ont été confirmés dans cette penſée par les exhortations de S. Paul : « Soyez mes imitateurs, comme » je le ſuis de Jéſus-Chriſt. Soyez les imitateurs de Dieu », 1 *Cor.* c. 4, ℣. 16; c. 11, ℣. 1; *Epheſ.* c. 5, ℣. 1. « Que » la grâce ſoit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur » Jéſus-Chriſt dans la pureté ou dans la chaſteté, » c. 6, ℣. 14. S. Jean, dans ſon Evangile, ſe nomme, *le Diſciple que Jéſus aimoit;* au ſecond ſiècle de l'Egliſe on étoit perſuadé que cette prédilection du Sauveur venoit de ce que S. Jean étoit *Vierge*, & a continué de l'être toute ſa vie, que pour cette même raiſon Jéſus-Chriſt mourant lui recommanda ſa ſainte Mere; les Manichéens même étoient dans cette croyance. Beauſobre prétend qu'elle n'étoit fondée que ſur des livres apocryphes; mais dans un temps où pluſieurs Diſciples de cet Apôtre vivoient encore, avoit-on beſoin de conſulter des livres apocryphes, pour ſavoir en quel état il avoit vécu?

2°. Notre divin Maître dit dans l'Evangile, *Matt.* c. 5, ℣. 8 : « Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront » Dieu. » Cette pureté de cœur conſiſte ſans doute dans l'exemption de toute penſée criminelle, de tout déſir impur. Or, nous demandons qui ſont ceux qui peuvent les écarter plus aiſément, ceux qui penſent à ſe marier, ou ceux qui y renoncent pour toujours, & qui ſe ſéparent de tous les objets capables de les exciter. Nos adverſaires, par opiniâtreté,

Digitized by Google

trefé ; ſoutiendront ſans doute que ce ſont les premiers, mais ils auront contre eux le témoignage de tous les Saints, qui, après avoir vécu dans l'état du mariage, ont voulu vivre dans la continence. Le Sauveur ajoute, c. 22, ℣. 30, qu'après la réſurrection il n'y aura plus de mariage, que les reſſuſcités ſeront comme les Anges de Dieu dans le ciel, a-t-on pu croire qu'il n'y a aucun mérite à tâcher d'être dans un corps mortel, ce que nous ſerons après la réſurrection ?

3°. *Matt.* c. 19, ℣. 10, lorſque Jéſus-Chriſt eut déclaré que le mariage eſt indiſſoluble, ſes Diſciples lui dirent : » Si tel eſt le ſort de l'homme avec ſon épouſe, il n'eſt » pas expédient de ſe marier. Jéſus leur répondit : tous ne » comprennent pas cette vérité, il n'y a que ceux qui en » ont reçu le don.... car il y a des hommes qui ſe font » fait Eunuques à cauſe du royaume des Cieux. Que celui » qui le peut le comprenne ; » ſoit que l'on entende par *le royaume des Cieux* le bonheur éternel, ou la profeſſion de la Doctrine de Jéſus-Chriſt, cela eſt égal, il s'enſuit toujours qu'il y avoit déjà de ſes Diſciples qui avoient renoncé au mariage pour ſe rendre plus capables d'annoncer le royaume des Cieux ou l'Evangile, & que c'étoit un don qu'ils avoient reçu de Dieu. En effet, ℣. 27, S. Pierre dit à ſon maître : « Nous avons tout quitté pour vous ſuivre, que nous » en reviendra-t-il ?... Quiconque, répond le Sauveur, aura » quitté ſa famille, ſon épouſe, ſes enfans, ſes biens, à » cauſe de mon nom, recevra le centuple, & aura la vie » éternelle ». Si c'étoit un mérite de quitter pour ce ſujet une épouſe & des enfans, n'en étoit-ce pas un de même de prendre la réſolution de n'en point avoir, & de vivre dans l'état de *Virginité* ? Cependant les ennemis de cette vertu prétendent que par elle-même elle eſt ſans aucun mérite, & qu'elle ne contribue en rien au ſalut.

Ils diront ſans doute que c'étoit un cas particulier pour les Apôtres ; mais il étoit le même pour tous ceux qui devoient comme eux annoncer l'Evangile, & remplir les mêmes fonctions parmi les Fidèles ; & c'eſt préciſément à leur égard que nos adverſaires blâment le plus hautement la profeſſion de la *Virginité* & de la continence. Puiſque, ſuivant la leçon de notre divin Maître, c'eſt là diſpoſition la plus avantageuſe pour travailler au ſalut des autres, il nous paroit que les ſimples Fidèles n'ont pas eu tort de penſer que c'étoit la plus utile pour s'occuper de leur propre ſanctification. Ils n'ont pas oublié que c'eſt un don de Dieu ; mais ils ont préſumé que Dieu avoit daigné le leur accorder, lorſqu'ils ſe ſont ſenti une forte inclination à vivre de cette manière.

Digitized by Google

4°. La Doctrine de S. Paul eſt exactement conforme à celle de Jéſus-Chriſt. 1. *Cor.* c. 6, ℣. 19, après avoir détourné les Fidèles de tout commerce illégitime entre les deux ſexes, il leur dit : „ Ne ſavez-vous pas que vos membres ſont le temple du S. Eſprit qui eſt en vous & que „ vous avez reçu de Dieu, & que vous n'êtes pas à vous, „ puiſque vous avez été achetés à grand prix? Glorifiez, „ & portez Dieu dans votre corps, c. 7, ℣. 1. Quant aux „ choſes deſquelles vous m'avez écrit, *il eſt bon* à l'homme „ de ne toucher aucune femme. ℣. 7. Je voudrois que vous „ fuſſiez tous comme moi, mais chacun *a reçu de Dieu un* „ *don* qui lui eſt propre, l'un d'une manière, l'autre d'une „ autre. Or, je dis à ceux qui ne ſont pas mariés & aux „ veufs, qu'*il leur eſt bon* de demeurer dans cet état, comme „ j'y ſuis. S'ils ne ſont pas continens, qu'ils ſe marient; il „ vaut mieux ſe marier que de brûler d'un feu impur.... „ ℣. 24. Que chacun demeure dans l'état dans lequel il a „ été appelé à la Foi, mais toujours avec Dieu, ou ſelon „ Dieu. Quant aux *Vierges*, je n'ai reçu aucun commandement du Seigneur, mais je leur donne un conſeil, comme „ ayant reçu miſéricorde du Seigneur pour lui être fidèle. „ Je penſe donc qu'à cauſe de la *néceſſité prochaine*, *il eſt* „ *bon* à l'homme d'être dans cet état.... ℣. 28 : ſi une *Vierge* „ ſe marie, elle ne péchera point; mais les conjoints éprouveront des peines, & je voudrois vous les épargner. Je „ dis donc, mes frères, *le temps eſt court*, il ne reſte qu'à „ ceux qui ont des épouſes d'être comme s'ils n'en avoient „ point.... ℣. 32. Or, je veux que vous ſoyez ſans inquiétude.... ℣. 34. Une femme qui n'eſt pas mariée & une „ *Vierge* penſe aux choſes de Dieu, afin d'être ſainte de „ corps & d'eſprit. Celle qui eſt mariée s'occupe des choſes „ de ce monde & de la manière de plaire à ſon mari. Je „ vous le dis pour votre bien.... & pour vous procurer la „ facilité de prier Dieu ſans embarras.... ℣. 37. Celui qui „ a réſolu de garder ſa fille *Vierge*, fait bien; celui qui la „ marie fait bien ; & celui qui ne la marie pas *fait mieux*.... „ ℣. 40. Elle ſera plus heureuſe, ſelon mon avis, ſi elle „ demeure ainſi; or, je penſe que j'ai auſſi l'eſprit de Dieu. „

Ce paſſage eſt long, mais il faut abſolument le lire tout entier, pour prévenir & pour réfuter les fauſſes interprétations des Proteſtans.

1°. *Chacun a reçu de Dieu un don qui lui eſt propre;* donc Dieu appelle les uns à l'état de *Virginité*, les autres à l'état du mariage; les premiers ſont-ils moins obligés ou moins louables que les ſeconds, d'obéir à la vocation de Dieu? L'Apôtre, *Galat.* c. 5, ℣. 23, met au nombre des dons du

S. Eſprit, non-ſeulement la chaſteté, qui convient à tous les états, mais *la continence*. ℣. 25. « Ceux qui ſont à Jeſus-» Chriſt ont crucifié leur chair avec ſes vices & ſes convoi-» tiſes ». Or, ſont ce les perſonnes mariées ou les *Vierges* qui ſont le plus occupées à crucifier les convoitiſes de la chair?

2°. Lorſque S. Paul dit qu'*il eſt bon* à l'homme de ne toucher aucune femme, aux célibataires & aux veufs de demeurer dans leur état, aux *Vierges* d'y perſévérer, cela ne ſignifie pas ſeulement que cela eſt plus commode & plus avantageux pour cette vie, comme le prétendent les Proteſtans; S. Paul en donne trois autres raiſons, la première, parce que nos corps ſont le temple du S. Eſprit; la ſeconde, parce que dans l'état de *Virginité* & de continence, on ne penſe qu'à plaire à Dieu, à être ſaint de corps & d'eſprit; la troiſième, parce que l'on a plus de liberté de prier Dieu.

3°. Pluſieurs commentateurs modernes, ſur-tout les proteſtans, traduiſent *propter inſtantem neceſſitatem*, par, *à cauſe des afflictions préſentes*, c'eſt-à-dire, à cauſe des perſécutions auxquelles les Chrétiens alloient être expoſés. Fauſſe interprétation. S. Paul s'explique lui-même en diſant, *le temps eſt court;* il eſt donc ici queſtion de la brièveté de la vie, & de la *néceſſité prochaine* de mourir. C'eſt pour cela que l'Apôtre, *Epheſ.* c. 5, ℣. 16, exhorte les Fidèles à *racheter le temps*. D'autres ont imaginé que S. Paul parloit de la fin prochaine du monde; nous avons réfuté ce rêve ailleurs. *Voyez* MONDE.

4°. Ils diſent qu'il étoit *mieux* à une *Vierge* de demeurer dans cet état, & à un Père de garder ſa fille *Vierge*, que de la marier, parce qu'il étoit difficile pour lors de lui trouver un époux Chrétien, vu le petit nombre des Chrétiens, du temps de S. Paul. Mais l'Apôtre ne parle point de cet inconvénient; il eſt ridicule de vouloir deviner ce qu'il n'a pas dit, lorſque ce qu'il a dit eſt clair & formel. Il auroit très-mal pourvu à l'inſtruction des Fidèles, ſi les avis qu'il leur donnoit n'avoient été juſtes & utiles que pour quelque temps, & n'avoient pas dû ſervir pour tous les ſiècles. Les Pères des trois premiers ont entendu comme nous ſes paroles, & les ont apportées en preuve avant nous.

La 5e. preuve que nous donnons du mérite de la continence & de la *Virginité*, ſont ces paroles de l'Apocalypſe, c. 14, ℣. 4. « Voici ceux qui ne ſe ſont point ſouillés avec » les femmes, car ils ſont *Vierges*. Ils ſuivent l'agneau par » tout où il va; ils ont été achetés d'entre les hommes, » comme prémices conſacrées à Dieu & à l'Agneau ». Il nous paroît que c'étoit une ambition très-louable de la part des premiers Fidèles, de vouloir être du nombre de ces

Digitized by Google

prémices conſacrées à Dieu & à Jéſus-Chriſt, & de ces bien-heureux ſi élevés dans la gloire du Ciel au-deſſus des autres.

Une ſixième preuve de l'excellence de cette vertu eſt le grand nombre des *Vierges* chrétiennes qui ont ſouffert le Martyre. Il eſt conſtant que la manière dont vivoient ces ſaintes filles, la retraite, l'éloignement du monde, la fuite de tous les plaiſirs du paganiſme, le jeûne, les mortifications, le travail, la prière, étoient les meilleures diſpoſitions pour obtenir de Dieu le courage de mourir pour Jéſus-Chriſt; c'étoit, ſelon l'expreſſion de Tertullien, un apprentiſſage continuel du martyre. On ſait que les Païens ne connoiſſoient point de moyen plus efficace pour engager ces *Vierges* courageuſes à l'apoſtaſie, que de leur ôter leur pudicité, & qu'ils ne croyoient pouvoir leur faire une menace plus terrible que celle de leur arracher cette fleur précieuſe. Mais les Proteſtans n'ont jamais témoigné beaucoup plus d'eſtime pour le martyre que pour la *Virginité*.

Nous n'inſiſterons point ſur la manière dont les Païens eux-mêmes en ont penſé. On vouloit chez les Grecs que la prêtreſſe d'Apollon fût *Vierge*, & l'on croyoit que les Sybilles l'avoient été; les Romains avoient autant de reſpect pour les Veſtales, que les Péruviens pour les *Vierges* du ſoleil. Mais les premiers Chrétiens n'avoient pas puiſé leur croyance dans une ſource auſſi impure, ils la fondoient ſur l'Ecriture-Sainte & ſur la tradition laiſſée à l'Egliſe par les Apôtres.

Malgré les preuves que nous en avons tirées, & qui ont été alléguées par les Pères du ſecond & du 3e. ſiècle, nos adverſaires n'ont pas rougi d'appeler le zèle & l'eſtime que l'on a toujours eue pour la continence & la *Virginité*, une fauſſe prévention, le plus pernicieux de tous les fanatiſmes, une erreur cauſée par d'autres erreurs. Elle eſt venue, diſent-ils, d'une admiration ſtupide pour tout ce qui exige de nous un effort, de l'ambition de ſe diſtinguer & de recevoir des honneurs, de la rivalité des ſectes qui diviſoient alors le Chriſtianiſme, ſur-tout de celles qui admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, de la mélancolie du climat, de l'envie de réfuter les fauſſes accuſations des Païens, du ſyſtême de la préexiſtence des ames, mais principalement de l'opinion des nouveaux Platoniciens, qui, d'après les Philoſophes Orientaux, ſoutenoient la néceſſité de la continence & des mortifications pour s'unir à Dieu.

Mais il eſt fort ſingulier que les premiers Chrétiens aient préféré d'écouter les leçons de tous les rêveurs de l'univers, plutôt que celles de l'Evangile qui ſont ſi claires & ſi perſuaſives; il ne reſte plus à nos adverſaires qu'à dire que Jéſus-Chriſt & S. Paul ont tiré leur Doctrine de toutes les

erreurs dont on vient de nous parler ; cependant il faut avoir la patience de les examiner en particulier.

1°. Il y a bien de l'indécence à nommer *admiration ſtupide*, le ſentiment que toute vertu nous inſpire. Puiſqu'enfin la vertu en général eſt *la force de l'ame* ; il faut un effort pour la pratiquer, & pour réprimer toute paſſion qui s'y oppoſe. Il ne falloit pas peu de courage pour être Chrétien pendant les trois premiers ſiècles, & pour être vertueux, lorſque le monde entier étoit un cloaque de vices. « Dieu, dit S. Paul, 2 *Tim.* » c. 1, ℣. 7, ne nous a pas donné un eſprit de timidité, » mais de force, de charité, & d'empire ſur nous-mêmes. » S. Pierre, *Epiſt.* 1, c. 5, ℣. 8, exhorte les Fidèles à réſiſter aux tentations du Démon par la force de leur foi ; ℣. 10, il leur promet que Dieu les fortifiera, & les affermira, &c. A-t-on pu écrire ſans rougir, qu'une Religion auſſi douce & auſſi compatiſſante que le Chriſtianiſme n'a pas pu nous défendre de ſuivre un des plus forts penchans de la nature ; autant valoit dire qu'elle n'a pas pu nous défendre la luxure, parce que c'eſt un penchant violent dans la plupart des hommes. Telle eſt la morale ſcandaleuſe de nos adverſaires. Ils nous accuſent de ſtupidité, parce que nous admirons le courage des Saints ; mais il faut être bien plus ſtupide pour n'en pas être touché.

2°. Nous ne voyons pas où pouvoit être l'ambition de ſe diſtinguer ou d'être honoré, dans un temps auquel tous les Chrétiens étoient obligés de ſe cacher, ſe voyoient expoſés au mépris & à la haine publique. La vie aſcétique & retirée des *Vierges* fut celle de preſque tous les premiers Chrétiens ; il ne put y avoir de diſtinction parmi eux que quand les Egliſes eurent pris de la conſiſtance, & que les aſſemblées des Fidèles eurent acquis de l'éclat. Une des leçons que les Paſteurs répèterent le plus ſouvent aux *Vierges*, fut de leur recommander une humilité profonde, & de les avertir que, ſans ce contrepoiſon de l'orgueil, leur vertu ne ſe ſoutiendroit pas. Mais les Incrédules ont fait au courage des Martyrs le même reproche qu'à celui des *Vierges* ; ils ont dit que les premiers furent principalement animés par l'ambition d'obtenir les mêmes honneurs qu'ils voyoient rendre à la mémoire de ceux qui étoient morts pour Jéſus-Chriſt. *Voyez* Martyr.

3°. Lorſqu'ils parlent de la rivalité des ſectes qui diviſoient le Chriſtianiſme au ſecond ſiècle, ils ne montrent que de l'ignorance. Il eſt certain que ces premières ſectes furent celles des Gnoſtiques, & qu'elles furent bientôt ſuivies de celles des Marcionites & des Manichéens. Or leur principe commun étoit que la chair étoit impure par elle-même,

que ce n'étoit point l'ouvrage du Dieu bon & ſouverain, mais la production d'un mauvais génie, qu'il falloit par conſéquent en réprimer & en combattre tous les penchans; eſt-il croyable que les premiers Chrétiens aient voulu favoriſer cette erreur par la profeſſion de la *Virginité*, de la continence, des exercices de la vie aſcétique? Loin de donner dans cet abus, le 4e. Canon des Apôtres, al. 52,) excommunie tout Eccléſiaſtique & tout Laïque qui s'abſtiendroit du mariage, du vin & de la viande par horreur, en haine de la création, & non par mortification. Ainſi l'Egliſe garda le ſage milieu entre les deux excès, elle cenſura également ceux qui condamnoient le mariage, & ceux qui blâmoient la profeſſion de la *Virginité*, de la continence & des mortifications.

4° Sans ceſſe on nous parle de la mélancolie qu'inſpire le climat de l'Égypte, de la Paleſtine, & d'autres contrées de l'Aſie; ſelon nos adverſaires, c'eſt cette maladie qui a fait naître tous les uſages qui leur déplaiſent. Mais le climat des montagnes de Syrie où l'hiver dure ſix mois, ne doit guères reſſembler à celui de l'Egypte, où les chaleurs ſont inſupportables. On ſait d'ailleurs que le goût pour la continence & pour la vie aſcétique s'eſt répandu dans la Perſe, dans l'Aſie mineure, dans l'Italie, dans les Gaules, en Angleterre & dans tout le Nord, à meſure que le Chriſtianiſme s'y eſt établi; ce goût a donc été plus fort que tous les climats. N'importe, dès qu'une fois nos adverſaires ont imaginé une conjecture, quelque fauſſe qu'elle ſoit, ils y perſiſtent & l'oppoſent comme un bouclier à tous les faits & à tous les monumens.

5°. Nous convenons que les Chrétiens ont été très-empreſſés de réfuter les calomnies des Païens qui les accuſoient de commettre des impudicités dans leurs aſſemblées; mais ces reproches injurieux n'ont été haſardés que dans le cours du ſecond & du troiſième ſiècle; il n'en eſt pas encore queſtion dans les écrits de Celſe, qui n'a cependant omis aucune des plaintes qu'il a cru pouvoir former contre les Chrétiens; & alors il s'étoit écoulé un ſiècle entier depuis que Jéſus-Chriſt & les Apôtres avoient loué la continence & la *Virginité*. Suppoſons, ſi l'on veut, que le motif dont nous parlons ait influé ſur la conduite des Fidèles du ſecond & du troiſième ſiècle; par la même raiſon il faut y attribuer encore la douceur, la charité, la patience, la ſoumiſſion aux puiſſances, la fidélité, la tempérance, la juſtice, le reſpect pour l'ordre public, & toutes les autres vertus dont les Chrétiens ont fait profeſſion; en quoi peut-on blâmer ce motif qui leur a été propoſé & preſcrit par les Apô-

Digitized by Google

tres mêmes. 1 *Petri*, c. 2, ℣. 12 & 15, &c. Plût au ciel que le même eſprit eût régné dans toutes les ſectes Hérétiques! il y auroit eu moins de crimes commis & plus de vertus pratiquées. Que diroient nos adverſaires, ſi nous affirmions que ce qu'il y a eu d'hommes vertueux parmi les Proteſtans ne l'ont été que pour faire honneur à leur ſecte, & pour réfuter les reproches des Catholiques?

6°. Si ces diſſertateurs, qui devinent les motifs & les intentions les plus cachées des hommes, avoient un peu raiſonné, ils auroient dit que les Chrétiens ont compris l'utilité de la *Virginité*, de la continence, des mortifications, parce qu'ils croyoient, comme nous croyons encore, que la nature humaine a été corrompue par le péché de notre premier Père, & que nous portons en nous un foyer continuel de péché; cela ſeroit conforme à la Doctrine de S. Paul. Mais il leur a paru plus beau de recourir au ſyſtême abſurde de la préexiſtence des ames, de ſuppoſer que les Chrétiens penſoient, comme quelques Hérétiques, que les ames avoient péché dans une vie précédente, avant d'être unies à des corps. Ainſi, au jugement de nos adverſaires, les Chrétiens ont tiré des conſéquences d'une erreur qui dans la ſuite a été condamnée par l'Egliſe, & qui contredit l'Ecriture-Sainte; & ils n'ont pas ſu en tirer une très-naturelle d'un dogme qui leur étoit enſeigné par leur Religion.

7°. Ont-ils mieux réuſſi en diſant que le goût, le préjugé, le fanatiſme des premiers Chrétiens ſont venus du ſyſtême des nouveaux Platoniciens, qui mêloient la doctrine de Platon à celle des Philoſophes Orientaux? Brucker, après Moſheim, s'eſt entêté de cette opinion & n'a rien négligé pour la faire valoir, il ſoutient que c'eſt la clef de toutes les anciennes erreurs qui ont régné, ſoit chez les Hérétiques, ſoit dans l'Egliſe; *Hiſt. Crit. de la Philoſ.* tome 3, p. 363, &c.

Déja aux mots *Emanation*, *Platoniſme*, *Verbe Divin*, *&c.* nous avons prouvé la témérité & la fauſſeté de cette ſavante conjecture, nous avons défié ſes défenſeurs de produire aucune preuve poſitive de la naiſſance de cette philoſophie mélangée en Egypte avant l'an 250, & il y avoit plus d'un ſiècle que S. Juſtin, Athénagore & d'autres s'étoient vantés de la multitude de *Vierges*, de célibataires Religieux & d'Aſcètes que le Chriſtianiſme avoit produite dans tous les états de la ſociété. Quand on ſuppoſeroit que tous les Pères grecs avoient étudié la philoſophie dans l'école d'Alexandrie, ce qui n'eſt pas probable, prouveroit-on encore qu'Hermas, qu'on croit avoir été frère du Pape Sixte I, & qui a écrit à Rome, que Tertullien & S. Cyprien qui ont vécu en Afrique, avoient ſucé les principes du nouveau Platoniſme?

Digitized by Google

Tous les trois cependant ont fait le plus grand cas de la continence & de la *Virginité*, S. Jérôme & S. Epiphane atteſtent que S. Clément le Romain penſoit de même, il eſt un peu difficile de ſe perſuader que tous ces Pères étoient autant d'éleves de l'école d'Alexandrie; ils n'ont fondé leur Doctrine que ſur l'Ecriture-Sainte. Nous concluons hardiment que l'hypothèſe dont Moſheim & Brucker ſe ſont infatués n'eſt qu'une pure viſion.

Encore une fois il eſt abſurde d'imaginer que les premiers Chrétiens ont puiſé dans des ſources infectées d'erreurs un ſentiment évidemment fondé ſur l'Ecriture-Sainte; & quand on ſoutiendroit qu'ils en ont mal pris le ſens, ce qui n'eſt point, il ne s'enſuivroit pas encore qu'ils ſont allés le chercher ailleurs. Il ſeroit inutile de répéter ce que nous avons déja repréſenté plus d'une fois aux Proteſtans, qu'il y a de l'impiété à prétendre que dès la naiſſance de l'Egliſe Dieu a permis qu'il s'y répandit une erreur qui a produit les plus grands maux dans tous les ſiècles. Vainement Jéſus-Chriſt avoit voulu ſe former une Egliſe glorieuſe, ſans tache, ſans ride, ſans défaut, *Epheſ.* c. 5, ℣. 27, il avoit ſi mal pris ſes meſures, que ſon deſſein a échoué très-peu de temps après. Il avoit promis à ſes Diſciples que le S. Eſprit demeureroit avec eux pour toujours, mais à peine le dernier des Apôtres a-t il été mort que ce divin eſprit a quitté la terre; il n'eſt redeſcendu du ciel que quinze cents ans après pour éclairer Luther & Calvin. Voilà le blaſphême ſur lequel a été fondé tout l'édifice de la réforme, il a été défendu par tous les Apoſtats, qui de l'état Eccléſiaſtique ou Religieux ont paſſé au Proteſtantiſme, & il eſt encore ſoutenu par les plus habiles écrivains de cette Religion

Pour ſavoir ſi la profeſſion de la *Virginité*, de la continence, de la vie aſcétique, étoit un bien ou un mal dans l'Egliſe, il faut être inſtruit de la manière dont vivoient ceux qui s'y étoient voués; Fleury, *Mœurs des Chrét.*, n. 26, en a fait le tableau d'après les monumens de l'hiſtoire Eccléſiaſtique. « On comptoit pour rien, dit-il, la *Virginité*, » ſi elle n'étoit ſoutenue par la mortification, le ſilence, la » retraite, la pauvreté, le travail, les jeûnes, les veilles, » les Oraiſons continuelles. On ne tenoit pas pour de véri» tables *Vierges* celles qui vouloient encore prendre part aux » divertiſſemens du ſiècle, même les plus innocens; faire » de longues converſations, parler agréablement, affecter le » bel eſprit; encore moins celles qui vouloient paroître » belles, ſe parer, ſe parfumer, traîner de longs habits, » marcher d'un air affecté. S. Cyprien recommande conti» nuellement aux *Vierges* Chrétiennes de renoncer aux vains

» ornemens, & à tout ce qui entretient la beauté. Il con-
» noiſſoit combien les filles ſont attachées à ces bagatelles,
» & il en ſavoit les pernicieuſes conſéquences. Dans les pre-
» miers temps les *Vierges* conſacrées à Dieu demeuroient la
» plupart chez leurs parens, ou vivoient en leur particulier;
» deux ou trois enſemble, ne ſortant que pour aller à l'E-
» gliſe, où elles avoient leur place ſéparée du reſte des
» femmes. Si quelqu'une violoit ſa ſainte réſolution pour ſe
» marier, on la mettoit en pénitence. Les veuves qui re-
» nonçoient à de ſecondes nôces, vivoient à-peu-près comme
» les *Vierges* ». *Voyez* VEUVE.

Moſheim, *Hiſt. Eccléſ. du ſecond ſiècle*, 2e. part. c. 3, §. 11 & ſuiv. n'eſt pas diſconvenu de ces faits, il a ſeulement un peu chargé le tableau, afin de faire paroître exceſſive la ferveur des premiers Chrétiens; mais nous demandons toujours quel mal, quel déſordre cet excès prétendu a pu produire dans le Chriſtianiſme. « Telle a été, dit-il, l'origine des » vœux, des mortifications monaſtiques, du célibat des Prê- » tres, des pénitences infructueuſes, & des autres ſuperſti- » tions qui ont terni la beauté & la ſimplicité du Chriſ- » tianiſme. »

Mais ſi les *Vierges* & les Aſcètes n'ont fait que ſuivre à la lettre les leçons, les conſeils, les exemples de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, comme nous l'avons fait voir ci-devant au mot *Aſcète*, il s'enſuit déja que le Chriſtianiſme ſi beau & ſi ſimple, forgé par les Proteſtans, n'eſt plus que le cadavre ou le ſquelette de celui que Jéſus-Chriſt & les Apôtres ont établi; & alors ce ne ſont pas les premiers Chrétiens qui ont eu tort, ce ſont les Proteſtans. Le préjugé du moins eſt en faveur des premiers, ils étoient plus près de la ſource que les diſſertateurs du 16e. & du 18e. ſiècle. Comme nous traitons en particulier des vœux, des mortifications, du célibat, des pénitences, &c., nous renvoyons le lecteur à ces divers articles.

D'autres ont dit que ceux qui ſe livrent à la vie aſcétique font conſiſter toute la piété dans des exercices extérieurs, au lieu qu'elle conſiſte dans les ſentimens du cœur, reproche faux & calomnieux. Il eſt impoſſible qu'une perſonne perſévère long-temps dans les exercices de la piété ſans en avoir bientôt les ſentimens dans le cœur; ceux qui ne les auroient pas ſeroient promptement dégoûtés des pratiques extérieures, l'hypocriſie ſe démaſque toujours par quelque endroit. D'autre part il eſt impoſſible de conſerver long-temps une vraie piété dans le cœur, ſans en faire aucun exercice extérieur; cette vertu ſe prouve par les actions, auſſi bien que la charité ou l'amour du prochain; ceux qui

prétendent en avoir les ſentimens ; ſans les développer jamais au dehors, ſont des fourbes. *Voyez* CULTE, DÉVOTION.

Bingham & d'autres Proteſtans ont ſoutenu que dans les premiers temps les *Vierges* chrétiennes ne faiſoient aucun vœu, qu'elles demeuroient libres de ſe marier ; ils citent en preuve ces paroles de S. Cyprien, *Epiſt.* 62, *al.* 4, *ad Pomponium.* « Si par un engagement de fidélité, *ex fide*, ces » perſonnes ſe ſont conſacrées à Jéſus-Chriſt, qu'elles perſé- » vèrent, en vivant dans la pureté & la chaſteté, ſans faire » parler d'elles, & qu'avec cette force & cette conſtance » elles attendent la récompenſe de la *Virginité.* Si elles ne » peuvent ou ne veulent pas perſévérer, il eſt mieux pour » elles de ſe marier que de tomber dans le feu par leurs » péchés ». La queſtion eſt de prendre le vrai ſens de ce paſſage. 1°. Nous ſoutenons que par *fides*, S. Cyprien entend un engagement, une promeſſe, un vœu, comme S. Paul, dont nous citerons dans un moment les paroles ; puiſqu'il ajoute, *Chriſto ſe dedicaverunt*, & qu'il regarde l'infidélité d'une *Vierge* comme un *adultère* commis contre Jéſus-Chriſt, *ibid.* Cela eſt confirmé par pluſieurs expreſſions de Tertullien qui appelle les *Vierges*, *les épouſes du Seigneur*, *conſacrées* au ſiècle futur, & qui ont mis *un ſceau* à leur chair, &c. 2°. Lorſque S. Cyprien dit : il eſt mieux pour elles de ſe marier, il entend, *avant de faire profeſſion de Virginité*, & non après, comme le prétendent les Proteſtans ; c'eſt encore la doctrine de S. Paul, que nous avons vue ci-devant.

Nous prouvons ce ſens par la diſcipline établie peu de temps après S. Cyprien. Le Concile d'Ancyre, tenu l'an 313, *Can.* 19, décide que toutes celles qui violeront leur profeſſion de *Virginité*, ſeront ſoumiſes comme les bigames à un an ou deux d'excommunication. Celui de Valence en Dauphiné de l'an 374, veut qu'à celles qui s'étoient vouées à Dieu, & qui ſe ſont enſuite mariées, l'on diffère la pénitence juſqu'à ce qu'elles aient pleinement ſatisfait à Dieu. Si elles n'avoient point fait de vœu, il auroit été injuſte de leur infliger une peine.

Ces mêmes Critiques allèguent mal-à-propos une loi des Empereurs Léon & Majorien qui étoit moins ſévère ; elle porte : « On ne doit point juger *ſacrilège* celle qui fera voir » par le déſir d'un mariage honnête, qu'*auparavant* elle n'a » pas voulu, ou n'a pas pu accomplir ſa promeſſe ; puiſque » ſelon les règles & la Doctrine chrétienne il eſt mieux de » ſe marier que de violer par un feu impur la profeſſion » de chaſteté ». Bingham obſerve lui même qu'il étoit queſtion-là des *Vierges* qui avoient été forcées par leurs parens à prendre le voile, deſquelles par conſéquent le vœu étoit nul

de plein droit. Mais auroit-on pu en regarder aucune comme *ſacrilège*, ſi elle n'avoit pas fait de vœu? *Orig. Eccleſ.* l. 7, c. 4, §. 1 & ſuiv.

Il n'eſt donc pas vrai que la diſcipline actuelle de l'Egliſe Romaine, à l'egard des *Vierges*, ſoit fort différente de ce qu'elle étoit autrefois. De tout temps le vœu de *Virginité* & de continence a été cenſé nul, lorſqu'il n'a pas été volontaire & libre; la ſeule différence qu'il y ait, c'eſt qu'aujourd'hui le violement de ce vœu eſt un empêchement dirimant du mariage, & que l'on permet aux jeunes perſonnes de le faire avant l'âge preſcrit par les anciens Canons.

Il eſt encore plus certain que les veuves qui embraſſoient l'état de continence, s'y engageoient par un vœu. S. Paul le témoigne évidemment, 1 *Tim.* c. 5, ℣. 11, où il dit : » Evitez les jeunes veuves. Comme elles ont vécu dans une » eſpèce de luxe par les libéralités des Fidèles, elles veulent » ſe marier, & ſont déja condamnables, parce qu'elles ont » violé leur premier engagement, *primam fidem* ». Ce terme ne peut être entendu que d'une promeſſe ſolemnelle de continence qu'elles avoient faite, pour être miſes au rang des veuves nourries par l'Egliſe. Nous nous ſervirons de ce paſſage pour répondre aux déclamations des Proteſtans contre les vœux en général. *Voyez* Vœu.

Il y avoit une cérémonie établie pour la conſécration des *Vierges*. Dans l'Occident elles mettoient leur tête ſur l'autel pour l'offrir à Dieu, & portoient toute leur vie des cheveux longs, avec un habit très-modeſte & ſans aucune parure. En Egypte & en Syrie, elles ſe faiſoient couper leurs cheveux en préſence d'un Prêtre, & cet uſage a été auſſi adopté par les Occidentaux dans la ſuite, ſoit parce que S. Paul, 1 *Cor.* c. 11, ℣. 6, a repréſenté la chevelure comme le principal ornement des femmes, & que les *Vierges* vouloient renoncer à tout ornement, ſoit parce que ſous le règne des barbares une longue chevelure étoit le ſigne de la liberté, & que les *Vierges* faiſoient le ſacrifice de la leur pour ſe donner à Dieu.

VIERGE, (La ſainte) *Voyez* MARIE.

VIGILANCE, Hérétique du quatrième ſiècle de l'Egliſe. Il étoit Gaulois, né dans la capitale du pays de Comminges, appelée autrefois *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui S. Bertrand de Comminges. Il fit pendant ſa jeuneſſe quelques progrès dans les lettres humaines, mais il ne paroît pas qu'il eût beaucoup étudié l'Ecriture-Sainte, ni la tradition de l'Egliſe; il s'acquit néanmoins l'eſtime de S. Sulpice

Digitized by Google

Sévère & de S. Paulin de Nole, ayant fait un voyage dans la Paleſtine pour viſiter les ſaints lieux, il fut recommandé à S. Jérôme par S. Paulin. Il eut malheureuſement l'imprudence de ſe mêler dans la diſpute qu'avoit pour lors S. Jérôme avec Jean de Jéruſalem & Ruffin qui l'accuſoient d'Origéniſme, & prendre le parti de ces derniers. Comme il reconnut ſa faute quelque temps après, le ſaint Vieillard la lui pardonna, & écrivit en ſa faveur à S. Paulin, à ſon retour dans les Gaules.

A peine y fut-il arrivé, qu'il renouvela ſes accuſations contre S. Jérôme, & il répandit contre lui des libelles pour le diffamer. Le S. Docteur averti de ce trait d'ingratitude & de malignité, en réprimanda l'auteur par une lettre ſévère & ſur un ton de mépris. Bientôt *Vigilance*, qui étoit Prêtre pour lors, commença de dogmatiſer par l'ambition de faire du bruit; nous ne connoiſſons ſes erreurs que par la réfutation que S. Jérôme en a faite.

Il blâmoit le culte religieux rendu aux Martyrs & à leurs reliques, comme un acte d'idolâtrie, il traitoit de fourberies, ou de preſtiges du démon les miracles qui ſe faiſoient à leur tombeau, il condamnoit les veilles que l'on y célébroit, l'uſage d'y allumer des cierges & des lampes pendant le jour; il nioit que les Saints puſſent intercéder pour nous & que Dieu écoutât leurs prières. Il déclamoit contre les jeûnes, contre le célibat des Clercs, contre la vie Monaſtique, contre la pauvreté volontaire, contre les aumônes que l'on envoyoit à Jéruſalem, il ne vouloit pas que l'on chantât *Alleluya* hors le temps de Pâques.

Quelques Evêques furent accuſés de s'être laiſſés ſéduire par ce Novateur, quoiqu'il ne ſoutînt ſes ſentimens que par des déclamations & des ſarcaſmes; mais il ne paroît avoir eu pour ſectateurs que quelques Eccléſiaſtiques déréglés qui ſe laſſoient du célibat. L'inondation des barbares qui arriva dans ce temps là dans les Gaules, produiſit d'autres malheurs plus capables d'occuper tous les eſprits que les égaremens d'un Sectaire. On ſait d'ailleurs que *Vigilance* ſe retira dans le diocèſe de Barcelone, & y fut chargé du ſoin d'une Egliſe; de là on préſume que la réfutation de ſes écrits faite par S. Jérôme le fit rentrer en lui-même, & arrêta les progrès de ſa Doctrine.

Comme les Proteſtans l'ont embraſſée dans nos derniers ſiècles, ils ont fait de *Vigilance* un de leurs Héros; c'étoit, diſent-ils, un homme diſtingué par ſon ſavoir & par ſon éloquence, un Eccléſiaſtique animé du louable eſprit de la réformation, un homme de bien qui auroit voulu déraciner les abus, les erreurs, la fauſſe piété, par leſquels la multi-

Digitized by Google

tude ignorante & crédule ſe laiſſoit ſéduire; mais les partiſans de la ſuperſtition ſe trouvèrent plus forts que lui, ils arrêtèrent les effets de ſon zèle, ils le forcèrent au ſilence & le mirent au rang des hérétiques. D'autre part ils ont peint S. Jérôme comme un docteur fougeux & fanatique, animé par le ſeul motif d'un reſſentiment perſonnel, qui traita ſon adverſaire avec un emportement ſcandaleux, qui ne lui oppoſa que des invectives, qui traveſtit ſes opinions pour les rendre odieuſes, qui ne put le combattre par l'Ecriture-Sainte, ni par aucun argument ſolide. Barbeyrac ſur-tout a vomi contre ce ſaint Docteur un torrent de bile, *Traité de la morale des Pères*, c. 15, §. 16 & 38.

Il feroit à ſouhaiter ſans doute que S. Jérôme eût écrit contre *Vigilance* avec moins de chaleur, & que ſon ouvrage eût été plus médité; mais il nous apprend qu'il fut obligé de le faire dans une ſeule nuit; & comme ſon adverſaire n'avoit attaqué les uſages de l'Egliſe que par des traits de ſatyre & par un ton de mépris, le ſaint Docteur ne crut pas qu'il méritât une réponſe plus ſérieuſe; il ſe contenta de lui oppoſer la pratique conſtante & univerſelle de l'Egliſe, contre laquelle aucun particulier n'eut jamais droit de s'élever. Mais puiſque Barbeyrac vouloit attaquer directement S. Jérôme, il ne falloit pas tomber dans le même défaut qu'il lui reproche; ce Père avoit de très-juſtes ſujets de mécontentement contre *Vigilance*, ſon cenſeur n'en a point eu d'autre que le préjugé fanatique de ſa ſecte contre les Pères de l'Egliſe.

Dans pluſieurs endroits de ce Dictionnaire nous avons fait voir que les divers articles de croyance & de pratique, blâmés & condamnés par *Vigilance* & par les Proteſtans, loin d'être contraires à l'Ecriture-Sainte, ſont fondés au contraire ſur des paſſages clairs & formels de ce Livre divin, que ce ne ſont point des ſuperſtitions inventées au quatrième ſiècle, comme ils oſent l'affirmer, mais des ſentimens & des uſages auſſi anciens que le Chriſtianiſme & autoriſés par les Apôtres mêmes.

On trouvera une très-bonne notice de la conduite & des erreurs de *Vigilance* dans *l'Hiſt. Littér. de la France*, t. 2, p. 57. Voy. encore *l'Hiſt. de l'Egl. Gallic.* t. 1, l. 3, an 406, Tillemont, Fleuri, Pluquet, &c.

VIGILE ou VEILLE, (terme de calendrier eccléſiaſtique, qui ſignifie le jour qui précède une Fête.) L'origine de cette dénomination n'eſt pas difficile à découvrir. Dès que le Chriſtianiſme eut fait des progrès, il excita la haine des Juifs & des Païens; ils ſe firent un point de religion

de le détruire, ils perſécutèrent ceux qui en faiſoient profeſſion. Les Chrétiens furent donc obligés de cacher leur culte, de ne s'aſſembler que la nuit, ou dans des lieux inconnus à leurs ennemis. Cette conduite même donna lieu à des calomnies, on leur reprocha ces aſſemblées nocturnes, on les accuſa d'y commettre des crimes, on les appela par dériſion, *Nation ténébreuſe*, & qui fuyoit le grand jour, &c. *Minut. Felix*, c. 8, *Plinius*, *Epiſt. ad Trajan.*, *Tertull. Apolog.* c. 2, &c.

A cette raiſon de néceſſité ſe joignirent des motifs de religion; dès l'origine, la Fête de Pâques fut la principale des ſolemnités chrétiennes; les Fidèles paſſoient la nuit du Samedi au Dimanche à célébrer les Saints Myſtères & à y participer, à chanter des Pſeaumes, à écouter des lectures & des inſtructions pieuſes, & demeuroient aſſemblés juſqu'au lever du ſoleil, qui étoit l'heure de la Réſurrection de Jéſus-Chriſt. Peu-à-peu cette manière de célébrer les *Veilles* s'étendit aux autres Fêtes des Myſtères, & même aux anniverſaires des Martyrs. On y joignit le jeûne comme à la Fête de Pâques, & tout le monde convient que telle a été auſſi l'origine des Offices de la nuit. De là enfin eſt né l'uſage de commencer le jour eccléſiaſtique depuis les Vêpres ou le ſoir, juſqu'au lendemain à pareille heure, au lieu que le jour civil ne commence qu'à minuit; & on a nommé *Vigile* ou *Veille* tout le jour qui précède une ſolemnité, pendant lequel on obſerve l'abſtinence & le jeûne.

On ne peut pas diſconvenir que cette pratique ne fût très-pieuſe & très-édifiante, puiſqu'elle étoit deſtinée à rappeler aux Fidèles le ſouvenir des Myſtères de notre Rédemption, à leur inſpirer une tendre reconnoiſſance envers Jéſus-Chriſt qui a daigné les opérer, & à renouveler la Mémoire des perſécutions & des combats par leſquels notre Sainte Religion s'eſt établie. Il s'y mêla ſans doute quelques abus dans la ſuite, lorſque les mœurs des Chrétiens ſe furent relâchées; quelques perſonnes pieuſes ſur-tout des femmes, s'aviſèrent de pratiquer par dévotion des *veilles* particulières, & de paſſer la nuit à prier dans les Cimetières; le Concile d'Elvire en Eſpagne, tenu vers l'an 300, défendit cet abus, *cap.* 35; « nous défendons aux femmes de paſſer » la nuit dans les Cimetières, parce que ſouvent elles commettent des crimes ſous prétexte de prier ». Auſſi un Concile d'Auxerre, de l'an 578, *can.* 3, défend de célébrer les *veilles* ailleurs que dans les Egliſes. *Act. Concil. Harduini*, tome 3, p. 443.

Sur la fin du quatrième ſiècle, l'hérétique Vigilance blâma hautement les *veilles* qui ſe faiſoient au tombeau des Mar-

tyrs, parce qu'il n'approuvoit ni le culte rendu aux Martyrs, ni le reſpect que l'on avoit pour leurs reliques ; il ſoutint que ces *veilles* étoient une occaſion de débauche, & qu'il s'y commettoit des déſordres. S. Jérôme prit la défenſe de tous ces uſages, & écrivit contre Vigilance. Il prouva la ſainteté des *veilles* par l'exemple de David qui ſe levoit au milieu de la nuit pour louer Dieu, *Pſ.* 118, ℣. 62 ; par l'exemple de Jéſus-Chriſt même qui paſſoit ſouvent la nuit à prier, *Luc*, c. 6, ℣. 12 ; par le reproche qu'il fit à ſes Apôtres de ce qu'ils ne pouvoient pas veiller pendant une heure avec lui, *Matt.*, c. 26, ℣. 40 ; par la conduite des Apôtres & des premiers Fidèles, *Act.*, c. 12, ℣. 12 ; c. 16, ℣. 25 ; par les leçons & les exemples de S. Paul, 2 *Cor.*, c. 6, ℣. 5 ; c. 11, ℣. 27, &c. Au ſujet des déſordres qui pouvoient en arriver, il dit que l'on abuſe de tout, & que l'uſage de ce qui eſt bon ne doit pas être aboli pour cela.

Comme les Proteſtans ont retranché du Chriſtianiſme tout ce qui les incommodoit, l'abſtinence, le jeûne, les *veilles*, &c., & qu'ils ont adopté la doctrine de Vigilance, ils ont entrepris de réfuter S. Jérôme. Barbeyrac ſur-tout, *Traité de la Morale des Pères*, c. 15, §. 21, a écrit ſur ce ſujet avec toute la hauteur & le mépris que ſes pareils ont coutume d'affecter à l'égard des Docteurs de l'Egliſe. Il ne répond rien aux paroles de David, il dit que Jéſus-Chriſt recommande la vigilance non du corps, mais de l'ame ; c'eſt une fauſſeté ; les paſſages que nous avons cités, & l'exemple du Sauveur, démontrent qu'il recommandoit l'une & l'autre ; il en eſt de même des leçons & de la conduite des Apôtres. S. Paul, dit-il, prêche ſeulement l'aſſiduité à la prière ; cela eſt encore faux ; il y joint le jeûne & les *veilles* ; il exhorte les Fidèles à prier la nuit auſſi-bien que pendant le jour.

Les Prophêtes & les Apôtres, continue Beauſobre, ont veillé, ou pour des exercices particuliers de dévotion, ou par néceſſité. Nous ſoutenons que les *veilles* étoient par elles-mêmes un exercice particulier de dévotion ; elles n'avoient pas lieu tous les jours, mais ſeulement au jour anniverſaire de la mort des Martyrs, & aux fêtes principales des Myſtères. *Voyez* MARTYRE, RELIQUES, VIGILANCE, &c. Ce n'eſt donc point S. Jérôme qui abuſe *horriblement* de l'Ecriture-Sainte, c'eſt plutôt ſon cenſeur qui en pervertit le ſens ; il a peine à retenir ſon indignation, nous retiendrons la nôtre, quoiqu'elle ſeroit beaucoup mieux fondée.

Il ne s'enſuit pas de là, dit-il, qu'il eſt bon que les hommes & les femmes aillent en troupe veiller au tombeau

d'un Martyr, au haſard de mille infamies, dont on a eu expérience certaine. Nous nions cette expérience prétendue, & nous allons voir qu'elle eſt très-mal prouvée. On nous cite d'abord le trente-cinquième Canon du Concile d'Elvire, que nous venons de rapporter; qu'a-t-il défendu? les *veilles* particulières & arbitraires de quelques femmes qui alloient paſſer la nuit dans les Cimetières, ſous prétexte de dévotion. Mais il y a de la mauvaiſe foi à confondre ces *veilles* de caprice avec les *veilles* ſolemnelles qui ſe faiſoient au tombeau des Martyrs, par les Fidèles raſſemblés pour y célébrer les Saints Myſtères, y prier & y louer Dieu. Ce n'eſt certainement pas de ces dernières que le Concile a voulu parler. Beauſobre n'a pas été plus ſincère, lorſqu'il a voulu prouver, par le même Canon, que les femmes avoient été bannies de ces aſſemblées nocturnes; *Hiſt. du Manich.* tome 2, l. 9, c. 4, p. 667. C'eſt ainſi que les Proteſtans traveſtiſſent les monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Il allèguent en ſecond lieu ce paſſage de Tertullien, *ad uxorem*, l. 2, c. 4: « Quel mari ſouffriroit patiemment dans » les aſſemblées nocturnes, où l'on eſt obligé quelquefois » de ſe trouver, qu'on lui ôtât ſa femme de ſon côté? lequel » enfin ne craindroit pas de voir, à la Fête de Pâques, ſa » femme paſſer la nuit hors de ſon logis? » Mais ils ſavent bien que Tertullien parloit d'un mari païen qui auroit épouſé une femme chrétienne; or ce mari n'auroit pas pu ſavoir où alloit ſon épouſe, lorſqu'elle le quittoit pendant la nuit pour aſſiſter à une *veille*, ſoit à Pâques, ſoit dans un autre temps; il étoit donc naturel qu'il en eût de l'inquiétude. Il eſt conſtant que Tertullien a écrit ſes deux Livres à ſa femme, pour la détourner, s'il venoit à mourir, d'épouſer un païen; mais nos cenſeurs malicieux font ſemblant de croire qu'il parloit d'un mari chrétien, qui ne vouloit pas accompagner ſon épouſe à une *veille*, ou qui s'y trouvant avec elle ne vouloit pas qu'elle quittât ſon côté. Si Tertullien avoit ſoupçonné le moindre danger dans ces aſſemblées nocturnes, lui qui étoit ſi ſévère, il n'auroit pas dit que *l'on pouvoit être obligé de s'y trouver*; il auroit tonné contre cet uſage.

Ils prétendent en troiſième lieu que S. Jérôme lui-même eſt convenu que dans ces *veilles* il ſe commettoit ſouvent des crimes; il dit: « La faute & l'égarement des jeunes » gens & des femmes débauchées, que l'on rencontre ſouvent pendant la nuit, ne doivent pas être imputés aux » hommes religieux; & parce que la *veille* de Pâques le » même déſordre arrive ordinairement, la Religion ne doit » recevoir aucun préjudice du libertinage d'un petit nom- » bre

» bre de débauchés, qui ſans ces *veilles* peuvent également » pécher, ou chez eux, ou dans d'autres maiſons. » *Adverſùs vigilant. Op.* tom. 4, col. 285. S'enſuit-il de là que ces *veilles* fourniſſoient aux libertins des deux ſexes *une occaſion de plus* pour pécher, comme le ſoutient Barbeyrac?

Le même S. Jérôme défend à une jeune vierge d'aller à l'Egliſe ſans ſa mère, & de s'écarter d'elle dans les *veilles* & les aſſembées nocturnes, *Epiſt. ad lætam.*, *ibid.* col. 594. Cela ſe fait encore aujourd'hui, lorſque les mères ſont véritablement chrétiennes; mais il eſt ridicule d'alléguer, pour preuve d'un déſordre, les précautions mêmes que l'on prend pour qu'il n'arrive point.

On cite en quatrième lieu une lettre écrite par S. Auguſtin vers l'an 392, dans laquelle il ſe plaint de ce qu'en Afrique on ſe permet les feſtins & l'ivrognerie, non-ſeulement dans les Fêtes des Martyrs, mais tous les jours, & à leur honneur. *Epiſt.* 22, n. 3 & 4. Dans cette lettre même S. Auguſtin témoigne que ce déſordre n'a pas lieu dans l'Italie, ni dans les autres Egliſes au-delà de la mer, qu'il n'y a jamais régné, ou qu'il a été réformé par les ſoins & la vigilance des Evêques. Croit-on que quand il n'y auroit jamais eu de Fêtes des Martyrs, les Africains en auroient été moins adonnés aux débauches de la table? Une preuve que ce même vice n'avoit pas régné pendant les quatre premiers ſiècles, du moins hors de l'Afrique, c'eſt qu'aucun des Pères qui ont parlé des *veilles* ne l'a reproché aux Chrétiens.

Par un nouveau trait de prévention, Barbeyrac prétend que ce fut pour arrêter ce déſordre que l'on ordonna le jeûne pour les *veilles* des Fêtes; c'eſt une fauſſe imagination: le jeûne a fait partie eſſentielle des *veilles* depuis l'origine. Les Proteſtans ne peuvent en diſconvenir, puiſqu'ils ont obſervé que les *veilles* des Martyrs & des autres Fêtes furent inſtituées ſur le modèle de celle de Pâques; or on jeûnoit certainement ce jour là. Dans *Minutius Felix*, c. 8, l'accuſateur des Chrétiens leur reproche en même temps les aſſemblées nocturnes & les jeûnes ſolemnels, l'auteur du Dialogue intitulé *Philopatris*, l'a imité. Eſt-il croyable d'ailleurs que les premiers Chrétiens qui jeûnoient régulièrement deux fois par ſemaine, & que Tertullien appelle, *des hommes deſſéchés par le jeûne*, ne l'aient pas pratiqué pour ſe préparer à la célébration d'une Fête? S. Paul, 2 *Cor.* c. 6, ✠. 5, joint le jeûne avec les *veilles*.

C'eſt de cette circonſtance même que naquit l'abus dont ſe plaignent les Proteſtans, & qu'ils exagèrent très-mal à propos. Il étoit naturel que les Fidèles qui avoient jeûné la

Digitized by Google

veille & qui avoient paſſé la nuit en prières, fiſſent un repas en rentrant chez eux, & comme c'étoit un jour de Fête, on y mettoit un peu plus d'appareil que les autres jours. Ceux qui étoient naturellement intempérans s'y livrèrent à des excès; voilà ce que déploroit S. Auguſtin; mais il ne s'enſuit pas de ſes plaintes que le très-grand nombre des Chrétiens étoient coupables de ce déſordre; il faut en revenir à la maxime de S. Jérôme, que le vice d'un petit nombre ne doit point porter préjudice à la Religion.

Qu'auroit pu répliquer Barbeyrac, ſi on lui avoit ſoutenu que le jeûne ſolemnel obſervé par les Proteſtans, deux fois l'année, eſt une momerie & un abus? Il eſt conſtant que dans ces jours les jeunes perſonnes vont au prêche plus parées qu'à l'ordinaire; qu'avant d'y aller pluſieurs ſe muniſſent d'un déjeûner gras, & ſe remettent à table au retour; nous avons été témoins oculaires de ce fait, & lorſque nous en avons témoigné notre étonnement, on nous a dit que ſelon l'Evangile ce n'eſt point ce qui entre dans la bouche de l'homme qui ſouille ſon ame. C'eſt ainſi qu'en abuſant de l'Ecriture-Sainte les Proteſtans juſtifient tous les autres abus. Lorſque S. Jérôme répond à *Vigilance* que l'uſage de ce qui eſt bon ne doit pas être aboli à cauſe des abus; « fort bien, réplique notre Cenſeur, mais il faut que la » choſe dont il s'agit ſoit véritablement bonne & d'une né» ceſſité indiſpenſable ». Qu'il nous prouve donc que les prétendus jeûnes de ſa ſecte ſont meilleurs en eux-mêmes, & d'une néceſſité plus indiſpenſable que les *veilles* des Chrétiens du cinquième ſiècle.

Enfin il s'obſtine, auſſi-bien que Beauſobre, à ſoutenir que ces *veilles* étoient une imitation de celles des Païens, une pratique venue du Paganiſme, & qui naturellement devoit y conduire. Il a cité en preuve Arnobe, *contra Gentes*, l. 5; & cet auteur n'en dit pas un mot. Nous voilà donc réduits à croire que Jéſus-Chriſt & ſes Apôtres copioient les Païens, lorſqu'ils paſſoient les nuits à veiller & à prier, ou que les premiers Chrétiens ſe ſont propoſé de ſuivre plutôt l'exemple des Païens que celui de Jéſus-Chriſt & des Apôtres. Il eſt du moins bien certain que dans les *veilles* de Bacchus, de Cérès & de Vénus, leurs adorateurs ne paſſoient pas la nuit à jeûner, à prier, & à lire des Livres ſaints; & que les occupations des Chrétiens pendant les *veilles* ne reſſembloient guère à celles de leurs ennemis & de leurs perſécuteurs. Nous ſerions mieux fondés à dire que ce ſont nos Cenſeurs qui imitent la conduite des Païens, qui répètent leurs calomnies contre les premiers Fidèles, qui pouſſent même la malignité plus loin que Cecilius dans

Minutius Félix, que Celſe, Porphyre & Julien, dans leurs écrits contre notre Religion, & qui fourniſſent ſans ceſſe aux Incrédules des armes contre elle; mais cela ne les touche point : Barbeyrac, après toutes les inepties de ſa diatribe, s'eſt flatté d'avoir confondu S. Jérôme. Voyez *Thomaſſin*, *Traité du jeûne*, 1re. part. c. 18; 2e. part. c. 14.

VIGILES DES MORTS. L'on nomme ainſi les Matines & les Laudes de l'Office des Morts, que l'on chante, ou aux obſèques d'un défunt, ou au ſervice que l'on fait pour lui. Par un ſtatut dreſſé l'an 1215 pour l'univerſité de Paris, on voit que ces *Vigiles* ſe chantoient pour lors pendant la nuit. Thomaſſin, *ibid.*

VINCENT de Lérins, Gaulois de naiſſance, & Moine du célèbre monaſtère de Lérins près de Marſeille, mourut l'an 450, on ignore à quel âge. Il compoſa l'an 434, trois ans après le Concile général d'Ephèſe, un très-bon ouvrage, intitulé *Tractatus Peregrini, pro Catholicæ fidei Antiquitate, &c.* Il eſt plus connu ſous le nom de *Commonitorium*, ou avertiſſement contre les Hérétiques; il prouve que la règle de la vraie foi eſt d'abord l'Ecriture-Sainte, & que le ſens de ce Livre divin doit être déterminé & fixé par la tradition de l'Egliſe; ainſi la vraie doctrine de Jéſus-Chriſt eſt ce qui a été cru, enſeigné & profeſſé dans tous les temps, dans tous les lieux, & par tous les Fidèles, *quod ubique, quod ſemper, quod ab omnibus*; pour la connoître, il faut s'attacher à l'antiquité, à l'univerſalité, à l'uniformité de l'enſeignement & de la croyance : *in omnibus ſequamur antiquitatem, univerſitatem, conſenſionem*. La meilleure édition de ce traité eſt celle qu'a donnée Baluze.

De tout temps on a reconnu le mérite de cet ouvrage, pluſieurs Proteſtans en ſont convenus, quoique intéreſſés par ſyſtême à le contredire. Mosheim, *Hiſt. Eccléſ.* 5e. ſiècle, 2 part. c. 2, §. 11, avoue que *Vincent* de Lérins s'eſt acquis une réputation immortelle, par ſon petit, mais excellent traité contre les ſectes. Cave, Réeves & d'autres Anglois en ont parlé de même, mais d'autres Critiques n'ont pas été auſſi équitables. Le traducteur de Mosheim ſoutient que ce livre ne mérite pas les éloges que l'on en a faits : je n'y vois, dit-il, qu'une vénération aveugle pour les anciennes opinions, préjugé funeſte aux progrès de la vérité, & le deſſein de prouver qu'il faut s'en rapporter à la tradition pour fixer le ſens de l'Ecriture. Tel a été en effet le deſſein de l'auteur, & il a prouvé cette vérité par des raiſons auxquelles les Proteſtans n'ont encore pu rien oppoſer de ſo-

Digitized by Google

lide. *Voyez* Tradition. La méthode contraire à laquelle ils ſe tiennent, loin de favoriſer les progrès de la vérité, n'a produit parmi eux que des erreurs; témoin la multitude de celles qui ſont nées chez eux, & qui les a diviſés en une infinité de ſectes.

Baſnage, *Hiſt. de l'Egliſ.* l. 20, c. 6, §. 7, a pouſſé beaucoup plus loin la prévention contre ce même ouvrage, il prétend que *Vincent* n'a fait ſon *Commonitoire*, que pour établir le Sémi-Pélagianiſme duquel il étoit imbu, les preuves qu'il en donne ſont 1°. que c'étoit pour lors l'erreur dominante dans le Monaſtère de Lérins, où *Vincent* étoit Moine; 2°. qu'il eſt l'auteur des objections contre la doctrine de S. Auguſtin auxquelles S. Proſper a répondu dans ſon livre intitulé: *Reſponſio ad objectiones Vincentianas*. 3°. Le ſentiment des Sémi-Pélagiens étoit que l'homme peut déſirer, chercher, demander la grâce, *par ſes propres forces;* or cela ſe trouve en mêmes termes dans le *Commonitoire*, c. 37, où *Vincent* tourne en ridicule ceux qui ſoutiennent qu'il y a une grâce perſonnelle que l'on peut avoir ſans frapper, ſans la chercher & ſans la demander. 4°. il en appeloit à l'antiquité comme tous les Sémi-Pélagiens, & il traitoit comme eux de nouveauté la doctrine de S. Auguſtin, 5°. En faiſant ſemblant de louer la lettre du Pape Céleſtin aux Evêques des Gaules, il en traveſtit le ſens pour le tourner en ſa faveur. 6°. Pluſieurs auteurs Catholiques & ſavans ſont convenus du Sémi-Pélagianiſme de *Vincent* & l'ont prouvé.

Il n'eſt pas difficile de faire voir que toutes ces accuſations ſont ou des fauſſetés, ou des ſoupçons ſans fondement. En premier lieu, Caſſien, que l'on regarde comme le premier auteur du Sémi-Pélagianiſme, étoit abbé de S. Victor de Marſeille, & non moine de Lérins. Fauſte de Riez, autre défenſeur de la même erreur, n'a écrit ſur la grâce que plus de vingt ans après la mort de *Vincent*. *Hiſt. de Litt. de la France*, t. 2, p. 591. Caſſien ni Fauſte n'ont pas caché leurs ſentimens, pourquoi *Vincent* auroit-il diſſimulé les ſiens? Il parle tout autrement que ces deux perſonnages, nous le verrons ci-après, donc il ne penſoit pas de même. Cent fois les Proteſtans ont répété que pour accuſer un auteur d'héréſie il faut avoir des preuves formelles & poſitives, où ſont celles que l'on produit contre *Vincent?* Des conjectures malicieuſes, des interprétations forcées, des ſuppoſitions haſardées ne ſont pas des preuves.

En ſecond lieu, ceux qui attribuent les *objections de Vincent* à celui de Lérins ne ſont fondés que ſur la reſſemblance du nom, préjugé frivole, & ils pèchent en cela contre toute vraiſemblance. Si S. Proſper avoit eu les mêmes ſoupçons

Digitized by Google

qu'eux, il auroit certainement ménagé davantage, ſes expreſſions. Il dit dans ſa préface, que les auteurs de ces objections n'agiſſent que par envie de nuire, qu'ils forgent des menſonges & des blaſphêmes, qu'ils les débitent en public & en particulier, qu'ils en dreſſent une liſte diabolique, qu'ils les font valoir afin d'exciter la haine contre lui, que les inventeurs de ces calomnies doivent être punis. Il n'auroit pas convenu à un Laïque, tel que S. Proſper, de traiter ainſi *Vincent* de Lérins, Prêtre & Moine reſpectable par ſes talens & par ſes vertus. D'autre part, ſi *Vincent* s'étoit ſenti attaqué perſonnellement par ces invectives, il n'auroit pas parlé avec tant de modération des accuſateurs des Sémi-Pélagiens, en faiſant mention de la lettre que le Pape Céleſtin écrivit aux Evêques des Gaules, à la prière de Proſper & d'Hilaire. Enfin il étoit trop équitable, pour traveſtir la doctrine de S. Auguſtin d'une manière auſſi indigne que l'a fait l'auteur des objections.

En 3e. lieu, il eſt faux que l'erreur des Sémi-Pélagiens ſe trouve en propres termes dans le Commonitoire de *Vincent*. Voici ſes paroles, c. 37, (*al.* 26). « Les Hérétiques oſent » promettre & enſeigner que dans leur Egliſe, c'eſt-à-dire, » dans le Conventicule de leur ſociété il y a une grâce de » Dieu abondante, ſpéciale & perſonnelle, à laquelle, ſans » travail, ſans étude, ſans application, ſans la demander, » ſans la chercher, ſans frapper, tous leurs adhérens parti- » cipent de telle manière, que portés par les Anges ils ne » peuvent ni broncher, ni être ſcandaliſés ». Il faut avoir perdu toute pudeur pour ſuppoſer 1°. que *Vincent* a oſé dans ce paſſage traiter d'hérétiques S. Auguſtin & ſes Diſciples, nommer *Conventicule* l'Egliſe Catholique, les appeler *Diſciples du Diable*, *faux Apôtres*, *faux Prophêtes*, *faux Maîtres*, *&c.* chap. ſuiv.; 2°. qu'il a été aſſez inſenſé pour les accuſer d'admettre une grâce ſpéciale donnée à tous, ſans la chercher, & ſans la demander, pendant que la plupart d'entr'eux ont ſoutenu expreſſément que la grâce n'eſt pas donnée à tous. 3°. Il eſt évident que *Vincent* ne parle point ici de la grâce actuelle, néceſſaire à tous pour faire une bonne œuvre, même pour former de bons déſirs; mais d'une grâce ſpéciale accordée à tous les Hérétiques pour ne pas tomber dans l'erreur. Ils promettoient, comme les Proteſtans, à leurs Proſélytes, une inſpiration particulière du S. Eſprit pour ne ſe tromper jamais dans l'intelligence de l'Ecriture-Sainte. *Vincent* la tourne en ridicule avec raiſon, nos prétendus illuminés ne peuvent le lui pardonner. 4°. *Common.* c. 24, il demande : « Avant le prophane Pé- » lage, qui préſuma jamais aſſez des forces du libre arbitre,

» pour penſer que *dans toutes les bonnes choſes* & dans tous » ſes actes, la grâce de Dieu n'étoit pas néceſſaire pour » l'aider »? Soutiendra-t-on que les déſirs de la Foi, de la converſion, de la juſtification, &c. ne ſont pas de bonnes choſes?

En 4e. lieu, les Sémi-Pélagiens avoient tort de citer pour eux l'antiquité; il eſt prouvé qu'avant S. Auguſtin les anciens Pères avoient enſeigné comme lui que toute grâce eſt gratuite; il en a cité pluſieurs, *de dono perſev.* c. 19 & 20, n. 48-51. *Vincent* de Lérins ne pouvoit pas l'ignorer; auſſi n'a-t-il jamais eu la témérité de taxer de nouveauté cette Doctrine ancienne. Mais de ce que les Sémi-Pélagiens allé-guoient fauſſement l'antiquité en leur faveur, il ne s'enſuit pas que *Vincent* ait mal prouvé la néceſſité d'y recourir en matière de foi.

En 5e. lieu, c'eſt une nouvelle impoſture d'affirmer qu'il a tourné en ridicule la lettre de Céleſtin aux Evêques des Gaules, & qu'il en a traveſti le ſens; il en a parlé au contraire avec le reſpect convenable, *Commonit.* c. 32 & 23. Après avoir cité les exemples récens de S. Cyrille d'Alexandrie & du Pape Sixte, il dit: « Le Saint Pape Céleſtin a » penſé & a parlé de même. Dans la lettre qu'il a écrite » aux Evêques des Gaules, pour les reprendre de ce qu'ils » laiſſoient éclore des nouveautés profanes, il conclut *que la* » *nouveauté ceſſe donc d'attaquer l'antiquité.* » Or par ces nouveautés profanes, S. Céleſtin entendoit évidemment les erreurs des Sémi-Pélagiens. « Quiconque, ajoute *Vincent*, ré- » ſiſte à ces décrets Catholiques & Apoſtoliques, inſulte à la » mémoire de S. Céleſtin & de S. Cyrille. » De quel front peut-on ſuppoſer que ce langage étoit une dériſion, que ſuivant l'opinion de *Vincent*, la *nouveauté* étoit la doctrine de S. Auguſtin, qu'il a eſpéré de la perſuader à ſes lecteurs, & qu'il mépriſoit intérieurement ces décrets, en feignant de les reſpecter?

Enfin nous n'ignorons pas que les partiſans outrés de cette Doctrine, & qui ſouvent la défigurent, ont taxé de Sémi-Pélagianiſme tous ceux qui ne l'ont pas entendue comme eux. Mais le Cardinal Noris, Voſſius, Fraſſen, Lupus, Thomaſſin, Alexandre, R. Simon, &c, ne ſont pas des noms aſſez impoſans pour nous ſubjuguer, lorſque nous avons ſous les yeux des preuves poſitives de la témérité de leurs ſoupçons. Ils ont ſuivi l'exemple de Calvin & de ſes diſciples, de Janſénius & de ſes adhérens; ce n'étoient pas là des modèles à imiter. Pierre Pithou, Baluze, Strumélius, Papebrock, le ſavant Maffei, & d'autres, ont vengé la mémoire de *Vincent* de Lérins.

Baſnage répond que le ſentiment de ces derniers ne prouve rien, qu'ils étoient intéreſſés à juſtifier *Vincent*, parce qu'il eſt honoré comme Saint, parce qu'il a ſoutenu le principe de l'Egliſe Romaine, touchant la néceſſité de la tradition, parce qu'ils ont voulu étayer leur propre Sémi-Pélagianiſme par le ſuffrage de cet auteur ; au lieu que ſes accuſateurs ont eu le courage de réſiſter à ces trois motifs d'intérêt.

Concluſion digne de tout ce qui a précédé. Baſnage a donc ignoré que Caſſien, premier défenſeur du Sémi-Pélagianiſme, eſt cependant honoré d'un culte religieux à S. Victor de Marſeille, en vertu d'un décret du Pape Urbain V. L'erreur d'un perſonnage très-vertueux d'ailleurs ne peut porter aucun préjudice à ſa ſainteté, à moins que cette erreur n'ait été condamnée par l'Egliſe, & qu'il n'y ait adhéré malgré la condamnation ; or celle des Sémi-Pélagiens n'a été proſcrite que l'an 529 par le deuxième Concile d'Orange, près de cent ans après la mort de Caſſien & de *Vincent*. Nous convenons néanmoins que ſi le deſſein de ce dernier avoit été tel que ſes accuſateurs le repréſentent, ce ſeroit un fourbe digne d'anathême ; à Dieu ne plaiſe que nous ayons jamais ce ſoupçon.

2°. Quand *Vincent* ſe ſeroit trompé ſur le fait de l'antiquité ou de la nouveauté du Sémi-Pélagianiſme, les principes qu'il a poſés ſur la néceſſité de la tradition n'en ſeroient ni moins vrais ni moins ſolides. Quoique Tertullien ſoit tombé dans de grandes erreurs, nous ne faiſons pas moins de cas pour cela de ſon *Traité des preſcriptions contre les Hérétiques* ; ſes principes ſont les mêmes pour le fonds que ceux de *Vincent* de Lérins. Les Proteſtans eux-mêmes n'ont pas ceſſé de regarder Luther & Calvin comme de très-grands hommes, quoiqu'ils conviennent que ni l'un ni l'autre n'ont été exempts d'erreurs.

3°. Nous ne ſommes pas étonnés de ce que Baſnage accuſe de Sémi-Pélagianiſme tous les Apologiſtes de *Vincent* de Lérins, puiſque les Proteſtans en accuſent tous les Catholiques ſans exception, malgré la condamnation que le Concile de Trente a fait de cette héréſie, *Seſſ.* 6 *de Juſtif.* c. 5 & 6, & *Can.* 3. Nous ſommes ſeulement fâchés de ce que ce même critique ſemble accuſer auſſi les détracteurs de la foi de *Vincent*, d'avoir trahi les véritables intérêts de l'Egliſe Catholique ; mais ce n'eſt point à nous de les diſculper.

Dans un autre endroit Baſnage a directement attaqué les principes établis par *Vincent* dans ſon Commonitoire, nous avons réfuté ſes argumens au mot *Tradition*, à la fin.

Digitized by Google

VIOLENCE, *voyez* PERSÉCUTION.

VIRGINITÉ, *voyez* VIERGE.

VISIBILITÉ DE L'ÉGLISE, *voyez* ÉGLISE, §. 5.

VISION BÉATIFIQUE. Les Théologiens diſtinguent trois manières de voir ou de connoître Dieu ; la première, qu'ils appellent *viſion abſtractive*, eſt de connoître la nature & les perfections de Dieu par la conſidération de ſes ouvrages ; *les attributs inviſibles de Dieu*, dit S. Paul, *ſont vus & conçus, depuis la création du monde, par ce qu'il a fait*, Rom. c. 1, ℣. 20. C'eſt la ſeule manière dont nous puiſſions voir & connoître Dieu dans cette vie. Mais nous le connoiſſons encore mieux par ce qu'il a fait dans l'ordre de la grâce, & qu'il nous a révélé que par ce qu'il a fait dans l'ordre de la nature.

La ſeconde manière eſt de voir Dieu immédiatement & en lui-même ; on la nomme *viſion intuitive* ou *béatifique*, c'eſt celle dont les bienheureux jouiſſent dans le ciel. S. Paul nous en a encore donné l'idée lorſqu'il a dit, 1 *Cor.* c. 13, ℣. 12. » Nous voyons à préſent comme dans un miroir & d'une » manière obſcure, mais alors (après cette vie) nous ver» rons face à face. A préſent je ne connois qu'en partie. » mais alors je connoîtrai comme je ſuis connu ». Jéſus-Chriſt lui-même dit, *Matt.* c. 18, ℣. 10, « les Anges voient » continuellement la face de mon Père qui eſt dans le Ciel ».

La troiſième, que l'on appelle *viſion compréhenſive*, ne convient qu'à Dieu, infini dans ſa nature & dans tous ſes attributs, lui ſeul peut ſe voir & ſe connoître tel qu'il eſt.

Il n'y a même aucune preuve que Dieu ait jamais accordé à aucun homme dans cette vie la *viſion intuitive* de lui-même ; Moïſe, Elie, S. Paul, pluſieurs Prophètes, ont eu des raviſſemens & des extaſes, dans leſquels il eſt dit qu'ils ont vu Dieu ; mais cela ſignifie ſeulement qu'ils ont vu de la majeſté Divine des figures & des ſymboles plus auguſtes, plus éclatans, plus admirables, que ceux ſous leſquels il s'eſt montré aux autres hommes.

C'eſt une erreur aſſez commune & déja fort ancienne parmi les Arméniens & les Grecs ſchiſmatiques, de croire que les juſtes & les Saints ſortis de ce monde ne jouiront de la *viſion intuitive* de Dieu, qu'après la réſurrection générale & le jugement dernier, qu'en attendant ils jouiſſent du repos dans l'attente de leur parfait bonheur. Cette opinion fut condamnée dans le Concile de Florence tenu l'an 1439. Il y fut décidé que les ames des juſtes à qui il ne reſte aucun péché à expier, jouiſſent de la *viſion béatifique* immédiatement après

Digitized by Google

leur mort. *Voyez* BONHEUR ÉTERNEL. Cette déciſion a été confirmée par le Concile de Trente.

La même queſtion avoit été agitée avec beaucoup d'éclat en France au 14e. ſiècle. Le Pape Jean XXII, François de nation, & qui ſiégeoit à Avignon, pencha pour la croyance des Grecs, parce qu'elle lui parut fondée ſur pluſieurs paſſages des anciens Pères, il l'avança même dans quelques Sermons, & il témoigna déſirer que cela fût regardé du moins comme une opinion problématique; mais il ne décida jamais rien ſur cette matière en qualité de ſouverain Pontife, il ne rendit aucun décret à ce ſujet, il rétracta même aux approches de la mort ce qu'il avoit pu dire ou penſer de peu exact ſur cette queſtion. Tous ces faits ſont ſolidement prouvés dans l'*Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane*, t. 13, l. 38, an. 1333 & 1334, par les mémoires du temps, & par les pièces originales de la diſpute.

Mais les Proteſtans toujours obſtinés à calomnier les Papes, ſoutiennent encore que Jean XXII par ſa doctrine encourut la cenſure de preſque toute l'Egliſe Catholique, que ſon opinion fut condamnée unanimement par tous les Théologiens de Paris l'an 1333, que ſi, près de mourir, il ſe rétracta, ce fut ſans renoncer entiérement à ſon opinion, que s'il ſe ſoumit au jugement de l'Egliſe, il n'y fut porté que par la crainte de paſſer pour hérétique après ſa mort, Mosheim, *Hiſt. Eccléſ.* 14e. ſiècle, 2e. part. c. 2, §. 9. Calvin a même oſé l'accuſer d'avoir nié l'immortalité de l'ame.

Pour détruire toutes ces imputations, il ſuffit d'alléguer deux ou trois faits inconteſtables. 1°. il eſt conſtant que depuis le 28 décembre 1333, juſqu'au 2 janvier 1334, ce Pape tint à Avignon un conſiſtoire dans lequel il proteſta ſolemnellement que « ſur la queſtion du délai de la *viſion béatifique* il n'avoit jamais parlé que par forme de converſation, » non avec volonté de rien définir, & qu'on lui feroit plaiſir » de lui faire part des autorités favorables au ſentiment con- » traire; que du reſte s'il lui étoit échappé quelque choſe » mal à propos, il étoit prêt de le révoquer. » Le lendemain, 3 janvier, il dicta la même déclaration par devant des Notaires. Il n'avoit pas encore reçu pour lors le décret des Docteurs de Paris.

2°. Dans l'aſſemblée de ces Docteurs, tenue à Vincennes devant le Roi & pluſieurs Prélats, ſur la fin de décembre 1333, ils décidèrent unanimement la croyance catholique, telle que nous la ſuivons encore aujourd'hui. Cette déciſion fut confirmée dans une ſeconde aſſemblée tenue aux Mathurins à Paris le 26 décembre, & couchée par écrit, ſignée enſuite & ſcellée le 2 janvier 1334. Les Docteurs, après

avoir proteſté leur reſpect & leur attachement au Pape, diſent « qu'ils ont appris par des témoignages dignes de foi » que tout ce que le Saint Père a dit ſur la queſtion pré- » ſente, n'a été ni par forme d'aſſertion, ni d'opinion, mais » ſeulement en forme de narration. » Ils en écrivirent au Pape lui-même dans les mêmes termes, en le priant de confirmer par ſon autorité leur ſentiment, comme étant celui de tout le peuple chrétien.

3°. La déclaration que donna Jean XXII, le 3 décembre ſuivant, lorſqu'il ſe ſentit près de mourir, ou plutôt ſa profeſſion de foi qu'il fit en préſence des Cardinaux, eſt entiérement conforme à celle des Docteurs de Paris, & conçue dans les termes les plus clairs; il y a non-ſeulement de la témérité, mais de la malignité à ſuppoſer qu'elle ne fut pas ſincère, que ce pape ne renonça point entiérement à ſon opinion, qu'il n'agit que par crainte de paſſer pour hérétique après ſa mort. Benoît XII ſon ſucceſſeur, & témoin oculaire de ſes dernières volontés, lui rendit plus de juſtice, en les publiant dans une bulle datée du 17 mars 1335. Les calomnies répandues contre lui, ſoit en France, ſoit en Allemagne, par les partiſans de Louis de Barrière ſon ennemi, ou par les Fratricelles, ſectaires révoltés contre lui, ne prouvent rien & ne méritent aucune attention.

Enfin quand il ſeroit vrai que ce Pape tenoit à une opinion fauſſe, & qu'il ne l'a rétractée que par la crainte de ſcandaliſer l'Egliſe, il ſeroit à ſouhaiter que tous les Héréſiarques & tous les Sectaires euſſent fait comme lui, il n'y auroit jamais eu de ſchiſmes, & les maux qu'ils ont cauſés n'auroient pas eu lieu.

Vision prophétique, dans les livres ſaints & chez les écrivains eccléſiaſtiques ſignifie une révélation qui vient de Dieu, à laquelle l'imagination ni aucune cauſe naturelle n'a pu avoir de part, ſoit qu'un homme l'ait reçue en ſonge, ſoit autrement. Ainſi la connoiſſance que Dieu donnoit à ſes Prophêtes des événemens futurs eſt appelée *viſion*, parce que Dieu leur avoit fait voir l'avenir, & c'eſt ce titre que pluſieurs ont mis à leurs Prophéties.

Mais toute *viſion* n'eſt pas prophétique. Dieu a ſouvent révélé à ſes ſaints des choſes paſſées ou préſentes, deſquelles ils n'étoient pas inſtruits, ou des vérités qu'ils ne pouvoient pas naturellement connoître, & il leur a commandé des actions auxquelles ils ne ſe ſeroient portés d'eux-mêmes. Ainſi Dieu fit révéler par un Ange à S. Joſeph pendant ſon ſommeil la pureté de Marie, la conception de Jéſus en elle par l'opération du S. Eſprit, la rédemption prochaine du monde

Digitized by Google

par ce Divin Enfant ; il lui fit commander de même de le tranſporter en Egypte avec ſa mère, pour le ſouſtraire à la cruauté d'Hérode, & enſuite de revenir dans la Judée. Nous ne ſavons pas ſi lorſque S. Paul fut ravi au troiſième ciel, il y apprit des événemens futurs. Dans l'Apocalypſe, Dieu fit connoître à S. Jean des vérités cachées & des révolutions qui devoient arriver dans la ſuite.

Certains Critiques ont penſé que l'hiſtoire de la tentation de Jéſus-Chriſt au Déſert, rapportée par S. *Matthieu*, c. 4, ℣. 1, s'eſt plutôt paſſée en *viſion* pendant le ſommeil qu'en fait & en réalité, & que l'Evangéliſte l'a ainſi entendu, lorſqu'il a dit que Jéſus fut conduit au Déſert par *l'Eſprit*, pour être tenté par le Démon. Mais cette opinion ne s'accorde pas avec le texte de l'Evangile, ce n'eſt ni en ſonge ni en *viſion* que Jéſus-Chriſt jeûna pendant quarante jours, qu'il eut faim, que les Anges vinrent le ſervir, &c. Ces critiques ont cru que le Démon avoit tranſporté Jéſus-Chriſt dans les airs, pour le placer ſur une montagne & ſur le ſommet du Temple ; mais ils n'ont pas pris le ſens du texte ſacré. *Voyez* Tentation.

« Nous connoiſſons, » dit Origène, l. 1, *contra Celſ.* n. 46, « pluſieurs hommes qui ont embraſſé le Chriſtianiſme, comme malgré eux ; l'eſprit de Dieu les frappoit par » des *viſions* ou par des ſonges, & changeoit tellement leur » cœur, qu'au lieu de déteſter comme auparavant la Religion Chrétienne, ils formoient le deſſein de mourir pour » elle. Nous en avons pluſieurs exemples dont nous avons » été témoins oculaires, mais que les Incrédules regarderoient comme des impoſtures & tourneroient en ridicule, » ſi nous les rapportions. Au reſte nous atteſtons Dieu qui » voit le fond des conſciences, que nous n'avons aucune » envie de forger des fables, pour confirmer la vérité de la » doctrine de Jéſus-Chriſt ».

Mais nous avons à parler principalement des *viſions prophétiques*. Or on ne peut pas douter que les dons miraculeux du S. Eſprit, & ſur-tout celui de prophétie, n'aient été communs parmi les Chrétiens du temps des Apôtres ; S. Paul le témoigne, 1 *Cor.* 12, ℣. 8 & ſuiv. Il régle l'uſage que les Fidèles doivent faire de ces dons divers, il preſcrit les précautions néceſſaires pour que ces grâces ne leur inſpirent point d'orgueil, & ne cauſent aucune diviſion parmi eux, c. 13 & 14. La queſtion eſt de ſavoir ſi Dieu a continué la même aſſiſtance à ſon Egliſe dans les ſiècles ſuivans, & pendant combien de temps elle a duré.

Dodwel, dans ſa quatrième Diſſertation ſur S. Cyprien, s'eſt attaché à prouver que les révélations prophétiques n'ont

Digitized by Google

pas ceſſé dans le Chriſtianiſme à la mort des Apôtres, mais qu'elles y ont duré juſqu'au temps de Conſtantin & à la paix qu'il donna à ſon Egliſe; mais que depuis cette époque il n'y en a plus de veſtiges, parce que ce ſecours devient moins néceſſaire qu'auparavant à la propagation de l'Evangile.

Il le prouve par l'exemple d'Hermas dont le livre intitulé *le Paſteur* eſt rempli de *viſions prophétiques*, mais la plupart des autres Proteſtans les regardent comme les rêveries d'un fanatique. *Voyez* HERMAS. S. Clément de Rome, dans ſa première lettre aux *Corinthiens*, n. 48, dit: « Qu'un homme ait » la foi, qu'il ſoit doué de connoiſſance, qu'il juge des diſ» cours avec ſageſſe, qu'il ſoit pur en toutes choſes; plus il » paroît grand, plus il doit être humble ». Dodwel ſoutient que par la *foi* il faut entendre celle qui opère des miracles, que la *connoiſſance* eſt l'intelligence des myſtères, que le *jugement des diſcours* eſt le diſcernement des eſprits, comme l'a expliqué S. Paul, 1 *Cor.* c. 13, ℣. 2, autant de dons ſurnaturels deſquels il ne vouloit pas que les Fidèles conçuſſent de l'orgueil.

S. Ignace, dans ſa lettre aux Philadelphiens, n. 7, s'exprime ainſi: « J'atteſte celui pour lequel je ſuis enchaîné, que » je n'ai point connu ces choſes de moi-même, mais que » c'eſt l'Eſprit qui me les a révélées & qui m'a dit: *ne faites* » *rien ſans l'Evêque* ». Dans la léttre circulaire que l'Egliſe de Smyrne écrivit au ſujet du martyr de S. Polycarpe, il eſt dit, n. 5 & 9, que ce ſaint Martyr eut une *viſion* pendant ſon ſommeil qui lui fit comprendre qu'il ſeroit brûlé vif, & qu'en entrant dans le ſtade on entendit une voix du ciel qui lui dit: *Courage, Polycarpe, ſois conſtant.* Euſèbe, *Hiſt. Eccleſ.* l. 3. c. 37, rapporte que dans ce même temps Quadratus & les filles de Philippe étoient douées du don de Prophétie, & que les prédicateurs de l'Evangile avoient celui d'opérer des miracles.

S. Juſtin, *Dial. cum Tryph.* n. 52 & 82, fait obſerver que depuis la venue de Jéſus-Chriſt il n'y a plus de Prophêtes chez les Juifs, & que l'Eſprit prophétique a été communiqué aux Chrétiens. S. Irénée, *contra Hær.* l. 2, c. 32 (*al.* 47) n. 4, atteſte que de ſon temps Dieu répandoit ſur les Fidèles avec abondance les dons du S. Eſprit, que les uns chaſſoient les démons, ou étoient doués de l'Eſprit prophétique, que les autres guériſſoient les malades, ou reſſuſcitoient les morts. » On ne peut pas compter, dit-il, le nombre des grâces que » l'Egliſe répand tous les jours au nom de Jéſus-Chriſt pour » l'avantage de toutes les nations ». Il ajoute que ces divers prodiges contribuoient beaucoup à convertir les Gentils.

Digitized by Google

Tous ces monumens regardent la fin du premier & le commencement du ſecond ſiècle. Les écrivains téméraires qui ont avancé que depuis les Apôtres il n'y avoit point eu parmi les Chrétiens d'autres *viſions prophétiques* que celles de Montan & de ſes Diſciples, n'ont pas conſulté les dates. Cet Héréſiarque n'a paru que vers le milieu du ſecond ſiècle, & pluſieurs des témoignages que nous venons de citer concernent des perſonnages qui ont vécu long-temps avant lui. Ces ſectaires ne firent que s'attribuer une partie des dons miraculeux qu'ils voyoient répandus parmi les Fidèles. Mais à peine eurent-ils publié leurs prétentions & leurs erreurs, qu'ils furent réfutés par des écrivains eccléſiaſtiques. De ce nombre furent Méliton, Miltiade, Sérapion Evêque d'Antioche, Apollonius, Aſtérius Urbanus, Apollinaire d'Hiéraples, Caïus Prêtre de Rome, &c.; Euſèbe & Photius nous ont conſervé les titres de leurs ouvrages & en ont donné des extraits. Ils démontrèrent la différence eſſentielle qu'il y avoit entre les vraies révélations communiquées aux Fidèles, & les fauſſes *viſions* dont ſe vantoient les Hérétiques.

Au 3e. ſiècle, Dodwel ne veut pas citer Tertullien, parce qu'il ſe laiſſa ſéduire par les Montaniſtes, mais il avoit écrit ſon Apologétique avant d'avoir embraſſé leurs erreurs; or il dit, c. 23 & ailleurs, que les Chrétiens par leurs exorciſmes forçoient les démons à confeſſer par la bouche des poſſédés qu'ils n'étoient pas des Dieux, mais de mauvais eſprits, & à rendre ainſi témoignage à la croyance des Chrétiens. Il ajoute que cette eſpèce de révélation ne pouvoit pas être ſuſpecte aux Païens. Au reſte, Dodwel allègue avec confiance l'Auteur des *Actes du Martyre des Saintes Perpétue & Félicité*, qui a écrit l'an 202, qui rapporte leurs *viſions prophétiques*, & qui loin de favoriſer les Montaniſtes, ſemble argumenter contre eux. Peu de temps après, Origène, contre Celſe, l. 1, n. 46, témoignoit que de ſon temps il reſtoit encore chez les Chrétiens des ſignes évidens des dons du S. Eſprit, qu'ils chaſſoient les démons, qu'ils guériſſoient les maladies, qu'ils prédiſoient les événemens futurs, par la volonté du Verbe divin. Il dit en avoir vu pluſieurs exemples, & il prend Dieu à témoin de la vérité de ſon récit. Il en parle encore, l. 7, n. 8. S. Denis d'Alexandrie, ſon condiſciple, dans une de ſes lettres rapportées par Euſèbe, *Hiſt. Eccléſ.* l. 6, c. 40, proteſte devant Dieu qu'il n'a fui pendant la perſécution de Déce, que par une inſpiration & un ordre exprès de Dieu.

On peut trouver au moins dix exemples ſemblables dans S. Cyprien. Il ſuffit de citer ſa lettre 9e. (al. 10e.) *ad Clerum*. « Dieu, dit-il, ne ceſſe de nous réprimander le jour

» & la nuit. Indépendamment des *viſions* nocturnes, des enfans mêmes dans l'innocence de l'âge, ont des extaſes en plein jour, dans leſquelles ils voient, entendent & déclarent les choſes dont Dieu veut nous avertir & nous inſtruire. » Vous ſaurez tout lorſque je ſerai de retour, par la grâce » de Dieu qui m'a commandé de m'éloigner ». Ce ſaint Martyr fut averti de même avant la perſécution qui recommença ſous Gallus & Voluſien, & il fut convaincu de ſa propre mort prochaine. Dieu en agiſſoit ainſi afin de préparer les Fidèles aux épreuves auxquelles ils alloient bientôt être expoſés, & la publicité que l'on donnoit d'abord à toutes ces révélations, leur uniformité, & l'événement qui s'enſuivoit, concouroient à démontrer que l'illuſion ni l'impoſture n'y avoient aucune part.

On apportoit d'ailleurs les plus grandes précautions pour n'y pas être trompé, S. Paul les avoit preſcrites, 1 *Cor.* c. 12 & ſuiv. 1°. L'on ne faiſoit attention aux *viſions* prophétiques que quand elles venoient de la part des perſonnes dont les mœurs, la piété & les autres vertus étoient connues d'ailleurs, & qui avoient tous les caractères ſous leſquels S. Paul avoit déſigné la charité, *ibid*, c. 13, ℣. 4. 2°. Comme les Fidèles doués du même eſprit étoient en aſſez grand nombre, ſi l'un d'entre eux avoit avancé une révélation fauſſe ou douteuſe, il auroit été convaincu d'erreur par ceux qui avoient reçu de Dieu le diſcernement des eſprits, c. 12, ℣. 10. 3°. L'on ne recevoit comme vraies prophéties que celles qui annonçoient des événemens contingens & dépendans du libre arbitre des hommes; lorſqu'il y avoit de l'obſcurité, elles pouvoient être expliquées par ceux qui avoient le don de les interpréter, c. 14, ℣. 29, ou l'on attendoit que l'événement en eût confirmé la vérité. 4°. Celles qui ne pouvoient ſervir à l'édification de l'Egliſe, mais ſeulement à ſatisfaire une vaine curioſité, ne furent jamais cenſées être des révélations divines, c. 14, ℣. 3. 5°. L'on rejeta toujours celles qui avoient pour auteurs des Hérétiques, parce qu'elles manquoient des caractères exigés par S. Paul, & parce que Jéſus-Chriſt, qui a promis le S. Eſprit à ſon Egliſe, ne peut pas l'accorder aux ſociétés révoltées contre elle. « Dieu, dit ce même Apôtre, » n'eſt pas le Dieu de la diſſention, mais de la paix, c. 14, » ℣. 33 ». 6°. L'on vouloit que toute prédiction eût été prononcée de ſang froid, & non dans les accès d'une eſpèce de fureur, comme les prétendus oracles des Païens; S. Paul a dit que l'eſprit des Prophètes leur eſt ſoumis, ℣. 32; il vouloit que tout ſe fît avec ordre & décence, ℣. 40.

Dodwel a donc raiſon de conclure que des *viſions prophétiques* revêtues de tous les ſignes dont nous venons de

Digitized by Google

parler, ne peuvent donner priſe au mépris ni aux railleries des Incrédules. Mais il n'a conſulté que les préjugés du Proteſtantiſme, lorſqu'il a décidé que ce don du S. Eſprit n'a ſubſiſté dans l'Égliſe Chrétienne que juſqu'au temps de Conſtantin, & qu'il n'y en a plus de veſtiges depuis cette époque. Il ſuppoſe fauſſement qu'Euſèbe l'inſinue ainſi, *Hiſt. Eccleſ.* l. 7, c. 32. Si en expoſant les talens & les vertus des ſaints Evêques de ſon temps, il n'a rien dit de leurs révélations ni de leurs miracles, ce ſilence ne prouve rien; il n'a rien dit non plus de la plupart des faits que nous avons cités dans les deux ſiècles précédens. Il eſt encore faux que les Docteurs du 4e. ſiècle aient été étonnés de cette prétendue ceſſation de l'eſprit prophétique & qu'ils en aient recherché les raiſons; Dodwel, qui l'affirme ainſi dans ſa *Diſſert.* §. 22, n'en donne aucune preuve; c'eſt à nous d'en apporter du contraire.

1°. Au mot *Miracle*, §. 4, nous avons fait voir qu'il s'en eſt opéré dans l'Égliſe au 4e. ſiècle, au 5e. & dans les ſuivans, pourquoi n'y auroit-il eu plus de révélations? L'un de ces dons ne vient pas moins du S. Eſprit que l'autre. De même que Jéſus-Chriſt n'a mis aucune reſtriction en promettant le premier à ceux qui croiroient en lui, *Marc*, c. 16, ℣. 17; *Joan.* c. 14, ℣. 12, il n'en a point mis non plus à la promeſſe de l'eſprit de vérité, *Joan.* c. 16, ℣. 13, il l'a promis au contraire pour toujours, *in æternum*, c. 14, ℣. 16. Si l'un de ces dons étoit capable de contribuer beaucoup à la converſion des Païens, comment prouvera-t-on que l'autre n'y ſervoit de rien?

2°. Puiſqu'il faut des faits & des témoignages, Théodoret, *Hiſt. Eccleſ.* l. 3, c. 23 & 24, rapporte que la mort de l'Empereur Julien fut annoncée poſitivement par des Chrétiens, pluſieurs jours avant que l'on pût en recevoir la nouvelle. La révélation faite à S. Ambroiſe des reliques des ſaints Martyrs Gervais & Protais, & les miracles qui ſe firent à cette occaſion, ſont atteſtés par S. Auguſtin, témoin oculaire, & par d'autres. Les prédictions & les miracles de S. Martin ont été écrits par Sulpice Sévère qui avoit été ſon Diſciple, & qui en avoit vu de ſes yeux la plupart. L'élection des ſaints Evêques de ce même ſiècle a été ſouvent faite en vertu d'une révélation divine, & pluſieurs ont prédit diſtinctement le jour & l'heure de leur mort. Nous ſavons que les Proteſtans les plus hardis ont traité de fables, de fraudes pieuſes, d'impoſtures & de fourberies tout ce qui s'eſt fait dans ce genre au 4e. & au 5e. ſiècle, mais ils n'ont pas reſpecté davantage ce qui eſt arrivé au ſecond & au troiſième. Dodwel & les Anglicans ne peuvent faire au-

Digitized by Google

cun reproche contre les témoins poſtérieurs, qui n'aient été allégués par les Luthériens, par les Calviniſtes, par les Sociniens contre les Pères de l'Egliſe les plus anciens. C'eſt donc aux Anglicans de nous apprendre pourquoi les mêmes règles des critiques ne doivent pas avoir lieu à l'égard des uns & des autres. Auſſi c'eſt ici un des points ſur leſquels ils ſont accuſés par les autres Proteſtans de ne pas raiſonner conſéquemment.

3°. Il eſt conſtant qu'au 4e. ſiècle & même au 5e., il reſtoit encore beaucoup de Païens à convertir dans les Gaules, que les vertus & les miracles de S. Martin & d'autres ſaints Evêques y ont infiniment contribué. Les Anglo-Saxons ne reçurent la foi Chrétienne qu'au ſixième, & les autres peuples du Nord encore plus tard. De quel droit peut-on ſuppoſer que Dieu a opéré ces converſions par des moyens tout différens de ceux dont il s'eſt ſervi au commencement du Chriſtianiſme? Il n'eſt pas moins certain que parmi ceux qui ont travaillé, il y a eu des hommes qui ont imité le déſintéreſſement, la pauvreté, le courage & la conſtance des Apôtres; ſur quoi fondé ſoutiendra-t-on que Dieu n'a pas coopéré à leur zèle, comme il a fait à celui des premiers Prédicateurs de l'Evangile, par des moyens ſurnaturels? Ce zèle a produit les mêmes effets, donc il a eu les mêmes cauſes. Ces ſaints hommes ont obéi au commandement de Jéſus-Chriſt, ils ont compté ſur ſes promeſſes, ils ſe ſont ſacrifiés pour lui & pour le ſalut de leurs frères, ceux qui les accuſent des vices les plus odieux, manquent tout à la fois aux règles de la ſainte critique, & à la reconnoiſſance qu'ils doivent à Dieu pour la converſion de leurs aïeux. *Voyez* Missions.

Dans tous les ſiècles il a pu y avoir trop de crédulité d'une part, & un faux zèle de l'autre; mais il en a été de même du temps des Apôtres, puiſque S. Jean ordonnoit aux Fidèles de ne pas croire à tout eſprit, mais de mettre les eſprits à l'épreuve, pour ſavoir s'ils ſont de Dieu, 1 *Joan.* c. 4, v. 1, & que S. Paul preſcrivoit des précautions pour n'y pas être trompé. Pluſieurs Incrédules tournoient en ridicule les révélations dont parloit S. Cyprien. S'enſuit-il de là que Dieu n'eſt l'auteur d'aucune révélation ni d'aucun miracle? Ce n'eſt donc pas ſelon les intérêts de ſyſtême qu'il faut en juger, mais ſelon les règles de ſageſſe & de circonſpection preſcrites par les Apôtres. Pour nous qui n'avons ni deux poids ni deux meſures, nous croyons que le bras du Seigneur n'eſt pas raccourci, qu'il a toujours voulu la converſion des peuples, & qu'il n'a pas ceſſé d'y coopérer, qu'il ne veille pas moins ſur ſon Egliſe dans un

ſiècle

ſiècle que dans un autre, qu'un auteur digne de foi qui atteſte un fait ſurnaturel doit être cru, dans quelque pays & dans quelque ſiècle qu'il ait vécu.

Il eſt impoſſible que pendant un eſpace de dix-ſept cents ans il n'y ait pas eu une infinité de perſonnes qui ont cru fauſſement avoir eu des *viſions prophétiques*, ou avoir reçu des révélations. Souvent on ne s'eſt pas donné la peine de les examiner, parce que ces faits n'avoient aucune relation avec le dogme, ni aucune influence ſur la doctrine de l'Egliſe; ainſi le laps des temps leur a donné un certain crédit. Les Proteſtans ont eu grand ſoin de les recueillir, d'en conteſter l'authenticité, & ſur-tout d'y jeter du ridicule. Ils en ont conclu que les dogmes & les uſages de l'Egliſe Catholique qui leur déplaiſent n'ont été fondés que ſur des fables & des impoſtures. C'eſt comme ſi l'on diſoit : de tout temps il y a eu de faux monnoyeurs & de la fauſſe monnoie, donc il faut bannir du commerce toute eſpèce de monnoie.

VISION DE CONSTANTIN, *voyez* CONSTANTIN.

VISITATION, fête célébrée dans l'Egliſe Romaine en mémoire de la viſite que la Sainte Vierge rendit à ſa couſine Eliſabeth. Il eſt dit dans l'Evangile, *Luc*, c. 1, ℣. 36, que l'Ange Gabriël en annonçant à Marie le myſtère de l'Incarnation, lui apprit que ſainte Eliſabeth ſa couſine, qui juſqu'alors avoit été ſtérile, étoit groſſe de ſix mois; que Marie s'empreſſa d'aller voir cette parente, qui demeuroit avec Zacharie ſon mari dans une des villes de la tribu de Juda. Il paroît que c'étoit à Hébron, ville ſituée à vingt-cinq ou trente lieues de Nazareth. On préſume que la Sainte Vierge partit le 26 Mars, & arriva le 30 à Hébron. Eliſabeth n'eut pas plutôt entendu ſa voix, qu'elle ſentit ſon enfant treſſaillir dans ſon ſein; elle lui dit : « Vous êtes » bénie entre toutes les femmes, & le fruit de vos entrailles » eſt béni ». Ce fut alors que Marie prononça le Cantique ſublime qui commence par *Magnificat*, & que l'Egliſe répète tous les jours dans l'Office Divin. Après avoir demeuré environ trois mois chez ſa couſine, elle retourna à Nazareth; peu importe de ſavoir ſi elle partit avant ou après les couches d'Eliſabeth.

Il eſt bon de remarquer que ces deux ſaintes perſonnes ont montré dans cette circonſtance des connoiſſances & des lumières qu'elles ne pouvoient naturellement avoir. Il eſt dit qu'Eliſabeth fut remplie du Saint-Eſprit, elle s'écria : » D'où me vient cette faveur que la Mère de mon Seigneur

Digitized by Google

» vienne à moi ? L'enfant que je porte vient de treſſaillir » de joie. Vous êtes heureuſe d'avoir cru, parce que tout » ce qui vous a été dit par le Seigneur s'accomplira ». Ainſi Eliſabeth ſut par révélation tout ce que l'Ange du Seigneur avoit dit à Marie, & comprit le myſtère de l'Incarnation. Elle ajoute que le mouvement de ſon enfant a été un treſſaillement *de joie ;* ce ne fut donc pas un mouvement naturel. On en conclut que Jean-Baptiſte dans le ſein de ſa mère fut éclairé d'une lumière divine, & fut ſanctifié par la préſence du Verbe incarné dans le ſein de Marie. La Sainte Vierge de ſon côté loue le Seigneur dans le ſtyle le plus ſublime des Prophêtes, & montre l'humilité la plus profonde ; elle rappelle le ſouvenir des grandes choſes que Dieu a faites en faveur de ſon peuple, & reconnoît en elle l'accompliſſement des promeſſes qu'il avoit faites à Abraham & à ſa poſtérité.

Les Commentateurs Proteſtans paroiſſent peu touchés de toutes ces circonſtances, ils ſemblent n'y rien voir de ſurnaturel ; on eſt ſcandaliſé en liſant les remarques toutes profanes de Beauſobre ſur ce chapitre de S. Luc ; il y affecte de comparer pluſieurs expreſſions de la Sainte Vierge avec celles des auteurs Païens.

Quant à l'inſtitution de la Fête, le premier qui ait penſé à l'établir eſt S. Bonaventure, général de l'Ordre de ſaint François ; il en fit un décret dans un Chapitre général tenu à Piſe l'an 1263, pour toutes les Egliſes de ſon Ordre. Dans le ſiècle ſuivant le Pape Urbain étendit cette fête à toute l'Egliſe, ſa Bulle, qui eſt de l'an 1379, ne fut publiée que l'année ſuivante par Boniface IX ſon ſucceſſeur. En 1431 le Concile de Baſle l'ordonna de même pour toute l'Egliſe, & en fixa le jour au 2 Juillet.

Quoique cette inſtitution ne ſoit pas ancienne, elle eſt très-conforme à l'eſprit du Chriſtianiſme, qui eſt de nous rappeler ſouvent en mémoire les principales circonſtances des myſtères de notre Rédemption. La Sainte Vierge elle-même nous en a donné l'exemple, puiſqu'elle célèbre dans ſon Cantique les bienfaits que Dieu avoit accordés à ſon peuple, mais qui ne ſont pas d'un auſſi grand prix que ceux dont il nous a comblés par l'Incarnation de ſon Fils.

Visitation, (Religieuſes de la) Ordre fondé l'an 1610 à Annecy en Savoie, par S. François de Sales, & par ſainte Jeanne-Françoiſe Fremiot, Baronne de Chantal. Ce ne fut dans ſon origine qu'une Congrégation de filles & de veuves deſtinées à viſiter, à conſoler & à ſoulager les malades & les pauvres, & qui prenoient pour modèle la Sainte Vierge

dans la viſite qu'elle fit à ſa couſine ; elles ne firent d'abord que des vœux ſimples. Mais par le conſeil du Cardinal de Marquemont, Archevêque de Lyon, S. François de Sales conſentit contre ſon premier deſſein, à ériger cette Congrégation en Ordre religieux, afin de lui donner plus de ſolidité. Il eſt principalement deſtiné aux perſonnes d'un tempérament foible, & qui ne pourroient pas ſoutenir un régime auſtère. Il y en a trois maiſons à Paris. Ordinairement ces Religieuſes prennent des jeunes perſonnes en penſion, pour les élever dans la crainte de Dieu & les former à la piété. Cet inſtitut a été confirmé par Paul V.

U N

UNIGENITUS, Bulle ou Conſtitution du Pape Clément XI, donnée au mois de ſeptembre 1713, qui commence par ces mots, *Unigenitus Dei Filius*, & qui condamne 101 propoſitions tirées du livre de Paſquier Queſnel, Prêtre de l'Oratoire, intitulé : *Le nouveau Teſtament traduit en françois, avec des réflexions morales.* Ces propoſitions ſe réduiſent à cinq ou ſix chefs de doctrine, qui ſont autant d'erreurs, & qui avoient été déja condamnées dans les écrits de Baïus & de Janſénius. De même que ce dernier n'avoit fait ſon livre intitulé *Auguſtinus*, que pour juſtifier les ſentimens de Baïus, Queſnel fit le ſien pour répandre la doctrine de Janſénius ſous le maſque de la piété.

En effet, l'Evêque d'Ypres avoit enſeigné que l'on ne réſiſte jamais à la grâce intérieure ; il avoit même taxé de Sémi-Pélagianiſme & d'héréſie le ſentiment contraire. Queſnel de ſon côté enſeigne que la grâce de Dieu eſt l'opération de ſa toute-puiſſance, à laquelle rien ne peut réſiſter ; il compare l'action de la grâce à celle par laquelle Dieu a créé le monde, a opéré le myſtère de l'Incarnation, & a reſſuſcité Jéſus-Chriſt. (*Prop.* 10 & ſuiv.) Il en conclut que quand Dieu veut ſauver une ame, elle eſt infailliblement ſauvée (*Prop.* 12 & ſuiv.) De là il s'enſuit 1°. que quand elle n'eſt pas ſauvée, c'eſt que Dieu ne le veut pas ; conſéquence directement contraire au mot de S. Paul, *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés.* 2°. Il s'enſuit que ſi un homme pèche, c'eſt qu'il manque de grâce ; autre erreur proſcrite dans l'Ecriture-Sainte & dans S. Auguſtin. *Voyez* GRACE, §. 4. 3°. Il s'enſuit que pour pécher ou pour faire une bonne œuvre, pour mériter ou démériter, il n'eſt pas néceſſaire que l'homme ſoit libre & exempt de néceſſité, mais qu'il lui ſuffit d'être exempt de contrainte ou de violence, puiſque lorſqu'il a la grâce, il lui obéit néceſſairement, & que

Digitized by Google

quand il ne l'a pas, il eſt dans l'impoſſibilité d'agir. C'eſt la doctrine condamnée dans la 3e. propoſition de Janſénius.

La raiſon ſur laquelle ſe fonde Queſnel, ſavoir, que la grâce eſt l'opération toute-puiſſante de Dieu, n'eſt dans le fond qu'une ineptie. Car enfin la grâce qu'Adam reçut de Dieu pour pouvoir perſévérer dans l'innocence, n'étoit pas moins l'opération toute-puiſſante de Dieu que celle par laquelle S. Paul fut converti. Dira-t-on qu'il a fallu que Dieu fît un plus grand effort de puiſſance pour changer Saül de perſécuteur en Apôtre, qu'il ne l'auroit fallu pour faire perſévérer Adam? Donc toutes les comparaiſons deſquelles ſe ſert Queſnel pour exalter l'efficacité de la grâce, ſont abſurdes.

Janſénius avoit dit qu'il y a des juſtes auxquels certains commandemens de Dieu ſont impoſſibles, & qu'ils manquent de la grâce qui les leur rendroit poſſibles; il n'en ſoutenoit pas moins que dans ce cas-là ces juſtes pèchent & ſont puniſſables; c'eſt la première propoſition de ce Docteur. Queſnel va plus loin, il prétend que toute grâce eſt refuſée aux infidèles, que la foi eſt la première grâce, que quiconque n'a pas la foi ne reçoit point de grâce. (*Prop.* 26 & ſuiv.) Il ſoutient que la grâce étoit refuſée aux Juifs, & que Dieu leur impoſoit des préceptes en les laiſſant dans l'impuiſſance de les accomplir, (*Prop.* 6 & 7). Il dit encore que la grâce eſt refuſée aux pécheurs, que quiconque n'eſt pas en état de grâce eſt dans l'impuiſſance de faire aucune bonne œuvre, même de prier Dieu, & ne peut faire que du mal. (*Prop.* 1, 38 & ſuiv.) Bien entendu qu'il ſera damné pour ce mal même qu'il lui étoit impoſſible d'éviter ſans le ſecours de la grâce.

Au mot *Grâce*, §. 3, nous avons réfuté cette Doctrine impie, nous avons prouvé par les paſſages les plus formels de l'Ecriture-Sainte & de S. Auguſtin, que Dieu donne à tous les hommes ſans exception les grâces actuelles dont ils ont beſoin pour éviter le mal & faire le bien, qu'aucun homme n'en a jamais manqué abſolument, quoique Dieu en donne beaucoup plus aux uns qu'aux autres. Ceux qui s'obſtinent à méconnoître cette vérité conſolante ſe fondent ſur ce que la nature humaine infectée par le péché d'Adam eſt une maſſe de perdition & de damnation, objet éternel de la colère de Dieu, indigne de toute grâce, incapable de faire autre choſe que du mal. Mais des Chrétiens peuvent-ils oublier que Jéſus-Chriſt, par le bienfait de la rédemption, a racheté, délivré, ſauvé, réparé la nature humaine, qu'il a réconcilié Dieu avec le monde, & changé, pour ainſi dire, la colère divine en miſéricorde, que la grâce nous eſt don-

Digitized by Google

née en conſidération des mérites de Jéſus-Chriſt & non des nôtres, qu'elle eſt par conſéquent très-gratuite, mais cependant diſtribuée à tous, non par juſtice, mais par bonté pure ? Quiconque ne croit pas toutes ces vérités, ne croit pas en Jéſus-Chriſt rédempteur du monde.

Il eſt vrai que Janſénius a taxé de Sémi-Pélagianiſme ceux qui diſent que Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes ſans exception, & qu'il a répandu ſon ſang pour tous ; c'eſt ainſi qu'eſt couchée ſa 5e. propoſition condamnée. Auſſi Queſnel fidèle à cette Doctrine, ſe borne à dire que Jéſus-Chriſt eſt mort pour les élus ; il ne veut pas que tout homme puiſſe dire comme S. Paul, *Jéſus-Chriſt m'a aimé & s'eſt livré pour moi.* (*Prop.* 32 & 33.)

Nous avons démontré l'impiété de ces erreurs, aux articles *Rédempteur*, *Salut*, *Sauveur*, &c. Queſnel lui-même a été forcé, au moins une fois, de la reconnoître, de ſe contredire & de ſe condamner, comme tous les Hérétiques. Sur ces paroles de S. Paul, 1 *Tim*. c. 2, ℣. 4 : « Dieu, notre Sauveur, veut que tous les hommes ſoient ſauvés, & parviennent à la connoiſſance de la vérité » ; il dit : « Gardons-nous de vouloir borner la grâce & la miſéricorde de Dieu... La vérité s'eſt incarnée pour tous ». Comment donc ne s'eſt-elle pas livrée à la mort pour tous ? mais Queſnel étoit bien réſolu d'eſquiver cette conſéquence. Sur le chap. 4, ℣. 10 : « Nous eſpérons au Dieu vivant qui eſt le Sauveur de tous les hommes, principalement des Fidèles ». Il n'a eu garde de faire ſentir l'énergie de ce paſſage de S. Paul, qui écraſe ſon ſyſtême, 2 *Cor*. c. 15, ℣. 14, L'Apôtre dit : « L'amour de Jéſus-Chriſt nous preſſe, conſidérant que ſi un ſeul eſt mort pour tous, donc tous ſont morts ». On ſait avec quelle force S. Auguſtin a employé ces paroles pour prouver contre les Pélagiens l'univerſalité du péché originel dans tous les hommes, par l'univerſalité de la mort de Jéſus-Chriſt pour tous les hommes. Mais notre commentateur perfide ſe contente de dire que Jéſus-Chriſt *nous* a rachetés la vie *à tous* ; il a bien compris que, *nous tous*, pouvoit s'entendre des Chrétiens ſeuls, c'eſt ce qu'il vouloit. S. Jean, *Epiſt*. 1, c. 2, ℣. 2, dit que Jéſus-Chriſt « eſt la victime de propitiation pour nos péchés, & non-ſeulement pour les nôtres, mais pour ceux de tout le monde ». Queſnel ſe borne à dire que Jéſus-Chriſt a pleinement ſatisfait pour *nous*, qu'il plaide *notre* cauſe dans le ciel, qu'il a porté *nos* péchés ſur la croix. Pourquoi non ceux du monde entier, comme le dit S. Jean ?

Ce Docteur ſoutient que l'on ne peut faire aucune bonne œuvre ſans la charité, (*Prop*. 44 & ſuiv.) & par la

charité il entend l'amour de Dieu. Cependant il eſt certain que quand S. Paul a parlé à peu près de même, il s'agiſſoit de l'amour du prochain; que quand S. Auguſtin l'a répété, il a ſouvent entendu par *charité* toute affection du cœur bonne & louable. *Voyez* Charité. Mais avec des équivoques on trompe aiſément les ſimples. Il enſeigne que celui qui ne s'abſtient du péché que par crainte, a déja commis le péché dans ſon cœur. (*Prop*. 60 & ſuiv.) Doctrine condamnée par le Concile de Trente dans les écrits de Luther & de Calvin. On voit d'ailleurs que de tous les ſyſtêmes le plus propre à étouffer la charité dans tous les cœurs, & à les glacer de crainte, eſt celui de Queſnel & de ſes adhérens. *Voyez* Crainte. Il ne reconnoît pour membres de l'Egliſe que les juſtes. (*Prop*. 72 & ſuiv.) S. Auguſtin a formellement réfuté cette erreur ſoutenue par les Donatiſtes, & nous avons répété les argumens de ce ſaint Docteur au mot *Egliſe*, §. 3.

Il prétend que la lecture de l'Ecriture-Sainte eſt néceſſaire à tous les Fidèles; & qu'elle ne doit être interdite à perſonne; il renouvelle à ce ſujet les clameurs des Proteſtans. (*Prop* 80 & *ſuiv.*) C'étoit un expédient pour faire rechercher ſon livre; ainſi en ont agi tous les Hérétiques; Tertullien s'en plaignoit déja au troiſième ſiècle. Mais de tout temps l'on a vu les fruits que peut produire cette lecture ſur des eſprits avides de nouvelles opinions, ſur-tout lorſqu'elle eſt préparée par des traducteurs & des commentateurs auſſi infidèles que Queſnel & ſes pareils, elle inſpire l'indocilité & le fanatiſme aux femmes & aux ignorans, les Proteſtans mêmes ont été forcés plus d'une fois d'en convenir. *Voyez* Ecriture-Sainte, §. 5, n°. 5.

Enfin Queſnel déclame contre les cenſures, les excommunications, les pourſuites auxquelles étoient expoſés les partiſans de ſa Doctrine, contre les abjurations, les ſignatures de formulaires, les ſermens que l'on exigeoit d'eux; il décide qu'une excommunication injuſte ne doit point nous empêcher de faire notre devoir. (*Prop*. 91 & *ſuiv.*) Mais qui a droit de juger de la juſtice ou de l'injuſtice d'une cenſure quelconque? Sont-ce ceux contre leſquels elle eſt portée, ou ceux qui ont l'autorité de la prononcer? On voit bien que Queſnel entend que ce ſont les premiers, & que, ſelon lui, c'eſt aux coupables condamnés qu'il appartient de juger leurs propres juges. Conſéquemment les Queſnelliſtes mépriſèrent les excommunications & les interdits portés contre eux par le Pape & par leurs Evêques, ils continuerent de dogmatiſer, de prêcher, de dire la Meſſe, d'adminiſtrer les Sacremens, ſous prétexte que *c'étoit leur devoir.* Ainſi en avoient agi les Prêtres & les Moines apoſtats qui ſe firent huguenots.

Digitized by Google

La condamnation de Queſnel, non plus que celle de Janſénius, n'éprouva aucune contradiction dans la plus grande partie de l'Égliſe Catholique. Tous les Théologiens non prévenus, ſentirent d'abord la fauſſeté & l'impiété de la Doctrine cenſurée par la Bulle *Unigenitus*, & la reſſemblance parfaite de cette Doctrine avec celle qu'Innocent X avoit proſcrite en 1653. Mais en France, où les eſprits étoient en fermentation & où l'erreur avoit fait de grands progrès, cette Bulle excita beaucoup de troubles. On vit des Evêques, des Corps Eccléſiaſtiques, des Ecoles de Théologie, appeler de la déciſion du Pape au futur Concile, duquel on étoit bien ſûr que la convocation ne ſe feroit point. On ne négligea aucun moyen pour juſtifier la Doctrine condamnée, on employa juſqu'à de faux miracles pour la canoniſer. Ce fanatiſme épidémique a duré juſqu'à nos jours, heureuſement les accès en ſont un peu calmés; mais il reſte encore des eſprits opiniâtres qui en ont été imbus dès l'enfance, & qui s'obſtinent encore à retenir, ou en tout ou en partie, la Doctrine de Queſnel, & à regarder ſon livre comme un chef d'œuvre de ſaine théologie & de piété.

Combien de reproches n'a-t-on pas faits contre la Bulle *Unigenitus* pour la rendre mépriſable & odieuſe? Il faudroit un volume entier pour les rapporter.

1°. L'on a dit & répété cent fois que les Propoſitions condamnées dans Janſénius & dans Queſnel ſont la pure Doctrine de S. Auguſtin. Au cinquième ſiècle, les Prédeſtinations; au neuvième, Gothelcale & ſes défenſeurs; au ſeizième, Luther & Calvin ont affirmé la même choſe, les Proteſtans d'aujourd'hui le ſoutiennent encore, pluſieurs incrédules modernes ont été leurs échos, ſans y rien entendre. Malgré tant de clameurs, ce fait eſt abſolument faux. D'habiles Théologiens de toutes les nations de l'Europe ont démontré le contraire, en écrivant contre les uns ou contre les autres; & nous croyons l'avoir ſuffiſamment prouvé nous-mêmes dans divers articles de ce Dictionnaire.

Nous ne diſconvenons pas que l'on ne puiſſe trouver dans S. Auguſtin & dans d'autres Pères des propoſitions qui, au premier aſpect & en les détachant du texte, ſemblent être les mêmes que celles de Luther, de Calvin, de Baïus, de Janſénius & de Queſnel; mais quand on examine dans les Pères ce qui précède & ce qui ſuit, ce qu'ils diſent ailleurs, les circonſtances dans leſquelles ils parloient, la Doctrine des adverſaires qu'ils attaquoient, les queſtions qu'il falloit décider, on voit évidemment que ces ſaints Docteurs ne penſoient pas du tout ce que leurs prétendus interprêtes leur font dire. Souvent ceux-ci tronquent les paſſages, abu-

Digitized by Google

ſent des termes équivoques, changent l'état des queſtions, &c. En ſuivant cette méthode, les Hérétiques trouvent, même dans les Livres Saints, toutes les erreurs qu'il leur a plu de forger, il n'eſt pas fort étonnant que l'on réuſſiſſe à les trouver auſſi dans des recueils d'ouvrages de dix ou douze volumes *in folio*.

2°. L'on a objecté que la Bulle *Unigenitus* n'ayant condamné les cent-une Propoſitions de Queſnel qu'en bloc, *in globo*, elle n'apprend aux Fidèles aucune vérité, & ne peut pas ſervir à régler leur foi. Mais les Queſnelliſtes n'avoient pas eu plus de reſpect pour la Bulle d'Innocent X, qui a cependant cenſuré & qualifié chacune des Propoſitions de Janſénius en particulier. En 1563, Pie V condamna *in globo* ſoixante-ſeize Propoſitions de Baïus, celui-ci ni ſes défenſeurs ne s'aviſèrent pas pour lors de ſoutenir l'inſuffiſance de cette cenſure; ils ſavoient que cette forme eſt en uſage depuis long-temps dans l'Egliſe. Or il eſt conſtant qu'un grand nombre des Propoſitions de Queſnel ſont mot pour mot les mêmes que celles de Baïus. La Bulle *Unigenitus* apprend donc aux Fidèles cette vérité générale, qu'il n'eſt aucune des cent-une Propoſitions qui ne mérite quelqu'une des qualifications énoncées dans cette Bulle, qui ne ſoit par conſéquent, ou impie, ou blaſphématoire, ou hérétique, ou fauſſe, &c.; qu'il n'eſt donc permis à perſonne de les regarder, ni de les ſoutenir comme vraies, catholiques, enſeignées par S. Auguſtin, &c.; que quiconque le fait encourt l'excommunication prononcée par le Souverain Pontife. C'eſt aux Théologiens inſtruits ſur cette matière, d'appliquer à chaque Propoſition particulière la qualification qu'elle mérite. Aucun Fidèle n'a beſoin de le ſavoir en détail, puiſqu'il ne lui eſt pas plus permis de ſoutenir une Propoſition ſcandaleuſe ou téméraire, connue pour telle, qu'une Propoſition hérétique. Le crime ſeroit moindre, ſi l'on veut, mais ce ſeroit toujours un crime.

3°. L'on répète encore tous les jours que toute l'affaire de la condamnation de Baïus, de Janſénius & de Queſnel, n'a été qu'une intrigue nouée par les Jéſuites ennemis déclarés des Auguſtiniens, & qui ont eu aſſez de crédit à Rome pour faire enfin proſcrire la Doctrine de leurs adverſaires. Mais nous n'avons aucun intérêt à examiner ſi les ſentimens des Jéſuites étoient vrais ou faux, conformes ou contraires à ceux de S. Auguſtin, ſi ces Religieux ont eu peu ou beaucoup de part à une cenſure prononcée, renouvelée & confirmée par quatre ou cinq Papes conſécutifs. Du moins ce ne ſont pas les Jéſuites qui ont pourſuivi les prédeſtinations au cinquième ſiècle, ni Gotheſcale au neuvième.

Digitized by Google

Comme leur Société n'a pris naiſſance que l'an 1540, elle n'a pas pu influer beaucoup ſur la condamnation de Luther & de Calvin, faite par le Concile de Trente l'an 1547, elle étoit trop foible dans ſon berceau. Or, peu de temps après la cenſure portée contre le livre de Janſénius, le Père Deſchamps, Jéſuite, démontra une conformité parfaite entre la Doctrine de cet Evêque & celle de Calvin, & l'oppoſition formelle de cette même Doctrine avec celle de S. Auguſtin. Nous venons de faire voir d'ailleurs que la Doctrine de Queſnel n'eſt autre que celle de Janſénius; il n'a donc été beſoin ni de brigue, ni de manège, ni de haine de parti pour la faire condamner. La route que devoit ſuivre Clément XI lui avoit été tracée par ſes prédéceſſeurs. Mais toutes les fois que des Sectaires ſe ſont vus frappés d'anathême, ils n'ont jamais manqué de s'en prendre à de prétendus ennemis perſonnels; c'eſt ainſi que Luther & Calvin ont déchargé leur colère ſur les Théologiens ſcolaſtiques.

Si les Queſnelliſtes condamnés s'étoient bornés à des argumens théologiques, on pourroit excuſer la leur juſqu'à un certain point; mais ils eurent recours à des moyens plus aiſés & plus puiſſans ſur l'eſprit du peuple. La ſatyre, le ridicule outré, les ſarcaſmes amers, les noms injurieux furent mis en uſage pour décrier le Pape, les Evêques, les Docteurs, & tous les défenſeurs de la Bulle, les femmes ſur-tout furent les plus ardentes à déclamer; tout Paris ſembloit ſaiſi d'un accès de frénéſie, & cette maladie ſe répandit bientôt dans les Provinces; jamais on n'a mieux vu de quoi l'héréſie eſt capable. Les Incrédules ont ſu en profiter pour rendre odieuſe la Théologie & le zèle de religion; heureuſement la néceſſité de ſe défendre contre eux a tourné toute l'attention des Théologiens vers cet objet; la Doctrine de Baïus, de Janſénius & de Queſnel, n'a plus aujourd'hui de défenſeurs déclarés que les Proteſtans; c'eſt le tombeau que Dieu lui avoit deſtiné.

Au mot *Janſéniſme*, nous avons vu de quelle manière Mosheim a fait l'hiſtoire de cette diſpute théologique; *Hiſt. Eccléſ.*, dix-ſeptième ſiècle, ſect. 2, prem. partie, §. 40 & ſuiv. Il la continue de même, en parlant du Livre de Queſnel & de la Bulle *Unigenitus*, il ſuppoſe toujours que la Doctrine de Baïus, de Janſénius & de Queſnel, eſt certainement celle de S. Auguſtin, & que la Bulle a été l'ouvrage des Jéſuites; enſuite il peint leurs adverſaires ſous les traits les plus bizarres. Après avoir exalté leurs talens & leurs travaux littéraires, il dit, §. 46, que quand on examine en détail leurs principes généraux, les conſéquences qu'ils en tirent, & l'application qu'ils en font dans la pra-

Digitized by Google

tique, on trouve que leur piété a une forte teinte de ſuperſtition & de fanatiſme, qu'elle favoriſe l'enthouſiaſme des myſtiques, & qu'on leur donne avec raiſon le nom de *Rigoriſtes*. Il tourne en ridicule les pénitences des ſolitaires de Port-Royal, il juge qu'autant ils paroiſſent grands dans leurs ouvrages, autant ils ſemblent mépriſables dans leur conduite, & il conclut que la plupart n'avoient pas la tête fort ſaine. Au ſujet des prétendus miracles dont ils ont pris la défenſe, il y a tout lieu de croire, dit-il, qu'ils regardoient les fraudes pieuſes comme permiſes, pour établir une Doctrine de la vérité de laquelle ils étoient perſuadés.

Pour nous, nous aimons mieux croire que leur entêtement pour la Doctrine leur a fait regarder comme vrais & certains des faits faux, controuvés ou exagérés, & comme miraculeuſes des guériſons opérées par des moyens très-naturels. Ce foible de l'humanité eſt de tous les temps & de tous les lieux, il eſt commun aux croyans & aux incrédules, ceux-ci ajoutent foi, ſans examen, à tous les faits qui les favoriſent. Les Queſnelliſtes étoient donc dans l'erreur ſur les faits auſſi-bien que ſur la Doctrine; mais l'erreur, même opiniâtre, la prévention, le fanatiſme, ne ſont pas des fraudes pieuſes, autrement Mosheim ſeroit lui-même coupable de ce crime.

Si les ſolitaires de Port-Royal n'avoient donné dans aucun autre excès que celui de la piété & de l'auſtérité des mœurs, nous les excuſerions volontiers, mais leur révolte obſtinée contre l'Egliſe, leurs emportemens contre les Paſteurs, leur malignité à l'égard de tous ceux qui ne penſoient pas comme eux, leurs infidélités dans les citations, &c., ſont des vices incompatibles avec la vraie piété. *Voyez* JANSÉNISME, APPEL AU FUTUR CONCILE, &c.

UNION CHRÉTIENNE, communauté de filles établies à Paris pour travailler à l'inſtruction & à la converſion des perſonnes de leur ſexe qui ont été élevées dans l'héréſie, pour recevoir des femmes pauvres & qui ſont ſans reſſource, pour élever de jeunes filles dans la piété & dans l'amour du travail. Le projet de cette inſtitution avoit été formé par Mme. de Polaillon, Fondatrice des Filles de la Providence: il fut exécuté par M. Le Vachet, Prêtre de Romans en Dauphiné, en 1661. Ce vertueux Prêtre fut aidé par une Sœur Renée de Tordes, qui avoit établi à Metz les Filles de la propagation de la Foi, & par une Sœur Anne de Croze qui donna une maiſon qu'elle avoit à Charonne pour loger cette Communauté naiſſante. Les Filles de l'*Union-Chrétienne*, auſſi appelées *Filles de Saint-Chaumont*, reçurent en 1662 leurs

Conſtitutions, qui furent approuvées en 1668; en 1685 elles ont été transférées à Paris. Elles ne pratiquent point d'autres auſtérités que le jeûne du Vendredi; elles tiennent de petites écoles. Après deux ans d'épreuve, elles s'engagent, ſeulement pour un temps, par les trois vœux ordinaires, & par un vœu particulier d'Union; elles ont un habillement qui leur eſt propre.

Union, (la petite) ou *le Petit S. Chaumont*, eſt un autre établiſſement fait par le même M. Le Vachet, par Mlle. de Lamoignon, & par Mlle. Mallet, en 1679. Il eſt deſtiné à retirer les Filles qui arrivent de Province pour ſervir à Paris, & pour les inſtruire de manière que les Dames puiſſent trouver parmi elles des femmes de chambre & des ſervantes de bonnes mœurs. Nous avons connu un vertueux Curé de Paris qui auroit ſouhaité que l'on pût y loger auſſi celles qui ſe trouvent ſans condition, en attendant qu'elles puiſſent ſe placer, afin de les ſouſtraire ainſi au danger de tomber dans le libertinage.

Nous entrons dans tout ce détail, afin de montrer combien la charité chrétienne eſt attentive & induſtrieuſe; la philoſophie, avec toute l'humanité prétendue de laquelle elle fait profeſſion, a-t-elle jamais rien exécuté, ou même rien tenté de ſemblable? Il eſt évident que ces ſortes d'établiſſemens ne ſont ſujets à aucun des inconvéniens que nos philoſophes ſe ſont plûs à révéler dans la plupart des inſtitutions chrétiennes. Mais dans notre ſiècle calculateur, cenſeur, réformateur & deſtructeur, loin de trouver des moyens & des reſſources pour faire le bien, l'on ne rencontre que des obſtacles. Il y a lieu de penſer que dans les ſiècles ſuivans, nos neveux demanderont quel avantage, quel établiſſement utile a procuré à l'humanité le ſiècle de la philoſophie.

UNITAIRES, *voyez* Sociniens.

UNITÉ DE DIEU, *voyez* DIEU.

Unité de l'Église, *voyez* Église, §. 2.

UNIVERS, *voyez* Monde.

UNIVERSALISTES. L'on nomme ainſi parmi les Proteſtans ceux qui ſoutiennent que Dieu donne des grâces à tous les hommes pour parvenir au ſalut; c'eſt, dit-on, le ſentiment actuel de tous les Arminiens, & ils donnent le nom de *Particulariſtes* à leurs adverſaires.

Pour concevoir la différence qu'il y a entre les opinions des uns & des autres, il faut ſe rappeler qu'en 1618 & 1619 le Synode tenu par les Calviniſtes à Dordrecht ou Dort en Hollande, adopta ſolemnellement le ſentiment de Calvin, qui enſeigne que Dieu par un décret éternel & irrévocable a prédeſtiné certains hommes au ſalut, & dévoué les autres à la damnation, ſans avoir aucun égard à leurs mérites ou à leurs démérites futurs; qu'en conſéquence il donne aux prédeſtinés des grâces irréſiſtibles par leſquelles ils parviennent néceſſairement au bonheur éternel, au lieu qu'il refuſe ces grâces aux réprouvés, qui faute de ce ſecours ſont néceſſairement damnés. Ainſi, ſelon Calvin, Jéſus-Chriſt n'eſt mort & n'a offert à Dieu ſon Sang que pour les prédeſtinés. Ce même Synode condamna les Arminiens qui rejetoient cette prédeſtination & cette réprobation abſolue, qui ſoutenoient que Jéſus-Chriſt a répandu ſon Sang pour tous les hommes & pour chacun d'eux en particulier; qu'en vertu de ce rachat Dieu donne à tous, ſans exception, des grâces capables de les conduire au ſalut, s'ils ſont fidèles à y correſpondre. Au mot *Arminiens*, nous avons obſervé que les décrets de Dordrecht furent reçus ſans oppoſition par les Calviniſtes de France; dans un Synode national tenu à Charenton en 1623.

Comme cette Doctrine étoit horrible & révoltante, que d'ailleurs des déciſions en matière de foi ſont une contradiction formelle avec le principe fondamental de la réforme, qui exclut toute autre règle de foi que l'Ecriture-Sainte, il ſe trouva bientôt, même en France, des Théologiens Calviniſtes qui ſecouèrent le joug de ces décrets impies. Jean Caméron, Profeſſeur de Théologie dans l'Académie de Saumur, & Moïſe Amyraut, ſon ſucceſſeur, embraſsèrent ſur la grâce & la prédeſtination le ſentiment des Arminiens. Suivant le récit de Moſheim, *Hiſt. Eccléſ.* dix-ſeptième ſiècle, ſect. 2, ſeconde part., c. 2, §. 14, Amyraut, en 1634, enſeigna « 1°. que Dieu veut le ſalut de tous les » hommes ſans exception, qu'aucun mortel n'eſt exclu des » bienfaits de Jéſus-Chriſt par un décret divin; 2°. que per» ſonne ne peut participer au ſalut & aux bienfaits de Jéſus» Chriſt, à moins qu'il ne croie en lui; 3°. que Dieu par « ſa bonté n'ôte à aucun homme le pouvoir & la faculté de » croire, mais qu'il n'accorde pas à tous les ſecours né» ceſſaires pour uſer ſagement de ce pouvoir; de là vient » qu'un ſi grand nombre périſſent par leur faute, & non par » celle de Dieu ».

Ou le ſyſtême d'Amyraut n'eſt pas fidèlement expoſé, ou le Calviniſte s'expliquoit fort mal. 1°. Il devoit dire ſi entre

les Bienfaits de Jéſus-Chriſt il comprenoit les grâces actuelles intérieures & prévenantes néceſſaires, ſoit pour croire en Jéſus-Chriſt, ſoit pour faire une bonne œuvre quelconque. S'il admettoit cette néceſſité, ſa premiere propoſition n'a rien de répréhenſible; s'il ne l'admettoit pas, il étoit Pélagien, & Mosheim n'a pas tort de dire que la Doctrine d'Amyraut n'étoit qu'un Pélagianiſme déguiſé. En parlant de cette héréſie, nous avons fait voir que Pélage n'a jamais admis la notion d'une grâce intérieure & prévenante qui conſiſte dans une illumination ſurnaturelle de l'eſprit & dans une motion ou impulſion de la volonté, qu'il ſoutenoit que cette motion détruiroit le libre arbitre. C'eſt ce que ſoutiennent encore les Arminiens d'aujourd'hui.

2°. La ſeconde propoſition d'Amyraut confirme encore le reproche de Mosheim, elle affirme que perſonne ne peut participer au ſalut & aux bienfaits de Jéſus-Chriſt, ſans croire en lui. C'eſt encore la Doctrine de Pélage, il diſoit que le libre arbitre eſt dans tous les hommes, mais que dans les Chrétiens ſeuls il eſt aidé par la grâce. S. Aug. *de Gratiâ Chriſti*, c. 31, n. 33. Cela eſt inconteſtable, s'il n'y a point d'autre grâce que la loi & la connoiſſance de la Doctrine de Jéſus-Chriſt, comme le ſoutenoit Pélage; mais S. Auguſtin a prouvé contre lui que Dieu a donné des grâces intérieures à des Infidèles qui n'ont jamais cru en Jéſus-Chriſt, & que le déſir même de la grâce & de la foi eſt déja l'effet d'une grâce prévenante. Et comme la conceſſion ou le refus de cette grâce ne ſe fait certainement qu'en vertu d'un décret par lequel Dieu a réſolu ou de la donner, ou de la refuſer, il eſt faux que perſonne ne ſoit exclu des bienfaits de Jéſus-Chriſt, en vertu d'un décret divin, comme Amyraut l'affirme dans ſa première propoſition.

3°. La dernière y eſt encore plus oppoſée. En effet, qu'entend ce Théologien par *le pouvoir & la faculté de croire?* S'il entend un pouvoir naturel, c'eſt encore le pur Pélagianiſme. Suivant S. Auguſtin & ſelon la vérité, ce pouvoir eſt nul, s'il n'eſt prévenu par la prédication de la Doctrine de Jéſus-Chriſt, & par une grâce qui incline la volonté à croire. Pluſieurs milliers d'infidèles n'ont jamais entendu parler de Jéſus-Chriſt, d'autres auxquels il a été prêché n'y ont pas cru. Ils n'ont donc pas reçu de Dieu la grâce intérieure & efficace de la foi, ou le ſecours néceſſaire *pour uſer ſagement de leur pouvoir*. Or, encore une fois, il eſt impoſſible que Dieu accorde ou refuſe une grâce, ſoit extérieure, ſoit intérieure, ſans l'avoir voulu & réſolu par un décret, donc il eſt faux que les Infidèles n'aient pas été

Digitized by Google

exclus d'un très-grand bienfait de Jéſus-Chriſt en vertu d'un décret divin. Mais il ne s'enſuit pas de là qu'ils n'en aient reçu aucun bienfait. Ainſi le ſyſtême d'Amyraut n'eſt qu'un tiſſu d'équivoques & de contradictions.

Le traducteur de Mosheim l'a remarqué dans une note. Il convient d'ailleurs que la doctrine de Calvin touchant la Prédeſtination abſolue eſt dure, terrible, fondée ſur les notions les plus indignes de l'Etre-Suprême. « Que fera » donc, dit-il, le vrai Chrétien pour trouver la conſolation » qu'aucun ſyſtême ne peut lui donner? il détournera ſes » yeux des décrets cachés de Dieu, qui ne ſont deſtinés ni » à régler nos actions, ni à nous conſoler ici-bas; il les » fixera ſur la miſéricorde de Dieu manifeſtée par Jéſus-» Chriſt, ſur les promeſſes de l'Evangile, ſur l'équité du » gouvernement actuel de Dieu & de ſon jugement futur. »

Ce langage n'eſt ni plus juſte ni plus ſolide que celui d'Amyraut. 1°. Il s'enſuit que les réformateurs n'ont été rien moins que de vrais Chrétiens, puiſqu'au lieu de détourner les yeux des Fidèles des décrets cachés de Dieu, ils les ont expoſés ſous un aſpect horrible, capable de glacer d'effroi les plus hardis; 2°. il eſt abſurde de ſuppoſer que les décrets cachés de Dieu peuvent être contraires aux deſſeins de miſéricorde qu'il nous a manifeſtée par Jéſus-Chriſt; or ceux-ci ſont évidemment deſtinés à nous conſoler & à nous encourager ici-bas, 3°. il ne dépend pas de nous de fixer nos yeux ſur les promeſſes de l'Evangile, ſans faire attention à ſes menaces, & à ce que S. Paul a dit touchant la prédeſtination & la réprobation; 4°. il y a de l'ignorance ou de la mauvaiſe foi à ſuppoſer qu'il n'eſt aucun milieu entre le ſyſtême pélagien des Arméniens, d'Amyraut, &c., & la doctrine horrible de Calvin. Nous ſoutenons qu'il y en a un, c'eſt le ſentiment des Théologiens Catholiques les plus modérés. Fondés ſur l'Ecriture-Sainte & ſur la Tradition univerſelle de l'Egliſe, ils enſeignent que Dieu veut ſincèrement le ſalut de tous les hommes ſans exception, que par ce motif « il a établi Jéſus-Chriſt victime de propi-» tiation, par la foi en ſon ſang, afin de démontrer ſa juſ-» tice, & afin de pardonner les péchés paſſés ». *Rom.* c. 3, ℣. 25. Conſéquemment que Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes & pour chacun d'eux en particulier, & que Dieu donne à tous des grâces intérieures de ſalut, non dans la même meſure, ou avec la même abondance, mais ſuffiſamment pour que tous ceux qui y correſpondent, parviennent à la foi & au ſalut. Dieu les diſtribue à tous, non en conſidération de leurs bonnes diſpoſitions naturelles, des bons déſirs qu'ils ont formés, ou des bonnes actions

Digitized by Google

qu'ils ont faites par les forces naturelles de leur libre arbitre, mais en vertu des mérites de Jéſus-Chriſt rédempteur de tous, & victime de propitiation pour tous, 1 *Tim*. c. 2, ℣. 4, 5, 6. C'eſt une erreur groſſière de Pélage, d'Arminius, d'Amyraut, des Proteſtans, des Janſéniſtes, &c., de croire qu'aucune grâce de Jéſus-Chriſt n'eſt accordée qu'à ceux qui le connoiſſent & qui croient en lui; au mot *Grâce*, §. 2, & au mot *Infidèle*, nous avons prouvé le contraire.

A la vérité nous ne ſommes pas en état de vérifier en détail la manière dont Dieu met la foi & le ſalut à la portée des Lapons & des Nègres, des Chinois & des Sauvages, de connoître la quantité & la nature des grâces qu'il leur donne; mais nous n'avons pas plus beſoin de le ſavoir que de découvrir les reſſorts par leſquels Dieu fait mouvoir cet univers, ou de ſavoir les motifs de l'inégalité prodigieuſe qu'il met entre les dons naturels qu'il accorde à ſes créatures. S. Paul, dans ſon Epître aux Romains, ne fait pas conſiſter la Prédeſtination en ce que Dieu donne beaucoup de grâces de ſalut aux uns, pendant qu'il n'en donne point du tout aux autres, mais en ce qu'il accorde aux uns la grâce actuelle de la foi, ſans l'accorder de même aux autres. Nous ne voyons pas en quoi ce décret de prédeſtination peut troubler notre repos & notre confiance en Dieu; convaincus par notre propre expérience de la miſéricorde & de la bonté infinie de Dieu à notre égard, nous tourmenterons-nous par la folle curioſité de ſavoir comment il en agit envers tous les autres hommes?

En troiſième lieu, il y a une remarque importante à faire ſur les progrès de la préſente diſpute chez les Proteſtans. En parlant des décrets de Dordrecht, Mosheim a obſervé que quatre provinces de Hollande refusèrent d'y ſouſcrire, qu'en Angleterre ils furent rejetés avec mépris, & que dans les Egliſes de Brandebourg, de Brême, de Genève même, l'Arminianiſme a prévalu, il ajoute que les cinq articles de doctrine condamnés par ce ſynode ſont le ſentiment commun des Luthériens & des Théologiens Anglicans. *Voyez* Arminiens. De même en parlant d'Amyraut, il dit que ſes ſentimens furent reçus non-ſeulement par toutes les Univerſités huguenotes de France, mais qu'ils ſe répandirent à Genève & dans toutes les Egliſes réformées de l'Europe, par le moyen des réfugiés François. Comme il a jugé que ces ſentimens ſont le pur Pélagianiſme, il demeure conſtant que cette héréſie eſt actuellement la croyance de tous les Calviniſtes, & que du Prédeſtinatianiſme outré de leur premier maître ils ſont tombés dans l'excès oppoſé. D'autre part, puiſqu'il avoue que les Luthériens & les Anglicans ſuivent

Digitized by Google

les opinions d'Arminius, & qu'après la condamnation de celui-ci ſes partiſans ont pouſſé ſon ſyſtême beaucoup plus loin que lui, nous avons droit de conclure que les Proteſtans en général ſont devenus Pélagiens. Mosheim confirme ce ſoupçon par la manière dont il a parlé de Pélage & de ſa doctrine, *Hiſt. Eccl.* cinquième ſiècle, 2 part. c. 5, §. 23 & ſuiv. Il ne l'a blâmée en aucune façon. Pour comble de ridicule, les Proteſtans n'ont jamais ceſſé d'accuſer l'Egliſe Romaine de Pélagianiſme. Ce phénomène théologique eſt aſſez curieux, le verrons-nous arriver parmi ceux de nos Théologiens auxquels on peut juſtement reprocher le ſentiment des Prédeſtinatiens ?

UNIVERSITÉ, école ou collège dans lequel on enſeigne toutes les ſciences. La première obſervation que nous avons à faire ſur ce terme eſt que la fondation des *univerſités* dans le douzième & le treizième ſiècles, eſt un monument authentique du zèle dont les eccléſiaſtiques ont toujours été animés pour l'inſtruction des jeunes gens, pour la conſervation & le progrès des études. Dès l'origine, les *Univerſités* ont été établies ſous l'autorité des ſouverains Pontifes auſſi-bien que du Gouvernement, parce que l'on a regardé cette inſtitution comme un acte de Religion, & l'étude de la Religion comme l'une des plus importantes. Les chaires des différentes facultés furent d'abord remplies par des Clercs ou par des Moines, parce qu'ils étoient alors les ſeuls qui euſſent conſervé du goût pour les ſciences. *Voyez* LETTRES, SCIENCE.

De toutes les *Univerſités* de l'Europe, celle de Paris eſt inconteſtablement la plus célèbre, elle jouit de ſa réputation depuis ſix cents ans. Sans vouloir déroger au mérite des autres facultés, la Théologie eſt celle qui a fourni le plus grand nombre de ſavans diſtingués. Si la gloire de cette école paroît moins brillante aujourd'hui qu'autrefois, ce n'eſt pas que les connoiſſances y ſoient plus bornées, les talens plus rares, les profeſſeurs moins habiles qu'autrefois, mais c'eſt que la multitude des hommes inſtruits ayant beaucoup augmenté dans tous les états de la ſociété, il eſt plus difficile à un ſavant de ſe faire remarquer dans la foule, & d'effacer ſes contemporains, que dans les ſiècles précédens, lorſque les ſciences étoient moins cultivées qu'à préſent.

Ce n'eſt point à nous de faire l'hiſtoire de cette école fameuſe, ni de parcourir les divers états par leſquels elle a paſſé ; ce ſujet tient plus à la littérature qu'à la partie dont nous ſommes chargés. Mais quiconque aura lu l'*Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane*, ou l'*Hiſtoire littéraire de la France*, verra

Digitized by Google

verra, que dans tous les ſiècles écoulés depuis ſon inſtitution, preſque tous les ſavans qui ſe ſont fait un nom dans le Royaume étoient membres ou élèves de l'*Univerſité* de Paris.

Les Critiques, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans qui ont examiné l'état des ſciences parmi nous dans les bas ſiècles, à commencer depuis le onzième, nous paroiſſent avoir fait avec trop de rigueur la cenſure des défauts qu'ils ont cru apercevoir dans l'enſeignement public. En blâmant les abus, il n'auroit pas fallu perdre de vue le fond des études, & l'utilité qui en a réſulté. Il eſt conſtant que dans les temps les plus ténébreux, l'étude de l'Ecriture-Sainte & de la tradition, vraies ſources de la Théologie, n'a jamais été interrompue, & qu'elle s'eſt ranimée depuis la fondation des *Univerſités*. Peut-être le commun des étudians & des Maîtres ſe bornoient-ils à la Scolaſtique, qui étoient le goût dominant, mais ce n'eſt pas par le degré de capacité des Théologiens du commun qu'il faut juger du mérite des hommes de génie qui ont reçu en naiſſant la vocation à l'étude de cette ſcience. Parmi ceux mêmes qui étoient chargés de l'enſeigner, & forcés de s'aſſujettir à la méthode régnante, il y en a eu pluſieurs qui en ont ſecoué le joug dans des ouvrages détachés, qui y ont montré une capacité & des connoiſſances ſupérieures, & il n'eſt aucun ſiècle dans lequel on ne puiſſe en citer. *Voyez* SCOLASTIQUE.

Aujourd'hui que les ſecours pour les divers genres d'érudition ſont multipliés, les méthodes abrégées & perfectionnées, le nombre des livres augmenté à l'infini, l'on eſt étonné de ce qu'il y a ſi peu d'hommes qui ſe diſtinguent dans les *Univerſités* par des talens éminens. Diſons ſans héſiter qu'il y en auroit davantage, ſi on le vouloit. Que l'on rétabliſſe les motifs d'émulation qui ſubſiſtoient dans les ſiècles précédens, que les places & les dignités eccléſiaſtiques ſoient données au mérite, au travail, aux ſervices & non à la naiſſance, nous pourrons eſpérer de voir renaître parmi nous des hommes tels que Pétau, Sirmond, Mabillon, Arnaud & Boſſuet.

VO

VOCATION, Ce terme dans le Nouveau Teſtament ſignifie ordinairement le bienfait que Dieu a daigné accorder aux Juifs & aux Gentils en les appelant à croire en Jéſus-Chriſt, par la prédication de l'Evangile. S. Paul nomme conſtamment les Fidèles, les bien-aimés de Dieu, appelés à la ſainteté : *dilectis Dei*, *vocatis ſanctis*, Rom. c. 1, ℣. 7, &c.

S. Pierre, *Epiſt.* 1, c. 1, ℣. 10, les exhorte à rendre certaine, par des bonnes œuvres, leur *vocation* & le choix que Dieu a fait d'eux. En ſecond lieu, *vocation* déſigne auſſi la deſtination d'un homme à un miniſtère particulier, ainſi S. Paul ſe dit appelé à l'Apoſtolat, *vocatus Apoſtolus*, Rom. c. 1, ℣. 1. Il décide que perſonne ne doit s'attribuer l'honneur du Pontificat, s'il n'y eſt appelé de Dieu, comme Aaron, *Hébr.* c. 5, ℣. 4. En troiſième lieu, il exprime l'état dans lequel étoit un homme lorſqu'il a été appelé à la foi. » Voyez votre *vocation*, dit l'Apôtre, 1 *Cor.* c. 1, ℣. 16., il » n'y a parmi vous ni beaucoup de ſages ou de ſavans, ni » beaucoup d'hommes puiſſans, ni un grand nombre de no» bles. » Et c. 7, ℣. 20, « que chacun demeure dans la *vo-* » *cation*, ou dans l'état de vie dans lequel il a été appelé à » la foi, circoncis ou incirconcis, libre ou eſclave, marié » ou célibataire. »

Mais il y a quelques paſſages de S. Paul dans leſquels le mot de *vocation* mérite une attention particulière. *Rom.* c. 8, ℣. 28, il dit : « Nous ſavons que tout contribue au bien de » ceux qui aiment Dieu, *ſecundùm propoſitum.* Car ceux qu'il » a prévus, il les a auſſi prédeſtinés à devenir conformes à » l'image de ſon Fils.... Ceux qu'il a prédeſtinés, il les a » auſſi appelés ; ceux qu'il a appelés, il les a rendus juſtes, » il les a auſſi glorifiés. » Il eſt queſtion de ſavoir ce que S. Paul entend par *vocation ſelon le deſſein de Dieu*, ou ce que ſignifie *propoſitum* dans le ſtyle de cet Apôtre.

Rom. c. 4, ℣. 5, il dit : « Au fidèle qui croit en celui » qui juſtifie l'impie, ſa foi eſt réputée à juſtice, *ſelon le* » *deſſein* de la grâce de Dieu » ; c. 9, ℣. 11, après avoir parlé de Jacob & d'Eſaü, il obſerve qu'avant leur naiſſance, & avant qu'ils euſſent fait ni bien ni mal « il fut dit, non » en vertu de leurs œuvres, mais d'une *vocation* divine, *l'aîné* » *ſera le ſerviteur du cadet*, afin que *le deſſein de Dieu* fût ac» compli ſelon ſon choix. » *Epheſ.* c. 1, ℣. 5, « Dieu nous a » prédeſtinés à être adoptés pour ſes enfans, par Jéſus-Chriſt » & pour lui, *ſelon le deſſein* de ſa volonté » ; S. Paul le répète, *ibid.* ℣. 11. Enfin 2 *Tim.* c. 1, ℣. 9, « Dieu nous a » délivrés & nous a appelés par ſa *vocation* ſainte, non ſelon » nos œuvres, *mais ſelon ſon deſſein* & ſa grâce qu'il nous a » donnée en Jéſus-Chriſt avant la révolution des temps. » Dans tous ces paſſages le deſſein de Dieu eſt exprimé par *propoſitum*.

Après les avoir comparés, il nous paroît évident que par ce terme S. Paul a entendu le deſſein que Dieu a eu en appelant à la foi ceux qu'il lui a plu, non à cauſe de leurs mérites préſens ou futurs, mais par un choix très-libre &

Digitized by Google

très-gratuit ; deſſein & choix qui ſont une vraie prédeſtination, puiſque Dieu n'exécute rien dans le temps, ſans l'avoir réſolu de toute éternité. Auſſi S. Auguſtin, l. 2, *contra duas Epiſt. Pelag.* c. 9, n. 22, a cité ces mêmes paſſages, & les a ainſi expliqués contre les Pélagiens, qui entendoient par *propoſitum*, non le deſſein gratuit & miſéricordieux de Dieu, mais le bon deſſein ou les bonnes diſpoſitions de l'homme.

Le ſaint Docteur dit à ce ſujet : « Ces gens-là ignorent » que quand il eſt parlé de ceux qui ont été appelés *ſelon* » *le deſſein*, il eſt queſtion, non du deſſein de l'homme, » mais de celui de Dieu, par lequel il a élu avant la créa- » tion du monde ceux qu'il a prévus & prédeſtinés à être » conformes à l'image de ſon Fils. Car tous ceux qui ont » été appelés ne l'ont pas été *ſelon le deſſein*, puiſqu'il y a » beaucoup d'appelés & peu d'élus ; ceux-là ont donc été ap- » pelés *ſelon le deſſein*, qui ont été élus avant la création du » monde. » Les partiſans de la prédeſtination abſolue ont trouvé bon de ſuppoſer que par *les élus* S. Auguſtin a entendu les bienheureux, & par *le deſſein de Dieu*, la prédeſtination à la gloire éternelle. Il n'en eſt rien. 1°. Il s'agiſſoit ſeulement dans cet endroit de prouver contre les Pélagiens que la Prédeſtination à la grâce & à la foi eſt purement gratuite, indépendante de tout mérite & de toute bonne diſpoſition de la part de l'homme ; jamais il n'y a eu aucune diſpute entre S. Auguſtin & les Pélagiens touchant la prédeſtination à la gloire éternelle ; ſi donc le ſaint Docteur ſemble confondre quelquefois ces deux Prédeſtinations, cela ne peut pas obſcurcir le vrai ſens des paroles de S. Paul ; 2°. il eſt évident que dans tous les paſſages cités l'Apôtre s'eſt uniquement propoſé de prouver que la grâce de la foi accordée, ſoit aux Juifs, ſoit aux Gentils, n'a pas été la récompenſe de leurs œuvres ni de leurs vertus, mais une grâce, un don gratuit de la miſéricorde de Dieu. A quel propos S. Auguſtin auroit-il détourné ce ſens ? 3°. Lorſque S. Paul & S. Auguſtin diſent que les Fidèles ſont prédeſtinés de Dieu à être conformes à l'image de ſon Fils, il ne s'agit pas d'une conformité dans la gloire éternelle, mais dans la ſainteté & la vertu. 1 *Cor.* c. 15, ℣. 49, l'Apôtre dit : » De même que nous avons porté l'image de l'homme ter- » reſtre, portons auſſi l'image de l'homme céleſte. » 2 *Cor.* c. 3, ℣. 18, après avoir parlé de l'aveuglement des Juifs, il ajoute : « Pour nous qui voyons la gloire du Seigneur à » découvert, nous ſommes transformés en ſon image, & » nous allons de clarté en clarté, comme éclairés par l'eſ- » prit de Dieu. » *Coloſſ.* c. 3, ℣. 10, « Revêtez-vous de

Digitized by Google

» l'homme nouveau qui devient tel par la connoiſſance, ſe» lon l'image de celui qui l'a créé. » Ce n'eſt point là une conformité dans la gloire. 4°. Enfin lorſque S. Auguſtin dit que tous n'ont pas été appelés *ſelon le deſſein de Dieu*, il entend évidemment que tous n'ont pas correſpondu à ce deſſein ; & qu'en citant le mot *beaucoup d'appelés mais peu d'élus*, il a entendu, comme l'Evangile & comme S. Paul, que peu de perſonnes ont correſpondu à leur *vocation* à la foi, puiſque S. Paul nomme conſtamment les Fidèles, *les Elus de Dieu*. Voyez Prédestination.

L'on convient généralement que pour embraſſer l'état eccléſiaſtique ou l'état religieux, il faut y être appelé par une *vocation* ſpéciale de Dieu. Comme ces deux états impoſent des devoirs particuliers, & ſouvent pénibles à ceux qui y ſont engagés, on ne peut eſpérer de les remplir à moins que l'on ne reçoive de Dieu les grâces néceſſaires, & il y auroit de la témérité à les attendre, ſi l'on avoit diſpoſé de ſoi-même contre la volonté de Dieu. Sans doute il ne révèle point à chaque particulier le ſort qu'il lui deſtine, mais il y a des ſignes par leſquels on peut juger prudemment que l'on eſt appelé à tel état plutôt qu'à tel autre. Une inclination conſtante & long-temps éprouvée à s'y conſacrer, un goût décidé pour les pratiques & les devoirs qu'il impoſe, un long exercice des vertus qu'il exige, un détachement abſolu de tout intérêt & de tout motif temporel, voilà des marques non équivoques d'une *vocation* ſolide. C'eſt pour s'en aſſurer qu'ont été établis les divers ordres de la cléricature & les ſéminaires pour l'état eccléſiaſtique, les épreuves & le noviciat pour l'état religieux. Ceux qui ont de la peine à s'y ſoumettre doivent ſe défier beaucoup de leur *vocation*, & craindre que les engagemens qu'ils formeront ne ſoient pour eux une ſource de malheur pour ce monde & pour l'autre.

Ces conſidérations nous font comprendre la griéveté du crime des parens qui veulent forcer la *vocation* de leurs enfans, ceux qui ſéduiſent ces derniers & leur perſuadent fauſſement que tel état leur convient, qui leur en repréſentent les avantages, ſans leur en expoſer les devoirs & les inconvéniens, &c. Mais par la vigilance & les précautions qu'apportent les Paſteurs dans l'examen des ſujets, le malheur des fauſſes *vocations* eſt beaucoup plus rare qu'on ne le croit communément dans le monde.

VŒU, promeſſe que l'on fait à Dieu d'une choſe que l'on croit lui être agréable, & à laquelle on n'eſt pas obligé d'ailleurs. C'eſt ce qu'entendent les Théologiens, lorſqu'ils diſent

Digitized by Google

que le *vœu* eſt *promiſſio de meliori bono*. Promettre à Dieu d'accomplir tel commandement qu'il nous fait, ou d'éviter telle choſe qu'il nous défend, ce n'eſt pas un *vœu*, parce que nous y ſommes obligés d'ailleurs par ſa loi.

Eſt-il permis & louable de faire des *vœux*, & lorſqu'on en a fait eſt-on obligé de les accomplir? Cela ne peut être mis en queſtion que par ceux qui ne veulent pas avouer qu'il y a des bonnes œuvres de ſurérogation, que Jéſus-Chriſt nous a donné des conſeils de perfection, & qu'il y a du mérite à les pratiquer. C'eſt une erreur des Proteſtans que nous avons réfutée ailleurs. *Voyez* ŒUVRES, CONSEILS ÉVANGÉLIQUES. Quand le bon ſens ne ſuffiroit pas pour nous perſuader le contraire, l'hiſtoire ſainte nous en convaincroit.

En effet Dieu n'a pas dédaigné les *vœux* que lui ont fait les Patriarches : Jacob promet à Dieu de lui offrir la dîme de tous les biens que ſa Providence daignera lui accorder, & ce *vœu* eſt agréé de Dieu, *Gen.* c. 28, ℣. 22; c. 31, ℣. 13. Ainſi en avoit agi Abraham, en donnant à Melchiſédech la dîme des dépouilles qu'il avoit repriſes ſur les Rois qu'il avoit vaincus, c. 14, ℣. 20. David fait *vœu* de bâtir un temple au Seigneur, & Dieu lui promet que cela ſera exécuté par ſon fils, 2 *Reg.* c. 7, ℣. 13; *Pſ.* 131, ℣. 2. Les principaux Iſraélites s'obligent à contribuer aux frais de cet édifice, & ils accompliſſent leur *vœu*, 1 *Paral.* c. 29, ℣. 9.

Les Livres de Moïſe contiennent pluſieurs lois touchant les différens *vœux* que l'on pouvoit faire touchant l'obligation & la manière de les accomplir. Nous voyons, *Levit.* c. 27, ℣. 1, qu'un homme ou une femme libre pouvoient ſe vouer au ſervice du Seigneur dans ſon tabernacle, qu'un père pouvoit y conſacrer un de ſes enfans ou un eſclave. Dans la ſuite on nomma ces derniers *Nathinéens*, donnés à Dieu. *Voyez* ce mot. S'ils n'accompliſſoient pas ce *vœu*, ils devoient être rachetés par un prix que la loi avoit fixé. Nous liſons encore, *Num.* c. 6, ℣. 1, qu'un homme ou une femme pouvoient faire le *voeu* du Nazaréat pour un temps ou pour toujours, & que ce *voeu* les obligeoit à certaines abſtinences; il eſt dit, ℣. 8, qu'un Nazaréen eſt conſacré à Dieu, *Sanctus Domino*, Samſon, Samuël, Jean-Baptiſte en ſont des exemples. *Voyez* NAZARÉAT, RÉCHABITES. Nous avons parlé de la fille de Jephté en ſon lieu. *Voyez* JEPHTÉ. L'obligation d'accomplir les *voeux* eſt clairement établie, *Deut.* c. 23, ℣. 21; *Job*, c. 22, ℣. 27; *Pſ.* 65, ℣. 13; *Eccl.* c. 5, ℣. 3, &c.

Quoique les Proteſtans aient beaucoup déclamé contre les *voeux* en général, les commentateurs Anglois de la Bible

Digitized by Google

de Chais, dans leurs notes ſur le Lévitique & ſur les nombres, ont très-bien expliqué la nature des *voeux* dont il y eſt parlé, ils en ont reconnu la ſainteté & l'obligation de les accomplir.

Cependant quelques Incrédules ont prétendu qu'un *voeu* conditionnel, tel que celui de Jacob, eſt indécent; c'eſt, diſent-ils, une eſpèce de marché fait avec la Divinité, par lequel l'homme ſemble lui impoſer des lois & lui preſcrire des conditions, conduite intéreſſée & mercénaire que Dieu ne peut pas approuver. Fauſſe déciſion. Lorſque Jacob dit: » ſi le Seigneur daigne me protéger, me ramener ſain & » ſauf, & m'accorder ſes bienfaits, je lui donnerai la dîme » de tout ce que je poſſéderai. » Ce n'eſt ni un marché, ni une marque d'ambition, mais une promeſſe de reconnoiſſance; Jacob ſe preſcrit à lui-même, & non à Dieu, une loi à laquelle il n'étoit pas tenu d'ailleurs. S'il n'avoit reçu de Dieu aucun bien temporel, il n'auroit pas pu lui en payer la dîme; ſi Anne, mère de Samuël n'avoit pas obtenu de Dieu un fils en conſéquence de ſon *voeu*, elle n'auroit pas été dans le cas de le conſacrer au Seigneur; ſi les compagnons de Jonas n'avoient pas été ſauvés du naufrage, ils n'auroient pas été dans l'obligation d'accomplir les *voeux* qu'ils avoient faits au fort de la tempête, *Jon.* c. 1, ℣. 16. Puiſqu'il eſt louable de témoigner à Dieu de la reconnoiſſance, il eſt louable auſſi de le lui promettre.

Puiſqu'il a plu au Seigneur d'agréer les *voeux* des hommes ſous la loi de nature, & ſous celle de Moïſe, y a-t-il des raiſons de croire qu'il n'en veut plus ſous celle de l'Evangile? Ce ſeroit à ceux qui les blâment de le prouver. On ne peut pas les enviſager comme des pratiques de la loi cérémonielle, puiſqu'ils ſont plus anciens que cette loi, & que les Apôtres mêmes en ont fait. Poſtérieurement au Concile de Jéruſalem dans lequel il avoit été décidé que les cérémonies Moſaïques ne ſervoient plus de rien au ſalut, *Act.* c. 15, S. Paul fit encore le *voeu* du Nazaréat & l'accomplit à Jéruſalem, c. 18, ℣. 18; c. 21, ℣. 16. Au mot *Célibat* nous avons cité ce qu'a dit Jéſus-Chriſt de ceux qui l'ont embraſſé *pour le royaume des Cieux;* qu'ils l'aient fait par un *voeu*, ou par une réſolution ferme & irrévocable, cela eſt égal. Puiſque Jéſus-Chriſt a donné des conſeils de perfection, & qu'il y a du mérite à les pratiquer, il y en a auſſi à le promettre par un *voeu*, & c'eſt à quoi engagent les *voeux* ſolemnels de Religion.

Ceux qui ſoutiennent le contraire ont prétendu que ces *voeux* ont été inconnus dans l'Egliſe juſqu'au 4e. ſiècle, que c'eſt S. Baſile qui les y a introduits, ou du moins qui en

Digitized by Google

a parlé le premier. Ils ſont dans l'erreur. 1°. S. Paul, 1 *Tim.* c. 5, ℣. 11 & 12, parlant des jeunes veuves qui veulent ſe remarier, dit qu'*elles ont violé leur premier engagement*, *primam fidem irritam fecerunt*. Nous ſoutenons que cela doit s'entendre d'un *voeu* ou d'une promeſſe ſolemnelle que ces femmes avoient fait de vivre dans la continence ; ainſi l'entendent les interprètes Catholiques & les Proteſtans les plus ſenſés. On ne peut pas prouver que les filles d'un certain âge ne fuſſent pas admiſes dès-lors à faire de même ; S. Ignace les met de pair, *Epiſt. ad Smyon.* n. 13.

2°. Au 3e. ſiècle Tertullien appelle les Vierges, *les épouſes du Seigneur*, des perſonnes *conſacrées au ſiècle futur*, & qui ont mis *un ſceau à leur chair ;* il fait mention expreſſe du *voeu de continence*, *de Virgin. Velandis*, c. XI. S. Cyprien, *Epiſt.* 62, (*al* 4) *ad Pompon.* Parlant des Vierges, dit : » Si par un engagement de fidélité, *ex fide*, elles ſe ſont con- » ſacrées à Jéſus-Chriſt, qu'elles perſévèrent en vivant dans » la pureté & la chaſteté. » Il regarde l'infidélité d'une Vierge comme un adultère commis contre Jéſus-Chriſt. Cela ſuppoſe une promeſſe ou un *voeu* qu'elles ont fait.

3°. Le Concile d'Ancyre tenu l'an 313, avant l'épiſcopat de S. Baſile, décide, *Can.* 19, que toutes celles qui violeront leur profeſſion de virginité ſeront ſoumiſes contre les bigames à un ou deux ans d'excommunication ; celui de Valence en Dauphiné, l'an 374, veut qu'on leur diffère la pénitence juſqu'à ce qu'elles aient pleinement ſatisfait à Dieu. Il n'auroit pas été juſte de leur infliger une peine, ſi elles n'avoient pas fait un *voeu*. Cette diſcipline fut confirmée par le Concile général de Chalcédoine, & par pluſieurs autres tenus en Occident, elle étoit donc la même chez les Grecs & chez les Latins. Auſſi la pratique des *voeux* monaſtiques a perſévéré conſtamment & dure encore chez les Neſtoriens, chez les Eutychiens ou Jacobites, chez les Maronites Syriens, & chez les Grecs ſchiſmatiques.

Si les prétendus réformateurs avoient été mieux inſtruits, ils n'auroient pas déclamé avec tant d'indécence contre les *voeux* en général, ſur-tout contre les *voeux* ſolemnels de Religion, ils auroient reſpecté les Monaſtères, & ils n'auroient pas fourni aux Incrédules les invectives que ces derniers ne ceſſent de répéter. Ils diſent que c'eſt attenter aux droits de Dieu de nous priver de la liberté naturelle qu'il nous a donnée, qu'il y a de la témérité à nous impoſer nous mêmes une obligation perpétuelle, ſans ſavoir ſi nous aurons la force & la conſtance de la remplir. Ordinairement les *voeux* ſont un effet de la légéreté de la jeuneſſe, d'un accès de mélancolie paſſagère, de la ſéduction ou du deſpo-

Digitized by Google

tiſme des parens, & ſont preſque toujours ſuivis d'un repentir amer; loin d'être utiles à la ſociété ils la privent des ſervices que pourroient lui rendre des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui ſe vouent à la clôture & à l'inutilité.

Folle cenſure s'il en fut jamais; déja nous en avons démontré l'abſurdité aux mots *Célibat*, *Moine*, *Religieuſe*, mais nous ne devons pas nous laſſer de répondre à des reproches toujours renaiſſans & variés en cent manières. Ceux qui les font devroient commencer par prouver que l'homme eſt né avec une liberté naturelle illimitée, que c'eſt un bien pour lui, par conſéquent que toute loi quelconque eſt un attentat contre ce don de la nature. Nous ſoutenons au contraire qu'une telle liberté ſeroit pour lui à tous égards le plus grand de tous les maux. Comme la plupart de nos ſemblables ſont nés avec plus de penchant au vice qu'à la vertu, le plus grand avantage pour eux & pour la ſociété ſeroit qu'ils fuſſent enchaînés d'abord; Dieu l'a ainſi décidé, en diſant qu'il eſt bon à l'homme de porter le joug dès l'enfance, *Thren.* c. 3, ℣. 27. Tel eſt devenu méchant & dépravé, qui auroit été très-vertueux s'il avoit vécu ſous l'empire d'une loi qui eût écarté de lui les tentations du vice. Enfin ſi la liberté eſt un don ſi précieux, il faut laiſſer à chacun la liberté de choiſir tel état, & d'embraſſer tel genre de vie qu'il lui plaît.

Puiſque la Religion a le pouvoir de nous faire aimer les lois qui nous ſont impoſées par les hommes, pourquoi ne réuſſiroit-elle pas à nous faire chérir celles que nous nous ſommes preſcrites par un choix libre & réfléchi? Jéſus-Chriſt dit: « Chargez-vous de mon joug, il eſt doux, & mon » fardeau eſt léger, vous y trouverez le repos de vos ames ». *Matth.* c. 11, ℣. 29. Ceux qui ſe ſentent appelés par une inclination conſtante à ſe charger du joug des conſeils Evangéliques peuvent-ils ſe défier de cette parole du Sauveur?

Quand il ſeroit vrai qu'un grand nombre s'en repentent dans la ſuite, il s'enſuivroit ſeulement qu'ils ſont naturellement inconſtans, & qu'ils n'auroient pas été plus heureux dans un autre état. La plupart de ceux qui ſe ſont engagés dans le mariage s'en repentent de même; de là nos Philoſophes ont conclu que le divorce devroit être permis; ils ont auſſi mal raiſonné ſur un de ces ſujets que ſur l'autre. Il n'eſt certainement pas de l'intérêt de la ſociété de favoriſer l'inconſtance humaine, il n'y auroit plus rien de ſolide, ni de ſtable dans la vie civile. On voit tous les jours des hommes auſſi ennuyés de leur liberté que les autres le ſont de leur engagement, mais ce ne ſont pas ceux qui rendent le plus de ſervice au public. Au reſte

Digitized by Google

nous avons déja obſervé plus d'une fois que cette prétendue multitude de perſonnes dégoûtées de leur état, repentantes & malheureuſes dans les cloîtres, ſont une fauſſe imagination des Incrédules.

On ne doit pas être ſurpris de voir des écrivains ſans religion condamner tout ce qui ſe fait par religion; mais il y a lieu de s'étonner lorſque l'on en trouve qui ſe donnent pour Chrétiens, & qui déclament contre les *vœux* d'une manière plus ſcandaleuſe que les Incrédules mêmes. C'eſt ce qu'a fait l'auteur de l'ouvrage intitulé: *les Inconvéniens du Célibat des Prêtres*, c. 16. Il a compilé toutes les objections des Proteſtans, il n'y a rien ajouté que des abſurdités & des contradictions. Il dit d'abord qu'il eſt juſte & louable de vouer à Dieu une partie de ce qui nous appartient, mais que cela eſt ſuperflu, parce que Dieu n'en a pas beſoin, & que cela ne tourne qu'au profit de ſes miniſtres.

Il ne nous eſt pas donné de concevoir en quel ſens des offrandes ſuperflues peuvent être juſtes & louables. Quoique Dieu n'ait beſoin de rien, il avoit cependant ordonné des offrandes dans l'Ancien Teſtament, & Jéſus-Chriſt les a louées dans l'Evangile, *Matt.* c. 5, ℣. 24; *Luc.* c. 21, ℣. 3 & 4, &c. « J'ai dit au Seigneur: Vous êtes mon Dieu, » vous n'avez pas beſoin de mes biens ». C'étoit le langage de David, Pſ. 15, ℣. 2. Perſonne néanmoins ne fit jamais au Seigneur de plus riches offrandes que ce Roi; Salomon ſon fils s'exprimoit de même, & n'en ſuivit pas moins ſon exemple. Du moins les Holocauſtes ne tournoient point au profit des Prêtres, puiſque toute la victime étoit conſumée par le feu; nous ne voyons pas non plus en quoi ils ont profité des dons de David & de Salomon. *Voyez* Offrande.

Notre Critique prétend que le Nazaréat n'obligeoit à rien de gênant; il ſe trompe. Dans les climats chauds une longue chevelure eſt incommode, les Orientaux ſe ſont toujours raſé la tête, ils le font encore aujourd'hui. L'abſtinence des liqueurs fortes leur eſt plus difficile qu'à nous; les Mahométans à qui leur loi en interdit l'uſage y ſuppléent par le moyen de l'opium. Il eſt probable d'ailleurs que les Nazaréens étoient encore aſſujettis à d'autres obſervances dont l'Ecriture n'a point parlé. *Voyez* Nazaréat.

Il y a, continue le même cenſeur, des *vœux* illégitimes, il y en a de téméraires; notre volonté eſt trop inconſtante pour ſupporter des chaînes éternelles. Nous répondons qu'il y a auſſi des mariages illégitimes, & un très-grand nombre ſont téméraires, ils ſont cependant indiſſolubles, dès qu'ils ne ſont pas nuls. Encore une fois, l'on ne peut pas faire

une ſeule objection contre les *voeux* perpétuels, qui ne puiſſe ſe tourner contre l'indiſſolubilité du mariage. Un *voeu* téméraire peut être commué, quelquefois on peut en être diſpenſé; on permet ſouvent à un Religieux mécontent de ſon Ordre, de paſſer dans un autre, &c. Les perſonnes mariées n'ont pas les mêmes reſſources, parce que l'intérêt de la ſociété s'y oppoſe.

Pour fixer, dit-il, notre inconſtance, c'eſt un mauvais moyen d'aſſervir le corps, en laiſſant les déſirs libres, & de mettre nos penchans en contradiction avec nos devoirs; s'il avoit réfléchi avant d'écrire, il auroit compris que le *voeu* de chaſteté, par exemple, ne laiſſe pas plus libre les déſirs de l'incontinence, que le mariage ne laiſſe libres les déſirs de l'adultère, & que tout déſir réfléchi d'une choſe illégitime eſt criminel par lui-même; il auroit ſenti que toute la loi qui nous gêne met en contradiction nos devoirs avec nos penchans, & que pour laiſſer un libre cours à notre inconſtance, il faudroit ſupprimer tous les engagemens & toutes les lois. Nous convenons que tout homme né avec un penchant violent à l'impudicité agiroit témérairement en faiſant le *voeu* de chaſteté, mais il ne s'enſuit rien; tous les hommes ne ſont pas dans ce cas, il en eſt un plus grand nombre pour qui la continence n'a rien de pénible.

Selon lui, tous les *voeux* poſſibles ne peuvent pas faire éclore une nouvelle vertu, les règles monaſtiques ne commandent que des puérilités, ne tendent qu'à exercer le deſpotiſme des chefs & à fatiguer inutilement la patience de ceux qui obéiſſent.

On croit entendre parler un Déiſte qui ſoutient que toutes les lois poſitives ne peuvent pas nous preſcrire une ſeule vertu qui ne ſoit déjà commandée par la loi naturelle, que tout le reſte ne contribue en rien à la perfection de l'homme ni du citoyen. Il n'eſt pas beſoin de créer des vertus nouvelles, mais de pratiquer les anciennes; or la chaſteté, la pauvreté volontaire, l'obéiſſance, la piété, la charité fraternelle, la mortification, &c. ſont des vertus; nous l'avons prouvé en ſon lieu. C'eſt une abſurdité d'imaginer qu'un ſupérieur de religieux ne commande à ſes inférieurs que pour le plaiſir d'exercer ſon deſpotiſme & de fatiguer leur patience; on le feroit bientôt repentir de cet abus de ſon autorité.

Par décence ou par honte, l'auteur auroit dû s'abſtenir de répéter les invectives des Incrédules, d'écrire que le *voeu* d'obéiſſance eſt une renonciation à l'uſage de la raiſon, qui fait d'un être raiſonnable une brute & un automate. Ceux qui ont fait ce *voeu* pourront répondre qu'ils ont plus

Digitized by Google

de raiſon & de bon ſens que ceux qui leur inſultent, puiſque ceux-ci ne ſont que déraiſonner. Que ſignifie en effet cette phraſe? « Le *voeu* de pauvreté eſt illuſoire, puiſqu'il » conduit à ne manquer de rien; l'indigence & la mendi-» cité ſont une tentation plus dangereuſe que les richeſſes ». Nous ne concevons pas comment ceux qui ne manquent de rien ſont néanmoins dans l'indigence. L'auteur n'a pas vu qu'il lançoit un ſarcaſme contre Jéſus-Chriſt même. Ce Divin Maître envoyant ſes Diſciples prêcher l'Evangile leur défend de porter avec eux de l'argent ni des proviſions, *Math.* c. 10, ℣. 9; il leur demande enſuite; « lorſque je » vous ai envoyés, avez-vous manqué de rien? ils lui ré-» pondent, non, Seigneur », *Luc*, 22, ℣. 35. S'enſuit-il de là que le commandement de Jéſus-Chriſt étoit illuſoire? Aux mots *Pauvreté* & *Mendiant*, nous avons juſtifié ceux qui imitent la conduite des Apôtres.

Oſerons-nous relever ce qu'a dit ce critique licencieux contre le *voeu* de chaſteté? « Il n'eſt pas permis, dit-il, » de vouer ce qui n'eſt pas en notre puiſſance; or l'E-» criture nous aſſure que la continence eſt un don de » Dieu, il y a de la témérité à juger qu'il nous l'a donnée » ou qu'il nous la donnera, & à vouloir l'y forcer ». Morale ſcandaleuſe. Toute autre vertu eſt auſſi un don de Dieu, conclurons-nous qu'aucune n'eſt en notre puiſſance? Les Diſciples du Sauveur lui firent cette objection touchant la pauvreté, il leur répondit : « Cela eſt impoſſible ſelon les » hommes, mais cela eſt poſſible à Dieu ». *Matth.* c. 19, ℣. 26. Il nous aſſure que nous obtiendrons de ſon père tout ce que nous lui demanderons avec confiance, c. 18, ℣. 19; c. 21, ℣. 20; il n'en a pas excepté la chaſteté. Ce n'eſt donc pas une témérité que de compter ſur cette promeſſe, & il eſt abſurde de ſuppoſer que prier avec confiance & perſévérance, c'eſt vouloir *forcer Dieu.* Jéſus-Chriſt nous exhorte à cette eſpèce d'importunité qui ſemble vouloir faire violence à Dieu, *Luc*, 11, ℣. 8, &c. Lorſque S. Paul commandoit la chaſteté à tous les Fidèles, il ſuppoſoit ſans doute qu'elle étoit en leur pouvoir, qu'ils pouvoient du moins l'obtenir de Dieu par leurs prières.

» Peut-on, continue notre diſſertateur, promettre de » n'avoir jamais de déſirs? ſi on les a, il vaut mieux, dit » S. Paul, ſe marier que de brûler ». Nous ſoutenons que l'on peut & que l'on doit promettre de n'avoir jamais de déſirs volontaires, réfléchis & délibérés, parce qu'ils ſont criminels; que les déſirs indélibérés, involontaires & auxquels on réſiſte, ne ſont pas des péchés, mais des épreuves pour la vertu. S. Paul ne commande ni ne conſeille le

Digitized by Google

mariage à ceux qui ont des déſirs, mais à ceux qui ne ſont pas continens, *quod ſi non continent nubant*, 1 *Cor*. c. 7, ℣. 9. Ainſi par *brûler* S. Paul n'entend pas avoir des déſirs involontaires, mais y conſentir & y ſuccomber. Cette falſification du texte de l'Apôtre eſt un vol que l'auteur a fait aux Proteſtans.

Il ne ſert à rien de rappeler les crimes de quelques Vierges infidelles à leur *voeu*, dont S. Jérôme a fait mention dans ſa dix-huitième lettre à Euſtochium; il n'a pas rapporté de même toutes les turpitudes des filles non mariées & des femmes adultères, la liſte en auroit été trop longue. Les vierges peu chaſtes ne ſont pas tombées dans l'incontinence, parce qu'elles avoient fait des *voeux*; elles y ſeroient tombées encore plus aiſément ſi elles n'en avoient point fait. Il eſt abſurde d'attribuer un crime aux précautions mêmes que l'on avoit priſes pour s'en préſerver. Si l'on veut y réfléchir, on verra qu'une perſonne qui a fait *voeu* de chaſteté n'eſt obligée à rien de plus que celle qui eſt réduite à vivre dans le monde, ſans pouvoir ſe marier.

L'âge auquel les lois eccléſiaſtiques & civiles permettent les *vœux* eſt aſſez mûr pour que les jeunes gens puiſſent ſavoir à quoi ils s'engagent & de quoi ils ſont capables; le temps des épreuves & du noviciat eſt aſſez long pour connoître par expérience les obligations, les peines, les inconvéniens de l'état religieux. En conſidérant les Communautés dans leſquelles on ne fait que des *vœux* ſimples, nous ne voyons pas qu'il en ſort un plus grand nombre de ſujets qu'il n'en ſort du noviciat des Monaſtères où l'on fait des *vœux* perpétuels. Il n'eſt donc pas vrai que ces derniers ſoient des cachots dans leſquels gémiſſent le repentir, le regret, le déſeſpoir. En général, plus les Communautés obſervent une clôture ſévère & inviolable, plus elles ſont régulières, paiſibles & heureuſes; quand il y arrive du déſordre, il a toujours pour première cauſe la fréquentation des ſéculiers.

On ne ceſſe de répéter que les *vœux* monaſtiques enlèvent à la ſociété une infinité de ſujets qui pourroient lui être utiles. Nous ſoutenons au contraire que loin de les lui enlever, ces *vœux* lui aſſurent des ſervices qui ne pourroient pas lui être rendus autrement d'une manière auſſi efficace. Trouveroit-on beaucoup de perſonnes qui vouluſſent ſe conſacrer au ſervice des Hôpitaux, au ſoulagement des malades pauvres ou incurables, au ſoin des orphelins & des enfans abandonnés, à l'inſtruction des ignorans, & à d'autres œuvres de charité auxquelles le Clergé ſéculier ne peut pas ſuffire, s'il n'y en avoit pas un grand nombre des deux ſexes qui le

Digitized by Google

ſont par *vœu* & par motif de religion ; ſans les *vœux*, aucun des établiſſemens deſtinés à ſecourir l'humanité ſouffrante, ne ſeroit ni ſtable ni ſolide.

Nous ajoutons encore que les Ordres mêmes qui gardent la clôture n'ont jamais été plus néceſſaires qu'aujourd'hui. Dans un ſiècle corrompu par le luxe, par la licence des mœurs & par l'irréligion, dans lequel les revers de fortune ſont fréquens, les mariages difficiles & ſouvent malheureux, il faut des aſiles où puiſſent ſe retirer ceux qui n'ont rien à eſpérer dans le monde, où la vertu pauvre & mépriſée puiſſe ſe cacher & trouver le repos, où la ſimplicité des mœurs faſſe preſcription contre la perverſité publique, & ſerve d'apologie à l'Evangile. En dépit des clameurs de nos politiques incrédules, ces ſaintes retraites, preſque auſſi anciennes que le Chriſtianiſme, ſubſiſteront autant que lui.

Ce qui regarde la validité ou la nullité, les diſpenſes, l'interprétation ou la commutation des *vœux* eſt plus du reſſort des Canoniſtes que des Théologiens.

Vœux du Baptême. On appelle ainſi les promeſſes que fait un Cathécumène, lorſqu'avant d'être baptiſé il renonce à Satan, à ſes pompes & à ſes œuvres. Ce préliminaire a été preſcrit dans la rigueur pour les adultes qui renonçoient à l'Idolâtrie ou au culte des Démons pour embraſſer le Chriſtianiſme. Lorſqu'on baptiſe un enfant, c'eſt le Parrain & la Marraine qui font ces promeſſes au nom du baptiſé, alors elles ne regardent point le paſſé, mais l'avenir.

Parmi les Hérétiques des derniers ſiècles, les uns avoient enſeigné que les *vœux du Baptême* annulloient tous les autres *vœux ;* les autres, que les *vœux* du baptiſé ne l'obligeoient pas à obſerver toute la Loi Chrétienne, mais ſeulement à croire en Jéſus-Chriſt ; le Concile de Trente a condamné les uns & les autres, *ſeſſ.* 7, *de bapt.* can. 7 & 9.

Les Théologiens appellent auſſi *vœu du Baptême* la volonté ou le déſir de recevoir ce Sacrement, lorſqu'on ne peut pas le recevoir en effet ; dans ce ſens, ils diſent que le Baptême eſt abſolument néceſſaire, *vel in re*, *vel in voto*, pour être ſauvé. *Voyez* Baptême. Dans le diſcours ordinaire, *vœu* ſignifie ſouvent *déſir* ou *prière.*

VOYAGEUR. Ce terme ſe dit des Fidèles qui vivent ſur la terre, par oppoſition aux Saints qui jouiſſent du bonheur éternel. La vie de ce monde eſt comparée à un voyage ou à un pélerinage dont la félicité éternelle eſt le terme : c'eſt l'idée qu'en donnoit déja le Patriarche Jacob, *Gen.* c. 47,

Digitized by Google

℣. 9. Les Saints regardent le Ciel comme leur véritable Patrie, & toutes leurs actions comme autant de pas qui les y conduiſent.

Quelques Philoſophes incrédules, attentifs à ſaiſir toujours le ſens le plus odieux d'un terme, ont dit que cette manière d'enviſager la vie préſente eſt pernicieuſe, & qu'elle nous détache des devoirs de la vie ſociale & civile & nous rend indifférens à l'égard de nos ſemblables; c'eſt une erreur réfutée par l'expérience. Il eſt très-permis à un voyageur de s'arranger dans une auberge, quelque court que doive être le ſéjour qu'il ſe propoſe d'y faire, il ne ſe croira pas diſpenſé des devoirs de l'humanité envers ceux qui y logent avec lui; il ne s'aviſera pas de les inquiéter ni de leur refuſer ſes ſervices, ſous prétexte qu'il doit les quitter le lendemain. Les Epicuriens qui n'enviſageoient que la vie préſente, n'ont certainement pas été auſſi bons citoyens que les Stoïciens qui appeloient auſſi cette vie *un voyage*; ſans avoir conſulté nos livres ſaints, ils ont ſouvent reproché aux ſectateurs d'Epicure leur inutilité & leur indifférence pour les devoirs de la vie civile. Un chrétien eſt perſuadé au contraire qu'il ne peut mériter le bonheur de la vie préſente, & aucune loi ne les a jamais preſcrits avec autant d'exactitude que l'Evangile.

VOIE, ou CHEMIN, ſe prend ſouvent dans l'Ecriture Sainte dans un ſens figuré. Entrer dans la *voie* de toute la terre, c'eſt mourir; la *voie* des nations ſont les uſages & la religion des Païens; mais lorſque Jéſus-Chriſt dit à ſes *Diſciples*, *Matt.* c. 10, ℣. 5, *N'allez point dans la* voie *des nations*, cela ſignifie, n'allez point prêcher l'Evangile aux Païens, le moment n'en étoit pas encore arrivé. *Voie* ſe prend encore pour la conduite, il eſt dit, *Prov.* c. 6, ℣. 6: « Que » le pareſſeux aille à la fourmi, & qu'il conſidère les *voies* » de cet animal ». Les *voies* de Dieu ſont ſes lois, ſes volontés, ſes deſſeins, la conduite de ſa Providence, *Pſ.* 202, ℣. 7, &c. Les *voies* de la paix, de la juſtice, de la vérité, ſont les moyens qui y conduiſent. Ce mot déſigne auſſi une profeſſion, une ſecte, une religion; *Act.* c. 9. ℣. 2, Saül demanda des lettres pour le Grand Prêtre, afin que s'il trouvoit des gens de la Secte Chrétienne, *hujus viæ*, il les menât liés à Jéruſalem. *La voie large*, eſt une conduite relâchée qui conduit à la perdition; la *voie étroite*, une vie vertueuſe & régulière qui mène au ſalut.

VOYELLES. *Voyez* HÉBREU, LANGUE HÉBRAÏQUE.

Digitized by Google

VOILE, pièce de crêpe ou d'étoffe légère qui couvre la tête & une partie du viſage. L'uſage d'avoir la tête couverte ou découverte dans les Temples n'a point été le même chez les différens peuples, même parmi les adorateurs du vrai Dieu, mais la coutume la plus générale chez les anciens a été que les Sacrificateurs exerçaſſent leurs fonctions avec la tête couverte d'un pan de leur robe, afin qu'ils fuſſent moins diſtraits, & qu'ils ne puſſent porter leurs regards ni à droite ni à gauche. *Cornelius à lapide* & d'autres ont obſervé que chez les Juifs les Prêtres ne prioient & ne ſacrifioient point à tête découverte dans le Tabernacle ni dans le Temple, mais qu'ils la couvroient d'une tiare qui étoit un ornement.

Quant aux uſages modernes, le ſavant Aſſémani rapporte que le Patriarche des Neſtoriens officia la tête couverte, que celui d'Alexandrie fait de même, ainſi que les Moines de S. Antoine, les Cophtes, les Abyſſins, & les Syriens Maronites. Cela n'eſt point étonnant chez les Orientaux qui ne ſe découvrent jamais la tête. En occident, où c'eſt une marque de reſpect de ſe découvrir en préſence d'une perſonne que l'on veut honorer, il a paru plus décent que les Prêtres fiſſent leurs fonctions la tête découverte.

A l'égard du commun des Fidèles, S. Paul a décidé que les hommes doivent prier à viſage découvert, & il veut que les femmes ſoient voilées dans les Temples; 1 *Cor.* c. 11, ℣. 10. En Afrique, du temps de Tertullien, les femmes alloient à l'Egliſe voilées; on permit aux filles d'y paroître ſans *voile*, ce privilége les flatta; mais Tertullien ſoutint que c'étoit un abus, & fit à ce ſujet ſon Livre *de Virginibus velandis*. Ceux qui en prenoient la défenſe prétendoient que cet honneur étoit dû à la virginité; qu'il caractériſoit la ſainteté des Vierges; qu'étant remarquables dans le Temple du Seigneur, elles invitoient les autres à imiter leur exemple. Tertullien ne goûtoit point ces raiſons: où il y a de la gloire, dit-il, il y a de la vanité, de l'intérêt, de la contrainte, de la foibleſſe; or, la virginité contrainte eſt la ſource de tous les crimes. Clément d'Alexandrie étoit d'avis que les filles doivent porter un *voile* dans l'Egliſe auſſi-bien que les femmes, afin de ne pas ſcandaliſer les juſtes. Il y a encore des Provinces en France où les filles ne vont à l'Egliſe qu'avec un *voile* blanc, & les femmes avec un *voile* noir.

Parmi nous, *prendre le voile*, c'eſt ſe faire Religieuſe, parce que c'eſt une marque diſtinctive de cet état, & cet uſage eſt ancien, il date au moins de la fin du quatrième ſiècle. Dans l'*Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.*, tom. 5, *in*-12, p. 173,

Digitized by Google

il y a un Mémoire dans lequel il eſt prouvé que la réception du *voile* n'étoit jamais ſéparée de la profeſſion religieuſe ; qu'aucune fille n'en étoit revêtue qu'au moment où elle prononçoit ſes vœux, & que c'étoit l'Évêque qui faiſoit cette cérémonie.

L'âge auquel les filles étoient admiſes à prendre le *voile* a varié dans les différens ſiècles. Vers l'an 1109, S. Hugues, Abbé de Cluni, recommandant à ſes Succeſſeurs l'Abbaye de Marcigny qu'il avoit fondée pour des Religieuſes, les exhorte à n'y recevoir aucun ſujet avant l'âge de vingt ans. Deux cents ans après, ſous Philippe-le-Long, l'on cite une Chartre de l'an 1317, par laquelle il paroît que l'on donnoit quelquefois le *voile* à de jeunes perſonnes de l'âge de huit ans, mais elles ne recevoient pas la bénédiction ſolemnelle qui étoit cenſée les attacher pour toujours à la vie religieuſe, le *voile* n'étoit donc pas pour elles un engagement irrévocable. De même aujourd'hui la cérémonie de la vêture & le *voile* blanc, que l'on donne aux Novices, n'eſt pas un lien pour elles, c'eſt par la profeſſion ou par l'émiſſion ſolemnelle des vœux qu'elles s'engagent pour toujours. *Voyez* OBLATS.

VOILE DU TEMPLE. Il y avoit dans le Temple de Jéruſalem un *voile* d'étoffe précieuſe, ſuſpendu à deux colonnes, qui ſéparoit le Sanctuaire, ou *le Saint des Saints*, dans lequel étoit l'Arche d'alliance, d'avec le reſte de l'enceinte nommée *le Saint ;* il étoit ainſi entre l'Arche & l'Autel ſur lequel on brûloit les parfums. C'eſt ce *voile* qui ſe fendit du haut en bas, au moment de la mort de Jéſus-Chriſt, *Matt.* c. 27, ℣. 51.

Cette circonſtance a paru remarquable aux Pères de l'Egliſe ; Dieu, diſent-ils, témoignoit ainſi que le Temple de Jéruſalem n'étoit plus le Sanctuaire dans lequel il vouloit habiter déſormais, & que cet édifice ſeroit bientôt détruit ; que le culte qu'il y avoit reçu juſqu'alors alloit faire place à un culte plus pur & plus agréable à ſes yeux ; S. Jean Chryſoſt. Homil. *de Cœmet & cruce*, n. 2, *Op.* tom. 2, p. 404. S. Leon, *ſerm.* 2 & 8 *de Paſſ. Domini*, &c. Jéſus-Chriſt lui-même l'avoit ainſi annoncé à la Samaritaine, *Joan.* c. 4, ℣. 21.

Dans les Egliſes Chrétiennes on a fait uſage auſſi de différentes eſpèces de *voiles.* On appeloit ainſi le tapis dont on couvroit l'Autel hors du temps de la célébration des ſaints Myſtères, & celui que l'on mettoit ſur les Reliques des Saints. Entre le Chœur & la Nef, il y avoit un *voile* étendu pendant l'Office divin, & les Diacres l'ouvroient après la Préface,

Digitized by Google

Préface, lorſque le Prêtre commençoit le Canon de la Meſſe. On conſerve encore aujourd'hui dans pluſieurs Egliſes ces anciens uſages. *Voyez* les Remarques du P. Ménard ſur le Sacramentaire de S. Grégoire, p. 203.

VOIX HAUTE ou BASSE dans l'Office divin, *Voyez* SECRÈTES.

VOL, (c'eſt l'action d'enlever le bien d'autrui, ſoit par violence, ſoit en ſecret ou par ſurpriſe.) Le premier exemple de ce crime, dont il ſoit parlé dans l'Ecriture, eſt le *vol* que fit Rachel des Idoles de ſon père, & nous voyons que dès ce temps-là il étoit jugé digne de mort; *Gen.* c. 31, ℣. 19 & 32. Celui-ci étoit d'autant plus condamnable, qu'il paroît avoir été fait par un principe d'idolâtrie, & que Rachel ſe mit à couvert du châtiment par un menſonge. L'Ecriture-Sainte ne diſſimule aucune faute des perſonnages dont elle parle, afin de nous convaincre que Dieu dans tous les temps a uſé de miſéricorde & d'indulgence envers les hommes.

Mais a-t-il commandé un *vol* aux Iſraélites en leur ordonnant de demander aux Egyptiens des vaſes d'or & d'argent, & de les emporter avec eux en ſortant de l'Egypte? *Exode*, c. 11, ℣. 2; c. 12, ℣. 35. Les Incrédules l'aſſurent ainſi, & ils en concluent que les Iſraélites étoient, comme les Arabes, une Nation de voleurs & de brigands. Nous ſoutenons que ce ne fut pas un *vol*, mais une juſte compenſation, qu'il n'y eut de la part des Hébreux, ni ſurpriſe, ni violence; que quand il y en auroit eu, l'on ne pourroit pas encore les accuſer d'injuſtice. C'étoit injuſtement, & contre le droit des gens, que les Egyptiens avoient réduit les Iſraélites en eſclavage; qu'ils les avoient condamnés aux travaux publics, ſans leur accorder aucun ſalaire, & qu'ils avoient voulu mettre à mort tous leurs enfans mâles: ceux-ci étoient donc en droit de les traiter comme des ennemis s'ils avoient été les plus forts. Cependant ils ſe bornèrent à profiter de la conſternation dans laquelle étoient les Egyptiens par la mort de leurs premiers-nés, & à leur demander un dédommagement qu'ils n'oſoient pas refuſer dans la crainte de périr de même. C'eſt la réponſe de Philon, *de vitâ Moſis*, p. 624; de S. Irenée, *adv. Hær.* l. 4, c. 30; de Tertullien, *adv. Marcion.* l. 2, c. 20, & l. 4; de S. Aug. l. 83, *quæſt.* q. 53; *contra Fauſt.*, l. 22, c. 72, &c. Ainſi en jugeoit l'Auteur du Livre de la Sageſſe, lorſqu'il a dit que Dieu rendit aux Juſtes la récompenſe de leurs travaux; c. 10, ℣. 17.

On ſe trompe encore quand on cite Jephté comme l'exem-

Digitized by Google

ple d'un chef de voleurs, qui parvint à ſe mettre à la tête de ſa nation. Chez les anciens Peuples, la profeſſion des Aventuriers braves, qui faiſoient des excurſions chez les ennemis & s'enrichiſſoient de leur butin, n'avoit rien de déshonorant; les anciens Philoſophes Grecs l'enviſageoient comme une eſpèce de chaſſe, parce qu'ils regardoient les Etrangers comme des ennemis avec leſquels on étoit toujours en guerre. David en agit ainſi lorſqu'il fut obligé de fuir la perſécution de Saül; 1 *Reg.*, c. 27, ℣. 8. Les Iſraélites furent ſouvent expoſés à ces irruptions ſubites de leurs voiſins; 4 *Reg.* c. 13, ℣. 20, &c. C'étoit un fléau ſans doute; mais il ne faut pas raiſonner des mœurs des Peuples anciens, ſur celles qui règnent aujourd'hui chez les Peuples policés, ſur-tout chez les Nations Chrétiennes.

VOLONTÉ, VOLONTAIRE. Le mot *Volonté* ſignifie tout à la fois la faculté & l'action de vouloir; ce double ſens a toujours été & ſera toujours la ſource d'une infinité de ſophiſmes & d'erreurs; ſi on veut les éviter, il faut néceſſairement diſtinguer en nous différentes eſpèces d'actions.

1°. Les actes forcés par une violence extérieure : tel ſeroit l'homicide commis par un homme auquel un plus fort que lui auroit conduit le bras, & lui auroit fait plonger ſon épée dans le ſein du mort; il eſt clair que cette action ne peut être attribuée à celui qui a ſouffert la violence, mais à celui qui l'a faite.

2°. Les actions purement ſpontanées qui viennent de nous, mais ſans connoiſſance, comme ſont les mouvemens d'un homme plongé dans le ſommeil ou dans le délire; on les attribue plutôt au mécaniſme animal qu'à la *volonté*.

3°. Les actes *volontaires* ſont ceux qui partent d'un principe intérieur ou de nous-mêmes, avec connoiſſance de ce que nous faiſons : tel eſt le *vouloir* ou le déſir de manger dans la faim, de dormir dans la laſſitude, de fuir dans la peur; nous agiſſons ainſi, parce que nous ſavons que ce ſont des moyens de nous délivrer du mal que nous éprouvons. Acquieſcer à une vérité évidente, aimer notre bien en général ſont des actes *volontaires* & non libres, ils ne ſont ni louables, ni dignes de récompenſe.

4°. Enfin les actes libres ſont ceux que nous faiſons avec attention & réflexion, par choix & par un motif, avec un vrai pouvoir de réſiſter à ce motif & de faire le contraire. Si un homme éprouvoit une faim ou un déſir de manger, tellement violent qu'il ne fût plus le maître d'y réſiſter, il ne ſeroit pas libre de manger ou de s'en abſtenir, il agiroit moins par un motif réfléchi que par une impulſion ma-

Digitized by Google

chinale; on n'héſiteroit pas de dire qu'il l'a fait involontairement, quoique cette action vînt de ſa *volonté*. C'eſt donc un étrange abus des termes de confondre une action ſimplement *volontaire* avec une action libre.

La *volonté*, conſidérée comme faculté, eſt certainement active & agiſſante par elle-même; nous en ſommes convaincus par le ſentiment intérieur qui eſt la plus invincible de toutes les preuves. Ce n'eſt donc pas le pouvoir de recevoir d'ailleurs des inclinations, des déterminations, des vouloirs, comme le prétendent les Matérialiſtes, mais la puiſſance de les produire; le ſentiment intérieur nous fait diſtinguer très-clairement les cas dans leſquels nous agiſſons, d'avec ceux dans leſquels nous ſommes purement paſſifs.

Non-ſeulement nous ſentons que cette faculté eſt active, cauſe efficiente & proprement dite de nos vouloirs, mais nous ſommes témoins à nous-mêmes qu'elle eſt libre, maîtreſſe de ſon choix & de ſes déterminations dans tous ſes actes réfléchis & délibérés : nous l'avons prouvé au mot Liberté. Cette vérité de conſcience ne peut être attaquée que par des ſophiſmes de métaphyſique, qui, dans un eſprit ſenſé, ne prévaudront jamais au ſentiment intérieur. A la vérité la *volonté* n'agit point ſans motif ou ſans raiſon d'agir, mais aucun motif n'entraîne cette faculté, de manière qu'elle ne puiſſe y réſiſter par un autre motif. Ce ſeroit une abſurdité d'enviſager un motif, qui n'eſt qu'une idée ou une réflexion, comme la cauſe phyſique de nos vouloirs, & de lui attribuer l'activité plutôt qu'à la faculté qui agit ſans ceſſe en nous, & dont la conſcience nous rend témoignage à chaque inſtant.

Il eſt encore évident que notre *volonté* ne peut pas être contrainte, forcée ou violentée par aucune cauſe extérieure. On peut nous forcer de dire ou de faire ce que nous ne voulons pas, mais aucune puiſſance humaine ne peut nous contraindre à vouloir. Les menaces, la crainte, les tourmens, les ſupplices ne peuvent mettre dans notre ame une penſée, une croyance, un vouloir que nous n'avons pas, tous ces mobiles n'ont de priſe que ſur nos actions extérieures; au milieu des plus cruelles tortures, la faculté de vouloir ou de ne pas vouloir demeure invincible : on l'a vu dans les Martyrs. Ceux qui prétendent que nos vouloirs ſont libres, dès qu'ils ne ſont pas contraints ou forcés, diſent une abſurdité, puiſqu'ils ne peuvent jamais l'être.

Dieu ſeul peut donc agir immédiatement ſur notre *volonté*, non en lui faiſant violence, puiſque cela eſt abſurde, mais en nous donnant des idées que nous n'avions pas, des motifs auxquels nous ne penſions pas, une force qui nous

Digitized by Google

manquoit, un attrait que nous ne ſentions pas auparavant; telle eſt l'influence de la grâce. C'eſt dans ce ſens que Dieu opère en nous nos *volontés* ou nos vouloirs, & les bonnes actions qui s'enſuivent : ces actions ſont donc tout à la fois l'ouvrage de Dieu & le nôtre. Imaginer que ſous l'impulſion de la grâce notre *volonté* eſt purement paſſive, c'eſt ſuppoſer que Dieu défait en nous ce qu'il a fait en nous créant, & que la grâce détruit la nature.

Lorſqu'il eſt dit dans l'Ecriture-Sainte que Dieu tient le cœur de l'homme dans ſa main; qu'il le tourne comme il lui plaît; qu'il change le cœur; qu'il y met un deſſein ou une *volonté ;* qu'il crée en nous un nouvel eſprit & un nouveau cœur; qu'il opère en nous le vouloir & l'action, &c. ce ſont des expreſſions qu'il ne faut pas prendre dans la dernière rigueur; cela ſignifie ſeulement que Dieu, qui connoît l'eſprit & le cœur de l'homme mieux que l'homme lui-même, peut lui ſuggérer des motifs aſſez puiſſans pour déterminer ſon eſprit, & l'aider par des grâces auxquelles ſa *volonté* ne réſiſtera pas, quoique cependant ſon eſprit & ſon cœur ſe déterminent très-librement. Ne dit-on pas d'un homme qui a pris beaucoup d'aſcendant & d'empire ſur un autre, qu'il lui fait faire tout ce qu'il veut? cependant il ne peut agir ſur lui que par perſuaſion, par des conſeils, des ſollicitations, des exemples, &c. Le langage humain ne peut fournir des expreſſions propres à expliquer parfaitement les opérations de Dieu, non plus que celles de notre ame. On dit d'un homme qui agit contre ſon inclination, *qu'il ſe fait violence*, peut-on prendre ce terme à la rigueur?

Ce qu'a dit S. Auguſtin n'en eſt pas moins vrai; ſavoir, que Dieu eſt plus maître de nos *volontés* que nous-mêmes. En effet, nous ne ſommes pas les maîtres de nous donner des idées, des ſentimens, des inclinations, des motifs que nous n'avons pas; Dieu peut nous en donner quand il lui plaît, mais il le fait ſans déroger à l'activité de notre ame ni à ſa liberté.

Il eſt étonnant que le Concile de Trente ait été obligé de décider cette vérité contre les Proteſtans, *ſeſſ.* 6, *de juſtif. can.* 4. « Si quelqu'un dit que le libre arbitre de l'homme, » mû & excité de Dieu, n'opère rien en obéiſſant à cette » motion & à cette vocation de Dieu.... qu'il ne peut y ré- » ſiſter s'il le veut; qu'il n'agit pas plus qu'un être inanimé, » & qu'il demeure purement paſſif; qu'il ſoit anathême. » S. Auguſtin avoit déja parlé comme ce Concile, *ſerm.* 43, *in Pſ.* c. 3, n. 3. « Dieu opère tellement en nous, que nous » opérons auſſi. » *Serm.* 154, c. 11, n. 11; « vous agiſſez, » & vous êtes mené ou pouſſé, (*ageris*).... L'eſprit de Dieu

Digitized by Google

» qui vous pouſſe aide à votre action. L. 1 *Retract.* c. 23, » n. 3; croire & vouloir eſt de Dieu qui prépare la *vo-* » *lonté*, il eſt auſſi de nous, puiſque cela ne ſe fait pas ſans » que nous veuillions, &c. »

On doit donc entendre de même ce que S. Paul a dit de la concupiſcence, *Rom.* c. 7, ℣. 8. « Je ſuis le maître de » vouloir, mais je ne ſais comment accomplir le bien; car » je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne » veux pas. Or ſi je fais ce que je ne veux pas, ce n'eſt » plus moi qui le fais, mais le péché (ou le vice) qui eſt » en moi. Quand je veux faire le bien, je trouve une loi » qui me porte au mal. Je me plais à la loi de Dieu ſelon » l'homme intérieur, mais je vois une autre loi dans mes » membres qui combat contre la loi de mon eſprit, & qui » me tient captif ſous la loi du péché (ou du vice) qui eſt » dans mes membres..... J'obéis donc à la loi du péché ſelon » la chair. » Il eſt évident, 1°. que la concupiſcence, c'eſt-à-dire, l'inclination au mal & la difficulté de faire le bien, eſt appelée *péché* & *mal*, c'eſt-à-dire, vice ou défaut, parce qu'elle porte au péché & qu'elle vient du péché d'origine, comme l'explique S. Auguſtin; 2°. que ce vice eſt en nous malgré nous, qu'ainſi il ne nous eſt pas imputable à péché; mais que quand nous y conſentons & que nous nous y laiſſons entraîner, nous le voulons, nous agiſſons, & nous péchons. C'eſt encore l'explication de S. Auguſtin, *L. de perfect. Juſtitiæ Hom.* c. 11, n. 28. Il l'approuve par les paroles mêmes de S. Paul : « ſi je fais ce que je ne veux pas, ce » n'eſt plus moi qui le fais, &c. » 3°. Que quand nous éprouvons les mouvemens indélibérés de la concupiſcence, nous ſommes purement paſſifs, que notre *volonté* n'y a de part que quand nous y conſentons, qu'ainſi ces mouvemens ſont plutôt *involontaires* que *volontaires*. Dire qu'ils ſont *volontaires* parce qu'ils ſont venus de la *volonté* d'Adam, c'eſt jouer ſur une équivoque & ſur une fauſſeté; lorſqu'Adam pécha, il ne ſavoit pas ſeulement ce que c'étoit que la concupiſcence, il ne l'avoit jamais reſſentie; cette peine qu'il encourut ne lui étoit donc pas *volontaire*.

Auſſi avons-nous déja obſervé que les Pères de l'Egliſe, & même S. Auguſtin, n'ont appelé *volontaire* que ce qui eſt libre, & qu'ils ont entendu par *volonté*, la liberté; tel a été l'uſage des Ecrivains ſacrés, & nous le ſuivons encore dans nos diſcours ordinaires. En effet, peut-on nommer proprement *volontaire* ce qui ſe paſſe en nous malgré nous, & lorſque nous ſommes moins actifs que paſſifs? Dans ſes livres du libre Arbitre, S. Auguſtin a traité cette matière en grand Philoſophe & en profond Théologien.

Digitized by Google

L. 1, c. 12, n. 26, il dit : « Qu'y a-t-il de plus *volontaire* que la volonté même ? l. 2, c. 4, n. 4 ; il n'y au-» roit ni bonne ni mauvaiſe action, ſi elle ne ſe faiſoit par » *volonté ;* les peines & les récompenſes ſeroient injuſtes, ſi » l'homme n'avoit pas une *volonté libre*. C. 20, n. 54, le pé-» ché eſt un défaut, il eſt en notre pouvoir, puiſqu'il eſt » *volontaire* ; il ne ſera pas, ſi nous le voulons. » Conſéquemment il oppoſe à l'idée de *volonté* la nature & la néceſſité. L. 3, c 1, n. 1 : « Il n'y a plus de faute, dit-il, où » domine la nature & la néceſſité, n. 3. Si le mouvement » par lequel la *volonté* ſe porte d'un côté ou d'un autre » n'étoit pas *volontaire* & en notre pouvoir, l'homme ne ſe-» roit plus digne de louange ni de blâme, c. 3, n. 7. Ce » n'eſt point par *volonté* que nous vieilliſſons & que nous » mourons, n. 8. Rien n'eſt en notre pouvoir que ce qui » eſt quand nous le voulons. Ainſi notre volonté ne ſeroit » plus une *volonté*, ſi elle n'étoit en notre pouvoir, mais » puiſqu'elle y eſt, elle nous eſt libre, c. 16, n. 46. Per-» ſonne n'eſt forcé au péché par ſa nature ou par celle d'un » autre, & perſonne ne pèche en ſouffrant ou en éprouvant » ce qu'il ne veut pas, c. 17, n. 49. On ne peut juſtement » imputer le péché qu'à celui qui pèche, par conſéquent » qu'à celui qui le veut ; c 18, n. 50. Quelle que ſoit la » cauſe d'une *volonté*, on lui cède ſans péché, l'on ne peut » pas y réſiſter ; car qui pèche en ce qu'il ne peut pas évi-» ter ? Or on pèche, donc on peut l'éviter.

» L. *de duab. animab.* c. 10, n. 14. Il n'y a de péché que » dans la *volonté ;* c. 11, n. 15. Il n'y a point de *volonté* où » il n'y a point de liberté ; perſonne n'eſt digne de blâme » ni de punition pour n'avoir pas fait ce qui n'eſt pas en » ſon pouvoir.... C'eſt la voix générale du genre humain ; » c. 12, n. 17. Dire que les ames pèchent ſans *volonté*, c'eſt » une grande folie, regarder comme coupable de péché ce-» lui qui n'a pas fait ce qu'il ne pouvoit pas faire eſt un » trait d'injuſtice & de démence. Ainſi quoi que faſſent les » ames, ſi elles le font par nature & non par *volonté*, c'eſt-» à-dire, ſi elles n'ont pas le mouvement libre de faire & » de ne pas faire, ſi enfin elles n'ont aucun pouvoir de » s'abſtenir de leur action, nous ne pouvons reconnoître en » elles aucun péché.

» L. *de verâ relig.*, c. 14, n. 27. Le péché eſt un mal » tellement *volontaire*, qu'il ne ſeroit plus péché, s'il n'étoit » pas *volontaire ;* cela eſt ſi évident qu'il n'eſt conteſté ni » par le petit nombre des ſavans, ni par la multitude des » ignorans. Donc ou il faut nier qu'il ſe commette aucun » péché, ou il faut avouer qu'il ſe commet par *volonté*....

Digitized by Google

» Sans cela il ne faudroit plus réprimander ni avertir per-
» ſonne ; & alors la Loi Chrétienne & toute morale reli-
» gieuſe ſeroit néceſſairement détruite. On pèche donc par
» volonté, & puiſqu'il eſt certain que l'on pèche, on ne
» peut pas douter que les ames n'aient un libre arbitre.
» Dieu a jugé qu'il étoit mieux qu'il fût ſervi librement, &
» cela ne pourroit abſolument ſe faire, ſi on ne le ſervoit
» pas par *volonté*, mais par néceſſité. »

Telle eſt la doctrine que S. Auguſtin a ſoutenue conſtamment pendant près de vingt ans qu'il n'a ceſſé d'écrire contre les Manichéens. Mais d'un côté les Sociniens, pour décrier ce Père, de l'autre les Proteſtans rigides, pour détruire la croyance du libre arbitre, quelques Théologiens prétendus Catholiques, pour exalter la puiſſance de la grâce, poſent en fait que S. Auguſtin a changé de ſentiment dans la ſuite, qu'en diſputant contre les Pélagiens il a contredit & renverſé les principes qu'il avoit établis contre les Manichéens, que l'on ne peut puiſer ſes vrais ſentimens que dans ſes derniers ouvrages.

Si ces divers raiſonneurs ſe bornoient à dire que dans ſes écrits contre les Pélagiens le ſaint Docteur ne s'eſt pas toujours expliqué auſſi nettement que dans ceux qu'il a faits contre les Manichéens ; qu'il lui eſt échappé, dans la chaleur de la diſpute, des expreſſions qui ſemblent contraires à ſes anciens principes, nous en conviendrions aiſément. Mais ſuppoſer qu'il a totalement changé de ſyſtême, qu'il eſt tombé d'un excès dans un autre, ou ſans s'en apercevoir, ou de propos délibéré & ſans en avertir ſes lecteurs, c'eſt une accuſation trop injurieuſe à un Père de l'Egliſe auſſi reſpectable. Déja nous l'avons réfutée au mot *S. Auguſtin*, mais nous ne pouvons apporter trop de ſoin à la détruire.

1°. L'on ne nous perſuadera jamais que ce Père a embraſſé ſur la fin de ſa vie une Doctrine que, vingt ans auparavant, il avoit condamnée comme fauſſe, injuſte, abſurde, deſtructive de la Loi Chrétienne & de toute morale religieuſe, & à laquelle il avoit oppoſé des principes dictés par le ſens commun ; que pour diſputer avec plus d'avantage contre les Pélagiens il a donné gain de cauſe aux Manichéens, & qu'il a renverſé la plupart des argumens qu'il avoit faits contr'eux. Jamais le Pélagianiſme n'auroit pu faire à l'Egliſe autant de mal que lui en a fait le Manichéiſme ; à peine la première de ces héréſies ſurvécut-elle à S. Auguſtin, la ſeconde a ſéduit une infinité de perſonnes & a duré juſqu'au quatorzième ſiècle, malgré les impiétés qu'elle enſeignoit.

2°. Il y avoit au moins dix ans que ce père écrivoit con-

Digitized by Google

tre les Pélagiens, lorſqu'il réfuta un Manichéen par ſon ouvrage *contra adverſar. Legis & Prophetarum* : loin d'y déſavouer ou d'y rétracter aucun des principes qu'il avoit établis contre ces Hérétiques, il y renvoie ſes lecteurs à la fin du ſecond livre, ſans les avertir que ſes premiers écrits renfermoient des paradoxes ou des erreurs, ou qu'il n'étoit plus dans les mêmes ſentimens. Ç'auroit été cependant le cas de les en prévenir, s'il avoit craint d'être accuſé d'inconſtance ou de contradiction.

3°. Il y a plus. Deux ans avant ſa mort le ſaint Docteur écrivit ſes deux livres des Rétractations, dans leſquels il paſſa en revue ſes ouvrages contre les Manichéens, en particulier les trois deſquels nous avons tiré les paſſages que nous avons cités, il y rapporte ces mêmes paſſages. Voyons s'il les a rétractés. Dans le troiſième livre du libre arbitre, c. 18, n. 50. Il avoit dit : *qui pèche en ce qu'il ne peut pas éviter?* &c. *Voyez* ci-devant *dans les Rétract.* l. 1, c. 9, n. 5, il fait obſerver qu'il avoit ajouté, n. 5. Il fait obſerver qu'il avoit ajouté, n. 51. « Cependant il y a des choſes faites par ignorance que l'on *déſapprouve* & qu'il faut corriger, il y en » a de faites par néceſſité que l'on doit *déſapprouver*, comme » lorſque l'on voudroit faire le bien, ſans le pouvoir. Mais » ce ſont des ſuites de la condamnation du genre humain; » & il cite S. Paul. » Voilà donc dans l'homme deux vices, deux défauts que l'on doit déſapprouver & qu'il faut corriger, l'ignorance en s'inſtruiſant, la concupiſcence en y réſiſtant, *improbanda*, *corrigenda*. S. Auguſtin ne dit point que ces défauts ſont *volontaires*, que ce ſont des *péchés*, des *fautes* condamnables & puniſſables. Il dit le contraire; il ajoute, *ibid.* n. 6, que quand l'ignorance & la difficulté de faire le bien ſeroient la nature primitive de l'homme, il n'y auroit pas lieu de blâmer, mais plutôt de louer Dieu. Seroit-ce un ſujet de louange, s'il nous avoit créés avec des défauts répréhenſibles & dignes de châtiment?

L. *de duab. Animab.* c. 10, n. 14, il avoit dit qu'il n'y a de péché que dans la *volonté*, &c. Dans *les Rétract.* l. 1, c. 15, n. 2, les Pélagiens, dit-il, peuvent s'autoriſer de ces paroles pour nier le péché originel dans les enfans; mais ce péché a été certainement dans la volonté d'Adam. S. Paul appelle la concupiſcence *un péché*, parce qu'elle vient du péché & qu'elle en eſt la peine, & elle eſt dans la *volonté*, quand on y conſent. Il répète la même choſe, n. 3.

L. *de verâ Relig.* c. 14, n. 27, nous avons lu que le péché eſt tellement un mal *volontaire*, qu'il ne ſeroit plus péché s'il n'étoit pas *volontaire*, &c. Or, l. 1 *Rétract.* c. 13, n. 5, S. Auguſtin ſoutient que cette définition eſt juſte, 1°. parce

Digitized by Google

qu'il ne s'agit pas là du péché qui eſt auſſi la peine d'un peché ; 2°. parce que celui qui eſt vaincu par la concupiſcence, y conſent par ſa *volonté ;* & que celui qui agit par ignorance, agit cependant par ſa *volonté ;* 3°. parce que ce n'eſt point une abſurdité d'appeler le péché originel *volontaire*, puiſqu'il eſt venu de la *volonté* d'Adam. Soit ; mais ſi ce n'eſt pas une abſurdité, c'eſt du moins un abus du mot *volontaire.* Or ce n'eſt point ſur un pareil abus, employé ſeulement pour fermer la bouche aux Pélagiens, qu'il faut juger des ſentimens de S. Auguſtin ; ce n'eſt pas aſſez pour lui prêter un ſyſtème qu'il a jugé abſurde, injuſte, deſtructif du Chriſtianiſme & de toute Religion. Les principes qu'il avoit poſés ſur la nature du péché & de la liberté dans l'homme, principes dictés par le ſens commun, & confirmés par notre propre conſcience, n'en demeurent pas moins dans leur entier.

Si les Pélagiens qui ne vouloient pas reconnoître dans les enfans d'Adam un *péché* originel, y avoient admis un *vice* originel, un défaut phyſique & moral, non *volontaire*, mais héréditaire, une dégradation & une dépravation de la nature, telle que Dieu l'avoit créée dans Adam, S. Auguſtin ne leur auroit certainement pas fait une difficulté ſur le terme de *péché*, toute la diſpute auroit été finie. Il eſt conſtant que dans l'Ecriture-Sainte ce terme ne ſignifie pas ſeulement un péché proprement dit, mais un vice, un défaut naturel ou accidentel, ſoit phyſique, ſoit moral. *Eccli.* c. 3, ℣. 16, *peccata matris*, déſigne les infirmités d'une mère vieille & caduque. *Daniel*, c. 8, ℣. 13, appelle *peccatum deſolationis*, le triſte état de Jéruſalem & du Temple. *Joan.* c. 9, ℣. 34, les Juifs diſent à l'aveugle-né guéri par Jéſus-Chriſt : *in peccatis natus es totus ;* tu es né rempli de vices & de défauts. *Rom.* c. 8, ℣. 6, S. Paul demande ſi la loi eſt *un péché ?* c'eſt-à-dire ſi elle eſt défectueuſe, vicieuſe, ou pernicieuſe & cauſe du péché, &c. *Voyez* PÉCHÉ.

4°. L'on a grand ſoin de nous faire obſerver que l'Egliſe a ſolemnellement approuvé la doctrine que S. Auguſtin a ſoutenue contre les Pélagiens. Mais ſi cette doctrine eſt une palinodie, ſi elle eſt contraire à celle que ce Père a établie contre les Manichéens, l'Egliſe a dû condamner auſſi ſolemnellement cette dernière ; autrement elle a laiſſé entre les mains de ſes enfans le pour & le contre, par conſéquent un piége inévitable d'erreur. Or que l'on nous montre la cenſure qu'elle a portée contre les livres de ce ſaint Docteur qui attaquent les erreurs des Manichéens. Ceux qui dans tous les ſiècles ont loué ſes ouvrages, n'en ont excepté aucun.

Digitized by Google

5°. Ce ſeroit bien gratuitement & ſans aucune utilité que ce Père auroit abandonné ſes anciens principes pour réfuter les Pélagiens; cela n'étoit pas néceſſaire. De quoi ſervoit à Pélage d'argumenter ſur la notion du péché en général donnée par S. Auguſtin, pour nier le péché originel? Le ſaint Docteur avoit défini le péché actuel & perſonnel, au lieu qu'il s'agiſſoit d'un péché ou d'un vice habituel & héréditaire; la définition de l'un ne peut pas convenir à l'autre. Toute la difficulté portoit donc ſur le double ſens du mot *péché*. Pélage n'avançoit pas davantage en inſiſtant ſur la notion du libre arbitre, tel que le concevoit S. Auguſtin. Ce Père entendoit par là le pouvoir de choiſir entre le bien & le mal; Pélage vouloit que ce fût un penchant égal, une eſpèce d'équilibre de la volonté entre l'un & l'autre, une égale facilité de ſe porter à l'un ou à l'autre indifféremment. D'où il concluoit que ſi la grâce imprimoit à la volonté un mouvement vers le bien, elle détruiroit le libre arbitre. S. Auguſtin ſoutint avec raiſon que cet équilibre prétendu n'avoit exiſté que dans Adam, que le libre arbitre ainſi entendu n'avoit plus lieu dans ſes deſcendans, puiſque la concupiſcence les porte au mal & non au bien; qu'ainſi une grâce intérieure & prévenante eſt néceſſaire pour contrebalancer ce mauvais penchant, & rétablir ainſi le libre arbitre tel que Pélage le concevoit. Celui-ci ne raiſonnoit donc que ſur une idée fauſſe, contraire à ce que l'Ecriture-Sainte nous enſeigne touchant la corruption de l'homme.

Le ſaint Docteur n'en ſoutint pas moins que le libre arbitre, ou le pouvoir de choiſir le bien ou le mal, demeuroit toujours dans l'homme, puiſqu'il n'eſt entraîné néceſſairement ni par la grâce ni par la concupiſcence, & qu'il a le pouvoir de réſiſter à l'une ou à l'autre; il demeura donc conſtamment attaché au principe qu'il avoit poſé contre les Manichéens; ſavoir, qu'il n'y a plus de *volonté* ni de liberté où la nature & la néceſſité dominent, &c. Aujourd'hui de prétendus diſciples de ce Père enſeignent que ſuivant ſon ſyſtême la *volonté*, placée comme une balance entre le bien & le mal, eſt entraînée tantôt vers l'un par une grâce irréſiſtible, tantôt vers l'autre par une concupiſcence inſurmontable; & ils oſent appeler cette alternative de néceſſité, *le libre arbitre*.

On a beau dire qu'ils ne nient pas pour cela l'activité de la *volonté*, qu'ils ne prétendent pas faire de nous de purs automates, qu'ils n'en ſoutiennent pas moins que nous ſommes reſponſables de nos actions, &c., un eſprit ſenſé ne ſe paie point de contradictions; détruire d'une main ce que l'on établit de l'autre, heurter de front toutes les notions

Digitized by Google

du bons ſens, accumuler des ſophiſmes pour attribuer des abſurdités à S. Auguſtin, ce n'eſt plus le procédé d'un Théologien Catholique, mais d'un Hérétique opiniâtre.

Volonté de Dieu. Comme nous ne pouvons concevoir la nature & les opérations de Dieu que par analogie avec celles des créatures intelligentes, nous ſommes obligés de diſtinguer, dans cet être infiniment ſimple, l'entendement d'avec la *volonté*, & de lui attribuer des vouloirs ſemblables aux nôtres. Quoique cette *volonté* ſoit en Dieu, comme ſon entendement, un acte très-ſimple, cependant, pour aider à notre manière de concevoir, nous ſommes encore forcés de diſtinguer en Dieu différentes eſpèces de *volontés* ou de vouloirs, relativement aux différens objets, & cette diſtinction eſt néceſſaire pour concilier un grand nombre de Paſſages, ſoit de l'Ecriture-Sainte, ſoit des Pères de l'Egliſe.

1°. Les Théologiens diſtinguent en Dieu la *volonté de ſigne* & la *volonté de bon plaiſir* : ils entendent par la première tout ſigne extérieur qui ſemble nous annoncer que Dieu veut tel événement, quoiqu'il ne le veuille pas toujours; ces ſignes ſont le commandement, la défenſe, la permiſſion, le conſeil & l'opération; ils ſont renfermés dans ce Vers technique: *Præcipit & prohibet, permittit, conſulit, implet.* Il y en a des exemples dans l'Ecriture-Sainte. Ainſi Dieu commande au Patriarche Abraham d'immoler ſon fils Iſaac; cependant Dieu ne vouloit pas qu'Iſaac fût immolé en effet, puiſqu'il empêcha Abraham de conſommer ce ſacrifice, *Gen.* c. 22; il vouloit ſeulement qu'Abraham donnât cette preuve d'obéiſſance. Lorſque le Démon propoſe d'aller tromper le Roi Achab par la bouche des faux Prophètes, Dieu lui répond: *Vas & fais*, 3 *Reg.* c. 22, ℣. 22: cela n'exprime qu'une ſimple permiſſion. Il en étoit de même lorſque Jéſus-Chriſt dit à Judas: *Faites ce que vous voulez faire*, *Joan.* c. 13, ℣. 27 : le Sauveur n'avoit certainement pas le deſſein ni la volonté de confirmer ce traître dans ſon crime. Il conſeille à un jeune homme de vendre ſes biens & de le ſuivre, *Matt.* c. 19, ℣. 21; il ne prétendoit pas l'y obliger abſolument. Moïſe dit à Dieu, *Exode*, c. 5, ℣. 22, « pourquoi avez-» vous affligé ce Peuple? » L'intention de Dieu n'étoit pas de rendre le ſort de ſon Peuple plus malheureux, en demandant ſa délivrance à Pharaon, mais c'eſt ce qui étoit arrivé, &c.

La *volonté de bon plaiſir* eſt celle que Dieu a véritablement, & en vertu de laquelle il agit; ainſi Dieu veut que nous faſſions le bien puiſqu'il nous le commande, qu'il nous excite à le faire par ſa grâce, qu'il nous récompenſe quand nous le

faiſons, & qu'il nous punit lorſque nous ne le faiſons pas : aucun de ces ſignes n'eſt équivoque. Cependant Bayle & d'autres ſoutiennent que c'eſt une abſurdité d'admettre en Dieu des *volontés* oppoſées, ou des événemens contraires à ſa *volonté ;* la *volonté de ſigne*, diſent-ils, ſuppoſeroit un Dieu fourbe & menteur, une ſimple permiſſion de ſa part ſeroit ridicule ; à l'égard de Dieu permettre & vouloir poſitivement c'eſt la même choſe, &c. *Rep. au Prov.* 2e. part. c. 95 ; *Œuvr.* tom 3, p. 820 & ſuiv. ; *Entret. de Maxime*, 2e. part., c. 26, tom. 4, p. 82. Nous démontrerons ci-après la fauſſeté de tous ces principes.

2°. La *volonté* de bon plaiſir ſe diviſe en *volonté antécédente & volonté conſéquente ;* par la première on entend celle qui conſidère un objet en lui-même & en général, abſtraction faite des circonſtances particulières & perſonnelles ; on l'appelle auſſi *volonté de bonté & de miſéricorde.* Ainſi Dieu veut en général le ſalut de tous les hommes, puiſqu'il donne à tous des moyens d'y parvenir, mais abſtraction faite du bon & du mauvais uſage que chaque particulier fera de ces moyens. La *volonté conſéquente* eſt celle qui concerne ſon objet revêtu de toutes ſes circonſtances tant générales que particulières ; on la nomme auſſi *volonté de juſtice ;* ainſi, quoique Dieu veuille en général que tous les hommes ſoient ſauvés, lorſqu'il voit que tels & tels individus abuſeront des moyens de ſalut & y réſiſteront, il veut par juſtice les reprouver & les damner.

3°. L'on diſtingue encore en Dieu une *volonté abſolue & une volonté conditionelle ;* la première ne dépend d'aucune condition & n'en renferme aucune, elle a lieu dans toutes les choſes que Dieu fait ſeul, ſans le concours d'aucune *volonté* humaine ; telle a été la *volonté de Dieu* de créer le monde, de donner à l'homme un libre arbitre & telles autres facultés, &c. La ſeconde renferme une condition ; ainſi Dieu veut ſauver tous les hommes, ſous condition qu'ils le voudront eux-mêmes, c'eſt-à-dire, qu'ils coopéreront librement à la grâce qui leur ſera donnée, & qu'ils obſerveront ainſi les Commandemens de Dieu. Cette *volonté* eſt dans le fonds la même que la *volonté* antécédente.

4°. L'on appelle *volonté efficace* en Dieu celle qui a toujours ſon effet, c'eſt le cas de la *volonté* abſolue ; & *volonté inefficace* celle qui eſt privée de ſon effet par la réſiſtance de l'homme, c'eſt ce qui arrive ſouvent à la *volonté* conditionnelle.

Encore une fois les Théologiens ont été forcés de faire toutes ces diſtinctions pour accorder enſemble pluſieurs paſſages de l'Ecriture, & pour entendre le langage des Pères

Digitized by Google

de l'Egliſe. Dans un endroit de ſes lettres, S. Paul dit que Dieu veut ſauver tous les hommes, & il dit ailleurs que Dieu fait miſéricorde à qui il veut, & qu'il endurcit qui il lui plaît; dans l'un il demande : *Qui réſiſte à la volonté de Dieu?* dans l'autre il accuſe les Juifs d'y réſiſter : comment concilier tout cela?

Pour expliquer S. Paul, S. Auguſtin, l. *de Spir.* & *Litt.*, c. 33, n. 58, dit : « Dieu veut que tous les hommes ſoient » ſauvés & parviennent à la connoiſſance de la vérité; mais » ſans leur ôter le libre arbitre, ſelon le bon ou le mau- » vais uſage duquel ils ſeront jugés avec juſtice. Ainſi les » Infidèles, en refuſant de croire à l'Evangile, réſiſtent à » la *volonté de Dieu;* mais ils ne la ſurmontent point, puiſ- » qu'ils ſe privent du ſouverain bien, & qu'ils éprouve- » ront dans les ſupplices la puiſſance de celui dont ils ont » mépriſé les dons & la miſéricorde ». *Enchir. ad Laurent.*, c. 100 : « Quant à ce qui regarde les pécheurs, ils ont » fait ce que Dieu ne vouloit pas ; quant à la toute- » puiſſance de Dieu, ils n'en ſont pas venus à bout : » par cela même qu'ils ont agi contre ſa *volonté*, elle a » été accomplie à leur égard... ainſi ce qui ſe fait contre » ſa *volonté* ne ſe fait pas ſans elle ». L. *de Corrept. & Grat.*, c. 14, n. 43 : « Lorſque Dieu veut ſauver, aucune *volonté* » humaine ne lui réſiſte; car le vouloir & le non vouloir » ſont de telle manière au pouvoir de l'homme, qu'il » n'empêche pas la *volonté de Dieu*, & ne ſurmonte point » ſa puiſſance : ainſi Dieu fait ce qu'il veut de ceux mê- » mes qui font ce qu'il ne veut pas ». Ce Père conclut, *Enchir.*, c. 95 & 96, que rien ne ſe fait, à moins que Dieu ne le veuille, ou en le permettant, ou en le faiſant lui-même, & que l'un & l'autre lui eſt également aiſé.

Si dans ces divers endroits la *volonté de Dieu* étoit priſe dans le même ſens, ce ſeroit un tiſſu de contradictions; mais relativement au ſalut de l'homme il faut diſtinguer en Dieu au moins quatre *volontés*. 1°. La *volonté* créatrice, légiſlative & abſolue, par laquelle Dieu a voulu & veut que l'homme ſoit libre d'obéir ou de réſiſter à la loi, de faire le bien ou le mal; qu'il ſoit recompenſé quand il fait le bien, & puni quand il fait le mal : aucun pouvoir humain ne peut réſiſter à cette volonté. 2°. La *volonté* d'affection générale & paternelle par laquelle Dieu, en conſidération de la rédemption & des mérites de Jéſus-Chriſt, veut ſauver tous les hommes, leur donner, & donne en effet à tous des moyens de ſalut, non des moyens égaux & en même quantité, mais plus ou moins, ſelon qu'il lui plaît, de manière qu'ils puiſſent parvenir au ſalut, s'ils uſent de ces

moyens. Que l'on nomme cette *volonté* antécédente, conditionnelle, providence morale, &c., cela eſt égal, pourvu que l'on convienne qu'elle eſt réelle, ſincère & prouvée par les effets. 3°. La *volonté* de choix, de prédilection, de préférence, de prédeſtination, par laquelle Dieu veut plus efficacement ſauver certaines perſonnes que d'autres, & conſéquemment leur donne des grâces efficaces qui les conduiſent infailliblement au ſalut. A cette *volonté* l'homme ne réſiſte jamais, quoiqu'il ait le pouvoir d'y réſiſter. 4°. La ſimple permiſſion, par laquelle Dieu laiſſe l'homme uſer de ſon libre arbitre & réſiſter à la grâce, quoiqu'il pourroit l'en empêcher ; il ſeroit abſurde que Dieu ayant voulu créer l'homme libre, ne voulût pas qu'il fît uſage de ſa liberté. L'une de ces *volontés* dont nous parlons n'eſt jamais oppoſée à l'autre, aucune ne déroge à la toute-puiſſance de Dieu, ni à la liberté de l'homme.

Lorſque le pécheur réſiſte à la grâce, ſe rend coupable, encourt la damnation, il ne réſiſte ni à la première de ces *volontés*, ni à la troiſième, ni à la quatrième, mais il réſiſte certainement à la ſeconde. Il y auroit de l'abſurdité à ſuppoſer que quand Dieu donne à l'homme la grâce, il ne veut pas que l'homme y correſponde, & que quand celui-ci réſiſte, c'eſt que Dieu n'a pas voulu qu'il y conſentît, il l'a permis & non voulu poſitivement. S. Paul, ni S. Auguſtin ne l'ont jamais entendu autrement.

Ce qu'ils ont dit l'un & l'autre devient clair & ſe concilie très-bien par les diſtinctions que nous avons faites, & ſi l'on avoit toujours commencé par là, on auroit prévenu un grand nombre de diſputes. S. Paul dit que Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés & parviennent à la connoiſſance de la vérité, parce que Jéſus-Chriſt s'eſt livré pour la rédemption de tous, 1 *Tim.*, c. 2, ℣. 4. Puiſque c'eſt Dieu lui-même qui nous a donné cette précieuſe victime, parce qu'il a aimé le monde, *Jean*, c. 3, ℣. 16 : la ſincérité de cette *volonté* ne peut pas être mieux prouvée. Mais cette *volonté* générale ne déroge en rien à la *volonté* particulière par laquelle Dieu veut accorder la grâce efficace de la foi à un certain nombre d'hommes, pendant qu'il en laiſſe d'autres dans l'endurciſſement & dans l'infidélité ; c'eſt dans ce ſens qu'il fait miſéricorde à qui il veut, *Rom.* c. 9, ℣. 15 & 18. Mais cette miſéricorde particulière ne porte aucune atteinte à la miſéricorde générale par laquelle il accorde à tous des moyens de ſalut par leſquels ils pourroient parvenir à la grâce de la foi, s'ils n'y réſiſtoient pas. Ce que Dieu donne de plus à l'un ne diminue en rien la meſure de ce qu'il réſerve à l'autre.

Digitized by Google

Perſonne ſans doute ne réſiſte à cette *volonté* de choix & de prédilection que S. Paul appelle *miſéricorde*; car qui peut empêcher Dieu de faire plus de bien à tel homme, ou à tel peuple, qu'à tel autre, *ou qui a droit de conteſter avec Dieu? ibid.*, ℣. 20. C'eſt comme ſi l'on diſputoit à un potier la liberté de faire un vaſe plus beau ou plus précieux qu'un autre, ℣. 21. Celui qui reçoit plus de grâces n'a donc aucun ſujet de s'enorgueillir, & celui qui en reçoit moins n'a aucun ſujet de ſe plaindre, parce que Dieu lui en accorde toujours aſſez pour qu'il ſoit inexcuſable quand il pèche. S. Paul donne pour exemple de cette conduite de Dieu le choix qu'il a fait de la poſtérité de Jacob, par préférence à celle d'Eſaü, pour en faire ſon peuple, *ibid.*, ℣. 11. C'eſt la prédeſtination à la grâce.

Aucun homme ne réſiſte non plus aux grâces de choix, aux grâces efficaces que Dieu donne à qui il lui plaît, quoique tout homme ait un vrai pouvoir d'y réſiſter, parce qu'en les donnant Dieu prévoit avec une certitude infaillible que l'homme n'y réſiſtera pas. Mais, ſelon S. Paul, les Incrédules réſiſtent à la *volonté* que Dieu a de les ſauver & aux grâces qu'il leur donne, ſuivant ces paroles d'Iſaïe, c. 65, ℣. 2 : « J'ai étendu tout le jour les bras vers un » Peuple incrédule, & qui me réſiſte », *Rom.*, c. 10, ℣. 21. S. Auguſtin n'a rien dit de plus que S. Paul, on doit donc l'entendre de même.

Mais certains Théologiens s'y oppoſent; ce Père, diſent-ils, n'a point admis cette *volonté* d'affection générale, cette prétendue *volonté* antécédente, conditionnelle, &c., de ſauver tous les hommes que l'on ſuppoſe en Dieu, & en vertu de laquelle Dieu donne la grâce à tous les hommes. Lorſque les Pélagiens lui ont objecté le paſſage de S. Paul; *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés*, &c., il l'a expliqué. Cela ſignifie, dit-il, que Dieu veut en ſauver quelques-uns de toutes les nations, de toutes les conditions, de tous les ſiècles, ou qu'aucun homme n'eſt ſauvé qu'autant que Dieu le veut, *Epiſt.* 217 *ad Vital.*, c. 6, n. 19; *L. de Correpț. & Grat.*, c. 14, n. 44; *Enchir. ad Laurent.* c. 103, &c. Il a regardé la *volonté* générale & conditionnelle comme une fiction des Pélagiens, & il l'a réfutée de toutes ſes forces.

Nous répondons que l'on ne prendra jamais le vrai ſens de S. Auguſtin, ſi l'on ne commence par ſavoir ce qu'enſeignoient les Pélagiens. Par les paroles de S. Paul, ils entendoient que Dieu veut ſauver tous les hommes également & indifféremment, ſans aucune prédilection pour les uns plutôt que pour les autres, ils rejetoient toute *volonté* de choix & de prédeſtination; les Sémi-Pélagiens faiſoient

Digitized by Google

de même, *Epiſt. S. Proſp. ad Auguſt.*, n. 4; *Carm. de Ingratis*, c. 8; S. Fulgent., l. *de Incarn. & Grat.*, c. 29; Fauſte de Riez, l. 1 *de Lib. arb.* c. 17. Ils en concluoient que Dieu offre donc la grâce également à tous, & qu'il la donne en effet à tous ceux qui s'y diſpoſent par leur libre arbitre, & qui n'y mettent point d'obſtacle, S. Auguſt. *Epiſt.* 117 *ad Vital.*, c. 6, n. 19; l. *de Grat. Chriſti*, c. 31, n. 33 & 34; l. 4, *contra Julian.*, c. 8; *Epiſt. Pelagii ad Innocent. I*, &c. on ſait d'ailleurs quelles grâces admettoient les Pélagiens, la Loi de Jéſus-Chriſt, ſa Doctrine, ſes Exemples, ſes Promeſſes, & la Rémiſſion des péchés ou la Juſtification; jamais ils n'ont admis de grâce actuelle intérieure, S. Auguſtin le leur a encore reproché dans ſon dernier ouvrage. Voici donc comme ils raiſonnoient : ſelon S. Paul, *Dieu veut ſauver tous les hommes*, donc il a donné à tous des forces naturelles, ſuffiſantes pour ſe diſpoſer au ſalut, donc il accorde les grâces ou les moyens de ſalut, tels que la connoiſſance de Jéſus-Chriſt, de ſa Loi, de ſa Doctrine, la Rémiſſion des péchés & la Juſtification, à tous ceux qui s'y diſpoſent par le bon uſage de leur libre arbitre, ou du moins qui n'y mettent point d'obſtacle.

S. Auguſtin rejette avec raiſon la *volonté générale* de Dieu ainſi entendue, parce qu'elle exclut la prédeſtination des Elus enſeignée par S. Paul. Il ſoutient 1°. que la *volonté* efficace d'accorder la foi & la juſtification n'a lieu qu'à l'égard de ceux que Dieu y a prédeſtinés, par conſéquent d'un certain nombre d'hommes de toutes les nations, de toutes les conditions & de tous les ſiècles; & cela eſt exactement vrai. 2°. Il le prouve dans ſon livre de la *Prédeſtination des Saints* & ailleurs, par l'exemple d'un grand nombre d'enfans auxquels Dieu n'accorde ni le Baptême, ni la juſtification; quoiqu'ils ſoient incapables d'y mettre obſtacle, ni de s'y diſpoſer. Il en conclut que la *volonté de Dieu*, telle que la concevoient les Pélagiens, n'eſt ni générale, ni indifférente, ni égale en faveur de tous : cela eſt encore évident. 3°. Comme les Pélagiens entendoient par *volonté conditionnelle* la *volonté* de donner à tous la foi & la juſtification, s'ils s'y diſpoſent par leurs forces naturelles, & s'ils n'y mettent pas obſtacle, Saint Auguſtin rejette encore cette prétendue condition : il ſoutient que la vocation à la Foi & à la Juſtification eſt un choix gratuit de Dieu, indépendant de toute diſpoſition & de tout mérite naturel de l'homme; c'eſt un dogme catholique, & que nous profeſſons encore.

Il y a donc deux manières de concevoir la *volonté conditionnelle*, l'une fauſſe & erronée, l'autre vraie & orthodoxe;

Digitized by Google

doxe ; la première conſiſte à dire, comme les Pélagiens & les Sémi-Pélagiens, que Dieu veut ſauver tous les hommes *s'ils le veulent*, c'eſt-à-dire, s'ils préviennent la grâce, s'ils la déſirent, s'ils s'y diſpoſent par leurs forces naturelles ; voilà ce que S. Auguſtin a réfuté. L'autre, par *s'ils le veulent*, entend, s'ils correſpondent à la grâce qui les prévient toujours, & qui leur eſt accordée gratuitement en conſidération de la Rédemption & des Mérites de Jéſus-Chriſt. C'eſt ce que S. Auguſtin a conſtamment ſoutenu & enſeigné ; *voyez* Grace, §. 3. Ceux qui confondent malicieuſement ces deux ſens ou ces deux eſpèces de *volontés conditionnelles*, & qui ſoutiennent que l'une & l'autre ſont contraires à la Doctrine de S. Auguſtin, ſont des impoſteurs.

Le Saint Docteur poſe pour principe, 1°. que la grâce pélagienne, c'eſt-à-dire, la connoiſſance de la Loi & de la Doctrine de Jéſus-Chriſt, la Rémiſſion des péchés ou la Juſtification, n'eſt pas accordée à tous, & il le prouve par l'exemple des enfans dont les uns reçoivent la grâce du Baptême, pendant que les autres en ſont privés ; qu'ainſi la *volonté de Dieu* de donner cette grâce n'eſt pas générale & indifférente à l'égard de tous ; 2°. que Dieu la donne par un décret de prédeſtination très-libre & très-gratuit, & non en conſidération des mérites ou des bonnes diſpoſitions de ceux qui la reçoivent, puiſque les enfans ſont également incapables de s'y diſpoſer & d'y mettre obſtacle. Nous le ſoutenons de même.

S'enſuit-il de là que Dieu ne donne pas à tous les adultes des grâces actuelles intérieures purement gratuites qui préviennent toutes les bonnes diſpoſitions de la volonté, & qui les produiſent, qui ſont plus ou moins prochaines, puiſſantes & abondantes, ſelon qu'il plaît à Dieu, mais qui de près ou de loin peuvent les conduire au ſalut ? Si Dieu le fait, comme nous l'avons prouvé au mot *Grâce*, §. 3, il eſt exactement vrai qu'en Dieu la *volonté* de ſauver tous les hommes eſt *générale*, puiſqu'elle n'excepte perſonne ; qu'elle eſt *ſincère*, puiſqu'elle donne des moyens ; qu'elle eſt *antécédente*, ou antérieure à la préviſion du bon ou du mauvais uſage que l'homme fera de la grâce ; qu'elle eſt *conditionnelle*, puiſque ſi l'homme réſiſte à la grâce, il ne ſera pas ſauvé. Nier cette *volonté* & ces grâces, c'eſt ſoutenir que Dieu ne veut pas que le ſalut ſoit poſſible à tous, qu'il n'eſt pas le Père & le Bienfaiteur de tous ; que Jéſus-Chriſt n'a pas mérité & obtenu des grâces pour tous, qu'il n'eſt pas le Sauveur & le Rédempteur de tous. Attribuer cette Doctrine à S. Auguſtin, c'eſt ſuppoſer qu'au lieu de réfuter complettement les Pélagiens, il a favoriſé une de leurs

Digitized by Google

erreurs; jamais ces Hérétiques n'ont voulu reconnoître la néceſſité ni l'exiſtence de la grâce intérieure, ils étoient donc bien éloignés de prétendre que Dieu la donne à tous.

Faute d'avoir fait toutes ces obſervations, les Théologiens Catholiques d'un côté, les Hérétiques de l'autre, ſe ſont partagés ſur la manière d'entendre & d'expliquer la *volonté générale* de Dieu de ſauver tous les hommes.

Parmi les premiers, quelques-uns, comme Hugues de S. Victor, Robert Pullus, &c., diſent que la *volonté de Dieu* de ſauver tous les hommes n'eſt qu'une *volonté* de ſigne, parce qu'ils n'admettent en Dieu de *volonté* vraie & réelle que celle qui eſt efficace ou qui s'accomplit; or, diſent-ils, la *volonté* de laquelle nous parlons ne s'accomplit pas, puiſqu'un très-grand nombre d'hommes ne ſont pas ſauvés: cependant ils reconnoiſſent qu'en vertu de cette *volonté* Dieu donne à tous les hommes des moyens ſuffiſans pour ſe ſauver. Mais c'eſt abuſer des termes, d'appeler *volonté de ſigne*, ou ſeulement apparente, celle qui produit deux très-grands effets: le premier, de donner à tous des moyens ſuffiſans pour ſe ſauver; le ſecond, de ſauver en effet un très-grand nombre d'hommes. Cela ne s'accorde pas d'ailleurs avec la raiſon que donne S. Paul de cette *volonté de Dieu*, qui eſt que Jéſus-Chriſt s'eſt livré *pour la rédemption de tous*. Il eſt bien plus ſimple de nommer cette *volonté conditionnelle*, puiſqu'elle renferme une condition; mais elle n'en eſt pas pour cela moins réelle ni moins ſincère.

D'autres, comme S. Bonaventure & Scot, diſent que cette *volonté* eſt en effet vraie, réelle & de bon plaiſir, mais qu'elle n'a pour objet que les moyens ou les grâces qui précèdent le ſalut, & non le ſalut lui-même; c'eſt pour cela qu'ils l'appellent *volonté antécédente*. Il ne reſte plus qu'à nous faire comprendre comment Dieu qui veut les moyens ne veut pas la fin; ſuivant notre manière ordinaire de concevoir, un être intelligent veut les moyens pour la fin, & la fin avant les moyens.

Sylvius, Eſtius, Bannès & d'autres prétendent que la *volonté* dont nous parlons n'eſt pas proprement & formellement en Dieu, mais ſeulement virtuellement & éminemment, parce que Dieu, ſource infinie de bonté & de miſéricorde, offre à tous les hommes des moyens généraux & ſuffiſans de ſalut. Nous ſoutenons que non-ſeulement Dieu *offre* ces moyens, mais qu'il les donne; & comme Dieu veut réellement, proprement & formellement tout ce qu'il fait, ſans doute il veut les donner, & il ne le voudroit pas, s'il ne vouloit pas réellement & formellement la fin pour laquelle il les donne. Le verbiage de Sylvius, &c., ne peut ſervir

qu'à obſcurcir le langage clair, net & très-intelligible de l'Ecriture-Sainte.

Voſquez & quelques autres diſtinguent entre les adultes & les enfans; il prétend que Dieu veut réellement & ſincèrement, mais conditionnellement, le ſalut des adultes, & qu'en conſéquence il donne à tous les moyens d'y parvenir; mais qu'on ne peut pas dire la même choſe des enfans morts dans le ſein de leur mère, & auxquels on n'a pas pu conférer le Baptême. Boſſuet ſemble avoir adopté ce ſentiment, *Défenſe de la Tradit. & des SS. Pères*, l. 9, c. 22, t. 2, *in*-12, p. 213. Quand on conſidère que les enfans morts ſans baptême dans les divers pays du monde ſont au moins le quart du genre humain, il eſt bien dur d'exclure de la miſéricorde de Dieu & de la rédemption générale une partie ſi conſidérable de notre eſpèce, malgré la généralité des termes dont ſe ſervent ſur ce ſujet les Ecrivains ſacrés. A la vérité nous ne voyons pas comment ſe vérifie à leur égard la *volonté de Dieu* de ſauver tous les hommes, ni l'univerſalité de la grâce de la rédemption; mais nous ne la voyons guères mieux à l'égard des Peuples barbares & ſauvages qui n'ont jamais ouï parler de Jéſus-Chriſt. Faut-il pour cela contredire l'Ecriture-Sainte ou y donner des explications forcées, & s'égarer dans des ſyſtêmes inintelligibles? Ce n'eſt pas-là le ſeul myſtère de la conduite ſurnaturelle de la Providence.

Auſſi le très-grand nombre des Théologiens modernes n'héſitent pas de ſoutenir que Dieu veut d'une *volonté* antécédente, réelle, ſincère & formelle, mais conditionnelle, le ſalut de tous les hommes, ſans excepter les réprouvés, ni les enfants morts ſans baptême; que Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous, & que tous ont part plus ou moins au bienfait de la rédemption, quoique nous ne puiſſions dire en détail en quelle manière & juſqu'à quel point tous y participent. Ils conviennent cependant que Dieu veut d'une *volonté* conſéquente le ſalut des ſeuls Elus; qu'à leur égard Dieu a eu une *volonté* de prédilection, en conſéquence de laquelle il leur a donné des moyens plus puiſſans, & des grâces plus efficaces qu'aux autres. C'eſt la Doctrine du Concile de Trente qui a dit: *ſſ.* 5, c. 3, « Quoique Jéſus-Chriſt ſoit » mort pour tous, tous néanmoins ne reçoivent pas le bien- » fait de ſa mort » qui eſt le ſalut. C'eſt auſſi celle de S. Paul qui enſeigne, 1 *Tim.* c. 4, ℣. 10, que « Dieu eſt » le Sauveur de tous, principalement des Fidèles. »

Parmi les hétérodoxes, nous avons vu que les Pélagiens & les Sémi-Pélagiens admettoient en Dieu une *volonté* égale & indifférente de ſauver tous les hommes, ſans diſtinction & ſans aucune prédilection pour les uns plutôt que pour

Digitized by Google

les autres, ils rejetoient par conſéquent toute prédeſtination : les Sociniens ſont dans le même ſentiment. Les Prédeſtinatiens donnèrent dans l'excès oppoſé, ils prétendirent que Dieu ne vouloit réellement ſauver que les prédeſtinés; que Jéſus-Chriſt n'étoit mort que pour eux; que Dieu, par un décret antécédent & abſolu, avoit deſtiné tous les autres à la damnation : Calvin a enſeigné cette même erreur avec toute l'opiniâtreté poſſible, Janſénius n'a fait que la pallier. Tous ont prétendu que c'étoit le ſentiment de S. Auguſtin; mais nous avons fait voir que c'eſt une calomnie, que tous ont donné un ſens faux & erroné aux paſſages qu'ils ont tirés de ce célèbre Père de l'Egliſe.

Après avoir lu ſes divers Ouvrages avec toute l'attention & la droiture poſſibles, il nous a paru que ſi les Théologiens avoient examiné de plus près les différentes branches de l'héréſie des Pélagiens, ils auroient mieux pris le ſens des expreſſions du Saint Docteur, & qu'ils auroient moins embarraſſé la queſtion que nous traitons. Il ne nous reſte qu'à répondre aux ſophiſmes par leſquels Bayle & les Incrédules ſes Diſciples ont attaqué la manière dont nous concevons les différentes *volontés de Dieu*.

Ils diſent que nous ſuppoſons en Dieu des *volontés* oppoſées; c'eſt une fauſſeté. Nous avons fait voir qu'il n'y a aucune oppoſition entre ces deux choſes; ſavoir, que Dieu veuille ſincèrement le ſalut de l'homme, & lui donne en conſéquence les moyens d'y parvenir; que cependant il lui laiſſe le pouvoir de réſiſter à ces moyens & d'en abuſer, parce qu'il veut que l'homme demeure libre, & que ſon obéiſſance ſoit méritoire.

La replique de Bayle eſt que Dieu, ſans nuire à la liberté de l'homme, peut le conduire infailliblement au ſalut par une ſuite de grâces efficaces. Dieu le peut ſans doute, mais s'il le faiſoit, il n'y auroit plus de différence entre ce que nous ferions par l'impulſion de la grâce, à ce que nous faiſons par inſtinct, or les effets de l'inſtinct ne ſont pas libres. Le ſeul ſigne que nous ayons pour diſtinguer la néceſſité d'avec la contingence ou la liberté, eſt que la première eſt toujours uniforme, & que la ſeconde eſt variable. Nous défions Bayle & tous les autres Philoſophes de nous indiquer une autre différence entre l'une & l'autre.

Il prétend que la *volonté de Dieu* de ſauver n'eſt pas ſincère. Un Roi, dit-il, un Magiſtrat, un Légiſlateur ne ſont pas cenſés vouloir l'obſervation des lois, à moins qu'ils ne faſſent *tout ce qu'ils peuvent* pour en prévenir & en empêcher l'infraction; donc nous devons juger de même à l'égard de Dieu : nous avons démontré dix fois l'abſurdité de cette

Digitized by Google

comparaiſon. Un Roi, un Légiſlateur, &c., ſont des agens bornés, il n'y a donc aucun inconvénient à exiger d'eux qu'ils faſſent *tout ce qu'ils peuvent* pour venir à bout d'un deſſein, & pour prouver la ſincérité de leur volonté; à l'égard de Dieu cela eſt abſurde, puiſque Dieu eſt à l'infini & que ſon pouvoir eſt ſans bornes. C'eſt le même ſophiſme que Bayle n'a ceſſé de répéter pour prouver que Dieu n'eſt pas bon à l'égard de ſes Créatures, puiſqu'il ne leur fait pas *tout le bien qu'il peut*. *Voyez* Bonté de Dieu, Mal, &c.

Lorſqu'il dit qu'il eſt abſurde d'admettre des événemens contraires à la *volonté de Dieu*, il joue ſur la même équivoque & retombe dans le même inconvénient. Rien ne peut ſe faire contre la *volonté abſolue de Dieu*, puiſque par ſa puiſſance infinie il peut diſpoſer des événemens comme il lui plaît; mais relativement au ſalut de l'homme, la véritable abſurdité eſt de vouloir que Dieu l'opère par une *volonté abſolue*, pendant qu'il veut que l'homme y coopère librement : c'eſt alors qu'il y auroit en Dieu deux *volontés* oppoſées & contradictoires.

Il n'eſt pas vrai non plus qu'à l'égard de Dieu *vouloir* & *permettre* ſoit la même choſe. Dieu veut ſincèrement & poſitivement que l'homme faſſe le bien puiſqu'il le lui commande; qu'il lui en donne les forces par la grâce; qu'il le récompenſe pour l'avoir fait; qu'il le menace & le punit lorſqu'il fait le mal : une *volonté* ſincère ne peut être prouvée par des effets plus poſitifs. Dieu cependant *permet* que l'homme faſſe le mal, c'eſt-à-dire, qu'il ne l'empêche pas, & qu'il n'uſe pas de ſon pouvoir abſolu pour l'en préſerver. Cela ne ſignifie point qu'il lui en donne la permiſſion poſitive, la licence ou le congé; alors il ne pourroit le punir avec juſtice : c'eſt encore une équivoque du mot *permettre*, par laquelle il ne faut pas ſe laiſſer tromper. *Voyez* Permission, Salut, &c.

Enfin il eſt faux que ce qui s'appelle *volonté de ſigne* ſuppoſe un Dieu trompeur & menteur : ce ne fut jamais un menſonge de mettre la vertu & la ſoumiſſion de l'homme à l'épreuve. Lorſque Dieu commanda à Abraham d'immoler ſon fils, il ſavoit déja ſans doute que ce Patriarche ſe mettroit en devoir d'obéir, & c'eſt ce que Dieu vouloit en effet; mais Abraham, loin de craindre que Dieu ne le trompât, crut fermement que Dieu lui ayant donné ce fils par un miracle, en feroit plutôt un ſecond pour le reſſuſciter que de manquer à ſes promeſſes : c'eſt le témoignage que lui rend S. Paul, *Hébr.* c. 11, ℣. 19. Il en eſt de même des autres exemples d'une *volonté de ſigne*, que nous avons cités dans l'Ecriture-Sainte. *Voyez* Épreuve, Tentation.

L'on nous ſaura peut-être mauvais gré d'avoir répété dans le préſent article une bonne partie de ce que nous avons déja dit aux mots Grace, Rédemption, Salut, &c.; mais le Dogme Catholique dont il eſt ici queſtion eſt ſi important, ſi néceſſaire pour exciter en nous la confiance en Dieu, la reconnoiſſance envers Jéſus-Chriſt, le courage dans la pratique de la vertu, l'eſpérance même néceſſaire pour ſortir de l'état du péché, que l'on ne ſauroit le prouver & l'inculquer avec trop de ſoin; & puiſque certains Théologiens ne ceſſent de l'attaquer de toutes manières, nous ne devons pas nous laſſer de le défendre.

VOLUPTÉ. Epicure faiſoit conſiſter le ſouverain bonheur de l'homme dans la *volupté*. Nous n'entrerons pas dans la queſtion de ſavoir s'il entendoit ſous ce nom les plaiſirs ſenſuels, plutôt que l'heureuſe tranquillité d'une ame vertueuſe; la plus grande grâce que l'on puiſſe lui faire eſt de ſuppoſer qu'il n'excluoit de l'idée du bonheur aucune eſpèce de contentement & de bien-être. Comme il n'admettoit point d'autre vie que celle-ci il ne pouvoit guère embraſſer un autre ſyſtême; auſſi les Philoſophes qui ont ſuivi l'une de ces opinions, n'ont jamais manqué d'adopter l'autre, elles ſe tiennent néceſſairement.

Jéſus-Chriſt venu pour révéler aux hommes la vie à venir & l'immortalité, 2 *Tim.* c. 1, ℣. 10, leur apprend que le ſouverain bonheur de l'homme conſiſte dans la vertu, parce qu'elle ſeule peut le rendre digne du bonheur éternel. Ainſi la vie préſente n'étant qu'une préparation & une épreuve de vertu pour la vie à venir, ce n'eſt pas ici-bas qu'il faut chercher le bonheur. Conſéquemment Jéſus-Chriſt nomme heureux ceux qui ont l'eſprit & le cœur détaché des richeſſes; ceux qui pratiquent la douceur, la miſéricorde, la pureté du cœur; qui procurent la paix; qui ſouffrent patiemment la perſécution des méchans & les afflictions que Dieu nous envoie, *Matt.* c. 5, ℣. 3. Il condamne donc la *volupté*, parce qu'elle énerve l'homme & le rend incapable de vertu; il prédit le malheur à ceux qui ſe flattent d'être heureux par la poſſeſſion des richeſſes, par les plaiſirs des ſens, par les éloges & les applaudiſſemens des hommes, qui font ſemblant d'être vertueux afin d'être admirés, *Luc*, c. 6, ℣. 24; c. 11, ℣. 42. Tout cela ſe ſuit; l'une de ces leçons eſt la conſéquence de l'autre.

Les Epicuriens, dont le nombre ſera toujours très-grand dans le monde, ne peuvent goûter cette morale, ils cherchent même à la rendre odieuſe. Il eſt impoſſible, diſent-ils, qu'un Dieu bon ait mis au monde des Créatures pour les

Digitized by Google

rendre malheureuſes ; qu'il leur ait donné le beſoin du plaiſir & leur en ait interdit l'uſage ; qu'il leur faſſe acheter le bonheur éternel par des privations & des ſouffrances continuelles.

Ainſi, ſuivant leur opinion, un Dieu bon devoit attacher le bonheur à l'animalité plutôt qu'à la vertu ; aux plaiſirs des ſens, que l'homme partage avec les animaux, plutôt qu'à la force de l'ame, qui l'élève au-deſſus des brutes. Dans ce cas, Dieu a eu tort de donner une ame aux hommes, il ne devoit créer que des êtres purement ſenſitifs ; la raiſon, l'intelligence, le ſens moral qu'il leur a donnés, ſont les plus pernicieux de tous les dons. Ces Philoſophes ſublimes nous permettront de penſer autrement ; de juger qu'un Dieu, tel qu'ils le voudroient, ne ſeroit pas un Être bon, mais un Ouvrier inſenſé & méchant.

Au défaut de la raiſon, qu'ils n'écoutent point, ils devroient du moins conſulter l'expérience : elle date d'environ ſix mille ans. Peut-on citer dans l'Univers un homme qui ait trouvé dans la *volupté* le bonheur qu'il cherchoit ? Salomon, qui ne s'en étoit refuſé aucune, atteſte qu'il n'y a trouvé que vanité & affliction d'eſprit, *Eccléſ.* c. 2, ℣. 11 : nous doutons qu'aucun Epicurien ait pu s'en procurer autant que lui. D'autre part, y a-t-il jamais eu un homme qui ſe ſoit repenti d'avoir été vertueux, ou qui, après avoir paſſé d'une vie voluptueuſe à une vie chrétienne, ait regretté ſon premier état & ſes anciennes habitudes ? Enfin, il n'eſt pas vrai que Dieu nous ait interdit l'uſage des plaiſirs raiſonnables & innocens, il n'en défend que l'excès & l'abus ; il ne veut pas que nous y cherchions notre bonheur, parce qu'il n'y en a pas, & parce que nous ſerions toujours en danger d'y perdre la vertu.

L'homme n'eſt pas le maître d'avoir du plaiſir quand il le veut, mais il ne tient qu'à lui d'être vertueux quand il lui plaît : de l'aveu de tous ceux qui en ont fait l'expérience, la ſatisfaction conſtante que nous procure la vertu, vaut mieux à tous égards que l'ivreſſe paſſagère dans laquelle nous plonge la *volupté*. La vertu ne paroît triſte & contraire au plaiſir que quand on ne l'a jamais pratiquée : « Venez, di» ſoit un Roi ſage, venez éprouver combien le Seigneur » eſt doux ; combien eſt heureux l'homme qui eſpère en » lui » : *Pſ.* 33, ℣. 9. Jéſus-Chriſt répète aux hommes cette invitation « Venez à moi, vous tous qui êtes chargés & fa» tigués, je vous ſoulagerai. Prenez mon joug, apprenez » de moi à être doux & humbles de cœur, vous trouverez » le repos de vos ames ; mon joug eſt doux & mon fardeau » eſt léger » : *Matt.* c. 11, ℣. 28. Vouloir être heureux dans

Digitized by Google

ce monde par la *volupté*, & heureux dans l'autre par la vertu, ſont deux déſirs contradictoires. *Voyez* PLAISIR.

U R

URIM & THUMMIM, *voyez* ORACLE.

URSULINES, Religieuſes inſtituées à Breſce en Lombardie, l'an 1537, par la B. Angèle, femme pieuſe de cette Ville. Ce ne fût d'abord qu'une Congrégation de Filles & de Veuves qui ſe conſacroient à l'éducation chrétienne des jeunes perſonnes de leur ſexe. Paul III, convaincu de l'utilité de cet Inſtitut, l'approuva l'an 1544, ſous le nom de Compagnie de Sainte Urſule. En 1572, Grégoire XIII l'érigea en Ordre religieux, ſous la Règle de S. Auguſtin, à la ſollicitation de S. Charles Borromée, & obligea ces Filles à la clôture. Aux trois vœux de Religion elles en ajoutèrent un quatrième, de s'occuper à l'inſtruction gratuite des enfans de leur ſexe.

Leur premier établiſſement en France ſe fit à Aix en Provence, l'an 1594, avec la permiſſion de Clément VIII. En 1608, l'on en fit venir deux filles pour en former une maiſon à Paris; elles y furent fondées en 1611, par Madeleine Lhuillier, dame de Sainte Beuve. Paul V approuva cet établiſſement l'an 1612, & il fut autoriſé cette même année par Lettres patentes du Roi. La maiſon de Paris, rue S. Jacques, a été le berceau & le modèle de toutes celles qui ont été fondées depuis dans le Royaume ou ailleurs. L'utilité de cet Ordre l'a fait multiplier promptement; il eſt actuellement diviſé en onze Provinces, dont celle de Paris contient quatorze Monaſtères : on en compte près de trois cents en France.

Il paroît qu'en 1572, lorſque Grégoire XIII fit des *Urſulines* un Ordre Religieux, quelques-unes de leurs Communautés ne voulurent point changer de régime, mais demeurer dans le même état dans lequel elles avoient été inſtituées par la B. Angèle de Breſce, & qu'il y en eut qui s'établirent ainſi en Bourgogne. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en 1606 la Mère Anne de Saintonge de Dijon en forma des maiſons en Franche-Comté, où elles ſont encore; elles ne gardent point la clôture, quoiqu'elles vivent très-retirées, & ne font vœu de ſtabilité qu'après un certain nombre d'années; elles ſont vêtues comme l'étoient les veuves dans cette Province il y a deux cents ans, & elles tiennent des Ecoles de Charité comme les *Urſulines* cloîtrées.

USAGES ECCLÉSIASTIQUES ou RELIGIEUX, *voyez* OBSERVANCE.

Digitized by Google

USURE, intérêt de l'argent prêté. Il faut conſulter le *Dictionnaire de Juriſprudence* pour avoir une notion des différentes eſpèces d'*uſure* pratiquées chez les anciens Peuples, afin de prendre le vrai ſens des Canons de l'Egliſe qui les ont proſcrites, de concert avec les Loix Impériales.

Nous ne prendrons pas ſur nous de décider la queſtion célèbre qui eſt encore agitée entre les Théologiens, pour ſavoir ſi l'*uſure* légale ou l'intérêt tiré du prêt de Commerce eſt légitime, ou ſi c'eſt une injuſtice qui emporte toujours l'obligation de reſtituer. Cette queſtion a été traitée fort au long par un Juriſconſulte dans l'ancienne Encyclopédie. Comme elle tient au droit naturel & à la politique auſſi-bien qu'à la Théologie morale, & qu'il n'eſt pas poſſible de ſéparer les argumens théologiques, pour ou contre, d'avec les autres, nous devons laiſſer à ceux qui ſont chargés de cette partie le ſoin d'éclaircir cette importante queſtion. Tout ce que nous pouvons dire, c'eſt qu'après avoir lu pluſieurs traités compoſés ſur ce ſujet par des hommes très-inſtruits, nous n'avons pas été ſatisfaits, & qu'aucun des argumens allégués par ceux qui condamnent le prêt de Commerce, ne nous a paru démonſtratif & ſans replique.

1°. La plupart des raiſons ſur leſquelles ils ſe fondent, nous ſemblent prouver autant contre les intérêts d'une rente perpétuelle, que contre ceux que l'on tire d'un prêt paſſager dont le terme eſt fixé. On ſait avec quelle rigueur les Caſuiſtes s'élevèrent d'abord contre les contrats de conſtitution de rente; lorſque le débiteur rembourſoit de ſon plein gré au bout de vingt ans, il paroiſſoit fort injuſte que le créancier reçût ſon capital entier, & gardât encore une pareille ſomme qu'il avoit reçue par les intérêts : cependant perſonne n'eſt plus tenté de regarder cet accroiſſement comme uſuraire & illégitime.

2°. Nous ne voyons pas que l'on puiſſe tirer beaucoup d'avantage du paſſage de l'Evangile, *Luc*, c. 6, ℣. 35 : » Faites du bien, & prêtez ſans en rien eſpérer. » C'eſt un précepte de charité ſans doute en faveur de ceux qui ſont dans le beſoin & qui empruntent pour ſe ſoulager; mais ce n'eſt plus le cas du Négociant, qui emprunte une ſomme pour en tirer du profit. Si on veut l'entendre autrement, l'on aura de la peine à concilier ces paroles avec les ſuivantes, ℣. 38, « Donnez, & l'on vous donnera »; avec la parabole des talens, *Matt.* c. 25, ℣. 27, & *Luc*, c. 19, ℣. 23; enfin avec la loi du Deut. c. 23, ℣. 19 : « Vous » ne prêterez point à *uſure* à vos frères, mais aux étran» gers. » Si toute *uſure* étoit un crime, Dieu ne l'auroit pas plus permiſe aux Juifs à l'égard des étrangers, qu'à l'é-

gard de leurs frères. Lorſque David, *Pſ.* 14, ℣. 5, met au rang des juſtes celui qui ne trompe point ſon prochain par de faux ſermens, qui ne prête point ſon argent à *uſure*, qui ne reçoit point de préſens pour opprimer un innocent; par *prochain* il entend évidemment un Juif. D'autre part, l'Auteur de l'*Eccléſiaſtique* condamne ceux qui refuſent de payer des intérêts à leurs créanciers : « Pluſieurs, dit-il, c. 29, » ℣. 4, ont regardé l'*uſure* comme une mauvaiſe intention, » & ont chagriné ceux qui les avoient aidés dans leur beſoin. »

3°. Les paſſages des Pères que l'on peut citer en grand nombre ne paroiſſent plus applicables au temps préſent, ni à l'état actuel des nations. Pluſieurs de ces ſaints Docteurs ont condamné le commerce en général auſſi rigoureuſement que l'*uſure*, parce que de leur temps le commerce ne ſe faiſoit pas avec autant de fidélité, de police & d'ordre qu'aujourd'hui. Barbeyrac s'eſt emporté contre eux à ce ſujet très-mal à propos. Mais depuis que le commerce maritime & la banque ſont établis dans toute l'Europe, & aſſujettis à des réglemens très-multipliés, l'argent a une valeur qu'il n'avoit pas autrefois, il eſt devenu une marchandiſe, & non un ſimple ſigne des valeurs. Si l'on propoſoit à un riche négociant de lui faire préſent d'une ſomme de cent écus, ou de lui prêter vingt mille livres à intérêt, il préféreroit certainement ce dernier parti. Il eſt difficile de comprendre en quoi le prêteur ſeroit injuſte, lorſqu'il recevroit les intérêts que l'emprunteur conſent à lui payer. *Voyez* COMMERCE.

4°. L'on convient que l'*uſure* eſt légitime dans trois cas, lorſque le prêt ôte un profit réel au prêteur, lorſqu'il lui porte du préjudice, lorſque le capital eſt en danger; c'eſt ce que l'on appelle, *lucrum ceſſans*, *damnum emergens*, *periculum ſortis*. Or vu l'inſtabilité des fortunes, les révolutions du commerce, l'incertitude du véritable état des affaires de l'emprunteur, il eſt rare de trouver des cas dans leſquels le capital ne coure aucun danger : les conſtitutions mêmes de rente perpétuelle n'en ſont pas à l'abri; & c'eſt peut-être cette raiſon, prouvée par l'expérience, qui a réconcilié les Théologiens avec ce contrat.

5°. En matière de juſtice il faut avoir de fortes raiſons pour condamner dans le for de la conſcience un uſage permis ou toléré par les lois civiles. Comme elles ſont cenſées avoir été établies pour l'intérêt général de la ſociété, il ne s'agit plus de décider une queſtion ſur les ſeuls principes du droit naturel de chaque particulier, puiſqu'il eſt impoſſible que ce droit ne ſoit pas reſtreint en pluſieurs cas par l'intérêt général de la ſociété. Dès que le Légiſlateur civil a l'autorité de mettre des impôts ſur les biens des particuliers,

Digitized by Google

on ne voit pas pourquoi il n'a pas celle de taxer le prix des intérêts de l'argent prêté, comme celui de toute autre marchandiſe. Si donc aujourd'hui le Légiſlateur décidoit que, pour le maintien du commerce national, tout argent prêté dans le commerce doit porter intérêt, qui oſeroit s'élever contre cette loi & la déclarer injuſte ? Il ne ſert donc à rien d'argumenter uniquement ſur la juſtice commutative, ou ſur le droit des particuliers conſidérés par abſtraction hors de la ſociété civile.

Ces conſidérations nous paroiſſent aſſez graves pour ne pas condamner abſolument & ſans réſerve le prêt de commerce; & ce ſeul exemple ſuffit pour démontrer l'ineptie des philoſophes qui ont ſoutenu que la loi naturelle, le droit naturel, ſont clairs, évidens, ſenſibles à tout homme qui fait uſage de ſa raiſon. Ils demanderont peut-être pourquoi l'Evangile n'a pas formellement décidé la queſtion. Parce que le divin auteur de cette loi ſavoit très-bien que l'état, les intérêts, les droits de la ſociété civile ne pouvoient pas toujours être les mêmes qu'ils étoient de ſon temps & chez la nation à laquelle il parloit. Mais il nous a donné des préceptes de charité qui peuvent nous guider dans tous les temps & dans tous les lieux, & qui ſuppléent à la lumière naturelle à l'égard des queſtions mêmes de juſtice les plus compliquées & les plus obſcures.

Sur celle-ci nous ne voyons d'autre parti à prendre que celui du doute & de l'incertitude; nous n'oſerions conſeiller à perſonne le prêt de commerce, puiſqu'il eſt condamné par des auteurs très-inſtruits; mais s'il étoit arrivé à un homme d'en faire uſage & d'en tirer des intérêts, nous n'oſerions pas non plus l'obliger à les reſtituer, nous craindrions de commettre une injuſtice à ſon égard.

Il ne faut pas oublier que les mêmes décrets des conciles qui ont proſcrit l'*uſure* des laïques, l'ont interdite avec encore plus de ſévérité aux eccléſiaſtiques, puiſqu'ils ont prononcé contre ces derniers la peine de dépoſition ou de dégradation, & même d'excommunication. Le trente-ſixième ou quarante-troiſième Canon des Apôtres, les Conciles de Nicée, *Can.* 117; d'Elvire, *Can.* 20, d'Arles, *Can.* 12; de Carthage, *Can.* 13; de Laodicée, *Can.* 4, &c, l'ont ainſi ſtatué. Ces ſaintes aſſemblées, qui ont défendu aux Clercs tout négoce ou commerce quelconque, ont dû ſévir à plus forte raiſon contre ceux qui prêtoient à intérêt. A leur égard, cette manière de s'enrichir ſera toujours odieuſe, une des vertus auxquelles ils ſont particulièrement obligés eſt le déſintéreſſement & la charité. L'Egliſe a pourvu à leur ſubſiſtance par les bénéfices, en entrant dans la cléricature

Digitized by Google

ils ont fait profeſſion de prendre le Seigneur pour leur héritage. C'eſt donc à eux principalement que s'adreſſent ces paroles de Jéſus-Chriſt : « Ne vous amaſſez point de tréſors » ſur la terre, mais dans le Ciel. » *Matt.* c. 6, ℣. 19 & 20.

V U

VULGATE, verſion latine des livres ſaints, de laquelle on ſe ſert dans l'Egliſe Catholique. On ne doute point dans cette Egliſe que dès la fin du premier ſiècle, ou au commencement du ſecond, avant même la mort du dernier des Apôtres, ou immédiatement après, il n'y ait eu en latin une verſion de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, à l'uſage des fidèles qui n'entendoient pas le grec. Puiſque, ſelon le témoignage de S. Juſtin, *Apol.* 1, n. 67, on liſoit dans les aſſemblées chrétiennes les écrits des Prophêtes & les Mémoires des Apôtres, on ne peut pas douter que dès l'origine le même uſage n'ait été obſervé à Rome & dans les autres Egliſes d'Italie, où le grec n'étoit pas la langue vulgaire; il fallut donc une traduction latine pour mettre cette lecture à portée du peuple. Mais on ne ſait pas qui en a été l'auteur, ni en quel temps préciſément elle a été faite; on ſait ſeulement que pour l'ancien Teſtament elle a été priſe ſur le grec des Septante, & non ſur l'original hébreu. On l'a nommée *italique*, *itala vetus*, parce qu'elle avoit cours principalement en Italie, & *Vulgata*, verſion commune.

Comme cette croyance des Théologiens Catholiques ne s'accorde pas avec le ſyſtême des Proteſtans, ceux-ci l'ont attaquée de toutes leurs forces; ils ſoutiennent que dans le grand nombre de verſions latines de l'Ecriture qui ſe firent dans les premiers ſiècles de l'Egliſe, il n'y en eut aucune qui fut plns reſpectée & plus ſuivie que les autres; que comme tout particulier avoit la liberté de traduire le texte ſacré, ſelon qu'il l'entendoit, chaque Egliſe étoit auſſi maîtreſſe de choiſir & de ſuivre telle verſion qu'il lui plaiſoit, & qu'il n'y eut jamais d'uniformité ſur ce point. C'eſt ainſi qu'ils ont cherché à juſtifier la multitude & la variété de leurs verſions, & la liberté avec laquelle ils en uſent.

Pour ſavoir ce qu'il en faut penſer, nous apporterons 1°. les preuves de l'antiquité & de l'autorité de la *Vulgate*; 2°. nous répondrons aux objections des Proteſtans; 3°. nous expoſerons ce qu'a fait S. Jérôme pour mettre cette verſion dans l'état où elle eſt aujourd'hui; 4°. nous examinerons le décret du Concile de Trente qui l'a déclarée authentique; 5°. nous dirons deux mots des corrections & des éditions que l'on en a faites.

Digitized by Google

§. I.

Preuves de l'antiquité & de l'autorité de la Vulgate.

Les critiques Proteſtans ne ſe ſont pas donné la peine de les rapporter, ni de les réfuter, nous agirons de meilleure foi avec eux.

1°. Malgré la multitude des verſions grèques de l'ancien Teſtament, ſavoir celles d'Aquila, de Théodotien, de Symmaque, & deux autres qu'Origène avoit raſſemblées dans ſes Octaples, celle des Septante a été conſtamment ſuivie dans les Egliſes grèques, ces verſions nouvelles ne lui ont rien fait perdre de ſon crédit ni de ſon autorité; les Proteſtans ont reproché plus d'une fois cette prévention aux Pères de l'Egliſe. *Voyez* SEPTANTE. C'eſt pour cela que la verſion des Septante a été nommée *Κοίνη*, *commune*, par S. Jérôme, *Epiſt. ad Suniam & Fretelam*, Op. tom. 2, 1re. part. *Col.* 627. Et ſur le ſoixante-cinquième chap. d'Iſaïe, il l'appelle *Editionem toto orbe Vulgatam*, tom. 3, *Col.* 492. Donc quand il y auroit eu dès l'origine pluſieurs verſions latines de l'Ecriture, cela n'empêche point qu'il n'y en ait eu une plus commune, plus reſpectée, plus généralement ſuivie que les autres dans les Egliſes latines; & c'eſt pour cela que S. Jérôme l'appelle *Vulgatam editionem*, *latinam editionem*, *latinus interpres*, *latinus tranſlator*, ibid. *Col.* 634, 662, 663; *Comment. in Epiſt. ad Galat.* c. 5, *Op.* tom. 4, 1re. part. *Col.* 306; *in Epiſt. ad Epheſ.* c. 3, *Col.* 253, &c. Et S. Auguſtin, *itala interpretatio*, l. 2 *de Doctr. Chriſt.* c. 15, n. 22; *latinus interpres*, l. 1. *Retract.* c. 7, n. 3. Ces expreſſions déſignent évidemment une verſion plus connue, plus populaire, plus communément ſuivie que toute autre. S'il y en avoit eu pluſieurs également uſitées, on n'auroit pas pu deviner de laquelle S. Jérôme & S. Auguſtin parloient, ces deux Pères eux-mêmes ne ſe ſeroient pas entendus dans les lettres qu'ils ſe ſont écrites à ce ſujet.

2°. S. Jérôme exhorté par le Pape Damaſe a donner une nouvelle édition latine du nouveau Teſtament, conformément au texte grec, lui objecte le danger que l'on court à réformer une verſion à laquelle tout le monde eſt habitué, les réclamations & les cenſures auxquelles un nouveau traducteur eſt expoſé. Mais ſi les différentes Egliſes avoient été accoutumées à différentes verſions, s'il n'y avoit eu entre elles aucune uniformité, rien de plus mal fondé que les craintes de S Jérôme. De quel droit lui auroit-on refuſé au cinquième ſiècle le privilège dont vingt auteurs avoient joui

pendant trois cents ans, de traduire l'Ecriture-Sainte comme ils l'entendoient ?

Cependant l'événement prouva que ce Père n'avoit pas tort ; il nous apprend avec quelle aigreur on déclama contre lui, parce qu'il avoit oſé donner ſur le texte hébreu une verſion latine de l'ancien Teſtament, qui s'écartoit en pluſieurs choſes de celle des Septante. Il nous a conſervé les invectives de Rufin qui l'accuſoit à ce ſujet de blaſphême & de ſacrilège. *Apol. contra Rufin.* l. 3, *Op.* tom. 4, *Col.* 444, 446. Il eſt bien étonnant que pour ſe défendre il n'ait jamais allégué la variété des verſions ſuivies par les différentes Egliſes latines. S. Auguſtin lui écrivit que dans une Egliſe d'Afrique où l'on avoit lu ſa nouvelle verſion, le peuple s'étoit mutiné, parce que dans la prophétie de Jonas, c. 4, ℣. 6, on liſoit *hedera*, au lieu de *cucurbita*, Epiſt. 71 *ad Hieron.* c. 3, n. 5; *Epiſt.* 82, c. 5, n. 35. Et l'on veut nous perſuader que ces Egliſes Africaines qui ſe cabroient pour le changement d'un ſeul mot très-indifférent, ſe permettoient les unes aux autres l'uſage habituel de telle verſion qui leur plaiſoit davantage.

3°. Dans toute la lettre de S. Jérôme à Sunia & à Fretela, on voit juſqu'où il porte le reſpect pour la *Vulgate* latine des Pſeaumes ; malgré la multitude des fautes qu'il y montre, il veut que l'on continue à la chanter dans les Egliſes, parce que ces fautes ne ſont pas aſſez importantes pour exiger la réforme d'un uſage ſi ancien. En effet aucune ne donne atteinte au dogme & ne peut induire le peuple en erreur. Le ſaint Docteur ajoute que ſes corrections ſont faites pour les ſavans, & non pour le peuple. N'eſt-ce donc qu'à la fin du quatrième ſiècle qu'a commencé dans l'Egliſe latine cet attachement opiniâtre du peuple à la *Vulgate ?* Il ſemble au contraire que les Egliſes jalouſes de leur liberté devoient courir au-devant d'une nouvelle verſion, comme ont fait les Proteſtans au ſeizième ſiècle ; mais dans les premiers ſiècles cette prétendue liberté auroit paſſé pour une impiété.

4°. En effet dès la fin du ſecond, Tertullien témoigne dans ſes ouvrages qu'il y avoit une verſion latine des Ecritures univerſellement reçue dans toutes les Egliſes Catholiques. *De præſcript.* c. 17, il reproche aux Hérétiques leur audace à l'égard des Ecritures. « Telle héréſie, dit-il, ne » reçoit point certaines Ecritures, ſi elle en admet, elle ne » les laiſſe point entières, par des additions & des retran» chemens elle les change, ſelon qu'il convient à ſon ſyſ» tême ; ſi elle les conſerve telles qu'elles ſont, elle en per» vertit le ſens par des interprétations arbitraires ; or il eſt

» également contraire à la vérité de corrompre le ſens ou » le texte. » C. 19 & 20, il ſoutient que l'on ne peut trouver ailleurs que dans l'Egliſe Catholique la vérité des Ecritures, leur véritable interprétation, & les vraies traditions Chrétiennes. De quel front auroit-il ainſi parlé s'il y avoit eu dans cette Egliſe variété de verſions, d'interprétations & de traditions? Il auroit été aiſément confondu par les Hérétiques.

5°. Parmi un nombre de traducteurs Latins, tel que les Proteſtans le ſuppoſent, comment ne s'en eſt-il pas trouvé quelques-uns qui aient mieux réuſſi que les autres, qui aient réuni le plus grand nombre des ſuffrages, & qui ſe ſoient fait un nom par l'excellence de leurs verſions? Avant S. Jérôme il n'y en a pas eu un ſeul duquel les Ecrivains Eccléſiaſtiques aient fait mention; S. Auguſtin, qui n'en parle qu'en général, paroît faire très-peu de cas de leurs productions; nous le verrons en citant ſes paroles. Parmi tant de Sectaires qui ont troublé l'Egliſe Latine, comme les Montaniſtes, les Manichéens, les Novatiens, les Donatiſtes, les Ariens, &c., & qui ont tant déclamé contre elle, comment ne s'en eſt-il rencontré aucun qui lui ait reproché l'incertitude que devoit produire dans ſa foi & dans ſa doctrine la variété des verſions de la Bible dont elle ſe ſervoit? Voilà deux phénomènes bien ſinguliers.

6°. Cela eſt d'autant plus incroyable, que nous avons vu arriver préciſément le contraire chez les Proteſtans. La variété des verſions de l'Ecriture-Sainte, la liberté de l'entendre & de l'expliquer comme chacun le juge à propos, a produit parmi eux cette multitude de ſectes qui ſe déteſtent, & qui ſouvent ſe ſont tourmentées les unes les autres, ſans qu'aucune conférence, aucune diſcuſſion amiable des paſſages de l'Ecriture-Sainte ait jamais pu les réconcilier. Nous n'héſitons pas d'affirmer que ſi la même cauſe avoit exiſté dans l'Egliſe Latine pendant trois ſiècles, elle y auroit produit le même effet. Or, rien de ſemblable n'y eſt arrivé. Quoique les Egliſes de l'Italie, de l'Afrique, de l'Eſpagne, des Gaules, &c, aient été ſouvent troublées par des novateurs, elles ſont reſtées réunies dans la profeſſion de la même foi, dans la fidélité à ſuivre la même règle, dans l'attachement à un même centre d'unité, & elles l'ont ainſi atteſté par le nom de *Catholiques*, auquel elles n'ont jamais renoncé. Auſſi ont-elles perſévéré dans leur attachement à l'ancienne *Vulgate*, comme nous le verrons ci-après.

Leclerc, qui a ſenti cette vérité, a cherché à l'eſquiver. Il dit que les diſſentions qui ſubſiſtent aujourd'hui entre les ſectes Proteſtantes, ne viennent point de la différence des

Digitized by Google

verſions dont elles ſe ſervent, mais du divers ſens qu'elles donnent aux mêmes paroles. *Animadv. in Epiſt.* 71 *Sti. Aug.* §. 4. Défaite frivole. La différence des verſions ne conſiſte-t-elle donc pas dans la différence du ſens que l'on donne aux mêmes paroles? Ce Critique avoue la vérité en affectant de la nier. On peut voir dans les Frères de Wallembourg, *de inſtrum. probandæ fidei*, 3e. part., ſect. 2 & ſuiv., juſqu'à quel point les Proteſtans ont corrompu le dogme par l'infidélité de leurs verſions.

Il eſt à préſent queſtion de voir ſi les Ecrivains Catholiques ont rêvé, lorſqu'ils ont cru que cette première verſion a été faite principalement à Rome, que de là elle s'eſt communiquée aux autres Egliſes Latines, dont celle de Rome a été la mère & la maîtreſſe. Pour ſavoir à quoi nous en tenir, nous ne ferons pas beaucoup de cas du témoignage de Rufin, qui dans ſa ſeconde invective contre S. Jérôme, tom. 4, 2e. part. col. 446, ſoutient que c'eſt S. Pierre qui a donné à l'Egliſe Romaine les livres dont elle ſe ſert. Quoiqu'inſtruit, ce Critique étoit téméraire & parloit par humeur; les Proteſtans ne l'ont loué que parce qu'il étoit ennemi déclaré de S. Jérôme; il nous faut d'autres preuves.

Suivant l'opinion commune, adoptée même par pluſieurs habiles Proteſtans, S. Pierre étoit à Rome l'an 45, il y écrivit ſa premiere Epître aux Fidèles de l'Aſie mineure, & S. Marc y compoſa ſon Evangile conformément à la prédication de cet Apôtre. L'an 58, S. Paul envoya de Corinthe ſa Lettre aux Romains, il vint lui-même à Rome l'an 61, & y demeura deux ans; là il écrivit ſes lettres à Philémon, aux Philippiens, aux Coloſſiens, aux Hébreux; & l'an 63, S. Luc fit dans cette même ville les Actes des Apôtres. Enfin l'an 66, S. Paul empriſonné à Rome avec S. Pierre, adreſſa ſa lettre aux Ephéſiens, & ſa ſeconde à Timothée. Plus ou moins d'exactitude dans ces dates ne fait rien à la vérité des événemens, dès qu'ils ſont prouvés d'ailleurs. Euſèbe, *Hiſt. Eccleſ.* l. 2, c. 15, & les notes.

Voilà donc une bonne partie des écrits du Nouveau Teſtament qui ont pu & qui ont dû être connus à Rome avant l'an 67, époque du martyre de S. Pierre & de S. Paul; pourquoi n'y auroient-ils pas été traduits en latin dès ce temps-là même? Si les Proteſtans ſuppoſent que ces deux Apôtres, que S. Marc, S. Luc & les autres compagnons de S. Paul ne ſe ſont donné aucun ſoin pour mettre la lecture de leurs écrits à la portée des ſimples Fidèles, Baſnage, Leclerc, Moſheim, &c., ont tort d'affirmer en général que les Apôtres & les premiers Paſteurs de l'Egliſe ont eu grand ſoin de mettre d'abord les Ecritures à la main

de

de leurs proſélytes, de les faire traduire dans toutes les langues, d'en recommander la lecture, &c; que c'eſt un des moyens qui ont le plus contribué à l'établiſſement du Chriſtianiſme; il ne faut pas détruire d'une main ce que l'on bâtit de l'autre.

Mais nous n'avons pas beſoin de leur avis pour former le nôtre. S. Paul, 1 *Cor.* c. 12, ℣. 28, & c. 14, ℣. 26, ſuppoſe que le don des langues & celui de les interpréter étoient communs dans l'Egliſe; il veut, ℣. 27, que quand un Fidèle parle dans une langue étrangère, un autre lui ſerve d'interprête : cet ordre ſans doute n'étoit pas moins néceſſaire à Rome qu'ailleurs, pour les écrits que pour les diſcours de vive voix. Nous préſumons encore que tout Chrétien a été empreſſé de lire les écrits des Apôtres, & que cette lecture leur a inſpiré le déſir de connoître les livres de l'ancien Teſtament qui y ſont ſouvent cités. Nous en concluons que la verſion latine des uns & des autres a été entrepriſe de bonne heure, & continuée ſucceſſivement par divers auteurs. Nous ſoutenons encore que cette verſion une fois tranſmiſe aux Egliſes Latines, à meſure qu'elles ſe ſont formées, y a joui de la même autorité que celle des Septante parmi les Grecs, & qu'aucune ſociété Chrétienne n'a été tentée d'en changer; cela ſera prouvé par ce que nous dirons ci-après. Il eſt conſtant d'ailleurs que l'Egliſe de Rome a toujours eu plus de relation qu'aucune autre avec toutes les Egliſes du monde, S. Irénée lui a rendu ce témoignage avant la fin du ſecond ſiècle, *adv. Hær.* l. 3, c. 3, n. 2; elle a donc pu avoir plus promptement qu'aucune autre un recueil complet & une traduction des livres ſaints. Si les Proteſtans n'en conviennent pas, c'eſt par pure opiniâtreté; écoutons néanmoins leurs objections.

§. II.

Réponſe aux objections des Proteſtans.

Mosheim, *Hiſt. Chriſt.* ſæc. 2, §. 6, note, p. 224 & ſuiv. cite S. Jérôme qui, dans ſa *Préface ſur les Evangiles*, dit qu'il y avoit une différence infinie entre *les diverſes interprétations* de l'Ecriture-Sainte, & que l'on trouvoit preſque autant de *verſions* que de copies. Mais le ſaint Docteur s'explique; » Pourquoi ne pas corriger, dit-il, ſur l'original grec, ce » qui a été mal rendu par de mauvais interprêtes, plus mal » corrigé par des ignorans préſomptueux, ajouté ou changé » par des copiſtes négligens »? Voilà trois cauſes qui pouvoient ſuffire pour faire enviſager les divers exemplaires

d'une même verſion comme autant d'interprétations différentes. Il en étoit de même des fautes énormes des manuſcrits de la *Vulgate* moderne, avant l'invention de l'imprimerie, & de la verſion des Septante ; avant qu'Origène, Lucien, Héſychius, Euſèbe & S. Jérôme n'euſſent apporté le plus grand ſoin à en corriger les différentes copies. Walton, *Proleg.* 9, n. 21. Auſſi S. Jérôme ajoute, en parlant de ſa nouvelle verſion des Evangiles : « Pour qu'elle ne s'écartât pas trop de la manière ordinaire de lire en latin, *à lectionis latinæ conſuetudine*, nous avons tellement retenu » notre plume, que nous n'avons corrigé que les choſes qui » ſembloient changer le ſens, & que nous avons laiſſé le » reſte comme il étoit. » *Lectionis latinæ conſuetudo* ne ſignifie certainement pas pluſieurs verſions faites en différens temps & par divers auteurs. S. Auguſtin, dans ſa lettre 71 à S. Jérôme, c. 4, n. 5, s'exprime de même ſur l'énorme variété des exemplaires de l'Ecriture, *in diverſis codicibus*, & il ne s'enſuit rien de plus.

Deuxième Objection. Pluſieurs Egliſes d'Italie, comme celles de Milan & de Ravenne, ont uſé de pluſieurs verſions différentes, avant & après celle de S. Jérôme, aucun ſavant ne peut en diſconvenir.

Réponſe. Si par *verſions différentes* on entend différens exemplaires plus ou moins corrects de l'ancienne *Vulgate*, nous en convenons avec S. Jérôme & S. Auguſtin, & cela ne pouvoit pas être autrement ; ſi l'on veut parler de différentes traductions faites par divers auteurs, & conclure de là que c'étoit une liberté dont ces Egliſes étoient en poſſeſſion, nous le nions abſolument, parce que le contraire eſt prouvé. Nous avouons encore que quand la nouvelle verſion de S. Jérôme parut, pluſieurs Egliſes ne voulurent pas l'adopter, & conſervèrent dans l'Office Divin l'ancienne *Vulgate*, par reſpect pour ſon antiquité ; c'eſt ce qui démontre la vérité de notre ſentiment & la fauſſeté de celui des Proteſtans. Mais ils ne prouveront jamais que depuis cette époque il y eût encore en occident d'autres verſions que ces deux-là, ſuivies dans aucune Egliſe quelconque.

Troiſième Objection. Entre les quatre exemplaires de la verſion italique des Evangiles publiés à Rome en 1749 par le Père Blanchini, il y a, quoi qu'en diſe l'éditeur, des différences qui ne peuvent pas être de ſimples variantes de copiſtes, ce ſont donc des interprétations diverſes du texte données par différens traducteurs.

Réponſe. Juſqu'à ce que l'on nous ait montré ces différences eſſentielles, nous nous en rapporterons plutôt au ſentiment de l'éditeur qu'à l'opinion des critiques Proteſtans tou-

Digitized by Google

jours portés par l'intérêt de ſyſtême à juger de travers. En général c'eſt une fauſſe règle de critique de décider que les diverſes leçons des manuſcrits ne peuvent pas venir uniquement de l'ignorance, de l'inattention ou de la témérité des copiſtes, qui oſoient corriger ce qu'ils n'entendoient pas, comme l'a remarqué S. Jérôme. Dans combien d'occaſions le changement, l'addition ou l'omiſſion d'une ſyllabe ou d'une ſeule lettre ne peuvent-elles pas altérer abſolument le ſens d'un paſſage & preſſentir l'erreur au lieu de la vérité? pour en être convaincu, il ſuffit d'avoir corrigé quelquefois les épreuves d'un imprimeur. Quelles fautes énormes n'a-t-on pas trouvées dans pluſieurs MS. des auteurs profanes! Encore une fois, Origène, *Hom.* 15. *in Jerem.* n. 5; *Hom.* 16. n. 10, & S. Jérôme, *præfat. in. lib. Paralyp.* ont remarqué entre les divers exemplaires du grec des Septante, des différences pour le moins auſſi conſidérables que celles qui ſe trouvoient dans les copies de la *Vulgate* latine; il ne s'enſuit pas de là que les premiers venoient de différens traducteurs, & que les Egliſes grèques avoient adopté différentes verſions. Lorſque les Pères ont attribué à la malice des Juifs les différences eſſentielles qu'il y a entre le texte hébreu & la verſion des Septante, les critiques Proteſtans ſe ſont élevés contre cette accuſation, ils ont ſoutenu que tout cela pouvoit venir uniquement du peu de ſoin & d'habileté des copiſtes; à préſent nous les voyons raiſonner différemment, parce que leur intérêt à changé.

Quatrième Objection. Les diverſes parties du Nouveau Teſtament n'ont pu être raſſemblées avant le commencement du ſecond ſiècle, il a donc été impoſſible d'en faire, avant cette époque, une traduction latine.

Réponſe. Une traduction complette & entière, cela eſt clair; mais pourquoi n'auroit-on pas traduit ces différentes parties à meſure qu'elles paroiſſoient & que l'on en acquéroit la connoiſſance? perſonne n'a oſé affirmer que cette traduction a été faite par un même auteur, ni en fixer préciſément la date; c'eſt aſſez pour nous d'avoir montré qu'il n'a été nulle part plus aiſé qu'à Rome de raſſembler tous ces écrits & de les traduire: il a ſuffi de lire ſeulement l'Evangile de S. Matthieu pour avoir envie de mettre en latin l'Ancien Teſtament des Septante. Ici nous répétons encore que les Proteſtans oublient ce qu'ils ont écrit touchant l'empreſſement des premiers prédicateurs de l'Evangile, de faire lire l'Ecriture-Sainte aux Fidèles, & touchant la néceſſité des Bibles en langue vulgaire; mais ils n'ont jamais été conſtans dans aucune aſſertion.

Cinquième Objection. S. Auguſtin, l. 2, *de Doctr. Chriſt.*

c. 11, n. 16, dit : « On peut compléter le nombre de ceux » qui ont traduit les Ecritures d'hébreu en grec, mais les » interprêtes latins ſont innombrables. Dans les premiers » temps de la foi, tout Ecrivain à qui le texte grec tomboit » entre les mains, & qui croyoit entendre les deux langues, » en entreprit la traduction ». *Ibid.* c. 15, n. 22. « Parmi » ces différentes interprétations l'on doit préférer *l'Italique*, » elle eſt la plus littérale & la plus claire pour le ſens ». Vainement, dit Mosheim, veut-on tirer avantage de ces dernières paroles; 1°. elles ſignifient ſeulement que parmi les différentes verſions latines dont on ſe ſervoit en Afrique, il y en avoit une que l'on nommoit *Italique*, ſoit parce qu'on l'avoit reçue d'Italie, ſoit parce que l'auteur étoit Italien, ſoit parce que pluſieurs Egliſes d'Italie s'en ſervoient; tout cela eſt incertain; 2°. ce nom même témoigne que ce n'étoit pas celle de Rome, autrement S. Auguſtin l'auroit appelée *la verſion Romaine*; 3°. puiſque ce Père ſouhaite qu'on la préfère, on ne la préféroit donc pas encore aux autres; ſi elle avoit été d'un uſage commun, il auroit dit : *notre verſion*, *la verſion vulgaire*, *la verſion publique*; 4°. de ce qu'il la regardoit comme la meilleure, il ne s'enſuit pas qu'elle le fût, puiſqu'il n'étoit pas en état de la comparer avec le grec, n'ayant point appris cette langue.

Réponſe. Il n'eſt pas queſtion de ſavoir ſi en Afrique ou ailleurs il y avoit pluſieurs verſions latines faites par différens auteurs, mais ſi elles étoient d'uſage dans les Egliſes; Mosheim le ſuppoſe ſans preuve, S. Auguſtin ne le dit point, & nous avons prouvé le contraire. Ce Critique reconnoît lui-même que le paſſage en queſtion eſt une exagération & qu'il ne faut pas le prendre à la lettre. Croirons-nous que dès le commencement du ſecond ſiècle il y a eu dans l'Egliſe un grand nombre d'hommes aſſez courageux pour entreprendre une verſion complette de l'Ecriture-Sainte de grec en latin? Chez les Grecs il y avoit au moins ſix verſions de l'Ancien Teſtament bien connues, puiſque Origène les avoit raſſemblées dans ſes Octaples; cela ne diminua point l'attachement des Egliſes Grèques à celle des Septante. Donc il en a été de même dans les Egliſes Latines à l'égard de l'ancienne *Vulgate*. Il y a de l'entêtement à ſoutenir que *Itala interpretatio* n'eſt pas la même choſe que *Latinus interpres*, comme S. Auguſtin l'appelle ailleurs. Peu importe qu'il l'ait nommée ainſi, plutôt que *Romaine*, *Africaine*, *Vulgaire*, &c, dès qu'il eſt certain que les Egliſes n'en ſuivoient point d'autre dans l'uſage; lorſqu'il dit qu'elle eſt *préférable*, c'eſt un ſigne d'approbation donné à l'uſage établi, & non un déſir de ce qui n'étoit pas encore. Puiſque S. Auguſtin, *Epiſt.* 71 *ad*

Hyeron. c. 4, n. 6, témoigne à S. Jérôme qu'il a confronté ſa nouvelle traduction latine du Nouveau-Teſtament avec le texte grec, nous ne voyons pas pourquoi il n'a pas pu faire la même choſe à l'égard des Septante; il a pu du moins conſulter ceux qui entendoient le Grec mieux que lui & s'en fier à leur témoignage. Dans ſes diſputes contre les Manichéens, les Ariens, les Donatiſtes, les Pélagiens, il n'a jamais été queſtion de la différence des verſions de la Bible; il n'en eſt pas de même de nos diſputes contre les Proteſtans.

Où étoit donc le bon ſens ordinaire de Mosheim, lorſqu'il a tourné en ridicule les ſoins que ſe ſont donnés des ſavans Catholiques, tels que Nobilius, le P. Morin, D. Martianay, D. Sabathier, le P. Blanchini & d'autres, pour rechercher & raſſembler les reſtes de l'ancienne *Vulgate*, telle qu'elle étoit avant S. Jérôme, & pour en donner une édition complette? Il devoit ſavoir que tous les monumens anciens ſont précieux à l'Egliſe Catholique, parce qu'elle y découvre toujours de nouvelles preuves de la vérité de ſa foi, & de la fauſſeté de celle des Proteſtans.

Sixième Objection. En conſidérant les différentes manières dont S. Cyprien cite l'Ecriture-Sainte on voit qu'il avoit ſous les yeux différentes verſions, & qu'il ſuivoit tantôt l'une & tantôt l'autre. C'eſt l'obſervation de Baſnage, *Hiſt. de l'Egl.* l. 9, c. 1 & 2.

Réponſe. On voit plutôt qu'il n'en copioit aucune, qu'il citoit l'Ecriture de mémoire, & qu'il faiſoit moins d'attention à la lettre qu'au ſens. Les autres Pères Latins ont ſouvent fait de même, & les Pères Grecs n'en ont pas agi autrement à l'égard de la Verſion des Septante, c'eſt un fait reconnu par tous les Savans.

Septième Objection. Saint Grégoire-le-Grand qui vivoit à la fin du ſixième ſiècle, dans ſa lettre ſur le livre de Job, déclare qu'il ſe ſert tantôt de l'ancienne Verſion, & tantôt de la nouvelle, & que tel eſt encore l'uſage de l'Egliſe de Rome; il en a été de même de pluſieurs autres Egliſes juſqu'au neuvième ou au dixième ſiècle: preuve évidente que toutes les Egliſes ont joui juſqu'alors de la plus grande liberté ſur le choix des verſions de l'Ecriture-Sainte.

Réponſe. Il auroit été de la bonne foi d'avouer auſſi que S. Grégoire dans ſes morales ſur Job, l. 20, c. 23, reconnoît que la nouvelle verſion de S. Jérôme étoit généralement plus fidelle & plus claire que l'ancienne *Vulgate*; ainſi en jugèrent tous les Savans; auſſi pluſieurs Egliſes l'adoptèrent ſans héſiter. Nous le verrons ci-après. D'autres conſervèrent l'uſage de l'ancienne, & on ne leur en fit pas un crime, les Papes ne s'y opposèrent point, S. Jérôme ne s'en plaignit

Mm 3

Digitized by Google

point ; nous avons vu au contraire qu'il le trouva bon, ſurtout à l'égard des Pſeaumes, aucun Concile ne ſtatua rien ſur ce ſujet. Mais cet attachement conſtant de pluſieurs Egliſes à l'ancienne *Vulgate* prouve-t-il qu'avant cette époque ces Egliſes n'avoient aucune prédilection pour cette verſion, qu'ici l'on en ſuivoit une & là une autre ? Encore une fois, il eſt abſurde d'imaginer que les Egliſes d'Occident, libres juſqu'alors de choiſir telle Traduction qu'elles vouloient, ſe ſont attachées tout à coup à l'ancienne *Vulgate*, préférablement à une verſion nouvelle que l'on aſſuroit cependant être meilleure que l'ancienne. Cela ne s'eſt jamais vu ; mais de même que l'amour de la nouveauté eſt le caractère diſtinctif de l'Héréſie, la conſtance & l'attachement à l'antiquité ; même dans les choſes indifférentes, fut toujours le ſigne indubitable de la véritable Egliſe.

§. III.

Travaux de S. Jérôme ſur l'Ecriture-Sainte.

Il eſt beaucoup plus néceſſaire de les bien diſtinguer que d'en fixer préciſément la date. 1°. Ce Père convaincu de l'imperfection de la Verſion Grèque des Septante, par conſéquent de la *Vulgate* Latine priſe ſur celle-là, en entreprit une nouvelle ſur le texte Hébreu, après avoir beaucoup étudié cette langue, & raſſemblé des exemplaires à grands frais, ainſi qu'il le raconte lui-même. 2°. Comme le grec des Septante étoit beaucoup plus correct dans les Hexaples d'Origène que par tout ailleurs, il fit une nouvelle Verſion Latine des Septante ſur ce grec ainſi corrigé, *Præfat. in lib. Paralip.* S. Auguſtin l'y avoit exhorté, *Epiſt.* 71, c. 4, n. 6. 3°. Sur le Nouveau Teſtament, après avoir confronté pluſieurs exemplaires, afin d'y choiſir la meilleure leçon, il en compoſa une nouvelle traduction Latine, à la ſollicitation du Pape Damaſe. Mais il atteſte qu'il ne s'écarta de l'ancienne *Vulgate* que dans les choſes qui ſembloient changer le ſens, *Præfat. in Evang.* Que l'on appelle ce travail une nouvelle Verſion, ou une ſimple correction, cela ne fait rien à la choſe.

Comme l'opinion générale étoit que les Septante avoient été inſpirés de Dieu, comme d'ailleurs les différentes Egliſes Latines étoient accoutumées & très-attachées à l'ancienne *Vulgate*, la nouvelle Verſion de S. Jérôme, priſe ſur le texte hébreu, eſſuya d'abord des cenſures amères, on accuſa l'auteur d'avoir préféré les viſions des Juifs aux lumières ſurnaturelles des Septante ; mais il trouva bientôt

un plus grand nombre d'approbateurs, en particulier les Souverains Pontifes, S. Auguſtin qui avoit commencé par déſaprouver ſon deſſein, finit par applaudir à ſon ouvrage. Pluſieurs Egliſes adoptèrent la nouvelle Verſion, particulièrement celle des Gaules, pluſieurs Savans, même chez les Grecs, en firent l'éloge. Cependant pour tâcher de contenter tout le monde, le S. Docteur fit encore une troiſième traduction de l'Ecriture, dans laquelle il ſe rapprocha tant qu'il put des Septante, par conſéquent de l'ancienne *Vulgate*. C'eſt cette dernière Verſion ainſi retouchée qui a été adoptée peu à peu par toutes les Egliſes de l'Occident, & nommée pour ce ſujet la *Vulgate moderne*. Voyez *les Proleg. de la Biblioth. ſacrée de S. Jérôme*, Op. tom. 1. L'on y a conſervé la Prophétie de Baruch, la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique, les deux livres des Macchabées, & ſur-tout les Pſeaumes, tels qu'ils étoient dans l'ancienne *Vulgate*. Nous avons vu que S. Jérôme fut lui-même de cet avis, afin d'épargner au peuple le déſagrément d'entendre chanter les Pſeaumes d'une autre manière que celle à laquelle il étoit accoutumé dès l'enfance; on y a ſeulement fait quelques corrections abſolument néceſſaires.

Cette conduite fait certainement honneur à la Sageſſe des Paſteurs & au déſintéreſſement de S. Jérôme; elle démontre que ce Saint Vieillard, qui a mérité auſſi juſtement qu'Origène le nom d'*Adamantius* ou d'infatigable, ne travailloit ni pour ſa réputation, ni par ambition de faire la loi à perſonne, qu'il n'avoit point d'autre but que la pureté de la foi, la perfection de la piété, l'édification des Fidèles, & la gloire de l'Egliſe. La manière d'agir bien différente de tous les Novateurs prouve évidemment qu'ils étoient animés par des motifs de toute autre eſpèce.

Cela n'a pas empêché pluſieurs critiques modernes de s'attacher à déprimer tant qu'ils ont pu le mérite des travaux de ce Saint Docteur; ſi on les en croit, il n'avoit pas une connoiſſance aſſez parfaite de l'hébreu, pour être en état d'en donner une bonne traduction. Ils ont apporté en preuve un grand nombre d'étymologies de mots hébreux qu'il a données, & qui leur paroiſſent fauſſes. Mais le ſavant Editeur des ouvrages de ce Père a fait voir que ces cenſeurs, en l'accuſant d'ignorance, n'ont réuſſi qu'à démontrer la leur. *Proleg.* 3 in 2 tom. n. 3, & *Col.* 290. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que S. Jérôme ſemble avoir ſaiſi la vraie clef des étymologies hébraïques, en cherchant le ſens des mots compoſés dans les racines monoſyllabes. Si tous les Hébraïſans avoient fait de même, ils ne ſe ſeroient peut-être pas trompés ſi ſouvent.

Digitized by Google

Ajoutons que, pour donner une bonne verſion, il n'a manqué d'aucun des ſecours que nous avons, & qu'il en a eu pluſieurs que nous n'avons plus. Il avoit ſous les yeux les ſix verſions grèques raſſemblées & comparées dans les Octaples d'Origène, & une ſeptième publiée par le Martyr Lucien; il eſt difficile de croire qu'entre ſept traducteurs aucun n'avoit trouvé le vrai ſens du texte. Outre l'hébreu, S. Jérôme avoit appris le Chaldéen, le ſyriaque & l'égyptien, il ne peut pas avoir vécu ſi long-temps dans la Paleſtine, ſans avoir eu quelques notions de la langue arabe, & il ſavoit parfaitement le grec; il avoit donc, pour ainſi dire, une polyglotte vivante. Il a été à portée de comparer la prononciation des Juifs de ſon temps à celle qu'Origène avoit imprimée dans ſes Octaples par des lettres grèques. Il avoit vu l'Egypte, & il parcourut la Paleſtine pour voir la ſituation & la diſtance des lieux dont il eſt parlé dans le texte ſacré. Y a-t il aujourd'hui un Hébraïſant qui puiſſe ſe flatter d'être auſſi-bien inſtruit? A la vérité il n'y avoit pour lors ni Grammaires, ni Dictionnaires hébraïques; mais ceux-ci ne ſont que le réſultat des obſervations de ceux qui avoient appris l'hébreu ſans ce ſecours, c'eſt S. Jérôme qui a donné le premier modèle d'un Dictionnaire de mots hébreux. Il y a donc autant d'ingratitude que de témérité de la part des Critiques, qui ne lui ſavent aucun gré de ce qu'il a fait pour leur ouvrir la carrière; le mépris que ſe ſont attiré ceux qui l'ont attaqué pendant ſa vie, devroit rendre plus circonſpects ſes détracteurs modernes.

§. IV.

Décret du Concile de Trente touchant la Vulgate.

Il eſt conçu en ces termes, ſeſſ. 4: « Le ſaint Concile » conſidérant qu'il peut être très-utile à l'Egliſe de Dieu de » ſavoir qu'elle eſt, parmi toutes les éditions des Livres » ſacrés qui ont cours, celle que l'on doit regarder comme » authentique, ordonne & déclare que dans les leçons pu- » bliques, les diſputes, les ſermons & les interprétations, » l'on doit tenir pour authentique l'édition ancienne & » *Vulgate*, approuvée dans l'Egliſe par l'uſage de tant de » ſiècles, de manière que perſonne n'ait l'audace ou la » préſomption de la rejeter ſous quelque prétexte que ce » ſoit. »

Rien de plus faux ni de plus malicieux que la manière dont les Proteſtans ont traveſti le ſens de ce décret; voici ce qu'en a dit Mosheim, *Hiſt. Eccleſ.* 16e. ſiècle, ſect. 3,

Digitized by Google

1e. part. c. 1, §. 25 : « Le Pontiſe Romain mit tant d'obſ-
» tacles qu'il put à la connoiſſance & à l'exacte interpréta-
» tion des Livres ſaints, qui lui portoit tant de préjudice.
» Il fut permis aux diſputeurs de faire les réflexions les
» plus injurieuſes à la dignité du texte ſacré, d'en mettre
» l'autorité au-deſſous de celle du Pape & de la tradition.
» Enſuite, par un décret du Concile de Trente, l'ancienne
» verſion latine ou *Vulgate*, quoique remplie de fautes
» groſſières, écrite dans un ſtyle barbare, & d'une obſcu-
» rité impénétrable en pluſieurs endroits, fut déclarée *au-
» thentique*, c'eſt-à-dire, fidelle, parfaite, exacte, irrépré-
» henſible & à l'abri de toute cenſure. On voit aſſez com-
» bien cette déclaration étoit propre à dérober au Peuple
» le vrai ſens du Texte ſacré. »

Diſons plutôt que l'on voit aſſez combien ces reproches ſont faux & abſurdes.

1°. Si c'eſt une réflexion injurieuſe à la dignité du Texte ſacré, de ſoutenir que ſouvent il n'eſt pas aſſez clair pour être entendu par le commun des Fidèles, qu'il leur faut des explications, les Proteſtans partagent ce crime avec nous; depuis deux cents ans ils n'ont pas ceſſé d'en donner des verſions, des commentaires, des interprétations, contraires en pluſieurs choſes les unes aux autres. Ce ſont eux plutôt qui inſultent à la parole de Dieu, en appelant *Texte ſacré*, leurs verſions erronées, captieuſes & contradictoires. Ils ſoutiennent qu'après ſoixante ans d'étude S. Jérôme n'a pas bien entendu le Texte ſacré, mais que chez eux les ignorans & les femmes l'entendent à la ſimple lecture de leur Bible.

2°. Jamais un Théologien Catholique n'a mis l'autorité du Texte ſacré au-deſſous de celle du Pape & de la tradition; tous ont toujours fondé ces deux dernières ſur l'autorité même du Texte ſacré; nos adverſaires ne peuvent pas l'ignorer. Mais nous les avons ſouvent défiés & nous les défions encore de prouver ſolidement l'autorité divine du Texte ſacré autrement que par la tradition, c'eſt-à-dire, par la croyance conſtante de l'Egliſe Juive & de l'Egliſe Chrétienne; nous leur avons démontré que hors de là ils donnent dans le fanatiſme de l'inſpiration particulière. *Voyez* Ecriture-Sainte, Tradition.

3°. Il eſt faux qu'une verſion *authentique* ſoit une verſion parfaite, exacte & ſans faute à tous égards; *authentique*, ſelon l'énergie du terme, en grec, en latin & en françois, ſignifie *faiſant autorité*. Le Concile même l'explique ainſi, en défendant de la rejeter ſous aucun prétexte. On ſait que dans les diſputes entre les Catholiques & les Proteſtans,

Digitized by Google

ceux-ci rejetoient avec dédain l'autorité de la *Vulgate ;* ils y oppoſoient leurs propres raiſons, & tordoient à leur gré le ſens des paſſages ; c'eſt cette audace que le Concile de Trente a voulu réprimer. Mais ces Docteurs ſi hautains avoient-ils plus de droit de réprouver notre verſion que nous n'en avions de mépriſer les leurs ? La *Vulgate* étoit conſacrée par le reſpect conſtant de dix ſiècles entiers, comme l'obſerve le Concile ; les leurs ne faiſoient que d'éclore, & il en paroiſſoit tous les jours de nouvelles ; à qui étoit-ce de décider quelles étoient les meilleures ? Le ſens que Mosheim a donné au mot *authentique* eſt ſi évidemment faux, que ſon Traducteur Anglois l'a réfuté dans une note, tome 4, p. 216.

4°. Il auroit fallu montrer en quoi l'authenticité déclarée d'une verſion eſt capable de cacher au Peuple le vrai ſens du Texte ſacré. Si cela eſt, la verſion de Luther a dû opérer cet effet tout comme la *Vulgate ;* car enfin ce Réformateur ſoutenoit que ſa verſion Allemande étoit la plus fidelle & la meilleure de toutes : il vouloit qu'elle fît autorité dans ſa Secte ; il n'y en auroit pas ſouffert une autre, s'il en avoit été le maître. Il la déclaroit donc *authentique*, tout comme le Concile de Trente autoriſoit la *Vulgate ;* & Calvin fit de même à ſon tour : aujourd'hui leurs Sectateurs trouvent mauvais que le Concile de Trente ſe ſoit attribué autant d'autorité qu'eux.

5°. Ce Concile, diſent-ils, a donné par ſon décret plus d'autorité à la *Vulgate* qu'aux originaux ſur leſquels elle a été faite, afin de détourner tout le monde de lire les originaux. Nouvelle impoſture, contredite par les termes mêmes de ce décret. Il décide *qu'elle eſt, parmi toutes les éditions des Livres ſacrés qui ont cours, celle que l'on doit regarder comme authentique*. Ces *éditions qui avoient cours* étoient-elles les originaux ? Aux mots *Hébreu* & *Hébraïſant* nous avons fait voir qu'avant la naiſſance de la prétendue réforme l'étude des anciennes Langues étoit très-cultivée en Europe, que les Conciles, les Papes, les Souverains n'avoient rien négligé pour animer le genre d'érudition, que les Proteſtans ſe ſont vantés très-mal à propos de l'avoir fait renaître, que ce ne ſont point eux qui nous ont donné ni les premiers Polyglottes, ni les premières Concordances, ni les Livres les plus néceſſaires en ce genre. La Polyglotte de Ximénès imprimée trente ans avant l'ouverture du Concile de Trente, y a-t-elle été condamnée, ou les Catholiques y ont-ils été exhortés à ne la jamais lire ? Depuis cette époque l'étude des originaux de l'Ecriture, loin de ſe ralentir parmi nous, a repris une nouvelle vigueur, a reçu de nouveaux encou-

Digitized by Google

ragemens de la part des ſouverains Pontifes ; il ſuffit de ſavoir ce que Clément XI a fait en ce genre, pour être indigne de la calomnie des Proteſtans.

Le Cardinal Bellarmin a prouvé dans une diſſertation que par le Décret du Concile de Trente il eſt abſolument décidé que la *Vulgate* ne renferme aucune erreur touchant la foi ni les mœurs, qu'elle doit être conſervée dans l'uſage public des Egliſes & des Ecoles, comme dans les ſiècles précédens ; il ne s'enſuit pas de là, dit-il, qu'elle ait plus d'autorité que les originaux, ni qu'elle ſoit exempte de fautes. Bellarmin cite à ce ſujet le témoignage des Théologiens les plus célèbres, dont pluſieurs avoient aſſiſté au Concile, & donne encore d'autres raiſons. Il a même raſſemblé pluſieurs paſſages qui ſont plus clairs dans les textes originaux que dans la *Vulgate*, & qui ont été corrigés depuis dans cette verſion ; aucun Pape ni aucun Théologien ne l'en a blâmé. Immédiatement après la clôture du Concile, Payva d'Andrada, Docteur Portugais, qui y avoit aſſiſté, ſoutint la même choſe contre Chemnitius ; à quoi ſert de répéter aujourd'hui des plaintes auxquelles on a ſatisfait il y a deux cents ans ? *Voyez* BIBLE D'AVIGNON, tom. 1, p. 131.

6°. Il eſt faux que la *Vulgate* ſoit auſſi déféctueuſe que Mosheim le prétend ; d'autres Proteſtans plus judicieux l'ont eſtimée comme elle le mérite. Bèze en a parlé avec modération, Louis de Dieu, Grotius, Druſius, Paul Fagius, Mill, Welton, Louis Cappel, &c., ont fait profeſſion de la reſpecter ; pluſieurs ont avoué que c'eſt la meilleure de toutes les Verſions. C'eſt le témoignage qu'en rendit l'Univerſité d'Oxford, lorſqu'en 1675 elle donna une nouvelle édition du texte grec du Nouveau Teſtament. Mais Mosheim avoit plus étudié l'Hiſtoire Eccléſiaſtique que le Critique ſacré ; il auroit dû ſe ſouvenir du mépris avec lequel la plupart des Réformateurs reçurent la verſion allemande de l'Ecriture faite par Luther ; pluſieurs lui reprochèrent ſon ignorance en fait d'hébreu.

7°. Mais, diſent nos adverſaires, puiſque la *Vulgate* avoit beſoin d'être corrigée, le Concile de Trente auroit dû attendre qu'elle le fût, avant de la déclarer authentique. C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'avant d'approuver un livre, il faut attendre qu'on ait fait l'*Errata*. Parmi les fautes que l'on a corrigées dans la *Vulgate* ſous Sixte V & ſous Clément VIII, il n'en eſt aucune qui ait pu intéreſſer la foi ni les mœurs ; donc elles n'ont pas dû empêcher le Concile de décider que cette verſion étoit exempte d'erreur, tant ſur la foi que ſur les mœurs, conſéquemment qu'elle étoit authentique ou faiſant autorité. Avant de mettre à la main des Fidèles de

Digitized by Google

nouvelles verſions, avant de les leur donner comme parole de Dieu, les Novateurs n'ont pas attendu qu'elles fuſſent exemptes de fautes, puiſque l'on n'a pas ceſſé d'y en corriger depuis qu'elles ont paru. Mais tout étoit permis à ces nouveaux inſpirés, rien n'étoit innocent de la part des Paſteurs Catholiques.

8°. Le Concile défendit encore à tout Interprête de l'Ecriture de lui donner, en matière de foi & de mœurs, un ſens contraire à celui que tient l'Egliſe, ni un ſens oppoſé au ſentiment unanime des ſaints Pères. *Loi dure*, dit Mosheim, *procédé inique & tyrannique*, ajoute ſon Traducteur. Nous diſons au contraire, loi juſte, ſage, raiſonnée, indiſpenſable dans l'Egliſe Catholique : nous allons le prouver.

En premier lieu, le Concile commence par déclarer qu'il reçoit avec le même reſpect & la même piété tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, *& les traditions* concernant la foi & les mœurs, qui ſont venues de la bouche de Jéſus-Chriſt ou des Apôtres, & qui ont été conſervées juſqu'à nous dans l'Egliſe Catholique. Or par quel canal nous ſont venues ces traditions, ſinon par l'organe des Pères, qui ont été de tout temps les Paſteurs & les Docteurs de l'Egliſe ? Donc la règle de la tradition une fois admiſe, le Concile ne pouvoit ſe diſpenſer de défendre d'interpréter l'Ecriture-Sainte dans un ſens contraire à la tradition, ou au ſentiment unanime des Pères. Il ne faut pas oublier que cette même règle eſt ce qui diſtingue eſſentiellement le Catholiciſme d'avec le Proteſtantiſme ; ainſi la loi établie par le Concile n'eſt autre choſe que la loi du Catholiciſme. *Voyez* CATHOLIQUE, &c.

En ſecond lieu, cette même loi avoit été déja portée plus de mille ans auparavant par le 6e. Concile général, ce n'a donc pas été un nouveau joug impoſé aux Catholiques. Mais conſidérons la bizarrerie des Proteſtans : cent fois ils nous ont reproché de ſecouer le joug de l'Ecriture-Sainte, pour nous en tenir uniquement à la tradition ; ils ſont convaincus d'impoſture par le décret du Concile de Trente, qui non-ſeulement profeſſe ſon reſpect pour les Livres Sacrés, mais qui nous ordonne de les interpréter ſelon la tradition, & non ſelon notre opinion particulière. Si cette Loi paroît dure aux Proteſtans, çà donc été pour ſe mettre plus à leur aiſe qu'ils ont pris pour *ſeule règle* de foi l'Ecriture-Sainte, bien convaincus qu'elle ne les incommoderoit jamais, tant qu'ils ſeroient les maîtres de l'entendre comme il leur plaît.

En troiſième lieu, par repréſailles, nous avons reproché plus d'une fois à nos adverſaires de ſuivre dans la pratique la même règle que nous, en affectant de la blâmer. Un

Digitized by Google

Luthérien, un Anglican, un Calviniſte, un Socinien, n'eſt réputé orthodoxe dans ſa Secte, qu'autant qu'il entend l'Ecriture dans le ſens communément reçu dans cette ſociété; s'il fait profeſſion publique de l'interpréter autrement, c'eſt un faux frère, un faux Docteur, un indigne Paſteur, &c. on lui dit anathême : témoin le Synode de Dordrecht, les Conférences entre les Luthériens & les Calviniſtes, entre ceux-ci & les Sociniens, &c.

Ce n'eſt pas tout : le Concile de Trente ajoute que c'eſt à l'Egliſe de juger du vrai ſens & de l'interprétation des Ecritures; autre conſéquence néceſſaire du principe qu'il avoit établi. Mosheim traveſtit encore cette déciſion : il dit que le Concile aſſura à l'Egliſe ſeule, *ou à ſon Chef, le Pontife Romain*, le droit de juger du vrai ſens de l'Ecriture. Ce trait ne peut pas venir d'ignorance; tout le monde ſait que, par l'*Egliſe*, la ſociété entière des Catholiques a toujours entendu, non le Chef ni les membres ſeuls, mais les membres unis à leur Chef, & le Paſteur uni au Troupeau. N'importe, Mosheim étoit ſûr d'avance que plus une calomnie contre nous eſt noire & abſurde, mieux elle eſt accueillie chez les Proteſtans.

Enfin, pour comble de malignité, il affirme que l'Egliſe Romaine continua de ſoutenir plus ou moins ouvertement que les Livres ſacrés n'ont pas été faits pour le peuple, mais pour les Docteurs, & qu'elle ordonna d'empêcher, par-tout où l'on pourroit, le peuple de la lire. Vainement nous exigerions que l'on nous produiſe une Bulle de quelque Pape, un décret de Concile particulier, un mandement d'Evêque, un ſtatut ſynodal, au moins la déciſion d'un Théologien de marque, où il ſoit queſtion de cette ordonnance, on ne nous répondra rien, & les Proteſtans continueront d'ajouter foi à l'impoſteur Mosheim. Il avoue néanmoins, dans une note, qu'en France & dans quelques autres pays les laïques liſent l'Ecriture-Sainte ſans aucune réclamation; mais c'eſt, dit-il, malgré les partiſans du Pape. Y a-t-il donc en France ou ailleurs un Catholique qui ne ſoit pas partiſan du Pape?

On ne concevroit rien à ce trait de ſatyre, ſi l'on ne ſavoit d'ailleurs que Mosheim en vouloit à la Conſtitution *Unigenitus*. Queſnel, animé du même eſprit que les Proteſtans, pour répandre parmi le peuple les erreurs délayées dans ſes réflexions morales ſur le Nouveau Teſtament, y enſeigna que la lecture de l'Ecriture-Sainte eſt non-ſeulement utile, mais néceſſaire en tout temps, en tout lieu, à toute perſonne; que l'obſcurité de ce ſaint Livre n'eſt point, pour les laïques, une raiſon de ſe diſpenſer de les lire; que c'eſt une obligation de le faire, ſur-tout les jours de Di-

manche ; que les Paſteurs n'ont aucun pouvoir de leur interdire la lecture du Nouveau Teſtament, parce que ce ſeroit une eſpèce d'excommunication, &c. *Prop.* 79-85. Clément XI a condamné ces propoſitions, parce qu'elles ſont fauſſes. Il eſt faux, en effet, que la lecture des verſions de l'Ecriture-Sainte ſoit néceſſaire en tout temps, puiſqu'il y a eu des temps de vertige dans leſquels cette lecture étoit dangereuſe & pernicieuſe à des eſprits avides d'erreur & yvres de fanatiſme ; auſſi a-t-elle été défendue en Angleterre à la naiſſance de la Réforme, comme elle l'a été en France à certaines perſonnes à la naiſſance du Janſéniſme. Mosheim lui-même a cité pluſieurs exemples des mauvais effets que cette lecture a produits dans certains temps. Rien n'eſt donc plus injuſte que la cenſure qu'il fait ici de la ſage conduite des Paſteurs Catholiques.

§. V.

Des différentes éditions & corrections de la Vulgate.

Nous en avons parlé au mot *Bibles Latines ;* mais nous nous ſommes trompés en diſant qu'il ne reſte point de Livres entiers de l'ancienne *Vulgate* ou verſion latine italique, que les Pſeaumes, le livre de la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique, puiſqu'il reſte encore les deux livres des Macchabées : nous ignorions d'ailleurs les faits ſuivans. En 1710, D. Martianay publia de cette même verſion les livres de Job, de Judith & l'Evangile de S. Matthieu ; en 1748, le P. Blanchini, de l'Oratoire de S. Philippe de Néry, mit au jour à Rome quatre exemplaires des quatre Evangiles ; Luc de Bruges, mort en 1619, a témoigné qu'il avoit vu dans l'Abbaye de Malmedy, au Diocèſe de Liége, un MS. contenant toutes les Epîtres de S. Paul ; enfin, le P. Buriel, Jéſuite, il y a quelques années, annonça qu'il avoit découvert à Tolède deux MS. gothiques de l'ancienne *Vulgate.* Il y a donc lieu d'eſpérer qu'en raſſemblant & en comparant tous ces monumens, l'on pourra donner dans la ſuite une Bible latine complette, telle qu'elle étoit en uſage pendant les quatre premiers ſiècles de l'Egliſe.

Cet ouvrage eſt très à ſouhaiter ; la conformité de tant de manuſcrits découverts dans les diverſes contrées de l'Europe achevera de démontrer la fauſſeté du ſentiment des Proteſtans, qui ſoutiennent que dans ces temps anciens il n'y avoit aucune verſion généralement adoptée, & que les différentes Egliſes avoient la liberté de choiſir celle qui leur plaiſoit davantage.

Digitized by Google

W I

WICLÉFITES, Secte d'Hérétiques qui prit naiſſance en Angleterre dans le quatorzième ſiècle; elle eut pour auteur Jean Wiclef, Profeſſeur dans l'Univerſité d'Oxford & curé de Lutterworth, dans le Diocèſe de Lincoln.

Durant les diviſions qui arrivèrent l'an 1360 dans cette Univerſité, entre les Moines mendians & les Prêtres ſéculiers, Wiclef prit la défenſe des priviléges de ſes Confrères; mais ayant été obligé de céder à l'autorité du Pape & des Eveques qui protégeoient les Moines, il réſolut de s'en venger. Dans ce deſſein, il avança pluſieurs propoſitions contraires au droit qu'ont les Eccléſiaſtiques de poſſéder des biens temporels, d'exercer une juriſdiction ſur les laïques & de porter les cenſures; par-là il gagna l'affection des chefs du gouvernement, dont l'autorité ſe trouvoit ſouvent gênée par celle du Clergé & la faveur des grands, qui, ayant uſurpé les biens de l'Egliſe, mépriſoient les cenſures portées contre eux.

Pour punir Wiclef de cette conduite, Simon Langham, Archevêque de Cantorbéry, lui ôta, en 1367, la place qu'il avoit dans l'Univerſité & la donna à un Moine; le Pape Urbain V approuva ce procédé de l'Archevêque. Wiclef irrité ne garda plus de meſures, il attaqua plus vivement qu'il n'avoit encore fait le ſouverain Pontife, les Evêques, le Clergé en général & les moines. La vieilleſſe & la caducité d'Edouard III, jointes à la minorité de Richard II, furent des circonſtances favorables pour dogmatiſer impunément; Wiclef en profita. Il enſeigna ouvertement que l'Egliſe Romaine n'eſt point le chef des autres Egliſes; que les Evêques n'ont aucune ſupériorité ſur les Prêtres; que, ſelon la loi de Dieu, le Clergé ni les Moines ne peuvent poſſéder aucun bien temporel, que, lorſqu'ils vivent mal, ils perdent tous leurs pouvoirs ſpirituels; que les Princes & les Seigneurs ſont obligés de les dépouiller de ce qu'ils poſsèdent; qu'on ne doit point ſouffrir qu'ils agiſſent par voie de juſtice & d'autorité contre des Chrétiens, parce que ce droit n'appartient qu'aux Princes & aux Magiſtrats. Ce novateur, en ſoutenant de pareilles maximes, étoit bien sûr de ne pas manquer de Protecteurs.

En effet, l'an 1377, Grégoire XI, informé de ces faits, écrivit à Simon de Sudbury, Archevêque de Cantorbéry, & à ſes collègues, de procéder juridiquement contre Wiclef. Ils aſſemblèrent un Concile à Londres auquel il fut cité; il y comparut accompagné du Duc de Lancaſtre Régent du

Digitized by Google

Royaume, & de pluſieurs autres Seigneurs. Par des ſubtilités ſcolaſtiques, des diſtinctions, des explications, des reſtrictions & d'autres palliatifs, il réuſſit à faire paroître ſa doctrine tolérable. Les Evêques, intimidés par la préſence & par les menaces des Seigneurs, n'osèrent pouſſer plus loin la procédure ni prononcer une ſentence : Wiclef en ſortit ſans eſſuyer une cenſure.

Cette impunité l'enhardit, il ſema bientôt de nouvelles erreurs. Il attaqua les cérémonies du culte reçu dans les Egliſes, les Ordres religieux, les vœux Monaſtiques, le culte des Saints, la liberté de l'homme, les déciſions des Conciles, l'autorité des Pères de l'Egliſe, &c. Grégoire XI, ayant condamné dix-neuf propoſitions de ce Novateur, qui lui avoient été déférées, les adreſſa avec la cenſure aux Evêques d'Angleterre. Ils tinrent à ce ſujet un Concile à Lambeth, auquel Wiclef ſe préſenta eſcorté & armé comme la première fois, & en ſortit de même ; il oſa même envoyer à Urbain VI, ſucceſſeur de Grégoire XI, les propoſitions condamnées, & offrit d'en ſoutenir l'orthodoxie. Le ſchiſme qui ſurvint entre deux prétendans à la Papauté ſuſpendit pendant pluſieurs années la pourſuite de cette affaire, & donna le temps à Wiclef d'augmenter le nombre de ſes partiſans, qui étoit déja très-conſidérable.

Mais, en 1382, Guillaume de Courtenay, Archevêque de Cantorbéry, aſſembla un troiſième Concile à Londres contre Wiclef : on y condamna vingt-trois, d'autres diſent vingt-quatre, de ſes propoſitions ; ſavoir, dix comme hérétiques, & quatorze comme erronées, contraires aux déciſions & à la pratique de l'Egliſe. Les premières attaquoient l'Euchariſtie, la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans ce Sacrement, le ſacrifice de la Meſſe, la néceſſité de la Confeſſion ; les ſecondes, l'excommunication, le droit de prêcher la parole de Dieu, les dixmes, les prières pour les morts, la vie religieuſe & d'autres pratiques de l'Egliſe. Le Roi Richard ſoutint par ſon autorité les déciſions de ce Concile ; il commanda à l'Univerſité d'Oxford de retrancher de ſon Corps Jean Wiclef & tous ſes diſciples, elle obéit. Quelques Auteurs ont écrit que ce Roi bannit Wiclef & le fit ſortir du Royaume : cela n'eſt guères probable, puiſqu'en 1387, cinq ans ſeulement après ſa condamnation, cet Héréſiarque mourut dans ſa Cure de Lutterworth, après être tombé en paralyſie deux ans auparavant. D'autres ont douté s'il ſe rétracta dans le Concile de Londres ; s'il ne l'avoit pas fait, Richard II, déterminé à extirper ſes erreurs, n'auroit pas ſouffert qu'il demeurât en Angleterre, encore moins qu'il retournât dans ſa Cure après ſa condamnation.

Nous

Digitized by Google

Nous avouerons, ſi l'on veut, que ſa rétractation ne fut pas fort ſincère, puiſqu'en mourant il laiſſa divers écrits infectés de ſes erreurs. On cite de lui une verſion de toute l'Ecriture Sainte en anglois; deux gros volumes intitulés *de la Vérité*; un troiſième, ſous le nom de *Trialogue*; un quatrième, ſont des Dialogues en quatre livres, qui ont été imprimés à Leipſick & à Francfort en 1753; il en eſt encore d'autres qui n'ont point été publiés; mais aucun de ces ouvrages n'a pu mériter à l'Auteur la réputation d'un ſavant Théologien, ni d'un bon Ecrivain : le Docteur Videford, qui fut chargé de le réfuter l'an 1396, en ſavoit plus que lui & écrivoit beaucoup mieux. Dans cette même année, ou ſelon d'autres en 1410, Thomas d'Arundel, Primat d'Angleterre, fit de nouveau condamner les erreurs de Wiclef dans un Concile de Londres; & comme la plupart avoient été adoptées & ſoutenues de nouveau par Jean Hus, en 1415 le Concile de Conſtance, *Seſſ.* 8, proſcrivit toute la doctrine de ces deux Sectaires, raſſemblée en quarante cinq articles, & il ordonna que le corps de Wiclef fût exhumé & brûlé.

Comme il a plû aux Proteſtans de mettre ces deux perſonnages au nombre des Patriarches de la réforme, ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour pallier les torts de Wiclef, pour contredire ce qui en eſt rapporté par les Ecrivains Catholiques, & pour révoquer en doute les plus groſſières des erreurs qu'on lui attribue, mais ils ne renverſeront jamais le précis qu'en a donné le célèbre Boſſuet, *Hiſt. des Variat.* l. 11, n. 153; il l'a tiré des ouvrages de Wiclef, ſur-tout de ſon *Trialogue*. En voici les principaux chefs.

» Tout arrive par néceſſité; tous les péchés qui ſe commettent dans le monde ſont néceſſaires & inévitables. Dieu ne pouvoit pas empêcher le péché du premier homme, ni le pardonner ſans la ſatisfaction de Jéſus-Chriſt; Dieu, à la vérité, pouvoit faire autrement s'il eût voulu, mais il ne pouvoit vouloir autrement. Rien n'eſt poſſible à Dieu que ce qui arrive actuellement; Dieu ne peut rien produire en lui ni hors de lui, qu'il ne le produiſe néceſſairement; ſa puiſſance n'eſt infinie qu'à cauſe qu'il n'y a pas une plus grande puiſſance que la ſienne. De même qu'il ne peut refuſer l'être à tout ce qui peut l'avoir, auſſi ne peut-il rien anéantir. Il ne laiſſe pas néanmoins d'être libre, ſans ceſſer d'agir néceſſairement. La liberté que l'on nomme *de contradiction* eſt un terme erroné inventé par les Docteurs, & la penſée que nous avons que nous ſommes libres eſt une perpétuelle illuſion. Dieu a tout déterminé; c'eſt de là qu'il arrive qu'il y a des prédeſtinés & des réprouvés, mais Dieu néceſſite les uns & les autres à tout

Digitized by Google

» ce qu'ils ſont, & il ne peut ſauver que ceux qui ſont ac-
» tuellement ſauvés ».

Wiclef avouoit que les méchans peuvent prendre occaſion de cette doctrine pour commettre de grands crimes, & que s'ils le peuvent, ils le font; « mais, ajoutoit-il, ſi l'on n'a » pas de meilleures raiſons à me dire que celles dont on ſe » ſert, je demeurerai confirmé dans mon ſentiment ſans en » dire mot ». L'on voit ici toute l'impiété d'un blaſphémateur & toute la ſcélérateſſe d'un Athée. Wiclef y ajoutoit l'hypocriſie des Vaudois : il diſoit, comme eux, que l'effet des Sacremens dépendoit de la vertu & du mérite de ceux qui les adminiſtroient; que ceux qui n'imitoient pas Jéſus-Chriſt ne pouvoient pas être revêtus de ſa puiſſance; que les laïques de bonnes mœurs étoient plus dignes d'adminiſtrer les Sacremens que les Prêtres, &c. Mais en quoi peuvent conſiſter la vertu, la ſainteté, le mérite, ſi tout eſt la conſéquence d'une fatalité immuable par laquelle Dieu même eſt entraîné? C'eſt ainſi que de tout temps les partiſans de la fatalité ſe ſont plongés dans un chaos de contradictions, & ont cru les pallier en abuſant de tous les termes.

En condamnant Wiclef, le Concile de Conſtance lui attribue d'autres impiétés deſquelles les Proteſtans ne veulent pas convenir; mais il ne s'enſuit rien contre la juſtice de cette cenſure. Ou ces erreurs ſe trouvoient dans d'autres livres de cet Héréſiarque, ou c'étoient de nouvelles abſurdités que les Lollards & les *Wicléfites* ajoutoient à celles de leur maître.

Voilà néanmoins le perſonnage duquel Baſnage a entrepris de faire l'apologie contre Boſſuet, l. 24, c. 11. Sa grande ambition eſt de prouver que la doctrine de Wiclef & de ſes diſciples étoit parfaitement conforme à celle que les Proteſtans ont embraſſée au 16e. ſiècle; qu'ainſi ce Théologien eſt un des principaux témoins de la vérité qui a contribué à continuer la chaîne de tradition qui lie le Proteſtantiſme aux principales Sectes qui ont fait du bruit dans l'Egliſe : il ſe fâche de ce que Boſſuet a oſé révoquer en doute cette importante vérité.

Le dogme de la fatalité abſolue, dogme deſtructif de toute religion, de toute morale & de toute vertu, étoit un article fâcheux; Baſnage s'en eſt tiré leſtement, en avouant que la manière dont Wiclef a voulu accorder la liberté de l'homme avec la préſence & le concours de Dieu, l'a jeté dans de grands embarras, mais que bien d'autres que lui ont été arrêtés par la profondeur & l'obſcurité de cette queſtion : trait de mauvaiſe foi palpable. Wiclef a ſi peu penſé à concilier la liberté de l'homme avec le concours de Dieu, qu'il n'a

Digitized by Google

pas plus reconnu de liberté en Dieu que dans l'homme. S'il a ſenti l'obſcurité de cette queſtion, de quoi s'eſt il aviſé de la décider par une abſurdité, en diſant que ce qui ſe fait librement ſe fait néceſſairement; qu'ainſi la néceſſité & la liberté c'eſt la même choſe? Baſnage prétend que les diſciples de Wiclef ont ſagement évité cet écueil; ils ont donc été plus ſages que Calvin qui s'y eſt briſé de nouveau avec ſes décrets abſolus de prédeſtination, dont la plupart de ſes Sectateurs rougiſſent aujourd'hui.

Ce même Critique ſoutient que ce n'eſt pas une impiété dans la Doctrine de Wiclef d'avoir enſeigné que « Dieu n'a » pu empêcher le péché du premier homme ni le pardonner » ſans la ſatisfaction de Jéſus-Chriſt, & qu'il a été impoſſible » que le Fils de Dieu ne s'incarnât pas ». La plus ſaine Théologie, dit-il, enſeigne qu'il étoit néceſſaire que Jéſus-Chriſt mourût, afin que nos crimes fuſſent expiés : nouveau trait de mauvaiſe foi. La ſaine Théologie a toujours enſeigné qu'*à ſuppoſer* que Dieu voulût exiger une ſatisfaction du péché égale à l'offenſe, il falloit le ſang d'un Dieu pour l'expier; mais elle n'a jamais nié que Dieu n'ait pu pardonner le péché par pure miſéricorde. Cela eſt prouvé par l'Ecriture, qui dit que Dieu a tellement aimé le monde qu'il lui a donné ſon Fils unique; s'il l'a donné par amour, ce n'a pas été par néceſſité. Le Prophête Iſaïe, parlant du Meſſie, dit qu'il s'eſt offert, parce qu'il l'a voulu, &c.

Une troiſième infidélité de Baſnage eſt de ſoutenir que Wiclef, loin d'avancer que Dieu ne pouvoit empêcher le péché du premier homme, a dit, en termes exprès, que Dieu pouvoit conſerver Adam dans l'état d'innocence, *s'il l'avoit voulu;* il ne falloit pas ſupprimer ce qu'ajoute Wiclef, que *Dieu n'a pas pu le vouloir.* C'eſt ainſi qu'en accumulant les ſupercheries, Baſnage a réfuté Boſſuet.

Peu nous importe que Wiclef ait rejeté, comme les Proteſtans, l'autorité de la tradition, la préſence réelle, le culte des Saints & des Images, la Confeſſion, &c; nous pouvons leur abandonner ſans regret la ſucceſſion des Vaudois, des Lollards, des *Wicléſites*, des Huſſites, &c. qu'ils ſont ſi empreſſés de recueillir. Une ſucceſſion d'erreurs, de haine contre l'Egliſe, de ſéditions & de fureurs ſanguinaires, n'excitera jamais l'ambition d'une ſociété véritablement chrétienne.

Pour leur aſſurer encore davantage ces titres d'antiquité & de nobleſſe, nous conſentons à comparer la conduite de Wiclef à celle de Luther; la reſſemblance eſt frappante. 1°. Ce dernier fut engagé à dogmatiſer par une diſpute de jalouſie entre les Auguſtins ſes frères, & les Dominicains, au ſu-

Digitized by Google

jet des Indulgences. Wiclef y fut entraîné par reſſentiment contre les Moines mendians qui lui avoient fait perdre ſa place, contre le Pape & contre les Evêques qui les ſoutenoient. Ces motifs étoient auſſi apoſtoliques l'un que l'autre. Mais aujourd'hui l'on nous peint ces deux Prédicans comme des hommes enflammés du plus pur zèle de la gloire de Dieu, & qui, après avoir ſenti la néceſſité abſolue d'une réforme dans l'Egliſe, ont conçu le généreux deſſein d'y employer toutes leurs forces.

2°. Luther n'attaqua d'abord que les abus qui ſe commettoient dans la conceſſion & la diſtribution des Indulgences, mais de ces abus vrais ou prétendus il paſſa bientôt à la ſubſtance même de la choſe, à la nature de la pénitence, de la juſtification, &c. De même Wiclef au commencement parut n'en vouloir qu'à l'excès des richeſſes & de l'autorité temporelle du Clergé & à l'abus qu'il en faiſoit; mais il ne tarda pas d'aller plus loin, de nier le fond même du droit, de l'autorité ſpirituelle & de la hiérarchie. Les extraits qui furent dreſſés de ſa Doctrine en 1377, 1381, 1387, 1396 & 1415, enchériſſent les uns ſur les autres, & contiennent enfin des impiétés révoltantes: en fait d'erreurs, la témérité & l'opiniâtreté vont toujours en augmentant, & les diſciples ne manquent jamais de ſurpaſſer leur maître. De là nous concluons que ces deux prétendus Réformateurs, lorſqu'ils ont commencé à dogmatiſer, ni voyoient ni l'un ni l'autre le terme auquel ils prétendoient aboutir, ni les conſéquences auxquelles leurs principes alloient bientôt les conduire. Il s'en falloit donc beaucoup que ce fuſſent des eſprits juſtes, ni de profonds Théologiens.

3°. A peine Luther eut-il commencé de prêcher ſa Doctrine, que le peuple d'Allemagne, ſoulevé par ſes maximes ſéditieuſes, prit les armes, & mit des provinces entières à feu & à ſang. La même choſe étoit arrivée en Angleterre, l'an 1381; les habitans des villages, excités par Jean Ball ou Vallée, diſciple de Wiclef, s'attroupèrent au nombre de deux cent mille, entrèrent à Londres, maſſacrèrent Simon de Sudburi, Archevêque de Cantorbéri, le Grand-Prieur de Rhodes, & un Seigneur nommé Robert Hales; ils forcèrent enfin le Roi à capituler avec eux. Ils recommencèrent à ſe révolter ſous le règne d'Henri V, l'an 1414. Baſnage a beau dire que la cauſe de ces tumultes ne fut point la Religion ni la croyance, mais le mécontentement du peuple opprimé par les Seigneurs; on en a dit autant de la guerre des Luthériens & de celle des Anabaptiſtes. Mais le peuple n'étoit pas mécontent, il ne ſe croyoit pas opprimé, avant que les maximes erronées de Wiclef & de Luther n'euſſent échauffé

les eſprits, & ne leur euſſent fait enviſager toute autorité ſpirituelle & temporelle comme une tyrannie. Jéſus-Chriſt avoit envoyé ſes Apôtres comme des brebis au milieu des loups, les hommes dont nous parlons ont été des loups au milieu des brebis, par leurs hurlemens ils n'ont ceſſé de les exciter à la révolte contre leurs Paſteurs ſpirituels & temporels.

4°. De même que Luther fut endoctriné par les livres de Jean Hus, celui-ci l'avoit été par les écrits de Wiclef, & ce dernier ne fit d'abord que renouveler les anciennes clameurs d'un reſte de Vaudois qui ſubſiſtoient encore en Angleterre ſous le nom de *Lollards*. Si nous voulions en croire les Proteſtans, Wiclef, Jean Hus, Luther étoient trois grands génies, qui, à force d'étudier & d'aprofondir l'Ecriture-Sainte, y ont découvert que l'Egliſe Catholique étoit corrompue dans ſa foi, dans ſon culte, dans ſa diſcipline, & qu'il falloit créer une autre Egliſe. La vérité eſt que ces trois illuminés n'ont eu d'autre inſpiration que des paſſions mal réglées, d'autre miſſion que la fougue de leur caractère, d'autre règle de foi que de contredire l'Egliſe Romaine.

Le comble de malignité de la part des Proteſtans eſt de vouloir faire retomber ſur cette Egliſe tout l'odieux des ſcènes ſanglantes auxquelles l'héréſie a donné lieu. Ils déplorent la multitude des Wicléfites ou Lollards qui furent ſuppliciés en Angleterre pour cette cauſe, comme ſi l'erreur, diſent-ils, étoit un crime qui méritât la ſévérité des lois.

Nous avons déja répondu plus d'une fois que des erreurs ſur des dogmes purement ſpéculatifs peuvent quelquefois n'intéreſſer en rien la ſociété civile; mais que des erreurs en fait de morale & de droit public, qui tendent à dépouiller de leurs biens des poſſeſſeurs légitimes, à renverſer une juriſprudence établie depuis pluſieurs ſiècles, à exciter au pillage & au meurtre une multitude toujours avide de butin, ne ſont plus des erreurs ſans conſéquence, mais de vrais attentats contre l'ordre public. Or telle étoit la Doctrine de Wiclef. Une preuve qu'elle fut principalement enviſagée ſous ce rapport, c'eſt qu'il n'y avoit encore eu aucun Lollard, ni aucun Wicléfite, puni de peines afflictives avant l'expédition ſanguinaire à laquelle ils ſe livrèrent l'an 1381. Quoiqu'il y eût près de vingt ans que Jean Vallée prêchoit le *Wicléfiſme* dans les campagnes, il n'avoit eſſuyé que quelques mois de priſon; mais lorſque l'on vit l'effet terrible que ſes diſcours ſéditieux avoient produit, il fut condamné comme coupable de haute trahiſon à être pendu, & il le fut en effet avec quelques-uns de ſes complices. Ce ne fut point en vertu d'une ſentence eccléſiaſtique, mais d'une

Digitized by Google

procédure criminelle faite par ordre du Roi. Wiclef qui vivoit encore, quoique premier auteur du mal, ne fut point inquiété depuis ſa condamnation prononcée l'an 1382.

De quel front Baſnage a-t-il donc oſé écrire que l'Egliſe Romaine altérée de ſang ne ſe borna point à des définitions de Conciles contre les Wicléfites, qu'ils imitèrent la piété de leur maître, qu'ils confirmèrent la vérité de leur Doctrine par la pureté de leur vie, qu'ils ſouffrirent avec conſtance des ſupplices redoublé qu'ils ſacrifièrent leur vie à l'amour de la vérité, &c? Eſt-ce donc àſſez pour être martyr de ſe révolter contre l'Egliſe? Oui, ſelon les Proteſtans; ils penſent que ce crime efface tous les autres, ils ont placé au nombre des témoins de la vérité tous les malfaiteurs de leur ſecte mis à mort par des pillages, des meurtres, des incendies, des cruautés de toute eſpèce exercées contre les Catholiques. Nous avons prouvé en ſon lieu que les Albigeois, les Vaudois, les Huſſites, les Proteſtans, n'ont jamais été ſuppliciés pour des erreurs ou des argumens théologiques, mais pour des attentats commis contre l'ordre de la ſociété; il en a été de même des Wicléfites.

Moſheim, plus judicieux ſur ce ſujet que Baſnage, convient que la Doctrine de Wiclef n'étoit point exempte d'erreur, ni ſa vie de reproche. Il penſe à la vérité que les changemens que ce Novateur vouloit introduire dans la Religion étoient à pluſieurs égards ſages, utiles & ſalutaires; *Hiſt. Eccl.*, 14e. ſiècle, 2e. part, c. 2, §. 19. Il ſe trompe, vouloir dépouiller le Clergé de ſes biens n'étoit rien moins qu'un projet ſage, il ne pouvoit être exécuté ſans bruit, & peut être ſans effuſion de ſang. Tous les laïques ſoudoyés par le Clergé & qui tiroient de lui leur ſubſiſtance s'y ſeroient certainement oppoſés; toutes les fois que ce Corps a été dépouillé, le peuple n'y a pas gagné une obole, & il comprend très-bien qu'il y a plus à gagner pour lui avec les Eccléſiaſtiques qu'avec les Seigneurs laïques. Les autres changemens ne pouvoient être ni utiles, ni ſalutaires, nous en ſommes convaincus par l'effet qu'ils ont produit chez les Proteſtans. D'ailleurs quand ils le ſeroient, étoit-ce à de ſimples particuliers ſans caractère & ſans autorité légitime de réformer l'Egliſe? Les Presbytériens ou Puritains, les Indépendans & d'autres ſectes ſont dans les mêmes ſentimens que Wiclef ſur la hyérarchie eccléſiaſtique & ſur le pouvoir des Souverains; mais les Anglicans, non plus que les Luthériens, ne jugent point que leur régime ſoit ſage, utile ni ſalutaire. C'eſt donc uniquement l'intérêt de ſyſtême & la reſſemblance des principes qui ont engagé Baſnage à prendre ſi chaudement la défenſe des Wicléfites.

Digitized by Google

XÉN

XÉNODOQUE, *voyez* Hôpital.

XÉROPHAGIE, régime de ceux qui vivent d'alimens ſecs; c'eſt la manière de jeûner la plus rigoureuſe, mais qui s'obſervoit aſſez ſouvent pendant les premiers ſiècles de l'Egliſe. Ce nom vient du Grec Ξήρος, ſec, & Πφάγα, je mange.

Ceux qui pratiquoient la *Xérophagie* ne mangeoient que du pain avec du ſel, & ne buvoient que de l'eau. C'étoit la manière de vivre la plus ordinaire des Anachorêtes ou des Solitaires de la Thebaïde. Pluſieurs Chrétiens fervens obſervoient ce jeûne ſévère pendant les ſix jours de la Sémaine-Sainte, mais par dévotion, & non par obligation. S. Epiphane, *Expoſit. fid.* n. 22, nous apprend que c'étoit un uſage aſſez ordinaire parmi le peuple, & que pluſieurs s'abſtenoient de toute nourriture pendant deux jours. Tertullien, dans ſon Livre *de l'Abſtinence* obſerve que l'Egliſe recommandoit la *Xérophagie* comme une pratique utile dans les temps de perſécution; elle diſpoſoit les corps à ſouffrir les tourmens avec conſtance. Mais auſſi l'Egliſe condamna les Montaniſtes qui vouloient faire de la *Xérophagie* une loi pour tout le monde, qui prétendoient qu'il falloit l'obſerver pendant pluſieurs intervalles du Carême, & qui avoient établi parmi eux pluſieurs Carêmes par an. On leur repréſenta qu'il y avoit plus de jactance & de vanité dans leur conduite, que de vraie piété, qu'il ne leur appartenoit pas de faire des lois de diſcipline à leur gré, que chaque Fidèle étoit le maître d'obſerver la *Xérophagie* pendant toute l'année s'il le jugeoit à propos, mais que perſonne ne devoit être obligé à faire quelque choſe de plus que ce qui avoit été ordonné & obſervé par les Apôtres.

Philon dit que les Eſſéniens & les Thérapeutes pratiquoient auſſi des *Xérophagies* en certains jours, n'ajoutant au pain & à l'eau que du ſel & de l'hyſſope. On prétend que chez les Païens même les Athlètes ſuivoient le même régime de temps en temps, & qu'ils le regardoient comme le plus propre à leur conſerver la ſanté & les forces.

Les jeûnes & les abſtinences des Orientaux, ſoit anciens, ſoit modernes, nous paroîtroient incroyables, ſi nous n'étions pas inſtruits par des témoins dignes de foi du régime

habituel qu'ils ſont forcés de garder à cauſe de la chaleur du climat. En général la viande & tous les alimens ſucculens y ſont dangereux; le peuple y eſt accoutumé à vivre de pain & de fruits, ou de légumes; avec une poignée de riz un Indien peut vivre vingt-quatre heures. Mais il faut avouer auſſi que dans nos climats ſeptentrionaux, à force de ſenſualité & ſous prétexte de beſoin, nous avons pouſſé à l'excès la molleſſe & l'impuiſſance de pratiquer aucune eſpèce de mortification. Cette impuiſſance au reſte eſt purement imaginaire; on peut s'en convaincre par les abſtinences forcées auxquelles ſont ſouvent réduits les pauvres, par le défaut abſolu de reſſources. Non-ſeulement ils demeurent pluſieurs jours ſans manger, mais à la fin de cette cruelle abſtinence ils n'ont pour toute nourriture qu'un pain groſſier & inſipide, plus propre à exciter le dégoût que l'appétit; *voyez* Jeune.

XYLOPHORIE, *voyez* Nathinéens.

Y V E

Yeux, *voyez* Œuil.

S. YON, *voyez* Écoles Chrétiennes.

YVES DE CHARTRES, *voyez* Ives.

YVRESSE. Ce mot dans l'Ecriture-Sainte ne ſignifie pas toujours l'état d'un homme qui a bû avec excès, mais d'un homme qui a bu juſqu'à la ſatieté & la gaieté dans un repas d'amis. *Gen.* c. 43, ℣. 34, il eſt dit que les Frères de Joſeph *s'enyvrèrent* avec lui la ſeconde fois qu'ils le virent en Égypte; & cela ſignifie ſeulement qu'ils furent régalés ſplendidement à ſa table. Une Sentence du *Livre des Prov.* c. 11, ℣. 25, eſt que celui qui enyvre ſera enyvré, c'eſt-à-dire, que l'homme libéral ſera libéralement récompenſé. Il y en a une autre, *Deut.* c. 29, ℣. 19, qui dit que l'homme enyvré détruira celui qui a ſoif; cela ſignifie que le riche accablera le pauvre. Lorſque S. Paul dit aux Corinthiens, *Epiſt.* 1, c. 11, ℣. 21, dans vos repas l'un a faim & l'autre eſt yvre, il entend que l'un a manqué d'alimens, pendant que l'autre a été pleinement raſſaſié. Dans le ſtyle des Hébreux, enyvrer quelqu'un, c'eſt le combler de biens; *Pſ.* 35, ℣. 9, David

Digitized by Google

dit à Dieu en parlant des Juſtes : « Ils ſeront enyvrés de l'abondance de votre maiſon, & vous les abreuverez d'un torrent de délices. » Mais quand S. Paul dit aux Ephéſiens, c. 5, ℣. 18 : « Ne vous enyvrez point par l'excès du vin », l'on comprend qu'il eſt queſtion là de l'*Yvreſſe* proprement dite.

ZAC

ZABIENS, *voyez* SABAÏSME.

ZACHARIE. Parmi pluſieurs perſonnages de ce nom, deſquels il eſt parlé dans l'Ecriture-Sainte, il en eſt quatre qu'il faut diſtinguer. Le premier eſt un Prêtre, fils du Pontife Joïada, que le Roi Joas fit lapider par le peuple dans le parvis du Temple; crime d'autant plus odieux, que ce Roi étoit redevable de la vie & du trône à Joïada, *Paral.* c. 24, ℣. 20 & ſuiv. Le ſecond eſt l'avant-dernier des douze petits Prophêtes; il dit lui-même qu'il étoit fils de Barachie, & petit-fils d'Addo; *Zach.* c. 1, ℣.; l'Hiſtoire ne nous apprend rien de ſa mort. Le troiſième eſt le Prêtre *Zacharie*, père de S. Jean-Baptiſte, dont il eſt parlé dans l'Evangile, *Luc*, c. 1, ℣. 5. Enfin Joſeph, dans ſon *Hiſtoire de la Guerre des Juifs*, L. 4, c. 19, fait mention d'un quatrième *Zacharie*, fils de Baruch, qui pendant le ſiége de Jéruſalem fut tué par la faction des zélés.

Il eſt queſtion de ſavoir quel eſt celui de ces quatre que Jéſus-Chriſt vouloit déſigner, lorſqu'il dit aux Scribes & aux Phariſiens; *Matt.* c. 23, ℣. 34 : « Je vais vous envoyer des » Prophêtes, des Sages & des Docteurs, vous en mettrez » les uns à mort & vous les crucifierez, vous flagellerez » les autres dans vos Synagogues, & vous les pourſuivrez » de ville en ville, de façon que vous ferez retomber ſur » vous tout le ſang innocent qui a été répandu ſur la terre, » depuis le ſang du Juſte Abel, juſqu'à celui de *Zacharie*, » fils de Barachie, que vous avez tué entre le Temple & » l'Autel. »

Les Cenſeurs de l'Evangile, Juifs ou Incrédules, ont argumenté contre ce paſſage, ils ont dit : Jéſus-Chriſt ne peut pas avoir déſigné par là le Prêtre *Zacharie*, mis à mort par l'ordre de Joas, puiſqu'il n'étoit pas fils de Barachie, mais de Joïada. D'ailleurs il eſt certain par l'Hiſtoire que depuis la mort de ce Prêtre les Juifs ont encore ôté la vie à plu-

Digitized by Google

ſieurs autres Prophêtes ; ce n'étoit donc pas le dernier duquel le ſang devoit retomber ſur eux. Il ne peut pas être queſtion non plus du Prophête *Zacharie* fils de Barachie, dont nous avons les prédictions ; puiſqu'il n'eſt dit nulle part qu'il ait péri par une mort violente. Encore moins s'agit-il du père de S. Jean-Baptiſte ; on ne peut aſſurer en aucune manière qu'il étoit fils de Barachie, ni qu'il fut mis à mort par les Juifs. Il faut que S. Matthieu ait voulu déſigner le quatrième *Zacharie* fils de Baruch, mis à mort par les zélés pendant le ſiége de Jéruſalem. D'où il s'enſuit que ſon Evangile n'a été écrit qu'après cette époque, & que S. Matthieu commet un anachroniſme, en ſuppoſant que Jéſus-Chriſt a déſigné comme paſſé un événement qui n'eſt arrivé que trente ans après. S. Luc a commis la même faute, c. 11, ℣. 51.

En ſecond lieu, ç'auroit été une injuſtice de faire retomber ſur les Juifs contemporains de J. C. le châtiment de tout le ſang innocent répandu par leurs pères depuis le commencement du monde. Cette vengeance auroit été contraire à la Loi du *Deut.* c. 24, ℣. 16, qui porte : « Les » pères ne ſeront point mis à mort pour les enfans, ni les » enfans pour les pères ; chacun mourra pour ſon propre » péché. » Auſſi lorſque les Juifs captifs à Babylone prétendirent que Dieu les puniſſoit des fautes de leurs pères ; *Jérémie*, c. 31, ℣. 29, & *Ezéchiel*, c. 18, ℣. 2, leur ſoutinrent qu'ils étoient punis pour leurs propres crimes, & non pour ceux de leurs aïeux.

En troiſième lieu, dans ce même chapitre 23 de S. Matt. ℣. 29, & dans le c. 11 de S. Luc, ℣. 47, le Sauveur ſemble raiſonner fort mal ; il dit : « Malheur à vous Scribes & Pha» riſiens hypocrites qui bâtiſſez des tombeaux aux Prophêtes, » qui ornez les monumens des Juſtes, & qui dites : *Si nous* » *avions vécu du temps de nos pères, nous n'aurions pas conſ-* » *piré avec eux pour répandre le ſang des Prophêtes.* Vous ren» dez témoignage contre vous-mêmes que vous êtes les en» fans de ceux qui ont mis à mort les Prophêtes, ainſi rem» pliſſez la meſure de vos pères. » Etoit-ce donc un trait d'hypocriſie ou de méchanceté, de bâtir ou d'orner les tombeaux des Prophêtes ?

Réponſe. Pour ſatisfaire à toutes ces difficultés, il faut entrer dans quelques diſcuſſions.

1°. Nous ſoutenons que le *Zacharie* dont Jéſus-Chriſt a fait mention eſt le Prophête même de ce nom, fils de Barachie, & dont nous avons les écrits : les caractères par leſquels il eſt déſigné, ne peuvent convenir à aucun des trois autres. 1°. le nom de leur père n'eſt pas le même.

Digitized by Google

2°. Le fils de Joïada, ni le père de Jean Baptiſte, ni le fils de Baruch n'étoient pas Prophêtes, puiſque le Sauveur dit ℣. 37, Jéruſalem, qui mets à mort les Prophêtes, &c. S. Etienne, *act.* c. 7, ℣. 52, demande aux Juifs : « Quel » eſt le Prophête que vos pères n'aient pas perſécuté? Ils » ont tué ceux qui leur prédiſoient l'avénement du Juſte. » Or *Zacharie* eſt un de ceux qui ont annoncé le plus clairement l'avénement du Meſſie. 3°. Le fils de Joïada fut tué dans le temple; il n'eſt pas dit en quel lieu les Juifs mirent à mort le fils de Baruch, pour *Zacharie* fils de Barachie, il fut tué *entre le Temple & l'Autel.* Pour s'en convaincre, il faut ſavoir que le Temple fut rebâti & achevé la ſixième année du règne de Darius, & que *Zacharie* prophétiſoit pendant la quatrième. Or Joſeph, *Antiq.* l. 11, c. 4, nous apprend qu'avant de commencer l'édifice du Temple, les Juifs dreſſèrent un Autel pour y offrir des ſacrifices : il y avoit donc entre cet Autel & le Temple un eſpace dans lequel *Zacharie* fut mis à mort, ſelon le récit de notre Sauveur; cette circonſtance n'a pu avoir lieu que pour lui. 4°. Il eſt très-probable que ce qui irrita les Juifs contre lui fut la terrible Prophétie qu'il leur fit, c. 11. Le ſilence que les Hiſtoriens ont gardé ſur ce ſujet ne prouve rien; Jéſus-Chriſt n'auroit pas avancé ce fait, s'il n'avoit pas été bien avéré.

2°. La prédiction du Sauveur ne renferme aucune injuſtice. Au lieu de lire dans S. Matthieu, c. 23, ℣. 35, *de façon que tout le ſang juſte retombera ſur vous*, &c., le texte grec peut très-bien ſignifier, *de façon que tout le ſang juſte viendra, ou ne ceſſera de couler juſqu'à vous.* De même dans S. Luc, c. 11, ℣. 50, où notre Verſion porte, *de manière que le ſang des Prophêtes ſera demandé redemandé à cette génération*, le grec ſemble plutôt ſignifier, *de manière que le ſang des Prophêtes ſera recherché & répandu par cette génération.* Il eſt donc ici queſtion de crime, & non de la vengeance. Cette explication eſt très-bien prouvée dans les *Réponſes Critiques aux objections des Incrédules*, tom. 4, p. 213, &c.

Mais prenons, ſi l'on veut, ces deux paſſages dans le ſens que l'on y donne ordinairement; les paroles de J. C. ſignifieront ſeulement que la génération préſente ſe rendra coupable du même crime que ſes aïeux, qu'elle méritera le même châtiment & qu'elle le ſubira; l'un & l'autre a été vérifié par l'événement. Il ne s'enſuit pas de là que les Juifs aient porté la peine du ſang répandu par leurs pères.

3°. Ce n'eſt point Jéſus-Chriſt qui raiſonne mal, mais ce

Digitized by Google

ſont les Incrédules qui l'entendent mal. Le crime des Scribes & des Phariſiens ne conſiſtoit point à bâtir des tombeaux aux Prophêtes, mais à imiter l'incrédulité, l'opiniâtreté, la méchanceté de ceux qui les avoient mis à mort, & à prétendre néanmoins qu'ils n'auroient point eu de part à ce meurtre, s'ils avoient vécu dans ce temps-là. En effet, les Juifs, loin de croire en Jéſus-Chriſt, pourſuivoient avec acharnement ſa mort; déja pluſieurs fois ils avoient voulu le lapider; ils ne ceſſoient de lui tendre des piéges, de lui faire des demandes captieuſes, &c. Jéſus-Chriſt le leur reproche dans les deux chapitres mêmes que nous examinons. Ils prouvoient donc par leur conduite qu'ils étoient les enfans & les imitateurs de ceux qui avoient tué les Prophêtes, qu'ils combleroient bientôt la meſure de leurs pères, en mettant à mort le Meſſie & ſes Apôtres. Par conſéquent c'étoit de leur part une hypocriſie de bâtir des tombeaux aux Prophêtes, afin de perſuader qu'ils avoient horreur du meurtre de ces ſaints hommes, & qu'ils étoient incapables d'en faire autant. Si ce ſens paroît embarraſſer dans la verſion latine, il eſt beaucoup plus clair dans le texte grec, ſur-tout en vérifiant la ponctuation. *Rép. Crit. ibid.* pag. 195 & 234.

La Prophétie de *Zacharie* eſt renfermée en quatorze chapitres; ſon principal objet eſt d'encourager les Juifs à la reconſtruction du Temple, & de leur promettre par la ſuite les bienfaits de Dieu les plus abondans. Comme le Prophête les annonce en termes pompeux & ſous des emblêmes magnifiques, les Juifs en abuſent, ils prennent tout à la lettre, & ſoutiennent que tout cela s'accomplira ſous le règne du Meſſie qu'ils attendent, puiſque les événemens n'y ont pas exactement répondu après le retour de la captivité de Babylone. Mais Dieu ne fera certainement pas des miracles abſurdes, pour contenter la folle ambition des Juifs. S. Jérôme dans la préface de ſon Commentaire ſur *Zacharie*, convient que c'eſt le plus obſcur des douze petits Prophêtes.

Quant à *Zacharie*, père de S. Jean-Baptiſte, nous nous bornons à dire que le Cantique dont il eſt l'Auteur, Luc, c. 1, ℣. 68, eſt vraiment ſublime, plein d'énergie & de ſentiment.

ZÉLATEURS ou ZÉLÉS. C'eſt ainſi que l'on nomma certains Juifs qui cauſèrent beaucoup de tumulte dans la Judée vers l'an 66 de notre Ere, quatre ou cinq cents ans avant la priſe de Jéruſalem par les Romains. Ils ſe donnèrent eux-mêmes ce nom, à cauſe du zèle exceſſif & mal

entendu qu'ils témoignoient pour la liberté de leur Patrie. On leur donna auſſi celui de *Sicaires* ou d'aſſaſſins, à cauſe des meurtres fréquens dont ils ſe rendirent coupables; ils ſe croyoient en droit d'exterminer quiconque ne vouloit pas imiter leur fanatiſme. Quelques Auteurs ont penſé que c'étoient les mêmes Sectaires qui ſont nommés *Hérodiens* dans l'Evangile; *Matt.* c. 22, ℣. 16, & *Marc*, c. 12, ℣. 13; mais cette conjecture n'a aucune probabilité. Aux approches du ſiége de Jéruſalem, les *Zélateurs* ſe retirèrent dans cette ville, & ils y exercèrent des cruautés inouies: Joſeph l'Hiſtorien en a fait le détail.

ZÈLE. Ce mot ſe prend en pluſieurs ſens dans l'Ecriture-Sainte; il ſignifie ſouvent l'indignation & la colère: *Pſ.* 78, ℣. 5, David dit à Dieu: « Votre colère (*Zelus*) » s'allumera comme un feu. » *Num.* c. 25, ℣. 13, Phinéès ſe ſentit animé de *zèle* contre des Impies qui violoient la Loi du Seigneur. Il déſigne auſſi la jalouſie; *act.* c. 13, ℣. 45, il eſt dit que les Juifs furent remplis de *zèle* ou de jalouſie *Pſ.* 36, ℣. 1, nous liſons: « Ne ſoyez point rival » des méchans, ni jaloux de la proſpérité des Pécheurs. » *Prov.* c. 6, ℣. 34, la jalouſie du mari n'épargne point l'adultère dans ſa vengeance. Sap. c. 1, ℣. 10, l'oreille jalouſe entend tout. Dieu s'eſt nommé le Dieu jaloux (*zélotes*) *voyez* Jalousie. Dans le Prophête Ezéchiel, c. 8, ℣. 3 & 5, l'*Idole du zèle* peut ſignifier ou la ſtatue de Baal, ou celle d'Adonis, ou toute autre Idole quelconque, dont le culte excite l'indignation de Dieu.

Dans quelques endroits cependant il exprime une forte affection, un attachement violent à quelqu'un ou à quelque choſe; *Pſ.* 68, ℣. 10: David dit à Dieu: « le *zèle* de votre maiſon m'a dévoré. » Le Prophête Elie, 3 *Reg.* c. 19, ℣. 10 & 14: « J'ai été tranſporté de *zèle* pour le Seigneur des Armées. » *Zachar.* c. 1, ℣. 14: « J'ai été tranſporté de *zèle* pour Sion & pour Jéruſalem. »

C'eſt dans ce dernier ſens que nous appelons *Zèle de Religion* l'attachement que nous avons pour le culte de Dieu qui nous paroît le plus vrai, le déſir que nous témoignons de l'entendre, & d'y amener nos ſemblables, le chagrin que nous reſſentons lorſqu'il eſt méconnu, mépriſé & attaqué par les Incrédules. Il eſt évident qu'un homme ne peut être véritablement religieux ſans être zélé, puiſque le *zèle* n'eſt dans le fond qu'une ardente charité. Eſt-il poſſible d'aimer ſincèrement Dieu, d'être reconnoiſſant de la grace qu'il nous a faite en ſe révélant à nous, ſans déſirer que tous nos ſemblables jouiſſent du même bonheur?

Digitized by Google

C'eſt le ſentiment que Jéſus-Chriſt a voulu nous inſpirer lorſqu'Il nous a enſeigné à dire tous les jours à Dieu dans notre prière : « Que votre nom ſoit ſanctifié, que votre » royaume arrive, que votre volonté ſe faſſe ſur la terre » comme dans le ciel. » Ce déſir ne ſeroit pas ſincère, ſi nous n'étions pas réſolus d'y contribuer de toutes nos forces. Il dit, *Luc*, c. 12, ℣. 49 : « Je ſuis venu apporter un feu » ſur la terre, & que veux-je, ſinon qu'il s'allume »? ce feu étoit certainement le *zèle* pour la gloire de ſon Père & pour le ſalut des hommes, & il l'a pouſſé juſqu'à répandre ſon ſang, afin de procurer l'un & l'autre. « Perſonne, dit-il, » ne peut aimer davantage ſes amis, que de donner ſa propre vie pour eux. » *Joan*. c. 15, ℣. 13.

Quels effets ce ſentiment ſublime n'a-t-il pas opérés dans le monde ? Douze Apôtres foibles, ignorans, timides, mais enflammés de *zèle* pour la gloire de leur maître, ſe ſont partagé l'univers, ont porté ſon nom & ſa doctrine d'un bout à l'autre. Il leur avoit dit : *Enſeignez toutes les Nations ;* ils l'ont entrepris & ils en ſont venus à bout. Dans l'eſpace d'un demi-ſiècle les fondemens de l'Egliſe ont été poſés, & dès ce moment rien n'a pu les ébranler. Après avoir continué leurs travaux juſqu'à la mort, les Apôtres ont laiſſé par ſucceſſion à d'autres leur *zèle*, leur courage, leur miſſion ; Jéſus-Chriſt qui leur avoit promis d'être avec eux juſqu'à la fin des ſiècles, n'a point manqué à ſa parole, le feu qu'il avoit allumé n'eſt pas éteint, le foyer en ſubſiſte toujours dans ſon Egliſe, & ſert à la diſtinguer de toutes les ſociétés formées ſans l'aveu de ce divin Sauveur.

De ſiècle en ſiècle le *zèle* n'a rien perdu de ſon activité, des Miſſionnaires intrépides n'ont été rebutés ni par la barbarie des peuples, ni par la diſtance des lieux, ni par la différence des climats, ni par les dangers de la mer, ni par les bizarreries du langage ; ils ont également bravé les glaces du nord & les chaleurs du midi, l'orgueil des nations civiliſées, & la ſtupidité des Sauvages. Ces derniers auſſi malheureux que corrompus, & plus ſemblables à des brutes qu'à des hommes, une fois inſtruits, ont preſque changé de nature ; la ſociété, la police, les lois, la culture, l'induſtrie, les arts, l'abondance ont ſuccédé parmi eux à la vie purement animale ; en leur procurant un état plus heureux ſur la terre, l'Evangile leur a encore donné l'eſpérance d'un bonheur éternel après leur mort. Ce ne ſont ni des Philoſophes, ni des conquérans, mais des Miſſionnaires zélés, qui ont apprivoiſé ſucceſſivement les Maures, les Lybiens, les Ethyopiens, les Arabes, les Perſes & les Parthes, les

Scythes & les Sarmates, les Danois & les Normands, les Pictes & les Bretons, les Germains & les Gaulois. Ce n'eſt point la Philoſophie, mais l'Evangile, qui a dompté la férocité des Huns & des Vandales, des Goths & des Bourguignons, des Lombards & des Francs. Le *zèle* a été plus hardi que l'ambition des conquérans, que l'avidité des négocians, que la curioſité & l'inquiétude naturelle des peuples; & ſi les Miſſionnaires n'avoient pas commencé par diriger la route des navigateurs, la moitié du globe ſeroit peut-être encore inconnue aux Philoſophes.

Mais quel déluge de crimes, de déſordres, de malheurs le Chriſtianiſme n'a-t-il pas fait diſparoître par-tout où il a pénétré? Le meurtre des enfans nés ou près de naître, l'uſage de les expoſer ou de les vendre, de les deſtiner les garçons à l'eſclavage & les filles à la proſtitution, l'habitude de ſe jouer de la vie des eſclaves, de les laiſſer mourir de faim, lorſqu'ils étoient vieux ou malades, les provinces dépeuplées pour multiplier ces victimes du luxe public, l'impudicité la plus effrénée, les combats de gladiateurs, &c. On frémit en liſant le tableau des mœurs païennes, notre religion les a changées, & il n'en reſteroit plus de veſtiges, ſi elle étoit mieux connue & pratiquée. Mais nous ne nous ſouvenons plus de ce qu'étoient nos Pères avant d'être Chrétiens. Le laps des ſiècles, l'habitude du bien-être, une ignorance affectée, une Philoſophie perfide, nous ont rendus ingrats & injuſtes.

Non-ſeulement les Incrédules n'avouent point que le *zèle* de religion ſoit une vertu, ils ſoutiennent que c'eſt un vice odieux, & l'un des plus grands fléaux du genre humain. » Tant de paſſions, diſent-ils, ſe cachent ſous ce maſque, » il eſt la ſource de tant de maux, qu'il ſeroit à ſouhaiter » qu'on ne l'eût pas mis au rang des vertus chrétiennes. » Pour une fois qu'il peut être louable, on le trouvera » cent fois criminel, puiſqu'il opère avec une égale vio- » lence dans les religions vraies & dans les religions fauſ- » ſes. » Quelques-uns néanmoins ont daigné convenir qu'un *zèle* doux, charitable, patient, compatiſſant, tel que celui de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, ſeroit une vertu; mais ſuivant leur avis, il n'en eſt plus de tel dans le monde : les prétendus *zélés* conduits par l'orgueil, par l'ambition de dominer ſur les eſprits & d'exercer l'empire de l'opinion, s'irritent de la moindre contradiction; ils regardent comme un impie quiconque ne penſe pas comme eux; à leurs yeux toute erreur eſt un crime, toute réſiſtance à leurs volontés eſt un attentat. Il ne tiendroit pas à eux d'exterminer dans un ſeul jour tous les Mécréans. Le menſonge, l'impoſture,

Digitized by Google

la calomnie, l'injuſtice, la cruauté leur ſemblent permiſes dès qu'il eſt queſtion de la cauſe de Dieu; il n'eſt aucun crime que le *zèle* de religion ne ſanctifie.

Cette invective eſt trop violente pour être juſte; en voulant peindre leurs adverſaires, les Incrédules ſe ſont repréſentés eux-mêmes, ils prouvent que le *zèle* anti-religieux eſt plus redoutable que le *zèle* de religion: pour peu que nous comparions les cauſes, les ſymptômes, les effets de ces deux maladies, nous en ſerons convaincus.

1°. Un Chrétien zélé n'a pas tort de croire qu'il eſt du bien général de la ſociété que la pureté de la foi & des mœurs y ſoit maintenue, que toute erreur & toute impiété en ſoient bannies. Lorſqu'il tâche d'y contribuer & qu'il déſire que tout Mécréant ſoit mis hors d'état de nuire, ſon intention eſt certainement louable, puiſqu'elle n'a pour but que la conſervation du bien que le Chriſtianiſme a produit dans le monde. S'il entre dans ſes ſentimens de l'humeur, de la haine, de la colère, de la malignité; s'il employe des moyens illégitimes pour nuire à quelqu'un il eſt coupable, ſans doute; s'il croit que la pureté du motif peut les ſanctifier, il eſt dans l'erreur. Une des maximes du Chriſtianiſme eſt qu'*il ne faut pas faire du mal, afin qu'il en arrive du bien*, *Rom.* c. 3, ℣. 8. Mais lorſqu'une armée de prétendus Philoſophes a conjuré la ruine du Chriſtianiſme, a forgé des milliers de volumes remplis d'invectives, de calomnies, d'impoſtures contre cette Religion ſainte & contre ſes Sectateurs, a prêché le Déiſme, l'Athéiſme, le Matérialiſme, & le Pyrrhoniſme, quel motif louable a-t-elle pu avoir? quel effet ſalutaire a-t-elle pu eſpérer? Ce *zèle* infernal ne pouvoit aboutir qu'à replonger les nations dans l'ignorance, dans la corruption, dans l'abrutiſſement, d'où le Chriſtianiſme les a tirées. Cela eſt démontré par l'exemple de celles qui, pour avoir renoncé à cette religion, ſont retombées dans la barbarie. Il eſt bien abſurde de louer en apparence le *zèle* de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, & de travailler à détruire tout le bien qu'il a produit.

2°. Les moyens dont les Incrédules ſe ſont ſervis pour établir, s'ils l'avoient pu, l'irréligion dans l'Europe entière, ſont-ils plus honnêtes & plus légitimes que ceux qu'ils reprochent aux Croyans animés d'un faux *zèle?* Cent fois nous les avons convaincus de menſonge, d'impoſture, de fauſſes citations, de fauſſes traductions, de calomnies forgées contre les perſonnages les plus reſpectables de tous les ſiècles, ils ont employé les invectives les plus fougueuſes pour allumer le fanatiſme anti-chrétien dans l'eſprit du peuple,

Digitized by Google

peuple, ils ſe ſont érigés en Prophêtes, en annonçant la chûte prochaine de l'empire de Jéſus-Chriſt, quelques-uns ont pouſſé la démence juſqu'à exhorter les ſujets à ſe révolter contre les Souverains, & les eſclaves à égorger leurs maîtres. Avant eux les Prédicans du ſeizième ſiècle s'étoient ſervis des mêmes armes pour faire embraſſer l'Héréſie ; ſi ceux de nos jours n'ont pas pouſſé comme les ſectaires le *zèle* juſqu'à égorger leurs ennemis, ça été plutôt par impuiſſance que par modération. L'on ſait que le plus célèbre de leurs chefs avoit fait pendre en effigie ceux qui avoient écrit contre lui ; nous ne ſommes que trop bien fondés à juger que, s'il en avoit eu le pouvoir, il auroit ſubſtitué la réalité à la repréſentation.

3°. Nous ne ſavons pas ſi leur *zèle* eſt allé juſqu'à ſanctifier tous ces excès à leurs yeux ; toujours ont-ils oſé ſoutenir que leurs motifs étoient louables, leurs procédés irrépréhenſibles, leurs fureurs légitimes ; que loin d'être dignes de châtiment, ils méritoient des ſtatues. Eſt-ce à de pareils hommes qu'il convient de prêcher la douceur, la charité, la tolérance, & de reprocher des crimes au *zèle* de Religion ?

Il faut, diſent-ils, honorer la Divinité, & ne jamais ſonger à la venger. Si cela ſignifie qu'il faut permettre à tout Incrédule de blaſphémer impunément contre Dieu, & d'inſulter ainſi à tous ceux qui l'adorent, nous demandons d'abord quel avantage il en peut revenir au genre humain ; mais expliquons les termes. A proprement parler, la Divinité ne peut être ni outragée, ni vengée ; eſſentiellement heureuſe & indépendante, ſouveraine maîtreſſe de toutes les Créatures, inacceſſible à tout beſoin & à toute paſſion humaine, elle ne peut rien perdre de ſon état, ni rien acquérir ; elle commande aux hommes de la reſpecter, de l'adorer, de lui être ſoumis, non pour ſon propre bien, mais pour le leur. Il eſt démontré qu'aucune ſociété ne peut ſubſiſter ſans religion ; quiconque attaque celle-ci, ſappe donc, autant qu'il eſt en lui, le fondement de la ſociété. Lorſqu'on le punit de ſes blaſphêmes, on venge la ſociété & non la Divinité ; elle ſaura, quand elle le voudra, ſe venger comme il lui convient.

On a beau multiplier les ſophiſmes pour pallier les effets de l'impiété : tout homme qui croit en Dieu & qui aime ſa Religion, ſe ſentira toujours bleſſé par les invectives, les ſarcaſmes, les inſultes lancées contre les objets qu'il révère. Un honnête citoyen ne ſouffrira jamais patiemment que l'on noirciſſe ou que l'on mépriſe ſa nation, ſa patrie, ſes lois, ſes mœurs, ſes uſages ; comment ſeroit-il indifférent à l'é-

gard de ſa Religion, qui eſt la première de toutes les lois & la baſe ſur laquelle elles repoſent? On commence par nous outrager, & l'on prêche la tolérance; c'eſt comme ſi un voleur prêchoit le déſintéreſſement à l'homme qu'il a dépouillé : la dériſion eſt trop forte. Que les Incrédules gardent le ſilence, nous n'irons pas nous informer de ce qu'ils croient ou ne croient pas; mais ils veulent inquiéter & provoquer tout le monde, & n'être inquiétés par perſonne.

Tant de paſſions, diſent-ils encore, ſe cachent ſous le maſque du *zèle!* ſoit. Elles ne ſe cachent pas moins ſous le maſque du bien public, de l'intérêt ſocial, du patriotiſme, du ſalut de l'Etat, du droit & de l'équité, &c. Sous ce déguiſement perfide ſe ſont cachés tous les ambitieux, les ſéditieux & les brouillons de l'Univers; les Incrédules s'en ſervent eux-mêmes pour pallier l'orgueil, la jalouſie, l'envie de dominer qui les agitent, & il ne s'enſuit rien.

Ce *zèle*, diſent-ils enfin, agit de même dans toutes les religions, ſoit vraies, ſoit fauſſes. Qu'importe? Tous les ſentimens naturels de l'humanité ſe retrouvent auſſi les mêmes chez toutes les Nations policées ou barbares, éclairées ou ſtupides, heureuſement ou malheureuſement ſituées ſur le globe. Mais puiſque le *zèle* pour une religion fauſſe eſt réellement un faux *zèle*, c'eſt à ſes Sectateurs qu'il faudroit aller prêcher la tolérance, & non à ceux qui ſuivent une religion vraie.

L'on nous objecte les *guerres de religion;* mais à cet article nous avons fait voir que nos adverſaires raiſonnent auſſi mal ſur ce point que ſur tous les autres. Non contens de ces déclamations vagues, ils ont cité des faits; voyons s'ils ſont aſſez graves pour mériter tant de clameurs.

Théodoret, *Hiſt. Eccleſ.*, l. 5, c. 39, rapporte qu'un Evêque de Suze, dans la Perſe, nommé *Abdas*, ou plutôt *Abdaa*, fit détruire un Temple du feu, l'an 414; que le Roi, informé de ce fait par les Mages, exhorta d'abord cet Evêque à rebâtir le Temple; que, ſur le refus obſtiné de celui-ci, le Roi le fit mourir; qu'il fit raſer toutes les Egliſes des Chrétiens; qu'il ſuſcita contre eux une perſécution qui dura trente ans, & dans laquelle il périt un nombre infini de Chrétiens. Théodoret convient qu'Abdas eut tort de détruire ce Temple ou Pyrée, mais il ſoutient que cet Evêque eut raiſon d'aimer mieux mourir que de le rétablir; autant vaudroit, dit-il, adorer le feu que de lui bâtir un Temple. Bayle, Barbeyrac, de Jaucourt & d'autres ont inſiſté à l'envi ſur ce trait d'hiſtoire, ſoit pour montrer les

Digitized by Google

excès auxquels le *zèle* de Religion eſt capable de ſe porter, ſoit pour relever la fauſſe morale d'un Père de l'Égliſe, qui a cru que le *zèle* ſuffiſoit pour légitimer une action injuſte, telle que le refus de réparer le dommage que l'on a cauſé.

La briéveté du récit de Théodoret nous fait aſſez voir qu'il étoit mal informé de la nature & des circonſtances du fait, s'il avoit été mieux inſtruit, il auroit motivé tout autrement ſon avis. Aſſémani, *Biblioth. Orient.* tom. 1, p. 183, & tom. 3, p. 371, nous apprend, ſur le témoignage des Hiſtoriens Orientaux, que ce ne fut point Abdas qui fit détruire ce Pyrée des Perſes, que ce fut un Prêtre de ſon Clergé, ſous prétexte que cet édifice, contigu à l'Egliſe des Chrétiens, les incommodoit dans le ſervice divin. La queſtion eſt donc de ſavoir ſi l'Evêque devoit être reſponſable de l'action d'un de ſes Prêtres, & en réparer le dommage. Nous préſumons qu'il ne le devoit pas; que s'il l'avoit fait, dans les circonſtances où il ſe trouvoit, les Mages auroient malicieuſement repréſenté ſa conduite comme une apoſtaſie, & que c'eſt ce que Théodoret a voulu faire entendre.

Aſſémani ſoutient encore qu'il eſt faux que cette perſécution, qui arriva ſur la fin du règne d'Ildégerde, ait duré long-temps, elle fut promptement aſſoupie. Elle recommença ſous le règne de Varane ſon Succeſſeur, non pour punir aucun délit des Chrétiens, mais parce que la guerre ſe ralluma entre les Romains & les Perſes. Dans cette circonſtance les Mages ne manquoient jamais de peindre au Roi les Chrétiens comme des ſujets ſuſpects, livrés aux Romains par inclination, & dont il falloit ſe défier: telle fut toujours la vraie cauſe des perſécutions qu'ils eſſuyèrent de la part des Rois de Perſe. Cela eſt ſi vrai que quand les Neſtoriens & les Eutychiens eurent été bannis par les Empereurs, ils furent accueillis par les Perſes, parce qu'on les regarda comme des ennemis de l'Empire. Auſſi Mosheim, mieux inſtruit de ces faits que les autres Proteſtans, n'a pas déclamé avec autant d'indécence qu'eux contre la conduite d'Abdas.

Barbeyrac a cité en ſecond lieu l'exemple de Marc d'Aréthuſe, qui, ſous le règne de Julien, refuſa de rebâtir un Temple de Payens, qu'il avoit fait démolir ſous le règne de Conſtance. Comme cet Evêque y avoit été autoriſé par l'Empereur, avant de le condamner, il faut faire voir que Julien avoit plus de droit de faire rebâtir ce Temple, que Conſtance n'en avoit eu de le faire démolir. Julien fut d'autant plus criminel d'abandonner Marc à la fureur des

Payens d'Aréthuſe, que cet Evêque lui avoit ſauvé la vie dans ſon enfance.

Quand ces ſortes de faits ſeroient cent fois plus graves & en plus grand nombre, ſeroit-ce aſſez pour prouver que le *zèle* de religion eſt une des paſſions les plus fatales au genre humain? Comparez, déclamateurs imprudens, comparez ces délits de quelques particuliers, avec les heureux effets que le *zèle* des Chrétiens a opérés dans le monde entier, qui ſubſiſtent encore depuis dix-ſept cents ans & dont vous jouiſſez vous-mêmes : comparez l'état actuel des Nations chrétiennes, avec celui des Peuples infidèles qui n'ont pas voulu recevoir l'Evangile ou qui y ont renoncé; comparez enfin trois cents ans de perſécutions cruelles, pendant leſquelles les Chrétiens ſe ſont laiſſé égorger paiſiblement, avec ces inſtans d'un faux *zèle* dont un très-petit nombre ont été ſaiſis, & oſez encore exagérer les maux qu'ils ont produits. Mais les Incrédules ne ſont pas aſſez raiſonnables pour faire aucune comparaiſon ; ils ne ceſſeront jamais de répéter les mêmes invectives, heureuſement elles ſe réfutent par elles-mêmes : ils n'oſeroient pas ſe le permettre, ſi le *zèle* de religion étoit en général auſſi fougueux qu'ils le prétendent.

ZWINGLIENS, Secte de Proteſtans, ainſi nommés de Ulric ou Huldriz-Zwingle leur Chef, Suiſſe de nation, né à Zurich.

Après avoir pris le bonnet de Docteur à Bâle en 1505, & s'être enſuite diſtingué par ſes talens pour la prédication, il fut pourvu d'une Cure dans le Canton de Glaris, & enſuite de la principale Cure de la ville de Zurich. Dans le même-temps, ou à-peu-près, que Luther commença de répandre ſes erreurs en Allemagne, Zwingle enſeigna les mêmes opinions contre les Indulgences, contre le Purgatoire, l'interceſſion & l'invocation des Saints, le Sacrifice de la Meſſe, le jeûne, le célibat des Prêtres, &c., ſans toucher néanmoins au culte extérieur.

C'eſt une queſtion entre les Luthériens & les Calviniſtes de ſavoir ſi c'eſt Luther ou Zwingle qui conçut le premier le projet de la Réformation. Comme cette diſpute nous intéreſſe fort peu, il nous ſuffit d'obſerver que comme Luther avoit pris ſes opinions dans les livres de Wiclef & des Huſſites, il n'eſt pas étonnant que Zwingle ait puiſé les ſiennes dans la même ſource, & ſe ſoit fondé ſur les mêmes argumens. Que l'un ait commencé à les publier l'an 1516, & l'autre l'an 1517, cela n'importe en rien à la vérité ou à la fauſſeté de leur Doctrine. Une affectation puérile des

Digitized by Google

Proteſtans eſt de vouloir perſuader que cette troupe de prétendus Réformateurs, qui parurent tout-à-coup dans les différentes contrées de l'Europe au ſeizième ſiècle, étoient ou autant d'inſpirés que Dieu avoit illuminés, ou autant de génies ſupérieurs, qui par une étude profonde & conſtante de l'Ecriture-Sainte, aperçurent à-peu-près dans le même temps les erreurs, les abus, les déſordres dans leſquels l'Egliſe Romaine étoit tombée. Mais pour peu que l'on poſsède l'hiſtoire des douze, treize, quatorze & quinzième ſiècles, on ſait que pendant tout cet intervalle l'Europe n'avoit pas ceſſé d'être infeſtée par des Sectaires qui, tantôt ſur un article & tantôt ſur l'autre, avoient employé contre l'Egliſe Catholique les mêmes objections, les mêmes abus de l'Ecriture-Sainte & les mêmes calomnies. Les prétendus Réformateurs ne firent que les raſſembler, & formèrent leurs ſyſtêmes de ces pièces rapportées.

Le témoignage ſeul des Proteſtans ſuffit pour nous en convaincre. Afin de prouver que leur Doctrine n'eſt pas nouvelle, ils ſe donnent pour ancêtres les Albigeois, les Vaudois, les Lollards, les Wicléfites, les Huſſites, &c. De quel front veulent-ils d'autre part nous peindre leurs fondateurs comme des eſprits ſublimes, qui par leurs propres lumières ont découvert toute vérité dans l'Ecriture-Sainte, & n'ont point eu d'autres maîtres que la parole de Dieu? Dans la réalité c'étoient de ſimples copiſtes & de purs plagiaires. On ne peut voir ſans indignation les Ecrivains Proteſtans prodiguer le nom de *grands hommes* à une foule d'aventuriers dont la plupart n'étoient que des Prêtres ou des Moines apoſtats, qui avoient ſecoué le joug de toute règle pour être impunément libertins.

Si du moins ils s'étoient accordés, on pourroit être dupe de leurs prétentions ; mais à peine eurent-ils raſſemblé quelques Proſélytes, que chacun d'eux voulut faire bande à part. Quoique Zwingle convint en pluſieurs points avec Luther, ils étoient cependant oppoſés ſur deux ou trois articles principaux de Doctrine. Luther étoit prédeſtinateur rigide, il donnoit tout à la grâce dans l'affaire du ſalut, il nioit le libre arbitre de l'homme. Zwingle au contraire ſembloit adopter l'erreur des Pélagiens, tout accorder au libre arbitre & aux forces de la nature ; il prétendoit que Caton, Socrate, Scipion, Senèque, Hercule même & Théſée, & les autres héros ou ſages du Paganiſme, avoient gagné le ciel par leurs vertus morales. Baſnage néanmoins a voulu le juſtifier : il prétend que, ſelon la Doctrine formelle de Zwingle, perſonne ne peut aller à Dieu que par Jéſus-Chriſt, & que la grâce juſtifiante eſt abſolument néceſſaire.

Digitized by Google

Il penſoit donc que les Philoſophes pouvoient avoir eu quelque connoiſſance de Jéſus-Chriſt, comme Melchiſedech, les Mages, & d'autres Juſtes qui étoient hors de l'ancienne alliance ; qu'ils pouvoient donc avoir eu une grace intérieure pour produire les excellens préceptes de morale qu'ils ont enſeignés. En cela, continue Baſnage, Zwingle penſoit comme Saint Juſtin, S. Clément d'Alexandrie & S. Jean Chryſoſtôme. *Hiſt. de l'Egliſe*, l. 25, c. 4, §. 9.

Il y a dans cette apologie deux infidélités groſſières. 1°. Pour éviter le Pélagianiſme, ce n'eſt pas aſſez d'admettre la néceſſité d'une lumière intérieure pour obtenir le ſalut, il faut encore confeſſer la néceſſité d'une motion ſurnaturelle dans la volonté qui l'excite à faire le bien & à correſpondre aux lumières de l'entendement. C'eſt ce que S. Auguſtin a ſoutenu contre les Pélagiens, & ce que l'Egliſe a décidé. Zwingle a-t-il pu ſans impiété ſoutenir que des Payens, morts dans la profeſſion de l'idolâtrie, ont reçu le mouvement du S. Eſprit, & ont eu la grâce juſtifiante.

2°. Pluſieurs Pères ont penſé, à la vérité, que Socrate & quelques autres Payens ont eu quelque connoiſſance du Verbe Divin, qui eſt la raiſon ſouveraine, & qu'ils ont été en quelque manière Chrétiens à cet égard ; mais ils n'ont jamais rêvé, comme Zwingle, que cette connoiſſance a ſuffi pour les conduire au ſalut, qu'ils ont eu la grâce juſtifiante, & qu'ils ſont placés dans le ciel. S'il en étoit beſoin, nous citerions aiſément leurs paroles, & l'on y verroit que Baſnage a voulu en impoſer aux lecteurs peu inſtruits.

Le ſecond article ſur lequel Zwingle n'étoit pas d'accord avec Luther, étoit l'Euchariſtie. Le premier prétendoit que dans ce Sacrement le pain & le vin n'étoient qu'une figure ou une ſimple repréſentation du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt ; au lieu que Luther admettoit la préſence réelle, quoiqu'il rejetât la tranſſubſtantiation. Zwingle diſoit que le ſens figuré de ces paroles, *ceci eſt mon Corps*, lui avoit été révélé par un Génie blanc ou noir ; il confirmoit cette explication par ces autres paroles, *l'Agneau eſt la Pâque*, dans leſquelles le Verbe *eſt* équivaut à *ſignifie*. Il paroît que le Génie blanc ou noir de Zwingle n'étoit pas un grand Docteur ; le vrai ſens n'eſt point que l'Agneau eſt *le ſigne* ou la repréſentation de la Pâque, ou du paſſage, mais qu'il eſt *la Victime* de la Pâque, ou du paſſage du Seigneur ; le texte même l'explique ainſi, *Exode*, c. 12, ℣. 27. D'ailleurs la circonſtance dans laquelle Jéſus-Chriſt prononça ces pa-

Digitized by Google

roles, *ceci eſt mon corps*, exclut évidemment le ſens figuré. *Voyez* EUCHARISTIE.

Vainement, l'an 1529, Luther & Mélanchon d'un côté, Œcolampade & Zwingle de l'autre, s'aſſemblèrent à Marpourg, afin de conférer ſur leurs opinions & de tâcher de ſe rapprocher, ils ne purent convenir de rien, ils ſe ſéparèrent ſans avoir rien conclu & fort mécontens l'un de l'autre. La rupture entière entre les deux partis ſe fit en 1544 & dure encore, toutes les tentatives que l'on a faites depuis pour les réconcilier n'ont abouti à rien.

Cet eſprit de diſcorde ne reſſemble guère à celui des Apôtres. Aucun de ces envoyés de Jéſus-Chriſt n'a dreſſé un ſymbole particulier de croyance, n'a établi un culte extérieur différent de celui des autres, ni un plan particulier de gouvernement, n'a fait ſchiſme avec ſes collègues; ce que S. Paul avoit preſcrit a été obſervé dans toutes les Egliſes Apoſtoliques. Il reprit vivement les Corinthiens d'une légère diſpute ſurvenue entr'eux, il vouloit que tous ne fuſſent qu'un cœur & qu'une ame, 1 *Cor.*, c. 1, ℣. 10. » Dieu, dit-il, n'eſt pas le Dieu de la diſſenſion, mais de » la paix, comme je l'enſeigne dans toutes les Egliſes des » Saints, c. 14, ℣. 33. Le Royaume de Dieu conſiſte dans » la paix & la joie du S. Eſprit, recherchons donc tout ce » qui contribue à la paix, *Rom.*, c. 14, ℣. 17. Dieu a donné » à ſon Egliſe des Paſteurs & des Docteurs,.... afin que » nous parvenions tous à l'unité de la foi,.... & que nous » ne ſoyons pas flottans & emportés à tout vent de doctrine » comme des enfans », *Epheſ.*, c. 4, ℣. 11. L'Apôtre met au rang des œuvres de la chair les haines, les diſputes, les jalouſies, les emportemens, les diſſenſions, les ſectes, *Galat.*, c. 5, ℣. 19 & 20, &c. D'où l'on doit conclure que les Fondateurs de la réforme n'ont été rien moins que des Docteurs & des Paſteurs *donnés de Dieu*, & qu'en eux la chair agiſſoit beaucoup plus que l'eſprit.

En effet parmi eux c'étoit à qui l'emporteroit ſur ſes collègues, feroit prévaloir ſes opinions, ſe formeroit le parti le plus nombreux, preſcriroit le plus impérieuſement ce qu'il falloit croire, pratiquer ou rejeter. Lorſqu'il ne pouvoit pas dominer par la perſuaſion, il faiſoit tout régler par l'autorité des Magiſtrats. Telle fut en particulier la conduite de Zwingle, Calvin fit de même, pendant que Luther s'appuyoit de la protection des Princes de l'Empire. Les prétendues Egliſes qu'ils formèrent reſſembloient moins à des ſociétés de Saints, qu'à des ſynagogues de Satan.

Il en arriva préciſément ce que S. Paul vouloit éviter,

Digitized by Google

tous ſe laiſsèrent emporter à tout vent de doctrine, le haſard ſeul décida de celle qui ſeroit enfin ſuivie. En Allemagne, Luther avoit enſeigné d'abord les décrets abſolus de prédeſtination, & l'anéantiſſement du libre arbitre de l'homme; Zwingle profeſſoit en Suiſſe la doctrine toute contraire; le premier tenoit pour le ſens littéral de ces paroles *ceci eſt mon Corps*, le ſecond pour le ſens figuré; Luther & Mélancthon auroient voulu conſerver quelques cérémonies, Zwingle & Calvin n'en ſouffrirent aucune, ils décidèrent que toutes étoient ſuperſtitieuſes. Après la mort de Luther, Mélancthon & d'autres adoucirent ſa doctrine touchant le libre arbitre & la prédeſtination, ils admirent la coopération de la volonté de l'homme avec la grâce, bientôt les décrets abſolus ceſsèrent d'être enſeignés parmi les Luthériens. Au contraire, après la mort de Zwingle, Calvin profeſſa ces décrets d'une manière encore plus révoltante que Luther. Les *Zwingliens*, après avoir d'abord témoigné de l'horreur pour cette doctrine, l'embraſsèrent à la fin; elle a dominé dans les Egliſes réformées de la Suiſſe preſque juſqu'à nos jours, puiſqu'elles adoptèrent généralement les décrets du Synode de Dordrecht. Enfin le Socinianiſme qui s'y eſt gliſſé, y a remis en honneur le Pélagianiſme de Zwingle.

Il ne ſert à rien de dire que ces variations, ces incertitudes, ces diſputes ſur la doctrine ne rouloient point ſur des articles fondamentaux. En premier lieu, S. Paul n'a point diſtingué entre les articles de foi, lorſqu'il a exigé entre les Fidèles *l'unité de la foi*, & qu'il a condamné ſans exception les diſputes, les diſſenſions & les ſectes. En ſecond lieu, nous ſoutenons que les décrets abſolus de prédeſtination enſeignés par Calvin ſont une erreur fondamentale; il s'enſuit de ces décrets que Dieu eſt directement & formellement la cauſe du péché, qu'il y pouſſe poſitivement les hommes, dans le deſſein de les damner enſuite; blaſphême horrible, s'il en fut jamais. On a beau nier cette conſéquence, elle ſaute aux yeux; une erreur ne s'efface point par des contradictions. En troiſième lieu, les Calviniſtes n'ont pas ceſſé de répéter que la croyance des Catholiques touchant l'Euchariſtie eſt une erreur fondamentale, qu'elle les entraîne dans l'idolâtrie, que cet article ſeul a été un juſte ſujet de ſchiſme & de ſéparation d'avec l'Egliſe Romaine. D'autre part ils ont ſoutenu conſtamment contre les Luthériens, que ſi l'on admet la préſence réelle, on eſt forcé d'admettre auſſi la transſubſtantiation & toutes les conſéquences qu'en tirent les Catholiques. Cependant les Calviniſtes auroient conſenti à tolérer cette erreur prétendue chez les Luthériens, ſi ceux-ci

avoient voulu fraterniſer avec eux; tant il y a d'inconſéquence dans leur ſyſtême & dans leur conduite.

Quelques auteurs ont écrit que de tous les Proteſtans les *Zwingliens* ont été les plus tolérans, puiſqu'ils ſe ſont unis avec les Calviniſtes à Genève, & avec les Luthériens en Pologne, l'an 1577. Rien n'eſt moins juſte que cette obſervation. Il eſt d'abord certain que ces Sectaires n'ont pas reçu de leur fondateur l'eſprit de tolérance. Lorſque Zwingle commença de dogmatiſer, il ne toucha pas au culte extérieur; mais quelques années après, lorſqu'il ſe ſentit aſſez fort, il eut avec les Catholiques, en préſence du Sénat de Zurich, une conférence qui fut ſuivie d'un édit par lequel on retrancha une partie des cérémonies de l'Égliſe, on détruiſit enſuite les images, enfin l'on abolit la Meſſe, & l'exercice de la Religion Catholique fut abſolument proſcrit. Ainſi, avant de ſavoir quelle doctrine on ſuivroit parmi les *Zwingliens*, l'on commençoit par détruire l'ancienne Religion.

Mosheim, quoiqu'admirateur de Zwingle, avoue dans ſon *Hiſt. de la Réformation*, ſect. 2, c. 2, §. 12, que ce novateur employa plus d'une fois des moyens violens contre ceux qui réſiſtoient à ſa doctrine, que dans les matières eccléſiaſtiques il attribua aux Magiſtrats une autorité tout-à-fait incompatible avec l'eſſence & le génie de la Religion. Cela n'empêche pas Mosheim de l'appeler *un grand homme*, de dire que ſes intentions étoient droites & ſes deſſeins louables.

Où eſt donc la droiture d'intention d'un Sectaire qui s'attribue dans ſon parti plus d'autorité que n'en eut jamais chez les Catholiques le ſouverain Pontife, ni aucun Paſteur; qui décide deſpotiquement de la croyance, du culte religieux & de la diſcipline; qui donne toute la puiſſance eccléſiaſtique au Magiſtrat civil, parce qu'il eſt sûr de la diriger à ſon gré; qui emploie la violence pour faire adopter ſes opinions, & qui meurt les armes à la main en bataille rangée contre les Catholiques? Si c'eſt là un Apôtre envoyé du ciel, que l'on nous diſe comment ſont faits les émiſſaires de l'enfer. Malheureuſement Calvin ſe conduiſit de même à Genève, & Luther à Wirtemberg. Les traités d'union entre les *Zwingliens* & les Luthériens n'ont été ni ſolides, ni de longue durée, ils n'ont ſubſiſté qu'autant que l'a exigé l'intérêt politique des deux partis; nous avons parlé plus d'une fois des moyens violens que pluſieurs Princes Luthériens ont employés pour bannir de leurs Etats les Sacramentaires & leur doctrine. Pierre, Martyr, *Zwinglien* déclaré, appelé en Angleterre par le Duc de Sommerſet, ſous le règne d'E-

Digitized by Google

douard VI, ne ſût pas établir la paix entre les divers partiſans de la réformation; ſes Diſciples nommé aujourd'hui *Puritains*, *Preſbytériens*, *non conformiſtes*, ne ſont pas moins ennemis des Anglicans que des Catholiques. Que l'on diſe tout ce que l'on voudra pour excuſer cet eſprit de diviſion inſéparable du Proteſtantiſme, il ne ſera jamais honneur à aucune des ſectes qui en ſont profeſſion.

Fin du huitième & dernier Tome.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google